



**Ecole doctorale de sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion
(ED 245)**

Centre Michel de l'Hospital

Quelle sécurité pour les « petits Etats-Princes » du Golfe ?
*Politiques de défense et stratégies d'acquisitions militaires du
Qatar et des Emirats arabes unis*

Emma SOUBRIER

Sous la direction du Professeur Frédéric CHARILLON

Thèse de doctorat en Science politique soutenue le 15 décembre 2017

Membres du jury

M. Jean-Jacques ROCHE, Professeur des Universités, Université Panthéon-Assas

M. Frédéric RAMEL, Professeur des Universités, Sciences Po (IEP de Paris)

M. Eberhard KIENLE, Directeur de recherche, Sciences Po (IEP de Paris)

Mme Bénédicte SUZAN, Docteur en droit, R&T et Innovation Management, Airbus D&S

M. Stéphane LACROIX, Professeur associé, Sciences Po (IEP de Paris)

M. Frédéric CHARILLON, Professeur des Universités, Université Clermont Auvergne

AVERTISSEMENT

Cette recherche doctorale a été réalisée grâce au soutien financier, sous contrat CIFRE-Défense, de la Direction générale pour l'armement (DGA) et de l'entreprise Airbus Defence & Space (ex-Cassidian). Les propos, avis et remarques contenus dans cette thèse n'engagent toutefois que son auteur et ne peuvent en aucun cas être attribués aux personnes rencontrées dans ce cadre. En outre, l'Université Clermont Auvergne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à son auteur et n'engagent que sa propre responsabilité.

Résumé :

Ce travail étudie l'évolution des politiques de défense et des acquisitions militaires du Qatar et des Emirats arabes unis (EAU) depuis les années 1990. Il cherche à évaluer la prégnance du rôle des déterminants extérieurs et intérieurs dans l'élaboration des stratégies de ces deux petits Etats du Golfe et s'interroge sur la raison pour laquelle, confrontés à des défis en apparence assez similaires, ils ont adopté des stratégies différentes. Tandis que le Qatar a privilégié son rayonnement diplomatique et peu ou prou délégué sa sécurité à ses partenaires extérieurs, les EAU ont quant à eux organisé leur doctrine militaire autour de la consolidation de leurs outils de sécurité et de défense intérieurs tout en veillant à rayonner sur la scène régionale et internationale par divers canaux souvent identiques à ceux choisis par leurs voisins qataris. La thèse montre que les mutations du contexte régional doivent être articulées avec celles du contexte international pour comprendre les dynamiques communes aux politiques de défense et aux acquisitions militaires du Qatar et des EAU. Puis, elle montre que ces déterminants structurels doivent être articulés avec des variables intervenant au niveau national (territoire, démographie) et infranational (perception et réseaux du Prince) pour comprendre les contrastes entre leurs politiques. Pour finir, la thèse interroge la pérennité de l'économie et de la sociologie politique de ces « petits Etats-Princes » en les confrontant à des reconfigurations endogènes et exogènes susceptibles de les faire évoluer.

Mots-clés : *défense et sécurité ; marchés d'armement ; économie et sociologie politiques ; processus décisionnels ; relations internationales ; Qatar ; Emirats arabes unis*

Abstract:

This thesis studies the evolving defence policies and military acquisitions of Qatar and the United Arab Emirates (UAE) from the 1990s onwards. It seeks to assess the role of external and domestic incentives in shaping the survival strategies of these two small Gulf states and to understand why, while they were confronted with apparently similar challenges, they adopted different strategies. While Qatar has favoured its diplomatic influence and essentially guaranteed its security through its partnerships with external powers, the UAE have consolidated their internal security and defence tools while gaining regional and international influence through various channels which often were the same as those chosen by Qatari leaders. The thesis shows that the mutations of the regional context must be articulated with those of the international context to understand the common dynamics in Qatar's and the UAE's defence policies and military acquisitions. It then shows that these structural determinants must be articulated with variables at national (territory, demography) and subnational (the Prince's perception and networks) levels to understand the contrasts between their policies. Finally, the thesis questions the sustainability of the political economy and political sociology of these "small Princes-states" by confronting them to endogenous and exogenous developments which are likely to make them evolve.

Keywords: *defence and security; arms trade; political economy and sociology; decision-making processes; international relations; Qatar; United Arab Emirates*

J'ai toujours aimé le désert. On s'assoit sur une dune de sable. On ne voit rien. On n'entend rien.

Et cependant quelque chose rayonne en silence...

- Ce qui embellit le désert, dit le petit prince, c'est qu'il cache un puits quelque part...

Je fus surpris de comprendre soudain ce mystérieux rayonnement du sable.

*– Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince**

Remerciements

*Parfois notre lumière s'éteint, puis elle est rallumée par un autre être humain.
Chacun de nous doit de sincères remerciements à ceux qui ont ravivé leur flamme.*

– Albert Schweitzer

Une thèse, parfois assimilée à « une longue traversée du désert où les oasis sont rares »¹ ou à une traversée des océans, ponctuée d'écueils et de tempêtes à surmonter pour pouvoir gagner les lointains rivages d'un nouveau monde, est indéniablement l'un des exercices les plus solitaires qu'il ne soit jamais donné à quelqu'un d'accomplir dans sa vie. Rythmée par des doutes parfois existentiels et des détours souvent formateurs, cette expérience d'accouchement de la pensée ne pourrait toutefois être menée à son terme sans le soutien essentiel de nombreuses personnes à différentes étapes du voyage. J'aimerais ici leur rendre hommage et les remercier du fond du cœur, car c'est beaucoup grâce à eux que j'arrive aujourd'hui à bon port.

Ma gratitude va tout d'abord à mon directeur de thèse, le Professeur Frédéric Charillon, qui a cru à l'embryon de recherche que je lui ai proposé en décembre 2011 et m'a encouragée à continuer d'y croire, de l'alimenter et de m'y accrocher à tous les stades de son développement – et du mien. Cette recherche n'aurait pas non plus été possible sans la confiance et les moyens qui m'ont été accordés par l'entreprise Cassidian, rebaptisée Airbus Defence & Space au cours des trois années que j'y ai passées, et par la Délégation générale pour l'armement (DGA).

Mes plus sincères remerciements vont à Laurent Gallo, Loïc Le Cam et Alexandre Mieze pour m'avoir accueillie dans leurs équipes et m'avoir associée à un éventail d'activités tout à fait enrichissantes et stimulantes. Un immense merci également à ma « marraine de thèse », Bénédicte Suzan, qui a suivi et guidé mes pas dans cet univers inconnu qu'était pour moi l'industrie de défense, ainsi qu'à mes collègues et compagnons de route dans cette aventure, François Cossec, Laurent Guérin et Frédéric Lelasseux. Outre ceux que j'ai cotoyés à Elancourt, mes pensées vont aux collègues plus lointains qui ont aidé mes pérégrinations dans le Golfe, particulièrement Jean-Claude Bertrand, Philippe Audran, Thierry Verger, Mohamad Abihaidar, Mikail Houari, Patrice Erulin et Fabrice Feydel. Ces périodes de recherche sur le terrain n'auraient pas été les mêmes sans eux, et je les remercie tant pour leur chaleureux accueil que pour les nombreux entretiens qu'ils ont facilités et pour tous les conseils qu'ils m'ont apportés.

¹ Lætitia Gérard, « Parcours de thèse en métaphores », *Ar(abes)ques*, n° 78, avril-mai-juin 2015, p. 22. Les doctorants ayant répondu au questionnaire utilisaient d'autres métaphores parlantes comme celle du « chemin de croix ».

J'aimerais également témoigner ma grande reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont reçue et orientée au sein des différents services de l'ambassade de France aux EAU et de l'ambassade de France au Qatar, surtout le colonel Philippe Douard, le colonel Laurent Fromaget, leurs équipes au sein des missions militaires ainsi que Jean-Claude Daupeyroux. De même, ma gratitude va à ceux qui m'ont accueillie au Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) comme « *Visiting scholar* », notamment Sam Perlo-Freeman. Je souhaite aussi remercier les nombreuses personnes qui m'ont accordé des entretiens à Doha, Abu Dhabi, Dubaï, Mascate, Manama, Paris, Londres et Washington – pour l'essentiel anonymisées dans le corps de ma thèse, elles m'ont livré une inestimable matière, dont une perception locale des questions que j'observais, qui a très largement contribué à ma recherche.

Tout au long du voyage qu'a été mon travail doctoral, j'ai eu la chance de bénéficier du précieux soutien et accompagnement de l'IRSEM. Je tiens tout particulièrement à remercier Frédéric Ramel, Thierry Balzac, Aude-Emmanuelle Fleurant et Pierre Razoux pour leurs conseils mais aussi pour l'opportunité qu'ils m'ont donnée de faire partie des groupes de jeunes chercheurs « Moyen-Orient » et « Economie de défense et armement ». Ceux-ci seront à jamais gravés dans ma mémoire pour la richesse des échanges avec les autres membres de la « relève stratégique » et pour les amitiés que j'y ai nouées. Merci à Lucie Béraud-Sudreau, Alice Pannier et Mélissa Levailant – avec lesquelles j'ai avancé ou parfois trébuché pour mieux me relever et qui m'ont épaulée à toutes les étapes du chemin jusqu'à accepter de relire des pans entiers de ma recherche – ainsi qu'à Adlene Mohammedi, Hugo Meijer, Jean-Baptiste Beauchard, Damien Simonneau, Danilo D'Elia et Manon-Nour Tannous, entre autres, d'avoir fait partie de cette belle aventure à mes côtés – je m'apprête à rejoindre avec bonheur et émotion votre joli club de docteurs !

Mon éternelle reconnaissance va également à tou.te.s les ami.e.s qui, de près ou de loin, m'ont permise de maintenir mon cap et de parvenir, bon an mal an, à mon but. Merci à Lizzie, Sami, Bénédicte, Thomas, Marion, Cédric, Claire, Clara, Julien, Florence, Nedjma, Philippe, Lamia, Becca, Jessie, Alice, Zoé et Sarah. Vous avez éclairé, allégé et égayé ce que d'aucuns ont qualifié de « chemin de croix » et vous avez eu un rôle déterminant dans son dénouement heureux.

J'adresse enfin toute ma gratitude et mon affection aux membres de ma famille qui m'ont soutenue et encouragée tout au long de ces cinq années de thèse. Merci à mes parents, Louis Soubrier et Bénédicte Brunet, ainsi qu'à mes frère et sœur, Célestin et Jeanne ; merci à ma marraine, Corine, qui m'a si souvent aidée à aller de l'avant, ainsi qu'à mes grand-mères, Françoise et Marie-Thérèse, qui n'ont jamais cessé de me témoigner leur fierté et leur amour ; et merci à Pierre-Yves, sans qui toute cette aventure aurait aujourd'hui moins de sens et de promesses.

Liste des acronymes

ACDA	Agence américaine de contrôle des armements et du désarmement
ADASI	Abu Dhabi Autonomous Systems Investments
ADFEC	Abu Dhabi Future Energy Company
ADIA	Abu Dhabi Investment Authority
ADIC	Abu Dhabi Investment Company
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AGSIW	The Arab Gulf States Institute in Washington
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AMMROC	Advanced Military Maintenance Repair and Overhaul Centre
AQPA	<i>al-Qaïda</i> dans la Péninsule arabique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
C4ISR	<i>Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance</i>
CCG	Conseil de coopération (des Etats arabes) du Golfe
CENTCOM	Commandement central des Etats-Unis
CFR	Council for Foreign Relations
CGEM	Centre de gravité économique mondial
CIJ	Cour internationale de justice
CIM	Coalition islamique militaire contre le terrorisme
CRS	Congressional Research Service
CSFRS	Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques
CSIS	Center for Strategic and International Studies
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CSR	Complexe de sécurité régionale
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DEO	Observatoire de l'extrémisme numérique (<i>Digital Extremism Observatory</i> , Arabie)
DGA	Délégation générale pour l'armement
DGRIS	Direction générale des relations internationales et de la stratégie
DIA	Agence de renseignement de la défense (<i>Defense Intelligence Agency</i> , Etats-Unis)
DIMDEX	Doha International Maritime Defence Exhibition & Conference

DoE	Département de l’Energie (Etats-Unis)
EAI	Emirates Advanced Investments
EAU	Emirats arabes unis
ECFR	European Council on Foreign Relations
ECSSR	Emirates Center for Strategic Studies and Research
EDIC	Emirates Defence Industries Company
EEI	Engins explosifs improvisés
EMA	Etat-major des armées
FLD	Front de libération du Dhofar
FMI	Fonds monétaire international
FMS	<i>Foreign Military Sales</i> (Etats-Unis)
FND	Front National Démocratique (Yémen du Nord)
FNL	Front national de libération du Sud-Yémen
FPLGAO	Front populaire pour la libération du Golfe arabe occupé
FPLO	Front populaire de libération d’Oman
G77	Groupe des 77 aux Nations Unies
GHQ	<i>General Headquarter</i> des forces armées (EAU)
GMF	The German Marshall Fund of the United States
GMI	Indice de militarisation mondiale (<i>Global Militarization Index</i>)
GNCC	Gulf Naval Commanders Conference
GNL	Gaz naturel liquéfié
GRC	Gulf Research Center
GRIP	Groupe de recherche et d’information sur la paix et la sécurité
GWOT	<i>Global War on Terrorism</i>
IDEX	International Defence Exhibition & Conference
IFRI	Institut français des relations internationales
IISS	International Institute for Strategic Studies
IPIC	International Petroleum Investment Company
IRIS	Institut de relations internationales et stratégiques
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l’Ecole militaire
ISPSW	Institut für Strategie- Politik- Sicherheits- und Wirtschaftsberatung
JAC	Joint Aviation Command (EAU)
JRC	Joint Research Centre (Commission européenne)
JV	<i>Joint-venture</i>

KAUST	King Abdullah University of Science and Technology
KUSTAR	Khalifa University of Science Technology and Research
LIM	Ligue islamique mondiale
MBTs	Chars de combat principaux (<i>Main Battle Tanks</i>)
MCO	Maintien en condition opérationnelle des matériels militaires
MIST	Masdar Institute of Science and Technology
MoU	Protocole d'accord (<i>Memorandum of Understanding</i>)
NDC	National Defense College (EAU)
NDU	National Defense University (Etats-Unis)
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
NWC	National War College (Etats-Unis)
NSA	Naval Support Activity
OAI	Organisation arabe pour l'industrialisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations Unies
OPB	<i>Offset Program Bureau</i> (EAU)
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
QIA	Qatar Investment Authority
QMARSEC	Qatar Maritime Security – Coastal and Border Surveillance Conference
R&D	Recherche et développement
RDJTF	<i>Rapid Deployment Joint Task Force</i> (Etats-Unis)
RDPY	République démocratique et populaire du Yémen
RUSI	Royal United Service Institute
SAR	Recherche et sauvetage (<i>Search and Rescue</i>)
SDCA	Systèmes de détection et de commandement aéroportés
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
STANAG	<i>Standardisation Agreements</i>
THAAD	<i>Terminal High Altitude Area Defense</i>
TIMSS	Trends in International Mathematical & Science Study
TIV	<i>Trend-Indicator Value</i> (SIPRI)
UE	Union européenne
UMEX	Unmanned Systems Exhibition & Conference
WMEAT	World Military Expenditures and Arms Transfers

Note sur la transcription des mots arabes

Pour l'ensemble des termes et noms propres arabes employés au cours de notre thèse, nous avons adopté une transcription sommaire, qui permettra à tout lecteur arabisant d'en reconstituer les équivalents dans la langue source.

Le détail de cette transcription est le suivant :

â	=	ا	d'	=	ض
b	=	ب	t'	=	ط
t	=	ت	z'	=	ظ
th	=	ث	'	=	ع
j	=	ج	gh	=	غ
h'	=	ح	f	=	ف
kh	=	خ	q	=	ق
d	=	د	k	=	ك
dh	=	ذ	l	=	ل
r	=	ر	m	=	م
z	=	ز	n	=	ن
s	=	س	h	=	ه
ch	=	ش	w, û	=	و
s'	=	ص	y, î	=	ي

La voyelle *u* se prononce systématiquement « ou ». Le signe ^ rallonge la voyelle.

Concernant les noms arabes précédés de l'article « al » (ال), nous avons adopté une transcription simplifiée, ne tenant pas compte de la règle qui consiste à faire la distinction entre les lettres « solaires » et les lettres « lunaires » en début de mot suivant.² Par exemple, les noms de famille des dirigeants respectifs du Qatar et des EAU sont retranscrits ainsi :

al-Thani	=	آل ثاني	al-Nahyan	=	آل نهيان
(et non ath-Thani)			(et non an-Nahyan)		

² Pour plus d'informations sur les variantes orthographiques possibles d'un nom arabe, voir Houda Saadane et Nasredine Semmar, « Transcription des noms arabes en écriture latine », *Revue RIST*, vol. 20, n° 2, 2013, p. 57-68.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1) La sécurité du Golfe, un sujet au cœur des problématiques internationales	4
2) Le Qatar et les EAU, contrepieds aux théories sur les « petits Etats »	9
3) Les marchés d'armement, emblématiques du positionnement évolutif des acteurs	16
4) Une littérature fournie qui manque d'analyses du point de vue des acteurs locaux.....	23
5) Hypothèses de travail et angle original de la thèse	31
6) Méthodologie de la recherche et difficultés rencontrées.....	40
7) Logique de la démonstration	52
 PARTIE I – Poids des déterminants extérieurs : défis et opportunités.....	62
 Chapitre 1 – Un dilemme de sécurité centré sur l'environnement régional.....	62
A. Le Qatar et les EAU : des « petits Etats » à part.....	64
1) Les petits Etats : définition, enjeux sécuritaires et place dans le système mondial	64
2) Petitesse territoriale, faiblesse démographique et puissance économique	70
3) Importance des perceptions et des représentations	78
B. Définition de la menace dans un contexte stratégique instable	84
1) Le « complexe de sécurité régional » du Golfe et ses variations.....	84
2) Défis à la sécurité des Etats et à la stabilité des régimes au sein du CSR.....	92
3) Nouveaux risques : « Guerre froide du Golfe », « Printemps arabe » et terrorisme	101
C. Le rôle des Etats-Unis dans la constellation sécuritaire des pays du Golfe.....	109
1) De la politique des « deux piliers » à l'engagement militaire direct.....	109
2) Les relations bilatérales avec les Etats-Unis comme biais d'émancipation.....	115
3) Le spectre d'un désengagement américain de la région	120
 Chapitre 2 – Alliances internationales et achats d'armement : de la survie à la puissance.....	127
A. Les marchés d'armement, au cœur d'une stratégie de survie largement indirecte.....	128
1) D'importantes dépenses militaires pour de faibles capacités de défense.....	128
2) Des arsenaux d'apparat, outils de cohésion interne et de rayonnement externe	137
3) Rôle politique et stratégique des contrats pour l'Etat client et l'Etat fournisseur.....	144
B. Un jeu d'alliances internationales multiples comme biais d'autonomisation	153
1) La France et la Grande-Bretagne, contrepoids relatifs aux Etats-Unis.....	153
2) La Russie, l'Inde et la Chine, garanties alternatives aux puissances occidentales	161
3) Autres pays significatifs dans les stratégies de défense du Qatar et des EAU	171

C.	Glissement progressif de l'autonomie relative vers un statut de puissance.....	182
1)	Une riyal politik assertive comme outil d'une influence croissante.....	183
2)	Marchés d'armement et inversion des ascendances entre clients et fournisseurs	190
3)	Une réallocation durable de la puissance dans le système mondial ?.....	199
PARTIE II – Centralité des paradigmes intérieurs dans l'organisation de leurs stratégies		205
Chapitre 3 – Etude comparée des politiques de défense du Qatar et des EAU.....		206
A.	Emergence de politiques disparates dans les années 1990	207
1)	Les EAU : hard power, state-building et crédibilité	208
2)	Le Qatar : soft power, state-branding et légitimité	219
3)	Convergence des genres, compétition et narcissisme de la petite différence.....	231
B.	Confirmation de leurs divergences dans le contexte du « Printemps arabe ».....	239
1)	Différences de positionnements au Bahreïn, en Syrie et en Libye	240
2)	L'Egypte et le rapport aux Frères musulmans, emblème de leurs divergences.....	251
3)	Une rupture en trompe-l'œil dans leurs stratégies de survie respectives	263
C.	Expliquer les contrastes de choix stratégiques du Qatar et des EAU.....	273
1)	Différences de variables matérielles : population et territoire	273
2)	Différences de variables relationnelles : lien à l'Arabie saoudite et à l'Iran.....	280
3)	L'approche stato-centrée comme obstacle aux stratégies collectives du CCG.....	288
Chapitre 4 – Des « petits Etats-Princes » aux pratiques sécuritaires spécifiques		296
A.	Définition et typologie de l'Etat-Prince.....	297
1)	Les concepts existants : néopatrimonialisme, sultanisme et monarchisme dynastique...297	
2)	Caractéristiques de l'Etat-Prince au sein de cette taxonomie.....	306
3)	Apports théoriques de l'Etat-Prince par rapport à cette taxonomie.....	315
B.	Application à la prise de décision qatarie et émiratie en matière sécuritaire.....	322
1)	La dimension personnelle du Prince au cœur des politiques au Qatar et aux EAU.....	323
2)	Réseaux de clientèle du Prince et réseaux d'influence sur lui.....	331
3)	Les marchés d'armement, emblématiques des logiques de l'Etat-Prince.....	341
C.	Application aux relations extérieures du Qatar et des EAU en matière sécuritaire.....	349
1)	Importance des relations interpersonnelles du Prince extérieures à l'Etat.....	350
2)	Traduction au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel.....	359
3)	Personnalisation et centralisation extrêmes du pouvoir : forces et faiblesses	367

PARTIE III – Reconfiguration des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale.....374

Chapitre 5 – La sécurité de l’Etat-Prince à l’épreuve de la modernisation 375

- A. Rationalisation et professionnalisation des outils de la défense 375
 - 1) Des acteurs locaux plus performants comme vecteurs d’autonomisation 376
 - 2) Des politiques de défense et des achats d’armement plus structurés et cohérents 383
 - 3) Projection des forces armées et montage d’une industrie de défense locale.....394
- B. Une autonomisation en demi-teinte.....402
 - 1) Le facteur démographique, une contrainte intérieure incompressible 403
 - 2) Le facteur rentier, une opportunité en trompe-l’œil.....412
 - 3) La persistance de dépendances envers les partenaires occidentaux 420
- C. Des pistes pour pallier les obstacles identifiés : l’invention d’un nouveau modèle ?.....427
 - 1) Une consolidation interne pour gagner en crédibilité et en autonomie.....428
 - 2) Privatisation et externalisation de la sécurité : un Etat-Prince 2.0 ? 438
 - 3) La régionalisation de la défense en question 446

Chapitre 6 – La sécurité du Golfe à l’épreuve d’une menace protéiforme 456

- A. Le Yémen, terrain sur lequel se cristallisent de nombreux facteurs de risques 457
 - 1) Un avatar de la « Guerre froide du Golfe » largement construit et hasardeux.....458
 - 2) Des opérations qui impactent les relations internationales des pays du Golfe.....466
 - 3) Un conflit qui alimente les tensions internes et la déstabilisation régionale 474
- B. Essor du terrorisme et enjeux liés aux efforts pour le combattre.....482
 - 1) Le terrorisme, un défi à l’approche traditionnelle de la sécurité des pays du Golfe.....483
 - 2) Le problème d’une définition du terrorisme à géométrie variable 490
 - 3) La coalition islamique militaire contre le terrorisme et le risque d’antagoniser l’Iran.....496
- C. La prégnance de la menace sur les autres dimensions de la sécurité 505
 - 1) Une sécurité économique en apparence solide mais sujette à quelques vulnérabilités....506
 - 2) Une sécurité sociétale fragile au sein d’Etats rentiers « à minorité locale » 513
 - 3) Une sécurité environnementale et alimentaire très incertaine 520

CONCLUSION.....529

BIBLIOGRAPHIE 544

INTRODUCTION

Les événements survenus dans la région Afrique du Nord – Moyen-Orient (MENA, pour *Middle East and North Africa*) à partir de l'hiver 2010-2011 et qui ont peut-être trop hâtivement été qualifiés de « Printemps arabe » ont ouvert de nombreuses lignes de fracture et instauré de nouvelles dynamiques, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale. S'il est encore trop tôt pour établir quelles seront leurs conséquences sur le long terme, il est possible de noter qu'ils sont susceptibles d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de la région MENA en venant redéfinir ses paradigmes traditionnels, à plusieurs égards.

Tout d'abord, ils représentent une augmentation et une complexification des enjeux de sécurité globale,³ dans les pays touchés par l'onde de choc révolutionnaire comme dans d'autres, au Moyen-Orient et au-delà. En lien avec ces nouvelles considérations sécuritaires s'opère par ailleurs un rebattement de cartes quant aux positionnements stratégiques des acteurs sur l'échiquier régional. Ceci soulève des questions concernant l'allocation de la puissance au sein de la région mais également dans l'ensemble du système international.

Les révoltes en Egypte, en Libye et en Syrie ont entraîné, au moins temporairement, une vacance de pouvoir dans la région. Face à l'affaiblissement de ces puissances historiques et de l'Irak, les Etats du Golfe⁴ tentent de devenir le nouveau « centre de gravité » régional. Parmi eux, ceux qui ont connu la plus remarquable évolution de la manière dont ils interviennent dans la région et se sont imposés comme de nouveaux partenaires sans lesquels il semble aujourd'hui impossible de composer sur l'échiquier stratégique du monde arabe sont le Qatar et les Emirats arabes unis (EAU).

³ La notion de sécurité globale s'attache à prendre en compte l'ensemble des facteurs pertinents d'insécurité qui mettent en péril la paix, la stabilité, la prospérité, le développement et la sécurité nécessaires au fonctionnement non chaotique d'une société ou d'une organisation humaine en mouvement, quelle qu'en soit sa définition ontologique. Dans cette recherche, le concept de sécurité globale recouvre l'acception plus traditionnelle de sécurité nationale telle qu'elle apparaît dans les corps de doctrine des Etats-Unis, du Royaume Uni et de la France (cf. le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale). Il répond à l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à l'Etat et à la vie de la nation et comprend donc notamment, mais pas uniquement, des volets de défense, de sécurité intérieure et de sécurité civile.

⁴ Comme le rappelle Gilles Kepel, le nom même de cette région est disputé entre les Etats riverains. « Pour Téhéran, suivant en cela la tradition cartographique dominante, [elle] s'appelle « golfe Persique ». Pour les Etats arabes, qui comportent les six membres du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (...) à quoi s'ajoute l'Irak (...), [elle] se nomme « golfe Arabe » (...). Les pressions diplomatiques des deux bords sont intenses pour convaincre les interlocuteurs d'adopter leur dénomination de prédilection ; certains adoptent le syntagme de « golfe Arabe-Persique » - qui ne satisfait aucun des antagonistes... » A son instar, par « souci de simplification et de neutralité axiologique », nous adoptons dans cette recherche le vocable « Golfe ». Gilles Kepel, « Le nœud gordien des Etats arabes du Golfe », *Pouvoirs*, n° 152, « Emirats et monarchies du Golfe », janvier 2015, p. 9.

Dès lors, il apparaît essentiel de comprendre les ressorts des politiques de ces deux petits Etats, lesquelles sont mues par un « dilemme de sécurité » – voire de survie – spécifique.⁵ Or, si un volume croissant de la littérature s'intéresse à la région du Golfe et notamment à ses problématiques de sécurité, force est de constater qu'un nombre très limité d'ouvrages permet de réellement appréhender les logiques locales sous-tendant les politiques de défense ainsi que les acquisitions militaires qui y sont associées dans ces pays.

Entre autres constats, il faut souligner que l'une des limites des études existantes est d'avoir conduit leur analyse selon le prisme quasiment exclusif des intérêts stratégiques et commerciaux occidentaux. Pourtant, dans un contexte où les Etats du Golfe, particulièrement le Qatar et les EAU, sont de plus en plus à même – et désireux – de faire prévaloir leurs intérêts et leur vision stratégique sur la scène régionale et internationale, il apparaît plus crucial que jamais de mener toute analyse des jeux d'acteurs et des enjeux de pouvoir en partant du point de vue des pays de la région eux-mêmes.

En outre, peu d'écrits ont cherché à ancrer les études de cas régionales dans le champ académique des relations internationales et de la science politique, alors que cette mise en regard permet à la fois de mieux cerner les rationalités des acteurs et de faire évoluer le socle de connaissances tant empiriques que théoriques.

Ce travail de recherche propose de combler ces lacunes. A travers l'exemple du Qatar et des EAU, abordés dans une perspective comparative, nous cherchons à analyser l'impact des évolutions de l'environnement stratégique sur les processus décisionnels relatifs aux enjeux de sécurité globale des « petits Etats-Princes » – une terminologie que nous définissons au cours de notre démonstration.

⁵ Le concept de « dilemme de sécurité » est théorisé par John Herz comme « le fait que les actions entreprises unilatéralement par un Etat pour assurer sa sécurité tendent, quelles que soient ses intentions, à accroître l'insécurité des autres Etats, étant donné que chaque Etat interprète ses propres mesures comme défensives et celles des autres comme potentiellement menaçantes » (John H. Herz, "Idealist Institutionalism and the Security Dilemma", *World Politics*, vol. 2, n° 1, janvier 1950, p. 157). Ici, nous utilisons le terme dans une perspective élargie de « problématique de sécurité », qui, dans le cas des petits Etats, peut être comprise comme une « problématique de survie » à cause de leur vulnérabilité accrue face aux menaces extérieures. Notons par ailleurs que les problématiques sécuritaires de l'ensemble des Etats du Golfe ont été rattachées de manière tout à fait pertinente par Fred Lawson à quatre « dilemmes de sécurité » distincts. Le premier, qu'il qualifie de « dilemme de sécurité classique », est celui théorisé par John Herz. Le second est le « dilemme de l'alliance », en vertu duquel les Etats doivent simultanément calibrer au mieux leurs relations avec leurs alliés et leurs adversaires. Le troisième tient à l'équilibre périlleux que les dirigeants du Golfe doivent respecter entre la nécessité de reposer sur une puissance extérieure pour leur protection et le besoin de maintenir la stabilité politique interne. Le quatrième consiste en un « choix paradoxal auquel sont confrontés les Etats du Golfe entre la mise en place de partenariats stratégiques avec des patrons extérieurs et la mise à l'écart de la région vis-à-vis de toute rivalité ou conflits internationaux » (Fred Lawson, "Security Dilemmas in the Contemporary Persian Gulf", dans Mehran Kamrava (dir.), *International Politics of the Persian Gulf*, New York : Syracuse University Press, 2011, p. 51).

Il s'agit de répondre à deux interrogations majeures : les déterminants extérieurs sont-ils le facteur principal d'élaboration des politiques de défense de ces pays, et quelle corrélation y a-t-il entre leurs politiques de défense et leurs processus d'acquisition d'armements ?

Outre la volonté de faire la lumière sur des dynamiques politiques locales dont les ressorts demeurent aujourd'hui obstinément obscurs, cette recherche est sous-tendue par un fil rouge : comprendre leur impact sur les règles évolutives régissant les relations au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité sur lequel reposent les marchés d'armement. En effet, nous formulons l'hypothèse que ces derniers représentent un champ d'étude encore largement inexploré qui permet pourtant de dégager de riches enseignements sur les modes de fonctionnement des acteurs locaux mais également ceux de leurs partenaires. Dans le contexte économique contemporain d'une mondialisation accrue, qui se traduit par une intensité et une étendue des interconnexions mondiales sans précédent, et d'un difficile dépassement par les puissances occidentales de la crise financière qu'elles ont subie à partir de 2008-2009, les marchés d'armement internationaux pourraient en réalité être en train de devenir le théâtre d'une véritable redéfinition de la puissance à échelle mondiale.

Afin de mieux appréhender notre objet d'étude, nous commencerons par rappeler que la sécurité du Golfe n'a jamais été l'affaire de ses seuls Etats riverains et est bien au contraire un sujet qui se trouve au cœur des relations internationales depuis le début du XX^{ème} siècle et jusqu'à nos jours. Région stratégique pour les intérêts multiples de nombreux acteurs du système mondial, elle a ainsi été – et demeure aujourd'hui – l'enjeu d'importantes luttes d'influence et de pouvoir.

Nous verrons ensuite comment le Qatar et les EAU se distinguent des présupposés traditionnels sur la place et le rôle des « petits Etats » au sein du concert des nations. Ces deux pays du Golfe ont en effet réussi, en à peine plus de deux décennies, à se doter d'un statut régional et international inouï incitant à s'interroger sur les déterminants, l'organisation et les impacts de leurs stratégies.

Nous montrerons enfin en quoi l'évolution du contexte géoéconomique mondial semble aujourd'hui participer à une certaine inversion des ascendances entre les acteurs – plaçant le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité sur lequel reposent les marchés d'armement au cœur des problématiques qui nous occupent selon les logiques de la nouvelle « géopolitique du capital ».

Ces trois volets fondamentaux, qui témoignent de l'importance et de l'intérêt des enjeux étudiés, nous mèneront à la présentation plus approfondie de notre recherche, non sans avoir, au préalable, dressé l'état de l'art sur la question.

1) *La sécurité du Golfe, un sujet au cœur des problématiques internationales*

La région du Golfe a maintes fois été l'objet, tout au long du XX^{ème} siècle et jusqu'à nos jours, de déclarations, de politiques, voire de démonstrations de force la plaçant au cœur des intérêts stratégiques de puissances extérieures, particulièrement les puissances occidentales. Ainsi, en 1903 déjà, Lord Lansdowne, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la Couronne britannique, énonçait devant le Parlement :

« Nous devons considérer l'établissement d'une base navale ou d'un port fortifié dans le golfe Persique par une autre Puissance comme une grave menace pour les intérêts britanniques, et nous devons assurément y résister avec tous les moyens à notre disposition ».⁶

De fait, quinze ans après cette déclaration, l'issue de la Première Guerre mondiale et la chute de l'Empire ottoman achèvent de peu ou prou transformer le Golfe en « lac britannique ».

Jusqu'au début des années 1970, les intérêts de la Couronne britannique dans la région sont assurés par des accords qu'elle a signés à partir de la fin du XIX^{ème} siècle avec les familles régnantes du Koweït, du Bahreïn, du Qatar, d'Oman, et des « Etats de la Trêve ».⁷ En vertu de ces accords, les petits Etats riverains du Golfe avaient non seulement délégué leur sécurité à la puissance coloniale, mais également la gestion de leurs affaires étrangères.⁸ Ainsi, le système sécuritaire mis en place durant la période d'hégémonie britannique dans le Golfe reposait sur des relations de pouvoir profondément déséquilibrées et avait comme fondements les mobiles et les desseins de la puissance impériale plutôt que l'intérêt des Etats de la région eux-mêmes.⁹

A partir de 1971, ces affirmations restent largement valables pour qualifier la politique des « deux piliers »¹⁰ que les Etats-Unis déploient dans cette zone toujours jugée aussi stratégique.

⁶ John Gordon Lorimer, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, Calcutta: Superintendent Government Printing, 1915, vol. 1, p. 367-368, cité dans J. E. Peterson, "The Historical Pattern of Gulf Security", dans Lawrence G. Potter et Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf: Origins, Obstacles, and the Search for Consensus*, New York: Palgrave, 2001, p. 24. Cette déclaration est faite dans le contexte de tensions britanniques à l'égard de la *reconquista* que l'Empire ottoman est alors en train d'entreprendre en direction de la péninsule arabique – une réaffirmation de l'autorité de la Porte que la Couronne ne voit pas d'un bon œil car elle craint que cela ne compromette ses intérêts régionaux.

⁷ L'expression désigne un groupe d'émirats du Golfe qui ont signé en 1853 des accords garantissant l'arrêt des actes de piraterie contre les navires britannique (d'où l'idée de « trêve »). Il s'agit des sept émirats composant aujourd'hui les Emirats arabes unis (Abu Dhabi, Ajman, Dubaï, Fujairah, Umm al-Qwain, Ras al-Khaimah et Sharjah) ainsi que quatre autres (Dibba, Hamriyah, Hira et Kalba – qui furent tous incorporés à Sharjah entre 1922 et 1952). Ces « Etats de la Trêve » sont officiellement devenus des protectorats britanniques en 1892.

⁸ Eugene Rogan, "The Emergence of the Middle East into the Modern State System", dans Louise Fawcett (dir.), *International Relations of the Middle East*, Oxford: Oxford University Press, 2009, p. 41.

⁹ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf: The End of Certainty and the Transition to the Post-Oil Era*, Londres: Hurst, 2011, p. 18.

¹⁰ A la suite du retrait britannique, les Etats-Unis craignent un vide de pouvoir régional qui pourrait être profitable aux Soviétiques. Ils misent donc sur l'Iran ainsi que l'Arabie saoudite (à partir de 1973) pour le combler. Ces « deux piliers » avaient pour but de protéger les intérêts occidentaux dans la région.

Mais c'est finalement lorsque cette politique est rendue caduque par la révolution islamique en Iran en 1979 que la puissance américaine commence à assumer pleinement, un peu comme l'avait fait la Couronne britannique à l'époque coloniale, tant son rôle dans la sécurité de la région du Golfe que l'importance que cette dernière revêt pour ses intérêts nationaux.

Ainsi le discours sur l'état de l'Union du Président Jimmy Carter le 23 janvier 1980 rappelle-t-il la déclaration de Lord Lansdowne au Parlement britannique huit décennies plus tôt :

« Toute tentative, de la part de n'importe quelle puissance étrangère, de prendre le contrôle de la région du golfe Persique sera considérée comme une attaque contre les intérêts vitaux des Etats-Unis d'Amérique. Une telle attaque sera repoussée par tous les moyens nécessaires, y compris la force militaire ». ¹¹

Une anecdote datant de cette époque et relatée par Mehrdad Izady sur le forum électronique Gulf/2000 en dit d'ailleurs long sur l'importance que les Etats-Unis prennent alors dans la région. Quelques semaines à peine après la chute du Shah, un représentant palestinien fut invité en Iran par le gouvernement révolutionnaire provisoire pour y faire une tournée de conférences. Se rendant notamment dans la ville d'Ahwaz, il y délivra un long discours en arabe fait d'une rhétorique passionnément anti-impérialiste au cours duquel il appelait à libérer le reste du « Golfe arabe » des mains des impérialistes. Un choix d'appellation, intentionnel ou non, qui avait de quoi froisser l'Ayatollah Khomeiny. Or, la réaction de ce dernier en apprenant l'emploi de cette fâcheuse dénomination fut loin d'être celle que les rapporteurs attendaient :

« Ceux qui contrôlent [le Golfe] et l'exploitent devraient également lui donner son nom. Ainsi, pour l'heure, il devrait s'appeler le Golfe américain ». ¹²

Au-delà du relais de responsabilité entre Londres et Washington, le début des années 1980 est pourtant marqué par un changement à même de bouleverser les paradigmes sécuritaires de la région : la création du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe – plus communément appelé le Conseil de coopération du Golfe (CCG). ¹³ En dépit des effets d'affichage, ceci n'a néanmoins pas représenté d'évolution réelle dans la prise en charge de la sécurité régionale :

« Le Conseil de coopération du Golfe prenait ses racines dans une menace commune venue d'Iran et d'Iraq ainsi que dans une similarité de régime politique. L'identité golfie était une alternative au panarabisme, mais elle représentait une construction superficielle d'élites dont les liens économiques et sécuritaires demeuraient tournés vers l'Occident, et non vers elles-mêmes ». ¹⁴

¹¹ J. E. Peterson, *Defending Arabia*, New York: St. Martin's Press, 1986, p. 126.

¹² Mehrdad R. Izady, *Gulf/2000*, 18 mai 1999, cité dans Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", dans Lawrence G. Potter & Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 222-223.

¹³ Ce dernier regroupe l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar.

¹⁴ Abdulkhaleq Abdulla, "The Gulf Cooperation Council: Nature, Origin and Process", dans Michael Hudson (dir.), *Middle East Dilemma: The Politics and Economics of Arab Integration*, New York: Columbia University Press, 1999, p. 151-170, cité dans Louise Fawcett, *International Relations of the Middle East*, p. 162.

Si les lignes et les logiques régionales ont singulièrement évolué depuis cette époque, il convient de noter que la sécurité du Golfe demeure aujourd'hui au cœur des préoccupations des puissances internationales. La question est de déterminer pourquoi cette région est demeurée si vitale pour les intérêts de tant de pays à travers le monde au fil des ans.

Tout d'abord, ainsi que le souligne Gregory Gause, « nul besoin d'être polytechnicien, ou même d'être politicien, pour savoir que le pétrole est la raison pour laquelle le monde extérieur s'intéresse au Golfe ».¹⁵ Rappelons que la région abrite une large part des réserves mondiales en hydrocarbures : fin 2016, il était estimé que 47,7% des réserves pétrolières mondiales prouvées se trouvait dans le Golfe, dont 15,6% en Arabie saoudite, 9,3% en Iran et 9% en Irak ; de même, l'ensemble de la région abritait 42,5% des réserves gazières mondiales prouvées, dont 18% en Iran et 13% au Qatar.¹⁶

Or, si les Etats-Unis comme d'autres cherchent aujourd'hui à minimiser leur dépendance à l'égard des hydrocarbures, notamment ceux du Golfe, les combustibles fossiles conventionnels (dont le pétrole et le gaz) vont encore longtemps représenter une part conséquente de l'approvisionnement énergétique mondial.¹⁷ Ainsi, pour les Etats-Unis et les autres puissances qui garantissent aujourd'hui la sécurité régionale, il s'agit non seulement d'assurer leur propre approvisionnement en hydrocarbures, mais plus largement de protéger leur production et leur acheminement vers les marchés mondiaux, en raison de leur poids géostratégique.

Il faut d'ailleurs souligner que le pétrole a souvent été identifié comme un facteur de risques sécuritaires dans la région, et ce pas uniquement en raison de la propension d'acteurs extérieurs à se battre en son nom. En effet, au sein même de la région, la présence d'hydrocarbures dans les sols peut être un motif de plus à des velléités expansionnistes. En outre,

¹⁵ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge: Cambridge University Press, 2010, p. 245.

¹⁶ Ces chiffres sont issus de la Revue Statistique de BP datant de juin 2017. *BP Statistical Review of World Energy 2017*, disponible à l'adresse : <https://www.bp.com/content/dam/bp/en/corporate/pdf/energy-economics/statistical-review-2017/bp-statistical-review-of-world-energy-2017-full-report.pdf> (consulté le 3 septembre 2017).

¹⁷ L'étude WETO (*World energy, technology and climate policy outlook*) présentée par la Commission européenne en mai 2003, intitulée « Énergie, technologie et politique climatique : les perspectives mondiales à l'horizon 2030 », estimait ainsi que « la situation énergétique mondiale [continuerait] à être dominée par les combustibles fossiles, qui représenteront quasiment 90% de l'approvisionnement énergétique total en 2030. Le pétrole restera la première source d'énergie (34%) suivi par le charbon (28%) ». Cette étude est disponible à cette adresse : http://www.fusion.ciemat.es/New_fusion/en/Fusion/documentos/weto_final_report.pdf (consulté le 3 septembre 2017). Si ces projections ont été revues à la baisse depuis, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estimait encore en 2014 qu'à l'horizon 2040, « le mix énergétique mondial se [diviserait] en quatre parts d'importance presque égale : le pétrole, le gaz, le charbon et les sources d'énergie à faibles émissions de carbone ». Son rapport 2014 sur les perspectives énergétiques mondiales est disponible à l'adresse : https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2014_French_ES.pdf (consulté le 3 septembre 2017). L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat (en novembre 2016) est toutefois susceptible d'avoir un impact sur les scénarios envisagés auparavant.

ce sont les revenus issus de la rente pétrolière qui ont donné aux Etats de la région les moyens de se doter de forces armées équipées des matériels militaires les plus sophistiqués et les plus modernes – une réalité qui, de l’avis de certains observateurs, n’aide pas nécessairement à pacifier une région au sein de laquelle les facteurs d’instabilité ne manquent pas. Ceci a d’ailleurs amené des auteurs à déclarer que « le pétrole est à la fois une bénédiction et une malédiction pour les pays du CCG ».¹⁸

Le pétrole n’est néanmoins pas la seule raison pour laquelle la sécurité du Golfe est depuis longtemps devenue un enjeu international. Notons tout d’abord, avec Mohamed Al Rumaihi, que :

« Le Golfe n’est pas défini par le pétrole. Le Golfe est défini par ses populations et ses terres. C’était le cas bien avant la découverte du pétrole et cela le restera lorsque le pétrole aura disparu. Le pétrole n’est jamais qu’une phase historique – plutôt courte, au demeurant – dans cette partie du monde arabe ».¹⁹

Au-delà de cette affirmation, aussi juste soit-elle, il existe plusieurs autres facteurs explicatifs de l’importance significative de la région pour un grand nombre d’acteurs internationaux. Le fait qu’elle soit le berceau de l’islam explique ainsi que des puissances régionales – au premier rang desquelles il faut citer l’Iran et l’Irak – se soient, de tout temps, battues pour y affirmer leur influence et leur hégémonie.

Par ailleurs, la région du Golfe occupant une position stratégique de carrefour entre l’Asie, l’Afrique et l’Europe, elle possède une grande importance géopolitique qui est intimement liée aux échanges commerciaux, et ce depuis bien longtemps avant la découverte du pétrole. Le début de l’implication européenne dans le Golfe s’explique ainsi par la volonté de sécuriser l’acheminement de marchandises sur la route des Indes.

Il faut ajouter un autre élément justifiant la présence américaine et plus largement occidentale dans le Golfe, depuis l’avènement de la République islamique en Iran en 1979 et de manière plus nette encore durant la présidence de Mahmoud Ahmadinejad de 2005 à 2013. Il s’agit de la volonté d’assurer une présence militaire dissuasive de toute velléité d’attaque sur Israël, alliée stratégique incontournable des Etats-Unis et des pays européens dans la région.

¹⁸ Gawdat Baghat, “Military Security and Political Stability in the Gulf”, *Arab Studies Quarterly*, vol. 17, n° 4, automne 1995, p. 58. Il faut néanmoins noter que cette affirmation ne se rapporte pas à la théorie connue sous le nom de la « malédiction des ressources naturelles » ou du « paradoxe de l’abondance ». Cette dernière stipule que la croissance économique des pays dotés d’une réelle richesse en ressources naturelles est généralement plus lente que d’autres pays moins favorisés par la nature. Voir: Jeffrey D. Sachs et Andrew M. Warner, “Natural Resource Abundance and Economic Growth”, National Bureau of Economic Research (NBER), Working Paper n° 5398, décembre 1995. Mobilisée à maintes reprises au sujet de pays comme le Venezuela, l’Algérie, l’Angola, la République démocratique du Congo ou le Nigéria, cette théorie n’est généralement pas appliquée aux pays du Golfe.

¹⁹ Mohamed al-Rumaihi, *Beyond Oil: Unity and Development in the Gulf*, Londres: Al Saqi Books, 1986, p. 11.

Enfin, comme le souligne Kristian Ulrichsen, tous ces facteurs sont sous-tendus par « un changement cognitif dans la manière d’aborder la sécurité globale dans une ère faite de la complexité accélérée des interconnexions internationales ainsi que de l’élargissement et de l’approfondissement des agendas sécuritaires des nations du monde depuis les années 1990 ». ²⁰

De nombreux observateurs ont souligné la continuité des logiques régissant l’implication de puissances extérieures dans la sécurité du Golfe, autant en termes de motivations pour ces acteurs étrangers qu’en termes de choix des acteurs locaux.

J. E. Peterson explique ainsi que l’implication de puissances étrangères dans la sécurité du Golfe a toujours tenu à trois motivations principales : le commerce, la rivalité politique, et la sécurité impériale. Et d’ajouter que la conduite des affaires régionales aujourd’hui continue de suivre les mêmes règles et conditions qu’elle a historiquement suivies : en dépit des changements d’acteurs et de l’impact des évolutions technologiques, les facteurs premiers demeurent essentiellement les mêmes. ²¹

De l’autre côté du spectre, Mehrdad Izady explique quant à lui que même lorsqu’ils font appel aux Etats-Unis pour les aider à assurer leur défense, les pays du Golfe ne font que répéter ce qu’ils faisaient il y a déjà plusieurs siècles lorsqu’ils étaient menacés par des puissances locales du Moyen-Orient : ouvrir leur porte à des protecteurs venus de terres lointaines et les payer pour assurer leur survie – et d’ajouter que

« La richesse et la liberté d’action commerciale n’ont pas donné naissance à un nouveau Golfe, elles ont simplement fait renaître ce que le Golfe et sa société étaient depuis fort longtemps ». ²²

Concernant la continuité dans le recours des monarchies du Golfe à une protection extérieure pour assurer leur sécurité – ou leur survie –, reste à définir ce que l’on désigne exactement.

En effet, les préoccupations sécuritaires des pays du CCG revêtent une double dimension. Leurs régimes essayent de préserver la sécurité nationale contre des menaces conventionnelles ou asymétriques régionales mais aussi leur stabilité monarchique contre des menaces idéologiques transnationales. ²³ Ces deux volets sont d’ailleurs si entremêlés que ces pays sont un exemple intéressant du continuum entre sécurité et défense emblématisé par le concept de « sécurité globale » susmentionné. Ces aspects seront également couverts par cette recherche.

²⁰ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 64, citant Michael Dillon, “Global Security in the 21st Century: Circulation, Complexity and Contingency”, dans Christopher Browning et Paul Cornish (dir.), *The Globalization of Security*, ISP/NSC Briefing Paper 05/02, Londres: Chatham House, octobre 2005, p. 3.

²¹ J. E. Peterson, “The Historical Pattern of Gulf Security”, p. 7; 26.

²² Mehrdad R. Izady, “The Gulf’s Ethnic Diversity. An Evolutionary History”, dans Lawrence G. Potter and Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 78.

²³ Emma Soubrier, « Sécurité des monarchies du Golfe : de nouvelles règles du jeu ? », *Moyen-Orient*, n° 23, juillet-septembre 2014, p. 67.

2) *Le Qatar et les EAU, contrepieds aux théories sur les « petits Etats »*

Si la région du Golfe dans son ensemble revêt une telle importance, il convient de noter qu'à plus petite échelle, c'est-à-dire au niveau étatique, les enjeux stratégiques régionaux ont longtemps reposé essentiellement sur le triangle de pouvoir constitué par l'Arabie saoudite, l'Iran et l'Irak. C'est en effet sur ces trois Etats que se sont appuyées les puissances extérieures, au premier lieu desquelles figurent la Grande-Bretagne jusqu'au début des années 1970 et les Etats-Unis depuis le début des années 1980, pour défendre leurs intérêts régionaux. Ce que ceci signifie est que les cinq plus petits Etats de la Péninsule arabique – Bahreïn, EAU, Koweït, Oman, Qatar –, sont longtemps restés, quant à eux, caractérisés avant tout par leur dépendance à de plus grands Etats, notamment en ce qui concerne leur défense. Rien ne semblait les disposer à émerger comme des Etats stratégiquement importants de la région. La manière dont ils ont été dépeints dans les écrits portant sur le Golfe jusqu'à récemment montre d'ailleurs bien à quel point ils n'étaient au premier abord pas considérés comme de futurs acteurs incontournables de l'échiquier régional et encore moins international.

Lorsque Ghassan Salamé les évoque en 1980, il note que « l'Arabie Saoudite exceptée, ces cités-Etats ne ressemblent que trop à de petits comptoirs légués de la période coloniale ».²⁴ Cinq ans plus tard, Olivier Da Lage et Gérard Grzybek comparent la situation de la Péninsule à celle des Balkans d'avant 1914 à cause de ses « micro-Etats morcelés, faisant l'objet des convoitises de puissants voisins, qui constituent un cocktail puissamment explosif ».²⁵ En fait, jusqu'au début des années 2000, les cinq petites monarchies de la Péninsule étaient généralement considérées comme des « micro-Etats »,²⁶ distinction qui, selon J. E. Peterson, est à rattacher à un « seuil en deçà duquel un Etat ne sera peut-être pas capable de fonctionner aussi pleinement ou aussi efficacement qu'un Etat de taille normale ».²⁷ Ici, il est intéressant de mettre en regard la qualification des cinq petites monarchies de la Péninsule arabique comme « micro-Etats » et celle de l'Arabie saoudite à la même époque comme « petit Etat ».²⁸ Ceci fait apparaître que le triangle de pouvoir régional était en réalité relativement déséquilibré, étant composé de deux puissances moyennes (l'Iran et l'Irak) et d'un Etat bien plus vulnérable (l'Arabie saoudite) sur lequel les puissances extérieures s'appuyaient sans doute en partie parce

²⁴ Ghassan Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe », *Politique étrangère*, vol. 45, n° 4, 1980, p. 856.

²⁵ Olivier Da Lage et Gérard Grzybek, *Le Golfe : Le jeu des six familles*, Paris : Autrement/Ciel ouvert, 1985, p. 14.

²⁶ Frédéric Charillon et Rémy Leveau (dir.), *Les micro-Etats de la péninsule Arabique*, Paris : La Documentation française, 2005.

²⁷ J. E. Peterson, « Qatar and the World: Branding for a Micro-State », *Middle East Journal*, vol. 60, n° 4, automne 2006, p. 735.

²⁸ Gerd Nonneman, « Saudi-European Relations 1902-2001 : A Pragmatic Quest for Relative Autonomy », *International Affairs*, vol. 77, n° 3, juillet 2001, p. 631.

qu'il était le plus puissant de la Péninsule arabique par comparaison aux micro-Etats voisins – ce qui a été consacré par la création du CCG en 1981.

Dix ans après le retrait britannique et leur accès à l'indépendance en 1971, les petits ou micro-Etats du Golfe auraient pu voir leur statut rehaussé par la création du CCG,²⁹ lequel se proposait de devenir une entité solide notamment en charge de questions de sécurité régionale et mettait officiellement sur un pied d'égalité ses six Etats membres. Cependant, celle-ci a plutôt, dans un premier temps, inscrit les plus petits Etats du Golfe sous une domination saoudienne plus claire qu'auparavant et potentiellement durable. La naissance du CCG est en effet souvent relatée selon le prisme de la perception du royaume saoudien, au sein du triangle de pouvoir régional. Ainsi, selon Gregory Gause, « la révolution iranienne en 1979 modifiait dramatiquement le champ stratégique des Saoudiens » et le pays a profité de ce que ses deux rivaux soient occupés l'un par l'autre, dans la guerre Iran-Irak, pour « consolider sa prééminence parmi les petites monarchies du Golfe ».³⁰ Le fait que le siège du CCG se trouve à Riyad est parlant en soi.

Au début des années 2000, néanmoins, les cinq petits Etats du Golfe semblent s'émanciper de la tutelle saoudienne. En décembre 2004, pour la première fois de l'histoire du CCG, l'Arabie saoudite en boycotte le sommet annuel. Comme l'explique Olivier Da Lage, la raison donnée par Riyad était la signature d'un accord de libre-échange entre le Bahreïn et les Etats-Unis. Or, cette querelle, loin d'être anecdotique, s'inscrivait dans un contexte de « perte régulière d'influence du royaume saoudien sur ses cinq partenaires du CCG depuis les attentats du 11 septembre 2001, et davantage encore depuis la chute du régime de Saddam Hussein en Irak en avril 2003 ».³¹ Tous les petits Etats du Golfe semblent en effet s'être engouffrés dans la brèche ouverte (par le fait que 15 des 19 terroristes qui ont exécuté ces attentats étaient saoudiens

²⁹ La multiplication des travaux universitaires entre 1982 et 1992 (près d'une thèse par an) sur la naissance de cette entité régionale peut être vue comme un indicateur des espoirs que de nombreux observateurs de la région mettaient dans sa capacité à changer la donne. Voir notamment Mohammed Essa al-Mohanadi, *The Gulf Cooperation Council: a Mechanism for the Security of the Citizens of its Members States*, Pacific Lutheran University, 1982; Ghalib Tulhab Etaibi, *The Gulf Cooperation Council: Arabia's Model of Integration*, Boston College, 1984; Joseph A. Kechichian, *The Gulf Cooperation Council: Search for Security in the Persian Gulf*, University of Virginia, 1985; Abdul-Jaleel Kassim Ali, *The Gulf Cooperation Council and regional integration: An analysis of cultural origins, political evolution, and collective security*, The Catholic University of America, 1988; S. A. Mustafa (M-Khair), *The Gulf Co-operation Council, the Iraq-Iran War and the Doctrine of Regionality*, Lancaster University, 1989; Sirhan Dobail Mohammad al-Otaiby, *The Gulf Cooperation Council: A Study of the Political Elites' Perceptions of the Need for Cooperation among the Arab Gulf States, 1975-1981*, University of Exeter, 1990; Ali M. al-Mehaimeed, *The Gulf Co-operation Council, law and institutions: implications for the member states*, Durham University, 1991; Rasquinha Joseph Dominic-Savio, *The integration of the Gulf Co-operation Council: problems and prospects*, University of St Andrews, 1992.

³⁰ Gregory F. Gause, "The International Politics of the Gulf", dans Louise Fawcett, *International Relations of the Middle East*, p. 280; Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 72.

³¹ Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », *Outre-Terre*, n° 14, 2006/1, p. 296.

et l'idée que la chute de Saddam Hussein a fait basculer l'Irak dans la sphère d'influence iranienne) dans des relations américano-saoudiennes jusqu'alors harmonieuses. Ils en ont alors profité pour exprimer de timides velléités, sinon de puissance, du moins d'une plus grande indépendance vis-à-vis du grand voisin saoudien.

Parmi les cinq petites monarchies du Golfe, le Qatar et les EAU semblent quant à eux avoir bel et bien décidé de poursuivre de réelles ambitions d'influence régionale et internationale. Cette tendance, qui s'est notamment traduite par l'affichage d'une dissociation nette avec le grand voisin saoudien, a été particulièrement visible, à l'instar des autres petits Etats du Golfe, depuis le début des années 2000. Néanmoins, il est important de souligner qu'elle trouve ses racines au début des années 1990, ce qui permet de s'interroger sur les déterminants qui ont encouragé la mise en place de ces politiques évolutives de la part des régimes qataris et émiratis. Par ailleurs, l'essor de ces deux petits Etats s'est confirmé au début des années 2010, dans un contexte d'importantes redéfinitions régionales et internationales, au point de poser question quant à l'ampleur de leurs ambitions, et de « remettre en cause la littérature académique existante sur le rôle des petits Etats en Politique comparée et en Relations internationales ».³² Nous nous proposons de retracer succinctement la conquête progressive d'un statut régional et international inouï par le Qatar et les EAU afin de souligner la nécessité et la pertinence de les étudier dans le but de faire évoluer les cadres théoriques existants sur les stratégies des petits Etats.

Au cours des années 2000, le Qatar et les EAU ont notamment gagné un statut régional plus important grâce aux liens directs qu'ils ont forgés avec plusieurs puissances occidentales, ce qui leur a donné plus d'autonomie vis-à-vis de l'Arabie saoudite, lui envoyant un message selon lequel ils pouvaient dorénavant se doter de partenariats stratégiques en propre. Les meilleures illustrations de ceci sont le transfert en avril 2003 des militaires américains de la base Prince Sultan d'al-Kharj, près de Riyad, à celle d'Odeïd, au Qatar, ainsi que l'inauguration en mai 2009 de la base militaire française à Abu Dhabi. En parallèle, le Qatar et les EAU étaient en train de devenir des acteurs internationaux de plus en plus visibles, notamment grâce à des investissements conséquents de leurs fonds souverains³³ à l'étranger, y compris dans les secteurs les plus stratégiques, mais surtout grâce à une plus ample participation à la politique internationale, notamment dans le domaine financier. Ceci a été

³² Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role: Qatar and the United Arab Emirates in the Wake of the Arab Spring", *HH Sheikh Nasser al Mohammad al Sabah Publication Series*, n° 3, Durham: Durham University, octobre 2012, p. 2.

³³ Aux EAU, l'Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), créée dès 1976, possède 627 milliards de dollars. Au Qatar, la Qatar Investment Authority (QIA), créée en 2005, gère 175 milliards de dollars d'actifs. Il faut aussi noter la création d'importantes agences d'investissement en leur sein au cours des années 2000, à savoir Mubadala à Abu Dhabi en 2002 et Qatar Holding à Doha en 2006.

facilité par une accumulation de capital due à la hausse des cours du pétrole entre 2002 et 2008 et par la crise économique qui a touché les pays occidentaux à partir de 2008-2009. Bien sûr, si ces incroyables ressources ont permis un tel essor, ce dernier tient aussi et surtout aux politiques ambitieuses de ces deux petits Etats, dont les racines plongent dans les années 1990.

A niveau régional, des vellétés d'« émancipation » vis-à-vis de l'Arabie saoudite étaient en effet visibles dès cette époque. On peut citer l'incident frontalier de septembre 1992 entre le Qatar et le royaume saoudien, au cours duquel des accrochages entre soldats des deux bords font trois morts. Au lieu de minimiser l'épisode comme cela avait toujours été fait jusque-là, le petit émirat ne lâche pas de terrain face à son grand voisin et monte au contraire l'incident en épingle :

« Contre toute attente, c'est le « grand » qui est contraint par le « petit » à la défensive. Car, si la plupart des autres monarchies du Golfe condamnent le Qatar pour son comportement cavalier [...], leur réprobation se mêle souvent d'une secrète satisfaction : celle de voir l'une des leurs infliger un revers au royaume qui les traite si souvent avec l'arrogance d'un suzerain ».³⁴

Quant à la quête d'une visibilité accrue à l'international, on pense notamment au lancement d'*al-Jazeera* par le Qatar en 1996, outil d'influence ou de *soft power* largement commenté.³⁵ A la même période, les EAU font eux aussi montre de nouvelles ambitions, particulièrement en ce qui concerne leur rayonnement à échelle mondiale, lequel semble spécifiquement organisé autour des problématiques de défense. Il est ainsi intéressant que la première édition de l'International Defence Exhibition & Conference (IDEX), événement qui a contribué à identifier les EAU comme lieu incontournable des marchés d'armement internationaux, ait été organisée en 1993. La même année, les EAU envoient pour la première fois des soldats sur un théâtre extérieur dans le cadre d'une opération de maintien de la paix – en Somalie, de 1993 à 1994 – ce qui contribue également à rehausser leur statut global.

Ces signes de vellétés émergentes d'un rayonnement régional et international au Qatar et aux EAU interviennent peu après un événement qui représente un véritable tournant dans l'histoire de la région, à savoir l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein. L'époque était aussi marquée par un tournant d'ampleur à échelle internationale, avec la chute de l'URSS, la fin de la Guerre froide et l'avènement d'un ordre mondial unipolaire. Dès lors, il est possible de se demander si ces bouleversements régionaux et internationaux représentaient la raison principale du repositionnement stratégique du Qatar et des EAU amorcé dans les années 1990 et qui s'est consolidé dans les années 2000. Cette interrogation est

³⁴ Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », p. 298.

³⁵ Voir notamment Hugh Miles, *Al-Jazeera: The Inside Story of the Arab News Channel that is Challenging the West*, New York: Grove Press, 2005; Philip Seib, *The Al Jazeera Effect: How the New Global Media are Reshaping World Politics*, Washington: Potomac Books, 2008; Claire Gabrielle Talon, *Al Jazeera : Liberté d'expression et pétromonarchie*, Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2011.

d'autant plus légitime aujourd'hui que le début des années 2010, également marqué par d'importantes redéfinitions régionales et internationales, a non seulement confirmé les ambitions de rayonnement de ces deux petits Etats du Golfe au-delà de leurs frontières mais aussi vu émerger chez eux des dynamiques de puissance.

Face au nouveau contexte induit par les révoltes qui ont secoué le monde arabe à partir de l'hiver 2010-2011, le Qatar et les EAU ont en effet semblé faire de nouveau évoluer leurs règles d'engagement dans la région. La participation des deux petits Etats à l'opération Harmattan en Libye aux côtés des forces françaises et de l'OTAN en mars 2011 en est un exemple frappant, de même que leur participation aux opérations aériennes de la coalition internationale contre l'Etat islamique (*Da'ech*)³⁶ en Syrie à partir de septembre 2014. Il faut également parler de leur participation, aux côtés des Saoudiens, à l'opération « Tempête décisive » au Yémen à partir de mars 2015. Ces projections de forces ne répondent néanmoins pas aux mêmes logiques, comme nous le verrons. En outre, le Qatar comme les EAU ont usé d'une diplomatie économique assertive dans plusieurs pays de la région, surtout en Egypte,³⁷ où le premier s'est positionné avec et les seconds contre les forces de changement que représentaient alors les Frères musulmans. Ces nouvelles dynamiques dépassent le traditionnel rayonnement de ces petits Etats et traduisent des velléités de puissance, au sens où elles visent à transformer les événements dans le but de défendre leurs intérêts. Ces visées ne s'arrêtent d'ailleurs pas à l'échelle régionale. Aujourd'hui, le Qatar et les EAU n'hésitent pas à utiliser leur immense poids économique pour tenter d'infléchir la position de leurs grands partenaires occidentaux. Nous nous interrogeons donc non seulement sur les déterminants multiples qui ont encouragé ces dynamiques interventionnistes mais aussi sur les mécanismes en vertu desquels ces petits Etats ont réussi à se doter en l'espace de deux décennies d'un statut approchant celui de « puissance ».

En relations internationales, on a longtemps, et en règle générale à juste titre, considéré les petits Etats comme des « récepteurs » de puissance plutôt que comme des acteurs influents et, encore moins, comme des sources de pouvoir. « Pourtant, le fait que le Qatar [et les EAU aient] réussi à se créer une niche distincte dans l'arène internationale prouve [qu'ils possèdent] un certain type et une certaine quantité de pouvoir ».³⁸ A échelle internationale, les opportunités

³⁶ *Da'ech* est l'acronyme de « *al-dawlat al-islâmîya fî al-irâq wa al-châm* » (« l'Etat islamique en Irak et au Levant »).

³⁷ Emma Soubrier, « La diplomatie économique des pays du Golfe à l'aune du Printemps arabe : du rayonnement à la puissance », dans Frédéric Charillon et Alain Dieckhoff, *Annuaire Afrique du Nord Moyen-Orient 2014-2015*, Collection Mondes émergents, Paris : La Documentation française, 2014, p. 123-136 ; Emma Soubrier, « Golfe-Egypte : une *riyal politik* au service d'une plus grande autonomie stratégique ? », *Lettre de l'IRSEM n°2 : La diplomatie proactive des pays du Conseil de Coopération du Golfe au Moyen-Orient*, IRSEM, Ecole Militaire, avril 2015.

³⁸ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, Ithaca: Cornell University Press, 2013, p. 47.

pour les petits Etats de faire entendre leur voix et de faire prévaloir leurs intérêts ont proliféré dans « un environnement contemporain d'intense mondialisation, où l'influence est projetée par de multiple canaux et est bien moins tributaire de la taille du territoire qu'auparavant ».³⁹ Par ailleurs, au sein de la région, on peut également considérer que l'essor du Qatar et des EAU a été favorisé par le fait qu'ils sont entourés d'Etats de taille similaire.⁴⁰ Dès lors, le contexte, régional comme international, semble être tout aussi, voire plus, important que la taille absolue.

Cette dernière remarque nous mène à expliquer notre choix d'étudier le Qatar et les EAU, par opposition aux trois autres petits Etats qui composent le CCG – Koweït, Oman et Bahreïn. De taille similaire, ils auraient pu revêtir un intérêt à être comparés avec nos deux pays. Il aurait même été possible de comparer les stratégies de défense qataries et émiraties avec celles de l'Arabie saoudite. Comme nous le mentionnions plus haut, celle-ci a longtemps été considérée comme un « petit Etat », à cause de sa puissance relative face à l'Irak et l'Iran. Et à plusieurs égards, les politiques de défense et stratégies d'acquisitions militaires saoudiennes sont assez similaires à celles du Qatar et des EAU.⁴¹ Il était d'ailleurs originellement notre intention de prendre cet Etat comme cas d'étude au même titre que les EAU et le Qatar. Ce choix était notamment motivé par l'importance des marchés d'armement de cet Etat, dans lesquels la France a récupéré de plus grandes parts récemment – ce qui le rendait intéressant à étudier, au regard de l'approche choisie dans notre thèse. Néanmoins, il est rapidement apparu que l'Arabie saoudite était un sujet en soi. En outre, elle était difficilement comparable aux petits émirats que nous avons choisi d'étudier pour deux raisons. Le Royaume saoudien, fort d'une véritable Histoire, forme, avec l'Irak et l'Iran, le triangle de pouvoir régional traditionnel, toile de fond de toutes les relations internationales du Golfe. Par ailleurs, ni sa taille ni sa population, tant en nombre qu'en constitution, ne permettaient de la comparer aux EAU et au Qatar.

Le choix de ces deux petits Etats a largement tenu au constat qu'ils étaient, au sein du CCG, ceux qui avaient connu la plus remarquable évolution de leurs règles d'engagement dans la région et s'étaient imposés comme des partenaires sans lesquels il semblait dorénavant impossible de composer sur l'échiquier stratégique du monde arabe. Par ailleurs, le Qatar et les EAU sont, avec l'Arabie saoudite, les Etats du Golfe avec lesquels la France entretient les relations stratégiques les plus abouties. Outre ces aspects pragmatiques, notre choix s'appuyait sur deux hypothèses.

³⁹ Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 2.

⁴⁰ J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 737. Ce commentaire peut en outre être rattaché à celui formulé en exergue de cette sous-partie, arguant que l'Arabie saoudite a été considérée comme un interlocuteur pertinent par les puissances extérieures en raison du fait qu'elle était entourée de « micro-Etats ».

⁴¹ Voir notamment Emma Soubrier, "Regional Disorder and New Geo-Economic Order: Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East", *GRM Papers*, Cambridge: GRC, septembre 2014.

Au sein de l'entité régionale du CCG, tous les petits Etats sont mus par la nécessité d'articuler leur positionnement stratégique par rapport à leurs trois grands voisins que sont l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran. Néanmoins, nous considérons que le Qatar et les EAU sont ceux dont les déterminants systémiques sont les plus similaires et qui bénéficient de la plus grande « marge de manœuvre » car, contrairement aux trois autres, ils sont moins directement dépendants de l'un des pôles du triangle de pouvoir régional. Oman et le Koweït ont toujours fait figure d'« électrons libres », d'Etats dotés d'un esprit d'autonomie particulièrement marqué à l'endroit de l'Arabie saoudite.⁴² Les préoccupations stratégiques et sécuritaires du Koweït sont plus directement liées à l'Irak. Et le sultanat d'Oman, historiquement tourné vers la mer, ferme le détroit d'Ormuz avec l'Iran et a de ce fait toujours entretenu des relations étroites avec la puissance perse. Quant au Bahreïn, il est en revanche trop dépendant de l'Arabie saoudite : « Bahreïn est un protectorat saoudien depuis sa fondation ».⁴³ Dès lors, la proximité extrême de chacun des trois autres petits Etats du CCG avec l'un des trois grands voisins du Golfe risquait de s'avérer être une variable jouant un rôle trop important dans leurs positionnements respectifs et de fausser toute conclusion probante en termes de stratégies de survie des petits Etats. Les politiques du Qatar et des EAU, à l'inverse, se caractérisent par la recherche d'un équilibre relatif vis-à-vis des trois grands pôles régionaux, et surtout de l'Arabie saoudite et de l'Iran.

Non seulement leurs déterminants extérieurs sont semblables mais ils sont en outre, au sein du CCG, ceux qui ont les environnements domestiques les plus comparables. Ceci tient au fait qu'ils sont les seuls « Etats à minorité locale », c'est-à-dire des « pays où la population locale (les citoyens dotés de la nationalité) est minoritaire au sein de la population totale »⁴⁴ au monde, avec le Koweït – où ce facteur est moins déterminant du fait que sa population locale représente tout de même plus de 30% de la population totale tandis qu'elle représente potentiellement moins de 10% de la population totale au Qatar et aux EAU.⁴⁵ Or, en dépit de ces similitudes sur le plan extérieur et intérieur, ces deux petits Etats du Golfe ont adopté des stratégies sécuritaires tout à fait différentes – comme nous le verrons. Dès lors, leur étude comparée permet de cibler les raisons présidant à leurs politiques de défense et à leurs achats d'armement avec davantage de précision que si nous avions intégré d'autres Etats moins similaires à l'analyse.

⁴² Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 40.

⁴³ Laurence Louër, citée dans Antoine Ajoury, « A Bahreïn, l'Arabie saoudite réaffirme son leadership sur les monarchies du Golfe », *L'Orient-Le Jour*, 21 mars 2011, p. 11.

⁴⁴ Koji Horinuki, « Controversies over Labour Naturalisation Policy and its Dilemmas: 40 Years of Emiratization in the United Arab Emirates », *Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies*, vol. 4, n° 1-2, 2011, p. 41.

⁴⁵ Divers entretiens de l'auteur à Abu Dhabi et Doha entre février 2014 et mai 2014 – les estimations les plus fréquentes considèrent que la population émiratie représente 9,5% de la population totale du pays et que la population qatarie représente 7,5% de la population totale du pays.

3) *Les marchés d'armement, emblématiques du positionnement évolutif des acteurs*

La rencontre de l'élan politique d'autonomisation qui a mû le Qatar et les EAU à partir des années 1990 et de l'évolution des données géoéconomiques internationales à partir des années 2000 a donné lieu à des dynamiques inédites dans les marchés d'armements au sein de ces deux petits Etats. Etudier les relations changeantes qui caractérisent le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité est aujourd'hui instructif à plusieurs égards. Tout d'abord, elles représentent une illustration parfaite des logiques émergentes de la « géopolitique du capital » et notamment de l'essor de la diplomatie économique comme priorité politique pour les Etats de part et d'autre. Par ailleurs, elles permettent de mettre au jour des questionnements sur la réallocation de la puissance dans le jeu international. Enfin, de manière logique, les nouvelles règles qui animent le triptyque semblent avoir pour effet d'éloigner pour la première fois le système sécuritaire du Golfe d'une situation où ses fondements étaient les desseins de puissances extérieures plus que l'intérêt des Etats de la région eux-mêmes. Dès lors, non seulement prendre l'étude de ce triptyque comme fil rouge de notre recherche permet de tester un certain nombre d'hypothèses quant aux supposées velléités de puissance du Qatar et des EAU, mais elle devrait en outre donner des indications sur l'avenir des règles du jeu de la sécurité dans la région.

Dans un premier temps, il nous faut préciser ce que l'on désigne lorsque l'on parle de l'évolution des données géoéconomiques internationales. Il est deux mouvements associés sur lesquels il convient de revenir. Le premier, qui commence dans la période post Seconde Guerre mondiale et s'accélère largement dans les années 1990, est celui de la mondialisation. Comme le soulignent ainsi David Held et Anthony McGrew, l'idée de communauté politique a alors été re-conceptualisée pour devenir une forme distincte de politique internationale afin de rendre compte de l'intensité et de l'étendue des interconnections mondiales et de l'engagement croissant des Etats dans des problématiques et cadres de référence transnationaux.⁴⁶ Le deuxième mouvement, à l'heure de la mondialisation, est celui de l'essor d'une « géopolitique du capital ». Comme le note Jean-Michel Hoerner, en moins de deux décennies, la globalisation financière, par le biais des bourses, des fonds de placement et de pension, a transformé la planète et bouleversé les équilibres de la puissance.⁴⁷ Le résultat aujourd'hui est « un système international de plus en plus multipolaire et mondialisé au sein duquel la

⁴⁶ David Held et Anthony G. McGrew (dir.), *Governing Globalization: Power, Autonomy and Global Governance*, Cambridge: Polity Press, 2002, p. 5.

⁴⁷ Jean-Michel Hoerner, *Géopolitique du capital*, Paris : Ellipses Marketing, 2007.

puissance est plus diffuse et de plus en plus réfractée par des couches de gouvernance nationale, régionale et internationale qui s'entrecoupent » au cœur duquel se trouve un rééquilibrage global du pouvoir géopolitique et géoéconomique de l'Occident vers l'Orient.⁴⁸

Il est en effet intéressant de noter que de récents travaux se sont penchés sur le concept de « centre de gravité économique mondial » (CGEM) pour fournir une preuve empirique de la redistribution de l'activité économique mondiale et ont conclu à un glissement de celui-ci.⁴⁹ Ainsi, des projections de la croissance économique de 700 lieux dans le monde indique que le CGEM s'est déplacé de 4800 kilomètres à l'est entre 1980, lorsqu'il était globalement situé à mi-chemin de l'Océan Atlantique, et 2010, lorsqu'il est parvenu à une longitude correspondant à Izmir en Turquie ou Minsk en Biélorussie. La même étude suggère en outre que le CGEM se sera, d'ici à 2050, déplacé de 4500 kilomètres de plus à l'est, jusqu'à être situé quelque part entre l'Inde et la Chine.⁵⁰ Sans surprise, ce glissement a été d'autant plus important récemment que les pays occidentaux ont été frappés de plein fouet par la crise économique et financière à partir de 2008-2009.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les pays du Golfe, notamment le Qatar et les EAU, que leurs réserves conséquentes en hydrocarbures et leur important afflux de capital positionnent comme un pivot géographiquement central de l'ordre mondial fluctuant. En effet, ils ont quant à eux bénéficié d'un substantiel accroissement de leur richesse sur la période précédant la crise, ce qui les a dotés de nombreuses liquidités. Entre juin 2003 et juin 2008, il est estimé que les six Etats du CCG ont acquis 912 milliards de dollars en avoirs étrangers.⁵¹ Et tandis que les statistiques exactes sont toujours difficiles à établir, il est estimé que le revenu pétrolier total du Qatar et des EAU entre 1999 et 2008 sont respectivement passés de 4 à 27 milliards de dollars et de 13 à 87 milliards de dollars.⁵² Par ailleurs, le Qatar a bénéficié d'une décennie d'investissements de long-terme dans ses infrastructures de gaz naturel liquéfié (GNL), ce qui lui a permis de maximiser son contrôle sur les troisièmes plus grandes réserves du monde en gaz naturel. Ceci a donné lieu à une croissance économique qatarie de 13% par an en moyenne dans les années 2000

⁴⁸ Kristian C. Ulrichsen, "The GCC States and the Shifting Balance of Global Power", *Occasional Papers*, n° 6, Doha: Center for International and Regional Studies, 2010, p. 1.

⁴⁹ Voir notamment Jean-Marie Grether et Nicole Mathys, "Is the World's Economic Centre of Gravity Already in Asia ?" *Area*, vol. 42, n° 1, mars 2010, p. 47-50.

⁵⁰ Danny Quah, "The Global Economy's Shifting Centre of Gravity", *Global Policy*, vol. 2, n° 1, janvier 2011, p. 9, cité dans Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 5.

⁵¹ Howard Handy, *Tracking GCC Foreign Investments: How the Strategies are Changing with Markets in Turmoil*, Riyad: SAMBA Financial Group, 2008, p. 6, cité dans Kristian C. Ulrichsen, *Ibid.*, p. 3.

⁵² Jean-François Seznec, "The Gulf Sovereign Funds: Myths and Realities", *Middle East Policy*, vol. 15, n° 2, été 2008, p. 107, cité dans Kristian C. Ulrichsen, *Ibid.*

et, lorsque la production a atteint son pic de 77 millions de tonnes par an en 2010, les revenus gaziers du petit émirat représentaient quasiment le double de ses revenus pétroliers.⁵³ Or, cet essor des fonds souverains du Golfe dans les années 2000 a impulsé une nouvelle dynamique d'envergure dans la gouvernance monétaire internationale, redéfinissant les priorités des gouvernements prêteurs et des pays bénéficiaires ainsi que les relations entre eux.⁵⁴

Dans le contexte de crises systémiques qui ont secoué le monde occidental depuis 2008, les ressources économiques et financières des pays du Golfe leur ont en effet permis de faire évoluer les dynamiques de leurs relations avec les grandes puissances mondiales. Ceci s'est traduit de manière évidente dans le milieu financier, où ils ont tiré profit d'une situation où ils avaient l'avantage pour projeter leurs intérêts dans les débats concernant la restructuration de l'architecture du système financier international. Alexandre Kateb explique que la montée en puissance des fonds souverains issus des pays émergents illustre l'un des « effets de levier » offerts par la mondialisation :

« En octobre 2008, l'intervention de ces fonds souverains a contribué à stabiliser les marchés et a sans doute permis d'éviter la banqueroute de certains établissements financiers [...]. Cela a permis à de petits pays émergents comme les Emirats arabes unis [...] d'acquérir un capital politique appréciable aux Etats-Unis, où leur rôle a été perçu positivement. [...] Les fonds souverains s'affirment, par leur proximité avec les décideurs politiques, comme des acteurs incontournables dans la nouvelle "géopolitique du capital", qui émerge des décombres de la crise financière ».⁵⁵

En effet, les fonds souverains du Golfe ont joué un rôle critique dans la recapitalisation des institutions financières occidentales pendant les premiers temps de la crise financière. En Europe, cet apport a représenté jusqu'au tiers des fonds d'urgence mis en place par les gouvernements pour éviter un effondrement financier à l'automne 2008.⁵⁶ On peut également citer le fait que l'assistance économique des pays du Golfe a été sollicitée par l'administration Bush aux Etats-Unis pour sauver l'industrie automobile de la débâcle en novembre 2008.⁵⁷

Or, les responsables politiques du Golfe n'ont pas accordé ces aides à titre gracieux. Au contraire, ils ont notamment conditionné leur soutien à des réformes structurelles dans la gouvernance internationale, jugée trop peu représentative des économies émergentes. Ainsi, fin 2008, le gouverneur de la Banque centrale des EAU, Nasser al-Suwaidi, a souligné les intérêts et motivations des pays du Golfe en ces termes :

⁵³ "Qatar's Gas Income Exceeds its Oil Revenue", *Emirates 24/7 Business*, 27 octobre 2011, cité dans Ibid.

⁵⁴ Benjamin J. Cohen, "Sovereign Wealth Funds and National Security: The Great Tradeoff", *International Affairs*, vol. 85, n° 4, 2009, p. 713, cité dans Kristian C. Ulrichsen, "The GCC States and the Shifting Balance of Global Power", p. 10.

⁵⁵ Alexandre Kateb, « La diplomatie économique des nouvelles puissances », *Géoéconomie*, n° 56, hiver 2010-2011, p. 94.

⁵⁶ Richard Youngs, "Impasse in Euro-Gulf Relations", *Working Papers*, n° 80, Madrid: FRIDE, avril 2009, p. 1.

⁵⁷ "US Seeks \$300bn from Gulf States to Tackle Turmoil", Agence France Presse, 21 novembre 2008.

« Si l'on donne plus de voix aux [pays du Golfe], alors peut-être consentiront-ils à donner plus d'argent... Ils ne fourniront plus davantage de fonds sans avoir au préalable reçu [une plus grande reconnaissance] ». ⁵⁸

Quelques mois plus tard, le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères qatari de l'époque, Cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr al-Thani, a quant à lui suggéré de « redéfinir » le système international. Il a ainsi appelé à des changements en profondeur afin de « reconnaître l'émergence d'un ordre multipolaire dans lequel l'Occident n'était plus le seul ni même le principal acteur ». ⁵⁹

Plus largement, l'augmentation du capital du Qatar et des EAU les a incités à recourir à une « diplomatie économique » de plus en plus active, tout en faisant évoluer leurs visées d'un rayonnement accommodant de leur environnement à de véritables velléités de puissance. La diplomatie économique désigne un ensemble de mesures économiques mises en œuvre par un pays à des fins de politique étrangère, pour préserver ses intérêts sur la scène internationale.

« Elle a comme champs d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les migrations, l'aide, la sécurité économique et les institutions qui façonnent l'environnement international et, comme instruments, les relations, la négociation, l'influence ». ⁶⁰

Pour les pays du Golfe, recourir à cette diplomatie n'est pas nouveau. L'utilisation de leur rente comme outil de politique étrangère a d'ailleurs été spécialement baptisée « *riyal politik* ». ⁶¹

« En définitive, la capacité à se projeter à l'extérieur – ce que Joseph Nye appelle le *soft power* – est beaucoup plus tributaire de la puissance financière et de l'attractivité *per se* d'une économie que de vaines gesticulations politiques. À cet égard, les lois d'airain de l'économie finissent toujours par l'emporter sur les constructions idéologiques ». ⁶²

Ces dynamiques sont également visibles dans le domaine de la défense et de la sécurité. Au-delà des impulsions déjà mentionnées de nos deux petits Etats pour ce qui est de gagner plus d'indépendance régionale vis-à-vis de l'Arabie saoudite et d'acquérir une plus grande assise à l'international dès les années 1990, on s'interroge en effet sur l'évolution de leurs acquisitions militaires. Il faut noter que la région du Golfe dans son ensemble est l'une des premières destinations des ventes d'armement mondiales depuis les années 1980 et que le Qatar et les EAU n'y étaient pas en reste. A l'époque, ils faisaient déjà tous les deux partie du

⁵⁸ “Gulf Should Get More Voice for Extra IMF Funds”, *Gulf Times*, 22 novembre 2008.

⁵⁹ “Qatari PM Stresses Rule of Law to Face Challenges”, *Gulf Times*, 31 mai 2009.

⁶⁰ Peter Van Bergeijk et Selwyn Moons, “Economic Diplomacy and Economic Security”, in Carla Guapo Costa, *New Frontiers for Economic Diplomacy*, Lisbonne, Instituto Superior de Ciencias Sociais e Políticas, 2009, p. 37-59, cité dans Claude Revel, « Diplomatie économique multilatérale et influence », *Géoéconomie*, 2011/1, n° 56, p. 59.

⁶¹ Jeu de mot employant le nom de la monnaie saoudienne, le riyal, dans une expression faisant écho au terme de « *realpolitik* », défini comme « la politique étrangère fondée sur l'estimation des rapports de forces et l'intérêt national » dans Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris : Fayard, 1996, p. 123.

⁶² Alexandre Kateb, « La diplomatie économique des nouvelles puissances », p. 91.

« top 5 » mondial en termes de dépenses militaires *per capita*.⁶³ En outre, le début des années 1990 a été marqué par une recrudescence des achats d'armement largement due au traumatisme provoqué par l'invasion du Koweït par l'Irak. La question, dès lors, est de savoir si l'élan politique d'autonomisation du Qatar et des EAU qui était sensible alors était également perceptible dans les marchés de la défense. Nous formulons l'hypothèse que ce n'était pas encore le cas.

A l'instar de ce qui a été évoqué pour la mise en place de partenariats stratégiques et de nouvelles règles d'engagement dans la région, de premiers indices d'une volonté d'évolution du fonctionnement des achats militaires qataris et émiratis ont beau être repérables dès les années 1990, les effets des politiques mises en place n'apparaissent qu'au cours des années 2000 et plus encore durant les années 2010. Ainsi, jusqu'à récemment, les pétromonarchies du Golfe exprimaient par exemple difficilement leur conception propre des enjeux sécuritaires auxquels elles étaient confrontées. En conséquence, leurs fournisseurs avaient tendance à les analyser à travers le prisme de leurs propres enjeux stratégiques et intérêts commerciaux : « Les industriels de la défense avaient la possibilité de vendre pour ainsi dire tout ce qu'ils voulaient dans le Golfe, tirant avantage et profitant du manque de connaissances de leurs clients ». ⁶⁴ En outre, les marchés de la défense y étaient caractérisés par des importations de produits « sur étagère », ⁶⁵ ce qui donnait également un poids important au(x) fournisseur(s). Ceci permet d'ailleurs de s'interroger sur les déterminants animant la décision des Etats clients d'acheter du matériel militaire aussi sophistiqué, au-delà d'une volonté en partie vaine d'assurer une autonomie dans la défense de leur territoire.

Néanmoins, depuis les années 2000, on dénote des impulsions nouvelles. Tout d'abord, il faut noter que les dépenses militaires des deux petits pays n'ont cessé de croître. Par ailleurs, une évolution des processus de planification et d'acquisition du Qatar et des EAU est perceptible, lesquels se font l'écho des nouvelles dynamiques soulignées. Ainsi, des chercheurs défendent l'idée que toutes les pétromonarchies du Golfe font dorénavant preuve d'une assurance nouvelle en termes de formulation en propre de leurs besoins sécuritaires. De plus,

⁶³ En 1982, les cinq premiers pays au monde en termes de dépenses militaires *per capita* sont : l'Arabie saoudite, le Qatar, Oman, les EAU et Israël (Sivard, *World Military and Social Expenditures*, 1982, Table III, cité dans Joe Stork et Jim Paul, "Arms Sales and the Militarization of the Middle East", *MERIP Reports*, n° 112, janvier-février 1983, p. 5.

⁶⁴ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", *Defense & Security Analysis*, vol. 22, n° 1, mars 2006, p. 81.

⁶⁵ On désigne par ce terme les équipements qui sont fournis « clés en main », c'est-à-dire sans que des modifications majeures ne soient apportées pour correspondre à un besoin spécifique formulé par le client, et sans que la moindre portion de la chaîne de production ne soit réalisée dans le pays destinataire (ce qui est à relier à l'absence de capacités industrielles locales intégrées). Les matériels militaires étant livrés en tant que produit fini et complet, ils sont vendus au prix le plus fort. Cette livraison « sur étagère » est extrêmement rentable pour le fournisseur.

« [Elles font le choix] d'acquisitions et d'un développement de forces durables et axés sur des besoins opérationnels et non plus celui d'une compétition sur "ce qui brille le plus" consistant à acheter les systèmes d'armes les plus sophistiqués sans tenir le moindre compte de la priorité de la mission et de la capacité d'opérer et de maintenir un système agréé de forces au combat ». ⁶⁶

Dès lors, on formule l'hypothèse que les nouveaux processus d'acquisition militaires de nos deux petits Etats traduisent également des velléités nouvelles d'autonomie et de puissance. Cette affirmation pose notamment la question, pour aujourd'hui et pour l'avenir, de la pertinence de l'adoption par ces pays de l'« approche capacitaire » ⁶⁷ comme moyen de puissance. En effet, celle-ci supposant d'identifier clairement des objectifs de défense ou de sécurité, elle illustre une autonomisation de l'expression des besoins capacitaires qui leur permettrait d'affirmer leur indépendance ou moindre dépendance vis-à-vis des Etats fournisseurs et de leurs industriels.

Ajoutons que le Qatar et les EAU ont récemment pu se ménager une marge de manœuvre dans le domaine des acquisitions militaires d'autant plus importante qu'à l'autre bout du spectre, leurs Etats fournisseurs étaient aux prises avec la crise économique et financière. Celle-ci, ajoutée à d'autres facteurs sur lesquels nous reviendrons, a mené la plupart des pays occidentaux à procéder à d'importantes coupes dans leurs budgets de défense. En conséquence, les industriels et les gouvernements recherchent encore plus activement qu'avant des débouchés à l'export pour maintenir leur base industrielle de défense. Dès lors, les pétromonarchies, qui font partie des plus gros clients mondiaux en la matière, sont encore plus courtisées qu'avant à cet égard, par les puissances traditionnellement présentes dans la région ainsi que par les BRICS. Il faut en effet citer la présence accrue de ces derniers dans la zone. Les pays du Golfe semblent jouer de cette course à l'export pour réorganiser leurs stratégies, tant en termes d'alliances que de processus d'acquisition, selon l'impulsion d'autonomisation que nous avons évoquée. Ainsi, on peut formuler l'hypothèse d'une inversion des dynamiques de pouvoir au sein du triptyque étudié, donnant plus de poids au Qatar et aux EAU comme Etats clients qu'aux deux autres pôles du triangle.

Ceci renvoie à l'idée d'une réallocation de la puissance à échelle internationale, notamment en vertu d'un phénomène identifié par T.V. Paul comme de « l'influence inversée » :

« Le mode de fonctionnement multipolaire des marchés d'armement [permet] de mettre en évidence une troisième dimension d'influence structurelle, c'est-à-dire l'influence qu'un client développe vis-à-vis d'un fournisseur ». ⁶⁸

⁶⁶ Anthony Cordesman, *Securing the Gulf: Key Threats and Options for Enhanced Cooperation*, Washington: CSIS, février 2013, p.48.

⁶⁷ L'approche capacitaire est une méthode de planification ayant pour vocation d'aider la démarche d'acquisition de défense et de sécurité des pays en répondant au mieux aux nouveaux défis auxquels ils ont à faire face. Elle part de la question « qu'a-t-on besoin de faire concrètement ? » et non « quels équipements a-t-on besoin de remplacer ? ».

⁶⁸ T. V. Paul, "Influence through Arms Transfers: Lessons from the U.S.-Pakistani Relationship", *Asian Survey*, vol. 32, n° 12, décembre 1992, p. 1079.

L'auteur explique que, durant la Guerre froide, cette influence inversée tenait particulièrement à la compétition entre les Etats-Unis et l'URSS, laquelle donnait un levier d'influence aux pays qui pouvaient jouer de cette concurrence pour obtenir les meilleurs équipements en échange de gages d'alignement sur la position du fournisseur ou d'autorisation d'installer des bases militaires sur leur sol. Les marchés d'armement ont en effet toujours été un théâtre privilégié de jeux de puissance, comme cela a été souligné par de nombreux écrits.⁶⁹

Aujourd'hui, on peut considérer que les mêmes logiques animent les pays du Golfe, et notamment le Qatar et les EAU, qui tirent profit d'un rapport de force favorable (au sens où ils figurent parmi les plus gros acheteurs d'armement à l'international à l'heure où de nombreux Etats procèdent quant à eux à d'importantes restrictions budgétaires) pour faire jouer à plein la compétition entre tous les Etats qui cherchent à leur vendre du matériel – c'est-à-dire virtuellement le monde entier... On peut suggérer que la diplomatie économique des pays du Golfe, qui est devenue particulièrement proactive et se traduit notamment à travers leurs marchés d'armement, serait le miroir inversé d'une évolution de certains de leurs partenaires stratégiques, lesquels troqueraient, faute de moyens, leur politique de puissance contre une politique d'influence. Ceci pourrait même supposer, à terme, une inversion des rôles entre ceux qui sont le centre et ceux qui sont la périphérie, pour reprendre l'idée de Barry Buzan, selon laquelle « le 'centre' recouvre le cœur dominant des économies capitalistes, et la 'périphérie' un lot d'Etats industriellement, financièrement et politiquement plus faibles qui opèrent au sein d'un ensemble de relations largement construites par le centre ».⁷⁰

Tous ces questionnements expliquent l'importance et la pertinence d'étudier non seulement les politiques de défense mais aussi les stratégies d'acquisitions militaires de ces deux petits Etats afin d'en dégager des règles pour l'avenir des relations au sein du triptyque, lequel est intimement lié à des questions de distribution de la puissance. Soulignons d'ailleurs que ce choix d'ériger les marchés d'armement en fil rouge particulièrement emblématiques du (re)positionnement des acteurs est l'une des originalités majeures de notre thèse. Il s'agit de faire un état de l'art sur les questions qui nous occupent afin de pouvoir cerner au mieux où vient s'insérer notre recherche et les différents champs d'étude qu'elle a vocation à faire avancer.

⁶⁹ Voir les travaux de David Kinsella, Michael T. Klare et Robert E. Harkavy, ainsi que le volume 535 (septembre 1994) de *Annals of the American Academy of Political and Social Science (AAPSS)*, intitulé "The Arms Trade: Problems and Prospects in the Post-Cold War World". Nous développons plus dans notre état de l'art.

⁷⁰ Barry Buzan, "New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century", *International Affairs*, vol. 67, n° 3, juillet 1991, p. 432.

4) *Une littérature fournie qui manque d'analyses du point de vue des acteurs locaux*

La présentation des enjeux étudiés en trois volets a suivi un mouvement partant de la région pour aller vers la dimension nationale avant d'évaluer les répercussions de ces logiques entremêlées à échelle internationale, particulièrement dans les marchés d'armement. Cette dynamique est celle de notre réflexion doctorale, laquelle cherche à évaluer si les évolutions de l'environnement stratégique du Qatar et des EAU sont le facteur principal d'élaboration de leurs politiques de défense – et quel impact ces dernières ainsi que les redéfinitions de leurs stratégies d'acquisitions militaires ont sur le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel.

Selon Barry Buzan et Ole Wæver, le niveau régional est le plus crucial pour ce qui est d'analyser des enjeux de sécurité. En effet, la relative autonomie des déterminants sécuritaires à échelle régionale a notamment été révélée par la fin de la Guerre froide,

« Lorsque des antagonismes comme celui opposant (...) l'Irak aux pays arabes du Golfe ont aisément survécu à l'arrêt de la rivalité entre les deux superpouvoirs internationaux, laquelle les avait alimentés sans pour autant les générer ». ⁷¹

Or, nous avons précisément choisi d'ancrer notre recherche dans la théorie du complexe de sécurité régionale (CSR) développée par ces deux auteurs. Cette dernière sert de cadre d'analyse utile pour l'étude empirique de la sécurité du Golfe, et plus particulièrement du Qatar et des EAU, puisqu'elle délimite non seulement plusieurs niveaux d'analyse, mais qu'elle souligne en outre l'interaction de ces niveaux, ⁷² ce qui permet une compréhension plus profonde des stratégies de survie à échelles multiples comme celles de nos deux petits Etats.

Nous proposons d'aborder notre état de l'art selon la même dynamique en trois volets, en commençant par la revue de la littérature sur la sécurité du Golfe avant de nous tourner vers celle portant plus spécifiquement sur le Qatar et les EAU, et enfin vers celle abordant les enjeux des marchés d'armement à l'international et leurs implications dans les jeux de puissance.

Sur la sécurité du Golfe, un foisonnement de sources inégales

Il existe une littérature abondante sur la sécurité du Golfe et sans doute la centralité de cette région dans les préoccupations stratégiques de nombreuses grandes puissances explique-t-elle cet état de fait. Cependant, en lien avec cette remarque, il faut souligner qu'une partie des sources sur la question présente précisément des limites en cela qu'elles ont conduit leur analyse

⁷¹ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers, The Structure of International Security*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003, p. 47.

⁷² « Pour comprendre le CSR particulièrement compliqué [du Moyen-Orient], il est nécessaire d'en appréhender la constellation sécuritaire complète comme l'interaction des niveaux national, régional et international ». Barry Buzan et Ole Wæver, *Ibid.*, p. 218.

selon le prisme quasiment exclusif des intérêts stratégiques et commerciaux occidentaux. Notons d'ailleurs que parmi les ouvrages sur la sécurité du Golfe, nombreux sont ceux qui ont été écrits dans le cadre de centres de recherche stratégiques (*think tanks*) occidentaux, ce qui permet peut-être d'expliquer cet état de fait – compte tenu de l'étroite relation entre ces *think tanks* et les administrations qu'ils ont vocation à conseiller. Il a donc été nécessaire de rester vigilant quant au biais normatif des sources auxquelles nous avons recouru tout au long de notre recherche. A cet égard, nos années d'apprentissage de la langue arabe nous ont permis d'accéder à des sources locales qui rendaient possible un plus juste équilibre dans l'appréciation des enjeux. Nous différencions trois niveaux de lectures pouvant servir de socle bibliographique utile à toute recherche sur les stratégies de défense et de sécurité des Etats de cette région.

Tout d'abord, il faut citer les sources qui permettent d'appréhender les logiques générales des relations internationales au sein de la région MENA et/ou au sein du Golfe, considéré comme un sous-système de celle-ci, ou comme un système à part entière, régi par ses règles propres. A cet égard, on peut citer certains ouvrages incontournables comme *The International Politics of the Middle East* de Raymond Hinnebusch, *International Relations of the Middle East* de Louise Fawcett, *Globalization and Geopolitics in the Middle East: Old Games, New Rules* d'Anoush Ehteshami, *The International Relations of the Persian Gulf* de Gregory Gause ou *International Politics of the Persian Gulf* de Mehran Kamrava.⁷³ A cela, il faut ajouter des ouvrages publiés par des *think tanks* du Golfe, dont le *Gulf Research Center* (GRC)⁷⁴ dirigé par Dr. Abdulaziz Sager et l'*Emirates Center for Strategic Studies and Research* (ECSSR)⁷⁵ dirigé par Dr. Jamal Sanal al-Suwaidi. On pense ainsi à *The Gulf Region in the Global Economic Context* de Richard Youngs, *Le système régional du Golfe* d'Abdulkhaleq Abdulla, ou encore à deux livres de l'ECSSR, *The Gulf : Challenges of the Future* et *The Arabian Gulf: Between Conservatism and Change*.⁷⁶

⁷³ Raymond A. Hinnebusch, *The International Politics of the Middle East*, Manchester: Manchester University Press, 2003; Louise Fawcett, *International Relations of the Middle East*, Oxford: Oxford University Press, 2009; Anoushiravan Ehteshami, *Globalization and Geopolitics in the Middle East: Old Games, New Rules*, New York: Routledge, 2007; Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*; Mehran Kamrava (dir.), *International Politics of the Persian Gulf*.

⁷⁴ Le GRC est basé à Genève, avec des antennes à Cambridge et Djeddah. Il est particulièrement connu pour organiser tous les ans le Gulf Research Meeting (GRM), colloque universitaire international sur les enjeux de la région.

⁷⁵ L'ECSSR est basé à Abu Dhabi.

⁷⁶ Richard Youngs, *The Gulf Region in the Global Economic Context*, Cambridge: GRC, 2011; Abdulkhaleq Abdulla, *Al-nizâm al-'iqlîmî al-khalîjî* [*Le système régional du Golfe*], Cambridge: GRC, 2006; ECSSR, *The Gulf: Challenges of the Future*, Abu Dhabi: ECSSR, 2005 et *The Arabian Gulf: Between Conservatism and Change*, Abu Dhabi: ECSSR, 2009.

Ensuite, il est nécessaire de se pencher sur la littérature qui traite du fonctionnement de la politique étrangère des Etats de la région. En effet, comme nous l'étudierons tout au long de notre travail de recherche, les politiques étrangères et les politiques de défense des pays du Golfe ont toujours été interconnectées au point que certains considèrent qu'elles ne font qu'une.⁷⁷ Ici encore, les ouvrages sur lesquels il est particulièrement enrichissant de s'appuyer traitent tantôt du Golfe comme sous-système, tantôt comme région aux logiques à part. On peut notamment citer *The Foreign Policies of Middle East States* de Raymond Hinnebusch et Anoush Ehteshami, *Analyzing Middle East Foreign Policies and the Relationship with Europe* de Gerd Nonneman, *Identity and Foreign Policy in the Middle East* de Michael Barnett et Shibley Telhami ou encore *The GCC States in an Unstable World: Foreign-Policy Dilemmas of Small States* de Hassan al-Alkim.⁷⁸ En termes de sources arabes, nous pensons notamment à l'ouvrage de Nayef Ali Obeid, *Les pays du CCG dans un monde changeant : développements internes et politiques étrangères, 1990-2005*, publié par le GRC.⁷⁹

Enfin, il existe pléthore d'ouvrages qui traitent spécifiquement des questions de sécurité de la région du Golfe, parmi lesquels il faut notamment citer *Security in the Persian Gulf: Origins, Obstacles, and the Search for Consensus* de Lawrence Potter et Gary Sick, *Security in the Gulf: Historical Legacies and Future Prospects* de Matteo Legrenzi ainsi que *Insecure Gulf: The End of Certainty and the Transition to the Post-Oil Era* de Kristian Ulrichsen.⁸⁰ Ces trois ouvrages s'illustrent par leur choix d'adopter le point de vue des Etats étudiés plutôt que celui des grandes puissances occidentales qui défendent des intérêts stratégiques et économiques dans cette région. On pense ici à la riche littérature fournie sur la question par Anthony Cordesman du Center for Strategic and International Studies (CSIS, *think tank* américain basé à Washington), dont l'ouvrage phare *The Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric War*,⁸¹

⁷⁷ Mehran Kamrava, "Mediation and Saudi Foreign Policy", *Orbis*, vol. 57, n°1, hiver 2013, p. 5.

⁷⁸ Raymond A. Hinnebusch et Anoushiravan Ehteshami (dir.), *The Foreign Policies of Middle East States*, Boulder: Lynne Rienner, 2002; Gerd Nonneman, *Analyzing Middle East Foreign Policies and the Relationship with Europe*, Londres: Routledge, 2005; Michael Barnett et Shibley Telhami, *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Ithaca: Cornell University Press, 2002; Hassan Hamdan al-Alkim, *The GCC States in an Unstable World: Foreign-Policy Dilemmas of Small States*, Londres: Saqi Books, 1994.

⁷⁹ Nayef Ali Obeid, *Duwal majlis al-ta'awun al-khalijî fî 'âlam mutaghayir : dirâsa fî al-tat'awurât al-dâkhiliya wa al-'alâqât al-khârijîya 1990-2005* [Les pays du CCG dans un monde changeant : développements internes et politiques étrangères, 1990-2005], Cambridge : GRC, 2007.

⁸⁰ Lawrence G. Potter et Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*; Matteo Legrenzi (dir.), *Security in the Gulf: Historical Legacies and Future Prospects*, Londres: Routledge, 2010; Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf* (op. cit.).

⁸¹ Anthony H. Cordesman, *The Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric War*, Washington: CSIS, 2006. Cet auteur a écrit un nombre impressionnant d'ouvrages de référence (comme le *Gulf Military Balance*) sur la question de la sécurité dans le Golfe qui sont une mine d'or en termes d'information brute même s'ils manquent parfois d'une analyse de ces données qui aurait pu être appréciable et fort utile.

mais également à des écrits issus d'autres *think tanks* comme la Brookings Institution,⁸² la RAND Corporation⁸³ et le Council for Foreign Relations (CFR)⁸⁴ aux Etats-Unis ou l'International Institute for Strategic Studies (IISS) et le Royal United Service Institute (RUSI) en Grande-Bretagne.⁸⁵ Ici encore, il faut néanmoins souligner l'existence d'ouvrages issus de *think tanks* locaux, comme *Arabian Gulf Security: Internal and External Challenges*.⁸⁶

Sur le Qatar et les EAU, un petit nombre d'ouvrages en pleine expansion

Au sein de la littérature sur le Golfe, ses petits Etats sont des parents pauvres, par opposition au nombre important d'ouvrages rédigés sur l'Arabie saoudite, l'Iran et l'Irak. Néanmoins, la communauté de chercheurs sur la région s'est récemment penchée sur les deux pays que nous avons choisi d'étudier, et quelques ouvrages incontournables sont à signaler à cet égard. Nous commencerons par faire un point sur les écrits revenant sur l'histoire du Qatar et des EAU avant de nous pencher sur ceux analysant les ressorts de leurs politiques, notamment leur politique étrangère, et enfin sur les ouvrages qui abordent spécifiquement les enjeux sécuritaires.

En termes d'histoire du Qatar et des EAU, quelques travaux de référence antérieurs aux années 2000 sont à signaler. Il en va ainsi de ceux de Rosemarie Said Zahlan : *The Creation of Qatar ; The Origins of the United Arab Emirates: A Political and Social History of the Trucial States* et *The Making of the Modern Gulf States*.⁸⁷ Sur les EAU, il faut aussi mentionner l'ouvrage de Muhammad Abdullah, *The United Arab Emirates: A Modern History*.⁸⁸ Par la suite, comme le note très justement David Roberts dans l'introduction de sa thèse sur le

⁸² Voir notamment Suzanne Maloney, *Thinking the Unthinkable: the Gulf States and the Prospect of a Nuclear Iran*, Washington: Brookings Saban Center, 2013 et Kenneth M. Pollack, *Security in the Persian Gulf: New Frameworks for the Twenty-First Century*, Washington: Brookings Saban Center, 2012.

⁸³ Voir notamment Stephen F. Larrabee, Richard Sokolsky et Stuart Johnson, *Persian Gulf Security: Improving Allied Military Contributions*, Santa Monica: RAND Corporation, 2001; Andrew Rathmell, Theodore Karasik et David Gompert, *A New Persian Gulf Security System*, Santa Monica: RAND Corporation, 2003 et Robert E. Hunter, *Building Security in the Persian Gulf*, Santa Monica: RAND Corporation, 2010.

⁸⁴ On pense particulièrement à l'ouvrage : Gregory F. Gause, *Oil Monarchies. Domestic and Security Challenges in the Arab Gulf States*, New York: CFR Press, 1994.

⁸⁵ L'IISS et le RUSI sont basés à Londres. L'IISS est particulièrement connu pour organiser tous les ans le Manama Dialogue, sommet sur la sécurité régionale auquel assistent des dirigeants du Golfe et du monde entier. Parmi leurs études rédigées sur la sécurité dans le Golfe, on peut notamment citer J. E. Peterson, *Saudi Arabia and the Illusion of Security*, Londres : IISS, Adelphi Paper n°348, 2002 ainsi que Sean McKnight, Neil Partrick et Francis Toase (dir.), *Gulf Security: Opportunities and Challenges for the New Generation*, Londres : RUSI, Whitehall Paper n°51, 2000.

⁸⁶ ECSSR, *Arabian Gulf Security: Internal and External Challenges*, Abu Dhabi: ECSSR, 2008.

⁸⁷ Rosemarie Said Zahlan, *The Creation of Qatar*, Londres, New York: Croom Helm, 1979; *The Origins of the United Arab Emirates: A Political and Social History of the Trucial States*, Londres : Macmillan, 1978 et *The Making of the Modern Gulf States*, Londres: Unwin Hyman, 1989.

⁸⁸ Muhammad Morsy Abdullah, *The United Arab Emirates: A Modern History*, Londres: Croom Helm, 1978.

Qatar, « la période allant des années 1980 à la fin du siècle s'illustre par une certaine absence de littérature rigoureuse et utile » sur ce petit pays⁸⁹ – un constat qui vaut également pour les EAU. La fin des années 1990 marque une recrudescence de l'intérêt de chercheurs pour ces deux pays, et de très bons travaux sur leur histoire sont à noter. On pense notamment à *The Ottoman Gulf: The Creation of Kuwait, Saudi Arabia, and Qatar* de Frederick Anscombe et *A Century in Thirty Years: Shaykh Zayed and the United Arab Emirates* de Joseph Kechichian.⁹⁰ Les années 2000 ont quant à elles amené une littérature incontournable sur l'histoire du Qatar et des EAU, avec *The Emergence of Qatar* de Habibur Rahman et *From Trucial States to United Arab Emirates* de Frauke Heard-Bey.⁹¹

Par ailleurs, et en lien avec l'étude de l'histoire de ces deux petits Etats, certains auteurs se sont appliqués à décortiquer les ressorts de leurs politiques. Trois ouvrages écrits avant les années 2000 peuvent être considérés comme indispensables à lire en préambule à toute recherche en Science politique sur le Qatar et les EAU : *The Foreign Policy of the United Arab Emirates* de Hassan al-Alkim, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar* de Jill Crystal et *All in the Family : Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern Monarchies* de Michael Herb.⁹² Par la suite, de nombreux travaux de qualité sont parus sur la politique de ces pays, notamment leur politique étrangère mais aussi leur construction étatique. Sur le Qatar, on se réfèrera ainsi à *Qatar: Politics and the Challenges of Development* de Matthew Gray et à *Qatar: Small State, Big Politics* de Mehran

⁸⁹ David B. Roberts, *Qatar™ and a Changing Conception of Security*, Durham: Durham University, 2013, p. 26. L'auteur explique que cette absence d'information tient à deux facteurs principaux. Tout d'abord, depuis l'indépendance du pays en 1971, les dirigeants qataris semblent avoir volontairement évité les feux de la rampe, préférant vivre modestement et ostensiblement dans l'ombre, sous les auspices et la direction de l'Arabie saoudite. Ensuite, les années 1980 ont été une période de profonds changements dans la région du Golfe, du fait de la révolution iranienne, du siège de la Mecque et de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, qui eurent tous lieu en 1979. Ces événements et leurs conséquences, dont la guerre Iran-Irak ne fut pas la moindre, ont capté l'attention des observateurs, et « il est compréhensible que le petit Qatar, qui faisait son possible pour ne surtout pas faire de coup d'éclat, ait alors échappé aux regards de la majeure partie des auteurs et des universitaires ».

⁹⁰ Frederick F. Anscombe, *The Ottoman Gulf: The Creation of Kuwait, Saudi Arabia, and Qatar*, New York: Columbia University Press, 1997 et Joseph A. Kechichian (dir.), *A Century in Thirty Years: Shaykh Zayed and the United Arab Emirates*, Washington: Middle East Policy Council, 2000.

⁹¹ Habibur Rahman, *The Emergence of Qatar*, Londres: Keegan Paul Ltd., 2005 et Frauke Heard-Bey, *From Trucial States to United Arab Emirates*, Dubai: Motivate, 2005.

⁹² Hassan Hamdan al-Alkim, *The Foreign Policy of the United Arab Emirates*, Londres: Saqi Books, 1989; Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995 et Michael Herb, *All in the Family : Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern Monarchies*, Albany: State University of New York Press, 1999. Dans la veine de ce dernier ouvrage, il faut également citer Alanound Alsharekh, *The Gulf Family: Kinship Policies and Modernity*, Londres : Saqi Books, 2007 ainsi que la thèse d'Hendrik Van Der Meulen, *The Role of Tribal and Kinship Ties in the Politics of the United Arab Emirates* (Medford: Tufts University, 1997).

Kamrava.⁹³ Sur les EAU, la thèse de Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, publiée à l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM), est une lecture incontournable, de même que le plus récent ouvrage de Kristian Ulrichsen, *The United Arab Emirates: Power, Politics, and Policymaking*.⁹⁴

Il faut noter que ces écrits traitent déjà de questions sécuritaires, ce qui n'est pas étonnant vu ce que nous avons souligné sur la quasi fusion des politiques étrangères et politiques de défense de ces deux petits Etats, notamment. Néanmoins, il existe également des ouvrages dont la vocation est plus directement d'élucider les défis sécuritaires du Qatar et des EAU et les moyens développés pour y répondre. A cet égard, on pense notamment à *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security* d'Anthony Cordesman, mais également à *Qatar and the Arab Spring* de Kristian Ulrichsen et *The United Arab Emirates: A Study in Survival* de Christopher Davidson – ainsi que ses deux autres ouvrages sur Dubaï et Abu Dhabi.⁹⁵

Enfin, au sein de la littérature sur le Qatar et les EAU, il faut mentionner l'existence d'autres ouvrages qu'il convient de prendre avec précaution. Nous pensons tout d'abord, pour les EAU particulièrement, aux ouvrages de responsables locaux, qu'il faut appréhender en gardant à l'esprit leur dessein politique de promotion nationale.⁹⁶ Nous pensons également, pour le Qatar, aux ouvrages qui ont surfé sur la vague de l'actualité, notamment la polémique autour des investissements qataris en France.⁹⁷ Si ces écrits revêtent pour partie un réel intérêt compte tenu d'anecdotes emblématiques qu'ils relatent, il leur manque parfois une certaine profondeur d'analyse ou une plus grande neutralité du propos.⁹⁸

Nous voudrions souligner deux points quant à l'originalité de notre recherche – sur laquelle nous reviendrons plus avant dans la partie suivante – au regard de la littérature existante.

⁹³ Matthew Grey, *Qatar : Politics and the Challenges of Development*, Boulder: Lynne Rienner, 2013 et Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*.

⁹⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, Paris : IRSEM, 2011 et Kristian C. Ulrichsen, *The United Arab Emirates : Power, Politics, and Policymaking*, New York : Routledge, 2017.

⁹⁵ Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, Boulder: Westview, 1997; Kristian C. Ulrichsen, *Qatar and the Arab Spring*, Londres: Hurst, 2014; Christopher M. Davidson, *The United Arab Emirates: A Study in Survival*, Boulder: Lynne Rienner, 2005; *Dubai: The Vulnerability of Success*, Londres: Hurst, 2008 et *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, New York: Columbia University Press, 2009.

⁹⁶ Voir notamment H.E. Dr. Cheikh Sultan bin Khalifa bin Zayed al-Nahyan, *National Security of the United Arab Emirates: A Perspective in Light of Global Changes to the New World Order*, Londres: Rivermill, 2003 et H.E. Cheikh Mohammed bin Rashid al-Maktoum, *My Vision: Challenges in the Race of Excellence*, Dubai: Motivate, 2012.

⁹⁷ Voir : Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, Paris : Michel Lafon, 2013 et Olivier Da Lage, *Qatar : Les nouveaux maîtres du jeu*, Paris : Demopolis, 2013.

⁹⁸ Nous pensons particulièrement à Mehdi Lazar, *Le Qatar aujourd'hui*, Paris : Michalon, 2013 ; Nabil Ennasri, *L'énigme du Qatar*, Paris : Armand Colin, 2013 et Pierre Péan, *Une France sous influence : Quand le Qatar fait de notre pays son terrain de jeu*, Paris : Fayard, 2014.

Il s'agit de l'approche comparative du Qatar et des EAU que nous adoptons, et du fil rouge de notre étude qu'est le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité. Sur ce deuxième point, il est important de noter ce qui a d'ores et déjà été écrit au sujet des enjeux des marchés d'armement à l'international et de leurs implications dans les jeux de puissance.

Sur les marchés d'armement, une riche littérature à « régionaliser »

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il existe une littérature extensive permettant d'aborder les dynamiques du triptyque que nous avons choisi de mettre au cœur de notre analyse. Parmi les ouvrages de référence sur les logiques des marchés d'armement à l'international, on pense notamment à *The Global Politics of Arms Sales* d'Andrew Pierre et à *The International Arms Trade* d'Edward Laurance.⁹⁹ Pour ce qui est de comprendre les desseins qui animent les pôles « Etat fournisseur » et « industriel » de notre triptyque, on peut également se référer à *Arms Transfers in the Modern World* de Stephanie Neuman et Robert Harkavy, *The Political Economy of Making and Marketing Arms* de Frederic Pearson et Edward Kolodziej, ainsi évidemment qu'à *Arms and the State: Patterns of Military Production and Trade* de Keith Krause.¹⁰⁰ Il faut aussi mentionner d'importants travaux français comme *Compétitivité internationale et dépenses militaires* de François Chesnais et *Stratégie française de l'armement* de Jean-Paul Hébert.¹⁰¹ Néanmoins, tous ces ouvrages ont en commun de couvrir la période de la Guerre froide et il est nécessaire d'y ajouter des écrits plus récents pour appréhender ces dynamiques au mieux. A cet égard, *The Arms Dynamic in World Politics* de Barry Buzan et Eric Herring et *Arming the Future: A Defense Industry for the 21st Century* d'Ann Markusen et Sean Costigan¹⁰² sont des lectures enrichissantes.

Il faut pourtant noter que toutes les références données abordent, sans surprise, le point de vue des Etats fournisseurs, particulièrement les pays occidentaux, décryptant leurs motivations tant économiques que politiques et stratégiques pour exporter du matériel militaire.

⁹⁹ Andrew J. Pierre, *The Global Politics of Arms Sales*, Princeton: Princeton University Press, 1982 et Edward J. Laurance, *The International Arms Trade*, New York: Lexington Books, 1992.

¹⁰⁰ Stephanie G. Neuman et Robert E. Harkavy, *Arms Transfers in the Modern World*, New York: Praeger, 1980; Frederic Pearson et Edward Kolodziej, *The Political Economy of Making and Marketing Arms: A Test for the Systemic Parameters of Order and Welfare*, Occasional Paper 4/89, St. Louis: University of Missouri, 1989 et Keith Krause, *Arms and the State: Patterns of Military Production and Trade*, Cambridge: Cambridge University Press, 1992.

¹⁰¹ François Chesnais (dir.), *Compétitivité internationale et dépenses militaires*, Paris: Economica, 1990 et Jean-Paul Hébert, *Stratégie française de l'armement*, Paris: Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1990.

¹⁰² Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, Boulder: Lynne Rienner, 1998 et Ann R. Markusen et Sean S. Costigan, *Arming the Future: A Defense Industry for the 21st Century*, New York: Council on Foreign Relations, 1999.

A l'inverse, rares sont ceux qui analysent avec le même soin les déterminants animant les Etats clients, et c'est notamment cette lacune que notre recherche tâchera de combler. Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, de nombreux travaux sur les marchés d'armements ont pris comme cas d'étude le Moyen-Orient¹⁰³ et particulièrement la région du Golfe, mais, ce faisant, ils se sont surtout concentrés sur les trois plus grands pays, à savoir l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite. Or, aujourd'hui, non seulement le Qatar et les EAU se sont érigés au rang de partenaires stratégiques de premier ordre à cet égard, mais ils viennent ainsi bouleverser à la fois les présupposés classiques figurant dans la littérature sur les petits Etats quant au rôle de ces acteurs sur la scène internationale et les règles traditionnelles régissant le triptyque qui se trouve au cœur des marchés d'armement. Il est donc triplement important de mener cette recherche.

Enfin, nous voudrions souligner que l'état de l'art sur les problématiques qui nous occupent ne serait pas complet sans évoquer la littérature critique des marchés d'armement, notamment dans cette région. Nous pensons à un certain nombre d'ouvrages, dont on peut citer *The Arms Bazaar* d'Anthony Sampson, *Weapons : The International Game of Arms, Money and Diplomacy* de Russel Warren Howe et *The Death Lobby* de Kenneth Timmerman¹⁰⁴ ou encore, plus récemment, *Armes de corruption massive* de Jean Guisnel et *The Shadow World : Inside the Global Arms Trade* d'Andrew Feinstein.¹⁰⁵ Ces différents écrits mettent en avant deux arguments principaux pour critiquer les marchés de la défense et de la sécurité. Le premier est le potentiel crisogène qu'ils recouvrent, en cela qu'ajouter des armes à l'équation dans une région qui ne manque pas de facteurs d'instabilité a des chances d'augmenter les risques de conflits. Le second est la corruption des élites qui y a souvent été associée, au moins jusqu'à ce que des mécanismes de contrôle soient récemment mis en place pour lutter contre ce phénomène.

Cette dernière remarque nous incite à aborder la question de la sensibilité du sujet choisi, laquelle explique le soin qui a été alloué à la délimitation des problématiques traitées, des enjeux de la recherche et des hypothèses défendues, ainsi que la méthodologie particulière adoptée pour la mener à bien. Les deux parties suivantes ont précisément pour but de présenter ces différents aspects.

¹⁰³ Nous pensons notamment à la thèse de David T. Kinsella, *In the Shadow of Giants: Superpower Arms Transfers and Third World Conflict during the Cold War*, New Haven: Yale University, 1993.

¹⁰⁴ Anthony Sampson, *The Arms Bazaar*, New York: Viking, 1977; Russell Warren Howe, *Weapons: The International Game of Arms, Money and Diplomacy*, Garden City: Doubleday, 1980 et Kenneth R. Timmerman, *The Death Lobby*, Boston: Houghton Mifflin, 1991.

¹⁰⁵ Jean Guisnel, *Armes de corruption massive*, Paris: La Découverte, 2011 et Andrew Feinstein, *The Shadow World: Inside the Global Arms Trade*, New York: Farrar, Straus & Giroux, 2011.

5) *Hypothèses de travail et angle original de la thèse*

Dresser l'état de l'art sur les problématiques qui nous occupent a à la fois permis d'inscrire notre recherche dans une littérature relativement riche et de mettre au jour des points sur lesquels un approfondissement ou, *a minima*, une actualisation des enjeux, seraient les bienvenus. Nous défendons l'idée que les lacunes que notre recherche vient combler d'un point de vue empirique sont d'autant plus importantes que ce travail permet par la même occasion de faire évoluer plusieurs champs théoriques, au premier lieu desquels il faut citer la littérature sur les petits Etats, mais aussi celle abordant les questions des marchés d'armement, de la nouvelle économie de la défense mondiale, et des répercussions que cela a sur la définition et la distribution de la puissance à échelle internationale aujourd'hui. Nous nous proposons de reprendre point à point les trois niveaux d'analyse qui apparaissent désormais comme la rythmique de notre recherche afin de dégager pour chacun d'entre eux les apports tant empiriques que théoriques que notre travail doctoral cherche à représenter.

Un cadre théorique novateur pour englober toutes les strates de variables pertinentes

Notre thèse s'inscrit dans un cadre théorique qui, tout en se nourrissant de l'existant, est relativement original. Ce dernier est fait de l'association du concept de CSR de Barry Buzan et du réalisme néoclassique. Ceci permet à notre sens d'appréhender dans toute leur richesse les interconnexions des niveaux d'analyse – en termes d'échelles nationale, régionale et mondiale ou en termes de dialectique intérieur-extérieur – des politiques façonnant les relations internationales du Golfe au lieu de privilégier un niveau au détriment des autres. Ainsi, à la question de si les évolutions des déterminants extérieurs du Qatar et des EAU sont le facteur principal d'élaboration de leurs politiques de défense, nous formulons une réponse en plusieurs temps qui réconcilie différents niveaux d'analyse. Nous arguons que les mutations du contexte régional doivent être articulées avec celles du contexte international pour comprendre l'émergence et la consolidation du CSR du Golfe. En outre, nous défendons l'idée que ces déterminants structurels ne permettent d'expliquer la mise en place de leurs politiques que s'ils sont associés à des variables intervenant à niveau national. Pour justifier ces hypothèses, il faut rappeler ce que désigne le CSR du Golfe, puis expliquer pourquoi il est indissociable du niveau international avant de présenter le réalisme néoclassique, lequel permet de placer la dimension nationale au cœur de l'équation.

Le CSR conceptualisé par Barry Buzan désigne « un groupe d'Etats dont les inquiétudes et les perceptions majeures de sécurité sont liées à un point tel que leurs problèmes de sécurité nationale ne peuvent raisonnablement être analysés ou résolus séparément », pattern

d'amis-ennemis substantiellement confinés au sein d'une aire géographique spécifique.¹⁰⁶ Ces systèmes régionaux sont régis par des interdépendances tant positives que négatives et leurs membres passent le plus clair de leur temps et de leurs efforts à se préoccuper les uns des autres et non d'Etats extérieurs.¹⁰⁷ Or, la région du Golfe – l'Iran, l'Iraq, l'Arabie saoudite et les plus petites monarchies du Golfe – répond tout à fait à cette définition, surtout depuis la révolution de 1979 en Iran et la guerre Iran-Irak en 1980-1988, qui ont impulsé la dynamique des relations internationales de la région, consolidée en 1990 avec l'invasion du Koweït par Saddam Hussein.

En outre, nous reprenons le postulat de Gregory Gause selon lequel les Etats-Unis sont un membre de ce système d'autant plus volontiers qu'ils jouent un rôle particulièrement important dans la stratégie de survie des petits Etats que sont le Qatar et les EAU. Dans notre thèse, nous adoptons la définition dynamique des « petits Etats » à travers leur relation à la puissance.¹⁰⁸ Or, la raison pour laquelle les politiques du Qatar et des EAU défient la littérature sur les petits Etats tient précisément à une savante articulation d'influence et d'autonomie relative rendue possible par leur constellation sécuritaire, faite de la superposition de contextes régional et international dont les dynamiques diffèrent et au sein desquels la distribution de la puissance ne répond pas aux mêmes logiques. A cet égard, il faut souligner que cette stratégie originale a largement été facilitée par l'émergence des Etats-Unis comme seul superpouvoir mondial.

Notre recherche ajoute à la mobilisation d'un concept de CSR élargi la convocation de variables domestiques pour expliquer les politiques des pays étudiés, ancrant le propos dans le réalisme néoclassique.¹⁰⁹ Il est d'ailleurs assez logique d'articuler CSR et réalisme néoclassique puisque les deux cadres théoriques préconisent de réconcilier les différents niveaux d'analyse plutôt que d'appréhender les relations internationales selon un seul biais. Il faut pourtant noter que ce courant n'est pas le seul à avoir cherché à résoudre le puzzle théorique des interconnexions entre les déterminants intérieurs et extérieurs des politiques nationales. Tandis que des travaux antérieurs, comme ceux de Kenneth Waltz ou David Singer, distinguaient les deux niveaux de déterminants expliquant le comportement des acteurs,¹¹⁰ l'un

¹⁰⁶ Barry Buzan, *People, States and Fears*, Boulder: Lynne Rienner, 1991, p. 190.

¹⁰⁷ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 3-4.

¹⁰⁸ Voir Laurent Goetschel, "The Foreign and Security Policy Interests of Small States in Today's Europe", dans Laurent Goetschel (dir.), *Small States inside and Outside the European Union*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1998, p. 13-31.

¹⁰⁹ « Les considérations structurelles offrent un point de départ utile à toute analyse de la politique internationale et non une fin en soi. Même si l'on reconnaît que les structures existent et sont importantes, la question de savoir comment les hommes d'Etat en saisissent les contours de l'intérieur demeure ». (Aaron L. Friedberg, *The Weary Titan: Britain and the Experience of Relative Decline, 1895-1905*, Princeton: Princeton University Press, 1988, p. 8).

¹¹⁰ Kenneth N. Waltz, *Man, the State and War: A Theoretical Analysis*, New York: Columbia University Press, 1959; J. David Singer, "The Level of Analysis Problem in International Relations", *World Politics*, vol. 14, octobre 1961, p. 77-92.

des premiers universitaires à avoir attiré l'attention sur ce qu'il qualifiait de « *linkage politics* » fut James Rosenau.¹¹¹ Pour ce qui est de rendre compte de l'importance simultanée des *deux* niveaux dans l'analyse de la politique étrangère d'un pays, des travaux de référence ont été écrits par Peter Katzenstein et Stephen Krasner, qui se sont concentrés sur la politique étrangère dans le domaine économique et ont avancé que la prise de décision en la matière était simultanément influencée par des déterminants intérieurs et internationaux.¹¹² Dans ce contexte, Robert Putnam a quant à lui donné naissance à la littérature des « *two-level games* » et souligné la nécessité de prendre en compte les interconnexions entre les domaines de la politique comparée et des relations internationales.¹¹³ A partir de là, une querelle universitaire¹¹⁴ a opposé les néoréalistes qui défendaient que les déterminants systémiques ou structurels surpassaient les déterminants intérieurs dans l'élaboration de la politique étrangère des Etats¹¹⁵ et ceux qui défendaient la nécessité de prendre en compte le niveau domestique dans l'analyse des politiques étrangères, pour jeter un pont entre la politique comparée et les relations internationales au moyen du « réalisme néoclassique ».¹¹⁶

Dès lors, comment justifier la mobilisation d'un cadre théorique plutôt que l'autre dans l'analyse des politiques du Qatar et des EAU ? Barry Buzan et Ole Wæver eux-mêmes arguaient qu'au sein des relations internationales contemporaines, le réalisme néoclassique représentait probablement « le meilleur point de rencontre pour les éléments néoréalistes et régionalistes ».¹¹⁷ Outre cette affirmation, l'idée selon laquelle le réalisme néoclassique représente l'approche la plus pertinente pour analyser les politiques des petits Etats du Golfe peut se justifier par la comparaison empirique suivante. Si les contextes régionaux et internationaux suffisaient à

¹¹¹ James Rosenau, "Toward the Study of National-International Linkages", dans James Rosenau, *Linkage Politics: Essays on the Convergence of National and International Systems*, New York: Free Press, 1969.

¹¹² Voir Peter J. Katzenstein, "International Relations and Domestic Structures: Foreign Economic Policies of Advanced Industrial States", *International Organization*, vol. 30, n° 1, 1976, p. 1-45 et Stephen D. Krasner, *Defending the National Interest: Raw Materials Investments and U.S. Foreign Policy*, Princeton: Princeton University Press, 1978.

¹¹³ Robert D. Putnam, "Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Game", *International Organization*, vol. 42, n° 3, été 1988, p. 459.

¹¹⁴ Voir Miriam Fendius Elman, "The Foreign Policies of Small States: Challenging Neorealism in Its Own Backyard", *British Journal of Political Science*, vol. 25, n° 2, avril 1995, p. 171-217.

¹¹⁵ Voir Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, Reading: Addison-Wesley, 1979; Barry R. Posen, *The Sources of Military Doctrine: France, Britain, and Germany Between the World Wars*, Ithaca: Cornell University Press, 1984 et Benjamin Miller, "Explaining Great Power Cooperation in Conflict Management", *World Politics*, vol. 45, octobre 1992, p. 1-46.

¹¹⁶ Voir notamment Jack Snyder, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambitions*, Ithaca: Cornell University Press, 1991; Bruce Bueno de Mesquita et David Lalman, *War and Reason: Domestic and International Imperatives*, New Haven: Yale University Press, 1992 et James D. Fearon, "Domestic Politics, Foreign Policy, and Theories of International Relations", *Annual Review of Political Science*, vol. 1, juin 1998, p. 289-313.

¹¹⁷ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 28.

expliquer leurs choix stratégiques, alors l'on pourrait s'attendre à ce que le Qatar et les EAU, mais aussi le Koweït, Oman et le Bahreïn, aient des politiques étrangères et de défense similaires. Néanmoins, cette affirmation est très loin de la réalité : confrontés aux mêmes déterminants régionaux et internationaux, ces Etats ont adopté des stratégies très différentes. En particulier, le Qatar a développé une politique de *soft power* pour dissuader tout ennemi potentiel de l'attaquer tandis que les EAU ont pour cela privilégié une politique de *hard power*. Dès lors, nous pouvons avancer que les contrastes constatés dans leurs politiques sont au moins en partie dus à des facteurs internes – mais lesquels ? Cette interrogation nous conduit à aborder le deuxième volet des enjeux de notre recherche et de l'angle original de notre thèse, au niveau d'analyse national.

Approche comparative et concept innovant des « petits Etats-Princes »

L'apport tant empirique que théorique que notre travail cherche à représenter à cet égard réside dans l'approche comparative adoptée pour aborder le Qatar et les EAU, laquelle permet de mettre au jour les nuances entre les stratégies de ces deux petits Etats du Golfe, d'identifier les variables explicatives de ces contrastes et de façonner un concept innovant : celui des « petits Etats-Princes ».

Comme nous l'avons expliqué, notre choix du Qatar et des EAU s'appuyait notamment sur l'hypothèse que ces deux petits Etats sont, au sein du CCG, ceux qui ont non seulement les déterminants systémiques mais aussi les environnements domestiques les plus similaires. A partir de ce constat, nous reprenons la logique de Miriam Fendius Elman, qui explique que si nous arrivons à montrer que le niveau national importe « même dans les cas où l'on pourrait s'attendre au contraire, [c'est-à-dire au sein des petits Etats], alors ceci représentera le plus solide des arguments en faveur de l'analyse théorique partant du niveau national ».¹¹⁸ Nous considérons que, de la même manière, si nous arrivons à montrer que les stratégies des petits Etats du Golfe diffèrent *même dans les cas où l'on pourrait s'attendre au contraire*, c'est-à-dire lorsque leurs déterminants extérieurs mais également intérieurs sont semblables, alors ceci représentera le plus solide des arguments en faveur de l'hypothèse selon laquelle la variable la plus importante façonnant leurs stratégies est à chercher au-delà des théories classiques des relations internationales. Or, le Qatar et les EAU, face à des pressions systémiques similaires, ont précisément adopté des stratégies nationales tout à fait différentes depuis les années 1990, une impulsion qui a eu tendance à s'amplifier à partir de 2011 dans le nouveau contexte régional induit par le « Printemps arabe ». Il s'agit alors d'identifier les variables explicatives de ces contrastes.

¹¹⁸ Miriam Fendius Elman, "The Foreign Policies of Small States", p. 172.

Les divergences entre les stratégies de survie du Qatar et des EAU tiennent en partie à des nuances objectives dans leur taille relative et, partant, dans la marge de manœuvre dont ils disposent pour se ménager une autonomie relative. Ainsi, on peut opposer ces deux Etats du Golfe en termes de « petit Etat » – les EAU – *versus* « micro Etat » – le Qatar – compte tenu de critères de population, territoire et géographie rattachables à des théories classiques des relations internationales. Ces nuances ainsi que d'autres dans la structure interne de ces deux petits Etats – notamment le fait que le Qatar est un émirat homogène tandis que les EAU sont une fédération de sept différents émirats – permettent de comprendre pourquoi les EAU ont choisi d'axer leur stratégie sur des questions territoriales tandis que le Qatar a entrepris de mettre en place une logique réticulaire poussée à son paroxysme.

Néanmoins, nous avançons ensuite l'hypothèse que ces variables ne suffisent pas à expliquer certains choix de politiques de défense et de stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU. A cet égard, nous défendons l'idée que l'une des variables les plus importantes façonnant la réponse apportée par ces deux petits Etats à leurs déterminants systémiques est la perception de leurs décideurs. De manière globale, ce postulat rejoint celui de Gregory Gause pour qui le réalisme ne permet pas de raconter toute l'histoire des relations internationales de la région.

« Les idées, tout autant sinon plus que les facteurs matériels, peuvent représenter des sources de pouvoir ou des menaces pour les dirigeants du Golfe. [...] C'est au cœur de ce lien entre idées et pouvoir étatique que les constructions sociales deviennent des armes ou des menaces, en ceci qu'elles peuvent augmenter la capacité des dirigeants à influencer sur le cours des événements au-delà de leurs frontières ou peuvent être perçus comme des menaces à la stabilité interne des régimes ». ¹¹⁹

Bruce Bueno de Mesquita souligne bien, par ailleurs, que ce sont les décideurs, et non les Etats, qui choisissent les actions à mener. « Or, les décideurs semblent mus par leur propre bien-être plutôt que par celui de l'Etat. L'immortalité de l'Etat au-delà de leur propre existence est secondaire par rapport à la quête qu'ont les dirigeants de leur propre survie politique ». ¹²⁰

Nous voudrions ici souligner deux points essentiels. Le premier est que c'est cet accent mis tout au long de notre recherche sur le rôle de la perception des régimes qataris et émiratis dans l'élaboration de leurs stratégies qui ancre notre propos dans le réalisme néoclassique – qui reprend des variables chères aux constructivistes – plutôt que dans le réalisme défensif. Schématiquement, ce dernier défend l'idée que la politique étrangère d'un pays représente la réaction logique d'un acteur rationnel à des déterminants systémiques clairs. Or, comme le souligne Gideon Rose, aux yeux des réalistes néoclassiques, le réalisme défensif fait fausse route

¹¹⁹ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 243.

¹²⁰ Bruce Bueno De Mesquita, "Domestic Politics and International Relations", *International Studies Quarterly*, vol. 46, n° 1, 2002, p. 4.

car l'accent qu'il met sur la réaction des Etats face aux menaces auxquels ils sont confrontés néglige le fait que leur perception de ces menaces est en partie façonnée par leur puissance matérielle relative.¹²¹ Dans le cas de nos deux pays, il est possible de considérer qu'ils auraient pu – ou dû, selon le réalisme défensif – décider de mettre leur sécurité intégralement entre les mains des Etats-Unis, reconnaissant par-là leurs limites territoriales et démographiques ainsi que leur impossibilité associée de développer des capacités de défense efficaces. Pourtant, ils ont non seulement choisi de se ménager une autonomie relative vis-à-vis des Etats-Unis en s'alliant avec d'autres puissances internationales – comme nous l'observerons – mais ils ont en outre décidé de développer leurs propres capacités. Or, comme nous l'avons évoqué, le choix de politiques du Qatar et des EAU a toujours eu beaucoup à voir avec leur puissance économique et le levier d'influence dont cela les dote. Etant donné que la puissance matérielle relative de ces Etats et la perception de leurs dirigeants du statut que cette dernière leur permet de revendiquer sur la scène internationale se trouvent au cœur du comportement de ces acteurs, le réalisme néoclassique apparaît bien comme le meilleur cadre théorique à mobiliser.

Le deuxième point est que, face à l'affirmation des réalistes néoclassiques selon laquelle il est nécessaire, pour comprendre la manière dont les Etats interprètent et répondent à leur environnement extérieur, d'analyser la manière dont les pressions systémiques sont traduites au niveau de l'unité par des variables telles que la perception des décideurs et la structure étatique interne,¹²² nous proposons un concept qui permet de réconcilier ces variables : celui des « petits Etats-Princes ». De la même manière que le concept d'Etat-nation identifie l'Etat à la nation, notre concept d'« Etat-Prince » place le Prince, sa perception mais également ses relations personnelles au cœur de l'Etat, jusqu'à les confondre. Ceci évoque un peu la fameuse formule de Louis XIV, qui disait alors : « L'Etat, c'est moi ». Mehran Kamrava, dans *Qatar. Small State, Big Politics* le souligne d'ailleurs :

« Les individus au pouvoir n'ont pas seulement remplacé les institutions ; ils sont devenus les institutions. Si Louis XIV était vivant aujourd'hui, il ne se sentirait pas dépaycé par la manière dont est menée la politique au Qatar ».¹²³

Dès lors, nous défendons l'hypothèse qu'il est nécessaire d'intégrer la dimension de la personnalité des dirigeants respectifs du Qatar et des EAU dans notre analyse, mais également les réseaux familiaux, tribaux et interpersonnels qui façonnent la mise en place de leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires au niveau national. A cet égard, il faut souligner que l'apport de notre thèse est non seulement d'actualiser un certain nombre de

¹²¹ Gideon Rose, "Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy", *World Politics*, vol. 51, n° 1, 1998, p. 150.

¹²² Ibid., p. 152.

¹²³ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 104.

réflexions menées par des chercheurs comme Michael Herb dans son ouvrage *All in the Family* mais également d'appliquer ce cadre d'analyse aux marchés d'armement de ces deux pays, ce qui suppose d'observer ces dynamiques au niveau national mais également au sein des relations du Qatar et des EAU avec les grandes puissances internationales. Cette remarque nous conduit à aborder le troisième volet des enjeux de notre recherche et de l'angle original de notre thèse, au niveau international, et notamment en ce qui concerne les relations qui régissent le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et sécurité.

Partir du point de vue local pour mieux cerner les redéfinitions de la puissance

Comme nous l'avons observé dans notre revue de la littérature, il existe de nombreux ouvrages consacrés aux marchés d'armement à l'international, d'une part, et aux relations de défense et sécurité entre les pays du Golfe et les grands acteurs du jeu mondial, d'autre part. Néanmoins, peu d'écrits donnent autant de place à l'analyse des motivations des Etats clients qu'à l'étude des desseins des Etats fournisseurs. De plus, peu d'écrits ont choisi de se concentrer sur les petits Etats du Golfe, leur ayant longtemps préféré l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite. Outre ces deux lacunes précédemment mentionnées, il faut ajouter que l'observation critique sur la littérature portant sur les marchés d'armement formulée par David Kinsella au début des années 1990 est encore largement valable aujourd'hui. Il expliquait en effet que l'essentiel de cette littérature était plutôt descriptif.

« En la matière, les écrits se focalisent souvent sur les logiques régissant les flux d'armes internationaux – qui vend quoi à qui – ou sur les politiques de transfert de matériels militaires de certaines nations productrices d'armement. Ironiquement, l'accent mis sur ces aspects a généré un nombre important de données quantitatives sur les transferts d'armement mais [...] n'a pas donné lieu à des études qui s'en servaient de manière rigoureuse pour en tirer des enseignements pertinents en termes de relations causales ».¹²⁴

Plus précisément, nous attirons l'attention sur le fait qu'en ce qui concerne les marchés d'armement du Golfe, l'analyse causale ne dépasse que rarement les considérations d'une nécessaire défense du territoire face à une multitude de risques régionaux pour les Etats clients, et celles d'une pure motivation économique de la part des Etats fournisseurs.

Sur la base de ces réflexions, l'apport que notre thèse cherche à représenter dans ces deux champs de la littérature académique, outre le fait qu'elle se consacre à l'étude de deux petits Etats du Golfe et prenne comme point de départ de toute analyse *leur* point de vue propre et non celui des Etats fournisseurs, tient à trois hypothèses entremêlées.

¹²⁴ David T. Kinsella, "Conflict in Context: Arms Transfers and Third World Rivalries during the Cold War", *American Journal of Political Science*, vol. 38, n° 3, août 1994, p. 557-558.

La première hypothèse est qu'au sein même d'un cadre analytique éminemment réaliste, c'est-à-dire essentiellement centré sur la puissance militaire et le pouvoir économique, il est possible de considérer que les déterminants internes, tant chez les Etats clients que chez les Etats fournisseurs, prennent le pas sur les déterminants extérieurs – ce qui tend en réalité à valider le choix du réalisme néoclassique. Ainsi, du côté des Etats clients, nous défendons l'idée que l'arsenal impressionnant réuni par le Qatar et les EAU pour se prémunir contre de potentielles menaces extérieures sur leur territoire avait, au moins jusqu'à récemment, autant vocation à éveiller un fervent sentiment national au sein de la population qu'à doter ces deux petits Etats de capacités d'auto-défense et de dissuasion – outil de consolidation interne qui fonctionne néanmoins, tout particulièrement de nos jours, grâce à l'attractivité inouïe de ces pays pour les industriels de la défense et de la sécurité dans le monde entier. Quant aux Etats fournisseurs, nous soulevons une interrogation sur le fait que la survie de leur base industrielle de défense a pris le pas sur des considérations plus larges de puissance économique internationale, particulièrement depuis que la réduction de leurs budgets de défense a limité les carnets de commande de l'industrie de défense au niveau national.

La deuxième hypothèse est qu'au-delà de la défense territoriale d'une part et de purs impératifs économiques d'autre part, des facteurs moins intuitifs et parfois moins rationnels entrent en compte dans la mise en place des marchés d'armement du Golfe, comme ceux relevant de l'image, de calculs politiques et stratégiques, ou encore de la personnalité des acteurs et de leurs relations, qui peuvent dépasser les autres déterminants et bien mieux expliquer la signature de certains contrats. Partant du constat d'un décalage entre l'importance de l'arsenal du Qatar et des EAU et leurs capacités réelles de défense, même si celles-ci évoluent avec le temps, le poids de l'image et du prestige ainsi que le rôle politique et stratégique des gros contrats sont analysés dans notre recherche. Il faut noter que ces aspects ont été couverts ici et là dans la littérature sur la région, notamment par Anthony Cordesman qui parle d'un « *glitter factor* » dans les achats d'armement de ces pays. Néanmoins, ils ne font guère l'objet d'analyses extensives et c'est précisément ce que notre travail doctoral entend proposer. Par ailleurs, appliquer le concept des « petits Etats-Princes » aux marchés de défense de la région, et introduire par-là l'importance du rôle que jouent la personnalité des dirigeants ainsi que leurs réseaux familiaux et interpersonnels en leur sein, est encore plus innovant. Il s'agit de montrer que le contrat social particulier mis en place à l'origine par ces « Etats rentiers »¹²⁵ et les logiques de clientélisme tribal qui y sont associées, comme l'ont notamment montré

¹²⁵ Hazem al-Beblawi et Giacomo Luciani, "The Rentier State in the Arab World", dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, Londres: Routledge, 1990. La théorie fait l'objet d'un développement dans notre chapitre II.4.A.

Michael Herb ou Christopher Davidson, qui parle de « capitalisme tribal », ¹²⁶ sont également, voire tout particulièrement, valables dans le domaine des marchés d'armement. Cette démonstration est d'autant plus intéressante qu'elle permet de comprendre l'importance de se pencher sur ces sujets aujourd'hui pour mieux comprendre les enjeux actuels et futurs de la défense et de la sécurité dans ces deux pays et, plus largement, dans l'ensemble de cette région stratégique qu'est le Golfe.

La troisième hypothèse, intimement liée aux deux précédentes, est que les ventes de matériels militaires aux monarchies de la Péninsule arabique, et notamment au Qatar et aux EAU, sont aujourd'hui au cœur de la réallocation de la puissance sur la scène régionale et internationale, car elles consacrent, sur fond de crise économique et financière internationale, la prépondérance des intérêts de ces pays et l'ajustement des politiques étrangères de nombreux Etats pour être en phase avec ces derniers, ce qui est tenu par les théoriciens des relations internationales comme la définition même de la puissance.¹²⁷ En effet, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, nous avançons dans notre recherche l'hypothèse que certains pays occidentaux, particulièrement les Etats européens, n'ont plus aujourd'hui les moyens de leurs ambitions internationales, du fait d'une conjoncture économique interne et internationale défavorable qui les pousse à repenser leurs approches. Dès lors, il est possible de remettre en cause l'idée selon laquelle leurs ventes d'armement à destination du Golfe sont encore un moyen d'influence sur les Etats de la région. Bien au contraire, il se pourrait que ces marchés soient dorénavant des outils de puissance aux mains des dirigeants de la Péninsule arabique, qui conditionneraient la signature de gros contrats à des engagements politiques de la part des Etats fournisseurs allant dans le sens de leurs intérêts propres. A cet égard, et pour ne mentionner qu'un seul point parmi d'autres sous-tendant cet argument, le fait que les négociations dans le domaine des matériels de défense et de sécurité – particulièrement en ce qui concerne les projets « dimensionnants » – se tiennent au moins autant entre responsables des gouvernements concernés qu'avec les industriels produisant les équipements est parlant.

Nous voudrions noter que certaines hypothèses avancées ici se rapprochent d'idées qui ont pu être reprises à des fins critiques – point sur lequel nous reviendrons. Ceci soulève la question de la sensibilité du sujet choisi et, partant, de la méthodologie adoptée pour mener cette recherche, afin de pallier au mieux les obstacles qui ont été rencontrés.

¹²⁶ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 94.

¹²⁷ On pense notamment à la définition donnée par Raymond Aron : « Peu de concepts ont été aussi couramment employés et sont aussi équivoques que celui de puissance. [...] J'appelle puissance sur la scène internationale la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. En bref, la puissance n'est pas un absolu, mais une relation humaine ». Raymond Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 1962, p. 58.

6) *Méthodologie de la recherche et difficultés rencontrées*

Au sein de la littérature croissante sur la région du Golfe, ses relations internationales et ses problématiques de défense, les ouvrages portant spécifiquement sur le Qatar et les EAU sont relativement peu nombreux. Quant à analyser les dynamiques régissant le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel qui rythme leurs marchés d’armement, avec toutes les implications que ceux-ci ont aujourd’hui, les écrits s’y consacrant sont encore plus rares. Bien sûr, c’est justement ce qui a motivé le choix de notre sujet – le sentiment de pouvoir « défricher » un nouveau champ d’étude étant proprement passionnant et stimulant. Il faut néanmoins souligner que cette relative pauvreté de la littérature académique portant sur nos problématiques doctorales tient en partie à la sensibilité du sujet choisi, ce qui a rapidement posé la question de l’accès aux sources. Dès lors, en termes de méthodologie de la recherche, ceci impliquait qu’il nous faudrait prévoir de conduire des entretiens avec des acteurs tant institutionnels qu’industriels, et planifier des missions de recherche sur le terrain. Or, ceci s’est avéré être une tâche ardue, qui a demandé de nombreux ajustements dans la manière dont l’enquête a été menée et dont les résultats ont été mobilisés dans le manuscrit final.

Sensibilité du sujet et question de l’accès aux sources

La nature « sensible »¹²⁸ des problématiques auxquelles nous avons choisi de consacrer notre thèse est un aspect dont nous étions consciente dès les premiers temps de notre recherche. A cet égard, les réactions de nos interlocuteurs, dans le milieu universitaire mais également institutionnel et industriel, en apprenant notre sujet sont assez emblématiques. Si tous s’accordaient à dire qu’il s’agissait de questions passionnantes revêtant un caractère particulièrement important dans le contexte régional et international actuel, ils ne manquaient pas d’exprimer dans le même souffle des doutes quant à la faisabilité d’une telle recherche. Parmi les remarques entendues, nombreux ont été ceux qui nous ont spontanément dit, en substance : « Vous vous intéressez aux politiques de défense du Qatar et des EAU ? Sacré défi que de travailler sur quelque chose qui n’existe pas ! ». Puis, dès lors que nous avons posé que notre sujet prenait en compte leurs politiques de défense dans un sens élargi,¹²⁹ partait du

¹²⁸ Voir Raymond M. Lee et Claire M. Renzetti (dir.), *Researching Sensitive Topics*, Londres: Sage, 1993.

¹²⁹ Comme cela est déjà apparu dans nos précédentes sous-parties, et comme nous l’exposerons plus avant dans notre sous-partie sur le déroulé de notre argumentaire et la présentation de notre plan de thèse, les politiques étrangères et les politiques de défense des pays du Golfe sont étroitement interconnectées, au point que les unes et les autres peuvent être considérées comme une seule et même politique. Or, s’il était éventuellement possible de douter, au moins jusqu’à récemment, de l’existence d’une politique de défense bien définie au Qatar et aux EAU, nul analyste ne s’aventurerait à suggérer que ces deux Etats n’étaient pas dotés d’une politique étrangère spécifique.

point de vue des acteurs locaux et traitait aussi et surtout des évolutions des stratégies d'acquisitions militaires de ces deux Etats, alors émergeait l'expression d'autres doutes, quant à la possibilité d'accéder à des sources permettant d'étayer notre démonstration. En effet, nous avons très vite été confrontée à plusieurs obstacles à cet égard.

En termes de sources ouvertes sur les problématiques qui nous occupent, et particulièrement les dynamiques qui régissent les marchés d'armement du Qatar et des EAU, il est important de souligner une difficulté essentielle, ayant trait à la fiabilité des informations. Qu'il s'agisse du montant exact des budgets de défense de ces pays, de la manière dont ceux-ci sont répartis entre les dépenses courantes et les achats de matériel militaire, des effectifs réels de leurs forces armées, de la présence en leur sein de personnels de nationalité étrangère, ou encore de l'organisation des accords de coopération militaire et des contrats d'armement signés entre Etats, les données disponibles en source ouverte sont bien souvent incomplètes et régulièrement discutables. Cette réalité, sur laquelle nous reviendrons en plusieurs endroits, nous a été signalée par nos interlocuteurs sur le terrain à de nombreuses reprises et ceci nous a permis de recueillir par leur biais des estimations plus fiables sur chacun de ces points.

Nous voudrions toutefois noter dès à présent que ceci, ajouté à d'autres difficultés que nous mentionnons plus loin, nous a convaincue qu'il serait utopique et présomptueux de prétendre pouvoir nous livrer à une approche quantitative sur des thématiques aussi sensibles et, partant, très obscures. Ceci explique d'ailleurs notre attachement à faire la lumière sur les *tendances* organisationnelles des politiques et stratégies étudiées et non sur le détail de données chiffrées qui, de l'avis de la majorité, ne pourraient jamais que s'approcher de la réalité sans garantie de l'avoir tout à fait atteinte. Cette décision permettait aussi de mettre à distance un écueil que nous détaillerons ultérieurement, à savoir la tentation de nous livrer à une critique des politiques et stratégies étudiées.¹³⁰ Avant de présenter l'organisation de notre enquête, nous aimerions souligner deux points qui ont néanmoins facilité notre accès à des sources pertinentes.

Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné dans notre sous-partie sur l'état de l'art, notre cursus universitaire a été composé de plusieurs années d'apprentissage de la langue arabe. En outre, nous avons eu la chance de vivre pendant un an au Proche-Orient en 2009-2010.¹³¹ La combinaison de ces deux éléments essentiels de notre formation nous a à la fois permis

¹³⁰ Un attachement à observer dans le détail le flou artistique des lignes entre cassette personnelle des cheikhs et budgets nationaux de défense, la proportion d'étrangers dans les forces armées du Qatar et des EAU, ou encore les « à cotés » parfois obscurs des contrats d'armement signés avec ces Etats aurait « flirté » avec le contenu d'ouvrages extrêmement critiques à l'égard des pays du Golfe et ceci ne s'accordait pas avec les visées strictement académiques de notre travail de recherche.

¹³¹ Nous avons effectué un stage de trois mois à Ramallah à l'été 2009, un échange universitaire de six mois à Beyrouth début 2010 et des cours intensifs d'arabe durant trois mois à Damas à l'été 2010.

d'accéder à des sources rendant possible un plus juste équilibre dans l'appréciation des enjeux, d'intégrer plus rapidement les problématiques spécifiques des acteurs arabes que nous étudions, et d'apparaître comme une interlocutrice légitime sur les thématiques régionales qui étaient au cœur de nos entretiens sur notre terrain de recherche :

« Le « flair » du chercheur, qui l'amène à voir des configurations de sens que d'autres ont ignorées ou à proposer des lectures hors des routines d'une discipline, n'est souvent rien d'autre que sa capacité pratique à user du raisonnement analogique, ou, plus largement, à recourir à des schèmes de perception et d'action, d'orientation et de jugement qu'il a incorporés au cours de sa trajectoire biographique ».¹³²

Cependant, comme nous l'énonçons plus loin, cette maîtrise de la langue et des codes locaux a également été perçue parfois comme un indice suspect, voire comme un argument à charge.

Par ailleurs, le mode de financement de notre thèse a joué un rôle déterminant dans l'organisation de notre recherche, l'accès aux sources et, *in fine*, dans la production du savoir. Notre thèse a été conduite sous contrat CIFRE-Défense avec l'entreprise Airbus Defence & Space – qui s'appelait anciennement Cassidian – et des efforts particuliers ont été déployés pour mettre en cohérence notre travail académique et la définition de nos activités au sein de cette structure. Ainsi, notre première année de thèse a également été celle du cadrage de notre mission pour cette entreprise de défense et sécurité, faite d'acclimatation à l'environnement industriel et de traduction des attentes académiques en objectifs opérationnels.

« C'est avec et contre soi qu'il faut se battre pour produire du savoir. Et l'acquisition d'un savoir va de pair avec une transformation de soi, des manières de percevoir les choses et de poser les problèmes. Elle requiert de se rendre disponible à d'autres formes de vie, de se plonger dans des univers pratiques et symboliques, rituels et institutionnels étrangers, d'en déceler la cohérence interne, d'en repérer les configurations d'acteurs, d'en apercevoir les logiques de rationalité, d'en saisir les régimes de justification ».¹³³

A cet égard, nous considérons que l'accueil chez Airbus Defence & Space nous a permis d'intégrer des schémas cognitifs d'acteurs qui nous étaient étrangers, n'ayant jamais travaillé dans une entreprise privée de défense auparavant, et qui étaient pourtant essentiels à une juste appréhension des multiples enjeux des marchés d'armement. De plus, notre accueil au sein des antennes de l'entreprise à Abu Dhabi et Doha, sous responsabilité d'Airbus Defence & Space, a largement facilité nos recherches de terrain ainsi que l'accès à de nombreux interlocuteurs. Sur ce point, notre rattachement à IRSEM, en vertu du soutien financier de la Délégation générale pour l'armement (DGA) à notre recherche doctorale, a également joué un rôle important.

¹³² Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures & Conflits* [En ligne], n° 47, automne 2002, Partie 1, p. 4.

¹³³ Ibid., p. 5.

Organisation de l'enquête

Au cours de notre doctorat, nous avons réalisé trois missions d'un mois dans le Golfe, partagées à peu près équitablement entre le Qatar et les EAU, en octobre-novembre 2013, en février-mars 2014 et en mai 2014. Lors de ces recherches de terrain, nous avons conduit des entretiens auprès de divers interlocuteurs qataris, émiratis et occidentaux travaillant au sein d'institutions locales, d'institutions étrangères dans le pays, ou d'entreprises de défense. Ces échanges avaient vocation à tester un certain nombre d'hypothèses ayant émergé durant les premiers mois de la réflexion doctorale, et pour lesquelles il était difficile de trouver des éléments de réponse dans les seules sources secondaires que nous avons consultées. En particulier, compte tenu de l'approche que nous avons choisie d'adopter dans notre thèse, l'objectif était d'arriver à recueillir un maximum de données sur la perception des acteurs locaux vis-à-vis des évolutions de leur environnement stratégique et sur les efforts déployés pour y répondre. Ces entretiens avaient également pour but d'apporter une plus fine connaissance des dynamiques du triptyque client-fournisseur-industriel et de l'organisation des relations régissant ce triptyque en local.

En novembre 2014, nous avons également réalisé une mission d'une dizaine de jours aux Etats-Unis, à Washington. Ce choix était motivé par la présence de nombreux spécialistes de la région dans cette ville. En effet, comme la revue de la littérature l'a laissé apparaître, la grande majorité des écrits portant sur le Golfe et notamment sur ses problématiques de défense et de sécurité vient des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. En particulier, il semblait important de soumettre nos hypothèses de travail aux experts de renom au sein de centres de recherche et *think tanks* comme le Congressional Research Service (CRS), la Brookings Institution ou CSIS – non sans garder à l'esprit l'éventuel biais qui pouvait colorer leur analyse, écueil que nous avons précisément cherché à éviter tout au long de notre recherche.

Enfin, en janvier 2014, nous avons aussi passé une semaine en Suède, où nous étions accueillis en tant que *guest researcher* par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), qui nous a gracieusement permis de consulter l'ensemble de ses archives sur les acquisitions militaires du Qatar et des EAU depuis les années 1980. Ce séjour a permis de récolter de précieuses informations qui avaient vocation à venir alimenter une base de données permettant notamment l'élaboration de tableaux et de graphiques pour venir illustrer notre propos. Il nous a également offert l'opportunité de tester nos hypothèses de recherche auprès de spécialistes des transferts d'armement internationaux et de l'économie de défense mondiale.

Au total, nous avons ainsi conduit une centaine d'entretiens, parfois libres et parfois semi-directifs, ce qui inscrit résolument notre recherche dans la méthodologie qualitative. Nous voudrions ajouter que nous avons pris le parti, au cours de nos quatre années de doctorat, d'écrire plusieurs articles académiques destinés à être publiés dans des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs ainsi que des papiers que nous avons présentés lors de conférences internationales avec comité de lecture. Ces productions ont largement nourri les débats avec les chercheurs et les praticiens, lors des symposiums internationaux auxquels nous avons participé et au cours des entretiens qui ont rythmé nos recherches de terrain. Ainsi, nous avons constaté que ces écrits, que nos interlocuteurs avaient parfois consultés avant notre rencontre, facilitaient les échanges. Ceci a permis d'infirmer ou de confirmer certaines hypothèses de notre recherche et d'ouvrir des perspectives d'approfondissement de certains aspects abordés dans notre thèse auxquels nous n'aurions peut-être pas pensé sans cela.

Un terrain triplement difficile

Schématiquement, il a été intéressant de constater que les différentes difficultés rencontrées lorsque nous avons commencé à mettre en place nos entretiens et nos missions de recherche sur le terrain ont tenu à chacun des trois pans du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et sécurité. De manière générale, les acteurs avec lesquels nous avons été en contact au sein de ces trois cercles ont fait preuve de beaucoup de retenue voire de suspicion à notre endroit, compliquant considérablement l'accès à l'information et, par la suite, l'utilisation des résultats obtenus. Nous proposons de présenter chacun des trois cercles dont il est question ici avant de montrer en quoi notre terrain a été compliqué par le fait que les acteurs de ces trois cercles étaient tous mus par leurs propres logiques et leurs propres craintes au sein d'un dispositif complexe et sensible.

Pour ce qui est du premier cercle, celui de l'Etat client, les acteurs dont nous parlons sont les Qataris et Emiratis que nous avons rencontrés ou avons souhaité rencontrer sans y parvenir, qu'ils travaillent au sein d'institutions gouvernementales au Qatar et aux EAU, dans leur ambassade en France, dans les forces armées de leur pays, ou dans des centres de recherche et des universités locales. Pour ce qui est du second cercle, celui de l'Etat fournisseur, les acteurs dont nous parlons sont tous ceux que nous avons rencontrés au sein des institutions et des agences qui travaillent à la bonne conduite des relations bilatérales entre le Qatar et les EAU d'une part, et leurs propres Etats d'autre part. Il s'agit donc tout particulièrement des agents issus des différents départements – chancellerie politique, service économique, département de la coopération militaire – des ambassades françaises à Abu Dhabi et Doha,

mais également de leurs homologues étrangers (notamment dans les ambassades de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de l'Australie) et des personnes travaillant au sein de la DGA et de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).¹³⁴ Enfin, pour ce qui est du troisième cercle, celui de l'industriel de défense, les acteurs dont nous parlons travaillent dans les départements de la stratégie globale et régionale, au sein des cellules d'intelligence économique et en tant que chargés de projets ou en tant que commerciaux sur le terrain. La plupart de ceux que nous avons interrogés sont issus de l'entreprise Airbus Defence & Space, où nous avons passé trois ans, mais nous avons également rencontré de nombreuses personnes travaillant dans d'autres compagnies industrielles comme MBDA, Thales, Dassault, DCNS ou encore Nexter. Ces éléments posés, il s'agit de montrer en quoi notre terrain s'est avéré – triplement – difficile.

« Comment un terrain devient-il « difficile » ? Les réponses à cette question relèvent d'appréciations inévitablement subjectives. Nous [considérons ici] la « difficulté » au sens large, c'est-à-dire non seulement comme danger physique, mais aussi comme la gestion problématique des situations concrètes d'enquête et d'interaction ». ¹³⁵

Dans notre cas, chacun des trois cercles a représenté son lot d'obstacles et de suspensions.

Les acteurs du premier cercle ont sans doute, et sans surprise, été les plus difficiles à approcher et à interroger. Pour la plupart d'entre eux, la seule annonce de notre sujet d'étude avait comme effet immédiat de les faire reconsidérer tout accord préalable de nous recevoir en entretien. Quant à ceux qui consentaient tout de même à nous rencontrer, ils précisaient alors d'entrée de jeu qu'ils n'auraient que très peu d'informations à nous proposer, et qu'ils étaient sûrement moins bien placés pour nous parler de ces problématiques que leurs supérieurs – vers lesquels ils nous orientaient systématiquement – sans la moindre garantie que ceux-ci accepteraient de nous voir. Soulignons que ceci n'a rien d'étonnant au regard d'une culture du secret très développée dans l'ensemble du monde arabe, assortie d'un profond respect mais aussi de craintes envers la hiérarchie,¹³⁶ deux caractéristiques que nous avons déjà eu l'occasion de constater lors de nos précédents travaux de recherche dans la région – en l'occurrence, au Liban. Pour autant, nous n'étions pas tout à fait préparée à une telle manifestation de suspensions à notre égard.

¹³⁴ La DGRIS a été créée par un décret adopté le 17 décembre 2014 et publié le 2 janvier 2015. Elle réunit l'ex Direction des affaires stratégiques (DAS) et certains pôles responsables des relations internationales (RI) à l'Etat-major des armées (EMA) et à la DGA.

¹³⁵ Elise Massicard, « Etre pris dans le mouvement. Savoir et engagement sur le terrain », *Cultures & Conflits* [En ligne], n° 47, automne 2002, Partie 1, p. 2.

¹³⁶ Cette hiérarchie est d'ailleurs à comprendre dans le sens local, à savoir qu'il existe en réalité bien souvent une superposition de plusieurs hiérarchies dans les institutions gouvernementales et les forces armées de ces pays, en fonction du titre officiel des acteurs, de leur famille d'appartenance et de leur âge, lesquelles peuvent parfois entrer en contradiction, comme nous l'observerons dans notre thèse, particulièrement dans le chapitre II.4.B.

Ainsi, nombreux ont été nos interlocuteurs locaux qui nous ont implicitement ou ouvertement soupçonnés de travailler pour les services de renseignements français¹³⁷ et de nous servir de notre thèse comme simple couverture – ce qui, cela va sans dire, rendait difficile toute instauration d’une relation de confiance. Nous aimerions noter que, nous étant ouverte de ces problèmes rencontrés à d’autres chercheurs travaillant sur la région, il nous a souvent été rétorqué que chercher à tout prix à recueillir les avis des acteurs locaux sur nos questions avait en fait bien peu d’intérêt car « ceux qui savent ne parlent pas, et ceux qui parlent ne savent pas ». Néanmoins, nous avons choisi de ne pas tenir compte de cette remarque récurrente car, ayant décidé de mettre la perception de nos deux pays d’étude au cœur de notre analyse par opposition aux nombreux écrits péchant par un prisme occidental trop marqué, nous considérons qu’il était nécessaire de recueillir toute expression proprement locale des enjeux, si ténue et si peu mobilisable soit-elle dans notre manuscrit final – nous y reviendrons.

Les acteurs du second cercle étaient bien plus disposés à nous recevoir et à répondre à nos questions que ceux du premier cercle. Néanmoins, ici aussi, nous avons régulièrement rencontré quelques réticences de nos interlocuteurs à nous fournir des informations que nous pourrions utiliser pour soutenir notre argumentaire. Leurs frilosités ou, *a minima*, leurs précautions oratoires tenaient à deux aspects. Tout d’abord, des craintes étaient parfois exprimées quant au potentiel de déstabilisation des relations de notre pays avec le Qatar et les EAU si nous passions ces deux Etats du Golfe au crible d’une analyse trop critique qui pourrait les froisser. Cet aspect, sur lequel nous reviendrons dans la partie consacrée aux défis de la restitution de nos résultats d’enquête, peut être rapproché d’une remarque plus générale :

« Selon les cas, l’enquêteur se trouve intriqué dans de difficiles transactions avec soi-même, avec les enquêtés et avec leurs mondes, avec les commanditaires qui paient et attendent ses résultats et avec les publics auxquels ces résultats seront au bout du compte restitués ». ¹³⁸

L’autre facteur ayant éveillé les soupçons de ces acteurs était en revanche plus surprenant. Il s’agissait de notre appartenance à l’entreprise Airbus Defence & Space, laquelle est une multinationale européenne. Dès lors, nos interlocuteurs français ont parfois considéré que notre travail servait les intérêts industriels allemands, notamment, plus que ceux de notre pays et ce motif était avancé pour refuser de répondre à certaines de nos interrogations. Notons que ces réactions nous ont beaucoup éclairée quant au fonctionnement du triptyque étudié, et qu’elles ont en soi validé des hypothèses de recherche qui ont notamment alimenté notre chapitre 5.

¹³⁷ Elise Massicard souligne « [qu’un chercheur financé par l’université française est presque immédiatement considéré comme espion de son gouvernement... avec des variantes cependant : tour à tour espionne française, allemande, américaine, russe ou israélienne, parfois "contre" ou "double" » (Elise Massicard, art. cit., p. 3).

¹³⁸ Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, art. cit., p. 3.

Ironiquement, le financement de notre thèse a également été la raison pour laquelle les acteurs institutionnels étrangers ont émis des suspicions à notre endroit. A l'instar des Qataris et des Emiratis, ces derniers nous exprimaient leurs doutes quant au fait que notre thèse était une simple couverture à des activités de renseignement pour le compte de l'Etat français.

Si les interlocuteurs du troisième cercle ont probablement été les plus ouverts et les plus enclins à nous expliquer dans le plus menu détail le fonctionnement de leur segment de spécialisation, nos entretiens avec eux n'ont toutefois pas été dénués de difficultés. Certaines tenaient, ici encore, à quelques soupçons concernant nos motifs et l'utilisation des informations livrées dans le corps de notre thèse. A cet égard, les différences de perception du « danger » que nous pouvions représenter en manipulant des questions d'une telle sensibilité étaient assez similaires à celles observées avec les acteurs du second cercle. Les craintes parfois exprimées par nos interlocuteurs issus de notre entreprise, à l'instar des agents issus des institutions françaises, étaient liées au potentiel de déstabilisation de leurs intérêts au Qatar et aux EAU si notre recherche s'avérait trop critique sur la manière dont sont mises en place les politiques de défense et les stratégies d'acquisitions militaires de nos deux pays. Quant aux craintes formulées par nos interlocuteurs issus d'autres entreprises, à l'instar des agents issus d'institutions étrangères, elles tenaient à l'idée selon laquelle notre thèse pouvait en réalité être une couverture à de l'espionnage industriel commandité par Airbus Defence & Space.

Ajustements dans l'organisation du terrain et la conduite des entretiens

Face à ces difficultés, nous avons veillé à organiser au mieux nos missions de recherche sur le terrain. Par ailleurs, nous avons tâché d'adapter la conduite de nos entretiens à ce que nous percevions des éventuelles suspicions à notre égard qui animaient nos interlocuteurs. Avant de présenter ces aspects, nous aimerions compléter le propos précédent en faisant état de deux points qui, à l'inverse, ont joué en notre faveur pour ce qui était d'instaurer une relation de confiance avec les personnes que nous avons interrogées. Le premier point est notre maîtrise de la langue arabe et des codes locaux. Celle-ci a facilité les échanges avec les Qataris et les Emiratis, mais elle a parfois été perçue comme un « indice » de plus sur le fait que nous étions une espionne. Le second point tient à notre qualité de jeune femme, qui était un atout car nous n'étions dans un premier temps pas prise au sérieux par nos interlocuteurs qui voyaient en nous « une étudiante ignorante et inoffensive à qui ils pouvaient donc parler sans inhibition ».¹³⁹

¹³⁹ Nous reprenons ici la formulation d'Elise Massicard. Cependant, « ce rempart ne [nous] mettait pas longtemps à l'abri de certaines projections, car il devenait vite évident que « [nous en savions] trop », ce dont [nous devons] par ailleurs faire la preuve pour obtenir des réponses pertinentes ». (Elise Massicard, art. cit., Partie 2, p. 3).

En ce qui concerne la manière de mener les missions, nous avons pris contact avec les trois cercles du triptyque en partant des acteurs les plus abordables pour aller progressivement vers ceux dont nous escomptions qu'ils s'avèreraient être les plus ardues à appréhender – les Qataris et les Emiratis. Lorsque nous nous sommes rendue sur le terrain pour la première fois, nous avons commencé par conduire des entretiens auprès des équipes locales de notre entreprise et auprès des agents de divers services de l'ambassade française. Ceci tenait à une volonté de ne pas prendre le moindre risque d'arriver « comme un chien dans un jeu de quilles » et de gêner l'organisation des relations entre ces acteurs et les interlocuteurs locaux.

Dans un deuxième temps, nos entretiens se sont ouverts aux autres industriels et aux acteurs institutionnels étrangers présents sur place. La logique était celle d'une acclimatation en douceur à l'environnement dans lequel nous pénétrions, présentant à chacun les raisons de notre présence sur le terrain, les visées de notre recherche et les hypothèses que nous souhaitions confronter aux réalités locales. Cette manière de procéder a permis d'établir de vraies relations de confiance avec les acteurs du second et du troisième cercle, de façon à ce qu'il soit ensuite possible de solliciter leur concours pour nous aider à rencontrer les acteurs du premier cercle.

Notons que nous avons bien senti, dans un stade initial de nos enquêtes de terrain, ce qui a ailleurs été décrit comme

« Une tension entre la volonté d'expliquer [notre] projet aux enquêtés et [la peur de nous] fermer des portes, entre une honnêteté intellectuelle et morale d'une part et la tentation du mensonge pour répondre à leurs attentes de l'autre ». ¹⁴⁰

Néanmoins, nous avons rapidement décidé qu'il était inutile de prendre le moindre risque, et qu'il serait plus raisonnable d'être totalement transparente sur notre projet de recherche dès le début. Nous en avons d'ailleurs été régulièrement remerciée par nos interlocuteurs, lesquels appréciaient cette approche prudente, ayant eu des expériences précédentes moins concluantes avec des chercheurs qui avaient à leur sens fait montre de bien moins de délicatesse dans leur manière d'appréhender le « microcosme bien réglé » que représentent ces milieux. La pertinence d'avoir ainsi cherché à « apprivoiser » notre terrain s'est vérifiée lorsque nous avons réussi, dans un troisième temps, à rencontrer, grâce à l'appui des contacts précédemment liés, un certain nombre d'acteurs locaux. Ces entretiens ont d'ailleurs bénéficié de l'expérience acquise au cours des précédents entretiens.

En effet, la manière de mener nos entretiens au Qatar et aux EAU a évolué avec la pratique. Lors de notre première mission, en octobre-novembre 2013, nous utilisions un questionnaire préparé en amont, lequel serait plusieurs hypothèses de recherche, regroupées par thématiques. L'ensemble des questions n'était pas posé à tous les rendez-vous. Chaque entretien abordait

¹⁴⁰ Elise Massicard, art. cit., Partie 1, p.6.

une sélection de points issue de nos grilles de référence. Le choix était fait selon le profil de la personne rencontrée, le département dans lequel elle travaillait, et la manière dont se passait les premières minutes d'échange. Nous étions ainsi attentive à établir si notre interlocuteur semblait disposé à parler librement, à détailler ses réponses et à mettre en place un climat de confiance, ou s'il était au contraire plutôt fermé et adepte des réponses courtes. Nous nous rendions à nos entretiens avec une version imprimée de notre questionnaire, duquel nous tirions les points jugés les plus pertinents en fonction de ces observations. Cependant, nous avons rapidement constaté que cette façon de procéder ne convenait pas. Nos interlocuteurs semblaient souvent gênés ou suspicieux dès que nous reportions notre attention à cette feuille, nous demandant parfois de la consulter, ce qui perturbait l'entretien. Pour l'avoir ensuite essayé, et appliqué systématiquement à partir de notre deuxième mission, en février-mars 2014, il était bien plus efficace d'écrire directement dans notre carnet d'entretiens les différents points que nous souhaitions aborder avec chacun, afin de ne pas multiplier les supports.

Il faut noter qu'il devenait de plus en plus aisé d'anticiper les points qui s'avèreraient les plus pertinents à mesure que nous multiplions les rencontres. La maîtrise croissante de notre grille de référence et de l'attitude à adopter ainsi que des questions à privilégier selon les profils s'est d'ailleurs avérée utile lorsqu'il s'est agi de conduire des entretiens avec les acteurs plus ardues à appréhender sur la fin de notre deuxième mission et surtout lors de notre troisième mission, en mai 2014. En effet, leurs aprioris à notre endroit étant les plus défavorables, nous avons dû franchir un pas de plus dans les gages de confidentialité que nous donnions. Après avoir très rapidement écarté l'idée de demander à ce que les échanges soient enregistrés – et ce dès nos premiers entretiens en France, avant même de nous être rendue au Qatar ou aux EAU – puis avoir réduit le nombre de supports papier que nous mobilisions, nous avons finalement supprimé toute prise de note durant les échanges. Il s'agissait là de la seule condition à laquelle certains de nos interlocuteurs acceptaient de répondre à nos questions.¹⁴¹ Ceci nous renvoie à l'idée selon laquelle il était nécessaire de recueillir toute expression proprement locale des enjeux *si ténue et si peu mobilisable soit-elle dans notre manuscrit final* – et pose la question de la restitution de la matière obtenue au cours de ces entretiens.

¹⁴¹ Comme le notent Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, « la question des dilemmes éthiques et politiques est la plupart du temps posée, dans la littérature en sciences sociales, en termes de droit à l'observation clandestine (*covert observation*). A-t-on le droit de dissimuler aux enquêtés que l'on est en train de rassembler des informations sur leur compte, destinées à publication ? ». (Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, art. cit., Partie 1, p. 5). Dans notre cas, il ne s'agissait pas d'observation clandestine puisque les enquêtés étaient toujours au courant que nos entretiens avaient vocation à venir alimenter notre thèse. Néanmoins, ne pas prendre de notes durant nos échanges pour ensuite les retranscrire le plus fidèlement possible s'approche d'une « utilisation clandestine » de nos résultats.

Restitution des entretiens et utilisation des informations

En ce qui concerne l'utilisation de nos résultats, nous avons fait face à deux difficultés : l'impossibilité quasi systématique de citer nos sources, et la sensibilité du matériau obtenu. Nous gardions aussi à l'esprit l'écueil de verser dans ce que nombre de nos interlocuteurs nous suspectait de vouloir tirer de nos entretiens, à savoir déstabiliser ou *a minima* critiquer l'ordre établi des choses. Néanmoins, sur ce point, il nous semble également utile de rappeler que

« Les tensions s'exercent [tant] dans les horizons de la "communauté d'enquête" que de la "communauté scientifique". [...] A l'autre extrémité, le chercheur est souvent explicitement suspecté de "complicité", sinon de "fusion" avec son objet. L'impératif de "mise à distance" de l'objet paraît contrarié par l'exigence de participation. Les enquêteurs sur le terrain sont les premiers touchés : leur légitimité scientifique provient d'être-là et de s'imprégner des situations indigènes, mais leur parole, du même coup, peut être indéfiniment mise en doute, leurs données étant difficilement vérifiables et éminemment personnelles ». ¹⁴²

Dès lors, il nous fallait trouver un juste milieu dans la restitution de nos entretiens et l'utilisation du matériau collecté de manière à n'être ni suspectée de trahir nos engagements de confidentialité envers nos enquêtés, ni soupçonnée de nous être livrée à une censure des informations qui aurait indéniablement compromis notre recherche d'un point de vue scientifique.

Eu égard à l'impossibilité de citer nos sources, si une prise de notes en direct de nos entretiens rendait déjà difficile la citation des propos recueillis aussi fidèlement que ce que ne l'aurait permis un enregistrement, la prise de notes *a posteriori*, en tentant de nous souvenir des formulations exactes de nos interlocuteurs, rendait l'exercice proprement irréalisable. Il faut ajouter que, même lorsque nous arrivions à retranscrire le contenu de nos échanges, la question de comment mobiliser les résultats obtenus se posait car la plupart des gens interrogés nous demandait de respecter leur anonymat. En définitive, l'addition de ces facteurs explique que nous ayons décidé d'uniformiser la manière dont nous faisons référence au contenu de nos entretiens dans le corps de notre thèse. La voie de compromis que nous avons trouvée est ainsi de citer, dans le texte ou en substance, les propos de nos interlocuteurs, et de ne mentionner que la date et le lieu auxquels nous avons mené l'entretien dont ils sont tirés.

« Il est d'usage [d'être] prudent dans la divulgation des faits et des opinions, pour [ne pas se retrouver] dans la peau du délateur, qui "balance" ses sources, compromettant ainsi tout travail ultérieur sur le même terrain ». ¹⁴³

L'évitement d'une politique de la « terre brûlée » est en effet une règle déontologique primordiale.

¹⁴² Danièle Hervieu-Léger, « De l'utopie à la tradition : retour sur une trajectoire de recherche », dans Yves Lambert, Guy Michelat et Albert Piette (dir.), *Le religieux des sociologues. Trajectoires personnelles et débats scientifiques*, Paris : L'Harmattan, p. 21-31 et Clifford Geertz, *Ici et Là-bas. L'anthropologie comme auteur*, Paris : Métailié, 1996, cités dans Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, art. cit., Partie 1, p. 5.

¹⁴³ Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, art. cit., Partie 1, p. 7.

Comme le notent Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, ceci est d'autant plus important que « les *fantômes* des collègues ne cessent de hanter le terrain ». Sur ce point, soulignons qu'il n'a pas été rare ces dernières années que des universitaires ayant écrit des articles jugés irrévérencieux à leur endroit par les régimes en place se voient refuser le visa d'entrée dans nos pays d'étude, particulièrement aux EAU. Nous étions donc consciente que les craintes exprimées par certains de nos interlocuteurs n'étaient pas sans fondement, et nous avons veillé à les rassurer sur le sujet. Il n'a jamais été notre objectif de critiquer *à dessein* les politiques et stratégies mises en place par le Qatar et les EAU, simplement de les analyser en profondeur selon un cadre théorique bien défini afin d'en tirer des enseignements quant au fonctionnement de ce que nous appelons les « petits Etats-Princes » – sans nous départir d'un recul critique absolument crucial à l'exercice.

Eu égard au matériau sensible qui nous a été confié lors de certaines discussions, notons qu'une difficulté majeure rencontrée dans nos échanges avec une partie de nos interlocuteurs est paradoxalement due à la précision dont ils ont fait preuve lorsqu'ils répondaient à nos questions. Ils nous livraient alors des informations très enrichissantes et intéressantes qui représentaient une mine d'or pour ce qui était de tester nos hypothèses et d'illustrer les dynamiques du triptyque étudié, mais nous étions tenue de ne pas les divulguer. Sur ce point, nos entretiens les plus riches, les plus éclairants mais également les plus « frustrants » puisqu'il ne serait pas possible d'en dévoiler le contenu sont ceux que nous avons réussi à obtenir avec des personnes travaillant (bel et bien, elles) au sein de la communauté du renseignement français. C'est bien là que l'on mesure l'ampleur du défi de traiter de sujets si sensibles, qui nous condamnent en tant que chercheurs à éveiller les plus ferventes suspensions, propres à nous fermer de nombreuses portes, et à ne pas pouvoir mobiliser nos résultats d'enquête lorsque nos interlocuteurs nous témoignent la confiance de nous livrer du contenu confidentiel. Face à ce casse-tête déontologique, nous avons décidé de rechercher, sur la base des éléments recueillis, des sources ouvertes abordant ces points. Ceci permettait à notre sens de minimiser la perte d'informations qu'un respect strict de la confidentialité de nos entretiens aurait nécessairement représenté.

Enfin, pour revenir aux visées purement académiques de notre recherche, notons qu'est apparue ici toute l'importance d'avoir tenu, en parallèle de lectures portant sur la région étudiée, à nous familiariser avec la Science politique, à en apprivoiser les cadres de référence et les concepts afin de mieux y ancrer nos idées – car nous venions d'une formation en Histoire. Ceci a permis d'organiser notre démonstration selon un cadre théorique bien défini afin d'en tirer des enseignements pertinents quant au fonctionnement de ce que nous appelons les « petits Etats-Princes ». Il convient donc de montrer à présent comment nous avons procédé et de présenter notre plan de thèse.

7) *Logique de la démonstration*

La construction de notre plan de thèse, à cause de tous les impératifs auquel celui-ci devait répondre simultanément, nous a parfois fait l'effet d'un périlleux exercice d'équilibrisme. Il s'agissait en effet de restituer nos résultats en gardant à l'esprit les attentes opérationnelles des commanditaires qui ont rendu cette recherche possible tout en produisant un savoir à même de nous inscrire résolument dans la communauté scientifique qui nous évaluerait.¹⁴⁴ Par ailleurs, il s'agissait de tirer la plus riche matière possible de notre terrain d'enquête, lequel fait toute notre légitimité dans le champ académique des *area studies*, tout en observant la règle déontologique consistant à éviter une politique de la « terre brûlée ». Enfin, il s'agissait de trouver le moyen de rendre compte de la complexité des entrelacements des niveaux d'analyse – national, régional et international mais aussi infranational, pour ce qui est de la dimension personnelle et réticulaire des politiques étudiées – tout en conservant un propos articulé et intelligible. Ces éléments posés, il convient de présenter la manière dont nous avons organisé notre démonstration pour répondre à nos questions de recherche, après les avoir rappelées.

Nos interrogations originelles, énoncées en début d'introduction, sont les suivantes : les déterminants extérieurs sont-ils le facteur principal d'élaboration des politiques de défense du Qatar et des EAU, et quelle corrélation y a-t-il entre leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires ? En réalité, comme cela est apparu au cours de notre propos introductif, ces deux interrogations ouvrent une multitude de sous-questions de recherche. Comment expliquer que ces deux petits Etats aient ainsi réussi à se doter d'un statut régional et international dépassant largement les présupposés traditionnels sur le rôle de ces acteurs dans le système mondial ? Quelles implications ceci revêt-il pour la définition de la puissance dans les relations internationales contemporaines ? Pourquoi et comment l'étude des marchés d'armements de ces pays et des dynamiques du triptyque qui les régissent permet-elle de mettre au jour des rationalités d'acteurs parfois contre-intuitives mais riches en enseignements ? Ces logiques, qui s'inscrivent pour partie dans un certain contournement de l'Etat et des pratiques institutionnelles tels que généralement envisagées dans notre cadre de référence « occidental », sont-elles pérennes à long terme ? Et, *in fine*, le modèle de ces « petits Etats-Princes » est-il un particularisme régional ou faut-il y déceler les signes d'une refonte en profondeur des relations internationales à l'heure de la mondialisation ?

¹⁴⁴ « L'expert est toujours pris dans la tension entre énoncer des propositions qui lui semblent vraies et anticiper les conséquences bonnes ou mauvaises de ces propositions au cas où elles inspireraient une politique. De ce point de vue, l'expertise est un art qui requiert prudence et lucidité ». Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, art. cit. Partie 2, p. 4.

Notre plan s'articule en trois grandes parties, les deux premières ayant vocation à répondre à nos questions de recherche principales et la troisième proposant de mettre en perspective les acquis de la démonstration menée jusqu'alors.

Ainsi répondons-nous à notre interrogation majeure – sur le poids relatif des variables internes et externes dans l'élaboration des politiques de défense du Qatar et des EAU – en deux temps distincts, qu'il est possible de synthétiser comme suit. Notre première partie montre que les évolutions de l'environnement stratégique du Qatar et des EAU, fait d'une superposition du « complexe de sécurité régional » et de l'ordre mondial dont ils ont su tirer le meilleur parti, permettent bien d'expliquer les mécanismes généraux des politiques de défense de ces deux petits Etats un peu « à part ». Notre deuxième partie reprend cette affirmation et invite à mener plus loin l'analyse. Les contrastes entre leurs stratégies permettent d'avancer que leurs choix sont également déterminés par des variables intervenant à niveau national. De là, nous arguons que seule une étude approfondie de la spécificité étatique du Qatar et des EAU, en tant que « petits Etats-Princes », permet en réalité de comprendre la définition de leurs pratiques, tant en termes de politiques de défense que de stratégies d'acquisitions militaires.

Notre deuxième interrogation majeure – quelle corrélation y a-t-il entre les politiques de défense et les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU ? – reçoit elle aussi une réponse en deux temps. Notre première partie montre qu'il n'y a en apparence pas de corrélation entre les deux étant donné que, jusqu'à récemment, il n'y avait pour ainsi dire pas de « stratégie d'acquisitions militaires » dans ces pays, les marchés d'armement y servant en fait d'autres buts que celui d'augmenter leurs capacités de défense et de dissuasion. Notre deuxième partie prend le contrepied de ce résultat intermédiaire. Analysant les logiques et les pratiques politiques au sein de ces deux « petits Etats-Princes » et montrant à quel point la mise en place des marchés d'armement est une illustration parfaite de leur mode de fonctionnement, elle permet de conclure qu'il y a donc corrélation organisationnelle entre les politiques de défense et les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU.

Notre troisième partie met les résultats précédents en perspective de deux manières. En s'intéressant à l'impulsion de rationalisation et de professionnalisation de la défense au sein de ces deux Etats, qui pourrait remettre en cause les logiques mêmes de l'Etat-Prince, elle soulève la question de la pérennité de leur modèle à l'heure de la modernisation. De plus, en soulignant l'émergence de nouvelles menaces protéiformes pour les pays du Golfe, elle s'interroge sur les tenants et les aboutissants de leur approche de la sécurité, qui pourrait gagner à être repensée.

Au-delà de cette articulation générale du propos, il convient de montrer comment nous avons rythmé la démonstration au fil des chapitres.

Le chapitre 1 a vocation à planter le décor régional du Qatar et des EAU. Comme nous l'avons souligné en exergue de notre état de l'art, le niveau régional est le plus crucial pour ce qui est d'analyser les enjeux de sécurité d'un pays. Cette réalité s'avère particulièrement juste pour ce qui est de comprendre l'articulation du dilemme de sécurité des petits Etats, lesquels sont mus par la confrontation d'un environnement stratégique par définition hostile – à cause des appétits expansionnistes de plus grands Etats voisins à leur égard – et d'un manque de ressources en propre pour pallier les menaces que celui-ci représente. Il faut néanmoins noter que le Qatar et les EAU apparaissent d'entrée de jeu comme des « petits Etats » à part, car ils sont dotés d'un petit territoire et d'une population limitée mais d'incroyables ressources en pétrole et en gaz, ce qui les dote d'un fort pouvoir économique. Dès lors, le chapitre 1 cherche à analyser leurs spécificités étatiques tout autant que celles de leur cadre régional.

Ainsi, notre chapitre I.1.A. définit ce que la taxonomie de « petit Etat » recouvre dans les théories classiques de relations internationales et y confronte le Qatar et les EAU. Ceci permet d'introduire dès le début de notre démonstration des variables déterminantes dans l'appréhension des stratégies du Qatar et des EAU. Outre le rôle de leurs ressources issues de la rente pétrolière et gazière, il s'agit notamment de l'importance des perceptions et des représentations dans la mise en place de leurs politiques.

Notre chapitre I.1.B. s'applique quant à lui à montrer les dynamiques spécifiques qui régissent leur contexte régional. Il s'agit tout particulièrement d'expliquer en quoi la région du Golfe répond à la définition du concept de « complexe de sécurité régional » (CSR) théorisé par Barry Buzan et Ole Wæver. Comme nous l'avons noté, cette région a clairement émergé comme tel à partir de la révolution islamique de 1979 en Iran et la guerre Iran-Irak en 1980-1988, lesquelles ont impulsé les logiques de ses relations internationales, consolidées en 1990 avec l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein.¹⁴⁵

Notre chapitre I.1.C. introduit une autre variable essentielle à la compréhension des stratégies de défense du Qatar et des EAU, à savoir le rôle joué par la puissance américaine au sein de leur constellation sécuritaire. Cette variable, qui prend tout son sens au début des années 1990, participe d'ailleurs à la consolidation du CSR du Golfe, dont les Etats-Unis sont un acteur à part entière. Il s'agit de montrer dans ce mouvement comment le Qatar et les EAU ont su tirer le meilleur parti de la superposition d'un CSR encore largement « anarchique » et d'un ordre mondial unipolaire pour poser les bases de leurs mécanismes de défense particuliers. Ce chapitre aborde également le spectre d'un désengagement américain de la région.

¹⁴⁵ Voir notre sous-partie « Hypothèses de travail et angle original de la thèse », p. 36.

Le chapitre 2, reprenant les enseignements sur les stratégies de survie spécifiques du Qatar et des EAU tirés du chapitre précédent, cherche à analyser les dynamiques de leurs relations internationales et la manière dont celles-ci leur ont non seulement permis d'assurer leur défense, mais leur ont également permis de se doter au fil du temps d'un statut dépassant largement ce que leur petite taille relative aurait pu laisser supposer. Plus précisément, les deux hypothèses essentielles du chapitre 1 qui permettent de poursuivre la démonstration sont les suivantes. Tout d'abord, nous aurons souligné que les politiques de défense du Qatar et des EAU sont à appréhender selon un double objectif : la sécurité nationale et la stabilité du régime monarchique. Par ailleurs, nous aurons mis au jour, à travers l'étude de leurs relations avec les Etats-Unis, l'imbrication complexe entre leur politique étrangère et leur politique de défense. Sur ces bases, le chapitre 2 montre comment le Qatar et les EAU ont monté une stratégie de survie faite d'un savant mélange d'influence et d'autonomie relative, lequel est particulièrement observable dans l'articulation de leurs marchés d'armement.

Ainsi, notre chapitre I.2.A. introduit le fil rouge de notre recherche, à savoir l'étude du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et sécurité qui est au cœur des marchés d'armement au Qatar et aux EAU. Notant qu'il existe un décalage fondamental entre l'incroyable arsenal militaire acquis par ces deux petits Etats et leurs capacités réelles de défense et de dissuasion, le chapitre analyse les autres visées internes et externes de ces marchés d'armement. Il y est particulièrement intéressant de voir comment, en dépit d'une apparente absence de stratégie d'acquisitions militaires, ces dernières ont *in fine* pour but de répondre aux deux objectifs susmentionnés des politiques de défense qataries et émiraties.

Notre chapitre I.2.B. développe l'idée selon laquelle les marchés d'armement et plus largement les relations internationales du Qatar et des EAU leur permettent de se prémunir contre toute dépendance trop grande à l'égard d'un seul partenaire stratégique pourvoyeur de matériel, de services ou de politiques visant à leur assurer sécurité et stabilité. Il montre ainsi comment les deux petits Etats du Golfe ont mis en place des alliances multiples afin de se ménager une autonomie relative tout à fait inouïe lorsqu'on la compare aux présupposés traditionnels sur la place à laquelle peuvent prétendre ces acteurs au sein du système mondial.

Notre chapitre I.2.C. formule et défend quant à lui l'hypothèse que le Qatar et les EAU ont tiré avantage de leurs incroyables ressources financières pour faire évoluer leurs ambitions d'un « simple » rayonnement qui défiait déjà la littérature sur les petits Etats à l'obtention d'une véritable puissance à échelle régionale et internationale. L'émergence de ce que nous appelons leur *riyal politik* assertive s'illustre notamment dans leurs marchés d'armement.

Outre qu'elle montre l'efficacité de leur stratégie pour se doter d'une autonomie relative en matière de défense, elle met au jour un mouvement inverse de potentielle perte de vitesse des partenaires occidentaux sur la scène internationale. Elle permet donc de s'interroger sur ce qu'elle implique pour la définition et l'allocation de la puissance dans le système mondial contemporain.

Tandis que les chapitres 1 et 2 ont permis de montrer que l'évolution de l'environnement stratégique du Qatar et des EAU, combinaison du CSR du Golfe et d'un contexte international mouvant, est bien une variable cruciale dans l'élaboration des politiques de défense spécifiques de ces petits Etats, le chapitre 3 infirme l'hypothèse selon laquelle ces déterminants structurels en seraient l'unique, ou même le principal, facteur. En effet, si ces derniers suffisaient à expliquer leurs choix stratégiques, l'on pourrait s'attendre à ce que le Qatar et les EAU aient adopté des politiques de défense strictement identiques. Or, au-delà des mécanismes communs de leurs stratégies de survie mis en lumière par les chapitres 1 et 2, il apparaît que ces Etats, confrontés aux mêmes déterminants régionaux et internationaux, ont en réalité adopté des stratégies contrastées.

Ainsi, notre chapitre II.3.A. souligne ces disparités à partir des années 1990. Il montre que les EAU ont veillé à développer l'image d'un Etat doté d'une politique de défense et de forces armées crédibles face à des adversaires potentiels, dans les limites de leurs capacités nationales. A l'inverse, le Qatar s'est presque affranchi de la défense de son territoire, mise entre les mains des Etats-Unis, pour se concentrer sur sa politique étrangère et la projection de son image sur la scène régionale et internationale, ce qui est pourtant utilisé à des fins sécuritaires. Nous notons néanmoins une porosité entre les choix du Qatar et des EAU, entraînant une convergence de leurs stratégies. Nous analysons alors ces dynamiques au prisme d'une approche cognitive de l'Etat, à travers deux variables : la compétition et le concept freudien du « narcissisme de la petite différence ».

Notre chapitre II.3.B. observe quant à lui comment ces stratégies contrastées se sont traduites dans le nouveau contexte régional induit par les révoltes arabes à partir de 2011. Ceci est d'autant plus intéressant à étudier que les redéfinitions de leur environnement stratégique semblent avoir poussé le Qatar et les EAU à faire évoluer leurs règles d'engagement dans la région et, potentiellement, les logiques mêmes régissant leurs stratégies de survie. Le chapitre montre ainsi les contrastes accrus du positionnement des deux petits Etats du Golfe face au « Printemps arabe ». Il pose ensuite leurs rapports diamétralement opposés aux Frères musulmans comme emblème de leurs divergences. Pour finir, le chapitre remet en cause l'idée que les comportements qataris et émiratis depuis 2011 représentent une rupture.

Notre chapitre II.3.C. aborde la question des variables explicatives des contrastes entre les stratégies du Qatar et des EAU, lesquels tiennent en partie à des caractéristiques de population, territoire et géographie rattachables à des théories classiques des relations internationales. Le chapitre achève d'ancrer notre propos dans le réalisme néoclassique en montrant l'importance du niveau national d'analyse, combiné au niveau régional et au niveau international qui avaient fait l'objet des chapitres 1 et 2. Sur ces bases, ce chapitre propose d'opposer les stratégies choisies par les deux petits Etats du Golfe en termes de logique réticulaire – pour le Qatar – *versus* logique territoriale – pour les EAU – et montre de quelle manière leurs approches stato-centrées continuent de venir compromettre l'émergence de stratégies de survie collectives au sein du CCG.

Le chapitre 4 pousse quant à lui plus loin la logique du réalisme néoclassique en resserrant l'analyse non plus seulement au niveau national mais au niveau individuel du Prince. Cette hypothèse était d'ailleurs apparue en filigrane au cours des chapitres précédents, à travers la dimension presque psychologique de certaines hypothèses défendues. Ainsi, dans le chapitre 1, elle est perceptible dans l'importance des perceptions et des représentations dans la mise en place des politiques qataries et émiraties. Dans le chapitre 2, la question de l'image et du prestige comme variable inhérente aux marchés d'armement de ces deux petits Etats du Golfe se rapporte également à une approche cognitive de l'Etat. Enfin, dans le chapitre 3, elle apparaît clairement à travers la compétition et le « narcissisme de la petite différence » qui animent à notre sens certaines prises de décision ayant trait à la défense au Qatar et aux EAU. Sur ces bases, le chapitre 4 plante le décor de ce que nous appelons l'« Etat-Prince » et applique ce cadre d'analyse non seulement aux règles qui régissent l'organisation interne de la politique au Qatar et aux EAU mais également aux marchés d'armement de ces deux pays, ce qui suppose d'observer ces dynamiques au niveau national mais aussi au sein des relations du Qatar et des EAU avec les grandes puissances internationales.

Ainsi, notre chapitre II.4.A. pose le cadre théorique de l'Etat-Prince. Il montre que de la même manière que le concept d'Etat-nation identifie l'Etat à la nation, celui-ci place le Prince, sa personnalité et sa perception au cœur de l'Etat, jusqu'à les confondre. Il s'agit aussi de souligner l'importance des réseaux familiaux, tribaux et interpersonnels qui façonnent la mise en place des politiques dans les Etats répondant à cette qualification. Le chapitre s'attache à confronter l'« Etat-Prince » à une taxonomie théorique existante, comprenant notamment le patrimonialisme, le sultanisme et le monarchisme dynastique. De là, il cherche à montrer les caractéristiques ainsi que les apports de ce concept au sein de ou par rapport à ces classifications.

Notre chapitre II.4.B. applique le cadre théorique de l'Etat-Prince à la prise de décision au Qatar et aux EAU en matière sécuritaire. Il montre comment la dimension personnelle du Prince est ancrée dans les pratiques politiques au sein de ces deux petits Etats en commençant par relire la nouvelle impulsion de leurs politiques de défense dans les années 1990 sous cette lumière. Il analyse ensuite le poids des réseaux familiaux, tribaux et d'allégeances multiples dans les deux Etats-Princes, arguant que l'existence d'institutions gouvernementales en charge des dossiers sécuritaires pourrait n'être qu'une apparence de participation collective à l'élaboration de politiques qui demeurent largement le fait d'une toute petite élite – voire celui du seul « Prince ». Enfin, le chapitre s'attache à démontrer que ces dynamiques trouvent une illustration parfaite dans les stratégies d'acquisitions militaires au Qatar et aux EAU. Ceci permet de se pencher sur la manière dont les logiques de l'Etat-Prince se traduisent également au sein de leurs relations avec les grandes puissances internationales.

Cette question fait justement l'objet du chapitre II.4.C. Ce dernier commence ainsi par observer l'importance des relations interpersonnelles sous-tendant les partenariats stratégiques liés par le Qatar et les EAU avec de multiples acteurs internationaux. Le chapitre consacre ensuite un développement aux dynamiques de l'Etat-Prince au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et sécurité qui est au cœur des marchés d'armement. Enfin, il propose d'analyser les forces et faiblesses de la personnalisation et centralisation extrêmes du pouvoir au Qatar et aux EAU. Cette étude, qui reprend les fondements sur lesquels repose le concept de l'Etat-Prince, est l'occasion de revenir sur l'approche traditionnelle de la sécurité privilégiée par les Etats du Golfe, et sur leur tendance à placer des intérêts particuliers au-dessus d'intérêts collectifs dans leur hiérarchisation politique. Or, dans le contexte d'une redéfinition des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale, ce modèle pourrait être progressivement remis en cause, comme nous l'envisageons dans les deux derniers chapitres.

Le chapitre 5 porte sur la réorganisation de la sécurité des petits Etats-Princes à l'heure de la modernisation et s'interroge sur la pérennité de leur modèle. Il s'agit d'établir si les logiques organisationnelles des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires de ces deux Etats du Golfe peuvent être conservées sur le long terme, et si elles permettent l'autonomisation de leur sécurité à laquelle ils semblent aspirer aujourd'hui. Cette interrogation peut d'ailleurs être empiriquement testée puisque le Qatar comme les EAU ont entrepris, à partir des années 2000 et de manière encore plus marquée récemment, de rationaliser et de professionnaliser leurs outils de défense, mouvement qui peut sembler porter en germe le dépassement futur de leurs modes de fonctionnement traditionnels.

Ainsi, notre chapitre III.5.A. s'applique à montrer les différentes dimensions de la rationalisation et de la professionnalisation des outils de la défense du Qatar et des EAU. Celle-ci tient notamment à l'augmentation du nombre d'acteurs locaux dotés d'une formation et de compétences solides au sein d'un appareil de défense qui s'en trouve de plus en plus opérationnel et autonome. En parallèle, et grâce à cela, le Qatar et les EAU ont procédé à une structuration et à une optimisation de leurs processus, tant dans la mise en place de leurs politiques de défense et dans la formulation de leurs besoins capacitaires que dans les circuits régissant leurs marchés d'armement. Enfin, le chapitre examine la mise en application de l'autonomisation de nos deux petits Etats-Princes à travers la projection de leurs forces armées et le montage d'une industrie de défense locale.

Notre chapitre III.5.B. souligne quant à lui les obstacles au mouvement d'autonomisation décrit dans le chapitre III.5.A. Il existe en effet des contraintes internes et externes contrecarrant les ambitions qataries et émiraties. Ainsi, le chapitre aborde la question des limites structurelles à une réelle émancipation de la défense de ces deux petits Etats, observant successivement les obstacles incompressibles liés à leur démographie et ceux relevant de leurs logiques organisationnelles en tant qu'Etats rentiers. Puis, le chapitre met ces difficultés internes en regard avec la persistance de dépendances envers les partenaires extérieurs. Comme nous l'analysons alors, ces dynamiques se perpétuent à cause de la vulnérabilité intrinsèque de nos deux petits Etats du Golfe, malgré leurs efforts pour la dépasser, qui rend nécessaire un soutien extérieur, mais également à cause de l'activisme de leurs partenaires pour entretenir ces rapports de dépendance.

Notre chapitre III.5.C., à partir des conclusions apparemment contradictoires des deux mouvements précédents, propose de les réconcilier. Ainsi, il formule notamment l'hypothèse que le Qatar et les EAU pourraient en réalité être en train d'inventer un nouveau modèle étatique innovant et pérenne qui aurait intégré les contraintes auquel il est confronté plutôt que d'essayer de les pallier, et en aurait fait les bases de ce que l'on pourrait appeler « l'Etat-Prince 2.0 ». Le chapitre commence par explorer plusieurs pistes de consolidation interne pour gagner en crédibilité et en autonomie. Puis, il montre que ces deux petits Etats du Golfe semblent avoir davantage cherché à dépasser les limites observées dans le chapitre III.5.B. grâce à la privatisation et à l'externalisation de la sécurité – une tendance constatée non seulement dans ces pays mais aussi dans de nombreux autres, y compris chez leurs partenaires occidentaux. Enfin, le chapitre présente plusieurs alternatives de régionalisation de la défense explorées par les acteurs locaux et/ou les spécialistes de la zone comme biais d'une autonomisation collective, à défaut d'être individuellement indépendants.

Le chapitre 6 est construit comme une réponse à la dernière idée avancée dans le chapitre 5, qui pose fondamentalement la question des tenants et aboutissants de l'approche traditionnelle de la sécurité par nos petits Etats du Golfe et leurs voisins du CCG – telle qu'elle a été reprise à la fin du chapitre 4. Alors que le principe d'une plus grande coopération régionale peut sembler pertinent, tous les acteurs concernés ne s'accordent par exemple pas sur la forme à donner à cette régionalisation de la défense et sur les partenaires avec lesquels s'allier. Ces difficultés sont à rattacher aux réflexes stato-centrés ou même égo-centrés qui continuent de régir leurs stratégies de survie. Sur cette toile de fond, en analysant l'émergence de nouvelles menaces protéiformes pour les pays du Golfe, ce chapitre formule l'hypothèse que l'approche de la sécurité adoptée jusqu'à présent par les Etats de la région, et qui s'est traduite par des initiatives inédites dans le nouveau contexte régional ouvert en 2011, pourrait en réalité gagner à être repensée.

Ainsi, notre chapitre III.6.A. est consacré au Yémen, un terrain sur lequel se cristallisent aujourd'hui de nombreux facteurs de risques. Le chapitre commence par rappeler que les troubles qui agitent le pays sont analysés par les Etats du CCG, Arabie saoudite en tête, à travers le prisme de la « Guerre froide du Golfe » avec l'Iran. Il présente les limites ainsi que les dangers de cette lecture – au titre de laquelle l'opération « Tempête décisive » est lancée en mars 2015. Puis, il s'attache justement à détailler les opérations menées dans ce contexte, lesquelles sont un indicateur de l'autonomisation croissante des acteurs régionaux en termes de défense mais comportent dans le même temps les signes d'un durcissement des actions de ces Etats qui pourrait s'avérer contre-productif et provoquer l'ébrèchement de certains partenariats internationaux des pays du Golfe. Enfin, le chapitre interroge la manière dont ce conflit continue de gêner l'émergence de nouvelles approches de la sécurité qui pourraient pourtant être le gage d'une pacification et d'une stabilisation régionale.

Notre chapitre III.6.B. porte quant à lui sur l'essor du terrorisme auquel sont aujourd'hui non seulement confrontés les Etats du Golfe mais également de très nombreux acteurs à échelle régionale et internationale. Le chapitre commence par définir les défis à l'approche traditionnelle de la sécurité de ces acteurs que représente le terrorisme. Nous exposons notamment l'idée que le caractère transnational de cette menace devrait naturellement inciter les Etats à resserrer leur coopération et leur coordination, en mettant de côté les particularismes de leur priorisation de la menace. Or, ici encore, deux points de la politique mise en place par les Etats du Golfe à cet égard pourraient s'avérer problématiques sur le long terme : la question d'une définition du terrorisme à géométrie variable, et le choix d'exclure l'Iran de leurs efforts conjoints pour lutter contre le terrorisme.

Tandis que les deux mouvements précédents défendent l'idée qu'il pourrait s'avérer judicieux pour le Qatar et les EAU ainsi que leurs voisins du CCG de réévaluer les stratégies qu'ils adoptent pour répondre à leurs enjeux sécuritaires sur le plan politique et militaire, le chapitre III.6.C. formule l'hypothèse qu'élargir leur conception même de la sécurité – et par là réévaluer leur hiérarchisation des objets référents de la sécurité – pourrait en réalité se révéler être un encore meilleur pari d'avenir. En effet, ce chapitre s'attache à présenter la prégnance et la multitude de menaces qui pèsent aujourd'hui sur les trois secteurs non-traditionnels (économique, sociétal et environnemental) de leur sécurité. Ce chapitre est à la fois l'occasion de replacer au cœur du débat sur la sécurité du Golfe des thématiques moins couvertes par la littérature sur la région, de proposer des pistes de réflexions nouvelles pour apporter une réponse complète aux enjeux de sécurité globale de nos petits Etats-Princes aujourd'hui et de replacer leurs problématiques sur l'axe de considérations plus générales sur les interconnexions reliant les différents secteurs de la sécurité des acteurs sur la scène internationale.

PARTIE I – Poids des déterminants extérieurs : défis et opportunités

Face au vent de changement qui a soufflé du Maghreb au Mashrek depuis 2011, les pays du Golfe ont fait montre d'une résilience notable, particulièrement le Qatar et les EAU. Plus encore, l'évolution du contexte régional et des données géoéconomiques internationales semble avoir donné à ces deux Etats l'occasion de s'élever au rang des « puissances » sans lesquelles il est aujourd'hui impossible de composer dans le monde arabe. Ainsi, il apparaît que le Qatar et les EAU sont non seulement relativement autonomes dans leurs choix de politiques étrangères et politiques de défense, mais qu'ils possèdent en outre une certaine capacité d'influence sur les politiques de leurs partenaires stratégiques dans la région – une dynamique qui se traduit particulièrement dans leurs marchés d'armement. Ceci peut sembler surprenant au regard de leur petite taille. Mais en réalité, le Qatar et les EAU se sont illustrés comme deux « petits Etats » à part depuis leur création en 1971, et tout particulièrement depuis le début des années 1990s.

Il s'agit donc d'observer comment le Qatar et les EAU défient, depuis cette époque, un certain nombre de postulats théoriques sur les petits Etats. Comment expliquer qu'ils aient ainsi réussi à se doter d'un statut régional et international dépassant largement les présupposés traditionnels sur le rôle de ces acteurs dans le système mondial ? Il est tout particulièrement important de montrer que le Qatar et les EAU ont réussi à tirer le meilleur parti d'une constellation sécuritaire complexe, faite de la superposition de problématiques régionales à définir et du nouvel ordre international. La compréhension de ces déterminants systémiques est nécessaire, quoique non suffisante, pour analyser les mécanismes généraux des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires de ces petits Etats.

Chapitre 1 – Un dilemme de sécurité centré sur l'environnement régional

Le dilemme de sécurité¹⁴⁶ est un concept fondateur car il tient à la *dimension existentielle d'incertitude* qui caractérise toute relation humaine et particulièrement les interactions qui se jouent au niveau le plus important et le plus violent de tous – la politique internationale :

« La compréhension des dynamiques et des potentialités inhérentes à toute réflexion sur le dilemme de sécurité permet d'aller au cœur de questions centrales dans les études de sécurité, et même plus profondément que ne le permettent les concepts traditionnellement considérés comme des « canons » en la matière – la « guerre », la « stratégie », le « conflit », etc. »¹⁴⁷

¹⁴⁶ Ce concept est théorisé au début des années 1950 par John Herz (voir notre note de bas de page n° 4).

¹⁴⁷ Ken Booth et Nicholas J. Wheeler, "Uncertainty", dans Paul D. Williams (dir.), *Security Studies: An Introduction*, Londres: Routledge, 2008, p. 134.

Il faut préciser que l'incertitude présidant à cette situation difficile en termes stratégiques comporte en fait deux niveaux : le « dilemme d'interprétation » et le « dilemme de réaction ». Le « dilemme d'interprétation » désigne la difficulté d'établir avec certitude les motifs, les intentions et les capacités de nuisance potentielle des autres Etats. Le dilemme de sécurité fait en effet essentiellement référence à la tension qu'il existe entre les perceptions des acteurs, tout Etat qui entreprend des mesures pour assurer sa sécurité concevant généralement celles-ci comme défensives alors que les autres Etats peuvent les comprendre comme un acte offensif augmentant par conséquent leur propre insécurité. Le « dilemme de réaction » qui en découle désigne quant à lui l'incertitude sur la manière la plus rationnelle de répondre à ce qui a été perçu du comportement des autres acteurs. Cette double dimension d'incertitude qui préside à tout processus décisionnel en termes de politique étrangère et/ou de défense explique la centralité du dilemme de sécurité dans l'analyse des relations internationales.

Ajoutons que, dans le cas des petits Etats, il s'agit en réalité souvent d'un dilemme de *survie* à cause de leur vulnérabilité accrue face aux menaces extérieures – même si les théoriciens des petits Etats en politique internationale n'assimilent pas tous ces derniers à des acteurs faibles et vulnérables.¹⁴⁸ En outre, l'affirmation selon laquelle le niveau régional est le plus crucial pour ce qui est d'analyser les enjeux de sécurité d'un pays¹⁴⁹ est elle aussi particulièrement valable dans le cas des petits Etats car ceux-ci se caractérisent par la confrontation d'un environnement stratégique hostile – à cause des appétits expansionnistes de plus grands Etats voisins à leur égard – et d'un manque de ressources en propre pour pallier les menaces que celui-ci représente. En ce qui concerne le Qatar et les EAU, il faut néanmoins noter qu'ils apparaissent tous deux comme des « petits Etats » défiant quelque peu les hypothèses traditionnelles sur la définition, la place et le rôle de ces acteurs dans le système mondial. Ce chapitre cherche donc à montrer les spécificités de ces deux petits Etats du Golfe avant d'analyser la complexité de leur environnement régional, lequel permet largement d'expliquer le positionnement stratégique qu'ils ont adopté au fil des ans.

¹⁴⁸ Tandis que de nombreux chercheurs font partir leur analyse des petits Etats d'un postulat de faiblesse et vulnérabilité de ces acteurs, d'autres les appréhendent de manière plus optimiste, les dépeignant comme des acteurs agiles et innovants, ce qui met à distance les menaces réelles sur leur survie. Pour la première approche, voir notamment Ben Tonra, « Les petits pays ont aussi une politique étrangère », dans Frédéric Charillon (dir.), *Politique Etrangère : Nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, p. 331-359 et Michael I. Handel, *Weak states in the international system*, Londres : Cass and Company, 1981. Pour la seconde approche, voir notamment Christopher S. Browning, « Small, Smart and Salient ? Rethinking Identity in the Small States Literature », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 19, n° 4, 2006, p. 669-684 ainsi que Andrew F. Cooper et Timothy M. Shaw, *The Diplomacies of Small States : Between Vulnerability and Resilience, International Political Economy*, Palgrave : Macmillan, 2012 ou encore Mélanie Albaret et Delphine Placidi-Frot, « Les petits Etats au Conseil de sécurité des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, n° 71, 2016/2, p. 19-38.

¹⁴⁹ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers, The Structure of International Security*, p. 47.

A. Le Qatar et les EAU : des « petits Etats » à part

Afin de comprendre les logiques sous-tendant les politiques qataries et émiraties, notamment leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires, il est important de les analyser au prisme de leur nature de « petits Etats », laquelle permet de mettre au jour des variables cruciales dans l'appréhension de leurs stratégies. Nous nous proposons de définir ce que la taxonomie de « petit Etat » recouvre dans les théories classiques de relations internationales avant d'y confronter le Qatar et les EAU dans le but de faire ressortir ces variables qui seront les jalons de notre analyse. Ceci apparaît d'autant plus nécessaire à poser en exergue de toute recherche sur ces pays du Golfe que, tout d'abord, la définition des « petits Etats » est un sujet qui fait débat au sein de la communauté scientifique et que, par ailleurs, le Qatar et les EAU semblent échapper à toute tentative de capter l'essence de ce qu'est un « petit Etat » dans les mondes notionnels de la science politique et des relations internationales. Ceci tient, comme nous le verrons, à leur qualité d'Etats rentiers mais également à des questions de perceptions et de représentations.

1) Les petits Etats : définition, enjeux sécuritaires et place dans le système mondial

L'intérêt de la communauté scientifique pour les petits Etats et le fait qu'ils soient les plus vulnérables sur la scène internationale – devant dès lors déployer des efforts pour y *survivre*, a commencé dans les années 1950 avec la décolonisation et s'est accéléré dans les années 1960 et 1970.¹⁵⁰ Cette littérature mettait l'accent sur les limites que la taille d'un Etat lui impose en termes de compétitivité dans l'arène politique et économique internationale, tout particulièrement dans le système mondial qui était alors rythmé par deux grandes puissances – les Etats-Unis et l'Union soviétique. Puis, si cet engouement universitaire s'est quelque peu tari du milieu des années 1970 à la fin des années 1980,¹⁵¹ la prolifération des petits Etats dans le monde à la fin de la Guerre froide a replacé la question de la sécurité de ces acteurs sur le devant de la scène académique.¹⁵² Pourtant, deux limites sont importantes à signaler.

¹⁵⁰ Voir Gustav Däniker, *Strategie des Kleinstaates*, Huber: Frauenfeld, 1966; David Vital, *The Inequality of States: A Study of the Small Power in International Relations*, Oxford: Clarendon Press, 1967; Robert L. Rothstein, *Alliances and Small Powers*, New York: Columbia University Press, 1968; Robert O. Keohane, "Lilliputians' Dilemmas: Small States in International Politics", *International Organization*, vol. 23, n° 2, printemps 1969, p. 291-310 et David Vital, *The Survival of Small States*, Londres: Oxford University Press, 1971.

¹⁵¹ Wilhem Christmas-Møller note en 1983 que « l'approche des petits Etats n'est jamais devenue [...] ce genre d'approches à la mode qui attirent l'intérêt des "pontes" de la discipline » (Wilhem Christmas-Møller, "Some Thoughts on the Scientific Applicability of the Small State Concept: A Research History and a Discussion", dans Otmar Höll (dir.), *Small States in Europe and Dependence*, Vienne: Braumüller, 1983, p. 39).

¹⁵² Voir notamment Hakan Wiberg, "Security Problems of Small Nations", dans Werner Bauwens, Armand Clesse et Olav Knudsen (dir.), *Small States and the Security Challenge in the New Europe*, Londres: Brassey's, 1996, p. 21-41 et Efraim Inbar et Gabriel Sheffer, *The National Security of Small States in a Changing World*, Londres: Frank Cass, 1997.

Tout d'abord, en dépit d'un progressif foisonnement littéraire sur les petits Etats, nul consensus sur la définition la plus pertinente à retenir pour ces acteurs n'a réussi à émerger.

« Le débat sur la définition du petit Etat est utile parce qu'il provoque et affine la réflexion sur sa nature et son rôle, mais tourne en rond dès qu'on vise à trouver une définition globale, susceptible d'établir des critères applicables à tous. Toutes les solutions proposées ont leurs faiblesses dès qu'elles prétendent insérer le petit Etat dans une typologie »¹⁵³

Ensuite, il semble que très peu d'écrits se soient attachés à analyser les options sécuritaires générales qui s'offrent aux petits Etats depuis la fin de la Guerre froide.¹⁵⁴

Nous verrons donc dans un premier temps les différentes variables proposées pour déterminer ce que la taxonomie de « petit Etat » recouvre, puis nous nous pencherons sur la question essentielle du dilemme de survie de ces acteurs et des options auxquelles ils font face pour y remédier, avant de définir la place qui leur est réservée au sein du système mondial, au regard des théories classiques de science politique et de relations internationales.

Il n'existe aucun consensus académique sur la définition des « petits Etats », laquelle a été rattachée à diverses variables dans la littérature sur le sujet. Ainsi, les chercheurs qui s'inscrivent dans une perspective réaliste des relations internationales, qui se préoccupe de mesures tangibles, se sont basés sur des caractéristiques telles que la taille du territoire, la démographie ou le produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, cette approche quantitative comporte plusieurs limites. Par exemple, Hong Kong est géographiquement très petit mais sa population est très importante,¹⁵⁵ ce qui pose in fine la question de son rattachement ou non à cette taxonomie. De la même manière, deux pays de démographie comparable peuvent être très différents en termes de densité démographique : la Namibie et l'Estonie ont sensiblement la même démographie mais la première a un territoire 18 fois supérieur à celui de la deuxième.¹⁵⁶ En outre, si la définition des petits Etats en vertu de leur population est la plus courante, la question se pose d'où placer la limite.

¹⁵³ Gilbert Trausch, « La place et le rôle des petits pays en Europe », dans Robert Frank, *Les identités européennes au XXe siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, p. 113.

¹⁵⁴ De nombreuses études se sont penchées sur la question des options sécuritaires des petits Etats au sein d'une alliance militaire (Voir Hans Mouritzen, «Tensions between the Strong, and the Strategies of the Weak», *Journal of Peace Research*, vol. 28, n° 2, 1991, p. 217-230 ; Heinz Gärtner, «Small States and Alliances», dans Erich Reiter, et Heinz Gärtner (dir.), *Small States and Alliances*, Heidelberg: Physica-Verlag, 2001, p. 1-10 et Anders Wivel, «Small States and Alliances», *International Affairs*, vol. 79, n° 1, janvier 2003, p. 176-177). D'autres se sont intéressés à la politique étrangère des petits Etats (notamment Miriam Fendius Elman, «The Foreign Policies of Small States» et Jeanne A. K. Hey, *Small States in World Politics: Explaining Foreign Policy Behavior*, Londres: Lynne Rienner, 2003), laquelle participe en soi à leur stratégie de survie, comme nous le verrons tout au long de notre thèse.

¹⁵⁵ Colin G. Clarke et Anthony Payne (dir.), *Politics, Security, and Development in Small States*, Londres: Allen and Unwin, 1987, p. ix.

¹⁵⁶ Dana Ott, *Small Is Democratic: An Examination of State Size and Democratic Development*, New York: Garland, 2000, p. 16.

« Certains observateurs fixeraient cette limite à un million d'habitants, d'autres à trois millions, et d'autres encore à cinq millions. La limite à un million semble avoir été retenue le plus fréquemment et a été ainsi acceptée par les Nations Unies. Selon cette définition, environ 40 territoires souverains et indépendants dans le monde rentrent dans cette classification ». ¹⁵⁷

Enfin, la définition des petits Etats en fonction de leur PIB est également problématique car les facteurs économiques fluctuent avec le temps, ce qui rend difficile toute observation statique. ¹⁵⁸

En réaction à ces définitions quantitatives, d'autres théoriciens des relations internationales ont proposé d'aborder la taxonomie de « petit Etat » d'un point de vue qualitatif. ¹⁵⁹ Des chercheurs s'inscrivant dans le courant néolibéral ont ainsi choisi de se concentrer sur le rôle et l'influence des petits Etats dans le système mondial ¹⁶⁰ tandis que d'autres, associés à la tradition constructiviste, ont adopté une définition psychologique selon laquelle la *petitesse* d'un Etat dépend de la perception qu'il a de lui-même. ¹⁶¹ Si l'ensemble de ces approches comporte des éléments intéressants que nous mobiliserons en plusieurs endroits dans notre démonstration, il est néanmoins possible de considérer que leur statisme rend difficile l'analyse des comportements des petits Etats dans leur complexité. Elles ne permettent par exemple pas d'expliquer pourquoi certains Etats dont les caractéristiques tangibles ne les placent objectivement pas dans la catégorie des « petits Etats » adoptent en fait un positionnement qui est rattachable à cette taxonomie, et inversement – pourquoi certains petits Etats exercent une influence internationale tout à fait disproportionnée par rapport à leur taille. ¹⁶²

La définition des petits Etats qui permet peut-être le mieux d'appréhender ces paradoxes est celle qui analyse ces acteurs à travers le prisme de leur relation à la puissance. ¹⁶³ « Un petit Etat est un Etat qui a un déficit de puissance en raison de sa faible capacité à mobiliser des ressources, que cela tienne à des variables matérielles, relationnelles ou normatives ». ¹⁶⁴

¹⁵⁷ Sheila Harden (dir.), *Small Is Dangerous: Micro States in a Macro World*, Londres: Pinter, 1985, p. 9, citée dans J. E. Peterson, « Qatar and the World: Branding for a Micro-State », p. 734.

¹⁵⁸ Dana Ott, *Small Is Democratic*, p. 17.

¹⁵⁹ Nous reprenons ici le cheminement suivi par Jean-Marc Rickli dans son exposé des différentes définitions retenues pour cette classification étatique. Jean-Marc Rickli, « European small states' military policies after the Cold War: from territorial to niche strategies », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 21, n° 3, septembre 2008, p. 308.

¹⁶⁰ Voir notamment Robert O. Keohane, « Lilliputians' Dilemmas: Small States in International Politics ».

¹⁶¹ Voir notamment Jeanne A. K. Hey, *Small States in World Politics*.

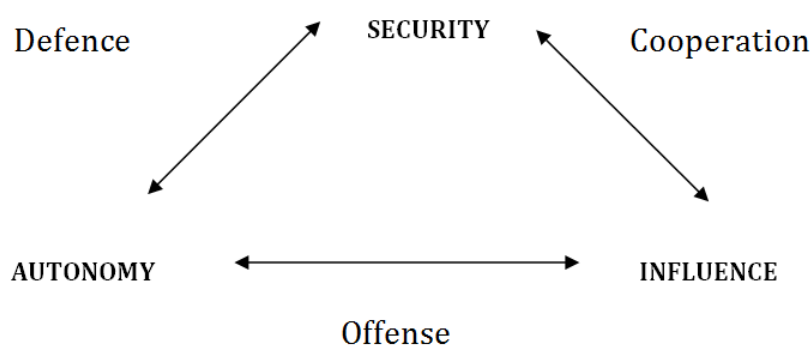
¹⁶² Par exemple, le Népal, qui a 15 millions d'habitants, adopte pourtant le positionnement d'un petit Etat sur la scène internationale, ce qui peut s'expliquer par sa position géographique, puisqu'il se situe entre les deux géants que sont l'Inde et la Chine. A l'inverse, Fiji, qui a une population inférieure à un million d'habitants, peut être considéré comme un acteur relativement puissant au sein du Pacifique sud. (Edward Dommen, « What is a Microstate? », dans Edward Dommen et Philippe Hein (dir.), *States, Microstates, and Islands*, Londres: Croom Helm, 1985, p. 11-13)

¹⁶³ Voir Laurent Goetschel, « The Foreign and Security Policy Interests of Small States in Today's Europe » et Anders Wivel, « The Security Challenge of Small EU Member States: Interests, Identity and the Development of the EU as a Security Actor », *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, n° 2, mai 2005, p. 393-412.

¹⁶⁴ Jean-Marc Rickli, « European small states' military policies after the Cold War », p. 308.

Plutôt que de considérer les petits Etats au regard du pouvoir qu'ils possèdent, cette approche se concentre sur le pouvoir qu'ils exercent.¹⁶⁵ Ici, la puissance est considérée comme la capacité d'un Etat à modifier le comportement des autres Etats tout en empêchant ces derniers d'affecter son propre comportement. Ainsi, la puissance représente la capacité de demeurer autonome tout en influençant les autres acteurs du système. Adopter cette définition dynamique des petits Etats présente l'avantage d'appréhender un plus grand nombre de variables simultanées dans l'analyse – qui peuvent inclure le pouvoir économique, la dotation en ressources naturelles, la puissance symbolique ou la diplomatie. En outre, cette approche permet de prendre en compte des différentiels de puissance selon les relations observées. Un Etat peut être faible dans un domaine et fort dans un autre. Or, ceci est particulièrement intéressant en ce qui concerne le rapport des petits Etats à leurs enjeux sécuritaires.

Une définition *a minima* que l'on peut retenir d'un « petit Etat » est qu'il manque des ressources – que celles-ci soient d'ordre économique, démographique ou technique – nécessaires à l'assurance de sa propre sécurité. Or, sa nature même de « petit Etat » place précisément ses enjeux sécuritaires au cœur de ses préoccupations en raison de sa vulnérabilité aux appétits expansionnistes éventuels de plus grandes puissances à son endroit. Ainsi, les chercheurs se sont interrogés sur les moyens à disposition des petits Etats pour résoudre leur dilemme de sécurité – voire de survie.¹⁶⁶ On considère généralement qu'ils ont le choix entre deux options de politiques sécuritaires : ils peuvent décider de maximiser leur influence ou, au contraire, privilégier leur autonomie.¹⁶⁷ Si un petit Etat choisit l'*influence*, il adoptera une stratégie coopérative ; s'il choisit l'*autonomie*, il adoptera une stratégie défensive.



Source : Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War: from territorial to niche strategies", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 21, n° 3, septembre 2008

¹⁶⁵ Hans Mouritzen et Anders Wivel, *The Geopolitics of Euro-Atlantic Integration*, Londres: Routledge, 2005.

¹⁶⁶ Le terme est pris ici dans une perspective élargie de « problématique de sécurité » qui, dans le cas des petits Etats, est même une « problématique de survie » à cause de leur vulnérabilité accrue face aux menaces extérieures.

¹⁶⁷ Hans Mouritzen, *External Danger and Democracy: Old Nordic Lessons and New European Challenges*, Aldershot: Ashgate, 1997, p. 101-106; Anders Wivel, "The Security Challenge of Small EU Member States", p. 396.

Le choix de l'influence et d'une approche coopérative se traduit par la participation à une alliance qui se fait soit *contre* la puissance qui représente la principale menace perçue par le petit Etat, soit *avec* elle, selon une stratégie d'équilibre (*balancing*) ou une stratégie de ralliement (*bandwagoning*).¹⁶⁸ Ceci permet au petit Etat de bénéficier de la protection et de la dissuasion assurée par une grande puissance, ce qui se fait néanmoins aux dépens de son autonomie puisqu'il risque notamment de se retrouver « piégé » par la politique de son partenaire et d'être par exemple amené à participer à des guerres dans lesquelles il n'a pas d'intérêts directs.¹⁶⁹

Le choix de l'autonomie et d'une approche défensive se traduit généralement par l'adoption d'une politique de neutralité.¹⁷⁰ En effet, dans ce cas de figure, le petit Etat ne recherche pas la protection d'un grand patron extérieur et il se préserve donc de tout risque d'être entraîné dans des conflits qui ne le concernent pas. Néanmoins, il s'expose alors à un autre écueil, qui est de se retrouver marginalisé par les acteurs importants du système mondial, et de n'être ainsi pas secouru dans le cas d'une attaque dirigée contre lui. Dès lors, il semble logique et raisonnable qu'il affiche une neutralité sur la scène internationale afin de n'éveiller aucune hostilité de plus grands Etats qui se solderait par un conflit susceptible de l'anéantir.

Il est intéressant de noter que la littérature sur les options sécuritaires des petits Etats considère qu'en tout état de cause, ces acteurs ne peuvent pas combiner autonomie et influence, cette stratégie offensive étant réservée aux grandes puissances qui sont les seules à posséder « le pouvoir d'influencer la structure du système international tout en garantissant leur sécurité ». ¹⁷¹ Si Jean-Marc Rickli note que les petits Etats peuvent parfois adopter une stratégie offensive à l'égard de pays plus petits qu'eux, il ajoute néanmoins que « leurs politiques militaires sont toujours modélisées selon des structures défensives ou coopératives car ce sont là leurs seules options de compenser leur déficit de puissance à l'égard d'Etats plus importants ». ¹⁷² Ainsi, il semble que le dilemme de sécurité traditionnel des petits Etats se cantonne bien à un choix entre la protection de leur autonomie et la maximisation de leur influence. Les moyens employés pour résoudre ce dilemme dépendent à la fois de la définition de la puissance au sein du système international et de variables intervenant au niveau interne des petits Etats. Ceci résulte de la nature des politiques étrangères et des politiques de défense des acteurs, lesquelles font le lien entre le contexte interne de l'unité étatique et le système international. ¹⁷³ Cette remarque permet d'aborder la question de la place des petits Etats au sein de ce système.

¹⁶⁸ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*; Stephen M. Walt, *The Origins of Alliances*, Londres: Cornell University Press, 1987.

¹⁶⁹ Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 309.

¹⁷⁰ Dan Reiter, *Crucible of Beliefs: Learning, Alliances, and World Wars*, Cornell: Cornell University Press, 1996.

¹⁷¹ Ibid., p. 65.

¹⁷² Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 309.

¹⁷³ Mark Webber et Michael Smith, *Foreign Policy in a Transformed World*, Harlow: Prentice Hall, 2002.

En termes de conduite des relations internationales, la taille d'un pays est déterminante. On peut en effet considérer, comme Kenneth Waltz, que les interactions entre les grands Etats sont bien plus susceptibles d'avoir un impact sur les dynamiques du système mondial que celles qui se jouent entre les petits acteurs en son sein : « une théorie générale de la politique internationale est nécessairement basée sur les grandes puissances ».¹⁷⁴ Au premier abord, il semble donc que les petits Etats ne puissent être que des « récepteurs » de puissance et non des acteurs influents.

Jusqu'à la fin des années 1990, cette hypothèse s'est d'ailleurs vérifiée puisque le seul moyen pour les petits Etats de faire entendre leur voix au sein du concert des nations passait par leur participation à des organisations internationales régies par le principe de la collégialité.

« [Durant la Guerre froide], les petits Etats pesaient dans la balance internationale essentiellement en exprimant leur voix collective à travers le principe « un vote par membre » appliqué au sein des Nations Unies, et à travers certaines organisations comme le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77 (G77) ».¹⁷⁵

Les petits Etats étaient donc des acteurs dotés d'une certaine influence sur la scène internationale, mais uniquement à titre collectif.¹⁷⁶ Néanmoins, l'accélération de la mondialisation dans les années 1990 et la réorganisation du système mondial que cela implique ont fait bouger ces lignes.

En effet, comme nous l'avons observé dans notre propos liminaire, les opportunités pour les petits Etats de faire entendre leur voix et de faire prévaloir leurs intérêts ont proliféré dans « un environnement contemporain d'intense mondialisation, où l'influence est projetée par de multiples canaux et est bien moins tributaire de la taille du territoire qu'auparavant ».¹⁷⁷ Ce qui a permis aux petits Etats de projeter un plus grand pouvoir dans le système international est en réalité une redéfinition du concept même de pouvoir au sein d'un monde interconnecté et « une mutation profonde dans la portée spatiale des relations sociales et des organisations » tandis que les contraintes de « distance » et d'« espace géographique » ont progressivement faibli au point de quasiment disparaître.¹⁷⁸ Notons que l'augmentation du nombre de petits Etats dans le monde à la fin de la Guerre froide a également contribué à inverser les tendances jusqu'alors en vigueur sur la place et le rôle de ces acteurs au sein du système.

¹⁷⁴ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, p. 73.

¹⁷⁵ Andrew Cooper et Bessma Momani, « Qatar and Expanded Contours of Small State Diplomacy », *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*, vol. 46, n° 3, 2011, p. 114, cité dans Kristian C. Ulrichsen, « Small States with a Big Role », p. 8.

¹⁷⁶ Un exemple de ceci est la notion de « nouvel ordre économique international » portée par les pays en développement dans les années 1970. Ils ont alors demandé à réviser le système mis en place par les puissances industrielles dominantes avec les accords de Bretton-Woods (1944) et ont collectivement revendiqué les intérêts du « Tiers-Monde » dans le domaine des relations commerciales (Voir Robert Cox, « Ideologies and the New International Economic Order: Reflections on Some Recent Literature », *International Organization*, vol. 33, n° 2, 1979, p. 260-63).

¹⁷⁷ Kristian C. Ulrichsen, « Small States with a Big Role », p. 2.

¹⁷⁸ David Held et Anthony G. McGrew (dir.), *The Global Transformations Reader: An Introduction to the Globalization Debate*, Cambridge: Polity Press, 2007, p. 3-4.

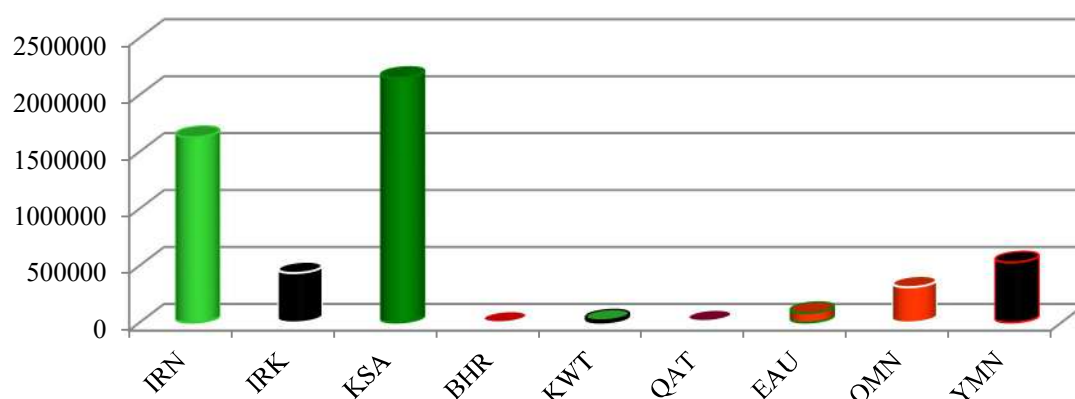
Confronter le Qatar et les EAU au cadre théorique présenté ici permet creuser la question de l'évolution des tendances géoéconomiques mondiales mais aussi de montrer en quoi ces deux petits Etats du Golfe revêtaient d'entrée de jeu certaines caractéristiques qui leur permettaient de défier les présupposés traditionnels sur la définition, les stratégies sécuritaires et la place des petits Etats sur la scène internationale.

2) *Petitesse territoriale, faiblesse démographique et puissance économique*

Si les variables quantitatives auxquelles la définition des « petits Etats » a été rattachée par les théoriciens réalistes des relations internationales comportent les limites que nous avons soulignées, il est tout particulièrement intéressant d'observer à quel point le Qatar et les EAU emblématisent la difficulté d'en tirer des conclusions probantes. Nous nous proposons de reprendre chacune de ces variables (la taille du territoire, la démographie et le PIB) afin de mettre en lumière les problématiques qu'elles soulèvent. Nous soulignerons ainsi les spécificités de ces deux petits Etats du Golfe pour aborder avec le plus de pertinence possible la manière dont ils peuvent parfois confirmer et parfois infirmer les hypothèses sur les stratégies sécuritaires de ces acteurs et leur rôle dans le système international.

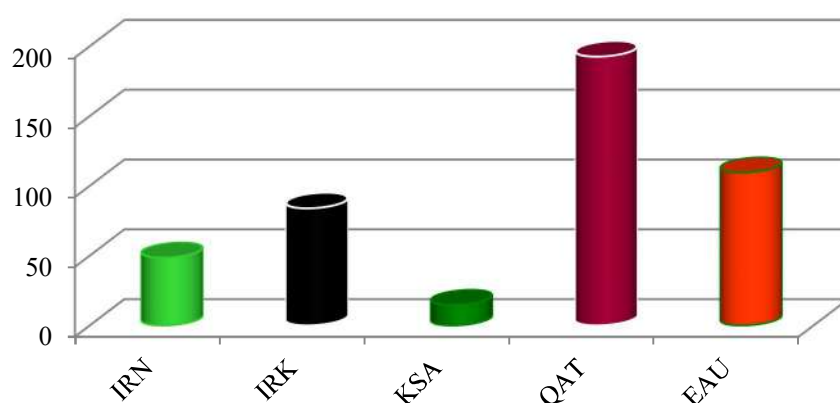
En termes de taille du territoire, il ne fait aucun doute que le Qatar et les EAU doivent être considérés comme des « petits Etats » au regard de leurs superficies respectives d'environ 11 600 km² et 83 600 km². Ceci est une variable qui a d'autant plus d'importance qu'ils ont pour voisins directs trois Etats de taille considérablement supérieure : l'Iran (1 628 550 km²), l'Irak (434 320 km²) et l'Arabie saoudite (2 149 690 km²), lesquels peuvent légitimement être considérés par les dirigeants qataris et émiratis comme une source de menace potentielle. Néanmoins, il est également important de rappeler, comme cela a été mentionné dans notre propos liminaire, que l'essor du Qatar et des EAU a été favorisé par le fait qu'ils sont par ailleurs entourés d'Etats de taille similaire au sein de la Péninsule arabique – ce qui confirme la problématique de la relativité lorsque l'on cherche à définir la taxonomie des petits Etats. En outre, les cas du Qatar et des EAU confirment que la superficie d'un Etat n'est pas une variable probante si elle est prise indépendamment de la variable démographique. Comme la confrontation des deux graphiques ci-après le montre, l'ajout de la variable démographique dans l'équation permet de mettre le Qatar et les EAU sur un plan d'égalité avec leurs trois grands voisins du Golfe et même de considérer qu'ils pourraient finalement posséder un avantage comparatif vis-à-vis d'eux. Ceci demande néanmoins d'observer la démographie de ces deux petits Etats dans plus de détail.

Superficie des pays du Golfe (en km²)



Source : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale

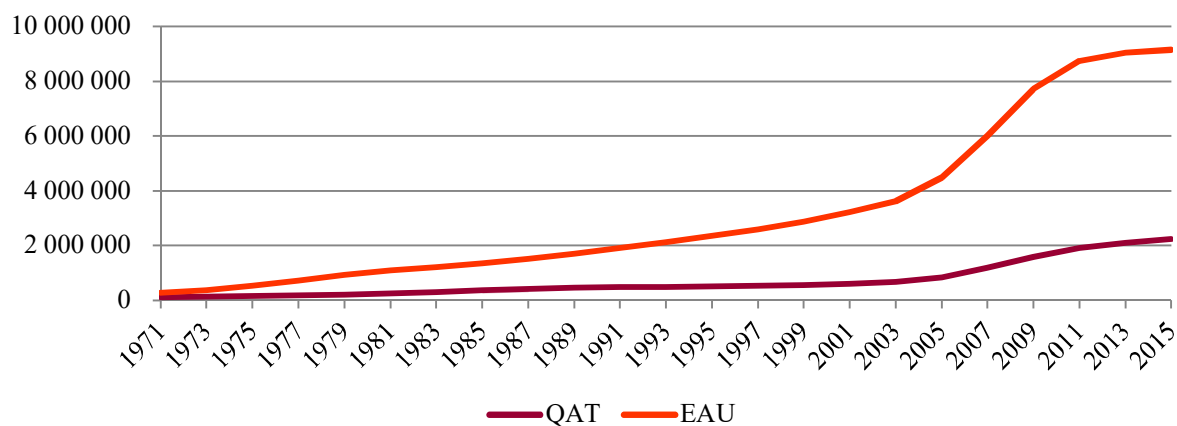
Densité démographique (en habitants/km²) en 2015



Source : Banque mondiale ; département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

La définition des petits Etats en vertu de la taille de leur population est la plus courante, et la limite est communément fixée à un million d'habitants. Or, il semble que ni le Qatar ni les EAU n'entrent dans la catégorie des petits Etats puisque leurs populations respectives dépassent le million d'habitants, depuis 2005 environ pour le premier, et dès 1979 pour les seconds.

Evolution de la population totale au Qatar et aux EAU de 1971 à 2015

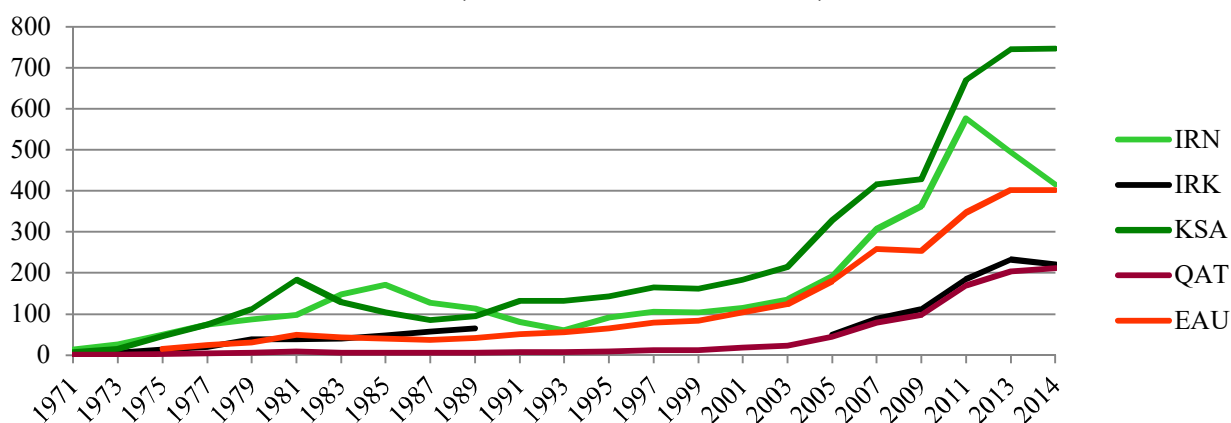


Source : DAES des Nations Unies

Il est néanmoins primordial de rappeler que ces deux pays sont des « Etats à minorité locale ». Si l'on prend en compte leur population locale, qui représente moins de 350 000 personnes au Qatar et moins d'un million aux EAU, les deux peuvent bien être considérés comme des petits Etats.

Enfin, la variable la plus intéressante à observer dans le cas du Qatar et des EAU est leur PIB. Ceci n'est guère étonnant puisque la région dans son ensemble abrite près de 50% des réserves pétrolières mondiales et plus de 40% des réserves gazières mondiales, ce qui a permis à ces pays de prospérer sur les rentes issues de leurs ressources naturelles.

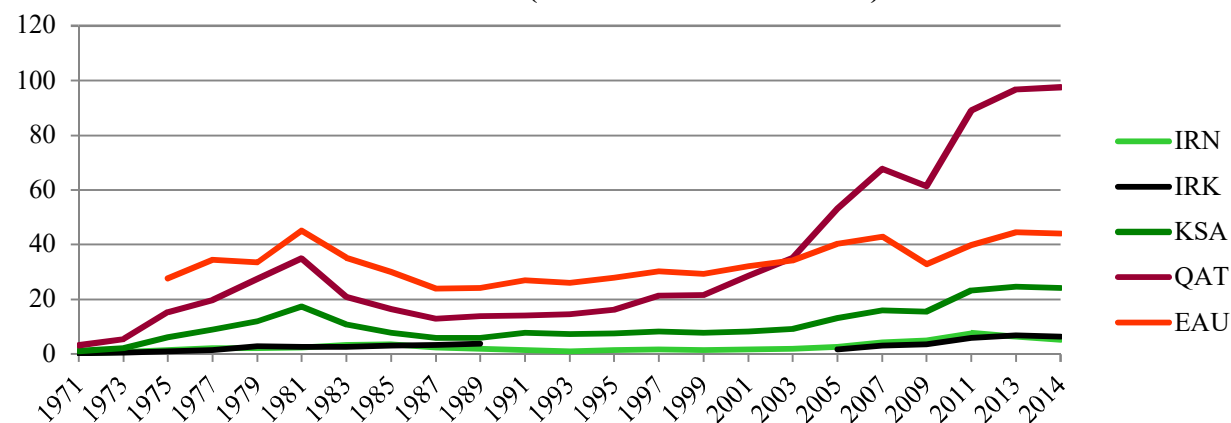
Evolution du PIB (en milliards de \$ courants) de 1971 à 2014



Source : Banque mondiale¹⁷⁹

Exception faite de l'Irak, durablement affaibli par un embargo total à partir d'août 1990 et par l'invasion américaine de 2003, il apparaît que les grands voisins du Qatar et des EAU n'ont rien à leur envier en termes de pouvoir économique. Ceci est important à noter car cela minimise en théorie les instincts prédateurs qu'ils pourraient avoir sur leurs petits voisins. Cette affirmation est néanmoins à relativiser au regard de la variable PIB/habitant, qui montre quant à elle à quel point les résultats économiques qataris et émiratis sont supérieurs à ceux des trois grands Etats qui forment le triangle de pouvoir régional.

Evolution du PIB/habitant (en milliers de \$ courants) de 1971 à 2014



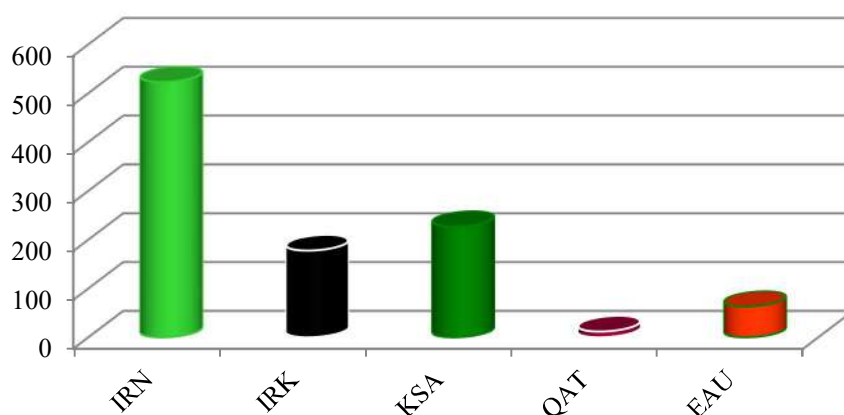
Source : Banque mondiale

¹⁷⁹ Le tracé de l'Irak est interrompu car la Banque Mondiale ne renseigne pas le montant du PIB de ce pays de 1991 à 2005.

Les variables quantitatives auxquelles nous avons confronté le Qatar et les EAU font ressortir que ces deux petits acteurs illustrent bien l'idée qu'un même Etat peut être faible par certains aspects et fort par d'autres. Ils sont en effet dotés d'un territoire et d'une démographie très limités mais leur PIB est immense. Le cumul de ces caractéristiques les rend particulièrement vulnérables aux appétits expansionnistes de plus grandes puissances. Ceci explique l'importance pour eux de mettre en place des stratégies sécuritaires qui pallient au mieux leur manque de certaines ressources, lequel complique la prise en charge de leur propre survie dans un environnement hostile. A cet égard, il faut souligner que l'immensité de leurs ressources naturelles, qui les dote d'un fort pouvoir économique et d'un biais d'influence important sur la scène internationale, leur a permis d'adopter des politiques de défense et un positionnement au sein du système mondial tout à fait originaux pour des « petits Etats ».

En termes de politiques de défense, les limites auxquelles sont confrontés le Qatar et les EAU ne sauraient être minimisées. Ils sont tous les deux dotés de territoires qui apparaissent d'autant plus petits qu'ils sont entourés de l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite. Or, la petite superficie de leur territoire implique deux écueils majeurs : tout d'abord, ils manquent d'une profondeur stratégique qui est pourtant primordiale dans la défense du territoire. Par ailleurs, un petit pays est, par définition, plus facile à attaquer, voire à envahir, qu'un Etat dont la superficie est plus considérable. L'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein en 1990 l'a d'ailleurs prouvé. Ajoutons que le Qatar et les EAU disposent de très peu de moyens humains pour défendre ce territoire, compte tenu de leurs populations locales respectivement inférieures à 350 000 personnes et à un million de personnes.¹⁸⁰

Effectifs militaires actifs (en milliers) en 2015

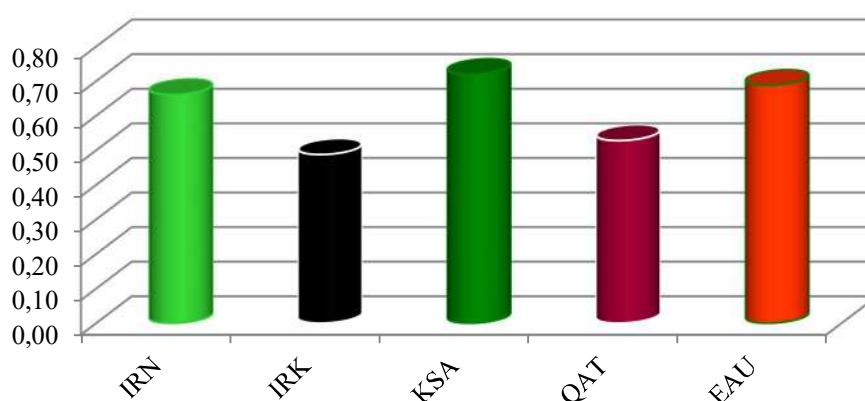


Source : *Military Balance 2015* de l'IISS, p. 303-362 (Chapitre « Middle East and North Africa »)

¹⁸⁰ Si le Qatar et les EAU comptent aujourd'hui respectivement 2 235 355 et 9 156 963 habitants (selon les estimations du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pour l'année 2015), plus de 85% de cette population est constituée d'expatriés qui ne peuvent pas être mobilisés dans la défense du territoire.

Si ce graphique illustre à quel point le rapport de forces régional est défavorable pour le Qatar et les EAU, montrant ainsi la vulnérabilité de ces deux petits acteurs, nous avançons l'idée que comparer les Etats du Golfe de la sorte n'est pas nécessairement très probant. En effet, au regard du fossé qui sépare la démographie de l'Iran, de l'Irak et de l'Arabie saoudite d'une part, et du Qatar et des EAU d'autre part, il semble évident que toute comparaison en termes de taille absolue reproduira les mêmes résultats.¹⁸¹ Il est dès lors intéressant de mettre ces données en perspective, en comparant leurs effectifs militaires actifs au prorata de leur population.

Effectifs militaires actifs (en % de la population) en 2015



Source : *Military Balance 2015* de l'IISS ; DAES des Nations Unies

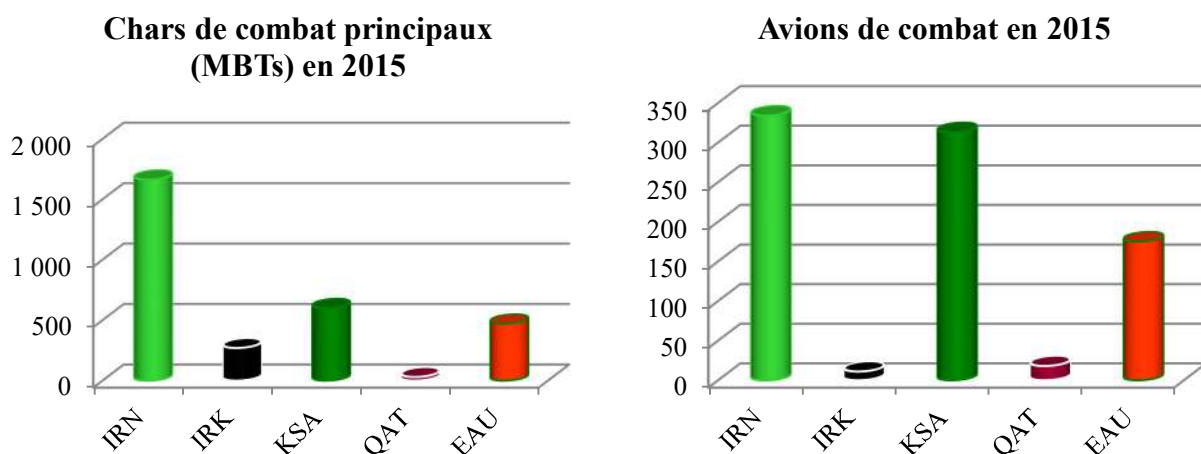
Ces résultats montrent qu'au Qatar et aux EAU, le ratio population totale / militaires est à peu près équivalent à celui des trois grands Etats de la région. En réalité, au prorata de leur population *locale*, cette fois, les effectifs militaires qataris et émiratis représentent respectivement 3,37% et 6,30% de leurs ressources humaines totales, ce qui est très largement supérieur aux ratios constatés en Iran, en Irak et en Arabie saoudite.¹⁸² Il ne s'agit pas ici de minimiser la vulnérabilité de ces deux petits Etats du Golfe face à leurs voisins mais de souligner que les limites de leurs moyens humains sont loin d'avoir empêché le Qatar et les EAU de mettre en place un appareil militaire conséquent. Ceci tend à montrer qu'ils ont fait le choix de stratégies sécuritaires ayant pour but de transcender leur nature de « petits Etats ». Le détail de l'articulation originale de ces stratégies fera l'objet de nos chapitres I.1.C et I.2.B.

Cette hypothèse se vérifie tout particulièrement dans leurs acquisitions militaires. Les marchés d'armement sont en effet un domaine dans lequel le Qatar et les EAU ont mis à profit leurs énormes ressources financières pour pallier les écueils inhérents à leur petitesse.

¹⁸¹ Ceci est d'ailleurs une critique que l'on peut formuler à l'égard des nombreuses analyses portant sur la sécurité de la région, notamment les travaux – d'un intérêt par ailleurs indéniable – d'Anthony Cordesman au CSIS.

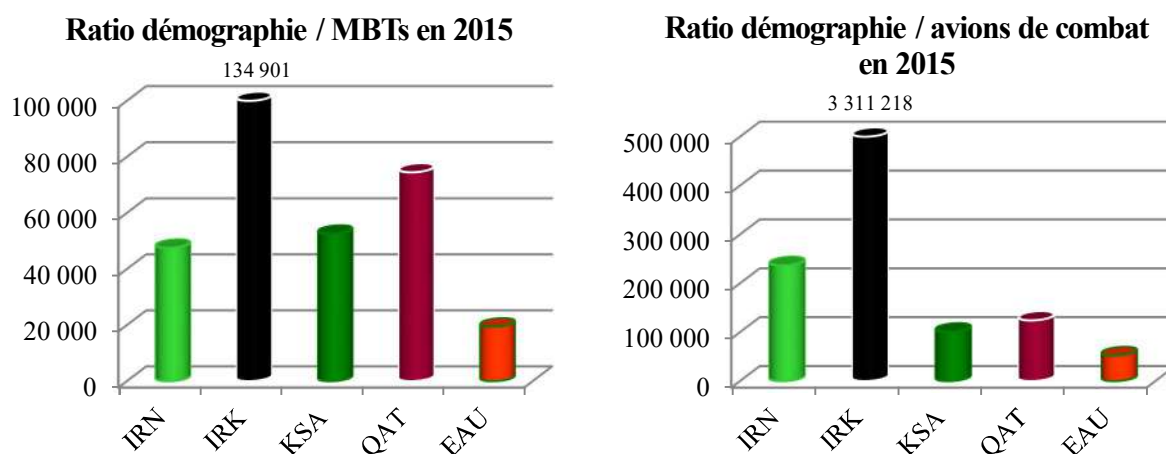
¹⁸² Ici, nous prenons pour base de calcul l'estimation haute de leurs populations locales respectives, c'est-à-dire 350 000 Qataris et 1 000 000 Emiratis.

Observons ainsi l'équilibre militaire du Golfe au niveau des chars de combat principaux (MBTs, pour *Main Battle Tanks*) et des avions de combat.



Source : *Military Balance 2015* de l'IISS

En termes absolus, on peut d'ores et déjà constater que les EAU possèdent un arsenal militaire impressionnant en dépit de leur taille. L'arsenal du Qatar semble quant à lui être plus cohérent avec sa nature de « petit Etat ». ¹⁸³ Néanmoins, si l'on reprend ces données en termes relatifs, en les croisant avec les démographies respectives des Etats du Golfe, une autre réalité apparaît.



Source : *Military Balance 2015* de l'IISS ; DAES des Nations Unies

Ces graphiques montrent le ratio population totale / MBTs et population totale / avions de combat. Ainsi, en Arabie saoudite, on compte un MBT pour 52 567 personnes et un avion de combat pour 100 768 personnes. Ceci signifie que plus la donnée est basse, plus l'arsenal du pays est conséquent au regard de sa démographie. Or, ici encore, au prorata de leur population *locale*, les arsenaux militaires qataris et émiratis sont encore plus impressionnants. On compte ainsi un MBT pour 11 677 Qataris et un avion de combat pour 19 444 Qataris ; par ailleurs, on compte un MBT pour 2 123 Emiratis et un avion de combat pour 5 714 Emiratis.

¹⁸³ Les contrastes entre les stratégies des deux Etats, notamment en ce qui concerne leurs acquisitions militaires, feront l'objet de notre chapitre II.3.A.

Il est donc possible de noter que la stratégie sécuritaire mise en place par le Qatar et les EAU dépasse très largement ce que l'on pourrait attendre de « petits Etats », ce qui est favorisé par leur nature d'Etats rentiers dotés d'importantes ressources économiques. A titre indicatif, soulignons que l'on compte un MBT pour 137 628 habitants aux Etats-Unis, un pour 253 525 habitants en France et un pour 285 092 habitants en Grande-Bretagne, ainsi qu'un avion de combat pour 225 016 Américains, un pour 191 653 Français et un pour 203 509 Anglais.¹⁸⁴ En termes relatifs, le Qatar et les EAU ont ainsi un arsenal dix à trente fois plus important que celui de la France. Dans le même temps, il faut souligner que la stratégie originale de ces petits Etats du Golfe reflète bien l'importance des enjeux de défense dans leurs agendas politiques, ce qui est une caractéristique propre à tous les petits Etats en raison de leur vulnérabilité sur la scène internationale. Enfin, si ces premiers résultats sur les acquisitions militaires du Qatar et des EAU semblent révélateurs d'ambitions dépassant leur nature de petits Etats, il faut noter que les marchés d'armement de ces pays revêtent des enjeux plus complexes qu'une simple volonté d'assurer une autonomie dans la défense de leur territoire – ce que nous observerons au cours de notre chapitre I.2.A.

Les ressources financières inouïes du Qatar et des EAU leur ont également permis de gagner un statut international défiant les préjugés coutumiers sur la place des petits Etats au sein du système – et ceci au-delà du fait que, comme nous l'avons évoqué, l'évolution du contexte géoéconomique mondial contribue en elle-même à donner de plus grandes opportunités à ces acteurs de faire entendre leur voix et de faire prévaloir leurs intérêts. L'essor de ces deux petits Etats du Golfe sur la scène internationale est particulièrement visible depuis le début des années 2000, époque à laquelle leur richesse s'est singulièrement accrue.¹⁸⁵ Ils ont alors tiré profit de l'augmentation de leurs fonds souverains pour investir à l'étranger, notamment dans les pays occidentaux, y compris dans les secteurs les plus stratégiques.¹⁸⁶ Surtout, la crise économique qui a secoué les pays occidentaux à partir de 2008 a donné à ces petits pays du Golfe l'occasion de faire évoluer les dynamiques de leurs relations avec les grandes puissances – notamment en conditionnant leur soutien financier à des réformes structurelles dans la gouvernance internationale, jugée trop peu représentative des économies émergentes.

¹⁸⁴ Ces résultats ont été produits sur la base des données fournies par le *Military Balance 2015* de l'IISS et par le DAES des Nations Unies pour la même année.

¹⁸⁵ Voir la sous-partie « Les marchés d'armement, une étude de cas emblématique » de l'introduction, p. 21-22.

¹⁸⁶ Entre 2008 et 2012, les investissements directs des EAU ont représenté 63% et ceux du Qatar 17,7% des investissements directs des pays du CCG en France tandis que ceux de l'Arabie saoudite en représentaient 14%. Pour ce qui est des « secteurs les plus stratégiques », nous faisons notamment référence au fait que le Qatar détienne 3% des parts de l'entreprise Total, 5% de Veolia et 7% de Vinci.

Enfin, dans le contexte tumultueux de la région MENA depuis début 2011, le Qatar et les EAU se sont affirmés comme des acteurs influents sur l'échiquier régional, mais également au sein du concert des grandes nations qui cherchent à contribuer à l'apaisement et à la sécurité de la zone. En effet, ils ont ponctuellement apporté leur soutien économique à plusieurs Etats arabes qui souffraient d'un manque de liquidités – notamment la Libye, la Tunisie et l'Egypte – mais ils ont aussi participé à l'opération Harmattan en Libye aux côtés des forces françaises et de l'OTAN à partir de mars 2011 et aux opérations aériennes de la coalition internationale contre *Da'ech* en Syrie à partir de septembre 2014.

Ainsi, en l'espace de deux décennies, il semble que le Qatar et les EAU aient réussi à se doter d'un statut approchant celui de « puissance », bénéficiant d'une influence internationale dépassant très largement ce que leur petite taille aurait pu laisser supposer. Notons que

« C'est seulement lorsqu'un Etat peut raisonnablement considérer que sa sécurité n'est pas constamment menacée par des opposants internes ou des ennemis et adversaires internationaux qu'il peut consacrer ses efforts à augmenter son pouvoir et son influence à l'extérieur de ses frontières ».¹⁸⁷

Le fait que le Qatar et les EAU aient ainsi conquis la place à l'international qu'ils ont aujourd'hui tend donc par la même occasion à valider l'idée qu'ils avaient déjà réussi à s'affranchir de leurs problématiques sécuritaires de manière surprenante pour des « petits Etats ».

En réalité, leur positionnement incite à repenser et à redéfinir la conception même de la puissance, car ces deux petits Etats du Golfe semblent défier les présupposés traditionnels qui la font reposer sur la puissance militaire ou les valeurs culturelles – le *hard power* et le *soft power*. Il s'agit de comprendre ce qui a permis et motivé un tel essor. Comme nous l'avons vu, leur nature d'Etats rentiers et, partant, leurs incroyables ressources économiques, leur ont donné les moyens de leurs ambitions. Il faut néanmoins souligner que

« Les ressources d'un Etat sont une composante nécessaire mais non suffisante de la puissance. Ces ressources dotent l'acteur d'un *potentiel* de puissance, elles ne sont pas la *manifestation* même de la puissance. Ce qui importe est la manière dont les ressources sont employées pour favoriser l'atteinte des objectifs ».¹⁸⁸

Si leur richesse a certainement doté le Qatar et les EAU d'une plus grande assurance dans le déploiement de leurs stratégies sur la scène régionale et internationale, nous défendons l'idée que ce n'est pas la seule raison pour laquelle ces deux petits Etats les ont mises en place. En effet, le Qatar et les EAU illustrent à notre sens l'hypothèse selon laquelle la définition des « petits Etats », leurs stratégies sécuritaires et leur place sur la scène internationale dépendent *in fine* beaucoup de questions de perception et de représentations.

¹⁸⁷ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 61.

¹⁸⁸ Ibid., p. 59.

3) *Importance des perceptions et des représentations*

L'analyse des stratégies de survie des petits Etats à travers le prisme des perceptions et des représentations est particulièrement intéressante car elle permet de réconcilier plusieurs mouvements théoriques ayant cherché à définir la taxonomie des « petits Etats ». Comme nous l'avons vu, la seule mobilisation de variables quantitatives pour établir si un pays entre ou non dans cette classification n'est pas suffisante. En effet, elle confronte souvent le chercheur à des paradoxes qui peuvent sembler indépassables, le Qatar et les EAU illustrant bien ces écueils puisqu'ils sont dotés de petites superficies et démographies mais d'immenses ressources économiques. Face à ces difficultés, certains théoriciens des relations internationales ont proposé des définitions qualitatives des « petits Etats ». Si nous suivons le cheminement analytique des néolibéraux, nous pouvons établir que ni l'un ni l'autre de ces petits Etats du Golfe n'est en réalité un « petit Etat » au regard du rôle et de l'influence qu'ils ont réussi à conquérir dans le système mondial. Leurs choix politiques tendent par ailleurs à prouver qu'ils ne sont pas non plus des « petits Etats » si l'on retient la définition psychologique adoptée par les constructivistes, qui arguent que la *petitesse* d'un Etat dépend de la perception qu'il a de lui-même. Nous pouvons avancer que le Qatar et les EAU n'auraient pas déployé une telle stratégie d'influence et de pouvoir sur la scène régionale et internationale s'ils se considéraient comme des petits acteurs. A cet égard, soulignons que les trois autres petits Etats arabes du Golfe – le Bahreïn, Oman et le Koweït – n'ont quant à eux pas mis en place des politiques étrangères aussi ambitieuses que leurs voisins qataris et émiratis, ce qui peut en soi être un indice de l'intervention de variables cognitives dans le déploiement des stratégies de survie des petits Etats.

Nous explorerons tout d'abord la perception que le Qatar et les EAU ont d'eux-mêmes. Puis, nous montrerons que leur positionnement ne dépend pas seulement de l'image qu'ils ont de leur propre taille – qui demeure une variable trop statique pour appréhender leurs stratégies dans leur complexité – mais bien de la représentation qu'ils se font de leur puissance *relative* :

« Les choix de politique étrangère sont faits par les dirigeants politiques [donc] ce sont leurs perceptions de leur puissance relative qui compte, et non pas seulement leurs quantités relatives de ressources physiques ou de forces en présence ».¹⁸⁹

On comprend dès lors que ce n'est pas seulement la perception de soi qui façonne le comportement des acteurs mais aussi celle de leur environnement. Ainsi est-il également nécessaire d'observer le processus psychologique de mis/perception¹⁹⁰ qui préside à la définition des menaces d'un Etat et, partant, à l'élaboration de ses stratégies sécuritaires, lesquelles sont la raison d'être des petits Etats.

¹⁸⁹ Gideon Rose, "Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy", p. 147.

¹⁹⁰ Robert Jervis, *Perception and Misperceptions in International Politics*, Princeton: Princeton University Press, 1976.

En dépit de la petite taille de leur territoire et de leur population, il ne semble pas que le Qatar et les EAU se considèrent comme des petits Etats. Ceci est reflété dans le discours de leurs dirigeants, dans l'image qu'ils projettent au reste du monde à travers un certain nombre d'attributs et dans le regard porté par leurs habitants sur leur pays, lequel est le résultat direct des deux autres points mentionnés.

Une analyse des variables cognitives du comportement des acteurs implique de s'intéresser à leur discours. Or, il est intéressant de constater que les allocutions données par les dirigeants qataris et émiratis, au sein de leur pays comme dans l'arène internationale, sont loin de définir leurs pays comme des petits Etats. Ainsi, dans sa première adresse à la nation lorsqu'il est devenu le nouvel émir du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad al-Thani a souligné : « Nous ne vivons pas à la marge de la vie internationale et nous ne dérivons pas sans cap... Nous sommes un peuple avec une réelle *vision* ». ¹⁹¹ Cheikh Khalifa bin Zayed al-Nahyan, président des EAU, a quant à lui dit rappelé à sa population lors de la fête nationale de 2013 que « Notre politique a permis à notre Etat de (...) gagner une stature internationale prééminente et de conserver une forte présence au sein des organisations régionales et internationales ». ¹⁹² Par ailleurs, des extraits de discours du Qatar et des EAU devant l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) sont particulièrement parlants. En 2013, à la 68^e session de l'AGNU, Cheikh Tamim bin Hamad al-Thani a ainsi déclaré :

« L'Etat du Qatar a toujours choisi de devenir un acteur actif et efficace assumant un rôle constructif à échelle internationale grâce à ses relations économiques et politiques équilibrées à niveau bilatéral et multilatéral. Nous continuerons d'adopter cette approche ». ¹⁹³

En 2011, à la 66^e session de l'AGNU, Cheikh Abdullah bin Zayed al-Nahyan, ministre des Affaires étrangères des EAU, avait quant à lui prononcé une allocution contenant de nombreuses références au « rôle vital » joué par son pays sur plusieurs dossiers internationaux, notamment :

« Les EAU ont joué un rôle vital dans les efforts internationaux visant à protéger le peuple libyen.
(...) Les EAU jouent un rôle majeur et vital dans les efforts mondiaux pour combattre la piraterie.
(...) Ces principes de bases reflètent le rôle des EAU dans les affaires internationales ». ¹⁹⁴

On voit donc à quel point ni le Qatar ni les EAU ne se perçoivent comme des petits acteurs.

¹⁹¹ Emir Tamim bin Hamad al-Thani, adresse à la nation, 25 juin 2013, cité dans "Emir says the interest of Qatar will be at the top of priorities", *Gulf Times*, 27 juin 2013.

¹⁹² Président Khalifa bin Zayed al-Nahyan, adresse à la nation, 2 décembre 2013, cité dans "UAE President hails the nation's achievements in National Day speech", *The National*, 3 décembre 2013.

¹⁹³ Emir Tamim bin Hamad al-Thani, discours devant l'AGNU, 24 septembre 2013, disponible à l'adresse: http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/68/QA_en.pdf (consulté le 10 décembre 2015).

¹⁹⁴ Cheikh Abdullah bin Zayed al-Nahyan, discours devant l'AGNU, 26 septembre 2011, disponible à l'adresse: http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/66/AE_en.pdf (consulté le 10 décembre 2015).

Ceci est d'ailleurs visible dans leur attachement à projeter une image de grandeur au reste du monde. Un exemple flagrant de ceci est l'architecture au sein de ces « cités-Etats » : tout, au Qatar et aux EAU, doit être étincelant, gigantesque et mémorable. Par exemple, Dubaï n'héberge pas « un gratte-ciel de plus » ou « un centre commercial de plus », mais bien *la plus haute* tour (*Burj Khalifa*, 828 mètres) et *le plus grand* centre commercial (le *Dubai Mall*, 1 124 000 m²) du monde. Plus largement, le Qatar et les EAU semblent affirmer qu'ils peuvent être des *leaders* mondiaux à travers certains de leurs attributs. Ainsi, Doha n'a pas seulement décidé d'entrer dans le monde du sport : le Qatar hébergera la *Coupe du Monde* de football en 2022. Les EAU seront également à l'honneur deux ans avant cela, puisque Dubaï accueillera l'Exposition universelle de 2020. L'organisation d'événements internationaux est d'ailleurs l'un des moyens privilégiés de rayonnement de ces deux Etats du Golfe.¹⁹⁵ Notons que cette projection d'une image étincelante n'est pas un phénomène nouveau. En effet, on peut considérer que

« Les anciens « ports-Etats » étincelants du Golfe [étaient seulement] les précurseurs de ce que sont devenues les cités modernes de Koweït, Manama, Dubaï ou Mascate [et leurs centres commerciaux modernes et étincelants] sont simplement la version moderne de ce à quoi les centres commerciaux d'Hormuz...Sahar ou Mascate devaient ressembler à l'époque ». ¹⁹⁶

Nous reviendrons sur cette question de l'image et du prestige dans notre chapitre I.2.A.

En conséquence, les habitants du Qatar et des EAU sont loin d'avoir l'impression que leur pays est *petit*. Nous avons été frappée, au cours de nos entretiens avec les acteurs locaux, par la réaction de certains de nos interlocuteurs face à notre sujet de recherche. Nombreux ont été ceux qui nous ont exprimé leur désaccord profond avec la classification de leur pays comme un « petit Etat ». ¹⁹⁷ Ceci s'avère d'autant plus intéressant que ces acteurs invoquaient souvent des comparaisons entre les politiques de leur pays et celles de la France, ce qui peut sembler contre-intuitif au regard du différentiel objectif qui oppose ces Etats en termes de taille territoriale et démographique – mais également en termes de problématiques internes.¹⁹⁸

¹⁹⁵ On peut ainsi penser aux conférences et événements internationaux liés aux questions de défense et sécurité, comme l'International Defence Exhibition & Conference (IDEX) et le C4ISR Summit à Abu Dhabi, la Doha International Maritime Defence Exhibition & Conference (DIMDEX) et Milipol à Doha, mais également au World Innovation Summit for Education (WISE) au Qatar ainsi qu'au *Dubai Air Show* aux EAU.

¹⁹⁶ M. R. Izadi, "The Gulf's Ethnic Diversity. An Evolutionary History", dans Lawrence G. Potter et Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 77-78.

¹⁹⁷ Abdulkhaleq Abdulla s'est ainsi exclamé : « Peut-on décemment considérer les EAU comme un petit Etat aujourd'hui ? Ils sont tout de même dotés d'une forte économie, de grandes ambitions et d'une importante force militaire – la deuxième du CCG après celle de l'Arabie saoudite ! » (Entretien à Dubaï, 20 février 2014).

¹⁹⁸ L'une des comparaisons qui sont souvent revenues dans le propos de nos interlocuteurs tient à la question de l'identité nationale et de la menace que la proportion d'expatriés dans le pays peut venir faire peser sur elle. Plusieurs Qataris et Emiratis mettaient ainsi sur un pied d'égalité la politique de leur pays consistant à n'accorder qu'avec une infinie parcimonie la nationalité à ces expatriés et la politique française vis-à-vis de l'immigration.

Il est pourtant primordial de comprendre le poids de ces représentations dans le positionnement adopté par le Qatar et les EAU sur la scène régionale et internationale. L'échec de certains de leurs partenaires à prendre en compte cette variable représentationnelle dans leur appréhension des acteurs locaux explique d'ailleurs bon nombre de malentendus et de discordes entre eux.¹⁹⁹ Cette remarque permet de montrer que ce qui revêt une importance certaine dans les stratégies du Qatar et des EAU est non seulement l'image qu'ils ont d'eux-mêmes mais également la représentation qu'ils se font de leur puissance *relative*.

La *Realpolitik*,²⁰⁰ fondée sur la conviction que l'environnement national, régional et global est gouverné par des forces rationnelles et tangibles, dénigre l'influence des prédispositions personnelles ou sociétales du décideur.²⁰¹ Pourtant, il est intéressant de noter qu'Henry Kissinger lui-même intègre dans ses réflexions les mérites de l'approche psychologique et de l'approche perceptuelle.

« On pouvait noter cette attirance dans la thèse qu'il présenta à Harvard [et qu'il publia sous le titre] : *World restored*. Avec [Robert Stewart, Vicomte Castlereagh, et Klemens von Metternich] il recherchait avec insistance les facteurs qui influencent ou modifient la rationalité de l'environnement : attributs personnels, caractère, personnalité, intuition et perception de l'environnement opérationnel, des événements, des lieux et des hommes ».²⁰²

Comme le souligne Michael Hearn, cet intérêt tient sûrement au fait que la puissance recèle tous les éléments constitutifs d'une relation psychologique.

Ce qui compte, *in fine*, ce n'est pas tant la force, mais comment la force est perçue, signifiée ou indiquée.²⁰³ Ainsi, dans le domaine des relations internationales, la perception de la réalité prend le pas sur la réalité elle-même : « Il est souvent impossible d'expliquer des décisions cruciales et des politiques sans se référer aux croyances (*beliefs*) des décideurs sur

Ils avaient tendance à considérer que le Qatar et les EAU, au même titre que la France, déployaient simplement une politique visant à protéger l'identité nationale, et ils soulignaient à quel point « les étrangers en France sont autant l'enjeu d'une sécuritisation par les dirigeants que les étrangers au Qatar et aux EAU » (Entretien avec un militaire émirati à Abu Dhabi, 19 mai 2014). Nous avons d'ailleurs du mal à leur faire comprendre l'idée que ceux qu'ils qualifiaient d'« étrangers en France » étaient en fait des Français issus de l'immigration.

¹⁹⁹ Nous avons souvent entendu, lors de nos entretiens avec des interlocuteurs qataris ou émiratis – qu'ils soient issus des administrations, de l'institution militaire ou du milieu universitaire –, que le problème des « Occidentaux », et notamment des Français, était qu'ils arrivaient en « conquérants » dans ces pays, considérant à tort qu'ils avaient affaire à des « petits Bédouins dénués de sens pratique et d'intelligence stratégique » et adoptant dès lors à leur endroit une attitude paternaliste et compatissante fort mal vécue par les acteurs locaux (divers entretiens avec des Qataris et des Emiratis entre février 2014 et mai 2014).

²⁰⁰ Définie comme « la politique étrangère fondée sur l'estimation des rapports de forces et l'intérêt national » dans Henry Kissinger, *Diplomatie*, p. 123.

²⁰¹ Michael Hearn, « La perception », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 3, juin 1986, p. 318.

²⁰² Ibid., p. 319.

²⁰³ Robert Jervis, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton : Princeton University Press, 1970, p. 18.

le monde et l'image qu'ils ont des autres ».²⁰⁴ Cette affirmation se vérifie tout particulièrement dans les politiques de défense mises en place par les Etats, lesquelles supposent, nous l'avons souligné, de résoudre un « dilemme de sécurité » notamment composé du « dilemme d'interprétation » :

« La sécurité est composée de considérations à la fois matérielles et idéationnelles ; il s'agit autant d'une construction sociale que d'un mécanisme de survie dans un monde fait de menaces et d'équilibres. [Notre] approche met l'accent sur l'importance des systèmes de croyances dans la définition et la redéfinition de la sécurité et dans la décision de quels enjeux font l'objet d'une sécuritisation et pourquoi ».²⁰⁵

Or, il est intéressant de noter que les situations de conflits trouvent souvent leurs racines dans « un déséquilibre des compréhensions entre individus, qu'ils agissent en leur propre nom pour une affaire personnelle d'intérêt mineur ou pour le compte d'un Etat au cours d'une situation de crise majeure ».²⁰⁶ En effet, une situation de conflit, quel que soit son degré de gravité, répond plus à la perception que se fait le décideur de la situation qu'à la définition objective de cette situation.²⁰⁷ Dans le cas du Golfe, cette réalité a d'ailleurs conduit certains chercheurs à s'interroger sur la possibilité de voir un jour émerger une transformation des attitudes des Etats, seule condition à laquelle les tensions régionales pourraient s'apaiser et une sécurité durable pourrait émerger, car « la nécessité de corriger une longue histoire de misperceptions [est la clé] du succès de toute entreprise de renforcement de la confiance entre les acteurs au sein du Golfe ».²⁰⁸ Le facteur perceptuel ne saurait donc être minimisé.

Il faut pourtant noter deux points essentiels. Tout d'abord, s'il semble nécessaire de différencier les dimensions matérielles et représentationnelles de la puissance, l'un des problèmes de la mobilisation de la dimension représentationnelle est qu'elle est plus difficilement observable que la dimension matérielle.²⁰⁹ Par ailleurs, si la perception de la sécurité et la définition des menaces sont partiellement liées au processus psychologique de mis/perception, elles ne peuvent pas pour autant y être réduites :

²⁰⁴ Robert Jervis, *Perception and Misperceptions in International Politics*, p. 28.

²⁰⁵ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 4. La « sécuritisation » est un processus par lequel un enjeu est construit, notamment dans le discours des dirigeants d'un pays, comme une menace à la sécurité. « Si un enjeu est efficacement sécuritisé, et accepté comme tel par le public ciblé, l'acteur principal considère alors qu'il peut prendre des mesures exceptionnelles pour le combattre. Ceci dépasse le cadre des systèmes fondés sur des règles qui régulent en temps normal la conduite des comportements, et démontre l'importance de l'agence dans la définition et l'organisation des réponses à certains enjeux » (Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder: Lynne Rienner, 1998, p. 23, cité dans Ibid., p. 7).

²⁰⁶ Michael Hearn, « La perception », p. 319.

²⁰⁷ John W. Burton, *Conflict and Communication*, Londres : Macmillan, 1969.

²⁰⁸ Lawrence G. Potter & Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 4.

²⁰⁹ Notons que c'est précisément pour mieux cerner cette dimension que nous avons proposé d'observer le rapport de forces régionales en termes relatifs et non pas seulement en termes absolus (voir la sous-partie précédente).

« Tandis qu'appliquer la psychologie cognitive à la prise de décision a contribué à expliquer les différences entre, par exemple, l'Inde et le Pakistan en termes de définition de la menace et de conceptions de la « sécurité », comprendre leurs « projets de sécurité nationale » respectifs nécessite également une analyse des processus politiques en vigueur au sein des deux Etats. [Dès lors,] ce n'est pas la mis/perception seule qui produit différentes conceptions de la sécurité ; ce sont les différentes conceptions de la sécurité qui découlent du cadre de référence politique, lequel permet de faire émerger différentes perceptions de la menace ».²¹⁰

Ici, on peut avancer que l'approche cognitive permet de comprendre la gestion par les Etats du « dilemme d'interprétation » tandis que l'analyse de leurs processus politiques permet d'appréhender leur gestion du « dilemme de réaction » qui représentent les deux niveaux de leur « dilemme de sécurité ».

En ce qui concerne le Qatar et les EAU, ces deux niveaux sont intimement liés à la configuration de leur environnement régional. Comme nous l'avons vu, la confrontation des dimensions matérielles de leur puissance à celles de leurs trois grands voisins – l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite – permet en soi de comprendre leur vulnérabilité au sein de la région et le soin qu'ils ont observé dans la mise en place de leurs stratégies sécuritaires originales. Néanmoins, nous rejoignons Gregory Gause dans l'idée que

« Les Etats de la région ont davantage agi contre des menaces *perçues* sur leur propre stabilité émanant de puissances extérieures que pour contrebalancer des changements défavorables dans la distribution du pouvoir sur la scène régionale ».²¹¹

Il s'agit donc de nous pencher sur la spécificité de la constellation sécuritaire du Qatar et des EAU, qui est faite de la superposition du « complexe de sécurité régional » – que nous nous proposons de définir dans un premier temps – et du nouvel ordre international à partir de 1990. Il sera particulièrement intéressant d'observer le rôle des perceptions au sein de cette constellation sécuritaire. Ceci est d'autant plus important que

« Le cadre régional demeure un déterminant moins bien compris dans les perceptions des pays du CCG que les deux autres niveaux face auxquels leurs élites dirigeantes doivent mettre en place des stratégies concrètes, à savoir le niveau national et celui du système international ».²¹²

L'étude de la dimension représentationnelle du dilemme de sécurité du Qatar et des EAU ajoutée à celle de sa dimension matérielle permettra non seulement de mettre au jour les objectifs sous-jacents des stratégies sécuritaires de ces petits Etats du Golfe mais également de mieux appréhender ensuite l'originalité de leur articulation.

²¹⁰ Pinar Bilgin, "Critical Theory", dans Paul D. Williams (dir.), *Security Studies: An Introduction*, p. 91.

²¹¹ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 9.

²¹² Ibrahim A. Karawan, "The Erosion of Consensus. Perceptions of GCC States of a Changing Region", dans Lawrence G. Potter & Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 91.

B. Définition de la menace dans un contexte stratégique instable

Bien que le Qatar et les EAU échappent partiellement à la taxonomie de « petits Etats » grâce à leur qualité d'Etats rentiers et à la perception qu'ils ont d'eux-mêmes ainsi que de leur rôle dans le système international, la prégnance de leurs enjeux de défense dans leurs agendas politiques les renvoie bien, quant à elle, à leur vulnérabilité inhérente de « petits Etats ». Il s'agit dès lors de comprendre quelles menaces pèsent sur eux, face auxquelles ils manquent tous les deux des ressources nécessaires – notamment en termes démographiques – à l'assurance de leur propre survie. Or, ces menaces, nous l'allons voir, sont essentiellement, voire intégralement, confinées au sein de leur environnement régional. Il est donc intéressant d'observer la structure particulière de la région du Golfe, laquelle répond à la définition du concept de « complexe de sécurité régional » (CSR) théorisé par Barry Buzan et Ole Wæver.²¹³

Nous verrons dans un premier temps comment se définit un CSR, l'importance de ce concept pour appréhender les interconnexions complexes des niveaux d'analyse des politiques façonnant les relations internationales du Golfe ainsi que les variations qu'a connues le CSR du Golfe depuis son apparition au début des années 1970. Ceci nous permettra d'aborder les multiples enjeux sécuritaires du Qatar et des EAU dans cet environnement stratégique incertain. Nous verrons notamment que les politiques de défense de ces deux petits Etats du Golfe visent à pallier les menaces pesant sur leur sécurité nationale mais également, voire surtout, sur la stabilité de leurs régimes. Enfin, nous montrerons que l'évolution du contexte régional élargi – c'est-à-dire l'ensemble de la région MENA – a récemment fait émerger de nouveaux facteurs de risque qui viennent peser sur les deux dimensions²¹⁴ de leurs enjeux sécuritaires.

1) *Le « complexe de sécurité régional » du Golfe et ses variations*

La perspective régionaliste adoptée par Barry Buzan et Ole Wæver part du constat que la principale faiblesse des approches réalistes et libérales des relations internationales est de surestimer le poids des variables mondiales et de sous-estimer celui des variables régionales dans l'organisation de la sécurité internationale.²¹⁵ Pour autant, il ne s'agit pas de nier le rôle important joué par les interactions entre les acteurs au sein d'un système international anarchique, d'une part, et par les variables intervenant au niveau national, d'autre part.

²¹³ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*.

²¹⁴ La dimension politique (assurer la stabilité du régime) et la dimension militaire (assurer l'intégrité du territoire et la défense de la population). Ceci fait écho à l'analyse sectorielle de la sécurité, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

²¹⁵ Ibid., p. 30.

« Au contraire, la région désigne le niveau auquel les Etats ou autres unités sont liés par une telle proximité que leurs problématiques sécuritaires ne peuvent pas être envisagées séparément les unes des autres. Le niveau régional est celui où les extrêmes de la sécurité nationale et de la sécurité internationale se rencontrent, et où la plupart des actions ont lieu ».²¹⁶

En d'autres termes, la formation d'un CSR naît de la rencontre entre une structure anarchique – avec ses conséquences en termes d'équilibre de la puissance – et les pressions inhérentes à une proximité géographique.²¹⁷ Il faut ajouter à cela que les logiques sous-jacentes au rapprochement ou à l'hostilité entre les Etats sont plus évidentes à cerner lorsque l'on fait partir l'analyse du niveau régional avant d'inclure le jeu des acteurs internationaux et le rôle des variables domestiques dans l'équation. Ceci tient au fait que les raisons pour lesquelles un Etat se sent menacé ou attiré par un autre ne sont pas importées des logiques internationales mais « générées à l'intérieur de la région par une combinaison de variables historiques, politiques et matérielles ».²¹⁸

In fine, un CSR se définit comme un pattern d'amis-ennemis substantiellement confinés au sein d'une aire géographique spécifique²¹⁹ et il en découle que les politiques de défense respectives de ses membres sont davantage organisées en fonction des dynamiques internes à la région que vis-à-vis de toute intervention de puissances extérieures. Il ne faut pas pour autant en exclure complètement cette dernière variable car, en réalité, la théorie des CSR propose d'observer quatre niveaux d'analyse interconnectés :

- 1) Le niveau national, particulièrement les vulnérabilités générées en interne aux Etats,²²⁰
- 2) Les relations d'Etat à Etat (qui forment la région en tant que telle),
- 3) Les interactions entre la région et les régions voisines,²²¹ et
- 4) Le rôle des puissances internationales dans la région.

Pris ensemble, ces quatre niveaux constituent la *constellation sécuritaire* des Etats qui forment le CSR.²²² Sur ces bases, il s'agit de montrer en quoi cette théorie est particulièrement utile pour comprendre les dynamiques régissant la sécurité du Golfe.

²¹⁶ Ibid., p. 43.

²¹⁷ Ibid., p. 45.

²¹⁸ Ibid., p. 47.

²¹⁹ Barry Buzan, *People, States and Fears*, p. 190.

²²⁰ Il s'agit notamment de déterminer si l'Etat est fort ou faible, en fonction de la stabilité de l'ordre interne et de la correspondance entre l'Etat et la nation (Barry Buzan, *People, States and Fears*). Les vulnérabilités spécifiques d'un Etat, en effet, définissent le genre de craintes sécuritaires qu'il a (Ole Wæver, "Conflicts of Vision – Visions of Conflict", dans Ole Wæver, Pierre Lemaitre et Elzbieta Tromer (dir.), *European Polyphony: Beyond East-West Confrontation*, Londres : Macmillan, 1989, p. 283-325) – et transforment parfois un autre Etat ou un ensemble d'Etats en menace structurelle alors même que celui-ci, ou ceux-ci, n'avaient pas la moindre intention hostile.

²²¹ Comme les deux auteurs le notent, cet aspect est *a priori* relativement limité étant donné que le CSR est défini par des interactions internes à la région qui sont bien plus importantes que celles avec d'autres régions.

²²² Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 51.

Appliquer la théorie des CSR au Golfe suppose de considérer que le jeu des puissances extérieures au sein de la région n'est pas ce qui définit ses enjeux sécuritaires en premier lieu, quand bien même celui-ci intervient dans l'organisation de la « constellation sécuritaire » des Etats de la région. En l'occurrence, s'il est impossible de ne pas tenir compte de l'intervention américaine dans les problématiques du Golfe, laquelle s'explique par l'aspect stratégique de cette zone pour ses intérêts nationaux,²²³ ceci consiste à affirmer qu'un certain nombre de variables intervenant au niveau régional sont plus pertinentes pour expliquer l'articulation de l'ensemble des relations sécuritaires en son sein. De plus, ceci suppose que le Golfe, qui est seulement considéré par Barry Buzan et Ole Wæver comme un *sous-complexe* du CSR plus large de la région MENA,²²⁴ comporte bien des éléments spécifiques justifiant sa dissociation du reste de la zone dans toute analyse empirique de ses problématiques sécuritaires.

La région du Golfe a été définie par des chercheurs comme un CSR à part entière à partir du début des années 1990.²²⁵ Il est en effet possible d'identifier plusieurs dynamiques sécuritaires au sein du Golfe qui sont à la fois indépendantes du rôle joué par les Etats-Unis et distinctes du reste de la région MENA. Celles-ci sont au nombre de trois.²²⁶ La première, sur laquelle repose l'ensemble des relations internationales du Golfe et qui explique la majeure partie des conflits latents ou ouverts s'y étant déroulés, est le triangle de pouvoir constitué par l'Arabie saoudite, l'Iran et l'Irak ainsi que la compétition qui se joue entre eux pour déployer la plus grande influence sur la région. La seconde est la prégnance d'identités transnationales – arabe, musulmane, chiite, sunnite, tribale – qui poussent parfois les dirigeants des pays du Golfe à s'impliquer au-delà de leurs frontières et exacerbent leur « dilemme de sécurité » car elles sont perçues par les dirigeants comme des « menaces à la stabilité de leurs régimes ».²²⁷ Enfin, la troisième tient au fait que les Etats du Golfe sont d'importants producteurs de pétrole, ce qui génère des dynamiques parfois coopératives et parfois conflictuelles entre eux. Dès lors, on peut considérer que l'intervention américaine dans la région, qui a indubitablement eu un rôle important dans l'articulation des stratégies sécuritaires des Etats et dans la distribution de la puissance au sein du Golfe, est simplement venue s'insérer dans des logiques régionales préexistantes.

²²³ Voir la sous-partie « La sécurité du Golfe, un sujet au cœur des problématiques internationales » de l'introduction.

²²⁴ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 91.

²²⁵ Voir : Gregory F. Gause, "Gulf Regional Politics: Revolution, War and Rivalry", dans W. Howard Wriggins (dir.), *Dynamics of Regional Politics: Four Systems on the Indian Ocean Rim*, New York: Columbia University Press, 1992, p. 23-88; Abdulkhaleq Abdulla, *Al-nizâm al-'iqlîmî al-khalîjî* [Le système régional du Golfe], Beyrouth: Al-mu'asasa al-jâmi'îya lil-dirâsât w-al-nachr w-al-tawzî', 1998 et Muhammad al-Sa'id Idris, *Al-nizâm al-'iqlîmî al-khalîj al-'arabî* [Le système régional du Golfe arabe], Beyrouth: Markaz dirâsât al-wih'da al-'arabîya, 2000.

²²⁶ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 6.

²²⁷ Ibid., p. 9.

« Toutes choses étant égales par ailleurs, il est attendu que les puissances extérieures soient attirées dans une région selon les lignes de rivalités existant déjà en son sein. En ce sens, les schémas conflictuels régionaux peuvent s'aligner avec, ou être renforcés par, ceux régissant le système international bien que les logiques animant les puissances internationales aient peu, ou rien, à voir avec la formation des dynamiques régionales ».²²⁸

Il s'agit à présent de montrer comment ces dynamiques sécuritaires sont venues jouer dans l'évolution du CSR du Golfe, depuis son apparition en 1971 jusqu'à nos jours. Nous nous attacherons ici essentiellement à observer comment le triangle de pouvoir régional a façonné les logiques sécuritaires du Golfe. L'impact de ces dernières sur le dilemme de survie des petits Etats que sont le Qatar et les EAU sera analysé dans un second temps.

Il est souvent considéré que le CSR du Golfe émerge en 1971²²⁹ car c'est le moment où la Grande-Bretagne se retire de la région, où les « Etats de la Trêve » accèdent à l'indépendance et où les Etats-Unis déploient leur politique des « deux piliers » dans la zone.²³⁰ A cette époque néanmoins, la plupart des Etats de la Péninsule arabique sont surtout aux prises avec des différends entre voisins au sujet du tracé de leurs frontières et des problématiques de consolidation de leurs populations tribales en nations unies. Nous arguons dès lors qu'il est plus pertinent de considérer que le CSR du Golfe naît lorsque les logiques conflictuelles triangulaires de la région se manifestent pour la première fois, à savoir en 1979, avec la révolution islamique en Iran puis le début de la guerre Iran-Irak en 1980-1988.

Les tensions qui se jouent à partir du début des années 1980 au sein du triangle de pouvoir régional sont à analyser au prisme de deux dimensions complémentaires. La plus évidente, qui est par exemple mise en avant par les Etats de la Péninsule arabique lors de la création du CCG en 1981, est la menace matérielle. Les Etats membres du CCG décident alors d'unir leurs forces pour contrer la menace que l'Iran et l'Irak représentent pour leur intégrité territoriale – union favorisée par la similarité de leurs types de régime. Cette crainte semblait d'autant plus légitime que l'Iran révolutionnaire avait adopté une rhétorique hostile à leur égard, consistant à dire que le régime monarchique était contraire à l'islam et, dès lors, à se proposer de déposer les monarques du Golfe afin de « purifier » la région. Souligner ceci permet par ailleurs de comprendre le rôle crucial joué par une autre dimension dans l'organisation des schémas conflictuels triangulaires du Golfe, à savoir la dimension identitaire, correspondant à une perception idéologique de la menace.

²²⁸ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 52.

²²⁹ Ibid., p. 191.

²³⁰ Voir la sous-partie « La sécurité du Golfe, un sujet au cœur des problématiques internationales » de l'introduction, p. 8.

En effet, la révolution islamique transforme soudain l'Iran en compétiteur idéologique majeur pour l'Arabie saoudite, pays qui abrite les deux lieux les plus sacrés de l'islam, la Mecque et Médine. Dès lors, le royaume saoudien tolère mal la prétention de l'ayatollah Khomeiny à lui ravir le rôle de guide du monde musulman.²³¹ Il est intéressant de souligner ici à quel point l'hypothèse avancée par Barry Buzan et Ole Wæver – selon laquelle les schémas conflictuels régionaux peuvent s'aligner avec, ou être renforcés par, ceux régissant le système international – se vérifie alors. Ceci s'illustre notamment en Afghanistan : dès le début de l'intervention soviétique dans ce pays, en décembre 1979, l'Arabie saoudite organise en effet (avec l'aide du Pakistan et le soutien américain) un djihad sunnite qui est plus motivé pour elle par cette nécessité de garder le *leadership* du monde musulman face à l'Iran que par une assimilation des schémas conflictuels internationaux régis alors par la bipolarité URSS/Etats-Unis.

La centralité des questions identitaires se vérifie également dans la guerre qui oppose l'Iran et l'Irak de 1980 à 1988. Arshin Adib-Moghaddam érige même ces problématiques en variable clé de ce conflit à l'exclusion de tout facteur matériel. Il caractérise ainsi la guerre Iran-Irak comme « une compétition de légitimité entre deux constructions idéologiques : le panarabisme irakien et l'islamisme iranien », ajoutant que « la lutte pour l'hégémonie au sein du Golfe...est principalement culturelle ».²³² Il est intéressant de souligner ici que les pays du CCG, rangés en l'état derrière le troisième pôle du triangle de pouvoir régional qu'est l'Arabie saoudite, ont alors eu à faire un choix entre deux constructions idéologiques qui leur étaient toutes les deux étrangères et même hostiles puisqu'elles menaçaient potentiellement toutes les deux la stabilité de leurs régimes monarchiques. Notons qu'il est souvent considéré que la raison d'être du CCG était justement de consolider une stratégie de survie collective visant davantage à préserver le système monarchique contre des menaces idéologiques qu'à protéger leur intégrité territoriale contre des menaces matérielles²³³ – nous y reviendrons.

²³¹ Gérard Chaliand, « Les jeux de l'échiquier au Proche et Moyen-Orient. Un état des lieux », *NAQD*, n° 31, automne-hiver 2013, p. 87. Voir également : Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", p. 220. Le point le plus bas de cette rivalité eut lieu en 1987, lorsque plus de 400 pèlerins iraniens furent tués pendant le Hajj [pèlerinage annuel à la Mecque] après avoir organisé des manifestations politiques. En Iran, en réaction à ce massacre, l'ambassade saoudienne à Téhéran fut mise à sac, ce qui aboutit à la suspension des relations diplomatiques entre l'Iran et l'Arabie saoudite pendant plusieurs années.

²³² Arshin Adib-Moghaddam, *International Politics of the Persian Gulf*, Londres: Routledge, 2006, p. 23.

²³³ « La rivalité interétatique du Golfe est passée d'étroits contentieux territoriaux entre dynasties ennemies à une confrontation idéologique élargie entre l'Iran révolutionnaire et les régimes essentiellement conservateurs du Golfe » (Thomas Naff, *Gulf Security and the Iran-Iraq War*, Washington: NDU Press, 1985, p. 6); « Le CCG (...) est autant un moyen de renforcer la sécurité interne d'un ensemble de régimes monarchiques anachroniques qu'une alliance générée par des menaces extérieures sur la sécurité nationale » (Amitav Acharya, "Regionalism and Regime Security in the Third World: Comparing the Origins of the ASEAN and the GCC", dans Brian Job (dir.), *The Insecurity Dilemma: National Security of Third World States*, Boulder: Lynne Rienner, 1992, p. 143-164).

Il semble qu'un autre facteur identitaire a alors joué : celui de l'arabité de l'Irak face à l'Iran. En effet, l'hostilité entre ces deux puissances régionales peut également se comprendre comme l'extension d'une rivalité bien plus ancienne entre les Arabes et les Perses, ainsi qu'entre les deux pans du schisme de l'islam – le chiisme et le sunnisme :

« Les Occidentaux tendent à oublier que l'empire Ottoman, qui a contrôlé la côte est de la Méditerranée et une bonne partie du monde arabe du XVI^e siècle jusqu'en 1918, était régulièrement en guerre non seulement avec l'Europe, mais également avec l'empire Safavide perse à l'est. L'empire Ottoman était majoritairement sunnite, tandis que les Safavides embrassaient l'islam chiite ». ²³⁴

C'est donc sans surprise que les Etats membres du CCG ont plutôt eu tendance à se positionner du côté de l'Irak dans le conflit qui l'opposait à l'Iran de 1980 à 1988. ²³⁵

Le triangle de pouvoir régional connaît au début des années 1990 un nouveau bouleversement qui valide l'idée que le Golfe représente bien un CSR distinct du reste de la région MENA. L'invasion du Koweït par l'Irak et la menace de continuer cette croisade jusqu'aux confins de la Péninsule arabique confirme l'importance des menaces matérielles internes au Golfe en même temps qu'elle illustre le rôle de la présence de pétrole dans la région dans les « dynamiques parfois coopératives et parfois conflictuelles » qui définissent ce CSR. Eu égard aux alliances générées par le tournant des années 1990, il est deux points intéressants à observer : la courte vie de la déclaration de Damas et le renforcement de l'intervention des Etats-Unis dans le Golfe.

La déclaration de Damas, datant de mars 1991, est le nom donné à un accord de sécurité entre les Etats membres du CCG, l'Egypte et la Syrie. En vertu de cet accord, ces deux puissances régionales devaient engager des forces militaires pour garantir la sécurité des Etats du Golfe. En échange, les pays du CCG s'engageaient à soutenir les économies égyptienne et syrienne grâce à leurs importantes rentes pétrolières. Il est important de noter que cette déclaration, pour beaucoup, ne revêtait pas la moindre valeur opérationnelle. Sa valeur principale, selon l'ancien secrétaire général du CCG Abdullah Bishara, était ainsi de faire reconnaître « la

²³⁴ William H. McNeill, *The Rise of the West: A History of the Human Community*, Chicago: University of Chicago Press, 1963, p. 618-628 et Marshall G. S. Hodgson, *Rethinking World History: Essays on Europe, Islam, and World History*, Cambridge: Cambridge University Press, 1993, p. 194-195.

²³⁵ Comme le soulignent Barry Buzan et Ole Wæver, les tensions interarabes entre l'Irak et les monarchies du Golfe sont plus particulières et moins intrinsèquement idéologiques que celles qui opposent les Etats du CCG à l'Iran, en cela qu'elles étaient « liées à des disputes sur le prix du pétrole, à une crainte généralisée parmi les arabes du Golfe vis-à-vis des ambitions hégémoniques de Saddam Hussein, et, dans le cas du Koweït, à la peur spécifique générée par des contentieux au sujet de ressources pétrolières à la frontière et par le rejet irakien de ses affirmations répétées d'indépendance » (*Regions and Powers*, p. 192). Comme nous le verrons dans la sous-partie suivante, le positionnement des membres du CCG en faveur de l'Irak dans le conflit qui l'oppose alors à l'Iran n'est néanmoins pas aussi unanime qu'il y paraît et cette question a même pu diviser les Etats en interne.

légitimité des frontières des Etats arabes, le droit de chaque Etat d'organiser sa propre sécurité, et sa propriété exclusive de ses ressources naturelles ».²³⁶ Puis, en quelques semaines, les Etats de la Péninsule arabique font marche arrière et se désengagent de cet accord sécuritaire. Or, les raisons de ce revirement sont particulièrement intéressantes :

« Compte tenu de l'instabilité politique en Egypte et en Syrie [...], la présence de troupes égyptiennes et syriennes comportait le risque de devenir une menace pour les dirigeants du Golfe. Les régimes arabes n'ont historiquement jamais été à l'aise avec l'hébergement d'une armée issue d'un autre pays arabe. Une autre raison à la réévaluation de l'accord [par les monarques de la Péninsule] fut la réaction très négative de l'Iran. L'Iran, en tant qu'Etat du Golfe, ne voyait pas d'un bon œil la présence de troupes extérieures [au sein de la région]. L'Iran s'opposait également à son exclusion des accords de sécurité du Golfe ».²³⁷

Il est en effet important de souligner ici que le début des années 1990 marque un apaisement, au sein du triangle de pouvoir régional, des relations entre l'Arabie saoudite – ainsi que le CCG dans son ensemble – et l'Iran. Les Etats membres du CCG ont ainsi trouvé que l'Iran avait réagi de manière responsable face à la crise qui les opposait à l'Irak au lendemain de l'invasion du Koweït et leurs relations avec Téhéran se sont donc incroyablement améliorées en 1991-1992. L'apaisement est cependant de courte durée.

Par ailleurs, le début des années 1990 marque le début du déclin de l'Irak comme acteur majeur dans le triangle conflictuel du CSR du Golfe,²³⁸ mouvement largement favorisé par l'intervention américaine. Les Etats-Unis, avec le reste de la coalition internationale, libèrent le Koweït des troupes de Saddam Hussein et affaiblissent militairement l'Irak en 1991. L'embargo décrété sur le pays à partir de cette période porte également un coup considérable à son économie et, finalement, l'Irak est durablement écarté du schéma conflictuel triangulaire du Golfe avec l'invasion américaine de 2003, qui entraîne la chute de Saddam Hussein.²³⁹

²³⁶ « Au lendemain du déni de la souveraineté koweïtية par l'Irak et de ses déclarations selon lesquelles le pétrole du Golfe appartenait à tous les Arabes, les Etats membres du CCG considéraient que leur souveraineté et leur sécurité ne faisaient qu'une et ils avaient ainsi l'intention d'institutionnaliser la souveraineté comme la base même des relations interarabes » (Michael N. Barnett, "Regional Security After the Gulf War", *Political Science Quarterly*, vol. 111, n° 4, 1996/1997, p. 602).

²³⁷ Gawdat Bahgat, "Military Security and Political Stability in the Gulf", p. 60-61. Au sujet des réticences du CCG vis-à-vis d'une sécurité assurée par l'Egypte et la Syrie, sans doute leur meilleure formulation revient-elle à un diplomate saoudien qui déclara, lors du sommet du CCG du 23 décembre 1992 à Abu Dhabi, « Qui voudrait reposer sur al-Assad pour sa protection ? » (Giuseppe Josca, "Sei Emiri in cerca di un generale" [Six émirats en quête d'un général], *Corriere Della Sera*, 3 janvier 1993, p. 9, cité dans Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 2, 1993, p. 289).

²³⁸ « La seconde Guerre du Golfe [...] affaiblit l'Irak militairement par rapport à ses voisins, modifiant ainsi la distribution de la puissance au sein du sous-complexe du Golfe, sans pour autant altérer la structure conflictuelle triangulaire qui constitue la base de la région » (Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 201).

²³⁹ Il est néanmoins important de noter que l'affaiblissement de l'Etat irakien a, en parallèle, fait émerger de nouvelles menaces, ce que l'on observera tout particulièrement dans la troisième sous-partie de ce chapitre.

Le renforcement de la présence américaine dans la région se traduit également à travers l'augmentation des ventes d'armement et la multiplication des accords de défense – une dynamique que nous analyserons plus en profondeur dans notre chapitre I.1.C. Si l'intervention des Etats-Unis dans le Golfe vient bien jouer un rôle important dans l'articulation des stratégies sécuritaires des Etats et dans la distribution de la puissance au sein du CSR, on voit néanmoins qu'elle est venue appuyer des logiques conflictuelles préexistantes. *In fine*, l'élément crucial à souligner est que la période 1991-2003 se solde par une réduction de la dynamique sécuritaire du CSR du Golfe à la bipolarité Arabie saoudite *versus* Iran. Cette dernière, qui connaît une évolution qu'il conviendra d'observer, cristallise jusqu'à nos jours l'essentiel des menaces perçues par les monarches du Golfe.

Comme nous l'avons mentionné, le début des années 1990 est marqué par une accalmie dans les relations entre l'Iran et les pays du CCG dirigés par l'Arabie saoudite, qui dure pendant le mandat présidentiel de Hachemi Rafsandjani (1989-1997) et plus nettement pendant celui de Mohammed Khatami (1997-2005) en Iran. Néanmoins, les tensions reprennent ensuite très largement à compter du début des années 2000, selon plusieurs lignes. Celles-ci tiennent à la dimension matérielle mais aussi et surtout à la dimension idéologique de la menace perçue par l'Arabie saoudite et les plus petits Etats du Golfe vis-à-vis de l'Iran. La perception de la menace matérielle est réactivée au début des années 2000 avec la découverte du programme nucléaire iranien. Néanmoins, il faut noter que

« Les Etats du Golfe considèrent principalement l'Iran en fonction de son influence politique et idéationnelle plutôt que comme une menace militaire, et ceci constitue un facteur crucial de distinction entre leurs perceptions et le débat américano-centré sur la sécurité du Golfe ».²⁴⁰

En effet, si la lutte d'influence entre les puissances régionales saoudienne et iranienne n'est pas nouvelle, elle prend graduellement un visage plus menaçant pour la sécurité de l'ensemble de la région au cours des années 2000, et de manière accélérée à partir du début du « Printemps arabe ». Aujourd'hui, comme nous le verrons dans la troisième sous-partie de ce chapitre, le tumulte moyen-oriental est souvent analysé comme le résultat, entre autres facteurs, de la « Guerre froide du Golfe ». Ce choix de mots est d'autant plus intéressant que l'on assiste au retour de la Russie sur l'échiquier stratégique régional, plutôt rangée – schématiquement – du côté de l'Iran tandis que les Etats-Unis se posent en garants de la sécurité des pétromonarchies arabes. Dans ce contexte évolutif, il s'agit d'établir comment se définit plus spécifiquement la menace pour les petits Etats du Golfe que sont le Qatar et les EAU.

²⁴⁰ Gregory F. Gause, "What Saudis Really Think about Iran", *Foreign Policy*, 6 mai 2010.

2) *Défis à la sécurité des Etats et à la stabilité des régimes au sein du CSR*

Nous défendons ici l'idée que les politiques qataries et émiraties sont éminemment mues par leur vulnérabilité perçue face à des menaces qui sont essentiellement confinées au sein de leur environnement régional, ce qui confirme à la fois leur nature de « petits Etats » et la prééminence de leur CSR comme cadre d'analyse pertinent de leurs enjeux sécuritaires.

Il faut par ailleurs rappeler qu'au sein de l'entité régionale du CCG, tous les petits Etats sont animés par la nécessité d'articuler leur positionnement stratégique par rapport à leurs trois grands voisins que sont l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran. Néanmoins, tandis que les trois autres petits pays du Golfe – Koweït, Oman et Bahreïn – se caractérisent par une proximité extrême avec l'un des pôles du triangle de pouvoir régional,²⁴¹ le Qatar et des EAU se caractérisent, à l'inverse, par la recherche d'un équilibre relatif vis-à-vis des trois grands pôles régionaux, et surtout de l'Arabie saoudite et de l'Iran.

Nous nous proposons donc de donner un aperçu de la définition de la menace par le Qatar et les EAU au sein du CSR du Golfe, en présentant successivement leurs enjeux sécuritaires liés à chacun de leurs trois grands voisins, en commençant par celui qui représente le moins de menace – l'Irak – pour finir par celui qui en représente le plus – l'Iran. Cette définition de la menace et leurs politiques de défense associées tiennent simultanément aux deux dimensions qui définissent leur perception de la sécurité, à savoir la nécessité de préserver la sécurité nationale contre des menaces conventionnelles ou asymétriques régionales (dimension militaire) mais aussi leur stabilité monarchique contre des menaces idéologiques transnationales (dimension politique).²⁴²

L'Irak est, des trois puissances régionales voisines du Qatar et des EAU, celle qui a de tout temps été considérée comme la moins menaçante pour leur sécurité, tant d'un point de vue matériel que d'un point de vue idéologique. Ceci n'est guère étonnant compte tenu du fait qu'aucun de ces deux petits Etats du Golfe ne partage une frontière avec l'Irak et au regard de leur éloignement géographique relatif vis-à-vis de l'Etat irakien, comparé à leur proximité avec l'Arabie saoudite et l'Iran. Il est cependant important de souligner plusieurs points concernant l'articulation des enjeux sécuritaires qataris et émiratis à l'égard de l'Irak.

Tout d'abord, durant la guerre Iran-Irak (1980-1988), si l'ensemble des Etats membres du CCG a eu tendance à se positionner du côté de l'Irak, il faut noter que cette unanimité ne faisait pas loi au sein même des EAU. En effet, le président de la fédération à cette époque, Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan (1971-2004), a eu quelques difficultés à afficher une

²⁴¹ Voir la sous-partie « Le Qatar et les EAU, contrepieds aux théories sur les « petits Etats » » de l'introduction.

²⁴² Emma Soubrier, « Sécurité des monarchies du Golfe : de nouvelles règles du jeu ? », p. 67.

politique étrangère unifiée car le conflit opposant l'Irak et l'Iran engendrait en réalité de nombreux désaccords entre les différents émirats composant les EAU.

« Tandis qu'Abu Dhabi soutenait publiquement ses collègues de la Ligue arabe et suivait la ligne pro-irakienne du tout nouveau CCG, Dubaï et Sharjah demeuraient ostensiblement neutres. Compte tenu de leurs larges populations perses naturalisées et leur longue histoire d'échanges commerciaux lucratifs avec l'Iran, ces émirats continuèrent d'assurer un important trafic de biens avec les ports iraniens et conservèrent des relations cordiales avec Téhéran ».²⁴³

Si l'Irak ne représentait pas alors une menace en soi, son opposition à l'Iran comportait des risques pour l'unité nationale émiratie, d'autant plus que celle-ci était récente.²⁴⁴ Ceci tend à valider l'hypothèse selon laquelle les différentes variables inhérentes au CSR du Golfe – en l'état, les logiques conflictuelles triangulaires de la région – sont déterminantes dans les enjeux sécuritaires des petits Etats du Golfe que sont le Qatar et les EAU, y compris à l'intérieur de leurs frontières.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner l'impact décisif de l'invasion du Koweït par l'armée de Saddam Hussein sur le Qatar et les EAU – et ce bien que l'Irak n'ait pas été considéré, en amont ou en aval de cet événement, comme une menace matérielle tangible à leur intégrité territoriale. Ainsi, les entretiens menés sur le terrain avec divers interlocuteurs qui étaient présents dans ces pays à l'époque ont fait émerger une réalité intéressante :

« Lorsque Saddam Hussein a envahi le Koweït et a déclaré qu'il était prêt à continuer son avancée militaire jusqu'aux confins de la Péninsule arabique au titre que les ressources naturelles du Golfe appartenaient à tous les Arabes, nous avons non seulement vu les nombreux expatriés présents quitter le pays, mais aussi les nationaux, y compris ceux dont c'était le rôle de défendre leur territoire. Si Saddam n'avait pas été arrêté dans son projet expansionniste par la coalition internationale, il y a fort à parier qu'il n'aurait alors trouvé qu'une autoroute toute tracée ».²⁴⁵

Au-delà de ce que ce témoignage implique en termes de manque de ressources nécessaires – notamment en termes humains – à l'assurance de leur propre survie du Qatar et des EAU, il permet de comprendre à quel point l'invasion du Koweït par l'Irak a représenté un tournant dans l'organisation originale des politiques de défense de ces deux petits Etats du Golfe.

Une fois la menace directe de l'Irak sur l'intégrité territoriale du Qatar et des EAU supprimée en 1991, cet Etat a continué de représenter un enjeu important dans la politique de ces deux petits pays du Golfe. En effet, ils ont tous deux considéré que les sanctions imposées à cette puissance régionale par la communauté internationale n'avaient pas de précédent en termes de cruauté car elles punissaient sa population sans pour autant destituer son président. Dès lors, ils ont demandé à l'ensemble du monde arabe de prendre position en y mettant fin :

²⁴³ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 66.

²⁴⁴ Lorsque la guerre Iran-Irak éclate en 1980, la fédération des EAU, née en 1971, a à peine dix ans.

²⁴⁵ Entretien de l'auteur avec un responsable militaire occidental à Abu Dhabi, 21 novembre 2014.

« Cheikh Zayed, président des EAU, a appelé à partir de 1995 à la réhabilitation politique de l'Irak et a proposé d'héberger dans son pays un sommet arabe avec la participation de l'Irak. Des journaux aux EAU [et au] Qatar ont publié des images d'enfants irakiens déformés et mal-nourris, implorant le monde arabe de mettre fin aux sanctions pour alléger les souffrances du peuple irakien ». ²⁴⁶

Si cet engagement qatari et émirati en faveur de la cause du peuple irakien ne semble pas, au premier abord, comporter la moindre implication en termes de défense et sécurité, il faut souligner qu'il portait en germe des dissensions cruciales avec l'Arabie saoudite, laquelle suivait quant à elle le mouvement international impulsé par les Etats-Unis vis-à-vis de l'Irak. Ce que ceci met en lumière est que la prégnance d'intérêts ou de perceptions contradictoires au sein même du CCG constitue un obstacle à la mise en place d'un système régional de sécurité intégré.

« Ces pays, pour la plupart, partagent des contentieux territoriaux latents, une méfiance réciproque les uns des autres, des rivalités bien ancrées et des épisodes de tension marquée, ce qui n'est guère la recette idéale pour mettre en place un système coopératif de sécurité ». ²⁴⁷

Afin d'étayer cette hypothèse, il est nécessaire de souligner l'importance des contentieux qui opposent le Qatar et les EAU à l'Arabie saoudite, lesquels sont à rattacher à des considérations matérielles autant qu'idéationnelles.

En termes de menace matérielle, il faut noter à quel point le différentiel de superficie et de démographie entre l'Arabie saoudite et ses deux petits voisins a alimenté les craintes de ces deux derniers vis-à-vis de potentielles velléités expansionnistes saoudiennes. Le risque était d'autant plus grand que le contrôle du territoire dans cette région recouvre des enjeux liés à la présence de pétrole dans les sols. Le Qatar et les EAU ont tous deux des antécédents de disputes territoriales avec le royaume saoudien. Il est notamment intéressant de souligner que le fait même que la fédération des EAU ait finalement uni sept émirats seulement, à l'exclusion du Qatar et du Bahreïn, ²⁴⁸ tient au fait que les dirigeants de ces deux territoires, au-delà de leurs doutes originels sur la pertinence d'intégrer la fédération, craignaient qu'une plus proche association avec les émirats du sud de la Péninsule ne représente un danger pour leur sécurité :

« Ils avaient tous les deux à cœur de construire de bonnes relations avec leur plus grand et plus immédiat voisin – l'Arabie saoudite ; et les disputes territoriales importantes qui opposaient Abu Dhabi et Riyad étaient considérées comme un obstacle à cet objectif ». ²⁴⁹

²⁴⁶ Ibrahim A. Karawan, "The Erosion of Consensus", p. 98.

²⁴⁷ Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", p. 289.

²⁴⁸ Le Qatar et Bahreïn, qui étaient, au même titre que les sept émirats (Abu Dhabi, Ajman, Dubaï, Fujairah, Umm al-Qwain, Ras al-Khaimah et Sharjah) composant les EAU aujourd'hui, des « Etats de la Trêve », avaient initialement vocation à rejoindre les EAU lors de leur indépendance, du moins dans les projets britanniques précédant leur retrait de la région en 1971.

²⁴⁹ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 59.

L'Arabie saoudite a d'ailleurs attendu 1974 pour reconnaître la fédération des EAU, lorsque les deux Etats parviennent à un accord frontalier satisfaisant aux yeux des Saoudiens. Dans celui-ci, les dirigeants saoudiens acceptaient les revendications émiraties sur l'oasis d'al-Buraymi mais sécurisaient en contrepartie d'importantes concessions pétrolières à Shaybah, revendiquées par Abu Dhabi, et une étroite bande de territoire dans le Golfe séparant le Qatar des EAU.²⁵⁰ Aujourd'hui, pourtant, la frontière entre l'Arabie saoudite et les EAU continue de faire l'objet d'un contentieux latent entre les deux Etats. En effet, si l'accord est ratifié par les Saoudiens en 1993, il ne l'est pas par les Emiratis. En outre, il est directement remis en cause par les EAU après la mort de Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan en 2004. Une carte officielle de l'Etat datant de 2006 montre ainsi un territoire s'étendant jusqu'à la frontière terrestre du Qatar.²⁵¹ Enfin, le méga contrat signé en 1993 entre les EAU et l'entreprise française GIAT Industries (aujourd'hui Nexter) pour l'achat de chars Leclerc²⁵² est considéré par certains analystes comme la preuve que les EAU percevaient une menace terrestre venant de l'Arabie saoudite.²⁵³

Le Qatar, qui avait quant à lui signé un accord frontalier avec l'Arabie saoudite en 1965, connaît une décennie de contentieux – notamment – territoriaux avec son grand voisin entre 1992 et 2001. Des accrochages entre soldats des deux Etats à la frontière en septembre 1992 font trois morts²⁵⁴ et conduisent le Qatar à suspendre l'accord de 1965 et à menacer de se retirer du CCG.²⁵⁵ D'autres disputes ont lieu en septembre 1993 et en décembre 1994.

« En décembre 1994, ces incidents conduisent le Qatar et l'Arabie saoudite à envisager la formation d'un comité mixte pour enquêter sur les conflits. Néanmoins, une crainte de domination saoudienne dissuada le Qatar de trop lier sa sécurité à l'Arabie saoudite ». ²⁵⁶

²⁵⁰ J. B. Kelly, *Arabia, the Gulf and the West*, Londres: Littlehampton Book Services, 1980, p. 210-212.

²⁵¹ Simon Henderson, "Map Wars: The UAE Reclaims Lost Territory from Saudi Arabia", *The Washington Institute for Near East Policy*, 19 janvier 2006.

²⁵² « Ce contrat de 436 matériels (388 chars de combat, 2 chars écoles et 46 chars de dépannage) ainsi que les munitions, les pièces de rechange et les moyens d'instruction liés au char Leclerc, s'est élevé à un montant de 3.2 milliards de dollars » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 147).

²⁵³ Entretiens de l'auteur avec des industriels de la défense et des chercheurs travaillant dans différents *think tanks* spécialisés dans les questions de défense aux EAU entre février 2014 et mai 2014. Les avis sont pourtant partagés sur cette hypothèse. D'aucuns estiment que ces chars avaient vocation à défendre la côte émiratie contre une potentielle attaque amphibie iranienne – ce qui demeure peu probable – et les plus prudents considèrent que ce contrat ne fait que confirmer que la défense territoriale est la raison d'être de la stratégie sécuritaire des EAU.

²⁵⁴ Il est intéressant de noter qu'il y a parmi eux « deux Qataris et un soldat égyptien des forces armées qataries » (Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, p. 222). Cette mention met en lumière un sujet sur lequel nous reviendrons au cours de notre thèse, à savoir l'emploi de soldats étrangers au sein des forces armées du Qatar et des EAU comme moyen de pallier leurs faibles ressources humaines locales.

²⁵⁵ Jonathan Bearman, "Qatar plans to quit GCC force to seek new boundary agreement with Saudi Arabia", *Energy Compass*, 9 octobre 1992, p. 12.

²⁵⁶ Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, p. 222.

Si ce contentieux territorial trouve une résolution finale en 2001,²⁵⁷ d'autres tensions rythment les relations entre le Qatar et l'Arabie saoudite sur cette même période. Ainsi, l'arrivée au pouvoir de Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani, qui dépose son père Cheikh Khalifa bin Hamad en juin 1995, marque le début de relations houleuses entre les deux Etats.

« [Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani], qui était déjà depuis plusieurs années l'inspirateur de la politique anti-saoudienne de son pays, a multiplié les occasions de provoquer Riyad en frayant avec les puissances rivales du royaume, notamment la République islamique d'Iran [et même] l'Irak « baathiste » ou encore le Yémen républicain ». ²⁵⁸

Leurs dissensions se manifestent notamment lors du sommet du CCG de décembre 1995, au cours duquel les Saoudiens considèrent que le nouveau dirigeant du Qatar défie délibérément la prééminence saoudienne au sein de l'entité régionale.²⁵⁹ En conséquence, l'Arabie saoudite ainsi que les EAU et le Bahreïn reçoivent le père déposé de l'émir en visite officielle dans les semaines suivantes – et encouragent supposément une tentative de coup d'Etat de ce dernier contre son fils en février 1996.²⁶⁰

Outre l'importance de la menace matérielle que représente l'Arabie saoudite pour le Qatar et les EAU, il ne faut en effet pas sous-estimer celle de considérations idéationnelles dans leur définition de la menace, particulièrement le fait que ces deux petits Etats du Golfe perçoivent les visées hégémoniques saoudiennes dans la Péninsule et au sein du CCG comme un défi potentiel à leur souveraineté. Ceci n'est guère étonnant puisque la création même de l'entité régionale peut être regardée comme la consécration de la suzeraineté saoudienne sur ses petits voisins, comme l'atteste le choix du siège du CCG, établi à Riyad.²⁶¹ Ces craintes, qui sont également partagées par Oman, le Koweït et, dans une moindre mesure, le Bahreïn, expliquent que de nombreuses tentatives de consolidation du CCG, dans le domaine

²⁵⁷ « Une médiation égyptienne aboutit en décembre 1992 à Médine à un nouvel accord prévoyant la démarcation de la frontière dans un délai d'un an. Celui-ci, qui cède au Qatar la zone litigieuse de Khafous, comprend une carte détaillée du nouveau tracé. Les cartes ont été signées en 1999 et en mars 2001, l'accord de démarcation a été signé par les deux ministres des Affaires étrangères à Doha, mettant fin, en principe, au contentieux territorial » (Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Bruxelles : Editions Complexe, 2006, p. 16).

²⁵⁸ David Rigoulet-Roze, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Paris : Armand Colin, 2005.

²⁵⁹ Un Saoudien vient alors d'être élu au détriment du candidat du Qatar au Secrétariat général du CCG.

²⁶⁰ Cette question fait l'objet de débats. Les dirigeants qataris considèrent que Bahreïn, l'Arabie saoudite et les EAU ont permis à Cheikh Khalifa bin Hamad de préparer une tentative de coup en l'autorisant à rassembler des forces armées sur leur sol – composées de Qataris de la tribu al-Marri, loyaux à l'émir déposé, et de 2000 mercenaires yéménites et arabes sous la direction du capitaine Paul Barril, ancien patron du GIGN et de la cellule antiterroriste de l'Elysée sous François Mitterrand, reconverti depuis dans la sécurité privée. Bahreïn, l'Arabie saoudite et les EAU démentent quant à eux que la tentative de coup n'ait jamais pris une telle ampleur et ils accusent le Qatar d'avoir volontairement exagéré l'événement pour les embarrasser et justifier l'arrestation des opposants au nouvel émir Hamad bin Khalifa. Voir : Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, p. 224.

²⁶¹ Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », p. 296.

économique²⁶² mais aussi et surtout dans le domaine de la défense, aient échoué. Chaque fois, des rivalités entre les Etats membres ressurgissent et aboutissent au report de toute traduction de leurs déclarations en actes. Le CCG a pourtant, de l'avis de plusieurs experts, le potentiel de devenir une structure de sécurité efficiente. Ceci ne requerrait aucun sacrifice de souveraineté mais suppose que les Etats qui le composent agissent en accord avec leurs discours :

« Continuer de reposer sur la rhétorique et le déni est voué à l'échec. Les mots ne seront jamais un substitut au réalisme et à une difficile prise de décision. Il y a toutes les raisons de débattre du niveau d'intégration et d'interopérabilité à appliquer [au sein du CCG]. A l'inverse, il n'y pas d'avenir à s'appuyer sur une dissuasion et une défense passant uniquement par des déclarations, des conférences ou [des discussions de cabinet, *Diwaniya*] ». ²⁶³

L'échec du CCG à émerger comme une entité régionale forte est dû à la persistance de rivalités entre ses Etats membres,²⁶⁴ d'approches stato-centrées et d'une défiance des petits Etats à l'égard d'une domination saoudienne. A cet égard, le Qatar et les EAU ainsi que le sultanat d'Oman sont les plus farouchement opposés à tout abandon de leur souveraineté au profit de l'Arabie saoudite. Il faut néanmoins noter que les situations de crises régionales, qui se traduisent par une augmentation des défis sécuritaires pesant sur l'ensemble des pays du CCG et particulièrement ses petits Etats, ont tendance à provoquer un regroupement de ses membres selon la logique d'une stratégie de survie collective, comme nous le verrons dans notre chapitre II.3.C. En effet, le CCG semble avoir « la capacité de (re)naître des cendres des crises systémiques qui ont régulièrement secoué l'environnement régional ». ²⁶⁵ Sur ce point, l'acteur qui fait généralement l'objet de la sécuritisation la plus importante est l'Iran.

Comme nous l'avons mentionné, la nouvelle République islamique d'Iran après la révolution de 1979 est perçue comme une double menace par l'ensemble des Etats arabes du Golfe qui se réunissent en 1981 au sein du CCG. Les régimes de la Péninsule craignaient non seulement les velléités iraniennes d'attaque militaire sur leurs territoires, mais aussi la

²⁶² En juin 2008, les banquiers centraux des pays membres du CCG avaient approuvé un projet d'union monétaire, qui devait se traduire par la création d'une banque centrale commune en 2009 et par une monnaie unique à partir de 2010. Cependant, ce projet ne s'est pas concrétisé car les Etats du Golfe demeurent attachés à leur souveraineté et craignent un trop grand poids de l'Arabie saoudite dans cette union, étant donné que ce pays représente à lui seul près de 50% du PIB total de l'entité régionale.

²⁶³ Anthony H. Cordesman, *Securing the Gulf: Key Threats and Options for Enhanced Cooperation*, p. iii.

²⁶⁴ Cette rivalité se traduit notamment par des désaccords sur le nom que devrait prendre la monnaie commune, qui reflèterait l'influence d'un membre sur les autres, ou sur le lieu d'établissement des centres névralgiques d'un pouvoir – économique ou militaire – commun, par exemple. D'aucuns considèrent que le CCG est depuis longtemps moins que la somme de ses parties. Les Etats du Golfe rechignent à « compromettre leur souveraineté nationale en intégrant leurs fonctions de sécurité ou de défense » (Neil Partrick, "The GCC : Gulf state integration or leadership cooperation ?", *LSE Kuwait Programme Research Papers*, n° 19, novembre 2011, p. 8).

²⁶⁵ Emma Soubrier, "Regional Disorder and New Geo-Economic Order", p. 20-21.

déstabilisation interne de leurs sociétés à laquelle Téhéran semblait déterminée, encourageant l'opposition aux familles régnantes du CCG et déclarant la monarchie « contraire à l'islam ». Aujourd'hui encore, aux yeux du CCG, « l'Iran continue de revêtir le manteau d'un croisé sans répit brandissant en étendard les principes idéologiques de la révolution islamique. L'Iran mélange idéologie et *realpolitik* ». ²⁶⁶ Pour le Qatar et les EAU, l'Iran représente une menace matérielle potentielle pour des raisons tout à fait différentes.

Les EAU ont un contentieux territorial avec Téhéran sur les trois îles – Abu Musa et les deux Tunbs – datant des années 1930 ²⁶⁷ et réactualisé en 1992, année lors de laquelle l'Iran prend le contrôle de ces territoires. La dispute demeure aujourd'hui « une plaie purulente qui empoisonne les relations arabo-iraniennes ». ²⁶⁸ Au-delà des vexations émiraties de s'être ainsi vus priver de terres relevant de leur souveraineté, il faut noter que la présence iranienne sur ces îles stratégiquement situées à mi-chemin entre l'Iran et les EAU représente non seulement un avant-poste potentiel pour attaquer la fédération mais aussi et surtout pour fermer le détroit d'Ormuz. ²⁶⁹

Quant au Qatar, ses préoccupations sécuritaires vis-à-vis de l'Iran sont essentiellement liées au fait que Doha partage avec Téhéran l'immense gisement de gaz du *North Field*, dont les limites avec le *South Pars* iranien ont été définies le long des eaux territoriales des deux Etats. ²⁷⁰ En effet, les dirigeants qataris sont tout à fait conscients de la capacité de nuisance iranienne à cet égard, comme le leur a rappelé la destruction d'une plateforme d'extraction qatarie en 2004 par des *pâsdârâns* (gardiens de la Révolution) iraniens. Par ailleurs, en août 2012, une cyber-attaque orchestrée depuis l'Iran a perturbé les ordinateurs de Ras Gas, l'une des principales compagnies de liquéfaction de gaz. Le virus informatique, baptisé « Shamoan », a aussi contaminé l'Aramco, la société pétrolière saoudienne. ²⁷¹

²⁶⁶ Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", p. 218.

²⁶⁷ Tandis que les Britanniques avaient saisi les îles après 1828 et considéré les revendications des émirats de Sharjah et Ras al-Khaimah sur celles-ci comme légitimes, le père du Shah, Reza Shah, réaffirme alors les prétentions iraniennes sur les îles. L'enjeu ne devient néanmoins une véritable source de contentieux entre l'Iran et les EAU qu'après le retrait britannique de la région. Le Shah se saisit alors des îles le 30 novembre 1971 car cela lui permet de gagner des postes stratégiques dans le Golfe. De plus, les eaux territoriales d'Abu Musa contiennent des ressources pétrolières *offshore*. Pour l'historique détaillé de cette dispute, voir Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, p. 299-303.

²⁶⁸ Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", p. 228. Il a été noté que les ayatollahs iraniens ne veulent pas accéder à un compromis sur cette question car cela pourrait être perçu comme un aveu de faiblesse que de rendre un morceau de territoire sous le Shah. Or, ils ne veulent pas prendre le risque d'être considérés par la population comme moins patriotiques que le Shah.

²⁶⁹ Ces craintes sont largement alimentées par les exercices militaires iraniens qui se tiennent en 1993, 1994 et 1995 (Voir Anthony H. Cordesman, *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, p. 301).

²⁷⁰ Mehdi Lazar, « L'émirat « hyperactif » : une analyse de la politique d'internationalisation du Qatar », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 63.

²⁷¹ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 161.

En dépit – ou à cause – des risques tangibles pour leur sécurité qu’incarne la République islamique, le Qatar et les EAU cherchent tous les deux à accommoder l’Iran. Ceci est peut-être particulièrement flagrant dans l’attitude de Doha à son égard, ce qui est cohérent avec une volonté – au moins jusqu’au début des années 2010 – de s’affirmer comme un champion de la médiation internationale et de multiplier les amitiés à niveau régional et mondial pour assurer sa sécurité.²⁷² Ainsi, le Qatar a développé des relations relativement fortes avec l’Iran, particulièrement depuis l’accession de Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani au pouvoir.

« Entre février 2008 et février 2010, la presse internationale a dénombré pas moins de 17 visites officielles entre les deux pays, dont deux visites à Téhéran de l’émir, une du Prince héritier [et] une visite à Doha du président Ahmadinejad ». ²⁷³

Ajoutons que l’émir affirme en septembre 2010 « sa volonté que le Qatar soit parmi les pays du CCG celui qui entretient les meilleures relations avec Téhéran ». ²⁷⁴

Si les EAU ne se sont pas livrés à de telles déclarations d’amitié, ils ont eux aussi entretenu avec Téhéran des relations relativement cordiales, malgré les déclarations officielles qui n’ont de cesse de placer l’enjeu des trois îles au cœur de leurs problématiques sécuritaires et stratégiques. Ceci tient essentiellement à des questions économiques et commerciales. Ainsi,

« Dubaï a sans aucun doute résisté aux appels américains de sanctions sur l’Iran, préférant conserver son rôle comme principal débouché de l’Iran sur le monde extérieur. Selon les statistiques les plus récentes, le commerce annuel de Dubaï avec l’Iran dépasse 14 milliards de dollars – plusieurs fois celui qui lie [l’émirat] aux Etats-Unis ». ²⁷⁵

Par ailleurs, le marché immobilier de Dubaï bénéficie grandement d’investissements iraniens. Enfin, en dépit de la rhétorique entourant l’enjeu d’Abu Musa, il faut noter que l’Iran et l’émirat de Sharjah se partagent discrètement les revenus pétroliers issus de ses eaux territoriales, comme le spécifiait le protocole d’accord (MoU, pour *Memorandum of Understanding*) de 1971.²⁷⁶ Ces liens économiques extensifs représentent un important facteur irritant dans l’étroite relation politique et sécuritaire d’Abu Dhabi avec les Etats-Unis et ils emblématisent les difficultés de s’accorder sur une position commune au sein même de la fédération des EAU.²⁷⁷

L’Iran, qualifiée dans la rhétorique officielle du Qatar et des EAU comme « menace n° 1 », fait donc l’objet d’un positionnement bien plus mesuré qu’il n’y paraît au premier abord.

²⁷² Cette stratégie de survie spécifique de l’Etat du Qatar et ses différences avec les choix émiratis feront l’objet de notre chapitre II.3.A.

²⁷³ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 84.

²⁷⁴ Jean-François Coustilière, « Qatar : chance ou menace pour les intérêts français ? », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 89.

²⁷⁵ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 170.

²⁷⁶ Lawrence G. Potter et Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 4.

²⁷⁷ “Dubai’s Downfall Exposes the Political Ties that Bind as a Tangled Web”, *The Daily Telegraph*, 3 décembre 2009.

Nous avons d'ailleurs été frappée par le discours des acteurs locaux, qui exprimaient pour beaucoup un détachement presque cynique vis-à-vis de cette question :

« L'Iran n'est pas une menace réelle pour nos pays aujourd'hui. Je ne crois pas que quiconque considère encore comme sérieuse l'éventualité d'une attaque conventionnelle venue de Téhéran. Ce serait contraire à toute logique rationnelle, compte tenu de la force de frappe américaine qui s'abattrait sur le pays en retour. La survivance de cette rhétorique tient bien plus à la nécessité de justifier les immenses marchés d'armement de la région, dans lesquels de nombreux acteurs ont des intérêts, qu'à de véritables préoccupations sécuritaires ». ²⁷⁸

En réalité, si le Qatar et les EAU perçoivent bien des menaces liées à l'Iran, celles-ci ne tiennent pas tant, ou plus, aujourd'hui, à une capacité de nuisance matérielle dirigée contre eux. Un risque sécuritaire majeur provient ainsi des conflits qui pourraient opposer Téhéran à d'autres puissances régionales. Les petits Etats du Golfe ont longtemps craint les conséquences qu'aurait pour eux la matérialisation des tensions israélo-iraniennes en véritable affrontement armé. A cet égard, la découverte du programme nucléaire iranien au début des années 2000 et la rhétorique anti-israélienne abrasive du président Ahmadinejad (2005-2013) étaient considérées comme les signes annonciateurs d'une potentielle catastrophe régionale. Fort heureusement, l'escalade des tensions entre les deux Etats n'a jamais dégénéré ²⁷⁹ au point de menacer la sécurité des petits pays membres du CCG et l'élection d'un président iranien plus modéré en 2013 ainsi que l'accord sur le nucléaire semble pour l'heure avoir mis ces préoccupations à distance. ²⁸⁰

L'autre opposition régionale qui représente une source d'insécurité et d'instabilité pour le Qatar et les EAU mais également pour l'ensemble de la région MENA est celle qui se joue entre l'Iran et l'Arabie saoudite. La compétition entre les deux Etats pour se doter de la plus grande influence au Proche- et du Moyen-Orient peut être considérée comme d'autant plus dangereuse qu'elle recouvre des lignes idéologiques propres à enflammer bon nombre de sociétés arabes, comme l'illustre l'aggravation du tumulte régional depuis 2011. Nous proposons dès lors de montrer quelles préoccupations sécuritaires la définition de la menace par le Qatar et les EAU a vu émerger dans ce nouveau contexte.

²⁷⁸ Entretien avec un chercheur issu d'un Etat membre du CCG à Doha en mai 2014. Il est possible de rapprocher cette perception de l'Iran comme ne représentant pas une menace sérieuse des sondages d'opinion arabe, lesquels montrent qu'« en dépit des tentatives des régimes sunnites pro-occidentaux de construire une menace iranienne/chiite, seulement 11% de la population, y compris dans le Golfe, craignent l'Iran ». En parallèle, il est intéressant de rappeler que 72% des sondés considèrent les Etats-Unis comme une menace (Raymond Hinnebusch, "The Politics of Identity in Middle Eastern International Relations", dans Louise Fawcett, *International Relations of the Middle East*, p. 154).

²⁷⁹ Il faut tout de même mentionner ici qu'Israël pourrait avoir été à l'origine du virus informatique Stuxnet, qui a causé des dégâts importants au programme nucléaire iranien (l'ayant retardé de 18 mois à 2 ans, selon l'administration Obama).

²⁸⁰ Il faut néanmoins noter que cet accord fait émerger d'autres préoccupations majeures chez l'ensemble des pays du Golfe car ils y voient le signe d'un potentiel désengagement américain vis-à-vis d'eux, ce qui représente en soi un risque sécuritaire important. Ces questions seront traitées dans notre chapitre I.1.C.

3) *Nouveaux risques : « Guerre froide du Golfe », « Printemps arabe » et terrorisme*

Lors de nos entretiens sur le terrain, l'une de nos questions portait sur l'impact des récentes évolutions régionales sur la priorisation de la menace par les acteurs locaux. Il en est ressorti trois préoccupations sécuritaires qui ont aujourd'hui tendance à prendre le pas sur les enjeux ayant traditionnellement régi leurs politiques de défense – articulées, comme nous l'avons vu, en fonction des trois pôles du triangle de conflictualité régional pris individuellement.²⁸¹ L'observation de ces préoccupations sécuritaires est d'autant plus intéressante qu'elle permet de mettre en lumière l'imbrication, pour les petits Etats du Golfe, de leurs déterminants extérieurs et des impératifs de leur sécurité intérieure, ce qui valide le choix du réalisme néoclassique²⁸² pour appréhender les stratégies mises en place par ces acteurs. En cela, ces nouveaux facteurs de risque illustrent la nécessité d'appréhender les enjeux actuels de ces Etats selon un continuum entre sécurité et défense qu'emblématise le concept de « sécurité globale ».²⁸³

Nous commencerons par analyser les risques multiples liés à la confrontation entre l'Iran et l'Arabie saoudite, laquelle n'est pas nouvelle mais s'est accélérée et a gagné en potentiel crisogène dans le nouveau contexte d'instabilité régionale. Nous traiterons ensuite les enjeux sécuritaires que représente le début du « Printemps arabe » et le vent de changement politique qui souffle sur la région MENA à partir de 2011 pour les petits Etats du Golfe. Enfin, nous nous tournerons vers le défi de l'extrémisme violent et de l'essor du terrorisme. Il sera particulièrement utile de souligner les interconnexions qui peuvent émerger entre ces différents déterminants en proposant l'étude de cas où ils viennent s'additionner les uns aux autres.

Si la compétition entre l'Arabie saoudite et l'Iran date de la révolution iranienne de 1979, qui transforme la République islamique en compétiteur idéologique majeur pour le Royaume saoudien, elle ne s'est jamais manifestée aussi violemment et sur un aussi grand nombre de théâtres différents que ces dernières années. Ceci tient à plusieurs facteurs. A partir du début des années 1990, le déclin de l'Irak comme acteur majeur dans le triangle conflictuel du CSR du Golfe réduit la dynamique sécuritaire régionale à la bipolarité Arabie saoudite *versus* Iran. Mais tandis que la période 1991-2003 est caractérisée par une accalmie dans leurs relations, les tensions reprennent ensuite à cause de deux événements qui sont à relier aux deux dimensions

²⁸¹ Plus précisément, nous avons défini l'ensemble des menaces matérielles et idéationnelles que représentent l'Irak, l'Arabie saoudite et l'Iran aux yeux des dirigeants du Qatar et des EAU. L'articulation des politiques de défense qu'ils mettent en place en fonction de cette définition de la menace fait l'objet de nos chapitres I.1.C. et I.2.B.

²⁸² Voir la sous partie « Hypothèses de travail et angle original de la thèse » de notre introduction.

²⁸³ Cette notion prend en compte l'ensemble des facteurs pertinents d'insécurité qui mettent en péril la paix, la stabilité, la prospérité, le développement et la sécurité nécessaires au fonctionnement non chaotique d'une société ou d'une organisation humaine. Voir la première page de notre introduction.

(matérielle et idéologique) de la menace iranienne telle qu'envisagée par l'Arabie saoudite. Les craintes saoudiennes – et celles d'autres dirigeants arabes du Golfe – d'une attaque iranienne sur leur sol sont réactivées par la découverte du programme nucléaire de Téhéran en 2002.²⁸⁴ Par ailleurs, la chute de Saddam Hussein en Irak en 2003 et le délitement total de l'Etat irakien qui s'ensuit alimentent l'appréhension saoudienne vis-à-vis de velléités iraniennes d'expansionnisme idéologique. En effet, malgré leurs griefs contre le président irakien depuis 1990, les pays du CCG, Arabie saoudite en tête, percevaient sa présence comme un moyen d'endiguer la puissance et l'influence de l'Iran dans la région. A l'inverse, l'investiture de Nouri al-Maliki comme Premier ministre de l'Irak en mai 2006 est perçue comme le signe d'un basculement du pays dans la sphère d'influence iranienne.²⁸⁵

Or, cette période ouvre également la page d'affrontements communautaires sans précédent entre les populations irakiennes chiites et sunnites, ce qui donne un visage plus menaçant pour la sécurité de l'ensemble de la région à la compétition entre l'Iran et l'Arabie saoudite car celle-ci vient alors épouser les dynamiques conflictuelles qui se jouent sur l'échiquier irakien. Etant donné que les Saoudiens soutiennent les sunnites et l'Iran les chiites en Irak, il y a une forte tendance à lire la relation entre les deux puissances régionales et leur rivalité en termes confessionnels. Néanmoins, il est bien plus probant d'expliquer la compétition d'influence régionale qui anime ces deux Etats par des préoccupations d'équilibre de la puissance que par ces facteurs idéologiques.²⁸⁶

« Les théories d'un « croissant chiite » et les suspicions selon lesquelles les acteurs et groupes politiques chiites représentent une menace pour les pays du CCG sont anhistoriques. Elles reposent sur des considérations erronées vis-à-vis de supposées loyautés pan-chiïtes transnationales et un postulat d'unité monolithique au sein du chiïsme qui n'existe pas en réalité. Le récit du conflit confessionnel et des identités minoritaires est beaucoup trop simpliste mais il séduit les régimes car il minimise les racines internes des contestations sociopolitiques et économiques ». ²⁸⁷

²⁸⁴ Les bases du programme nucléaire iranien sont posées à la fin des années 1950 dans le cadre d'accords bilatéraux signés entre les Etats-Unis et le Shah Mohammad Reza Pahlavi. La coopération entre les deux Etats continue au cours des années 1960 et 1970 (l'Iran signe le traité de non-prolifération nucléaire en 1968 et le ratifie en 1970) mais la révolution islamique de 1979 aboutit à la suspension de cette coopération. Le dossier du nucléaire iranien revient sur le devant de la scène en 2002 lorsqu'un dissident Alireza Jafarzadeh, révèle la construction secrète de deux sites inconnus : un site d'enrichissement d'uranium à Natanz et une installation d'eau lourde à Arak. Ceci conduit les Américains à accuser l'Iran de vouloir se doter en secret d'armes de destruction massive.

²⁸⁵ Nouri al-Maliki est chiite et était parti en exil, après la Révolution islamique de 1979, en Iran puis en Syrie. Lorsqu'il parvient au pouvoir en 2006, beaucoup dans la minorité sunnite irakienne (environ 30% de la population) lui reprochent sa proximité avec l'Iran ainsi que la politique qu'il adopte, les excluant de la transition du pays. Soulignons que les sunnites du pays étaient également victimes de la politique de « débaasification » initiée par l'administrateur civil américain Paul Bremer à partir de mai 2003, ce qui vient alimenter leurs frustrations et l'enlèvement de l'Irak dans le cycle de violences intra-communautaires que le pays connaît jusqu'à ce jour.

²⁸⁶ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 180-181.

²⁸⁷ Laurence Louër, *Transnational Shia Politics: Religious and Political Networks in the Gulf*, New York: Columbia University Press, 2008, p. 223.

S'il est primordial de rappeler que l'enjeu des affrontements sur le terrain est moins celui d'une confrontation idéologique ou religieuse que celui d'une compétition d'influence entre les deux puissances régionales que sont l'Arabie saoudite et l'Iran,²⁸⁸ il n'en demeure pas moins que de nombreux pays de la région MENA sont aujourd'hui agités par le durcissement des oppositions entre les populations chiïtes et sunnites qui forment leurs sociétés. C'est notamment en ceci que le Qatar et les EAU perçoivent l'évolution régionale comme potentiellement menaçante.

Au sein de ces deux petits Etats du Golfe, les populations chiïtes représentent une minorité estimée à environ 10% de la population. La montée des antagonismes entre les communautés musulmanes de confessions différentes n'est donc pas un enjeu interne direct. Néanmoins, l'instrumentalisation de ces oppositions communautaires sur un nombre croissant de théâtres extérieurs²⁸⁹ par l'Arabie saoudite et l'Iran au sein de ce qui a été qualifié de « Guerre froide du Golfe » comporte des risques sécuritaires importants pour eux car elle accélère la polarisation de l'environnement régional et les entraîne de gré ou de force dans cette radicalisation des conflictualités. Le Qatar et les EAU ont tous les deux, pour des raisons que nous avons explicitées, intérêt à accommoder l'Iran. Or, ceci est susceptible de les confronter à des choix politiques cornéliens dans un contexte où l'Arabie saoudite adopte une rhétorique diabolisant de plus en plus Téhéran et l'identifiant comme la cause de tous ses maux. Ces difficultés de positionnement s'intensifient lorsque le Royaume saoudien utilise cette rhétorique pour justifier d'engagements militaires au sein de la Péninsule arabique dans lesquels il les entraîne. On pense ainsi à l'intervention armée des forces saoudiennes et émiraties au Bahreïn le 14 mars 2011. Celle-ci, menée sous la bannière du « Bouclier de la Péninsule » (composante militaire unifiée du CCG) était justifiée, dans le discours saoudien, par la nécessité de contrer la tentative d'instrumentalisation des populations chiïtes bahreïniennes par l'Iran.²⁹⁰ Or, de nombreux observateurs ont souligné que l'objectif était bien plus d'empêcher la déstabilisation d'une monarchie consœur, membre du CCG, par un mouvement de révolte populaire. Ceci nous mène à aborder les enjeux sécuritaires que représente le début du « Printemps arabe » en 2011.

²⁸⁸ Il ne s'agit pas ici de nier que les Irakiens s'affrontent largement selon des lignes confessionnelles mais de nuancer l'importance du facteur religieux, qui est plus un levier actionné par les puissances extérieures à des fins de compétition d'influence régionale que le moteur premier du conflit. Ainsi, il peut être avancé que l'Iran et l'Arabie saoudite auraient pu mettre leurs influences réciproques au service d'une pacification de l'Irak. Par ailleurs, il est important de souligner que de nombreux attentats sont aussi perpétrés par des sunnites contre des sunnites, ce qui amoindrit la pertinence d'une lecture strictement confessionnelle du tumulte régional. Cet aspect est traité dans notre partie sur l'essor de l'extrémisme violent et du terrorisme.

²⁸⁹ Ceci est le cas en Irak mais également en Syrie et, plus récemment, au Yémen – un conflit sur lequel nous reviendrons plus en détail dans notre chapitre III.6.A.

²⁹⁰ Sur ces questions, voir Toby Matthiesen, *Sectarian Gulf: Bahrain, Saudi Arabia, and the Arab Spring That Wasn't*, Stanford: Stanford University Press, 2013.

Le « Printemps arabe » est considéré comme l'un des plus grands défis jamais lancés aux pays du CCG notamment à cause du vent de changement politique qu'il a insufflé dans l'ensemble de la région MENA. Non seulement les Etats du Golfe ne sont pas complètement immunisés contre des risques de soulèvements au sein de leurs populations, mais l'émergence de nouveaux modèles politiques participatifs, voire démocratiques, réussis dans le reste du monde arabe pourrait en outre menacer la légitimité et la stabilité de leurs régimes monarchiques.

Les révoltes qui prennent pied en Tunisie et en Egypte à partir du début de l'année 2011 ont en effet provoqué les craintes des monarques du Golfe à l'égard d'un « effet domino » susceptible de provoquer le renversement d'autres régimes en apparence aussi profondément enracinés que ces deux là – les leurs. Ces peurs n'étaient pas infondées, au regard de leurs défis démographiques et de leurs contextes sociaux. En effet, ils sont eux aussi confrontés à « une population disproportionnellement jeune, lettrée et informée – en bref, ce qui fut le moteur des révolutions ailleurs dans le monde arabe »²⁹¹ mais également à un fort taux de chômage²⁹² et à un décrochage croissant entre les aspirations du peuple et celles de leurs dirigeants.²⁹³ Tandis que de larges différences entre la Tunisie, l'Egypte et les pays du CCG, particulièrement en ce qui concerne la distribution des richesses, amenuisent dans un premier temps les risques de contagion, les craintes des monarques du Golfe prennent véritablement corps lorsque le Bahreïn et, dans une moindre mesure, le sultanat d'Oman sont à leur tour touchés par la vague de contestations populaires. Comme cela a été avancé à l'époque, la chute de l'une des « têtes couronnées » de la Péninsule arabique avait des chances d'entraîner celle des autres familles régnantes au sein du CCG, ce qui explique la rapidité avec laquelle les pays du Golfe ont réagi aux événements, à travers d'importantes aides économiques²⁹⁴ et, lorsque cela était jugé nécessaire, des interventions militaires.²⁹⁵

Au Qatar et aux EAU, l'immensité des ressources économiques issues de la rente pétrolière et gazière associée à la petitesse de leur population locale font que leurs régimes

²⁹¹ Fatima Ayub, "Introduction", dans European Council on Foreign Relations (ECFR), *What does the Gulf think about the Arab Awakening?* Londres: ECFR, avril 2013, p. 2.

²⁹² Voir : Laurence Louër, « Le défi de l'emploi dans le Golfe », dans Emma Soubrier (dir.), *Les pays du Conseil de coopération du Golfe, nouvelles puissances du monde arabe ?*, Paris : Editions du Cygne, 2014, p. 86-96.

²⁹³ « Les moteurs fondamentaux du Printemps arabe n'ont pas épargné les pays du Golfe, où les régimes monarchiques doivent faire face à des défis similaires : un soutien populaire décroissant, le chômage, et les effets d'un secteur public surdéveloppé et peu productif » (Silvia Colombo et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, Washington: The German Marshall Fund of the United States (GMF), décembre 2012, p. v).

²⁹⁴ Entre janvier 2011 et juin 2012, l'Arabie Saoudite s'est ainsi engagée à verser une aide de 5 milliards de dollars au Bahreïn et à Oman.

²⁹⁵ Outre l'intervention de mars 2011 que nous avons déjà mentionnée, nous faisons ici référence à l'opération au Yémen à partir de mars 2015, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

semblent à première vue plus protégés contre tout risque révolutionnaire. Néanmoins, des signes montrent qu'ils ne se sont pas considérés au-dessus des bouleversements régionaux. Ainsi, quelques mois après le début du « Printemps arabe », les dirigeants de ces deux petits Etats du Golfe ont procédé à d'importantes dépenses publiques pour se prémunir contre toute montée d'un mécontentement social. En septembre 2011, le gouvernement qatari a augmenté les salaires de ses citoyens entre 60% et 120%, pour un coût total estimé à 2,75 milliards de dollars. Aux EAU, outre une hausse des salaires dans le secteur public, deux mesures économiques sont prises. Le budget fédéral – majoritairement alimenté par Abu Dhabi – a augmenté ses transferts vers les émirats du nord,²⁹⁶ promettant notamment d'investir 1,55 milliards de dollars dans les infrastructures d'eau et d'électricité. Par ailleurs, en mai 2012, le gouvernement émirati a accepté d'effacer 1,36 millions de dollars de prêts impayés pour ses citoyens les plus endettés.²⁹⁷ Si ces mesures montrent que les régimes en place au Qatar et aux EAU avaient à cœur de renforcer le confort de vie de leur population locale pour les dissuader de s'élever contre eux, il est important de souligner qu'un autre risque de soulèvement, celui de la population expatriée, était en réalité bien plus prégnant. En janvier 2011, à Dubaï, 3000 ouvriers d'une firme de bâtiment, Arabtec, entament ainsi des protestations pour demander une augmentation de salaire. Face à cette menace, la réponse apportée est d'ailleurs autrement plus ferme et dissuasive : tout expatrié mettant en péril la stabilité de l'ordre établi au sein des deux petits Etats du Golfe est arrêté par les autorités et renvoyé dans son pays d'origine.²⁹⁸

Il apparaît donc que le Qatar et les EAU ont bien des préoccupations sécuritaires en propre liées au risque de contagion révolutionnaire du « Printemps arabe » au-delà de la menace de déstabilisation de leurs voisins bahreïnis et omanais qui fait se resserrer les rangs au sein du CCG. Les mesures prises par les dirigeants des deux petits Etats du Golfe montrent l'imbrication des événements extérieurs et des impératifs de leur sécurité intérieure en même temps qu'elles soulignent la centralité de la survie du régime dans leurs agendas politiques. Leurs différences internes expliquent d'ailleurs largement celles de leur priorisation de la menace

²⁹⁶ Les EAU ont été bien plus perméables aux vents de changement soufflant dans la région MENA que le Qatar, comme nous le verrons. Une partie des contestations auxquelles les dirigeants émiratis font face provient de mouvements d'islam politique liés aux Frères musulmans, particulièrement un groupe nommé *al-Islah* (la Réforme). La répartition géographique de cette opposition correspond à celles des disparités entre les riches émirats d'Abu Dhabi et Dubaï et les émirats du nord, bien plus pauvres et plus conservateurs religieusement (Kenneth Katzman, *The United Arab Emirates (UAE) : Issues for U.S. Policy*, Washington : CRS, août 2016, p. 2; 5).

²⁹⁷ Elizabeth Dickinson, "Sire, How Much Would You Spend to Stop the Next Arab Spring?", *New Republic*, 2 septembre 2013.

²⁹⁸ Le durcissement des politiques à l'égard des expatriés s'est aussi traduit par la restriction de l'octroi de visas pour les ressortissants de certains pays d'Afrique du Nord. Ainsi, en septembre 2014, les EAU décident de refuser l'octroi de visas aux Algériens, Tunisiens et Egyptiens de moins de 40 ans pour des « raisons sécuritaires ».

et les divergences de leur positionnement face à certains théâtres extérieurs,²⁹⁹ notamment en Egypte mais également en Syrie – qui est un enjeu d’autant plus important que le pays illustre l’interconnexion des deux enjeux sécuritaires précités.³⁰⁰ Un point sur lequel le Qatar et les EAU se rejoignent en revanche tout à fait est la menace qu’ils font aujourd’hui figurer au plus haut dans leur agenda sécuritaire, à savoir le risque terroriste.

Outre la déstabilisation politique qui peut les atteindre par effet de contagion, l’autre raison pour laquelle le « Printemps arabe » et le tumulte qu’il a provoqué dans la région représentent l’un des plus grands défis jamais lancés aux pays du CCG tient en effet à l’essor de l’extrémisme violent et du terrorisme qu’ils ont alimenté. Depuis 2011, plusieurs attentats ont frappé le Koweït et l’Arabie saoudite.³⁰¹ Quant au Qatar et aux EAU, s’ils n’ont pas été endeuillés par de telles attaques,³⁰² il semblerait qu’ils en aient déjoué.³⁰³ Or, pour les deux petits Etats du Golfe, cette menace figure en tête de leurs préoccupations sécuritaires en raison de leur dépendance envers la présence d’expatriés³⁰⁴ et, dans une moindre mesure, de touristes étrangers.

« Ce dont le Qatar et les EAU ont le plus peur aujourd’hui, c’est d’un attentat terroriste qui dissuaderait les étrangers de venir visiter leurs pays ou de s’y établir et pousseraient les expatriés vers la sortie. Une bombe dans un centre commercial à Dubaï ou à Souq Waqef à Doha aurait des effets dévastateurs pour leur économie et, potentiellement, pour leur survie à long terme ».³⁰⁵

²⁹⁹ Ces contrastes entre le Qatar et les EAU font l’objet de notre chapitre II.3.B.

³⁰⁰ Sur le théâtre syrien s’entremêlent aujourd’hui des affrontements entre le régime de Bachar al-Assad et l’opposition dite « modérée » qui s’est élevée contre lui à partir de 2011 et la compétition entre l’Arabie saoudite et l’Iran qui vient épouser les logiques conflictuelles sur le terrain, l’Arabie saoudite soutenant les insurgés tandis que l’Iran soutient le régime. A partir de 2013, s’ajoute à ces deux logiques celle de l’essor de l’extrémisme violent et du terrorisme avec l’arrivée de *Da‘ech* dans le pays.

³⁰¹ Un attentat-suicide a lieu à Koweït City le vendredi 26 juin 2015 dans une mosquée chiite, faisant 27 morts. L’Arabie saoudite a quant à elle été visée par de nombreuses attaques depuis 2011. Le 5 novembre 2012, une embuscade menée par des éléments armés d’Al-Qaïda au sud du pays tue 2 garde-frontières. Le 4 novembre 2014, une attaque terroriste frappe un centre religieux dans le village d’al-Dalwa, tuant 7 personnes. Le 5 janvier 2015, un attentat-suicide contre le poste frontière de Suweïf, près d’Arar, qui tue 3 officiers saoudiens, est revendiqué par *Da‘ech*. Ce dernier revendique aussi deux attentats contre des mosquées chiites qui, en mai 2015, font 25 morts, l’attaque du 6 août 2015 qui fait 15 morts dans une mosquée du quartier général des forces spéciales d’Arabie saoudite à Abha et les deux attentats du 16 et du 26 octobre 2015 qui font 7 morts dans des mosquées à Qatif et Najran. Un autre attentat à la voiture piégée a lieu le 12 décembre 2015 à la frontière avec l’Irak, faisant 6 morts.

³⁰² Il est tout de même possible de mentionner le fait divers suivant : une enseignante américaine se fait poignarder dans un centre commercial d’Abu Dhabi par une femme en burqa le 3 décembre 2014.

³⁰³ Ainsi, le 26 décembre 2012, une cellule préparant des attentats aux EAU et en Arabie saoudite est arrêtée.

³⁰⁴ Au Qatar comme aux EAU, les expatriés occupent près de 99% des emplois dans le secteur privé. Quant aux emplois dans le secteur public, ils sont occupés par des expatriés à hauteur de presque 50% au Qatar et 9% aux EAU. (Pascal Devaux, « Diversification économique dans le Golfe : une dynamique à confirmer », *Conjoncture*, n° 7-8, Paris : BNP Paribas, juillet-août 2013, p. 24). Or, au sein du secteur privé les bénéfices tirés du pétrole représentaient 23,4% du PIB qatari et 21,6% du PIB émirati en 2013 (Données de la Banque mondiale) et, en 2011, le secteur privé représentait plus de 50% du PIB non-pétrolier au Qatar et plus de 80% aux EAU (Pascal Devaux, art. cit., p. 22).

³⁰⁵ Entretien avec un industriel français expatrié de longue date à Abu Dhabi, mars 2014.

Il faut noter que si ces craintes sont largement revenues sur le devant de la scène depuis 2011, elles ne sont néanmoins pas nouvelles. Le 19 mars 2005, un attentat avait d'ailleurs frappé un théâtre fréquenté par des Occidentaux au Qatar.³⁰⁶ A cet égard, il est important de souligner que la présence d'Occidentaux et, plus largement, la proximité des Etats du Golfe avec ces pays, Etats-Unis en tête, sont l'une des raisons principales pour laquelle ils sont la cible des terroristes. Cette affirmation est particulièrement valable pour l'Arabie saoudite et il est ici nécessaire de rappeler comment cette puissance régionale et sa rivalité avec l'Iran ont eu un rôle déterminant dans l'essor de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la région.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'Arabie saoudite avait organisé (avec l'aide du Pakistan et le soutien des Etats-Unis) un djihad sunnite en Afghanistan dans les années 1980 qui s'expliquait avant tout par une volonté de garder le *leadership* du monde musulman face à l'Iran, bien qu'il serve officiellement à repousser l'avancée de l'URSS dans la région. Or, lorsque ces *mudjahiddins* se trouvent privés de leur mission originelle au début des années 1990, et dix ans avant de frapper le « grand Satan américain » sur son sol lors des attentats du 11 septembre 2001, ils s'en prennent alors à la main qui les a nourris. Ainsi, les premiers attentats islamistes ont lieu dans le Royaume saoudien en 1995-1996.³⁰⁷ L'ire des extrémistes violents d'*al-Qaïda* est principalement dirigée contre la présence américaine, laquelle gagne singulièrement en intensité à cette période.³⁰⁸ Il est d'autant plus important de rappeler cet historique ici – lequel a fait l'objet d'une littérature extrêmement riche et complète³⁰⁹ – que « le retour des combattants aguerris dans l'insurrection irakienne est aujourd'hui l'un des deux facteurs qui ouvre la perspective d'une seconde vague de terrorisme transnational visant le CCG ».³¹⁰ Or, l'Irak, similairement à l'Afghanistan dans les années 1980, est l'enjeu de la compétition saoudo-iranienne depuis 2003, laquelle se joue sur le terrain par groupes armés interposés.³¹¹

³⁰⁶ Un employé égyptien de Qatar Petroleum avait fait exploser une voiture piégée devant l'établissement, tuant un Britannique et faisant une douzaine de blessés.

³⁰⁷ Le 13 novembre 1995, un attentat à la voiture piégée est perpétré à proximité de la Mission américaine d'encadrement de la garde nationale saoudienne à Riyad. Le 25 juin 1996, un autre attentat au camion piégé devant la base américaine de Khobar, près de Dharan, est revendiqué par al-Qaïda.

³⁰⁸ L'évolution de la présence et de l'implication des Etats-Unis dans le Golfe fait l'objet de la partie suivante.

³⁰⁹ Voir Gilles Kepel, *Jihad : expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2003 ; Alain Chouet et Jean Guisnel, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, Paris : La Découverte, 2011 ; Gilles Kepel et Jean-Pierre Milelli (dir.), *Al-Qaïda dans le texte : écrits d'Oussama ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris : PUF, 2005 ; François Burgat, *L'islamisme à l'heure d'Al-Qaïda*, Paris : La Découverte, 2005 ; Jean-Pierre Filiu, *Les neuf vies d'al-Qaïda*, Paris : Fayard, 2009.

³¹⁰ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 54.

³¹¹ Les observateurs parlent d'une « guerre par proxies » entre l'Arabie saoudite et l'Iran, en Irak mais aussi en Syrie aujourd'hui. L'Arabie saoudite est en effet considérée comme l'une des principales sources d'approvisionnements humains, économiques et matériels de groupes extrémistes violents affiliés à « al-Qaïda en Irak », au moins jusqu'au début du « Printemps arabe ». Nous reviendrons sur ces problématiques dans notre chapitre III.6.B.

L'autre facteur faisant craindre ce scénario est la reconstitution d'*al-Qaïda* dans la Péninsule arabique (AQPA) au Yémen en 2009. Ce pays est d'ailleurs un cas d'étude intéressant car il concentre à lui seul les trois déterminants alimentant les préoccupations sécuritaires des Etats du CCG aujourd'hui – la « Guerre froide du Golfe », l'essor du terrorisme et la déstabilisation politique inhérente au « Printemps arabe ».

« Le Yémen actuel a résulté de la difficile fusion en 1990 d'un Sud-Yémen, ancienne colonie britannique d'Aden et de l'Hadramaout, intégralement sunnite, et d'un Yémen du Nord où est très implanté le zaydisme (chiisme belliqueux mais pluraliste), ancien sultanat rétrograde devenu république en 1962, puis théâtre d'une interminable guerre entre royalistes appuyés par l'Arabie saoudite et républicains soutenus par l'Egypte ».³¹²

Ce désordre permanent est devenu le terreau fertile du développement de groupes armés, dont les Houthis sont les plus illustres représentants, au moins dans le discours saoudien qui en fait l'objet d'une sécuritisation d'autant plus intense que le Royaume voit en eux une poussée iranienne sur sa frontière sud qui avancerait à visage masqué.³¹³ Le pays a également connu, en 2002, l'émergence d'AQPA, qui présente le plus grand degré de menace existentielle pour leur légitimité interne à laquelle les monarchies du Golfe n'aient jamais été confrontées.³¹⁴ Or, il est intéressant de souligner que les dirigeants du CCG semblent avoir d'autant moins anticipé le danger du retour des combattants d'Afghanistan qui aboutit à la création d'AQPA qu'ils étaient précisément « persuadés que tout trouble domestique viendrait d'une opposition chiite supposément instrumentalisée par l'Iran, et non de groupes radicaux sunnites ».³¹⁵ S'ajoute à ce contexte déjà particulièrement compliqué et crisogène la révolution yéménite qui s'inspire, en janvier 2011, des précédents tunisien et égyptien et aboutit au départ du président Ali Abdallah Saleh en février 2012. Le Yémen éveille donc une multitude de craintes chez ses voisins du CCG, ce que montre notamment l'opération « Tempête décisive » à partir de mars 2015 – nous y reviendrons.

Afin de comprendre l'articulation originale des politiques de défense du Qatar et des EAU face à la menace protéiforme que représente cet environnement régional complexe, il est nécessaire de se pencher sur le rôle des Etats-Unis au sein de cette constellation sécuritaire.

³¹² Alain Chouet, « Révoltes arabes – L'envers du décor », *Outre-Terre*, n° 29, juillet 2011, p. 31.

³¹³ Similairement à ce qui a été dit des revendications populaires au Bahreïn, il est pourtant possible de mettre en cause cette lecture purement communautaire de la rébellion des Houthis, laquelle est aussi, voire surtout, due à une frustration alimentée par des inégalités socioéconomiques et un sous-développement régional comparé à d'autres provinces du Yémen plus choyées par la présidence. L'historique du conflit au Yémen, tant en ce qui concerne l'opposition entre l'Arabie saoudite et les Houthis que le développement d'AQPA et, plus récemment, de *Da'ech* dans le pays, sera analysé plus en détail dans notre chapitre III.6.A.

³¹⁴ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 50.

³¹⁵ Emma Soubrier, « Les monarchies du Golfe face aux terrorismes islamiques », *Questions internationales*, n° 75, septembre-octobre 2015, p. 63.

C. Le rôle des Etats-Unis dans la constellation sécuritaire des pays du Golfe

Tandis que la littérature sur les stratégies de survie des petits Etats considère généralement que ces acteurs se définissent par leur manque de ressources nécessaires à l'assurance de leur propre sécurité et ont le choix entre maximiser leur influence ou privilégier leur autonomie sans jamais pouvoir combiner les deux,³¹⁶ le Qatar et les EAU remettent ces postulats en cause. Comme nous l'avons observé, ces deux pays semblent avoir cherché à transcender leur vulnérabilité inhérente de petits Etats en développant des forces armées représentant une part conséquente de leur population locale et en se dotant d'un arsenal militaire impressionnant en dépit de leur petite taille. Au-delà de ces premiers résultats, nous voudrions à présent montrer que le Qatar et les EAU ont mis en place des stratégies de survie qui défient les hypothèses classiques sur les petits Etats car ils ont précisément réussi à combiner influence et autonomie relative. Or, l'articulation originale de leurs stratégies doit beaucoup au rôle joué par les Etats-Unis dans leur constellation sécuritaire.

Nous verrons dans un premier temps comment les Etats-Unis ont progressivement pris pied dans la région jusqu'à devenir un acteur à part entière dans le CSR du Golfe qui se consolide au début des années 1990. Nous analyserons ensuite comment le Qatar et les EAU ont su tirer le meilleur parti de la superposition d'un CSR encore largement « anarchique » et d'un ordre mondial nouvellement unipolaire pour poser les bases de leurs mécanismes de défense particuliers à partir de 1990. Enfin, nous aborderons le spectre d'un désengagement américain de la région, aujourd'hui largement alimenté par certains choix stratégiques des Etats-Unis et par la montée d'une méfiance croissante entre les pays du Golfe et leur allié américain.

1) De la politique des « deux piliers » à l'engagement militaire direct

Si les Etats-Unis semblent vouloir jouer un nouveau rôle dans le Golfe à partir de 1945, comme le montre notamment le pacte passé entre le gouvernement américain – en la personne du président Franklin Roosevelt – et la famille régnante d'Arabie saoudite – en la personne du roi Abdelaziz bin Abderrahmane al-Saoud – à bord du croiseur *USS Quincy*,³¹⁷ le début de leur influence véritable dans la région, qui prend alors le relais de celle de la Grande-Bretagne, date du passage des années 1960 aux années 1970. Cette période est celle de l'établissement de la politique des « deux piliers », reposant sur des relations privilégiées des Etats-Unis avec

³¹⁶ Voir notre chapitre I.1.A., p. 71-72.

³¹⁷ En vertu de cet accord, qui est scellé le 14 février 1945 pour une durée de 60 ans et connu sous le nom du « Pacte du Quincy », les Etats-Unis assurent le soutien et la protection militaire de la famille al-Saoud en échange du monopole de l'exploitation pétrolière sur le territoire saoudien – par le consortium américain connu sous le nom d'ARAMCO (pour *Arabian American Oil Co*).

l'Arabie saoudite et l'Iran – qui représentent alors aux yeux de l'administration Nixon les deux garants de la stabilité du Golfe³¹⁸ – et pensée comme un rempart à l'URSS qui pourrait vouloir profiter du vide de pouvoir régional provoqué par le départ des Britanniques en 1971. Il faut noter que si cette politique passe par une coopération militaire importante, ni l'Iran³¹⁹ ni l'Arabie saoudite³²⁰ n'acceptent la présence militaire des Etats-Unis sur leur sol. En réalité, la seule implantation militaire sur les terres du Golfe à cette époque se fait au Bahreïn, les Américains prenant le contrôle en 1971, avec l'accord du régime bahreïni, de l'ancienne base de la Marine Royale britannique (HMS Jufair) pour y établir leur *Naval Support Activity* (NSA). Néanmoins, nous l'avons noté, le CSR du Golfe n'est pas encore véritablement en place en 1971 car la plupart des Etats de la Péninsule arabique sont alors essentiellement occupés par des problématiques de tracé de frontières avec leurs voisins et de consolidation nationale. La naissance du CSR du Golfe a lieu lorsque ses logiques conflictuelles triangulaires émergent pour la première fois, en 1979, avec la révolution islamique en Iran et le début de la guerre Iran-Irak en 1980. C'est à ce moment-là que le rôle des Etats-Unis connaît un premier tournant.

Pour Washington, cet événement représente en effet « une véritable catastrophe, le coup le plus fatal porté à leurs intérêts au Moyen-Orient dans la période de l'après-Seconde Guerre mondiale ».³²¹ Non seulement la révolution emporte avec elle leur plus important allié dans le Golfe, le Shah, mais elle porte en outre au pouvoir un régime virulemment anti-américain. Dès lors, les Etats-Unis ne cherchent plus seulement à endiguer l'URSS et ses alliés mais aussi l'Iran, et il leur fallait donc réajuster leur stratégie, laquelle demeure mue par la nécessité de lutter contre « ce qui pourrait limiter, voire interdire, l'accès des acteurs américains dans la région ».³²²

³¹⁸ Néanmoins, « il est vite évident que pour le président américain, c'est au shah d'Iran qu'incombe le rôle de « gendarme du Golfe ». L'encouragement américain aux visées hégémoniques de l'Iran [inspire d'ailleurs] un vif mécontentement au roi Faysal » (Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, p. 96).

³¹⁹ « Le shah se veut prudent et affirme son hostilité à l'égard de possibles nouvelles interférences extérieures après le départ des Britanniques. À ce titre, l'Iran refuse en 1968 d'héberger une base de l'US Navy pour la région » (Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique : la Realpolitik d'Obama en action ? », *Hérodote*, n° 149, 2^e trimestre 2013, p. 24).

³²⁰ L'accord de coopération militaire du 18 juin 1951 entre les deux pays établit la location pour cinq ans de la base de Dhahran aux Etats-Unis. En 1956, le bail est renouvelé pour cinq ans. Mais en 1961, l'Arabie saoudite indique qu'elle ne renouvellera pas la location – même si le roi Faysal autorise à partir de 1963 l'aviation américaine à s'y réinstaller discrètement. « Désormais, l'Arabie Saoudite entend faire en sorte que la présence militaire des Etats-Unis, indispensable à sa sécurité, se fasse la plus discrète possible. Riyad n'autorise pas les navires de guerre américains à relâcher dans ses ports et demande à la marine américaine de les conserver à bonne distance, mais dans un rayon raisonnable. C'est la stratégie de la présence « au-delà de l'horizon » qui vise à maintenir un profil bas, tout en assurant une protection militaire efficace » (Olivier Da Lage, *Ibid.*, p. 98).

³²¹ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 54.

³²² Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », *NAQD*, n° 31, automne-hiver 2013, p. 95.

L'importance des enjeux motivant l'établissement d'une nouvelle politique américaine dans le Golfe est ainsi énoncée par le Président Jimmy Carter en janvier 1980 :

« Trois facteurs majeurs constituent nos défis : la croissance soutenue de la projection de puissance militaire de l'Union soviétique au-delà de ses propres frontières ; la dépendance écrasante des démocraties occidentales aux approvisionnements en pétrole du Moyen-Orient ; et les mouvements sociaux, religieux et économiques qui ont mené au changement politique dans de nombreux pays en voie de développement, telle la révolution en Iran. Chacun de ces facteurs est important et interagit avec les autres ».³²³

Or, les options pour remplacer leur précédente politique des « deux piliers » sont limitées. Il n'est guère possible d'envisager de s'associer à l'Irak car le pays est alors allié avec l'URSS. Ceci transforme l'Arabie saoudite en seul partenaire significatif des Etats-Unis dans le Golfe. Néanmoins, compte tenu de sa faiblesse démographique face à l'Iran, de sa faiblesse militaire face à l'Irak, et de son approche prudente face à la politique régionale, l'Arabie saoudite ne pouvait pas prendre en charge le rôle de « gendarme du Golfe » autrefois alloué au Shah.³²⁴ C'est la raison pour laquelle le gouvernement américain décide alors que sa seule option, au-delà de la consolidation d'un partenariat stratégique avec le Royaume saoudien, est de se préparer à une implication militaire plus directe dans la région. Outre l'annonce de la « doctrine Carter » en janvier 1980, ceci explique l'activation de la *Rapid Deployment Joint Task Force* (RDJTF)³²⁵ en mars 1980 et sa réorganisation en Commandement central des Etats-Unis (CENTCOM) en janvier 1983. Nous avons vu la double menace (matérielle et idéologique) que la Révolution en Iran représentait pour les Etats qui se rassemblent en 1981 au sein du CCG. La sécurité des petits Etats du Golfe repose alors sur une stratégie coopérative ralliée à l'Arabie saoudite contre la menace perçue venant d'Iran, mais elle repose aussi indirectement sur les Etats-Unis en vertu du partenariat stratégique qui lie ces derniers au Royaume saoudien. Il est intéressant d'observer comment ces relations se traduisent au cours de la décennie 1980-1990.

A partir de la fin des années 1970, la présence des Etats-Unis dans le Golfe et leurs relations avec l'Arabie saoudite passent notamment par d'importants marchés d'armement. Ainsi, lorsque la guerre Iran-Irak éclate en 1980, le Royaume saoudien demande à la puissance américaine de témoigner son soutien à la sécurité de la région et Washington répond

³²³ Jimmy Carter, Discours sur l'état de l'Union, 23 janvier 1980, cité dans Saïda Bedar, *Ibid.*, p. 96.

³²⁴ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 56.

³²⁵ Le succès de la doctrine Carter et de la RDJTF nécessitait l'accès à des bases régionales. Outre l'établissement de la NSA au Bahreïn, les Etats-Unis avaient réussi à obtenir du sultanat d'Oman, en 1975, l'accès à l'ancienne base aérienne britannique de l'île de Masirah. En juin 1980, Oman est le seul pays du Golfe à signer un accord formel avec les Etats-Unis sur l'utilisation de ces infrastructures militaires (Joseph A. Kechichian, *Oman and the World : The Emergence of an Independent Foreign Policy*, Santa Monica: RAND Corporation, 1995, p. 144-150).

immédiatement en lui envoyant des systèmes de détection et de commandement aéroportés (SDCA).³²⁶ Sur l'ensemble de la décennie 1980, les deux pays mettent en place l'un des réseaux de défense les plus sophistiqués du monde, grâce à des acquisitions militaires de l'Arabie saoudite auprès des Etats-Unis dont le coût total est estimé à 200 milliards de dollars.³²⁷ Ces importants marchés d'armement ont pour objectif affiché de doter le Royaume saoudien d'une plus grande autonomie dans l'assurance de la sécurité de son territoire et, plus largement, de la région. Néanmoins, malgré ces dépenses impressionnantes, la dépendance de l'Arabie saoudite envers les Etats-Unis pour sa protection ne diminue pas sur la période :

« Le bénéfice militaire principal que le Royaume a tiré de ces dépenses de défense substantielles est d'avoir allongé le temps durant lequel les Saoudiens seraient en mesure de tenir leur fort face à une attaque majeure en attendant l'arrivée de troupes américaines ». ³²⁸

Ceci explique qu'en dépit de leur volonté de maintenir une neutralité dans le conflit qui fait rage entre l'Iran et l'Irak à partir de 1980, les Etats-Unis aient également été amenés à déployer leurs moyens militaires – aériens et navals – dans la région, « en particulier dans le détroit d'Ormuz, afin de rassurer les monarchies du Golfe et de préserver la stabilité des flux maritimes ». ³²⁹

Il est intéressant de noter ici le recoupement entre les logiques conflictuelles qui se jouent entre les acteurs du CSR du Golfe, le positionnement américain aux côtés des monarchies de la Péninsule et les dynamiques de compétition de la Guerre froide.³³⁰ Ainsi, lorsque l'Iran prend pour cible des navires de l'Arabie saoudite et du Koweït³³¹ lors de la « guerre des tankers » en 1986, le Koweït demande l'assistance de l'URSS et c'est vraisemblablement la volonté d'imposer son influence face aux Soviétiques qui explique alors le choix de Ronald Reagan d'assurer la protection de ces navires plus que tout autre motif.³³² Malgré cet engagement de Washington d'être dorénavant la puissance protectrice principale des monarchies du Golfe – et ce quelles qu'en soient les raisons sous-jacentes –, il faut noter

³²⁶ « La nouvelle administration de Ronald Reagan, qui arrive au pouvoir en janvier 1981, annonce rapidement qu'elle procéderait à la vente de SDCA à l'Arabie saoudite et fait passer l'accord à un Congrès pourtant frileux sur la question en octobre 1981 » (Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 69).

³²⁷ Scott Armstrong, "Eye of the storm", *Mother Jones*, n° 16, novembre 1991, p. 30-35; 75-76.

³²⁸ Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", p. 279. Les auteurs ajoutent que « le recyclage d'importantes sommes de pétrodollars dans l'industrie militaire américaine a certainement suscité des vocations et éveillé les bonnes grâces de groupes d'intérêts aux Etats-Unis envers la dynastie des al-Saoud, ce qui constitue en soi un bénéfice de défense intangible » – un enjeu sur lequel nous reviendrons dans notre chapitre I.2.A. sur les multiples déterminants des marchés d'armement au Qatar et aux EAU.

³²⁹ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 25.

³³⁰ La compétition entre les Etats-Unis et l'URSS s'invite également dans le conflit à travers les transferts d'armements des deux puissances aux pays de la région (voir notamment David T. Kinsella, "Conflict in Context").

³³¹ Ces deux Etats sont ceux qui soutiennent le plus l'effort de guerre de Saddam Hussein contre l'Iran.

³³² Caspar W. Weinberger, *Fighting for Peace. Seven Critical Years in the Pentagon*, New York : Warner Books, 1990, p. 388.

que les Etats du CCG continuent de s'opposer à la présence de forces américaines sur leur sol car « le sentiment anti-occidental reste saillant à la fois au sein des cercles décideurs et dans la population locale ».³³³ Ainsi, dès la fin du conflit en 1988, les Etats-Unis réduisent leur présence navale et reviennent à une présence « au-delà de l'horizon » – qui vise à maintenir un profil bas, tout en assurant une protection militaire efficace – souhaitée par leurs partenaires. Deux ans plus tard, pourtant, l'invasion du Koweït par l'Irak vient donner un grand coup dans la fourmilière et incite tous les acteurs en partie à revoir une nouvelle fois leur stratégie.

En effet, l'invasion du Koweït par Saddam Hussein change complètement la donne. Malgré une opposition toujours aussi farouche de sa population à toute coopération ouverte avec les Etats-Unis, l'Arabie saoudite décide ainsi d'accepter le déploiement de 200 000 soldats américains sur son sol dès la fin de l'année 1990 pour mener l'opération *Desert Shield* qui avait notamment pour objectif de protéger le Royaume saoudien contre une invasion irakienne.

« La menace existentielle que l'Irak représente alors, tant en termes d'équilibre de la puissance qu'au niveau de la sécurité interne du Royaume conduit les Saoudiens à surmonter leurs doutes quant à une alliance militaire ouverte avec les Etats-Unis. Par le passé, Riyad préférerait que les forces armées américaines s'en tiennent à une présence « au-delà de l'horizon », craignant qu'un accueil trop publiquement favorable aux Etats-Unis ne se retourne contre le régime des al-Saoud dans l'opinion publique du pays et de la région. Les Saoudiens décident alors de prendre le risque d'aliéner leur propre population ».³³⁴

C'est en cela que 1990 marque un tournant – amorcé dans les années 1980 mais qui se concrétise alors véritablement – tant en ce qui concerne la politique étrangère saoudienne³³⁵ qu'en termes d'immixtions américaines dans la région et, partant, d'émergence des Etats-Unis comme acteur du CSR du Golfe à part entière. Ainsi, après des décennies passées à jongler entre ses intérêts nationaux, régionaux et internationaux dans sa politique étrangère, l'Arabie saoudite a finalement mis l'accent sur la primauté de l'équilibre régional de la puissance et de ses relations avec les Etats-Unis pour préserver sa sécurité dans la période qui suit la seconde Guerre du Golfe. Outre que ceci valide la pertinence d'utiliser la théorie des CSR pour étudier la sécurité de cette région car « les logiques sous-jacentes au rapprochement ou à l'hostilité entre les Etats sont

³³³ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 25.

³³⁴ Gregory F. Gause, « The International Politics of the Gulf », dans Louise Fawcett (dir.), *International Relations of the Middle East*, p. 281.

³³⁵ Après avoir longtemps entouré ses relations de proximité avec les Etats-Unis d'un certain flou artistique fait de justifications, de dénis et de subterfuges, le Royaume a décidé de « sortir du placard », comme le note Abdullatif Youssef al-Hamad, l'ancien ministre des finances et de la planification du Koweït, lors de son intervention au 17^e Symposium annuel du Centre d'études arabes contemporaines de Georgetown University à Washington le 10 avril 1992, cité dans Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, « The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle », p. 277.

plus évidentes à cerner lorsque l'on fait partir l'analyse du niveau régional avant d'inclure le jeu des acteurs internationaux et le rôle des variables domestiques dans l'équation », ³³⁶ le tournant des années 1990 montre à quel point l'intervention des Etats-Unis détermine dès lors les règles du jeu dans la région au point que la puissance américaine peut dorénavant être considérée comme partie prenante du CSR du Golfe. A l'issue de la seconde Guerre du Golfe, les Etats-Unis procèdent d'ailleurs à leur établissement durable dans le Golfe, lequel passe par un engagement plus marqué que jamais envers leur allié saoudien ³³⁷ mais également par la mise en place d'un solide réseau d'implantations militaires et de partenariats stratégiques avec les autres Etats du CCG. En 1991, ils signent ainsi des accords de coopération avec le Bahreïn et, en 1995, la base navale est agrandie et rebaptisée la V^e Flotte de la marine américaine. ³³⁸ En 1992 et 1994, d'autres accords de défense et de sécurité sont signés avec le Qatar et les EAU – qui font l'objet de la partie suivante. En outre, les six Etats du CCG négocient ou renégocient des accords d'accès pour les forces américaines. ³³⁹

Le fait que les Etats-Unis prennent alors tant pied dans la région et émergent comme un acteur à part entière dans le CSR tient évidemment beaucoup à la fin de la Guerre froide, qui les libère de préoccupations majeures sur deux théâtres régionaux de la plus grande importance. L'Irak, qui était soutenue par l'URSS durant les décennies 1970 et 1980, perd son grand allié. En outre, le retrait progressif des Soviétiques hors de la région s'accompagne de la fin de la Guerre d'Afghanistan (1979-1989), avec les conséquences que l'on sait en termes de retour des mudjahiddins dans le Golfe, dont l'ire est d'ailleurs galvanisée par la présence américaine. ³⁴⁰ C'est ce nouveau contexte international qui permet au Qatar et aux EAU d'articuler à partir de 1990 leurs stratégies originales de sécurité, lesquelles mettent en cause les présupposés traditionnels sur les stratégies de survie des petits Etats.

³³⁶ Barry Buzan et Ole Wæver, *Regions and Powers*, p. 47.

³³⁷ En 1992, le président Harry Truman affirme ainsi le soutien américain « à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Arabie saoudite » et promet des efforts « énergiques » de la part des Etats-Unis pour repousser toute attaque et supprimer toute menace pesant sur le Royaume (Walter Pincus, "Secret US presidential pledges over years erected US shield for Saudis", *Washington Post*, 9 février 1992, p. 20).

³³⁸ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 26.

³³⁹ Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », p. 97.

³⁴⁰ « Le dénominateur commun à [tous les opposants] au régime saoudien est [d'ailleurs] leur critique des relations privilégiées de l'Arabie saoudite avec les Etats-Unis, que ce soit parce que ces derniers sont perçus comme les auteurs de graves injustices à cause de leur soutien traditionnel à Israël, comme une puissance néo-impérialiste condamnant les Arabes à une faiblesse éternelle, ou comme un foyer de corruption et de vices qui contamine tous ceux qui adoptent leur mode de vie » (Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", p. 288-289). Le rôle de ces critiques dans les variations des relations entre l'Arabie saoudite et les Etats-Unis sera étudié dans la troisième partie de ce chapitre.

2) *Les relations bilatérales avec les Etats-Unis comme biais d'émancipation*

La fin de la Guerre froide a un impact sur les petits Etats du globe – qui prolifèrent d'ailleurs en conséquence de cet événement – et notamment sur les stratégies sécuritaires qui s'offrent à eux. Tandis qu'ils étaient auparavant confrontés à une alternative entre influence – via une stratégie coopérative selon une logique d'équilibre (*balancing*) ou de ralliement (*bandwagoning*) – et autonomie – via une stratégie neutre et défensive –, l'avènement de l'unipolarité dans les relations internationales les pousse naturellement à rechercher une alliance avec les Etats-Unis, devenus seule hyperpuissance. Pour les petits Etats européens, toute autre stratégie aurait même été « irréaliste » étant donné que leur environnement régional avait évolué en une situation d'« anarchie mature », au sens où il était devenu plus apaisé et institutionnalisé que jamais.³⁴¹ Si les petits Etats du Golfe que sont le Qatar et les EAU n'échappent pas à cette règle générale, les dynamiques spécifiques de leur environnement régional, resté quant à lui largement défini par une « anarchie immature »,³⁴² rendent leurs stratégies de défense intéressantes à observer en raison des différents niveaux d'analyse qu'elles recouvrent. Or, il est d'autant plus important de se pencher sur cette problématique que

« Il y a [peu de] théorisation sur l'unipolarité mondiale et ses effets sur les conflits régionaux, à la fois car cette situation demeure relativement nouvelle (...) et car il n'existe que très peu de périodes historiques similaires ».³⁴³

En tout état de cause, il est intéressant de noter que les Etats-Unis ne voient aucune raison de se désengager du Golfe au début des années 1990 alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que la disparition de la nécessité de contenir l'influence de l'URSS dans cette zone les en éloigne.³⁴⁴ Dès lors, il s'agit d'étudier la stratégie de défense mise en place par le Qatar et les EAU dans ce contexte, laquelle peut être vue comme une stratégie coopérative organisée en de multiples cercles concentriques visant *in fine* à assurer à ces acteurs un mélange d'influence et d'autonomie relative au sein de leur complexe constellation sécuritaire.

³⁴¹ Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 315.

³⁴² Malgré un début d'institutionnalisation à travers la création du CCG en 1981 et du « Bouclier de la Péninsule » (composante militaire unifiée du CCG) en 1986, l'invasion du Koweït par l'Irak montre que ces entités ne sont, à ce moment-là au moins, guère plus que des coquilles vides. En outre, elles ne rassemblent que six pays du Golfe à l'exclusion de l'Iran et de l'Irak et sont précisément construites comme un rempart à l'influence et la puissance de ces deux grands voisins. Tant que le Golfe demeure régi par cette conflictualité tripolaire – avec une tendance à la bipolarité depuis 2003 –, l'environnement régional restera en situation d'« anarchie immature ». Les perspectives d'évolution de ce contexte feront notamment l'objet de notre chapitre III.5.C.

³⁴³ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 7.

³⁴⁴ « L'hypothèse selon laquelle l'unipolarité supprimerait un contrôle sur l'interventionnisme des grandes puissances dans les régions importantes a été confirmée dans le Golfe. A partir de 1990, le rôle américain dans le Golfe est devenu de plus en plus militarisé et plus direct, culminant avec l'occupation de l'Irak en 2003 » (Ibid.).

Pour l'ensemble des pays du CCG, l'invasion du Koweït par Saddam Hussein en 1990 marque la consolidation du CSR du Golfe, confirmant que leur dilemme de sécurité est éminemment mu par les risques perçus comme venant non seulement de Bagdad mais aussi de Téhéran depuis 1979. Elle est également l'occasion d'une prise de conscience pour les petites monarchies de la Péninsule : leur sécurité et stabilité ne pouvaient pas être assurées par la plus puissante d'entre elles, l'Arabie saoudite, et encore moins par elles-mêmes. Face à ce constat d'échec patent de leur stratégie coopérative associée à l'Arabie saoudite pour garantir leur survie, les petits Etats du Golfe auraient alors pu décider de quitter le CCG. Pourtant, ils n'en font rien, reconnaissant ainsi l'importance continue de se rallier (*bandwagoning*) au Royaume saoudien pour équilibrer (*balancing*) la menace existentielle que représentent l'Iran et l'Irak. Dans ce contexte, le Qatar et les EAU continuent d'être tacitement alliés avec l'Arabie saoudite, mais également avec les Etats-Unis, en vertu du partenariat stratégique qui unit ces deux pays depuis 1945 et avec une intensité croissante sur la période 1970-1990. Les Etats-Unis deviennent donc en 1990 la principale garantie de protection de l'ensemble des pays du CCG, selon une apparente stratégie coopérative.

Néanmoins, 1990 marque également le début d'une relation directe entre les Etats-Unis et le Qatar ainsi que les EAU – un choix d'autant plus logique pour ces deux derniers que la puissance américaine avait émergé comme unique pôle significatif des relations internationales post-Guerre froide. Ainsi, le Qatar et les EAU signent respectivement des accords de coopération de défense bilatéraux avec Etats-Unis en 1992 et 1994. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'Arabie saoudite elle-même n'a jamais signé de pacte de défense aussi formel avec le protecteur américain.³⁴⁵ Or, pour le Qatar et les EAU, cette dynamique consistant à se placer sous le parapluie militaire américain peut être lue à différents niveaux d'analyse. Tout en se remettant en apparence à l'Arabie saoudite et à ses alliances pour assurer leur sécurité et leur stabilité, ils ont également mis à profit la nouvelle répartition du pouvoir international pour dépasser leur dilemme de sécurité au sein même de la Péninsule arabique. Leurs nouvelles relations directes avec l'hyperpuissance américaine ont pour but d'équilibrer une autre menace perçue, venant précisément d'Arabie saoudite.³⁴⁶

³⁴⁵ Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", p. 289.

³⁴⁶ « Les petits pays du Golfe avaient désormais trouvé un nouveau patron et protecteur, les Etats-Unis, qui leur offrait, s'ils le voulaient, une certaine marge de manœuvre au sein de l'orbite saoudienne » (Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 7). « Certains petits Etats du CCG identifient l'Arabie saoudite comme une menace à cause de sa taille et de son affirmation croissante au sein du CCG » (Joseph Kostiner, "Perceptions of Collective Security in the Post-Saddam Era", dans Mehran Kamrava (dir.), *International Politics of the Persian Gulf*, p. 116-117). La sécuritisation de l'Arabie saoudite par le Qatar et les EAU tient également à un certain nombre de facteurs que nous avons observé dans notre chapitre I.1.B.

En effet, les deux petits Etats du Golfe ont à cette époque des raisons de regarder leur grand voisin saoudien avec méfiance. En 1992, les incidents à la frontière – et la décennie de contentieux territoriaux qu’ils ouvrent – rappellent aux dirigeants qataris que l’Arabie saoudite pourrait bien avoir un jour l’idée d’envahir leur pays. Quant aux EAU, 1992 est l’année lors de laquelle l’Iran prend le contrôle des trois îles – Abu Musa et les deux Tunbs – et les dirigeants de la fédération craignent que leurs revendications territoriales ne soient sacrifiées sur l’autel du rapprochement saoudo-iranien qui a lieu tout au long de la période 1990-2003. Ainsi, demeurer dans le CCG leur permet de maximiser leur influence à travers cette entité régionale et notamment vis-à-vis de l’Arabie saoudite mais leur association directe avec les Etats-Unis leur permet par ailleurs de se ménager une autonomie relative face au grand voisin saoudien. Ces cercles concentriques d’équilibrage de puissance par truchement d’alliances illustrent bien l’originalité de la stratégie de survie de ces deux petits Etats.

Outre les accords bilatéraux de 1992 et 1994, la relation accrue du Qatar et des EAU avec l’hyperpuissance américaine passe par la mise en place d’importants contrats d’armement. Tandis que ces deux petits Etats avaient auparavant d’autres fournisseurs principaux, notamment la France,³⁴⁷ les années 1990 marque l’arrivée significative des Etats-Unis dans les marchés de défense qataris et émiratis.³⁴⁸ Ceci est en partie à rattacher à l’idée selon laquelle « la finalité des achats massifs d’armement [semble] moins militaire [...] que diplomatique, ces ventes entretenant une attache avec les puissances extérieures ». ³⁴⁹ Il est en effet possible de considérer que les marchés créés au Qatar et aux EAU à partir des années 1990, comme ceux créés en Arabie saoudite à partir des années 1980, étaient en fait l’un des pans d’un « échange de bons procédés » plus large : le pacte « pétrole contre sécurité ».

Comme nous l’avons souligné ailleurs,³⁵⁰ les pratiques sécuritaires traditionnelles des pays du Golfe consistaient globalement à courber l’échine et à se reposer sur le parapluie militaire américain, sécurité assurée par un flot de pétrole à moindre coût et des investissements conséquents dans leur complexe militaro-industriel. Dès lors, les acquisitions militaires du

³⁴⁷ Jusqu’à récemment, la quasi-intégralité de l’arsenal militaire du Qatar était ainsi française, une question sur laquelle nous reviendrons dans notre chapitre I.2.B.

³⁴⁸ Entretiens avec des industriels français établis de longue date à Abu Dhabi et Doha, mars 2014. Au Qatar, le tout premier contrat militaire remporté par les Etats-Unis date en effet de 1996. Tandis que les Etats-Unis étaient en revanche déjà présents sur les marchés d’armement émiratis, leur présence s’est considérablement renforcée à la fin des années 1990 – une dynamique que nous observons dans plus de détail dans le chapitre suivant.

³⁴⁹ Jean-Loup Samaan, « Les monarchies du Golfe : un marché d’armement sans armées ? », *Moyen-Orient*, n° 17, janvier-mars 2013, p. 53.

³⁵⁰ Emma Soubrier, « Vers une redéfinition du complexe de sécurité régional ? », dans Emma Soubrier (dir.), *Les pays du Conseil de coopération du Golfe : Nouvelles puissances du monde arabe ?*, p. 41.

Qatar et des EAU peuvent être vues comme un instrument de politique étrangère visant effectivement à leur assurer une plus grande sécurité mais indirectement, à travers la garantie de protection qu'elles achetaient à leurs partenaires stratégiques.

En lien avec ces remarques, il faut souligner que les monarchies de la Péninsule exprimaient difficilement, jusqu'à récemment, leur conception propre des enjeux sécuritaires et stratégiques auxquels elles étaient confrontées.³⁵¹ En conséquence, leurs partenaires occidentaux avaient tendance à les analyser à travers le prisme de leurs propres enjeux stratégiques et intérêts commerciaux et il a pu être considéré que les industriels de la défense avaient la possibilité de « vendre pour ainsi dire tout ce qu'ils voulaient dans le Golfe, tirant avantage et profitant du manque de connaissances de leurs clients ».³⁵² Néanmoins, il est possible de suggérer qu'une certaine *indifférence* des clients était plus saillante qu'un réel manque de connaissances, étant donné que leurs acquisitions militaires remplissaient en tout état de cause leur principale mission, politique, aux yeux des décideurs locaux.

Les multiples déterminants des marchés d'armement qataris et émiratis font l'objet du chapitre suivant. Il est d'ores et déjà important de noter l'imbrication des politiques étrangères et des politiques de défense de ces petits Etats du Golfe, laquelle explique largement la manière dont ils ont, à partir des années 2000, utilisé les marchés d'armement qui sont au cœur de cet entremêlement de politiques pour faire évoluer les dynamiques de dépendance entre eux et leurs grands partenaires occidentaux.³⁵³ En termes de relations privilégiées du Qatar et des EAU – et des autres petits Etats du Golfe – avec la puissance américaine, les années 2000 confirment d'autant plus leur prise d'importance dans la stratégie d'implantation des Etats-Unis dans le Golfe qu'ils s'éloignent par ailleurs tous progressivement de l'Arabie saoudite.

Le renforcement des partenariats stratégiques du Qatar et des EAU avec les Etats-Unis auquel on assiste au début des années 2000 résulte de la rencontre entre l'autonomisation des petits Etats du CCG – à l'exception notable du Bahreïn – vis-à-vis de l'Arabie saoudite³⁵⁴ et de tensions croissantes entre le Royaume saoudien et la puissance américaine – qui font l'objet de la partie suivante. En effet, comme nous l'avons noté, le Qatar et les EAU cherchent à s'émanciper de la tutelle saoudienne dès les années 1990 en faisant rayonner leur pays en propre, ce qui se traduit notamment par l'inauguration de l>IDEX en 1993 et le lancement d'*al-Jazeera* en 1996.

³⁵¹ Une évolution de ces tendances est néanmoins à noter aujourd'hui, ce que nous observerons plus en détail dans notre chapitre III.5.A.

³⁵² Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 81.

³⁵³ Nous analyserons ces problématiques dans notre chapitre I.2.C.

³⁵⁴ Voir la sous-partie « Le Qatar et les EAU, contrepieds aux théories sur les "petits Etats" » de notre introduction.

Outre les relations directes qu'ils mettent en place dès cette époque avec Washington, cette stratégie apparaît particulièrement déterminante dans la réorganisation des règles du jeu de la sécurité du Golfe à partir du début des années 2000. Ainsi le transfert des militaires américains de la base Prince Sultan d'al-Kharj, près de Riyad, à celle d'Odeïd, au Qatar, en 2003, est-il un exemple extrêmement parlant de l'évolution du positionnement des Etats-Unis dans le Golfe. Leur présence dans la région, déjà augmentée à la suite de la seconde Guerre du Golfe, s'accroît encore à partir du lancement de la *Global War on Terrorism* (GWOT) qui suit les attentats du 11 septembre 2001 et le début des opérations en Afghanistan (2001) et en Irak (2003). Elle est faite d'une présence navale « au-delà de l'horizon »³⁵⁵ mais également de forces stationnées dans les Etats de la région.³⁵⁶ Or, il est intéressant de noter que l'Arabie saoudite n'abrite précisément plus de forces américaines depuis 2003.³⁵⁷

Ici encore, l'implantation accrue des Etats-Unis dans la région passe également par les marchés d'armement. Ainsi les pays du CCG mettent-ils en service, début 2001, un système de surveillance radar et de coordination des systèmes de défense aérienne, *Belt of Cooperation*, dans le cadre du projet américain d'intégration des systèmes de défense (antiaérien et antimissile) des forces du CCG, la *Cooperative Defense Initiative*.³⁵⁸ A cet égard, l'Arabie saoudite n'est pas en reste – en 2011, le Royaume conclut ainsi un accord pour l'achat de 85 avions de combat F-15, pour un montant 29,4 milliards de dollars (le plus cher de toute l'histoire américaine). Or, il faut noter que les marchés d'armement dans la région, particulièrement au Qatar et aux EAU, revêtent dorénavant de nouvelles significations, comme nous le verrons dans notre chapitre III.5.A. S'il est certain que le rapprochement avec les Etats-Unis à partir de 1990, accentué dans les années 2000, permet à ces deux Etats de se ménager une autonomie relative vis-à-vis de l'Arabie saoudite, il faut souligner qu'ils ne veulent pas non plus être trop dépendants des Etats-Unis. Ainsi l'important arsenal militaire qu'ils ont mis en place peut-il dénoter une volonté d'autonomiser leur défense à long terme. Il apparaît en tout cas qu'ils n'ont pas envie de « tout miser » sur un partenaire unique, d'autant plus que celui-ci apparaît parfois peu fiable.

³⁵⁵ On peut mentionner la présence quasi-permanente de deux porte-avions (soit 30 navires et 22 000 marins), ainsi que leur présence internationale dans le cadre de la *Combined-Joint Task Force* anti-terroriste (CJTF 150) qui est stationnée au Bahreïn et regroupe les forces aéronavales de 25 Etats.

³⁵⁶ Aujourd'hui, on compte près de 40 000 soldats américains dans la zone. Le QG des forces navales du CENTCOM au Bahreïn abrite 6 090 soldats. Les forces terrestres basées à Camp Doha au Koweït comptent 4500 hommes avant 2011, et 15 000 soldats aujourd'hui. En outre, près de 7 900 soldats américains stationnent au Qatar et les EAU, qui autorisent l'accès à leurs ports, notamment à Jebel Ali et à al-Dhafra, abritent 3 000 soldats américains. Données issues de Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », p. 102.

³⁵⁷ Ceci est vraisemblablement dû au fort taux d'opposition de son opinion publique à toute coopération ouverte avec l'invasion américaine de l'Irak en 2003, un sujet sur lequel nous revenons dans la partie suivante.

³⁵⁸ Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », p. 102.

3) *Le spectre d'un désengagement américain de la région*

Le pacte « pétrole contre sécurité » entre les Etats-Unis et les monarchies de la Péninsule n'est pas le seul paradigme définissant les règles du jeu de la sécurité au sein du CSR du Golfe. Non seulement les pays du CCG, particulièrement le Qatar et les EAU, ont-ils cherché à se ménager une autonomie relative vis-à-vis des Etats-Unis à travers une stratégie de diversification qui fera l'objet de notre chapitre I.2.B., mais il semble en outre que leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires visent aujourd'hui à prendre en charge leur sécurité de manière plus indépendante qu'auparavant, comme nous le verrons dans notre chapitre III.5.A. Néanmoins, cet « échange de bons procédés » est un déterminant suffisamment important dans la stratégie de survie de ces deux petits Etats du Golfe pour qu'un repositionnement américain les affecte profondément. Or, aujourd'hui, les pétromonarchies de la Péninsule craignent que les Etats-Unis ne réévaluent leur présence dans le Golfe.

Il s'agit dans un premier temps d'observer les différentes variables qui sont interprétées par les acteurs locaux comme des signaux forts d'une volonté américaine de se désengager progressivement de la région, ce qui représenterait un facteur d'insécurité majeur pour eux. Nous verrons ensuite que cette perception de la part des monarchies du Golfe est largement alimentée par un climat de méfiance croissante à l'endroit de leur allié traditionnel, laquelle n'est pas nouvelle mais a été réactivée par plusieurs épisodes depuis le début des révoltes arabes en 2011. Nous nous attacherons pour finir à relativiser la probabilité d'un recul des Etats-Unis dans le Golfe, qui demeure une région stratégique pour les enjeux de sécurité nationale américains.

Il y a aujourd'hui trois variables principales qui incitent les pays du Golfe à penser que les Etats-Unis pourraient vouloir s'éloigner de la région. Celles-ci peuvent être visualisées en termes de moindre *capacité* (économique et militaire) à assurer la sécurité du Golfe, de moindre *volonté* de se charger prioritairement de cette zone, et de moindre *nécessité* de s'en occuper du fait d'une plus grande indépendance vis-à-vis de ses ressources naturelles.

La première variable tient aux importantes coupes dans ses budgets de défense auxquelles a dû procéder la puissance américaine. Comme l'indique une étude du SIPRI publiée en avril 2013, la plupart des Etats occidentaux restreignent leurs dépenses militaires³⁵⁹ à cause de la crise économique et financière qui les frappe de plein fouet à partir de 2008-2009. Dans le cas américain, il faut souligner que d'autres facteurs comme la fin des opérations militaires

³⁵⁹ Edouard Pflimlin, « Baisse des dépenses militaires mondiales en 2012, une première depuis 1998 », *Le Monde*, 15 avril 2013.

en Irak et le retrait des forces armées d'Afghanistan entrent en ligne de compte. En tout état de cause, forcés de rationaliser leurs dépenses militaires, les Etats-Unis pourraient avoir à réévaluer leur présence militaire dans le Golfe, particulièrement coûteuse.³⁶⁰ Les pays du CCG regardent ces évolutions d'un œil inquiet, considérant que la puissance américaine pourrait bien venir à manquer des moyens économiques et militaires nécessaires à l'assurance de leur sécurité.

Les craintes des monarchies de la Péninsule vis-à-vis d'un tel scénario ont en outre été alimentées par une deuxième variable, à savoir le soutien du président Barack Obama, en janvier 2012, à une directive du ministère de la Défense américain intitulée « *Sustaining U.S. Global Leadership: Priorities for 21st Century Defense* », laquelle recommandait un pivot stratégique vers l'Asie. Dans sa lettre accompagnant ce document, le président annonce ainsi :

« Tandis que nous mettons fin aux guerres actuelles, nous devons nous concentrer sur un éventail plus vaste de défis et d'opportunités, y compris la sécurité et la prospérité de l'Asie-Pacifique ». ³⁶¹

Cette directive énonçant clairement que les Etats-Unis devraient procéder à un transfert de ressources engagées dans d'autres régions vers l'Asie-Pacifique, les pays du CCG redoutent que les ressources en question ne soient prélevées dans le Golfe.³⁶²

La troisième variable éveillant les peurs des monarques de la Péninsule quant à l'éventualité d'un désengagement américain de la région est l'effort déployé par les Etats-Unis pour devenir de moins en moins dépendants de ressources énergétiques extérieures, notamment le pétrole du Golfe – ce qui amoindrit en théorie leur besoin d'honorer le pacte « pétrole contre sécurité ». Les Etats-Unis réduisent leur dépendance aux importations de pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) grâce à une exploitation accrue de leurs propres ressources (pétrole et gaz de schiste) :

« Les Etats-Unis ont considérablement développé leur production de pétrole brut (de 50 % entre 2005 et fin 2013, passant de 5 à 10 millions de barils par jour), au point où ils sont aujourd'hui les premiers producteurs de pétrole non-OPEP. A cela s'ajoute le boom de la production des

³⁶⁰ Le coût de tous les intérêts américains dans le Golfe est par exemple estimé entre 47 et 97,8 milliards de dollars en 2004 (Mark A. Delucchi et James J. Murphy, "US Military Expenditures to Protect the Use of Persian Gulf Oil for Motor Vehicles", *Energy Policy*, vol. 36, n° 6, 2008, p. 2253-2264).

³⁶¹ Cité dans Phillip Ray Cuccia (COL), "Shift Toward Asia: The Impact on U.S. Policy in Europe", U.S. Army War College, 2013, p. 5.

³⁶² En réalité, comme le suggère le travail de recherche précédemment cité, ce pivot stratégique vers l'Asie s'accompagne bien plus d'un désengagement de l'Europe que d'un désengagement du Moyen-Orient, dont le Golfe. Cette hypothèse a été corroborée par un entretien que nous avons eu avec un ancien haut responsable de l'administration américaine à Washington en novembre 2014. Enfin, pour faire le lien entre les deux premières variables perçues comme les signaux forts d'une volonté américaine de se désengager progressivement du Golfe, il faut souligner qu'« en dépit de la crise financière et des pressions pesant sur le Pentagone pour assainir son budget, il n'y a pas de débat entre le pouvoir exécutif et le Congrès sur l'éventualité d'un retrait, ne serait-ce que partiel, des troupes du Golfe, et ce contrairement aux implantations américaines en Europe » (Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 32).

hydrocarbures non conventionnels, essentiellement le gaz de schiste (la production de gaz naturel provenant du schiste de 7 800 millions de pied cube de gaz en 2011, doublera d'ici 2040) ». ³⁶³

En outre, le développement des sables bitumineux au Canada a permis aux Etats-Unis de substituer le pétrole brut du Moyen-Orient. ³⁶⁴ Les importations de pétrole brut canadien par les Etats-Unis atteignent un niveau record d'environ 1,24 milliards de barils en 2014, soit une augmentation de presque 60% par rapport à 2004 où leurs importations s'élevaient à 782 millions de barils. ³⁶⁵

En dix ans, grâce à l'addition de ces facteurs, la dépendance des Etats-Unis des importations de pétrole de l'OPEP a chuté d'un peu moins de 45%, passant d'environ 2 milliards de barils en 2004 à environ 1,18 milliards de barils en 2014. Notons que la dépendance des Etats-Unis des importations de pétrole du Golfe a quant à elle chuté de seulement 25%, passant d'environ 912 millions de barils en 2004 à environ 684 millions de barils en 2014 ³⁶⁶ – les importations de pétrole saoudien représentant toujours plus de 60% du total. En réalité, non seulement le pétrole du Golfe représente toujours la même part dans les importations de pétrole totales des Etats-Unis (19% du total en 2004 et 20% en 2014) mais il représente une part bien plus importante qu'avant dans les importations américaines de pétrole de l'OPEP (58% en 2014 contre 44% en 2004). Dès lors, les craintes des monarques du Golfe peuvent sembler infondées. Il apparaît que celles-ci sont en fait davantage dues à un climat de méfiance croissante à l'endroit de l'allié américain qu'à la réalité elle-même, ce qui confirme l'importance du processus psychologique de mis/perception ³⁶⁷ qui préside à la définition des menaces d'un Etat.

La détérioration des relations de confiance entre les pays du Golfe, particulièrement l'Arabie saoudite, et les Etats-Unis n'est pas nouvelle. Elle tient à une succession d'épisodes entre la fin de la Guerre froide et le début du « Printemps arabe » sur lesquels il convient de revenir pour comprendre le contexte tendu dans lequel viennent ensuite s'insérer divers désaccords entre les alliés traditionnels face aux redéfinitions de l'environnement stratégique de la région.

³⁶³ Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », p. 100.

³⁶⁴ Mohammed Akacem, John Faulkner et Dennis Miller, « Le principe du juste retour appliqué au pétrole au Moyen-Orient », *Air and Space Power Journal Afrique & Francophonie*, vol. 6, n° 2, été 2015, p. 5.

³⁶⁵ Les estimations données dans ce paragraphe sont toutes tirées de l'Agence d'information sur l'énergie des Etats-Unis (*Energy Information Administration*, EIA) et sont disponibles à l'adresse : <https://www.eia.gov/>.

³⁶⁶ Les évolutions les plus impressionnantes en termes de dépendance des Etats-Unis aux importations de pétrole de l'OPEP sont en réalité constatées pour l'Algérie et le Nigéria. Entre 2004 et 2014, les importations de pétrole algérien chutent de 75% (leur part dans les importations totales de l'OPEP hors Golfe passant de 12% en 2004 à 8% en 2014) et les importations de pétrole nigérian chutent de 90% (leur part dans les importations totales de l'OPEP hors Golfe passant de 30% en 2004 à 7% en 2014 !). A l'inverse, si les importations de pétrole d'Equateur et du Venezuela baissent en termes absolus (respectivement de 13% et 50%), leur part dans les importations totales de l'OPEP hors Golfe augmente considérablement : le pétrole équatorien passe de 6,6% de ce total en 2004 à 15,7% en 2014 et le pétrole vénézuélien passe de 41,7% de ce total en 2004 à 57,7% en 2014.

³⁶⁷ Robert Jervis, *Perception and Misperceptions in International Politics*. Voir notre chapitre I.1.A., p. 85-86.

Comme nous l'avons souligné, la présence américaine dans le Golfe, qui gagne en intensité à la fin de la Guerre froide, galvanise l'ire de nombreux opposants au régime saoudien. Ainsi, au début des années 1990, plusieurs dignitaires religieux dénoncent la politique d'hébergement de l'armée américaine sur le territoire saoudien abritant les deux grands lieux saints de l'islam.³⁶⁸ En novembre 1995 et en juin 1996, le Royaume est frappé par deux attentats qui visent précisément la présence américaine. Oussama Ben Laden déclare alors :

« Cela fait sept ans depuis l'arrivée des Américains, et le régime [saoudien] est incapable de les sortir du pays. Le régime leur a tout concédé et continue à mentir au peuple sur un départ futur des Américains. L'ennemi américain qui nous occupe est à l'origine de cette situation. C'est pourquoi les efforts doivent être concentrés sur la destruction, le combat et le meurtre de l'ennemi afin qu'au nom de Dieu il soit défait ». ³⁶⁹

Tandis que la proximité entre le régime saoudien et la puissance américaine alimente au cours des années 1990 les critiques des opposants à la famille al-Saoud au sein du Royaume, cette montée des extrêmes aboutit, au tournant du millénaire, aux attentats du 11 septembre 2001 qui provoquent en retour une forte méfiance des Américains envers l'Arabie saoudite. Ceci est dû au fait que 15 des 19 terroristes qui perpètrent ces attaques sont des citoyens saoudiens.

Deux ans plus tard, la relation bilatérale entre les Etats-Unis et les pays du Golfe connaît un nouveau revers à cause de l'invasion américaine de l'Irak, laquelle est accueillie avec beaucoup de méfiance par l'ensemble des monarchies de la Péninsule.³⁷⁰ Il faut noter que le mécontentement populaire dans la période précédant l'invasion se traduisait d'ailleurs dans les sondages d'opinion publique au sein du Golfe qui montraient que 97% des sondés étaient obstinément opposés à toute coopération avec une attaque américaine visant l'Irak.³⁷¹ Progressivement, les dirigeants du CCG sont eux-mêmes de plus en plus mécontents vis-à-vis de l'opération américaine. En effet, il apparaît rapidement que le nouveau régime mis en place à Bagdad affaiblit sensiblement la communauté sunnite au profit des chiites. En outre, celui-ci tend à « favoriser les intérêts de l'Iran, que les monarchies du CCG accusent d'avoir infiltré tous les rouages du nouvel Etat irakien ». ³⁷² Dès lors, la méfiance croissante des Etats du Golfe

³⁶⁸ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 27.

³⁶⁹ Cité dans Brad K. Berner, *Jihad: Bin Laden in His Own Words*, New Delhi : Peacock Books, 2007, p. 33.

³⁷⁰ « La chute du régime de Saddam Hussein leur permet certes de se débarrasser d'une des grandes menaces à l'origine même de la création du CCG. [Mais] l'absence de préparation de l'après-Saddam par l'administration Bush inquiète rapidement les pays voisins de l'Irak, le Koweït et l'Arabie saoudite » (Jean-Loup Samaan, *Ibid.*, p. 28).

³⁷¹ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 39. L'auteur ajoute que ceci plaçait les dirigeants du CCG dans une position inconfortable de devoir trouver un juste équilibre entre les intenses relations sécuritaires liées avec les Etats-Unis et le taux important d'opposition populaire à l'invasion. Ceci mène plusieurs d'entre eux à se mettre publiquement à distance des Etats-Unis tout en donnant en privé des signes d'encouragement et de soutien à l'effort américain d'évincer le régime de Saddam Hussein.

³⁷² Jean-Loup Samaan, *Ibid.*, p. 28.

vis-à-vis des Etats-Unis repose sur l'idée que l'invasion de 2003 a « servi l'Irak sur un plateau à l'Iran » – selon la rhétorique locale – même s'ils considèrent par ailleurs que ceci était moins dû à une perfidie de la part de l'allié américain qu'à de la pure « naïveté politique ». ³⁷³

Le dernier point qui alimente la méfiance des Etats du Golfe vis-à-vis des Etats-Unis en amont du « Printemps arabe » est le traitement américain de la question iranienne, qui représente une ligne rouge pour eux – particulièrement pour Riyad, Abu Dhabi et Manama. En 2008, Ivo Daalder et Philip Gordon, conseillers du candidat Barack Obama qui deviendront respectivement représentant américain auprès de l'OTAN et secrétaire d'Etat adjoint expriment l'idée que « le dialogue direct avec l'Iran est la meilleure option pour les Etats-Unis ». ³⁷⁴ Lorsqu'il accède à la Maison Blanche, Barack Obama adopte d'ailleurs une posture plus conciliante envers Téhéran sur le dossier nucléaire, ce qui, pour les régimes du Golfe, représente « un camouflet qui dénote un angélisme dangereux de la part du président américain ». ³⁷⁵ Aujourd'hui, l'accord sur le nucléaire auquel sont parvenus l'Iran et les pays du « P 5+1 » (Etats-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne et Allemagne) en juillet 2015, au terme de douze ans de négociations, est vu par les monarchies de la Péninsule comme le signal d'un rapprochement dorénavant possible entre les Etats-Unis et l'Iran. Ceci accroît d'autant plus leurs craintes de devenir les victimes collatérales d'un repositionnement américain dans le Golfe que plusieurs épisodes survenus depuis 2011 alimentent leur méfiance à l'égard des Etats-Unis.

Les tensions et suspicions rythmant les relations entre les pays du CCG et Washington de manière croissante depuis le début des années 2000 ont connu un nouvel élan à la lumière du « Printemps arabe » à partir de 2011. Les soupçons des régimes du Golfe à l'endroit de leur allié traditionnel tiennent à l'attitude américaine vis-à-vis des soulèvements en Egypte, au Bahreïn et en Syrie, qui incite les monarchies de la Péninsule à considérer qu'ils ne peuvent plus compter pleinement sur Washington pour défendre leur sécurité et stabilité. « Les Etats-Unis ne sont pas vraiment un dieu déchu mais ses pouvoirs divins font assurément des déçus ». ³⁷⁶

En Egypte, l'administration américaine décide rapidement d'apporter son soutien aux mouvements de contestation populaire de la place Tahrir, au Caire, ce qui est perçu par les Etats du CCG comme une trahison de leur allié de longue date, le président Hosni Moubarak. Outre que le fait que ces mouvements sont vus d'un très mauvais œil car les monarques du Golfe

³⁷³ Bernard Haykel, *Saudi Arabia and Qatar in a Time of Revolution*, Washington: CSIS, février 2013, 5.

³⁷⁴ Ivo Daalder et Philip Gordon, "Talking to Iran is our best option", *Washington Post*, 29 juin 2008, cité dans Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 29.

³⁷⁵ Jean-Loup Samaan, *Ibid.*

³⁷⁶ David Ignatius, "Saudi Arabia Expands its Power as US Influence Diminishes", *The Washington Post*, 18 novembre 2011.

craignent la contagion révolutionnaire, ce « lâchage » historique les convainc qu'ils ne peuvent plus avoir confiance dans les Etats-Unis – s'ils venaient eux aussi à être confrontés à des contestations de légitimité de la part de leur population, rien ne les assurait plus que Washington déciderait de leur porter secours. Ce n'est donc pas une surprise de voir prospérer à partir de là les théories du complot dans la presse arabe du Golfe sur la main invisible américaine derrière le « Printemps arabe ».³⁷⁷ En janvier 2012, le chef de la police de Dubaï, Dahi Khalfan bin Tamim va même jusqu'à déclarer lors d'une conférence que « la politique de sécurité des Etats-Unis est la première menace pour les pays du Golfe ».³⁷⁸

Au Bahreïn, si Washington se garde bien de soutenir publiquement les contestations comme en Egypte, l'expression de préoccupations, « si tièdes soient-elles »,³⁷⁹ au sujet de violations potentielles des droits de l'Homme contribue également à tendre ses relations avec l'ensemble des pays du CCG. Compte tenu de l'immédiateté de la menace perçue alors par les monarques de la Péninsule, la retenue américaine vis-à-vis du dossier bahreïni est interprétée par eux comme le signe d'un désintérêt croissant des Etats-Unis pour la sécurité du Golfe mais aussi et surtout pour la stabilité de leurs régimes. Ces suspicions sont exprimées en creux par le prince Salman, prince héritier du Bahreïn, lors du 8^{ème} Manama Dialogue en décembre 2012.

« [Lorsque ce dernier prend la parole pour inaugurer la conférence], il ne manque pas de remercier le Royaume-Uni ainsi que d'autres pays pour leur soutien dans l'épreuve que traverse Bahreïn. Toutefois, aucun mot de remerciement n'est adressé aux Etats-Unis, représentés dans l'assistance par le sous-secrétaire d'Etat William Burns. L'embarras et le malaise au sein de la délégation américaine sont alors palpables dans l'auditorium ».³⁸⁰

Il faut pourtant souligner que le silence assourdissant des Etats-Unis au sujet des révoltes au Bahreïn est précisément vu par de nombreux observateurs extérieurs comme le signe d'un assentiment tacite à la répression saoudienne et émiratie à partir de mars 2011, manifestation de la politique du « deux poids, deux mesures » de la puissance américaine dans la région.

Le dossier syrien génère aussi une tension accrue entre les pays du CCG, Arabie saoudite en tête, et les Etats-Unis. Les monarchies du Golfe sont en effet majoritairement partisans d'une intervention militaire pour chasser le régime de Bachar al-Assad en Syrie, particulièrement après le franchissement d'une « ligne rouge » avec l'attaque chimique du 21 août 2013. Pourtant, malgré leur activisme pour convaincre la communauté internationale de procéder à des frappes le plus rapidement possible, l'éventualité d'une opération militaire s'éloigne dès lors que les

³⁷⁷ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 29.

³⁷⁸ Wafa Issa, « Police chief defends criticism of US policies », *The National*, 20 janvier 2012.

³⁷⁹ Mark Lander, « Amid Unrest in Bahrain, U.S. Tends a Friendship », *International Herald Tribune*, 11 juin 2011, p. 5.

³⁸⁰ Jean-Loup Samaan, *Ibid.*, p. 22-23. Voir : Josh Rogin, « Why did the Bahraini Crown Prince snub the USA ? », *Foreign Policy*, Blog *The Cable*, 8 décembre 2012.

Etats-Unis décident de consulter le Congrès avant toute intervention armée. Les Etats du Golfe sont d'autant plus suspicieux vis-à-vis de la volte-face américaine sur le dossier syrien que la presse internationale révèle quelques semaines plus tard que les Etats-Unis mènent des négociations secrètes avec Téhéran sur le dossier nucléaire iranien depuis mars 2013.³⁸¹ Lorsqu'une coalition internationale est finalement formée pour mener des frappes en Syrie, l'enjeu n'est plus de chasser Bachar al-Assad mais de contrer l'avancée de *Da'ech*.

En dépit des nombreuses sources de tensions entre les alliés traditionnels que nous venons d'évoquer, qui font craindre aux pays du Golfe un désengagement américain, il est nécessaire de ne pas surestimer l'éventualité d'un tel repositionnement de la part des Etats-Unis. Non seulement le Golfe demeure une région stratégique pour les intérêts américains, y compris en ce qui concerne le pétrole,³⁸² mais le tumulte régional actuel – notamment en termes d'essor du terrorisme et d'instabilité du théâtre yéménite – génère en outre plus de rapprochement et de coopération entre les pays du Golfe et les Etats-Unis que de dissensions. Un indicateur de la bonne santé de leurs relations malgré certains discours hostiles de dirigeants du Golfe à l'encontre de leur allié traditionnel est à trouver dans les marchés d'armement de la région, qui continuent de faire la part belle aux fournisseurs américains. En définitive, les tensions entre les Etats-Unis et les pays du CCG pourraient être le signe qu'une page est en train de se tourner dans les paradigmes de sécurité du Golfe et que le chapitre qui s'ouvre aujourd'hui est celui d'une plus grande autonomie des acteurs locaux en la matière – ce qui, nous l'observerons plus en détail dans notre chapitre 5, est peut-être précisément ce que les Etats-Unis visent.³⁸³ L'inquiétude réelle que les pays du CCG ressentent néanmoins au sujet d'un éventuel désengagement américain explique largement l'agencement de leurs relations internationales. Comme nous allons le voir à présent, le Qatar et les EAU ont ainsi cherché à se ménager une autonomie relative, y compris vis-à-vis des Etats-Unis.

³⁸¹ « Dans quelle mesure le télescopage de ce dossier, une priorité absolue pour Washington, a-t-il poussé les Américains à ménager Téhéran en renonçant à frapper son allié syrien ? Au Quai d'Orsay, on estime que ces discussions parallèles n'ont pas pesé de façon déterminante sur la décision américaine » (Benjamin Barthe, Nathalie Guibert, Yves-Michel Riols et Christophe Ayad, « L'été où la France a presque fait la guerre en Syrie », *Le Monde*, 15 février 2014).

³⁸² « Le pétrole de la région continue à déterminer le marché de l'énergie et donc l'équilibre de l'économie mondiale ; les alliés ainsi que les compétiteurs pairs, notamment la Chine, restent dépendant des approvisionnements de la région, et donc l'option de garant sécuritaire des flux et ressources demeure un atout stratégique majeur pour les Etats-Unis » (Saïda Bedar, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », p. 100)

³⁸³ L'ancien secrétaire à la Défense des Etats-Unis, Leon Panetta, exprime bien ceci dans un discours prononcé à l'ECSSR en avril 2013 : louant les relations entre la puissance américaine et les pays du Golfe, il ajoute ainsi que celles-ci évoluent et que les Etats-Unis espèrent que « le CCG peut jouer un rôle important dans la sécurité de la région à l'avenir » (Elizabeth Dickinson, "US Looks to Allies to Secure the Arabian Gulf", *The National*, 24 avril 2013).

Chapitre 2 – Alliances internationales et achats d'armement : de la survie à la puissance

Tandis que le dilemme de survie du Qatar et des EAU tient à des menaces essentiellement confinées au sein de leur environnement régional, les stratégies qu'ils mettent en place pour surmonter leur vulnérabilité – tant en termes de sécurité nationale que de stabilité monarchique, qui constituent les deux objectifs de leurs politiques de défense – ne reposent en revanche pas uniquement sur des alliances internes au Golfe. Plus précisément, elles combinent une appartenance à l'entité régionale du CCG sous égide saoudienne et une relation directe avec les Etats-Unis devenus acteurs à part entière du CSR du Golfe à partir de 1990, ce qui permet d'assurer dans le même temps la défense et l'autonomie relative de ces deux petits Etats. Or, nous voudrions à présent montrer que cette stratégie originale d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances ne régit pas seulement les choix politiques du Qatar et des EAU à échelle régionale mais aussi, plus largement, l'ensemble de leurs relations internationales. L'articulation de ces dernières leur a à la fois permis d'assurer leur survie et de se doter au fil du temps d'un statut dépassant amplement ce que leur petite taille laissait supposer.

A travers l'étude du comportement original de nos deux petits Etats du Golfe au sein d'une constellation sécuritaire complexe, le précédent chapitre a permis de poser les fondamentaux d'une stratégie de défense coopérative organisée en cercles concentriques et visant *in fine* un mélange d'influence et d'autonomie relative. Sur ces bases théoriques essentielles pour comprendre les logiques organisationnelles des politiques de défense de ces acteurs, ce chapitre se penche quant à lui sur les ressources mobilisées par eux pour atteindre leurs objectifs et sur la manière dont elles ont été utilisées pour faire évoluer leur rôle, à échelle régionale mais aussi dans l'arène internationale, vers davantage de puissance. En avant-propos, il est utile de rappeler deux caractéristiques du Qatar et des EAU qui expliquent la faculté qu'ils ont eue à passer d'une situation d'extrême vulnérabilité où ils cherchaient surtout à *survivre* à une stabilité accrue où leurs ambitions de *puissance* n'ont eu de cesse de croître. La première est que ce qui a toujours permis à ces acteurs d'échapper – au moins partiellement – à la taxonomie de « petits Etats » est leur puissance économique. La seconde, liée à la précédente, est l'étroite imbrication entre politique étrangère et politique de défense au Qatar et aux EAU, que nous avons observée dans leurs relations avec les Etats-Unis et qui se traduit particulièrement dans leurs marchés d'armement en vertu du pacte « pétrole contre sécurité ». Ces rappels permettent de comprendre que le présent chapitre soit rythmé par de nombreuses analyses centrées sur l'économie de défense et l'armement. Ainsi que nous l'avons défendu dans notre introduction,³⁸⁴ les stratégies

³⁸⁴ Voir la sous-partie « Les marchés d'armement, emblématiques du positionnement évolutif des acteurs » de l'introduction.

d'acquisitions militaires – et, plus globalement, l'utilisation de leur pouvoir économique – de ces petits Etats un peu « à part » sont en effet emblématiques de leur positionnement évolutif vis-à-vis de leurs partenaires à l'international.

Compte tenu de leur importance dans la stratégie de défense originale du Qatar et des EAU, nous commencerons par analyser les déterminants multiples de leurs marchés d'armement avant de montrer comment leur articulation participe d'une diversification plus large des partenariats qui a permis au Qatar et aux EAU de se ménager l'autonomie relative à laquelle ils prétendent aujourd'hui. La compréhension de ces logiques de fonctionnement permettra d'appréhender la manière dont le Qatar et les EAU, à la faveur du nouveau contexte géoéconomique mondial, se sont dotés d'un statut approchant celui de « puissance » grâce à une diplomatie économique de plus en plus assertive qui s'illustre notamment dans le domaine de l'armement.

A. Les marchés d'armement, au cœur d'une stratégie de survie largement indirecte

L'arsenal militaire conséquent rassemblé par le Qatar et les EAU est l'un des signes montrant qu'ils ont toujours cherché à transcender leur nature de « petits Etats ». La région du Golfe dans son ensemble est en réalité l'une des premières destinations des ventes d'armement mondiales depuis les années 1980 et ces deux acteurs n'y étaient pas en reste.³⁸⁵ Au cours des décennies suivantes, loin de s'éloigner de cette tendance, leurs budgets alloués à la défense ont singulièrement augmenté. Au regard des nombreux facteurs de risques confinés dans cette aire géographique, il semble logique que ces deux Etats aient d'autant plus cherché à se doter de moyens de défense et de dissuasion qu'ils sont particulièrement vulnérables.

Néanmoins, comme nous allons le voir à présent, il y a un décalage de taille entre l'importance de leurs dépenses militaires et leurs capacités réelles à assurer leur sécurité. Dès lors, il sera nécessaire de se pencher sur les autres déterminants qui permettent d'expliquer les marchés d'armement de ces pays. Ceux-ci sont essentiellement à rattacher à des questions d'image et de prestige ainsi qu'à des enjeux politiques et stratégiques. Il sera d'ailleurs intéressant de constater qu'en dépit d'une apparente absence de stratégie d'acquisitions militaires, ces dernières ont bel et bien pour but de répondre au double objectif sus-mentionné des politiques de défense qataries et émiraties, si indirectement cela soit-il.

1) D'importantes dépenses militaires pour de faibles capacités de défense

En exergue à toute observation sur les dépenses militaires et les marchés d'armement du Qatar et des EAU, il est nécessaire de souligner les limites des informations disponibles en

³⁸⁵ En 1982, ils font tous les deux partie du « top 5 » mondial en termes de dépenses militaires *per capita*.

source ouverte sur la question. Pour notre recherche, nous avons mobilisé les données issues de trois sources principales – le département d’Etat américain ainsi que l’IISS et le SIPRI, *think tanks* de référence pour ce qui est de ces problématiques³⁸⁶ – qui présentent toutes des données précieuses mais incomplètes et pas toujours fiables. En termes de dépenses militaires, l’Agence américaine de contrôle des armements et du désarmement (ACDA), qui publie des rapports intitulés *World Military Expenditures and Arms Transfers* (WMEAT), propose des estimations détaillées qui remontent à 1963 tandis que la première édition du *Military Balance* de l’IISS date de 1959 et que la *Military Expenditure Database* du SIPRI remonte désormais à 1949 pour l’ensemble des pays du monde.³⁸⁷ La confrontation de ces sources permet donc en théorie d’observer l’évolution détaillée des dépenses militaires du Qatar et des EAU depuis l’indépendance en 1971. Néanmoins, il faut noter l’absence de données pour de nombreuses années³⁸⁸ et souligner les différences significatives dans les estimations des uns et des autres, ce qui rend l’exercice ardu. De fortes différences sont également à noter dans les estimations du SIPRI et de l’ACDA en termes de volumes des marchés d’armement du Qatar et des EAU. Il est important de rappeler ici que les données fournies par l’IISS et le SIPRI sont elles-mêmes la compilation de sources ouvertes incomplètes.³⁸⁹ Ainsi la *Military Expenditure Database* du SIPRI ajoute-t-elle à ses estimations sur les dépenses militaires émiraties une note qui explique la difficulté d’établir des données à cet égard.³⁹⁰ En effet, outre une certaine réticence de ces pays à fournir des données précises sur leurs statistiques nationales,³⁹¹ il faut souligner que les

³⁸⁶ L’IISS édite le *Military Balance* annuellement et le SIPRI met à disposition de chacun, en ligne et gratuitement, un ensemble de données mises à jour chaque année sur les dépenses militaires et les transferts d’armement internationaux.

³⁸⁷ Jusqu’en 2016, le SIPRI proposait une base de données listant les estimations des dépenses militaires de l’ensemble des pays du monde à partir de 1988 seulement et une base de données distincte recensait ces estimations depuis 1949 pour les seuls Etats membres de l’OTAN. Grâce un effort conjoint du SIPRI et de nombreux économistes de défense, la base de données a été enrichie et remonte désormais à 1949 pour le monde entier.

³⁸⁸ Les MWEAT et le *Military Balance* n’ont aucune estimation des dépenses militaires qataries de 1981 à 1990 tandis que le SIPRI n’en a aucune de 1992 à 2001, par exemple, ce qui fausse le croisement des données.

³⁸⁹ Entretiens avec des chercheurs en charge de la préparation des rapports annuels de l’IISS et du SIPRI, à Londres et à Stockholm, en janvier et février 2014.

³⁹⁰ « Les dépenses militaires des EAU sont incertaines et manquent de transparence. Les documents officiels et les rapports du FMI offrent parfois des données à cet égard, mais elles ne couvrent que les « biens et services », c’est-à-dire ni les salaires ni l’équipement militaire. En revanche, les rapports du FMI proposent des informations quant aux dépenses des « Services fédéraux d’Abu Dhabi », qui semblent être essentiellement consacrés à des dépenses militaires. Nous avons estimé les dépenses militaires totales des EAU en additionnant 80% de ces dépenses avec les données du ministère de la Défense sur les biens et services, ou avec des estimations lorsque ces informations n’étaient pas disponibles » (SIPRI, *Military Expenditure Database 2015*, Stockholm : SIPRI, 2015).

³⁹¹ S’il existe un Bureau des statistiques au Qatar comme aux EAU, les données fournies par ces instances sont jugées comme peu fiables par l’ensemble des experts régionaux que nous avons rencontrés au cours de notre recherche. Cette réalité peut être rattachée à la culture du secret très développée dans l’ensemble du monde arabe que nous avons évoqué en introduction (p. 49) et qui fait que bon nombre d’informations sont classifiées dans ces pays car leur publication serait susceptible, aux yeux des dirigeants, de fragiliser l’appareil d’Etat en l’exposant à des critiques.

informations disponibles sur les budgets de défense nationaux ne reflètent pas nécessairement les dépenses réelles. Un câble diplomatique de l'ambassadeur des Etats-Unis aux EAU Michele J. Sison explique en 2006 que

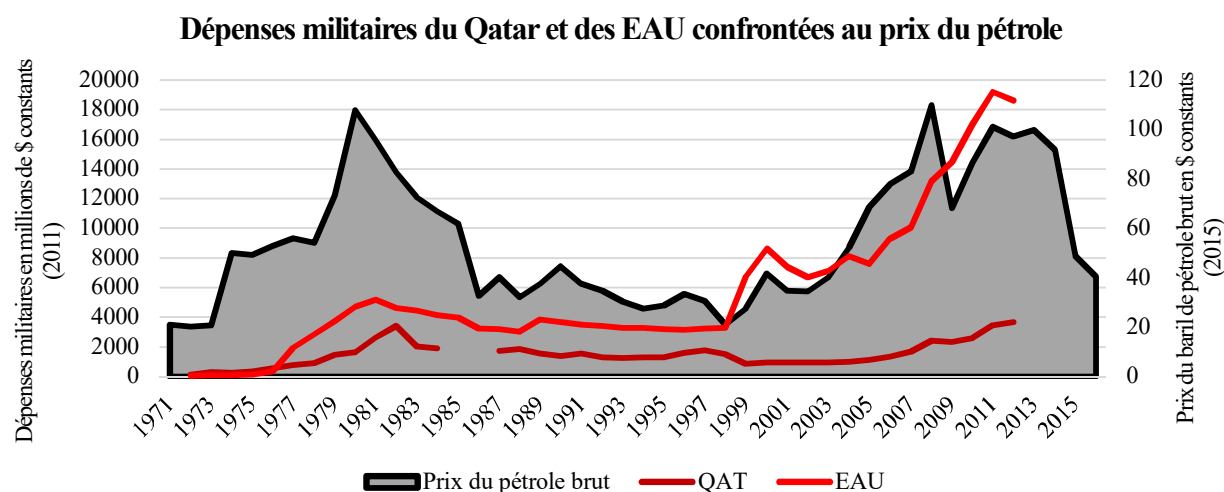
« La taille totale des dépenses militaires des EAU est difficile à déterminer ; le processus de budgétisation est extrêmement opaque car un nombre considérable de revenus et de dépenses est traité « hors budget ». Pour compliquer l'équation, le budget fédéral (qui est tenu comme le moins opaque de tous) ne représente que 23% des dépenses totales des EAU. L'émirat d'Abu Dhabi, à côté de cela, en représente environ 65%. (...) Selon les autorités du ministère des Finances, le gouvernement fédéral ne contrôle pas les dépenses militaires au-delà du paiement des salaires du ministère de la Défense basé à Dubaï. L'émirat d'Abu Dhabi annonce au gouvernement fédéral combien il dépensera et finance lui-même directement toute acquisition liée à la défense, « hors budget » ».³⁹²

Cette observation rejoint celle de plusieurs de nos interlocuteurs sur le terrain, selon laquelle il existerait un flou artistique entre cassette personnelle des cheikhs et budgets nationaux de défense. En dépit de ces nombreuses difficultés, qui enjoignent tout observateur des dépenses militaires et des marchés d'armement de ces pays à rester extrêmement vigilant, le croisement des sources à notre disposition a permis de faire émerger certaines tendances qu'il s'agit de présenter.

Lors de notre recherche, nous nous sommes particulièrement attachée à observer ces tendances au prisme de deux variables principales : les fluctuations du prix du pétrole et la prégnance des menaces régionales. Nous avons ainsi cherché à évaluer, d'une part, le rapport éventuel entre le cours du baril de brut et le volume des dépenses liées à la sécurité et la défense de ces Etats et, d'autre part, l'impact éventuel des événements de trois années clés : 1979, 1990 et 2011. Ces observations avaient vocation à apporter des éléments de réponse nouveaux à notre double problématique – les déterminants extérieurs sont-ils le facteur principal d'élaboration des politiques de défense du Qatar et des EAU, et quelle corrélation y a-t-il entre leurs politiques de défense et leurs processus d'acquisition d'armements ? En effet, une adéquation entre l'évolution de ces variables indépendantes et les dépenses militaires ainsi que les achats d'armement de nos pays corroborerait l'idée selon laquelle les déterminants extérieurs ont un impact primordial sur leurs prises de décision liées à la sécurité et à la défense. En outre, puisque nous avons observé que les stratégies de survie qatarie et émiratie – au sein desquelles politique étrangère et politique de défense sont imbriquées au point de se confondre – sont étroitement liées aux évolutions du CSR du Golfe, la mise en lumière d'une telle corrélation validerait l'hypothèse selon laquelle les acquisitions militaires du Qatar et des EAU ont pour but premier de les doter de moyens de défense et de dissuasion contre les menaces issues de leur environnement stratégique régional.

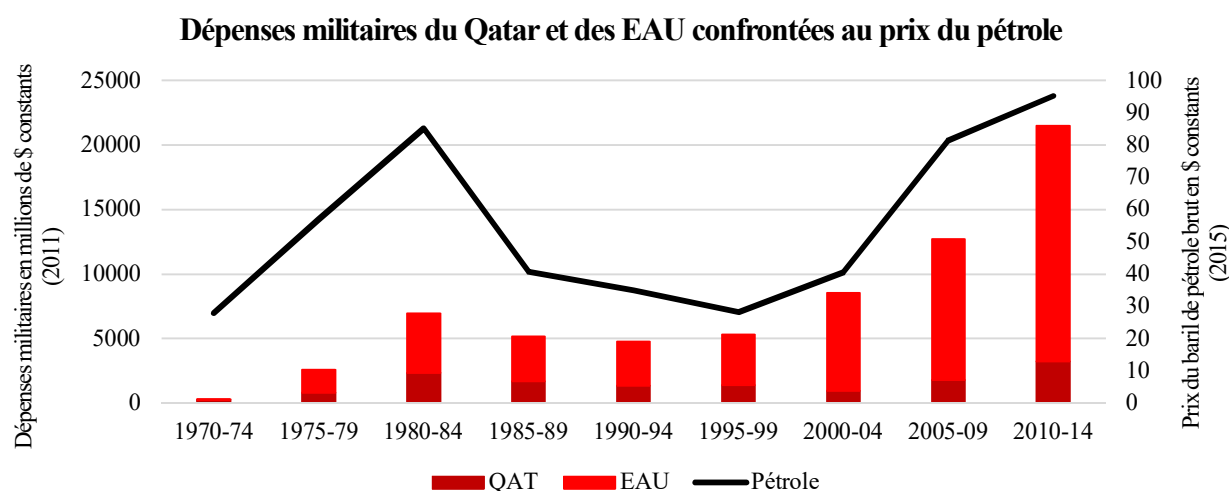
³⁹² Wikileaks, "UAE Defense Spending", 2 octobre 2006, 06ABUDHABI3851.

Les dépenses militaires du Qatar et des EAU semblent avoir connu trois phases distinctes. Relativement peu élevées durant les années 1970, elles ont singulièrement augmenté à la fin de cette décennie puis sont restées constantes et ont même eu tendance à décroître un peu tout au long des années 1980 et 1990 avant de connaître une remarquable ascension à partir des années 2000, particulièrement aux EAU. Or, il est intéressant de constater que le prix du baril a lui aussi significativement augmenté à la fin des années 1970, est resté relativement bas de la moitié des années 1980 à la fin des années 1990 et a connu une ascension fulgurante à compter des années 2000.



Sources : Croisement de données des WMEAT de l'ACDA et de la *Military Expenditure Database* du SIPRI et *Energy Information Administration* du département de l'Energie des Etats-Unis (DoE)

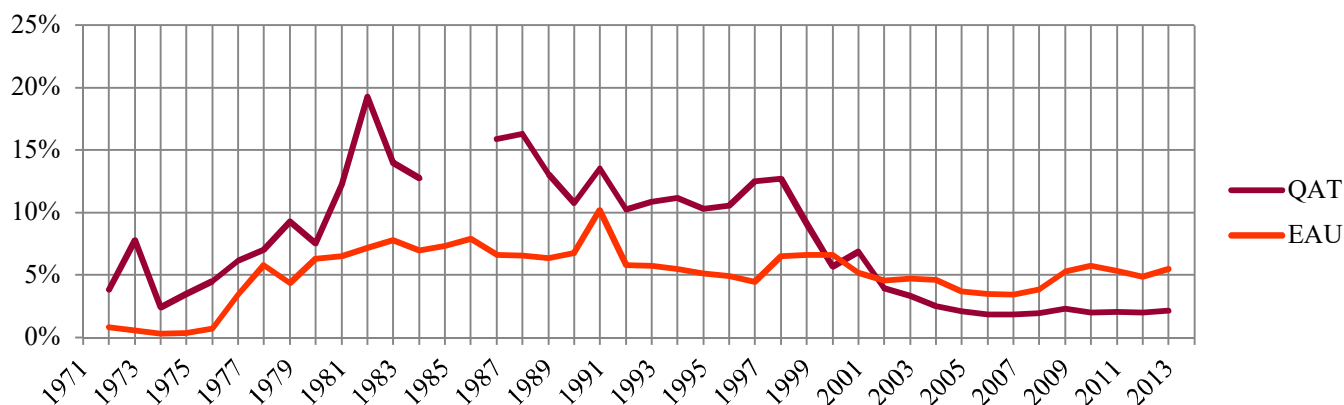
La confrontation des fluctuations des dépenses militaires qataries et émiraties à celles du cours du baril de pétrole brut en parallèle permet de formuler certaines hypothèses. Compte tenu des tendances similaires entre les deux, il est notamment possible d'établir un lien de cause à effet entre le cours du pétrole et les dépenses militaires du Qatar et des EAU. En réalité, l'adéquation des courbes est surtout flagrante depuis le milieu des années 1990, comme le montre cet autre graphique, qui agrège les moyennes sur cinq ans des prix du pétrole et des dépenses militaires.



Sources : *Energy Information Administration* du DoE ; WMEAT et *Military Expenditure Database*

Au regard de la part importante des revenus de la rente pétrolière et gazière³⁹³ dans le PIB du Qatar et des EAU,³⁹⁴ l'impact des cours du pétrole sur leurs dépenses militaires semble logique si l'on part du principe qu'ils allouent un pourcentage stable de leur PIB à ce pôle budgétaire. Or, il apparaît précisément que ce pourcentage a connu quelques fluctuations entre 1971 et 2014.

Dépenses militaires en % du PIB



Sources : Croisement de données des WMEAT de l'ACDA et de la *Military Expenditure Database* du SIPRI

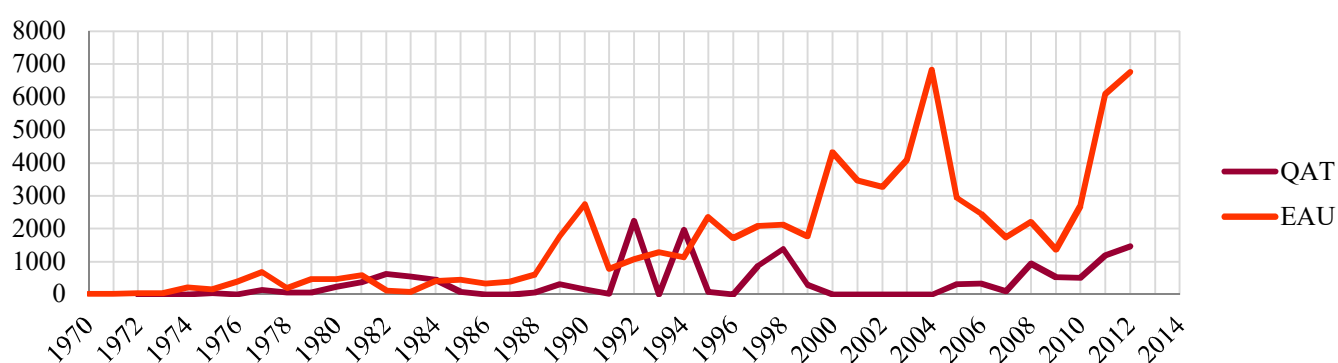
L'observation des dépenses militaires du Qatar et des EAU en termes relatifs est intéressante car elle permet de mettre au jour de nouveaux résultats, et notamment de nuancer une autre hypothèse qu'il était possible de tirer d'une simple analyse de ces dépenses en termes absolus. En effet, l'apparente corrélation du cours du pétrole et des dépenses militaires du Qatar et des EAU soulignée plus haut tendait à minimiser l'existence d'un lien de causalité entre la prégnance des menaces issues de l'environnement régional et les budgets de défense de ces Etats. Si 1979 (révolution iranienne) correspondait à une singulière augmentation du prix du pétrole et des dépenses militaires du Qatar et des EAU, 1990 (invasion du Koweït) et 2011 (début du « Printemps arabe ») ne semblaient pas avoir d'incidence claire sur la courbe de leurs budgets de défense – stagnantes voire descendantes dans le premier cas et ascendantes dans le second. A l'inverse, l'observation de la courbe des dépenses militaires qataries et émiraties en fonction de leur PIB fait notamment apparaître un pic de l'effort budgétaire de défense en 1991, ce qui semble corroborer l'idée que les menaces perçues dans l'environnement régional ont bien un impact direct sur leurs politiques de défense et leurs acquisitions militaires. Afin de tester cette hypothèse, il nous faut à présent observer les variations de leurs importations d'armements.

³⁹³ Le prix du gaz étant indexé sur celui du pétrole depuis les années 1960, les fluctuations du cours du pétrole ont une incidence directe sur ceux du gaz. Les hydrocarbures représentent environ la moitié du PIB du Qatar.

³⁹⁴ De nombreux observateurs travaillant sur le Golfe ont souligné l'effort précoce de diversification économique des EAU par opposition à la plupart des pays du CCG et donc, en l'état, par opposition au Qatar. Si cet effort est réel – et nous y reviendrons plus loin dans notre démonstration –, nous considérons néanmoins qu'il ne s'agit pas ici d'une variable probante étant donné que cette diversification économique est longtemps restée le fait de l'émirat de Dubaï tandis que l'émirat d'Abu Dhabi, qui est responsable de la grande majorité des dépenses militaires des EAU, demeure largement dépendant des revenus du pétrole (49% du PIB de l'émirat vient de la production d'hydrocarbures).

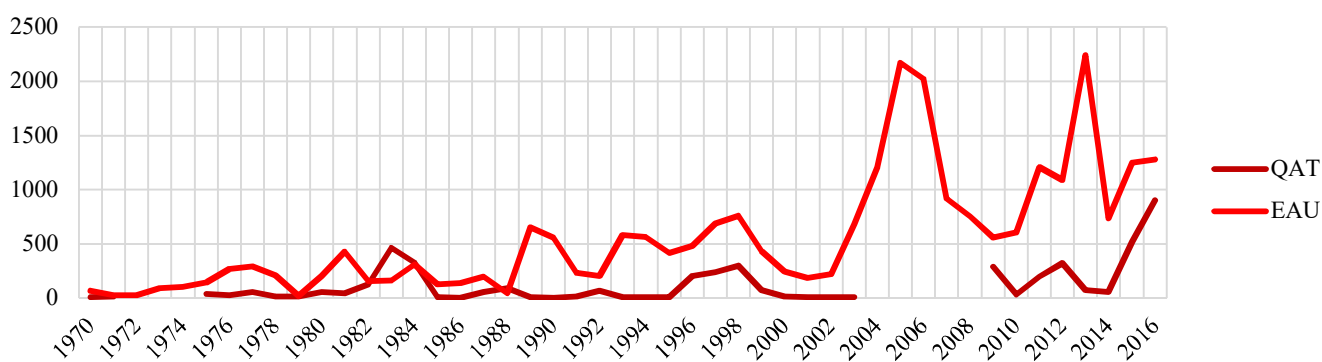
Comme nous l'avons souligné, il existe des différences significatives dans les estimations des WMEAT de l'ACDA et de l'*Arms Transfers Database* du SIPRI en termes de volumes des marchés d'armement du Qatar et des EAU. Ceci tient particulièrement à la méthode spécifique du SIPRI, qui propose un système de mesure original basé sur une unité commune appelée *Trend-Indicator Value* (TIV).³⁹⁵ Dès lors, les estimations du *think tank* ne reflètent pas nécessairement la valeur financière des transferts d'armement internationaux – par opposition à celles de l'ACDA. Néanmoins, la mise en parallèle de leurs estimations permet bien de faire apparaître certaines tendances.

Importations d'armement en millions de \$ constants (2011)



Source : Compilation de l'ensemble des WMEAT de l'ACDA, département d'Etat américain

Importations d'armement (TIV) en millions



Source : *Arms Transfers Database* du SIPRI

³⁹⁵ « La TIV est basée sur le coût de production unitaire connu d'un ensemble de matériels de guerre de référence et cherche à illustrer les tendances de transferts de ressources militaires plutôt que la valeur financière de ces transferts. Les matériels de guerre dont le coût de production est inconnu sont comparés aux matériels de référence sur la base de [plusieurs critères dont la taille, les spécificités techniques, le type d'électronique, le moteur, les armements, ou encore la date de production]. Un matériel qui a été en service dans une autre force armée avant le transfert est estimé à 40% de sa valeur neuve. Un matériel qui a été rénové ou modifié de manière conséquente par le fournisseur avant livraison est estimé à 66% de sa valeur neuve. Le SIPRI calcule le volume de transferts vers, depuis et entre toutes les parties sur la base de la TIV et du nombre de systèmes ou de sous-systèmes d'armes livré chaque année. Cette base de données a vocation à fournir une unité commune afin de rendre possible la mesure de tendances dans les flux d'armement vers un pays ou une région en particulier sur la durée ». SIPRI, "Arms Transfers Database – Methodology", <http://www.sipri.org/databases/armstransfers/armstransfers/background> (consulté le 20 janvier 2016).

Ces deux graphiques tendent à corroborer l'hypothèse selon laquelle la prégnance de la menace régionale a une incidence directe sur les marchés d'armement du Qatar et des EAU. En effet, on constate une hausse du cours des importations de matériel militaire après la révolution iranienne de 1979 – qui apparaît plus nettement sur le graphique tiré des données du SIPRI. Il faut noter qu'il est normal que les pics dans les volumes d'importations ne tombent pas l'année même de cet événement mais légèrement en décalé car ce qui est pris en compte ici est la livraison effective des matériels. Ainsi l'augmentation de la courbe qatarie en 1983-1984 correspond-elle notamment à la livraison des avions *Mirage* qui avaient en fait été commandés en 1980. De même, la rupture de 1990 semble avoir un impact déterminant sur les importations d'armement des deux Etats – ce qui, cette fois, apparaît plus nettement sur le graphique tiré des données de l'ACDA. Il faut néanmoins souligner une différence entre le Qatar et les EAU à partir de cette date. Tandis que le premier alloue des moyens conséquents à la modernisation de son appareil militaire durant les années 1990 avant de connaître une période de creux pendant l'essentiel de la décennie suivante, les seconds y consacrent à compter de cette période un effort budgétaire qui croît constamment. Ainsi constate-t-on un important différentiel entre leurs courbes respectives du début des années 1990 à la fin des années 2000. Ces contrastes entre le Qatar et les EAU sont dus à divers facteurs sur lesquels nous reviendrons plus loin dans notre démonstration, particulièrement dans le chapitre II.3.A. Pour l'heure, il est intéressant de souligner à quel point l'année 2011, qui marque le début du « Printemps arabe », semble également représenter un tournant dans les importations d'armement qataries et émiraties, relançant la croissance des premières et provoquant une augmentation exponentielle des secondes. Bien que le peu de perspective en termes de livraisons effectives des matériels après 2011³⁹⁶ enjoigne tout observateur à la prudence et empêche de tirer des conclusions formelles sur la question, il faut ainsi souligner que le carnet de commandes du Qatar et des EAU depuis 2011 a été particulièrement fourni – comme nous le verrons plus tard.

Il apparaît que les déterminants extérieurs ont un impact capital sur les dépenses militaires, et notamment sur les acquisitions d'armement, de nos deux petits Etats. Le cours du pétrole semble jouer un rôle clé dans les fluctuations de leurs budgets alloués à la sécurité et à la défense,³⁹⁷

³⁹⁶ La dernière édition des WMEAT de l'ACDA date de 2015 et s'arrête à 2012. Quant à l'*Arms Transfers Database*, mise à jour annuellement, elle nous a permis d'actualiser notre graphique en 2017 et ce dernier corrobore l'hypothèse d'un impact du « Printemps arabe » mais il ne fait apparaître que les livraisons effectives jusqu'en 2016. Ainsi le contrat de 6,3 milliards d'euros signé en mai 2015 par le Qatar pour l'acquisition de 24 *Rafale* n'apparaîtra-t-il intégralement dans cette base de données qu'à partir de 2021 (les avions seront livrés de 2018 à 2021).

³⁹⁷ Cette réalité a d'ailleurs des chances de devenir un enjeu majeur à l'avenir (à court terme, en raison de la chute des prix, et à moyen terme, en raison de la raréfaction des ressources) – nous y reviendrons dans les chapitres 5 et 6.

bien que cette variable ne suffise pas à les expliquer. En outre, les graphiques présentés tendent à prouver que l'évolution de leurs marchés d'armement est intimement corrélée à celle de la menace que le Qatar et les EAU perçoivent au sein de leur environnement régional. Ceci peut sembler logique, puisque l'on considère généralement que les acquisitions militaires d'un Etat permettent d'augmenter ses capacités de défense et de dissuasion. Or, c'est précisément en ceci que le Qatar et les EAU revêtent une certaine originalité.³⁹⁸ Leur nature de « petits Etats » fait qu'ils ne semblaient d'entrée de jeu – et par définition – pas capables d'assurer seuls leur propre survie. Ils ont néanmoins rassemblé au fil des décennies un arsenal militaire conséquent visant apparemment à transcender les limites de ce statut et à les doter d'une autonomie relative en la matière. Pourtant, ils se sont toujours avérés relativement incapables de prendre en charge leur défense de manière indépendante face aux enjeux sécuritaires auxquels ils étaient confrontés – et ce jusqu'à aujourd'hui. Ainsi Gawdat Baghat écrit-il en 1995 :

« Pendant de nombreuses années, les six Etats [du CCG] ont dépensé des milliards de dollars pour acheter des matériels de guerre. Pourtant, lorsqu'une véritable invasion a eu lieu (août 1990) ou lorsqu'une menace réelle s'est matérialisée (octobre 1994), c'est bien la présence de troupes occidentales et non leurs acquisitions d'armement qui les a protégés. En d'autres termes, l'utilité de ces dépenses considérables est douteuse ».³⁹⁹

Dix ans plus tard, les experts travaillant sur la région continuent de souligner le peu d'efficacité des marchés d'armement du Golfe, l'obstacle le plus important à cet égard résidant dans « leur manque quantitatif et qualitatif de ressources humaines à même d'opérer et d'effectuer la maintenance des équipements modernes et sophistiqués qu'ils ont acquis ».⁴⁰⁰ Plus récemment, Victor Gervais a proposé une analyse qui a le mérite de combiner plusieurs facteurs explicatifs :

« Sur le plan militaire, la modernisation des équipements s'est le plus souvent effectuée en l'absence d'évaluation des capacités et de réflexion sur les besoins des forces armées. Ensuite, l'acquisition de nouveaux matériels sophistiqués a absorbé une part considérable des budgets de

³⁹⁸ Cette particularité est en réalité valable pour le Qatar et les EAU mais aussi pour les autres petits Etats du Golfe et même pour l'Arabie saoudite. Ainsi peut-on lire dès 1983 : « Ni les dépenses militaires ni l'augmentation des moyens humains et du matériel de guerre ne sont des indicateurs fiables de la capacité d'un Etat à se battre. Le pays qui a dépensé le plus en la matière – l'Arabie saoudite – est probablement le moins capable militairement, et certainement en termes de forces armées locales. (...) L'accent que ces gouvernements mettent sur l'acquisition des équipements de combat le plus sophistiqués possibles ne fait que magnifier cette contradiction » (Joe Stork et Jim Paul, "Arms Sales and the Militarization of the Middle East", p. 9). En 1993, deux autres auteurs écrivent : « Ironiquement, en dépit d'un arsenal militaire impressionnant, la dépendance saoudienne à l'égard des Etats-Unis n'a pas faibli en 40 ans. (...) On pourrait penser que le ratio important de conseillers militaires américains par rapport au personnel militaire saoudien faciliterait l'excellence du Royaume dans les arts martiaux modernes. Apparemment, ce n'est pas le cas. Que ceci soit dû à une décision délibérée de leur part ou une certaine incompétence, les capacités techniques des forces armées saoudiennes ne sont pas proportionnelles à leur arsenal » (Mahmud A. Faksh et Ramzi F. Faris, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", p. 279).

³⁹⁹ Gawdat Baghat, "Military Security and Political Stability in the Gulf", p. 61.

⁴⁰⁰ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 76.

défense, au détriment des besoins, souvent importants, en matière d'entretien et de modernisation des matériels en service. Par ailleurs, le niveau d'entraînement des personnels militaires et de leur préparation a été très inégal et s'est révélé dans bien des cas insuffisant. Enfin, l'absence de planification a affecté négativement la cohérence des systèmes permettant de recueillir, contrôler et diffuser l'information à l'ensemble des niveaux, venant renforcer les problèmes liés à l'interopérabilité des forces. En conséquence, le renforcement des forces armées ne s'est pas traduit par un accroissement de la capacité militaire de ces Etats ».⁴⁰¹

Ce décalage entre l'importance de l'arsenal du Qatar et des EAU et la faiblesse de leurs capacités réelles de défense a conduit plusieurs observateurs des marchés d'armement de la région à faire preuve d'un certain sarcasme. Ainsi Richard Russell a-t-il pu écrire au sujet de la puissance militaire des pays arabes du Golfe que « les apparences sont trompeuses. Leurs gouvernements ont acquis d'impressionnants stocks d'armes, mais ceux-ci sont souvent pour le spectacle et non pour mener une guerre moderne ».⁴⁰² Les apparences étincelantes des arsenaux du Golfe pourraient-elles donc n'être que cela – des « Mirages de la puissance »⁴⁰³ ? Ici, il faut noter deux points importants. Le premier est que ce décalage entre arsenal et capacités militaires des pays arabes du Golfe minimise un peu l'affirmation selon laquelle

« La menace iranienne, toute rhétorique qu'elle soit, demeure largement asymétrique, ses capacités de nuisance guerrière étant largement distancées par la modernité et la sophistication technologique des matériels militaires importés par ses voisins ».⁴⁰⁴

Le second est que si ce qu'Anthony Cordesman appelle le « *glitter factor* » (facteur paillette) semble avoir défini les acquisitions militaires du Golfe pendant un temps, le Qatar et les EAU s'en éloignent progressivement, comme nous le verrons. Il s'agit pour l'heure de comprendre les déterminants qui ont longtemps poussé ces deux Etats à acheter un tel équipement militaire sans que ce dernier ne semble augmenter leurs capacités réelles de défense et de dissuasion.

⁴⁰¹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 122.

⁴⁰² Richard L. Russell, "Future Gulf War: Arab and American Forces against Iranian Capabilities", *Joint Force Quarterly*, n° 55, octobre 2009, p. 35-40.

⁴⁰³ Cette expression est le titre d'un documentaire de Frédéric Compain diffusé sur ARTE le 9 décembre 2014. Elle joue sur le nom des avions de combat de l'entreprise Dassault que le Qatar et les EAU ont tous les deux achetés à la France et sur l'appellation du phénomène d'optique qui peut particulièrement survenir dans le désert, faisant dès lors référence à l'idée d'une *illusion* de puissance. Nous avons utilisé cette expression comme titre d'un chapitre d'ouvrage collectif publié en 2016 ("Mirages of Power? From Sparkly Appearances to Empowered Apparatus, Evolving Trends and Implications of Arms Trade in Qatar and the UAE", dans David DesRoches et Dania Thafer (dir.), *The Arms Trade, Military Services and the Security Market in the Gulf*, Berlin: Gerlach Press, 2016, p. 135-151). De nombreux éléments du présent chapitre sont d'ailleurs repris dans cette publication.

⁴⁰⁴ Lauren Gelfand, "Cash machines", *Jane's Defence Weekly*, 9 février 2011, p. 35. Cette réalité n'est pas nouvelle : « En 1979, l'Iran disposait de plus de 600 avions de combat et d'hélicoptères performants fournis par l'Occident. Plus de 20 ans après la révolution, cet immense pays n'a plus que 304 avions dont moins de 50 sont considérés comme utilisables. (...) En comparaison, les six Etats du CCG disposaient d'une flotte de 689 avions de combat à la pointe de la modernité en 1999 » (Saideh Lotfian, "A Regional Security System in the Persian Gulf", p. 121). Voir également: Anthony Cordesman, *Military Spending and Arms Sales in the Gulf*, Washington: CSIS, 2015.

2) *Des arsenaux d'apparat, outils de cohésion interne et de rayonnement externe*

En dépit de l'apparente corrélation entre l'importance des enjeux sécuritaires au sein du CSR du Golfe et l'évolution des dépenses militaires, et notamment des marchés d'armement, du Qatar et des EAU, ces derniers n'ont pendant longtemps pas vu leur capacité réelle à se défendre contre ces menaces augmenter. Ceci tient à un ensemble de limites internes en termes de ressources humaines, de compétences techniques et de maturité – sur lesquelles nous reviendrons plus en détail dans notre chapitre III.5.B. – qui sont en partie à rattacher à un statut de « petits Etats » qu'ils cherchent précisément à transcender. Une autre explication à cela est que les acquisitions militaires du Qatar et des EAU n'étaient en fait pas envisagées comme un moyen de défendre eux-mêmes leur territoire contre des agressions extérieures. Bien conscients des obstacles inhérents à leur nature de petits – et de jeunes – Etats, les dirigeants qataris et émiratis auraient décidé de se doter de conséquents arsenaux de guerre pour des raisons qui peuvent sembler moins intuitives voire moins rationnelles.⁴⁰⁵ Anthony Cordesman a ainsi baptisé un déterminant original des marchés d'armement du Golfe le « *glitter factor* » qui désigne l'accent mis par ces dirigeants sur des investissements dans « les systèmes d'armes les plus sophistiqués et les plus modernes » plutôt que sur « l'état de préparation, la durabilité et l'interopérabilité ainsi que des capacités de guerre interarmées qui définissent la défense et la dissuasion dans le monde réel ».⁴⁰⁶

Cet attachement à se doter d'un arsenal d'apparat indépendamment d'une plus grande efficacité au combat illustre le poids de l'image et du prestige dans les politiques mises en place par le Qatar et les EAU. En effet, leur équipement moderne et sophistiqué peut être comparé à leurs autres efforts pour se « placer sur la carte du monde » en projetant une image de grandeur. Comme noté dans le chapitre 1, ils cherchent à affirmer qu'ils peuvent être des *leaders* mondiaux à travers certains de leurs attributs et il est possible de considérer que c'est cette logique même qui

⁴⁰⁵ Nous pensons notamment aux critiques consistant à dire qu'en termes économiques, « ces importations d'armement sont assurément peu rentables ; elles ne représentent ni des biens d'équipement, ni des biens de consommation. En tant que telles, elles épuisent les ressources nationales sans générer la nourriture et les services nécessaires au public. Le seul bien public qu'elles sont censées produire est la sécurité contre les attaques étrangères. Cependant, la question est de savoir combien suffit pour la défense des Etats, qui ont besoin de leurs maigres ressources nationales pour le développement des secteurs civils de leurs économies. Il est largement admis que l'une des raisons du miracle économique du Japon est qu'il a limité ses dépenses militaires, en comptant sur les Etats-Unis pour le protéger. A l'inverse, on considère généralement que le lourd fardeau de la défense et la mauvaise utilisation des ressources nationales est l'une des raisons qui a mené à l'écroulement de l'empire soviétique » (Saideh Lotfian, « A Regional Security System in the Persian Gulf », p. 122). Dans le cas du Qatar et des EAU, l'argument des « maigres ressources nationales » ne tient bien sûr pas. Néanmoins, si l'on ajoute à cet argumentaire l'idée que les importations d'armement du Qatar et des EAU n'avaient même pour objet premier d'assurer la défense nationale, elles peuvent sembler d'autant moins rationnelles.

⁴⁰⁶ Anthony H. Cordesman, *Securing the Gulf: Key Threats and Options for Enhanced Cooperation*, p. iii.

anime leurs choix d'acquisitions militaires, lesquelles ne feraient dès lors l'objet d'aucune *stratégie* autre que celle de briller le plus possible au sein du concert des nations. Cette idée a été régulièrement corroborée par les discours de nos interlocuteurs sur le terrain.⁴⁰⁷ La première réaction de bon nombre d'entre eux à l'annonce de notre sujet d'étude était ainsi de faire preuve d'une certaine ironie : « L'évolution des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU ? Mais de quelle *stratégie* parlez-vous ... ? » En marge d'une conférence sur les enjeux de sécurité du Golfe qui se tenait au Bahreïn, un analyste issu d'un pays du CCG nous a par ailleurs confié :

« Il ne fait aucun doute que l'environnement régional, avec toutes les menaces potentielles qu'il représente, a fait considérablement croître les marchés d'armement dans l'ensemble des pays du CCG. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'effet d'affichage. Donner à voir au monde une flotte aérienne à la pointe de la modernité et de la prouesse technique a en un sens la même valeur que les *skylines* étincelantes des grandes métropoles du Golfe : cela confère une image prestigieuse, ce qui est fondamental dans notre région ». ⁴⁰⁸

S'il semble donc que le « *glitter factor* » des importations d'armement du Qatar et des EAU soit une réalité, nous avançons l'hypothèse qu'elles répondent pourtant bien en cela à une certaine stratégie. Afin d'étayer cette idée, nous proposons d'analyser les déterminants intérieurs et extérieurs de cette construction d'une image de grandeur et de panache militaire.

Lorsqu'Anthony Cordesman met en avant ce qu'il appelle le « *glitter factor* » dans les choix d'importations d'armement du Golfe, ceci lui sert essentiellement à opposer ce mécanisme, qui peut sembler quelque peu irrationnel, à ce que tout dirigeant attaché à ce qui « définit la défense et la dissuasion dans le monde réel » devrait avoir à cœur. Ce faisant, il ne cherche pas véritablement à déchiffrer la rationalité propre de ces acteurs. Au-delà du fait que cette posture est symptomatique d'une forme de condescendance ou, *a minima*, d'incompréhension de certaines logiques pourtant bien réelles au sein de cette région, elle présente le désavantage de passer à côté d'une grille d'analyse des acteurs locaux qui permettrait d'éviter bien des malentendus.⁴⁰⁹ Une fois établi que les acquisitions militaires du Qatar et des EAU ont longtemps été motivées par des préoccupations d'image et de prestige, il s'agit donc notamment de s'interroger sur la cible première de ces efforts, assimilables à une stratégie de communication.⁴¹⁰

⁴⁰⁷ Sans surprise, ce discours était généralement tenu par nos interlocuteurs étrangers (français, britanniques, etc.) plutôt que les acteurs locaux mais ces derniers eux-mêmes formulaient parfois des idées allant en ce sens.

⁴⁰⁸ Entretien avec un analyste politique issu d'un Etat membre du CCG à Manama, 8 octobre 2013.

⁴⁰⁹ Ce décrochage entre la perception de nombreux acteurs travaillant sur ou avec la région et la réalité propre de leurs interlocuteurs locaux est, comme nous l'avons souligné dans notre chapitre I.1.A. (p. 85), à l'origine de problèmes de communication qui aboutissent parfois à l'échec de relations bilatérales, notamment dans le domaine des marchés d'armement.

⁴¹⁰ Nous reviendrons sur la porosité entre les vocables du marketing et de la politique dans notre chapitre II.3.A.

Nous formulons l'hypothèse que l'une des explications principales à la mise en place d'un tel arsenal d'apparat est peut-être en réalité à trouver à l'intérieur même de leurs frontières. Ceci renvoie aux théories sur la dynamique des armements qui considèrent que les facteurs internes prévalent, tout en reconnaissant que la légitimation de la militarisation d'un Etat est pourtant – généralement – construite en réponse à des facteurs apparemment externes.⁴¹¹ Il s'agit de préciser à quels facteurs internes nous faisons référence ici, car

« L'apport de l'idée d'une structure interne aux Etats à la dynamique des armements revêt une validité quasi universelle mais la forme particulière qu'elle prend diffère d'un pays à l'autre ». ⁴¹²

Dans le cas du Qatar et des EAU, le point sur lequel nous fixons notre attention est qu'ils sont tous les deux des Etats relativement jeunes dont les populations respectives sont encore largement animées par des sentiments d'appartenance qui se concentrent plus sur des cercles familiaux ou tribaux que sur l'idée d'une *nation* véritable.⁴¹³ Dès lors, leurs dirigeants sont occupés par des questions de construction étatique qui passent notamment par une conscientisation nationale – c'est-à-dire la construction même de la nation comme identité collective dépassant les cercles familiaux et tribaux qui demeurent la référence première de leurs citoyens.⁴¹⁴ Dans sa thèse, Victor Gervais a brillamment exposé la manière dont le développement des forces armées aux EAU a été associé à des efforts de centralisation et de consolidation de l'Etat⁴¹⁵ – phénomène sur lequel nous reviendrons dans notre chapitre II.3.A. Nous proposons d'ajouter à cette idée celle d'une acquisition de matériels modernes et sophistiqués qui servirait également d'outil de construction et de consolidation de la *nation*. Il y a en effet plusieurs façons de forger des sentiments d'appartenance nationaux et proposer à la population des symboles et des images auxquels ils peuvent s'identifier avec autant de fierté que possible est l'un d'entre eux.

⁴¹¹ « Le modèle de structure interne repose sur l'idée que la dynamique des armements est générée par des forces au sein de l'Etat. Il fonctionne comme une alternative au modèle action-réaction seulement dans le sens où les deux modèles se disputent la primauté pour expliquer les comportements observés dans la dynamique des armements » (Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 101). Comme les deux auteurs le notent ailleurs, « les modèles action-réaction et de structure interne sont complémentaires plutôt que mutuellement exclusifs » (Ibid., p. 82).

⁴¹² Ibid., p. 118.

⁴¹³ Nous avons eu l'occasion de vérifier ceci chaque fois que nous avons engagé la discussion avec des interlocuteurs locaux. En outre, aux EAU, les personnes que nous avons rencontrées avaient non seulement à cœur de nous préciser la tribu à laquelle elles appartenaient mais également leur lien à la famille régnante de l'émirat au sein duquel elles vivaient, se référant plus volontiers aux postures et aux décisions prises par le Cheikh à la tête de cet émirat précis qu'à la politique des EAU dans leur ensemble. Il nous faut néanmoins préciser que ce réflexe était particulièrement fréquent chez les Dubaïotes, ce qui peut être rattaché à une compétition au sein des EAU entre Abu Dhabi et Dubaï, point sur lequel nous reviendrons plus loin dans notre démonstration.

⁴¹⁴ Soulignons néanmoins que la logique de fonctionnement familiale et tribale est par ailleurs à la base du système politique particulier du Qatar et des EAU, comme nous le verrons au sein de notre chapitre I.4.B.

⁴¹⁵ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*.

Cette activité communicationnelle de l'Etat consistant à proposer une symbolique de la nation « colonise le monde vécu » des citoyens jusqu'à s'imposer comme naturelle.

« Si l'activité communicationnelle n'était pas intégrée à des contextes du monde vécu qui assurent un consensus d'arrière-plan massif, le risque de dissension, constamment alimenté par de nouvelles expériences et donc par des contingences inattendues, rendrait une intégration sociale (...) tout à fait invraisemblable ».⁴¹⁶

A cet égard, l'importance de l'arsenal militaire du Qatar et des EAU dans la consolidation de la nation apparaît à travers les parades militaires lors des fêtes nationales, qui ont pour but de célébrer l'indépendance de la nation mais aussi, comme dans bien d'autre pays, de donner à voir en spectacle le panache des équipements de guerre dont dispose l'Etat. Nous avançons donc l'idée que le matériel militaire moderne et sophistiqué acheté par ces deux pays du Golfe sert, au même titre que leurs infrastructures immobilières et touristiques qui rivalisent de démesure, un objectif simple : donner aux citoyens l'idée qu'ils appartiennent à un pays riche, important et attractif que le monde entier regarde avec admiration et envie – et dont ils ont donc toutes les raisons d'être fiers.

La construction et la consolidation de la nation est un enjeu d'autant plus important au Qatar et aux EAU qu'il s'agit dans le même temps de transcender des sentiments d'appartenance infranationaux et de se singulariser comme nation distincte d'une identité « golfie » (*khaleeji*) supranationale qui semble elle-même pouvoir répondre à une certaine conception de la nation. Il existe en effet deux conceptions différentes de la nation, représentées par l'école française à la suite d'Ernest Renan et l'école allemande à la suite de Johann Gottlieb Fichte.⁴¹⁷ La première, « nation ouverte », fruit d'un désir de vivre ensemble de citoyens qui partagent un legs de souvenirs communs, ne saurait être appliquée aux pays du Golfe.⁴¹⁸ C'est bien plutôt à la seconde, « nation fermée » pensée comme le produit d'une certaine culture et le partage de plusieurs traits communs comme la langue ou la religion, que correspondent le Qatar et les EAU. Or, il est en réalité possible d'appliquer cette conception organique de la nation à l'ensemble de la Péninsule arabe qui partage de fait une histoire, une langue et une religion communes.⁴¹⁹ Générer l'émergence de « communautés imaginées »⁴²⁰ et d'un nationalisme propre semble

⁴¹⁶ Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, Paris: Gallimard, 1997, p. 35.

⁴¹⁷ Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence donnée à la Sorbonne en 1882 ; Johann Gottlieb Fichte, *Reden an die deutsche Nation*, Berlin : Realschulbuchhandlung, 1808.

⁴¹⁸ Cette affirmation est non seulement corroborée par l'extrême difficulté d'obtenir la citoyenneté de ces pays mais également par l'attachement de la population locale (les citoyens dotés de la nationalité) de se démarquer, notamment par le biais de leurs habits traditionnels, du reste de la population formée de nombreux expatriés.

⁴¹⁹ L'existence de mêmes tribus dans différents Etats de la Péninsule ou le fait que les Britanniques aient originellement cherché à regrouper l'ensemble des « Etats de la Trêve », Qatar et Bahreïn y compris, au sein de la fédération des EAU, peuvent être considérés comme une validation implicite de cette idée.

⁴²⁰ Benedict Anderson, *Imagined Communities*, Londres: Verso Books, 1991.

donc particulièrement important pour les dirigeants qataris et émiratis. Pour cela, il s'agit à la fois de construire une symbolique positive à laquelle les citoyens peuvent s'identifier avec fierté et de construire une altérité qui vient renforcer la cohésion nationale. Or, l'achat d'un tel arsenal militaire semble venir remplir ces deux fonctions. A l'égard de la première fonction, nous avons trouvé extrêmement intéressante et pertinente la lecture originale des armements proposée par Theodore Karasik lorsque nous l'avons rencontré aux EAU :

« D'une certaine manière, l'arsenal militaire de ces pays peut être regardé comme l'illustration moderne d'une imagerie culturelle et traditionnelle qui définit leur nation. Ainsi, leurs tanks couleur sable seraient la représentation high-tech et étincelante de leurs chameaux et leurs avions de combat ultra performants seraient celle des faucons auxquels ils sont si attachés et qui est l'un des symboles de leur culture ». ⁴²¹

Quant à la seconde fonction, son efficacité réside dans une légitimation de la militarisation construite en réponse à des menaces extérieures exagérées. Certes, l'environnement régional du Qatar et des EAU est bel et bien caractérisé par d'intenses conflictualités. Néanmoins, leur défense face aux menaces potentielles que cela représente est plus assurée par leurs partenariats stratégiques que par leur arsenal militaire. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un tel appareil de guerre permet d'ancrer la prégnance de la menace dans les esprits de la population.

« Le postulat de base ici est que les Etats sont des structures politiques relativement fragiles et que la tâche de les gouverner est parfois rendue possible, parfois simplifiée, par le fait de cultiver la force unificatrice des menaces militaires. [...] Sans ces menaces, les divisions et mécontentements internes risqueraient de prendre de l'importance, ce qui pourrait menacer l'assise de l'élite dirigeante ou rendre l'exercice du pouvoir plus ardu ». ⁴²²

Ce que ceci permet de mettre en lumière est à quel point la mise en place d'un important arsenal militaire, à défaut d'assurer la défense du territoire, semble en revanche pouvoir répondre à un autre objectif des politiques de défense qataries et émiraties : la sécurité du régime. En effet, que ce soit en favorisant la cohésion nationale autour de symboles positifs ou en cultivant le spectre d'une menace extérieure, l'intense militarisation du Qatar et des EAU permet de renforcer l'emprise de l'élite au pouvoir sur leur pays. Ceci peut d'ailleurs être rattaché à l'une des dimensions de la dynamique des armements qui, générée quasi exclusivement par des préoccupations internes, a parfois été qualifiée d'« autisme ». ⁴²³

⁴²¹ Entretien à Dubaï, 18 février 2014. Cette interprétation semble d'autant moins saugrenue lorsque l'on constate par exemple l'effort qatari de jeter un pont entre les symboles traditionnels de leur pays et la modernité des stades qui seront construits pour la Coupe du Monde de football en 2022. La vidéo promotionnelle de ces stades assimile en effet l'architecture de certains d'entre eux au *dhow* traditionnel, à un coquillage qui rappelle leur rapport ancestral à la mer, ou encore à une oasis du désert. Voir: <https://www.youtube.com/watch?v=DcAi3GLQyOI>.

⁴²² Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 111-112.

⁴²³ Juergen Dedring, *Recent Advances in Peace and Conflict Research*, Beverly Hills: Sage, 1976, p. 79-81.

Si la première cible de la mise en place d'un tel arsenal d'apparat considérée comme une véritable *stratégie* – de communication – semble bien être la population locale, cette logique fonctionne néanmoins à travers l'image projetée non seulement à destination des citoyens mais aussi voire surtout au reste du monde. Sans doute le lien entre l'impératif interne de stabilité du régime et la projection d'une image étincelante à l'international auquel ceci participe peut-il être compris à la lumière de ce que David Roberts note au sujet du Qatar :

« La plupart des Qataris semblent satisfaits que leur petit pays, qui était jusque-là surtout connu pour ne pas l'être, ait aujourd'hui acquis une véritable notoriété dans l'ensemble de la région et du monde pour des raisons essentiellement positives. [...] Par conséquent, l'élite qatarie a une liberté quasi-totale pour mener les affaires étrangères du pays comme elle l'entend ».⁴²⁴

Nous avançons ici l'idée qu'outre – et en corrélation avec – une quête d'alimenter la fierté et l'identité nationale pour répondre à des impératifs de construction de l'Etat (*state-building*) et de la nation (*nation-building*), les acquisitions d'armements modernes et sophistiqués du Qatar et des EAU cherchent également à éveiller le respect des grandes puissances mondiales pour répondre à des impératifs de promotion de l'Etat (*state-branding*).⁴²⁵ Le fait que cet effort de promotion à destination de l'extérieur serve en partie des objectifs qui trouvent leurs racines à l'intérieur de l'Etat, comme nous venons de le montrer, illustre bien à quel point les différentes dimensions de la dynamique des armements sont complémentaires plutôt que mutuellement exclusives. La dimension symbolique des acquisitions militaires d'un Etat a d'ailleurs été notée au sein même du modèle action-réaction :

« Le modèle action-réaction pose les bases de ce qui peut s'apparenter à un marché international de la force militaire. Les Etats s'armeraient soit pour assurer leur sécurité face à la menace que représentent les autres, soit pour augmenter leur pouvoir pour réaliser des objectifs politiques contre les intérêts des autres. La puissance militaire peut remplir ces fonctions à travers l'usage de la force, la menace implicite ou explicite ainsi que le symbolisme ».⁴²⁶

Il s'agit donc d'analyser les différentes facettes de ce qui a été un peu rapidement considéré comme un « *glitter factor* » assez superficiel des acquisitions militaires du Qatar et des EAU alors qu'il semble s'agir d'une véritable stratégie, y compris vis-à-vis des partenaires extérieurs, visant à assurer, si indirectement cela soit-il, la sécurité et la défense de ces petits Etats du Golfe.

Le premier point qui nous semble important à souligner est qu'en dépit des sarcasmes que l'arsenal militaire étincelant du Qatar et des EAU éveille chez de nombreux observateurs en

⁴²⁴ David B. Roberts, "Qatar: domestic quietism, elite adventurism", dans ECFR, *What does the Gulf Think about the Arab Awakening?* p. 10.

⁴²⁵ Ici encore, l'expression dénote une porosité entre les vocables du marketing et de la politique, phénomène qui sera analysé plus en détail dans notre chapitre II.3.A.

⁴²⁶ Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 83. Cette dimension pouvant être rattachée au rôle politique et stratégique des contrats d'armement, nous la traitons dans la partie suivante.

raison des difficultés de leurs acquéreurs à capitaliser sur celui-ci pour augmenter leurs capacités de défense et de dissuasion, la modernité et la sophistication des matériels provoquent une certaine admiration voire une certaine jalousie, à l'heure où bien des Etats ne peuvent pas se permettre de telles acquisitions à cause d'importantes restrictions budgétaires. Cette fascination⁴²⁷ sert directement les intérêts qataris et émiratis en ceci qu'elle incite leurs partenaires à leur proposer des accords liés aux contrats d'armements impliquant par exemple la conduite d'exercices communs. Or, si ces derniers servent pour les Etats fournisseurs à tester les matériels dans des conditions dont ils ne disposent pas chez eux, ils permettent au Qatar et aux EAU d'utiliser l'avantage comparatif lié à l'immensité de leurs ressources économiques⁴²⁸ pour s'assurer que les grandes puissances internationales continuent de rechercher à monter des partenariats militaires avec eux, ce qui *in fine* augmente leur protection face à toute velléité d'attaque extérieure sur leur sol – comme nous le verrons plus en détail dans la partie suivante.

Par ailleurs, nous défendons l'idée que l'acquisition de matériels de guerre à la pointe de la modernité et de la sophistication est bien motivée par un désir du Qatar et des EAU de se doter de capacités crédibles de défense et de dissuasion bien que leur aptitude à opérer ces matériels à cette fin soit encore un travail en chantier. L'élément important ici est qu'acheter un tel arsenal permet à ces deux acteurs d'être considérés comme des partenaires futurs sur lesquels les grandes puissances pourront compter sur la scène régionale et internationale, ce qui augmente leur statut en tant qu'Etat crédible au sein du concert des nations. L'acquisition d'avions de combat extrêmement performants et modernes pourrait ainsi être justifiée, au-delà du « *glitter factor* », par le fait que cela assure l'interopérabilité des systèmes en service dans les armées qataries et émiraties avec ceux usités dans les forces armées de leurs grands partenaires. A cet égard, l'implication croissante du Qatar et des EAU dans des coalitions multinationales menant des opérations militaires au sein de la région MENA et au-delà semble refléter cette détermination de leurs dirigeants d'être reconnus comme de nouveaux acteurs incontournables. Il nous faut néanmoins souligner que cette affirmation est plus valable pour les EAU que pour le Qatar, ce qui s'explique par des contrastes plus généraux dans leurs stratégies qui feront l'objet de notre chapitre II.3.A. Pour l'heure, nous nous proposons d'analyser les autres objectifs politiques et stratégiques auxquels répondent les marchés d'armement de nos deux petits Etats, indépendamment de leurs apparences étincelantes dont nous venons de montrer la finalité.

⁴²⁷ Notre réflexion s'appuie sur divers entretiens conduits au Qatar et aux EAU avec des interlocuteurs occidentaux issus du milieu militaire ou industriel de la défense qui exprimaient pour bon nombre d'entre eux le regret que leurs pays ne puissent pas se permettre, faute de moyens, l'achat de « joujoux aussi performants dans de telles quantités ».

⁴²⁸ Les simulations grandeur nature menées dans les déserts du Golfe ou dans des complexes étincelants construits à des fins d'entraînement grâce à d'importantes sommes de pétrodollars nous ont souvent été vantées lors des entretiens.

3) *Rôle politique et stratégique des contrats pour l'Etat client et l'Etat fournisseur*

Le rôle politique des marchés d'armement a fait l'objet de nombreuses analyses dont beaucoup reprennent l'affirmation énoncée dès 1982 par Andrew Pierre :

« Les ventes d'armes représentent bien plus qu'un fait économique isolé, une relation militaire ou un défi de contrôle des armements – *les ventes d'armes sont une vaste politique étrangère*. [...] Les ventes d'armes doivent essentiellement être considérées en termes politiques. Le monde connaît aujourd'hui une diffusion de la puissance – politique, économique et militaire – des pays développés et industrialisés vers le Tiers-Monde [...]. L'acquisition de systèmes d'armes conventionnels, souvent sophistiqués et dans de bien plus larges quantités que ce que l'Etat client possédait auparavant, est un élément crucial de cette diffusion ». ⁴²⁹

Cette assimilation des marchés d'armement à une *vaste politique étrangère* trouve une illustration particulièrement pertinente dans la région du Golfe où, comme nous l'avons observé, ⁴³⁰ les ventes d'armes peuvent être considérées comme l'un des pans d'un « échange de bons procédés » plus large : le pacte « pétrole contre sécurité ». Mais si les marchés d'armement du Qatar et des EAU revêtent bien un rôle assimilable à une politique étrangère tant pour les Etats clients que pour les Etats fournisseurs, comme nous l'analyserons dans un premier temps, leur étude ne serait pas complète si l'on n'y ajoutait pas qu'ils représentent également un enjeu stratégique en termes de politique intérieure pour tous les acteurs en présence, comme nous le verrons ensuite.

Si l'on reprend les termes définissant le pacte « pétrole contre sécurité » qui lie le Qatar et les EAU aux pays occidentaux, Etats-Unis en tête, ⁴³¹ l'adéquation entre marchés d'armement et politique étrangère – valant en l'état pour politique de défense *ad hoc* – apparaît clairement pour ce qui est des Etats clients. Les acquisitions militaires de nos deux petits Etats représentent en effet – et entre autres – un instrument de politique étrangère visant à leur assurer leur sécurité de manière indirecte, à travers la protection qu'elles achètent à leurs partenaires stratégiques. Comme le note Victor Gervais, le fait que la dynamique des armements y demeure soumise à des logiques plus politiques que militaires est d'ailleurs ce qui empêche « que l'effort de défense considérable de ces Etats et l'acquisition de matériels modernes et sophistiqués ne se traduise par l'acquisition d'une réelle autonomie de défense ». ⁴³² Les propos du directeur de l'ECSSR, Jamal al-Suweidi, qu'il relate dans sa thèse, sont tout particulièrement significatifs pour ce qui est de valider l'hypothèse du rôle politique des marchés d'armement pour les Etats clients :

⁴²⁹ Andrew J. Pierre, *The Global Politics of Arms Sales*, p. 3-4.

⁴³⁰ Voir notre chapitre I.1.C., p. 117-118.

⁴³¹ Du point de vue des Etat du Golfe, ce dernier consiste globalement à courber l'échine et à se reposer sur le parapluie militaire américain, sécurité assurée par un flot de pétrole à moindre coût et d'importants investissements dans leur complexe militaro-industriel.

⁴³² Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 121.

« En dépit des efforts récents pour moderniser leurs forces armées, la plupart des Etats du Golfe n'ont ni politique de défense, ni stratégie militaire ; la force militaire dont ils disposent n'est d'aucune utilité face aux voisins. L'achat d'armement sophistiqué a seulement pour fonction de développer des intérêts communs [...] avec les partenaires, principalement en Occident ; c'est le seul et unique intérêt des systèmes d'armement dont on fait l'acquisition. [...] Dans ce cadre, la mise sur pied d'un dispositif militaire correspond à deux objectifs : d'une part, renforcer l'intérêt des puissances occidentales à la protection des Etats du Golfe ; d'autre part, mettre à la disposition de ces puissances un certain nombre d'équipements pouvant être utilisés en cas de conflit ». ⁴³³

Pour le Qatar et les EAU, les marchés d'armement semblent bien être une *vaste politique étrangère*.

A l'autre bout du pacte « pétrole contre sécurité », pour les Etats fournisseurs, l'enjeu de politique étrangère apparaît moins immédiatement. Au regard de ce qui est mis en avant dans cet arrangement informel – l'accès à un pétrole à moindre coût et un investissement massif des pays du Golfe dans leur complexe militaro-industriel –, il semble que la première motivation des Etats fournisseurs soit d'ordre économique plutôt que politique. Historiquement, selon Robert Harkavy, les ventes d'armes ont répondu à un vaste éventail de motifs qui peuvent être regroupés en deux catégories : les motifs économiques et les motifs politiques.

« Les premiers recouvrent notamment les profits commerciaux, l'emploi, la balance des paiements [ou encore] l'amortissement des coûts de recherche et développement (R&D). [...] Les seconds regroupent pléthore de facteurs comme la consolidation d'alliances, le maintien de l'équilibre de puissance régional [ou encore] l'acquisition de bases militaires ». ⁴³⁴

Face à cette affirmation, nous voudrions souligner deux points. Le premier est que la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques, notamment dans les marchés d'armement, est en réalité devenue de plus en plus ténue au fil du temps, comme nous le verrons plus loin. Le second est qu'il semble bien, au regard de cette catégorisation, que les marchés d'armements du Qatar et des EAU revêtent également des enjeux politiques pour les Etats fournisseurs – tout particulièrement les Etats-Unis. ⁴³⁵ Le fait que le début des années 1990 ait conjointement été marqué par la consolidation d'alliances directes entre les Etats-Unis et ces deux petits Etats du Golfe et par une pénétration américaine de leurs marchés d'armement va en ce sens. A cet égard, on peut d'ailleurs considérer que la fin de la Guerre froide est loin d'avoir sonné le glas des différents biais d'utilisation des ventes d'armes à des fins politiques identifiés par Michael Brzoska et Frederic Pearson au début des années 1990. Selon ces deux auteurs, ⁴³⁶ les

⁴³³ Entretien entre Victor Gervais et Jamal al-Suweidi à Abu Dhabi le 27 mai 2008, cité dans Ibid., p. 123-124.

⁴³⁴ Robert E. Harkavy, "The Changing International System and the Arms Trade", *AAAPSS*, vol. 535, septembre 1994, p. 15.

⁴³⁵ Comme nous l'analysons plus loin, le montage institutionnel régissant les ventes de matériel militaire aux Etats-Unis explique en lui-même l'imbrication entre marchés d'armement et politique étrangère.

⁴³⁶ Michael Brzoska et Frederic Pearson, "Developments in the Global Supply of Arms: Opportunity and Motivation", *AAAPSS*, vol. 535, septembre 1994, p. 70.

exportations d'armement pouvaient ainsi avoir pour objectif de gagner en pouvoir de négociation – à travers l'accès à des bases militaires étrangères –, en pouvoir structurel – en essayant de manipuler les politiques stratégiques de l'Etat récipiendaire – ou en pouvoir hégémonique – c'est-à-dire en déployant des efforts d'inflexion des équilibres de puissance régionaux ou internationaux et des politiques intérieures des Etats clients. Dans le cas du Qatar et des EAU, il semble en effet y avoir un lien direct entre les contrats de défense qu'ils ont signés et l'implantation de bases militaires sur leur sol.⁴³⁷ Par ailleurs, les exportations d'armement des pays occidentaux vers le Qatar et les EAU – mais aussi vers le reste des pays du CCG – a contribué à leur assurer une supériorité technique et un certain ascendant sur l'Iran et l'Irak au sein du CSR du Golfe, ce qui a donc un impact direct sur les équilibres de puissance régionaux.

Il est néanmoins intéressant de soulever une interrogation au sujet des bases militaires : à qui, de l'Etat fournisseur ou de l'Etat client, confèrent-elles le plus grand gain en termes de pouvoir de négociation ? Dans un contexte de fin de la bipolarité mondiale, il se pourrait en effet que les plus grands bénéficiaires soient les acteurs régionaux – selon un mouvement similaire à celui qui les dote d'une plus grande légitimité interne, comme nous l'analysons plus loin. Par ailleurs, non seulement il ne semble guère y avoir de tentative de lier les contrats d'armements dans le Golfe à une inflexion de la politique – stratégique ou intérieure – des pays concernés,⁴³⁸ mais c'est même plutôt l'inverse qui semble avoir eu lieu récemment, comme nous le verrons dans le chapitre I.2.C. Ceci tend à montrer que dès le début, les pays du Golfe et notamment le Qatar et les EAU ne sont pas entrés dans une relation de dépendance mais bien dans une relation de co-dépendance avec leurs grands protecteurs américains – ce qui a d'ailleurs

⁴³⁷ Ici, nous pensons particulièrement à la base militaire américaine implantée à Odeïd, au Qatar, ainsi qu'à la base militaire française implantée à Abu Dhabi, aux EAU.

⁴³⁸ Michael Brzoska et Frederic Pearson écrivent que « les seconde et troisième formes d'influence [c'est-à-dire le pouvoir structurel et le pouvoir hégémonique] sont exercées par les Etats-Unis lorsque la décision de transférer ou non des armements vers un pays tiers est ouvertement liée à la poursuite de buts comme les droits de l'Homme » (*“Developments in the Global Supply of Arms”*, p. 70). Néanmoins, Kenneth Katzman souligne en 2006 que le Congrès américain n'a jamais bloqué la moindre vente d'armement à destination des pays du CCG depuis 1991. Il explique par ailleurs que si certains membres considèrent que la vente d'un équipement sophistiqué à ces pays risque d'éroder l'« avantage qualitatif » d'Israël sur ses voisins dans le cas où les Etats du Golfe rejoindraient une action arabe conjointe contre Israël, « peu d'experts croient à cette éventualité. [...] Et même s'ils l'envisageaient, les administrations américaines successives ont soutenu que les Etats du Golfe sont trop dépendants de l'entraînement, des pièces détachées et des codes d'armements des Etats-Unis pour être en position d'utiliser seuls le moindre système américain sophistiqué contre Israël ou un autre allié des Etats-Unis » (Kenneth Katzman, *The Persian Gulf States: Issues for U.S. Policy*, Washington: CRS, août 2006, p. 12). Il est possible de rattacher cette observation au fait que seule la première forme d'influence [le pouvoir de négociation] est donc prévisible et faisable, les deux autres formes étant en fait assez problématiques et imprévisibles (Voir Keith Krause, *“Military Statecraft: Power and Influence in Soviet and American Arms Transfer Relationships”*, *International Studies Quarterly*, vol. 35, septembre 1991, p. 313-336).

permis la mise en place d'une stratégie d'autonomie relative vis-à-vis d'eux qui fait l'objet de la partie suivante. Ainsi est-il possible de nuancer l'idée selon laquelle

« Les plus grandes puissances régionales et internationales peuvent forcer un petit Etat à accepter une relation bilatérale inégale. Ceci peut impliquer de consentir à adhérer à certaines lignes fixées en politique étrangère, à participer à un arrangement de sécurité collective ou à un pacte de défense avec une grande puissance, à donner accès à des infrastructures militaires [ou] à acheter des armes, ce qui bénéficie généralement davantage à la plus grande puissance ». ⁴³⁹

Dans le cas du Qatar et des EAU, il est possible de considérer que ces arrangements leur apportent au moins autant qu'aux Etats fournisseurs qui sont les pourvoyeurs de leur sécurité et défense. Ceci a à voir avec le fait qu'au-delà d'un rôle assimilable à une *vaste politique étrangère*, les marchés d'armement représentent également un enjeu stratégique en termes de politique intérieure – pour les Etats clients autant que pour leurs grands partenaires.

Comme cela a été souligné en plusieurs endroits, les multiples déterminants des marchés d'armement du Qatar et des EAU ne relevant pas directement de préoccupations militaires – c'est-à-dire l'essentiel de ces déterminants – ont pour effet de limiter l'efficacité et l'autonomie de défense de nos deux petits Etats. Nous voudrions ajouter à ces observations deux critiques régulièrement formulées à l'égard des marchés d'armement de la région qui permettent de confirmer à quel point ces derniers sont pourtant cruciaux dans la stratégie de survie spécifique du Qatar et des EAU. Ces deux critiques découlent d'un postulat de départ qui est que le meilleur moyen d'assurer la sécurité et la stabilité de l'ensemble du Golfe serait de mettre en place une coopération sécuritaire entre tous les acteurs et de travailler à une pacification reposant sur une plus grande confiance entre eux.

Sur les bases de cet idéal, la première critique est que les Etats du Golfe tiennent des discours prônant une sécurité coopérative mais que leurs actes, eux, suivent une logique de sécurité compétitive lorsqu'ils augmentent leur sécurité à travers les deux moyens les plus immédiatement disponibles – les alliances avec les grandes puissances et les importations d'armement :

« Les Etats du Golfe ont rapidement démontré qu'ils avaient une plus grande confiance envers les Etats-Unis et l'Occident que les uns envers les autres. [...] Globalement, toute idée de sécurité collective arabe fut réduite à néant après la Guerre du Golfe car les Etats arabes commencèrent à privilégier leurs intérêts particuliers plutôt que collectifs, se concentrant sur la sécurité de l'Etat plutôt que sur des préoccupations arabes communes ». ⁴⁴⁰

⁴³⁹ J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 739; Neville Linton, "A Policy Perspective", dans Colin G. Clarke et Anthony Payne (dir.), *Politics, Security, and Development in Small States*, p. 214-217; Maurice East, "Size and Foreign Policy Behavior: A Test of Two Models", *World Politics*, vol. 25, n° 4, juillet 1973, p. 556-576.

⁴⁴⁰ Michael Barnett, "Regional Security After the Gulf War", p. 608; Baghat Korany, "National Security in the Arab World: The Persistence of Dualism", dans Dan Tschirgi (dir.), *The Arab World Today*, Boulder: Westview, 1993, p. 166.

Il est intéressant de relier ceci à ce qui a été souligné sur l'enjeu particulièrement important pour le Qatar et les EAU de se singulariser comme nation distincte d'une identité « golfie » (*khaleeji*) supranationale. La seconde Guerre du Golfe réactivait quant à elle, dans l'esprit des dirigeants des petits pays du CCG, l'importance de la construction d'un Etat souverain distinct du reste de la Péninsule arabique. Rappelons que la valeur principale de la déclaration de Damas avant de tomber en désuétude était de faire reconnaître la légitimité des frontières des Etats arabes. Or, se doter d'un arsenal militaire conséquent servait également à affirmer leur souveraineté :

« Les Etats du Golfe se sont dotés d'un équipement militaire moderne pour symboliser leur nature d'Etats souverains. Bien qu'ils soient inutiles pour ce qui est de remplir les objectifs militaires pour lesquels ils ont supposément été achetées, ces armements ont souvent été très efficaces pour ce qui est de remplir leurs objectifs symboliques ». ⁴⁴¹

On voit donc l'importance du rôle politique des arsenaux militaires du Qatar et des EAU, y compris pour poser la frontière entre l'extérieur et l'intérieur de leurs Etats. Ceci confirme la participation symbolique des armements à la construction même de ces deux petits Etats – ce à quoi se rapporte également la seconde critique.

Celle-ci consiste à dire que la réduction des tensions dans la région instable du Golfe nécessite de mettre l'accent sur « des mesures de restauration de la confiance comme des réformes économiques et des ouvertures politiques plutôt que sur une intense militarisation et une politique de la corde raide ». ⁴⁴² Certains observateurs critiques soutiennent d'ailleurs que les Etats-Unis et leurs alliés ont un rôle négatif dans la région car ils exploiteraient et capitaliseraient sur l'atmosphère de rivalités et de défiance entre les acteurs et auraient même « instrumentalisé une menace iranienne fictive pour conserver leur domination sur le Golfe ». ⁴⁴³ Il est pourtant nécessaire de nuancer de tels propos. Tout d'abord, « si la course aux armements qui se joue dans la région a probablement exacerbé le dilemme de sécurité entre les acteurs, elle ne l'a pas créé ». ⁴⁴⁴ Par ailleurs, plutôt que d'une fiction, il est plus juste de parler, au sujet de la menace iranienne, d'une logique convergente de sécuritisation de l'Iran par les Etats-Unis ainsi que leurs alliés et les pays du CCG. Or, comme nous l'avons vu, la perception de la menace peut non seulement être rattachée à des considérations autant

⁴⁴¹ Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 180.

⁴⁴² Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", p. 218.

⁴⁴³ Saideh Lotfian, "A Regional Security System in the Persian Gulf", p. 120. Sur ce point, il est également intéressant de se référer à la thèse d'Abdullah al-Nafissi, qui soutient que l'image négative véhiculée par les médias occidentaux sur l'Iran depuis la révolution de 1979 contribue aux stéréotypes sur les Iraniens dans les esprits des Arabes. Voir : Abdullah al-Nafissi, *'Irân w-al-Khalij: Dîyâliktîk al-damj w-al-nabadh* [L'Iran et le Golfe: la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion], Koweït: Dâr Qirtâs, 1999, p. 12.

⁴⁴⁴ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 33-34.

matérielles qu'idéationnelles,⁴⁴⁵ mais elle peut en outre être « moins liée à la survie de l'Etat qu'à celle d'un groupe de référence particulier ».⁴⁴⁶

Cette dernière remarque nous permet d'avancer que les marchés d'armement remplissent au Qatar et aux EAU un rôle fondamental de soutien politique aux *régimes* clients. Pour étayer cette hypothèse, il faut noter l'invariable différenciation, dans les analyses sur les pays du Golfe, entre sécurité de l'Etat et sécurité du régime. Victor Gervais écrit ainsi :

« A travers leurs politiques de défense, les monarchies du Golfe ne visent pas tant à acquérir de réels moyens de défense qu'elles ne cherchent à se garantir une police d'assurance auprès des grandes puissances. [...] Les forces armées de ces pays ont été traditionnellement structurées moins en fonction des réalités géopolitiques et des impératifs liés à la sécurité de l'Etat que pour répondre aux objectifs de stabilité et de survie des familles régnantes ».⁴⁴⁷

Par ailleurs, il faut rappeler que nos deux petits et jeunes Etats semblent avoir acquis leurs impressionnants arsenaux militaires au moins autant pour répondre à des déterminants intérieurs qu'à des déterminants extérieurs – en termes d'image et de prestige. Or, comme l'énoncent Barry Buzan et Eric Herring,

« Pour de nombreux Etats faibles,⁴⁴⁸ la première manière dont la politique intérieure et la dynamique des armements interagissent tient à ce que ces armements ont vocation à doter l'Etat de moyens de lutter contre des guerres civiles ou de réprimer la population ».⁴⁴⁹

Il est intéressant de souligner que le saisissant ratio démographie/MBTs au Qatar et aux EAU⁴⁵⁰ pourrait précisément être expliqué par une volonté des régimes de se prémunir contre tout soulèvement de leur population⁴⁵¹ ou, *a minima*, d'insinuer une certaine peur des représailles dans l'esprit des citoyens à même de les dissuader de se rebeller contre leurs dirigeants.

« Le soutien militaire [des grands pays industrialisés à des clients moins développés] améliore la durabilité des régimes de ces derniers, que ce soit en augmentant leurs capacités de répression ou en leur conférant une popularité et un prestige accrus en interne. Dès lors, les ventes d'armes tendent à stabiliser les gouvernements clients ».⁴⁵²

⁴⁴⁵ A cet égard, nous avons d'ailleurs vu que la perception américaine de la menace iranienne diffère de celle des pays du CCG puisque ces derniers considèrent surtout l'Iran en fonction de son influence politique et idéationnelle tandis que les Etats-Unis la considèrent plutôt que comme une menace militaire.

⁴⁴⁶ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 7.

⁴⁴⁷ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 56.

⁴⁴⁸ Nous partons du postulat qu'un petit et jeune Etat est par définition un Etat faible, au moins dans les premiers temps, puisqu'il est nécessairement animé par des questions de construction et de consolidation de l'Etat et de la nation, comme nous l'avons vu.

⁴⁴⁹ Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 112.

⁴⁵⁰ On compte un MBT pour 11 677 Qataris et un MBT pour 2 123 Emiratis tandis que ce ratio est d'un pour 253 525 en France, un pour 285 092 en Grande-Bretagne et un pour 137 628 aux Etats-Unis.

⁴⁵¹ Cette interprétation nous a plusieurs fois été suggérée par nos interlocuteurs lors de nos recherches sur le terrain.

⁴⁵² Cathy Tackney, "Dealing Arms in the Middle East. Part I: History and Strategic Considerations", *MERIP Reports*, n° 8, mars-avril 1972, p. 3-4.

Nous reviendrons sur le fait que les stratégies de survie de nos deux petits Etats sont peut-être plus articulées autour du régime qu'autour de l'Etat ou de la nation ultérieurement. Pour l'heure, il nous faut souligner à quel point la primauté du rôle politique et stratégique interne des marchés d'armement vaut autant pour les Etats clients que pour les Etats fournisseurs.

Lors de notre étude sur l'assimilation des marchés d'armement à une politique étrangère, nous notions que les ventes de matériel militaire au Qatar et aux EAU revêtaient d'importants enjeux politiques pour les Etats fournisseurs – particulièrement les Etats-Unis. Cette emphase tient à une différence fondamentale entre la politique d'exportation d'armements de la puissance américaine et celles d'autres grandes nations exportatrices comme la France et la Grande-Bretagne. Cette différence s'explique par le fait que les ventes d'armes passent, aux Etats-Unis, par le programme *Foreign Military Sales* (FMS). Selon ce mode de fonctionnement original, le client ne noue pas de relation contractuelle avec l'industriel mais avec le département de la Défense américain qui sert d'intermédiaire et passe lui-même la commande aux industriels⁴⁵³ – ou fait appel aux stocks de l'armée :

« L'Etat américain donne sa garantie directe sur le contrat et, en plus du matériel vendu, le client bénéficie du soutien logistique des armées américaines. Les *Foreign Military Sales* sont donc un outil politique redoutable : les ventes sont conduites par le Pentagone, et non les industriels, de sorte qu'elles font partie intégrante du dialogue stratégique entretenu par les Etats-Unis avec les monarchies du Golfe ». ⁴⁵⁴

On comprend donc l'imbrication particulièrement étroite entre marchés d'armement et politique aux Etats-Unis. Ceci ne signifie pas pour autant qu'une telle imbrication n'existe pas au sein des autres grands exportateurs de défense, contrairement à ce qui est avancé par certains. Ainsi Nadim Hasbani explique-t-il que la relation d'Etat à Etat à travers le programme FMS « crée un lien politique et sécuritaire entre les deux parties qui va bien au-delà de simples liens commerciaux ». ⁴⁵⁵ Une telle formulation fait écho au fait qu'il est généralement considéré que les Etats-Unis, à la différence de la France ou de la Grande-Bretagne, ont un narratif politique et stratégique à leurs ventes d'armes. Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle peut en effet être rapprochée de ce que Robert Harkavy écrivait au lendemain de la Guerre froide au sujet des deux grandes puissances engagées dans une compétition dans les marchés d'armement mondiaux selon ce que le SIPRI appelait une « dimension géopolitique »

⁴⁵³ Nous reviendrons plus loin dans notre démonstration sur ce système FMS que les autres fournisseurs qualifient de « rouleau compresseur américain » comme avantage comparatif indéniable dans les réponses aux appels d'offres du Golfe.

⁴⁵⁴ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 32-33.

⁴⁵⁵ Nadim Hasbani, « The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States », p. 77-78.

des ventes d'armes tandis que « les fournisseurs secondaires comme la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Allemagne ou encore la Suède exportaient essentiellement des armes pour des raisons commerciales ».⁴⁵⁶ Nous proposons de nuancer ces affirmations en observant deux dynamiques complémentaires et de plus en plus prégnantes dans les marchés d'armement internationaux – et qui trouvent une illustration particulièrement probante dans ceux du Golfe. La première est l'importance croissante du rôle du secteur privé dans les marchés d'armement – y compris aux Etats-Unis – et la seconde est l'amoindrissement de la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques au point qu'ils semblent bien souvent fusionnés aujourd'hui. L'association de ces dynamiques permet de comprendre l'importance du rôle des marchés d'armement dans la politique intérieure des Etats fournisseurs.

Au cours des années 1980, le commerce international des armes a connu deux évolutions qui ont contribué à donner un poids croissant au secteur privé dans ces marchés. La première a été « le passage d'une logique de négociations et de marchés menés en bilatéral entre les nations à une approche de vaste marché des armes (*arms bazaar*) »⁴⁵⁷ se jouant notamment au sein des salons internationaux consacrés aux armes et aux technologies de défense, dont le nombre a singulièrement augmenté à la fin des années 1980. La seconde évolution est que « les compensations (*offsets*) font dorénavant partie intégrante des contrats d'armement ».⁴⁵⁸ Aujourd'hui, les Etats récipiendaires demandent que le prix qu'ils payent pour de l'équipement militaire soit *compensé* par l'Etat fournisseur – une compensation qui peut se traduire par la production de pièces dans l'Etat client, par un transfert de compétences et de technologies, ou par d'autres arrangements commerciaux en contrepartie. Quelle que soit la forme que prennent les *offsets*, ce que ceci signifie est que les contrats d'armement impliquent dorénavant un plus large éventail de participants – y compris aux Etats-Unis :

« Le gouvernement américain a décrété qu'il ne voulait pas être impliqué dans les arrangements des compensations. Ceci a conduit à une situation dans laquelle le gouvernement vend l'équipement militaire mais où c'est aux compagnies privées impliquées dans le contrat qu'il revient de conclure et de s'occuper de la partie *offset*. Ainsi les compensations ont-elles rehaussé le rôle du secteur privé dans le commerce des armes ».⁴⁵⁹

Or, dans le cas du Qatar et des EAU, cette réévaluation à la hausse du poids de l'industrie dans les contrats est une donnée particulièrement importante compte tenu du fait qu'ils hébergent

⁴⁵⁶ Robert E. Harkavy, "The Changing International System and the Arms Trade", p. 20.

⁴⁵⁷ Edward J. Laurance, "Political Implications of Illegal Arms Exports from the United States", *Political Science Quarterly*, vol. 107, n° 3, automne 1992, p. 525.

⁴⁵⁸ Stephanie G. Neuman, "Coproduction, Barter and Countertrade: Offsets in the International Arms Market", *Orbis*, vol. 29, n° 1, printemps 1985, p. 183-213.

⁴⁵⁹ Edward J. Laurance, "Political Implications of Illegal Arms Exports from the United States", p. 525.

tous les deux de nombreux salons internationaux liés aux questions de défense et sécurité – comme l’IDEX et le C4ISR Summit à Abu Dhabi ou DIMDEX et Milipol à Doha – et qu’ils formulent par ailleurs de plus en plus de demande d’*offsets* – comme nous le verrons au cours de notre chapitre I.2.C. et III.5.A. Ce qui nous intéresse ici est que l’importance prise par les industriels de la défense eux-mêmes dans des marchés d’armement dont la visée est, comme nous l’avons vu, éminemment politique, contribue largement à gommer les lignes entre les intérêts commerciaux et les intérêts politiques et stratégiques. A cet égard, il faut également noter que cet amoindrissement de la frontière entre les différents enjeux a été amplifié par le fait que les exportations d’armements soient devenues une nécessité de plus en plus prégnante pour les Etats fournisseurs à mesure que leurs gouvernements opéraient des coupes dans les budgets de défense. En effet, le fait que les industriels et les gouvernements recherchent encore plus activement qu’avant des débouchés à l’export pour maintenir leur base industrielle de défense signifie que les exportations d’armement sont devenues un réel enjeu politique intérieur pour les Etats fournisseurs. Ceci est corroboré par le fait que les contrats signés entre les puissances occidentales et les pays du Golfe rehaussent à la fois le capital politique des régimes de ces derniers et celui des dirigeants des premières.⁴⁶⁰ La nouvelle priorité affichée de la diplomatie française, appelée « diplomatie économique » ou « diplomatie de défense », va également en ce sens, comme nous l’analyserons plus en détail au cours du chapitre I.2.C.

Dans cette sous-partie, nous avons observé à quel point les marchés d’armement au Qatar et aux EAU revêtent de multiples enjeux politiques et stratégiques, extérieurs et intérieurs, tant pour les Etats clients que pour les Etats fournisseurs. La complexité et la multitude d’intérêts en jeu dans les contrats de sécurité et de défense signés avec ces petits Etats du Golfe rendent peu probable une réévaluation du volume de ces marchés à court ou moyen terme. Elles expliquent aussi qu’il soit plus juste d’envisager leurs relations en termes de co-dépendance que selon une dépendance classique des Etats clients vis-à-vis des Etats fournisseurs – ce qui était d’autant moins intuitif que la relation lie précisément des « petits Etats » à des moyennes voire à des grandes puissances. Il s’agit à présent de voir comment le Qatar et les EAU ont mis ces relations internationales à profit pour se ménager une autonomie relative.

⁴⁶⁰ Pour de nombreux interlocuteurs que nous avons rencontrés au cours de nos recherches, il ne fait ainsi nul doute que « le couple François Hollande – Jean-Yves Le Drian restera dans les annales comme étant celui qui aura facilité les premières ventes à l’export du Rafale, dont dépendait pour ainsi dire la survie de l’entreprise Dassault » (Entretien avec un industriel de la défense à Paris en septembre 2015). Il est notamment intéressant de souligner que les réserves exprimées au sujet du Qatar en raison d’un respect douteux des droits de l’Homme autour du scandale des chantiers de la Coupe du Monde 2022 ou en raison de l’idée que le Qatar « achetait » la France ont été largement dissipées par l’annonce de la signature de ce méga-contrat à l’export.

B. Un jeu d'alliances internationales multiples comme biais d'autonomisation

Les stratégies mises en place par le Qatar et les EAU pour surmonter leurs vulnérabilités de petits Etats combinent l'appartenance au CCG et une relation directe avec les Etats-Unis à partir de 1990. Comme nous l'avons observé, cette articulation originale de leurs relations au sein du CSR du Golfe leur a permis de se ménager une autonomie relative par rapport à l'Arabie saoudite. Or, il s'agit à présent de montrer que cette logique d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances prévaut également dans les choix qataris et émiratis de nouer d'autres partenariats stratégiques qui leur ont permis de se prémunir contre une trop grande dépendance à l'égard de la puissance américaine elle-même.

Ce mouvement a vocation à analyser le détail de cette stratégie de diversification des alliances qui explique notamment que le Qatar et les EAU prennent radicalement le contrepied de l'idée selon laquelle :

« La dépendance envers l'extérieur en matière d'armements peut varier en fonction de l'intensité des conflits régionaux et de la taille de l'Etat impliqué dans le conflit. Dès lors, les petits Etats confrontés à d'importantes menaces extérieures sont susceptibles d'être plus dépendants vis-à-vis de leurs fournisseurs et, partant, de faire l'objet de davantage de tentatives d'influence ».⁴⁶¹

Si le Qatar et les EAU sont extrêmement dépendants envers l'extérieur en matière d'armement,⁴⁶² la multiplication de leurs fournisseurs et partenaires a en effet amoindri les leviers d'influence que ces derniers pouvaient avoir sur eux. C'est d'ailleurs ce qui les a dotés, comme nous le verrons dans le mouvement suivant, d'une autonomie relative telle qu'elle leur permet aujourd'hui de caresser eux-mêmes des ambitions de puissance.

Nous nous pencherons dans un premier temps sur les partenariats stratégiques noués avec la France et la Grande-Bretagne comme contrepoids relatifs aux Etats-Unis. Puis nous observerons les relations que le Qatar et les EAU ont mises en place avec la Russie, l'Inde et la Chine selon une logique d'autonomie vis-à-vis des puissances occidentales. Enfin, nous donnerons un aperçu des liens significatifs quoique moins stratégiques avec de nombreux autres pays du globe selon des dynamiques diverses et variées en fonction des intérêts en jeu.

1) La France et la Grande-Bretagne, contrepoids relatifs aux Etats-Unis

Lorsque le Qatar et les EAU prennent conscience, avec l'invasion du Koweït par l'Irak, de l'échec patent de leur stratégie coopérative associée à l'Arabie saoudite, ils décident alors

⁴⁶¹ T. V. Paul, "Influence through Arms Transfers", p. 1080.

⁴⁶² Non seulement ils importent plus de 90% de leur arsenal militaire mais ils sont en outre dépendants de leurs partenaires pour les activités de formation, le conseil ainsi que la maintenance de leurs équipements.

de se rapprocher des Etats-Unis, ce qui, outre la sécurité que cela leur garantit, les dote d'une marge de manœuvre vis-à-vis du grand voisin saoudien. Ainsi protégés par le parapluie militaire américain contre toute éventualité d'une attaque sur leur sol par l'un des trois pôles de pouvoir au sein du CSR du Golfe, ils auraient pu décider que cette nouvelle stratégie coopérative organisée en plusieurs cercles concentriques⁴⁶³ suffisait à résoudre leur dilemme de survie. Or, ils ont en réalité décidé d'ajouter un niveau à cette stratégie en s'alliant avec deux autres puissances internationales : la France et la Grande-Bretagne. Ainsi la chronologie de signature d'accords de coopération de défense bilatéraux entre les différents acteurs est-elle significative.

Comme nous l'avons noté dans le chapitre I.1.C., le Qatar et les EAU signent respectivement des accords avec les Etats-Unis en 1992 et 1994.⁴⁶⁴ Ils signent ensuite des accords bilatéraux de défense avec la France en 1994 pour le Qatar et 1995 pour les EAU.⁴⁶⁵ Le partenariat stratégique de la Grande-Bretagne avec les EAU prend la forme d'un accord bilatéral en 1996 tandis que le Qatar attend 2006 pour signer un tel accord avec les Britanniques.⁴⁶⁶ La signature de ces différents accords traduit une volonté de nos deux petits Etats du Golfe de ne pas faire reposer leur sécurité sur un seul partenaire. Comme le note Jean-Loup Samaan, pour les dirigeants de ces pays, « leur autonomie stratégique passe moins par le renforcement de leurs forces armées que par la diversification de leurs partenariats stratégiques ».⁴⁶⁷ Notons par ailleurs que le choix de la France et de la Grande-Bretagne est logique puisqu'il s'agit, avec les Etats-Unis, des seules puissances occidentales qui font partie du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). Dès lors, la mise en place de solides relations avec eux permet au Qatar et des EAU de s'assurer, au besoin, que leurs intérêts seront défendus en haut lieu.

⁴⁶³ Au sein du premier cercle, l'association avec l'Arabie saoudite permet de contrer l'Iran et l'Irak. Au sein du second cercle, l'association avec les Etats-Unis permet de contrer l'Arabie saoudite.

⁴⁶⁴ Les textes de ces accords sont tenus secrets. Néanmoins, certains observateurs en livrent des éléments : ces pactes offrent aux forces américaines l'accès aux bases militaires du Golfe, ils garantissent l'implication américaine en termes de conseil, d'entraînement et d'exercices militaires communs, ils prévoient le pré-positionnement d'équipement létal et non létal ainsi que la vente d'armes (Kenneth Katzman, *The Persian Gulf States*, p. 7).

⁴⁶⁵ L'accord de coopération de défense du 18 janvier 1995 entre la France et les EAU est en fait le troisième passé entre les deux Etats, faisant suite à un premier accord de coopération militaire et d'armement en 1977 et un second accord en 1991. Nous mettons ici l'accent sur celui de 1995 car il est décrit comme allant « très au-delà » des précédents et même comme « l'accord de défense le plus étroit, le plus contraignant jamais signé par la France » (sources diplomatiques citées dans Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis au sein des enjeux géopolitiques du Golfe arabo-persique*, Université Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII), 2011, p. 108). Comme nous le verrons plus loin, cet accord a par ailleurs été renouvelé et même renforcé en 2009.

⁴⁶⁶ Le début des années 1990 est néanmoins marqué par un renouveau des relations entre les deux Etats. Les Britanniques ouvrent pour la première fois une mission militaire permanente dans le petit émirat en juillet 1995 et les deux gouvernements signent plusieurs accords relatifs à la défense, y compris un MoU sur des ventes d'armes estimées à 830 millions de dollars (Saideh Lotfian, "A Regional Security System in the Persian Gulf", p. 121).

⁴⁶⁷ Jean-Loup Samaan, « Les monarchies du Golfe : un marché d'armement sans armées ? », p. 53.

Cette diversification de partenaires se traduit également dans leurs marchés d'armement – sans surprise compte tenu de ce que nous avons montré de leur rôle politique et stratégique. Ainsi l'observation des importations de matériel militaire du Qatar et des EAU de 1970 à 2014⁴⁶⁸ fait-elle apparaître que les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne représentent à eux trois près de 80% des marchés d'armement de nos deux pays sur l'ensemble de la période. Il faut néanmoins apporter plusieurs précisions à cette agrégation générale des données.

Tout d'abord, il apparaît que la répartition des parts de marchés accordées aux trois puissances occidentales est très inégale et qu'elle diffère beaucoup entre le Qatar et les EAU. Entre 1970 et 2014, le Qatar a accordé 56,5% de ces parts à la France, 21,3% aux Etats-Unis et 12,3% à la Grande-Bretagne. Aux EAU, la moyenne des Etats-Unis sur l'ensemble de cette période est la plus élevée, avec 37,6%, contre 33,7% pour la France et seulement 5,5% pour la Grande-Bretagne.⁴⁶⁹ Au regard de ces résultats, il s'agit notamment d'expliquer la différence entre la pénétration française et la pénétration britannique des marchés d'armement du Qatar et des EAU alors qu'ils semblent entrer au même titre l'un que l'autre dans la stratégie de diversification des partenariats stratégiques de nos deux petits Etats du Golfe.

Les différences entre le marché qatari et le marché émirati doivent également faire l'objet d'une analyse. Outre la différence de répartition des parts entre les trois grandes puissances occidentales, on peut ainsi souligner que celles-ci représentent à elles trois 90,2% des importations d'équipement militaire du Qatar contre seulement 76,8% pour les EAU. Ceci est à relier à une caractéristique des EAU, connus pour avoir procédé à une diversification extrême de leurs fournisseurs militaires. Si la diversification semble en elle-même être une politique intéressante car elle permet d'éviter d'être dominé par un seul partenaire,⁴⁷⁰ la pertinence de cette diversification à outrance a d'ailleurs été remise en cause.⁴⁷¹

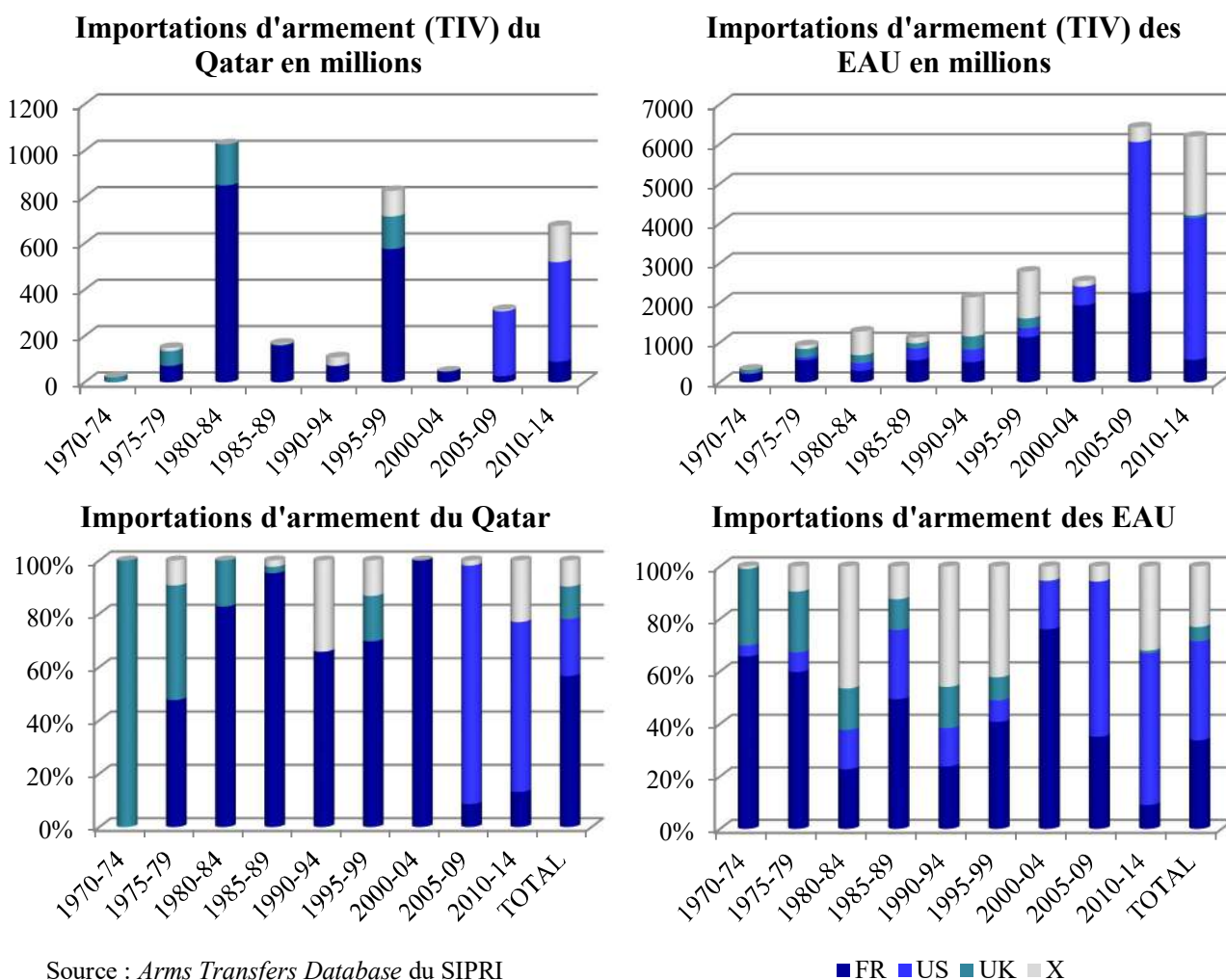
⁴⁶⁸ Nous nous référons ici à la base de données du SIPRI.

⁴⁶⁹ Aux EAU, la Grande-Bretagne est d'ailleurs le 4^e plus grand fournisseur d'armement sur l'ensemble de la période et non le 3^e – cette place étant occupée par la Russie (7,2% du marché), comme nous le verrons dans la partie suivante.

⁴⁷⁰ Nadim Hasbani propose une hypothèse intéressante dans sa thèse, arguant que pour comprendre « cette volonté perçue comme quelque peu exagérée », il faut expliquer que les EAU ont dû tirer les leçons de l'expérience iranienne : « Dans les années 1970, le Chah d'Iran avait surarmé ses troupes avec du matériel militaire exclusivement américain. A la chute en 1979 du régime pro-américain du Chah d'Iran Mohamed Reza Pahlavi, le nouveau régime anti-américain s'est trouvé et se trouve toujours sans pièces de rechange, ni munitions, ni possibilités de modernisation de ces équipements américains, dont certains sont toujours opérationnels. [...] Les EAU ne sont vraisemblablement pas prêts à réitérer l'expérience iranienne de dépendance vis-à-vis d'un unique fournisseur » (Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis*, p. 67).

⁴⁷¹ Le revers de la médaille est en effet technique. Comme le confie ainsi Ed Blanche à Nadim Hasbani en entretien à Beyrouth le 22 décembre 2006 : « Une diversification extrême des fournisseurs ne permet pas un fonctionnement interopérable des équipements des différents systèmes existants dans les différents régiments, escadrons et unités militaires » (Ibid., p. 66).

Enfin, une autre précision à apporter aux agrégats présentés plus haut est que la répartition des parts de marchés accordées aux trois puissances occidentales a connu d'importantes variations au cours de la période. L'observation de ces fluctuations – que nous avons choisi de présenter en périodes successives de cinq ans pour une meilleure lisibilité – peut d'ailleurs servir de point de départ à notre réflexion. Les graphiques ci-dessous présentent les parts américaines, françaises et britanniques au sein des marchés d'armement du Qatar et des EAU de 1970 à 2014 en termes absolus et en termes relatifs.⁴⁷²



L'une des premières remarques que l'on peut faire au regard de ces graphiques est que la moyenne relativement importante des parts de marchés américaines au Qatar (21,3%) et surtout aux EAU (37,6%) sur la période 1970-2014 est en réalité le résultat de grandes variations.

⁴⁷² Sur ces quatre graphiques, « FR » désigne la France, « US » désigne les Etats-Unis, « UK » désigne la Grande-Bretagne et « X » désigne l'ensemble des autres fournisseurs. Le cumul des quatre catégories permet d'avoir le total des marchés d'armement. Le détail de la répartition des parts au sein de la catégorie élargie des « autres fournisseurs » sera donné dans les deux parties suivantes. Par ailleurs, il nous semblait important de présenter à la fois des graphiques en termes absolus et en termes relatifs car les premiers permettent d'avoir une idée des volumes réels des marchés d'armement alloués à chacune des grandes puissances occidentales tandis que les seconds permettent de mieux visualiser l'évolution de leurs parts des marchés (en % du total).

La pénétration américaine des marchés d'armement des deux Etats du Golfe commence au Qatar et s'accroît aux EAU à partir des années 2000. Ainsi, sur la période 1970-2004, les Etats-Unis représentent moins de 1% des importations qataries (contre 75,5% pour la France, 17,4% pour la Grande-Bretagne et 7% pour les autres fournisseurs) et seulement 14,2% des importations émiraties (contre 46,7% pour la France, 11% pour la Grande-Bretagne et 28,1% pour les autres fournisseurs). Sur la période 2005-2014, en revanche, les Etats-Unis représentent 71,9% des importations qataries et 58,4% des importations émiraties tandis que la part de la France est réduite à 11,7% au Qatar et à 22,4% aux EAU et que celle de la Grande-Bretagne disparaît presque intégralement (moins de 1% dans les deux Etats).⁴⁷³

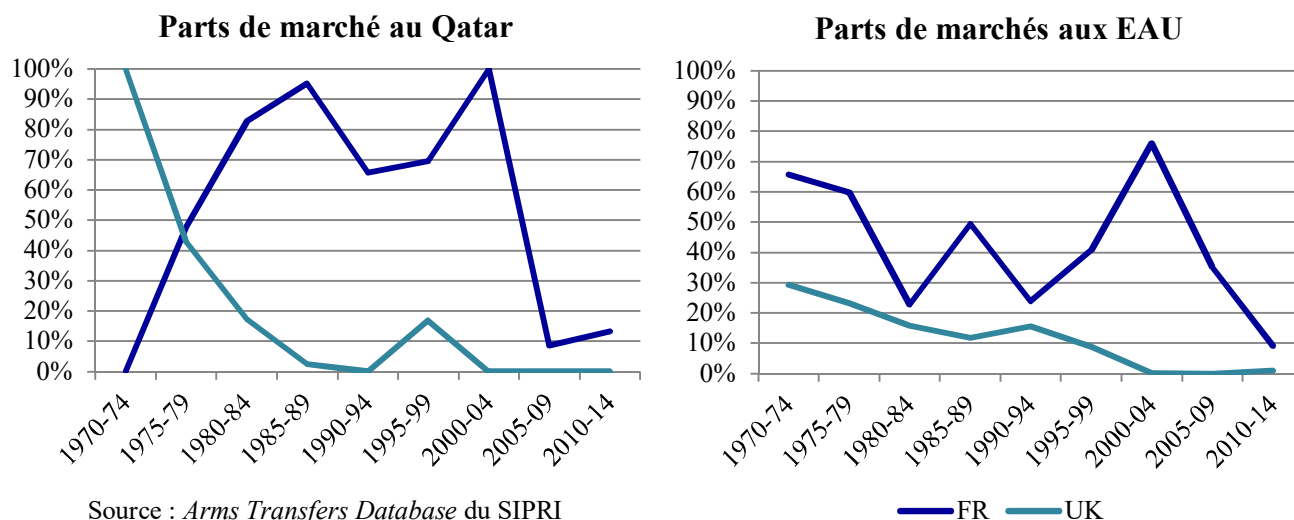
Ces graphiques corroborent donc l'évolution de la présence américaine dans la région telle que nous l'avions observée au cours de notre chapitre I.1.C.⁴⁷⁴ En outre, ils permettent de mettre en lumière un apparent décalage de portée des marchés d'armement entre, d'un côté, les Etats-Unis, et, de l'autre, la France et la Grande-Bretagne. En effet, si l'importante augmentation des parts de marchés américaines dans les importations d'armement du Qatar et des EAU fait suite aux accords de défense signés en 1992 et 1994, la présence des deux puissances européennes dans ces marchés précède leurs accords bilatéraux signés à partir de 1994. Ceci tendrait à confirmer l'idée d'un rôle politique des contrats pour les Etats-Unis par opposition à des objectifs purement économiques et commerciaux pour la France et la Grande-Bretagne. Il convient de nuancer cette idée en observant en détail les spécificités des relations de nos deux petits Etats du Golfe avec les deux puissances européennes.

Avant de nous pencher sur ce qui explique les différences entre la pénétration des deux puissances européennes dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU, il convient de rappeler que, pour les Etats clients, les contrats d'armement revêtaient des avantages politiques et stratégiques dès le début des années 1970, visant indirectement à assurer la sécurité des régimes. Dès lors, le tournant des années 1990 pourrait être celui d'une volonté d'officialiser des relations stratégiques qui étaient déjà pensées comme telles par les deux petits Etats du Golfe avant la signature d'accords de défense bilatéraux. Cette formalisation de leurs relations internationales peut être vue comme l'illustration d'une construction étatique de plus en plus aboutie. Nous reviendrons par ailleurs sur les contrastes entre leurs choix stratégiques – y compris dans les marchés d'armement – à partir de 1990 dans notre chapitre II.3.A.

⁴⁷³ Sur la période 2005-2014, la part des autres fournisseurs croît au Qatar, passant à 16,4%, ce qui pourrait traduire une volonté future de diversifier, à l'image des EAU, leurs approvisionnements militaires. Aux EAU, en revanche, la part des autres fournisseurs sur cette période baisse légèrement pour passer à 18,7%, ce qui dénote peut-être une volonté de rationaliser leur arsenal. Ces différentes questions seront traitées plus loin dans la démonstration.

⁴⁷⁴ Voir la sous-partie « Le tournant des années 1990 dans la stratégie du Qatar et des EAU », p. 121.

Etant donné les avantages politiques et stratégiques des contrats d'armement pour les régimes qataris et émiratis dès le début des années 1970 et la logique d'un choix d'alliance avec la France et la Grande-Bretagne car elles font toutes les deux partie du CSNU, nous aurions pu nous attendre à une égale répartition des parts de marchés qui leur étaient accordées. Pourtant, comme le montrent les deux graphiques ci-dessous, la réalité est toute autre.



Afin d'expliquer les différences de pénétration des deux puissances européennes dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU, il faut souligner les réticences des deux petits Etats du Golfe vis-à-vis de la Grande-Bretagne et les avantages comparatifs dont dispose la France.

Comme l'illustrent très clairement les deux graphiques ci-dessus, les parts de marché britanniques n'ont eu de cesse de décroître de 1970 à la fin des années 1980 avant de connaître un léger rebond durant les années 1990 et d'être réduite à un quasi néant depuis le début des années 2000. Cette faible représentation britannique dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU est liée à une méfiance des Etats clients qui nous a été régulièrement signalée lors de nos entretiens sur le terrain. Celle-ci tient, d'une part, au poids de l'Histoire et, d'autre part, à la proximité des Britanniques avec la puissance américaine. En tant qu'« Etats de la Trêve » jusqu'en 1971, le Qatar et les EAU avaient délégué leur sécurité à la Grande-Bretagne, ce qui explique d'ailleurs l'importante présence de cette dernière dans leurs importations d'armement durant les premières années suivant leur indépendance. Néanmoins,

« Ils ont ensuite eu d'autant plus à cœur de s'éloigner de l'ancienne puissance coloniale que les dirigeants du Golfe gardaient une certaine rancœur à son endroit. On attribue notamment une citation à Cheikh Zayed, le « Père de la nation » aux EAU, qui exprime cette aversion : « Lorsque les Britanniques sont partis, ils n'avaient pas construit une seule école ou un seul hôpital ». Les acteurs locaux avaient le sentiment d'avoir été abandonnés, floués ».⁴⁷⁵

⁴⁷⁵ Entretien avec un industriel français expatrié de longue date à Abu Dhabi, mars 2014.

Il est utile de rappeler ici que les EAU avaient vu le désengagement britannique d'un mauvais œil et qu'ils avaient même proposé d'importantes sommes d'argent à la Grande-Bretagne pour continuer d'assurer la sécurité de la région.⁴⁷⁶ Par ailleurs, les acteurs du Golfe considèrent que les Britanniques manquent d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis et sont moins enclins que d'autres puissances européennes – comme la France – de se démarquer d'une ligne politique impulsée par Washington. Ce facteur semble avoir particulièrement joué depuis le début des années 2000 :

« L'acquisition d'équipement militaire français correspond à une volonté politique des Etats du Golfe d'acheter du matériel qui ne soit pas américain (et qui ne soit pas non plus britannique, après l'invasion de l'Irak en 2003) et de diversifier leurs fournisseurs tout en conservant une supériorité technique ».⁴⁷⁷

Il semble donc que la Grande-Bretagne ait pâti d'une double réticence du Qatar et des EAU à son endroit qui se traduit par de moindres parts dans les marchés d'armement de ces pays. Néanmoins, il est important de souligner que les Britanniques sont extrêmement bien représentés au sein de nos deux petits Etats du Golfe dans les activités de conseil et d'entraînement militaire – un point sur lequel nous reviendrons plus loin. Par ailleurs, le double handicap observé ne semble pas empêcher les experts de la défense en Grande-Bretagne de caresser des rêves de reprise réelle des relations stratégiques entre leur pays et les Etats du Golfe :

« Un accord de coopération de défense bilatéral [entre la Grande-Bretagne et les EAU] a été signé en 1996 ; et bien qu'il ne se soit pas passé grand-chose pendant les mandats de Tony Blair et de Gordon Brown qui donne du poids à cet argument, il est possible de suggérer que le « retour » britannique aux EAU à partir de 2013 ne fait que marquer la reprise d'un partenariat stratégique de longue date que l'on avait seulement laissé refroidir ».⁴⁷⁸

Bien sûr, l'optimisme britannique sur ce point peut être rattaché à la plus grande nécessité d'exporter des armements à laquelle la Grande-Bretagne, comme bien d'autres, est aujourd'hui confrontée. Les conséquences de cette tendance contemporaines seront traitées dans la partie suivante. Il convient pour l'heure de nous pencher sur le cas de la France.

Les marchés d'armement du Qatar et des EAU ont fait la part belle aux fournisseurs de l'Hexagone depuis le début des années 1970. Ceci tient à plusieurs avantages comparatifs,

⁴⁷⁶ « Cheikh Zayed, dirigeant d'Abu Dhabi, avait dit à un émissaire britannique que lui et les autres emirs étaient prêts à prendre en charge l'intégralité des coûts de la présence militaire britannique dans la zone. Cheikh Rachid de Dubaï s'était associé à la proposition de Cheikh Zayed » (Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 18-19). Or, au Qatar comme aux EAU, un sentiment d'avoir été trahi par un partenaire – ou la peur d'une telle éventualité, comme nous l'avons observé vis-à-vis des Etats-Unis dans le chapitre I.1.C – peut jouer un rôle particulièrement important dans les choix des politiques. Ceci est à rattacher à l'intervention de variables cognitives dans le déploiement des stratégies de survie de ces petits Etats et sera analysé en détail plus loin.

⁴⁷⁷ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 80.

⁴⁷⁸ John Louth et al., *Defence Industry and the Reinvigorated UK-UAE Security Relationship*, Londres: RUSI, juin 2013, p. 2.

au-delà du fait que la France n'est « ni les Etats-Unis, ni la Grande-Bretagne ». Ainsi la France bénéficie-t-elle d'un capital positif au Qatar et aux EAU pour trois raisons : une bonne image grâce à une politique arabe appréciée par les acteurs locaux, une industrie de défense de premier rang dont elle est prête à partager la technologie de pointe, et une volonté politique de s'impliquer dans des partenariats stratégiques avec le Golfe considérés comme une priorité. Concernant les retombées positives de la politique arabe de la France, il semble ainsi que la position plus neutre – voire pro-arabe durant la présidence de Jacques Chirac – que les Etats-Unis sur le « processus de paix » israélo-palestinien soit appréciée des monarques du Golfe. De même, le refus de s'associer à l'opération en Irak menée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne en 2003 ou la fermeté particulièrement marquée vis-à-vis de la Syrie de Bachar al-Assad et de l'Iran dans le dossier nucléaire à partir de 2011 ont contribué à donner l'idée d'une France qui assume de jouer sa propre partition dans la région, ce qui est perçu positivement dans le Golfe.⁴⁷⁹ Par ailleurs, le choix de se procurer des armements français semble déterminé par l'excellence de l'industrie de défense de la France et par ses capacités d'exportation d'un armement homologué à celui de l'armée française, contrairement aux Etats-Unis.

« La France n'a pas hésité à aller très loin dans ce domaine, en produisant à la demande des Emirats Arabes Unis une version export du Mirage 2000-5, taillée sur mesure suivant les demandes émiraties. Nommé Mirage 2000-9, il s'avère supérieur aux Mirages que possède l'armée de l'Air française ».⁴⁸⁰

Ceci est fortement apprécié par les pays du Golfe qui le voient comme le signe que la France les considère comme de réels partenaires auxquels elle est liée par une relation d'égalité, de respect mutuel et de confiance réciproque.⁴⁸¹ Enfin, l'acquisition de matériels militaires français peut être vue comme le témoignage d'une gratitude du Qatar et des EAU envers un pays qui n'a eu de cesse d'élever leurs enjeux de sécurité dans l'ordre de ses priorités stratégiques. Ainsi faut-il souligner que le nouvel accord bilatéral de défense entre la France et les EAU en 2009 est encore plus contraignant que celui qui avait été signé en 1995, engageant la France à utiliser « tous les moyens militaires dont elle dispose » en cas d'attaque sur les EAU.⁴⁸² Les relations du Qatar et des EAU à la France et à la Grande-Bretagne feront l'objet de nombreux développements ultérieurs. Il s'agit pour l'heure d'observer d'autres partenariats stratégiques.

⁴⁷⁹ Il est en réalité possible de se demander de qui ceci est la partition, comme nous le verrons dans le chapitre I.2.C.

⁴⁸⁰ Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis*, p. 104-105.

⁴⁸¹ Entretien avec un militaire émirati à Abu Dhabi, 22 février 2014.

⁴⁸² Jean-Dominique Merchet, « Le Figaro révèle l'accord de défense avec les Emirats arabes unis », *Secret Défense*, 15 juin 2009, <http://secretdefense.blogs.liberation.fr/defense/2009/06/le-figaro-revele-laccord-de-defense-avec-les-emirats-arabes-unis.html> (consulté le 11 février 2016). L'accord ne mentionne pas explicitement le nucléaire, mais il est donc permis de penser que la France procure bien par là un parapluie nucléaire à son allié du Golfe.

2) *La Russie, l'Inde et la Chine, garanties alternatives aux puissances occidentales*

La stratégie coopérative du Qatar et des EAU organisée en plusieurs cercles concentriques dans le but de leur assurer la plus grande autonomie possible ne s'en tient pas aux niveaux que nous avons déjà présentés. En plus de s'être ralliés à l'Arabie saoudite pour contrer la menace de l'Iran et l'Irak, de s'être directement alliés avec les Etats-Unis pour rester indépendants des Saoudiens et d'avoir cherché à conserver une autonomie vis-à-vis des Américains en s'alliant avec la France et la Grande-Bretagne, nos deux petits Etats du Golfe cherchent à ne pas mettre toute leur sécurité entre les mains des puissances occidentales. Afin de remplir cet objectif, ils ont donc mis en place des relations privilégiées avec trois autres grands acteurs non-occidentaux : la Russie, l'Inde et la Chine.

En dépit des nombreuses différences que nous avons notées entre les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne,⁴⁸³ les pays du Golfe conservent en effet une certaine retenue à l'endroit de l'ensemble des pays occidentaux avec lesquels l'émergence de tensions – sur des questions de droits de l'Homme, par exemple – n'est jamais totalement exclue. Dès lors, les efforts du Qatar et des EAU pour nouer d'autres partenariats stratégiques en dehors de l'Occident ne sont guère étonnants.

« De plus en plus, les membres du CCG se tournent vers l'Asie pour diversifier leurs alliances. La Chine et l'Inde sont devenues des partenaires importants. [...] La dimension militaire de ces rapprochements entre le Golfe et les puissances asiatiques reste modeste par rapport aux relations historiquement développées avec les membres de l'OTAN, mais, à long terme, ce mouvement dénote une volonté des monarchies arabes de s'émanciper de la tutelle occidentale ».⁴⁸⁴

Notons que la recherche de partenariats avec la Russie et la Chine entre en résonnance avec ce que nous soulignons sur la logique d'un choix d'alliance avec la France et la Grande-Bretagne car elles sont, avec les Etats-Unis, les seuls membres permanents occidentaux du CSNU. Ainsi, en forgeant des alliances avec les deux membres permanents non-occidentaux du CSNU, le Qatar et les EAU ont donc mis toutes les chances de leur côté que leurs intérêts soient défendus en cas de besoin dans ce haut lieu de la politique internationale.

⁴⁸³ Notamment en termes de restrictions américaines sur l'exportation de matériels trop sophistiqués à ces pays dont les capacités techniques risqueraient d'éroder l'« avantage qualitatif » d'Israël sur ses voisins dans le cas où les Etats du Golfe rejoindraient une action arabe conjointe contre Israël.

⁴⁸⁴ Jean-Loup Samaan, « Les monarchies du Golfe : un marché d'armement sans armées ? », p. 53. Comme il le souligne dans un autre article, le Qatar et les EAU ne sont en effet pas les seuls à avoir ainsi procédé à un tournant vers l'Est : « En quête d'une certaine autonomie stratégique, [les pays du Golfe eux-mêmes] se mettent à diversifier leurs partenariats et à développer une politique asiatique. L'Arabie saoudite, en particulier, a renforcé ses liens non seulement économiques mais aussi stratégiques avec la Chine et l'Inde, signant des mémorandums et des accords bilatéraux dont l'objectif *in fine* est de façonner un nouveau cadre géostratégique à Riyad » (Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 30).

Avant de regarder plus en détail comment s'illustrent les alliances du Qatar et des EAU avec la Russie, l'Inde et la Chine, il est également important de souligner qu'une plus grande coopération avec eux, y compris dans le domaine de la sécurité et de la défense, répond à une logique de création de « coalitions de commodités » avec les économies émergentes sur la scène internationale autour d'intérêts communs dans le but de s'associer au rééquilibrage global du pouvoir géopolitique et géoéconomique de l'Occident vers l'Orient.⁴⁸⁵ Cette entreprise participe en effet aux nombreux efforts du Qatar et des EAU de se placer sur la carte du monde comme des acteurs incontournables au sein de la nouvelle géopolitique du capital que nous évoquions en introduction et sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre I.2.C. Il s'agit pour l'heure de présenter la relation complexe et contrastée du Qatar et des EAU à la Russie puis celles qu'ils ont construites avec l'Inde et la Chine au sein d'une politique de plus en plus tournée vers l'Est qui, si elles n'apparaissent pas extrêmement développées pour le moment, ont des chances d'évoluer vers des partenariats stratégiques déterminants pour l'avenir de la région.

Tandis que ce que les stratégies de survie du Qatar et des EAU que nous avons observées jusqu'à présent étaient relativement analogues dans les deux Etats – avec quelques nuances, qui ont été notées et sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre suivant –, la relation avec la Russie apparaît comme un point sur lequel ces deux petits Etats du Golfe diffèrent complètement l'un de l'autre. Le Qatar semble avoir gardé des relations globalement cordiales mais distantes avec la Russie depuis son indépendance en 1971, n'a, à ce jour, pas signé le moindre accord de coopération significatif avec elle et n'a jamais importé d'équipement militaire russe. A l'inverse, les EAU ont construit une relation stratégique forte avec la Russie, ont signé un accord bilatéral de coopération militaire et technique en novembre 2006 et ont importé 8,5% de leur équipement militaire à la Russie depuis 1990, plaçant ce pays en troisième position de ses plus importants Etats fournisseurs d'armement. Afin de comprendre ces importants contrastes, il nous faut faire un rapide rappel historique et présenter les tenants et aboutissants de la présence soviétique dans le Golfe avant 1990 puis montrer comment les relations qataries et émiraties avec la Russie ont évolué dans le temps.

Lorsque la Grande-Bretagne annonce son projet de créer une fédération des « Etats de la Trêve » à la fin des années 1960, l'URSS commence par s'y opposer car elle considère qu'il s'agit là d'une tentative britannique de conserver son influence dans le Golfe malgré son retrait de la région. Ainsi les Soviétiques soutiennent-ils alors l'Arabie saoudite dans ses

⁴⁸⁵ Voir la sous-partie « Les marchés d'armement, une étude de cas emblématique » de notre introduction au sujet du concept de « centre de gravité économique mondial » (CGEM).

contentieux territoriaux avec Oman et Abu Dhabi. Puis, l'opinion positive de ses alliés arabes au sujet de cette fédération semble faire changer d'avis Moscou, qui reconnaît immédiatement l'indépendance du Qatar et des EAU en 1971.⁴⁸⁶ Pourtant, ces deux derniers n'établissent des relations diplomatiques avec l'URSS qu'en 1985 pour les EAU et 1988 pour le Qatar. Il faut souligner que les monarques du Golfe partageaient dans l'ensemble une aversion pour l'idéologie communiste, notamment car celle-ci animait la République démocratique et populaire du Yémen (RDPY)⁴⁸⁷ et le Front populaire pour la libération du Golfe arabe occupé (FPLGAO), mouvement révolutionnaire et anti-régime qui menait la guérilla du Dhofar.⁴⁸⁸ Or, l'URSS apporte son soutien à la RDPY et au FPLGAO – la Chine également, comme nous le verrons plus loin. Par ailleurs, rappelons que la politique américaine des « deux piliers » à partir du début des années 1970 était précisément pensée comme un rempart à l'URSS qui pourrait vouloir profiter du vide de pouvoir régional provoqué par le départ des Britanniques. Dès lors, l'établissement de relations diplomatiques avec l'URSS était non seulement compliqué par l'aversion des petits Etats du Golfe face au communisme mais également par le fait qu'un rapprochement avec la puissance soviétique aurait marqué un décrochage de leur politique vis-à-vis de l'alliance saoudo-américaine contre l'URSS qui s'illustre particulièrement en Afghanistan à partir de 1979. Pour l'Arabie saoudite, cette opposition aux Soviétiques était d'autant plus logique que l'URSS était alliée à l'Irak, à laquelle elle vendait des armes depuis la fin des années 1950, et fournissait en outre d'importantes quantités d'armements à l'Iran. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, jusqu'au milieu des années 1980, le seul petit Etat du Golfe à avoir noué des relations diplomatiques avec l'URSS est le Koweït⁴⁸⁹ et que ce choix était pensé

⁴⁸⁶ Voir la thèse de Mishel al-Mosaed, *USSR-Gulf States relations since the British withdrawal from east of Suez*, University of Denver, 1990, p.150-152.

⁴⁸⁷ Le Yémen du Sud, dont la capitale se trouvait à Aden, est fondé en 1967 et disparaît en 1990 après l'unification avec la République arabe du Yémen (le Yémen du Nord). De 1967 à 1970, le pays porte le nom de « République populaire du Yémen du Sud » avant d'être rebaptisé « République démocratique et populaire du Yémen ». Parfois qualifiée de « Cuba de la péninsule Arabique », la RDPY était dirigée par un parti unique au pouvoir appelé le Front national de libération (FNL) du Sud-Yémen.

⁴⁸⁸ « A ses débuts, en 1963, la révolte du Dhofar contre l'absolutisme centralisateur du sultan Said ben Taymour naît de l'alliance de nationalistes arabes, de conservateurs religieux et de chefs tribaux. Cette alliance donne naissance au Front de libération du Dhofar (FLD). En 1968, cependant, l'aile marxiste du mouvement prend sa direction avec l'appui de la toute nouvelle République démocratique et populaire du Yémen (RDPY). [...] Dès lors, le mouvement choisit d'élargir ses ambitions et son activité à l'ensemble de la Péninsule arabique. Il est rebaptisé Front populaire de libération du Golfe arabe occupé, puis en 1972 Front de libération d'Oman et du Golfe arabe, puis en 1974, Front populaire de libération d'Oman (FPLO) » (Olivier Da Lage, « La vie politique en Péninsule arabique : Oman, Qatar, Emirats arabes unis, Bahreïn », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 81, n° 1, 1996, p. 319-320). La guerre du Dhofar prend fin en 1975, même si les derniers combats ne cesseront en réalité qu'entre 1983 et 1985. Sur ces questions, voir Marc Valéri, *Le sultanat d'Oman : une révolution en trompe-l'œil*, Paris : Karthala, 2007 (notamment p. 93-101).

⁴⁸⁹ Le Koweït, qui accède à l'indépendance en 1961, établit des relations diplomatiques avec l'URSS dès 1964.

comme l'officialisation de sa politique du non-alignement. La signature d'un contrat d'armement d'une valeur de 400 millions de dollars entre les deux pays en août 1976 a ainsi été qualifiée de « déclaration d'indépendance vis-à-vis des Saoudiens ardemment anti-communistes ».⁴⁹⁰

Similairement, pour le Qatar et les EAU, l'établissement de relations diplomatiques avec l'URSS marque une certaine volonté d'autonomie vis-à-vis de l'Arabie saoudite. Notons que les EAU ont en réalité envisagé cette alliance dès leur indépendance tandis que le Qatar a attendu la fin des années 1980 pour voir ses rapports avec la puissance soviétique se concrétiser. Ainsi, Cheikh Zayed échange des télégrammes avec le président soviétique Nikolaï Podgorny exprimant leur désir mutuel de nouer des relations cordiales entre leurs pays dès décembre 1971 et, début 1973, les EAU annoncent l'établissement prochain de liens diplomatiques avec l'URSS pour finalement se rétracter en mars 1973 car les Saoudiens s'y opposaient.⁴⁹¹ A la même période, et pendant longtemps, les seules relations entre le Qatar et l'URSS consistent en l'échange de messages formels pour les fêtes,⁴⁹² le petit émirat étant alors tellement enclin à respecter la ligne politique fixée par l'Arabie saoudite⁴⁹³ qu'il ne fait aucun pas vers l'établissement de véritables relations diplomatiques avec la puissance soviétique. Sans doute est-il possible de relier les frilosités du Qatar et des EAU à froisser leur grand saoudien au fait qu'ils viennent tout juste d'accéder à l'indépendance et n'ont pas encore suffisamment d'assurance en tant qu'Etats souverains pour risquer de s'attirer les foudres de l'Arabie saoudite. Ceci change à partir de la moitié des années 1980 puisque les EAU et le Qatar établissent alors respectivement des relations diplomatiques avec l'URSS en 1985 et 1988 sans attendre l'aval saoudien – l'Arabie saoudite ne fait de même qu'en 1991, ce qui est vraisemblablement dû au fait que l'URSS a retiré ses troupes d'Afghanistan et a apporté son soutien tacite à la coalition anti-Irak lors de la seconde Guerre du Golfe.

⁴⁹⁰ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 40. Notons que la propension du Koweït à marquer son indépendance vis-à-vis de l'Arabie saoudite peut être reliée au fait que ses préoccupations stratégiques et sécuritaires sont plus directement liées à l'Irak qu'aux deux autres puissances régionales que sont l'Arabie saoudite et l'Iran. Or, l'Irak était l'alliée de l'URSS depuis 1958 (les Soviétiques avaient même établi des relations diplomatiques avec l'Irak dès 1944 mais celles-ci avaient été suspendues en 1955 pour n'être rétablies qu'en 1958, après le renversement de Faisal II). Sans doute le choix koweïti de consolider une alliance propre avec l'URSS permettait-il donc au petit Etat du Golfe de se prémunir contre les appétits expansionnistes irakiens.

⁴⁹¹ Mishel al-Mosaed, *USSR-Gulf States relations since the British withdrawal from east of Suez*, p.155. L'auteur précise que Cheikh Zayed lui-même fit alors une annonce sur le fait que les EAU ne pouvaient pas se permettre d'ignorer les désirs de l'Arabie saoudite. L'URSS prit note du refus saoudien et entreprit de lancer une propagande contre l'Arabie saoudite – les médias soviétiques soutenant dorénavant les EAU dans le contentieux territorial entre les deux pays du Golfe, par exemple.

⁴⁹² Ibid., p. 158.

⁴⁹³ A cet égard, notons que les experts travaillant sur la région du Golfe considèrent généralement que le Qatar n'avait pour ainsi dire pas de politique étrangère propre jusqu'à la fin des années 1980, cette dernière consistant seulement à être en adéquation avec celle de l'Arabie saoudite.

Si la mise en place de relations diplomatiques avec l'URSS marque bien le début d'une plus grande autonomie du Qatar et des EAU vis-à-vis de l'Arabie saoudite qui se concrétise quelques années plus tard par l'établissement de relations directes avec les Etats-Unis, il est intéressant de souligner que ces derniers semblent en réalité être le premier interlocuteur auquel les deux petits Etats du Golfe cherchent à envoyer un message en s'alliant à l'URSS.

« Certains analystes défendent l'idée que les EAU ont considéré qu'il était nécessaire d'établir des relations diplomatiques avec l'Union soviétique [en novembre 1985] à cause de son élection au Conseil de Sécurité des Nations Unies en octobre de la même année. S'apprêtant à occuper l'un des cinq sièges de membres non-permanents du Conseil en janvier 1986, les EAU ont peut-être pensé qu'entretenir des relations diplomatiques avec les deux superpuissances permettrait d'affirmer leur statut de non-aligné ». ⁴⁹⁴

Ainsi peut-on constater que l'alliance avec l'URSS – et plus tard, la Russie – participe bien, aux yeux des dirigeants émiratis, d'une volonté de ne pas s'inscrire dans une allégeance ou une dépendance trop marquée à l'endroit du partenaire américain même si cette prise de position permet également de s'autonomiser vis-à-vis de l'Arabie saoudite. ⁴⁹⁵ Similairement, lorsque le Qatar établit des relations diplomatiques avec l'URSS en août 1988, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Doha note :

« La plupart des observateurs s'imaginaient que le Qatar attendrait l'aval saoudien avant d'établir des relations diplomatiques avec l'Union soviétique et la Chine. ⁴⁹⁶ La décision de s'engager dans cette direction de manière autonome à ce moment-là reflétait probablement la préoccupation qatarie de ne pas être trop étroitement associé à la politique des Etats-Unis dans le Golfe ». ⁴⁹⁷

En effet, cette consolidation des relations qataries avec l'URSS et la Chine intervient pendant une crise entre le Qatar et les Etats-Unis après que le petit émirat ait refusé de donner à la puissance américaine des missiles Stinger qu'il avait achetés à un parti tiers alors que les Etats-Unis avaient auparavant refusé de lui en vendre. ⁴⁹⁸ On constate donc une apparente similarité entre l'évolution des relations qataries et émiraties avec l'URSS. Or, il n'en est rien et il s'agit à présent de montrer en quoi la suite des événements a illustré leurs différences fondamentales.

⁴⁹⁴ H. Richard Sindelar III et J. E. Peterson (dir.), *Crosscurrents in the Gulf: Arab, Regional and Global Interests*, New York: Routledge, 1988, p. 79, cité dans Mishel al-Mosaed, *USSR-Gulf States relations since the British withdrawal from east of Suez*, p.156-157.

⁴⁹⁵ Il est significatif que 1985 soit aussi l'année durant laquelle le sultanat d'Oman établit des relations diplomatiques avec l'URSS, lui qui est connu pour être l'un des petits Etats du Golfe les plus autonomes vis-à-vis de l'Arabie saoudite.

⁴⁹⁶ Le Qatar établit en effet ses relations diplomatiques avec la Chine la même année qu'avec l'URSS. Les EAU, en revanche, ont établi leurs relations diplomatiques avec la Chine en 1984, un an avant celles avec l'URSS. Nous reviendrons sur ces alliances un peu plus loin.

⁴⁹⁷ Cité dans David B. Roberts, *QatarTM and a Changing Conception of Security*, p. 117.

⁴⁹⁸ Mishel al-Mosaed, *USSR-Gulf States relations since the British withdrawal from east of Suez*, p. 159. Comme le note l'auteur, les communiqués du Qatar et de l'URSS « omettent [néanmoins] de mentionner la moindre détérioration des relations entre le Qatar et les Etats-Unis ».

Après l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1988, le Qatar et la Russie n'ont jamais véritablement cherché à les faire évoluer vers une alliance stratégique. Ainsi peut-on constater que la Russie est absente des marchés d'armement au Qatar, ce qui, de l'avis de Mikhail Barabanov, éditeur en chef de la revue *Moscow Defense Brief*, tient au fait que « les élites politiques et militaires [de l'émirat] sont presque intégralement tournées vers l'Occident et qu'elles ne voient aucun avantage politique à développer des relations avec la Russie ». ⁴⁹⁹ Il faut en effet souligner que si la relation russo-qatarie avait trouvé ses racines dans un contentieux américano-qatari, elle semble avoir été durablement éclipsée par le rétablissement d'un partenariat fort entre le Qatar et les Etats-Unis à partir du début des années 1990. Récemment, les relations entre le Qatar et la Russie ont même été ponctuées de tensions notamment dues à l'assassinat de Zelimkhan Yandarbiyev en février 2004 à Doha ⁵⁰⁰ mais aussi et surtout à de profonds désaccords sur le dossier syrien depuis 2011. ⁵⁰¹

A l'inverse, l'établissement des relations diplomatiques entre les EAU et la Russie en 1985 a marqué le début d'une véritable alliance structurante pour ces deux Etats. Ainsi les EAU concluent-ils dès 1986 un contrat d'armement avec l'URSS prévoyant l'achat de systèmes portatifs de défense aérienne, ouvrant alors la voie d'une coopération militaire qui se confirme en 1992 et 1994 avec d'importants contrats – respectivement signés par l'émirat d'Abu Dhabi et celui de Dubaï – pour l'achat de véhicules de combat d'infanterie BMP-3. Bien que le nombre total de véhicules concernés soit incertain, ⁵⁰² il est intéressant de noter que les EAU sont alors devenus le premier utilisateur mondial de BMP-3 et que les

⁴⁹⁹ Mikhail Barabanov, "Russian Arms Deliveries to Arab Countries of the Persian Gulf Region", *Moscow Defense Brief*, Moscou: Centre for Analysis of Strategies and Technologies, avril 2008, <http://mdb.cast.ru/mdb/4-2008/item4/article1/?form=print> (consulté le 12 février 2016). Il ajoute que le problème irrésolu de la dette russe envers le Qatar représente peut-être une complication additionnelle.

⁵⁰⁰ Zelimkhan Yandarbiyev était un écrivain et homme politique tchéchène qui, entre 1996 et 1997, était président temporaire de la République tchéchène d'Ichkérie avant d'être battu aux élections par Aslan Maskhadov. Accusé d'être à l'instigation d'une tentative d'assassinat contre ce dernier, qui le tient pour responsable du développement du wahhabisme dans le pays, il est, en 1999, l'un des organisateurs de l'invasion du Daghestan par la Brigade islamique internationale et il finit par s'exiler au Qatar en 2001. Son assassinat, qui conduit le Qatar à adopter la première loi anti-terroriste de son histoire, a fait naître des tensions entre l'émirat et la Russie car des soupçons pèsent sur l'implication des services de renseignements russes dans l'attentat qui lui a coûté la vie.

⁵⁰¹ Le Qatar et la Russie sont notamment en désaccord au sujet de Bachar al-Assad, dont le premier considère qu'il est nécessaire qu'il quitte le pouvoir tandis que la seconde soutient précisément le président syrien. Nous reviendrons plus en détail sur la crise syrienne et sur le positionnement adopté vis-à-vis de celle-ci par les différents acteurs internationaux ultérieurement.

⁵⁰² Le SIPRI estime que 250 BMP-3 ont été livrés à Abu Dhabi entre 1992 et 1994 et que 402 BMP-3 ont été livrés à Dubaï entre 1994 et 2000 mais il faut souligner que « la quantité totale de BMP-3 livrés aux deux émirats n'a jamais été publiée officiellement, et [que] les sources officielles sont souvent contradictoires » (Mikhail Barabanov, "Russian Arms Deliveries to Arab Countries of the Persian Gulf Region"). Ainsi l'auteur mentionne-t-il une commande de 162 autres véhicules à usage spécial qui n'apparaissent pas dans la base de données du SIPRI.

commandes qu'ils ont passées à la Russie ont « littéralement permis de sauver l'entreprise Kurganmachzavod (KMZ), principal producteur russe d'équipement blindé, de la faillite durant la crise économique russe des années 1990 ». ⁵⁰³ Au début des années 2000, les EAU confirment l'importance de la relation militaire et technique avec la Russie à travers un contrat pour 50 systèmes de défense anti-aériens mobiles Pantsyr-S1 qui sont livrés de 2009 à 2013 et dont ils couvrent une partie des coûts de développement. Ici, il est intéressant de souligner qu'à l'instar de la France, ce qui est très apprécié des EAU vis-à-vis de la Russie est que cette dernière ne rechigne pas à exporter du matériel équivalent voire supérieur à celui utilisé par ses propres forces armées. En outre, les deux pays signent un accord bilatéral de coopération militaire et technique en novembre 2006 et il apparaît que la Russie représente, aux yeux des dirigeants émiratis, l'un des partenaires qui permettent la mise en place de leur nouvelle stratégie consistant à construire une industrie d'armement locale – un point sur lequel nous reviendrons.

Les relations bilatérales particulièrement fortes établies entre les EAU et la Russie illustrent l'existence d'apparents paradoxes dans les politiques de nos deux petits Etats du Golfe. Nous faisons ici référence au fait que la Russie est par ailleurs un allié important de l'Iran, ce qui, au premier abord, aurait pu représenter un obstacle à un rapprochement avec les EAU. Afin de comprendre cette apparente contradiction, il faut rappeler que l'alliance entre la Russie et l'Iran tient notamment à une ambition commune de contrer ce qui est perçu comme un « hégémonisme américain » et une propension des Etats-Unis à s'immiscer dans les affaires régionales et même les problématiques intérieures de nombreux pays à travers le monde pour défendre leurs intérêts. Or, les EAU – et, dans une moindre mesure, le Qatar – sont eux aussi réfractaires à l'idée de toute ingérence étrangère dans leurs affaires internes et ils cherchent, comme nous l'avons noté, à se ménager une autonomie relative vis-à-vis de l'Occident. Compte tenu de ces observations, l'on comprend mieux la rationalité sur laquelle reposent des partenariats qui peuvent surprendre de prime abord – avec la Russie mais également la Chine.

En effet, la Chine partage avec la Russie plusieurs caractéristiques qui ne laissaient *a priori* pas présager que le choix du Qatar et des EAU se porte sur elle pour diversifier leurs alliances. Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, elle soutenait, au même titre que Moscou, la RDPY et le FPLGAO durant les années 1960 et 1970. Par ailleurs, les persécutions des minorités musulmanes en Chine dans les débuts de la Révolution culturelle (1966 à 1969) ont alimenté une opinion globalement négative à l'égard de ce pays d'Asie au sein du Golfe. Enfin, la Chine a été l'un des principaux soutiens et alliés de l'Iran à partir de 1990 :

⁵⁰³ Mikhail Barabanov, "Russian Arms Deliveries to Arab Countries of the Persian Gulf Region".

« La Chine est devenu le principal, quoique pas le seul, fournisseur d'armes conventionnelles de l'Iran. L'Iran, qui a démarré en 1992 une campagne de réarmement sur cinq ans pour un montant total de 50 milliards de dollars, a sollicité l'aide de la Chine pour remplir ses objectifs en termes d'achats d'avions, de chars de combat et de missiles. [...] En outre, l'Iran a arrangé et financé plusieurs livraisons d'armes chinoises au Soudan et a également monté une relation triangulaire avec la Chine et le Pakistan pour coproduire des chars de combat ».⁵⁰⁴

Les relations entre la Chine et l'Iran n'ont d'ailleurs pas faibli par la suite, puisque la Chine était encore le premier partenaire commercial de Téhéran en 2012. Pourtant, le Qatar comme les EAU ont décidé de se rapprocher de la Chine, ce qui s'explique notamment par le fait que « sa politique étrangère pragmatique avec un accent marqué sur la non-intervention et sur la souveraineté étatique séduit particulièrement les pays du Golfe ».⁵⁰⁵ Une autre explication tient à l'importance des opportunités que représentent les relations bilatérales entre la Chine et nos deux petits Etats du Golfe dans le domaine énergétique et le domaine économique et commercial.⁵⁰⁶

En termes de relations dans le domaine de la défense, le Qatar n'a jamais acheté de matériel militaire chinois mais ceci est susceptible d'évoluer. En 2014, la Chine participait pour la première fois à DIMDEX, un événement en amont duquel l'ambassadeur Gao Youzhen exprimait le désir de son pays de vendre davantage de matériel militaire au petit émirat et de renforcer leurs relations bilatérales dans le domaine de la défense.⁵⁰⁷ Ainsi, en décembre 2014, le président chinois Xi Jinping et l'émir du Qatar Tamim bin Hamad al-Thani ont annoncé l'établissement d'un partenariat stratégique qui porte en germe les promesses d'une consolidation des relations notamment militaires entre les deux pays. Quant aux EAU, leur seul contrat d'armement avec la Chine remonte au début des années 1990 (20 canons tractés pour une valeur estimée à 14 millions de dollars) mais eux aussi semblent vouloir changer cela.

⁵⁰⁴ John Calabrese, "Peaceful or Dangerous Collaborators? China's Relations with the Gulf Countries", *Pacific Affairs*, vol. 65, n° 4, hiver 1992-1993, p. 482.

⁵⁰⁵ Kristian C. Ulrichsen, "The GCC States and the Shifting Balance of Global Power", p. 18. Cet accent sur la non-interférence est d'ailleurs souligné par Xu Guangyu, le directeur de l'Association chinoise de contrôle des armements et du désarmement, qui explique que l'avantage comparatif des industries d'armement chinoises, outre les prix qu'elles pratiquent, tient au fait qu'elles « n'ont aucune exigence vis-à-vis des politiques intérieures des autres gouvernements » (cité dans Edward Wong et Nicola Clark, "China's Arms Industry Makes Global Inroads", *The New York Times*, 20 octobre 2013, http://www.nytimes.com/2013/10/21/world/asia/chinas-arms-industry-makes-global-inroads.html?_r=1, consulté le 14 février 2016).

⁵⁰⁶ En 2015, la Chine est devenue le premier importateur de pétrole du monde, ce qui représente une opportunité pour les pays du Golfe dans un contexte où les Etats-Unis ont de moins en moins besoin de leurs ressources énergétiques. Les relations bilatérales entre la Chine et nos deux Etats du Golfe sont en pleine expansion : les échanges commerciaux avec le Qatar sont passés de 3,4 milliards de dollars en 2010 à 10,5 milliards en 2014 et ceux avec les EAU sont passés de 25 milliards de dollars en 2010 à 50 milliards en 2014 (Dr R Seetharaman, "Growing synergies have contributed to surge in GCC-China bilateral trade", *Gulf Times*, 30 septembre 2015, <http://www.gulf-times.com/story/456952/Growing-synergies-have-contributed-to-surge-in-GCC> (consulté le 14 février 2016).

⁵⁰⁷ Peter Kovessy, "China eyes deeper defense relationship with Qatar", *Doha News*, 30 mars 2014, <http://dohanews.co/ambassador-china-eyes-deeper-defense-relationship-qatar/> (consulté le 14 février 2016).

Ainsi les EAU et la Chine ont-ils signé un accord de défense et de coopération en 2008 et l'engagement de la Chine envers la sécurité de la région est-il visible dans le fait que des navires de guerre chinois ont effectué des patrouilles régulières dans les eaux du Golfe d'Aden, de la Corne de l'Afrique et de l'Océan Indien depuis le printemps 2010 – en faisant des escales fréquentes dans les ports émiratis.⁵⁰⁸ Enfin, il est intéressant de noter qu'à l'instar de la Russie, la Chine semble désireuse de coopérer avec les EAU pour aider ces derniers à mettre en place une industrie d'armement locale – ce point ayant fait l'objet de discussions entre le président chinois Xi Jinping et le Prince héritier d'Abu Dhabi Mohammed bin Zayed al-Nahyan en décembre 2015.⁵⁰⁹ Il semble donc que la relation stratégique entre la Chine et nos deux petits Etats du Golfe soit bel et bien en train d'évoluer vers une plus étroite coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité. Néanmoins, il faut souligner que cette puissance d'Asie ne cherche pas pour autant à prendre en charge le rôle de protecteur du Golfe⁵¹⁰ qui a jusqu'à présent été occupé par les Etats-Unis. Sur ce point et sur d'autres, la Chine et l'Inde ont un positionnement assez similaire – ce qui est d'ailleurs source de tensions entre elles.⁵¹¹

L'Inde est, des trois pays dont nous présentons les alliances avec le Qatar et les EAU dans ce mouvement, celui dont les relations avec eux s'inscrivent le plus dans la durée.

« L'Inde a gardé un engagement important dans la région qui tient à des intérêts commerciaux mais également à des relations historiques, une proximité géographique, des contacts de personne à personne et une affinité culturelle ». ⁵¹²

Au-delà de cette affirmation, il faut néanmoins souligner les nombreuses similitudes entre les intérêts de l'Inde dans la région et ceux de la Chine. En effet, les relations bilatérales entre l'Inde et nos deux petits Etats du Golfe présentent, elles aussi, des opportunités qui sont essentiellement confinées dans le domaine énergétique et le domaine économique et commercial.

⁵⁰⁸ Muhamad S. Olimat, *China and the Middle East: From Silk Road to Arab Spring*, New York: Routledge, 2013, p. 171-172.

⁵⁰⁹ "UAE, China and cooperation on military industry", *Tactical Report*, 15 décembre 2015, disponible à l'adresse: http://www.tacticalreport.com/view_news/UAE-China-and-cooperation-on-military-industry/4839.

⁵¹⁰ Notons néanmoins la construction d'une base navale chinoise dans le port de Gwadar au Pakistan, qui a ouvert en 2005, est devenue pleinement opérationnelle en 2008 et pourrait représenter un avant-poste de la Chine (à 400 kms du détroit d'Ormuz) pour protéger ses intérêts énergétiques dans le Golfe et surveiller le trafic maritime dans cette zone (Sudha Ramachandran, "China's Pearl in Pakistan's Waters", *Asia Time*, 4 mars 2005, http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/GC04Df06.html, consulté le 14 février 2016).

⁵¹¹ Des diplomates indiens ont exprimé leur embarras face à la rapide émergence de la Chine comme nouvel acteur dans le Golfe et ont même déclaré que « les efforts de la Chine pour augmenter ses liens avec la région représentent un défi croissant pour l'Inde... La géo-économie va de plus en plus déterminer la géopolitique » (Ranjit Gupta, "China as a Factor in India's Relations with the GCC Countries", dans Inder Pal Khosla (dir.), *India and the Gulf*, New Delhi: Konark Publishers, 2009, p. 80). Sans doute l'établissement de la base navale de Gwadar, au Pakistan, n'est-il pas étranger à la perception indienne de la présence chinoise comme un défi, voire une menace.

⁵¹² N. Janardhan, "China, India, and the Persian Gulf: Converging Interests?", dans Mehran Kamrava (dir.), *International Politics of the Persian Gulf*, p. 207.

Pourtant, tout comme la Chine, l'Inde a dernièrement augmenté sa coopération militaire avec le Qatar et les EAU. Ainsi a-t-elle signé un accord de coopération avec les EAU en 2003 et avec le Qatar en 2008. Notons que ces accords ne semblent pas avoir une valeur stratégique déterminante pour le moment. Ainsi celui que l'Inde a signé avec le Qatar concerne-t-il uniquement la sécurité maritime et a-t-il été qualifié de « très superficiel », par exemple.⁵¹³ Sans doute est-il possible de relier la moindre coopération militaire et technique de nos deux petits Etats du Golfe avec l'Inde au fait que ce pays n'est pas un exportateur d'armement aussi important que les autres puissances avec lesquelles le Qatar et les EAU ont noué des partenariats stratégiques. Néanmoins, l'Inde possède, au même titre que la Chine, un réel potentiel pour ce qui est de jouer un plus grand rôle dans la sécurité de la région à l'avenir.

« Toutes les deux sont des puissances militaires à part entière, et compte tenu du niveau actuel de leur engagement économique au niveau régional et au niveau mondial, elles sont fortement susceptibles de prendre part à tout accord qui préservera leurs intérêts. Le développement de ces pays ainsi que les déclarations fréquentes de leurs capitales respectives en ce sens suggèrent que l'éventualité d'un rôle asiatique dans l'architecture future de la sécurité du Golfe est plus qu'une simple rhétorique sur le long terme ».⁵¹⁴

Le fait que l'Inde ait, elle aussi, envoyé des navires dans les ports qataris et émiratis récemment, où la Marine indienne organise notamment des activités de soutien et de formation pour ses pairs du Golfe, et le lancement d'un programme gouvernemental sur 20 ans visant à « devenir une puissance internationale dont l'influence est sensible dans l'ensemble de l'Océan Indien, du Golfe et de l'Asie »⁵¹⁵ vont en ce sens. Pour l'heure, néanmoins, qu'il s'agisse de l'Inde ou de la Chine, l'excellent résumé de Kristian Ulrichsen semble encore d'actualité :

« Le pivot vers l'est des pays du Golfe prend de l'ampleur et revêt de nouvelles dimensions. [...] [Ceci] révèle une déconnexion naissante entre l'orientation vers l'est de leurs liens économiques et commerciaux et la constance de leur interdépendance politique et de sécurité avec les puissances occidentales, particulièrement les Etats-Unis ».⁵¹⁶

Afin de terminer notre tour d'horizon de la stratégie coopérative du Qatar et des EAU organisée en plusieurs cercles concentriques visant *in fine* à se doter d'une certaine autonomie, nous voudrions à présent analyser les liens significatifs – quoique moins stratégiques – qu'ils ont noués avec de nombreux autres pays du globe selon des dynamiques diverses et variées en fonction des intérêts en jeu.

⁵¹³ Christopher M. Davidson, *The Persian Gulf and Pacific Asia: From Indifference to Interdependence*, New York: Columbia University Press, 2011, p. 28. L'accord prévoit notamment un partage d'information entre les deux pays et il a donné lieu à trois comités mixtes sur la coopération militaire entre l'Inde et le Qatar en 2008, 2011 et 2013.

⁵¹⁴ N. Janardhan, "China, India, and the Persian Gulf: Converging Interests?", p. 219.

⁵¹⁵ Ibid., p. 223.

⁵¹⁶ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 70.

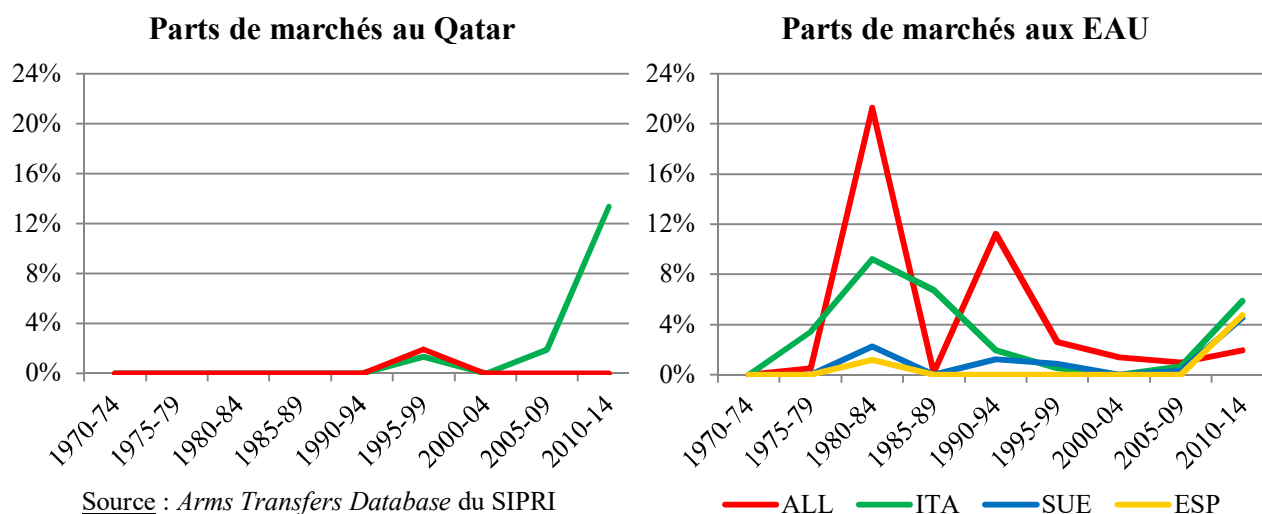
3) *Autres pays significatifs dans les stratégies de défense du Qatar et des EAU*

Outre leurs partenariats stratégiques principaux avec les trois puissances occidentales que sont les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ainsi qu'avec les trois puissances non-occidentales que sont la Russie, l'Inde et la Chine, il faut noter la présence d'autres pays dans les marchés d'armement et dans les stratégies de défense du Qatar et des EAU. Dans ce mouvement, nous proposons ainsi d'observer les relations que nos deux petits Etats du Golfe ont nouées avec plusieurs pays européens (l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Suède) et les deux autres BRICS (le Brésil et l'Afrique du Sud) mais également des Etats d'Asie du sud-est (Singapour, l'Indonésie et la Corée du Sud) ainsi que la Turquie. Ces multiples relations correspondent à des intérêts tout à fait différents d'un pays à l'autre, et elles permettent de parfaire notre compréhension des stratégies originales du Qatar et des EAU afin d'émerger sur la scène mondiale comme des Etats dotés non seulement d'une autonomie relative, mais même d'un certain capital de puissance.

Nous commencerons par nous intéresser aux quatre pays européens, dont la présence dans les marchés d'armement qataris et émiratis ne semble pas refléter des visées similaires. Tandis que leurs exportations de matériel militaire vers le Qatar et les EAU ont longtemps été liées à de purs déterminants économiques et commerciaux, celles-ci semblent s'être récemment assorties d'une volonté de nouer de plus étroits partenariats stratégiques pour l'Italie et l'Espagne. A l'inverse, en ce qui concerne l'Allemagne et la Suède, des considérations politiques sont en réalité venues s'opposer à une association trop marquée avec ces pays. Nous nous tournerons ensuite vers les cas du Brésil et de l'Afrique du Sud, qui, s'ils ne semblent pas être de potentielles garanties futures de sécurité comme peuvent l'être la Russie, l'Inde et la Chine, pourraient représenter de précieux alliés pour ce qui est de gagner en autonomie en construisant une industrie d'armement locale. Notons néanmoins que leurs exportations de matériel militaire vers le Qatar et les EAU sont très largement inférieures à celles des pays européens que nous aurons observés avant.⁵¹⁷ Enfin, nous montrerons que les relations qu'entretiennent nos deux petits Etats du Golfe avec les Etats d'Asie du sud-est et la Turquie, dont la pénétration de leurs marchés d'armement demeure elle aussi très marginale, illustrent également la stratégie de rayonnement voire de puissance que le Qatar et les EAU semblent désireux de mettre en place aujourd'hui.

⁵¹⁷ Sur l'ensemble de la période 1970-2014, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Suède représentent 3,7% du marché d'armement qatari (où seules l'Italie et l'Allemagne sont concernées) et 9,2% du marché émirati tandis que le Brésil et l'Afrique du Sud représentent 1,6% des importations qataries et 0,7% des importations émiraties.

Similairement à ce que nous avons observé pour la France et la Grande-Bretagne, il est intéressant de souligner que les parts de marchés accordées par le Qatar et les EAU aux quatre pays européens que nous avons mentionnés ont connu de nombreuses fluctuations dans le temps.



Ces graphiques permettent de confirmer certaines tendances que nous avons mentionnées précédemment. Tout d'abord, ils font apparaître très clairement les différences entre le marché qatari et le marché émirati, le premier étant bien moins diversifié que le second. Rappelons qu'au Qatar, les marchés d'armement faisaient l'objet d'un duopole franco-britannique presque total jusqu'en 2004, étant donné que la France et la Grande-Bretagne représentaient à eux seuls 93% des importations d'équipement militaire de l'émirat sur la période 1970-2004. A l'inverse, comme l'illustre bien le graphique ci-dessus, les EAU ont eu à cœur, dès les premières années suivant leur indépendance, de diversifier leurs fournisseurs militaires. Ainsi l'Allemagne et l'Italie représentent-elles deux sources d'approvisionnement relativement importantes pour les EAU jusqu'au début des années 1990.⁵¹⁸ Outre ces remarques générales sur les contrastes entre le Qatar et les EAU, qui reflètent des différences de stratégie que nous analyserons dans le chapitre II.3.A., il s'agit d'observer les évolutions de la présence de chacun des quatre pays européens dans les marchés d'armement de nos deux petits Etats du Golfe, qui est à rattacher à des intérêts divers ainsi qu'à des choix politiques et stratégiques différents.

L'Italie, présente dans les marchés d'armement émiratis du début des années 1970 au début des années 1990, semble avoir connu un retour aux EAU au début des années 2000 en même temps qu'elle a fait une remarquable entrée dans les marchés qataris.⁵¹⁹ Or, si les

⁵¹⁸ Sur la période 1970-1994, 9% des achats d'armement des EAU sont faits à l'Allemagne et 4,6% à l'Italie.

⁵¹⁹ Les EAU commandent 6 hélicoptères AW139 en 2005 pour des activités de *Search and Rescue* (SAR) et le Qatar en commande 16 en 2008 pour des missions similaires. Les EAU commandent également une corvette de lutte anti-sous-marine en 2009 et 2 patrouilleurs lance-missiles furtifs en 2010 tandis que le Qatar commande un radar de défense aérienne Kronos en 2015 – ce dernier n'ayant pas encore été livré (*Arms Transfers Database* du SIPRI).

exportations d'armement de l'Italie vers le Golfe étaient à l'origine essentiellement liées à des intérêts économiques et commerciaux, nous défendons l'idée que ceci a évolué dernièrement. Pour étayer cette hypothèse, il suffit de noter que l'Italie, contrairement à la France et à la Grande-Bretagne, n'a pas assorti ses exportations militaires vers le Qatar et les EAU de partenariats stratégiques ou même d'accords de coopération avant le début des années 2000. En 2002, en revanche, l'Italie déploie une *Task Force* aérienne à al-Bateen aux EAU⁵²⁰ et, le 21 octobre 2014, la ministre de la Défense italienne, Roberta Pinotti, rencontre le Prince héritier d'Abu Dhabi Mohammed bin Zayed al-Nahyan pour discuter de la mise en place d'une coopération bilatérale dans le domaine industriel et en matière de Défense.⁵²¹ Avec le Qatar, l'Italie signe un accord bilatéral de coopération militaire en 2010⁵²² et, le 26 juillet 2015, la ministre Roberta Pinotti rend également visite à son homologue qatari, le général Hamad bin Ali al-Attiyah, cette rencontre donnant lieu à la signature d'un accord technique pour le développement effectif des capacités opérationnelles.⁵²³ On voit donc que l'Italie semble bien avoir décidé de s'engager dans des partenariats stratégiques véritables avec le Qatar et les EAU, ce que l'on peut rattacher à l'amoindrissement de la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques des marchés d'armement que nous avons soulignée, laquelle est notamment due au fait que les exportations militaires soient devenues un besoin quasi existentiel pour les Etats fournisseurs à mesure que les budgets nationaux de défense diminuent en Europe.

Le cas de l'Espagne semble répondre à des dynamiques similaires, quoique sa présence dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU soit beaucoup plus récente que celle de l'Italie.⁵²⁴ En effet, l'exportation de matériel militaire espagnol à nos deux petits Etats

⁵²⁰ Il s'agit d'un département de l'armée de l'air italienne qui est « exploité pour assurer la circulation du personnel, des équipements et des matériaux dirigés vers les contingents nationaux sur les théâtres d'opérations [en Irak et en Afghanistan] afin d'assurer le bon fonctionnement des avions et des moyens techniques utilisés pour le transport [des troupes], de permettre l'exploitation du système de communication entre l'Italie et la TFA et de procéder à des évacuations médicales » (Voir sa page descriptive sur le site du ministère de la Défense italienne : <http://www.aeronautica.difesa.it/Operazioni/Internazionali/Pagine/7RepartoOperativoAutonomo.aspx>).

⁵²¹ « La Ministre Pinotti, tout en souhaitant le renforcement d'un partenariat stratégique bilatéral, a confirmé l'intention d'une collaboration dans le domaine de la formation et de l'instruction, afin d'accroître la confiance réciproque et le niveau d'interopérabilité entre les deux pays » (Voir l'article qui est consacré à cette rencontre sur le site du ministère de la Défense italienne : http://www.difesa.it/FR/Primo_Piano/Pagine/20141021_Sceicco_EAU.aspx).

⁵²² L'accord prévoit la participation à des exercices conjoints et à des opérations humanitaires et de maintien de la paix, ainsi qu'une collaboration dans l'organisation et l'équipement des unités militaires et, surtout, dans l'échange de savoir-faire et de matériel de guerre, armes et munitions. Voir : Antonio Mazzeo, « Des armes et des soldats italiens pour l'Emir du Qatar », blog personnel, 27 décembre 2012, article traduit sur le site Tlaxcala, disponible à l'adresse : <http://www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=8894> (consulté le 16 février 2016).

⁵²³ Site du ministère de la Défense italienne, http://www.difesa.it/FR/Primo_Piano/Pagine/pinottiqatar.aspx.

⁵²⁴ Avant la fin des années 2000, l'Espagne avait seulement signé un contrat avec les EAU en 1981 pour l'achat de 4 avions de transport C-212 (*Arms Transfers Database* du SIPRI).

est assortie d'une volonté de nouer de plus étroits partenariats stratégiques avec eux. Ainsi le roi d'Espagne Juan Carlos exprime-t-il en avril 2014 le désir de voir les liens entre son pays et les EAU s'approfondir. Si la relation bilatérale qu'il appelle de ses vœux semble davantage concerner le domaine commercial et financier que celui de la défense, le roi exprime néanmoins l'idée que « les EAU figurent au sommet de l'agenda *politique* et économique [de l'Espagne] », ⁵²⁵ ce qui confirme l'amointrissement des frontières entre les différents intérêts gouvernementaux de l'Europe à l'heure de la crise économique et financière. En outre, le 26 avril 2015, l'Espagne annonce la signature prochaine d'un protocole d'accord de défense avec le Qatar. ⁵²⁶ Notons que si l'Espagne ne figure pas encore sur le graphique représentant les parts de marché des pays européens au Qatar, les deux pays ont en réalité signé leur premier contrat d'armement en 2014 pour l'achat de deux avions-ravitailleurs de nouvelle génération A-330 MRTT. ⁵²⁷ C'est d'ailleurs l'achat de trois A-330 MRTT – commandés en 2008 et livrés en 2013 – qui a également marqué le retour de l'Espagne dans le marché d'armement des EAU. ⁵²⁸ Il semble donc que l'Espagne, de la même manière que l'Italie, cherche à augmenter ses parts dans les importations militaires du Qatar et des EAU, ce qui passe pour elle par l'intensification de ses relations stratégiques avec ces Etats du Golfe. Compte tenu de ce que nous avons souligné au sujet des coupes budgétaires de défense européennes et du besoin accru d'exporter qui y associé, ceci peut sembler logique. L'Allemagne et, surtout, la Suède sont pourtant des contre-exemples.

L'Allemagne, tout comme l'Italie, était surtout présente dans le marché d'armement des EAU du début des années 1970 au début des années 1990, avant que ses parts de marché n'y soient significativement réduites. Ce pays a ensuite connu un léger retour aux EAU à partir des années 2000 et, surtout, un formidable envol dans le marché d'armement qatari au début des années 2010 avec la signature d'un méga-contrat d'une valeur de 1,9 milliards d'euros

⁵²⁵ Sarah Diaa, "Spain eyes stronger bilateral relations with UAE", *Gulf News*, 14 avril 2014, <http://gulfnews.com/business/sectors/general/spain-eyes-stronger-bilateral-relations-with-uae-1.1319380> (consulté le 16 février 2016).

⁵²⁶ David Ing, "Spain, Qatar to sign defence MoU", *IHS Jane's Defence Industry*, 25 avril 2015, disponible à l'adresse: <http://www.janes.com/article/50961/spain-qatar-to-sign-defence-mou>.

⁵²⁷ Comme nous l'avons mentionné auparavant (Chapitre I.2.A., p. 137-138), l'*Arms Transfers Database* du SIPRI prend en compte la livraison effective des matériels et non leur commande, ce qui explique cette absence. Notons que cette commande en 2014 préfigurait d'ailleurs la rénovation de l'aviation de combat de l'émirat à court terme – ce qu'a confirmé le contrat pour l'achat de 24 *Rafale* en mai 2015 – car le Qatar ne disposait jusqu'alors aucun avion capable d'être ravitaillé en vol (Guillaume Steuer, « Le Qatar choisit l'A330 MRTT d'Airbus et l'hélicoptère NH90 de NHIndustries », *Air&Cosmos*, 27 mars 2014, <http://www.air-cosmos.com/le-qatar-choisit-l-a330-mrtd-airbus-et-l-helicoptere-nh90-de-nhindustries-21336>, consulté le 17 février 2016).

⁵²⁸ Si ces contrats sont crédités à l'Espagne, il nous semble néanmoins important de souligner que l'A330-MRTT, dérivé du modèle civil A330, est en fait développé et construit par l'entreprise Airbus Defence & Space, laquelle est une multinationale européenne. Ceci soulève la question d'une pénétration régionale et non plus seulement nationale dans les marchés d'armement du Golfe qui pourrait être une piste d'avenir. Nous revenons plus en détail sur ce point ultérieurement.

(en 2013) pour l'achat de 62 chars Léopard et 24 canons automoteurs PhZ 2000. Or, ce qu'il est important de souligner ici est que, pour l'Allemagne, non seulement ces ventes d'armes ne passent pas par l'intensification de ses relations stratégiques avec les deux Etats du Golfe,⁵²⁹ mais elles peuvent même en réalité être bloquées par des considérations politiques. Ainsi faut-il rappeler que, sous l'impulsion de son ministre de l'Economie, Sigmar Gabriel, l'Allemagne a temporairement suspendu le méga-contrat que nous venons de mentionner. En août 2014, Sigmar Gabriel déclare vouloir encadrer très strictement les exportations d'armes.

« Il souhaiterait notamment que l'Allemagne cesse d'exporter vers les pays de la péninsule arabique, en particulier l'Arabie Saoudite, un gros client. [...] « Les perspectives (de l'industrie allemande de la défense) ne dépendent pas seulement de l'export, et certainement pas de l'export vers la péninsule arabique », a déclaré le ministre ».⁵³⁰

Si le méga-contrat a finalement été honoré en dépit des réticences du ministre de l'Economie, il est intéressant de noter qu'il a fait l'objet d'une déclaration du gouvernement allemand pour rassurer l'opinion publique, notamment sur le fait qu'il était « certain que ces armements ne seraient pas utilisés dans des conflits actuels comme la guerre au Yémen ».⁵³¹ Pourtant, certains commentateurs considèrent aujourd'hui que l'Allemagne est en train de s'éloigner de la « doctrine Genscher »,⁵³² ce qui pourrait marquer l'évolution d'un positionnement allemand vers un entrelacement d'intérêts similaire à l'Italie et l'Espagne – ce que corrobore peut-être la récente annonce d'efforts pour développer des relations de défense entre l'Allemagne et les EAU.⁵³³

La Suède, enfin, est un cas d'étude particulièrement intéressant, notamment car il s'agit du seul pays européen – parmi les quatre observés ici – qui est complètement absent du

⁵²⁹ L'Allemagne n'a à ce jour signé aucun accord bilatéral de défense avec le Qatar ou les EAU.

⁵³⁰ Michel Cabirol, « Armement : quand Berlin trahit l'esprit de la coopération franco-allemande », *La Tribune*, 11 septembre 2014, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20140911tribeddb22a34/armement-quand-berlin-trahit-l-esprit-de-la-cooperation-franco-allemande.html> (consulté le 17 février 2016). Berlin avait bloqué la vente de 200 Leopard vers l'Arabie saoudite mais également un contrat de MBDA et la finalisation d'une commande de Renault Trucks Defence (RTD) – ce qui met en lumière des obstacles possibles à une pénétration européenne et non plus seulement nationale dans les marchés d'armement du Golfe.

⁵³¹ Tina Bellon et Paul Carrel, "Germany defends export of tanks to Qatar", *REUTERS*, 23 octobre 2015, <http://www.reuters.com/article/us-germany-qatar-tanks-idUSKCN0SH1M720151023> (consulté le 17 février 2016).

⁵³² Cette doctrine, qui porte le nom du ministre fédéral des Affaires étrangères sous les chanceliers Helmut Schmidt et Helmut Kohl de 1974 à 1992, Hans-Dietrich Genscher, interdit l'exportation d'armes vers des régions en crise. « La doctrine Genscher paraît bien sur sa fin, comme en témoigne la livraison d'armes aux milices kurdes irakiennes et plus globalement le grignotage progressif du marché du Golfe par les industriels de l'armement. Y compris avec la vente de sous-marins à l'Egypte, dont le régime du maréchal Abdel Fattah Al-Sissi est certes allié d'Israël mais auteur d'une répression sanglante » (Marc Cher-Leparrain, « En silence, les armes allemandes à la conquête du Proche-Orient », *ORIENT XXI*, 19 septembre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/en-silence-les-armes-allemandes-a-la-conquete-du-proche-orient,0672> (consulté le 17 février 2016).

⁵³³ Maisoon Mubarak, "UAE and Germany enjoy a strategic partnership, envoy says", *Gulf News*, 10 novembre 2015, <http://gulfnews.com/news/uae/culture/uae-and-germany-enjoy-a-strategic-partnership-envoy-says-1.1617128> (consulté le 17 février 2016).

marché d'armement qatari tandis qu'il est, sur la période 1970-2014, le 8^e plus grand exportateur de matériel militaire vers les EAU, avec une singulière augmentation sur la dernière décennie.⁵³⁴ Or, pour la Suède, similairement à l'Allemagne, les ventes d'armes vers les Etats du Golfe ne sont non seulement pas assorties d'une volonté d'intensifier des relations stratégiques avec eux, mais elles peuvent en réalité être mises à mal par des considérations politiques.⁵³⁵ Nous faisons notamment référence ici à la décision suédoise de ne pas renouveler un accord de coopération militaire avec l'Arabie Saoudite en mars 2015, au nom des droits de l'Homme. Suite à cela, le royaume saoudien et les EAU ont rappelé leurs ambassadeurs en Suède,⁵³⁶ ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur les relations de Stockholm avec le Golfe – y compris en termes d'exportations d'armement, comme l'a alors souligné Riad Kahwaji :

« [La décision de la Suède] aura des répercussions sur les contrats d'armement avec les autres pays du Golfe car ils sont tous très proches les uns des autres et qu'ils vont commencer à craindre que les Suédois ne fassent la même chose avec eux ». ⁵³⁷

Ses prédictions n'ont pour le moment pas été vérifiées, vu l'annonce faite au *Dubai Air Show* en novembre 2015 d'un accord de vente entre les EAU et l'entreprise Saab pour deux avions de surveillance et de détection aéroportées.⁵³⁸ La Suède demeure néanmoins, parmi les principaux pays européens exportateurs d'armement, celui qui régule le plus ses ventes d'armes, un processus de contrôle dans lequel intervient largement la question des droits de l'Homme – et peut-être est-ce la raison pour laquelle la Suède n'a jamais exporté de matériel militaire au Qatar. Ce qui nous intéresse ici est que la Suède et – dans une moindre mesure – l'Allemagne sont donc moins susceptibles d'être réceptifs à l'« influence inversée » de leurs clients du Golfe que les pays qui, comme la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne, ont assorti leurs ventes d'armement d'engagements politiques et stratégiques – ce que nous verrons dans le mouvement suivant.

⁵³⁴ Depuis l'indépendance des EAU, la Suède a représenté 1,6% des importations d'armement émiraties, après les Etats-Unis (37,6%), la France (33,7%), la Russie (7,2%), la Grande-Bretagne (5,5%), l'Allemagne (3,4%), l'Italie (2,9%) et les Pays-Bas (2,1%). Si l'on prend seulement en compte les dix dernières années (période 2005-2014), la Suède, qui représente 2,4% des importations d'armement émiraties, a été le 5^e plus grand fournisseur des EAU après les Etats-Unis (58,4%), la France (22,4%), la Russie (5,3%) et l'Italie (3,2%).

⁵³⁵ Pour une étude approfondie des facteurs expliquant les différences de régulation du commerce des armes entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suède, voir Lucie Béraud-Sudreau et al., « Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique », *Politique européenne*, n° 48, 2015/2, p. 82-121.

⁵³⁶ Niklas Pollard et Daniel Dickson, "United Arab Emirates recalls envoy to Sweden", *REUTERS*, 18 mars 2015, <http://www.reuters.com/article/us-sweden-emirates-idUSKBN0ME26820150318> (consulté le 18 février 2016).

⁵³⁷ Cité dans Gerard O'Dwyer et Awad Mustafa, "Sweden May Lose Gulf Allies Over Saudi Spat", *DefenseNews*, 15 mars 2015, <http://www.defensenews.com/story/defense/international/europe/2015/03/15/sweden-may-lose-gulf-allies-over-saudi-spat/70222682/> (consulté le 18 février 2016).

⁵³⁸ Guillaume Belan, « Les Emirats annoncent l'achat d'appareils de surveillance pour plus d'1 Md \$ », *Air&Cosmos*, 9 novembre 2015, <http://www.air-cosmos.com/les-emirats-annoncent-l-achat-d-appareils-de-surveillance-pour-plus-d-1-md-50961> (consulté le 18 février 2016).

Comme nous l'avons observé en plusieurs étapes jusqu'à présent, les marchés d'armement du Qatar et des EAU peuvent être rattachés à différentes dimensions d'intérêts, tant du point de vue des Etats fournisseurs que de celui des Etats clients. Selon la perspective de ces derniers, la valeur stratégique associée aux achats d'équipements militaires que nous avons détaillés jusqu'ici était notamment – voire essentiellement – liée aux garanties directes et indirectes que ces marchés confèrent aux régimes locaux en termes de sécurité nationale et de stabilité monarchique, ce qui tient à la puissance de leurs partenaires sur la scène internationale. C'est particulièrement le cas des marchés d'armement et des partenariats de défense qui lient le Qatar et les EAU aux Etats-Unis, à la France et à la Grande-Bretagne. Nous avons vu que les alliances avec trois puissances non-occidentales, la Russie, l'Inde et la Chine, leur permettent en outre de se ménager une certaine autonomie vis-à-vis de leurs partenaires traditionnels grâce aux potentielles garanties futures de sécurité que celles-ci représentent également. Les deux autres BRICS, le Brésil et l'Afrique du Sud, sont eux aussi présents dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU et ont également signé un certain nombre d'accords de coopération bilatéraux avec nos deux petits Etats du Golfe, y compris dans le domaine de la défense. Or, contrairement à la Russie, l'Inde et la Chine, mais également à l'Italie, l'Espagne ou même l'Allemagne,⁵³⁹ ils n'ont pas d'intérêts stratégiques directs dans le Golfe et ils n'ont par exemple pas déployé d'efforts particuliers pour assurer la sécurité de la région – ce qui s'explique notamment par leur éloignement géographique. Il est donc possible de s'interroger sur les déterminants qui meuvent leurs relations avec le Qatar et les EAU, dont il s'agit d'observer l'étendue.

Le Brésil et l'Afrique du Sud ont une présence relativement marginale dans les marchés d'armement qataris et émiratis. Le Brésil est quasiment absent des importations émiraties, ayant seulement conclu un contrat pour l'achat de véhicules de transport de troupes EE-11 Urutu avec Dubaï en 1982 tandis que l'Afrique du Sud est quasiment absente au Qatar, ayant seulement conclu un contrat pour l'achat d'obusiers tractés en 1991. Le Brésil a en revanche signé trois contrats d'armement avec le Qatar (un en 1978 et deux en 1991)⁵⁴⁰ tandis que l'Afrique du Sud est un fournisseur régulier de véhicules de transport de troupes blindés (RG-31 Nyala et Mamba) et de drones pour les EAU depuis le début des années 1990.⁵⁴¹ Ces pays ne semblent donc pas au premier abord être des partenaires importants du Qatar et des EAU

⁵³⁹ Nous mettons l'Allemagne un peu à part en raison des incertitudes sur la direction que sont susceptibles de prendre leurs politiques à l'égard du Golfe à l'avenir – qui pourraient aller vers un amoindrissement de la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques à l'instar de la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ou, au contraire, prendre un tournant plus similaire à la Suède.

⁵⁴⁰ Il est intéressant de souligner que, jusqu'au début des années 1990, le Brésil et l'Afrique du Sud étaient en fait les deux seuls fournisseurs (certes, très marginaux) du Qatar outre la France et la Grande-Bretagne.

⁵⁴¹ Toutes les données de ce paragraphe sont issues de l'*Arms Transfers Database* du SIPRI.

dans le domaine de la défense. Pourtant, à partir de la fin des années 2000, le Brésil comme l'Afrique du Sud ont mis en place des relations bilatérales de plus en plus axées sur des questions sécuritaires et militaires avec les deux petits Etats du Golfe.

Le Brésil cherche à établir des accords avec les EAU à partir de 2010 pour encadrer leurs marchés d'armement, des activités d'entraînement militaire et une coopération de défense plus étroite entre eux.⁵⁴² Le Brésil et les EAU signent finalement un accord bilatéral en avril 2014 qui, outre les points déjà mentionnés, prévoit des échanges de technologie militaire et d'informations de défense. En 2014, le Brésil entame également des discussions avec le Qatar pour élargir leur coopération dans les domaines de la défense et de l'éducation.⁵⁴³ L'Afrique du Sud a quant à elle signé un accord bilatéral de défense avec les EAU le 18 novembre 1999 ainsi qu'un accord de coopération policière le 25 avril 2006⁵⁴⁴ et elle a également créé un comité mixte avec eux en septembre 2015 pour encadrer de plus étroites relations bilatérales, notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité.⁵⁴⁵ Avec le Qatar, l'Afrique du Sud signe un accord bilatéral de coopération militaire le 27 janvier 2002 et a créé une commission mixte de coopération dans le domaine de la défense en mai 2008, qui s'est réunie pour la première fois en 2009.⁵⁴⁶

Contrairement à ce que semblait indiquer la marginale présence de ces deux pays dans les marchés d'armement du Qatar et des EAU, il apparaît donc qu'ils représentent bien des partenaires relativement importants pour nos deux Etats du Golfe dans le domaine de la défense. S'ils n'assurent pas leur sécurité au même titre que les autres alliés que nous avons observés jusqu'à présent, leurs relations avec le Qatar et les EAU jouent néanmoins un rôle dans les stratégies de défense de ces derniers pour ce qui est de gagner en autonomie, notamment en construisant une industrie d'armement locale – ce qui est surtout vrai aux EAU. Ainsi faut-il noter la création d'une *joint-venture* (JV) entre Denel Dynamics et Tawazun Holding⁵⁴⁷ en

⁵⁴² Abbas Al Lawati, "UAE and Brazil to sign defence agreement", *Gulf News*, 23 septembre 2010, <http://gulfnews.com/news/uae/government/uae-and-brazil-to-sign-defence-agreement-1.686015> (consulté le 19 février 2016).

⁵⁴³ Marcos Carrieri, "Brazil and Emirates sign defense agreement", *Agência de Notícias Brasil-Árabe (ANBA)*, 22 avril 2014, <http://www2.anba.com.br/noticia/21863541/diplomacy/brazil-and-emirates-sign-defense-agreement/> et Marcos Carrieri, "Rousseff, Qatari emir discuss partnerships", *ANBA*, 12 novembre 2014, <http://www2.anba.com.br/noticia/21865851/diplomacy/rousseff-qatari-emir-discuss-partnerships/> (consultés le 19 février 2016).

⁵⁴⁴ Ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, "Bilateral agreements signed by South Africa between 01 01 1994 until 15 04 2011", www.dfa.gov.za/foreign/bilateral0415.rtf (consulté le 19 février 2016).

⁵⁴⁵ Maisoon Mubarak, "UAE, South Africa want stronger ties", *Gulf News*, 3 septembre 2015, <http://gulfnews.com/news/uae/government/uae-south-africa-want-stronger-ties-1.1578039> (consulté le 19 février 2016).

⁵⁴⁶ Ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, "Bilateral agreements signed by South Africa".

⁵⁴⁷ Société de gestion du Bureau des Offsets aux EAU créée à l'automne 2007 « qui se veut [être son] nouveau bras d'investissement commercial et dont le mandat vise à jeter les bases d'une industrie de l'armement aux EAU » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 196).

septembre 2012, Tawazun Dynamics, qui permet la construction de missiles air-sol (appelés al-Tariq) aux EAU sous licence sud-africaine. Tawazun Dynamics remporte d'ailleurs son premier contrat l'année suivante pour équiper les Mirage 2000-9 émiratis de missiles al-Tariq,⁵⁴⁸ ce qui augmente l'autonomie – et donc la puissance relative – des EAU et contribue peut-être à éroder l'avantage des pays occidentaux dans les marchés d'armement mondiaux :

« Des fissures [dans l'ordre traditionnel] apparaissent dans le monde entier. De nouveaux arrivants comme le Brésil, la Turquie, la Corée du Sud et l'Afrique du Sud introduisent des systèmes de pointe dans le marché mondial. Les alternatives se multipliant, l'environnement qui avait permis aux Etats-Unis et aux pays européens d'utiliser l'approvisionnement continu en armes de pointe comme monnaie d'échange politique s'érode rapidement ».⁵⁴⁹

Nous reviendrons largement sur ces dynamiques dans les chapitres suivants. Avant d'analyser plus en détail comment le Qatar et les EAU ont mis à profit toutes ces relations internationales pour se doter d'un statut régional et international de plus en plus important, observons le cas des partenariats avec les Etats d'Asie du sud-est et la Turquie, qui participent précisément de la nouvelle stratégie d'influence voire de puissance du Qatar et des EAU.

Singapour, l'Indonésie et la Corée du Sud n'ont pas développé de relations de défense particulièrement significatives avec le Qatar et les EAU jusqu'à la fin années 2000. Tous les trois sont absents des marchés d'armement au Qatar tandis que seuls Singapour et l'Indonésie ont ponctuellement exporté des matériels militaires aux EAU. En outre, ces pays d'Asie du sud-est ont conclu très peu d'accords relatifs à des questions de défense avec nos petits Etats du Golfe. Le Qatar entretient essentiellement des relations d'ordre économique, politique et énergétique avec ces pays.⁵⁵⁰ Les EAU semblent en revanche davantage désireux de nouer des partenariats stratégiques avec eux, notamment en raison du transfert de technologies que cela peut favoriser. Ainsi peut-on citer le contrat conclu en septembre 2015 entre les EAU et l'entreprise indonésienne PT Pindad, lequel prévoit le transfert de technologies à la compagnie émiratie Continental Aviation Services « dans le but de permettre la fabrication localisée et la commercialisation de produits indonésiens ».⁵⁵¹ Surtout, nous faisons référence à la relation

⁵⁴⁸ "Denel and Tawazun win R5 billion missile contract from UAE", *defenceWeb*, 21 novembre 2013, http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=32761:denel-and-tawazun-win-r5-billion-missile-contract-from-uae&catid=90:science-a-defence-technology&Itemid=204 (consulté le 19 février 2016).

⁵⁴⁹ "New Options: Denel & Tawazun's Precision Weapons Partnership", *Defense Industry Daily*, 18 août 2015, <http://www.defenseindustrydaily.com/new-options-denel-tawazuns-precision-weapons-partnership-07551/> (consulté le 19 février 2016).

⁵⁵⁰ Ces relations participent néanmoins à l'essor de l'émirat sur la scène internationale, comme nous le verrons.

⁵⁵¹ Prashanth Parameswaran, "Indonesia Weapons Firm Inks New Defense Deal with UAE", *The Diplomat*, 18 septembre 2015, <http://thediplomat.com/2015/09/indonesia-weapons-firm-inks-new-defense-deal-with-uae/> (consulté le 19 février 2016).

des EAU avec la Corée du Sud. Les deux Etats ont en effet établi un partenariat stratégique en décembre 2009, consolidé par un accord pour la construction de 4 centrales nucléaires à Abu Dhabi par l'entreprise sud-coréenne *Korea Electric Power Corporation* d'ici 2020 – ce qui fait des EAU le premier pays de la péninsule Arabique à accéder à l'énergie nucléaire civile. Depuis, le Qatar a lui aussi déployé plusieurs efforts en ce sens, notamment en signant un accord de coopération sur le nucléaire avec l'Agence fédérale de l'énergie atomique russe, Rosatom, et un autre accord de coopération sur le nucléaire avec la Corée du Sud en mars 2015.⁵⁵² En 2011, la Corée du Sud a en outre envoyé des troupes d'élite dans la région d'al-Aïn aux EAU pour conduire des activités de formation des forces spéciales émiraties.⁵⁵³ Enfin, si Singapour semble moins impliqué dans des relations stratégiques avec nos deux Etats du Golfe, il est important de signaler que ce pays est régulièrement cité comme étant un modèle que le Qatar et les EAU cherchent à imiter,⁵⁵⁴ ce qui n'est pas étonnant au regard de leurs similitudes.

« [Il s'agit de] petits Etats situés sur d'importantes routes de commerce maritime. Ce sont des pays relativement jeunes qui étaient auparavant sous domination britannique, avec Singapour accédant à l'indépendance en 1965 et le Qatar [ainsi que les EAU] en 1971. Ils sont membres du Mouvement des non-alignés, mais cherchent à jouer un rôle sur la scène régionale et internationale. Enfin, ces pays jouissent d'un PIB par habitant élevé et investissent beaucoup à l'étranger ».⁵⁵⁵

En dépit de relations peu développées jusqu'à présent dans le domaine de la défense, le Qatar et les EAU pourraient chercher à faire évoluer ceci car ils souhaiteraient mettre en place une stratégie de défense similaire à celle de Singapour – la *Total Defence*. Le fait que le Qatar et Singapour aient abordé des questions sécuritaires lors de la 8^e réunion de leur groupe de travail conjoint en janvier 2016 marque peut-être un tournant dans leurs relations.⁵⁵⁶

La Turquie, enfin, est un cas d'étude intéressant car ses relations de défense avec nos deux petits Etats du Golfe semblent marquer le début d'une utilisation des marchés d'armement

⁵⁵² World Nuclear Association, "Korea extends nuclear cooperation to Qatar", 9 mars 2015, <http://www.world-nuclear-news.org/NP-Korea-extends-nuclear-cooperation-to-Qatar-0903155.html> (consulté le 19 février 2016). Notons également qu'en décembre 2006, les six Etats-membres du CCG ont annoncé la commande d'une étude sur l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. En février 2007, ils ont aussi décidé de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur une étude de faisabilité pour un pouvoir nucléaire et un programme de dessalement à échelle régionale. Voir World Nuclear Association, "Emerging Nuclear Energy Countries", mis à jour en février 2016, <http://www.world-nuclear.org/information-library/country-profiles/others/emerging-nuclear-energy-countries.aspx> (consulté le 20 février 2016).

⁵⁵³ "South Korean troops in UAE mark 5 years of stationing", *The Korea Times*, 22 janvier 2016, http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2016/01/120_196085.html (consulté le 20 février 2016).

⁵⁵⁴ A cet égard, un autre Etat régulièrement cité est Israël. Nous aborderons la question des modèles dont nos deux petits Etats s'inspirent, explicitement ou implicitement, dans notre chapitre III.5.C.

⁵⁵⁵ Arno Maierbrugger, "Qatar, Singapore move closer with a reason", *Gulf Times*, 30 juin 2013, <http://www.gulf-times.com/story/357888/Qatar-Singapore-move-closer-with-a-reason> (consulté le 20 février 2016).

⁵⁵⁶ "Qatar and Singapore discuss security ties", *Gulf Times*, 12 janvier 2016, <http://www.gulf-times.com/story/474672/Qatar-and-Singapore-discuss-security-ties> (consulté le 20 février 2016).

à des fins géopolitiques par le Qatar et les EAU, ce qui illustre leur nouvelle stratégie d'influence voire de puissance qui fait l'objet du chapitre suivant. La Turquie était absente des marchés d'armement au Qatar avant d'y faire une entrée remarquée à partir de 2012. Aux EAU, elle avait conclu un contrat d'exportation en 1997 avant d'en signer cinq entre 2004 et 2013. Il faut noter que cette accélération des exportations turques vers nos deux petits Etats du Golfe est à rattacher à la récente transformation de son industrie de défense⁵⁵⁷ et à sa réorientation vers le Moyen-Orient.⁵⁵⁸ Néanmoins, ce qui nous intéresse ici est le point de vue des Etats clients. Or, à cet égard, il est important de souligner que les relations qu'ils entretiennent avec la Turquie, notamment dans le domaine de la défense, semblent avoir été directement liées à une volonté de manifester leur satisfaction ou, au contraire, leur mécontentement vis-à-vis de l'attitude turque face aux événements du « Printemps arabe ». Ainsi est-il significatif que les EAU et la Turquie n'aient plus conclu le moindre contrat d'armement à partir de 2013, qui marque le début de tensions diplomatiques entre eux, cristallisées autour du coup d'Etat en Egypte en juillet 2013 et de la crise syrienne,⁵⁵⁹ alors qu'ils envisageaient de renforcer leur coopération militaire au cours des années précédentes.⁵⁶⁰ A l'inverse, la convergence de vue du Qatar et de la Turquie sur ces dossiers semble avoir largement contribué au renforcement de leur coopération militaire pour devenir un véritable partenariat stratégique, ce qui s'est confirmé en décembre 2015 avec l'annonce par la Turquie de son projet de construire une base militaire au Qatar.⁵⁶¹ La multiplication des contrats d'armement entre les deux pays – qui en ont signé trois en 2014 – répond vraisemblablement à la même logique. Outre ce que les relations divergentes du Qatar et des EAU avec la Turquie montrent des contrastes dans leurs stratégies respectives,⁵⁶² il faut noter que nos deux petits Etats du Golfe semblent dorénavant conditionner leurs relations de défense et notamment l'attribution de leurs contrats d'armement à un positionnement de leurs partenaires sur la scène régionale et internationale qui correspond à leurs intérêts – ce qui est la marque d'une autonomie et d'une puissance croissantes.

⁵⁵⁷ Agence Anadolu, « L'industrie de la défense turque a connu une importante transformation », 29 décembre 2015, <http://aa.com.tr/fr/turquie/lindustrie-de-la-d%C3%A9fense-turque-a-connu-une-importante-transformation-d%C3%A9put%C3%A9-turc/497903> (consulté le 20 février 2016).

⁵⁵⁸ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 73-74.

⁵⁵⁹ “Turkey-UAE diplomatic relations in crisis”, *Middle East Monitor*, 21 novembre 2015, <https://www.middleeastmonitor.com/news/europe/22406-turkey-uae-diplomatic-relations-in-crisis> (consulté le 20 février 2016).

⁵⁶⁰ “Turkey to boost defense ties with Oman, UAE”, *Hürriyet Daily News*, 26 mars 2012, <http://www.hurriyetdailynews.com/turkey-to-boost-defense-ties-with-oman-uae.aspx?pageID=238&nID=16822&NewsCatID=344> (consulté le 20 février 2016).

⁵⁶¹ Paul Cochrane, “Revealed: Secret details of Turkey's new military pact with Qatar”, *Middle East Eye*, 27 janvier 2016, <http://www.middleeasteye.net/news/turkey-qatar-military-agreement-940298365> (consulté le 20 février 2016). Avant cela, le Qatar et la Turquie avaient conclu un accord bilatéral de coopération dans l'industrie de défense en 2007, un accord bilatéral pour l'entraînement militaire en 2012, et un accord bilatéral de défense en mars 2015.

⁵⁶² Ces contrastes font l'objet de notre chapitre II.3.A.

C. Glissement progressif de l'autonomie relative vers un statut de puissance

Comme nous l'avons noté en plusieurs endroits au cours de notre démonstration, le Qatar et les EAU semblent avoir réussi à s'élever au rang d'acteurs influents sans lesquels il est aujourd'hui impossible de composer dans le monde arabe. Nos deux petits Etats du Golfe se sont même dotés d'un certain capital de puissance à échelle internationale. Ceci tient à l'imbrication de différents facteurs internes et externes qui ont, ensemble, permis un essor défiant les présupposés traditionnels sur la place des petits Etats dans le système mondial. Ainsi a-t-on observé le rôle joué par des variables telles que leurs ressources économiques, la perception que le Qatar et les EAU ont d'eux-mêmes ainsi que la représentation qu'ils se font de leur puissance relative, mais également l'évolution de leurs déterminants systémiques.

Ici, nous proposons d'analyser plus en détail la rencontre entre l'élan d'affirmation et d'autonomisation des acteurs locaux et l'évolution du contexte régional et des données géoéconomiques internationales, laquelle a permis au Qatar et aux EAU de rassembler un pouvoir d'action et d'influence plus grand que jamais. Ayant établi précédemment la manière dont ils ont amoindri les leviers d'influence que les acteurs extérieurs pouvaient avoir sur eux en diversifiant leurs partenaires stratégiques et leurs fournisseurs de matériel militaire, nous souhaitons à présent montrer que le Qatar et les EAU sont non seulement relativement autonomes en termes de politiques étrangères et de politiques de défense, mais qu'ils se sont en outre dotés d'une capacité d'influence croissante sur leurs alliés régionaux et internationaux.

Or, la capacité d'un Etat à modifier le comportement des autres Etats tout en empêchant ces derniers d'affecter son propre comportement est la définition même de la puissance.⁵⁶³ Ce mouvement a donc vocation à montrer comment le Qatar et les EAU ont tiré avantage de leurs incroyables ressources financières pour faire évoluer leurs ambitions d'un « simple » rayonnement à l'obtention d'une véritable puissance à échelle régionale et internationale. Nous observerons l'émergence de ce que nous appelons leur *riyal politik* assertive avant d'étudier la dynamique inverse de potentielle perte de vitesse des partenaires occidentaux sur la scène internationale qu'elle semble mettre au jour. Enfin, nous verrons que ceci permet de s'interroger sur une redéfinition et réallocation de la puissance dans le système mondial contemporain, sur fond d'intensification de la mondialisation et d'une certaine « géopolitique du capital ».

⁵⁶³ Voir notre chapitre I.1.A., p. 70. Nous y défendions l'idée que la définition des « petits Etats » qui permet le mieux d'appréhender les paradoxes inhérents à cette taxonomie est celle qui analyse ces acteurs à travers le prisme de leur relation à la puissance : « Plutôt que de considérer les petits Etats au regard du pouvoir qu'ils possèdent, cette approche se concentre sur le pouvoir qu'ils exercent. [...] Ainsi, la puissance représente la capacité de demeurer autonome tout en influençant les autres acteurs du système ».

1) *Une riyal politik assertive comme outil d'une influence croissante*

La stratégie originale d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances qui régit l'ensemble des relations internationales du Qatar et des EAU leur permet à la fois d'assurer leur sécurité (en termes de défense nationale et de stabilité du régime) et de se prémunir contre toute dépendance trop grande à l'égard d'un seul partenaire stratégique. Etant entendu que cette stratégie résout donc les problématiques de survie inhérentes à leur nature de « petits Etats » en même temps qu'elle leur permet de s'affranchir de certains présupposés traditionnels sur ces acteurs, nous aurions pu nous attendre à ce qu'ils s'en tiennent à ce savant mélange d'influence et d'autonomie. Pourtant, il apparaît que le Qatar et les EAU ont non seulement cherché à s'assurer une certaine indépendance vis-à-vis des multiples puissances régionales et internationales avec lesquelles ils ont mis en place des alliances, mais qu'ils ont en outre pour ambition de se doter eux-mêmes d'une influence croissante sur la scène régionale et internationale.

Comme nous l'avons observé précédemment, cette transcendance des attendus classiques sur les stratégies et la place des petits Etats sur la scène internationale tient à la rencontre entre des déterminants intérieurs spécifiques – leur qualité d'Etats rentiers et, partant, leurs immenses ressources économiques ainsi que des questions de perception et de représentation mais aussi, tout simplement, leur consolidation étatique à partir des années 1990 – et des déterminants systémiques favorables. Il s'agit donc d'étudier la manière dont le Qatar et les EAU se sont progressivement dotés d'un statut approchant celui de « puissance » à la faveur du nouveau contexte géoéconomique mondial et des évolutions de leur environnement régional. Après avoir montré comment l'augmentation de leur capital au début des années 2000 s'est traduite par une « diplomatie économique » de plus en plus active, laquelle reflète une évolution de leurs visées, d'un rayonnement accommodant à une véritable influence défendant leurs intérêts spécifiques, nous verrons que ces nouvelles dynamiques se traduisent également dans le domaine des armements, lequel s'avère être une illustration parfaite de l'évolution des ambitions de nos deux petits Etats du Golfe.

Pour le Qatar et les EAU, recourir à la diplomatie économique n'est pas nouveau.⁵⁶⁴ Ceci n'est guère étonnant compte tenu de leur importante rente pétrolière et gazière. Bien avant le début du « Printemps arabe », ils utilisaient leur poids économique pour accroître leur

⁵⁶⁴ Pour rappel, la « diplomatie économique » désigne un ensemble de mesures économiques mises en œuvre par un pays à des fins de politique étrangère, pour préserver ses intérêts sur la scène internationale. Quant à dire qu'il ne s'agit pas d'un procédé nouveau, nous nous référons notamment au fait que le premier fonds souverain émirati, l'ADIA, a été créé dès 1976. Le second fonds souverain des EAU, l'Abu Dhabi Investment Company (ADIC) est créé en 1977 et son troisième fonds souverain, l'International Petroleum Investment Company (IPIC), est établi en 1984.

rayonnement et leur influence à l'échelle régionale et internationale, par le biais de ce qui a été spécialement baptisé « *riyal politik* ». ⁵⁶⁵ Il faut néanmoins noter que l'essor de nos deux petits Etats du Golfe sur la scène internationale est particulièrement visible depuis le début des années 2000, époque à laquelle leur richesse s'est singulièrement accrue. ⁵⁶⁶ A partir de ce moment-là, le Qatar et les EAU ont à la fois cherché à consolider des partenariats préexistants, en investissant de larges sommes de leurs fonds souverains dans les pays occidentaux, y compris dans les secteurs les plus stratégiques, et à créer des « coalitions de commodités » avec les économies émergentes – notamment la Russie, l'Inde et la Chine – dans le but de s'associer au rééquilibrage global du pouvoir géopolitique et géoéconomique de l'Occident vers l'Orient.

Dans les deux cas, il est possible de considérer que ces efforts reflètent leur volonté d'affirmer qu'ils font désormais partie des Etats qu'il faut prendre en compte au sein du concert des nations. Il s'agit dès lors d'une dynamique de rayonnement « simple », ayant pour but d'accommoder l'environnement international et d'y faire entendre leur voix grâce à leurs ressources économiques. Cette diplomatie économique assimilable à une demande de reconnaissance dans l'ordre mondial participe du mouvement général d'affirmation du Qatar et des EAU comme Etats souverains que nous avons observé à travers leurs efforts de consolidation étatique en interne et d'autonomisation au sein de la péninsule Arabique, particulièrement vis-à-vis de l'Arabie saoudite. Outre ces investissements stratégiques dans les économies des puissances traditionnelles et émergentes sur la scène internationale, le Qatar et les EAU ont également profité de l'accroissement de leur capital pour « déverser leurs pétrodollars dans les pays arabes méditerranéens, en particulier dans le secteur des infrastructures, de l'immobilier et du tourisme ». ⁵⁶⁷ Ceci avait aussi vocation à augmenter un rayonnement « simple » à échelle régionale.

⁵⁶⁵ Voir la sous-partie « Les marchés d'armement, une étude de cas emblématique » de notre introduction. Notons par ailleurs que « En termes de *soft power*, les profils contrastés des pays du Golfe sont intéressants à observer : ainsi, le rayonnement de l'Arabie Saoudite, dont le régime est le gardien des lieux saints de l'islam que sont La Mecque et Médine, repose essentiellement sur la religion, tandis que les EAU ont surtout développé leur attractivité commerciale et financière. Le Qatar, quant à lui, a mené sa propre politique de rayonnement à travers la chaîne *al-Jazeera* et grâce à ce qui a été qualifié de « diplomatie sportive » ou « sport power » » (Emma Soubrier, « La diplomatie économique des pays du Golfe à l'aune du Printemps arabe », p. 124).

⁵⁶⁶ Comme nous l'avons déjà noté, il est estimé que les six Etats du CCG ont acquis 912 milliards de dollars en avoirs étrangers entre 2003 et 2008 et que les revenus pétroliers du Qatar et des EAU entre 1999 et 2008 sont respectivement passés de 4 à 27 milliards de dollars et de 13 à 87 milliards de dollars.

⁵⁶⁷ Pierre Blanc, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », *Confluences Méditerranée*, n° 74, 2010/3, p. 88. « Toutefois, il faut remarquer que les IDE des pays du Golfe se destinent surtout vers le Machrek (42 milliards d'euros de 2003 à 2009) plutôt que vers le Maghreb (17 milliards d'euros) » (Bénédict de Saint-Laurent, "Investment from the GCC and development in the Mediterranean", Séminaire "The Mediterranean : opportunities to develop EU-GCC cooperation?", Rome : International Affairs Institute (IAI), 10-11 décembre 2009).

La crise économique qui a secoué les pays occidentaux à partir de 2008 a en revanche donné à nos deux petits Etats du Golfe une opportunité de dépasser ce « simple » rayonnement. Comme nous l'avons évoqué, les fonds souverains du Golfe ont alors joué un rôle critique dans la recapitalisation des économies occidentales⁵⁶⁸ et des institutions financières mondiales – en l'état, le Fonds monétaire international (FMI). Or, à travers ce soutien économique, il ne s'agissait plus pour eux d'être simplement reconnus sur un pied d'égalité par les autres acteurs au sein du concert des nations mais bien de prendre un certain ascendant sur les pays ayant traditionnellement « fixé les règles du jeu » dans l'architecture du système financier international. Ainsi ont-ils conditionné leur soutien économique à des réformes structurelles dans la gouvernance internationale, avançant notamment qu'il était nécessaire de prendre acte de « l'émergence d'un ordre multipolaire dans lequel l'Occident n'était plus le seul ni même le principal acteur ».⁵⁶⁹ Ces dynamiques semblent traduire de nouvelles velléités de puissance car elles ne visent plus simplement à faire entendre leurs voix au même titre que celle des autres acteurs mais bien à défendre leurs intérêts et à affirmer leur positionnement propre. Ceci illustre particulièrement bien le déplacement du centre de gravité économique mondial, et, partant, le centre du pouvoir à échelle internationale, dans un contexte d'évolution du concept de « puissance » lui-même liée à une intensification des interconnexions donnant lieu à un ordre mondial qui est, entre autres, de plus en plus régi par les mouvements de capitaux.

Tandis que la crise économique de 2008 a impulsé une diplomatie économique plus affirmée et revendiquée de la part du Qatar et des EAU, les événements du « Printemps arabe » ont provoqué un véritable envol dans leur nouvelle *riyal politik*.⁵⁷⁰ En effet, si nos deux petits Etats du Golfe – ainsi que le Koweït et l'Arabie saoudite – ont réagi très rapidement aux vents de changement soufflant du Maghreb au Machrek et menaçant de gagner leurs frontières à grand renfort d'aides économiques offertes à divers pays affectés par les révoltes, il convient en réalité de distinguer deux échelles d'intervention économique de leur part face au tumulte régional. Le soutien apporté aux pays que la vague de révoltes populaires menaçait plus directement au sein de la péninsule Arabique – le Yémen, le Bahreïn et, dans une moindre mesure, Oman – reflétait moins une volonté d'émerger comme nouvel *hégémon* qu'une nécessité de préserver la stabilité des régimes monarchiques et le *statu quo* régional. Etant donné qu'ils ne

⁵⁶⁸ En Europe, cet apport a représenté jusqu'au tiers des fonds d'urgence mis en place par les gouvernements pour éviter un effondrement financier à l'automne 2008. Par ailleurs, l'assistance économique des pays du Golfe a largement contribué à sauver l'industrie automobile américaine de la débâcle en novembre 2008.

⁵⁶⁹ Cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr al-Thani, cité dans "Qatari PM Stresses Rule of Law to Face Challenges", *Gulf Times*, 31 mai 2009.

⁵⁷⁰ Ce paragraphe reprend largement le contenu de notre article « La diplomatie économique des pays du Golfe à l'aune du Printemps arabe : du rayonnement à la puissance », p. 125-129.

cherchaient pas à infléchir le cours des événements mais simplement à stabiliser la situation, on peut considérer que cette diplomatie économique relevait toujours d'un simple rayonnement. Ainsi le CCG annonce-t-il notamment, en mars 2011, la création d'un fonds de développement commun de 20 milliards de dollars à destination du Bahreïn et d'Oman. Cette action économique peut être lue comme une stratégie de survie collective des monarchies du Golfe,⁵⁷¹ et non comme l'expression de velléités nouvelles de puissance. L'ambition de créer un front monarchique contre-révolutionnaire a d'ailleurs dépassé le cadre du Golfe puisque l'Arabie saoudite, le Qatar, les EAU et le Koweït ont aussi annoncé, en décembre 2011, l'octroi d'une aide financière de 5 milliards de dollars aux monarchies marocaine et jordanienne – lesquelles se sont vues un moment proposer d'intégrer le CCG, « au mépris de la géographie ».⁵⁷²

A l'inverse, le soutien apporté à d'autres pays de la région MENA – tout particulièrement la Tunisie, la Libye, l'Égypte et la Syrie – reflète bien des velléités de puissance car il s'agissait alors d'utiliser leur pouvoir économique pour infléchir le cours des événements au sein de ces pays pour qu'ils soient en accord avec leurs intérêts spécifiques et ainsi d'affirmer leur statut rehaussé dans un contexte de vacance temporaire du pouvoir régional.

« Le Qatar, l'Arabie saoudite et, dans une moindre mesure, les EAU, ont usé de leur influence politique, économique et culturelle pour jouer un rôle considérablement plus important qu'avant dans la région depuis début 2011. Le Qatar et les EAU ont offert un soutien essentiel à la rébellion anti-Ghaddafi et ont joué un rôle essentiel dans la préparation de la résolution du CSNU sur la Libye et dans l'intervention multinationale qui a suivi dans ce pays ».⁵⁷³

En termes de *riyal politik*, il faut notamment mentionner l'aide d'1 milliard de dollars du Qatar à la Tunisie et la signature de contrats pour un montant de 8 milliards de dollars entre le Qatar et la Libye après la chute de Ghaddafi.⁵⁷⁴ La diplomatie économique proactive de Doha en soutien au Conseil national de transition (CNT) libyen s'est également traduite par une tentative de conditionner d'importants investissements en Tunisie à sa reconnaissance du CNT.⁵⁷⁵ En Égypte, les EAU promettent une aide financière et des investissements de 3 milliards de dollars après la chute du président Hosni Moubarak, en octobre 2011,⁵⁷⁶ un don d'1 milliard de dollars

⁵⁷¹ Nous reviendrons sur l'impact du « Printemps arabe » sur l'entité régionale du CCG dans le chapitre II.3.C.

⁵⁷² Alain Gresh, « Séisme géopolitique au Proche-Orient », *Le Monde diplomatique*, décembre 2011, p. 8.

⁵⁷³ Kristian C. Ulrichsen, "A European Perspective on the GCC Involvement in the Mediterranean in Light of the Arab Spring", dans Silvia Colombo et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, p. 24.

⁵⁷⁴ Eman Ragab, "North African Countries After the Arab Spring", dans Silvia Colombo et al., *Ibid.*, p. 16.

⁵⁷⁵ "Qatar to Buy Tunisia's backing for NTC?" *Maghreb Confidential*, 7 July 2011.

⁵⁷⁶ Malgré cette annonce, l'aide des EAU à l'Égypte à ce moment-là tarde à être versée, ce qui conduit les commentateurs à parler de « vœux pieux » (Bassem Abo Alabass, "Empty promises? Ahram Online investigates aid pledges made to Egypt since uprising", *Ahram Online*, 20 août 2012, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/50807/Business/Economy/Empty-promises-Ahram-Online-investigates-aid-pledge.aspx>, consulté le 28 février 2016). Ceci a beaucoup à voir avec le fait que les Frères musulmans arrivent alors au pouvoir, comme nous le verrons plus loin.

et un dépôt sans intérêt de 2 milliards de dollars à la Banque centrale égyptienne en juillet 2013 ainsi qu'une aide de 3,9 milliards de dollars en octobre 2013⁵⁷⁷ tandis que le Qatar verse une aide financière de 7 milliards de dollars durant l'année que le président Mohamed Morsi passe au pouvoir avant d'être renversé en juillet 2013.

Il est ici intéressant de souligner deux points corroborant l'idée que nos deux petits Etats du Golfe se livrent alors à cette *riyal politik* à des fins de puissance. Le premier est la lutte d'intérêts entre l'Arabie Saoudite et les EAU d'une part et le Qatar d'autre part qu'a illustré leur diplomatie économique au sein de la région MENA. La compétition se jouant entre eux pour affirmer leur puissance régionale par le biais de leur manne financière a été particulièrement visible en Egypte, mais également en Libye et en Syrie, comme nous l'analyserons plus en détail ultérieurement. Or, cette divergence de visées du Qatar et des EAU montre bien qu'ils cherchaient alors à faire prévaloir leurs intérêts propres et non plus seulement à user de leur pouvoir économique selon un « simple » rayonnement accommodant. Le second point a à voir avec le souci discursif que les pays du Golfe ont eu d'articuler leur soutien financier comme compensation de sanctions occidentales éventuelles :

« Tandis que l'Union européenne discutait (...) de la possibilité de suspendre l'aide financière de 5 milliards d'euros qu'elle [avait] promise à l'Egypte en 2012, le ministre [des Affaires étrangères] saoudien a assuré que les pays arabes étaient prêts à compenser toute sanction occidentale ».⁵⁷⁸

Ceci dénote une assurance nouvelle de la part de nos petits pays du Golfe puisqu'ils semblent dorénavant se positionner sur la scène régionale dans un rapport d'égal à égal vis-à-vis des pays occidentaux qui fixaient traditionnellement les règles du jeu dans la région MENA. On voit donc bien comment la rencontre entre l'élan d'affirmation des acteurs locaux et l'évolution du contexte régional et des données géoéconomiques internationales a permis au Qatar et aux EAU de rassembler un pouvoir d'action et d'influence plus grand que jamais. En réalité, il est possible de considérer que leur positionnement incite à repenser et à redéfinir la conception même de la puissance puisqu'ils semblent prouver que le seul pouvoir économique suffit aujourd'hui à émerger sur la scène régionale et internationale comme un acteur majeur sans réel pouvoir militaire (*hard power*) ou rayonnement culturel spécifique (*soft power*). Avant de revenir à cette réallocation de la puissance, nous voudrions montrer comment les nouvelles dynamiques mouvant le Qatar et les EAU se traduisent dans le domaine des armements.

⁵⁷⁷ « Nouvelles aides des Emirats à l'Egypte », *Le Figaro*, 27 octobre 2013, <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/10/27/97002-20131027FILWWW00090-nouvelle-aide-des-emirats-a-legypte.php> (consulté le 28 février 2016).

⁵⁷⁸ Armin Arefi, « Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite s'affrontent en Egypte », *Le Point*, 21 août 2013, http://www.lepoint.fr/monde/comment-le-qatar-et-arabie-saoudite-s-affrontent-en-egypte-21-08-2013-1716008_24.php (consulté le 28 février 2016).

L'assurance et l'affirmation plus marquée de nos deux petits Etats du Golfe se traduit de trois manières différentes – et complémentaires – dans le domaine des armements. Tout d'abord, ils sont de plus en plus exigeants en termes de spécificités techniques des matériels qu'ils achètent. Par ailleurs, ils formulent davantage de demandes d'*offsets*, lesquelles participent largement à leurs stratégies d'autonomisation contrastées. Enfin, ils se dotent d'une influence croissante sur leurs partenaires au sein de la région MENA en finançant leurs achats d'armement et en leur transférant eux-mêmes des matériels militaires.

Pendant longtemps, les industriels de la défense avaient la possibilité de « vendre pour ainsi dire tout ce qu'ils voulaient dans le Golfe, tirant avantage et profitant du manque de connaissances de leurs clients ». ⁵⁷⁹ Or, cette affirmation, que nous avons déjà nuancée, ⁵⁸⁰ ne reflète plus la réalité aujourd'hui. En effet, nos interlocuteurs occidentaux issus de milieux institutionnels ou industriels nous ont tous fait part d'une difficulté accrue de contenter ceux qu'ils ont régulièrement qualifiés de « clients très exigeants ». Ceci vaut particulièrement pour les EAU. Il est intéressant de souligner que les acteurs locaux ont à cœur de ne pas répéter les « erreurs du passé », ayant le sentiment d'avoir parfois été « floués » par leurs partenaires, qui leur vendaient de nombreux équipements dont ils n'avaient en fait pas véritablement besoin et qui pouvaient même être obsolètes. ⁵⁸¹ Ce regain d'assurance dans la formulation de leurs exigences techniques participe d'une évolution générale de leurs processus de planification et d'acquisition qui sera analysée plus en détail dans le chapitre III.5.A.

Le Qatar et les EAU sont aussi plus exigeants qu'avant dans leurs desideratas en termes de compensations de leurs achats militaires. Notons que le détail des *offsets* compris dans les contrats d'armement est généralement tenu secret, ce qui rend difficile toute appréciation réelle de cette affirmation. Cependant, elle nous a été systématiquement réitérée en entretien, et de manière tout à fait explicite. Ce qu'il est en tout cas possible d'apprécier est la différence qu'il y a entre la politique d'*offsets* du Qatar et celle des EAU. Le Qatar n'a pas de politique

⁵⁷⁹ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 81.

⁵⁸⁰ « Il est possible de suggérer qu'une certaine *indifférence* des clients était plus saillante qu'un réel manque de connaissances, étant donné que leurs acquisitions militaires remplissaient en tout état de cause leur principale mission, politique, aux yeux des décideurs locaux », p. 122 de notre thèse.

⁵⁸¹ Entretiens avec des interlocuteurs qataris et émiratis à Abu Dhabi et Doha entre février 2014 et mai 2014. Notons ainsi que « de nombreux militaires émiratis affichaient un certain mécontentement à l'égard de la puissance américaine à la suite de la signature par les forces armées des EAU d'un contrat d'armement d'une valeur de plusieurs dizaines de millions de dollars pour un matériel (missiles antiaériens Hawk Modification 2) que le Pentagone, à leur insu, s'apprêtait à déclarer obsolète et à retirer du marché. Lorsque s'est opéré au lendemain de la Guerre du Golfe un rapprochement significatif avec les Etats-Unis, établissant une relation de long terme qui devint structurante pour le développement des forces armées émiraties, il a été nécessaire pour les éléments les plus modernisateurs des forces armées d'éviter que se reproduise ce type d'humiliation ». (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 134).

de compensations officielle mais les industries de la défense signant des contrats avec l'émirat sont fortement encouragées à investir dans le pays et à créer des partenariats dans les domaines de la R&D et de l'éducation.⁵⁸² A l'inverse, les EAU ont une politique de compensations qui exige que celles-ci soient d'un montant égal ou supérieur à 60% du montant du contrat, ce qui se traduit généralement par la mise en place de partenariats ou de JVs avec des entreprises locales et, plus récemment, par des transferts de technologies. Dans les deux cas, malgré leurs différences – qui feront l'objet du chapitre suivant – les *offsets* attachés aux marchés d'armement conclus par ces deux Etats participent à leurs stratégies d'autonomisation et de survie.⁵⁸³

Similairement à ce que nous avons souligné de l'évolution de leur diplomatie économique passant d'un rayonnement accommodant visant essentiellement une autonomie relative à une véritable influence synonyme de puissance régionale et internationale, il faut enfin noter que le Qatar et les EAU ont récemment accru leur ascendant sur leurs partenaires au sein de la région MENA par le biais d'aides et de transferts dans le domaine militaire. Ainsi le Qatar a-t-il fourni pour 400 millions de dollars en armements et en entraînement militaire aux rebelles libyens.⁵⁸⁴ Par ailleurs, une partie de l'aide proposée à l'Egypte, particulièrement de la part des EAU – en liaison avec l'Arabie saoudite et le Koweït –, avait vocation à rendre possible de conséquents achats militaires, comme la signature de contrats (concernant notamment des MiG-35s) pour une valeur de 2 milliards de dollars lors de la visite du président Abdel Fattah al-Sissi à Moscou en février 2014⁵⁸⁵ ou la signature, en février 2015, d'un contrat de 5,2 milliards d'euros avec la France pour 24 *Rafale*, une frégate *Fremm* et des missiles de courte et moyenne portée. Le Qatar et les EAU semblent donc avoir décidé de tirer avantage, à leur tour, de la valeur géopolitique des marchés d'armements. Il faut noter que cette utilisation des marchés d'armement à des fins de puissance ne s'arrête d'ailleurs pas à l'échelle régionale. Aujourd'hui, le Qatar et les EAU n'hésitent pas à utiliser leur poids économique pour tenter d'infléchir la position de leurs partenaires occidentaux en fonction de leurs propres intérêts.

⁵⁸² Robert B. Durham, *Supplying the Enemy: The Modern Arms Industry and the Military-Industrial Complex*, Raleigh: Lulu.com, 2015, p. 38.

⁵⁸³ Le Qatar et les EAU se servent notamment des investissements étrangers qui viennent compenser leurs achats militaires comme un moyen de diversifier leur économie pour préparer l'après-pétrole, comme nous le verrons dans notre chapitre 5, consacré à la rationalisation et la professionnalisation de leurs outils de défense.

⁵⁸⁴ United States Senate Committee on Foreign Relations, "The Gulf Security Architecture", Majority Staff Report, 19 juin 2012, p. 16. « A partir d'avril, pas moins de vingt mille tonnes d'armes partent du Qatar à destination de la Libye, avec le consentement des Américains, des Français, des Britanniques et des EAU. « Nous avons vidé les stocks du Moyen-Orient », se souvient un pilote qatarien » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 183).

⁵⁸⁵ Yiftah Shapir et al., "MiG-35s for Egypt: A Veritable Change of Direction?", *INSS Insight*, 1^{er} mai 2014, <http://www.inss.org.il/index.aspx?id=4538&articleid=6946> (consulté le 1^{er} mars 2016).

2) *Marchés d'armement et inversion des ascendances entre clients et fournisseurs*

L'utilisation des marchés d'armement à des fins politiques et stratégiques n'est pas un fait nouveau pour le Qatar et les EAU. Nous avons en effet vu que leurs acquisitions militaires ont toujours représenté un instrument de politique étrangère visant à assurer leur sécurité de manière indirecte, à travers la protection qu'elles achètent à leurs partenaires stratégiques.⁵⁸⁶ Néanmoins, la mise sur pied d'un important arsenal de défense acheté à leurs grands partenaires occidentaux avait alors précisément pour vocation essentielle de renforcer l'intérêt de ces derniers à leur protection, ce qui est assimilable au « simple » rayonnement accommodant que nous avons exploré dans le mouvement précédent, tandis que leurs visées semblent avoir évolué plus récemment vers une influence à des fins de puissance.

De la même manière que la crise économique de 2008-2009 a doté le Qatar et les EAU d'un levier d'influence pour faire évoluer les dynamiques de leurs relations avec les grandes puissances mondiales dans le domaine financier, l'accélération des réductions budgétaires de défense dans de nombreux pays occidentaux – qui est en partie liée à la crise économique – pourrait aujourd'hui leur donner l'opportunité de prendre l'ascendant sur leurs partenaires. La réduction de ces budgets ayant limité les carnets de commande de l'industrie de défense au niveau national, les pays producteurs d'armement connaissent un besoin quasi-existential d'augmenter leurs débouchés à l'export pour maintenir leur base industrielle de défense.

Or, les marchés d'armement du Golfe sont donc non seulement devenus un réel enjeu de politique intérieure pour les Etats fournisseurs mais ils font en outre l'objet d'une compétition accrue entre un nombre croissant d'acteurs internationaux, ce qui augmente d'autant plus le levier d'influence du Qatar et des EAU sur leurs partenaires en vertu du phénomène identifié par T.V. Paul comme de « l'influence inversée ».⁵⁸⁷ L'influence à travers les marchés d'armement est en effet corrélée à la dynamique de dépendance entre client et fournisseur :

« Le degré d'influence dont dispose le pays A sur le pays B à travers les marchés d'armement dépendra du gain total que le pays B tire de ces transactions, ce qui équivaut, en retour, à la perte totale qu'il subirait si ce commerce était interrompu ».⁵⁸⁸

Tandis que l'Etat fournisseur est généralement celui qui dispose d'un capital d'influence plus important sur l'Etat client, particulièrement si la relation lie un grand fournisseur à un petit client, les différentes variables évoquées donnent lieu à une situation inédite où il est possible de

⁵⁸⁶ Voir notre chapitre I.2.A., p. 144-145.

⁵⁸⁷ T. V. Paul, "Influence through Arms Transfers", p. 1079.

⁵⁸⁸ Albert Hirschman, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, Berkeley: University of California Press, 1980, p. 18.

considérer que les petits Etats clients du Golfe, qui étaient d'ores et déjà dans une relation de *co-dépendance* et non de dépendance simple vis-à-vis de leurs grands fournisseurs,⁵⁸⁹ sont aujourd'hui dotés d'un capital d'influence plus important sur leurs partenaires que l'inverse.

Les marchés que le Qatar et les EAU accordent à divers Etats producteurs d'armement seraient dorénavant des outils de puissance aux mains des dirigeants locaux car ils pourraient par exemple chercher à conditionner la signature de contrats à des engagements politiques de leurs partenaires allant dans le sens de leurs intérêts propres. Il peut ainsi être avancé que la *riyal politik* proactive que déploient le Qatar et les EAU à travers leurs marchés d'armement serait le miroir inversé d'une évolution de certains de leurs partenaires stratégiques, dont la « diplomatie économique » serait quant à elle le signe d'une perte de vitesse générale, ces pays n'ayant plus les moyens de leurs ambitions sur la scène régionale et internationale à cause de conjonctures économiques interne et externe défavorables.

Afin de tester ces hypothèses, nous montrerons que les marchés d'armement du Golfe ont récemment pu apparaître comme des « récompenses » accordées par les acteurs locaux à leurs partenaires lorsque le positionnement de ces derniers sur des dossiers précis les satisfaisait. Dès lors, il semble d'autant plus logique d'envisager que les pays du Golfe puissent sauter le pas d'un conditionnement réel de ces contrats à une inflexion de la politique étrangère de leurs fournisseurs que ceux-ci font aujourd'hui face à de grands défis économiques et politiques liés à la bonne santé de leur base industrielle de défense – ce que nous analyserons dans un second temps. Il s'agira enfin d'interroger la véritable portée de la *riyal politik* de nos deux petits Etats du Golfe par le biais de leurs marchés d'armement en notant que la prégnance des difficultés rencontrées par leurs partenaires les rend plus ou moins réceptifs aux nouveaux arguments de puissance du Qatar et des EAU et en revenant sur les différences de régulation du commerce des armes dans les pays exportateurs.

En ce qui concerne les marchés d'armement du Golfe comme « récompenses » accordées par les acteurs locaux à leurs partenaires lorsque le positionnement de ces derniers les satisfaisait, il est possible d'avancer que le pacte « pétrole contre sécurité » élargi que nous avons déjà largement commenté en est en soi une illustration. En effet, l'engagement des grandes puissances occidentales envers la sécurité du Golfe représente un positionnement qui assure, par définition, les intérêts des Etats de la région. Néanmoins, au-delà de ceci, qui peut être rattaché à des dynamiques plus vastes que nous avons explorées, nous défendons l'idée que certains contrats plus récents traduisent ces dynamiques encore plus clairement.

⁵⁸⁹ Voir notre chapitre I.2.A., p. 146-147.

Les relations de défense de la Turquie avec nos deux petits Etats du Golfe semblent ainsi marquer le début d'une utilisation des marchés d'armement à des fins géopolitiques par le Qatar et les EAU car le positionnement turc dans la région à partir du début du « Printemps arabe » apparaît comme un facteur déterminant dans l'évolution des marchés d'armement conclus entre les différents acteurs.⁵⁹⁰ Outre le fait que la Turquie était absente de ces marchés au Qatar avant d'y faire une entrée remarquée à partir de 2012, ce qui peut être rattaché à la convergence de vue des deux Etats vis-à-vis des Frères musulmans,⁵⁹¹ nos entretiens sur le terrain nous ont livrés un exemple illustrant particulièrement bien l'idée selon laquelle ces pays cherchent dorénavant à utiliser leur poids économique pour appuyer une politique régionale plus interventionniste par le biais des contrats d'armement. Aux EAU, une compétition destinée à remporter un appel d'offres concernant des véhicules blindés opposait en 2013 les sociétés Otokar (Turquie), Nexter (France) et Patria (Finlande). Or, malgré une proposition considérée comme moins convaincante par de nombreux observateurs en termes de performances techniques, ce sont les Turcs qui ont fini par l'emporter avant l'été. Comme cela nous l'a été expliqué à de maintes reprises par divers interlocuteurs, cette décision était à lire comme un signe politique envers la Turquie dont la position sur le dossier syrien était alors appréciée des EAU. Cette lecture a ensuite été corrélée par le fait que, lorsque la position turque a évolué, après l'été 2013 – la Turquie s'étant éloignée d'une position très dure à l'égard du régime syrien consistant à appeler à une intervention militaire en Syrie –, le contrat a été retiré à la société Otokar et l'appel d'offres rouvert...⁵⁹²

Un autre exemple illustrant l'utilisation des marchés d'armement par les pays du Golfe pour manifester leur satisfaction ou leur mécontentement vis-à-vis de la politique étrangère d'un partenaire est à trouver dans les relations entre ces Etats et la France depuis le début du « Printemps arabe ». Depuis 2013, on assiste en effet à ce que certains ont appelé une « lune de miel » entre eux, laquelle s'est notamment traduite par la signature de nombreux contrats dans le domaine de la défense et de la sécurité. Ainsi pense-t-on à l'achat par les EAU de deux satellites espions⁵⁹³ pour un peu plus de 700 millions d'euros, à l'acquisition de 24 *Rafale* par le Qatar pour 6,3 milliards d'euros mais également à d'autres campagnes commerciales en cours comme la vente de 60 *Rafale* aux EAU ou celle de 3 frégates DCNS armées de missiles Aster 30 (MBDA et Thales) et de missiles mer-mer Exocet ainsi que 22 hélicoptères NH90 au Qatar,

⁵⁹⁰ Voir notre chapitre I.2.B., p. 180-181.

⁵⁹¹ La question du rapport aux Frères musulmans fait l'objet d'un développement ultérieur (chapitre II.3.B.).

⁵⁹² Entretiens avec plusieurs responsables institutionnels et industriels à Abu Dhabi, octobre 2013.

⁵⁹³ Il s'agit du contrat *Falcon Eye* passé avec Airbus Space Systems et Thales Alenia Space, signé en juillet 2014.

dont la finalisation est espérée pour les prochaines années, avec des chances de réussite variables selon les cas.⁵⁹⁴ Il faut également ajouter à ceci l'aide financière apportée par les pays du Golfe à d'autres pays de la région MENA pour acheter des matériels français, comme celle accordée à l'Égypte qui a permis la conclusion du contrat pour les 24 *Rafale* en février 2015. Il semble que ces nombreux marchés d'armement passés entre la France et le Golfe soient le résultat d'une politique étrangère française fortement appréciée par les pays du Golfe,⁵⁹⁵ particulièrement pour ce qui est de sa fermeté vis-à-vis de la Syrie de Bachar al-Assad et de l'Iran dans le dossier nucléaire à partir de 2011. Or, à cet égard, d'aucuns ont en fait souligné que la position française actuelle dans la région MENA pourrait précisément être motivée par l'ouverture de marchés de défense dans la zone.⁵⁹⁶ Dès lors, il semble envisageable que nos petits Etats du Golfe franchissent à l'avenir, si ce n'est pas déjà le cas, une étape dans leur quête d'une plus grande puissance sur la scène internationale en conditionnant la signature potentielle de contrats à une inflexion de la politique étrangère de leurs fournisseurs.⁵⁹⁷

Il est en effet possible de considérer que l'*incitation* à adopter une politique étrangère donnée par le biais du commerce des armes est un outil de puissance vraiment efficace. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont ces incitations affectent la coopération entre les pays, c'est-à-dire une coordination politique où « les acteurs ajustent leur comportement en fonction des préférences constatées ou anticipées des autres ».⁵⁹⁸ Comprendre l'incidence de ces incitations sur les interactions stratégiques entre les acteurs et le rôle qu'elles jouent dans la formulation de préférences politiques nationales est en effet nécessaire pour expliquer la

⁵⁹⁴ Michel Cabirol, « Armement : les dix mégacontrats que la France peut signer en 2016 », *La Tribune*, 8 février 2016, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/armement-les-dix-megacontrats-que-la-france-peut-signer-en-2016-549138.html> (consulté le 5 mars 2016).

⁵⁹⁵ Ceci a également été interprété comme l'officialisation d'un « divorce tactique » avec Washington dû à la défiance croissante des pays du Golfe vis-à-vis des Etats-Unis (comme nous l'avons observé dans notre chapitre I.1.C.). Voir Christophe Ayad et al., « Le “grand jeu” de Riyad pour étouffer les “printemps arabes” », *Le Monde*, 13 janvier 2014, http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/01/13/le-grand-jeu-de-riyad-pour-etouffer-les-printemps-arabes_4346993_1496980.html (consulté le 5 mars 2016).

⁵⁹⁶ Georges Malbrunot, « Iran : pourquoi la France est aussi intransigeante ? », *L'Orient indiscret*, 10 novembre 2013, <http://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2013/11/iran-pourquoi-la-france-est-au.html> et Michel Cabirol, « La France au Moyen-Orient : quand la diplomatie va, tout va... mieux », *La Tribune*, 22 novembre 2013, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20131122trib000797116/la-france-au-moyen-orient-15-quand-la-diplomatie-va-tout-va-mieux.html> (consultés le 5 mars 2016).

⁵⁹⁷ Il semble ainsi que l'Arabie saoudite ait sauté ce pas. En août 2013, le prince Bandar Bin Sultan, qui était alors le chef des renseignements saoudiens, aurait proposé à la Russie de lui acheter des armes pour un montant de 15 milliards de dollars en échange d'un soutien plus modéré au régime de Bachar al-Assad. Voir Pierre Prier, « Syrie : l'Arabie saoudite à la manœuvre face à la Russie », *Le Figaro*, 13 août 2013, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/08/13/01003-20130813ARTFIG00416-syrie-l-arabie-saoudite-a-la-manoeuvre-face-a-la-russie.php> (consulté le 5 mars 2016).

⁵⁹⁸ Robert O. Keohane, *After Hegemony*, Princeton: Princeton University Press, 1984, p. 51.

manière dont elles affectent le comportement des acteurs.⁵⁹⁹ A cet égard, comme le note William Long au sujet du commerce à échelle plus large que celui qui nous occupe ici :

« Les incitations par le commerce et la technologie sont un mode de pouvoir exercé à travers un avantage économique donné ou promis pour encourager un Etat à changer son comportement politique. Elles diffèrent des sanctions économiques et de la coercition qui visent à forcer un changement dans le comportement de la cible en faisant obstacle à son bien-être ».⁶⁰⁰

Bien que ces incitations ne soient pas ouvertement « coercitives »,⁶⁰¹ elles ont bien pour but d'influencer le comportement de l'Etat récipiendaire puisque, pour reprendre les mots de David Baldwin, « la récompense d'aujourd'hui peut jeter les bases de la menace de demain, et la menace de demain peut jeter les bases d'une promesse après-demain ».⁶⁰² Il s'agit dès lors de déterminer si les importations d'armement de nos deux petits Etats du Golfe pour infléchir le comportement de leurs fournisseurs représentent un véritable gain économique pour ces derniers. Le cas échéant, les marchés mis en place pourraient bien être considérés comme des incitations qui constituent un outil de puissance entre les mains des dirigeants locaux vis-à-vis de leurs partenaires « indépendamment du fait que [le client et le fournisseur] sentent que ces actions représentent une incitation ou une menace de sanctions futures ».⁶⁰³

Comme nous l'avons souligné, les réductions budgétaires de défense dans de nombreux pays occidentaux les poussent à se tourner de plus en plus vers l'export pour maintenir leur base industrielle de défense.⁶⁰⁴ Dès lors, il semble que leurs ventes d'armes à l'international représentent bien un enjeu économique important, à plus forte raison puisqu'elles viennent compenser un manque à gagner associé à la baisse des carnets de commande de l'industrie de défense au niveau national. Or, il est d'autant plus vraisemblable que cette variable augmente le capital d'influence du Qatar et des EAU sur leurs partenaires que le Golfe représente une part importante de leurs exportations d'armement. Le graphique ci-après montre l'évolution du pourcentage que représentent les exportations d'armement vers les six

⁵⁹⁹ Andrew Moravcsik, "Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach", *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, n° 4, mai 1993, p. 473-524.

⁶⁰⁰ William J. Long, "Trade and Technology Incentives and Bilateral Cooperation", *International Studies Quarterly*, vol. 40, n° 1, mars 1996, p. 78.

⁶⁰¹ Voir Steven Lukes, *Power : A Radical View*, Londres: Macmillan, 1974 et David A. Baldwin, "Power and Social Exchange", *American Political Science Review*, vol. 72, n° 4, décembre 1978, p. 1229-1232.

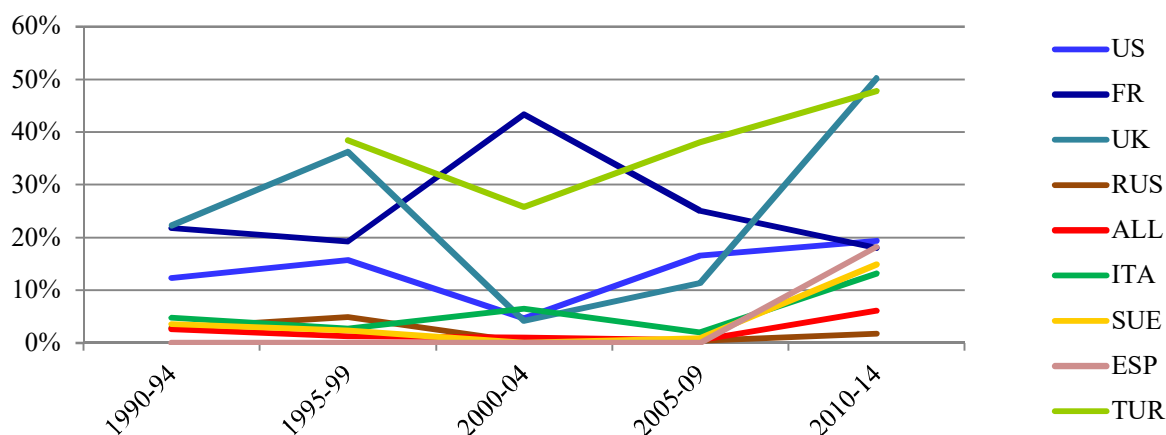
⁶⁰² David A. Baldwin, "The Power of Positive Sanctions", *World Politics*, vol. 24, n° 1, octobre 1971, p. 24.

⁶⁰³ David A. Baldwin, "Thinking about Threats", *Journal of Conflict Resolution*, vol. 15, mars 1971, p. 72.

⁶⁰⁴ Ce phénomène est d'ailleurs tout sauf nouveau. Ainsi le sous-secrétaire adjoint à la Défense des Etats-Unis pour les acquisitions de matériel, Jacques Gansler, expliquait-il fin 1976 au Congrès américain que les ventes d'armes « [les] aidaient à maintenir la viabilité d'une base industrielle de défense déclinante, à réduire les coûts d'acquisition et à améliorer [leur] balance des paiements internationaux » (Général F. Michael Rogers, "The Impact of Foreign Military Sales on the National Industrial Base", *Strategic Review*, vol. 5, printemps 1977, p. 18).

Etats membres du CCG⁶⁰⁵ dans les exportations totales de neufs pays producteurs d'armement que nous avons observés plus attentivement (les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède et la Turquie) depuis 1990.

Part du CCG dans les exportations d'armement



Source : *Arms Transfers Database* du SIPRI

Ce graphique permet d'avancer que la récente politique étrangère de la France et, dans une moindre mesure, de la Grande-Bretagne,⁶⁰⁶ en accord avec les intérêts du Golfe pourrait être le fruit d'une incitation par le biais des marchés d'armement étant donné l'importante part de ces pays dans leurs exportations (50% en Grande-Bretagne et 18% en France sur la période 2010-2014).⁶⁰⁷ Néanmoins, cette variable ne semble pas suffire à expliquer le comportement des acteurs puisque l'importance du Golfe dans les exportations de la Turquie (48% sur la période 2010-2014) n'a pas été associée à une inflexion notable de leur positionnement dans la région,⁶⁰⁸

⁶⁰⁵ Nous avons choisi de prendre tous les pays du CCG par opposition aux seuls Qatar et EAU ici car il s'agissait d'avoir une idée du poids stratégique de l'ensemble de la région dans les exportations d'armement des Etats étudiés. Nos interlocuteurs sur le terrain, tant dans les sphères institutionnelles qu'industrielles, nous ont en effet expliqué à plusieurs reprises qu'une pénétration importante des marchés d'armement du Golfe est un facteur qui favorise la signature de plus de contrats à l'avenir, y compris dans des Etats où les pays producteurs d'armement étaient moins présents auparavant (divers entretiens à Abu Dhabi et Doha entre février 2014 et mai 2014).

⁶⁰⁶ Si la motion de David Cameron a finalement été rejetée par la Chambre des Communes en août 2013, le gouvernement britannique avait bien l'intention, à l'instar de la France, d'aller dans le sens des demandes pressantes du Golfe en faveur d'une intervention en Syrie.

⁶⁰⁷ Pour la France, les pays du Proche et Moyen-Orient représentaient autour de 20% des prises de commandes d'armement en 2010, 2011 et 2012 mais leur part est passée à 37,9% (dont 36,3% issus des seuls Etats du CCG) en 2013, 69,8% (dont 59,4% issus du CCG) en 2014 et près de 80% en 2015. Voir le Rapport au Parlement 2015 sur les exportations d'armement de la France, disponible à l'adresse : <http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/dossiers-de-presse/rapport-au-parlement-2015-sur-les-exportations-d-armement-de-la-france> et Jean-Dominique Merchet, « Ventes d'armes: en 2015, la France a battu tous ses records », *Secret Défense*, 24 janvier 2016, <http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/ventes-d-armes-en-2015-france-a-battu-tous-records-95335> (consultés le 7 mars 2016).

⁶⁰⁸ Nous faisons ici référence au fait que la Turquie se soit éloignée d'une posture qui satisfaisait les EAU à l'été 2013. Néanmoins, les développements ultérieurs en Syrie, particulièrement le début de l'intervention russe aux côtés des forces de Bachar al-Assad, ont largement contribué à rapprocher les pays du CCG et la Turquie au sein de ce qui a parfois été qualifié de « front sunnite » face à l'Iran et ses alliés.

pas plus que celui des Etats-Unis. Tandis que le CCG occupe une part comparable dans les exportations d'armement américaines et françaises (près de 20% sur la période 2010-2014), les Etats-Unis n'ont pas particulièrement cherché à ménager les susceptibilités de leurs partenaires du Golfe – lorsqu'ils ont mené des négociations secrètes avec Téhéran pendant plusieurs mois en amont de l'accord préliminaire sur le nucléaire iranien en 2013,⁶⁰⁹ par exemple. Il est vrai que les pays du Golfe se sont bien gardés de réellement activer leur levier économique pour tenter d'infléchir le positionnement de la grande puissance américaine. Il y a d'ailleurs fort à parier que, si tant est qu'ils en aient eu le loisir, une telle tentative aurait été un échec.⁶¹⁰ En outre, si la part assez dérisoire du Golfe dans les exportations allemandes peut être avancée comme un facteur aidant un positionnement ferme vis-à-vis de ces partenaires,⁶¹¹ il est intéressant de constater que le CCG représente une part non négligeable des exportations de la Suède (près de 15% sur la période 2010-2014) sans que ceci soit associé à une politique favorable aux pays du Golfe – bien au contraire. Dès lors, il s'agit de s'interroger sur les variables explicatives de la perméabilité des politiques étrangères de certains pays exportateurs aux intérêts de leurs clients du Golfe contrairement à d'autres – et de mettre en lumière, ce faisant, les limites à la *riyal politik* de nos deux petits Etats à travers leurs marchés d'armement.

Comme le souligne William Long, les variables domestiques favorisant ou bloquant le succès des incitations par le biais du commerce sont cruciales. En particulier, il note l'importance pour le pays qui cherche à exercer une influence sur un autre d'identifier des partenaires au sein des Etats « cibles » qui soutiennent l'exécution de la politique incitative et qui peuvent dès lors exercer des pressions en interne en faveur d'une inflexion politique.

« Ces alliés peuvent être des groupes privés [ou] des acteurs étatiques. (...) En général, les incitations ont plus de chances de réussite lorsque d'importants partenaires au sein de l'Etat cible aident à défendre l'inflexion de la politique auprès du, ou au sein du, gouvernement ciblé ».⁶¹²

Dans le cas d'étude qui nous intéresse, il semble que ces alliés puissent à la fois être les industriels de la défense, qui ont un intérêt évident à toute politique donnant lieu à une plus grande pénétration des marchés d'armement de la région, et des acteurs gouvernementaux qui y trouvent là une manière d'augmenter leur capital politique, dans un contexte où le secteur privé

⁶⁰⁹ « Nucléaire : plusieurs mois de négociations secrètes entre les Etats-Unis et l'Iran », *Le Monde*, 24 novembre 2013, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/11/24/nucleaire-plusieurs-mois-de-negociations-secretes-entre-les-etats-unis-et-l-iran_3519399_3218.html (consulté le 7 mars 2016).

⁶¹⁰ Ceci est lié au fait que les pays du Golfe demeurent bien plus dépendants des Etats-Unis que l'inverse, comme nous l'avons déjà observé dans le chapitre I.1.C. et y reviendrons dans le chapitre I.5.B.

⁶¹¹ Les ventes d'armes allemandes vers le Golfe ne sont non seulement pas assorties d'une volonté d'intensifier des relations stratégiques avec eux, mais elles peuvent en réalité être mises à mal par des considérations politiques.

⁶¹² William J. Long, "Trade and Technology Incentives and Bilateral Cooperation", p. 99-100.

a une importance croissante dans les marchés d'armement et où la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques est largement atténuée, comme nous l'avons noté.⁶¹³ De ces remarques, nous pouvons déduire que la perméabilité des politiques étrangères des pays exportateurs aux intérêts de leurs clients du Golfe sera, selon toute probabilité, inversement proportionnelle au degré de contrôle des exportations qui a cours dans ces pays.

Ainsi la Suède, qui est, parmi les principaux pays européens exportateurs d'armement, celui qui régule le plus ses ventes d'armes, est-elle également la moins réceptive à l'« influence inversée » de ses clients du Golfe.⁶¹⁴ A l'autre bout du spectre, la France, qui est caractérisée par un faible niveau de régulation de ses exportations militaires,⁶¹⁵ était logiquement la plus susceptible d'assortir ses ventes d'armement d'inflexions dans sa politique étrangère allant dans le sens des intérêts de ses clients. Cette hypothèse est corrélée par la « diplomatie de défense »⁶¹⁶ aujourd'hui conduite par la France dans le Golfe. Quant à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne, dont le niveau de régulation est « intermédiaire », la perméabilité de leurs politiques étrangères aux incitations des pays du Golfe à travers les marchés d'armement est donc par définition moins prévisible. Comme nous l'avons mentionné, face aux événements de la région, la Grande-Bretagne a fait preuve d'un engagement allant plutôt dans le sens des intérêts de ses partenaires du Golfe tandis que l'Allemagne est restée largement en retrait. Sans doute est-il possible de suggérer que leurs positionnements divergents ne sont pas tout à fait étrangers à la part des pays du Golfe dans leurs exportations d'armement (6% en Allemagne contre 50% en Grande-Bretagne pour la période 2010-2014). Néanmoins, une telle analyse ne saurait occulter de nombreux autres facteurs comme la tradition allemande de non engagement en politique étrangère, particulièrement en termes militaires.

⁶¹³ Voir notre chapitre I.2.A., p. 151-152.

⁶¹⁴ Il est ici intéressant de revenir au contrat signé entre l'entreprise Saab et les EAU en novembre 2015 pour l'achat de deux avions de surveillance et de détection aéroportées. Si ce dernier infirmait l'idée selon laquelle les tensions entre la Suède et les pays du Golfe auraient des répercussions sur ses contrats d'armement dans la région, il se pourrait en revanche qu'il soit invalidé par l'Inspection des produits stratégiques, l'autorité qui accorde les autorisations pour les exportations d'armes suédoises ("Saab Radar Deal with UAE Criticized", *Defense Aerospace*, 17 février 2016, <http://www.defense-aerospace.com/cgi-bin/client/modele.pl?shop=dae&modele=release&prod=171430&cat=3>, consulté le 7 mars 2016). Ainsi, non seulement la Suède n'est pas le moins du monde réceptive à une potentielle influence inversée de ses clients du Golfe, mais elle demeure très ferme sur toute transaction qui pourrait laisser entendre qu'elle cautionne, les politiques de ces Etats.

⁶¹⁵ Lucie Béraud-Sudreau et al., « Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique », p. 84.

⁶¹⁶ Voir Henry Zipper de Fabiani, « Diplomatie de défense et diplomatie préventive. Vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense », *Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI)*, vol. III, 2002, p. 614-629 ; Anne de Luca, « Diplomatie de défense et printemps arabe. Les nouveaux enjeux de la présence française dans le Golfe persique », *Air and Space Power Journal Afrique & Francophonie*, vol. 4, n° 2, été 2013, p. 13-24 et Anne-Emmanuelle Lesna, *La diplomatie de défense française et les monarchies du Golfe : diplomatie économique ou repositionnement géostratégique ?*, Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand 1), thèse en préparation.

Il est d'ailleurs intéressant de se pencher sur les facteurs permettant d'expliquer pourquoi les exportations d'armement sont fortement régulées par certains Etats européens et plus faiblement par d'autres. Selon Lucie Béraud-Sudreau, Samuel Faure et Michael Sladeczek, ni la structure des relations institutionnelles entre Etat et industrie,⁶¹⁷ ni les marges décisionnelles dont disposent les décideurs gouvernementaux⁶¹⁸ n'expliquent ces variations. En réalité, le contrôle des ventes d'armes en Europe semble être lié à la position décisionnelle du Parlement et à la saillance de l'enjeu des ventes d'armes auprès de l'opinion publique.⁶¹⁹ Par conséquent, il pourrait être envisagé qu'une évolution du niveau d'attention que les citoyens français portent au commerce des armes vers le Golfe entraîne un durcissement de la politique de contrôle des exportations de la France dans cette région et, partant, une moindre perméabilité de sa politique étrangère aux intérêts de ces clients – nous y reviendrons.

Dans cette sous-partie, nous avons vu que nos petits Etats du Golfe semblent bien avoir décidé d'utiliser leur rente à des fins de puissance, y compris à travers leurs marchés d'armement. Cependant, différents points que nous avons soulignés permettent de s'interroger sur l'efficacité de leur *riyal politik* pour ce qui est d'infléchir – durablement – la politique étrangère de leurs partenaires stratégiques. Il est d'ailleurs important de rappeler que cette diplomatie économique nouvellement volontariste, voire interventionniste, du Qatar et des EAU est rendue possible par une conjoncture spécifique. D'une part, le « Printemps arabe » a fait émerger un contexte où les équilibres régionaux traditionnels sont bouleversés, ce qui leur donne la possibilité de se placer de manière inédite sur l'échiquier régional. D'autre part, les grandes puissances internationales, particulièrement en Occident, traversent aujourd'hui de véritables crises politiques, économiques ou financières, situation face à laquelle les pays du Golfe ont davantage pu utiliser leurs ressources au service de leurs intérêts. Dès lors, il est légitime de s'interroger sur la pérennité de ce statut de nouvelles puissances, lequel pourrait précisément n'être que conjoncturel. Quelle que soit la durabilité de leur nouvelle place à l'échelle régionale et internationale, l'analyse de ce positionnement serait en tout cas incomplète si elle ne comprenait pas un questionnement sur l'impact qu'a celui-ci – ce que nous nous proposons de faire à présent.

⁶¹⁷ Marc R. DeVore et Moritz Weiss, "Who's in the cockpit? The political economy of collaborative aircraft decisions", *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 2, mars 2014, p. 497-533.

⁶¹⁸ Voir Samy Cohen, *La défaite des généraux : le pouvoir politique et l'armée sous la Cinquième République*, Paris : Fayard, 1994 et Bastien Irondelle, *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*, Paris : Presses de Sciences Po, 2011.

⁶¹⁹ Lucie Béraud-Sudreau et al., « Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique ». L'un des arguments ayant retenu notre attention consiste à dire que la politique de contrôle des ventes d'armes d'un Etat n'est pas corrélée à la dépendance de son industrie de défense aux exportations. Les industries de défense en Suède sont ainsi dépendantes à 65 % du marché international tandis que cette dépendance est estimée de 25 % à 40% en France (p. 88).

3) *Une réallocation durable de la puissance dans le système mondial ?*

L'essor que le Qatar et les EAU ont connu sur la scène régionale et internationale depuis le début des années 1990 et qui s'est peu à peu accéléré – particulièrement en raison de la singulière augmentation de leur capital au début des années 2000, de la crise économique à partir de 2008 et du début du « Printemps arabe » en 2011 – permet de soulever l'hypothèse d'une redéfinition et d'une réallocation de la puissance dans le système mondial contemporain. Comme nous l'avons vu, il est possible de considérer que les petits Etats du Golfe sont aujourd'hui dotés d'un capital d'influence plus important sur leurs partenaires que l'inverse. Dès lors, il s'agit de s'interroger sur l'éventualité que ceci illustre un bouleversement durable des équilibres de la puissance à échelle internationale, y compris une inversion de positions entre ceux qui représentaient traditionnellement le « centre » de l'ordre mondial et ceux qui en constituaient la « périphérie ».⁶²⁰ Nous testerons cette hypothèse en nous intéressant particulièrement au rôle des fonds souverains, « acteurs incontournables dans la nouvelle 'géopolitique du capital', qui émerge des décombres de la crise financière »,⁶²¹ dans ce rééquilibrage global du pouvoir géopolitique et géoéconomique de l'Occident vers l'Orient. Nous nous pencherons ensuite sur l'impact de cet essor du Qatar et des EAU à échelle régionale, lequel comporte plusieurs limites, voire quelques dangers, qu'il convient d'observer.

Au sein d'un environnement de mondialisation accrue depuis le début des années 1990, l'ordre international est de plus en plus régi par les mouvements de capitaux. Dans ce contexte,

« Les fonds souverains [sont devenus] des acteurs stratégiques de la finance internationale. Le transfert financier de richesse (...) pourrait ainsi s'accompagner d'un véritable transfert de pouvoir qui recompose la gouvernance du capitalisme international ».⁶²²

Ainsi les fonds souverains reflètent-ils une « nouvelle géographie des richesses » où « le centre est de moins en moins central, et la périphérie de moins en moins périphérique ».⁶²³ Ceci fait écho à l'idée d'une « géopolitique du capital » contemporaine où de nouveaux acteurs émergent sur la scène internationale en vertu de leur pouvoir économique tandis que d'autres perdent de la vitesse dans l'ordre mondial à cause d'un ralentissement de leur propre économie. L'essor des pays du Golfe, dont les fonds souverains font partie des plus importants au monde

⁶²⁰ « Le 'centre' recouvre le cœur dominant des économies capitalistes, et la 'périphérie' un lot d'Etats industriellement, financièrement et politiquement plus faibles qui opèrent au sein d'un ensemble de relations largement construites par le centre » (Barry Buzan, "New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century", p. 432).

⁶²¹ Alexandre Kateb, « La diplomatie économique des nouvelles puissances », p. 94.

⁶²² Jean-Marie Chevalier, « Les fonds souverains pétroliers », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 25.

⁶²³ Javier Santiso, « Les fonds souverains : des acteurs clés dans la nouvelle géographie des richesses », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 315.

en termes d'actifs gérés et qui ont connu un accroissement important au début des années 2000, a bien été, comme nous l'avons vu, favorisé par le mouvement inverse auquel sont confrontées les économies occidentales à partir de 2008. *A minima*, ces dynamiques donnent aujourd'hui lieu à une puissance « plus diffuse et de plus en plus réfractée par des couches de gouvernance nationale, régionale et internationale qui s'entrecoupent ». ⁶²⁴ Allant plus loin que ce constat, certains chercheurs s'interrogent sur l'inversion des rôles entre 'centre' et 'périphérie' dans les relations internationales à laquelle ceci pourrait aboutir. Pierre Dockès propose ainsi de considérer ces fonds souverains comme « la pointe avancée d'un impérialisme d'émergence », comparant notamment leur utilisation pour acquérir des terres étrangères à l'impérialisme américain de la fin du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle « avec cette différence qu'aujourd'hui, (...) les pays exportateurs de capitaux, disons les pays du 'Centre impérialiste', ne sont plus les mêmes ». ⁶²⁵ Nous pourrions donc bien être, selon lui, en train d'assister à une nouvelle forme d'impérialisme :

« Au-delà de sa charge émotive, on osera le terme, mais un impérialisme seulement économique, jusqu'ici pacifique. [...] La question de savoir si "l'empire" américain vacille, s'il a réduit ou accru son agressivité militaire est autre. Je voudrais seulement montrer que l'argumentation économique diversifiée des théoriciens de l'impérialisme ne s'applique pas aujourd'hui aux Etats-Unis, mais aux pays émergents. La forme de capitalisme qui y règne, leur dynamisme, leurs rapports sociaux, le rôle de l'Etat, leur régime politique portent l'impérialisme économique "comme la nuée porte l'orage" ». ⁶²⁶

Ce qui est particulièrement intéressant ici est qu'en l'état, pour les pays du Golfe, ceci signifierait qu'ils sont passés d'une situation où ils étaient parfois décrits comme illustrant la théorie des « appels d'empire » ⁶²⁷ à un rôle inversé, selon « l'impérialisme d'émergence ». Dès lors, peut-on considérer que nous sommes aujourd'hui en train d'assister au début d'un impérialisme économique de la part du Qatar et des EAU ? Nous défendons l'idée que ce n'est pas le cas : si ces deux petits Etats répondent bien à certaines caractéristiques identifiées comme les fondements de l'impérialisme, l'absence supposée de toute volonté impérialiste de leur part ainsi que la nature de leurs fonds souverains rendent peu probable cette éventualité.

⁶²⁴ Kristian C. Ulrichsen, "The GCC States and the Shifting Balance of Global Power", p. 1.

⁶²⁵ Pierre Dockès, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 27 ; 32.

⁶²⁶ Ibid., p. 33.

⁶²⁷ Ghassan Salamé, *Appels d'empire : Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris : Fayard, 1996. L'auteur y brosse le tableau d'un « nouvel univers dont les logiques paraissent inversées. Ce sont les faibles qui cherchent des protecteurs, sachant que la « logique du racket » veut qu'« un protecteur spoliateur est toujours présent auprès des pays pétroliers pour les obliger à payer la facture de la protection » » (Rémy Leveau, « Incertitudes du nouvel ordre international », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 31). Pour ce qui est des pays du Golfe, ils illustrent la théorie des appels d'empire en ceci qu'ils ont toujours eu tendance à « ouvrir leur porte à des protecteurs venus de terres lointaines et les payer pour assurer leur survie » (Mehrdad R. Izady, "The Gulf's Ethnic Diversity. An Evolutionary History", p. 78). Cette réalité pourrait être en train de changer aujourd'hui.

En termes de théoriciens de l'impérialisme, Pierre Dockès nous renvoie dans son article à l'ouvrage fondateur de John Hobson, *Imperialism: a Study* ainsi qu'à *L'accumulation du capital* de Rosa Luxembourg.⁶²⁸ Abstraction faite de l'aspect normatif de ces écrits, il est intéressant de noter que l'on retrouve au sein de nos deux petits Etats du Golfe le décalage entre un surplus de capital et une insuffisante puissance de consommation en interne qui est identifié par ces auteurs comme le fondement de « l'impérialisme pour les exportations, par les exportations, et [des] conquêtes coloniales pour fournir des débouchés aux entreprises ».⁶²⁹ La comparaison s'arrête néanmoins là puisque les deux extrémités ayant provoqué cette situation d'*over-saving* ne sont pas respectivement la croissance de la production et la stagnation des salaires mais l'immensité des ressources naturelles dont le Qatar et les EAU tirent leur rente et la faiblesse de leur démographie, ce qui les a conduits à investir massivement à l'étranger selon ce qui est parfois qualifié de « recyclage de leurs pétrodollars ». Or, ces deux différences fondamentales sont précisément les raisons pour lesquelles il est peu probable que nos deux petits Etats envisagent l'utilisation de leurs fonds souverains comme le biais d'un véritable impérialisme économique.

Il est important de rappeler que la faiblesse démographique du Qatar et des EAU est l'un des facteurs justifiant que ces deux pays, en dépit de leur important pouvoir économique, soient considérés comme des « petits Etats » en ceci qu'ils ne disposent pas des ressources (en termes de démographie mais également de superficie) nécessaires à l'assurance de leur propre sécurité. Par conséquent, comme nous l'avons observé, leur dilemme de survie demeure la priorité de leurs politiques, indépendamment de toute velléité d'une plus grande autonomie relative. Or, il découle de ceci qu'il est peu probable qu'ils prennent le risque d'antagoniser les grands partenaires qui continuent aujourd'hui d'assurer leur protection en faisant preuve d'une politique agressive – « impérialiste » – à leur endroit.⁶³⁰

« Les tendances à un nouvel impérialisme [d'émergence] doivent être relativisées. [Les] Etats qui détiennent d'importants fonds souverains, la Chine, Singapour, les pétromonarchies du Moyen-Orient, ont subi jadis, et encore récemment, la domination du Nord, depuis le colonialisme et la politique de la canonnière jusqu'à la guerre d'Irak, depuis les traités inégaux

⁶²⁸ John A. Hobson, *Imperialism: A Study*, New York: James Pott & Co, 1902 et Rosa Luxembourg, *Die Akkumulation des Kapitals*, Berlin: Buchhandlung Vorwärts Paul Singer, 1913.

⁶²⁹ Pierre Dockès, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », p. 34.

⁶³⁰ Les différentes stratégies du Qatar et des EAU que nous avons étudiées jusqu'à présent, particulièrement leurs cercles concentriques d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances, ont amoindri les leviers d'influence que leurs fournisseurs et partenaires pouvaient avoir sur eux mais ces deux Etats demeurent aujourd'hui extrêmement dépendants envers l'extérieur pour l'assurance de leur sécurité. Il s'agira néanmoins d'évaluer les chances d'émergence d'un nouveau paradigme à la lumière de la récente rationalisation et professionnalisation des outils de leur défense – ce qui sera l'enjeu de notre chapitre 5.

jusqu'aux remontrances après la crise asiatique. Ils n'ont pas oublié, et leur volonté est d'abord d'assurer leur indépendance. Avant de penser à pratiquer l'impérialisme, il leur reste à conforter leur position économique et politique face à l'ancien impérialisme du Nord ».⁶³¹

Si la position économique et politique du Qatar et des EAU est aujourd'hui bien plus assurée qu'auparavant face à leurs partenaires « du Nord », leur nature de « petits Etats » continue de conditionner la marge de manœuvre dont ils disposent pour véritablement prendre l'ascendant sur les grands acteurs à échelle internationale. Le statut dont ils ont réussi à se doter leur permet néanmoins d'orienter les choix de ces alliés sur la scène régionale – un point sur lequel nous reviendrons dans le mouvement suivant – et de se placer dans une certaine position « impérialiste » vis-à-vis d'acteurs moins importants au sein de l'ordre mondial.⁶³²

Par ailleurs, il est tout aussi crucial de rappeler que les fonds souverains du Golfe sont essentiellement alimentés par leur rente pétrolière et gazière, ce qui tend à infirmer la théorie d'un bouleversement durable des équilibres de la puissance à échelle internationale. En effet, cette remarque appuie au contraire l'hypothèse d'un essor de nos deux petits Etats du Golfe qui serait simplement conjoncturel – une conjoncture qui pourrait dès lors se renverser à leur désavantage, en cas d'amointrissement de leurs recettes issues de leurs ressources naturelles dû à une chute des cours du pétrole ou, à plus long terme, à la raréfaction de ces ressources. La création de leurs fonds souverains avait d'ailleurs précisément pour vocation de se prémunir contre de tels événements :

« A court terme, il s'agit de se protéger contre des variations inattendues des prix du pétrole et de régulariser les recettes. A plus long terme, il s'agit de constituer des revenus financiers pour les générations futures, (...) lorsque les réserves des matières exportées auront été épuisées ».⁶³³

Ceci explique l'importance pour eux de diversifier leurs sources de revenus pour préparer l'après-pétrole – une question qui fera l'objet d'un développement dans les chapitres suivants. Notons que la récente baisse des cours du brut commence à avoir une incidence sur les finances publiques des Etats du Golfe, ce qui pourrait les contraindre à retirer plusieurs dizaines de milliards d'euros des marchés mondiaux en 2016.⁶³⁴ A cet égard, il est néanmoins important de souligner que le Qatar et les EAU ainsi que le Koweït absorbent mieux que les autres cette chute des cours, ce qui pourrait précisément être lié à la petitesse de leur population locale, laquelle peut parfois s'avérer être une force – nous y reviendrons ultérieurement.

⁶³¹ Pierre Dockès, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », p. 36.

⁶³² Nous pensons particulièrement ici à leurs relations avec plusieurs pays africains et asiatiques au sein desquels ils achètent de grands domaines agricoles – nous abordons ces questions au sein de notre chapitre III.6.C.

⁶³³ Jean-Marie Chevalier, « Les fonds souverains pétroliers », p. 23.

⁶³⁴ « Les investissements en 'pétrodollars' risquent de souffrir », *Capital*, 20 janvier 2016, <http://www.capital.fr/bourse/actualites/les-investissements-en-petrodollars-risquent-de-souffrir-1005713> (consulté le 10 mars 2016).

S'il semble peu probable que le Qatar et les EAU puissent – ou veuillent – redéfinir leurs relations à leurs partenaires occidentaux selon un « impérialisme d'émergence », il faut souligner que le nouveau statut dont ils ont réussi à se doter leur a en tout état de cause permis d'orienter les choix de ces alliés sur la scène régionale.⁶³⁵ En effet, comme nous l'avons observé en plusieurs endroits, face au contexte tumultueux de la région MENA depuis début 2011, le Qatar et les EAU se sont non seulement affirmés comme des acteurs influents sur l'échiquier régional mais également au sein du concert des grandes nations qui cherchent à contribuer à l'apaisement et à la sécurité de la zone. A cet égard, notons qu'une participation plus importante des acteurs locaux aux problématiques régionales semble également être ce que leurs partenaires appellent de leurs vœux. Chaque fois que nous avons interrogé des personnes travaillant au sein des ambassades occidentales dans le Golfe, il nous a ainsi été expliqué que la stratégie sur le long terme était d'apporter un soutien opérationnel aux acteurs locaux pour qu'ils assurent peu à peu un plus grand rôle à la fois dans la sécurité de leur CSR et dans la région élargie du Moyen-Orient.⁶³⁶ Or, nous voudrions mettre au jour les limites, voire les dangers potentiels, que ceci peut représenter en l'état.

Le premier facteur de risques réside dans ce que l'on peut appeler le jusqu'au-boutisme des monarchies du Golfe vis-à-vis de l'Iran, lequel pourrait mener à plus d'insécurité tant dans la région MENA que dans l'ensemble du monde. La sécuritisation de l'Iran, qui continue d'être qualifiée dans la rhétorique officielle du Qatar et des EAU comme « menace n° 1 », demeure en effet à la base de la plupart de leurs achats militaires. Pourtant, dans un contexte où l'Iran a dorénavant signé un accord sur le nucléaire avec les grandes puissances et où l'essor de *Da'ech* peut être considéré comme la véritable « menace n° 1 », il se pourrait qu'il y ait une opposition croissante entre la rhétorique et les actions qu'ils déploient contre l'Iran et les efforts de coopération qu'il serait possible d'envisager pour assurer la pacification de la région sur le long terme – nous reviendrons sur cette opposition plus en détail dans notre chapitre 6. Cette question est d'autant plus saillante aujourd'hui que certains développements auxquels le Qatar et les EAU ont participé⁶³⁷ ont largement alimenté la fracture entre sunnites et chiites qui polarise l'environnement régional et représente l'un des plus grands dangers pour le monde arabe

⁶³⁵ « Le Qatar et les EAU (...) ont [ainsi] joué un rôle essentiel dans la préparation de la résolution du CSNU sur la Libye et dans l'intervention multinationale qui a suivi dans ce pays » (Kristian C. Ulrichsen, "A European Perspective on the GCC Involvement in the Mediterranean in Light of the Arab Spring", p. 24.).

⁶³⁶ Divers entretiens de l'auteur à Abu Dhabi et Doha entre février 2014 et mai 2014. Cette position a connu un élan nouveau depuis le début de la crise économique et financière en 2008, qui pousse notamment les Etats-Unis à réévaluer la forme de leur engagement dans la région. A cet égard, voir nos chapitres I.1.C. et III.5.B.

⁶³⁷ Le positionnement contrasté du Qatar et des EAU face au « Printemps arabe » fait l'objet du chapitre suivant.

mais aussi pour la stabilité internationale sur le long terme, comme nous l'avons observé dans notre chapitre I.1.C. Ainsi a-t-il été par exemple avancé dès 2011 que l'intervention des Saoudiens et des Emiratis au Bahreïn était « inévitablement susceptible de créer davantage de tensions entre la majorité sunnite du royaume et sa minorité chiite ».⁶³⁸ Plus récemment, l'opération « Tempête décisive » au Yémen à laquelle le Qatar et les EAU ont participé aux côtés de l'Arabie saoudite a également été officiellement justifiée par une lecture selon les lignes de la « Guerre froide du Golfe » prompte à alimenter les tensions communautaires régionales. Il faut toutefois noter que cette « diabolisation » de l'Iran est surtout le fait de l'Arabie saoudite au sein d'une stratégie de survie collective du CCG sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant.

La deuxième raison pour laquelle l'action de nos deux petits Etats du Golfe dans la région MENA pourrait recéler un effet déstabilisateur tient à la divergence des intérêts qu'ils défendent et au grand activisme qu'ils déploient pour les imposer. Comme nous l'avons souligné, cette divergence de visées entre le Qatar et les EAU sur la scène régionale est l'un des points qui tend à prouver qu'ils cherchent dorénavant à faire prévaloir leurs intérêts propres et non plus seulement à user de leur puissance financière selon un « simple » rayonnement accommodant. Or, la compétition entre les pays du Golfe pour faire triompher les mouvements spécifiques qu'ils soutenaient semble avoir eu pour effet d'aggraver les tensions entre ces groupes sur le terrain. Ceci a été particulièrement visible en Egypte⁶³⁹ ainsi qu'en Syrie, où « la multiplicité des soutiens régionaux à l'opposition en exil et aux insurgés syriens [s'est faite] dans la confusion ».⁶⁴⁰ En outre, cette rivalité sur le terrain entre les Etats du Golfe s'est traduite par des dissensions accrues au sein du CCG. C'est ce qu'a notamment montré la crise diplomatique survenue en mars 2014 entre, d'une part, l'Arabie Saoudite, les EAU et le Bahreïn et, d'autre part, le Qatar.⁶⁴¹ L'un dans l'autre, on mesure donc le potentiel de déstabilisation régionale inhérente à la divergence d'intérêts entre les pays du Golfe. Dès lors, il est particulièrement important de comprendre ce qui explique cette divergence d'intérêts et les contrastes entre les stratégies de survie du Qatar et des EAU, deux petits Etats pourtant si similaires en apparence.

⁶³⁸ Anthony Cordesman, *Saudi Stability in a Time of Change*, Washington: CSIS, avril 2011, p. 15.

⁶³⁹ Nous reviendrons plus en détail sur le cas égyptien dans le chapitre suivant car il illustre particulièrement bien les contrastes entre les intérêts du Qatar et des EAU – et, partant, entre leurs stratégies de survie.

⁶⁴⁰ Fatiha Dazi-Héni, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », *Confluences Méditerranée*, n° 89, 2014/2, p. 82. A cet égard, comme cela est expliqué ailleurs, il est possible de considérer que les patrons extérieurs (particulièrement l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie) se sont livrés à un « jeu par favoris interposés qui empêche la création d'une force rebelle unie à même de renverser le régime de Bachar al-Assad » (Rania Abouzeid, « Syria's Secular and Islamist Rebels: Who are the Saudis and Qataris Arming? », *Time Magazine*, 18 septembre 2012).

⁶⁴¹ Il est intéressant de souligner ici l'écho de cette crise que la crise diplomatique survenue le 5 juin 2017 représente – celle-ci, irrésolue au moment du dépôt de la thèse, oppose l'Arabie saoudite, les EAU, le Bahreïn et l'Egypte au Qatar.

PARTIE II – Centralité des paradigmes intérieurs dans l'organisation de leurs stratégies

La première partie de notre thèse a permis de montrer que l'évolution de l'environnement stratégique du Qatar et des EAU, combinaison du CSR du Golfe et d'un contexte international mouvant, est bien une variable cruciale dans l'élaboration de leurs politiques de défense. En outre, nous avons observé comment ces deux petits Etats ont réussi à tirer le meilleur parti de cette constellation sécuritaire pour se doter d'un statut dépassant largement les présupposés traditionnels sur le rôle de ces acteurs dans le système mondial. Si la compréhension de ces déterminants systémiques semble donc nécessaire pour analyser les mécanismes généraux des politiques de défense et des acquisitions militaires du Qatar et des EAU, nous défendons l'idée qu'ils n'en sont pas l'unique, ou même le principal, facteur. En effet, si ces derniers suffisaient à expliquer leurs choix stratégiques, la logique voudrait que le Qatar et les EAU aient des politiques de défense et des marchés d'armement identiques. Or, ceci n'est pas le cas, comme nous l'avons mentionné en plusieurs endroits au cours des chapitres 1 et 2. Au-delà des mécanismes communs de leurs stratégies de survie que nous avons explorés jusqu'à présent, il apparaît que ces Etats, confrontés aux mêmes déterminants régionaux et internationaux, ont en réalité adopté des stratégies contrastées.

Comme nous le montrerons au cours du chapitre 3, les contrastes entre leurs stratégies permettent de formuler l'hypothèse que leurs choix stratégiques sont au moins autant déterminés par des variables intervenant à niveau national – qu'il conviendra de détailler. A partir de ce constat, qui ancre notre réflexion dans le réalisme néoclassique,⁶⁴² le chapitre 4 pousse cette logique plus loin, en resserrant l'analyse au niveau individuel du Prince et de ses réseaux. Nous y avançons que seule une étude approfondie de la spécificité étatique du Qatar et des EAU, en tant que petits « Etats-Princes », permet *in fine* de comprendre la définition de leurs pratiques, tant en termes de politiques de défense que de stratégies d'acquisitions militaires. Ce développement prend d'ailleurs le contrepied de notre première partie en mettant au jour une corrélation organisationnelle entre les deux tandis que notre chapitre 2 avait essentiellement défendu l'idée que les marchés d'armement du Qatar et des EAU servaient d'autres buts que celui d'augmenter leurs capacités de défense et de dissuasion en propre.

⁶⁴² Voir la sous partie « Hypothèses de travail et angle original de la thèse » de l'introduction, p. 31-34. En particulier, nous y retenons l'idée que : « Les considérations structurelles offrent un point de départ utile à toute analyse de la politique internationale et non une fin en soi. Même si l'on reconnaît que les structures existent et sont importantes, la question de savoir comment les hommes d'Etat en saisissent les contours de l'intérieur demeure ». (Aaron L. Friedberg, *The Weary Titan*, p. 8).

Chapitre 3 – Etude comparée des politiques de défense du Qatar et des EAU

Face à des pressions systémiques – à niveau régional et international – similaires que nous avons observées dans la première partie de notre thèse, il est intéressant de noter que le Qatar et les EAU ont adopté des stratégies de survie différentes depuis les années 1990, impulsion qui a eu tendance à s'amplifier à partir de 2011 dans le nouveau contexte régional induit par le « Printemps arabe ». Une fois que nous aurons détaillé la nature de ces contrastes de choix stratégiques et leur illustration de plus en plus marquée au fil des récents développements régionaux, il s'agira d'identifier les variables explicatives des intérêts nationaux divergents qui les sous-tendent.

Comme nous le verrons tout au long de ce chapitre, les politiques de défense contrastées de nos deux petits Etats du Golfe recourent – fort logiquement⁶⁴³ – les différences entre leurs politiques étrangères respectives. Nous nous référons ici à la classification des politiques étrangères en trois catégories proposée par Frédéric Charillon :

« [Les] politiques étrangères de projection (consistant à *projeter* délibérément, à l'extérieur du territoire national, une influence politique, économique ou culturelle), de protection (visant à *se préserver* d'agressions ou d'ingérences extérieures, elles sont axées sur les notions de sécurité ou d'intégrité territoriale), ou de compromis (un *consensus interne* existe sur la nécessité d'un profil bas diplomatique et d'une faible immixtion dans les affaires internationales) ». ⁶⁴⁴

A la lumière de cette taxonomie, il est possible de ranger le Qatar dans la catégorie des politiques étrangères de projection et les EAU dans celle des politiques étrangères de protection. Similairement, si l'on observe le dilemme de survie de ces deux petits Etats à travers le prisme du lien interne-externe, il apparaît que le Qatar a privilégié une stratégie tournée vers l'extérieur tandis que les EAU ont essentiellement articulé leurs politiques autour d'une priorité donnée à l'interne, ainsi que nous le détaillerons dans le mouvement suivant.

Il est néanmoins nécessaire de souligner que cette dichotomie ne saurait être appliquée sans nuances. En effet, s'il est vrai que les EAU cherchent, à travers une stratégie de protection, à éviter toute agression externe voire à éteindre les revendications internes, le Qatar semble bien viser les mêmes objectifs à travers sa stratégie de projection. « La projection et la protection sont les deux faces de Janus d'une même diplomatie : c'est bien en se projetant qu'ils se protègent ». ⁶⁴⁵

⁶⁴³ Nous avons en effet noté que politique étrangère et politique de défense sont intimement imbriquées au sein des stratégies de survie qatarie et émiratie – au point de se confondre.

⁶⁴⁴ Voir Frédéric Charillon, « Introduction », dans Frédéric Charillon (dir.), *Les politiques étrangères : ruptures et continuités*, Paris : La Documentation Française, 2001.

⁶⁴⁵ Pierre Blanc, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », p. 89.

A cet égard, comparer les politiques étrangères et de défense du Qatar et des EAU après avoir montré dans la première partie de notre démonstration que celles-ci répondent à un dilemme de survie inhérent à leur nature de petits Etats au sein d'une constellation sécuritaire complexe permet de réconcilier les niveaux d'analyse de manière bien plus harmonieuse que si nous avions d'entrée de jeu mis en lumière les contrastes de leurs choix stratégiques avant de chercher à les reconnecter en nous penchant sur un dilemme de survie commun qui est en réalité le point de départ de toutes leurs politiques, si divergentes apparaissent-elles.

A. Emergence de politiques disparates dans les années 1990

Comme nous l'avons observé, le début des années 1990 a marqué un tournant dans les stratégies de survie composites du Qatar et des EAU, faites d'influence et d'autonomie relative et qui leur ont permis de progressivement conquérir un statut régional et international dépassant significativement ce qui est traditionnellement attendu de petits Etats. Compte tenu des bouleversements que connaissent alors le CSR du Golfe – avec l'invasion du Koweït par l'Irak – et l'ordre mondial – dorénavant mené par la seule hyperpuissance américaine –, nous avons jusqu'ici défendu l'idée que les déterminants systémiques semblaient bien avoir une incidence cruciale sur l'organisation des politiques de défense et des acquisitions militaires du Qatar et des EAU. Cette hypothèse est en effet corrélée par l'accent mis sur la stratégie coopérative associée à l'Arabie saoudite comme modèle à dépasser après que l'expérience koweïtية en ait montré les limites et par la prise d'importance notable des Etats-Unis à la fois dans les partenariats stratégiques que nos deux Etats du Golfe mettent alors en place et dans leurs marchés d'armement.⁶⁴⁶ Il nous faut à présent compléter ces premiers résultats en nous penchant sur les disparités des politiques qataries et émiraties à partir des années 1990 au-delà de leurs mécanismes généraux précédemment explorés – et que nous avons d'ores et déjà soulignées ici et là au cours de notre démonstration.⁶⁴⁷ Celles-ci prouvent qu'il est nécessaire, pour appréhender les stratégies de survie du Qatar et des EAU dans leur complexité, d'associer le niveau national d'analyse au niveau régional et international, qui ne suffisent pas à expliquer l'élaboration de leurs politiques de défense et de leurs schémas d'acquisitions militaires.

⁶⁴⁶ Comme nous l'avons noté au cours du chapitre 1, les Etats-Unis deviennent en fait un acteur à part entière du CSR du Golfe au début des années 1990. Nous avons par ailleurs vu au cours du chapitre 2 que la pénétration américaine des marchés d'armement commence au Qatar et s'accroît aux EAU seulement à partir des années 2000.

⁶⁴⁷ Nous avons entre autres noté qu'en termes absolus, les EAU possèdent un arsenal militaire impressionnant tandis que celui du Qatar semble être plus cohérent avec sa nature de « petit Etat » (chapitre I.1.A., p. 75), que les EAU consacrent à partir de 1990 un effort budgétaire bien plus important à leur appareil militaire que le Qatar (chapitre I.2.A., p. 134) et que le marché d'armement qatari est bien moins diversifié que celui des EAU (chapitre I.2.B., p. 172).

Nous commencerons par montrer comment les EAU se sont dotés, à partir des années 1990, d'un arsenal militaire impressionnant, lequel participe d'un mouvement général de pari sur le *hard power* comme outil d'une construction étatique et d'une consolidation du pouvoir sur la scène intérieure ainsi que d'une crédibilité sur la scène internationale. Nous verrons ensuite comment le Qatar a adopté une stratégie qui semble presque diamétralement opposée puisqu'il s'est, à la même époque, quasiment affranchi de la défense de son territoire, mise entre les mains de grands protecteurs extérieurs, pour se concentrer sur une politique étrangère de projection reposant sur le *soft power* comme outil de la construction d'une image de marque et d'une légitimité au sein du concert des nations, ce qui sert pourtant des visées sécuritaires. Il apparaît dès lors que si la logique générale des stratégies de survie du Qatar et des EAU est d'avoir savamment articulé des dynamiques défensives et coopératives, Abu Dhabi semble avoir privilégié son *autonomie* tandis que Doha aurait décidé de maximiser son *influence*. Néanmoins, à l'instar du mélange d'autonomie et d'influence qu'ils ont mis en place pour répondre à leur dilemme de sécurité, il faudra noter que le Qatar et les EAU ont en fait combiné au sein de leurs politiques respectives tous les aspects mentionnés (*hard power* / *soft power*, construction étatique / construction d'une image de marque, crédibilité / légitimité), quoique dans des proportions différentes. Partant de ce constat, nous défendons l'idée qu'il y a en réalité une certaine porosité entre leurs choix stratégiques, qui entraîne une convergence entre eux. Ceci est largement expliqué par la compétition qui les anime, laquelle peut être associée au concept freudien du « narcissisme de la petite différence ».

1) Les EAU : hard power, state-building et crédibilité

L'observation de l'équilibre militaire du Golfe – au niveau des chars de combat principaux (MBTs) et des avions de combat – à laquelle nous nous sommes livrée dans le chapitre 1 de notre thèse a permis de faire apparaître que, même en termes absolus, les EAU possèdent un arsenal militaire conséquent en dépit de leur petite taille. Ainsi le nombre de leurs MBTs avoisine-t-il aujourd'hui celui de l'Arabie saoudite, pourtant dotée d'une superficie vingt-cinq fois supérieure à celle des EAU. Lorsque l'on reprend ces données en termes relatifs, en les croisant avec les démographies respectives des différents Etats examinés, il apparaît alors que les EAU possèdent, au sein du Golfe, l'arsenal militaire le plus impressionnant, ce qui n'est pas une mince affaire dans une région (le Moyen-Orient) qui est elle-même la plus militarisée du monde.⁶⁴⁸

⁶⁴⁸ Nous nous référons ici à l'indice de militarisation mondial (GMI, pour *Global Militarization Index*) publié chaque année par le Centre international de Bonn pour la conversion. Cet indice est calculé en comparant le budget militaire d'un pays à ce qu'il consacre aux dépenses de santé, à l'éducation et au social au sein de son PIB.

En réalité, au prorata de la population *locale*, les EAU, qui possèdent un MBT pour 2 123 Emiratis et un avion de combat pour 5 714 Emiratis, sont l'un des pays qui possèdent l'arsenal militaire le plus extraordinaire au monde en 2015, avec des proportions qu'il est possible de rapprocher de trois autres petits Etats – outre le Qatar, auquel nous consacrons le mouvement suivant – : Israël, le Bahreïn et Singapour.⁶⁴⁹ Or, cette intense militarisation des EAU remonte au début des années 1990, particulièrement en ce qui concerne les équipements de l'armée de terre, qui connaissent alors un bond quantitatif et qualitatif important :

« C'est dans le domaine des blindés que le renforcement a été le plus significatif. Leur nombre en service au sein de l'armée de terre est passé de 207 en 1990 à 545 en 2006 à la suite de l'achat de chars Leclerc en 1993. (...) Au cours de la même période, le nombre de véhicules blindés de combat d'infanterie a pratiquement été multiplié par 15, passant de 30 en 1990 à 430 en 2006, incluant 15 AMX-10P français et 415 BMP-3 russes. (...) Notons enfin la progression des véhicules de transports de troupe, qui seraient passés de 513 en 1990 à 860 en 2007 ».⁶⁵⁰

Nous proposons donc de revenir sur la manière dont cette période a donné lieu à une modernisation de leurs forces armées et une amélioration de leur appareil de défense qui s'inscrit dans une dynamique plus large d'investissement dans les capacités de *hard power* comme stratégie de survie idéale face à leurs problématiques sécuritaires tant internes qu'externes.

Comme nous l'avons souligné, le début des années 1990 a été marqué par une recrudescence des achats d'armement du Qatar et des EAU, mais tandis que l'effort budgétaire du premier a ensuite connu une accalmie à partir de la fin de cette décennie, celui des seconds n'a cessé d'augmenter – et ce de manière quasi-exponentielle à compter des années 2000.⁶⁵¹ S'il semble donc que les déterminants régionaux et internationaux n'étaient pas étrangers aux nouvelles dynamiques de défense de nos deux petits Etats durant les années 1990, les

⁶⁴⁹ En Israël, qui est le pays le plus militarisé au monde selon le GMI mentionné dans la note précédente, on compte un MBT pour 1 930 habitants et un avion de combat pour 33 124 habitants. Au Bahreïn, le ratio est d'un MBT pour 7 481 habitants et d'un avion de combat pour 53 864 habitants et à Singapour d'un MBT pour 26 766 habitants et un avion de combat pour 47 684 habitants. Ces ratios sont impressionnants si l'on les compare à ceux que l'on trouve dans la plupart des pays du monde, qui oscillent généralement entre un pour 100 000 et un pour 200 000. Nous reviendrons sur les similitudes d'organisation de l'appareil de défense des petits Etats du Golfe (particulièrement les EAU et le Qatar ainsi que le Bahreïn) avec Israël et Singapour dans notre chapitre III.5.C. Notons par ailleurs que plusieurs autres pays se démarquent par l'importance de l'arsenal de leur armée de terre (c'est-à-dire dans le domaine des blindés de combat), particulièrement la Syrie (un MBT pour 3 792 habitants), la Jordanie (un pour 6 494 habitants), le Koweït (un pour 7 577 habitants) ainsi que la Russie (un pour 9 248 habitants) mais aussi Oman, l'Arménie, la Libye, l'Egypte, la Corée du Sud, le Liban, la Turquie et le Yémen (qui comptent tous un MBT pour moins de 25 000 habitants) tandis que l'arsenal de leur armée de l'air est comparable à celui de la plupart des pays du monde. Toutes les estimations présentées ici ont été produites sur la base des données fournies par le *Military Balance 2015* de l'IISS et par le DAES des Nations Unies.

⁶⁵⁰ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 147-148.

⁶⁵¹ Voir notre chapitre I.2.A., p. 130-133.

divergences notables entre eux à compter de la fin de cette décennie indiquent des différences plus profondes entre leurs choix stratégiques respectifs.

Pour les EAU, la nouvelle impulsion des années 1990 est en fait celle d'une refonte significative de leur appareil de défense qui représente la troisième étape du développement de leurs forces armées, lequel est admirablement détaillé par Victor Gervais dans sa thèse. Comme il l'explique ainsi, la première étape de ce développement, de 1971 à 1982, était celle de l'unification des différentes forces armées des sept émirats qui composent la fédération et de l'« émiratisation » de leurs corps d'officiers tandis que la seconde étape, de 1982 à 1990, était celle du développement des forces armées fédérales des EAU, ce qui supposait la mise en œuvre de trois objectifs distincts : l'amélioration du niveau de formation des officiers, l'augmentation des effectifs militaires et la mise en place d'un système adéquat de commandement et de contrôle.⁶⁵² Sur ces bases, la troisième étape, qui s'étend de 1991 à 2009,⁶⁵³ est celle de la modernisation des forces armées fédérales et de l'appareil de défense émirati. Outre les achats de matériels militaires plus sophistiqués qu'auparavant, ceci passe par des efforts déployés en termes d'organisation et d'entraînement des forces.⁶⁵⁴ Il apparaît donc que si les acquisitions d'armement des EAU répondaient déjà depuis leur indépendance à plusieurs objectifs spécifiques – de construction et de consolidation de la nation, de promotion de l'Etat dans la sphère internationale et de politique étrangère à des fins de sécurité indirecte – que nous avons explorés dans notre chapitre I.2.A., elles viennent également, à partir de 1990, s'inscrire dans une véritable stratégie organisée autour de leur *hard power*.

En mettant au jour l'échec des stratégies de défense indirectes qui prévalaient jusqu'alors dans les pays du Golfe et les dysfonctionnements de leurs appareils militaires, la guerre du Koweït semble en réalité avoir été le catalyseur ou l'accélérateur d'un mouvement de réformes aux EAU que l'état-major des armées souhaitait d'ores et déjà en amont. A cet égard, comme le note

⁶⁵² Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 113-115.

⁶⁵³ Victor Gervais souligne que « le processus de modernisation serait entré dans sa dernière phase avec le renforcement des capacités de défense antiaérienne et antimissiles des forces armées à travers l'acquisition, en 2009, du système de missiles sol-air Patriot (PAC-3) et du système THAAD (*Terminal High Altitude Area Defense*) » (Ibid., p. 116).

⁶⁵⁴ Ainsi le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani al-Rumeithi, à l'état-major des forces armées, soutient-il que l'enjeu de la réforme de la formation des personnels militaires a été pris en considération dès le début des années 1990, comme le mentionne Victor Gervais dans son ouvrage. « Contrairement à certains pays de la région où le processus de modernisation des forces armées s'est limité à l'achat de matériels sophistiqués, les EAU ont ainsi cherché à développer au sein de l'institution militaire une élite capable d'utiliser et de capter ces technologies nouvellement introduites. Dès le début des années 1990, la question de la réforme du cursus de formation du personnel navigant s'est positionnée au centre des préoccupations de l'armée de l'air et de l'état-major des forces armées. Le cursus de formation est devenu progressivement plus contraignant et généralement mieux adapté aux besoins opérationnels imposés à ses troupes par le nouveau commandement émirati ». (Ibid., p. 149-150). Nous reviendrons sur ces problématiques et les limites de cette stratégie dans notre chapitre 5.

Victor Gervais, tandis que les Etats du Golfe se caractérisaient jusqu'alors par l'absence d'une volonté déterminée de développer leurs forces armées,⁶⁵⁵ les EAU concrétisent à partir de 1990 un modèle de développement distinct de celui adopté par leurs voisins, lequel repose sur l'association de la construction de leur force militaire et de leurs efforts de consolidation de l'Etat et de ses fonctions régaliennes. Si les objectifs de stabilité et de développement internes que leurs capacités de *hard power* visent semblent primer dans leurs choix stratégiques à compter de cette période, il faudra néanmoins souligner que ce qui inscrit résolument les EAU dans la catégorie des politiques de *protection* est que ces efforts de consolidation interne s'accompagnent de l'élaboration d'une stratégie militaire reposant sur la dissuasion et la défense du territoire. Comme nous le détaillerons, cette stratégie de défense, qui peut être comprise selon une double dynamique de « neutralité armée » et de crédibilité, est donc aussi mise en place pour répondre à des impératifs sécuritaires extérieurs de manière plus autonome. Dès lors, nous proposons d'observer successivement les dimensions internes et externes du nouveau modèle développé par les EAU à compter de 1990.

L'originalité des EAU est d'avoir intimement lié le développement de leurs forces armées à celui de l'Etat tout en le dissociant à la fois de toute évolution sociétale et de la phase d'institutionnalisation politique. Tandis que de nombreux politistes ont défendu l'idée que les militaires pourraient être, au sein des pays émergents notamment issus de la décolonisation, le vecteur d'une modernisation sociétale,⁶⁵⁶ cette analyse n'est en effet pas applicable au cas émirati. Ceci tient à la structure tribale de la population des EAU, une particularité que le développement des forces armées, au lieu d'avoir cherché à la dépasser, a précisément renforcée et pérennisée.⁶⁵⁷ A cet égard, il faut noter que cette réalité, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, n'est pas antithétique avec l'idée que les acquisitions militaires des EAU – tout comme celles du Qatar –

⁶⁵⁵ « En principe, la politique de défense d'un Etat vise à assurer la sécurité des institutions, des populations, des biens et des ressources qui le composent. Elle définit les capacités militaires nécessaires pour assurer la sécurité de la nation face aux risques d'agressions armées, exprime la politique en matière de stratégie industrielle d'armement et définit avec précision les scénarios possibles d'engagement des forces. Les politiques de défense ont pour objet la conception et l'action des autorités publiques en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées. Pour leur part, les Etats arabes du Golfe n'ont jamais eu d'incitatifs à développer des forces armées capables d'assurer ces objectifs. En effet, (...) la force militaire n'a jamais été considérée par ces Etats comme une composante significative de leur stratégie de défense » (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 118).

⁶⁵⁶ Voir Manfred Halpern, "The Middle East Armies and the New Middle Class", dans John J. Johnson (dir.), *The Role of the Military in Underdeveloped Countries*, Princeton: Princeton University Press, 1962, p. 277-315; Edward Shils, "The Military in the Political Development of the New States", dans John J. Johnson (dir.), *Ibid.*, p. 7-67 et Jacob Coleman Hurewitz, *Middle East Politics: The Military Dimension*, New York: Praeger, 1969.

⁶⁵⁷ Ceci est la raison pour laquelle Victor Gervais souligne « le caractère éminemment conservateur de l'institution militaire émiratie », un constat qui pourrait selon lui s'appliquer non seulement aux Etats du Golfe mais également à l'ensemble des pays arabes (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 38).

sont notamment un outil de leur construction étatique grâce à la conscientisation nationale à laquelle elles contribuent, comme nous l'avons examiné dans notre chapitre I.2.A. Ceci tient au fait que les EAU – et le Qatar – illustrent parfaitement l'écart fondamental qui existe entre les concepts d'unification et d'intégration :

« Intégration – du latin *integer* – est le processus par lequel les différences sont progressivement surmontées et l'homogénéité est créée. Il est nécessaire d'effectuer la distinction entre intégration et unification ; celui-là correspond à des processus économique, culturel et sociétal, alors que celui-ci (unification) s'inscrit davantage dans des logiques institutionnelles ». ⁶⁵⁸

Si leurs achats d'armement semblent entre autres avoir une visée d'unification de la nation comme identité transcendant les cercles familiaux et tribaux qui demeurent la référence première de leurs citoyens, ⁶⁵⁹ ils n'ont *a priori* jamais eu vocation à révolutionner ces dynamiques d'allégeances qui caractérisent leurs sociétés – ce que supposerait une intégration véritable. ⁶⁶⁰ Cette affirmation vaut aussi pour la construction des forces armées aux EAU. Comme le souligne Victor Gervais à ce sujet, « compte tenu des vellétés d'autonomie de certains émirats, l'unification [a] été possible uniquement dans la mesure où elle n'engendrait pas de processus d'intégration ». ⁶⁶¹

Il faut ajouter que les forces armées n'ont en fait, pendant longtemps, pas même contribué à l'unification des EAU, au sens où elles n'avaient pas été associées à la phase d'institutionnalisation politique, ainsi que nous l'avons mentionné. Ceci est lié à la rente pétrolière, qui a à la fois permis aux dirigeants émiratis d'élaborer des politiques de contrôle et de redistribution intérieure contournant la faiblesse des institutions et de maintenir les militaires à l'écart du jeu politique. Ceux-ci semblent en réalité avoir contribué à ce qui peut être identifié comme une troisième phase du développement de l'Etat aux EAU :

« Alors que les deux premières phases – la création de l'Etat par la puissance coloniale ⁶⁶² et le développement des structures étatiques – ont été directement associées à la présence et à l'utilisation des recettes pétrolières, la troisième phase, que l'on peut provisoirement définir comme celle de la consolidation, tend à modifier les équilibres politiques à partir des acquis de la rente, à travers la mise en œuvre de divers scénarios visant à renforcer la résilience de l'Etat, c'est à dire sa capacité à faire face aux changements ». ⁶⁶³

⁶⁵⁸ Giacomo Luciani et Ghassan Salamé, "The Politics of Arab Integration", dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, p. 395.

⁶⁵⁹ Voir notre chapitre I.2.A., p. 139-141.

⁶⁶⁰ En effet, dans la sphère politique, « la nécessité d'intégrer se traduit par l'établissement de bases communes d'allégeance à l'Etat et à son système politique » (Giacomo Luciani et Ghassan Salamé, *Ibid.*, p. 399).

⁶⁶¹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 250. Nous reviendrons sur l'incidence des divisions au sein de la fédération des EAU dans les mouvements suivants.

⁶⁶² « L'organisation stato-territoriale du Golfe, établie en grande partie par la conférence de l'Uqayr convoquée par Londres en 1922, est largement déterminée par les calculs pétroliers » (Ghassan Salamé, *Appels d'empire : Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, p. 38).

⁶⁶³ Victor Gervais, *Ibid.*, p. 41.

Tandis que la construction d'une force militaire aux EAU a été pensée comme le vecteur potentiel d'une consolidation de l'Etat fédéral dès les premiers temps suivant l'indépendance, il semble en effet que ceci a seulement pu se concrétiser lorsque, d'une part, les bouleversements régionaux ont confirmé la nécessité de se doter d'une nouvelle stratégie de défense et, d'autre part, « certains segments du *leadership* politique d'Abu Dhabi [ont cherché] à mobiliser les ressources nécessaires à la construction d'une force militaire et à son inscription dans la stratégie de défense de l'Etat »⁶⁶⁴ – lesquelles se sont sensiblement éloignées des traditionnelles logiques reposant sur la présence et l'utilisation de la rente pétrolière.⁶⁶⁵

Le développement des forces armées des EAU a été envisagé comme un outil d'intégration fédérale et de centralisation du pouvoir dès la création de l'Etat en 1971, comme tend à le montrer la proclamation de leur unification le 6 mai 1976. Pourtant, cette unification est ensuite restée lettre morte pendant longtemps, ayant notamment été retardée par les réserves de certains émirats vis-à-vis de ce qui était perçu comme une perte de contrôle sur une composante jugée essentielle de leur pouvoir. Ainsi est-il important de souligner que jusqu'à la fin de la seconde étape du développement des forces armées émiraties, les aspects politiques, institutionnels et organisationnels de la défense demeurent sous la responsabilité des commandements régionaux.⁶⁶⁶ De fait, il faut attendre le début des années 1990 pour que les efforts de centralisation et de consolidation du pouvoir à travers la construction de la force militaire reprennent et, cette fois, réussissent – comme en témoigne particulièrement la conclusion d'un accord en 1997 au terme duquel le Commandement militaire central, qui était sous la responsabilité du ministre de la défense à Dubaï, est finalement intégré aux forces armées fédérales et cesse d'exister en tant qu'entité indépendante.⁶⁶⁷ Christopher Davidson note d'ailleurs au sujet de cet accord que « Dubaï accepte alors publiquement la suprématie d'Abu Dhabi dans la fédération » et que de nombreuses personnes au sein d'Abu Dhabi et du reste des EAU considèrent cette date plutôt que 1971 comme étant « le véritable commencement de l'union,

⁶⁶⁴ « Fruit d'un pari sur les ressorts de la puissance, la pression ainsi exercée [a permis] à Abu Dhabi d'imposer son modèle de formation de l'Etat aux autres émirats de la fédération » (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 62).

⁶⁶⁵ Si nous épousons dans ce chapitre l'idée notamment défendue par Victor Gervais selon laquelle la modernisation des forces armées et l'amélioration de l'appareil de défense des EAU à partir de 1990 ont participé à une diversification de l'économie d'Abu Dhabi qui a entre autres permis à de nouveaux acteurs de s'imposer sur la scène politique (une problématique que nous explorerons plus avant dans le chapitre II.4.B.), nous proposerons de la nuancer au cours du chapitre III.5.B.

⁶⁶⁶ Victor Gervais, *Ibid.*, p. 61, p. 109 et p. 115.

⁶⁶⁷ « Deux ans plus tard, son intégration était complétée avec la mise en commun de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne d'Abu Dhabi et de Dubaï au sein des forces armées fédérales. Le ministère de la défense, contrôlé par Dubaï, cesse alors de peser dans la formulation des politiques en matière de gestion du personnel de défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées, désormais placées sous le contrôle exclusif du *GHQ* d'Abu Dhabi » (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 263).

étant donné que c'est seulement à ce moment-là que le second émirat le plus important de la fédération a commencé à s'intégrer ». ⁶⁶⁸ Or, si cette étape majeure dans le développement des forces armées émiraties est alors facilitée par le traumatisme que laisse l'invasion irakienne du Koweït dans les esprits des dirigeants du Golfe, son succès comme vecteur de *state-building* – associé aux acquisitions militaires comme vecteur de *nation-building* – repose beaucoup sur le fait que ce pari sur les capacités de *hard power* permet aussi de répondre à l'autre enjeu intérieur qu'est la diversification économique pour être moins dépendant de la rente pétrolière.

La centralisation et la consolidation du pouvoir autour d'Abu Dhabi qui est confirmée à partir du début des années 1990 est en effet rendue possible par l'attachement de son *leadership* à mobiliser une partie des ressources du secteur militaire en direction de l'économie non pétrolière :

« En particulier, (...) le principe de l'offset (de compensation), entré en vigueur en 1993 aux Emirats arabes unis dans le cadre du processus de modernisation des forces armées, a servi de catalyseur à la diversification économique de l'émirat d'Abu Dhabi, lui donnant son impulsion initiale, avant d'ouvrir la voie à la création d'institutions qui en deviendront les fers de lance ». ⁶⁶⁹

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les EAU ont en effet une politique d'*offsets* particulièrement contraignante pour les entreprises étrangères, puisqu'elle exige – pour tout contrat d'une valeur égale ou supérieure à 10 millions de dollars – que les compensations représentent près de 60% du montant du contrat sur plusieurs années, ⁶⁷⁰ ce qui permet à la fois d'attirer des investissements étrangers et de développer des entreprises locales, réduisant – en théorie – la dépendance de l'économie au seul pétrole. On voit donc que la prise de conscience de la raréfaction future des ressources en hydrocarbures, en plus d'avoir motivé la constitution d'une rente financière par le biais des fonds souverains – comme nous l'avons observé dans le chapitre I.2.C. –, a également conduit les dirigeants de la capitale des EAU à

⁶⁶⁸ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 67-68.

⁶⁶⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 156. A cet égard, notons qu'Abu Dhabi entend ainsi « profiter de ses abondantes ressources en hydrocarbures pour assurer une transition contrôlée de son économie, de façon à ce que les objectifs de diversification assurent également ceux de la résilience et du renforcement de l'Etat » (Ibid., p. 160), prenant en cela le contrepied de l'expérience de Dubaï. Il faut en effet souligner que « la diversification de Dubaï a démarré sans véritable plan : la ville connaît régulièrement de grosses difficultés pour mettre fin à la congestion du trafic, le système de transport en commun n'est toujours pas terminé, les pannes d'électricité ne sont pas rares, et de luxueux quartiers résidentiels ont été construits à proximité de grandes zones industrielles et d'autres zones où la pollution de l'air et la pollution sonore sont très élevées » (Christopher M. Davidson, Ibid., p. 80).

⁶⁷⁰ La durée d'une obligation compensatoire est généralement de sept ans, période durant laquelle les bénéfices générés par les entreprises créées (nous avons en effet noté que ces *offsets* se traduisent par la mise en place de partenariats ou de JVs avec des entreprises locales) sont évalués à plusieurs étapes des projets. Ce que ceci signifie est que « l'obligation de compensation est spécifiée par le rendement des coentreprises créées et non par le montant initialement investi ». Par ailleurs, notons qu'en principe, « les fournisseurs de l'armée qui manquent à leurs obligations sont tenus de payer une pénalité de 8,5% sur la portion de l'obligation à laquelle ils n'ont pas satisfait » (Victor Gervais, Ibid., p. 180-181).

déployer des efforts de diversification économique, laquelle est présentée comme une véritable priorité stratégique.⁶⁷¹ Ainsi le plan stratégique « *Abu Dhabi Economic Vision 2030* »⁶⁷² lie-t-il intimement les notions de diversification de l'économie et de résilience de l'Etat. Notons que c'est entre autres à ce titre que le gouvernement des EAU défend la légitimité des importantes dépenses en armement qu'il effectue chaque année :

« Les interventions publiques des officiers émiratis soulignent en permanence l'interdépendance existant, d'une part, entre stabilité et développement, de laquelle on déduit la nécessité de construire et de moderniser les forces armées et, d'autre part, entre transferts de technologies militaires – qui accompagnent les grands contrats d'armement – et modernisation de l'économie et création d'emplois pour les nationaux, permettant ainsi de surmonter le dilemme du « beurre ou des canons » défini, il y a près d'un siècle, par l'ancien Secrétaire d'Etat américain William Jennings Bryan ». ⁶⁷³

Ces différentes remarques permettent de comprendre à quel point le développement des capacités de *hard power* des EAU à partir du début des années 1990 leur permettent de remplir des objectifs de stabilité et de développement internes. Cependant, cette stratégie est aussi éminemment liée à des impératifs sécuritaires extérieurs, auxquels les dirigeants émiratis cherchent dorénavant à répondre de manière plus autonome. Vecteur de *state-building* et de *nation-building* en interne, l'essor que connaît alors la force militaire des EAU est également pensé comme « un outil de protection et un vecteur de l'affirmation de l'Etat dans le jeu régional », ⁶⁷⁴ selon une dynamique de « neutralité armée » et de crédibilité qu'il convient d'examiner.

L'élaboration d'une stratégie militaire aux EAU date seulement du début des années 1990. Longtemps, le rôle des forces armées s'est en effet limité aux objectifs internes que nous avons évoqués, et aucune réflexion stratégique n'a été développée. Comme le souligne le général de corps d'armée Hamad Mohammed Thani al-Rumeithi, à l'état-major des forces armées :

« La construction d'une force armée aux EAU ne s'est pas accompagnée, dans un premier temps, de l'élaboration d'une stratégie militaire. De 1971 à 1990, notre mission consista pour l'essentiel à renforcer les effectifs, à émiratiser le corps des officiers et à améliorer leur niveau de formation.

⁶⁷¹ Il faut souligner que ce souci est également au cœur de la stratégie de Dubaï. A ce sujet, notons que ce qui se passe au début des années 1990 peut en fait être résumé ainsi : « Contrairement à Dubaï, qui (...) choisit de réaffecter ses dépenses de défense au secteur économique, transformant l'émirat en un centre régional et international de services, de transport, de tourisme et de finance, qui lui ont permis de s'extirper de sa dépendance pétrolière et, plus encore, de la pression centralisatrice exercée par le gouvernement fédéral, Abu Dhabi, pour sa part, opte au même moment pour une stratégie de développement opposée au sein de laquelle la construction d'une force militaire est d'autant plus encouragée qu'elle est jugée offrir à ses dirigeants un moyen supplémentaire d'attirer les financements et le savoir-faire nécessaires à la réalisation des projets et des programmes de développement économique » (Victor Gervais, Ibid., p. 179).

⁶⁷² Publié en août 2007 par le Conseil de développement économique d'Abu Dhabi (lui-même créé en mai 2006), ce document présente les objectifs, les enjeux et les étapes de la diversification économique de l'émirat.

⁶⁷³ Victor Gervais, Ibid., p. 190.

⁶⁷⁴ Ibid., p. 63.

Le développement d'une véritable stratégie militaire n'est venu [qu'au] lendemain de la guerre du Golfe, et a été lié notamment à un important travail de définition de la menace et à l'élaboration du plan d'emploi des forces armées, impulsé par le leadership politique de la fédération ». ⁶⁷⁵

A partir de cette période, non seulement les EAU mettent en place la stratégie de survie que nous avons assimilée à des cercles concentriques d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances – laquelle repose beaucoup sur la présence américaine comme garantie de leur sécurité –, mais le *leadership* émirati commence en outre à énoncer les différents principes qui permettront d'inscrire la force militaire au cœur du dispositif de défense. Certes, ceci tient beaucoup au fait que l'invasion du Koweït par Saddam Hussein avait mis au jour l'échec des stratégies de défense indirectes qui prévalaient jusqu'alors dans les pays du Golfe. Cependant, cet événement n'a pas poussé l'ensemble de ces Etats (et notamment pas le Qatar, ce que nous verrons dans le mouvement suivant) à mettre en place un dispositif de défense permettant d'assurer leur sécurité de manière plus autonome comme le font alors les EAU. Ainsi l'objectif affiché de leur programme de modernisation a-t-il été de transformer les forces armées en un outil crédible de dissuasion et en l'une des composantes essentielles de la stratégie de défense de l'Etat. ⁶⁷⁶ Cette dernière est articulée autour de deux priorités : le développement de capacités militaires dissuasives et la défense du territoire. En réalité, il est possible de rapprocher la stratégie militaire élaborée par les EAU à partir de 1990 de ce qui a ailleurs été décrit comme une politique de la « neutralité armée ».

La stratégie militaire appelée « neutralité armée » consiste, pour l'Etat qui l'adopte, à démontrer sa capacité à se défendre de manière autonome contre toute violation de sa neutralité et à garantir son intégrité territoriale. En outre, le statut d'Etat neutre implique que ces objectifs soient atteints par le biais d'une politique pacifique. ⁶⁷⁷ Or, c'est justement ce qu'exprime un des hauts responsables militaires émiratis lorsqu'il énonce que « les EAU ont élaboré une stratégie axée sur la défense de leur territoire qui repose sur le respect des pays voisins,

⁶⁷⁵ Cité dans Victor Gervais, *Ibid.*, p. 118-119.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 124. La stratégie de défense, associée traditionnellement à la défense militaire, a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation et d'assurer la sécurité des institutions, des populations, des biens et des ressources qui composent l'Etat. En se fixant une stratégie, l'acteur étatique exprime son idée synthétique sur la manœuvre possible des forces concourant à se défendre. Dès lors, la stratégie de défense permet à la fois de définir les capacités militaires nécessaires pour assurer la sécurité de la nation face aux risques d'agressions armées, d'exprimer la politique en matière de stratégie industrielle d'armement et de préciser les scénarios possibles d'engagement des forces. Conçue comme une politique publique, la défense a pour objet la conception et l'action des autorités en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées. Voir Dario Battistella (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003, p. 102-103; Thierry de Montbrial et Jean Klein (dir.), *Dictionnaire de Stratégie*, Paris : PUF, 2000 et *Livre Blanc sur la défense et la sécurité*, Paris : La Documentation française, 2008, p. 62.

⁶⁷⁷ Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 311.

la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et sur l'idée de force ».⁶⁷⁸ Il semble bien que la stratégie militaire adoptée par les EAU soit celle de la « neutralité armée », qui repose sur une doctrine articulée autour de la dissuasion et de la défense du territoire.

Il faut préciser plusieurs points qui permettent de mieux comprendre la politique que les EAU mettent alors en place. Tout d'abord, il est important de distinguer entre deux niveaux de dissuasion, que traduisent bien les deux termes *dissuasion* et *deterrence* en anglais. Le second implique « la menace de représailles et la capacité de la mettre à exécution » tandis que le premier « ne menace pas d'annihiler un agresseur potentiel ».⁶⁷⁹ Etant donné l'impératif d'une politique pacifique qui est sous-tendu par la stratégie de « neutralité armée », on comprend aisément que les EAU cherchent donc à déployer le premier type de dissuasion et non le second. Notons d'ailleurs que ceci est éminemment lié à leur nature de « petit Etat », qui fait qu'ils n'auraient vraisemblablement pas les moyens de déployer des capacités de *deterrence*. Ajoutons que ce rôle semble en revanche être celui qui est alloué aux Etats-Unis comme garantie principale, jusqu'à ce jour, de la sécurité de l'ensemble de la région contre toute attaque potentielle qui pourrait notamment venir d'Iran. Au niveau opérationnel, la stratégie de *dissuasion* prise en charge de manière autonome par les EAU se traduit par l'adoption d'une doctrine de défense territoriale au sujet de laquelle Jean-Marc Rickli note :

« [Elle se traduit par] un système de défense qui, conformément aux [exigences de neutralité], n'est pas adapté à la conduite d'opérations à l'étranger. (...) L'exigence de neutralité dissuade les Etats [adoptant la « neutralité armée »] de projeter leur puissance en dehors de leurs frontières. Etant donné qu'ils doivent éviter tout ce qui pourrait les entraîner dans un conflit armé, leur politique se caractérise par une aversion à utiliser la force en dehors de leur territoire. (...) Cette politique militaire est sous-tendue par une culture stratégique neutre composée d'un objectif absolu de rester en paix même lorsque les autres sont en guerre et d'une aversion générale à l'utilisation de la force militaire. En bref, la culture stratégique des Etats neutres repose sur une culture de la paix. Ceci ne veut pourtant pas dire que ces Etats ne peuvent pas avoir de stratégie militaire. [Ils] adoptent une politique défensive, qui ne justifie l'usage de la force que pour la préservation du territoire national. La culture stratégique neutre repose donc sur l'aphorisme de Végèce : « si tu veux la paix, prépare la guerre » ».⁶⁸⁰

Il faut pourtant noter que les EAU ont en fait engagé leurs forces sur des théâtres étrangers dès les années 1970 et à de nombreuses reprises depuis 1990.⁶⁸¹ Ceci n'est pas antithétique avec leur

⁶⁷⁸ Entretien avec un haut responsable militaire émirati à Abu Dhabi, 21 mai 2014.

⁶⁷⁹ Gustav Däniker, "Swiss Security Policy in a Changing Strategic Environment" dans Hanspeter Neuhold (dir.) *The European Neutrals in the 1990s*, Boulder: Westview Press, 1992, p. 8.

⁶⁸⁰ Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 311-312.

⁶⁸¹ Un contingent émirati est envoyé dans le cadre de la Force de dissuasion arabe au Liban entre 1976 et 1979. A partir de 1990, les EAU déploient en outre des soldats sur plusieurs théâtres d'opérations : en Irak en 1991, en Somalie de janvier 1993 à avril 1994, au Kosovo d'avril 1999 à octobre 2001 et au Liban depuis novembre 2000.

culture stratégique de la « neutralité armée » et vient par ailleurs s'inscrire dans leur volonté de défendre une idée de *crédibilité* sur la scène internationale.

Les différentes projections de forces que multiplient les EAU à partir des années 1990 ont été faites dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.⁶⁸² Or, ces opérations peuvent être considérées comme « une pratique politique plutôt que comme une option militaire [au sens où elles visent essentiellement à] empêcher, en tant que parti neutre, l'escalade d'un conflit ».⁶⁸³ Il faut aussi noter que participer à ces opérations permet aux EAU de projeter une image de crédibilité de leur appareil militaire et d'améliorer leur prestige à échelle nationale et internationale, augmentant ainsi « le coût politique de toute violation de leur neutralité, ce qui renforce leur propre sécurité ».⁶⁸⁴ En réalité, les dynamiques de « neutralité armée » et de crédibilité sont éminemment liées en cela qu'elles renvoient toutes les deux à l'*autonomie* dont l'Etat essaie alors de se doter. Le développement d'une industrie de défense aux EAU à partir de la fin des années 2000 s'inscrit dans cette même logique. L'impératif de neutralité pousse en effet les pays ayant choisi cette stratégie militaire à « essayer de réduire leur dépendance envers l'équipement militaire étranger [grâce à] une industrie de défense locale ».⁶⁸⁵ A cet égard, comme nous y reviendrons dans notre chapitre 5, il semble que les EAU cherchent en fait à mettre en place une défense de plus en plus indépendante et intégrée selon le concept de la « défense totale », qui ajoute aux forces armées « une structure de défense civile bien développée et une tentative de lier explicitement l'économie civile et l'infrastructure politique au sein de la planification de la défense ».⁶⁸⁶ Or, le développement de cette industrie renforce également leur crédibilité nationale et internationale. Il s'agira d'observer comment la stratégie des EAU axée sur leurs capacités de *hard power*, donnant une priorité à la consolidation intérieure et promouvant la crédibilité de leur appareil militaire s'est traduite dans le nouveau contexte qui s'ouvre en 2011. Pour l'heure, nous proposons d'examiner la stratégie contrastée du Qatar.

« Par ailleurs, depuis 2003, les forces armées sont présentes en Irak et une partie des troupes spéciales des forces armées émiraties combattent dans le sud de l'Afghanistan. Les forces armées émiraties ont également été mobilisées dans le cadre d'opérations humanitaires, [notamment au Pakistan en octobre 2005 et au Yémen en octobre 2008] » (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 310).

⁶⁸² Le maintien de la paix repose sur la « sainte trinité » du consentement, de l'impartialité et de l'utilisation minimale de la force (Alex J. Bellamy et al., *Understanding Peacekeeping*, Cambridge : Polity Press, 2004, p. 95).

⁶⁸³ Jean-Marc Rickli, *Ibid.*, p. 312.

⁶⁸⁴ Bengt Sundelius, « National Security Dilemmas and Strategies for the European Neutrals », dans Michael H. Haltzel et Joseph Kruzel (dir.), *Between the Blocs: Problems and Prospects for Europe's Neutral and Nonaligned States*, Cambridge: Cambridge University Press, 1989, p. 110.

⁶⁸⁵ Heinz Vetschera, « Neutrality and Defense: Legal Theory and Military Practice in the European Neutrals' Defense Policies », *Defense Analysis*, vol. 1, n° 1, 1985, p. 63.

⁶⁸⁶ Georges J. Stein, « Total Defence: A Comparative Overview of the Security Policies of Switzerland and Austria », *Defense Analysis*, vol. 6, n° 1, 1990, p. 17.

2) *Le Qatar : soft power, state-branding et légitimité*

Si l'on se rapporte à l'équilibre militaire du Golfe présenté dans le chapitre I.1.A., il apparaît que le Qatar est lui aussi doté d'un arsenal militaire impressionnant en termes relatifs (rapporté à la démographie des pays étudiés) quoiqu'il n'atteigne pas les proportions constatées aux EAU. Au prorata de la population locale, le Qatar possède ainsi un MBT pour 11 677 Qataris et un avion de combat pour 19 444 Qataris, ce qui en fait également l'un des pays les plus militarisés au monde. Pourtant, il ne semble pas que cette intense militarisation sous-tende une stratégie de défense similaire à celle que nous avons analysée pour les EAU.

A cet égard, il faut rappeler que l'effort budgétaire déployé par le Qatar au lendemain de l'invasion irakienne du Koweït pour acheter de nombreux matériels militaires a ensuite été quasiment suspendu pendant dix ans à compter de la fin de cette décennie. En particulier, comme nous l'avons observé dans le chapitre I.2.A., ses dépenses militaires passent de plus de 10% de son PIB à partir de 1981 et durant une vingtaine d'années à environ 5% au début des années 2000 avant de se stabiliser autour de 2% du PIB depuis 2004.⁶⁸⁷ Un autre point corroborant l'idée selon laquelle le Qatar n'a pas cherché à se doter d'une véritable autonomie de défense ainsi que l'ont alors fait les EAU est que ce petit émirat a très peu diversifié les fournisseurs auxquels il a acheté ses armements, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne représentant à eux trois 90,2% de ses importations d'équipement militaire depuis 1970.⁶⁸⁸ Enfin, l'hypothèse d'un décalage fondamental entre l'incroyable arsenal militaire acquis par nos deux petits Etats du Golfe et leurs capacités réelles de défense et de dissuasion semble particulièrement valable dans le cas du Qatar. Tandis que les EAU ont apparemment cherché à muscler leur appareil de défense tant en termes d'équipement que de formation et de capacités opérationnelles en participant à de nombreuses opérations de maintien de la paix sur des théâtres extérieurs ainsi que nous l'avons noté dans le mouvement précédent, le Qatar n'a pas déployé de tels efforts. Ainsi n'a-t-il par exemple pas envoyé de soldats dans autant d'opérations à l'extérieur de ses frontières que ses voisins émiratis.⁶⁸⁹

⁶⁸⁷ Voir le graphique p. 132.

⁶⁸⁸ Comme nous l'avons vu, les marchés d'armement qataris faisaient même l'objet d'un duopole franco-britannique presque total jusqu'en 2004, étant donné que la France et la Grande-Bretagne représentaient à elles seules 93% des importations d'équipement militaire de l'émirat sur la période 1970-2004. Ensuite, la pénétration américaine de ces marchés est phénoménale, puisque 71,9% des importations d'armement du Qatar sur la période 2005-2014 viennent des Etats-Unis. Ceci est lié aux choix stratégiques qataris que nous allons présenter dans un instant.

⁶⁸⁹ Avant 2011 et l'opération Harmattan en Libye, les projections de forces qataris à l'extérieur de leurs frontières se limitent à une participation à la bataille d'al-Khafji (29 janvier-1^{er} février 1991) en Arabie Saoudite, premier grand engagement militaire entre l'armée irakienne et les troupes de la coalition « Tempête du désert » et à l'envoi de 200 soldats au sein de la FINUL au sud-Liban après la guerre de 2006 entre Israël et le Hezbollah.

En réalité, bon nombre d'interlocuteurs occidentaux issus des milieux de la défense que nous avons rencontrés au Qatar notent encore aujourd'hui que le *leadership* qatari ne semble pas avoir élaboré de véritable politique militaire.⁶⁹⁰ A l'inverse des EAU qui ont forgé une culture stratégique⁶⁹¹ reposant sur l'autonomie relative et une approche défensive, celle du Qatar repose plutôt sur l'influence et une approche coopérative. De fait, le Qatar semble s'être quasiment affranchi de la défense de son territoire à partir des années 1990, cette dernière étant essentiellement assurée par son partenariat stratégique avec les Etats-Unis,⁶⁹² lequel est néanmoins contrebalancé, ainsi que nous l'avons observé, par les liens noués avec la France et, dans une moindre mesure, avec la Grande-Bretagne. Cette dynamique est renforcée au début des années 2000. Le transfert des militaires américains de la base Prince Sultan d'al-Kharj, près de Riyad, à celle d'Odeïd, au Qatar, en 2003 peut ainsi être envisagé comme la raison pour laquelle les acquisitions d'armement qataries connaissent alors un remarquable ralentissement. A compter de cette période, les dirigeants du petit émirat pourraient bien avoir considéré que la dissuasion offerte par la présence américaine sur leur sol était amplement suffisante⁶⁹³ et qu'ils n'avaient donc nul besoin de muscler leur appareil militaire.

Dans ce contexte, les acquisitions d'armement qataries jusque-là semblent pouvoir être presque intégralement comprises selon les déterminants que nous avons présentés au cours du chapitre I.2.A., à savoir la construction et la consolidation de la nation, la promotion de l'Etat

⁶⁹⁰ Divers entretiens à Doha entre février 2014 et mai 2014. Si les élites qataries n'ont pas élaboré eux-mêmes de véritable politique militaire, il se pourrait cependant qu'ils aient délégué cette tâche à des partis tiers. A cet égard, il est intéressant de mentionner un câble diplomatique américain, qui énonce que le Qatar manque d'une stratégie militaire nationale permettant de répondre à tous les enjeux sécuritaires auxquels il est confronté et que c'est la raison pour laquelle les dirigeants du pays auraient accepté la proposition des Etats-Unis d'en élaborer une pour eux. Voir Wikileaks, "Scenesetter for U.S.-Qatari Military Consultative Commission", 7 janvier 2010, 10DOHA8.

⁶⁹¹ La culture stratégique désigne « la tradition, les valeurs, les attitudes, les schémas comportementaux, les habitudes, les symboles et les accomplissements [d'un Etat] ainsi que sa manière spécifique de s'adapter à son environnement et de régler ses problématiques liées à la menace et à l'usage de la force » (Ken Booth, "The Concept of Strategic Culture Affirmed", dans Carl G. Jacobsen (dir.), *Strategic Power: USA/USSR*, New York: St Martin's Press, 1990, p. 121).

⁶⁹² Ainsi l'ambassadeur des Etats-Unis à Doha, Joseph E. LeBaron, explique-t-il dans un câble diplomatique en 2009 que la création d'une force militaire professionnelle demeure une priorité de second rang pour le Qatar. « Les forces armées du pays ne représentent pas une force importante dans la société qatarie, qui manque d'une culture martiale. Les forces armées du Qatar (QAF) opposeraient une bien faible résistance face aux menaces principales perçues par le Qatar – l'Arabie saoudite et l'Iran – et la présence militaire américaine ici est bien plus développée et bien plus capable que la force qatarie d'environ 8 000 hommes en armes » (Wikileaks, "The Move toward an Interagency Synchronization Plan", 19 novembre 2009, 09DOHA677_a).

⁶⁹³ Outre le transfert des militaires américains vers la base d'Odeïd en 2003, il faut ainsi mentionner la base de Silia, dans le sud du Qatar, qui est « une emprise de l'armée qatarienne, un camp où l'armée américaine dissimule une trentaine d'entrepôts. Protégée par deux batteries de six missiles Patriot, elle permet de mettre sur pied une brigade blindée de deux mille soldats en quatre jours. En fait, résume une source militaire, « le Qatar a délégué la défense de son territoire aux Etats-Unis ». Sur le papier, ce rôle est pourtant dévolu à une brigade AMX » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 159).

dans la sphère internationale et une politique étrangère à des fins de sécurité indirecte. Notons que la stratégie de survie du Qatar est en fait intégralement articulée selon cette dynamique de « politique étrangère à des fins de sécurité indirecte ». Sa défense étant prise en charge par des acteurs extérieurs, le Qatar s'est en effet concentré sur une politique de projection reposant sur des capacités de *soft power* comme outil de la construction d'une image de marque et d'une légitimité au sein du concert des nations qui sert des visées sécuritaires de deux manières :

« Premièrement, en créant une marque attrayante pour attirer l'attention et les investissements tout en contribuant à la dissuasion du Qatar. Deuxièmement, grâce à la création d'un réseau d'alliés internationaux qui renforce la sécurité par le biais de la « force du nombre » ». ⁶⁹⁴

Nous nous proposons d'observer dans plus de détail la stratégie de survie du Qatar en prenant ces deux éléments constitutifs dans l'ordre inverse. Ainsi, nous commencerons par analyser l'utilisation du *soft power* par le Qatar à travers la médiation diplomatique et une dynamique d'« amitié avec tous » qualifiée d'*hedging* – un terme qu'il conviendra de définir. Nous nous pencherons ensuite sur la promotion de l'Etat (*state-branding*) comme moyen pour le régime de se construire une légitimité tant dans la sphère nationale, auprès de la population qatarie, qu'à l'international, ce qui dissuade également tout adversaire potentiel d'attaquer le Qatar.

En termes de *soft power*, à savoir la capacité à rayonner à l'extérieur de ses frontières, trois aspects différents quoiqu'étroitement connectés les uns aux autres sont importants à noter dans la stratégie du Qatar. Tout d'abord, il y a sa « diplomatie de niche » ⁶⁹⁵ comme médiateur dans la résolution de plusieurs conflits, laquelle est autant motivée par une volonté d'acquérir un prestige à échelle internationale que par son dilemme de survie lié à sa nature de petit Etat. Par ailleurs, il faudra examiner sa logique de multiplication des relations diplomatiques et des alliances avec un large éventail de partenaires qui semble parfois paradoxal. Nous verrons que cette dynamique vise à se prémunir contre toute velléité d'attaque sur son sol par les nombreux adversaires potentiels menaçant l'intégrité territoriale de cet acteur si vulnérable tant au sein de l'environnement conflictuel de la région que dans le reste du monde. Enfin, nous verrons que le rayonnement du Qatar à travers les deux autres biais étudiés a été largement favorisé par le vecteur-vitrine que représente *al-Jazeera* depuis sa création en 1996, véritable arme médiatique et politique pour projeter son influence bien au-delà de ses frontières.

⁶⁹⁴ David B. Roberts, "Qatar's Search for Security", *Proceedings of the Post-Graduate Symposium*, University of Plymouth, 2009, p. 246.

⁶⁹⁵ Les stratégies de niche diplomatique servent en général de « catalyseur sur une problématique internationale donnée ou pour construire des coalitions internationales sur une thématique spécifique » (Justin Robertson, "Introduction : The Research Direction and a Typology of Approaches", dans Justin Robertson et Maurice A. East (dir.), *Diplomacy and Developing Nations : Post-Cold War Policy Making Structures and Processes*, Londres : Routledge, 2005, p. 4).

Le Qatar a émergé comme un champion de la médiation au sein du Moyen-Orient ainsi que dans certaines parties d'Afrique depuis le milieu des années 2000. Ainsi s'est-il illustré par son rôle dans la résolution de conflits internes au Liban en 2008,⁶⁹⁶ au Soudan en 2008-2009⁶⁹⁷ et au Yémen entre 2007 et 2010⁶⁹⁸ mais également dans le dénouement de crises plus épisodiques comme la libération des infirmières et du médecin bulgares retenus en Libye en 2007. Pour le Qatar, la prise en charge d'un tel rôle présente deux avantages principaux. Outre l'aura dont ceci le pare sur la scène régionale autant qu'internationale, ce qui participe du *state-branding* que nous examinerons dans le mouvement suivant, cette diplomatie de niche comme médiateur peut être comprise comme une partie intégrante de sa stratégie de survie. Comme le souligne Mehran Kamrava, améliorer son statut en tant que « médiateur impartial » – point sur lequel nous revenons plus loin – peut en effet réduire « le nombre d'adversaires régionaux ou mondiaux auxquels le Qatar devrait faire face autrement, du fait de son emplacement géographique ».⁶⁹⁹ Il faut noter que, s'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un acteur régional prenne en charge des fonctions de médiateur dans les conflits du Moyen-Orient,⁷⁰⁰ le fait que l'un des plus petits Etats de la région soit devenu le plus visible en la matière, voire le plus efficace, défie l'entendement. Les efforts de médiation internationale déployés par des acteurs étatiques – et non des

⁶⁹⁶ La crise politique qui démarre en novembre 2007 à cause de l'incapacité des responsables politiques libanais à choisir un candidat consensuel pour la présidence se transforme peu à peu en ce qui commence à ressembler à une nouvelle guerre civile à partir de mai 2008 entre le Hezbollah et le gouvernement – l'une des plus grandes menaces à la stabilité interne du Liban depuis la fin de la guerre civile en 1990 (voir Emma Soubrier, *Re-construire une armée nationale : l'exemple du Liban depuis 1958*, Paris : Ministère de la Défense, 2013). Le 17 mai 2008, sous les auspices de la Ligue arabe, 14 négociateurs représentant les différentes factions politiques libanaises se réunissent à Doha et mènent des négociations qui aboutissent à un accord le 25 mai 2008. Cet accord est unanimement reconnu comme un « coup de force diplomatique qatari » (Mehran Kamrava, « Mediation and Qatari Foreign Policy », *Middle East Journal*, vol. 65, n° 4, automne 2011, p. 547-549).

⁶⁹⁷ L'implication du Qatar dans ce conflit commence en 2008. Des négociations entre le gouvernement soudanais et l'un des plus importants groupes rebelles du Darfour (le Mouvement pour la justice et l'égalité) aboutissent à la signature d'une déclaration d'intention de cessation des hostilités au Darfour le 17 février 2009 à Doha. Le 4 mai 2009, le Tchad et le Soudan signent en outre, également sous les auspices du Qatar, un accord de paix où ils s'engagent à ne pas s'immiscer dans leurs affaires intérieures respectives et à ne pas soutenir de groupes rebelles hostiles.

⁶⁹⁸ La médiation qatarie au Yémen commence en mai 2007, près de trois ans après le début de la rébellion houthie. Le 16 juin 2007, le gouvernement et les Houthis annoncent un cessez-le-feu et, après plusieurs visites des médiateurs qataris, les représentants des rebelles et du gouvernement signent un accord de paix le 2 février 2008. Néanmoins, les affrontements reprennent à partir d'octobre 2008 et dès mars 2009, le gouvernement yéménite déclare que l'accord de Doha est nul. Le Qatar reprend ses efforts de médiation à l'été 2010, les heurts entre les différents acteurs n'ayant jamais cessé depuis fin 2008. Voir Mehran Kamrava, *Ibid.*, p. 549-552. Par ailleurs, nous reviendrons plus en détail sur l'historique du conflit au Yémen dans notre chapitre III.6.A.

⁶⁹⁹ Mehran Kamrava, *Ibid.*, p.542.

⁷⁰⁰ Les deux acteurs régionaux majeurs ayant traditionnellement endossé ce rôle sont l'Égypte et l'Arabie saoudite. Sur les politiques étrangères de ces puissances régionales, voir Raymond A. Hinnebusch, « The Foreign Policy of Egypt », dans Raymond A. Hinnebusch et Anoushiravan Ehteshami (dir.), *The Foreign Policies of Middle East States*, p. 91-114 et Gregory F. Gause, « The Foreign Policy of Saudi Arabia », dans *Ibid.*, p. 193-211.

instances multinationales – sont généralement le fait de grandes puissances et, plus occasionnellement, de puissances moyennes. Il est en revanche assez rare que de petits Etats s'illustrent par leur rôle de médiateur, celui de la Norvège dans les négociations secrètes qui ont abouti à l'accord d'Oslo entre Israël et la Palestine en 1993 faisant figure d'exception.⁷⁰¹

Le succès du Qatar comme médiateur tient essentiellement à deux facteurs. Le premier est l'immensité des ressources financières qu'il peut mobiliser pour assurer la conclusion des négociations entre les différents acteurs en partie. Ainsi cette variable a-t-elle vraisemblablement contribué à la réussite des arrangements que nous avons mentionnés plus haut.⁷⁰² Ceci n'a rien d'étonnant compte tenu de ce que nous avons déjà examiné de la *riyal politik* du Qatar comme moyen d'augmenter son rayonnement voire sa puissance au sein de la région et dans le monde. A cet égard, le fait que la diplomatie qatarie, y compris lorsque l'Etat joue le rôle de médiateur, soit tributaire de son pouvoir économique tend à brouiller les lignes entre les catégories de puissance (*soft power* ou *hard power*) auxquelles elle se rapporte. En effet, si la diplomatie participe d'un rayonnement qui est plutôt compris comme du *soft power*, en cela qu'elle favorise l'attractivité de l'Etat sur la scène internationale, les ressources économiques d'un pays sont quant à elles considérées comme un outil de *hard power* au même titre que sa force militaire.⁷⁰³ Nous retrouvons ici le questionnement fondamental que pose l'essor du Qatar et des EAU non seulement au sujet de l'allocation de la puissance au sein du système régional et international

⁷⁰¹ Jan Egeland, "The Oslo Accords: Multiparty Facilitation through the Norwegian Channel", dans Chester A. Crocker et al. (dir.), *Herding Cats: Multiparty Mediation in a Complex World*, Washington: United States Institute of Peace, 1999, p. 529-546. Sur la diplomatie de niche alors déployée par la Norvège, voir Alan Henrikson, "Niche Diplomacy in the World Public Arena: The Global 'Corners' of Canada and Norway", dans Jan Melissen (dir.), *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations*, New York: Palgrave Macmillan, 2007. L'exemple de la Norvège est cité par Mehran Kamrava dans l'article susmentionné. Notons par ailleurs qu'au sein du Golfe, le sultanat d'Oman s'est lui aussi illustré à plusieurs reprises par son rôle de médiateur. Ainsi a-t-il facilité les négociations secrètes entre l'Iran et les Etats-Unis en amont de l'accord préliminaire sur le nucléaire iranien en 2013.

⁷⁰² Au sujet de l'accord de réconciliation entre factions libanaises, Christian Chesnot et Georges Malbrunot écrivent ainsi que « la recette est simple : on enferme les protagonistes dans le salon d'un grand hôtel, on met la pression et à la fin la diplomatie du chéquier est censée faire le reste » (*Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 174). Ces auteurs notent également à propos de la libération des infirmières et du médecin bulgares que « L'argent n'est qu'un des piliers d'un deal à trois bandes, dont la philosophie peut être résumée ainsi : le Qatar paie la facture à la Libye du colonel Kadhafi ; ce dernier promet en échange de conclure avec la France un certain nombre de contrats (aéronautique, nucléaire, ...) ; enfin, Paris facilitera les investissements du Qatar dans l'Hexagone, grâce à la convention fiscale exonérant les plus-values et en lui permettant d'entrer au capital d'entreprises qui intéressent Doha » (Ibid., p. 217-218). Mehran Kamrava souligne quant à lui au sujet de l'accord de paix du 2 février 2008 au Yémen qu'il a été largement facilité par l'engagement du Qatar de verser un fonds de reconstruction au pays qui était estimé entre 300 et 500 millions de dollars ("Mediation and Qatari Foreign Policy", p. 550).

⁷⁰³ Le concept de *soft power* proposé par Joseph Nye en 1990 (Joseph S. Nye, "The Changing Nature of World Power", *Political Science Quarterly*, vol. 105, n° 2, été 1990, p. 177-192), a modifié notre conception de la puissance. Tandis que les ressources sur lesquelles repose le *hard power* sont tangibles (la force militaire et l'argent), celles qui sous-tendent le *soft power* sont intangibles (les institutions, les idées, les valeurs, la culture, et une légitimité perçue de cette culture). Voir Joseph S. Nye, *The Future of Power*, New York: Public Press, 2011, p. 5.

mais également vis-à-vis de la nature même de la puissance. Face aux difficultés analytiques posées par les complexités des interconnexions internationales depuis le début des années 1990 – dont l'émergence de nos deux petits Etats du Golfe sur la scène mondiale en vertu de leur pouvoir économique sans réel pouvoir militaire ou rayonnement culturel spécifique est une manifestation –, des théoriciens ont donné naissance à un nouveau concept : le *smart power*,⁷⁰⁴ qui se présente comme une synthèse du *soft* et du *hard power* et semble en effet plus approprié pour définir la diplomatie qatarie et la stratégie de survie à laquelle elle participe.⁷⁰⁵

Le second facteur ayant favorisé le succès du Qatar comme médiateur tient à son image d'impartialité dans les conflits qu'il a cherché à accompagner vers une résolution. Comme nous le soulignons précédemment, les deux acteurs majeurs ayant traditionnellement endossé le rôle de médiateurs dans la région sont l'Egypte et l'Arabie saoudite, et l'insistance du Qatar à prendre en charge cette fonction a d'ailleurs provoqué leur colère. Ainsi faut-il rappeler que l'Egypte s'est longtemps considérée comme le partenaire de référence du Soudan et qu'elle a à ce titre cherché à reprendre l'initiative de médiation dans ce pays des mains du Qatar. En définitive, le Qatar, « qui avait des poches plus profondes et moins d'histoire avec le Soudan », a remporté la mise.⁷⁰⁶ De même, les efforts de médiation qataris au Yémen ont rencontré une farouche opposition de la part de l'Arabie saoudite. Il faut souligner que Riyad s'occupe du Yémen comme s'il s'agissait de son territoire national, le ministère de l'Intérieur y étant en charge des politiques envers ce pays.⁷⁰⁷ Or, le fait que l'Egypte et l'Arabie saoudite semblent souvent défendre leurs propres intérêts lorsqu'ils endossent le rôle de médiateurs joue en leur défaveur, « une impartialité perçue étant critique pour la réussite des efforts de médiation ».⁷⁰⁸ Notons que cette perception du Qatar comme « médiateur impartial » est étroitement liée à sa dynamique d'« amitié avec tous » et à l'intense couverture médiatique dont ont bénéficié ses efforts.

⁷⁰⁴ Le terme est théorisé dans Suzanne Nossel, "Smart Power. Reclaiming Liberal Internationalism", *Foreign Policy*, vol. 83, n° 2, mars/avril 2004, p. 131-142 avant d'être repris par Joseph Nye, particulièrement dans son ouvrage *The Future of Power*, publié en 2011.

⁷⁰⁵ Ceci est également vrai pour les EAU et nous reviendrons sur ces notions dans la troisième partie de ce chapitre.

⁷⁰⁶ R. Green, "Solving the Darfur Crisis: The U.S. Prefers Qatar to Egypt as Mediator," *The Middle East Media Research Institute*, 19 août 2009, <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/3572.htm> (consulté le 4 avril 2016).

⁷⁰⁷ Bernard Haykel, *Saudi Arabia and Qatar in a Time of Revolution*, p. 4-5. Les immixtions saoudiennes dans les affaires internes de ses deux voisins, selon ce qui est perçu comme une priorité « domestique », ne sont d'ailleurs pas nouvelles, comme le montre une citation, vraisemblablement apocryphe, attribuée au roi Abd al-Aziz s'adressant à ses fils sur son lit de mort : « *Sa'aedat-'al-mamlaka fi chaqae' 'al-Yaman !* » (« Le bonheur du royaume réside dans le malheur du Yémen ! »). Après la réunification du Yémen, en 1990, l'Arabie Saoudite a ainsi apporté son aide financière et militaire aux chefs de tribu contestant le pouvoir central de Sanaa, avant de soutenir également les Sudistes lorsque ceux-ci ont tenté, en 1994, de proclamer la sécession du sud du pays. Voir Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », p. 298-299.

⁷⁰⁸ Asaf Siniver, "Power, Impartiality, and Timing: Three Hypotheses on Third Party Mediation in the Middle East", *Political Studies*, vol. 54, n° 4, décembre 2006, p. 809.

Au lendemain de la seconde Guerre du Golfe, le ministre de la Défense koweïti, Cheikh Ali al-Sabah, déclare que « la protection vient des amis que vous avez, et non des armes que vous possédez ».⁷⁰⁹ Les dirigeants du Qatar semblent être parfaitement en phase avec cette affirmation, ayant poussé cette logique à son paroxysme. Ainsi Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani, qui était alors émir, déclare-t-il en 2010 :

« Notre politique c'est d'être ami avec tout le monde. Nous recherchons la paix. Cela ne veut pas dire que si deux camps s'affrontent, nous devons prendre parti en faveur de l'un des deux. Non, nous aimons être en liaison avec les deux parties ».⁷¹⁰

Dès lors, le Qatar entretient à partir du début des années 1990 des relations avec des acteurs aussi variés – et parfois opposés les uns aux autres – que les Etats-Unis, l'Iran, Israël,⁷¹¹ le Hezbollah et le Hamas, l'Afghanistan, les talibans ou encore les chebabs somaliens. Cette politique, qui peut à première vue sembler quelque peu erratique, est en réalité à comprendre selon une dynamique qualifiée d'*hedging*. Cette dernière se définit comme

« Un comportement par lequel un pays cherche à compenser les risques en poursuivant plusieurs options politiques qui sont destinées à produire des effets entrant en contradiction les uns avec les autres, dans un contexte d'intenses incertitudes et d'enjeux élevés ».⁷¹²

A la lumière de cette définition, on comprend mieux le choix qatari de conserver des relations amicales et des voies de communication ouvertes aussi bien avec ses alliés qu'avec ses adversaires potentiels. Cette recherche de dialogue a pour objectif premier de protéger l'émirat.

« Non seulement le Qatar parle aux parias, mais bien souvent il les accueille. La liste de leurs hôtes est longue : (...) les anciens diplomates de Saddam Hussein – [Naji Sabri, Riyad al-Qaïssi, Amer Saadi], mais aussi Saggida, la veuve de Saddam. (...) A quoi leur servent tous ces hôtes encombrants ? A se protéger contre des ennemis potentiels, et à contrer le risque islamiste que leur politique d'ouverture vers l'Occident fait planer sur Doha. Les autorités utilisent leurs « hôtes » pour faire passer des messages. Quand l'émir a voulu imposer le droit de vote des femmes, contre la volonté d'une majorité de Qatariens, Cheikh Hamad a demandé à Youssef al-Qaradaoui [célèbre prédicateur égyptien proche des Frères musulmans qui est réfugié au Qatar depuis 1961] d'aller prêcher dans les mosquées en faveur du vote féminin.

⁷⁰⁹ Cité dans "Kuwaitis cheer U.S. air muscle", *The Victoria Advocate*, 27 février 1992.

⁷¹⁰ Cité dans Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 169.

⁷¹¹ « Le rapprochement a commencé par une rencontre entre Shimon Pérès et l'ambassadeur du Qatar aux Nations Unies à New York en septembre 1993, en marge de la signature des accords d'Oslo entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat. (...) Les relations se tendent durant la seconde Intifada palestinienne au début des années 2000. *Al-Jazeera* diffuse en boucle des images d'activistes palestiniens tués par des soldats israéliens. Déjà mauvaise dans le monde arabe, l'image de l'Etat hébreu devient carrément abjecte, vue de la lucarne de Doha. Pourtant, contrairement au Maroc, à la Tunisie et à Oman, le Qatar ne ferme pas la représentation diplomatique israélienne ». (Ibid., p. 166 ; 169)

⁷¹² Kuik Cheng-Chwee, "The Essence of Hedging", *Contemporary Southeast Asia*, vol. 30, n° 2, 2008, p. 163. A ce titre, la stratégie d'*hedging* « repose d'une part sur des mécanismes d'engagement et d'intégration et, d'autre part, sur l'équilibre de puissance cher aux réalistes ainsi que la coopération sécuritaire avec des partenaires extérieurs ». (Evan Medeiros, "Strategic Hedging and the Future of Asia-Pacific Stability", *Washington Quarterly*, vol. 29, n° 1, 2005-2006, p. 145). Ces deux références sont citées dans Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 51-52.

[Par ailleurs,] al-Qaradaoui est l'une des principales cartes du Qatar pour se prémunir contre les attentats islamistes ». ⁷¹³

Ainsi les choix politiques du Qatar visent-ils à préserver la sécurité et la stabilité du pays face à des risques qui peuvent autant venir de l'intérieur que de l'extérieur de ses frontières. Il faut cependant souligner que cette stratégie de dissuasion par le dialogue et l'hébergement de ses ennemis en puissance n'est pas toujours efficace. Ainsi l'émirat est-il frappé par un attentat le 19 mars 2005. Celui-ci aurait en fait été une réaction « au fait que le Qatar avait dû restreindre les vivres aux islamistes, en raison des nouvelles contraintes imposées par les Américains relatives aux mouvements de fonds vers les intégristes ». ⁷¹⁴ En tout état de cause, il est intéressant de noter que le principe d'amitié avec le plus grand nombre, qui vise en premier lieu la sécurité du régime et de l'Etat, a une incidence directe sur les marchés d'armement du pays, le désir du Qatar d'être « l'ami de tout le monde et l'ennemi de personne » impliquant que les enjeux politiques « demeureront un facteur crucial dans toute décision relative à ses acquisitions militaires ». ⁷¹⁵

Les deux aspects de la stratégie du Qatar que nous avons examinés tour à tour s'insèrent dans la même dynamique de politique étrangère à des fins de sécurité indirecte que celle qui définit ses achats d'armement. En outre, sa « diplomatie de niche » comme médiateur et sa logique de multiplication des relations avec un large éventail d'acteurs sont étroitement connectées. Il faut également souligner que le succès de ces deux biais du rayonnement qatari a été favorisé par le vecteur-vitrine que représente *al-Jazeera* et, plus largement, par la couverture médiatique internationale dont ils ont bénéficié. Comme le note Mehran Kamrava, les motivations du Qatar pour émerger comme un médiateur influent sur la scène régionale diffèrent peu de ce que les conseillers de Louis XIV au XVII^{ème} siècle lui avaient recommandé de faire car ils avaient déjà identifié la médiation de conflits extérieurs comme un outil efficace de gagner en prestige, un conseil rendu d'autant plus pertinent aujourd'hui avec le développement des médias internationaux. ⁷¹⁶ La chaîne *al-Jazeera*, lancée en 1996 au Qatar, a ainsi servi à faire connaître les actions du petit émirat, notamment en

⁷¹³ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 170-172.

⁷¹⁴ Entretien avec « un bon connaisseur du dossier sécuritaire » cité dans Ibid., p. 163. A cet égard, notons qu'« à l'instar de leurs homologues aux EAU, les responsables qataris ont été soupçonnés de « verser des pots-de-vin » à al-Qaïda pour dissuader le groupe terroriste de mener des attentats sur leur sol » (Kristian Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 51). Les pressions diplomatiques des Etats-Unis sur les pays du Moyen-Orient (notamment l'Arabie saoudite, le Qatar, les EAU, Oman et le Koweït) pour qu'ils fassent plus d'efforts pour lutter contre le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme sont continues. Voir notamment Marieke De Goede, « Underground Money », *Cultural Critique*, n° 65, hiver 2007, p. 140-163 et le témoignage d'E. Anthony Wayne devant le Comité sénatorial des banques, du logement et des affaires urbaines le 13 juillet 2005 (<http://banking.senate.gov/files/ACFAA.pdf>).

⁷¹⁵ Wikileaks, « Scenesetter for U.S.-Qatari Military Consultative Commission ».

⁷¹⁶ Mehran Kamrava, « Mediation and Qatari Foreign Policy », p. 541; Geoff R. Berridge, *Diplomacy: Theory and Practice*, New York: Palgrave Macmillan, 2010, p. 239.

termes de diplomatie, dans le reste du monde, représentant dès lors un outil de son rayonnement. *Al-Jazeera* s'est également révélée utile pour ce qui était de convaincre les acteurs régionaux de confier le rôle de médiateur au Qatar. Aussi la couverture du conflit entre Israël et le Hezbollah par *al-Jazeera* à l'été 2006, qui a selon le président libanais joué un « rôle très important » pour montrer au monde entier le « massacre » par Israël de citoyens innocents du Liban, aurait-elle été un facteur de plus ayant conduit à la prise en charge de la médiation de 2008 par Doha.⁷¹⁷ Au-delà de cette chaîne, la médiation qatarie de conflits extérieurs a été largement médiatisée, les diplomates du Qatar acceptant régulièrement de répondre aux questions des médias internationaux, y compris alors que les négociations étaient encore en cours, et ce en veillant toujours à qualifier le rôle de leur Etat dans les termes les plus positifs et élogieux.⁷¹⁸ Ceci va pourtant à contrecourant de l'idée selon laquelle le secret est l'un des éléments centraux de tout effort de médiation.

« Si des éléments de négociations secrètes fuitent, ceci peut engendrer des complications en cela que les concessions possibles d'une des parties pourraient être révélées, fragilisant sa position, la crédibilité du médiateur pourrait être remise en cause, ou les médias pourraient dépeindre une version incorrecte ou mal interprétée des discussions et négociations ».⁷¹⁹

Cet apparent paradoxe s'explique de deux manières. Tout d'abord, comme le souligne un diplomate qatari : « Nous sommes pour une diplomatie ouverte, et non plus, comme le sont trop souvent les Arabes, pour une diplomatie du secret ».⁷²⁰ Par ailleurs, les efforts de médiation diplomatique du Qatar et leur médiatisation participent à l'autre aspect fondamental de la stratégie de survie composite du Qatar axée sur la projection de son image sur la scène internationale, à savoir le *state-branding*, que nous nous proposons d'examiner à présent.

Parler de *state-branding*, que l'on pourrait traduire par « la promotion de la marque d'un Etat », consiste à appliquer un vocable issu d'un domaine commercial, le marketing, à la sphère politique. Il s'agit donc d'examiner ce que recouvre cette notion de *state-branding* avant de montrer comment le Qatar a poussé cette logique à des niveaux rarement égalés par un si petit Etat en multipliant les créneaux sur lesquels il se positionne pour faire rayonner son image dans le monde entier. Nous observerons pour finir qu'à la différence des EAU qui semblent avoir bâti leur stratégie de survie autour de la crédibilité et de la coercition, celle du Qatar est ainsi articulée autour de la légitimité et de la visibilité sur la scène internationale, mais que ceci sert également ses intérêts sécuritaires.

⁷¹⁷ Mehran Kamrava, "Mediation and Qatari Foreign Policy", p. 549.

⁷¹⁸ Par exemple, voir Alistair Lyon, "Qatar Pulls off Mediation Coup in Lebanon Crisis", *REUTERS*, 22 mai 2008, <http://uk.reuters.com/article/idUKL2274043520080522> (consulté le 5 avril 2016), mentionné dans Ibid., p. 542.

⁷¹⁹ Ronald P. Barston, *Modern Diplomacy*, Londres: Pearson Education, 2006, p. 240.

⁷²⁰ Cité dans Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 173.

Une définition simple d'une marque est un produit ou un service qui se distingue des autres par des caractéristiques spécifiques. Les fournisseurs de biens ou de services ont utilisé les marques pour particulariser ce qu'ils proposent sur les marchés depuis le début de la civilisation, en partie par fierté pour leurs produits mais également, voire surtout, parce que cela permet aux consommateurs d'identifier et de spécifier ceux-ci afin de les racheter ou de les recommander à d'autres.⁷²¹ Or, « la promotion d'une marque tient son pouvoir du fait qu'une bonne marque peut en réalité surpasser le produit lui-même comme actif principal d'une entreprise ».⁷²² Cette remarque, qui s'applique dans le domaine commercial mais également dans la sphère politique, comme nous le verrons, est liée à l'idée que la meilleure définition d'une marque est la représentation que se fait le consommateur potentiel, laquelle prime *in fine* sur la réalité de ce produit.⁷²³ Ainsi, la marque d'un Etat désigne l'ensemble des représentations que se fait le monde extérieur de ce pays spécifique et il est par exemple intéressant de souligner que si les slogans ne disent rien de fondamental sur l'Etat en lui-même, leur intérêt est que l'on s'en souvienne et qu'ils font automatiquement penser à l'Etat en question.⁷²⁴ Le Qatar semble avoir bien compris ces logiques et ainsi a-t-il mené, à compter du début des années 1990, « une campagne agressive de promotion de son Etat visant à doter le petit pays d'une reconnaissance internationale ».⁷²⁵ Ceci n'est guère étonnant compte tenu du fait que

« La promotion de sa marque a émergé comme l'un des atouts fondamentaux d'un Etat rivalisant avec la géopolitique et les considérations traditionnelles sur la puissance. Une promotion active est nécessaire pour les Etats autant que pour les entreprises afin de se démarquer de la masse car ils proposent souvent des « produits » similaires en termes de territoire, d'infrastructures, de niveau d'éducation de la population et, au sein du Golfe par exemple, de systèmes de gouvernance quasi-identiques ».⁷²⁶

Il s'agit de voir à présent de quelle manière le Qatar a réussi à promouvoir son image de marque sur la scène internationale.

Souvent, la promotion d'une marque repose sur la mise en valeur d'une spécificité – réelle ou fantasmée – du produit que l'on cherche à distinguer des autres. Or, l'originalité du

⁷²¹ John M. Murphy, "What Is Branding?", dans John M. Murphy (dir.), *Branding: A Key Marketing Tool*, New York: McGraw-Hill, 1987, p. 1.

⁷²² Peter Van Ham, "The Rise of the Brand State: The Postmodern Political Image and Reputation", *Foreign Affairs*, vol. 80, n° 5, septembre-octobre 2001, p. 3.

⁷²³ Ici, nous retrouvons la dynamique observée dans notre chapitre I.1.A., à savoir que dans le domaine des relations internationales, la perception de la réalité prend le pas sur la réalité elle-même (Voir Robert Jervis, *Perception and Misperceptions in International Politics*).

⁷²⁴ James B. Twitchell, *Branded Nation: The Marketing of Megachurch, College, Inc., and Museum World*, New York: Simon and Schuster, 2004, p. 290, cité dans J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 745.

⁷²⁵ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 8.

⁷²⁶ J. E. Peterson, *Ibid.*, p. 746. Nous revenons sur ces similitudes dans le mouvement suivant.

Qatar est d'avoir poussé cette logique de promotion à un niveau très élevé en multipliant les domaines dans lesquels il a cherché à s'illustrer, une prouesse d'autant plus remarquable si on la remet en perspective avec la petitesse de l'émirat. Nous avons déjà examiné les efforts déployés par Doha pour se singulariser sur la scène régionale et internationale en termes de médiation dans les conflits mais aussi dans la sphère médiatique par le biais d'*al-Jazeera*.⁷²⁷ Outre ces deux éléments cruciaux de son rayonnement, le Qatar a également développé toute une stratégie de promotion de son Etat à travers les domaines du sport, de l'éducation et de la culture. Ainsi le sport est-il, pour le petit émirat, une réelle projection de puissance : « Nous sommes persuadés que le sport est un des meilleurs moyens de faire parler en bien du Qatar dans le monde. Et le sport nous aide dans notre stratégie globale vers l'extérieur ». ⁷²⁸ Cette stratégie, baptisée « diplomatie sportive » ou « sport power », ⁷²⁹ passe non seulement par l'hébergement de nombreux événements sportifs – dont la Coupe du Monde de football en 2022 représente le point d'orgue – mais également par des investissements tels que le rachat du club de football du Paris Saint Germain (PSG) en juin 2011 ou la construction d'une clinique du sport au Qatar. ⁷³⁰ De la même manière, comme le soulignent Christian Chesnot et Georges Malbrunot,

« Dans le rapport intitulé « Vision nationale 2030 », devenu l'alpha et l'oméga du diwan royal, le Qatar se projette dans l'après-gaz et pétrole. Dans ce plan ambitieux, qui a des airs de planification soviétique mais cuisinée à la sauce des consultants américains de la Rand Corporation, l'éducation occupe une place centrale. C'est même le cœur du projet de la famille royale ». ⁷³¹

On peut noter ici le réel parallèle entre les stratégies contrastées du Qatar et des EAU qui ont toutes les deux pour but de se prémunir contre les risques induits par la raréfaction des ressources naturelles qui sont à la base de leur pouvoir, sur lequel repose largement, voire

⁷²⁷ Au sujet du pari du Qatar sur les médias comme outil de rayonnement, outre la création d'*al-Jazeera*, il faut notamment mentionner ses investissements dans le Groupe Lagardère (dont il est d'ailleurs devenu le premier actionnaire en 2011, voir « Le Qatar devient le premier actionnaire de Lagardère », *Le Point*, 29 décembre 2011, http://www.lepoint.fr/economie/le-qatar-devient-le-premier-actionnaire-de-lagardere-29-12-2011-1413487_28.php, consulté le 6 avril 2016), qui est présent dans la presse, l'édition, le sport et la télévision.

⁷²⁸ Cheikh Saud bin Abdul Rahman al-Thani, secrétaire général du Comité olympique qatarien, dans une interview au journal *L'Equipe* le 19 décembre 2012, cité dans Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 278.

⁷²⁹ Ces notions désignent l'utilisation du sport à des fins de politique étrangère, notamment, dans le cas du Qatar, en organisant des événements sportifs pour « renforcer sa médiatisation et son attractivité ». Sur ce thème, se référer au programme de recherche DiploSport, financé par le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS) et porté par l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).

⁷³⁰ « La clinique ASPETAR [clinique du sport située sur le site de l'académie sportive d'ASPIRE] est agréée par la FIFA et doit l'être par le Comité international olympique en tant que laboratoire antidopage de référence. Cette reconnaissance internationale est pour l'émirat une consécration dont beaucoup d'autres pays rêveraient. – C'est un joli coup, analyse un diplomate. Les Qataris ont été les premiers sur ce créneau et n'y aura pas d'autres centres ou instituts de recherche sur le sport dans tout le Moyen-Orient avec de tels agréments internationaux. Donc, ils se rendent indispensables. C'est très malin de leur part » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Ibid.*, p. 97).

⁷³¹ *Ibid.*, p. 285.

intégralement, le statut international dont ils ont réussi à se doter. C'est bien *in fine* à des fins de pérennité et de survie de l'Etat, y compris en l'absence potentielle de pétrole et de gaz à l'avenir, que sont déployées ces stratégies.

Comme le résume admirablement J. E. Peterson, les avantages que présente, pour le Qatar, la promotion de son image sont assez évidents :

« Cela augmente le prestige du pays. Cela peut également permettre de doter le Qatar d'une meilleure reconnaissance dans le monde. (...) En promouvant suffisamment bien son image, le Qatar devient davantage qu'un simple lieu de production de gaz naturel et de pétrole, et Doha plus qu'une ville anonyme où fleurissent les immeubles modernes et les centres commerciaux. L'avantage fondamental, cependant, est que cela assure la légitimité du micro-Etat. De ceci découle en outre le facteur le plus important de tous : une conscience accrue de l'existence et de la légitimité du Qatar – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières – améliore les chances de survie de l'Etat ». ⁷³²

Après l'invasion irakienne du Koweït en 1990, l'émir Hamad bin Khalifa al-Thani semble en effet avoir décidé que l'anonymat n'était pas une bonne manière d'assurer sa défense. Ainsi a-t-il été « le premier dans la région à pressentir que les médias, le sport [ou] l'éducation [pouvaient] être des « armes » au service de la défense nationale ». ⁷³³ Celles-ci opèrent par deux biais. A l'intérieur des frontières, le rayonnement du Qatar dans le reste du monde participe d'une déconnection entre la population, globalement satisfaite de l'image prestigieuse de son pays au sein du concert des nations, ⁷³⁴ et le régime qui se prémunit ainsi contre de possibles déstabilisations internes et s'assure une plus grande liberté de manœuvre dans la conduite de ses relations internationales. A l'extérieur des frontières, cette renommée mondiale sert d'outil de dissuasion car il est fondamentalement plus difficile de s'attaquer à un Etat, si petit soit-il, lorsque les regards du monde entier sont tournés vers lui.

On voit donc qu'en dépit du fait que les choix stratégiques du Qatar semblent diamétralement opposés à ceux de ses voisins émiratis, leurs deux modèles de développement visent bien les mêmes objectifs sécuritaires. Il nous semble d'ailleurs important de nuancer cette idée d'une nette opposition entre les stratégies de survie du Qatar et des EAU. Comme nous nous proposons de l'examiner à présent, il existe en effet une certaine convergence entre elles liée à la compétition qui anime les deux petits Etats du Golfe, laquelle peut être associée au concept freudien du « narcissisme de la petite différence ».

⁷³² J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 748.

⁷³³ Hugh Tomlinson, "Power Broker Never Loses Sight of Goals", *Times*, 25 juin 2011, p. 25 ; Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 269.

⁷³⁴ Et par ailleurs incitée à ne pas s'occuper des affaires politiques par le contrat social propre à l'Etat rentier que nous examinerons plus en détail dans notre chapitre II.4.A.

3) *Convergence des genres, compétition et narcissisme de la petite différence*

L'étude successive des choix stratégiques des EAU et du Qatar a permis de mettre en lumière leurs contrastes, les EAU ayant davantage parié sur leurs capacités de *hard power* dans le cadre de politiques essentiellement axées sur l'intérieur et sur la maximisation de leur autonomie relative tandis que le Qatar pariait quant à lui sur ses capacités de *soft power* dans le cadre de politiques essentiellement axées sur l'extérieur et sur la maximisation de son influence. Nous avons néanmoins noté qu'en dépit de ces contrastes, leurs modèles de développement répondaient à un même dilemme de survie, lequel est particulièrement prégnant à cause de leur nature de petits Etats. Or, notre chapitre 1 avait souligné que l'originalité des stratégies de survie du Qatar et des EAU était d'avoir articulé des dynamiques défensives et coopératives, les deux pays ayant en fait mis en place un savant mélange d'autonomie et d'influence. En toute logique, les politiques respectives de nos deux petits Etats du Golfe ont donc combiné tous les aspects mentionnés mais seulement dans des proportions différentes. Nous nous attacherons ainsi à montrer que le Qatar a également développé ses capacités de *hard power* et les EAU leurs capacités de *soft power*, ce qui soulève une nouvelle fois la question de la définition même de la puissance à laquelle nous renvoie l'essor de ces deux acteurs sur la scène internationale. Nous nous intéresserons ensuite à la compétition qui se joue entre eux et aux implications de la convergence de certains de leurs positionnements que cela entraîne. Nous replacerons enfin ces problématiques dans le contexte de la difficile construction d'une identité ou marque spécifique alors que le Qatar et les EAU se ressemblent à bien des égards.

Bien que le Qatar ait surtout développé ses capacités de rayonnement pour se doter d'une légitimité sur la scène internationale et n'ait pas véritablement cherché à acquérir une réelle autonomie de défense, trois aspects de sa stratégie de survie le rapprochent du modèle mis en place par les EAU. Tout d'abord, si le petit émirat a choisi de sous-traiter les activités liées à sa défense, il semble bien avoir lui aussi mis un accent important sur sa stabilité interne – ce qui s'explique par la priorité absolue que représente la survie du régime, comme nous l'examinerons plus en détail ultérieurement.

« [Le Qatar s'est en effet concentré] sur les tâches de sécurité intérieure, de gestion de crises et de protection des frontières et des infrastructures critiques – s'inspirant du concept de *homeland security* américain qui prend son essor au lendemain des attentats de 2001 ». ⁷³⁵

Par ailleurs, si la force militaire n'apparaît pas être une composante essentielle de sa stratégie de défense, nous avons noté que l'acquisition de matériels de guerre à la pointe de la

⁷³⁵ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 124.

modernité et de la sophistication, au-delà d'autres déterminants assurant indirectement sa protection, est bien motivée par un désir du Qatar de se doter de capacités crédibles de défense et de dissuasion, bien que son aptitude à opérer ces matériels à cette fin soit encore un travail en chantier. Acheter un tel arsenal lui permet ainsi d'être considéré comme un partenaire futur sur lequel les grandes puissances pourront compter.⁷³⁶ Enfin, il semble précisément que le Qatar ait décidé à partir du milieu des années 2000 de muscler ses capacités opérationnelles :

« Après une première expérience de soldats qataris envoyés au sein de la Force des Nations Unies au Liban après le conflit de 2006, Doha s'est mis en tête de bâtir une force de projection hors de ses frontières. Sur le terrain, le militaire viendrait compléter l'action du diplomate en coulisses ».⁷³⁷

Ainsi le Qatar réalise-t-il peu à peu la jonction entre *soft* et *hard power*.

Similairement, les EAU articulent bien différentes dimensions de la puissance au sein d'une stratégie de survie composite. S'ils ont quant à eux essentiellement développé leurs capacités de coercition pour se doter d'une crédibilité sur la scène intérieure autant qu'extérieure, ils ont également déployé des efforts de rayonnement comparables à ceux du Qatar. Tout d'abord, leur appareil de défense et leur pari sur le secteur militaire comme outil de diversification économique représentent en eux-mêmes les vecteurs de la promotion de la marque de leur Etat à échelle internationale. Par le biais de l'industrie de défense locale qu'ils développent à partir de la fin des années 2000, ils cherchent ainsi à réduire leur dépendance envers l'étranger et à assurer la pérennité de l'Etat en préparation de l'après-pétrole, mais également à attirer des investissements étrangers et à se positionner comme un acteur émergent sur ce secteur. Ceci est assimilable à une « stratégie de niche » dans ce domaine, ce que confirme leur volonté d'être identifiés comme un lieu incontournable des marchés d'armement internationaux à travers l'organisation de l>IDEX à partir de 1996, par exemple. En outre, en termes de projection d'une image étincelante par les EAU, on peut penser à une variété d'attributs tels que l'architecture (avec la plus haute tour du monde, *Burj Khalifa*), le secteur aéronautique (avec deux compagnies majeures du transport aérien international, *Emirates* et *Etihad*) ou encore l'éducation et la culture (avec la Sorbonne et le Louvre à Abu Dhabi ainsi que l'organisation de l'Exposition universelle de 2020 à Dubaï). On voit donc que les EAU, à l'instar du Qatar, ont réalisé une jonction entre les différentes dimensions de la puissance sur lesquelles repose leur fulgurante ascension sur la scène internationale.

Le fait que ces deux petits Etats du Golfe aient ainsi réussi à se créer des niches dans l'arène mondiale montre, comme nous l'avons souligné en plusieurs endroits, qu'ils possèdent

⁷³⁶ Voir notre chapitre I.2.A., p. 143.

⁷³⁷ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 175.

un certain type et une certaine quantité de pouvoir. Or, il s'agit précisément d'identifier la nature de leur puissance. Nous suggérons dans la partie précédente, au sujet du Qatar, que le concept de *smart power*, synthèse du *soft* et du *hard power*, pourrait être le plus approprié pour définir le vecteur de son essor à l'international. Cependant, il est possible de remettre en cause cette hypothèse si l'on considère qu'il est difficile de parler du *hard power* d'un Etat qui n'est essentiellement doté que de l'une des deux ressources – la force militaire et l'argent – sur lesquelles repose cette nature de la puissance. En l'état, même si les EAU ont cherché à développer leur appareil de défense et leur crédibilité militaire depuis le début des années 1990 et si le Qatar semble avoir décidé de suivre la même voie depuis la moitié des années 2000, nous avons noté que leur dépendance à l'extérieur dans le domaine militaire demeure très importante. Ceci tenant largement à leur statut de petits Etats, on peut s'interroger sur la capacité de tels acteurs à déployer un véritable *smart power*, aussi importantes leurs ressources économiques soient-elles par ailleurs. Il existe néanmoins des exemples de pays dans le monde qui suggèrent que cela est réalisable.⁷³⁸ Dès lors, on peut envisager que la difficulté de parler de *smart power* pour nos deux petits Etats du Golfe est plutôt liée au fait que ce sont des Etats encore relativement jeunes, ce qui ouvre la perspective d'une évolution que nous interrogerons d'ailleurs dans le chapitre suivant en observant leurs stratégies de survie depuis 2011.

En amont de cette date qui est un tournant pour l'ensemble de la région et pour eux, la nature de la puissance que déploient le Qatar et les EAU pourrait être plus justement considérée comme ce que Mehran Kamrava appelle le *subtle power*.⁷³⁹ Cette « puissance subtile » est composée selon lui de quatre éléments-clés. Le premier est la protection physique et militaire, laquelle « n'implique pas nécessairement de projection de force ou l'imposition de la volonté d'un Etat sur un autre par le biais de la coercition ou de la corruption ». ⁷⁴⁰ Le second élément-clé est le prestige qui découle de la reconnaissance de l'image de marque de l'Etat et du développement d'une réputation positive, cette dernière étant renforcée par un troisième élément-clé : une présence proactive sur la scène internationale.⁷⁴¹ Le quatrième élément-clé du *subtle power*, qui

⁷³⁸ Nous pensons notamment ici au cas d'Israël. Nous reviendrons d'ailleurs sur les similitudes d'organisation de l'appareil de défense de nos petits Etats du Golfe avec cet autre petit pays du Moyen-Orient dans notre chapitre III.5.C.

⁷³⁹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 47.

⁷⁴⁰ « La sécurité [telle que nous l'entendons ici] peut n'être même pas générée de l'intérieur et venir de la protection [offerte] par un puissant patron – comme les Etats-Unis. Elle désigne simplement l'impression de sûreté et de sécurité qu'ont les dirigeants du pays. En tant que telle, elle leur permet de dépenser les ressources disponibles à travers d'autres actions tout aussi, ou parfois plus, coûteuses visant à construire leur prestige et à acheter de l'influence sur la scène internationale » (Ibid., p. 61).

⁷⁴¹ « La promotion de la marque de l'Etat et les efforts de marketing à l'international peuvent être le fait d'entreprises contrôlées par l'Etat ou même par des compagnies privées avec le soutien indirect de l'Etat. Mais ils sont complétés par une posture diplomatique délibérée visant à projeter l'image de l'Etat comme bon citoyen du monde » (Ibid., p. 63).

en est peut-être le plus important, est le pouvoir économique, qui ne constitue pas en lui-même un vecteur d'influence et de puissance mais qui dote en revanche l'Etat d'une assurance qu'il n'aurait pas autrement pour mener ses politiques intérieures et extérieures.

« L'argent permet aux dirigeants de promouvoir activement l'image de marque de leur Etat, s'ils décident de le faire. Cela les dote également de la confiance et des ressources nécessaires à un engagement diplomatique et à la poursuite d'une stratégie d'*hedging*. L'argent facilite l'accès, offre des opportunités et un espace pour être entendus, et permet aux dirigeants d'être en meilleure posture afin de formuler une « grande stratégie » pour leur Etat ».⁷⁴²

Nous reviendrons sur la question de la possibilité pour un petit Etat de formuler et de déployer une « grande stratégie » dans le mouvement suivant. Pour l'heure, il est intéressant de souligner que le Qatar autant que les EAU semblent bien s'inscrire dans la définition du *subtle power*. Compte tenu des similitudes de leurs stratégies de survie composites faites d'un savant mélange de *soft* et de *hard power*, il n'est d'ailleurs pas surprenant que nos deux petits Etats du Golfe se retrouvent régulièrement dans une situation de compétition qu'il convient d'observer et d'analyser à présent.

La rivalité entre le Qatar et les EAU est particulièrement visible au sein de leurs stratégies respectives de *state-branding*. En effet, ils ont investi dans de nombreux secteurs communs afin de faire rayonner l'image de marque de leur Etat sur la scène internationale. A cet égard, nous pensons au fait qu'ils ont tous les deux favorisé l'implantation de prestigieuses universités étrangères sur leur sol,⁷⁴³ investi dans la construction de musées dotés d'une renommée internationale,⁷⁴⁴ développé leurs propres compagnies aériennes⁷⁴⁵ ou encore parié sur la projection de puissance que leur offre le sport,⁷⁴⁶ chacun essayant de devenir le pivot régional en la matière – ce qui est par définition irréalisable pour les deux petits Etats en même temps. Cette rivalité est d'ailleurs parfaitement assumée. Ainsi avons-nous constaté lors de nos entretiens avec divers acteurs qataris et émiratis leur attachement à parler des attributs étincelants de leur Etat comme étant plus prestigieux que ceux de leurs voisins du Golfe.

⁷⁴² Ibid., p. 64.

⁷⁴³ Au Qatar, au sein d'Education City (campus créé en 1999 regroupant plusieurs universités étrangères), on trouve notamment HEC Paris, Georgetown University et Northwestern University. Aux EAU, on trouve notamment l'université Paris-Sorbonne à Abu Dhabi et plusieurs campus de l'American University.

⁷⁴⁴ On pense notamment au musée d'art islamique de Doha, inauguré en 2008, et au Louvre à Abu Dhabi, dont la construction a commencé en 2010.

⁷⁴⁵ La concentration de grandes compagnies aériennes dans un si petit espace géographique, avec Qatar Airways, Emirates et Etihad, est en effet remarquable.

⁷⁴⁶ Les EAU, à l'instar du Qatar et de plusieurs autres petits pays du Golfe, ont vu une opportunité de rayonnement dans le sport, comme en témoigne notamment leurs investissements dans de grands clubs sportifs comme Manchester City ou l'organisation de l'Abu Dhabi Grand Prix au Circuit de Yas Marina depuis 2007.

Notons que le développement de Dubaï étant antérieur à celui de Doha, il est logique que toute analyse de la stratégie de *state-branding* du Qatar fasse référence à son inscription dans une dynamique de concurrence avec cette autre Cité-Etat : la capitale qatarie « s’imagine en Singapour ou Hong Kong du golfe Persique, détrônant sa rivale Dubaï. Un rêve en passe de devenir réalité vu le nombre de chantiers en cours ou achevés ». ⁷⁴⁷

Or, il faut souligner que la ferme compétition dans laquelle s’inscrivent ces efforts de promotion étatiques, dans l’arène internationale et entre eux, peut comporter des aspects négatifs :

« Articuler sa stratégie vis-à-vis des consommateurs potentiels implique de perdre son unicité. Ainsi l’inexorable développement des centres commerciaux à travers les Etats-Unis et le monde signifie-t-il que l’on peut retrouver les mêmes magasins et les mêmes marques partout. Les ambitions de Dubaï, qui n’ont de cesse de croître, font que cette Cité-Etat est devenue comme nulle part ailleurs, mais aussi, dans le même temps, comme partout ailleurs ». ⁷⁴⁸

Etant donné la difficulté, la longueur et le coût du processus de création d’une nouvelle marque, dans le domaine commercial aussi bien que dans la sphère politique avec le *state-branding*, il semble logique que les acteurs aient tendance à appliquer des modèles ayant déjà fait leurs preuves. Néanmoins, cette dynamique – qui aboutit à une certaine uniformisation des sociétés par le biais d’une mondialisation accélérée – comporte le risque d’une perte de spécificité nationale. Or, le succès d’une marque sur le long terme suppose d’identifier et d’exploiter une niche unique afin de véritablement distinguer son offre de produits ou services du reste des compétiteurs. Ainsi J. E. Peterson note-t-il au sujet du Qatar qu’une stratégie reposant sur la reproduction des modèles – si efficaces s’avèrent-ils – de ses voisins aux EAU ne saurait être couronnée de succès, et que le premier Etat à se positionner sur un secteur donné se ménage alors un insurmontable avantage comparatif vis-à-vis des autres. ⁷⁴⁹ Pourtant, nos deux petits Etats du Golfe prennent le contrepied de ces affirmations de manière remarquable.

Non seulement le Qatar et les EAU ont largement investi dans les mêmes secteurs au sein de leurs stratégies de rayonnement sur la scène internationale, mais ils ont en outre développé un modèle de *state-branding* tout à fait original en cela qu’il promeut leur image de marque nationale à travers des attributs qui sont généralement ceux d’autres pays que le leur. Que ce soit dans le domaine de l’éducation, de la culture ou encore du sport, les investissements de ces deux Etats ne semblent en effet pas viser à faire reconnaître leurs spécificités nationales mais plutôt à s’approprier les codes d’autres puissances internationales. Si les musées et campus universitaires prestigieux bâtis sur leurs sols contribuent certes à faire

⁷⁴⁷ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 98.

⁷⁴⁸ J. E. Peterson, “Qatar and the World: Branding for a Micro-State”, p. 746.

⁷⁴⁹ Ibid., p. 748.

connaître leur existence et leur légitimité sur la scène internationale, ils ne promeuvent pas leur propre civilisation : en réalité, « ils achètent les codes de la civilisation occidentale ». ⁷⁵⁰ De la même manière, le pari qatari sur le sport comme vecteur de rayonnement a été maintes fois remis en cause car leur mise sur pied d'équipes « nationales » consiste en fait souvent, voire surtout, à naturaliser des talents étrangers. ⁷⁵¹

« Médias et communication, sport, éducation, art et musées : longtemps les armes du *soft power* ont été concentrées dans les mains de l'Europe et des Etats-Unis, leur assurant une suprématie culturelle mondiale. Les pays du Sud n'étaient alors que des spectateurs passifs. En une décennie, le Qatar et sa fortune colossale ont fait voler en éclats cette répartition asymétrique des rôles ». ⁷⁵²

Au regard de ce que nous venons de souligner, il est néanmoins possible de considérer que le Qatar et les EAU continuent de contribuer au rayonnement de la culture occidentale plutôt qu'à la leur, ce qui tend en fait à perpétuer la traditionnelle asymétrie des rôles plutôt qu'à la « faire voler en éclats ». La difficulté pour ces deux petits Etats de se construire une identité ou marque spécifique tient à la fois à leur manque d'attributs remarquables et à leurs importantes similitudes, qui les poussent à adopter des stratégies dont les spécificités affichées relèvent peut-être plus d'un certain « narcissisme de la petite différence » qu'autre chose.

Le recours à une stratégie de rayonnement reposant sur des attributs existants déjà ailleurs ou consistant à importer un modèle de l'étranger ainsi que l'ont largement mis en œuvre le Qatar et les EAU est en fait d'autant plus susceptible d'être couronné de succès que les pratiques de promotion d'une marque, dans le domaine commercial aussi bien que politique, ont évolué. ⁷⁵³ Aujourd'hui, l'enjeu réel pour se distinguer des autres semble moins de trouver une niche avec un produit ou un service original que de trouver un moyen innovant de promouvoir « la gestalt,

⁷⁵⁰ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 296.

⁷⁵¹ Voir Pierre Godon, « Sportif, pour un million de dollars, deviens qatari », *France TV Info*, 12 janvier 2012, http://www.francetvinfo.fr/sports/foot/sportif-pour-un-million-d-euros-deviens-qatari_49537.html ; Maxime Leblanc, « Le sport à l'épreuve des naturalisations. Le Qatar : cas isolé ou vraie tendance ? », *Mediapart*, 5 février 2015, <https://blogs.mediapart.fr/sport-and-citizenship/blog/050215/le-sport-l-epreuve-des-naturalisations-le-qatar-cas-isole-ou-vraie-tendance> et Jean Saint-Marc, « Malgré ses millions, le foot qatari ne vaut toujours pas grand-chose », *Rue 89*, 23 août 2013, <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-sport/2013/08/23/malgre-millions-foot-qatari-vaut-toujours-grand-chose-245108> (consultés le 10 avril 2016).

⁷⁵² Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Ibid.*, p. 296.

⁷⁵³ Martin Lindstrom identifie ainsi plusieurs phases dans ces pratiques. Les années 1950 étaient caractérisées par une « proposition de vente unique » mettant l'accent sur le produit plutôt que sur la marque. Puis, les années 1960 ont vu émerger un modèle de « proposition de vente émotionnelle », où les marques étaient perçues différemment en fonction de l'attachement émotionnel des consommateurs à celles-ci. Au terme d'une évolution déconnectant de plus en plus la promotion d'un produit de sa réalité, le modèle appelé « proposition de vente de la marque » s'est imposé dans les années 1990, qui repose presque intégralement sur l'image de la marque et non plus sur le produit lui-même. Voir Martin Lindstrom, *Brand Sense: Build Powerful Brands Through Touch, Taste, Smell, Sight, and Sound*, New York: Free Press, 2005, p. 4.

ou mystique, de la marque » au sens où c'est une véritable expérience émotionnelle que l'on offre aux consommateurs.⁷⁵⁴ Dans un tel contexte, il est possible pour le Qatar et les EAU de faire rayonner l'image de leur Etat à travers les « produits » d'autres cultures, tant que cela attire les regards du monde entier vers eux, ce qui leur assure une reconnaissance internationale et participe plus globalement à leur stratégie de survie. Il faut ajouter qu'au sein de la région du Golfe, la complexité de l'entreprise de singularisation est de toute façon accrue par le fait que les petits Etats qui la composent partagent de nombreux traits communs. Compte tenu de leurs similitudes, on comprend qu'ils fassent d'autant plus face à la difficulté de se forger un « avantage comparatif » les uns par rapport aux autres. Ainsi J. E. Peterson souligne-t-il que tous les petits Etats du Golfe manquent de ressources en propre au-delà de leur pétrole et leur gaz et qu'il est dès lors logique qu'ils se retrouvent dans une situation de féroce compétition en termes d'efforts de diversification économique et de promotion de leur image de marque.⁷⁵⁵

Cette remarque nous renvoie à ce que nous expliquions dans notre chapitre 2 sur l'application possible de la conception organique de la nation à l'ensemble de la Péninsule arabe qui partage de fait une histoire, une langue et une religion communes, ce qui permet de comprendre l'importance pour les dirigeants locaux de générer l'émergence de « communautés imaginées » et d'un nationalisme propre. De la même manière que la militarisation du Qatar et des EAU participe à la construction d'une symbolique positive à laquelle les citoyens peuvent s'identifier avec fierté et à celle d'une altérité qui renforce d'autant plus la cohésion nationale, si artificiel cela puisse-t-il sembler au regard des similitudes de leurs populations respectives, leurs efforts de promotion de l'image de marque de leur Etat visent à se différencier, même très marginalement, de leurs voisins afin de faire converger vers eux l'intérêt et les investissements des puissances internationales alors que ces dernières peuvent en réalité trouver des caractéristiques identiques ailleurs dans le Golfe.

« [Le Qatar] héberge des universités, des musées et une compagnie aérienne mondialement reconnues. Des attributs que possèdent également ses voisins, à Dubaï et Abu Dhabi. Mais ce qui fait la singularité du Qatar est sa politique étrangère et ses relations internationales, à travers sa diplomatie proactive de premier rang ». ⁷⁵⁶

Ainsi peut-on considérer que les contrastes mis en lumière entre le Qatar et les EAU, en termes de dosage de leurs capacités de *soft* et de *hard power* au sein de leurs stratégies composites, pourraient précisément être le moyen qu'ont trouvé leurs dirigeants pour se forger une identité dont la singularité est bien plus construite – ou fantasmée – que réelle, ce qui fait écho au

⁷⁵⁴ James B. Twitchell, *Branded Nation*, p. 38.

⁷⁵⁵ J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 748.

⁷⁵⁶ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 1-2.

concept freudien du « narcissisme de la petite différence ».⁷⁵⁷ Malgré l'apparente artificialité d'une telle entreprise, le Qatar et les EAU ont pourtant réussi à progressivement imposer l'image d'acteurs aux rationalités contrastées, ce qui s'est particulièrement confirmé après 2011.

Avant d'examiner ceci, nous voudrions souligner qu'il existe au moins un domaine dans lequel la compétition entre nos deux petits Etats du Golfe a comporté des aspects positifs : les marchés d'armement. La frénésie des acquisitions militaires ayant cours au Qatar et aux EAU, qui semble être autant motivée par l'envie de se doter d'un arsenal dissuasif face à leurs adversaires potentiels que de donner à voir à la population locale et au monde l'appareil de défense le plus étincelant des environs, présente plusieurs avantages. Tout d'abord, ceci leur a permis de se doter de matériels de guerre à la pointe de la modernité et de la sophistication.

« Une part importante du comportement qui est communément identifié comme une course aux armements (...) découle du processus sous-jacent de l'avance technologique. Lorsque les pays sont en concurrence les uns avec les autres dans le domaine des armements (que ce soit en tant qu'adversaires potentiels au sein d'une guerre ou comme concurrents dans le commerce des armes), ils doivent aussi rivaliser avec un niveau croissant de qualité technologique ».⁷⁵⁸

Or, l'arsenal impressionnant qu'ils ont rassemblé leur permet non seulement de projeter l'image d'acteurs crédibles en puissance sur la scène régionale et internationale, mais également de les faire apparaître comme des alliés potentiels des grands fournisseurs auxquels ils ont acheté leurs armements, puisque leurs appareils de défense respectifs se ressemblent.⁷⁵⁹ Cette dynamique est renforcée par la projection accrue des forces du Qatar et des EAU dans des opérations multilatérales, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Enfin, la compétition qui les anime pour acheter les meilleurs matériels de guerre implique que leurs arsenaux sont non seulement compatibles avec leurs grands fournisseurs, mais aussi entre eux. En toute logique, leurs appareils de défense sont donc interopérables et ceci ouvre en théorie la perspective d'une coopération de leurs forces qui permettrait de consolider leur sécurité à échelle régionale, ce que nous examinerons dans nos chapitres II.3.C. et III.5.C.

⁷⁵⁷ Phénomène selon lequel ce sont généralement les communautés aux territoires adjacents et qui partagent de nombreux traits communs qui sont le plus engagées dans des rivalités constantes et cherchent sans cesse à ridiculiser l'autre. Voir Sigmund Freud, *Civilization and its Discontents*, New York: W. W. Norton, 1961, p. 61.

⁷⁵⁸ Barry Buzan et Eric Herring, *The Arms Dynamic in World Politics*, p. 51, cités dans David T. Kinsella, "Rivalry, Reaction, and Weapons Proliferation: A Time-Series Analysis of Global Arms Transfers", *International Studies Quarterly*, vol. 46, n° 2, juin 2002, p. 220.

⁷⁵⁹ Ainsi Michael T. Klare notait-il que le résultat de la compétition entre Washington et Moscou en termes d'exportations d'armement durant la Guerre froide, qui alimentait les courses aux armements locales, était que « les inventaires d'armement d'Etats comme l'Egypte, l'Inde, l'Iran, l'Irak, Israël, le Pakistan, l'Arabie saoudite et la Syrie finissaient par beaucoup ressembler à ceux de puissances de premier rang au sein de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie » (Michael T. Klare, "The Arms Trade in the 1990s: Changing Patterns, Rising Dangers", *Third World Quarterly*, vol. 17, n° 5, décembre 1996, p. 858).

B. Confirmation de leurs divergences dans le contexte du « Printemps arabe »

Les événements survenus dans l'ensemble de la région MENA à partir de l'hiver 2010-2011 ont ouvert de nombreuses lignes de fracture et instauré de nouvelles dynamiques, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale. L'onde de choc provoquée par le « Printemps arabe » est visible non seulement dans les pays où l'ordre établi a été directement confronté ou renversé mais également dans ceux qui ont considéré que la réorganisation du contexte régional appelait une redéfinition de leurs règles d'engagement en son sein. Or, ceci est le cas du Qatar et des EAU, pour lesquels 2011 a marqué une accélération de leur participation active aux affaires de la région, les faisant s'élever au rang des puissances dont il est aujourd'hui nécessaire de tenir compte pour composer dans le monde arabe.

Tandis que nous avons noté dans la première partie de notre thèse la prégnance de l'évolution de l'environnement stratégique de nos deux petits Etats dans l'élaboration de leurs stratégies de survie, réalité qui se confirme avec le nouveau contexte induit par les révoltes à partir de 2011,⁷⁶⁰ le mouvement précédent nous a permis de souligner qu'il existait des contrastes entre les positionnements qataris et émiratis justifiant de ne pas omettre pour autant le niveau national dans toute analyse des politiques de ces deux petits Etats. A cet égard, nous avons suggéré que les divergences de leurs choix stratégiques pouvaient tenir à un certain narcissisme de la petite différence, une volonté de se démarquer à tout prix des autres par le biais d'une spécificité plus construite ou fantasmée que réelle. Quand bien même cette impulsion un peu artificielle était bien ce qui animait nos deux acteurs lorsqu'ils étaient aux prises avec des problématiques essentielles de construction de l'Etat et de la nation, le fait que le tournant de 2011 ait confirmé leurs divergences permet d'envisager le « Printemps arabe » comme une consécration des modèles contrastés mis en place par ces deux petits Etats du Golfe.

Nous commencerons par observer les différences de positionnements du Qatar et des EAU sur trois théâtres différents – le Bahreïn, la Syrie et la Libye – à partir de 2011 avant de poser leurs rapports diamétralement opposés aux Frères musulmans comme emblème de leurs divergences, ce que montre particulièrement bien l'étude de l'action du Qatar et des EAU en Egypte. Enfin, nous remettrons en cause l'idée que les comportements de ces deux acteurs depuis 2011 représentent une rupture et nous montrerons comment le nouveau contexte régional semble en réalité leur avoir donné l'occasion de consolider leurs préférences nationales au sein de stratégies de puissance bien plus assumées qu'auparavant.

⁷⁶⁰ En particulier, l'importance des défis sécuritaires que représente le nouveau contexte régional pour le Qatar et les EAU est examinée dans notre chapitre I.1. B. p. 101-108, ce qui s'est notamment traduit par une recrudescence des importations d'armement des deux Etats (voir notre chapitre I.2.A., p. 134).

1) *Différences de positionnements au Bahreïn, en Syrie et en Libye*

Le « Printemps arabe » est l'un des plus grands défis jamais lancés aux pays du CCG car ses événements sont venus peser sur les deux dimensions de leurs dilemmes de survie – la sécurité nationale et la stabilité monarchique. Tandis que la première est compromise par le désordre ambiant, qui a favorisé le développement de groupes armés et du terrorisme, la seconde est menacée par le vent de changement politique qui a soufflé du Maghreb au Mashrek à partir de 2011. Enfin, à la croisée de ces deux dimensions sécuritaires se trouve l'Iran, les régimes de la Péninsule arabique craignant que le tumulte régional n'offre à Téhéran l'opportunité de les déstabiliser intérieurement et d'adopter une attitude plus offensive envers eux. Or, face à cette évolution de leur environnement stratégique, le Qatar et les EAU ont opté pour des positionnements tout à fait différents qu'il convient d'observer. Nous commencerons par examiner le cas du Bahreïn, où les EAU sont davantage intervenus que le Qatar. Puis nous nous pencherons sur la Syrie, terrain sur lequel le Qatar s'est bien plus, et bien plus tôt, investi que les EAU. Enfin, l'étude du cas libyen nous permettra de montrer que même lorsque nos deux petits Etats font en apparence le même choix de projeter leurs forces sur un théâtre extérieur, leurs engagements respectifs comportent des différences fondamentales. Ceci ouvrira la voie d'une réflexion plus approfondie sur les intérêts opposés qui sous-tendent leurs actions sur la scène régionale, les amenant notamment à soutenir des groupes différents au sein des pays où ils interviennent, que ce soit économiquement ou militairement.

Si les pays du CCG ont globalement fait montre d'une incroyable résilience face à l'onde révolutionnaire qui agite le monde arabe à partir du début de l'année 2011, ils ne sont pas pour autant restés complètement imperméables aux mouvements de révoltes qui essaient dans l'ensemble de la région, comme le montre particulièrement le cas du Bahreïn, où un soulèvement démarre le 14 février 2011. Ainsi que l'expose admirablement Laurence Louër, le fait que le petit archipel connaisse alors un mouvement de revendication n'a rien de surprenant.

« Si la temporalité particulière du soulèvement de 2011 a bien résulté de l'effet de concaténation caractéristique du printemps arabe, il n'a pas eu le caractère inédit et inattendu des mouvements de Tunisie ou de Libye. (...) Il s'est inscrit dans une culture politique profondément idiosyncratique, en particulier à l'échelle des monarchies du Golfe dont on souligne souvent l'inertie, voire l'absence du champ politique. A l'opposé des modes de protestation *soft* qui caractérisent son voisin et protecteur saoudien, le régime bahreïmien a l'habitude des mouvements politiques d'opposition bien organisés, des manifestations de masse, des émeutes et des soulèvements ».⁷⁶¹

⁷⁶¹ Laurence Louër, « Le soulèvement au Bahreïn », *Tumultes*, n° 38-39, septembre 2012, p. 213.

Et de souligner que la dernière *intifada* (soulèvement) ayant secoué le pays s'était déroulée pendant pas moins de quatre ans, de 1994 à 1999, et avait pris fin grâce à la succession dynastique.⁷⁶² Il est en effet intéressant de noter qu'à l'exception du Koweït, le Bahreïn est pendant longtemps resté « la seule des monarchies de la Péninsule arabique à avoir connu une réelle vie politique ». ⁷⁶³

Sur ces bases, afin de comprendre le soulèvement de février 2011, il faut rappeler les deux tendances longues qui constituent la conflictualité politique au Bahreïn et sur lesquelles les revendications s'appuient alors largement. La plus commentée des deux, le clivage entre sunnites et chiïtes, demeure la principale ligne de faille sociétale et politique aujourd'hui⁷⁶⁴ mais elle fait souvent l'objet d'extrapolations dangereuses, notamment lorsqu'elle est peut-être un peu hâtivement assimilée à une ingérence iranienne dans les affaires du pays.⁷⁶⁵ L'autre tendance longue à laquelle renvoie le soulèvement du 14 février 2011 est la fragilisation de l'Etat-providence à partir des années 1990, ce qui se traduit notamment par l'apparition d'un chômage de masse

⁷⁶² La répression de l'*intifada* des années 1990 avait fait une quinzaine de morts et des milliers de prisonniers. « Elle avait débouché sur une libéralisation politique limitée et, par là même, contestée et fragile, dont les événements de 2011 peuvent être considérés comme l'un des épisodes ». Les troubles avaient en effet pris fin à la mort de l'émir, Cheikh Issa bin Salman al-Khalifa, qui avait porté au pouvoir son fils, Cheikh Hamad bin Issa al-Khalifa. « Prenant le contrepied de la répression violente qui avait été la réponse quasiment exclusive au soulèvement de 1994-99, [ce dernier] a pris l'initiative d'une réforme politique qui devait voir la transformation de l'émirat en monarchie constitutionnelle. (...) Le 14 février 2001, il [soumet] à référendum un texte appelé la « Charte d'action nationale », approuvé à un peu plus de 98% des suffrages dans le contexte d'un taux de participation de presque 95%. La date du vote de la Charte est importante pour comprendre l'état d'esprit dans lequel se trouvaient ceux qui ont initié le soulèvement de 2011 : il a en effet eu lieu le 14 février, soit 10 ans jour pour jour après l'adoption de la Charte » (Ibid., p. 213 ; 219).

⁷⁶³ Olivier Da Lage, « La vie politique en Péninsule arabique : Oman, Qatar, Emirats arabes unis, Bahreïn », p. 325. L'auteur note néanmoins qu'à l'époque du protectorat britannique comme depuis l'indépendance, partis et mouvements politiques ont une existence extra-légale : « hormis le bref intermède parlementaire de 1973-1975, [ils] font l'objet d'une répression continue ». Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les soulèvements des années 1990 demandent précisément un retour à ce sursaut démocratique. Le 15 novembre 1992, « dans la foulée de la libération du Koweït après l'invasion irakienne, (...) des personnalités de l'émirat [rédigent] une pétition à l'émir lui demandant le retour à la vie parlementaire. Cette pétition est soumise à l'émir en janvier 1993. (...) En octobre 1994, [des personnalités politiques] préparent une nouvelle pétition demandant la restauration de l'Assemblée nationale et des élections libres. Cette pétition rassemble en quelques semaines plusieurs milliers de signatures. (...) C'est dans ce contexte qu'éclatent les troubles qui secouent Bahreïn [à partir du] mois de décembre 1994 » (Ibid., p. 325-326).

⁷⁶⁴ « [Le clivage entre les sunnites et les chiïtes] est le produit du processus particulier de formation de l'Etat débuté à la fin du dix-huitième siècle (1783) lorsque la dynastie régnante Al Khalifa, à la tête d'une coalition de tribus sunnites pour la plupart installées dans la péninsule du Qatar, a conquis l'archipel alors très majoritairement, voire entièrement, peuplé de chiïtes. Selon le droit du vainqueur, les conquérants sunnites se sont approprié la majorité des terres arables et ont mis en place un système de servage basé sur l'endettement des paysans chiïtes. (...) C'est ainsi que les identités religieuses se sont progressivement agrégées à d'autres identités sociales, le clivage entre sunnites et chiïtes recouvrant celui qui existe entre allogènes et autochtones, conquérants et conquis, bédouins (*badu*) et sédentaires (*hadhar*) » (Laurence Louër, « Le soulèvement au Bahreïn », p. 214).

⁷⁶⁵ La politisation de l'entité chiïte apparaît dès les premières élections parlementaires et la révolution iranienne parachève ce processus, « poussant tous les mouvements islamistes chiïtes [du Bahreïn] à s'aligner sur l'idéologie de Téhéran, chacun rivalisant pour se montrer le plus fidèle aux idéaux de l'ayatollah Ruhollah Khomeiny » (Ibid., p. 215-216). Pour autant, de l'avis de nombreux spécialistes travaillant dans et sur ce pays, ceci ne signifie pas que l'Iran a de véritables leviers d'action au Bahreïn, dont les entités politiques chiïtes demeurent autonomes.

au sein de la population nationale.⁷⁶⁶ Une fois posés ces deux éléments fondamentaux des tensions politiques qui se jouent au Bahreïn, particulièrement à compter de 2002, il faut néanmoins souligner que la parenté entre les mobilisations populaires dans ce petit pays en février 2011 et celles que connaissent alors d'autres Etats arabes tient à leur large déconnection des cadres politiques établis.

« A l'exception du chef du mouvement al-Wafa', aucun des grands leaders politiques n'a participé à la première manifestation. (...) Quant à al-Wifaq, ce mode de protestation est venu contrecarrer sa stratégie de rapprochement avec le régime et ce n'est donc qu'avec beaucoup de réticence qu'il a rejoint le mouvement. (...) Significativement cependant, alors que de nombreux manifestants se sont radicalisés et ont demandé sans ambages un changement de régime en faveur d'une démocratie à part entière, al-Wifaq a tenté de ramener les mots d'ordre à des revendications plus limitées et acceptables pour le régime, notamment que le Premier ministre soit dorénavant choisi par le roi au sein de la majorité parlementaire. Al-Wifaq s'est également posé en médiateur entre les manifestants et le régime, en participant à un dialogue avec le Prince héritier ». ⁷⁶⁷

Or, ce dialogue est rompu en mars lorsque le roi fait finalement appel aux forces armées de ses voisins du CCG pour l'aider à rétablir la sécurité nationale – ou plutôt la stabilité monarchique. A ce moment-là, le Qatar et les EAU ne réagissent pas de la même manière.

Comme nous l'avons noté précédemment, le soulèvement au Bahreïn fait prendre corps aux craintes des autres monarques du Golfe vis-à-vis des risques de contagion de la déstabilisation politique car la chute de l'une des « têtes couronnées » de la Péninsule arabe avait des chances d'entraîner celle des autres familles régnantes au sein du CCG. Ceci explique la rapidité avec laquelle ils ont réagi aux événements, notamment en annonçant la création d'un fonds de développement commun de 20 milliards de dollars à destination du Bahreïn mais aussi d'Oman. Au-delà de cette intervention économique collective, à laquelle le Qatar et les EAU participent par définition tous les deux, Doha et Abu Dhabi ne se positionnent néanmoins pas de la même manière vis-à-vis de la décision saoudienne d'envoyer les troupes du « Bouclier de la Péninsule »⁷⁶⁸ dans le petit archipel pour y rétablir « la sécurité et la stabilité intérieure ».⁷⁶⁹ A cet égard, Laurence Louër note que s'il est difficile de savoir quelles concessions le Prince héritier du Bahreïn, qui était l'interlocuteur privilégié de l'opposition durant le soulèvement populaire, était prêt à faire pour mettre fin à

⁷⁶⁶ Voir Laurence Louër, « Le défi de l'emploi dans le Golfe ».

⁷⁶⁷ Laurence Louër, « Le soulèvement au Bahreïn », p. 223.

⁷⁶⁸ Composante militaire unifiée du CCG, créée en 1986 et dont l'état-major est basé à Riyad.

⁷⁶⁹ Les troupes sont déployées le lendemain d'une déclaration du Secrétaire général du CCG, Abdulrahman al-Attiyah, selon laquelle « protéger la sécurité et la stabilité d'un pays est une responsabilité collective ». Frank Kane, "UAE and Saudi Arabia send forces to Bahrain", *The National*, 15 mars 2011, <http://www.thenational.ae/news/world/middle-east/uae-and-saudi-arabia-send-forces-to-bahrain> (consulté le 13 avril 2016).

la contestation, celles-ci étaient de toute évidence trop importantes aux yeux de l'Arabie saoudite, « puissance tutélaire du Bahreïn » :

« La marge de manœuvre du régime bahreïmien est limitée par rapport à son voisin saoudien qui, dans le contexte du printemps arabe et des soubresauts qui ont gagné sa propre population, a été pris d'une véritable panique qui l'a poussé à proposer – ou plutôt imposer – une intervention militaire extérieure directe inédite dans l'histoire du Bahreïn et du [CCG] ». ⁷⁷⁰

Si l'envoi de troupes au Bahreïn le 14 mars 2011 reçoit l'accord tacite de l'ensemble des membres du CCG et se fait sous la bannière officielle de l'entité régionale, il faut pourtant souligner que seuls les EAU fournissent un effort humain aux côtés de l'Arabie saoudite, 800 soldats émiratis venant s'ajouter aux 1 200 soldats saoudiens qui pénètrent dans l'archipel par le « pont de l'amitié » qui le relie depuis 1986 au territoire de l'Arabie saoudite. Quant au Qatar, il se contente de dépêcher quelques officiers au sein de l'état-major intégré du CCG installé à Riyad et ne déploie aucune troupe au sol chez son voisin. ⁷⁷¹ Non seulement le petit émirat ne participe pas à l'opération de maintien de l'ordre déployée par les Saoudiens et les Emiratis, mais il est en outre accusé en août 2011 d'attiser les troubles lorsque la chaîne *al-Jazeera English* diffuse un documentaire intitulé « *Shouting in the Dark* » portant justement sur le soulèvement populaire qui se déroule au Bahreïn. ⁷⁷²

Le déploiement des troupes saoudiennes et émiraties au Bahreïn sous le manteau informel du « Bouclier de la Péninsule » est inédit à deux égards. Tout d'abord, c'est la première fois que cette force militaire commune de dissuasion est véritablement mobilisée. ⁷⁷³ En outre, et surtout, il est nécessaire de rappeler que le rôle du « Bouclier de la Péninsule » est de constituer une première ligne de défense en cas d'attaque extérieure, afin de laisser le temps aux membres de mobiliser le gros de leurs forces. A ce titre, il a été associé au pacte de défense commune signé en décembre 2000 par les chefs d'Etat du CCG, en vertu duquel une clause d'assistance en cas d'agression est instaurée, les membres du CCG s'engageant à se défendre les uns les autres et collectivement en cas d'agression. ⁷⁷⁴ Or, le Bahreïn ne fait

⁷⁷⁰ Laurence Louër, « Le soulèvement au Bahreïn », p. 226.

⁷⁷¹ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 161-162.

⁷⁷² Le documentaire n'est en revanche pas diffusé sur la version originelle de la chaîne *al-Jazeera* (en arabe). Ian Black, "Bahrain protests to Qatar over al-Jazeera film", *The Guardian*, 7 août 2011, <http://www.theguardian.com/world/2011/aug/07/bahrain-protests-qatar-aljazeera-film> (consulté le 13 avril 2016).

⁷⁷³ Le « Bouclier de la Péninsule » avait été déployé à deux reprises au Koweït, en 1994 (à titre dissuasif, lorsque Saddam Hussein avait rassemblé des troupes irakiennes à la frontière) et en 2003 (avec la responsabilité officielle de défendre le territoire en cas d'attaque irakienne), mais aucune action militaire n'avait en fait été entreprise. Voir Michael Gordon, "U.S. Sends Force as Iraqi Soldiers Threatens Kuwait", *The New York Times*, 8 octobre 1994 et Essam al-Ghalib, "Peninsula Shield Has 'No Direct Link' With Invading Forces", *Arab News*, 26 mars 2003.

⁷⁷⁴ Léo Géhin, *Conseil de Coopération du Golfe : Une politique de puissance en trompe-l'œil*, Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2016, p. 9.

précisément pas, en février 2011, l'objet d'une attaque extérieure mais bien d'une déstabilisation intérieure. L'action militaire entreprise est dès lors décriée par l'opposition, ainsi que par l'Iran, comme une « occupation », voire comme une « invasion ».⁷⁷⁵ Notons que cette polémique est réactivée en mars 2014 lorsqu'une bombe explose durant des affrontements entre des insurgés bahreïnais et les forces de sécurité, causant la mort de trois personnes dans les rangs de ces dernières, dont un lieutenant de nationalité émiratie – les deux autres étant pakistanais et yéménite. La présence d'un Emirati au sein de la police anti-émeute met en effet au jour un décalage entre le mandat officiel des forces saoudiennes et émiraties qui stationnent dans l'archipel depuis mars 2011 – à savoir la protection des installations « stratégiques » – et leur action réelle.⁷⁷⁶ Au sujet de l'intervention de l'Arabie saoudite et des EAU au Bahreïn, il faut pourtant rappeler qu'elle était justifiée, dans leur discours, par la nécessité de contrer la tentative d'instrumentalisation des populations chiïtes bahreïnaises par l'Iran. Si les allégations d'une main invisible de Téhéran derrière le soulèvement du rond-point de la Perle à Manama sont vraisemblablement infondées,⁷⁷⁷ la mobilisation de tels arguments permet aux membres du CCG d'invoquer la clause d'assistance en cas d'agression – en l'état, de la part de l'Iran – qui est comprise dans leur pacte de défense commune. Ainsi, « ces tribulations bahreïnaises s'inscrivent sur l'axe de confrontation Riyad/Téhéran sur lequel il convient [également] de replacer le développement des émeutes syriennes »,⁷⁷⁸ que nous nous proposons d'examiner à présent.

La crise syrienne débute en mars 2011 dans le sud du pays, à Deraa, par des manifestations populaires qui demandent plus de libertés et sont durement réprimées par les forces de l'ordre du régime de Bachar al-Assad. Rapidement, cette répression entraîne un durcissement et une militarisation de l'opposition, qui se propage par ailleurs dans plusieurs villes,

⁷⁷⁵ Ethan Bronner et Michael Slackman, "Saudi Troops Enter Bahrain to Help Put Down Unrest", *The New York Times*, 14 mars 2011, <http://www.nytimes.com/2011/03/15/world/middleeast/15bahrain.html> (consulté le 13 avril 2016).

⁷⁷⁶ A cet égard, la déclaration du chef de la sécurité publique, le major-général Tareq Al-Hassan, pour dissiper les interrogations au sujet de Tariq al-Chehi (l'Emirati qui a trouvé la mort dans l'explosion) est intéressante : « Il n'était ni un officier de l'armée, ni un membre des forces de contrôle aux frontières. Il appartenait aux forces d'*Amwaj al-Khaleej* qui font partie de l'accord entre les pays du CCG et par là même des forces de police bahreïnaises » ("Deceased Emirati officer part of Bahrain police", *Daily Tribune News*, 6 mars 2014). La force *Amwaj al-Khaleej* (« Vagues du Golfe »), inconnue jusqu'alors, révèle en effet « les modalités opératoires secrètes du nouvel accord de sécurité du CCG : approuvé en décembre 2012, il ne cesse de faire débat au parlement koweïtien qui a décidé de repousser le vote au 3 avril 2014 et est mentionné à plusieurs reprises dans le communiqué conjoint entre l'Arabie saoudite, les EAU et le Bahreïn comme une des règles de base, ignorées par le Qatar, justifiant ainsi le retrait, le 5 mars, de leurs ambassadeurs respectifs de Doha » (Claire Beaugrand, « Escalade de la violence au Bahreïn », *ORIENT XXI*, 13 mars 2014, <http://orientxxi.info/magazine/escalade-de-la-violence-au-bahreïn,0539> (consulté le 13 avril 2016).

⁷⁷⁷ Sur ces questions, voir Toby Matthiesen, *Sectarian Gulf: Bahrain, Saudi Arabia, and the Arab Spring That Wasn't*.

⁷⁷⁸ Richard Labévière, « Printemps, été et automne arabes. Révolutions et contre-révolutions post-globales », *Revue internationale et stratégique*, n° 83, automne 2011, p. 80.

aboutissant à une véritable guerre civile où la multiplicité d'acteurs et d'intérêts en jeu, y compris en termes d'ingérences extérieures, complexifie largement la situation.⁷⁷⁹ Sur ce terrain, les rôles du Qatar et des EAU sont pour ainsi dire inversés par rapport à ce que nous avons observé au sujet du Bahreïn. Doha s'est ainsi très rapidement positionné à l'avant-poste des soutiens à la rébellion tandis que les EAU sont longtemps restés en retrait. Avant l'essor de *Da'ech* et la formation de la coalition internationale pour le contrer à l'été 2014, les EAU se sont en effet contentés d'apporter une aide humanitaire au pays, refusant de s'impliquer diplomatiquement⁷⁸⁰ et, *a fortiori*, militairement dans la crise syrienne.

Plusieurs aspects de l'engagement du Qatar en Syrie entre 2011 et 2014 sont intéressants à observer. Il faut examiner la multitude de ses moyens d'action – et, parfois, leur duplicité. Nous évoquerons par ailleurs sa marginalisation progressive, alors qu'il a longtemps été reconnu comme le premier parrain de la contestation sur le terrain, dans un contexte de rivalité avec l'Arabie saoudite. Contrairement aux EAU, le Qatar s'implique dans la crise syrienne dès l'automne 2011, faisant de la Syrie une priorité diplomatique, ce qui n'est guère surprenant étant donné qu'elle représente alors, selon Hasni Abidi, « un chantier d'intervention rêvé pour un maximum de visibilité internationale et d'achat d'influence régionale ».⁷⁸¹ Ainsi que l'affirme un télégramme diplomatique de l'ambassade de France au Qatar, « tout est entrepris pour que Doha soit considérée comme la capitale de l'opposition, où l'avenir de la Syrie est pensé et préparé » et c'est donc avec un volontarisme évident que le petit émirat mène très rapidement une réelle « diplomatie de combat » pour soutenir la rébellion.⁷⁸² Notons que cette fervente implication qatarie sur le dossier syrien se fait, dans un premier temps, avec l'aval de l'Arabie saoudite, qui laisse par exemple à son petit voisin le soin d'apparaître en première ligne au sein du comité ministériel de la Ligue arabe chargé du suivi de cette question.

« Laissant le Qatar conduire la fronde médiatique contre le régime de Bachar al-Assad et dans les enceintes multilatérales (Ligue arabe, Conseil de sécurité des Nations Unies), le royaume saoudien a choisi de concentrer ses efforts sur le plan régional, en s'efforçant notamment de consolider la cohésion au sein du CCG pour afficher un front uni face à l'Iran ».⁷⁸³

⁷⁷⁹ Nous faisons le choix de ne pas entrer dans le détail de l'évolution de la crise en Syrie car les événements qui s'y déroulent sont bien davantage connus que ceux du Bahreïn qui nécessitaient donc un plus long développement.

⁷⁸⁰ Les EAU réaffirment néanmoins à plusieurs reprises leur soutien au peuple syrien et ses légitimes aspirations à un rétablissement de la sécurité et de la stabilité du pays. "UAE reaffirms support for Syria", *Gulf News*, 25 septembre 2013, <http://gulfnnews.com/news/uae/government/uae-reaffirms-support-for-syria-1.1235296> (consulté le 14 avril 2016).

⁷⁸¹ Cité dans Hala Kodmani, « L'implication du Qatar dans les révolutions arabes : stratégie d'influence ou OPA ? », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 80.

⁷⁸² Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 202.

⁷⁸³ Fatiha Dazi-Héni, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », p. 85. Il est d'ailleurs important de souligner que la motivation anti-iranienne de l'engagement du Qatar en Syrie ne semble pas le principal moteur de l'action de Doha, contrairement à Riyad, comme nous le verrons plus loin.

Rapidement, néanmoins, des dissensions apparaissent entre le Qatar et l'Arabie saoudite, notamment à cause de l'engagement proactif de Doha en Syrie en termes plus seulement diplomatiques mais également militaires, consistant en la livraison d'armes à de nombreux groupes armés sur le terrain. Or, comme nous l'avons souligné précédemment, si les deux pays du Golfe sont en phase pour ce qui est de lutter contre l'influence iranienne en Syrie – Téhéran soutenant le régime de Bachar al-Assad –, il apparaît que chacun a cherché à accroître son capital de puissance régionale en appuyant des groupes rebelles différents.⁷⁸⁴ A cette fin, le Qatar comme l'Arabie saoudite auraient même, au moins jusqu'en 2013, directement financés – ou *a minima* fermé les yeux sur des financements privés de la part de leurs citoyens vers – des formations armées affiliées à des organisations terroristes.⁷⁸⁵ La rivalité entre les deux monarchies de la Péninsule, particulièrement visible dans les deux premières années de la guerre civile, aurait ainsi alimenté l'instabilité régionale à plus d'un titre.⁷⁸⁶

⁷⁸⁴ Le détail exact des soutiens tant financiers que logistiques en provenance des pays du Golfe vers les groupes en présence sur le théâtre syrien est difficile à tracer, certains flux officiels étant mis en place par les régimes des pétromonarchies et d'autres, officieux, étant issus de riches mécènes ou d'organisations privées. Notons néanmoins que le Qatar finance vraisemblablement les brigades islamiques modérées dont la rhétorique religieuse est proche du discours des Frères musulmans, notamment réunies au sein du Front islamique pour la libération de la Syrie. L'Arabie saoudite, quant à elle, financerait notamment Le Front de l'Authenticité et du Développement, coalition qui comprend tant des salafistes que d'anciens militaires ayant fait défection. Sur ce point, voir les explications de Frantz Glasman, cité dans Ariane Bonzon, « Qu'est-ce qui différencie le Qatar de l'Arabie saoudite ? », *State.fr*, 27 septembre 2013, <http://www.slate.fr/story/77082/qatar-arabie-saoudite> (consulté le 14 avril 2016).

⁷⁸⁵ A ce sujet, Fatiha Dazi-Heni note : « L'émirat du Koweït servirait de plaque tournante à ces financements parallèles en raison d'un espace politique pluraliste et de dispositions constitutionnelles autorisant la liberté associative. (...) Au cours de l'été 2013, le Koweït s'est doté d'une législation plus contraignante pour exercer un contrôle plus rigoureux sur les flux de financements en vue de mieux lutter contre les sources de financement à des groupes terroristes. L'organisation non gouvernementale Revival of Islamic Heritage Society proche du courant salafiste servirait ainsi d'intermédiaire actif impliqué dans le financement des groupes djihadistes en Syrie. Les liens tribaux et transnationaux qui existent entre Koweïtiens, Saoudiens ou Qataris et la libre circulation des biens et des personnes en vigueur au sein des Etats membres du CCG facilitent l'accès et les transferts de dons par le biais du Koweït. Néanmoins, l'application de la nouvelle loi à Koweït et les échanges d'informations entre ministères de l'Intérieur rendus plus aisés avec la signature entre les six pays membres du CCG d'un accord de sécurité, le 14 novembre 2012, rejeté par une commission parlementaire début avril 2014 (...) compliquent la tâche des donateurs privés et les transferts d'argent en liquide vers la Syrie ». Voir Fatiza Dazi-Heni, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », p. 90-91 ainsi que Elizabeth Dickinson, « Follow the money: How Syrian Salafis are funded from the Gulf », 23 décembre 2013, sur le site de la Carnegie : <http://carnegieendowment.org/syriaincrisis/?fa=54011> (consulté le 15 avril 2016).

⁷⁸⁶ La compétition entre les patrons extérieurs de l'opposition syrienne a empêché la création d'une force rebelle unie. De plus, ces soutiens multiples ont contribué à la prolifération de groupes armés sur le terrain. Enfin, il est même possible d'établir un lien entre le tarissement des aides économiques venues du Golfe et l'essor de *Da'ech*. Alain Chouet note ainsi : « A l'été 2013, le cabinet royal saoudien a coupé les vivres complètement [aux] mouvements violents qui agissaient aussi bien dans le nord de l'Irak qu'en Syrie. C'est là qu'apparaît l'Etat islamique, parce que jusque-là, il n'existe pas. Il y a un Etat islamique en Irak, mais pas d'Etat Islamique en Irak et au Levant. [A] partir du moment où l'Arabie et le Qatar coupent les vivres au mouvement, il est obligé de sortir du bois – sa première action [ayant] été d'aller piller la banque centrale de Mossoul. Ils ont raflé 500 millions de dollars en billets et en lingots d'or avec lesquels ils se sont payés des chefs de tribus du nord de l'Irak. Qui paie, commande.

Si cette situation peut sembler assez paradoxale, soulignons que les pays du Golfe n'en sont pas à une contradiction près – le Qatar étant même qualifié par Christian Chesnot et Georges Malbrunot de « monde des apparences et royaume de contradictions ». A cet égard, le télégramme diplomatique français que nous citons plus haut énonce également que

« Doha a longtemps gardé deux fers au feu, en appliquant sans enthousiasme les sanctions qu'il avait pourtant réclamées contre le régime de Damas. Il a fermé les yeux sur les tractations financières plus ou moins douteuses de certains membres de la famille régnante, très engagés en Syrie. Ainsi une banque qatarienne ayant pignon sur rue – la Qatar national Bank – n'a-t-elle arrêté de travailler avec Damas que sur injonction américaine adressée à la banque centrale qatarienne (et encore en gardant ouvertes quelques agences). De la même manière, certaines sources laissent entendre que les biens de Bachar et de la famille Makhoul au Qatar ne seraient toujours pas mis sous séquestre ».⁷⁸⁷

Il faut noter que cette apparente duplicité peut être rattachée à la stratégie d'*hedging* du Qatar que nous avons détaillée dans le chapitre précédent et qui semble dès lors persister après 2011⁷⁸⁸ ainsi qu'à la proximité entre le régime de Bachar al-Assad et le Qatar avant le début de la guerre.

Tandis que Doha était à l'avant-poste des soutiens à la rébellion syrienne dans les premiers temps de la crise qui agite le pays, son statut de premier parrain de la contestation sur le terrain est ensuite rapidement remis en cause par l'activisme de Riyad qui cherche à retrouver une prééminence en la matière. Il est ainsi intéressant de rappeler que l'une des pierres d'achoppe entre les deux pays du Golfe réside dans leur divergence de vues sur la pertinence de soutenir les mouvances liées aux Frères musulmans sur le théâtre syrien – une problématique qui fait l'objet de la partie suivante. Or, l'Arabie saoudite réussit à durablement marginaliser le Qatar en Syrie lorsqu'elle s'assure, outre celle des groupes qu'elle soutient depuis le début de la guerre civile, l'obédience des Frères musulmans eux-mêmes.⁷⁸⁹ Au-delà de ces revirements au sein des multiples partis d'opposition à Bachar al-Assad, la rivalité entre l'Arabie saoudite et le Qatar semble suspendue en 2014 par l'arrivée sur le terrain d'une nouvelle force transcendant en partie les précédentes lignes de fracture, avec l'essor et l'avancée de *Da'ech* dans le pays. Cette variable a non seulement pour conséquence de réunir

N'étant plus payé par l'Arabie saoudite, l'Etat islamique échappe à son créateur et reprend la stratégie classique des Frères musulmans, qui est de condamner la famille al-Saoud. Le monstre a échappé à ses créateurs » (Extrait d'une enquête de Benoît Collombat et Jacques Monin intitulée « DAESH : autopsie d'un monstre » diffusée sur France Inter le 20 novembre 2015 : <http://www.franceinter.fr/emission-lenquete-daesh-autopsie-dun-monstre>).

⁷⁸⁷ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 114 ; 202-203.

⁷⁸⁸ Ceci est d'ailleurs le signe d'une certaine continuité dans la rationalité de cet acteur en dépit de ce qui est souvent avancé sur le fait que ses actions dans le contexte du « Printemps arabe » représentent une rupture – ce qui fera l'objet d'un développement dans le chapitre suivant.

⁷⁸⁹ A ce sujet, voir Laurent De Saint Perier, « Opposition syrienne : guerre d'influence entre Qatar et Arabie saoudite », *Jeune Afrique*, 18 juillet 2013, <http://www.jeuneafrique.com/136821/politique/opposition-syrienne-guerre-d-influence-entre-qatar-et-arabie-saoudite/> (consulté le 15 avril 2016).

les deux concurrents dans le même camp, mais elle pousse également les EAU à sortir de la distance qu'ils avaient jusqu'alors adoptée vis-vis des événements se déroulant en Syrie. La formation d'une coalition internationale contre *Da'ech* est annoncée en août 2014⁷⁹⁰ et le Qatar comme les EAU la rejoignent dès le mois suivant. Cette décision n'a rien de surprenant au regard de leur priorisation de la menace. Si nos deux petits Etats ont parfois des opinions divergentes, notamment au sujet des Frères musulmans, ils se rejoignent sur le fait que le terrorisme représente l'une des plus grandes menaces pesant sur eux et sur l'ensemble de la région. Nous reviendrons sur ces questions dans notre chapitre III.6.B. Pour l'heure, nous nous proposons d'examiner le cas libyen, où le Qatar et les EAU font en apparence le même choix stratégique étant donné qu'ils participent tous les deux à l'opération Harmattan aux côtés des forces françaises et de l'OTAN à partir de mars 2011.

L'engagement du Qatar et des EAU en Libye repose sur plusieurs raisons communes, à savoir l'opportunité qu'une telle projection de forces coordonnée avec les alliés occidentaux leur offre en termes de rayonnement régional et international, la volonté de donner à ces partenaires une « caution arabe » dont ils ont besoin⁷⁹¹ et les perspectives que cela leur ouvre pour bénéficier du pétrole libyen au moment de la reconstruction du pays.⁷⁹² Notons que

⁷⁹⁰ Cette décision fait suite à l'annonce par *Da'ech*, le 29 juin 2014, du rétablissement du califat dans les territoires qu'il a conquis depuis l'été 2013. Nous reviendrons plus en détail sur la problématique des groupes terroristes et sur les incidences de leur essor sur les dynamiques régionales dans notre chapitre III.6.B.

⁷⁹¹ « La participation des Mirages qataris aux frappes aériennes menées par l'OTAN a apporté aux opérations un soutien arabe qui était nécessaire pour se prémunir contre les critiques qu'aurait soulevées une nouvelle intervention [purement] occidentale dans la région » (Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 13).

⁷⁹² « En fournissant du carburant aux rebelles, les Qataris ont fait savoir qu'ils détenaient un savoir-faire pétrolier à mettre à disposition des Libyens. Peu de pétrole est exploité en Libye : le Qatar s'est donc mis en posture de médiateur pour écouler le pétrole libyen », analyse ainsi Barah Mikail, cité dans Hélène Sallon, « Le Qatar tire son épingle du jeu libyen », *Le Monde*, 2 septembre 2011, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/09/02/le-qatar-tire-son-epingle-du-jeu-libyen_1564056_3218.html, consulté le 16 avril 2016). Par ailleurs, en novembre 2011, « la nomination d'Abdurrahim al-Keib comme Premier ministre intérimaire a cimenté les liens entre la Libye et les EAU, étant donné qu'al-Keib a alors abandonné son poste de directeur de département au sein de l'Institut du Pétrole à Abu Dhabi pour aller à Tripoli (Kristian C. Ulrichsen, "Libya and the Gulf: Revolution and Counter-revolution", *Hurst Publishers*, 16 décembre 2011, <http://www.hurstpublishers.com/libya-and-the-gulf-revolution-and-counter-revolution/>, consulté le 16 avril 2016). La problématique du pétrole, dans un contexte où les pays du Golfe craignent pour leur avenir à cause de la raréfaction de leurs propres ressources, a également été avancée comme variable ayant poussé ces acteurs (en l'état, essentiellement le Qatar et l'Arabie saoudite) à intervenir en Syrie. En 2010, l'Iran projette en effet de construire un pipeline qui passerait par l'Irak et la Syrie pour acheminer du pétrole et du gaz vers la Méditerranée. « Cela redistribuerait les cartes de la production pétrolière dans le Golfe. (...) Selon Alain Juillet, ancien directeur du renseignement de la DGSE : « L'Arabie saoudite et le Qatar prennent très mal l'idée d'un pipeline qui pourraient concurrencer leurs livraisons de pétrole. Ils [se disent] : dans le fond, le problème, c'est Bachar al-Assad. Il est en train de signer un accord qu'il ne devrait pas signer avec l'Iran. C'est donc un personnage extrêmement dangereux [qu'il] faut renverser » ». (Jacques Monin, « Aux origines de Daech : la guerre du pétrole », *France Info*, 19 novembre 2015, <http://www.franceinfo.fr/actu/monde/article/aux-origines-de-daesh-la-guerre-du-petrole-746383>, consulté le 16 avril 2016).

l'intervention de nos deux petits Etats du Golfe dans l'opération multilatérale en Libye revêt deux aspects. Le premier, qui a été le plus médiatisé, est leur conduite de frappes aériennes, dont l'apport opérationnel reste à démontrer.⁷⁹³ A l'inverse, le second a été d'une aide précieuse :

« Plusieurs centaines d'hommes feront de l'appui et du renseignement en différents points du territoire libyen. Infiltrées à Tobrouk, les forces spéciales du Qatar se sont rapidement déportées dans le djebel Nefoussa plus à l'ouest, où le chef d'état-major s'est rendu à plusieurs reprises. (...) L'OTAN s'est rendu compte de l'intérêt de les avoir avec eux parce que les Qataris et les Emiratis étaient pratiquement les seuls à avoir des hommes sur le terrain. Des commandos, mais aussi des médecins et des logisticiens qui avaient des informations de première main qu'ils faisaient remonter au QG de l'OTAN, se rappelle un militaire à l'état-major à Paris ». ⁷⁹⁴

En dépit de ces similitudes, il faut pourtant souligner des contrastes majeurs dans la rationalité portant l'intervention du Qatar et des EAU en Libye ainsi que dans les intérêts qu'ils défendent activement sur ce terrain depuis 2011.

Au-delà d'une visée promotionnelle de son statut de nouvelle puissance régionale emblématisée par la levée de son drapeau sur le palais de Ghaddafi lorsque ce dernier est tombé aux mains des rebelles,⁷⁹⁵ le Qatar semble avoir voulu, à travers son engagement en Libye, imposer l'image d'un Etat qui se plaçait « du bon côté de l'Histoire », comme l'explique la déclaration d'un membre de la famille régnante de l'émirat :

« Nous croyons à la démocratie, nous croyons à la liberté, nous croyons au dialogue, et nous croyons [en tout cela] pour l'ensemble de la région. (...) Je suis convaincu que les peuples au sein du Moyen-Orient et ailleurs nous considéreront comme un modèle et qu'ils pourront décider de suivre notre voie s'ils considèrent que c'est utile ». ⁷⁹⁶

Si cette rhétorique traduit largement un *state-branding* d'un genre nouveau qui est alors impulsé par l'évolution du contexte régional, comme nous l'analyserons plus en détail ultérieurement, il est intéressant de noter une certaine cohérence dans les prises de positions du Qatar au sein de la région MENA depuis 2011, en faveur des vents de changement qui y soufflent. A l'inverse, les EAU, qui appuient en Libye les forces d'opposition au régime, font des choix stratégiques qui semblent plus contradictoires puisqu'ils interviennent dans le même temps au Bahreïn contre l'insurrection et demeurent extrêmement neutres en Syrie, ainsi que nous l'avons noté.

⁷⁹³ Plusieurs responsables militaires français ayant suivi de près l'opération Harmattan en Libye nous ont en effet confié durant nos entretiens que les frappes aériennes menées par le Qatar et les EAU avaient eu un très faible impact sur la situation au sol, malgré un fort encadrement occidental.

⁷⁹⁴ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 184-185.

⁷⁹⁵ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 23.

⁷⁹⁶ Cheikh Jabor bin Youssef bin Jassim al-Thani, ancien responsable de cabinet pour le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères au Qatar, cité dans Clifford Krauss, "For Qatar, Libyan Intervention May Be a Turning Point", *New York Times*, 3 avril 2011, <http://www.nytimes.com/2011/04/04/world/middleeast/04qatar.html> (consulté le 17 avril 2016).

Ceci tiendrait au fait que la raison principale de l'engagement émirati en Libye n'est pas d'apporter un soutien au renversement de l'ordre établi au nom d'une réelle conviction politique. L'articulation entre le positionnement des EAU au Bahreïn et en Libye est ainsi d'un autre ordre : selon des sources au sein de l'administration américaine, les EAU auraient menacé de se retirer de la coalition internationale créée pour intervenir en Libye si la Secrétaire d'Etat Hillary Clinton ne cessait pas de critiquer publiquement leur action au Bahreïn.⁷⁹⁷ Comme le souligne Kristian Ulrichsen, il apparaît donc que la rationalité portant l'intervention des EAU en Libye était de « détourner l'attention de l'escalade de revendications contre la famille régnante al-Khalifa au Bahreïn » pour leur offrir une plus grande marge de manœuvre sur ce terrain.⁷⁹⁸ Ainsi que nous l'examinerons ultérieurement, ce positionnement émirati repose sur le fait que les EAU sont eux-mêmes bien plus vulnérables à la contagion révolutionnaire que ce que ne peut l'être le Qatar et qu'ils sont dès lors prêts à tout pour assurer leur stabilité monarchique.

Cette réalité explique d'ailleurs largement la différence d'intérêts du Qatar et des EAU sur la scène régionale, qui se traduit en Libye par le soutien à des groupes opposés. Tandis que le Qatar a jeté ses forces diplomatiques, économiques et militaires derrière les groupes affiliés aux Frères musulmans dans l'ensemble de la région, les EAU sont loin de partager l'enthousiasme de leur voisin à l'endroit de la mouvance frériste. Leur action en Libye à l'été 2014 en donne un exemple particulièrement frappant lorsqu'ils bombardent à deux reprises (le 18 et 23 août), aux côtés de l'Egypte, les positions de groupes islamiques soutenus par le Qatar, sans l'aval des Etats-Unis ou d'une autre grande puissance internationale. Ces frappes n'étaient en outre pas la première intervention de ces deux Etats sur le théâtre libyen, certains responsables américains ayant révélé que des « forces spéciales » opérant depuis l'Egypte mais essentiellement composées d'Emiratis avaient détruit dans les mois précédents un camp islamique près de la ville de Derna.⁷⁹⁹ Ces remarques permettent d'ouvrir une réflexion sur la différence de positionnement du Qatar et des EAU vis-à-vis des Frères musulmans, qui trouve sa meilleure illustration en Egypte et explique la majorité de leurs agissements sur la scène régionale depuis 2011.

⁷⁹⁷ Helene Cooper et Robert Worth, "In Arab Spring, Obama Finds a Sharp Test", *New York Times*, 24 septembre 2012, <http://www.nytimes.com/2012/09/25/us/politics/arab-spring-proves-a-harsh-test-for-obamas-diplomatic-skill.html?ref=topics&r=0>, consulté le 18 avril 2016.

⁷⁹⁸ Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 12.

⁷⁹⁹ Voir David D. Kirkpatrick et Eric Schmitt, "Arab Nations Strike in Libya, Surprising U.S.", *The New York Times*, 25 août 2014, http://www.nytimes.com/2014/08/26/world/africa/egypt-and-united-arab-emirates-said-to-have-secretly-carried-out-libya-airstrikes.html?_r=0&module=ArrowsNav&contentCollection=Africa&action=keypress&region=FixedLeft&pgtype=article et Thierry Oberlé, « Le conflit en Libye se régionalise », *Le Figaro*, 27 août 2014, <http://www.lefigaro.fr/international/2014/08/26/01003-20140826ARTFIG00316-le-conflit-en-libye-se-regionalise.php> (consultés le 18 avril 2016).

2) *L’Egypte et le rapport aux Frères musulmans, emblème de leurs divergences*

Tandis que le Qatar et les EAU adoptent des attitudes divergentes au Bahreïn et en Syrie, les contrastes de leurs choix stratégiques sur ces terrains ont un impact assez minime car, dans un cas comme dans l’autre, celui d’entre eux qui décide de moins s’impliquer dans les troubles agitant ces pays ne cherche pas non plus à y imposer des intérêts contraires à son voisin. Au Bahreïn, le Qatar n’engage pas ses troupes aux côtés de l’Arabie saoudite et des EAU mais il ne cherche pas pour autant à soutenir activement la rébellion contre le régime bahreïni⁸⁰⁰ – ce qui s’explique par la peur d’un certain « effet domino » que nous avons évoqué en cas de chute de l’une des « têtes couronnées » du Golfe. De plus, en tant que membre du CCG, le Qatar avait donné son aval tacite à l’intervention menée sur ce théâtre. De la même manière, en Syrie, si les EAU conservent leur distance avec les événements de 2011 à 2014, ils ne s’opposent pas véritablement aux soutiens qataris et saoudiens aux insurgés – ce qui aurait équivalu à se placer directement ou indirectement aux côtés du régime de Bachar al-Assad.⁸⁰¹ Leur participation à la coalition internationale formée pour lutter contre *Da‘ech* à l’été 2014 tend en outre à gommer leurs divergences avec leurs deux voisins du Golfe. En Libye, en revanche, après une intervention commune ayant abouti à la chute de Ghaddafi, le Qatar et les EAU soutiennent véritablement des groupes opposés sur le terrain, ainsi que nous l’avons noté dans le mouvement précédent. Il faut néanmoins souligner que les actions menées par nos deux petits Etats du Golfe dans ce pays se font très largement en coulisses,⁸⁰² ce qui rend leur analyse plus ardue. A cet égard, le cas libyen est similaire à celui de la Tunisie.⁸⁰³ A l’inverse,

⁸⁰⁰ La diffusion du documentaire « *Shouting in the Dark* » en août 2011 sur *al-Jazeera English* peut certes être avancée en contre-exemple, mais cet événement est d’autant plus marginal que les responsables de la chaîne se gardent bien de le diffuser sur la version arabe d’*al-Jazeera*, comme nous l’avons noté.

⁸⁰¹ Il faut néanmoins mentionner que les EAU ont expulsé une cinquantaine d’expatriés syriens à la suite d’une manifestation pacifique ayant rassemblé près de 2 000 personnes à Dubaï le 10 février 2012 pour dénoncer la répression de l’opposition syrienne par Bachar al-Assad (Tom Gara, “UAE expels Syrian protesters”, *Financial Times*, 2 mars 2012, <http://www.ft.com/cms/s/0/d9a58dc0-648b-11e1-9aa1-00144feabdc0.html>, consulté le 18 avril 2016).

⁸⁰² Si le Qatar comme les EAU soutiennent en apparence le Conseil national de transition ainsi que la position des Nations Unies dans la recherche d’une solution politique au conflit libyen, ils acheminent en parallèle de nombreux convois d’armes à des factions opposées sur le terrain. En outre, les EAU auraient cherché à débaucher Bernardino León, le diplomate onusien en charge de trouver un accord de paix entre les protagonistes du conflit libyen, en lui proposant un poste hautement rémunéré. Voir Arnaud Castaignet, « Le jeu trouble du Qatar en Libye », *Slate Afrique*, 28 décembre 2011, <http://www.slateafrique.com/75989/le-role-du-qatar-dans-la-guerre-libyenne> et Hoda Saliby, « Libye. Le double jeu des Emirats arabes unis », *Courrier International*, 12 novembre 2015, <http://www.courrierinternational.com/article/libye-le-double-jeu-des-emirats-arabes-unis>, consultés le 18 avril 2016.

⁸⁰³ Les élections qui se déroulent en Tunisie en octobre 2011 portent le parti frériste d’Ennahda au pouvoir. Mais lorsque deux politiciens sont assassinés en 2013 (Chokri Belaid en février et Mohammed Brahimi en juillet), les EAU – ainsi que le Koweït – auraient décidé de profiter de la crise politique pour exercer des pressions sur le parti Ennahda pour le forcer à quitter le pouvoir, menaçant notamment de suspendre leur aide financière au pays

l’Egypte apparaît comme le terrain sur lequel la rivalité entre le Qatar et les EAU est la plus flagrante, se traduisant par un soutien actif et officiel à des groupes différents, ainsi que nous nous proposons de l’examiner à présent. Une fois posé que leurs actions dans ce pays illustrent particulièrement bien leurs rapports diamétralement opposés aux Frères musulmans, nous reviendrons plus en détail sur l’historique et la rationalité portant ces relations contrastées.

L’Egypte est un cas emblématique de la manière dont les Etats du Golfe ont cherché, à partir de 2011, à s’établir comme « nouveau centre de gravité » du monde arabe en utilisant leur puissance économique pour peser sur le cours des événements.⁸⁰⁴ Le pays a en effet été le théâtre d’une lutte d’intérêts monnayée entre eux, notamment l’Arabie saoudite, le Qatar et les EAU, ce qui met en évidence des divergences dans les perceptions et les enjeux stratégiques sous-tendant leurs actions. Depuis la chute du président Hosni Moubarak en février 2011, la diplomatie économique du Golfe en Egypte a connu trois temps.

Le premier « acte » se déroule de février 2011 à juin 2012, période durant laquelle la transition est assurée par le Conseil suprême des forces armées. Il est intéressant de noter que les EAU proposent alors l’asile au président déposé par la révolte populaire – une offre que ce dernier refuse. Malgré une aversion certaine pour l’éviction d’un dirigeant par sa population, l’Arabie saoudite et les EAU promettent rapidement de fournir une aide économique substantielle – de respectivement 4 milliards et 3 milliards de dollars⁸⁰⁵ – au pays. Ceci tient au fait que « l’Egypte est le capitaine du monde arabe et [qu’ils] tiennent à sa stabilité », ainsi que le déclare alors le ministre des Affaires étrangères saoudien, Saud al-Faisal.⁸⁰⁶ Pourtant, début 2012, un seul milliard a été déboursé, essentiellement par l’Arabie saoudite, le reste ayant été suspendu en raison de l’instabilité du pays. Soulignons également que certaines initiatives du gouvernement transitoire, et notamment du ministre des Affaires étrangères, Nabil al-Arabi, n’étaient guère du goût des pétromonarchies, comme la médiation entre les factions palestiniennes, dont le Hamas et le Fatah, ayant abouti à un accord de réconciliation en mai 2011 ou l’annonce d’une volonté de rapprochement avec l’Iran. Dans le même temps, le positionnement du Qatar en Egypte détone radicalement avec la méfiance circonspecte de ses deux voisins. Le

(Voir Florence Gaub, *The Gulf Moment : Arab Relations since 2011*, Carlisle : United States Army War College, Strategic Studies Institute, 2015, p. 24).

⁸⁰⁴ Nous reprenons largement, dans ce paragraphe, nos deux articles précédemment référencés, intitulés « La diplomatie économique des pays du Golfe à l’aune du Printemps arabe : du rayonnement à la puissance » et « Golfe-Egypte : une *riyal politik* au service d’une plus grande autonomie stratégique ? ».

⁸⁰⁵ Ces montants peuvent être mis en regard de l’aide alors proposée par les Etats-Unis pour soutenir la transition, qui s’élève à « seulement » 65 millions de dollars.

⁸⁰⁶ Cité dans Eman Ragab, “North African Countries After the Arab Spring”, p. 14.

petit émirat est suspecté d'avoir financé des groupes islamiques à hauteur de 2,5 millions pendant que la révolution était encore en cours, il offre une couverture médiatique importante des événements qui se déroulent sur la place Tahrir par le biais de sa chaîne *al-Jazeera English*,⁸⁰⁷ ce qui pourrait avoir joué un rôle dans leur succès en leur donnant une visibilité internationale, et, dans le mois qui suit la chute d'Hosni Moubarak, il lance la chaîne *al-Jazeera Egypt*.⁸⁰⁸ Face à l'activisme qatari, l'Arabie saoudite décide à son tour d'apporter une aide financière ciblée à certains groupes salafistes comme le parti Nour afin de contrer l'influence du Qatar qui soutient quant à lui les Frères musulmans. La diplomatie économique que les Saoudiens déploient alors à l'égard de l'Égypte n'est cependant pas, dans un premier temps, couronnée de succès, puisque c'est finalement Mohamed Morsi, candidat de la Confrérie, qui est élu président du pays en juin 2012, avec 51,7% des votes.

Le deuxième « acte », de juin 2012 à juin 2013, correspond au mandat du président Morsi, de son élection démocratique à son renversement par l'armée. Cette période fait apparaître à quel point le soutien économique du Golfe diffère d'autres formes d'assistance internationale plus « conventionnelles ». En effet, il est essentiellement lié à des courants politiques spécifiques, et non conditionné par des engagements préalables du bénéficiaire, comme des réformes de gouvernance ou une plus grande transparence.⁸⁰⁹ De fait, la victoire des Frères musulmans jette rapidement un froid sur les relations entre le Caire, Riyad et Abu Dhabi.

« Bien que la première visite d'Etat du président Morsi soit en Arabie saoudite, les relations entre les deux pays restent tendues. Ses appels à l'unité islamique et sa visite en Iran un mois plus tard sont considérés comme des menaces par Riyad. (...) Bien que les EAU tendent initialement la main au nouveau président égyptien, l'invitant pour une visite d'Etat à Abu Dhabi, ils rejoignent bientôt les Saoudiens dans une attitude anti-Frères et donc anti-égyptienne ».⁸¹⁰

Durant ce deuxième « acte », Doha adopte une position diamétralement opposée à celle de Riyad et d'Abu Dhabi, en annonçant 7 milliards de dollars de prêts d'urgence et d'aide financière directe ainsi qu'un investissement de 18 milliards de dollars sur cinq ans pour relancer l'économie du pays

⁸⁰⁷ « L'épiphanie [d'*al-Jazeera English*], à la manière de ce que la Guerre du Golfe avait apporté à CNN, s'est faite avec les révoltes du « Printemps arabe » en Afrique du Nord début 2011. Bien que la chaîne, similairement aux autres médias, ait mis un certain temps à réaliser l'importance des protestations populaires croissantes qui aboutissent à l'éviction du président tunisien Ben Ali en janvier, sa couverture médiatique de la « révolution » de 18 jours sur la place Tahrir au Caire est devenue iconique. Sa diffusion en direct des manifestations massives contre Hosni Moubarak lui a valu une augmentation d'audience de 2 500% et une demande croissante pour que la chaîne soit ajoutée aux bouquets de télévision par satellite aux Etats-Unis » (Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 11).

⁸⁰⁸ Florence Gaub, *The Gulf Moment : Arab Relations since 2011*, p. 19.

⁸⁰⁹ Kristian C. Ulrichsen, "Egypt-Gulf Ties and a Changing Balance of Regional Security", *The Cairo Review of Global Affairs*, 12 janvier 2015, <http://www.aucegypt.edu/gapp/cairoreview/pages/articleDetails.aspx?aid=728> (consulté le 25 janvier 2015).

⁸¹⁰ Florence Gaub, *The Gulf Moment : Arab Relations since 2011*, p. 21-22.

– ce qui est d’autant plus remarquable que le Qatar n’avait jamais été un investisseur particulièrement important en Egypte avant 2011. Mais dès les premiers mois de 2013, un nouveau vent de révolte souffle dans le pays. Les opposants au président Morsi se multiplient, au sein des forces armées et de la population. Considérant que le gouvernement élu ne cherche qu’à privilégier les membres des Frères musulmans et voyant d’un mauvais œil ce qui est interprété comme une tentative de Mohamed Morsi de s’arroger les pleins pouvoirs, un mouvement rebelle appelé Tamarod se crée en avril 2013 et appelle à la démission du président. Finalement, le 3 juillet 2013, ce dernier est renversé par un coup d’Etat porté par les militaires, et les tensions s’aggravent alors dans tout le pays entre partisans et adversaires de la Confrérie.⁸¹¹ Ce nouveau changement de régime a des conséquences immédiates au niveau des alliances entre l’Egypte et les pays du Golfe.

Ainsi le troisième « acte », qui se joue depuis l’été 2013, est-il caractérisé par une reprise considérable des aides financières de l’Arabie saoudite, des EAU – et du Koweït – qui sont d’autant plus déterminantes que ce soutien est présenté dans leur discours comme une compensation du recul occidental en la matière.⁸¹² Ces trois Etats sont en effet extrêmement satisfaits de la tournure des événements, ainsi que le montrent leurs déclarations officielles.

« Le roi Abdallah [fait] l’éloge explicite des forces armées : « Nous sommes fiers de serrer la main des hommes composant les forces armées, représentés par le général Abdel Fattah al-Sissi, qui a réussi à sauver l’Egypte d’un sombre tunnel en ce moment critique. Seul Dieu pouvait appréhender ses tenants et aboutissants ». [Quant au] ministre des Affaires étrangères des EAU, Cheikh Abdullah bin Zayed al-Nahyan, il déclare que « la grande armée égyptienne prouve, une fois de plus, qu’elle est le solide bouclier et le protecteur qui garantit que le pays demeure une terre d’institutions et de droit qui inclut toutes les composantes du peuple égyptien » ». ⁸¹³

Dans ce contexte, le Qatar se retrouve quant à lui dans une position très délicate. Bien qu’il exprime son respect pour la décision du peuple égyptien de chasser les Frères musulmans du

⁸¹¹ Dès le lendemain du renversement du président Morsi, les forces de sécurité lancent de nombreux mandats d’arrêt contre des Frères musulmans. En juillet 2013, plusieurs journées d’affrontement entre les partisans de l’ancien président et l’armée font plus de 150 morts. Le 14 août 2013, les événements prennent une tournure tragique lorsque les un assaut est lancé sur les places Rabaa al-Adawiya et Nahda, au Caire, où campaient depuis plus d’un mois des milliers de partisans de Mohamed Morsi. Le bilan de cette journée s’élève à 632 morts. L’état d’urgence est déclaré et un couvre-feu imposé dans la moitié des provinces égyptiennes. Le vice-président Mohamed al-Baradei démissionne. Tandis que la communauté internationale condamne unanimement ces violences, la police est autorisée, le 15, à tirer à balles réelles sur les manifestants. L’état d’urgence prend fin le 12 novembre.

⁸¹² Les Etats-Unis et l’Union européenne (UE) sont en effet dans l’embarras face à la répression dont font l’objet les Frères musulmans en Egypte à compter de l’été 2013. Dans un premier temps, ils envisagent donc de suspendre l’aide financière qu’ils avaient promise au pays. Ainsi que nous l’avons noté précédemment, le souci discursif que les pays du Golfe ont eu d’articuler leur soutien économique comme compensation de sanctions occidentales éventuelles, ajouté aux divergences de visées qu’ils défendent sur le terrain, est d’ailleurs le signe des nouvelles velléités de puissance de ces acteurs sur la scène tant régionale qu’internationale.

⁸¹³ Florence Gaub, *The Gulf Moment : Arab Relations since 2011*, p. 25-26.

pouvoir, il est rapidement confronté à des attaques du nouveau régime en place – lequel marque notamment son éloignement du Qatar en lui restituant les milliards d'aide fournis à l'Égypte durant le mandat du président Morsi – mais également de ses voisins du Golfe. Ainsi, en décembre 2013, le gouvernement égyptien déclare officiellement le mouvement des Frères musulmans comme « organisation terroriste » et l'Arabie saoudite ainsi que les EAU font de même en mars 2014. Ces annonces criminalisent dès lors l'alliance du Qatar avec la Confrérie, ce qui achève de tendre les relations du petit émirat avec ses voisins. Le 5 mars 2014, l'Arabie saoudite, le Bahreïn et les EAU rappellent leurs ambassadeurs en poste à Doha, accusant le Qatar d'interférer dans les affaires intérieures d'autres États.

« Le CCG traverse l'une des plus graves crises de ses 33 ans d'existence. (...) La raison officiellement invoquée est le refus du Qatar de s'aligner sur les positions notamment défendues par Riyad au sein du CCG concernant l'Égypte et surtout la confrérie des Frères musulmans, considérée aujourd'hui comme la menace essentielle pouvant affecter la stabilité régionale, au même titre que les interférences iraniennes au Moyen-Orient ». ⁸¹⁴

Les tensions entre le Qatar et les autres membres du CCG s'allègent le 16 novembre 2014, date à laquelle est annoncé le retour des trois ambassadeurs dans le petit émirat, et ce dernier semble être largement « rentré dans le rang » depuis, peut-être plus par pragmatisme afin d'éviter une escalade qui aurait pu lui causer de réels problèmes économiques et sécuritaires ⁸¹⁵ que par véritable alignement diplomatique avec ses voisins. ⁸¹⁶ Dans le même temps, les EAU n'ont eu de cesse de consolider leurs relations avec l'Égypte d'al-Sissi, non seulement par le biais d'aides économiques substantielles, mais aussi en renforçant leur coopération militaire.

⁸¹⁴ Fatiha Dazi-Héni, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », p. 92. Bien que cette décision traduise « des soupçons à peine voilés vis-à-vis de l'appui du Qatar aux Frères musulmans (dont les membres avaient pris refuge à Doha après leur interdiction ailleurs), [elle visait] également les activités d'*al-Jazeera*. L'Arabie saoudite a ainsi demandé l'arrêt de la chaîne de télévision, ainsi que la fermeture de deux *think tanks* basés à Doha (Florence Gaub, *The Gulf Moment : Arab Relations since 2011*, p. 27).

⁸¹⁵ « Dans la foulée du rappel des ambassadeurs, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ont interdit à leurs ressortissants de collaborer aux médias du Qatar et diverses déclarations en provenance de Riyad préparent les esprits aux sanctions à venir : fermeture de la frontière terrestre (isolant de fait le Qatar de son arrière-pays), fermeture de l'espace aérien aux aéronefs en provenance ou à destination de l'émirat, boycottage commercial, etc. A lire et entendre les responsables et leaders d'opinion saoudiens ou émiriens, ce n'est qu'un début et le Qatar doit s'attendre à bien d'autres mesures jusqu'à ce qu'il vienne à résipiscence et que cheikh Tamim vienne à Canossa, renonçant à tout ce qui a fait la force de la diplomatie du Qatar depuis les débuts du règne de son père Hamad en 1995 qui s'est avant tout définie en opposition au royaume saoudien ». (Olivier Da Lage, « Les monarchies du Golfe se déchirent en public », *Institut MEDEA*, 17 mars 2014, <http://www.medeabe/2014/03/les-monarchies-du-golfe-se-dechirent-en-public/>, consulté le 22 avril 2016).

⁸¹⁶ Il faut également mentionner le rôle qu'a pu jouer le changement à la tête de l'État du Qatar dans cet apparent réajustement de son positionnement régional, l'émir Hamad bin Khalifa al-Thani ayant cédé le pouvoir à son fils, le cheikh Tamim bin Hamad al-Thani, le 25 juin 2013. L'incidence de la personnalité des dirigeants du Qatar et des EAU sur leurs politiques fait l'objet de notre chapitre 4. Notons aussi que de l'avis de plusieurs spécialistes que nous avons rencontrés au cours de notre recherche, ce moindre activisme du Qatar depuis 2014 pourrait n'être que temporaire.

On voit donc à quel point l’Egypte est un terrain sur lequel les divergences d’appréciation du Qatar et des EAU vis-à-vis des changements portés par le « Printemps arabe » se révèlent au grand jour. Ainsi que l’historique des événements se déroulant dans le pays le montre, leurs intérêts contrastés sont emblématisés par leurs rapports diamétralement opposés aux Frères musulmans sur ce terrain, dont l’essor au sein de la région constitue l’un des trois aspects principaux caractérisant le nouvel environnement régional :

« Le premier est la transformation de la matrice traditionnelle des rôles régionaux. Le Qatar, l’Iran et la Turquie jouent des rôles de plus en plus déterminants au moment même où l’Arabie saoudite et l’Egypte doivent faire face à des problèmes internes et redéfinir leur influence régionale. (...) Un second aspect est la redéfinition des sources d’insécurité, de sorte que le changement devient une menace pour certains pays et une voie de développement pour d’autres. Un troisième aspect est l’importance croissante des acteurs non étatiques transnationaux, à savoir les Frères musulmans, ce qui pose de nombreux défis aux Etats vis-à-vis de la façon de gérer les relations avec eux ».⁸¹⁷

Les craintes de certains Etats du Golfe sont dès lors liées à leurs vulnérabilités internes mais aussi à l’idée que les Frères musulmans égyptiens pourraient décider d’« exporter la révolution » vers eux. Cette peur d’une contagion révolutionnaire venue d’Egypte peut être mise en parallèle de celle qu’ils ressentent vis-à-vis de la révolution iranienne en 1979. Il s’agit donc d’examiner comment la relation divergente du Qatar et des EAU aux Frères musulmans a fondamentalement porté l’ensemble de leurs actions dans le nouvel environnement stratégique ouvert par le « Printemps arabe » et pourquoi ils entretiennent des rapports si différents avec la Confrérie.

Face aux révoltes populaires qui secouent le monde arabe, le Qatar adopte une attitude assez cohérente en prenant fait et cause pour les opposants au régime aussi bien en Tunisie et en Libye qu’en Egypte et en Syrie. Quant aux seuls théâtres sur lesquels il ne s’engage pas activement en soutien aux insurgés, c’est-à-dire le Bahreïn et le Yémen, sa posture en adéquation avec les autres monarchies du CCG s’explique, comme nous l’avons noté, par un sentiment partagé d’immédiateté de la menace justifiant d’adopter une stratégie de survie collective avec les autres membres de l’entité régionale par souci premier d’assurer la stabilité de leur propre régime.⁸¹⁸ Dans les autres pays, le Qatar se place non seulement du côté des groupes d’opposition, mais il s’engage en fait spécifiquement en faveur des mouvements affiliés aux Frères musulmans. Loin de considérer ces derniers comme une menace, à l’instar de

⁸¹⁷ Eman Ragab, “North African Countries After the Arab Spring”, p. 9.

⁸¹⁸ Même sur ces deux théâtres, le Qatar a fait preuve d’un engagement moins proactif que les Saoudiens et les Emiratis. S’il apporte son soutien tacite à l’intervention au Bahreïn, il n’y participe pas. Quant au Yémen, il commence par y offrir ses services comme médiateur et, s’il décide finalement d’engager ses forces au sein de la coalition menée par l’Arabie saoudite à partir de mars 2015, son implication y a toujours été très marginale. Le peu de ses troupes (postées à la frontière) a d’ailleurs été rappelé dans le contexte de la crise diplomatique survenue le 5 juin 2017.

l'Arabie saoudite et plus encore des EAU, le petit émirat semble en effet les voir comme un nouveau vecteur d'influence sur la scène régionale. A cet égard, il faut souligner deux points.

Le premier est que ce choix de miser sur les Frères musulmans sur tous les terrains où l'ordre établi était notamment menacé par des groupes issus de cette mouvance a sous-tendu à la fois ses actions individuelles dans le nouveau contexte régional et les alliances qu'il a alors consolidées avec d'autres acteurs régionaux, particulièrement la Turquie. En effet, cette dernière a également considéré l'essor des Frères musulmans à la faveur du « Printemps arabe » comme une opportunité, comme le montre son soutien à la révolution tunisienne et au parti Ennahda lorsque celui-ci remporte la majorité des sièges à l'Assemblée constituante de 2011 ainsi que son soutien aux Frères musulmans en Egypte à partir de 2012.⁸¹⁹ Or, cette convergence de vue entre la Turquie et le Qatar a joué un rôle déterminant dans la consolidation de leurs relations, notamment en termes de renforcement de leur coopération militaire, comme nous l'avons vu.

Le second point est que l'activisme très marqué du Qatar pour « placer ses poulains » fréristes sur le nouvel échiquier politique des pays ayant subi une révolte populaire a non seulement provoqué l'ire de ses voisins du Golfe mais a aussi fait l'objet d'une levée de bouclier au sein des Etats concernés. Lors d'une réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO qui se tient le 7 mars 2012, l'ex-ambassadeur de la Tunisie auprès de cette institution internationale, Mezri Haddad, aurait ainsi refusé de saluer l'ambassadeur du Qatar et déclaré : « Je ne serre pas la main aux mercenaires de l'impérialisme et aux ennemis de la nation arabe », ajoutant que « [le Qatar avait] détruit la Tunisie et l'Egypte, anéanti la Libye [et] semé la discorde en Syrie ».⁸²⁰ Par ailleurs, en 2013, des citoyens brûlent le drapeau qatari lors de manifestations au Caire, à Benghazi et dans deux villes tunisiennes, Gafsa et Sfax, pour témoigner leur mécontentement vis-à-vis de l'ingérence de l'émirat dans les affaires politiques et économiques de leurs pays.⁸²¹

S'il apparaît que le Qatar a fait le pari, face au « Printemps arabe », de miser sur les Frères musulmans, l'évolution de la situation dans les différents pays ayant connu des révoltes semble donc lui avoir fait perdre ce pari. Il s'agit à présent de s'interroger sur la rationalité portant ce choix stratégique. De l'avis de nombreux spécialistes de la région, il serait erroné de faire une

⁸¹⁹ Pour un historique de la relation entre le Parti de la justice et du développement en Turquie et les Frères musulmans, voir Senem Aydin-Düzgit, "The Seesaw Friendship between Turkey's AKP and Egypt's Muslim Brotherhood", 24 juillet 2014, sur le site de la Carnegie : <http://carnegieendowment.org/2014/07/24/seesaw-friendship-between-turkey-s-akp-and-egypt-s-muslim-brotherhood> (consulté le 24 avril 2016).

⁸²⁰ « Exclusif : Mezri Haddad humilie l'ambassadeur du Qatar », *Blog Tunisie Secret*, 16 mars 2012, <http://tunisie-secret.over-blog.com/article-exclusif-mezri-haddad-humilie-l-ambassadeur-du-qatar-101655889.html> (consulté le 24 avril 2016).

⁸²¹ Voir Mansouria Mokhefi, « Le Qatar, acteur des recompositions géopolitiques au Maghreb ? », *Note de l'Ifri*, mai 2014, <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Noteifriocpmmokhefiqatarmaghreb2.pdf> (consulté le 24 avril 2016). Ainsi que le souligne l'auteur, le Qatar est également accusé, en Tunisie, d'être derrière l'assassinat des deux opposants aux Frères musulmans, Chokri Belaid et Mohammed Brahimi, en février et juillet 2013.

lecture purement religieuse du soutien du Qatar aux Frères musulmans.⁸²² Ainsi, Jane Kinninmont explique que ce soutien est autant idéologique qu'opportuniste : « [Le Qatar] s'est rallié à ceux dont il considérait qu'ils avaient le vent en poupe ». ⁸²³ Ce choix repose en fait sur deux constats importants. Tout d'abord, au lendemain des révoltes populaires qui ont essaimé dans le monde arabe, les Frères musulmans sont les seuls qui disposent de structures déjà bien établies. Ayant été condamnée à la clandestinité dans plusieurs Etats, la Confrérie avait en effet entretenu des réseaux souterrains. Tandis que les autres mouvements d'opposition sont confrontés à des défis d'organisation liés à leur jeunesse en 2011, la mouvance frériste apparaît donc comme la seule force politique structurante sur de nombreux terrains. Dès lors, choisir de la soutenir dénote un certain pragmatisme de la part du Qatar, dont la stratégie de survie a toujours consisté à s'allier avec les forces en présence jugées les plus efficaces. En outre, le petit émirat a d'autant plus cherché à faire des Frères musulmans le nouveau vecteur de son rayonnement et de sa puissance sur la scène régionale qu'il pouvait capitaliser sur ses liens historiques avec eux. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Qatar héberge ainsi Youssef al-Qaradaoui, célèbre prédicateur égyptien membre des Frères musulmans, depuis 1961.⁸²⁴ Au-delà de ce personnage clé, les liens entre la Confrérie et le petit Etat du Golfe tiennent dès l'indépendance de ce dernier à des besoins de ressources humaines éduquées pour « un large éventail de rôles, allant de l'enseignement d'études islamiques, de mathématiques et d'autres sujets à l'établissement et la gestion des bureaucraties émergentes ». ⁸²⁵ La Confrérie joue également, en cela, un rôle déterminant dans la stratégie qatarie d'éloignement de l'Arabie saoudite :

« Si le Qatar voulait éviter une longue et inexorable déférence envers l'Arabie saoudite en fondant son système d'éducation sur les principes [et] pratiques wahhabites, il lui fallait une alternative. De même, [s'il] voulait une chance d'échapper à l'orbite diplomatique [saoudienne ou *khaleeji*], il lui fallait tisser des liens en dehors de la région, [pour être reconnu par les Arabes comme un pays à part entière, autonome]. La promotion de la Confrérie au Qatar servait donc ces deux objectifs ». ⁸²⁶

⁸²² A cet égard, il est utile de rappeler que le Qatar a un point commun avec l'Arabie saoudite, à savoir que leurs populations respectives suivent majoritairement les préceptes du wahhabisme. Or, si les Frères musulmans ont parfois coopéré avec les mouvements salafistes promouvant le wahhabisme, les deux mouvances s'inscrivent dans une rivalité idéologique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'élite qatarie ne cautionne pas nécessairement le soutien proactif de l'émir à la Confrérie, dont elle juge l'approche politique trop zélée. Voir David B. Roberts, "Qatar: domestic quietism, elite adventurism", p. 11.

⁸²³ Voir Peter Beaumont, "How Qatar is taking on the world", *The Guardian*, 7 juillet 2012, <http://www.guardian.co.uk/world/2012/jul/07/qatar-takes-on-the-world> (consulté le 24 avril 2016).

⁸²⁴ Or, ce dernier a longtemps été « l'un des prédicateurs les plus écoutés dans le monde sunnite, notamment grâce à son émission hebdomadaire « La charia et la vie », diffusée depuis le Qatar par *al-Jazeera* ». Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 33.

⁸²⁵ David B. Roberts, "Qatar and the Muslim Brotherhood: Pragmatism or Preference?", *Middle East Policy*, vol. 21, n° 3, automne 2014, p. 88.

⁸²⁶ Ibid., p. 92.

Ces remarques permettent de comprendre que le choix stratégique du Qatar de soutenir les Frères musulmans dans le nouveau contexte régional à partir de 2011 n'était pas vraiment une « politique étrangère aventureuse »⁸²⁷ comme cela a pu être avancé par certains analystes. Bien au contraire, il semble s'inscrire dans la continuité d'un pari sur la Confrérie qui permet notamment au petit émirat de sortir de l'ombre de l'Arabie saoudite. Plus récemment, ce soutien répondait aussi à deux paradigmes de sa stratégie de survie : acquérir le plus de visibilité possible sur la scène internationale et se garantir une certaine sécurité en développant ses réseaux. Nous reviendrons sur ces questions dans le mouvement suivant, qui remet en cause l'idée que les comportements de nos deux petits acteurs depuis 2011 représentent une rupture. Pour l'heure, notons néanmoins qu'inscrire le positionnement qatari vis-à-vis des événements qui secouent la région dans une rationalité de long terme ouvre la perspective que le Qatar ne soit en fait que temporairement « rentré dans le rang » des pétromonarchies consœurs.⁸²⁸

Face au « Printemps arabe », les EAU adoptent quant à eux une attitude qui ne semble pas, au premier abord, aussi cohérente que celle du Qatar mais prend son sens lorsqu'on l'appréhende à travers le prisme de leur sécuritisation des Frères musulmans comme menace principale pesant sur l'ensemble de la région MENA aujourd'hui. En effet, leur choix stratégique de s'opposer à la Confrérie sous-tend leurs actions et leurs alliances à niveau régional et international mais aussi leur politique intérieure. En termes d'antagonisme avec les Frères musulmans au sein de la région MENA, les EAU s'illustrent singulièrement – et au grand jour – en Egypte, mais aussi, plus en coulisses, en Libye et en Tunisie. Cette aversion pour la Confrérie, mue par la crainte d'une contagion révolutionnaire, contribue à les rapprocher de l'Arabie saoudite et du régime d'al-Sissi – qui boucle la boucle du Printemps égyptien en réaffirmant l'autoritarisme et en éclipsant l'islam politique. A cet égard, rappelons que les EAU et l'Egypte opèrent un rapprochement remarquable à partir de juillet 2013. On pense notamment ici à leur expédition en Libye en août 2014, laquelle est menée sans aval de la moindre puissance occidentale.

Or, cette opération est l'un des signes qui tend à montrer que les pays du Golfe – surtout l'Arabie saoudite et les EAU – pourraient avoir décidé de capitaliser sur l'Egypte pour s'affranchir des Etats-Unis. Leur souci discursif d'articuler leur soutien financier à l'Egypte comme compensation de sanctions occidentales éventuelles après les événements de l'été 2013 va en ce sens. En outre, le général al-Sissi partage largement le mécontentement et la défiance des

⁸²⁷ Il est considéré que « les petits Etats sont plus susceptibles d'entreprendre une politique étrangère aventureuse à cause de leur incapacité à contrôler le développement des situations internationales de manière aussi approfondie que les Etats plus grands » (Maurice A. East, "Size and Foreign Policy Behavior: A Test of Two Models", p. 558-560).

⁸²⁸ Cette hypothèse a largement été corroborée par la crise diplomatique survenue au sein du CCG le 5 juin 2017.

pétromonarchies vis-à-vis de Washington⁸²⁹ et il n'est ainsi pas anodin qu'il ait choisi la Russie plutôt que les Etats-Unis pour sa première visite officielle à un pays non-arabe, en février 2014.⁸³⁰ Cette visite incluait la signature de contrats d'armement pour une valeur de 2 milliards de dollars. Or, ces milliards étant en fait émiratis, saoudiens et koweïtis, il est possible de voir là une volonté de ces Etats de faire bouger les lignes des alliances dans la région.⁸³¹ En réalité, il semble que l'opposition aux Frères musulmans réactive des dynamiques de partenariats internationaux des EAU bien antérieures à 2011 puisque nous avons noté que l'alliance avec l'URSS à partir de 1985 – et plus tard, la Russie – participait déjà, aux yeux des dirigeants émiratis, d'une volonté de ne pas s'inscrire dans une allégeance ou une dépendance trop marquée à l'endroit du partenaire américain même si cette prise de position permettait aussi de s'autonomiser vis-à-vis de l'Arabie saoudite. Concernant le rapport des EAU aux Frères musulmans comme illustration parfaite des paradigmes de leur politique étrangère, nous voudrions ajouter deux points. Le premier est que la tendance des EAU à utiliser leur poids économique pour tenter d'infléchir la position de leurs partenaires s'articule justement, depuis 2011, autour de leur sécuritisation de la Confrérie.⁸³² Le second est que ce positionnement semble les confronter à des paradoxes qu'il convient d'examiner.

⁸²⁹ Voir la partie « Le repositionnement américain en question » de notre chapitre I.1.C.

⁸³⁰ « Les Etats du CCG et l'Egypte auraient-ils décidé de s'affranchir en partie de la tutelle américaine ? Des sursauts en ce sens sont à noter dans les domaines de l'armement et de la coopération militaire. [Les Etats-Unis] ont, depuis l'accord de paix israélo-égyptien de 1979, apporté une aide totale de près de \$70 Mds à l'Egypte (...). Leur aide militaire, qui s'élève à \$1,3 Md par an, représente 80% du budget d'acquisition annuel des forces armées égyptiennes. L'annonce, fin 2013, d'une suspension de ces aides (...) pourrait avoir été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase » (Emma Soubrier, « Golfe-Egypte : une *riyal politik* au service d'une plus grande autonomie stratégique ? »).

⁸³¹ En Egypte, ce qui est perçu comme un pivot vers la Russie a été comparé à celui de Gamal Abdel Nasser vers l'URSS dans les années 1950, symbolisant un « rééquilibrage » des relations internationales et une « révolution contre la politique de Washington » (David Schenker et Eric Trager, "Egypt's Arms Deal with Russia: Potential Strategic Costs", *The Washington Institute Policy Analysis*, 4 mars 2014, <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/egypts-arms-deal-with-russia-potential-strategic-costs>, consulté le 26 avril 2016). Notons que la signature, en février 2015, d'un contrat de 5,2 milliards d'euros avec la France, pourrait donc répondre à la même logique.

⁸³² Nous pensons notamment aux pressions sur la Grande-Bretagne pour que cette dernière cesse de traiter avec les Frères musulmans et adopte une attitude plus ferme envers la Confrérie, à partir de 2012. Ainsi les EAU auraient-ils conditionné un contrat d'armement d'une valeur de 1,5 milliards d'euros à une réévaluation des relations britanniques avec les Frères musulmans. Le contrat a été annulé en 2013. En 2014, les EAU auraient réitéré ces pressions en exprimant qu'ils étaient toujours mécontents de la position de la Grande-Bretagne et que cette dernière « devrait en considérer les conséquences politiques étant donné que trois de ses alliés les plus importants dans la région (l'Egypte, l'Arabie saoudite et les EAU) avaient quant à eux pris une décision claire à l'égard de la Confrérie » (Randeep Ramesh, "UAE told UK: crack down on Muslim Brotherhood or lose arms deals", *The Guardian*, 6 novembre 2015, <http://www.theguardian.com/world/2015/nov/06/uae-told-uk-crack-down-on-muslim-brotherhood-or-lose-arms-deals>, consulté le 26 avril 2016). Fin 2015, David Cameron a déclaré que son pays n'interdirait pas les Frères musulmans mais a également souligné qu'avoir des liens avec ce groupe pourrait être un « possible indicateur d'extrémisme », ce qui pourrait impliquer qu'il a finalement cédé aux invectives de ses partenaires du Golfe. (Voir Azzam Tamimi, « Le honteux virage à 180° de David Cameron au sujet des Frères musulmans », *Middle East Eye*, 31 décembre 2015, <http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/le-honteux-virage-180-de-david-cameron-au-sujet-des-fr-res-musulmans-1013548255>, consulté le 26 avril 2016).

Les EAU et la Russie ont établi un partenariat stratégique qui est confirmé par leur signature d'un accord bilatéral de coopération militaire et technique en novembre 2006. Comme nous l'avons vu, cette alliance met en lumière un apparent paradoxe dans la politique des EAU puisque la Russie est par ailleurs un allié important de l'Iran. Or, la ferme prise de position émiratie contre les Frères musulmans depuis le début du « Printemps arabe » réactive ces contradictions. Il faut d'abord noter que ce choix stratégique augmente la convergence de vue entre les EAU et la Russie étant donné que cette dernière est le premier pays au monde, hors région MENA, à avoir déclaré officiellement le mouvement des Frères musulmans comme « organisation terroriste », en février 2003.⁸³³ Ceci pourrait ainsi avoir joué un rôle important dans le renforcement de leurs relations bilatérales dans le nouveau contexte régional, qui se traduit notamment par des visites d'Etat entre les deux pays en juin 2015 et en février 2016 durant lesquelles leurs ministres des Affaires étrangères respectifs déclarent vouloir garder « des liens politiques étroits et confidentiels ainsi que des contacts entre leurs services de renseignements sur les questions sécuritaires ».⁸³⁴

Soulignons que leur coopération semble se concentrer plus particulièrement sur la Libye, le Yémen, l'Irak ainsi que la Syrie. Or, c'est sur ce dernier terrain que la politique des EAU peut être considérée comme paradoxale. La Syrie est le premier pays à avoir banni et criminalisé les Frères musulmans, en 1980. Dans le contexte du « Printemps arabe », le régime de Bachar al-Assad a ainsi justifié son action militaire contre les groupes d'opposition au titre que ces derniers sont tous, indistinctement, des « terroristes ». Lorsque les EAU – et l'Arabie saoudite – prennent la suite de l'Egypte et déclarent officiellement les Frères musulmans comme « organisation terroriste » en 2014, ils adoptent donc non seulement une position similaire à la Russie, qui soutient ouvertement le régime de Bachar al-Assad depuis le début de la crise syrienne, mais ils cautionnent aussi, implicitement, la lecture que le régime et son autre grand allié, l'Iran, font des événements.⁸³⁵

⁸³³ « La Russie sous Poutine – au pouvoir de 2000 à 2008 puis à partir de 2012 – avait accusé les Frères musulmans de soutenir les rebelles qui veulent créer un Etat islamiste dans la région du Nord-Caucase, majoritairement peuplée de musulmans. Le Kremlin s'emploie à contenir la rébellion islamiste dans cette région comprise entre les mers Noire et Caspienne, alors que Poutine avait averti que la violence islamiste pourrait contaminer d'autres régions de la Russie » (Hicham Mourad, « Quel rapprochement entre l'Egypte et la Russie ? », *al-Ahram*, 24 avril 2013, <http://hebdo.ahram.org.eg/NewsContent/971/4/132/2419/Quel-rapprochement-entre-l%E2%80%99Egypte-et-la-Russie-.aspx>, consulté le 26 avril 2016).

⁸³⁴ Awad Mustafa, « Russia and UAE Discuss Terrorism in Libya and Intelligence Ties », *DefenseNews*, 4 février 2016, <http://www.defensenews.com/story/defense/international/mideast-africa/2016/02/04/uae-russia-military-intelligence-ties-libya/79805834/> et Theodore Karasik, « People & Politics: UAE and Russia have a bond that will only grow stronger », *The National*, 4 juin 2015, <http://www.thenational.ae/uae/government/people--politics-uae-and-russia-have-a-bond-that-will-only-grow-stronger> (consultés le 26 avril 2016).

⁸³⁵ Nous reviendrons sur ces contradictions, auxquelles sont d'ailleurs confrontés bon nombre d'acteurs présents sur le théâtre syrien aujourd'hui, ultérieurement.

Pour les EAU, ceci est cependant moins surprenant que pour leur voisin saoudien puisque leur frilosité à s'impliquer en Syrie avant 2014 tenait déjà à une évaluation de la menace qui place les Frères musulmans à un rang supérieur à celui de l'Iran, ce qui se traduit largement dans leur politique interne depuis 2011. Les dirigeants émiratis ont en effet durci leur action contre la Confrérie, ou contre ceux qu'ils suspectaient d'y appartenir, à l'intérieur de leurs frontières. S'appuyant sur la rhétorique d'une possible contagion révolutionnaire,⁸³⁶ les EAU refusent de renouveler, dès 2011, les permis de résidence de nombreux ressortissants tunisiens et égyptiens. En 2012, ils expulsent aussi une cinquantaine d'expatriés syriens suite à une manifestation pacifique. Leurs mesures sécuritaires ne se limitent pas pour autant aux étrangers qui vivent sur leur sol. Ainsi les autorités lancent-elles en 2012 une vaste campagne d'arrestation et d'emprisonnement de supposés membres des Frères musulmans émiratis.⁸³⁷ L'attitude répressive des EAU⁸³⁸ fait alors réaction à une pétition signée par 133 intellectuels en mars 2011 demandant notamment que le Parlement soit intégralement élu par la population et que des réformes soient faites pour évoluer vers une monarchie constitutionnelle. Si les signataires de la pétition viennent d'horizons variés, cette dernière réactive les suspicions du gouvernement sur les velléités de déstabilisation interne des Frères musulmans aux EAU, réunis au sein d'un groupe nommé *al-Islah* (la Réforme), lequel est établi dès 1974. Or, ceci permet de noter deux points importants. Le premier est que l'opposition à la Confrérie qui sous-tend l'ensemble de la politique étrangère émiratie depuis le début du « Printemps arabe » est d'abord liée à des préoccupations de sécurité intérieure, ce qui inscrit leur positionnement récent dans une continuité de paradigmes de leur stratégie de survie. Le second est que la répression des Frères musulmans sur leur sol n'est d'ailleurs, fort logiquement, pas un phénomène nouveau.⁸³⁹ Ces deux remarques ouvrent une possible remise en cause de l'idée que les comportements de nos deux petits Etats du Golfe depuis 2011 représentent une rupture.

⁸³⁶ Le chef de la police de Dubaï, le lieutenant-général Dhahi Khalfan, dénonce un « complot international » pour renverser les gouvernements du Golfe, qui pourrait venir des Frères musulmans comme de l'Iran tandis que le ministre des Affaires étrangères des EAU, Cheikh Abdullah bin Zayed, accuse la Confrérie de ne pas respecter les frontières et de vouloir affaiblir la souveraineté étatique (Eman Ragab, "North African Countries After the Arab Spring", p. 14).

⁸³⁷ « La Cour suprême fédérale a jugé 94 personnes lors d'une série sans précédent de procès manifestement iniques. Sur les 94 personnes jugées, 69 ont été condamnées à des peines allant de sept à 15 ans d'emprisonnement » (Amnesty International, communiqué du 2 juillet 2014, <http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Emirats-arabes-unis-Condamnes-il-y-un-pour-avoir-critique-le-gouvernement-ils-sont-toujours-en-priso-12077>, consulté le 27 avril 2016).

⁸³⁸ Christopher Davidson note que les EAU font face à « une grave perte de légitimité potentiellement permanente à cause de la rapidité avec laquelle ils ont eu recours à la répression » (Christopher M. Davidson, "The United Arab Emirates: Frontiers of the Arab Spring", *Open Democracy*, 8 septembre 2012, <https://www.opendemocracy.net/christopher-m-davidson/united-arab-emirates-frontiers-of-arab-spring>, consulté le 27 avril 2016).

⁸³⁹ Sur l'évolution des rapports entre le régime et *al-Islah* aux EAU, voir Courtney Freer, "The Muslim Brotherhood in the Emirates: Anatomy of a crackdown", *Middle East Eye*, 17 décembre 2015, <http://www.middleeasteye.net/essays/muslim-brotherhood-emirates-anatomy-crackdown-1009823835>, consulté le 27 avril 2016. Nous reviendrons sur ces questions dans notre chapitre II.3.C.

3) *Une rupture en trompe-l'œil dans leurs stratégies de survie respectives*

L'observation des positionnements contrastés du Qatar et des EAU dans le nouvel environnement stratégique induit par le « Printemps arabe » est d'autant plus intéressante que les redéfinitions de leur environnement stratégique semblent les avoir poussés à faire évoluer leurs règles d'engagement dans la région. Nous faisons ici référence à deux points saillants. Le premier est qu'ils usent dorénavant de leur *riyal politik* non seulement à des fins de rayonnement accommodant mais aussi pour exercer une véritable influence visant à assurer leurs intérêts spécifiques.⁸⁴⁰ Le deuxième est qu'ils n'hésitent plus à projeter leurs forces armées sur des théâtres étrangers pour défendre ces intérêts. L'un dans l'autre, ceci signifie que nos deux petits Etats du Golfe se sont éloignés de la neutralité qui caractérisait jusqu'alors leurs politiques étrangères et politiques de défense respectives – étant entendu que ces dernières sont intimement entremêlées, au point de se confondre. Dès lors, nous nous interrogeons sur l'idée que les comportements du Qatar et des EAU depuis 2011 représenteraient en fait une rupture dans les logiques mêmes qui régissent leurs stratégies de survie. Le cas échéant, ceci confirmerait que les facteurs extérieurs demeurent les déterminants les plus importants dans l'élaboration de leurs politiques de défense et que leur divergence de positionnement ne tient toujours peu ou prou qu'à un certain narcissisme de la petite différence.

Afin de tester cette hypothèse, nous commencerons par confronter les prises de position du Qatar et des EAU au sein de la région MENA depuis 2011 aux caractéristiques de leurs stratégies de survie traditionnelles telles que nous les avons examinées dans le chapitre II.3.A. Ceci permettra d'expliquer pourquoi leurs actions dans le nouveau contexte régional peuvent être dépeintes comme une véritable rupture. Nous nous attacherons ensuite à montrer dans quelle mesure on peut néanmoins discerner une certaine continuité entre les paradigmes qui sous-tendent leurs choix stratégiques en amont et en aval de 2011.⁸⁴¹ Nous nous appuierons sur ceci pour proposer une nouvelle analyse du tournant qui se joue alors pour nos deux petits Etats. Le « Printemps arabe » pourrait en fait être venu consolider et consacrer les modèles contrastés qu'ils avaient commencé à mettre en place dans les années 1990.

⁸⁴⁰ Ainsi que nous l'avons noté dans la partie « Emergence d'une *riyal politik* assertive » de notre chapitre I.2.C., la crise économique qui a secoué les pays occidentaux à partir de 2008 avait déjà donné à nos deux petits Etats une opportunité de dépasser le « simple » rayonnement que servait auparavant leur diplomatie économique. Ce qui est nouveau avec le « Printemps arabe » est qu'il ne s'agit plus seulement d'affirmer leur positionnement propre sur la scène internationale mais de défendre des intérêts spécifiques qui, d'une part, les éloignent de leur neutralité traditionnelle, et, d'autre part, les opposent l'un à l'autre, ainsi que nous l'avons largement examiné.

⁸⁴¹ Cette idée était d'ailleurs déjà présente dans le mouvement précédent, où nous avons noté que leur rapport diamétralement opposé aux Frères musulmans prend racine dans un historique largement antérieur à 2011.

En dépit des divergences entre leurs choix stratégiques au lendemain de la seconde Guerre du Golfe, le Qatar et les EAU avaient en commun de s'employer, chacun à leur manière, à affirmer leur neutralité sur la scène régionale et internationale. Le pari émirati sur l'outil militaire comme vecteur de *state-building* et de *nation-building* s'accompagnait ainsi d'une dynamique de « neutralité armée » et de crédibilité tandis que le Qatar, qui a décidé de privilégier ses outils de *soft power*, projetait une image de neutralité à travers son statut de « médiateur impartial » et sa dynamique d'« amitié avec tous ». Or, ils semblent s'être l'un comme l'autre éloignés de cette neutralité dans le nouveau contexte régional ouvert par le « Printemps arabe ». Que ce soit par le biais de leur *riyal politik* proactive ou par celui d'une projection de forces inédite jusqu'alors,⁸⁴² nos deux petits Etats du Golfe ont en effet, comme nous l'avons vu, choisi un camp spécifique – et opposé – au sein des crises qui agitent la région à partir de 2011. Nous nous proposons d'observer les raisons pour lesquelles, au-delà de la mise à distance de leur traditionnelle neutralité, les positionnements respectifs du Qatar et des EAU peuvent être considérés comme une rupture dans les logiques mêmes qui régissent leurs stratégies de survie. Nous soulignerons à quel point leurs nouvelles politiques étrangères et politiques de défense les exposent d'ailleurs à d'âpres critiques qui peuvent paradoxalement ébranler leur stabilité.

La stratégie de survie des EAU telle que nous l'avons observée à partir de 1990 consistait à adopter une attitude défensive privilégiant le traitement de problématiques intérieures comme la consolidation de l'Etat et de la nation à celui de tout enjeu extérieur. Or, en intervenant économiquement et militairement autant qu'ils l'ont fait à partir de 2011, les dirigeants émiratis sont non seulement sortis de la neutralité qui sous-tendait leurs politiques antérieures, mais ils semblent également avoir redéfini leurs priorités stratégiques en concentrant davantage leur attention sur l'extérieur de leurs frontières. En prenant fait et cause contre les Frères musulmans sur les multiples théâtres régionaux que nous avons détaillés dans les mouvements précédents, les EAU sont sortis de la distance prudente qui caractérisait leur stratégie de survie jusqu'alors. A cet égard, notons que l'évolution du positionnement émirati est très similaire à celle qu'a connue la politique de l'Arabie saoudite dans la région depuis le début du « Printemps arabe ».⁸⁴³

⁸⁴² Si les EAU avaient à de nombreuses reprises projeté leurs forces à partir des années 1990, rappelons que ces interventions étaient des opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire qu'elles répondaient à une définition combinant trois éléments fondamentaux : le consentement, l'*impartialité* et l'utilisation minimale de la force (Alex J. Bellamy et al., *Understanding Peacekeeping*, p. 95).

⁸⁴³ L'Arabie saoudite est un acteur traditionnellement mu par une aversion au risque car elle évite la confrontation ouverte avec ses adversaires et essaye au contraire de les accommoder (Emma Soubrier, "Regional Disorder and New Geo-Economic Order : Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East", p. 8). Face au « Printemps arabe », sa politique étrangère a évolué d'un modèle consensuel à celui de l'affrontement autoritaire (Saud M. al-Tamamy, "Hegemonic or Defensive? Patterns of Saudi Foreign Policy in the Era of the Arab Spring", *ORIENT*, n° IV, 2012, p. 14).

Cette redéfinition de leurs pratiques leur a d'ailleurs valu quelques critiques, particulièrement en ce qui concerne leur intervention au Bahreïn aux côtés des Saoudiens⁸⁴⁴ mais aussi au sujet du « double jeu » qu'ils ont eu tendance à jouer en Libye, comme nous l'avons noté, jusqu'à leur opération conjointe avec l'Égypte sur ce terrain, sans aval occidental. Or, toute critique de leurs choix stratégiques sur fond de crise rampante dans l'ensemble de la région représentait en soi une fragilisation de leur stabilité, et sans doute est-il possible de voir dans l'activisme qu'ils ont déployé pour rallier leurs partenaires occidentaux à leur opposition aux Frères musulmans une reconnaissance de ces risques par les dirigeants de la fédération. Il est également essentiel de souligner que les EAU ont justifié leur intervention sur ces théâtres extérieurs au titre qu'ils protégeaient ainsi la sécurité des citoyens et la stabilité des pays concernés.⁸⁴⁵ Ce faisant, ils cherchaient vraisemblablement à ce que leurs actions extérieures soient considérées comme des opérations de maintien de la paix et non comme une imposition de leurs propres intérêts.

En réalité, ces interventions visaient plus exactement à arrêter des troubles dont les dirigeants émiratis craignaient qu'ils ne se propagent jusqu'à les atteindre dans leur propre maison. Ceci permet de comprendre deux dimensions fondamentales et entremêlées de leurs nouveaux choix stratégiques. La première est que les interventions menées par les EAU depuis 2011 peuvent être analysées au prisme de la « défense préemptive », concept largement né du passage d'une « menace incertaine à une incertitude menaçante ».⁸⁴⁶ A l'inverse des menaces qui sont précisément identifiées car elles sont composées « d'une intention hostile soutenue par des capacités requises », les risques sont plus incertains, représentant « le produit de la probabilité et de la pertinence d'un événement futur ».⁸⁴⁷ Dès lors, les acteurs appréhendent les risques en donnant une plus grande importance aux conséquences futures qu'ils perçoivent que

⁸⁴⁴ Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, les Etats-Unis ont ainsi accueilli cette intervention avec scepticisme et criticisme. « Le 14 mars, les responsables de la Maison Blanche ont eu une mauvaise surprise au réveil : les Saoudiens [et les Emiratis] avaient mené une incursion militaire au Bahreïn, suivie d'une répression durant laquelle les forces de sécurité avaient fait évacuer la place de la Perle dans la capitale, Manama, par la force. Ces actions ont été largement condamnées à travers le monde, mais M. Obama et Mme Clinton ont seulement émis quelques critiques voilées, appelant au « calme et à la retenue de tous les côtés » ainsi qu'à un « dialogue politique » ». (Helene Cooper et Robert Worth, "In Arab Spring, Obama Finds a Sharp Test"). Pourtant, c'en était déjà trop pour les trois Etats du Golfe concernés, ainsi que nous l'avons noté dans notre chapitre I.1.C.

⁸⁴⁵ Après la mort de Tariq al-Chehi dans une explosion au Bahreïn en mars 2014, le ministre de l'Intérieur des EAU rend ainsi visite aux soldats émiratis stationnés dans le petit archipel et déclare qu'il est « fier des loyaux citoyens des EAU qui ont répondu à l'appel du devoir de soutenir leurs frères au Bahreïn, de défendre le droit des innocents à la sécurité et à la stabilité, de décourager les saboteurs et de déjouer leurs complots criminels ». ("Sheikh Saif tells troops UAE is proud of their work in Bahrain", *The National*, 6 avril 2014, <http://www.thenational.ae/uae/sheikh-saif-tells-troops-uae-is-proud-of-their-work-in-bahrain>, consulté le 29 avril 2016). Comme le montrent ces propos, les EAU cherchent à inscrire l'intervention au Bahreïn dans un cadre juridique qui s'approche de la « responsabilité de protéger ».

⁸⁴⁶ Christian Bühlmann, « L'approche capacitaire : Une réponse à des menaces diffuses », SOGAFLASH, 2006, p. 13.

⁸⁴⁷ John Adams, *Risk*, Londres : Routledge, 1995, p. 30.

lorsqu'ils font face à une menace formellement identifiée. « Ce ne sont pas les actions présentes qui déterminent les résultats futurs mais la perception des résultats futurs qui détermine les actions présentes ». ⁸⁴⁸ Ainsi que le formule très justement Jean-Marc Rickli,

« Si les Etats savent qu'ils sont en mesure d'empêcher qu'un événement critique ne se produise, ceci leur donne le devoir de protéger l'avenir du présent. Il en découle logiquement que les risques conduisent à des stratégies préemptives ou préventives ». ⁸⁴⁹

Or, dans le cas des EAU depuis 2011, l'événement critique qu'ils cherchent à empêcher est la contagion révolutionnaire vers leur territoire. Partant, il est possible de suggérer que le tournant de leur stratégie de survie n'est pas si remarquable qu'il n'y paraît au premier abord puisqu'ils adoptent toujours, par le biais de leurs interventions extérieures, une attitude défensive (la défense préemptive) privilégiant les problématiques intérieures à tout enjeu extérieur. Ceci constitue la deuxième dimension de leurs nouveaux choix stratégiques, à savoir que les EAU épousent de manière particulièrement flagrante depuis le début du « Printemps arabe » des logiques sécuritaires assimilables au concept de « sécurité globale » ⁸⁵⁰ ou au *homeland security* des Etats-Unis, qui impliquent un continuum entre sécurité et défense. Avant de montrer dans quelle mesure le positionnement des EAU pourrait en fait s'inscrire dans une certaine continuité de logiques qui s'adapte simplement au nouveau contexte stratégique, observons le cas du Qatar.

L'évolution de la politique étrangère et de la politique de défense du Qatar face au « Printemps arabe » est encore plus frappante que celle que nous avons examinée pour les EAU. En effet, la stratégie de survie qatarie à partir de 1990 consistait non seulement à projeter l'image d'un acteur neutre sur la scène régionale, à travers une médiation réputée impartiale et la multiplication des relations diplomatiques et des alliances avec un large éventail de partenaires, mais elle reposait en outre essentiellement, voire intégralement, sur son *soft power*. A la différence de leurs voisins émiratis, les dirigeants du Qatar avaient jusqu'alors surtout développé leur appareil militaire à des fins de politique étrangère assurant leur sécurité et stabilité de manière indirecte, ainsi que nous l'avons vu. Or, en intervenant activement au sein de la région à partir de 2011 par le biais d'une « diplomatie de combat » – qui passe par une *riyal politik* ciblée pour soutenir les Frères musulmans et ainsi défendre ses intérêts – mais aussi par le combat armé et l'envoi d'équipement militaire aux groupes qu'il soutient sur le terrain, le Qatar s'est à la fois éloigné de la neutralité qui sous-tendait l'image de marque de son Etat et de son pari quasi-exclusif

⁸⁴⁸ Mikkel Vedby Rasmussen, *The Risk Society at War: Terror, Technology and Strategy in the Twenty-First Century*, Cambridge: Cambridge University Press, 2006, p. 38.

⁸⁴⁹ Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 315.

⁸⁵⁰ Cette notion prend en compte l'ensemble des facteurs pertinents d'insécurité qui mettent en péril la paix, la stabilité, la prospérité, le développement et la sécurité nécessaires au fonctionnement non chaotique d'une société ou d'une organisation humaine. Voir la première page de notre introduction.

sur ses capacités de *soft power* comme garants de sa survie sur la scène régionale et internationale. Notons que la partialité dont il fait preuve à partir de 2011 au sujet des crises qui secouent le monde arabe s'est illustrée dans toutes les composantes de sa politique étrangère, y compris sur la chaîne *al-Jazeera*, ce qui n'est guère surprenant puisque nous avons vu que ce média représente depuis sa création un véritable vecteur-vitrine, un outil phare de son rayonnement.

L'utilisation de cette plateforme médiatique afin de défendre la ligne qui est désormais la sienne sur la scène régionale est d'ailleurs l'un des points qui a valu au Qatar de s'attirer certaines critiques au sujet de son nouveau positionnement stratégique.

« Les révolutions arabes sont à la fois une nouvelle heure de gloire pour *al-Jazeera* et sans doute le début du déclin de la chaîne. Elle a perdu beaucoup en crédibilité en tournant le dos au slogan qui a fait sa réputation : « L'opinion, et celle de l'autre ! » Désormais, elle colle à l'agenda des nouveaux gouvernements islamistes sortis des urnes et à celui de la politique étrangère du Qatar ». ⁸⁵¹

Outre cette perte de crédibilité liée à l'évolution du traitement de l'actualité par *al-Jazeera*, le petit émirat s'est attiré bien des foudres de la part de nombreux acteurs à cause de son activisme dans le nouveau contexte stratégique ouvert par le « Printemps arabe ». Ainsi avons-nous noté que ses efforts pour faire avancer les Frères musulmans sur le nouvel échiquier politique des pays ayant subi une révolte populaire a à la fois provoqué l'ire de ses voisins du Golfe mais a aussi fait l'objet d'une levée de bouclier au sein des Etats concernés. Ajouté à ceci, leur action militaire en Libye elle-même a fait l'objet de soupçons de la part de leurs partenaires occidentaux :

« Dès le mois d'avril, Barack Obama a reproché à l'émir du Qatar de ne pas coordonner son action avec les Etats-Unis, et critiqué un manque flagrant de "transparence". En fait, les Américains n'ont jamais su précisément quels étaient les vrais destinataires des armes que le Qatar livrait au nom des Occidentaux en Libye. (...) "Les Forces spéciales qatariennes devaient intervenir en coordination avec les nôtres, se souvient un militaire français. Il y a bien eu coordination au début, mais rapidement les Qatariens ont joué perso : on aide qui on veut et on ne rend pas compte de ce qu'on fait. Ce n'est pas ainsi que l'on opère" ». ⁸⁵²

Compte tenu de la diversité d'acteurs qui portent un regard allant de la méfiance circonspecte à la critique ouverte sur le positionnement du Qatar depuis 2011, on comprend que ce dernier soit venu fragiliser la sécurité et la stabilité du petit émirat. Si ces risques sont sous-jacents dès le début de l'activisme qatari face au « Printemps arabe », ils prennent véritablement corps lorsque l'Arabie saoudite et les EAU – ainsi que le Bahreïn – rappellent leurs ambassadeurs en poste à Doha en mars 2014. Le risque que cette brouille diplomatique dégénère et lui cause de réels problèmes économiques et sécuritaires est d'ailleurs ce qui a sans doute convaincu le Qatar de – temporairement – « rentrer dans le rang » courant 2014, ainsi que nous l'avons noté.

⁸⁵¹ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 273-274.

⁸⁵² Ibid., p. 186-187.

En dépit des différents aspects par lesquels le positionnement du Qatar de 2011 à 2014 semble avoir constitué une rupture dans les logiques mêmes de sa stratégie de survie, il est possible de suggérer qu'il s'inscrit en fait dans une plus grande continuité qu'il n'y paraît. Ainsi avons-nous examiné que le choix stratégique du Qatar de soutenir les Frères musulmans dans le nouveau contexte régional n'était guère surprenant dans la mesure où le petit émirat paraît déjà sur la Confrérie avant le début du « Printemps arabe » à la fois pour assurer sa sécurité nationale ainsi que sa stabilité monarchique⁸⁵³ et pour se ménager une plus grande autonomie vis-à-vis de l'Arabie saoudite. *In fine*, peut-être est-il plus juste de considérer que ce ne sont pas les paradigmes régissant la stratégie de survie du Qatar qui sont redéfinis en 2011 mais simplement les pratiques par lesquelles ils se traduisent face à un contexte qui a évolué. Cette remarque vaut également pour les EAU, ainsi que nous nous proposons de l'observer. Nous voudrions en effet montrer que nos deux petits Etats sont non seulement restés fidèles aux modèles contrastés qu'ils avaient commencé à mettre en place dans les années 1990 mais que le « Printemps arabe » leur a même donné l'occasion de consolider leurs préférences nationales au sein de stratégies de puissance bien plus assumées qu'auparavant.

Si les EAU vont à l'encontre de leur principe de neutralité à partir de 2011, leurs interventions militaires en Libye (avec les puissances occidentales puis sans elles), en Syrie et au Yémen entrent néanmoins en cohérence avec la priorité donnée depuis leur indépendance au développement de leurs capacités de *hard power* pour se doter d'une crédibilité sur la scène intérieure autant qu'extérieure. L'idée selon laquelle le « Printemps arabe » leur a en fait offert l'opportunité de consolider et de faire reconnaître leur modèle de développement spécifique est d'ailleurs corroborée par les efforts de communication qu'ils ont déployés autour des opérations militaires menées dans ce contexte, particulièrement en ce qui concerne leur participation à la coalition internationale contre *Da'ech*. Ainsi est-il intéressant de noter l'utilisation qu'en ont largement fait les EAU à des fins de rayonnement – prenant en cela le relais du Qatar et de sa diplomatie de combat sur le même terrain aux débuts de la crise syrienne. On peut en effet constater que les opérations aériennes auxquelles les EAU prennent alors part ont fait l'objet d'une couverture médiatique glorifiant les prouesses militaires du petit Etat qui a à cette occasion reçu le surnom de « petite Sparte » :

⁸⁵³ Comme nous l'avons noté dans le chapitre II.3.A., l'hébergement de membres des Frères musulmans, dont le célèbre prédicateur égyptien Youssef al-Qaradaoui, leur permettait de se protéger contre des ennemis potentiels, de contrer le risque islamiste que leur politique d'ouverture vers l'Occident fait planer sur Doha et de se prémunir contre d'éventuels attentats (même si cette stratégie de dissuasion n'est pas toujours efficace, comme l'a montré l'attentat qui frappe le petit émirat le 19 mars 2005).

« Les avions américains sont [régulièrement] accompagnés par un déploiement de F-16 opérés par la force aérienne des Emirats Arabes Unis. Après l'armée américaine, les combattants émiratis ont mené plus de missions contre l'Etat islamique depuis le début de la guerre aérienne que tout autre membre de la coalition multinationale, frappant souvent des objectifs qui sont tout aussi difficiles et dangereux que ceux attaqués par les Américains. (...) « Ils n'ont pas seulement l'intention de se battre – ce sont de fins guerriers », déclare le général à la retraite James Mattis, qui dirigeait le Commandement central des Etats-Unis (CENTCOM) de 2010 à 2013. Au sein de l'armée américaine, « il y a un respect mutuel, une admiration, pour ce qu'ils ont accompli – et ce dont ils sont capables ». Avec d'autres généraux, ils appellent les EAU « la petite Sparte » ». ⁸⁵⁴

On voit donc que le positionnement des EAU face au « Printemps arabe », qui est parfois considéré comme la marque d'une rupture avec ses logiques traditionnelles, s'inscrit en fait dans une vraie continuité pour ce qui est d'utiliser leurs forces armées comme outil de leur construction étatique et de la projection d'une image de crédibilité sur la scène internationale. Ainsi est-il possible de considérer que les EAU, après avoir développé et consolidé leur appareil militaire à des fins de construction intérieure jusqu'en 2009, ⁸⁵⁵ sont passés en 2011 à une nouvelle étape de l'entreprise de singularisation de leur Etat au sein de la région. A cet égard, notons que les articles écrits au sujet de leurs interventions militaires ont aussi cherché à valoriser leur ouverture d'esprit car les frappes auraient notamment été menées par *une* pilote émiratie. ⁸⁵⁶ Ceci est à rattacher à l'effort déployé par la fédération pour se démarquer de l'Arabie saoudite et du Qatar en termes de rapport à la religion. Leur engagement proactif contre les Frères musulmans dans l'ensemble de la région depuis le début du « Printemps arabe » a ainsi été décrit par certains spécialistes du Golfe comme une « politique étrangère séculaire » reposant sur le principe jeffersonien de séparation entre l'Eglise et l'Etat. ⁸⁵⁷ Au regard des enjeux intérieurs de stabilité du régime auxquels répondait fondamentalement cet engagement, il nous faudra néanmoins nuancer cette hypothèse – après avoir observé le cas qatari.

Le Qatar a beau s'éloigner de sa traditionnelle neutralité face au « Printemps arabe », son attitude dans ce nouveau contexte s'inscrit néanmoins, elle aussi, dans une certaine continuité. En effet, en jetant ses forces aux côtés des Frères musulmans de 2011 à 2014, il reste fidèle à trois

⁸⁵⁴ Rajiv Chandrasekaran, "In the UAE, the United States has a quiet, potent ally nicknamed 'Little Sparta'", 9 novembre 2014, https://www.washingtonpost.com/world/national-security/in-the-uae-the-united-states-has-a-quiet-potent-ally-nicknamed-little-sparta/2014/11/08/3fc6a50c-643a-11e4-836c-83bc4f26eb67_story.html, consulté le 1^{er} mai 2016.

⁸⁵⁵ Ainsi que nous l'avons noté dans le chapitre II.3.A., 2009 marque la fin de la troisième étape du développement de leurs forces armées, entamée en 1991.

⁸⁵⁶ Voir Ian Black, "UAE's leading role against Isis reveals its wider ambitions", *The Guardian*, 30 octobre 2014, <http://www.theguardian.com/world/2014/oct/30/uae-united-arab-emirates-leading-player-opposition-isis-middle-east>, consulté le 2 mai 2016.

⁸⁵⁷ David B. Roberts, "Mosque and State: The United Arab Emirates' Secular Foreign Policy", *Foreign Affairs*, 18 mars 2016, <https://www.foreignaffairs.com/articles/united-arab-emirates/2016-03-18/mosque-and-state>, consulté le 2 mai 2016.

paradigmes essentiels de sa stratégie de survie telle qu'elle a été façonnée à partir de 1990 : sortir de l'ombre de l'Arabie saoudite, acquérir le plus de visibilité possible sur la scène internationale, et garantir sa sécurité davantage par le biais des réseaux tissés que par une prise en charge autonome de sa défense comme ont pu le faire les EAU. Vis-à-vis du premier paradigme, notons que le petit émirat se démarque radicalement de son grand voisin saoudien en embrassant le changement politique non seulement à l'extérieur de ses frontières, en soutenant la Confrérie à laquelle l'Arabie saoudite s'oppose très rapidement et sur tous les fronts à partir de 2011, mais également à l'intérieur de ses frontières. Ainsi a-t-il été suggéré que le choix de l'émir Hamad bin Khalifa al-Thani de céder le pouvoir à son jeune fils Cheikh Tamim bin Hamad (qui a alors 33 ans) en juin 2013 était loin d'être anodin :

« Le pacha de Doha s'en va sur un ultime coup d'éclat. En quittant le pouvoir de son vivant et de son plein gré, une première pour un monarque arabe, l'émir Hamad Ben Khalifa Al-Thani fait montre, une dernière fois, de son talent. (...) Dans la période particulièrement agitée que traverse le Moyen-Orient, un tel geste prend une signification inévitablement politique. Il rompt avec la tradition du coup d'Etat, très prégnante au Qatar, puisque Hamad lui-même avait renversé son père en 1995. Et il "ringardise", du même coup, les gérantes du Golfe cramponnés à leur trône, à commencer par son grand rival, le roi Abdallah d'Arabie Saoudite, âgé de 88 ans ». ⁸⁵⁸

Vis-à-vis du deuxième paradigme, la visibilité du Qatar sur la scène internationale a été assurée par son activisme à travers son *soft power* habituel mais également par l'emploi de la force, ainsi que nous l'avons vu. Dès lors, même l'utilisation inédite de capacités de *hard power* par le Qatar dans le nouvel environnement régional dessiné par le « Printemps arabe » peut être considérée davantage comme un ajustement qu'une révolution dans sa stratégie de survie. Ce faisant, les dirigeants du petit émirat confirment en effet leur conviction qu'il leur faut cultiver leur particularisme au sein du CCG et mettre tous les moyens à leur disposition au service d'une politique étrangère visant à se faire connaître du monde entier car l'anonymat n'est pas une bonne manière d'assurer sa défense. Vis-à-vis du troisième paradigme, enfin, nous avons souligné que le choix du Qatar de soutenir les Frères musulmans semblait d'autant plus logique et pertinent que ses réseaux avec eux étaient déjà tissés. En réalité, ce qui change en 2011 n'est pas tant le positionnement du Qatar à leur égard mais la manière dont sa préférence nationale se traduit sur la scène régionale dans un contexte où la Confrérie n'est plus seulement un mouvement souterrain ⁸⁵⁹ mais bel et bien une force politique de premier plan, au moins jusqu'en 2014. *In fine*, il est

⁸⁵⁸ Benjamin Barthe, « Au Qatar, une transition en douceur qui ringardise les vieux autocrates du Golfe », *Le Monde*, 25 juin 2013, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/06/25/une-transition-en-douceur-qui-ringardise-les-vieux-autocrates-du-golfe_3436052_3218.html, consulté le 2 mai 2016.

⁸⁵⁹ Il faut cependant noter l'exception du Hamas, parti palestinien affilié aux Frères musulmans, que le Qatar a toujours soutenu, ce qui lui a d'ailleurs valu quelques tensions avec Israël.

d'ailleurs possible de considérer que la véritable rupture dans la stratégie du Qatar n'a pas lieu en 2011 mais en 2014, lorsque ses dirigeants décident de mettre un frein à leur activisme pro-frériste, de mener une politique plus effacée et de revenir dans le giron du CCG mené par l'Arabie saoudite. Ceci ouvre un questionnement sur les raisons de ce revirement – outre le pragmatisme sécuritaire déjà mentionné – que nous traiterons ultérieurement. Pour l'heure, il s'agit d'examiner les implications théoriques de la lecture que nous proposons des politiques du Qatar et des EAU non comme une rupture dans les logiques sous-tendant leurs stratégies de survie mais comme une évolution des pratiques par lesquelles ces dernières se traduisent face à un contexte mouvant.

A partir de 2011, en restant fidèles aux éléments fondamentaux qui constituent leurs préférences nationales contrastées en dépit des évolutions de leur environnement stratégique et en adaptant leurs politiques étrangères et politiques de défense aux nouvelles variables que ce dernier fait émerger, le Qatar et les EAU achèvent de prouver qu'ils ne sont pas des petits Etats comme les autres. Tandis qu'ils se distinguent dès 1990 des présupposés traditionnels sur la place et le rôle de ces acteurs au sein du concert des nations en se dotant d'une autonomie relative qui est en elle-même exceptionnelle, le « Printemps arabe » leur donne l'occasion de consacrer leur modèle étatique spécifique de deux manières. Les événements régionaux et les positionnements divergents qu'ils adoptent face à eux permettent au Qatar et aux EAU de confirmer que leurs choix stratégiques respectifs ne tiennent pas, ou plus, à un simple narcissisme de la petite différence mais bien à une véritable divergence d'intérêts nationaux et de lignes politiques. En outre, leurs capacités d'adaptation pour continuer d'affirmer leurs préférences nationales face à un contexte régional mouvant tendent à démontrer que le Qatar et les EAU ont les moyens de déployer une « grande stratégie » :

« La "grande stratégie" d'un Etat désigne la théorie et l'histoire façonnées par ses dirigeants sur la manière d'assurer sa sécurité, son bien-être et son identité (...) et cette stratégie doit s'adapter aux changements de contexte. Une approche trop rigide de la stratégie peut être contre-productive. La stratégie ne désigne pas une sorte de posture symétrique au sommet du gouvernement. Elle peut être appliquée à tous les niveaux. Un pays se doit d'avoir un plan de jeu général, mais il doit également rester flexible face aux événements ». ⁸⁶⁰

Or, un « petit Etat », selon la représentation classique que s'en fait la littérature académique, n'est par définition pas à même d'assumer une « grande stratégie ». En infirmant cette hypothèse, nos deux petits Etats du Golfe confirment dès lors leur caractère d'exception. Leur petitesse ne les empêche en effet aucunement de déployer des stratégies de puissance dépassant largement ce que l'on pourrait attendre d'eux. On peut noter que le Qatar et les EAU maintiennent en cela le cap

⁸⁶⁰ Joseph S. Nye, *The Future of Power*, p. 212.

vers une assurance et une autonomie toujours plus grandes, impulsions qui trouvent leurs racines au début des années 1990 et connaissent un véritable envol au cours des années 2000, ainsi que nous l'avons examiné. A de nombreux égards, il y a donc bien une plus grande continuité dans les stratégies de nos deux petits Etats en amont et en aval de 2011 qu'il n'y paraît au premier abord.

Avant de nous pencher sur la question essentielle des raisons expliquant de telles divergences d'intérêts entre le Qatar et les EAU, nous nous proposons de nuancer l'idée selon laquelle le « Printemps arabe » leur a permis de confirmer des préférences *nationales* et donc de consolider leur *Etat*. Ainsi que nous l'avons noté, les combats menés par les EAU depuis 2011 avaient moins vocation à assurer la sécurité de l'Etat que la stabilité du régime monarchique. Ceci fait écho à l'idée selon laquelle

« Les guerres sont de nos jours à usage domestique [car] elles ne visent pas tant à défendre les frontières et la souveraineté de l'Etat face à des menaces extérieures qu'elles ne cherchent à prémunir les individus qui ont pris le contrôle de l'appareil étatique de toute forme de déstabilisation. (...) [Ceci] permet d'illustrer le glissement de la représentation classique de l'Etat comme « arène de compromis » vers la mise en place de « stratégies de survie » par des régimes davantage préoccupés par la pérennisation de leur pouvoir que par développement de l'Etat ». ⁸⁶¹

Il est dès lors possible d'envisager que différentes dimensions de la sécurité de nos deux Etats entrent en conflit les unes avec les autres. En l'occurrence, plutôt que de distinguer entre les dimensions extérieure et intérieure de la sécurité, il est plus juste de renvoyer l'une à l'autre la dimension politique (assurer la stabilité du régime) et la dimension militaire (assurer l'intégrité du territoire et la défense de la population) de la sécurité. ⁸⁶² Si les EAU, en donnant la priorité à la première, ne menacent pas la seconde dans le contexte du « Printemps arabe », on peut en revanche considérer que c'est justement à une tension entre ces deux dimensions de sa sécurité que le Qatar a été confronté en 2014, le forçant à ajuster une nouvelle fois son positionnement sur la scène régionale. Nous reviendrons sur ces questions au cours du chapitre 4, qui portera sur la spécificité étatique du Qatar et des EAU, mais aussi au sein de notre chapitre 6, qui ouvrira la réflexion aux trois autres secteurs de la sécurité : le secteur économique, le secteur sociétal et le secteur environnemental.

⁸⁶¹ Georg Sorensen, "War and State-making: Why Doesn't it Work in the Third World", *Security Dialogue*, vol. 32, n° 3, 2001, p. 346, cité dans Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 24-25.

⁸⁶² « L'une des conséquences de l'analyse sectorielle de la sécurité [Voir Barry Buzan et al., *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York: Columbia University Press, 1993] est la série de contradictions qui peuvent survenir entre les différents secteurs et le fait que la sécurité invoquée puisse faire référence à plusieurs objets simultanément, ce qui suppose d'établir un ordre de priorité entre eux. Par exemple, la sécurité militaire nationale peut être menacée lorsque la sécurité politique est érigée comme première priorité » (Didier Bigo, "International Political Sociology", dans Paul D. Williams (dir.), *Security Studies : An Introduction*, p. 120).

C. Expliquer les contrastes de choix stratégiques du Qatar et des EAU

Le fait que le Qatar et les EAU aient non seulement maintenu le cap de leurs politiques respectives face à la redéfinition de leur environnement stratégique amenée par les événements du « Printemps arabe » mais aient même usé de moyens encore plus conséquents qu'auparavant pour défendre leurs intérêts contrastés sur la scène régionale démontre que les divergences entre les modèles sous-tendant leurs stratégies de survie ne tiennent pas, ou pas seulement, à l'idée qu'il leur fallait construire leur Etat en se démarquant de leurs petits voisins du Golfe car ils étaient fondamentalement si similaires – ce que supposait l'hypothèse d'un certain « narcissisme de la petite différence ». Il s'agit donc d'examiner les raisons pour lesquelles le Qatar et les EAU ont développé dès les années 1990 et consolidé à partir de 2011 des stratégies si différentes l'une de l'autre alors que les deux Etats partagent à première vue les mêmes déterminants extérieurs et intérieurs.⁸⁶³

C'est ce que nous nous proposons d'analyser dans ce mouvement. Ainsi que nous le verrons, nos deux petits Etats du Golfe partagent certes de nombreuses caractéristiques communes, mais ils se distinguent néanmoins l'un de l'autre par des variables qu'il convient d'explorer. Nous montrerons que leurs différences matérielles (en termes de population et de territoire) ainsi que celles qu'il existe dans leurs relations respectives à l'Arabie saoudite et à l'Iran permettent de jeter une lumière nouvelle sur leurs stratégies de survie contrastées. Nous nous pencherons ensuite sur l'idée que leurs modèles étatiques divergents et la réaffirmation de leurs préférences nationales antagonistes comme priorité absolue de leurs dirigeants représentent un obstacle à l'élaboration d'une stratégie de survie collective au sein du CCG.

1) *Différences de variables matérielles : population et territoire*

L'étude successive des choix stratégiques des EAU et du Qatar dans la première partie de ce chapitre avait permis de mettre en lumière leurs contrastes en ces termes : les EAU ont davantage parié sur leurs capacités de *hard power* dans le cadre de politiques essentiellement axées sur l'intérieur et sur la maximisation de leur autonomie relative tandis que le Qatar a quant à lui parié sur ses capacités de *soft power* dans le cadre de politiques essentiellement axées sur l'extérieur et sur la maximisation de son influence. Nous avons néanmoins noté par la suite que leurs divergences pour ce qui est de la mobilisation de capacités de *soft* ou de *hard power* ont eu tendance à être gommées au fil du temps, les deux petits Etats ayant peu à peu réalisé

⁸⁶³ Au sein du CCG, ils sont en tout cas, ainsi que nous l'avons noté, ceux qui ont non seulement les déterminants extérieurs les plus semblables mais aussi les environnements domestiques les plus comparables (Voir la sous-partie « Le Qatar et les EAU, contrepieds aux théories sur les "petits Etats" » de notre introduction).

une jonction entre les différentes dimensions de la puissance sur lesquelles repose leur fulgurante ascension sur la scène internationale, dynamique qui s'est confirmée à partir de 2011. Au sein de cette partie, nous nous proposons d'observer les stratégies respectivement choisies par le Qatar et les EAU en termes de logique réticulaire *versus* logique territoriale. Bien que les dirigeants qataris aient également veillé à ce que la défense de leur territoire soit assurée, ils se sont en effet davantage attelés à la construction de réseaux, qu'il s'agisse du réseau médiatique d'*al-Jazeera* qui leur sert de vecteur de rayonnement ou du vaste réseau diplomatique qui leur sert de vecteur de légitimité sur la scène régionale et internationale. A l'inverse, les dirigeants émiratis ont beau avoir eux aussi cherché à projeter l'image de marque de leur Etat dans le monde entier et avoir noué des partenariats avec de nombreuses puissances internationales, leur priorité est néanmoins allée à leur consolidation interne et à la défense de leur intégrité territoriale.

Opposer leurs stratégies respectives en ces termes fait d'ailleurs particulièrement sens dans le nouveau contexte régional ouvert par le « Printemps arabe ». Nous nous référons ici à l'analyse de la crise syrienne proposée par Adlene Mohammédi :

« Les tableaux civilisationnels (tantôt sunnites versus chiites, tantôt civilisation versus barbarie) nous semblent insatisfaisants. Nous leur avons préféré une lecture proprement géopolitique. Nous considérons que la région pâtit avant tout d'un conflit entre deux logiques servies à des degrés divers par plusieurs acteurs : une logique territoriale (priorité au territoire) et une logique réticulaire (priorité au réseau). Si cette opposition n'explique pas tout, elle nous semble néanmoins structurante ». ⁸⁶⁴

Faire une lecture proprement géopolitique des événements qui surviennent à partir de 2011, c'est-à-dire prendre en compte leur dimension territoriale, permet en effet de comprendre à la fois le positionnement de nos deux petits Etats face à eux et leur alliance tacite ou revendiquée avec d'autres acteurs intervenant alors sur l'échiquier régional. Ainsi la logique réticulaire du Qatar les pousse-t-elle très naturellement à soutenir les Frères musulmans qui représentent un mouvement transnational⁸⁶⁵ et la convergence de vues entre les EAU et la Russie peut-elle être rattachée à la priorité qu'ils donnent tous les deux au territoire :

« La Russie, aussi bien au Conseil de sécurité des Nations Unies – surtout après la déconvenue libyenne – que militairement, veut apparaître dans la région comme le garant de la logique territoriale. Le discours russe s'intéresse davantage à l'Etat – sa disparition laisse place aux autoroutes pour un « djihad » qu'elle a déjà subi en Afghanistan et sur son propre territoire – qu'au régime ». ⁸⁶⁶

⁸⁶⁴ Adlene Mohammédi, « De Paris à Raqqa : lecture géopolitique profane », *CRESUS*, n° 11, 13 décembre 2015.

⁸⁶⁵ Ainsi les Frères musulmans égyptiens « tendent-ils à épouser l'idée que la répression de Frères musulmans dans un pays donné appelle une réaction des Frères musulmans basés dans d'autres pays » (Eman Ragab, "North African Countries After the Arab Spring", p. 12).

⁸⁶⁶ Adlene Mohammédi, *Ibid.*

Or, il n'est guère surprenant que les divergences de choix stratégiques entre le Qatar et les EAU puissent être analysées au prisme de considérations sur leur dimension territoriale puisqu'elles tiennent justement en partie à des différences entre leurs variables matérielles respectives, à savoir leur territoire mais aussi leur population, ainsi que nous nous proposons de l'examiner.

A cet égard, les préférences nationales contrastées du Qatar et des EAU peuvent être expliquées par deux différences : tandis que le premier est doté de *micros* territoire et population, les seconds disposent d'un territoire et d'une population relativement plus grands, et tandis que le premier est caractérisé par une homogénéité de territoire et de population, les seconds sont une fédération d'émirats hétérogènes. Comme nous le verrons au cours de ce mouvement, ces spécificités matérielles pourraient expliquer les choix stratégiques divergents du Qatar et des EAU en cela que leurs dirigeants respectifs ne conçoivent dès lors pas leur Etat de la même manière. Ceux du Qatar semblent en effet avoir pris acte du fait que les attributs de leur souveraineté sur le plan interne sont limités et avoir par conséquent décidé de s'en affranchir pour faire exister leur Etat à travers des mécanismes de projection réticulaire alors que ceux des EAU, pourtant confrontés à des limites comparables, semblent avoir considéré qu'ils disposaient d'attributs suffisants pour se construire comme un Etat véritablement autonome en dépit de sa petitesse.

En termes de taille du territoire, si le Qatar et les EAU peuvent tous les deux être considérés comme des « petits Etats » par comparaison aux trois Etats qui ont longtemps constitué le triangle de pouvoir régional au sein du CSR du Golfe – l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite –, il est néanmoins possible d'établir une distinction entre eux. Avec leurs 83 600 km², les EAU ont une superficie presque huit fois supérieure à celle du Qatar qui fait 11 600 km². De même, leur population totale, estimée à neuf millions en 2014, est largement supérieure à celle du Qatar, estimée à deux millions.⁸⁶⁷ Cette différence dans la taille relative de leurs territoires et populations pourrait être l'une des variables expliquant les divergences que nous avons observées entre leurs stratégies de survie. A cause de son minuscule territoire, qui lui a valu d'être parfois qualifié de « confetti » sur la carte du monde,⁸⁶⁸ le Qatar est encore plus vulnérable au sein de l'environnement conflictuel de la région que ne le sont les EAU. Or, le Qatar étant également doté d'une *micro* population, on comprend que ses dirigeants aient rapidement décidé de résoudre un dilemme de survie rendu particulièrement prégnant par la combinaison d'un micro territoire et

⁸⁶⁷ Données de la Banque mondiale.

⁸⁶⁸ « Etat lilliputien super gagnant au loto de la mondialisation, l'Etat du Qatar ne peut être décrit que par des superlatifs. Grand comme la basse Normandie, peuplé comme la Lozère, bientôt premier producteur de gaz du monde, le Qatar est riche comme Crésus » (Hedy Belhassine, « Le Qatar, un confetti puissant », *Mediapart*, 16 juin 2015, <https://blogs.mediapart.fr/hedy-belhassine/blog/160615/le-qatar-un-confetti-puissant>, consulté le 6 mai 2016).

d'une immense richesse autrement qu'en mobilisant leurs faibles ressources humaines. Sans doute n'ont-ils pendant longtemps pas cherché à développer, ainsi que les EAU l'ont fait, des capacités de défense et de dissuasion autonomes en plus de la protection assurée par les grandes puissances extérieures car une telle entreprise leur apparaissait vaine. Ce choix était d'autant plus rationnel que les ressources humaines dans lesquelles ils pouvaient puiser en interne pour assurer la sécurité de l'Etat se limitaient en théorie à la population active locale, sachant que le nombre total de citoyens qataris lui-même est estimé à moins de 350 000 personnes.⁸⁶⁹ Conscients des limites de leurs attributs territoriaux et démographiques et néanmoins confrontés à un besoin existentiel de sécurité, les dirigeants du Qatar ont donc eu recours à une logique réticulaire pour répondre à leur dilemme de sécurité, comme nous l'avons examiné. A cet égard, deux points sont intéressants à creuser. Le premier est que contrairement aux EAU qui ont articulé leurs politiques autour d'une logique territoriale et ont donc construit leur Etat autour des attributs classiques de la souveraineté, comme nous l'observerons ultérieurement, le Qatar emblématise la relativité du territoire comme principe d'organisation des sociétés politiques et comme référent fonctionnel de la société internationale qui avait été identifiée dès le milieu des années 1990 par Bertrand Badie.⁸⁷⁰ Le second est que la faiblesse démographique du Qatar s'est également révélée être un puissant avantage pour déployer une stratégie de survie qui est résolument inscrite dans la modernité.

Les trois évolutions qui mènent Bertrand Badie à parler d'une perte de pertinence de la donnée territoriale comme référence dans l'analyse des dynamiques internationales contemporaines sont la mondialisation, la fin de la Guerre froide et la crise de l'Etat-providence occidental. Or, nous avons largement examiné à quel point ces trois facteurs avaient justement favorisé l'essor du Qatar sur la scène internationale à partir des années 1990. Dès lors, il est non seulement possible de considérer que le petit émirat est un cas d'école attestant la validité de la théorie d'une « fin des territoires » mais que son micro territoire a en fait constitué un atout certain en cela qu'il a dès le départ poussé ses dirigeants à adosser leur stratégie de puissance sur d'autres attributs, à savoir leur capacité à s'organiser en réseaux. Le Qatar et le succès de sa logique réticulaire peuvent ainsi être vus comme les archétypes d'un nouvel ordre international au sein duquel la puissance d'un Etat ne repose plus les attributs classiques de la souveraineté – le territoire, mais également la population. En effet, de même que sa petitesse territoriale a peut-être

⁸⁶⁹ Nous écrivons « en théorie » car ceci est précisément la raison pour laquelle les forces armées du Qatar ne sont en fait pas exclusivement composées de citoyens qataris, réalité qui vaut également pour les EAU et sur laquelle nous reviendrons au cours de notre chapitre 5.

⁸⁷⁰ Bertrand Badie, *La fin des territoires : Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Fayard, 1995.

représenté un atout de taille pour rayonner à échelle internationale, la faiblesse démographique du Qatar semble également avoir favorisé son essor car elle a permis aux dirigeants de l'émirat de mener les politiques qu'ils voulaient sans avoir de véritable compte à rendre à quiconque :

« [L'un des facteurs] ayant contribué à l'émergence du Qatar comme un mini géant sur la scène internationale est son autonomie institutionnelle et la détermination dont son élite dirigeante a fait preuve dans le déploiement de son agenda politique. (...) Le *leadership* qatari est concentré, n'a pas à s'encombrer de politiques parlementaires et, étant constitué d'une poignée d'individus, il est fervent et déterminé dans la poursuite de ses ambitions domestiques, régionales et internationales ». ⁸⁷¹

Cette dynamique a d'ailleurs été confirmée dans le nouveau contexte ouvert par le « Printemps arabe ». Kristian Ulrichsen énonce ainsi que le Qatar est « béni par une combinaison fortuite d'une petite population nationale et de grandes réserves d'hydrocarbures » et que c'est la raison pour laquelle il a considéré le « Printemps arabe » comme une opportunité et non un défi – car il pouvait « se permettre d'être optimiste quant à la montée en puissance des Frères musulmans sans s'inquiéter outre mesure d'un quelconque retour de flamme à l'intérieur de ses frontières ». ⁸⁷² Si l'addition de faibles attributs territoriaux et démographiques semble être l'une des variables expliquant le choix stratégique qatari de concentrer ses efforts sur une logique réticulaire, ⁸⁷³ on peut s'étonner que les EAU, confrontés à des limites comparables quoique moins prégnantes, n'aient pas eux aussi opté pour cette logique. Comment expliquer que les dirigeants émiratis aient bien au contraire concentré leurs efforts sur le territoire ? Ceci pourrait tenir à une autre différence entre le Qatar et les EAU, au-delà de celle observée dans la taille relative de leurs territoires et populations respectifs : leur plus ou moins grande homogénéité.

Ainsi que le note Mehran Kamrava, un autre facteur, structurel, ayant contribué à « l'émergence du Qatar comme un mini géant sur la scène internationale », est « l'absence de fissures et de fragmentations internes », à l'inverse du Bahreïn qui est confronté à des tensions entre sunnites et chiites ou des EAU qui font face à des divisions fédérales. ⁸⁷⁴ Il semble en effet que la fragmentation territoriale qui caractérise les EAU, laquelle recoupe des disparités démographiques et économiques, explique les choix stratégiques de ses dirigeants à bien des égards.

⁸⁷¹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 42.

⁸⁷² Kristian C. Ulrichsen, "A European Perspective on the GCC Involvement in the Mediterranean in Light of the Arab Spring", p. 24.

⁸⁷³ On pourrait d'ailleurs s'atteler à vérifier empiriquement la théorie selon laquelle un Etat cumulant un petit territoire et une petite population aura tendance à privilégier une logique réticulaire plutôt qu'une logique territoriale. Ceci demanderait un développement spécifique qui nous éloignerait de l'objet premier de notre démonstration, mais il pourrait par exemple être intéressant de comparer à cet égard le cas du Qatar avec celui du Vatican (réseau religieux) ou de la Principauté de Monaco (réseaux bancaires et financiers).

⁸⁷⁴ Mehran Kamrava, *Ibid.*, p. 42-43.

Dès l'indépendance en 1971, ces derniers ont envisagé le développement des forces armées comme un outil d'intégration fédérale et de centralisation du pouvoir, comme tend à le montrer la proclamation de leur unification en 1976. Néanmoins, cette impulsion attend le début des années 1990 pour être véritablement concrétisée et s'assortir d'une culture militaire articulée autour du développement de capacités de dissuasion et de la défense du territoire.⁸⁷⁵ Dès lors, si les EAU sont confrontés à une petitesse territoriale et à une faiblesse démographique qui aurait pu les pousser à adopter à l'instar du Qatar une logique essentiellement réticulaire, il semble que la prégnance de leurs divisions internes les a en fait menés à privilégier la mise en place d'une stratégie de survie avant tout axée sur une intégrité territoriale qui n'allait justement pas de soi. Ce choix était d'autant plus logique que les défis intérieurs auxquels ils sont confrontés ne tiennent pas seulement au fait qu'ils sont constitués de sept émirats différents, ce qui explique fondamentalement la nécessité de mettre l'accent sur le territoire national, mais aussi au fait que les populations en leur sein sont animées par des sentiments d'appartenance qui se concentrent davantage sur des cercles infra étatiques – famille, tribu ou émirat – que sur l'idée d'une collectivité nationale. La logique territoriale que défendent les dirigeants des EAU de manière particulièrement active à partir de 1990 permet donc de répondre à la fois à des impératifs de consolidation de l'Etat et de la nation. Soulignons que le déploiement de cette stratégie à travers leur appareil militaire était rendu possible par leurs ressources humaines relativement plus importantes que celles du Qatar⁸⁷⁶ et que les forces armées ont bien permis une plus grande intégration fédérale, notamment car elles sont très largement constituées de citoyens issus des émirats du Nord pour lesquels elles représentent une forme d'ascenseur social.⁸⁷⁷

⁸⁷⁵ Voir la sous-partie « Les EAU : *hard power*, *state-building* et crédibilité » de notre chapitre II.3.A.

⁸⁷⁶ Ainsi que nous l'avons noté, les dirigeants du Qatar n'ont pendant longtemps pas cherché à développer des capacités de défense et de dissuasion autonomes car une telle entreprise leur apparaissait vaine au regard de leurs très faibles ressources humaines. Ceux des EAU pouvaient quant à eux puiser dans des ressources humaines relativement plus importantes. Soulignons d'ailleurs que les petits Etats dotés d'une population suffisamment grande pour que celle-ci soit mobilisée pour défendre le pays de manière autonome ont généralement tendance à implémenter une logique territoriale. Nous pensons ici aux cas de Singapour et d'Israël. La comparaison entre les EAU et ces deux Etats est néanmoins à nuancer. Les EAU ne peuvent en théorie mobiliser que leur population active locale afin d'assurer la défense du territoire, or celle-ci est limitée et peu entraînée – nous y reviendrons dans le chapitre III.5.C.

⁸⁷⁷ « L'institution militaire s'est tournée en priorité vers les ressortissants des émirats du Nord de la fédération, qui rassemblent près de 61% de la population nationale totale. (...) La présence accrue dans les quartiers généraux des forces armées à Abu Dhabi d'officiers issus [de ces émirats] a simultanément permis d'accroître la part des effectifs nationaux au sein des forces armées et a contribué à intégrer des populations de la périphérie au centre » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 270). Lors de nos entretiens avec des militaires émiratis entre février 2014 et mai 2014, dont la majorité venait des émirats du Nord, ceux-ci nous ont néanmoins confié leur mécontentement au sujet de ce qu'ils identifiaient comme un « plafond de verre » au sein de l'institution militaire. Ils expliquaient en effet qu'il était très difficile de parvenir à de hautes fonctions dans l'armée si l'on n'était pas issu du « bon » émirat (c'est-à-dire d'Abu Dhabi ou de Dubaï) ou si l'on ne possédait pas le « bon » patronyme – cette question sera traitée dans le chapitre suivant.

Ceci nous permet d'aborder la question de l'autre fragmentation structurante qui caractérise les EAU : les disparités socio-économiques en leur sein, que recouvrent largement les divisions territoriales et qui éclairent également d'une lumière nouvelle l'intensité de la menace perçue par les dirigeants émiratis vis-à-vis de l'essor des Frères musulmans avec le « Printemps arabe ». La répartition géographique de l'opposition à laquelle ils font alors face correspond en effet à celles des disparités entre les riches émirats d'Abu Dhabi et Dubaï d'une part, et les cinq émirats du Nord d'autre part, bien plus pauvres et plus conservateurs religieusement.⁸⁷⁸

« [Face au « Printemps arabe »,] les EAU se sont éloignés de l'ouverture relative qui avait caractérisé leur rayonnement international avant 2011. Ceci tenait à l'écart se creusant entre Abu Dhabi et Dubaï, qui se sont érigées au rang de villes globales, et les cinq autres émirats de Sharjah, Ras al-Khaimah, Fujairah, Ajman et Umm al-Qwain, manquant de ressources naturelles et sous-développés économiquement. Ceux que l'on appelle les émirats du Nord souffrent depuis longtemps d'inégalités dans le niveau de vie, de disparités dans la qualité des services publics et des infrastructures ainsi que d'un moindre accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi. En août 2011, la combinaison de ces pressions sociales et économiques a conduit la *Gulf States Newsletter* à parler d'une « bombe à retardement potentielle dans les émirats du Nord » liée au fait qu'ils avaient été identifiés de longue date comme des foyers d'activisme politique ».⁸⁷⁹

Il apparaît donc que la logique territoriale activement défendue par les EAU sur la scène régionale depuis 2011 peut elle aussi être rattachée aux variables matérielles de territoire et population.⁸⁸⁰ Avant d'observer les différences de variables relationnelles qui permettent, en articulation avec celles-ci, de comprendre les divergences de choix stratégiques du Qatar et des EAU, notons que la diversité des EAU a néanmoins été identifiée comme un atout potentiel si un plan stratégique fédéral reconnaissant les spécificités et les avantages comparatifs de chaque émirat était déployé.⁸⁸¹ Pour l'heure, ceci n'est non seulement pas encore le cas, Abu Dhabi et Dubaï continuant de concentrer l'essentiel des efforts de développement du pays, mais les dissensions entre ces deux émirats en termes de politique étrangère représentent en outre un obstacle important.

⁸⁷⁸ Kenneth Katzman, *The UAE: Issues for U.S. Policy*, p. 3; 6. Rappelons notamment que deux des 19 terroristes qui perpétrèrent les attaques du 11 septembre 2011 étaient des citoyens émiratis, issus de deux émirats du Nord, Fujairah et Ras al-Khaimah (David B. Roberts, "Mosque and State: The United Arab Emirates' Secular Foreign Policy").

⁸⁷⁹ Kristian C. Ulrichsen, "Small States with a Big Role", p. 16.

⁸⁸⁰ On pourrait d'ailleurs s'atteler à vérifier empiriquement la théorie selon laquelle, indépendamment de leur taille, les Etats caractérisés par une diversité de territoire et de population représentant un risque sécuritaire interne potentiel ont tendance à privilégier une logique territoriale plutôt qu'une logique territoriale. Il semble ainsi intéressant de souligner que la Russie, qui est elle aussi un Etat fédéral, a adopté une posture similaire à celle des EAU depuis 2011, de même que l'Arabie saoudite, qui est confrontée à une grande diversité géographique et communautaire.

⁸⁸¹ « Si un tel plan stratégique était mis en place, Ras al-Khaimah recevrait la majeure partie des fonds fédéraux pour des projets touristiques en raison de sa beauté naturelle, alors que Fujairah deviendrait le principal port des EAU compte tenu de son accès direct à l'océan Indien. A l'heure actuelle, la plupart des touristes se dirigent vers Dubaï, et plus de 75% du commerce non pétrolier total de la fédération passe par deux ports de Dubaï » (Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 172-173).

2) *Différences de variables relationnelles : lien à l'Arabie saoudite et à l'Iran*

Tandis que l'un des points de départ de notre réflexion était la grande similitude de déterminants à la fois extérieurs et intérieurs du Qatar et des EAU, qui rendait la comparaison de leurs stratégies de survie contrastées d'autant plus intéressante, le mouvement précédent a permis de noter que les nuances structurelles de leurs populations et de leurs territoires respectifs apparaissent comme l'une des variables explicatives de leurs choix stratégiques divergents.⁸⁸² Nous voudrions à présent introduire une autre nuance entre nos deux petits Etats, cette fois en termes de variables relationnelles aux pôles traditionnels du triangle de pouvoir régional au sein du CSR du Golfe. Si le Qatar et les EAU se distinguent des trois autres petits Etats du CCG que sont Oman, le Koweït et le Bahreïn par la recherche d'un équilibre relatif vis-à-vis de leurs trois grands voisins, et surtout de l'Arabie saoudite et de l'Iran,⁸⁸³ il est néanmoins possible d'établir de légères différences entre eux pour ce qui est de leurs relations à ces deux Etats. Or, ainsi que nous le verrons, ces contrastes sont eux aussi liés, en partie, à des caractéristiques territoriales et démographiques. Nous nous intéresserons d'abord aux dissensions internes aux EAU en termes de positionnement d'Abu Dhabi et de Dubaï vis-à-vis de l'Arabie saoudite et de l'Iran que nous mentionnions à la fin du mouvement précédent. Nous nous attacherons ensuite à expliquer l'articulation de la stratégie de survie du Qatar autour d'une nette dissociation de l'Arabie saoudite. Ces deux études successives permettront de contextualiser les réactions de nos deux petits Etats du Golfe au « Printemps arabe », qui peuvent dès lors être comprises comme l'acceptation ou le refus d'un certain retour dans le giron saoudien qui impliquait une reconnaissance de la prééminence de Riyad dans l'entité régionale du CCG.

Si la stratégie mise en place par les EAU à partir du début des années 1990 dénotait une volonté de s'autonomiser de l'Arabie saoudite, il semble que leurs dirigeants à Abu Dhabi ne considèrent pas, ou plus, ce grand voisin comme une potentielle source de menace.⁸⁸⁴ A l'inverse,

⁸⁸² Il est important de noter que cette démonstration ne vient aucunement invalider nos conclusions sur les mécanismes généraux des stratégies de survie de ces deux petits Etats mais seulement étoffer l'analyse de leur positionnement évolutif sur la scène régionale et internationale de 1990 à nos jours.

⁸⁸³ Comme nous l'avons noté dans notre propos introductif, Oman a toujours entretenu des relations étroites avec l'Iran, les préoccupations stratégiques et sécuritaires du Koweït sont plus directement liées à l'Irak et le Bahreïn est extrêmement dépendant de l'Arabie saoudite. Dans ce mouvement, nous choisissons de nous concentrer sur le lien du Qatar et des EAU à l'Arabie saoudite et à l'Iran car l'Irak est durablement écarté du schéma conflictuel triangulaire du Golfe par l'embargo total à partir d'août 1990 et surtout par l'invasion américaine de 2003.

⁸⁸⁴ Nous écrivons « plus » car leur achat de 388 chars de combat Leclerc en 1993 pouvait être lu comme la manifestation de craintes vis-à-vis de potentielles velléités expansionnistes de l'Arabie saoudite, d'autant plus que les contentieux territoriaux saoudo-émiratis ne sont pas encore résolus à ce moment-là. Cette réalité ne semble plus d'actualité aujourd'hui et il est d'ailleurs intéressant de noter que les EAU ont récemment engagé

Dubaï semble garder une distance prudente vis-à-vis de Riyad. Ainsi avons-nous noté que le positionnement de cet émirat, qui reste ostensiblement neutre durant le conflit Iran-Irak (1980-1988) par opposition à Abu Dhabi qui soutient la ligne pro-irakienne de l'Arabie saoudite, avait non seulement représenté une menace pour l'unité nationale émiratie mais également un risque de conflit d'intérêts avec Riyad.⁸⁸⁵ Après 1990, ces tensions ont perduré à cause de la divergence de positionnement d'Abu Dhabi et Dubaï au sujet de l'Iran, dans un contexte où cet Etat était peu à peu érigé au rang de « menace n° 1 » par l'Arabie saoudite. A cet égard, il est possible de suggérer que des facteurs géographiques et démographiques entrent en ligne de compte dans le fait que les dirigeants de Dubaï ne se préoccupent guère, ou en tout cas moins que ceux d'Abu Dhabi, de ménager les susceptibilités des Saoudiens. Nous faisons ici référence au fait que Dubaï, contrairement à Abu Dhabi, ne partage pas de frontière avec l'Arabie saoudite. De plus, tandis que la population abu dhabienne est composée à environ 25% de citoyens émiratis, ces derniers représentent moins de 10% de la population dubaïote.⁸⁸⁶ Dès lors, il apparaît que le *leadership* de Dubaï bénéficie d'une plus grande autonomie de politique étrangère que celui d'Abu Dhabi selon une logique comparable à ce que nous avons observé au sujet du Qatar. Notons que la donnée démographique semble également jouer un rôle dans les divergences de positionnement des deux grands émirats vis-à-vis de Téhéran.

La sécuritisation de l'Iran comme menace principale pesant sur les EAU, au moins jusqu'au « Printemps arabe », lorsque les Frères musulmans l'ont détrôné de sa première place, est essentiellement le fait d'Abu Dhabi et articulée autour du contentieux territorial avec Téhéran sur les trois îles – Abu Musa et les deux Tunbs – réactualisé au début des années 1990. Ce qui peut d'ailleurs sembler étonnant est que ces îles ne faisaient pas partie du territoire de cet émirat

leurs chars Leclerc dans la guerre du Yémen, où ils ont connu leur baptême du feu, y compris en zone urbaine. Positivement impressionnés par cet engagement, les Saoudiens envisageraient à leur tour d'acquérir des chars Leclerc. (Laurent Lagneau, « Des chars Leclerc envoyés au Yémen ? », *zone militaire*, 3 août 2015, <http://www.opex360.com/2015/08/03/des-chars-leclerc-envoyes-au-yemen/> et Jean-Dominique Merchet, « L'Arabie saoudite s'intéresse au char Leclerc », *Secret Défense*, 16 décembre 2015, <http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/l-arabie-saoudite-s-interesse-char-leclerc-93099>, consultés le 8 mai 2016). Notons que la reprise de tensions entre l'Arabie saoudite et les EAU n'est néanmoins pas un scénario complètement improbable. En mars 2010, la marine émiratie avait ainsi ouvert le feu sur un patrouilleur saoudien dans les eaux revendiquées par les deux pays. Voir Richard Spencer, "Naval Battle Between UAE and Saudi Arabia Raises Fears for Gulf Security", *The Telegraph*, 26 mars 2010, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/unitedarabemirates/7521219/Naval-battle-between-UAE-and-Saudi-Arabia-raises-fears-for-gulf-security.html>, consulté le 9 mai 2016).

⁸⁸⁵ Selon certains chercheurs, le positionnement de Dubaï dépasse d'ailleurs la simple neutralité : « La guerre Iran-Irak a compliqué le processus de consolidation étatique aux EAU car Abu Dhabi, Ajman, Fujairah et Ras al-Khaimah soutenaient l'Irak tandis que Dubaï, Sharjah et Umm al-Qwain avaient adopté des positions pro-iraniennes » (Christopher M. Davidson, *The United Arab Emirates : A Study in Survival*, p. 206).

⁸⁸⁶ Ces estimations sont celles que nous avons le plus fréquemment trouvées dans divers documents récents à ce sujet. Rappelons que la question des statistiques demeure sensible dans l'ensemble des pays de la région.

mais de ceux de Sharjah et Ras al-Khaimah. Or, si Ras al-Khaimah (à l'instar d'Ajman et Fujairah) est largement aligné sur la politique et la rhétorique véhémente d'Abu Dhabi envers l'Iran, Sharjah (à l'instar d'Umm al-Qwain) rejoint à l'inverse la position neutre voire engageante de Dubaï vis-à-vis de la puissance perse.⁸⁸⁷ Le positionnement d'Abu Dhabi semble ici tenir de l'expression d'une vexation d'avoir été privé de terres relevant de la souveraineté émiratie en tant que fédération et non de la manifestation d'intérêts propres à son émirat. Cette remarque ouvre néanmoins l'idée que si les décisions du *leadership* d'Abu Dhabi sont généralement à interpréter comme le déploiement d'une politique en tant que capitale des EAU, reflétant donc l'intérêt collectif de la fédération, elles peuvent parfois être liées à des intérêts plus particuliers de l'émirat par opposition aux autres, et notamment à Dubaï. A cet égard, Victor Gervais a bien montré à quel point le développement des forces armées, outil de consolidation de la fédération, avait aussi, voire surtout, consacré la prééminence d'Abu Dhabi et de sa famille régnante.⁸⁸⁸ Or, le fait que Dubaï ait de longue date refusé de mener une politique risquant d'antagoniser Téhéran représente à la fois un potentiel obstacle à l'intégration fédérale et l'expression d'une certaine subversion vis-à-vis de la capitale. Ce choix peut être en partie rattaché à sa démographie.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 1, Dubaï a longtemps résisté aux appels américains de sanctions sur l'Iran pour des raisons essentiellement économiques, son commerce annuel avec Téhéran se chiffrant en dizaines de milliards de dollars. Mais ces échanges très lucratifs sont eux-mêmes facilités par une forte présence iranienne au sein de l'émirat :

« La diaspora iranienne aux Emirats, comme dans les pays voisins du Qatar et de Bahreïn, est l'une des plus importantes du monde arabe. Ce phénomène résulte d'échanges pluriséculaires qui font du Golfe davantage une voie de communication qu'une barrière entre les deux communautés perse et arabe. A Dubaï, elle représente la première communauté étrangère par son nombre. Les Iraniens y sont en plus grand nombre que les Emirien ».⁸⁸⁹

⁸⁸⁷ Ceci tient certainement au fait que l'Iran et l'émirat de Sharjah se partagent discrètement les revenus pétroliers issus des eaux territoriales d'Abu Musa, comme le spécifiait le protocole d'accord (MoU) de 1971.

⁸⁸⁸ Victor Gervais parle d'un pari différent sur les ressorts de la puissance effectué au cours des années 1990 par les deux émirats pivots de la fédération, Abu Dhabi et Dubaï : « alors que la famille Al Nahyan cherche, à travers des moyens renouvelés, à renforcer les attributs classiques de l'Etat et à asseoir sa prédominance sur les autres émirats de la fédération, l'émirat de Dubaï renonce simultanément à ses prérogatives souveraines et aspire à gagner en autonomie à travers le développement d'une économie de services, reposant sur la libre circulation des biens, des hommes et des capitaux et offrant un environnement de tolérance et de laissez-faire peu coutumiers dans la région. La dynamique fédérale et les modalités de fonctionnement de l'Etat central s'en trouvent profondément bouleversés : l'émirat de Dubaï, ayant obtenu les garanties nécessaires à sa stratégie de développement économique, a cessé de s'opposer aux ambitions centralisatrices d'Abu Dhabi, qui peut désormais imposer son modèle de construction de l'Etat » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 254). Notons que cette réalité est également liée au particularisme étatique du Qatar et des EAU comme « petits Etats-Princes », qui fait l'objet du chapitre suivant.

⁸⁸⁹ Philippe Boulanger, « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale : les Emirats arabes unis », *Herodote*, n° 133, 2^e trimestre 2009, p. 80.

En réalité, les relations entre Dubaï et l'Iran s'inscrivent dans une temporalité ancienne :

« On estime généralement à 350 000 le nombre d'« Iraniens » résidants à Dubaï. Arrivés par vagues successives d'immigration au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, plusieurs ont acquis la nationalité émiratie et font aujourd'hui partie de l'élite économique de l'émirat. De longue date, les familles marchandes d'origines iraniennes ont été au cœur du dynamisme commercial et financier entre les deux rives du Golfe. Les familles Gargash, Bawardi, Nabooda, Rostomani, toutes originaires d'Iran, sont autant de noms prestigieux qui ont joué un rôle déterminant dans l'édification de la cité marchande dubaïote ». ⁸⁹⁰

On comprend que la politique étrangère de Dubaï traditionnellement neutre ou engageante vis-à-vis de Téhéran est donc elle aussi en partie sous-tendue par une question démographique.

Cependant, cette position déplaît fortement à Abu Dhabi⁸⁹¹ ainsi qu'à l'Arabie saoudite :

« Aucune tentative de subversion d'origine iranienne n'a été signalée aux EAU depuis la révolution islamique d'Iran, contrairement à Bahreïn ou au Koweït. En revanche, il ne fait pas de doute que les mouvements chiites clandestins de Bahreïn et d'Arabie Saoudite ont souvent eu recours à Dubaï pour faire transiter armes et militants. C'est ainsi qu'en mai 1996, une cargaison d'armes et explosifs provenant d'Iran à destination de l'Arabie Saoudite a été saisie dans l'un des émirats du nord de la fédération ». ⁸⁹²

Notons qu'il est en réalité possible que l'opposition des politiques d'Abu Dhabi et de Dubaï au sujet de l'Iran soit tacitement acceptée par les dirigeants de la fédération car ceci leur permet de tenir une ligne officielle similaire à celle de l'Arabie saoudite, ce qui met à distance l'éventualité de tensions avec elle, tout en maintenant un canal de communication avec Téhéran grâce à Dubaï. ⁸⁹³

Il faut néanmoins souligner que les dissensions internes aux EAU que nous venons de détailler se sont récemment résorbées. En volant au secours de Dubaï qui était durement affectée par la crise économique et financière de 2008-2009, Abu Dhabi a en effet réaffirmé sa prééminence au sein de la fédération. ⁸⁹⁴ En outre, le début du « Printemps arabe » a eu pour

⁸⁹⁰ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 292.

⁸⁹¹ « Aujourd'hui, dans les faits, c'est Abu-Dhabi, en charge de la sécurité du pays, qui s'inquiète de la présence massive (...) de ressortissants iraniens à Dubaï. Leur peur principale serait de voir ces centaines de milliers d'Iraniens installés aux EAU devenir une cinquième colonne de Téhéran, en mesure de menacer la stabilité des EAU, en particulier en cas de tensions, voire de guerre, avec l'Iran. Des experts du Golfe tels que Neil Partrick estiment que « L'Iran possède très probablement des cellules dormantes aux EAU, notamment à Dubaï » » (Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis au sein des enjeux géopolitiques du Golfe arabo-persique*, p. 217).

⁸⁹² Olivier Da Lage, « La vie politique en Péninsule arabe : Oman, Qatar, Emirats arabes unis, Bahreïn », p. 324.

⁸⁹³ Divers entretiens à Abu Dhabi et Dubaï entre février 2014 et mai 2014. De plus, si certains analystes avancent l'idée que la présence iranienne à Dubaï présente le risque de la formation d'une « cinquième colonne de Téhéran », bien d'autres considèrent qu'elle permet plus vraisemblablement d'écarter tout risque d'une attaque iranienne sur les EAU selon une logique comparable à ce que nous avons observé pour le Qatar, qui héberge ses ennemis potentiels. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nombre de nos interlocuteurs sur le terrain nous ont confié que l'Iran ne représentait pas une menace réelle pour leur pays aujourd'hui.

⁸⁹⁴ A ce sujet, Victor Gervais note : « Les autorités abu dhabiennes se trouvent dans l'impossibilité de concilier des intérêts devenus contradictoires avec le renforcement de l'Etat émirati : le refus d'Abu Dhabi de tout rapprochement

conséquence de rapprocher les deux grands émirats dans leur sécuritisation commune des Frères musulmans comme menace principale pesant sur eux et demandant donc une révision de leurs ordres de priorités politiques. Ainsi que nous l'examinerons ultérieurement, ceci a par la même occasion rapproché les deux grands émirats de l'Arabie saoudite et il est ainsi intéressant de noter que le chef de la sécurité de Dubaï a déclaré début 2016 qu'il était nécessaire que les EAU coupent leurs liens commerciaux avec l'Iran.⁸⁹⁵ Avant de revenir à cette question, nous nous proposons d'examiner le cas du Qatar.

Tandis que le Qatar entretient d'excellentes relations avec l'Arabie saoudite de 1971 à 1990 et est alors largement aligné sur cette dernière pour ce qui est de sécuriser l'Iran comme menace essentielle au sein de la région, ce qui le mène notamment à prendre le parti de l'Irak dans le conflit qui oppose Bagdad à Téhéran de 1980 à 1988, sa politique étrangère connaît un remarquable tournant au lendemain de la seconde Guerre du Golfe. A partir de 1990, si l'Iran conserve en effet un rang élevé dans la priorisation de la menace par les dirigeants qataris, leur stratégie de survie semble davantage articulée autour d'une nécessaire dissociation de l'Arabie saoudite. Ainsi que nous l'avons noté au cours de notre chapitre 1, ce revirement était en partie dû à une prise de conscience du fait que leur sécurité et leur stabilité ne pouvait pas être assurées par le Royaume saoudien. A cet égard, comme le souligne David Roberts, les dirigeants du Qatar n'avaient pas besoin qu'on leur explique la précarité de la situation de leur minuscule émirat dans le jeu international et ils avaient donc décidé de s'en remettre à la protection du Royaume « tant que, d'une part, ils n'avaient pas d'autres solution pour assurer la sécurité de leur Etat et que, d'autre part, ce protecteur pouvait bel et bien les protéger ».⁸⁹⁶ Or, non seulement l'Arabie saoudite infirme en 1990 le postulat selon lequel elle est une garantie de survie suffisante pour les petits Etats du Golfe, mais cette période est en outre

avec l'Iran, motivé par des raisons politiques et sécuritaires, se pose désormais en obstacle au redressement économique de l'émirat de Dubaï – et de l'ensemble de la fédération – qui exigerait le maintien des relations commerciales (de différentes natures) avec Téhéran. Cette articulation nouvelle de l'interne et de l'externe aux [EAU] engendre donc des inquiétudes d'ordres sécuritaire et économique » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 306).

⁸⁹⁵ « Chaque dirham dépensé pour acheter des produits iraniens servira à tuer plus de Syriens et sera utilisé pour acheter des armes et des explosifs. Laissez les produits iraniens sur les étagères. Investir en Iran aujourd'hui revient à investir en faveur d'Ali Baba et les 40 voleurs » (Lieutenant-général Dhahi Khalfan bin Tamim, cité dans Ali Al Shouk, "Dubai security chief says UAE should cut ties with Iran", *7 Days UAE*, 7 mars 2016, <http://7days.ae/dubai-security-chief-says-uae-cut-ties-iran>, consulté le 10 mai 2016).

⁸⁹⁶ David B. Roberts, *Qatar™ and a Changing Conception of Security*, p. 108. L'auteur cite à cet égard Colin Brant, ambassadeur britannique au Qatar de 1978 à 1981, qui se remémore une conversation qu'il a eue avec l'émir du Qatar, Khalifah bin Hamad al-Thani, au cours de laquelle ce dernier expliquait que « le Qatar étant un petit pays, il devait discerner le chemin emprunté par les autres pays du Golfe et suivre le même » (Colin Brant, "Valedictory from Qatar: A Land of Promise", Londres: Foreign and Commonwealth Office, juillet 1981, p. 2-3).

marquée par un renforcement de la présence des Etats-Unis dans la région, qui s'illustrent dès lors comme une alternative viable et pertinente à la protection saoudienne.

Par ailleurs, l'Arabie saoudite prouve au début des années 1990 qu'elle-même représente une menace potentielle tant pour l'intégrité territoriale que pour la stabilité monarchique du Qatar – comme le montrent les accrochages entre soldats des deux Etats à la frontière en septembre 1992 et le soutien saoudien à la tentative de coup d'Etat de Khalifa bin Hamad al-Thani en février 1996 contre son fils, Hamad bin Khalifah, qui l'a déposé l'année précédente.⁸⁹⁷

« La multitude de menaces et de préoccupations que représente l'Arabie Saoudite pour le Qatar lui a donné une impulsion essentielle non seulement pour rechercher une garantie extérieure de sécurité auprès des Etats-Unis, mais également pour modifier [son ordre de priorité], qui passe de l'intérieur à l'extérieur de la région. (...) [A partir du début des années 1990,] le Qatar, longtemps considéré comme guère plus qu'un appendice de l'Etat saoudien, a fait preuve d'une grande détermination dans son désir de se séparer de toute association avec l'Arabie Saoudite et s'est embarqué dans des politiques qui sont, en substance, l'exact opposé de celles du Royaume ».⁸⁹⁸

En réalité, il est possible de voir les relations entre le Qatar et l'Arabie saoudite avant et après 1990 comme les deux visages d'un même Janus caractérisé par trois aspects fondamentaux : leur différentiel de taille, leur idéologie commune (le wahhabisme) et le fait que certaines tribus sont présentes de part et d'autre de leur frontière. Ces déterminants jouent en effet un rôle essentiel dans la méfiance des dirigeants du Qatar envers l'Arabie saoudite, aussi bien en amont qu'en aval de la seconde Guerre du Golfe.

En termes de territoire et de population, le Qatar est un nain face à l'Arabie saoudite, ce qui a longtemps incité cette dernière à considérer qu'il n'était pas nécessaire de tenir compte du Qatar comme Etat autonome et souverain dans ses politiques, instaurant entre eux une relation assimilable à celle d'un suzerain à son vassal. Ainsi cette relative absence de considération de l'Arabie saoudite pour son petit voisin est-elle notamment visible dans l'accord frontalier conclu avec les EAU en 1974, qui octroie à Riyad une portion de territoire qui relevait en fait de la souveraineté qatarie. Aux yeux des dirigeants saoudiens, le Qatar est alors non seulement considéré comme un Etat dénué d'une réelle autonomie mais, « si l'occasion politique se présentait, ils pourraient purement et simplement absorber le petit émirat au sein de leur territoire ».⁸⁹⁹ Or, si les dirigeants du Qatar acceptent ce rapport de forces jusqu'en 1990, se conformant d'autant plus logiquement à l'adage « Soyez près de vos amis et davantage encore de vos ennemis » qu'ils

⁸⁹⁷ Voir la partie « Enjeux sécuritaires du Qatar et des EAU au sein du CSR » de notre chapitre I.1.B., p. 94-98.

⁸⁹⁸ David B. Roberts, *Qatar™ and a Changing Conception of Security*, p. 13; 162.

⁸⁹⁹ Ramin Seddiq, "Border Disputes on the Arabian Peninsula", *The Washington Institute for Near East Policy*, 15 mars 2001; J. B. Kelly, "Saudi Arabia and the Gulf States", dans Abraham L. Udovitch, *The Middle East: Oil, Conflict and Hope. Critical Choices for Americans*, Lexington: Lexington Books, 1976, p. 449 et Robert Litwak, *Sources of Inter-State Conflict: Security in the Persian Gulf*, Montclair: Allanheld, Osmun & Co., 1981, p. 52.

n'avaient pas d'alternative viable de protection et qu'ils étaient probablement encore mal assurés dans la revendication de leur souveraineté en raison de la relative jeunesse de leur Etat, ceci change après la seconde Guerre du Golfe. L'alternative de protection offerte par les Etats-Unis et l'arrivée au pouvoir d'un nouveau *leadership* qatari davantage désireux d'affirmer son autonomie et sa puissance sur la scène régionale et internationale expliquent ainsi que le petit émirat tienne tête à l'Arabie saoudite durant la décennie de contentieux – notamment – territoriaux avec son grand voisin entre 1992 et 2001.

Soulignons que le fait que le Qatar soit le seul autre Etat au monde à souscrire à l'interprétation wahhabite de l'islam jouait un rôle important dans la conviction saoudienne qu'il était « plus solidement ancré dans [sa] sphère d'influence que les autres Etats du Golfe ».⁹⁰⁰ Or, on peut se référer ici à l'affirmation de Gregory Gause selon laquelle :

« [Pour les Etats de la région], le choix de leurs alliés repose non pas sur l'équilibre classique des considérations de puissance, consistant à contrebalancer la menace émanant de l'Etat le plus fort de la région, mais sur la façon dont la sécurité de leur propre régime est affectée par le résultat des conflits régionaux. Le facteur le plus important et distinctif dans le [CSR] du Golfe ne tient pas aux déséquilibres de puissance, mais à la saillance des identités transnationales ».⁹⁰¹

Dans le cas de la relation entre le Qatar et l'Arabie saoudite, nous avons en effet déjà noté que le premier a cherché à s'affranchir d'une longue et inexorable déférence envers la seconde dès son indépendance en ne fondant par exemple pas son système d'éducation sur les principes et pratiques wahhabites et que c'est l'une des raisons pour lesquelles le petit émirat a choisi de se rapprocher des Frères musulmans. L'autre source d'inquiétude pour le régime qatari est une autre identité susceptible de prévaloir sur l'allégeance de sa population à l'Etat : la tribu.

« Le lien entre la tribu et l'Etat demeure nuancé et complexe, les al-Thanis conservant une relation difficile avec ce qui est censé être la plus grande tribu du pays, les al-Murrah, qui occupent de vastes portions de territoire dans le nord et l'est de l'Arabie saoudite. En 2005, alors que les relations saoudo-qataries n'avaient eu de cesse de s'assombrir, plus de 5 000 Qataris appartenant à la branche al-Ghafran de la tribu al-Murrah ont été dépouillés de leur citoyenneté en raison de leur implication présumée dans la tentative de coup d'Etat de 1996, qui avait prétendument été soutenue par l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis ».⁹⁰²

Ce qui cristallise la défiance du Qatar envers l'Arabie saoudite après 1990 et ce qui avait favorisé son ancrage dans la sphère d'influence saoudienne avant cela sont donc une seule et même réalité.

⁹⁰⁰ William B. Quandt, *Saudi Arabia in the 1980s: Foreign Policy, Security and Oil*, Washington: The Brookings Institution, 1981, p. 25.

⁹⁰¹ Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 9.

⁹⁰² Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 111. L'auteur précise : « Compte tenu du fait que neuf ans s'étaient écoulés avant cette action punitive, la décision a alors donné lieu à des spéculations sur le fait que la tribu al-Murrah était impliquée dans une action politique plus récente. Des rumeurs ont commencé à circuler au sujet d'une autre tentative de coup d'Etat en 2002 qui n'aurait pas été divulguée ».

In fine, ce qui change est moins la perception que les dirigeants qataris ont de leur grand voisin que les moyens à leur disposition pour se prémunir contre les menaces que ce dernier représente et l'assurance dont ils font preuve pour clamer leur indépendance et leur autonomie à son égard.

Il est intéressant de noter qu'au lendemain des accrochages à la frontière saoudo-qatarie en septembre 1992, un rapport du groupe égyptien Misr al-Fatah annonce que le Qatar aurait signé un accord d'une valeur de 13 milliards de dollars avec l'Iran pour la construction d'infrastructures au Qatar et que ce dernier aurait également demandé « la protection iranienne contre les menaces saoudiennes ». A la suite de la tentative de coup d'Etat contre le nouvel émir en 1996, d'autres rapports voient le jour, qui suggèrent que l'Iran aurait promis d'envoyer 30 000 soldats pour défendre Hamad bin Khalifah au Qatar.⁹⁰³ Si ces allégations sont sans doute exagérées, elles traduisent néanmoins à la fois l'intensité des tensions qui éclatent au grand jour entre l'Arabie saoudite et le Qatar à partir du début des années 1990 et le lien de causalité qui existe entre la nécessité identifiée par les dirigeants qataris de se dissocier radicalement des Saoudiens et leurs choix stratégiques, si surprenants puissent-ils apparaître.⁹⁰⁴ Ceci permet de contextualiser le positionnement du Qatar face au « Printemps arabe », qui doit à bien des égards être lu comme l'expression d'un refus de revenir dans le giron saoudien et donc de reconnaître la prééminence de Riyad au sein de l'entité du CCG et dans les affaires de la région MENA. Ainsi que le note Ibrahim Karawan au début des années 2000,

« En l'absence de conditions contraignantes ou d'une menace décisive ou essentielle à leur existence nationale (que l'on associe en relations internationales à l'image d'une maison en feu, qui présente un risque immédiat), les Etats du CCG sont, en effet, susceptibles de développer des politiques divergentes et des préférences différentes en termes d'alliances pour faire face aux pressions externes, se conformant en cela plus à l'image d'une maison surchauffée [qu'en feu] ». ⁹⁰⁵

Or, si le « Printemps arabe » n'est pas considéré par les dirigeants du Qatar comme une menace immédiate à leur sécurité nationale et à leur stabilité monarchique, il représente bien, ainsi que nous l'avons vu, l'un des plus grands défis jamais lancés au CCG dans son ensemble. Nous nous proposons donc d'observer de quelle manière l'approche stato-centrée dont font preuve les dirigeants du Qatar et des EAU compromet depuis longtemps l'émergence de stratégies collectives au sein du CCG ainsi que les implications que ceci a pour leur sécurité.

⁹⁰³ Rapports cités dans David B. Roberts, *Qatar™ and a Changing Conception of Security*, p. 151-152.

⁹⁰⁴ Au sujet du rapprochement entre le Qatar et l'Iran au début des années 1990, il faut souligner qu'il servait en réalité un double objectif : marquer son autonomie vis-à-vis de l'Arabie saoudite et faire pression sur les Etats-Unis en suggérant que « si les Américains n'étaient pas en mesure de garantir la sécurité du Qatar, peut-être que les Iraniens le pourraient » (Talal Salman, "An Old Dialogue with the Emir of Qatar in the Context of: Israel Being a Gatekeeper of Arab Affiliation with Washington", *As-Safir*, 21 octobre 2009, cité dans Ibid.).

⁹⁰⁵ Ibrahim A. Karawan, "The Erosion of Consensus. Perceptions of GCC States of a Changing Region", p. 103.

3) *L'approche stato-centrée comme obstacle aux stratégies collectives du CCG*

En dépit de leurs positionnements différents et de plus en plus antagonistes dans un contexte régional en pleine redéfinition, que nous avons observés tout au long de ce chapitre, le Qatar et EAU ont conservé leur logique commune d'appliquer une stratégie centrée avant tout sur leurs intérêts étatiques spécifiques, qu'ils affirment avec une confiance croissante sur la scène régionale et internationale. Ainsi que nous l'avons examiné, c'est d'ailleurs ce qui fait toute leur originalité en tant que petits Etats. En effet, l'importance de leurs enjeux sécuritaires et le postulat inhérent à leur nature qu'ils manquent de ressources en propre pour y répondre de manière autonome auraient pu les pousser à privilégier une stratégie de survie purement coopérative et à s'en remettre intégralement à la protection d'Etats plus puissants. A échelle régionale, ceci supposait une consolidation de la stratégie coopérative initiée au sein du CCG en 1981 – moyennant une refonte rendue nécessaire par son échec patent mis en lumière par l'invasion irakienne du Koweït en 1990. Or, la stratégie qu'ils ont mise en place dans les années 1990, organisée en cercles concentriques d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances, a à la fois servi à assurer leur sécurité et à leur ménager la plus grande autonomie possible, y compris vis-à-vis de l'Arabie saoudite. Similairement, alors qu'il est traditionnellement attendu de petits Etats qu'ils soient relativement effacés sur la scène internationale, le Qatar et les EAU se sont largement illustrés depuis lors comme de parfaits contre-exemples à ce présupposé.

Ceci tient à la puissance matérielle relative dont leurs ressources économiques les dotent, particulièrement dans un contexte de mondialisation accrue où l'ordre international est de plus en plus régi par les mouvements de capitaux, et à la perception de leurs dirigeants du statut que cette dernière leur permet de revendiquer.⁹⁰⁶ En outre, nous avons noté que leurs efforts pour se différencier l'un de l'autre mais aussi du reste des Etats du CCG leur semblaient nécessaires à cause de la prégnance d'identités transnationales qui caractérise la région,⁹⁰⁷ lesquelles exacerbent leur « dilemme de sécurité » car ils les considèrent comme des menaces à la stabilité de leurs régimes. Rappeler ces différents points permet de montrer que

⁹⁰⁶ Ces deux éléments expliquent que le réalisme néoclassique soit le meilleur cadre théorique à mobiliser pour analyser le comportement de ces deux acteurs, ainsi que nous l'avons défendu dans notre introduction (p. 35-36).

⁹⁰⁷ Ainsi avons-nous noté qu'il est possible d'appliquer la conception organique de la nation à l'ensemble de la Péninsule arabique car elle partage de fait une histoire, une langue et une religion communes. Comme nous l'avons observé dans notre chapitre I.2.A., ceci explique qu'il ait été particulièrement important pour les dirigeants qataris et émiratis de générer l'émergence de « communautés imaginées » et d'un nationalisme propre, objectif que leurs achats d'armement viennent remplir en construisant à la fois une symbolique positive à laquelle les citoyens peuvent s'identifier avec fierté et une altérité qui vient renforcer la cohésion nationale.

l'activisme déployé par le Qatar et les EAU pour faire prévaloir leurs intérêts spécifiques depuis le début des années 1990 et de manière encore plus marquée dans le nouveau contexte régional dessiné par le « Printemps arabe » est certes un moyen d'assurer la sécurité de leur Etat mais qu'il traduit également, voire surtout, une volonté d'assurer la survie de leur *régime* ainsi que des logiques que nous pourrions qualifier d'*égotiques*. Nous faisons référence au fait qu'il s'agit non seulement, pour les dirigeants de nos deux petits Etats, de se maintenir au pouvoir, mais aussi d'être identifiés comme les acteurs *les plus influents* sur le nouvel échiquier stratégique régional.

Or, si cette dynamique de compétition caractérisait déjà les stratégies de rayonnement qu'ils avaient l'un comme l'autre mis en place à partir de 1990, elle prend aujourd'hui une toute autre dimension. Comme nous l'avons examiné, leur affirmation d'intérêts qui se révèlent parfois antagonistes dans un environnement qui est lui-même régi par de fortes conflictualités comporte en effet le risque de déstabiliser l'ensemble de la région, ce qui compromet par la même occasion la sécurité de leur propre Etat. Etant donné que les mesures prises par les dirigeants du Qatar et des EAU confirment la centralité de la survie du régime dans leurs agendas politiques, le fait que leurs choix stratégiques depuis le début du « Printemps arabe » fassent émerger de nouvelles menaces potentielles sur leur sécurité nationale illustre l'opposition qui peut survenir entre la dimension politique et la dimension militaire de leur sécurité. Ce paradoxe est particulièrement visible lorsque l'on s'intéresse à la manière dont l'approche stato-centrée ou même égo-centrée de nos deux petits Etats et des autres membres du CCG a, depuis sa création, représenté un obstacle à la consolidation de stratégies collectives qui seraient pourtant susceptibles d'assurer de manière plus efficace leur sécurité nationale.

Le CCG est créé en 1981 en réaction à la révolution iranienne de 1979 et au début de la première Guerre du Golfe. Ses Etats membres unissent alors leurs forces pour contrer la menace que l'Iran et l'Irak représentent pour leur intégrité territoriale mais aussi pour leur stabilité interne – leur union étant d'ailleurs favorisée par la similarité de leurs types de régime. L'entité régionale est donc essentiellement motivée par un besoin commun de sécurité, ce que montrent l'établissement d'un comité militaire en son sein, qui se réunit pour la première fois dès septembre 1981 et la création de sa composante militaire, le « Bouclier de la Péninsule », en 1986. Néanmoins, ainsi que nous l'avons observé, l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 prouve que ces entités ne sont, à ce moment-là au moins, guère plus que des coquilles vides. Ceci tient au fait que la raison d'être du CCG était de consolider une stratégie de survie collective visant en fait davantage à préserver la stabilité du système monarchique de ses membres contre des menaces idéologiques qu'à protéger la sécurité de leur Etat contre des menaces matérielles.

Dès lors que le spectre d'une déstabilisation intérieure par l'Iran ou l'Irak leur est apparu s'éloigner car ces deux Etats concentraient tous leurs efforts l'un sur l'autre, les dirigeants des pays du CCG semblent ainsi avoir jugé qu'il n'était finalement pas nécessaire ou urgent de consolider un système régional de sécurité intégré. A ce sujet, Kristian Ulrichsen note que

« Deux caractéristiques principales [dominent] la formulation de la politique de sécurité dans la région. La première est le rôle de l'agence locale pour ce qui est de définir les liens entre sécurité intérieure et sécurité extérieure et de décider quels enjeux priment dans l'agenda national et régional. (...) La deuxième caractéristique qui sous-tend le discours régional sur l'élaboration des politiques de sécurité est l'amalgame qui est fait entre sécurité du régime et sécurité de l'Etat – point commun à de nombreux autres Etats en voie de développement ».⁹⁰⁸

Pendant toute la première Guerre du Golfe, la sécurité du régime des monarchies de la Péninsule n'étant plus directement menacée, les dirigeants de ces Etats ont mis de côté l'idée de stratégies de survie collectives pour se consacrer à leur propre consolidation étatique et nationale d'autant plus logiquement qu'ils venaient tout juste, pour la plupart, d'accéder à l'indépendance. Ainsi le CCG n'a-t-il que très faiblement progressé du moment où il a été créé en 1981 à l'invasion irakienne du Koweït, qui a soudain réactivé les craintes de ses Etats membres. C'est la raison pour laquelle nous suggérions précédemment que cette entité régionale semblait avoir « la capacité de (re)naître des cendres des crises systémiques qui ont régulièrement secoué l'environnement régional ».⁹⁰⁹ Pourtant, si chaque nouvel élan que connaît le CCG avec l'essor d'une menace immédiate – la révolution iranienne, la seconde Guerre du Golfe et, aujourd'hui, le « Printemps arabe » – confirme que l'entité est avant tout motivée par des enjeux sécuritaires, elle peine à transformer ces impulsions en un système véritablement efficace et puissant.

Cet échec s'explique par deux raisons. La première est un refus de se défaire de la moindre parcelle de souveraineté. A cet égard, il est possible de faire un parallèle avec la déclaration de Damas de 1991, dont la valeur principale était de faire reconnaître « la légitimité des frontières des Etats arabes, le droit de chaque Etat d'organiser sa propre sécurité, et sa propriété exclusive de ses ressources naturelles ».⁹¹⁰ Pendant longtemps, le CCG a peut-être lui aussi représenté un moyen d'officialiser l'existence de ses membres en tant qu'Etats souverains indépendants les uns des autres. Or, ceci fait écho à la deuxième raison de l'incapacité du CCG à émerger comme une entité régionale forte, à savoir la persistance de rivalités entre ses membres. Celles-ci se traduisent notamment par des désaccords sur le lieu d'établissement des centres névralgiques d'un pouvoir – économique ou militaire – commun, qui reflèterait à leurs yeux

⁹⁰⁸ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 37.

⁹⁰⁹ Emma Soubrier, "Regional Disorder and New Geo-Economic Order", p. 20-21.

⁹¹⁰ Michael N. Barnett, "Regional Security After the Gulf War", p. 602.

l'influence d'un membre sur les autres. Elles se traduisent également dans le choix qu'ils font d'augmenter leur sécurité à travers les alliances avec les grandes puissances et les importations d'armement,⁹¹¹ ce qui dénote une logique de sécurité compétitive et vient gêner l'implémentation de la sécurité coopérative mise en avant dans leur discours. Non seulement les relations bilatérales qu'ils mettent en place avec les grandes puissances reflètent la plus grande confiance qu'ils ont en celles-ci qu'en eux-mêmes au sein de la région pour assurer leur sécurité, mais les achats d'armement qui y sont associés sont faits sans considération d'une interopérabilité entre leurs arsenaux militaires respectifs, ce qui compromet également la mise en place d'un système de sécurité régional intégré.⁹¹² Les deux raisons évoquées montrent que malgré l'adhésion apparente des monarchies de la Péninsule à une stratégie coopérative, elles raisonnent avant tout selon une approche stato-centrée. Au sujet de leurs rivalités, ajoutons que les pays du Golfe, particulièrement l'Arabie saoudite, le Qatar et les EAU aspirent à être reconnus non seulement comme des entités souveraines et autonomes, mais également comme l'Etat de référence au sein de la région, ce qui nous incite à parler d'approches qui seraient même *égo-centrées*. Compte tenu de ces remarques, on peut se demander si le nouvel élan de rapprochement interne au CCG auquel le « Printemps arabe » a donné lieu est susceptible de s'essouffler comme les précédents. Si les événements régionaux à partir de 2011 représentent bien une nouvelle crise systémique qui vient peser sur les deux dimensions de la sécurité des pays du CCG, ce qui les pousse naturellement à resserrer leurs rangs, au moins sur les dossiers internes au CCG, ils viennent également réactiver un autre aspect essentiel ayant gêné leur consolidation de stratégies collectives par le passé, à savoir la défiance des petits Etats du Golfe vis-à-vis d'une domination saoudienne.

Depuis ses débuts, le CCG a souffert de soupçons persistants chez certains de ses membres selon lesquels il s'agissait essentiellement d'un forum destiné à légitimer et à institutionnaliser l'hégémonie de l'Arabie saoudite sur les plus petits émirats de la région.⁹¹³

⁹¹¹ « Les difficultés [de formulation de décisions collectives du CCG] sont complexifiées par une force centrifuge qui va à l'encontre d'une plus grande influence de [l'entité régionale], à savoir la persistance d'une prééminence des relations bilatérales lucratives que les pays du Golfe entretiennent avec leurs principaux partenaires commerciaux » (Abdullah Baabood et Geoffrey Edwards, "Reinforcing Ambivalence: The Interaction of Gulf States and the European Union", *European Foreign Affairs Review*, vol. 12, n° 4, hiver 2007, p. 537).

⁹¹² Entretiens avec des industriels de la défense et des chercheurs travaillant dans différents *think tanks* spécialisés dans les questions de défense au Qatar et aux EAU entre février 2014 et mai 2014. Si la question de l'interopérabilité de leurs systèmes d'armes commence à faire son apparition dans leur formulation de besoins capacitaires, ainsi que nous le verrons plus en détail au cours de notre chapitre 5, elle demeure marginale. De plus, même lorsque leurs arsenaux sont interopérables et qu'une jonction est possible entre leurs systèmes respectifs (ce qui est par exemple le cas dans le domaine de la surveillance maritime), ils ne les connectent pas les uns aux autres parce qu'ils « refusent de déléguer à d'autres une partie de la responsabilité d'assurer la sécurité collective » – nous y reviendrons.

⁹¹³ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 25.

Tandis qu'il mettait officiellement ses six Etats membres sur un pied d'égalité, sa création a en effet été regardée comme la consécration de la suzeraineté saoudienne sur ses petits voisins, comme l'atteste le choix du siège du CCG, établi à Riyad.⁹¹⁴ Or, cette prééminence saoudienne a régulièrement fait l'objet d'une opposition farouche des petits Etats du Golfe. Le Qatar est celui qui s'est le plus fermement élevé contre l'Arabie saoudite, ainsi que nous l'avons déjà largement examiné, mais les EAU se sont aussi régulièrement illustrés à cet égard. On pense notamment au projet d'union monétaire, approuvé par les banques centrales du CCG en juin 2008, qui devait entraîner la création d'une banque centrale commune en 2009 et d'une monnaie unique à partir de 2010. La décision, en mai 2009, d'établir le Conseil monétaire du CCG à Riyad plutôt qu'à Abu Dhabi conduit les EAU à se retirer du projet, qui ne voit donc pas le jour. Il avait d'ailleurs déjà été compromis par le retrait d'un autre petit Etat du Golfe dès 2006 : Oman, qui est aussi, depuis la création du CCG, l'un de ceux qui se méfient le plus des velléités hégémoniques de l'Arabie saoudite en son sein.⁹¹⁵ Plus largement, il est possible de considérer que la prééminence saoudienne sur ses petits voisins était mise à mal par le décalage croissant entre eux en termes de libéralisation politique au cours des années 1990,⁹¹⁶ ce qui remettait en cause la pertinence d'une coopération originellement facilitée par leur grande similarité de régimes. Mais il ne faut pas surestimer l'ampleur de cette libéralisation. Comme le note Abdulkhaleq Abdulla, « la stagnation politique qui prévaut au sein des monarchies du Golfe pourrait se révéler être le talon d'Achille de leur essor » comme nouveau centre de gravité régional et international.⁹¹⁷

⁹¹⁴ Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », p. 296.

⁹¹⁵ Comme nous l'avons écrit ailleurs, « En termes de forces militaires, il faut noter la persistance des tensions entre l'Arabie Saoudite et Oman, liée au fait que ce dernier est régulièrement reconnu comme le seul Etat du CCG qui représente un réel concurrent pour les forces armées saoudiennes. Ceci est probablement la raison pour laquelle l'Arabie saoudite n'a pas appuyé la proposition du Sultan Qaboos quand, après l'invasion irakienne du Koweït, celui-ci a exprimé le souhait qu'une armée de 100 000 hommes soit constituée pour réduire la dépendance du CCG envers les forces étrangères. L'Arabie Saoudite et Oman auraient en effet été les seuls membres de l'entité à pouvoir offrir la main-d'œuvre suffisante, ce qui aurait affaibli les dirigeants saoudiens » (Emma Soubrier, "Regional Disorder and New Geo-Economic Order: Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East", p. 20).

⁹¹⁶ « L'Arabie saoudite, qui avait puissamment contribué à ce que fût mis fin aux expériences de système parlementaire au Koweït et à Bahreïn en 1975-1976, a dû assister au cours des années 1990 à la prolifération d'assemblées élues chez ses voisins. Le Yémen réuni pratiquait déjà la démocratie parlementaire avec des partis légalisés, les femmes étant non seulement électrices, mais aussi éligibles. (...) Puis, en 1992, l'émir du Koweït a dû tenir sa promesse, faite en exil, de rétablir le système parlementaire. Depuis cette date, l'émirat a connu trois élections législatives. De son côté, l'émir du Qatar a organisé en mars 1999 les premières élections municipales au suffrage universel, les femmes y participant à la fois comme électrices et comme candidates. (...) Afin de n'être pas en reste, le roi de Bahreïn a organisé en mai 2002 des élections municipales au suffrage universel direct, suivies en octobre 2002 d'élections législatives. Là encore, hommes et femmes étaient électeurs et éligibles. Enfin, en Oman, le sultan a progressivement élargi la participation électorale et a nommé des femmes au gouvernement, à l'assemblée et dans les ambassades » (Olivier Da Lage, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », p. 302).

⁹¹⁷ Abdulkhaleq Abdulla, *Contemporary Sociopolitical Issues of the Arab Gulf Moment*, Research Paper n° 11, Londres: LSE Kuwait Programme, septembre 2010, p. 3.

De fait, le « Printemps arabe » provoque un sursaut dans la stratégie de survie collective des pays du CCG en raison de la menace de contagion révolutionnaire qu'il représente pour l'ensemble des dirigeants du Golfe, ce qui se traduit par un resserrement de leurs rangs au sein de l'entité régionale⁹¹⁸ – à défaut de provoquer une convergence de leurs positionnements dans la région MENA. Si les événements qui surviennent à partir de 2011 confirment donc la capacité des Etats du CCG à mettre de côté leur approche stato-centrée – qui représente « une myriade d'obstacles transversaux à toute gouvernance régionale ou internationale »⁹¹⁹ – pour se concentrer sur l'intérêt commun en cas d'immédiateté de la menace sur leur stabilité monarchique, ils ne font pas pour autant taire les réticences des petits Etats du Golfe à laisser l'Arabie saoudite prendre la direction des affaires régionales, « surtout une fois que les choses seront rentrées dans l'ordre après le Printemps arabe ». ⁹²⁰ En effet, si la réaffirmation de la domination saoudienne au sein du CCG a été vue comme l'un des changements les plus importants apportés par les événements qui surviennent à partir de 2011, ceci n'est pas du goût de tous ses membres. Ainsi, en avril 2012, l'Arabie saoudite essaie de pousser un projet d'union politique entre les six Etats du CCG mais « cette idée ne reçoit pas beaucoup de soutien de la part du Qatar, des EAU et du Koweït, et elle est totalement rejetée par Oman »⁹²¹ car elle illustre à leurs yeux les velléités hégémoniques saoudiennes sur eux. Il est pourtant possible d'arguer que le positionnement de l'Arabie saoudite est alors moins hégémonique que défensif.

La réaction du Royaume saoudien au « Printemps arabe » reflète l'évolution de sa politique étrangère d'un modèle consensuel à celui de l'affrontement autoritaire.⁹²² Ceci a été interprété par plusieurs observateurs de la région comme une impulsion hégémonique de sa part car il a imposé sa prééminence au sein d'un CCG qui connaît alors un nouveau souffle, afin d'entreprendre une « contre-attaque » face à la crise systémique qui secouait le monde arabe. De tous les efforts que déploie l'Arabie saoudite à partir de 2011, son intervention au Bahreïn, sous la bannière du CCG, a été considérée comme l'illustration la plus flagrante qu'elle était prête à tout pour imposer un ordre du jour contre-révolutionnaire au sous-ensemble régional.

⁹¹⁸ Nous faisons référence à l'intervention au Bahreïn menée sous la bannière du « Bouclier de la Péninsule » et à la création d'un fonds de développement commun de 20 milliards de dollars pour le Bahreïn et Oman en mars 2011.

⁹¹⁹ Abdullah Baabood, "Dynamics and Determinants of the GCC States' Foreign Policy, with Special Reference to the EU", dans Gerd Nonneman, *Analyzing Middle Eastern Foreign Policies and the Relationship with Europe*, p. 148.

⁹²⁰ Mehran Kamrava, "The Arab Spring and the Saudi-Led Counterrevolution", *Orbis*, vol. 56, n° 1, hiver 2012, p. 98.

⁹²¹ Shafeeq Ghabra, "The Arab Revolutions: A Second Independence", dans Silvia Colombo et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, p. 6. *In fine*, seul le Bahreïn soutient cette union avec l'Arabie saoudite.

⁹²² Saud M. al-Tamamy, "Hegemonic or Defensive? Patterns of Saudi Foreign Policy in the Era of the Arab Spring", p. 14. Les deux paragraphes suivants sont traduits de notre article "Regional Disorder and New Geo-Economic Order: Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East", p. 7-10.

Selon cette perception de l'Arabie saoudite comme nouvel *hégémon* en puissance, celle-ci a non seulement essayé d'empêcher le changement politique au sein du CCG mais elle a aussi tâché de contenir la « poussée démocratique » en déployant l'axe contre-révolutionnaire au-delà des frontières du Golfe. Cette idée trouve un écho dans la proposition saoudienne faite aux monarchies marocaine et jordanienne d'intégrer le CCG en mai 2011. Cependant, d'autres chercheurs affirment que l'Arabie saoudite n'a jamais cherché à devenir un *hégémon* régional alors même que son poids croissant sur la scène internationale et ses capacités nationales lui en donnaient la possibilité. Par conséquent, sa politique étrangère proactive dans le nouveau contexte régional devrait être lue comme une mesure défensive. En effet, l'Arabie saoudite a régulièrement été dépeinte comme un acteur mu par une aversion au risque car elle évite la confrontation ouverte avec ses adversaires et essaye au contraire de les accommoder. En outre, il faut rappeler que sa politique étrangère est principalement motivée par un besoin existentiel de préserver la stabilité de son régime, ce qui permet de comprendre son positionnement depuis 2011.

Face au « Printemps arabe », il est possible de considérer que l'Arabie saoudite a cherché à protéger le *statu quo* régional afin de préserver son *statu quo* intérieur, sa politique étrangère dans ce contexte représentant dès lors une stratégie de survie liée à un « syndrome de l'encerclement très développé ».⁹²³ Tandis que le tumulte régional la force à considérer l'idée d'un changement politique nécessaire, il semble que l'Arabie saoudite cherche à stabiliser le *statu quo* au sein du Golfe afin d'assurer sa propre transition par le biais de « l'évolution et non la révolution ». Or, cette attitude est « cohérente avec les antécédents de l'ensemble des familles régnantes du CCG de poursuivre des stratégies de survie pragmatiques pour faire face aux évolutions de leurs déterminants intérieurs et extérieurs »⁹²⁴ au cours des dernières décennies. Par conséquent, l'Arabie saoudite n'imposerait pas son point de vue hégémonique à ses voisins mais mènerait en réalité une alliance de « monarchies consentantes » contre un changement qu'elles considèrent toutes comme dangereux pour la stabilité de leurs régimes respectifs. Il s'agirait dès lors d'une « coopération hégémonique » dont le Royaume saoudien a d'autant plus volontiers décidé de prendre la tête qu'il considère aujourd'hui que sa sécurité et celle de la région n'est plus assurée par les Etats-Unis. Aux yeux de ses dirigeants, « personne ne peut plus garantir la stabilité future de l'Arabie saoudite dans cette période de turbulences »⁹²⁵ et c'est la raison pour laquelle ils semblent avoir décidé de faire enfin face aux problématiques sécuritaires

⁹²³ David Long et Sebastian Maisel, *The Kingdom of Saudi Arabia*, Gainesville: University Press of Florida, 2010, p. 144-146.

⁹²⁴ Kristian C. Ulrichsen, "The GCC States and the Shifting Balance of Global Power", p. 6.

⁹²⁵ Anthony Cordesman, "Saudi Stability in a Time of Change", p. 2.

auxquelles ils sont confrontés par leurs propres moyens. L'émergence de risques plus prégnants que jamais pour la stabilité du régime saoudien ajoutée aux incertitudes quant à la volonté des Etats-Unis de continuer de la garantir représenteraient ainsi une conjecture à même d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire des relations internationales du Golfe et de la région MENA, qui serait défini par l'apparition d'un système de sécurité régional intégré au sein du CCG et l'essor de cette entité comme acteur collectif influent dans les affaires du monde arabe. A cet égard, l'opération « Tempête décisive » au Yémen à partir de mars 2015 pourrait être considérée comme le coup d'envoi de cette nouvelle dynamique régionale, ainsi que l'annonce de la création d'une coalition islamique militaire contre le terrorisme par l'Arabie saoudite en décembre 2015.⁹²⁶ Ces deux questions feront l'objet d'un développement spécifique dans notre chapitre 6.

Il faut souligner que le Qatar comme les EAU se rangent aux côtés des Saoudiens dans ces initiatives, ce qui permet de se demander si l'évolution de l'échiquier stratégique régional à partir de 2014 a sonné la fin des antagonismes entre nos deux petits Etats et l'Arabie saoudite. Ceci serait un changement particulièrement significatif pour le Qatar, au regard de l'opposition à son grand voisin qui sous-tend sa politique étrangère et sa stratégie de survie depuis le début des années 1990.⁹²⁷ Il faut cependant rappeler que les déterminants systémiques ont une incidence sur les positionnements de nos deux petits acteurs uniquement en fonction de la manière dont ils résonnent avec leurs déterminants intérieurs. Ainsi avons-nous noté que les EAU mènent une politique qui est *de facto* souvent alignée sur celle de l'Arabie saoudite dès 2011 car ils partagent une crainte commune des Frères musulmans qui trouve en réalité ses racines à l'intérieur de leurs frontières. Or, l'apparent retour du Qatar dans le giron d'un CCG mené par l'Arabie saoudite en 2014, outre un certain pragmatisme sécuritaire, pourrait lui aussi tenir à un facteur interne, à savoir l'arrivée au pouvoir du nouvel émir, Tamim bin Hamad al-Thani. Soulignons que les deux initiatives saoudiennes auxquelles souscrivent le Qatar et les EAU en 2015 font d'ailleurs suite à un changement à la tête de l'Arabie saoudite elle-même, le roi Salman bin Abdulaziz succédant sur le trône à son demi-frère Abdallah, mort le 23 janvier 2015. Afin d'aborder les développements récents avec toutes les clés en main, nous nous proposons donc d'examiner la spécificité de ces acteurs en tant que « petits Etats-Princes », qui place la perception de leurs dirigeants et leurs structures décisionnelles très personnifiées et centralisées au cœur de l'analyse de leurs politiques étrangères, de défense et d'achats militaires.

⁹²⁶ La coalition annoncée par l'Arabie saoudite le 15 décembre 2015 regroupe alors 33 autres pays : le Qatar, les EAU, le Koweït, le Bahreïn, le Yémen, le Pakistan, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, la Libye, le Liban, la Palestine, le Bangladesh, le Bénin, la Turquie, le Tchad, le Togo, Djibouti, le Sénégal, le Soudan, la Sierra Leone, la Somalie, le Gabon, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, la Malaisie, les Comores et les Maldives.

⁹²⁷ La crise diplomatique survenue le 5 juin 2017 confirme d'ailleurs qu'un tel changement n'est toujours pas souhaité.

Chapitre 4 – Des « petits Etats-Princes » aux pratiques sécuritaires spécifiques

A travers l'étude des contrastes entre les stratégies de survie du Qatar et des EAU, le chapitre précédent a montré que leurs politiques étrangères et de défense sont le résultat d'une rencontre entre des déterminants extérieurs communs et des variables propres à chacun intervenant au niveau national. Tandis que ceci a commencé d'inscrire notre démonstration dans une démarche analytique préconisée par les réalistes néoclassiques, nous nous proposons à présent de pousser cette logique plus loin, en nous concentrant sur le niveau infranational du Prince et de ses réseaux – qui permet de jeter une lumière nouvelle sur les pratiques qataries et émiraties en matière sécuritaire et de mieux comprendre leur organisation. Ainsi que nous l'avons précédemment mentionné, le concept d'Etat-Prince que nous construisons et appliquons à nos pays d'étude au cours de ce chapitre concilie deux variables à travers lesquelles les pressions systémiques se traduisent, selon ce courant théorique, au niveau de l'unité – à savoir la perception des décideurs et la structure étatique interne – étant donné que la centralité du Prince, de sa vision et de ses relations multiples y est en quelque sorte institutionnalisée.⁹²⁸

⁹²⁸ Notons que l'hypothèse d'une nécessaire introduction de variables cognitives dans l'analyse des politiques de défense et des acquisitions militaires du Qatar et des EAU est déjà apparue en filigrane dans les chapitres précédents. Dans le chapitre 1, elle est perceptible dans l'importance des perceptions et des représentations dans la mise en place des politiques qataries et émiraties. Dans le chapitre 2, la question de l'image et du prestige comme variable inhérente aux marchés d'armement de ces deux petits Etats du Golfe se rapporte également à une approche cognitive de l'Etat. Enfin, dans le chapitre 3, elle apparaît clairement à travers la compétition et le « narcissisme de la petite différence » qui animent à notre sens certaines prises de décision ayant trait à la défense au Qatar et aux EAU. Dès lors, il est possible d'arguer que le présent chapitre, confirmant l'importance de ces aspects dans la définition de leurs pratiques sécuritaires et montrant qu'ils sont même « institutionnalisés » au sein de leurs structures décisionnelles, aurait pu intervenir plus tôt dans notre démonstration. En faisant le choix de le placer en mouvement final de notre tour analytique des facteurs expliquant leurs stratégies sécuritaires, nous avons en fait adopté l'approche de Gerd Nonneman, selon laquelle : « En particulier pour les pays en voie de développement, il est approprié de faire partir l'interprétation de l'environnement domestique et de l'impératif de survie du régime et (*in fine*) de l'Etat ; d'appréhender ceci dans le contexte de l'environnement régional et de facteurs idéologiques transnationaux ; d'évaluer les effets contraignants et galvanisants de l'environnement international ; et, enfin, de prendre en compte les structures décisionnelles et les perceptions des décideurs car certains choix politiques font en réalité une différence qui ne saurait être expliquée par de simples facteurs structurels » (Gerd Nonneman, "Saudi-European Relations 1902-2001: A Pragmatic Quest for Relative Autonomy", p. 634). En définitive, il nous semblait plus judicieux d'observer le prisme cognitif et organisationnel interne par lequel les déterminants systémiques communs de nos deux petits Etats passent pour se traduire en stratégies de défense différenciées une fois que ce contexte extérieur avait été proprement posé plutôt que de faire le cheminement inverse. Cet argument rejoint celui selon lequel « comparer les politiques étrangères et de défense du Qatar et des EAU après avoir montré dans la première partie de notre démonstration que celles-ci répondent à un dilemme de survie inhérent à leur nature de petits Etats au sein d'une constellation sécuritaire complexe permet de réconcilier les niveaux d'analyse de manière bien plus harmonieuse que si nous avions d'entrée de jeu mis en lumière les contrastes de leurs choix stratégiques avant de chercher à les reconnecter en nous penchant sur un dilemme de survie commun qui est en réalité le point de départ de toutes leurs politiques, si divergentes apparaissent-elles » (p. 207). On pourrait ajouter à ceci le fait que garder l'idée force d'une démonstration pour la fin s'avère souvent probant.

Nous commencerons ainsi par définir le cadre théorique de l'Etat-Prince avant de l'appliquer à l'organisation interne de la politique de défense du Qatar et des EAU, mais aussi de leurs stratégies d'acquisitions militaires. Ceci permettra d'ouvrir dans un troisième temps la problématique de l'application de ce modèle à leurs relations extérieures en matière sécuritaire. Ce dernier mouvement est d'ailleurs ce qui fait l'intérêt et l'originalité de notre concept d'Etat-Prince par rapport à un ensemble de théories existantes qui font l'objet de la partie ci-après, et qui ont essentiellement à cœur d'expliquer les mécanismes de survie et la pérennité de ces régimes à l'intérieur de leurs frontières et non dans le contexte élargi de la région et du monde.

A. Définition et typologie de l'Etat-Prince

Cette sous-partie a vocation à présenter les caractéristiques de ce que nous appelons l'Etat-Prince afin de mieux appréhender par la suite la manière dont celles-ci se traduisent dans les pratiques sécuritaires du Qatar et des EAU. Pour plus de clarté, et par souci déontologique,⁹²⁹ nous nous attacherons d'abord à présenter d'autres typologies des régimes politiques qui ont été notamment utilisées pour analyser ceux des pays du Golfe jusqu'à présent. Nous y confronterons ensuite le concept d'Etat-Prince – lequel, tout en s'inscrivant dans une claire filiation de théories comme le néopatrimonialisme, le sultanisme ou le monarchisme dynastique, comporte des nuances permettant d'expliquer non seulement l'agencement intérieur des politiques des deux petits Etats que nous étudions mais également leurs relations extérieures. Avant de nous atteler à le démontrer dans le reste du chapitre, nous soulignerons enfin les apports essentiels de notre concept, y compris pour ce qui est de dépasser certains présupposés induits par les théories présentées auparavant.

1) Les concepts existants : néopatrimonialisme, sultanisme et monarchisme dynastique

Au sein de la littérature portant sur les Etats du Golfe, les différentes typologies de régimes politiques mobilisées par les chercheurs ont toutes en commun de se référer au concept d'autoritarisme et à la théorie de l'Etat rentier – que ce soit pour confirmer ou infirmer celle-ci. Nous proposons donc de présenter ces éléments et certains de leurs théoriciens avant d'explorer les trois notions essentielles à la définition de l'Etat-Prince qui ont été construites sur ces bases.

⁹²⁹ Comme le soulignait Juan Linz : « On dit que la fonction de l'intellectuel est d'être critique. Je pense que qu'il faut être critique mais pas seulement, il faut apporter également quelques concepts, si possible, constructifs. (...) [Il s'agit] de réfléchir sur les alternatives, introduire une plus grande rationalité dans les décisions et une plus grande conscience des problèmes, essayer d'expliquer au citoyen pour quelles raisons les choses sont différentes d'un pays à l'autre » (Juan J. Linz, cité dans Javier Tusell, « Entrevista con Juan J. Linz », *Cuenta y Razón*, n° 32, décembre 1987, p. 105). Cependant, la proposition de tout nouveau concept ne saurait se faire sans confrontation à ses prédécesseurs afin de dégager les richesses et la pertinence de la nouvelle taxonomie théorique par rapport à celles qui existent déjà.

Le concept d'autoritarisme a été introduit dans les typologies de régimes politiques pour qualifier de nombreux régimes « qui n'entraient pas dans la catégorie des démocraties et pour lesquels le qualificatif de régime totalitaire ne s'appliquait pas en toute rigueur ».⁹³⁰ Selon Juan Linz,

« [Les régimes autoritaires sont] des systèmes politiques caractérisés par un pluralisme politique limité, non responsable, dépourvus d'idéologie directrice élaborée mais reposant sur une mentalité caractéristique, sans volonté de mobilisation extensive aussi bien qu'intensive si ce n'est à certains moments de leur développement, et dans lesquels un *leader* ou parfois un petit groupe exercent un pouvoir dont les limites formelles sont mal définies ».⁹³¹

Plus précisément, en ce qui concerne la distinction entre régimes autoritaires et totalitaires, ce même intellectuel explique ailleurs que :

« L'utilisation personnaliste et particulariste du pouvoir à des fins essentiellement privées par le dirigeant et ses collaborateurs transforme en quelque sorte le pays en un grand domaine... La frontière entre fonds publics et richesse privée du dirigeant devient floue. (...) La famille du dirigeant joue souvent un rôle politique de premier plan, s'approprie des fonctions publiques et des parts dans le butin. C'est cette fusion entre public et privé ainsi que l'absence d'engagement à des fins impersonnelles qui distinguent fondamentalement ces régimes du totalitarisme ».⁹³²

Notons que Juan Linz fait la distinction entre les monarchies reposant sur des sources traditionnelles de légitimité et les systèmes autoritaires modernes, ce qui pose la question de la catégorie à laquelle les monarchies du Golfe appartiennent selon sa typologie – et plus généralement selon les typologies adoptées par tous ceux qui, comme lui, sont influencés par les travaux de Max Weber.⁹³³

⁹³⁰ Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, décembre 2004, p. 946, citant Juan J. Linz, "Totalitarian and Authoritarian Regimes", dans Fred I. Greenstein et Nelson W. Polsby (dir.), *The Handbook of Political Science*, Readings : Addisons Wesley, 1975, p. 175-411 et Guy Hermet, « L'autoritarisme », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris : PUF, 1985, p. 269-312.

⁹³¹ Juan J. Linz, "An Authoritarian Regime: The Case of Spain", dans Erik Allardt et Yrjö Littuney (dir.), *Cleavages, Ideologies, and Party Systems. Contributions to Comparative Political Sociology*, Helsinki: The Academic Bookstore, 1964, réimprimé dans Erik Allardt et Stein Rokkan, *Mass Politics: Studies in Political Sociology*, New York: Free Press, 1970, p. 255. L'étude de l'autoritarisme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient a fait l'objet d'une abondante littérature en science politique. Voir notamment Michel Camau, « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, vol. 30, n° 1, janvier 2006, p. 59-81 ; Steven Heydemann, « La question de la démocratie dans les travaux sur le monde arabe », *Critique internationale*, vol. 17, n° 4, octobre 2002, p. 54-62 ; Jean Leca, « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, p. 35-93 ; Marsha P. Posusney et Michele P. Angrist (dir.), *Authoritarianism in the Middle East. Regimes and Resistance*, Boulder: Lynne Rienner, 2005 et Olivier Schlumberger (dir.), *Debating Arab Authoritarianism. Dynamics and Durability in Non-Democratic Regimes*, Stanford: Stanford University Press, 2007.

⁹³² Juan J. Linz, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder: Lynne Rienner, 2000, p. 152.

⁹³³ « Juan était un wébérien intégral : Weber était pour lui une sorte d'étoile polaire, une source permanente d'inspiration, d'idées et de concepts » (José R. Montero, traduit de l'espagnol par Jacques Fontaine, « Juan Linz (1926-2013) : des Obras monumentales », *Pôle Sud*, n°41, novembre 2014, p. 147-148). Ainsi la distinction qu'il opère entre les monarchies reposant sur des sources traditionnelles de légitimité et les systèmes autoritaires modernes fait-elle écho aux trois systèmes de légitimité dans le gouvernement des sociétés identifiés par Max Weber. Selon lui,

Les monarchies du Golfe échappent à la sociologie wébérienne non seulement car il est difficile d'établir le système de légitimité sur lequel elles s'appuient mais aussi parce qu'elles sont dotées d'importantes bureaucraties et pourtant caractérisées par un fort degré de personnalisme du régime. Avant de présenter les concepts construits pour les définir, il nous faut toutefois nous arrêter sur l'autre élément clé mobilisé dans la littérature sur la région : la théorie de l'Etat rentier.

L'étude de l'autoritarisme dans la région MENA est depuis les années 1980 dominée par la théorie de l'Etat rentier.⁹³⁴ Ce dernier est défini pour la première fois par Hussein Mahdavy⁹³⁵ en 1970 comme un Etat tirant une part substantielle de son budget de « rentes extérieures » (ressources naturelles telles que le pétrole et le gaz, aides étrangères, etc.). L'économiste affirme que cette rente favorise la myopie des gouvernants et les incite au maintien du *statu quo*. Sur ces bases, près de deux décennies plus tard, Hazem Beblawi affine la définition en y apportant quatre nouveaux éléments, devenus canoniques depuis :

- « 1/ une économie rentière est celle où prédominent les « situations de rente » et dans laquelle la création de la richesse rentière est centrée autour d'une petite fraction de la société, la majeure partie de la population étant engagée dans la distribution et l'utilisation des revenus de la rente ;
- 2/ à la différence des rentes intérieures (...), les « rentes extérieures » peuvent, quand elles sont substantielles, soutenir l'économie « sans » le truchement d'un secteur productif interne fort ;

le pouvoir peut être fondé sur une légitimité charismatique, qui repose sur la foi des gens dans les qualités personnelles de celui qui donne les ordres, sur une légitimité traditionnelle, reposant sur la croyance dans le caractère sacré de l'ordre social tel qu'il est et où le détenteur de l'autorité est déterminé en fonction d'une règle ancestrale, ou sur une légitimité rationnelle-légale, qui repose sur une confiance en des règles normatives, qui définissent la façon dont on peut désigner un responsable et édicter une loi. Voir Max Weber, *Economie et société, Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris : Plon, 1971, p. 239. Il est important de souligner que ces trois catégories de légitimité représentent des idéaux-types et que le pouvoir des dirigeants au sein de nombreux Etats du monde (la plupart non-occidentaux) repose souvent sur une articulation de différents systèmes énoncés dans la typologie wébérienne. David Courpasson propose ainsi de classer ces types de légitimité en fonction du degré de personnalisme du régime, « le charisme étant totalement personnel et s'opposant à la bureaucratie, totalement impersonnelle. La tradition serait dans un entre-deux où les règles traditionnelles tempèrent le bon vouloir du « maître » » (David Courpasson, *L'Action contrainte. Organisations libérales et domination*, Paris : PUF, 2000, cité dans Marie-Laure Buisson, « Légitimité et sciences de gestion : état des lieux et perspectives », *Humanisme et Entreprise*, n° 289, octobre 2008, p. 39). Sur le même aspect de la sociologie wébérienne, François Chazel rappelle que « ce qui manque avant tout à l'administration patrimoniale, c'est la séparation bureaucratique de la sphère "privée" et de la sphère "publique" (*amtlicher*) » (Max Weber, *Max Weber-Gesamtausgabe, I/22-4 : Herrschaft*, édité par Edith Hanke et Thomas Kroll, Tübingen : Mohr Siebeck, 2005, p. 291, cité dans François Chazel, « Communauté politique, Etat et droit dans la sociologie wébérienne : grandeur et limites de l'entreprise », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 2, octobre 2009, p. 281).

⁹³⁴ Voir notamment Lisa Anderson, "The State in the Middle East and North Africa", *Comparative Politics*, vol. 20, n° 1, octobre 1987, p. 1-18; Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, New York: Croom Helm, 1987; Kiren Aziz Chaudhry, *The Price of Wealth. Economies and Institutions in the Middle East*, Ithaca: Cornell University Press, 1997; Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf. Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar* et Terry Lynn Karl, *The Paradox of Plenty. Oil Booms and Petro-States*, Berkeley: California University Press, 1997.

⁹³⁵ Hussein Mahdavy, "The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier State. The Case of Iran", dans M. A. Cook (dir.), *Studies in Economic History of the Middle East*, Londres: Oxford University Press, 1970, p. 428-467.

- 3/ dans un « Etat rentier », une infime partie seulement des revenus de la rente est destinée à la régénération de la richesse rentière, l'essentiel des bénéfices devant être alloué à la « distribution » ;
- 4/ dans un « Etat rentier », le gouvernement est le destinataire, direct sinon exclusif, des rentes extérieures, celles-ci tombant de ce fait sous le contrôle d'un groupe restreint ».⁹³⁶

L'élément central de la théorie de l'Etat rentier est d'avoir cherché à établir un lien entre la démocratie et les impôts prélevés sur la population,⁹³⁷ ce qui peut être résumé par la proposition « pas de représentation sans taxation ».⁹³⁸

« L'hypothèse de la rente a tout d'abord souligné qu'en l'absence de mécanismes de prélèvement fiscal, un « pacte social rentier » prend forme, permettant aux dirigeants de maintenir leur population à l'écart des mécanismes de prise de décision. Elle a permis ensuite de mettre en évidence la capacité de ces Etats à créer des groupes, peu enclins aux réformes tant qu'ils profitent des subsides de la rente, et à empêcher la formation de groupes sociaux indépendants ».⁹³⁹

Comme le souligne Victor Gervais, dans les Etats du Golfe, la rente pétrolière a ainsi permis aux dirigeants de déterminer l'orientation du changement social à travers la construction d'appareils bureaucratiques et administratifs surdimensionnés, qui « assurent les fonctions de redistribution de la rente et de cooptation de segments entiers de la population, en échange de sa dépolitisation [sur un mode néopatrimonial] ». Cette remarque permet de confirmer que les acteurs que nous étudions articulent différents systèmes de légitimité de la typologie wébérienne au sein d'une organisation étatique et décisionnelle qu'il s'agit de définir. Nous proposons dès lors d'explorer trois théories ayant émergé sur la base des éléments communs que nous venons de présenter et qui ont notamment été mobilisées par les chercheurs pour expliquer la pérennité des Etats du Golfe.⁹⁴⁰ Ainsi nous intéresserons-nous au néopatrimonialisme, au sultanisme et au monarchisme dynastique.

⁹³⁶ Hazem Beblawi, "The Rentier State in the Arab World", dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, p. 51-52, cité dans Mohammed Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'Etat rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 2, avril 2012.

⁹³⁷ Pour un exposé sur la question, voir John Waterbury, "Democracy without Democrats? The Potential for Political Liberalization in the Middle East", dans Ghassan Salamé, *Democracy Without Democrats? The Renewal of Politics in the Muslim World*, New York: I.B. Tauris, p. 29-30.

⁹³⁸ Voir notamment Giacomo Luciani, "Allocation vs. Production States: A Theoretical Framework", dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, p. 75-76; Lisa Anderson, "The State in the Middle East and North Africa", p. 10 et Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf. Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, p. 6-7.

⁹³⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 44. L'auteur note que « [L'hypothèse de la rente] a aussi relevé les métamorphoses du marché du travail à l'échelle du Golfe, soit par la modification ou l'accentuation des flux migratoires qui ont accompagné la hausse des recettes pétrolières, soit par l'institution d'un droit segmentant l'accès à l'emploi dans de nombreux pays, en fonction notamment des statuts nationaux. Elle a enfin montré de quelle façon l'aubaine pétrolière a renforcé la capacité des Etats rentiers en matière de répression, de coercition et de contrôle de la population » (Ibid., p. 44-45).

⁹⁴⁰ Ainsi que nous le notions en exergue de ce chapitre, le fait que ces théories aient essentiellement cherché à expliquer les mécanismes de survie et la pérennité de ces régimes à l'intérieur de leurs frontières et non dans le contexte élargi de la région et du monde est d'ailleurs l'un des points que nous nous proposons de dépasser.

Le concept de néopatrimonialisme représente le prolongement et le dépassement de la notion de domination patrimoniale de Max Weber.⁹⁴¹ Forgé dans le courant des années 1960, il se proposait de reconsidérer la terminologie wébérienne pour analyser le gouvernement d'Etats plus modernes, particulièrement sur le continent africain.⁹⁴² Ainsi Aristide Zolberg et Guenther Roth suggèrent-ils de faire une distinction entre les régimes patrimoniaux « traditionnels » et ceux de type « néo-traditionnels »,⁹⁴³ ou entre un patrimonialisme « traditionnel » et des formes de patrimonialisme « dé-traditionnalisés » où le pouvoir du dirigeant repose sur des rapports de loyauté « inextricablement liés à des incitations et des récompenses matérielles ».⁹⁴⁴

« Shmuel N. Eisenstadt [fixe] la terminologie en suggérant l'introduction du préfixe *néo* afin de lever toute ambiguïté sur la distinction entre les régimes patrimoniaux « traditionnels » et « posttraditionnels ». L'introduction d'un néologisme permet d'analyser une situation inédite, celle de régimes politiques où les « formes d'organisation de la vie politique » associée à des appareils bureaucratiques, des partis et des mouvements populaires, sont largement plus développées que celles de systèmes politiques « traditionnels et relativement peu différenciés » ».⁹⁴⁵

In fine, tout l'intérêt du concept de néopatrimonialisme est de faire la jonction entre des formes de domination ou systèmes de légitimité des régimes politiques qui étaient dissociées au sein de la typologie wébérienne initiale. Mais il faut noter que cette réconciliation, notamment entre une importante bureaucratie évoquant l'Etat rationnel-légal wébérien et un fort degré de personnalisme du régime évoquant un pouvoir fondé sur une légitimité charismatique ou sur une légitimité traditionnelle, pourrait n'être qu'apparente. Ainsi Jean-François Médard souligne-t-il que la distinction entre espace public et intérêts privés, officiellement mise en avant à travers des normes et institutions bureaucratiques, est, dans la pratique, « niée et vidée de son contenu ».⁹⁴⁶

Ces paradoxes inhérents au néopatrimonialisme apparaissent dans la littérature sur les Etats du Golfe, dont les régimes sont qualifiés de « néopatrimoniaux » ou « néopatriarchaux ».⁹⁴⁷

⁹⁴¹ Max Weber, *Economie et société, Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, p. 301-320.

⁹⁴² Nous reprenons ici l'exposé de Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », dans Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo, *L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 37-78.

⁹⁴³ Aristide R. Zolberg, *Creating Political Order the Party States in West Africa*, Chicago : Rand McNally & Company, 1966, p. 140-141.

⁹⁴⁴ Guenther Roth, « Personal Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New States », *World Politics*, vol. 20, n° 2, janvier 1968, p. 194-196.

⁹⁴⁵ Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 38, citant Shmuel N. Eisenstadt, *Traditional Patrimonialism and Modern Neo-Patrimonialism*, Londres: Sage Publications, 1973, p. 11.

⁹⁴⁶ Jean-François Médard, « L'Etat sous-développé au Cameroun », dans *L'année africaine, 1977*, Paris : Pedone, 1979, p. 68. C'est d'ailleurs en cela que le néopatrimonialisme est une forme d'autoritarisme tel que l'entend Juan Linz.

⁹⁴⁷ Pour Max Weber, le patriarcat est au cœur du patrimonialisme. Leur connection linguistique – « patrimoine » vient du latin *patrimonium* qui désigne les biens de famille/paternels – est également conceptuelle et sociologique. « La domination patrimoniale est donc un cas particulier de domination patriarcale...une autorité domestique décentralisée à travers l'attribution de terres et parfois de biens aux fils de la maison ou à d'autres dépendants »

Hisham Sharabi souligne que les stratégies mises en place par les dirigeants de la région MENA leur ont permis de s'éloigner d'une situation où leur pouvoir reposait intégralement sur l'autorité patriarcale dont ils avaient hérité pour aller vers un système où elle peut être réintroduite et maintenue au sein d'un Etat aux apparences modernes.⁹⁴⁸ Sur la difficulté de qualification de l'autorité de ces dirigeants selon la typologie wébérienne, Christopher Davidson note quant à lui :

« Selon Weber, le politique passe d'une situation où il repose sur l'autorité charismatique d'un patriarche et sa famille à des régimes fondés sur une autorité traditionnelle, souvent féodale, avant de finalement devenir des Etats régis par une autorité légale-rationnelle où le pouvoir appartient à des fonctions plutôt qu'à ceux qui les occupent et où l'état de droit peut être assuré par un pouvoir judiciaire indépendant. A cet égard, les gouvernements hybrides, « néopatriarchaux », qui ont vu le jour dans le Golfe semblent avoir permis aux monarchies d'arrêter ou de suspendre le processus de Weber quelque part entre les deuxième et troisième étapes, tout en continuant de s'appuyer également sur la phase initiale de l'autorité ». ⁹⁴⁹

Se référant lui aussi aux travaux de Max Weber, Michael Herb souligne que ce dernier fait la différence entre un « cheikh arabe » cité comme exemple de dirigeant traditionnel qui gouverne par consensus et ce qu'il qualifie de *sultanisme* – les monarchies absolues du Golfe « tombant dans la deuxième catégorie tout en faisant appel à la mémoire historique ou à des images du premier ». ⁹⁵⁰ Il s'agit donc d'examiner cet autre concept et son articulation avec le néopatrimonialisme.

(Max Weber, *Economy and Society*, Berkeley/Los Angeles : University of California Press, 1968, p. 1011) « La domination patriarcale est mise en avant dans l'exposé de Weber pour deux raisons liées. Elle est la forme logique d'autorité traditionnelle la plus pure, celle dans laquelle le squelette conceptuel est le plus clairement révélé. Et le patriarcat représente les racines historiques du patrimonialisme, que Weber considère comme un prolongement génétique des modes de gouvernance qui interviennent dans le foyer familial d'un chef ou d'un dirigeant. Nous constatons cela historiquement lorsque des dépendants se voient attribuer des fiefs ou d'autres privilèges et immunités politico-économiques, devenant alors des clients et des agents de leur souverain et dorénavant patron, se séparant de son foyer familial pour former leur propre foyer. En cet instant décisif et réitéré, les agents des dirigeants deviennent eux-mêmes des dirigeants et référents patriarchaux en puissance » (Julia Adams, "The Rule of the Father: Patriarchy and Patrimonialism in Early Modern Europe", dans Charles Camic, Philip S. Gorski et David M. Trubek (dir.), *Max Weber's Economy and Society: A Critical Companion*, Stanford: Stanford University Press, 2005, p. 239).

⁹⁴⁸ Ceci est l'argument défendu dans Hisham Sharabi, *Neopatriarchy: A Theory of Distorted Change in Arab Society*, Oxford: Oxford University Press, 1992.

⁹⁴⁹ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs: The Coming Collapse of the Gulf Monarchies*, Londres: Hurst, 2012, p. 9-10.

⁹⁵⁰ Michael Herb, *All in the Family*, p. 44. Ainsi cite-t-il notamment le chapitre d'un ouvrage consacré à Cheikh Zayed qui s'intitule « La démocratie du désert » et propose un exposé sur les racines historiques d'une « démocratie spontanée reposant sur l'unité, des mains et des cœurs, entre les dirigeants et les sujets ... rien ne venant s'interposer entre le dirigeant et les citoyens, à l'exception de ce qu'il existe entre un père et ses fils ... dans un contexte social qui fait d'une famille le cadre de l'action politique, qui conserve l'authenticité de la société face à toutes les complications matérielles qui ont frappé le monde: le cheikh d'une tribu se trouve dans une tente sans portes, et toute la tribu garde ses portes ouvertes pour lui. Le cheikh d'une tribu est parmi sa tribu toute la journée, et toute la journée sa tribu est autour de lui » (Hamdi Tamam, *Zayid bin Sultan Al Nahayan: al-qa'id wa al-masira*, Tokyo: Dai Nippon, 1981, p. 124, cité dans Michael Herb, *Ibid.*, p. 42).

Max Weber utilise le terme de sultanisme pour désigner « une règle arbitraire reposant sur une structure administrative où le dirigeant prend les décisions et où ses sbires se conforment à sa volonté ».⁹⁵¹ Ce concept caractérise les cas où la domination ne repose plus tant sur des bases traditionnelles que sur le pouvoir arbitraire et incontrôlé du Chef.⁹⁵² Il en découle une privatisation extrême des ressources publiques qui finit par dissoudre l'espace public, avec pour conséquence une « informalisation » du fonctionnement de l'Etat, voire la disparition de ses institutions.⁹⁵³ Si ce terme est régulièrement choisi pour qualifier le type de régimes politiques auquel correspondent les Etats du Golfe, il est souvent utilisé de manière interchangeable avec celui de néopatrimonialisme. En réalité, le sultanisme apparaît peu ou prou comme l'une des formes possibles de néopatrimonialisme. Pour comprendre l'articulation entre ces deux concepts, il faut se référer aux travaux de Jean-François Médard qui, « devenu de plus en plus sensible aux dérives engendrées par des applications indifférenciées du néopatrimonialisme, [a esquissé] une classification fondée sur l'intensité et le mode de régulation des pratiques patrimoniales ».⁹⁵⁴ Ainsi propose-t-il de distinguer deux types d'Etats représentant « deux pôles avec toutes les situations intermédiaires possibles » : d'une part « les Etats néopatrimoniaux caractérisés par un mode patrimonial de régulation politique fondé sur la redistribution » et d'autre part « les Etats purement prédateurs correspondant à un patrimonialisme de type sultanique ».⁹⁵⁵ En effet, ce que Jean-François Médard qualifie de néopatrimonialisme prédateur désigne une situation où la personnalisation du pouvoir et la centralisation des ressources politiques sont portées à leur paroxysme, entraînant un « échec de l'institutionnalisation (...) donc de l'Etat ».⁹⁵⁶ Comme le note Daniel Bach, le corolaire en est « l'absence d'espace public et de toute capacité de production de politiques publiques. (...) Clientélisme et logiques distributives reposent [alors] sur des fondements ethnogéographiques tout à la fois plus sélectifs et/ou fortement inégalitaires ».⁹⁵⁷ En définitive, la dissolution de la frontière entre espace public et intérêts privés du chef de l'Etat tend à devenir totale dans le néopatrimonialisme prédateur, tandis que le néopatrimonialisme régulé conserve une certaine capacité à produire des politiques publiques. Dès lors, le néopatrimonialisme *dans l'Etat* doit être distingué des situations marquées par sa patrimonialisation intégrale.

⁹⁵¹ Max Weber, *The Theory of Social and Economic Organization*, New York: Oxford University Press, 1947, p. 346-347, cité dans Michael Herb, *Ibid.*, p. 44.

⁹⁵² Houchang E. Chehabi et Juan J. Linz (dir.), *Sultanistic Regimes*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1998.

⁹⁵³ Pierre Englebert, *State Legitimacy and Development in Africa*, Boulder: Lynne Rienner, 2000, p. 104-105.

⁹⁵⁴ Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 42.

⁹⁵⁵ Jean-François Médard, « L'Etat et le politique en Afrique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4, août 2000, p. 854.

⁹⁵⁶ Jean-François Médard, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991, p. 339

⁹⁵⁷ Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 45.

Dans le cas des pays du Golfe, les spécialistes de la région s'accordent sur le fait que leurs régimes politiques correspondent non seulement à la définition du néopatrimonialisme, mais même à celle du néopatrimonialisme prédateur ou sultanisme. Ceci explique qu'il soit indistinctement fait référence à l'un ou l'autre de ces concepts pour les qualifier dans l'essentiel des écrits portant sur eux. Cependant, bon nombre d'auteurs ont jugé que cette taxonomie, quoique nécessaire, était insuffisante pour comprendre les pratiques de ces acteurs. C'est la raison pour laquelle ils articulent notamment ces concepts avec les hypothèses propres à la théorie de l'Etat rentier afin d'expliquer la pérennité d'élites dirigeantes qui, sans la rente pétrolière et la structure étatique à laquelle elle a donné lieu, auraient sans doute été confrontées à ce que Samuel Huntington qualifie de « dilemme du roi ». Ce dernier prévoit que les monarques traditionnels seront inévitablement amenés à faire face à un choix difficile entre réprimer toute force modernisatrice, s'exposant alors au danger d'une révolte populaire, et permettre cette modernisation, prenant alors le risque de devoir céder leur pouvoir absolu à une classe moyenne politisée.⁹⁵⁸ A cet égard, il est important de souligner que si la littérature sur le Golfe a longtemps invoqué la théorie de l'Etat rentier comme explication principale du fait que ces acteurs infirment l'hypothèse selon laquelle « le parent monarchique finit par être dévoré par sa progéniture moderne »,⁹⁵⁹ cet argumentaire ne remporte pas l'adhésion générale. Ici, il est utile de présenter la thèse de Michael Herb sur le monarchisme dynastique.

L'ouvrage *All in the Family*, dans lequel Michael Herb développe le concept de monarchisme dynastique, s'inscrit dans la continuité d'une littérature portant sur la modernisation politique des Etats du Golfe et se propose de dépasser l'idée selon laquelle le contrôle de la rente pétrolière, articulé avec la protection extérieure dont bénéficient les acteurs, constituerait la variable principale pour expliquer la résilience de ces monarchies.⁹⁶⁰

⁹⁵⁸ Samuel P. Huntington, *Political Order in Changing Societies*, New Haven: Yale University Press, 1968, p. 140-142.

⁹⁵⁹ Ibid., p. 169.

⁹⁶⁰ Voir Gregory F. Gause, *Oil Monarchies. Domestic and Security Challenges in the Arab Gulf States*; Rosemarie Said Zahlan, *The Making of the Modern Gulf States* et Fred H. Lawson, "Economic Liberalization and the Reconfiguration of Authoritarianism in the Arab Gulf States", *Orient*, vol. 46, n° 1, janvier 2005, p. 19-43. « Dans la péninsule Arabique, le pacte rentier qui organise les relations au sein du corps dynastique et entre celui-ci et la société a été résumé à quatre traits essentiels : 1-) l'Etat et la famille régnante sont à toute fin pratique indissociables. 2-) Dans les rares secteurs d'activités où l'Etat et la famille régnante peuvent être dissociés, les actions de cette dernière ne sont pas réglementées par l'administration centrale. 3-) Les agences étatiques ont pris l'habitude de traiter leurs citoyens en « assistés », subventionnant les prix, les services et les prêts. 4-) Les agences étatiques offrent contrats et licences d'exclusivité à des entrepreneurs privés qui acquièrent de lucratifs monopoles dans divers secteurs de l'économie locale. Cette collaboration entre officiels de l'Etat et entrepreneurs privés s'effectue au détriment de l'ancienne classe marchande, dont le rôle avait été central au cours des décennies précédentes. Toutefois, ce dernier phénomène serait moins visible dans les petits Etats du CCG [c'est-à-dire notamment au Qatar et aux EAU] » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 47).

Selon l'auteur, la théorie de l'Etat rentier prédit que ces Etats seront autoritaires mais pas *comment* ils seront autoritaires.⁹⁶¹ Pour autant, il ne s'agit pas d'évacuer la donnée pétrolière de l'équation :

« La variable que je trouve la plus convaincante pour expliquer pourquoi certaines monarchies survivent et d'autres non – le monarchisme dynastique – survient uniquement au sein d'Etats dotés d'importants revenus pétroliers. (...) Le pétrole est important – comment pourrait-il en être autrement dans ces Etats ? – mais uniquement en tant que variable intermédiaire. Le pétrole n'explique nullement les politiques mises en place tant que l'on ne comprend pas comment il affecte les institutions politiques existantes. Dès lors que l'on comprend cela, on peut en revanche expliquer pourquoi certains Etats richement dotés en pétrole connaissent des révolutions et d'autres non ». ⁹⁶²

Si Michael Herb défend, comme bien d'autres avant lui, l'idée que la présence de la rente pétrolière permet bien à l'individu ou au groupe qui en a pris le contrôle de s'accaparer le pouvoir, il avance que ceci ne suffit en revanche pas à le conserver – comme le montrent les expériences en Iran, en Irak ou en Libye. De là, il propose donc de distinguer entre deux types de monarchies.

« Nous pouvons séparer les institutions monarchiques au Moyen-Orient en deux groupes : celles au sein desquelles, à l'instar de la monarchie saoudienne, la famille forme l'institution dirigeante, et celles au sein desquelles le monarque gouverne seul, sans participation de sa famille dans le cabinet. Dans ce que j'appelle les monarchies dynastiques les membres des familles régnantes monopolisent les plus hautes fonctions de l'Etat, y compris celle de Premier ministre ainsi que les portefeuilles de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Défense, ministères connus dans le Golfe comme les *wizarat al-siyada*, ou ministères de la souveraineté. Les familles régnantes se retrouvent également à des postes moins élevés de l'appareil d'Etat, particulièrement dans les ministères clés. Les familles ont mis en place de solides mécanismes de distribution du pouvoir entre leurs membres, particulièrement au moment des successions, et exercent une hégémonie jusqu'à présent inébranlable sur leurs Etats ». ⁹⁶³

Selon Michael Herb, le pétrole serait donc une variable intermédiaire expliquant une résilience des Etats du Golfe qui tient essentiellement à la nature et à l'organisation interne de leurs dynasties.

Le pétrole a permis aux acteurs locaux d'inventer une forme de régime moderne sur des bases apparaissant en réalité comme un vestige du passé – c'est-à-dire la structuration du champ politique autour de la famille. Cette idée était déjà présente chez deux auteurs avant lui. Ainsi Khaldoun al-Naqeeb avait-il mentionné la relation entre le développement de la bureaucratie et l'émergence des monarchies dynastiques.⁹⁶⁴ Surtout, Jill Crystal, à travers l'étude du Koweït et du Qatar, avait montré que la transformation de la famille en institution dirigeante ne remontait qu'à l'établissement de l'Etat moderne dans le Golfe :

⁹⁶¹ Michael Herb, *All in the Family*, p. 3.

⁹⁶² Ibid., p. 241.

⁹⁶³ Ibid., p. 8.

⁹⁶⁴ Khaldoun H. Al-Naqeeb, *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula: A Different Perspective*, Londres: Routledge, 1990, p. 103.

« La politique reposant sur des liens familiaux, normalement considérée comme un vestige du passé, était en fait une réponse à l'Etat bureaucratique induit par le pétrole. (...) Afin de conserver le contrôle sur ce nouvel Etat, les dirigeants se sont de plus en plus tournés vers la famille régnante, dont les fonctions politiques ont crû. Les dirigeants ont choisi leur famille, un groupe ayant tout intérêt à préserver la règle monarchique, non seulement parce que celle-ci représentait l'ensemble d'alliés le plus fiable, mais aussi parce qu'elle formait une protoinstitution – une institution en puissance, avec des relations structurées et une organisation rudimentaire. Les membres de la famille qui n'auraient pas été incorporés à l'appareil d'Etat étaient en outre les plus susceptibles de devenir une source d'opposition ». ⁹⁶⁵

Ici, il est important de souligner que le processus de formation de l'Etat dans le Golfe tel qu'il est décrit par Jill Crystal ou Michael Herb et qui renvoie au concept de monarchisme dynastique n'entre pas en opposition avec les hypothèses présentes dans le concept de néopatrimonialisme – y compris dans sa forme « prédatrice » qu'est le sultanisme. En effet, on y retrouve bien le caractère autocentré de la politique néopatrimoniale. Comme le note Victor Gervais,

« La transformation de pouvoirs tribaux en dynasties familiales s'imposant à leurs sociétés s'analyse en effet à travers un ensemble de composantes conçues et orientées de façon à reproduire le groupe au pouvoir. (...) En ayant recours à la rente pétrolière pour construire des appareils administratifs et des bureaucraties surdimensionnées, souvent interprétées à l'aune des modèles occidentaux des « Etats providences », mais prenant bien plutôt la forme « d'Etats patrons » transformant leur société, les dirigeants du Golfe sont ainsi parvenus, de proche en proche, à construire un système politique essentiellement structuré autour de la famille régnante ». ⁹⁶⁶

On voit donc à quel point les différentes typologies des régimes politiques que nous avons successivement exposées sont poreuses entre elles. Il s'agit à présent d'établir les raisons pour lesquelles nous avons décidé de forger le nouveau concept d'Etat-Prince dans notre analyse des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU. Ce concept est lui-même extrêmement poreux avec les taxonomies existantes. Cependant, il apporte des nuances qui permettent à notre sens de mieux appréhender les pratiques de nos deux petits Etats du Golfe en matière sécuritaire.

2) *Caractéristiques de l'Etat-Prince au sein de cette taxonomie*

Au cours de notre recherche des variables les plus pertinentes déterminant les politiques de défense et les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU, il est apparu que les différentes typologies de régimes politiques ci-avant n'étaient pas suffisantes pour expliquer leurs processus décisionnels en matière sécuritaire – même si elles permettaient de comprendre la structuration du champ politique dans lequel ces décisions interviennent.

⁹⁶⁵ Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf. Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, p. 12.

⁹⁶⁶ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 163-164.

Ceci tient notamment au fait que, de manière générale, ces typologies ont surtout vocation à analyser les raisons de la survie de ces régimes à l'intérieur de leurs frontières sans véritablement se soucier de leurs interactions avec l'extérieur, que ce soit en termes de facteurs de risques ou de déterminants facilitateurs que peut représenter l'environnement régional et international de ces régimes. A cet égard, sans doute l'exemple le plus remarquable est-il l'ouvrage de Michael Herb, qui ne mentionne presque jamais les menaces extérieures pesant potentiellement sur les monarchies qu'il étudie et évacue peu ou prou le soutien des puissances étrangères comme facteur explicatif de leur pérennité.⁹⁶⁷ Face à l'argumentaire – au demeurant fort éclairant – de Michael Herb, il nous a semblé que ce dernier souffrait, au regard de notre besoin analytique spécifique, de limites comparables à celles qu'il énonce au sujet de la théorie de l'Etat rentier, laquelle « prédit que les Etats rentiers seront autoritaires mais pas *comment* ils seront autoritaires ». ⁹⁶⁸ En effet, le concept de monarchisme dynastique prédit que les monarchies dynastiques tiendront leur résilience de la structuration du champ politique autour de la famille régnante, ce qui assure la survie du régime à l'intérieur de ses frontières – associé à la distribution de la rente pétrolière que le groupe au pouvoir contrôle –, mais il ne permet pas de comprendre les processus décisionnels qui mènent à l'élaboration de leurs politiques sécuritaires. En particulier, il ne permet ni de comprendre comment sont déterminés les objets référents de la sécurité et les sources d'insécurité pesant sur eux, ni selon quelles logiques les régimes organisent leur réponse à ces défis. Plus exactement, la démonstration de Michael Herb suppose trois choses. La première est que l'objet référent principal de la sécurité est le régime, une hypothèse que notre recherche a également confirmée. La seconde est que l'insécurité majeure – en l'état, le risque que la monarchie tombe – vient des oppositions, voire des révolutions, auxquelles les régimes pourraient être confrontés à l'intérieur de leurs frontières. La troisième est que les membres de la famille régnante ont vraisemblablement un poids déterminant dans les processus d'élaboration de la politique en matière sécuritaire.⁹⁶⁹ C'est sur les deux derniers points que nous souhaitons apporter des nuances, lesquelles expliquent notre choix de forger un nouveau concept.

⁹⁶⁷ Plus précisément, l'auteur note : « Tandis que le soutien occidental est utile aux monarchies qui survivent (et parfois indispensable face aux ennemis extérieurs), les monarchies moyen-orientales qui survivent ne sont pas résilientes seulement parce qu'elles peuvent compter sur leurs alliés en Occident, pas plus que les monarchies qui échouent ne connaissent des révolutions à cause d'actions des nations occidentales. La différence entre les monarchies qui survivent et celles qui tombent se trouve à l'intérieur et non à l'extérieur de leurs frontières » (Michael Herb, *All in the Family*, p. 249).

⁹⁶⁸ Ibid., p. 3.

⁹⁶⁹ Nous écrivons « vraisemblablement » car si Herb énonce que les monarchies absolues du Golfe tombent dans la catégorie du sultanisme, qui correspond à « une règle arbitraire reposant sur une structure administrative où le dirigeant prend les décisions et où ses sbires se conforment à sa volonté », conviction que nous partageons largement et sur laquelle repose d'ailleurs le concept d'Etat-Prince, il ne consacre aucun développement aux facteurs ou aux acteurs

Ainsi que nous l'avons vu, la stabilité du régime est effectivement centrale dans l'organisation des politiques de défense et des stratégies de survie des Etats du Golfe. Néanmoins, leur dilemme de survie à cet égard n'est pas seulement centré sur les facteurs de risques intervenant à l'intérieur de leurs frontières mais également, voire surtout, sur ceux qui interviennent dans leur environnement régional. Dès lors, il est possible de considérer que l'argumentaire de Michael Herb pêche par excès de concentration sur la scène intérieure de ces Etats au détriment de l'extérieur et de l'imbrication entre intérieur et extérieur.⁹⁷⁰ A cet égard, rappelons que le succès de leurs stratégies de survie est très largement tributaire des relations tissées avec de nombreuses puissances étrangères, ce qui confirme l'importance d'analyser la résilience de ces monarchies en ne faisant surtout pas l'économie d'une prise en compte des facteurs régionaux et internationaux. Il nous semblait donc important de construire un concept qui, sans infirmer les hypothèses fondamentales du monarchisme dynastique – et du néopatrimonialisme ou du sultanisme – sur une structuration du champ politique spécifique à ces types de régimes, permettrait de traiter simultanément tous les niveaux d'analyse de leurs stratégies de survie. Ceci apparaissait d'autant plus nécessaire que leurs processus décisionnels sont eux-mêmes fortement influencés par des acteurs extérieurs, comme nous le verrons.

Le concept d'Etat-Prince met l'accent sur deux points dont le poids est insuffisamment mis en valeur par les théories que nous avons précédemment exposées. La variable essentielle qui leur manque afin de mieux comprendre l'organisation des politiques de défense et les choix d'alliances ainsi que les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU – mais également de bien d'autres acteurs régionaux et internationaux – est la variable perceptuelle. Nous défendons l'hypothèse qu'il est indispensable d'intégrer une approche cognitive à l'analyse des politiques de ces Etats en matière sécuritaire. Revenons par exemple sur le fait que le dilemme de survie de nos deux petits Etats du Golfe tient à la fois compte de facteurs de risques intérieurs et extérieurs ainsi que sur l'importance de leurs relations internationales pour assurer leur sécurité et stabilité. La priorisation de la menace par les acteurs locaux et le choix de faire appel à tel ou tel partenaire extérieur sont déterminés par des processus cognitifs que ni le concept de monarchisme dynastique ni ceux de néopatrimonialisme et de sultanisme ne permettent véritablement d'élucider. De fait, le Qatar et les EAU correspondent tous les deux aux définitions des régimes néopatrimoniaux ou sultaniques et ce sont des monarchies dynastiques

influençant cette prise de décision. Au regard de l'importance qu'il donne à la famille régnante dans la structuration du champ politique, nous supposons que cette dernière y a un rôle déterminant, mais rien ne permet de l'affirmer.

⁹⁷⁰ Si nous nous attardons ici plus spécifiquement sur le concept de Michael Herb, il est néanmoins important de noter que les concepts de néopatrimonialisme et de sultanisme souffrent du même accent exclusif sur l'intérieur.

mais leur priorisation de la menace et leurs choix d'alliances internationales diffèrent. Certes, leurs contrastes tiennent en partie à des différences structurelles, ainsi que nous l'avons exposé au cours du chapitre 3. Cependant, la conjonction des variables systémiques et de ces variables structurelles internes ne semble elle-même pas suffisante. Une partie de la littérature que nous avons consultée ainsi que l'écrasante majorité de nos entretiens sur le terrain nous intimaient d'intégrer à notre analyse le rôle de la perception propre au(x) décideur(s). Le deuxième point autour duquel notre concept d'Etat-Prince est construit est directement lié au premier. Il consiste à dire que la perception qui compte, celle qui détermine *in fine* les décisions de ces Etats en termes de politiques de défense, d'alliances internationales et d'acquisitions militaires, est bien plus limitée que ce que laissent entendre certains autres concepts. Nous défendons l'hypothèse que la plupart de ces choix tiennent à une seule personne – le « Prince » –, ce qui suppose d'analyser les facteurs et acteurs intérieurs et extérieurs qui influent sur la prise de décision de ce dernier. Notons que notre concept d'Etat-Prince, en se proposant d'intégrer ces deux points à l'analyse, complète plus qu'il n'infirme les hypothèses des théories que nous avons présentées.

L'importance des perceptions et des représentations dans les choix politiques du Qatar et des EAU a fait l'objet d'un développement au cours de notre chapitre 1. Ainsi avons-nous mobilisé les travaux de Robert Jervis pour montrer que l'une des raisons pour lesquelles ces deux Etats échappent aux présupposés traditionnels sur la définition et le rôle des petits Etats est qu'ils ne se considèrent pas comme tels. Tandis que nous appliquions alors cette littérature à leur rapport à la puissance, celle-ci est également utile dans le cadre d'une analyse de leurs processus décisionnels en matière sécuritaire. Dans le domaine des relations internationales, selon Robert Jervis, la perception de la réalité prend en effet le pas sur la réalité elle-même⁹⁷¹ et cette affirmation est particulièrement valable lorsqu'il s'agit d'analyser les politiques de défense des Etats. Ceci est à rattacher aux deux niveaux de leur dilemme de sécurité : le « dilemme d'interprétation » et le « dilemme de réaction », le premier étant bien sûr celui qui nous intéresse le plus ici. L'interprétation étant un processus psychologique, on comprend la nécessité de prendre en compte la dimension cognitive dans toute analyse des stratégies sécuritaires des Etats, ou plus précisément des personnes décisionnaires en la matière qui se trouvent à leur sommet.⁹⁷² Ce que nous proposons dès lors, dans la lignée d'autres spécialistes de la région, est d'intégrer à notre analyse une démarche préconisée par les constructivistes.

⁹⁷¹ Robert Jervis, *Perception and Misperceptions in International Politics*, p. 28.

⁹⁷² A cet égard, il est utile de rappeler, avec Bruce Bueno de Mesquita, que ce sont les décideurs et non les « Etats » qui choisissent les actions à mener. « Or, les décideurs semblent mus par leur propre bien-être plutôt que par celui de l'Etat. L'immortalité de l'Etat au-delà de leur propre existence est secondaire par rapport à la quête qu'ont les dirigeants de leur propre survie politique ». (Bruce Bueno De Mesquita, "Domestic Politics and International Relations", p. 4).

« Une approche constructiviste se concentre sur les décisions prises par ceux qui façonnent la politique d'un Etat et sur l'environnement au sein duquel ils doivent opérer. Elle localise et identifie les déterminants de la politique et les motivations des décideurs – l'agence – afin d'analyser comment et pourquoi certains enjeux font l'objet d'une sécuritisation et d'autres non. Il s'agit d'une idée fondamentale dans l'étude des politiques étrangères et sécuritaires des pays du Golfe, où les enjeux sont hautement personnalisés et où le cercle bureaucratique est relativement limité. Pour ces raisons, l'étude des discours est un outil d'analyse précieux dans l'étude de la formulation des politiques dans les pays du Golfe, en particulier car l'émergence d'acteurs non-étatiques et d'enjeux transnationaux, supranationaux et infranationaux déterminants remet en cause l'utilité des approches réalistes dans la formulation et l'analyse des politiques ».⁹⁷³

En proposant d'analyser la manière dont les décideurs agissent ainsi que les facteurs influençant leur prise de décision, l'approche constructiviste adresse l'une des limites fondamentales de la littérature théorique en relations internationales, à savoir une certaine négligence de la dimension humaine de la politique internationale contemporaine.⁹⁷⁴ Par ailleurs, en insistant sur l'importance primordiale du discours des dirigeants dans la construction de la sécurité, elle met l'accent sur la notion d'agence :

« [Ceci permet de rappeler que] l'*Etat* n'est qu'une abstraction qui n'a aucune capacité d'agir de façon indépendante par rapport aux hommes et aux femmes qui prennent les décisions politiques. Dans ce sens, les définitions de l'identité nationale et de la sécurité d'un Etat sont celles qui sont déclarées par les dirigeants à un moment donné ».⁹⁷⁵

Dès lors, l'intégration de l'approche constructiviste à l'analyse des stratégies de survie des régimes que nous étudions suppose également d'adopter l'idée selon laquelle la définition de la sécurité constitue un « acte de langage » commis par un « acteur de sécuritisation », c'est-à-dire une personne ou un groupe de personnes dont on reconnaît l'autorité pour prononcer un tel acte de langage.⁹⁷⁶ Ainsi est-ce l'acteur de sécuritisation qui construit la sécurité. Il désigne l'objet référent de la sécurité et les moyens qu'il faut prendre pour le défendre. Il s'agit à présent de relier ces différentes idées au concept d'Etat-Prince.

⁹⁷³ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 64.

⁹⁷⁴ Ibid., p. 6-7.

⁹⁷⁵ Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Etudes internationales*, vol. 35, n° 1, mars 2004, p. 24.

⁹⁷⁶ Ole Wæver, "Securitization and Desecuritization", dans Ronnie D. Lipschutz (dir.), *On Security*, New York: Columbia University Press, 1995, p. 46-86, et Ole Wæver, "Security Analysis. Conceptual Apparatus", dans Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, p. 21-47, cités dans Alex Macleod, Isabelle Masson et David Morin, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », p. 23. Les auteurs rappellent qu'Ole Wæver emprunte ce concept au philosophe anglais J.L. Austin, qui insiste sur ce qu'il appelle l'effet « performatif » du langage, c'est-à-dire « exprimer un énoncé, c'est performer une action » (J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, Cambridge : Harvard University Press, 1962, p. 6). Ole Wæver se sert de cette idée pour formuler la notion de « sécurisation », un processus où « l'énoncé lui-même est l'acte. En le faisant, quelque chose est réalisé » (Ole Wæver, "Securitization and Desecuritization", p. 55).

Nous définissons un Etat-Prince comme un Etat au sein duquel il est possible d'identifier un acteur de sécuritisation unique, appelé le « Prince », dont la perception et les décisions prises en conséquence primeront sur toute structure organisationnelle et étatique établie par ailleurs. Partant, il ne sera possible de comprendre les stratégies sécuritaires de cet Etat qu'à condition de prendre en compte des variables intervenant au niveau personnel du Prince. Celles-ci comprennent la personnalité et l'histoire propres à ce dernier, ainsi que tous les facteurs et acteurs qui ont une incidence directe sur sa vision du monde, ou image globale, c'est-à-dire la « représentation organisée d'un objet dans le système cognitif d'un individu ». ⁹⁷⁷ Notons que le mode décisionnel propre à l'Etat-Prince ne peut survenir qu'au sein d'Etats dont le champ politique est d'ores et déjà structuré autour d'un groupe de personnes très limité, lesquelles partagent une priorité commune : la survie du régime. Dès lors, l'Etat-Prince est nécessairement un Etat autoritaire.

« La scène politique autoritaire est atrophiee et strictement encadrée : l'objectif est d'assurer la primauté et la pérennité de l'exécutif (émir, roi, président, guide, etc.), lieu de cristallisation du cœur central défini ci-dessus, et de l'isoler des retournements de la politique (encadrés par les institutions dans les régimes démocratiques). Les institutions politiques des régimes autoritaires ne sont pas seulement de pures fictions, car elles ont des fonctions politiques de cooptation et d'intégration, de régulation des rapports de force au sein du régime. Mais l'essentiel est, dans l'architecture du pouvoir, d'isoler le centre de toute possibilité de contestation et de le constituer comme « lieu plein » (pour reprendre en contrepoint la métaphore de Claude Lefort sur la démocratie définie comme lieu vide) ». ⁹⁷⁸

En ce qui concerne le rôle de la structure étatique interne, le concept d'Etat-Prince est d'ailleurs non seulement poreux avec celui de l'autoritarisme mais également avec ceux de néopatrimonialisme, de sultanisme et de monarchisme dynastique, comme nous le verrons plus loin. *In fine*, son originalité est de resserrer le niveau d'analyse pertinent des politiques sécuritaires non pas sur le régime pris dans un sens élargi de cercle de pouvoir central – celui-ci pouvant désigner un parti unique ou dominant ainsi qu'une « *'asabiyya* » ⁹⁷⁹ – mais sur le Prince. Ainsi proposons-nous d'aller un cran plus loin dans la logique défendue par Jean Leca lorsqu'il note que

⁹⁷⁷ Kenneth E. Boulding, *The Image*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1959, p. 24.

⁹⁷⁸ Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 950.

⁹⁷⁹ Ce terme, qui fait référence à un « groupe de solidarité particulière », est celui qu'emploie Ibn Khaldun dans sa relecture du pouvoir dans le contexte des Etats-nations. Voir Ibn Khaldun, *The Muqaddimah*, New York : Bellington Foundation, 1958. « D'une part, dans l'analyse d'Ibn Khaldun, le pouvoir (*mulk*) n'est pas fondé sur la cité comme dans la tradition grecque, mais sur le regroupement primordial (*'asabiyya*) : son essence est un lien « affectif », un lien du sang (*silat al-raham*), tribal et familial, une « solidarité mécanique », pour reprendre le vocabulaire sociologique, et non un rapport de citoyenneté dans un espace public. (...) D'autre part, la *'asabiyya* acquiert une force sans commune mesure à partir du moment où elle parvient à prendre le contrôle de l'appareil d'Etat et mène des politiques publiques permettant son ancrage social » (Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 948). Voir également Ghassan Salamé, « “Strong” and “Weak” States: A Qualified Return to Muqaddimah », dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, Londres: Routledge, 1990, p. 29-64.

les modalités d'analyse sont trop souvent tributaires du modèle de la « société bourgeoise » faite de classes sociales, de logiques de représentation et de construction démocratique, et au sein de laquelle les relations économiques et politiques sont « médiées par les liens de citoyenneté et représentées par les relations politiques dans l'espace public »⁹⁸⁰ alors que, dans bon nombre des Etats arabes, ces interactions sont contraintes par les impératifs politiques de survie du groupe au pouvoir et par la logique politique qui l'anime.⁹⁸¹ Ainsi Jean Leca et Yves Schemeil parlent-ils du surgissement d'un modèle d'Etat/régime « qui apparaît comme séparé de sa société et extérieur à elle, tout en étant l'élément constitutif principal des rapports sociaux ».⁹⁸² Ces auteurs opposent donc à l'Etat-nation l'idée d'un « Etat-régime », logique à laquelle nous souscrivons tout en cherchant à la mener plus loin. Ainsi préférons-nous parler d'Etat-Prince car l'on peut identifier *une* personne qui « apparaît comme séparée » du cercle de pouvoir central lui-même et sera le décideur final en matière sécuritaire – tout en en étant le cœur ou, pour reprendre les termes de Jean Leca et Yves Schemeil, « l'élément constitutif principal des rapports » construits au sein de ce cercle. Si nous défendons l'idée qu'il est nécessaire d'intégrer la dimension personnelle et perceptuelle du Prince pour comprendre les décisions relatives à la défense et à la sécurité dans ce type d'Etats, nous n'écartons en effet pas l'importance des réseaux familiaux, tribaux et interpersonnels qui interviennent dans leurs stratégies de survie et sur laquelle les théories que nous avons exposées dans la partie précédente mettent l'accent. En réalité, il faut à notre sens distinguer entre deux niveaux de réseaux ayant un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'Etat-Prince et dans la structuration de ses politiques en matière sécuritaire : les réseaux de clientèle du Prince et les réseaux d'influence sur le Prince.

Le premier niveau de réseaux est celui qui permet à l'origine d'assurer la stabilité du régime et la perpétuation du groupe au pouvoir. Ces réseaux sont ceux dont le Prince a besoin pour s'assurer d'avoir le champ libre pour prendre des décisions propres à sa vision du monde sans avoir à se préoccuper d'être renversé à l'intérieur de ses frontières – ce que Philippe Droz-Vincent désigne comme la condition essentielle dans l'architecture du pouvoir, à savoir l'affranchissement du centre de toute possibilité de contestation et son établissement comme « lieu plein ».⁹⁸³ Ces réseaux sont donc ceux qui permettent de répondre à ce qui est décrit en

⁹⁸⁰ Voir Jean Leca, "Social Structure and Political Stability: Comparative Evidence from the Algerian, Syrian, and Iraqi Cases", dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, p. 150-188.

⁹⁸¹ Analyse citée dans Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 955-956.

⁹⁸² Jean Leca et Yves Schemeil, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n° 4, octobre 1983, p. 485.

⁹⁸³ A cet égard, notons qu'il ajoute ensuite très justement : « L'infusion clientélaire du groupe central...dans l'appareil d'Etat, en développement à partir des années 1950 et dont la densité s'accroît par là même, intervient en complément » (Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 951).

ces termes relativement prosaïques par Michael Herb : « Les dirigeants ont besoin du soutien de groupes clés (quels qu'ils soient) pour retenir les loups à la porte (ou peut-être ont-ils besoin d'acheter les loups) ». ⁹⁸⁴ Tandis que l'auteur considère que ce premier niveau de réseaux est, pour les monarchies du Golfe, confiné au sein de la famille régnante selon les modalités que nous avons déjà exposées, sa formule laisse entendre que ces réseaux pourraient être plus vastes. Or, nous arguons justement que si l'importance de la dynastie dans ce premier niveau de réseaux est essentielle dans la structuration du champ politique des Etats du Golfe, il est plus pertinent de ne voir celle-ci que comme le cœur d'un plus vaste réseau de clientélisme politique organisé par et pour le Prince qui sera toujours, en définitive, celui qui prendra les décisions.

C'est ici qu'intervient le deuxième niveau de réseaux déterminant dans l'organisation des politiques sécuritaires de l'Etat-Prince : celui des acteurs ayant le pouvoir d'influencer la perception et la prise de décision du Prince. Il faut bien sûr noter qu'il arrive que ces deux niveaux de réseaux se recoupent. Ainsi certains membres de la famille régnante qui occupent d'importantes fonctions dans l'appareil d'Etat et reçoivent des dividendes significatifs de la rente pétrolière au sein des monarchies du Golfe selon une logique de clientélisme politique visant à prémunir le Prince de toute contestation intérieure sont-ils également de proches conseillers de ce dernier et bénéficient-ils d'une écoute particulièrement attentive de leurs points de vue et recommandations en matière sécuritaire. De la même manière, de nombreux interlocuteurs privilégiés du Prince sur ces questions sont généreusement remerciés pour leurs bons et loyaux services envers lui, ce qui les inscrit *de facto* dans un certain réseau de clientèle du Prince. Faire la distinction entre ces deux niveaux de réseaux permet cependant de mettre en lumière plusieurs points qui ne vont pas de soi. Par exemple, le fait qu'une personne, y compris – et *a fortiori* – issue de la famille régnante, occupe un poste clé de l'appareil d'Etat, et même une fonction importante dans les institutions en charge des questions de défense et de sécurité, ne signifie pas nécessairement que cette personne aura l'oreille du Prince. De manière générale, considérer qu'un membre de la famille du Prince sera toujours un meilleur intermédiaire pour faire passer un message à ce dernier – et par là tenter d'influencer sa vision des enjeux ainsi que sa prise de décision – que toute autre personne extérieure pourra donc souvent s'avérer être un mauvais calcul. Négliger une analyse aussi fine que possible des véritables réseaux d'influence qui entourent et orientent la vision du monde qu'a le Prince peut mener au mieux à des incompréhensions marginales et au pire à des contresens réels sur certaines politiques sécuritaires des Etats-Princes.

⁹⁸⁴ Michael Herb, *All in the Family*, p. 13.

L'intérêt du concept d'Etat-Prince que nous proposons tient à la réconciliation des niveaux d'analyse des stratégies de survie de nos pays d'étude qu'il permet. Ainsi, tout en confirmant l'importance de la famille au sein du cercle de pouvoir central, il permet de souligner qu'il existe bien d'autres acteurs essentiels – quoiqu'ils appartiennent à des cercles secondaires – à la survie du régime, lesquels font tous partie de notre premier niveau de réseaux, à savoir celui des réseaux de clientèle. Ceci concerne des acteurs à l'intérieur des frontières de l'Etat-Prince⁹⁸⁵ mais également à l'extérieur. En effet, les logiques de *quid pro quo* qui régissent les relations que nos deux petits Etats-Princes ont tissées avec de nombreuses puissances étrangères pour assurer le succès de leurs stratégies de survie peuvent elles-mêmes être interprétées à travers ce prisme. Par ailleurs, l'accent mis sur ce clientélisme politique globalisé permet de s'extraire de circonvolutions et de difficultés taxonomiques que nous avons rencontrées dans la littérature sur les pays du Golfe et plus largement sur les Etats de la région MENA, particulièrement sur leur définition en tant qu'Etats patrimoniaux, paternalistes, néopatrimoniaux ou sultaniques.⁹⁸⁶ Enfin, l'accent que notre concept met sur la perception et sur la prise de décision du Prince en parallèle de celui mis sur le deuxième niveau de réseaux déterminants dans l'organisation des politiques sécuritaires de l'Etat-Prince, à savoir les réseaux d'influence, lesquels sont eux aussi à trouver à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, permet à notre sens de résoudre un dilemme analytique présenté en ces termes par Gerd Nonneman :

« Un accent trop important sur le rôle de la personnalité du dirigeant peut reléguer dans l'ombre les déterminants de l'environnement intérieur et extérieur sans lesquels les logiques de la politique étrangère ne sauraient être interprétés convenablement ; à l'inverse, une concentration excessive sur la position « structurelle » d'un pays peut reléguer dans l'ombre des variations de la politique étrangère qui peuvent résulter de configurations et de choix politiques spécifiques ». ⁹⁸⁷

Sur ces bases, il s'agit de faire apparaître plus largement les apports du concept d'Etat-Prince par rapport aux autres théories que nous avons présentées auparavant.

⁹⁸⁵ A cet égard, Philippe Droz-Vincent écrit : « Les entrepreneurs actuellement en pointe ne sont pas, en général, [les descendants d'une vieille garde entrepreneuriale], mais de nouvelles élites, celles qui ont appris à jouer des mêmes règles que le service public, pour obtenir devises, crédit, matières premières, parts de marché, reproduisant, à un niveau individuel, le « *rent-seeking* », qui permet, au niveau régional, le financement des régimes et alimente le « *crony capitalism* » (copinage) » (Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 964-965).

⁹⁸⁶ Daniel Bach écrit que, pour la région MENA, « la réflexion sur les formes de pouvoir a d'abord mis en exergue la fluidité des interactions entre patrimonialisme et domination patriarcale, un type de domination exclusivement fondé sur les rapports entre le chef et ses proches. (...) Les références au patrimonialisme invoquent son association à des situations historiques précoloniales, tout en soulignant la fragilité des frontières entre patrimonialisme et patriarcat dans des systèmes de pouvoir marqués la prégnance de rapports à la fois interpersonnels et paternels. (...) La mobilisation du patrimonialisme pour caractériser les systèmes politiques du Moyen-Orient procède d'usages souvent métaphoriques et d'un laxisme conceptuel illustré par la dilution de la démarcation entre domination patrimoniale, domination patriarcale et pouvoir autoritaire » (Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 55-56).

⁹⁸⁷ Gerd Nonneman, "Saudi-European Relations 1902-2001: A Pragmatic Quest for Relative Autonomy", p. 634.

3) *Apports théoriques de l'Etat-Prince par rapport à cette taxonomie*

Dans ce mouvement, nous proposons de revenir sur les trois théories explorées précédemment et de les confronter au concept d'Etat-Prince pour mieux apparaître les apports de ce dernier, notamment pour ce qui est de dépasser certains présupposés induits par les autres théories, y compris sur les monarchies du Golfe. Ayant raisonné selon une logique de l'entonnoir dans le premier mouvement de cette partie, nous reprenons ici les théories en sens inverse, notamment parce que cela soutient un argument général consistant à dire que, par plusieurs aspects, les autres théories ont tendance à enfermer les régimes politiques dans une typologie fortement déterminée en termes spatio-temporels. Nous progressons donc du concept le plus exclusif – particulièrement en termes géographiques – vers le concept le plus inclusif.

Revenons tout d'abord sur le monarchisme dynastique. Ainsi que nous le soulignons dans le mouvement précédent, ce concept est utile pour comprendre une structuration du champ politique des Etats du Golfe que nous ne réfutons pas mais cherchons à élargir. La limite de la démonstration sur la centralité de la famille dans la distribution du pouvoir au sein de ce type de régimes est double. Non seulement elle présente le risque d'occulter le poids d'acteurs extérieurs à la famille régnante et même extérieurs au pays – dans les réseaux de clientèle du Prince et dans les réseaux d'influence sur lui – mais elle présente un mode de fonctionnement étatique qui est *de facto* fixé géographiquement puisqu'il n'existe aujourd'hui aucune monarchie dynastique en dehors de la Péninsule arabique. Ce déterminisme peut sembler contre-productif car il ne permet pas d'application empirique de la théorie à d'autres régions du monde. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le concept de monarchisme dynastique ne permet même pas de traiter de l'ensemble des acteurs au sein du CCG puisque Michael Herb note qu'il ne s'applique à Oman :

« Les Etats du Golfe n'ont pas suivi le même cheminement vers le monarchisme dynastique, bien que les processus aient, à bien des égards, fonctionné de la même manière dans chacun d'eux, et dans chacun d'eux, à l'exception d'Oman, le résultat final est clairement identifiable comme un type particulier et distinct de régime monarchique. Ce type d'institution monarchique est différent du type de monarchie où le roi règne seul, sans ses proches, ou de celui où le roi règne entouré d'une aristocratie qui représente les chefs d'un certain nombre de lignées séparées ».⁹⁸⁸

Or, selon notre typologie, non seulement le sultanat d'Oman peut être qualifié d'Etat-Prince à défaut de pouvoir être qualifié de monarchie dynastique, mais son appartenance à ce type de régimes politiques est même plus claire encore que celle des deux petits Etats que nous étudions, au regard de la centralité de la personne du Sultan Qaboos dans la modernisation et dans la

⁹⁸⁸ Michael Herb, *All in the Family*, p. 152-155 (nous soulignons).

politique étrangère du pays, sur laquelle s'accordent la plupart des spécialistes de cet Etat – y compris pour soulever des incertitudes quant à l'avenir du pays quand le Sultan ne sera plus.⁹⁸⁹

Au sujet des limites du concept de monarchisme dynastique, il est d'ailleurs possible d'ajouter que le « Printemps arabe » a invalidé certaines de ses hypothèses. Si le sultanat d'Oman a été touché par la vague de contestations populaires qui ont essaimé du Maghreb au Mashrek à partir de 2011, ceci a également été le cas du Bahreïn, et ce dans des proportions plus importantes, ainsi que de l'Arabie saoudite, alors que ces deux royaumes entrent bien dans la catégorie des monarchies dynastiques. L'hypothèse selon laquelle la structuration du champ politique autour de la famille est la variable principale permettant d'expliquer la résilience des monarchies du Golfe se trouve donc fragilisée. Fondamentalement, il apparaît que le « Printemps arabe » a plutôt remis au cœur des débats le rôle de la rente pétrolière et de sa redistribution par le régime à de larges pans de la population pour assurer sa stabilité.⁹⁹⁰ Certes, Michael Herb lui-même souligne l'importance du pétrole comme variable intermédiaire, mobilisant notamment l'exemple de la Libye pour montrer que la rente pétrolière sans structuration du champ politique autour de la famille ne permet pas de garantir la pérennité des régimes.⁹⁹¹ Cependant, dans un contexte qui tend à montrer que la proposition réciproque est également valable, à savoir que la structuration du champ politique autour de la famille sans rente pétrolière suffisante pour monnayer convenablement la paix sociale ne permet pas de garantir avec certitude la pérennité des régimes, une réévaluation de la hiérarchie des variables peut sembler légitime.

Nous arguons que les hypothèses avancées dans l'ouvrage *All in the Family* sont davantage convaincantes si on les rapporte plus largement à la nécessité première, pour le Prince, de consolider ce que nous appelons le premier niveau de réseaux inhérent à l'Etat-Prince, à savoir son réseau de clientèle élargi, lequel permet de le prémunir contre l'émergence de tout contre-pouvoir et d'assurer que la prise de décision, particulièrement en matière sécuritaire, demeure sa prérogative.

⁹⁸⁹ Voir John Beasant et Christopher Ling, *Sultan in Arabia: A Private Life*, Edimbourg: Mainstream Publishing, 2004; Robert D. Kaplan, "Oman's Renaissance Man", *Foreign Policy*, 1^{er} mars 2011; Gary A. Grappo, *In the Shadow of Qaboos: Contemplating Leadership Change in Oman*, Washington: Arab Gulf States Institute in Washington, 2015; Marc Valéri, "Oman and the Succession of Sultan Qaboos", *Hurst Publishers*, 3 décembre 2014 et Simon Henderson, "Oman Ruler's Failing Health Could Affect U.S. Iran Policy", *The Washington Institute for Near East Policy*, 7 novembre 2014.

⁹⁹⁰ En effet, les trois membres du CCG qui se sont montrés les plus résilients au vent de changement qui soufflait dans la région sont le Koweït, le Qatar et les EAU, c'est-à-dire les trois « Etats à minorité locale », qui ont donc une population plus facile à satisfaire puisque plus limitée.

⁹⁹¹ « La Libye représente un excellent cas à comparer avec les monarchies du Golfe : c'est un petit pays, bédouin et richement doté en pétrole. Si la monarchie avait survécu, son cas serait associé à ceux des principautés du Golfe, et sa stabilité serait attribuée à l'importance de ses revenus pétroliers et à la force de la tradition. Au contraire, elle a été renversée par une révolution – aux conséquences désastreuses – et j'aimerais arguer que la différence cruciale entre la Libye et les monarchies du Golfe est l'absence d'un régime dynastique Sanusi » (Michael Herb, *All in the Family*, p. 183-184).

Or, ceci dépend de sa capacité ou non à « acheter les loups » – ce qui suppose à la fois qu’il ait accès à des ressources suffisantes pour cela et qu’il fasse preuve d’adresse dans leur distribution. Nous pensons ici à l’expérience afghane, à laquelle Michael Herb consacre un développement⁹⁹² et dont il tire la leçon suivante : « l’érosion progressive de la présence dynastique aux plus hauts échelons de l’appareil d’Etat – le remplacement du monarchisme dynastique par un type de règle monarchique plus conventionnelle – invite la révolution ».⁹⁹³ Sans prétendre invalider le rôle qu’a pu jouer l’évolution d’une monarchie dynastique à une monarchie « plus conventionnelle », nous soulevons l’hypothèse que la chute de la monarchie afghane pourrait également avoir tenu au manque de moyens dont disposait le Prince pour consolider un réseau de clientèle politique le prémunissant contre l’émergence de toute contestation. Tout ceci pose cependant une autre question intéressante, à savoir la capacité de modernisation de ces régimes. En se concentrant essentiellement sur la variable dynastique, Michael Herb semble considérer que toute évolution sera difficile car c’est cette logique qui assure à son sens la survie de ces Etats. A l’inverse, dans notre typologie, l’adresse du Prince à structurer autour de lui des réseaux de clientèle politique qui dépassent le seul cadre familial peut justement permettre une telle transition en douceur, notamment en faisant une distinction de plus en plus marquée entre l’octroi de certaines positions honorifiques à des membres de la famille – qui contente ceux qui sont en définitive les plus susceptibles de devenir une source d’opposition – et la mise en place de réseaux de clientèle bien plus larges qui sont *in fine* au moins autant responsables de la stabilité du Prince à la tête de l’Etat que le premier cercle apparent.

Venons-en au sultanisme, lequel peut sembler au premier abord poreux au point de l’assimilation parfaite avec le concept d’Etat-Prince.⁹⁹⁴ En effet, on y retrouve l’idée d’une règle reposant sur une structure étatique où le dirigeant (ou « le Prince ») prend les décisions et où ses « sbires » (ou les agents faisant partie de son réseau de clientèle) se conforment à sa volonté.

⁹⁹² « L’Afghanistan ne ressemble pas franchement aux monarchies du Golfe : c’est un pays très peuplé, pauvre, et non arabe. Pourtant, dans les années 1930 et 1940, la famille royale afghane a occupé les postes les plus importants au sein de l’appareil d’Etat et a dirigé l’Afghanistan d’une manière assez similaire aux régimes dynastiques d’Arabie. En 1964, cependant, une nouvelle constitution a interdit les membres de la famille royale d’occuper des fonctions au sein du cabinet. Une décennie plus tard, le cousin du roi, ancien Premier ministre dont la carrière avait été contrecarrée par cette provision constitutionnelle, a renversé la monarchie. J’examinerai deux questions au sujet de la monarchie afghane et de sa chute. Premièrement, est-il possible d’arguer que la monarchie aurait survécu si la famille avait coopéré ? Deuxièmement, pourquoi cette coopération au sein de la famille royale n’a-t-elle pas fonctionné, et quelles leçons peut-on en tirer pour la survie des monarchies dynastiques du Golfe ? » (Michael Herb, *All in the Family*, p. 197).

⁹⁹³ Ibid., p. 207.

⁹⁹⁴ Il est intéressant de rappeler que Michael Herb lui-même disait au sujet des monarchies du Golfe qu’elles appartiennent à cette catégorie tout en faisant appel à la mémoire historique ou à des images d’un « cheikh arabe » cité par Max Weber comme exemple de dirigeant traditionnel qui gouverne par consensus.

Cependant, le sultanisme tel que décrit par Max Weber suppose, ainsi que nous l'avons vu, une « informalisation » du fonctionnement de l'Etat, voire la disparition de ses institutions. Or, au sein de l'Etat-Prince, non seulement les institutions ne disparaissent pas, puisqu'elles remplissent en partie une fonction de redistribution de la rente qui assure la stabilité du Prince en consolidant ses réseaux de clientèle, mais elles sont même amenées à évoluer à travers l'inclusion d'une plus grande variété de « clients » du Prince au-delà de la famille régnante.

En définitive, la limite du sultanisme tient au fait qu'il s'agit d'un concept historiquement daté et nous arguons qu'il sous-entend une incapacité d'évolution de ce type de régimes, ce qui fait toute sa différence avec celui d'Etat-Prince. La capacité d'évolution de l'Etat-Prince est liée à la diversification et à l'externalisation des réseaux de clientèle du Prince mais également à la multiplicité des réseaux d'influence qui jouent un rôle dans la construction de sa perception et la mise en place de politiques qui y sont associées, lesquels comprennent notamment des acteurs pouvant œuvrer à une modernisation de l'Etat selon une logique de transition suffisamment « douce »⁹⁹⁵ pour ne pas compromettre la position du Prince comme centre du pouvoir affranchi de toute possibilité de contestation et établi comme « lieu plein ». Ainsi le concept de sultanisme prend-il trop peu en compte les facteurs et acteurs de modernisation possible d'un régime fortement personnalisé et centralisé.⁹⁹⁶

Il est possible d'envisager une porte de sortie de ce dilemme si l'on remet en avant l'idée que le sultanisme peut être envisagé comme une forme exacerbée – ou « prédatrice » – de néopatrimonialisme, ce qui ouvre en théorie la perspective d'une définition de l'Etat-Prince comme un régime politique hybride se situant quelque part entre les deux concepts.⁹⁹⁷ Il faut cependant noter que certains auteurs les ont opposés l'un à l'autre au titre d'une fixation temporelle – ou traditionnelle – trop marquée du sultanisme pour mieux déployer le néopatrimonialisme, ce qui nous a plutôt incitée à dépasser cette typologie pour en créer une nouvelle à notre tour :

« Robert Jackson et Carl Gustav Rosberg, lorsqu'ils se proposent de conceptualiser les systèmes de pouvoir personnel en Afrique subsaharienne, écartent les concepts Wébériens de patrimonialisme ou de sultanisme, considérant que, plutôt que de parler de patrimonialisme « traditionnel »,

⁹⁹⁵ Nous nous référons ici à l'idée régulièrement entendue dans la Péninsule arabique que les régimes locaux n'étaient pas hostiles au changement mais avaient à cœur d'y parvenir « à travers l'évolution et pas la révolution ».

⁹⁹⁶ Cette thématique fait l'objet d'un développement dans l'ultime partie du chapitre 4 et dans le chapitre 5.

⁹⁹⁷ Nous revenons ici sur l'idée de Jean-François Médard de distinguer deux types d'Etats représentant deux pôles *avec toutes les situations intermédiaires possibles* : d'une part les Etats néopatrimoniaux caractérisés par un mode patrimonial de régulation politique fondé sur la redistribution et d'autre part les Etats purement prédateurs correspondant à un patrimonialisme de type sultanique. Nous pourrions envisager l'Etat-Prince comme l'une des situations intermédiaires possibles entre les deux pôles définis par Jean-François Médard, ce qui permet de réconcilier le paradoxe apparent d'un régime politique au sein duquel la la personnalisation du pouvoir et la centralisation des ressources politiques sont portées à leur paroxysme sans pour autant entraîner un échec de l'institutionnalisation et donc de l'Etat.

l'on observe dans la plupart des nouveaux Etats africains « des formes de pouvoir personnel fondé sur des rapports de clientèle [...] et non pas sur une tradition politiquement pertinente ». ⁹⁹⁸

Ceci permet d'ouvrir le débat sur la confrontation conceptuelle qui est probablement la plus intéressante de toutes, à savoir celle de l'Etat-Prince et du néopatrimonialisme.

Le concept de néopatrimonialisme est particulièrement intéressant car il a été – comme celui de sultanisme, mais à plus grande échelle encore – mobilisé pour qualifier de nombreux Etats à travers le monde et à travers les âges (dans la limite d'une modernité intrinsèque au concept, lequel est, comme nous l'avons vu, une continuation et une actualisation de celui de patrimonialisme). Ainsi avons-nous d'ores et déjà noté que le concept trouvait ses racines dans les études portant sur le continent africain. ⁹⁹⁹ Cependant, le néopatrimonialisme a également été mobilisé pour qualifier des régimes politiques en Asie ¹⁰⁰⁰ et, bien sûr, il a été largement employé au sujet des régimes politiques au sein de la région MENA. L'intérêt du concept de néopatrimonialisme, dans lequel nous retrouvons plusieurs des règles définissant l'Etat-Prince, ¹⁰⁰¹ tient donc à sa plus grande applicabilité à un large éventail de systèmes politiques comportant de grandes différences spatio-temporelles.

⁹⁹⁸ Robert H. Jackson et Carl Gustav Rosberg, *Personal Rule in Black Africa : Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley : University of California Press, 1982, p. 74, cités dans Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 39.

⁹⁹⁹ Parmi les travaux ayant menés à la fixation de la terminologie par Shmuel N. Eisenstadt en 1973, nous citons les exemples d'Aristide Zolberg et Guenther Roth qui ont respectivement fait la distinction entre les régimes patrimoniaux « traditionnels » et ceux de type « néo-traditionnels », et entre un patrimonialisme « traditionnel » et des formes de patrimonialisme « dé-traditionnalisés » où le pouvoir du dirigeant repose sur des rapports de loyauté « inextricablement liés à des incitations et des récompenses matérielles ». Nous pouvons aussi mentionner ceux de Jean-Claude Willame qui, à travers la notion de « patrimonialisme décentralisé », entendent souligner le caractère lacunaire du contrôle du pouvoir central dans le Zaïre des années 1960, un processus qui va de pair avec le développement de relations « fondées sur des liens de loyauté primordiale et personnelle, l'usage d'armées privées, de milices et de mercenaires » pour gouverner (Jean-Claude Willame, *Patrimonialism and Political Change in the Congo*, Stanford : Stanford University Press, 1972, p. 2 ; 128, cité dans Daniel C. Bach, *Ibid.*, p. 40).

¹⁰⁰⁰ Nous nous référons notamment au cas de l'Indonésie cité en exemple par Daniel Bach dans le même article : « L'emprise des logiques patrimoniales dans la vie publique [est] initialement invoquée pour souligner l'empreinte, au sein de l'Etat postcolonial, de conceptualisations du pouvoir propres aux monarchies javanaises précoloniales (David Brown, *The State and Ethnic Politics in Southeast Asia*, Londres : Routledge, 1994, p. 117). La phase de « démocratie guidée » qu'engage en 1959 le président Soekarno (1947-1967) souligne surtout la résurgence de traits traditionnels qui semblaient de type patrimonial jusqu'à ce que la désintégration du système vienne infirmer ce diagnostic (Harold Crouch, "Patrimonialism and Military Rule in Indonesia", *World Politics*, vol. 31, n° 4, juillet 1979, p. 575). Le projet de construction du *New Order* qu'affiche son successeur, le général Suharto (1967-1998), implique une neutralisation des partis politiques, une dépolitisation des masses, et surtout une politique de « distribution patrimoniale de bénéfices divers au sein de l'élite » afin d'assurer la stabilité du régime (*Ibid.*, p. 578-579). Qu'il s'agisse de Soekarno ou de Suharto, les stratégies mises en oeuvre instrumentalisent et réinventent la tradition. Bien que le concept ne soit pas évoqué, le registre est donc plus celui du néopatrimonialisme que du patrimonialisme » (Daniel C. Bach, *Ibid.*, p. 57).

¹⁰⁰¹ Le concept d'Etat-Prince et celui de néopatrimonialisme ont notamment en commun de désigner des Etats combinant une importante bureaucratie et un fort degré de personnalisme du régime.

Il nous faut cependant noter ici que certains africanistes ont en quelque sorte réfuté une telle exportabilité du concept et argué que le néopatrimonialisme était plus propre à l'Afrique qu'à toute autre région du monde :

« Si les pratiques néopatrimoniales sont repérables au sein de tous les systèmes politiques, en Afrique elles sont l'élément clé de la politique [...] Les interactions entre le *big man* et son entourage élargi définissent la politique, des sommets du palais présidentiel jusqu'aux assemblées de village les plus humbles ». ¹⁰⁰²

Ainsi que le souligne Daniel Bach, les deux mêmes auteurs identifient ainsi au début des années 1990 quelque quarante Etats africains où les éléments constitutifs d'une routinisation des pratiques néopatrimoniales sont identifiables.

« Cette « institutionnalisation » se manifeste à travers un ensemble de règles de comportement et de procédures qui ont en commun : un recours systématisé au clientélisme, la redistribution des ressources de l'Etat à des fins de légitimation, et l'adoption du présidentielisme, fondement d'une concentration du pouvoir au profit d'un individu. Le néopatrimonialisme est, par-delà les changements de régimes, la marque distinctive des régimes africains ». ¹⁰⁰³

Face à cet argument, deux points nous semblent essentiels car ils permettent de mettre en lumière l'exportabilité du concept d'Etat-Prince et son applicabilité à d'autres acteurs du jeu international. Le premier point est que notre concept, en mettant l'accent sur la centralité du Prince et de ses prises de décisions à la croisée de deux niveaux de réseaux qui assurent son autonomie tout en orientant sa vision du monde, met l'accent sur des interactions humaines dont il est important de noter qu'elles sont tout sauf antinomiques de dynamiques développementales. En effet, une adroite diversification des réseaux de clientèle du Prince, y compris en y incluant des acteurs extérieurs à l'Etat, ainsi que la multiplicité des réseaux d'influence sur lui, sont susceptibles de faire évoluer ces régimes politiques sans remettre en cause leur nature d'Etat-Prince. A cet égard, le concept d'Etat-Prince rejoint donc une certaine lecture du néopatrimonialisme. ¹⁰⁰⁴ En lien avec cette dernière remarque, le deuxième point que nous souhaitons souligner est que les nuances que nous voyons entre le concept de néopatrimonialisme et notre concept d'Etat-Prince trouvent un écho important dans les travaux de Jean-François Médard et dans la distinction qu'il a cherché à opérer entre néopatrimonialisme et clientélisme politique. ¹⁰⁰⁵

¹⁰⁰² Michael Bratton et Nicolas van de Walle, "Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa", *World Politics*, vol. 46, n° 4, juillet 1994, p. 459.

¹⁰⁰³ Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme », p. 47.

¹⁰⁰⁴ « Les références au patrimonialisme puis au néopatrimonialisme ont généralement mis l'accent sur des interactions et logiques duales sans postuler que les pratiques patrimoniales au sein de l'Etat aient automatiquement vocation à le pénétrer intégralement ni à devenir antinomiques de l'affirmation de dynamiques développementales » (Ibid., p. 52).

¹⁰⁰⁵ Jean-François Médard, "The Underdeveloped State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neo-Patrimonialism?", dans Christopher Clapham (dir.), *Private Patronage and Public Power: Political Clientelism in the Modern State*, Londres: Frances Printer, 1982, p. 162-192.

Tout d'abord, cet universitaire a eu à cœur d'appliquer à ses cas d'études africains un cadre d'analyse veillant à ne pas verser dans un « perspectivisme culturel » qui les aurait détachés de dynamiques universelles. Ainsi que le note Jean-Pascal Daloz,

« Comme beaucoup d'autres, [Jean-François Médard] s'est trouvé confronté au dilemme de faire justice aux spécificités sub-sahariennes sans pour autant reléguer le sous-continent dans une pure logique d'aire culturelle qui l'aurait placé à l'écart des grandes problématiques de la politique comparée ». ¹⁰⁰⁶

Face à ce dilemme, Jean-François Médard a choisi d'adopter une démarche que Jean-Pascal Daloz décrit comme « idéal-typique, donc déductive et visant à raisonner du point de vue des décalages plus ou moins grands par rapport à un modèle abstrait » :

« Il en résultait un gradualisme, pour ne pas dire un « *conceptual stretching* politiquement correct », qu'il partageait avec son collègue et ami Christopher Clapham. Aux yeux des partisans de ce genre d'approche, il y a toujours « un peu d'Etat », fût-ce dans des cas extrêmes, et l'enjeu comparatif consiste précisément à mesurer les écarts entre pays, en référence au modèle élaboré par le chercheur. (...) Là où je voyais essentiellement façade instrumentalisée par les acteurs concernés, lexique occidentalocentrique inadéquat – et, partant, nécessité d'élaborer un cadre d'analyse renouvelé à partir d'une démarche inductive –, il insistait sur ces « aspirations qui parfois prennent corps », caressait toujours l'espoir qu'un jour l'Etat africain finirait par se constituer pleinement. Ceci impliquerait la fin du patrimonialisme selon le schéma wébérien classique. Autrement dit, l'Etat (néo-) patrimonial était envisagé comme une phase intermédiaire et surmontable ». ¹⁰⁰⁷

Nous arguons donc qu'il y a bien des points communs entre notre concept d'Etat-Prince et le clientélisme politique élargi que Jean-François Médard applique à ses cas d'études africains tout en défendant à la fois l'universalisme – ou exportabilité – des logiques qu'il y observe et la possibilité d'évolution des régimes qui font l'objet de ses analyses.

Il faut ajouter que les liens entre notre démarche et celle de Jean-François Médard sont d'autant plus forts que ce dernier fait le choix de s'éloigner d'une analyse du politique sous un angle institutionnel pour lui préférer, à travers le clientélisme politique ainsi que sa théorie des *Big Men*, une analyse du politique en termes davantage concrets d'acteurs :

« Même si dans son esprit les deux optiques étaient étroitement liées, le discours se révélait quelque peu différent quand on glissait de l'Etat néo-patrimonial aux *Big Men*. (...) Jean-François Médard se sera montré très concerné par les problématiques de personnalisation du pouvoir, d'accumulation des ressources, de légitimation par la redistribution. Il aura démontré l'importance cruciale des logiques verticales, informelles et personnalisées au sein des systèmes africains. Il se sera tout particulièrement penché sur la question de ce que l'on appelle en anglais le *straddling*, c'est-à-dire le chevauchement d'une sphère à une autre, dans le cadre de contextes où les secteurs politiques et économiques sont peu différenciés. Le *Big Man* se doit de jouer

¹⁰⁰⁶ Jean-Pascal Daloz, « Au-delà de l'Etat néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, n° 4, 2006, p. 620.

¹⁰⁰⁷ Ibid., p. 619.

sur tous les registres. Il est parfois bien difficile de déterminer si l'on a avant tout affaire à un *businessman*, à un entrepreneur politique ou à un leader à la tête d'une communauté, d'une faction – à plus forte raison si l'on tient compte des ramifications de son entourage ». ¹⁰⁰⁸

Ainsi que le montre cette citation, il y a de nombreux recoupements entre le concept d'Etat-Prince et la théorie des *Big Men*. En définitive, peut-être la nuance essentielle entre l'approche de Jean-François Médard et la nôtre tient-elle à l'accent que nous ajoutons sur la perception du *Big Man* que nous appelons le Prince au cœur de l'articulation des politiques de l'Etat-Prince, particulièrement en matière sécuritaire, et sur les réseaux d'influence qui, combinés à son histoire et à sa personnalité propres, viennent déterminer la manière dont celle-ci se construit et se traduit dans les stratégies de survie spécifiques qui en résultent. Sur la base de tous ces éléments théoriques, il s'agit à présent d'observer comment notre concept d'Etat-Prince est illustré par les pratiques politiques et sécuritaires du Qatar et des EAU.

B. Application à la prise de décision qatarie et émiratie en matière sécuritaire

Dans cette sous-partie, nous proposons d'appliquer le cadre théorique de l'Etat-Prince tel que nous venons de le définir à la prise de décision en matière sécuritaire au Qatar et aux EAU. Nous commencerons par souligner à quel point la dimension personnelle du Prince est ancrée dans les pratiques politiques au sein de ces deux petits Etats, particulièrement depuis le début des années 1990. En effet, si la personnalisation exacerbée de la politique dans ces pays est observable depuis leur indépendance en 1971, nous verrons qu'il est possible de considérer cette période comme un tournant dans l'incarnation du concept d'Etat-Prince par le Qatar et les EAU. Nous analyserons ensuite le rôle des réseaux de clientèle du Prince et des réseaux d'influence sur lui, lesquels comprennent des membres de la famille royale mais aussi des acteurs issus d'autres réseaux tribaux ou interpersonnels au sein de ces Etats ainsi que des acteurs extérieurs à l'Etat. Ainsi verrons-nous notamment que l'existence d'institutions et d'agences publiques en charge des dossiers sécuritaires dans ces deux pays est à recouper avec celle de réseaux moins officiels et souvent plus déterminants, pourtant, dans l'élaboration de leurs politiques. Enfin, nous nous attacherons à montrer que ces dynamiques trouvent une illustration parfaite dans les marchés d'armement et les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU. Ceci permettra d'ailleurs de se pencher sur la manière dont les logiques de l'Etat-Prince se traduisent également au sein de leurs relations avec les puissances extérieures, ce qui fait l'objet du dernier mouvement du chapitre 4.

¹⁰⁰⁸ Jean-Pascal Daloz, « Au-delà de l'Etat néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare », p. 621.

1) La dimension personnelle du Prince au cœur des politiques au Qatar et aux EAU

Ainsi que nous l'avons observé tout au long de ce travail de recherche, le début des années 1990 marque un tournant dans les stratégies de survie mises en place par nos deux petits Etats. Cette période est celle au cours de laquelle le Qatar et les EAU commencent à la fois à articuler la stratégie que nous avons assimilée à des « cercles concentriques d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances » et à afficher une dissociation nette avec leur grand voisin saoudien, deux dynamiques qui participent de leur affirmation comme Etats souverains et jettent les bases de leur poursuite de réelles ambitions d'influence régionale et internationale à partir du début des années 2000. En outre, c'est également à cette période que des contrastes entre les stratégies de survie du Qatar et des EAU commencent à apparaître, ce qui va aussi dans le sens d'efforts pour se définir et être identifiés sur la scène régionale et internationale comme des acteurs différents l'un de l'autre, autonomes et souverains.

Or, si le mouvement d'autonomisation du Qatar et des EAU au début des années 1990 doit beaucoup à l'évolution que connaît alors l'environnement régional et international, et si les divergences entre les choix qataris et émiratis peuvent être rattachées à des variables matérielles et relationnelles, ainsi que nous l'avons vu au cours des trois premiers chapitres, nous entendons à présent ajouter une autre variable qui a un poids non négligeable dans l'organisation des politiques du Qatar et des EAU : la dimension personnelle et perceptuelle du Prince.¹⁰⁰⁹ En effet, aussi bien la littérature que nous avons consultée que les entretiens conduits sur le terrain nous ont convaincue de la nécessité d'intégrer cet aspect à l'analyse.

Nous commencerons par souligner le fait que la nouvelle orientation des politiques du Qatar et des EAU à partir du début des années 1990 tient largement à des questions de personnalité du Prince qui est, en leur sein, à la manœuvre de manière plus ou moins officielle. Il sera important de noter que la personnalisation de la politique n'est pas un fait nouveau dans ces deux petits Etats. Néanmoins, il est possible de considérer cette période comme un tournant dans l'incarnation du concept d'Etat-Prince par le Qatar et les EAU au sens où leurs politiques nationales entre 1971 et 1990 semblaient avoir davantage à cœur une cohérence à niveau régional et étaient davantage alignées sur celles d'autres Etats de la Péninsule arabique. Enfin, nous verrons que la centralité du Prince dans les processus décisionnels de ces Etats en matière sécuritaire demeure encore largement valable aujourd'hui.

¹⁰⁰⁹ La revalorisation de cet aspect dans l'analyse des politiques sécuritaires du Qatar et des EAU n'a pas vocation à invalider nos précédentes conclusions sur le poids de l'environnement régional et international et celui de leurs nuances territoriales et démographiques dans l'agencement de leurs stratégies. Il s'agit simplement de proposer une analyse n'excluant aucun facteur intervenant dans l'organisation spécifique de leurs politiques en matière sécuritaire.

L'hypothèse selon laquelle les choix politiques de nos deux petits Etats du Golfe au début des années 1990 tient largement à des questions de personnalité du Prince semble au premier abord tout particulièrement pertinente dans le cas du Qatar. Ce dernier s'est concentré sur une politique étrangère de projection reposant sur le *soft power* comme outil de la construction d'une image de marque et d'une légitimité au sein du concert des nations, ce qui servait néanmoins des visées sécuritaires. Comme nous l'avons vu, la campagne de promotion du Qatar qui démarre alors tient beaucoup au traumatisme que représente l'invasion irakienne du Koweït, laquelle pousse les dirigeants du petit émirat à repenser leurs stratégies de survie, et au fait que ces derniers sont conscients que les attributs de leur souveraineté sur le plan interne sont limités, ce qui les pousse à s'en affranchir pour faire exister leur Etat à travers des mécanismes de projection réticulaire. Or, en termes de prise de décision en la matière, bon nombre des écrits et des spécialistes du pays s'accordent sur le fait que celle-ci tient en réalité à un seul homme : Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani, qui devient émir du Qatar en 1995 et dont la centralité dans les choix politiques prédate son accession officielle au pouvoir.

Ainsi Patrick Nixon, alors ambassadeur britannique au Qatar, mentionne-t-il dès 1987 les efforts de Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani pour « consolider son autorité, particulièrement dans le projet gazier North Field et les acquisitions militaires, grâce à son petit réseau de jeunes exécutifs qataris relativement compétents et honnêtes ».¹⁰¹⁰ Mehran Kamrava note lui aussi que la consolidation du pouvoir autour de celui qui devient émir en 1995 est entamée par lui en amont, grâce à deux remaniements ministériels, en 1989 et 1992, qui « écartent progressivement la vieille garde au sein des al-Thanis pour la remplacer par un ensemble de membres de la famille qui sont plus jeunes et partagent davantage sa vision ».¹⁰¹¹ En fait, le remaniement de 1992 cimente le contrôle qu'a Hamad bin Khalifa sur l'Etat à un point tel que « l'on considère généralement que c'est lui qui gouverne déjà entre 1992 et 1995, lorsqu'il finit par déposer son père Cheikh Khalifa bin Hamad ».¹⁰¹² Une fois au pouvoir, Cheikh Hamad bin Khalifa continue d'ailleurs d'accroître sa centralisation, notamment en augmentant la taille des forces armées, qui lui sont largement acquises grâce à « sa réputation, si fantasmée soit-elle, en tant que héros de guerre [car] il commandait un bataillon durant la Guerre du Golfe de 1990-1991 et avait alors aidé à libérer la ville saoudienne de Khafji ».¹⁰¹³

¹⁰¹⁰ Patrick Nixon, "Qatar: Annual Review for 1987", Londres: Foreign and Commonwealth Office, décembre 1988, cité dans David B. Roberts, *QatarTM and a Changing Conception of Security*, p. 112.

¹⁰¹¹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 114.

¹⁰¹² Michael Herb, *All in the Family*, p. 118.

¹⁰¹³ Allen J. Fromherz, *Qatar. A Modern History*, Washington: Georgetown University Press, 2012, p. 84-85.

Cette remarque permet de souligner l'importance de l'histoire et de la personnalité du « Prince » dans l'organisation du champ politique ainsi que dans les décisions qui sont prises en matière sécuritaire au niveau étatique. A cet égard, l'explication très personnelle de la stratégie de survie qatarie est résumée par la « petite histoire » souvent mise en avant dans les entretiens que nous avons conduits sur place et qui permet selon nos interlocuteurs d'éclairer le choix qatari de recourir à une logique réticulaire axée sur la visibilité à l'international plutôt qu'à une logique territoriale axée sur la consolidation interne comme cela a été le cas aux EAU :

« Selon cette « petite histoire », la volonté de Hamad bin Khalifa de « placer le Qatar sur la carte du monde » prend en fait racine dans une frustration de jeunesse : la première fois qu'il s'est rendu en Grande-Bretagne, un employé de l'aéroport aurait regardé son passeport avec surprise et aurait déclaré qu'il n'avait jamais entendu parler d'un pays appelé « Qatar » ... ». ¹⁰¹⁴

Cet incident serait à la base de la détermination de Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani de mettre en place le *state-branding* proactif de son petit Etat, et ce serait la raison pour laquelle, des années plus tard, il n'existe probablement personne au monde qui n'a « jamais entendu parler d'un pays appelé Qatar ». Cette hypothèse semble d'ailleurs validée par les mots choisis par son fils, Cheikh Tamim bin Hamad, lors de sa première allocution comme nouvel émir du Qatar en 2013, durant laquelle il fait les louanges de son père pour avoir transformé le Qatar « d'un pays que *certaines personnes n'arrivaient même pas à situer sur une carte* en un acteur majeur de la politique, de l'économie, des médias, de la culture et du sport à échelle internationale ». ¹⁰¹⁵

Bien que cela apparaisse moins immédiatement, il faut noter que les choix politiques aux EAU au début des années 1990 tiennent aussi beaucoup à l'histoire et la personnalité du « Prince », la difficulté résidant en l'état dans le fait que ce dernier n'est pas celui que l'on pourrait croire. Comme nous l'avons vu, les EAU se sont à cette époque dotés d'un arsenal militaire impressionnant qui participe d'un pari sur le *hard power* comme outil d'une construction étatique et d'une consolidation du pouvoir sur la scène intérieure et d'une crédibilité sur la scène internationale. Ce choix s'explique, à l'instar de ce que nous soulignons pour le Qatar, par le traumatisme de l'invasion du Koweït par l'Irak, mais aussi par le fait que les dirigeants des EAU semblent avoir considéré qu'ils disposaient d'attributs suffisants pour se construire comme un Etat vraiment autonome, grâce à leur territoire et leur population relativement plus grands que ceux du Qatar. ¹⁰¹⁶

¹⁰¹⁴ Emma Soubrier, "Evolving Foreign and Security Policies: A Comparative Study of Qatar and the UAE", dans Khalid Almezaini et Jean-Marc Rickli (dir.), *The Gulf Small States: Foreign and Security Policies*, Londres: Routledge, 2016, p. 131.

¹⁰¹⁵ Cheikh Tamim bin Hamad al-Thani, Première allocution en tant que nouvel émir du Qatar (en arabe), 26 juin 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=rMsrQpi7D9g>.

¹⁰¹⁶ Le fait que les EAU soient une fédération d'émirats hétérogènes, contrairement au Qatar, explique aussi l'accent qu'ils mettent sur leur consolidation intérieure, ainsi que nous l'avons exploré au cours du chapitre 3.

Cependant, il faut ajouter que ce choix tient également à la volonté d'un homme : Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan. C'est parce que ce dernier n'a encore jamais été, contrairement à Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani au Qatar, à la tête de l'Etat que nous écrivons que le « Prince » (celui dont la perception et les décisions en matière sécuritaire priment sur toute structure organisationnelle et étatique établie par ailleurs au sein de l'Etat-Prince) n'est pas celui que l'on pourrait croire. Il s'agit d'étayer l'argument de la centralité de ce Prince dans la nouvelle stratégie de survie émiratie à partir du début des années 1990 et de noter de quelle manière son histoire et sa personnalité viennent jouer un rôle dans ces politiques.

Le fait que Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan ait été plus central que le président des EAU lui-même (Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan de 1971 à 2004 et Cheikh Khalifa bin Zayed al-Nahyan depuis 2004) dans l'organisation de la stratégie de survie des EAU à partir du début des années 1990, laquelle repose sur le développement et la centralisation des forces armées, tient à ce qu'il occupe justement une place de plus en plus importante au sein de ces forces armées, particulièrement à compter de cette période. Ayant précédemment commandé l'armée de l'air et la défense antiaérienne d'Abu Dhabi, il est ainsi nommé chef d'état-major des forces armées des EAU en 1993. Comme nous l'avons vu, si les dirigeants de ce petit Etat ont envisagé le développement de leurs forces armées comme un outil d'intégration fédérale et de centralisation du pouvoir dès 1971, cette impulsion attend le lendemain de la seconde Guerre du Golfe pour se concrétiser. Or, ainsi que le note Victor Gervais :

« Cette période se caractérise par la nomination de nouveaux acteurs à des postes clés, qui profiteront de la mise en œuvre du programme de réformes pour modifier les mécanismes de promotion et les logiques de cooptation au sein de l'institution militaire, tout en favorisant l'établissement de nouveaux rapports de clientèle sous l'égide du chef d'état-major, Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan. Le programme de modernisation des forces armées [entamé au début des années 1990] se voit dès lors associé aux ambitions de ce dernier qui en fait le véhicule privilégié de son ascension au sein de l'institution militaire ».¹⁰¹⁷

En effet, il semble que Cheikh Mohammed bin Zayed ait utilisé la modernisation des forces armées à son avantage, notamment pour imposer sa prééminence au sein de l'institution militaire face à son demi-frère aîné, Cheikh Khalifa bin Zayed. Ceci a contribué à « positionner les forces armées au centre des stratégies de construction de l'Etat mises en œuvre à Abu Dhabi, par certains segments de la famille régnante qui en ont fait le tremplin de leurs ambitions ».¹⁰¹⁸ A cet égard, outre un certain pragmatisme de la part de Cheikh Mohammed bin Zayed, nous voudrions souligner le poids de son histoire dans le choix d'une stratégie axée sur la défense territoriale.

¹⁰¹⁷ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 116.

¹⁰¹⁸ Ibid., p. 111.

Similairement à ce qui s'est passé lors de nos entretiens au Qatar au sujet des raisons expliquant la mise en place de leur stratégie de survie spécifique, nous avons rencontré de nombreux interlocuteurs sur le terrain défendant l'idée que la politique émiratie, qui privilégie le développement de capacités de *hard power* comme outil d'une construction étatique et d'une consolidation du pouvoir sur la scène intérieure et d'une crédibilité sur la scène internationale, tient en partie à la « petite histoire » personnelle de Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan. En particulier, le récit qui est souvent revenu au cours de nos entretiens se réfère à une situation survenue à la fin des années 1970, « des rapports non confirmés par les EAU et Oman, publiés par *The Times* le 5 décembre 1977, avançant que des troupes des deux Etats s'étaient amassées aux frontières d'une zone disputée » entre le sultanat d'Oman et l'émirat de Ras al-Khaimah.¹⁰¹⁹

« Face à la menace venant du sultanat, Cheikh Zayed aurait alors décidé de ne pas verser dans l'escalade du conflit, déclarant qu'aucun sang émirati ne serait versé sous son commandement et que le Sultan pouvait prendre le territoire qu'il souhaitait – ce qui aurait finalement conduit le Sultan à retirer ses troupes. Or, selon la « petite histoire », le jeune Mohammed bin Zayed était furieux contre la décision de son père et aurait préféré confronter les troupes omanaises. Cette frustration de jeunesse est souvent mise en avant comme l'une des raisons personnelles l'ayant poussé à développer une telle politique militaire axée sur la défense territoriale ». ¹⁰²⁰

A cet égard, notons que l'une des mesures prises par Cheikh Mohammed bin Zayed lorsqu'il devient Prince héritier d'Abu Dhabi et Commandant suprême adjoint des forces armées des EAU après la mort de son père en 2004 serait d'avoir renvoyé de nombreux Omanais travaillant au sein des forces armées jusqu'alors, notamment dans les forces spéciales, ce qui confirmerait l'importance de la dimension personnelle du Prince dans les stratégies émiraties.¹⁰²¹

La personnalisation de la politique est une variable qui n'est ni surprenante ni nouvelle au sein du Qatar et des EAU. Elle n'est pas surprenante car une centralisation du pouvoir autour d'un *leader* ou parfois d'un petit groupe est le propre des régimes autoritaires, catégorie à laquelle ils appartiennent tous les deux. Partant, elle n'est donc pas non plus nouvelle, comme le confirment certains écrits expliquant que « malgré le boom de la construction et l'afflux d'étrangers, Cheikh Zayed demeurerait un chef tribal traditionnel, tirant essentiellement sa légitimité de sa lignée et de sa personnalité »¹⁰²² ou que « malgré la prolifération d'institutions bureaucratiques, Cheikh Khalifa restait personnellement impliqué dans la minutie du gouvernement ».¹⁰²³

¹⁰¹⁹ Fatma Al-Sayegh, "The UAE and Oman: opportunities and challenges in the twenty-first century", *Middle East Policy*, vol. 9, n° 3, septembre 2002, p. 132.

¹⁰²⁰ Emma Soubrier, "Evolving Foreign and Security Policies: A Comparative Study of Qatar and the UAE", p. 131.

¹⁰²¹ Entretiens avec des interlocuteurs émiratis, omanais et occidentaux à Abu Dhabi et Mascate en 2013 et 2014.

¹⁰²² Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 52.

¹⁰²³ Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf. Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, p. 159.

Néanmoins, il est possible de considérer que le début des années 1990 a représenté un tournant dans l'incarnation du concept d'Etat-Prince par le Qatar et les EAU au sens où leurs politiques nationales entre 1971 et 1990 semblaient avoir davantage à cœur une cohérence à niveau régional et étaient davantage alignées sur celles d'autres Etats de la Péninsule arabique.

Ainsi que nous l'avons mentionné, le Qatar entretient d'excellentes relations avec l'Arabie saoudite et aligne largement sa politique étrangère sur cette dernière tant que Cheikh Khalifa bin Hamad y est le décisionnaire principal – un rôle qu'il n'occupe vraisemblablement déjà plus en amont de sa destitution en 1995 – et cette situation change dès lors que Cheikh Hamad bin Khalifa devient le véritable « Prince ». Si les efforts du petit émirat pour se dissocier de son grand voisin saoudien apparaissent nettement au début des années 1990 et tiennent largement à une prise de conscience que l'Arabie saoudite ne peut non seulement pas assurer la sécurité du Qatar mais représente même une menace potentielle, il faut en effet souligner que l'évolution de la politique qatarie d'un alignement sur les Saoudiens à un éloignement volontaire est visible en amont, c'est-à-dire à partir du moment où Hamad bin Khalifa est aux commandes.

« Déterminer le moment exact où Hamad bin Khalifa est devenu particulièrement influent n'est pas chose facile, cependant les dispositions politiques intrinsèques de chacun des deux hommes sont assez claires et instructives. Lorsque Khalifa bin Hamad était clairement aux commandes dans les années 1970, il opérait discrètement sous les auspices de l'Arabie saoudite. Tout en élargissant le spectre de la politique étrangère du Qatar, il se gardait de s'aventurer dans des politiques surprenantes ou inhabituelles, et il ne prenait aucune initiative risquant de compromettre ses étroites relations avec les Saoudiens. A l'inverse, Hamad bin Khalifa, lorsqu'il a incontestablement pris les rênes du pouvoir réel, a fait montre d'un fervent désir de choquer, de faire une promotion agressive de l'Etat, et d'entreprendre des politiques unilatérales avec peu ou pas de consultation préalable des voisins régionaux. Par exemple, la décision de l'émir en 1985 de téléphoner au Secrétaire général des Nations Unies Javier Perez de Cuellar pour lui demander de se rendre à Téhéran et Bagdad, dans le cadre d'intenses tensions au sein du Golfe à cette époque, semble être une politique typique d'Hamad plutôt que de Khalifa ».¹⁰²⁴

Dès lors, nous arguons que l'orientation politique choisie par Cheikh Khalifa bin Hamad reflétait une volonté de s'inscrire dans une dynamique consensuelle à l'égard des autres pays de la Péninsule arabique bien davantage que celle impulsée ensuite par Hamad bin Khalifa. De la même manière, l'anecdote relatée précédemment au sujet de la réaction de Cheikh Zayed à l'éventualité d'un conflit ouvert avec les voisins omanais à la fin des années 1970 dénote, de la part de ce dirigeant, un réflexe similaire d'éviter toute confrontation directe avec les « frères » du Golfe – et de privilégier l'intérêt collectif (« ne pas faire verser inutilement le sang des Emiratis ») à tout intérêt personnel, ce qui est moins clair chez Mohammed bin Zayed.

¹⁰²⁴ David B. Roberts, *Qatar™ and a Changing Conception of Security*, p. 111.

Une telle affirmation demande bien sûr à être nuancée. Ainsi que nous l'avons évoqué, ce qui cristallise la défiance du Qatar envers l'Arabie saoudite après 1990 et ce qui avait favorisé son ancrage dans la sphère d'influence saoudienne avant cela sont une seule et même réalité. Ce qui change alors est moins la perception que les dirigeants qataris ont de leur grand voisin que les moyens à leur disposition pour se prémunir contre les menaces que ce dernier représente et l'assurance dont ils font preuve pour clamer leur indépendance et leur autonomie à son égard. Le même raisonnement peut être appliqué à la relation entre les EAU et Oman, et l'on peut dès lors avancer que la volonté de Cheikh Khalifa bin Hamad al-Thani au Qatar et celle de Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan aux EAU de s'inscrire dans une dynamique consensuelle à l'égard des autres pays de la Péninsule arabique était essentiellement mue par des craintes à l'égard de leurs voisins qui représentent des menaces potentielles à leur propre sécurité et non par la valorisation d'un « intérêt collectif » à niveau régional. Ceci signifie que leurs différences avec les Princes qui leur succèdent au sein de nos deux petits Etats-Princes pourraient être moins importantes qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le Qatar et les EAU correspondent plutôt à la conception de la nation définie par l'école allemande, à savoir une « nation fermée » pensée comme le produit d'une certaine culture et le partage de plusieurs traits communs. Or, cette conception organique de la nation pouvant être appliquée à l'ensemble de la Péninsule arabique en cela qu'elle partage une histoire, une langue et une religion communes, peut-être la politique mise en place par les premiers Princes du Qatar et des EAU tenait-elle surtout au fait qu'ils n'avaient pas encore le réflexe de penser leur nation comme distincte d'une identité « golfie » (*khaleeji*) supranationale et leur pays comme un Etat souverain distinct du reste de la Péninsule en raison de la relative jeunesse de leur Etat. A l'inverse, vingt ans plus tard, leurs successeurs étaient davantage enclins à ces considérations, et ce d'autant plus que l'invasion irakienne du Koweït est venue remettre en cause la pertinence de toute solution de sécurité collective arabe.¹⁰²⁵

Malgré ces deux remarques, nous défendons l'idée que 1990 marque l'essor de nos deux pays d'étude à la fois comme Etats souverains mais également comme Etats-Princes. Si une personnalisation et une centralisation du pouvoir y étaient déjà visible lorsque Cheikh Khalifa et Cheikh Zayed étaient respectivement à la tête du Qatar et des EAU, nous avons en effet vu que ces tendances ont été exacerbées lorsque les stratégies de ces deux Etats-Princes sont passées aux mains de Cheikh Hamad bin Khalifa et Cheikh Mohammed bin Zayed. Mais ce n'est pas tout :

¹⁰²⁵ C'est ce qu'exprime Baghat Korany lorsqu'il écrit que « Toute idée de sécurité collective arabe fut réduite à néant après la Guerre du Golfe car les Etats arabes commencèrent à privilégier leurs intérêts particuliers plutôt que collectifs » (Baghat Korany, "National Security in the Arab World: The Persistence of Dualism", p. 166).

ces derniers ont en outre impulsé depuis lors des stratégies de survie qui comprennent des logiques que nous avons qualifiées d'*égotiques* au sens où il s'agissait plus uniquement d'assurer la sécurité et la sécurité de leur petit Etat mais également d'être identifiés comme les acteurs *les plus influents* sur l'échiquier stratégique régional. Cette tendance a d'ailleurs été largement confirmée depuis le début des années 2000 – grâce à l'évolution des données géoéconomiques à échelle internationale conjuguée au substantiel accroissement de la richesse de nos deux petits Etats-Princes – et dans le nouveau contexte ouvert par les événements du « Printemps arabe ».

Aujourd'hui, la centralité du Prince dans les processus décisionnels du Qatar et des EAU en matière sécuritaire et la dimension *égotique* de leurs stratégies de survie se vérifient en effet toujours autant, sinon plus, qu'au début des années 1990. Ainsi que nous l'avons souligné, le Qatar et les EAU ont non seulement, depuis 2011, maintenu le cap de leurs politiques respectives face à la redéfinition de leur environnement stratégique amenée par le « Printemps arabe » mais ils ont même usé de moyens encore plus conséquents qu'auparavant pour défendre leurs intérêts contrastés sur la scène régionale. Ces efforts, s'ils ne sauraient y être réduits, sont en partie rattachables à une logique de compétition qui les anime dans de nombreux domaines, particulièrement depuis le début des années 2000, tant pour ce qui est de leur rayonnement dans la région que de leur rayonnement à échelle internationale. En outre, la dimension personnelle des choix qataris et émiratis face à l'évolution de contexte a maintes fois été commentée par les spécialistes régionaux. Ainsi David Roberts note-t-il que l'ambitieux rôle régional du Qatar face au « Printemps arabe » s'est développé « sans autre point de référence que la vision personnelle de son dirigeant ».¹⁰²⁶ Similairement, bon nombre de nos interlocuteurs lors des recherches que nous avons menées sur le terrain associent l'engagement bien plus proactif qu'auparavant des EAU sur la scène régionale depuis 2011 au fait que Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan, « homme de l'ombre de la politique sécuritaire de l'Etat depuis bien longtemps, a toutes les chances de devenir incessamment sous peu le prochain président de la fédération des EAU ».¹⁰²⁷

Outre ces éléments, qui permettent de donner du poids à l'idée d'une personnalisation et d'une centralisation toujours aussi, voire plus, extrêmes du pouvoir au sein de nos deux petits Etats-Princes, il est utile de rappeler l'hypothèse avancée précédemment au sujet du Qatar,

¹⁰²⁶ David B. Roberts, "Qatar: domestic quietism, elite adventurism", tel qu'exposé par Fatima Ayub, "Introduction", dans ECFR, *What does the Gulf think about the Arab Awakening?* p. 3.

¹⁰²⁷ Divers entretiens à Abu Dhabi et Dubaï entre février 2014 et mai 2014. Aujourd'hui, le président des EAU, Cheikh Khalifa bin Zayed, est en effet très malade et hospitalisé, au point que certains de nos interlocuteurs avançaient l'idée qu'il serait déjà « cliniquement mort » et que « les élites des EAU [attendraient] seulement le moment opportun pour annoncer sa mort officielle et la transmission de la présidence à Mohammed bin Zayed, qui constitue aujourd'hui bien plus une formalité qu'autre chose, étant donné qu'il a déjà de longue date la main sur les politiques essentielles au sein de l'Etat ».

selon laquelle son apparent retour dans le giron d'un CCG mené par l'Arabie saoudite depuis 2014, au-delà d'un certain pragmatisme sécuritaire, pourrait tenir à l'arrivée au pouvoir du nouvel émir, Cheikh Tamim bin Hamad al-Thani, un an plus tôt. Ainsi Mehran Kamrava argue-t-il, en amont de cette passation de pouvoir à la tête du Qatar, que

« Dans les régimes sultaniques comme celui du Qatar, tout peut changer avec un arrêt de cœur. Particulièrement au [sein de ce petit émirat] où il n'y a pas de parlement, pas de forces armées dignes de ce nom, pas de bastions institutionnels au sein de l'Etat, simplement une armée de fonctionnaires importés qui implémentent les décisions prises par une poignée de Qataris. (...) De la même manière que la transition forcée du pouvoir en 1995 a radicalement changé la direction et la teneur des politiques intérieures et internationales du Qatar, il est concevable que la transition suivante implique des évolutions significatives dans la façon dont le Qatar se perçoit lui-même et envisage la position à laquelle il aspire sur la scène internationale ». ¹⁰²⁸

Ces éléments abondent dans le sens d'un rôle de la dimension personnelle du Prince qui serait suffisamment important pour que les fondements sur lesquels repose la politique étrangère du Qatar – qui vaut largement, en l'état, pour politique de défense *ad hoc*, comme nous l'avons vu – changent lorsque le Prince lui-même change. Il est cependant important de noter que ce Prince n'agit pas *ex nihilo*. En réalité, l'organisation de la prise de décision au sein de l'Etat-Prince, particulièrement dans le domaine sécuritaire, est rendue possible et infléchie par un ensemble de réseaux construits par et autour du Prince qu'il s'agit à présent d'éclairer.

2) Réseaux de clientèle du Prince et réseaux d'influence sur lui

Au sein des petits Etats-Princes que sont le Qatar et les EAU, la perception du Prince et ses décisions priment sur toute structure établie par ailleurs. Cependant, cette situation repose sur deux niveaux de réseaux qui, pour les premiers, affranchissent le Prince de toute possibilité de contestation, l'établissant comme lieu plein du pouvoir, et, pour les seconds, orientent la perception et la prise de décision du Prince. Ces réseaux de clientèle et d'influence se recoupant bien souvent, nous les aborderons conjointement, en les présentant en fonction des cercles auxquels appartiennent les personnes qui les constituent. Nous commencerons par observer le rôle des réseaux internes à la famille du Prince, avant de nous intéresser plus largement aux réseaux tribaux et aux relations interpersonnelles du Prince qui interviennent dans la structuration des processus décisionnels de nos deux petits Etats-Princes. Ceci permettra de mettre au jour que la participation collective à l'élaboration des politiques y relève souvent peu ou prou de l'affichage, une réalité confirmée par la spécificité des rapports que le régime entretient avec la société.

¹⁰²⁸ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 104.

La centralité du cercle familial du Prince dans ses réseaux de clientèle au sein des Etats du Golfe a déjà été largement commentée par de nombreux spécialistes de la région, et il ne fait nul doute que le champ politique y est amplement structuré autour de la famille régnante. Plutôt que d'en refaire ici la démonstration générale, nous proposons d'observer de quelle manière Cheikh Hamad bin Khalifa et Cheikh Mohammed bin Zayed, tout en confirmant l'importance de leur famille au sein du cercle de pouvoir central, ont impulsé de nouvelles dynamiques à partir des années 1990 qui resserraient le pouvoir décisionnaire autour de leur personne. Ce faisant, nous arguons que les Princes respectifs du Qatar et des EAU ont en réalité contribué à remettre en cause une adéquation vérifiée jusqu'alors entre réseaux de clientèle du Prince et réseaux d'influence sur lui. Ceci tient au fait que, tout en continuant de garantir aux membres de l'ensemble de leur famille des postes clés au sein de l'appareil d'Etat, ils cherchent à restreindre l'influence d'une partie de leur famille plus activement qu'auparavant, afin de consolider leur assise sur le pouvoir, y compris en développant leurs réseaux de clientèle au-delà de la famille et en prenant davantage conseil auprès de personnes extérieures à elle, comme nous le verrons ensuite.

Au Qatar, si la consolidation du pouvoir autour de Cheikh Hamad bin Khalifa est notamment actée par le remaniement ministériel qu'il impulse en 1992, lequel confie des portefeuilles à un nombre non négligeable (treize) de membres de la famille al-Thani, ce qui confirme la centralité du cercle familial dans l'appareil d'Etat, nous avons vu que le nouveau Prince en puissance choisit plus exactement des « jeunes » qui « partagent sa vision ». En outre, notons que la constitution qatarie de 1972 établissait d'ores et déjà la permanence de la famille à la tête de l'Etat, demandant notamment aux citoyens de « jurer loyauté et obéissance absolue au dirigeant, par peur d'une punition divine ».¹⁰²⁹ Cependant, Cheikh Hamad bin Khalifa inscrit un changement crucial dans la constitution à la suite de son accession au pouvoir en 1995 : dorénavant, la succession au Qatar ira à « du père à l'un de ses fils » alors qu'il était auparavant seulement stipulé que la succession se ferait au sein de la famille al-Thani dans son ensemble. Comme le note Michael Herb, la routinisation de l'autorité dynastique sur l'Etat initiée par Cheikh Hamad bin Khalifa est alors non seulement visible dans la nomination de son troisième fils, Jassim, comme nouveau Prince héritier du Qatar,¹⁰³⁰ mais aussi dans celle de son plus jeune frère, Abdallah, au poste de Premier ministre, une fonction jusqu'alors occupée par l'émir lui-même.¹⁰³¹

¹⁰²⁹ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 34.

¹⁰³⁰ Cheikh Jassim bin Hamad al-Thani est le Prince héritier du Qatar de 1996 à 2003, année au cours de laquelle il est écarté au profit de son frère Cheikh Tamim bin Hamad, devenu émir en 2013. Les raisons exactes de ce changement demeurent assez obscures et nous en avons d'ailleurs reçu diverses explications différentes.

¹⁰³¹ Michael Herb, *All in the Family*, p. 126.

En réalité, il apparaît que si de nombreux membres de la famille al-Thani occupent d'importantes fonctions dans l'appareil d'Etat et reçoivent ainsi des dividendes significatifs de la rente pétrolière selon une logique clientéliste prémunissant le Prince de toute contestation, tous sont loin d'avoir le même accès à ce dernier – autrement dit, leur présence au sein des réseaux de clientèle du Prince ne signifie pas qu'ils appartiennent aux réseaux d'influence sur lui. A cet égard, la classification par Mehran Kamrava des al-Thanis en trois groupes entremêlés est particulièrement éclairante. Selon l'auteur, le premier groupe comprend le cercle intérieur des décideurs les plus importants, constitué d'une poignée d'individus. Parmi ces individus, on trouve l'émir, son fils Tamim, la Cheikha Moza, seconde épouse de l'émir et mère de Tamim, Cheikh Hamad bin Jassim al-Thani, Premier ministre de 2007 à 2013 (succédant à Abdullah), mais également « Abdallah bin Hamad al-Attiyah, ami d'enfance de l'émir et [qui a été] Premier ministre adjoint et ministre de l'Energie et de l'Industrie ».¹⁰³² Le second groupe, qui comprend une cinquantaine d'al-Thanis, est formé de membres assez âgés qui entretiennent des relations étroites avec le premier cercle et occupent d'importants postes dans l'appareil d'Etat, particulièrement dans le ministère des Affaires étrangères et les secteurs du gaz et du pétrole. « Ces al-Thanis travaillent souvent étroitement avec les membres d'autres familles clés comme les al-Attiyah et les al-Kuwari ».¹⁰³³ Quant au troisième groupe, ses membres sont concentrés dans le secteur privé et semi-privé mais sont parfois sollicités pour rejoindre une agence gouvernementale donnée ou l'un des ministères à des niveaux relativement élevés.¹⁰³⁴ Ici, il est non seulement intéressant d'observer que les al-Thanis ne sont pas tous égaux dans leur accès au pouvoir et n'ont pas tous « l'oreille du Prince », mais également de noter que d'autres critères que celui de l'appartenance à la famille régnante peuvent intervenir (l'appartenance à une « autre famille clé » ou l'amitié avec le Prince).

Aux EAU, Cheikh Mohammed bin Zayed impulse, à partir des années 1990, une dynamique similaire à celle de Hamad bin Khalifa au Qatar, même si ceci est moins visible, à la fois parce qu'il ne se trouve alors pas à la tête de l'Etat et parce que ce dernier est une fédération d'émirats hétérogènes, contrairement au Qatar qui est caractérisé par une homogénéité de territoire et de population. A cet égard, il est tout d'abord important de rappeler que les EAU ont beau être constitués de sept émirats distincts, ce qui signifie qu'il n'y existe pas

¹⁰³² Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 118.

¹⁰³³ Ibid., p. 122.

¹⁰³⁴ Ibid., p. 123. L'auteur précise, au sujet des membres de ce troisième cercle, que bon nombre d'entre eux occupent de hautes fonctions dans des entreprises appartenant pour tout ou partie à l'Etat, comme Qatar Telecom, le Qatar Stock Exchange, Qatar National Bank, Qatar Petroleum, Qatar Museum Authority et la Qatar Foundation.

une famille régnante mais bien *sept*, le pouvoir y repose néanmoins essentiellement entre les mains des familles des plus grands émirats, particulièrement Abu Dhabi et Dubaï, et pas à un quelconque niveau fédéral pour le moment. Or, au niveau de ces deux émirats, les familles al-Nahyan et al-Maktoum ont formé leurs propres régimes dynastiques, et comme le souligne Michael Herb en 1999, « tandis qu'ils disposent tous les deux de moyens leur permettant d'avoir leurs propres institutions, y compris dans le domaine militaire, la plupart des autres ne sont guère plus que des villages vivant des largesses du dirigeant d'Abu Dhabi ». ¹⁰³⁵

Si cette affirmation est valable au moment où l'auteur écrit, Cheikh Mohammed bin Zayed, en donnant un nouveau souffle aux efforts de centralisation et de consolidation du pouvoir à travers la construction de la force militaire au début des années 1990, réussit *in fine* à doter Abu Dhabi d'un certain monopole décisionnel en matière sécuritaire. En effet, ainsi que nous l'avons vu, l'accord conclu en 1997 a pour effet d'intégrer le Commandement militaire central, qui était jusqu'alors sous la responsabilité du ministre de la défense à Dubaï, aux forces armées fédérales qui relèvent de celle d'Abu Dhabi, et cette intégration est complétée en 1999 avec la mise en commun de l'armée de l'air et de la défense antiaérienne d'Abu Dhabi et de Dubaï :

« Le ministère de la défense, contrôlé par Dubaï, cesse alors de peser dans la formulation des politiques en matière de gestion du personnel de défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées ». ¹⁰³⁶

Ainsi que le souligne Victor Gervais, toutes ces fonctions sont désormais placées sous le contrôle exclusif du *GHQ* d'Abu Dhabi. Or, comme les al-Nahyans ont, pour beaucoup, d'importantes fonctions au sein de l'institution militaire, ceci confirme que l'impulsion des années 1990, qui est largement le fait de Mohammed bin Zayed, accentue la structuration du champ décisionnel pour les questions de défense et de sécurité autour de sa famille.

Concernant l'émirat d'Abu Dhabi, rappelons que l'assimilation entre sa famille régnante et l'entité étatique a toujours été fondamentale : l'une a patiemment construit l'autre, d'abord comme territoire exclusif, ensuite comme acteur reconnu du système international. ¹⁰³⁷

« Bien avant que la tutelle britannique et la rente pétrolière ne dotent les dirigeants des Etats de la Péninsule arabique de ressources de contrôle social leur permettant de se muer en dynasties familiales, l'influence exercée par la famille régnante d'Abu Dhabi, sur la côte et à l'intérieur du territoire de l'émirat, avait posé les bases de la transformation progressive de ce quasi-Etat tribal en un appareil de domination différencié et centralisé ». ¹⁰³⁸

¹⁰³⁵ Michael Herb, *All in the Family*, p. 136.

¹⁰³⁶ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 263.

¹⁰³⁷ Ghassan Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe », p. 855.

¹⁰³⁸ Victor Gervais, *Ibid.*, p. 71. L'expression « quasi-Etat tribal » est d'Ernest Gellner (Ernest Gellner, "Tribalism and the State in the Middle East", dans Philip S. Khoury et Joseph Kostiner (dir.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley: University of California Press, 1990, p. 109-126).

Cependant, nous avons noté dans la sous-partie précédente que Cheikh Mohammed bin Zayed a utilisé la modernisation des forces armées à son avantage notamment pour imposer sa prééminence au sein de l'institution militaire face à son demi-frère aîné, Cheikh Khalifa bin Zayed. Ce point tend à confirmer qu'au-delà d'une consolidation de l'Etat et d'une centralisation du pouvoir à Abu Dhabi, le nouveau Prince qui émerge au début des années 1990 cherchait également à renforcer son assise personnelle sur le pouvoir. Or, ceci passait notamment par le développement de réseaux de clientèle au-delà de sa famille et par la consultation de personnes extérieures à elle – un point sur lequel il rejoint ce que nous notions au sujet de Cheikh Hamad bin Khalifa au Qatar.

Le deuxième cercle important dans les réseaux de clientèle du Prince et d'influence sur lui au sein de nos deux petits Etats-Prince a trait aux tribus qui y forment le tissu social. Tout comme la structuration du champ politique autour de la famille, cette réalité a déjà fait l'objet d'une abondante littérature et est ainsi admirablement résumée par Marc Valéri :

« Loin de chercher à détruire les liens de solidarité infranationaux (tribus, groupes ethnolinguistiques, etc.), l'une des lignes directrices de la stratégie de légitimation des pouvoirs en place a consisté à neutraliser leur impact centrifuge en opérant leur emboîtement dans l'appareil étatique et en les rendant dépendants d'un jeu que le régime contrôle et dont il établit les règles. Loin de les effacer de la carte socio-politique, les régimes vont utiliser ces élites locales traditionnelles et désamorcer chez elles tout potentiel de nuisance politique ».¹⁰³⁹

Ceci est d'ailleurs loin d'être un fait nouveau pour les deux petits Etats du Golfe auxquels nous consacrons notre recherche. Victor Gervais rappelle ainsi que si la construction de l'Etat sur le tissu social d'Abu Dhabi à partir des années 1960 correspond, à certains égards, au modèle d'extension de l'Etat bureaucratique rationnel-légal, elle incorpore des particularités locales :

« Les relations entre le pouvoir et la société, largement déterminées par les liens de parenté – réels ou imaginés – se sont dessinées en fonction d'un agencement autoritaire du pouvoir qui implique « une centralisation exacerbée des pyramides décisionnelles » – bien au-delà des traits classiques de l'Etat wébérien – et s'accompagnent de l'incorporation dans l'appareil étatique de divers segments ou groupes, fidélisés mais dépourvus de tout accès aux principaux leviers du pouvoir. L'Etat s'est par conséquent construit dans l'optique de déterminer et d'orienter le changement social, à travers non seulement le contrôle exclusif par ses dirigeants des ressources matérielles et symboliques à des fins de pérennisation de leur pouvoir, mais également en se positionnant au centre des rapports sociaux, devenant l'élément constitutif de ceux-ci ».¹⁰⁴⁰

¹⁰³⁹ Marc Valéri, « Autoritarisme et stratégies de légitimation dans le golfe Persique à l'heure du « Printemps arabe » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 4, 2012, p. 121. Traitant plus particulièrement du cas d'Oman, l'auteur ajoute que « l'instrumentalisation du registre « tribal » ou « ethnique » accrédite l'idée que le système obéit à un principe de redistribution démocratique authentique « à l'omanaise », « le Sultan [ayant] donné des positions à chaque tribu, pour que tout le monde soit content » », ce qui se vérifie aussi dans le cas du Qatar et des EAU.

¹⁰⁴⁰ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 93.

Nous ne chercherons donc pas à revenir sur la genèse de ce mode de fonctionnement, que Mehran Kamrava qualifie de « système de « tribalisme politique » suivant de près le modèle du clanisme d'une tribu (*'ashariyya*) », ¹⁰⁴¹ au sein de nos deux petits Etats-Princes.

Ce qu'il est en revanche important de souligner ici est que les deux Princes qui émergent au Qatar et aux EAU au début des années 1990 ont eu tendance à utiliser ce mode de fonctionnement préexistant pour se garantir d'avoir le champ encore plus libre qu'avant en termes décisionnels – y compris vis-à-vis de certains membres de leur cercle familial, contribuant ainsi à brouiller les lignes entre les réseaux de clientèle et les réseaux d'influence qui interviennent dans la structuration de leurs processus décisionnels en matière de défense et de sécurité. Ainsi avons-nous noté que Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani s'entoure à cette époque d'une « nouvelle garde » comprenant des membres de sa famille qui sont en phase avec sa vision mais aussi des membres d'autres tribus, ce qui lui permet de priver progressivement son père d'une assise solide et durable sur le pouvoir. Parmi les grandes familles sur lesquelles le Prince s'appuie, il est d'ailleurs intéressant de noter la présence de familles marchandes chiites, « lesquelles, probablement par souci de leur propre protection et préservation, font partie des soutiens les plus influents du régime ». ¹⁰⁴² Quant à Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan, nous avons vu qu'il a fait de la modernisation des forces armées le vecteur d'une centralisation du pouvoir autour de sa personne et le moyen de s'imposer face à d'autres membres de sa famille. Or, Victor Gervais a amplement démontré la manière dont l'institution militaire est devenue au fil des décennies un biais privilégié d'incorporation de différentes tribus émiraties à l'Etat :

« Plusieurs officiers ont contribué à mettre en place des mécanismes de recrutement et de promotion fondés sur les liens familiaux et tribaux qui ont eu tôt fait d'irriguer l'ensemble de l'institution. [Ce] système d'incorporation a fini par dépasser la forme du clientélisme personnalisé – ne concernant que quelques personnalités éminentes cooptées par le pouvoir et qui avait caractérisé les premières années du règne de Cheikh Zayed – pour devenir un mode d'intégration de groupes entiers à l'Etat. (...) Dès la fin des années 1970, apparaît au sein de l'institution militaire une première génération d'officiers émiratis formés par, et venant remplacer, les officiers étrangers. On distingue alors la présence de deux groupes distincts. Le premier se compose des tribus de la confédération des Bani Yas, à laquelle appartient la famille régnante d'Abu Dhabi. En conséquence des efforts d'Abu Dhabi pour intégrer et contrôler les tribus d'al-Aïn, le second groupe est formé de membres des tribus de cette région. (...) Considérées comme « indépendantes » il y a moins d'un siècle, [les tribus de l'oasis de Buraimi] sont aujourd'hui, par l'intermédiaire de mécanismes de cooptation et de réseaux de clientèle, au cœur du dispositif de domination mis en place par le régime ». ¹⁰⁴³

¹⁰⁴¹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 130.

¹⁰⁴² J. E. Peterson, "Rulers, Merchants and Shaikhs in Gulf Politics", dans Alanound Alsharekh (dir.), *The Gulf Family: Kinship Policies and Modernity*, p. 30.

¹⁰⁴³ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 94-96 ; 101. Nous renvoyons le lecteur à la thèse de Victor Gervais pour de plus amples détails sur ces incorporations successives.

Dès lors, il est possible de considérer que Cheikh Mohammed bin Zayed, en se dotant d'un contrôle de plus en plus important sur une institution qui avait pour force et spécificité d'avoir grandement participé à la consolidation de l'Etat en incorporant un maximum de tribus en son sein, utilise bien des mécanismes de cooptation et de réseaux de clientèle préexistants à des fins de consolidation de sa propre prééminence au sein de la famille régnante d'Abu Dhabi.

Il faut en outre souligner que Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani comme Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan ne se sont pas contentés de mettre en place cette logique de cercles concentriques d'allégeances au niveau de leur famille et des tribus constituant leur société. Nous aimerions en effet noter que, tout en perpétuant des logiques clientélistes centrées sur la famille et les tribus, ils semblent tous les deux avoir également cherché à s'éloigner de ces dynamiques ancrées dans une certaine tradition – réelle ou imaginée – et à restreindre l'influence d'une partie des tribus locales pour consolider leur assise sur le pouvoir. Ainsi Victor Gervais note-t-il par exemple que les officiers des deux groupes distincts qui émergent dès la fin des années 1970 occupent plusieurs postes d'importance au sein des forces armées avant de s'éclipser au profit d'une « nouvelle génération qui [s'impose] à la faveur du programme de modernisation des forces armées amorcé au début des années 1990 ». ¹⁰⁴⁴ Plus largement, les deux Princes qui émergent au Qatar et aux EAU à cette époque semblent avoir donné une place plus importante qu'auparavant à des personnes qui ne sont issues ni de leur famille ni de tribus clés au sein de l'Etat, et ce au seul titre des relations interpersonnelles qu'ils entretiennent avec elles.

Comme l'explique Raymond Hinnebusch, en l'absence d'un pouvoir consolidé dans leurs systèmes politiques, les dirigeants du Golfe ont eu recours à une *'asabiyya* d'élites pour contrôler les institutions, ce qui a donné lieu à une situation où la participation politique se limite « aux amis et aux clients ». ¹⁰⁴⁵ Nous proposons justement de nous intéresser au troisième cercle important dans les réseaux de clientèle du Prince et d'influence sur lui, celui des « amis ». Il faut cependant noter qu'il est bien plus difficile d'identifier clairement ces personnes, dont le statut privilégié ne tient peu ou prou qu'à leurs relations interpersonnelles avec le Prince, que celles appartenant aux deux précédents cercles que nous avons présentés.

¹⁰⁴⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 96. Or, ainsi que nous l'avons noté, cette modernisation est largement le fait de Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan.

¹⁰⁴⁵ Raymond A. Hinnebusch, "Toward a Historical Sociology of State Formation in the Middle East," *Middle East Critique*, vol. 19, n° 3, automne 2010, p. 205-206. Sur ce point, Victor Gervais souligne quant à lui que « de longue date, la science politique a noté de quelle manière l'entreprise contemporaine de formation de l'Etat a révélé les limites et l'ambiguïté du processus d'occidentalisation de l'ordre politique à l'oeuvre depuis deux siècles sur la scène internationale. Répondant à une diversité de stratégies, d'intérêts et de besoins, la greffe de l'Etat s'accompagne en effet, ici et là, de processus de clientélisation (interne et externe) qui concourent au renforcement des logiques de dépendance et à la pérennisation des formes pré-modernes de pouvoir politique » (Victor Gervais, *Ibid.*, p. 93).

Ainsi pouvons-nous seulement attester de la récurrence de mentions de tel ou tel protagoniste déterminant dans les réseaux personnels des Princes de nos deux petits Etats et dont la proximité avec eux suffit à expliquer, selon nos interlocuteurs lors de nos enquêtes de terrain, certaines décisions données en termes de stratégies de défense et de sécurité.¹⁰⁴⁶ Nous arguons que la difficulté de dresser une liste exhaustive de ces « amis » faisant aussi bien partie des réseaux de clientèle du Prince que des réseaux d'influence sur lui n'empêche pourtant pas d'en tirer des enseignements éclairants sur les processus décisionnels au Qatar et aux EAU.¹⁰⁴⁷

Ceci permet en effet de souligner deux points qui peuvent apparaître contradictoires. Le premier est que la tendance de Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani et de Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan à accorder des postes importants au sein de l'appareil d'Etat ou dans le secteur de la défense à des personnes qui leur sont personnellement liées et n'ont parfois aucune forme de « légitimité » objective parachève l'émergence du Qatar et des EAU comme Etats-Princes. De fait, ces Princes s'illustrent ici encore par leur propension à s'ériger comme centre décisionnel séparé des cercles primordiaux du pouvoir par ailleurs et comme « élément constitutif principal des rapports » construits au sein de ces cercles. Le deuxième point est que cette diversification des réseaux au-delà de la famille et de la tribu porte néanmoins en germe une certaine capacité de modernisation en dépit de la personnalisation et de la centralisation extrêmes du pouvoir qu'ils emblématisent.¹⁰⁴⁸ Ceci tient au fait que nos deux Princes, se libérant progressivement des carcans d'un clientélisme politique traditionnel donnant plus « voix au chapitre » aux membres de la famille régnante et des tribus clés de la société, sont dorénavant plus libres d'intégrer, au sein des réseaux déterminants dans l'élaboration de leurs politiques, des personnes dont le pouvoir et la légitimité sont « mérités » et non plus « hérités ». Ainsi Victor Gervais note-t-il au sujet de l'institution militaire aux EAU que :

« Pouvoir et légitimité changent d'appui et tendent à reposer davantage sur des critères de compétence et de solidarité fonctionnelle autour de l'objectif de modernisation des forces armées.

¹⁰⁴⁶ Nous pensons notamment à Cheikh Abdallah bin Hamad al-Attiyah, que nous avons déjà mentionné comme étant « l'ami d'enfance de l'émir Hamad bin Khalifa » et à Ali al-Yafei, « frère de lait » de Cheikh Mohammed bin Zayed, qui est à la tête d'Abu Dhabi Autonomous Systems Investments (ADASI), entreprise particulièrement favorisée dans les efforts actuels de développement de l'industrie d'armement locale. Nos entretiens sur le terrain ont aussi fait émerger le nom de personnalités extérieures à l'Etat qui font aujourd'hui partie des cercles de confiance de nos deux Princes et qui ont un poids non négligeable dans leurs prises de décision – un sujet que nous aborderons dans le mouvement suivant.

¹⁰⁴⁷ Au demeurant, cette entreprise de référencement exhaustif n'a d'ailleurs jamais été la finalité de notre recherche doctorale car ceci s'apparenterait davantage à un travail de renseignement ou d'intelligence économique.

¹⁰⁴⁸ La capacité d'évolution de l'Etat-Prince est en effet liée à la diversification et à l'externalisation des réseaux de clientèle du Prince mais aussi à la multiplicité des réseaux d'influence qui jouent un rôle dans la construction de sa perception et la mise en place des politiques, lesquels comprennent des acteurs pouvant œuvrer à une modernisation de l'Etat selon une logique de transition suffisamment « douce » pour ne pas compromettre la position du Prince comme centre du pouvoir affranchi de toute possibilité de contestation et établi comme « lieu plein ».

Au sein de ce clientélisme de groupe les liens de confiance, ainsi que les mécanismes de promotion et l'accès aux positions centrales, sont organisés verticalement, davantage en fonction des capacités – jugées ou réelles – des individus que de leur appartenance familiale ou tribale.¹⁰⁴⁹

Nous reviendrons sur l'impact de cette évolution d'une situation où pouvoir et légitimité sont « hérités » à une situation où ils sont davantage « mérités » au cours de notre chapitre III.5.A. Pour l'heure, ce qu'il est important de souligner est que la superposition de différentes logiques régissant l'attribution de postes déterminants et la structuration des processus décisionnels au sein de nos deux petits Etats-Princes donne lieu à des tensions entre l'existence d'institutions et d'agences publiques officiellement en charge des politiques et une réalité où les réseaux qui sont véritablement responsables de leur élaboration sont autres.

Au Qatar comme aux EAU, il est complexe d'appréhender la hiérarchie qui fait loi tant dans les institutions en charge des questions de défense et de sécurité que dans les forces armées. Non seulement les membres de la famille régnante et ceux des grandes tribus du pays qui y sont surreprésentés ne sont pas nécessairement ceux qui y ont réellement le rôle le plus important, mais il apparaît en outre que la plupart des hautes fonctions sont en fait occupées par des *locaux* qui sont eux-mêmes secondés par des expatriés bien souvent plus compétents et plus déterminants dans l'orientation des choix politiques du Prince. Dès lors, ces derniers agissent en quelque sorte comme les moteurs réels des stratégies mises en place au sein de ces Etats-Princes, avec l'appui du Prince qui leur accorde sa confiance, dans les coulisses plus ou moins opaques de l'appareil étatique. Cette situation n'a cependant rien de surprenant si on l'analyse au prisme de la dualité des réseaux qui constitue la colonne vertébrale du champ politique dans l'Etat-Prince. Ainsi que nous l'avons mentionné, Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani et Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan opèrent en effet à partir du début des années 1990 une distinction de plus en plus marquée entre l'octroi de hautes fonctions assez honorifiques à des membres des cercles traditionnels du pouvoir afin de se prémunir contre l'émergence de toute opposition interne et la mise en place de réseaux parallèles plus vastes et plus efficaces. Ceci explique que la participation de nombreux hauts fonctionnaires locaux à l'élaboration des politiques, notamment en matière sécuritaire, y relève souvent peu ou prou de l'affichage.¹⁰⁵⁰

¹⁰⁴⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 130.

¹⁰⁵⁰ L'un des exemples particulièrement flagrants à cet égard est peut-être la situation du ministère de la Défense aux EAU, basé à Dubaï et relevant officiellement de la responsabilité de Cheikh Mohammed bin Rashid al-Maktoum, qui est en fait privé de tout poids réel, l'ensemble des décisions déterminantes en la matière étant le fait du *GHQ* basé à Abu Dhabi et qui est l'un des organes sous la direction de Cheikh Mohammed bin Zayed. Plus largement, il a été montré que l'apparente participation de l'ensemble des émirats aux processus décisionnels dissimule mal une centralisation de ces derniers au niveau d'Abu Dhabi, qu'il s'agisse du Conseil Suprême de la fédération, du Conseil des ministres ou du Conseil national fédéral. Voir Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 35-36.

Cette réalité, liée à leur qualité d'Etats rentiers, trouve d'ailleurs un écho dans les rapports que le régime entretient avec la société. De la même manière que de nombreux hauts fonctionnaires au Qatar et aux EAU n'ont pas de poids réel dans les processus décisionnels organisés par et pour le Prince, les postes qui leur sont octroyés remplissant essentiellement une fonction de redistribution de la rente pour « acheter » leur docilité, les citoyens de nos deux petits Etats-Princes sont caractérisés par un statut de « clients dépolitisés » du régime. Pourtant, des efforts sont déployés à partir du début des années 1990 pour donner l'impression d'une plus grande participation citoyenne à la politique, ce qui les rapprocherait de logiques « démocratiques ». Ainsi peut-on noter des réformes comme l'introduction d'élections municipales en 1999 et d'une nouvelle constitution en 2003 au Qatar, ou celle d'élections limitées au Conseil national fédéral à partir de 2006 aux EAU. Ces réformes visent à actualiser les canaux traditionnels d'interaction entre le régime et la société et à introduire l'idée que les citoyens ont vraiment leur mot à dire dans la politique de leur pays – sans que ceci vienne néanmoins impacter les processus décisionnels réels au sein de ces deux petits Etats-Princes.

Notons que certains dirigeants du Golfe défendent l'idée que les interactions entre le régime et la société dans leurs Etats sont d'ores et déjà assimilables à une variante locale de démocratie :

« Parallèlement aux institutions formelles, des mécanismes de consultation (*choura*), qui se réclament ouvertement de la « tradition politique » arabe ou islamique, offrent des canaux alternatifs de médiation avec la population et permettent de renforcer la stabilité du pouvoir. Ainsi en Oman, le principe de la *choura* occupe une place particulière dans la légitimation du pouvoir de l'imam ibadite. Les ibadites, qui se désignent comme les « gens de la consultation » (*ahl al-choura*), insistent sur le principe de l'élection de l'imam, qui doit se dérouler sous l'égide d'un conseil composé de savants religieux et de notables, le résultat étant proclamé devant le peuple pour approbation. Ce mythe national de la « démocratie islamique traditionnelle » est savamment entretenu de nos jours par le régime omanais ». ¹⁰⁵¹

Cependant, qu'il s'agisse de l'ensemble des citoyens ou seulement des membres issus des cercles traditionnels du pouvoir, le principe consultatif de la participation politique signifie en fait que « le souverain n'est soumis à aucune décision prise par les institutions consultatives ». ¹⁰⁵² En effet, ainsi que l'ont précédemment souligné de nombreux auteurs, les réformes dans ces Etats peuvent être avant tout comprises comme un « projet personnel » du souverain ou des « faveurs »

Comme le note l'auteur, ce décalage entre l'affichage d'une participation collective à la mise en place des politiques et la réalité de processus décisionnels concentrés entre les mains d'un tout petit nombre est également visible au Qatar. Ainsi souligne-t-il par exemple que le Conseil municipal central, qui n'est par ailleurs qu'un organe consultatif, devait être élu au suffrage universel depuis 1999 mais que ses membres ont longtemps continué d'être tous nommés par l'émir et qu'il conserve « un rôle très inefficace et un champ d'action très limité ».

¹⁰⁵¹ Marc Valéri, « Autoritarisme et stratégies de légitimation dans le golfe Persique », p. 118.

¹⁰⁵² Emile Nakhleh, *Bahrain. Political Development in a Modernizing Society*, Lexington: Lexington Books, 1976, p. 166.

accordées par le Prince à son peuple suite à des arbitrages discrétionnaires. Marc Valéri note par exemple que « ces réformes participent de l'intériorisation par chacun de la distanciation et de la crainte à l'égard du monarque, fondements de l'obéissance ».¹⁰⁵³ De fait, bien qu'il existe de multiples manières de réformer un système politique, le Qatar et les EAU ne répondent toujours pas, aujourd'hui, à la définition d'une « révolution de paradigmes politiques ».¹⁰⁵⁴ Bien au contraire, les nouvelles dynamiques que leurs Princes impulsent à partir du début des années 1990 donnent plutôt à voir une personnalisation et une centralisation accrue du pouvoir, ce qui invalide *a priori* toute idée de progression vers un système politique plus représentatif, et encore davantage celle d'une évolution vers la « démocratie ».¹⁰⁵⁵ Nous avons néanmoins noté que la diversification des réseaux à laquelle procèdent Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani et Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan portait en germe une certaine capacité de modernisation des processus décisionnels ayant cours au sein de leurs Etats, notamment en termes de politiques de défense et de sécurité. Il s'agira donc de déterminer comment s'articulent cette nouvelle impulsion et l'idée d'une participation élargie de leurs citoyens à la mise en place de leurs stratégies de survie, ce qui sera traité dans la troisième partie de notre thèse. Pour l'heure, nous nous proposons d'explorer comment les logiques propres à l'Etat-Prince sont particulièrement bien illustrées au sein des marchés d'armement du Qatar et des EAU, ce qui nous permettra de nous pencher ensuite sur la manière dont ces logiques se traduisent également au sein de leurs relations avec les puissances extérieures.

3) *Les marchés d'armement, emblématiques des logiques de l'Etat-Prince*

La dynamique des armements au sein d'un Etat peut reposer, comme nous l'avons vu dans le chapitre I.2.A., sur deux modèles qui sont complémentaires plutôt que mutuellement exclusifs : le modèle action-réaction qui implique que les Etats s'arment soit pour assurer leur sécurité face à la menace que représentent les autres, soit pour augmenter leur pouvoir pour réaliser des objectifs politiques contre les intérêts des autres, et le modèle de structure interne, qui implique l'idée que la dynamique des armements est générée par des forces au sein de l'Etat.

¹⁰⁵³ Marc Valéri, « Autoritarisme et stratégies de légitimation dans le golfe Persique », p. 119.

¹⁰⁵⁴ Marina Ottaway, *Evaluating Middle East Reform. How Do We Know When It Is Significant?*, Washington: Carnegie Endowment for International Peace, février 2005, p. 6, cité dans Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 32.

¹⁰⁵⁵ Cependant, Michael Herb rappelle le peu d'opposition interne à laquelle les dirigeants du Qatar et des EAU font face. Ceci explique notamment, selon lui, que « le Conseil national fédéral, bien qu'il soit intégralement nommé, [prenne] largement en compte, dans ses débats, des idées ou opinions publiques. Ses sessions étant ouvertes au public et ses membres faisant montre d'une certaine indépendance dans leurs allocutions, lesquelles sont largement couvertes par la presse et ont un véritable impact politique, ceci a pour effet d'ouvrir un espace, si limité soit-il, pour une forme de débat citoyen au sein des EAU, et c'est d'ailleurs aux EAU que l'argument selon lequel un conseil nommé peut se substituer à une démocratie réelle est le plus valable » (Michael Herb, *All in the Family*, p. 178-179).

Dans le cas du Qatar et des EAU, nous avons noté que les matériels militaires qu'ils achètent leur permettent effectivement de répondre aux deux objectifs définis par le modèle action-réaction (assurer la sécurité nationale et augmenter son pouvoir pour défendre ses intérêts contre ceux des autres) mais de manière indirecte, ceci tenant à la puissance des partenaires internationaux qui garantissent non seulement leur protection mais aussi leur rayonnement à échelle régionale. Rappelons par ailleurs que le rôle de ces achats d'armement est bien d'assurer, si indirectement cela soit-il, la sécurité nationale mais également, voire surtout, la stabilité du régime, et ce face à des facteurs de risques qui viennent davantage de l'intérieur des frontières que de l'extérieur. Que ce soit en favorisant la cohésion nationale autour de symboles positifs, en cultivant le spectre d'une menace extérieure ou en achetant par ce biais une certaine police d'assurance (et un soutien politique durable) aux grandes puissances occidentales, l'intense militarisation du Qatar et des EAU permet en effet de renforcer l'emprise de l'élite au pouvoir sur leur pays.

On voit donc que la dynamique des armements de ces deux Etats se trouve à la croisée des deux modèles précités, puisqu'elle est aussi très largement, et même principalement, générée par des forces œuvrant en interne. A cet égard, étant donné que l'une des finalités premières des achats militaires qataris et émiratis est d'affranchir le régime (ou plus spécifiquement le Prince) de toute possibilité de contestation, on devine dès à présent que les logiques de l'Etat-Prince trouvent en effet une illustration probante au sein des marchés d'armement du Qatar et des EAU. Mais ceci n'est pas la seule raison pour laquelle nous défendons l'idée que ces derniers sont *emblématiques* des dynamiques de l'Etat-Prince telles que nous les avons définies jusqu'à présent. Ainsi que nous nous proposons de l'explorer dans cette sous-partie, la perception et la décision du Prince sont au cœur de la définition de la menace et des achats militaires qui y sont associés au Qatar et aux EAU. En outre, leurs marchés d'armement et la spécificité des contrats signés avec les fournisseurs étrangers participent largement à la logique redistributive ou « pacte rentier » qui façonne les réseaux de clientèle internes du Prince et le prémunisse *in fine* contre toute atteinte à sa stabilité et à sa prééminence dans l'élaboration des politiques sécuritaires.

La centralité du Prince dans les achats d'armement des Etats du Golfe est un fait qui a été souligné par plusieurs auteurs et qui tient assez logiquement à la spécificité de leur structure politique. Ainsi Nadim Hasbani rappelle-t-il qu'en conséquence de l'organisation de ces Etats autour de la famille régnante, « les politiques de défense et les décisions en termes d'acquisitions militaires sont généralement le résultat de la décision autocratique d'un seul homme ou, tout au plus, d'un petit groupe de personnalités influentes au sein de la famille ».¹⁰⁵⁶

¹⁰⁵⁶ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 82.

Dans cette décision, il semble d'ailleurs que le vécu personnel du Prince a un poids important, comme tend à le confirmer Christopher Davidson lorsqu'il souligne que :

« Abu Dhabi a majoritairement acheté du matériel français. Ceci tient peut-être au fait que Cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyan gardait un mauvais souvenir des expériences avec les entreprises britanniques dans les années 1960 et 1970 comparées à des transactions plus franches et efficaces avec les entreprises françaises ». ¹⁰⁵⁷

Pourtant, bon nombre de spécialistes de la région semblent considérer que, si cette personnalisation assez extrême de la prise de décision en termes d'acquisitions militaires était visible dans les monarchies du Golfe dans les premiers temps suivant leur indépendance, ceci tenait beaucoup à la relative jeunesse des Etats et que cette réalité est aujourd'hui révolue :

« Au cours des années 1980, la vente d'armement avec les forces armées des EAU fonctionnait au coup de cœur : les liens de confiance entre nous et l'acheteur avaient une importance beaucoup plus significative que la pertinence et la qualité des systèmes d'armes proposés. (...) Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. Dans les années 1990, les procédures d'acquisition se sont complètement structurées, tant sur le plan de la négociation, du contour contractuel, que sur l'évaluation technique du matériel et de sa pertinence. Il y a une vraie démarche et, il faut bien le dire, ils sont de redoutables négociateurs. Il y a encore aux EAU de nombreux conseillers militaires américains, français, etc., mais ils n'interviennent pas : on ne les voit jamais dans le cycle de négociation et d'évaluation. Au risque de vexer mes amis des autres pays du Golfe, ce n'est absolument pas la même chose avec eux. Ils n'ont pas du tout la même rigueur ». ¹⁰⁵⁸

Sur la base de cet extrait, il est possible d'avancer que si les EAU se sont désormais éloignés d'une situation où la vente d'armement fonctionnait au « coup de cœur », ceci n'est pas nécessairement le cas du Qatar. Cette hypothèse a été confirmée par nos enquêtes de terrain, au cours desquelles nous avons recueilli divers témoignages faisant état de longues études de faisabilité et de pertinence concernant une solution de défense ou de sécurité donnée, dont les conclusions étaient écartées « d'un revers de main » par le Prince du Qatar car ce dernier décidait de privilégier une autre solution pour des raisons assez personnelles. ¹⁰⁵⁹ Ceci n'est pas étonnant étant donné l'opinion de bon nombre de nos interlocuteurs étrangers sur place, lesquels nous régulièrement expliqué qu'en ce qui concerne la structuration de la politique en général et la mise en place des stratégies de défense en particulier, « le Qatar a 20 ans de retard sur les EAU ». ¹⁰⁶⁰

¹⁰⁵⁷ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 143.

¹⁰⁵⁸ Entretiens avec le représentant commercial aux EAU de l'un des principaux groupes de défense français, cités dans Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 131-132.

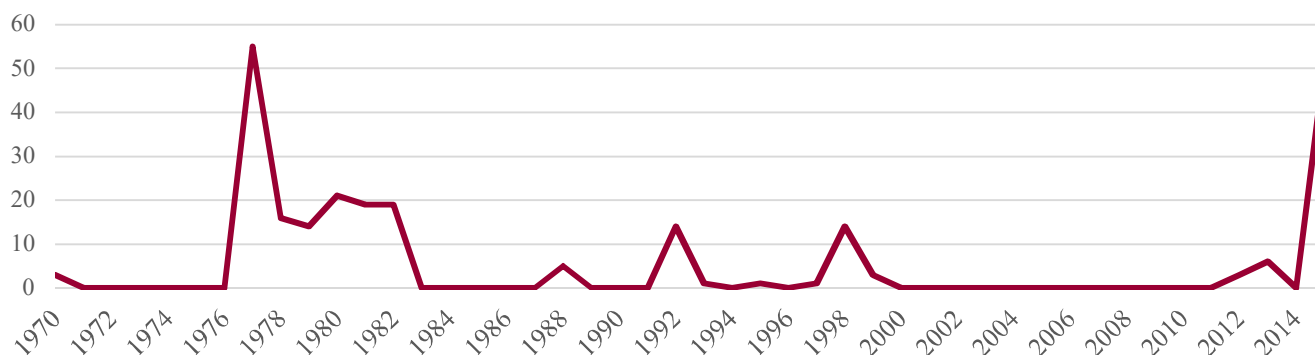
¹⁰⁵⁹ Ceci a notamment été le cas d'une étude commanditée par l'ancien Premier ministre qatari, Hamad bin Jassem (HBJ), sur les solutions les mieux adaptées à leur surveillance maritime. Il était ressorti de cette étude que les aérostats étaient la meilleure solution en termes de surveillance maritime dans le Golfe. Au final, HBJ était convaincu mais l'émir, Hamad bin Khalifa, n'avait pas donné suite. Ceci tenait au fait que l'émir du Koweït, qui avait eu recours à cette solution pour sa propre surveillance des frontières, lui avait confié qu'il n'en était pas satisfait.

¹⁰⁶⁰ Entretiens avec plusieurs responsables institutionnels et industriels à Doha, mars 2014.

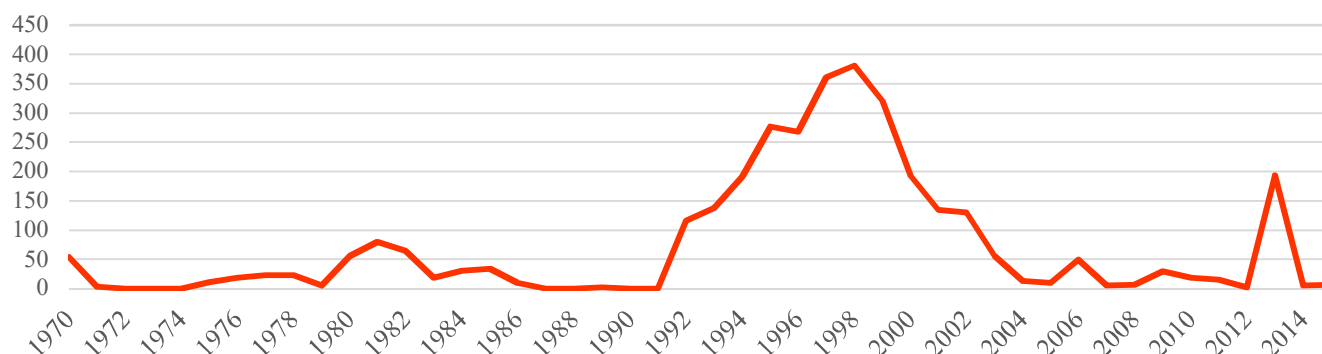
De fait, tandis que les EAU repensent leurs stratégies d'acquisitions militaires à partir des années 1990, il apparaît que le Qatar a seulement récemment commencé à faire de même.¹⁰⁶¹ Cependant, il est possible de considérer que, même aux EAU, la rupture n'est pas si évidente que ça. Ainsi arguons-nous que l'un des plus gros contrats signés au début des années 1990 – l'achat de 436 chars Leclerc pour plus de 3 milliards de dollars – peut être lu à la lumière d'une perception propre à Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan, mais également qu'aujourd'hui encore, la décision de ce Prince prévaut dans tout achat d'armement aux EAU.

La profusion de chars de combat principaux (MBTs, pour *Main Battle Tanks*) que le Qatar et les EAU possèdent a été déjà maintes fois commentée au cours de notre recherche. Nous avons notamment souligné que leurs impressionnants arsenaux militaires avaient au moins autant vocation à répondre à des déterminants intérieurs qu'à des déterminants extérieurs, et que le saisissant ratio démographie/MBTs au Qatar et aux EAU pourrait ainsi tenir à une volonté des régimes de se prémunir contre tout soulèvement de leur population ou, *a minima*, d'insinuer une certaine peur des représailles dans l'esprit des citoyens. A cet égard, il est éclairant d'observer ces graphiques montrant l'évolution des achats qataris et émiratis de véhicules blindés :

Achats de véhicules blindés du Qatar (TIV) en millions



Achats de véhicules blindés des EAU (TIV) en millions



Source : *Arms Transfers Database* du SIPRI

¹⁰⁶¹ Notons que ce constat, réitéré à de nombreuses reprises lors de nos recherches sur le terrain, pourrait tenir au fait que le Qatar n'entreprend guère de campagnes d'acquisitions militaires conséquentes entre 1990 et 2010.

Ces graphiques permettent en effet de constater que le Qatar et les EAU ont tous les deux acheté des volumes conséquents de MBTs au cours des années 1970 et 1980. Cette observation pourrait corroborer l'hypothèse selon laquelle l'une de leurs motivations, dans un contexte de construction de leur jeune Etat, était d'insinuer une certaine « peur des représailles » chez leurs citoyens en cas d'insubordination. Cependant, tandis que le Qatar freine par la suite ses investissements sur ce type de matériels militaires, on constate que c'est loin d'être le cas des EAU.

Nous avons déjà avancé plusieurs explications à l'intense militarisation des EAU au début des années 1990, particulièrement en ce qui concerne les équipements de l'armée de terre, qui connaissent alors un bond quantitatif et qualitatif important. Ainsi l'avons-nous reliée à la dynamique générale de leur stratégie de survie qui met l'accent sur la défense du territoire. Or, cette dernière tient largement, comme nous l'avons vu, à l'impulsion donnée par Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan. Au-delà de cette explication générale, nous avons noté que le méga contrat signé en 1993 pour l'achat de chars Leclerc pourrait plus spécifiquement corroborer l'idée que les dirigeants émiratis percevaient une menace terrestre venant de l'Arabie saoudite.¹⁰⁶² Les avis sont pourtant partagés sur cette hypothèse, et nous aimerions ici en avancer une autre, bien plus profondément liée à la perception du Prince : plutôt que la menace saoudienne, cet achat conséquent pourrait avoir visé à contrer la menace omanaise. Non seulement cette hypothèse serait cohérente avec la « petite histoire » que nous mentionnions précédemment sur la réaction de Cheikh Mohammed bin Zayed lorsque son père a refusé d'entrer en conflit ouvert avec le sultanat d'Oman à la fin des années 1970, mais l'idée d'une défiance personnelle du Prince envers ses voisins omanais a été corroborée par de nombreux événements jusqu'à nos jours.¹⁰⁶³

Il est bien sûr possible de considérer que le méga contrat pour l'achat des chars Leclerc, conclu en 1993, répondait encore à un fonctionnement archaïque des acquisitions militaires aux EAU et que la véritable rupture, en termes de rationalisation et de professionnalisation des processus décisionnels menant à l'achat d'armement, apparaît plus tard. C'est en tout cas ce que semblent considérer tous les observateurs qui soulignent que les procédures d'acquisition « se sont complètement structurées, tant sur le plan de la négociation, du contour contractuel, que sur l'évaluation technique du matériel et de sa pertinence ». Pourtant, rien n'est moins sûr :

¹⁰⁶² Voir notre chapitre I.1.B., p. 95.

¹⁰⁶³ Outre la décision de Cheikh Mohammed bin Zayed de renvoyer de nombreux Omanais travaillant au sein des forces armées jusqu'alors, notamment dans les forces spéciales, après la mort de son père en 2004, nous pensons notamment au complot déjoué en août 2010 qui visait à renverser le Sultan Qaboos et a été révélé en janvier 2011 par l'Oman News Agency en ces termes : « Les services de sécurité du Sultanat sont parvenus à démanteler une cellule d'espionnage relevant de la sûreté de l'Etat des EAU et qui prenait pour cible le régime d'Oman et les mécanismes d'action du gouvernement et de l'armée » (propos d'un porte-parole des services de sécurité cités dans une dépêche AFP du 30 janvier 2011, voir <https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article14393>).

« Pour tout achat majeur, le directeur des achats est assisté par un comité d'évaluation *ad hoc*, qui l'accompagne tout au long du processus. Le directeur soumet ses recommandations au chef d'état-major des armées, seule personne autorisée au GHQ à conclure les achats. Notons cependant qu'en dépit de sa nomination au poste de vice-commandant suprême des forces armées en 2004, [Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan] continue d'exercer l'ensemble des fonctions réservées au chef de l'état-major, en dehors des activités protocolaires ». ¹⁰⁶⁴

En dépit d'une réorganisation des processus décisionnels en termes d'acquisitions militaires dont le détail fera l'objet de développements ultérieurs, il apparaît donc que le Prince demeure le décisionnaire final aux EAU, au moins en ce qui concerne les projets « dimensionnants ». ¹⁰⁶⁵

Victor Gervais ajoute en outre que :

« La procédure de décision s'insère toutefois dans le fonctionnement des réseaux de clientèles et s'organise autour de la verticalité des relations de patronage qui prévaut au sein de l'institution militaire – ce qui rend la procédure à la fois plus complexe, puisque chaque décision importante est soumise à l'approbation du sommet de la pyramide décisionnelle, et plus incertaine, dans la mesure où la procédure décisionnelle est souvent modifiée et contournée en fonction des enjeux et des pratiques ». ¹⁰⁶⁶

Nous proposons donc d'étayer l'idée selon laquelle les marchés d'armement et la spécificité des contrats signés par le Qatar et les EAU avec les fournisseurs étrangers participent largement à la logique redistributive ou « pacte rentier » qui façonne les réseaux de clientèle internes du Prince.

Affirmer que les marchés d'armement sont éminemment liés à des intérêts personnels, qu'il s'agisse de ceux du Prince lui-même ou de ceux des personnes qui constituent ses réseaux de « clients et amis », au Qatar et aux EAU, n'a rien de révolutionnaire. Ainsi peut-on se référer à cette définition donnée par Lewis Frank à la fin des années 1960 :

« Le « commerce des armes », pris dans un sens général, est le sous-produit de complexes forces économiques, politiques et militaires qui déterminent la création, l'entretien et l'utilisation des forces armées – régulières ou irrégulières. Selon une définition plus ciblée, il s'agit des conduits ou canaux à travers lesquels les pressions sont transmises entre les nations en fonction des armements nécessaires pour accomplir des objectifs nationaux, ou même privés ». ¹⁰⁶⁷

Comme le soulignent Joe Stork et Jim Paul une dizaine d'années plus tard, l'importance des sommes que représentent les ventes d'armes à échelle internationale est l'un des facteurs expliquant largement que celles-ci s'accompagnent souvent de phénomènes de corruption :

¹⁰⁶⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 133.

¹⁰⁶⁵ Nos interlocuteurs sur le terrain opéraient systématiquement une distinction entre les projets « dimensionnants », comportant une forte valeur stratégique en raison des sommes importantes engagées et/ou de la sensibilité du matériel concerné, et les projets de moindre envergure. Tandis que l'évolution des processus vers de plus faibles personnalisation et centralisation décisionnelles est notable pour les petits projets, les projets dimensionnants demeurent régis par des logiques organisées par le Prince et ses réseaux.

¹⁰⁶⁶ Victor Gervais, *Ibid.*

¹⁰⁶⁷ Lewis A. Frank, *The Arms Trade in International Relations*, New York: Praeger, 1969, p. 3-4.

« Tandis que les Etats-Unis et les gouvernements alliés ont tendance à utiliser les ventes d'armes comme des pots de vin diplomatiques, les fabricants d'avions de combat ont eu recours à des « commissions » en liquide pour favoriser les prises de commandes pour des articles coûteux comme des avions de chasse ou des bombardiers à la pointe de la technologie. Ce phénomène n'est pas seulement constaté au Moyen-Orient. (...) Au Moyen-Orient, cependant, le prix élevé des systèmes d'armes modernes, les quantités vendues et l'importance des marchés de service annexés à la plupart de ces ventes ont donné lieu à une échelle de corruption qui peut représenter plus d'un milliard de dollars par an. Cet enrichissement de princes, d'intermédiaires commerciaux, de politiciens et d'officiers de l'armée a favorisé l'émergence d'une « bourgeoisie des armes » puissante qui a tout intérêt à défendre l'importation incontrôlée des armes occidentales ».¹⁰⁶⁸

Il ne s'agit donc pas ici de prétendre que l'utilisation des marchés d'armement à des fins de redistribution de dividendes à des parties privées pour pérenniser des systèmes ou dynamiques déjà en place est propre à la région du Golfe. Ce qui nous intéresse est d'observer comment ces logiques, qui concernent de nombreux Etats sur la scène internationale, viennent s'insérer de manière particulièrement harmonieuse dans le mode de fonctionnement interne de nos deux Etats-Princes.

Nous avons vu que le Qatar et les EAU, en tant qu'Etats rentiers, ont mis en place des mécanismes de redistribution des ressources économiques auprès de l'ensemble de leurs citoyens pour assurer la survie de leur régime et ont en outre garanti la stabilité du Prince en attribuant des postes clés – qui ont parfois une valeur purement honorifique – dans l'appareil d'Etat à ceux qui étaient les plus susceptibles de devenir une source d'opposition. Or, nous arguons que les marchés d'armement peuvent être compris à travers ce prisme, en ceci qu'ils représentent un moyen parfait pour le Prince d'« acheter les loups » potentiels à l'intérieur de ses frontières. L'émergence des familles al-Thani au Qatar et al-Nahyan aux EAU en tant que dynasties pérennes et dynamiques est due à la faculté de ses membres les plus importants, et notamment du Prince qui en est le centre décisionnel, à avoir coopté de nombreux alliés tribaux historiques mais aussi la communauté d'affaires de leurs Etats pour les rassembler au sein d'un vaste réseau de « capitalisme de connivence » (*crony capitalism*), lequel garantit que les alliés d'aujourd'hui demeurent des alliés demain. Au regard de l'importance des sommes que représente le commerce des armes, il n'est donc pas étonnant que ces marchés aient été utilisés à des fins de clientélisme politique, mais il s'agit de comprendre comment celui-ci a été organisé.

La redistribution économique associée aux marchés d'armement au Qatar et aux EAU est rendue possible par les compensations associées aux contrats signés. Comme nous l'avons vu, ces *offsets* font partie intégrante des contrats d'armement à partir des années 1980 et, à cet égard, les dirigeants de nos deux Etats-Princes sont des clients particulièrement exigeants. En général,

¹⁰⁶⁸ Joe Stork et Jim Paul, "Arms Sales and the Militarization of the Middle East", p. 8.

une « compensation » peut désigner la production de pièces dans l'Etat client, un transfert de compétences et de technologies, ou d'autres arrangements commerciaux en contrepartie de l'achat d'armements. En ce qui concerne le Qatar et les EAU, il existe d'ailleurs des différences entre leurs politiques d'*offsets* respectives.¹⁰⁶⁹ Cependant, dans les deux cas, ces compensations participent pleinement à leurs stratégies de survie par le biais du « capitalisme de connivence » et des réseaux de « clients et amis » que le Prince achète.

Tout d'abord, il faut rappeler que les entreprises étrangères, pour pouvoir s'implanter au Qatar ou aux EAU et ainsi avoir autant de chances que possible d'y vendre leurs produits, doivent trouver un associé local avec lequel monter une société commerciale sous la forme d'une *joint-venture* (JV).¹⁰⁷⁰ Ceci signifie que la seule création d'une antenne locale de leur entreprise, pour bon nombre d'acteurs internationaux, se traduit par une rente à destination des citoyens qataris ou émiratis qui sont leurs « sponsors » sur place. Notons cependant que les grosses entreprises de défense, du fait du caractère sensible et stratégique de leurs produits, sont souvent directement sponsorisées par le régime. La redistribution économique à laquelle leur implantation dans le pays donne lieu demeure donc, à cet égard, assez indirecte. En revanche, ces grosses entreprises, qui signent souvent des contrats qualifiés de « dimensionnants » avec les dirigeants de ces Etats-Princes, sont également celles qui sont le plus soumises à des demandes conséquentes en termes de compensations. Or, qu'il s'agisse des demandes qataries, qui concernent des investissements assez indistincts dans le pays ou sont davantage axées sur les domaines de la R&D et l'éducation, ou des demandes émiraties, qui visent la mise en place d'une véritable industrie de défense locale, ce qu'il est important de souligner ici est que ces *offsets* viennent injecter des liquidités importantes dans le pays, lesquelles servent à alimenter les réseaux de clients et d'amis du Prince. A cet égard, il faut souligner qu'il est devenu de plus en plus courant que ces grandes entreprises soient peu ou prou sommées par le Prince, particulièrement aux EAU, de s'associer avec des partenaires locaux lorsqu'elles formulent leurs réponses aux appels d'offres – et ce indépendamment d'un quelconque avantage comparatif.¹⁰⁷¹

¹⁰⁶⁹ Voir notre chapitre I.2.C., p. 188-189 : « Le Qatar n'a pas de politique de compensations officielle mais les industries de la défense signant des contrats avec l'émirat sont fortement encouragées à investir dans le pays et à créer des partenariats dans les domaines de la R&D et de l'éducation. A l'inverse, les EAU ont une politique de compensations qui exige que celles-ci soient d'un montant égal ou supérieur à 60% du montant du contrat, ce qui se traduit généralement par la mise en place de partenariats ou de JVs avec des entreprises locales et, plus récemment, par des transferts de technologies ». Nous reviendrons sur ce dernier point dans le chapitre 5.

¹⁰⁷⁰ Ces partenaires locaux, qui ne font souvent guère plus que de prêter leur nom à ces entreprises, possèdent alors 51% des parts de la société commerciale, tandis que l'investisseur étranger en possède 49%. Ce mécanisme permet de reproduire, à un niveau individuel, les logiques de rentes sur lesquelles reposent les régimes eux-mêmes.

¹⁰⁷¹ Entretiens avec des interlocuteurs occidentaux issus du milieu industriel de la défense à Abu Dhabi et Doha entre octobre 2013 et juin 2014.

Nos interlocuteurs étrangers au Qatar et aux EAU nous ayant maintes fois souligné que la plupart de ces entreprises locales ont de grandes marges d'amélioration, tant en termes d'organisation que de production, il paraît plausible que l'exigence du Prince que ces partenaires soient associés aux propositions de contrats formulées par les entreprises de défense étrangères vise ici encore à assurer une redistribution économique à ses réseaux de clients et d'amis. Ainsi que nous l'avons noté ailleurs,¹⁰⁷² il est d'ailleurs possible de relier la valorisation d'acteurs du privé indépendamment du fait qu'ils ne garantissent pas une meilleure qualité des solutions de défense et de sécurité auxquels ils participent à la cooptation des familles clés de l'Etat au sein des forces armées afin d'assurer la plus grande stabilité possible au régime :

« La profusion de cheikhs et de princes dans l'institution militaire ne contribue absolument pas à une plus grande efficacité de ces forces armées contre des ennemis extérieurs. Cependant, grâce à cette cooptation, aucune monarchie dynastique n'a subi de coup d'Etat ». ¹⁰⁷³

Ainsi qu'on l'entrevoit dès à présent, les marchés d'armement continuent donc d'être une parfaite illustration des logiques de l'Etat-Prince y compris dans le contexte actuel d'efforts conséquents pour rationaliser et professionnaliser les processus décisionnels en matière sécuritaire et pour mettre en place une industrie locale de défense. Nous reviendrons sur ces aspects dans le chapitre III.5.B. Pour l'heure, il est important de noter que les dynamiques de l'Etat-Prince, particulièrement en ce qui concerne la centralité des réseaux interpersonnels du Prince dans l'organisation des marchés d'armement en interne, se traduisent également au sein des relations extérieures du Qatar et des EAU, où elles ont un impact déterminant.

C. Application aux relations extérieures du Qatar et des EAU en matière sécuritaire

Dans ce mouvement, nous voulons montrer que le concept d'Etat-Prince ne permet pas seulement de comprendre la spécificité des processus décisionnels internes au Qatar et aux EAU mais également de mieux cerner l'organisation de leurs relations avec d'autres acteurs sur la scène internationale.¹⁰⁷⁴ Ainsi que nous l'annoncions en exergue de ce chapitre, le fait que notre modèle structurel permette d'expliquer les mécanismes de survie et la pérennité de ces régimes à l'intérieur de leurs frontières mais aussi dans le contexte élargi de la région et du monde est d'ailleurs ce qui le rend si intéressant et original par rapport aux diverses théories existantes que nous avons présentées dans le premier mouvement.

¹⁰⁷² Voir notre article "Mirages of Power? From Sparkly Appearances to Empowered Apparatus, Evolving Trends and Implications of Arms Trade in Qatar and the UAE", p. 144-145.

¹⁰⁷³ Michael Herb, *All in the Family*, p. 35.

¹⁰⁷⁴ Comme nous le verrons, certains aspects de l'Etat-Prince (en termes d'importance des intérêts privés, par exemple) sont d'ailleurs visibles y compris au sein d'Etats qui ne répondent pas à cette dénomination.

Nous commencerons par observer l'importance des relations interpersonnelles qui sous-tendent certains choix de nos deux petits Etats-Princes en termes de politique étrangère et certains partenariats stratégiques liés avec d'autres acteurs sur la scène régionale et internationale. Nous consacrerons ensuite un développement aux dynamiques de l'Etat-Prince sensibles dans le triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et sécurité qui est au cœur des marchés d'armement. Il s'agira notamment de souligner que la centralité des objectifs et relations à forte dimension personnelle, si elle se vérifie particulièrement dans les politiques mises en place au sein des Etats-Princes, est également perceptible dans bien d'autres Etats. Enfin, nous analyserons les forces et faiblesses de la personnalisation et centralisation extrêmes du pouvoir au Qatar et aux EAU. Cette étude, qui reprend les fondements sur lesquels repose le concept d'Etat-Prince, sera l'occasion de revenir sur l'approche traditionnelle de la sécurité privilégiée par les Etats du Golfe, et sur leur tendance à placer des intérêts particuliers au-dessus d'intérêts collectifs dans leur hiérarchisation politique. Or, dans le contexte d'une redéfinition des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale, ce modèle pourrait être progressivement remis en cause – une problématique qui fera l'objet des deux derniers chapitres de notre thèse.

1) Importance des relations interpersonnelles du Prince extérieures à l'Etat

Il y a deux niveaux de rapports interpersonnels qui ont une importance non négligeable dans les relations que le Qatar et les EAU entretiennent avec le reste de la région et du monde. Le premier est celui des acteurs extérieurs à l'Etat qui font partie des réseaux d'influence sur le Prince et impulsent à ce titre une dynamique spécifique à la politique étrangère de nos deux petits Etats – laquelle est peu ou prou équivalente, dans de nombreux cas, à leur stratégie de survie, comme nous l'avons noté à de multiples reprises. A cet égard, nous reviendrons sur les réactions contrastées du Qatar et des EAU au « Printemps arabe » et nous les relierons à certaines relations affinitaires de leurs Princes respectifs avec des personnes qui ne sont pas originaires de leur Etat. Le second niveau est celui de la dimension personnelle caractérisant certains partenariats stratégiques qui lient le Qatar et les EAU aux moyennes ou grandes puissances internationales. A cet égard, nous nous pencherons plus spécifiquement sur la relation de ces deux Etats avec la France. Pour finir, nous verrons qu'il est souvent difficile d'établir la primauté d'un aspect – personnel ou tactique – sur un autre dans l'articulation d'une politique donnée. En effet, bien que la dimension individuelle des relations internationales soit plus importante que ce que la littérature dans ce domaine laisse généralement entendre, elle n'occulte pas pour autant tous les autres facteurs pertinents qui permettent de comprendre l'agencement des stratégies des acteurs.

Comme nous l'avons observé dans la sous-partie précédente, la raison pour laquelle il est possible de considérer que le Qatar et les EAU émergent véritablement en tant qu'Etats-Princes à partir des années 1990 est que leurs nouveaux Princes respectifs ont alors franchi une étape en termes de personnalisation et de centralisation de la politique comparé à une tendance qui allait déjà dans ce sens en amont. Plus que jamais établis comme élément constitutif principal des rapports construits au sein des cercles primordiaux du pouvoir, Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani et Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan ont ainsi réussi à opérer une distinction croissante entre leurs réseaux de clientèle traditionnels – qui n'ont, pour partie, qu'une faible incidence sur les politiques qu'ils mettent en place – et les réseaux d'influence réels qui interviennent dans leur prise de décision en matière de défense et de sécurité. Or, lorsque ce schéma est apparu de manière de plus en plus claire au cours de nos recherches et que nous l'avons soumis à l'appréciation de nos interlocuteurs sur le terrain, la plupart de ces derniers nous ont fait remarquer que sa pertinence allait même au-delà de ce que nous envisagions.

Tandis que nous l'appliquions au départ exclusivement à l'organisation interne de la politique et des processus décisionnels des deux Etats qui font l'objet de notre étude, bon nombre des personnes que nous avons rencontrées sur place – et qui officient dans ces pays depuis bien des années – nous ont expliqué que certains choix de politique étrangère y tenaient à la présence d'une personne donnée dans l'entourage du Prince, qui était susceptible d'avoir eu un impact déterminant sur l'orientation que ce dernier avait donné à la stratégie de survie de l'Etat. Ainsi nous a-t-il été suggéré que les réactions contrastées du Qatar et des EAU au « Printemps arabe » pourraient tenir à certaines de ces relations affinitaires de leurs Princes, « des éminences grises importées et plus à même qu'eux d'organiser des stratégies ».¹⁰⁷⁵ Nous soulignons précédemment que l'ensemble des actions du Qatar et des EAU dans le nouvel environnement stratégique ouvert par le « Printemps arabe » était fondamentalement porté par leur relation divergente aux Frères musulmans. Or, outre les déterminants que nous avons déjà explorés, leur activisme pro- ou anti-frériste peut être relié à deux hommes de l'ombre, Azmi Bichara et Mohammed Dahlan, conseillant respectivement les Princes qatari et émirati. Nous nous proposons donc de les mettre en lumière ici.

Ainsi que nous l'avons noté, le choix qatari de soutenir les Frères musulmans sur l'échiquier régional depuis 2011 était autant mu par un sens de l'opportunité que par des considérations idéologiques. Non seulement le Qatar misait alors sur ceux qui avaient apparemment le vent en poupe, mais il pouvait capitaliser sur des liens historiques avec eux.

¹⁰⁷⁵ Entretien avec un haut responsable militaire français à Paris, 5 juin 2013.

A cet égard, les deux personnalités auxquelles on pense spontanément sont Youssef al-Qaradaoui, célèbre prédicateur égyptien membre des Frères musulmans que le Qatar héberge depuis 1961, et Khaled Mechaal, chef du bureau politique du Hamas – parti palestinien affilié à la Confrérie – et ami personnel de l’émir qui est hébergé par le Qatar depuis fin 2012.¹⁰⁷⁶ Pourtant, il nous a été expliqué qu’un autre homme, véritable éminence grise du Prince, était bien davantage responsable du soutien qatari aux Frères musulmans dans le contexte ouvert par le « Printemps arabe » : Azmi Bichara, arabe israélien et député à la Knesset de 1996 à 2007 – année au cours de laquelle, accusé d’avoir livré des informations sensibles au Hezbollah lors de la guerre livrée par Israël contre la milice libanaise à l’été 2006, il trouve refuge au Qatar.

« Pour les connaisseurs de la cour qatarie, cet intellectuel serait, bien plus que le prédicateur Youssef al-Qaradawi, l’inspirateur de la politique étrangère hyperactive du Qatar. A la tête du *think tank* Arab Center for Research and Policy Studies [ACRPS, aussi connu sous le nom de « Doha Institute »], Azmi Bichara prodiguait dans la discrétion ses conseils à [Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani] avant que le monarque n’abdique en faveur de son fils ».¹⁰⁷⁷

Il est d’ailleurs important de noter que le changement à la tête de l’Etat ne s’est pas traduit par une perte d’influence d’Azmi Bichara. Ainsi que le notent Christian Chesnot et Georges Malbrunot,

« Proche de l’émir père, Azmi Bichara reste d’ailleurs une personnalité clé au palais royal. Considéré comme l’idéologue en chef du soutien aux Frères musulmans pendant les printemps arabes, ce nationaliste arabe est toujours très écouté par Tamim, dont il est le conseiller diplomatique. Preuve qu’il est toujours en cour chez les al-Thani, « Azmi Bichara se fait inviter quand il le veut dans les journaux d’*al-Jazeera*, même dix minutes avant l’antenne, alors que ce n’est pas prévu », nous a confié un journaliste de la chaîne ».¹⁰⁷⁸

Si Azmi Bichara semble déterminant dans la stratégie qatarie de soutien aux Frères musulmans, soulignons néanmoins que celle-ci repose également sur d’autres liens interpersonnels – outre Youssef al-Qaradaoui et Khaled Mechaal. Comme le souligne David Roberts,

« L’élite dirigeante du Qatar et les Frères musulmans ne forment pas un couple naturel et ils n’ont aucune disposition naturelle pour se soutenir mutuellement. Leur relation est bien plutôt basée sur un réseau de contacts personnels établis au fil des décennies. (...) Les liens directs de Doha avec la Confrérie incluent (...) Ali al-Sallabi et son frère [Ismail al Sallabi], qui ont joué un rôle clé dans l’acheminement de l’aide et des armes à l’opposition pendant la crise libyenne ».¹⁰⁷⁹

¹⁰⁷⁶ Khaled Mechaal fait un premier passage à Doha en 1999 lorsqu’il fuit la Jordanie à la suite du lancement d’un mandat d’arrêt contre lui. Il établit ensuite ses quartiers à Damas où il entretient de bonnes relations avec le régime jusqu’au début des affrontements entre les troupes gouvernementales et l’opposition syrienne en 2011. Les services de sécurité syriens finissent par fermer les représentations du Hamas à Damas en novembre 2012 et Khaled Mechaal repart une nouvelle fois en exil à Doha, où il vit depuis lors.

¹⁰⁷⁷ Laurent De Saint Perier, « Azmi Bishara : au coeur de la politique qatarie », *Jeune Afrique*, 9 août 2013, <http://www.jeuneafrique.com/136591/politique/azmi-bishara-au-coeur-de-la-politique-qatarie/> (consulté le 26 octobre 2016).

¹⁰⁷⁸ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, Paris : Michel Lafon, 2016, p. 268-269.

¹⁰⁷⁹ David B. Roberts, “Qatar: domestic quietism, elite adventurism”, p. 11. Les deux hommes que l’auteur mentionne sont des Libyens membres des Frères musulmans qui ont passé un long exil au Qatar avant de rentrer en Libye en 2011.

Les extraits cités confirment que certaines des relations personnelles du Prince ont contribué à impulser une dynamique spécifique à la politique étrangère du Qatar, et ils permettent en outre de remettre en cause l'idée que le soutien du petit émirat aux Frères musulmans est susceptible de s'arrêter en conséquence du changement de Prince à la tête de l'Etat. Ceci rejoint la perspective ouverte dans le chapitre II.3.B., à savoir que le Qatar ne serait en fait que temporairement « rentré dans le rang » des pétromonarchies consœurs.

Quant aux EAU, nous avons vu que leur choix de contrer les Frères musulmans par tous les moyens sur l'échiquier régional depuis 2011 tenait à des craintes d'une contagion révolutionnaire et à des suspicions sur les velléités de déstabilisation interne des Frères musulmans réunis au sein du mouvement *al-Islah*. Cependant, nos interlocuteurs sur le terrain nous ont suggéré que l'intensité de l'activisme régional des EAU à cet égard depuis le début du « Printemps arabe » pourrait aussi tenir à la présence d'un homme de l'ombre déterminant dans l'entourage de Cheikh Mohammed bin Zayed : Mohammed Dahlan. Ce Palestinien originaire de Gaza, qui a été le protégé de Yasser Arafat et le responsable de la Sécurité préventive de la bande de Gaza de 1994 à 2002, a été chassé du Fatah en juin 2011 par Mahmoud Abbas, le président palestinien, qui l'accusait de malversations financières et d'avoir été impliqué dans des tentatives d'assassinat contre Yasser Arafat,¹⁰⁸⁰ et il s'est alors exilé aux EAU. Depuis, Mohammed Dahlan y est le conseiller sécurité personnel du Prince, Mohammed bin Zayed, et il serait largement responsable de l'offensive émiratie contre les Frères musulmans dans l'ensemble de la région MENA.

« Cet homme ayant fait fortune au temps de son âge d'or, qui a gardé des contacts avec les services de renseignements occidentaux et israéliens, a les moyens d'attendre son heure. L'offensive musclée de plusieurs pays arabes – Egypte, Arabie saoudite, Emirats arabes unis... – contre le mouvement des Frères musulmans, le remet incontestablement en selle ». ¹⁰⁸¹

Durant l'entretien entre Jean-Christophe Ploquin, rédacteur en chef de *La Croix*, et l'ancien homme fort de Gaza, ce dernier tient d'ailleurs des propos laissant largement paraître son opinion que les Frères musulmans et les terrorismes islamiques sont assimilables les uns aux autres,¹⁰⁸² ce qui est aujourd'hui la ligne politique adoptée non seulement par les EAU mais également par l'Arabie saoudite et l'Egypte d'al-Sissi. Notons qu'à en croire de nombreuses analyses sur le

¹⁰⁸⁰ Voir Julien Salingue, « Onze ans après la mort de Yasser Arafat : doutes scientifiques, certitudes politiques », *Middle East Eye*, 11 novembre 2015, <http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/onze-ans-apr-s-la-mort-de-yasser-arafat-doutes-scientifiques-certitudes-politiques-46239851> (consulté le 26 octobre 2016).

¹⁰⁸¹ Jean-Christophe Ploquin, « Le combat d'un leader palestinien contre les Frères musulmans », *Blog Paris planète*, 22 février 2015, <http://paris-international.blogs.la-croix.com/le-combat-dun-leader-palestinien-contre-les-freres-musulmans/2015/02/22/> (consulté le 26 octobre 2016).

¹⁰⁸² « Depuis 20 ans, [les Frères musulmans] kidnappent le Coran et le brandissent contre ceux qui leurs sont hostiles. Ils font pression sur les individus pour qu'on adhère à leur pensée. Et ceux qui refusent sont vilipendés. Progressivement, ils ont donné Al Qaeda, d'abord en Afghanistan, puis dans le monde arabe. Et maintenant *Da'ech* » (Ibid.).

très controversé Mohammed Dahlan, son rôle dans la lutte contre l'influence des Frères musulmans dans la région irait en fait bien plus loin que celui de simple « architecte » de la stratégie émiratie. Ainsi est-il notamment considéré comme la « cheville ouvrière » du réchauffement des relations entre la Serbie et les EAU en 2012, alors que les relations entre les deux Etats s'étaient détériorées quatre ans plus tôt lorsque les EAU avaient été le premier pays arabe à reconnaître le Kosovo comme Etat indépendant et légitime. Or, il a été avancé que

« Les Emirats utilisent peut-être leurs liens étroits et leurs stratégies d'investissement en Serbie pour empêcher leur rival turc de s'établir solidement dans les Balkans et d'y étendre son influence économique et géopolitique. Le positionnement stratégique des Emirats arabes unis face à l'influence régionale turque dans les Balkans est probablement la principale raison de la coopération stratégique entre les Emirats et la Serbie ». ¹⁰⁸³

Au sujet de la Turquie, dont la convergence de vue avec le Qatar sur les Frères musulmans contribue, nous l'avons vu, au renforcement de leur coopération militaire, ajoutons d'ailleurs que des rumeurs circulent aujourd'hui sur l'implication des EAU, à travers Mohammed Dahlan, dans le coup d'Etat manqué contre son président, Recep Tayyip Erdogan, le 15 juillet 2016.

« Des sources proches des services de renseignement turques expliquent que le gouvernement des EAU aurait collaboré avec les instigateurs du coup d'Etat manqué en Turquie, utilisant le dirigeant du Fatah en exil Mohammed Dahlan comme intermédiaire pour communiquer avec le clerc [Fethullah Gulen] basé aux Etats-Unis, lequel est accusé par la Turquie d'être le cerveau de cette tentative de renverser le président ». ¹⁰⁸⁴

En dépit de la multitude de sources relayant ces allégations, il convient cependant de rester extrêmement prudents à leur égard, ¹⁰⁸⁵ et ce d'autant plus que, sur certains autres dossiers, l'animosité de Mohammed Dahlan – et des EAU – contre les Frères musulmans semble pouvoir passer au second plan. ¹⁰⁸⁶ Nous reviendrons sur ces problématiques ultérieurement.

¹⁰⁸³ Rori Donaghy, « Les transactions obscures des Emirats arabes unis en Serbie », *Middle East Eye*, 15 janvier 2015, <http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/les-transactions-obscures-des-emirats-arabes-unis-en-serbie-1204951114> (consulté le 26 octobre 2016).

¹⁰⁸⁴ David Hearst, « EXCLUSIVE: UAE 'funnelled money to Turkish coup plotters' », *Middle East Eye*, 29 juillet 2016, <http://www.middleeasteye.net/news/exclusive-uae-funnelled-money-turkish-coup-plotters-21441671?platform=hootsuite> (consulté le 27 octobre 2016).

¹⁰⁸⁵ Soulignons que le *leadership* émirati s'est, immédiatement après le début de ces rumeurs, largement distancié de Mohammed Dahlan, qui aurait d'ailleurs été forcé de quitter le pays et aurait, depuis, gagné l'Egypte (Ibid.).

¹⁰⁸⁶ Une autre rumeur relayée par de très nombreuses sources concerne un plan secret orchestré par Cheikh Mohammed bin Zayed aux EAU et le général Abdel Fattah al-Sissi en Egypte, avec le soutien de l'Arabie saoudite et de la Jordanie, qui consisterait à précipiter le remplacement de Mahmoud Abbas en Palestine par une équipe où Mohamed Dahlan jouerait le rôle principal. Or, « le plan concocté par le président égyptien et le prince héritier émirati (...) prévoit une sortie de crise qui passe par une réconciliation entre les deux mouvements palestiniens. La démarche de Dahlan repose sur une évaluation pragmatique de la situation, tenant compte du poids du mouvement islamiste. Il s'est en quelque sorte rapproché du point de vue défendu par Barghouti mais son ralliement relève davantage de la stratégie que de la conviction » (Lætitia Bucaille, *Palestine : de l'Etat introuvable à la nation en déroute*, Etudes du CERI, n° 224, Paris : CERI de Sciences Po, octobre 2016, p. 25).

Pour l'heure, nous voudrions étudier un second niveau de rapports affinitaires ayant une importance déterminante dans les relations extérieures du Qatar et des EAU, à savoir celui de la dimension personnelle caractérisant certains de leurs partenariats stratégiques.

Lors de nos recherches, nos interlocuteurs français ont eu à cœur de différencier entre le « partenariat forcé » ou « mariage de raison » de nos deux petits Etats-Princes avec les Etats-Unis, grande puissance incontournable pour assurer leur sécurité et stabilité, et le « partenariat choisi » avec la France. Comme nous l'avons déjà largement exploré, l'alliance avec la France et la Grande-Bretagne permet aux acteurs locaux de se ménager une autonomie relative vis-à-vis des Etats-Unis. Cependant, selon les analystes et opérationnels sur le terrain, la relation avec la France tient également à une vraie amitié unissant notre pays à ces Etats. Cette « amitié » reposerait sur une convergence de vues sur un certain nombre de dossiers régionaux – l'un de nos interlocuteurs parlant de « la petite musique française qui continue de faire mouche »¹⁰⁸⁷ – mais aussi sur de fortes relations interpersonnelles entre le Prince et de hautes personnalités françaises. Ceci a été particulièrement mis en lumière dans le cadre de la relation entre la France et le Qatar.

La relation franco-qatarie tiendrait, selon de nombreux commentateurs, autant à des questions de goûts et d'affinités personnels qu'à un certain opportunisme stratégique. Ainsi fait-on souvent référence à des « petites histoires » pour éclairer l'intérêt du Qatar envers la France. Nous nous sommes par exemple vue rappeler à de nombreuses reprises que Cheikh Hamad bin Khalifa et ses enfants avaient tous eu le même tuteur français, Pierre Larrieu, ce qui pourrait avoir joué un rôle crucial dans l'affection particulière qu'ils portent tous aujourd'hui à notre pays. Au-delà des innombrables jolis contes reliant la petite à la grande histoire, il est en effet possible d'identifier plusieurs étapes dans la mise en place du partenariat stratégique entre le Qatar et la France où les dimensions interpersonnelles et tactiques étaient entremêlées. Jean-Christophe Peaucelle, ambassadeur de France au Qatar de 2011 à 2014, énonce que

« Le lien de confiance et d'amitié qui unit nos deux pays se fonde d'abord sur son ancienneté : la France fut l'un des premiers pays à ouvrir une représentation diplomatique à Doha. Les ambassadeurs de France s'y sont succédés depuis maintenant quarante ans, c'est-à-dire depuis le lendemain de l'indépendance du pays, alors que très peu d'autres nations étaient représentées. Depuis lors, s'est établi entre la France et le Qatar un véritable partenariat ».¹⁰⁸⁸

Il est cependant possible de considérer que la genèse de la véritable relation privilégiée entre les deux Etats remonte plutôt à 1995, lorsque Jacques Chirac et Cheikh Hamad bin Khalifa arrivent respectivement au pouvoir en France et au Qatar. Le président français a en effet été

¹⁰⁸⁷ Entretien avec un haut représentant militaire français à Abu Dhabi en novembre 2013.

¹⁰⁸⁸ Jean-Christophe Peaucelle, « Paris-Doha, une « relation spéciale » », *Géoéconomie*, n° 62, été 2012, p. 7.

l'un des premiers dirigeants à reconnaître la légitimité de l'émir après le coup d'Etat contre son père,¹⁰⁸⁹ ce qui a doté la France d'un fort capital de sympathie auprès du nouveau Prince du Qatar, personnellement reconnaissant au nouveau chef d'Etat français pour son soutien. Cette « amitié » nouvelle connaît néanmoins un coup d'arrêt rapide car la France met longtemps à réagir au contre-coup organisé par Cheikh Khalifa contre son fils en février 1996. Bien que celui-ci ait échoué, il semble que le Prince qatari ait très peu goûté cet attentisme de la part de celui qu'il considérait comme un allié et, comme le soulignent Christian Chesnot et Georges Malbrunot,

« Deux ans plus tard, lorsque Jacques Chirac enverra Bertrand Besancenot le représenter à Doha, il assignera à l'ambassadeur une mission précise : « Réparer la connerie de 1996 », et renouer une relation forte avec Doha. L'ambassadeur s'en acquittera fort bien, devenant un ami personnel de l'émir et de Cheikha Moza ». ¹⁰⁹⁰

Les auteurs ajoutent qu'en 1998, la France livre gratuitement dix chars AMX au Qatar, ce qui montre à quel point dimensions personnelles et tactiques sont étroitement liées au sein du « couple franco-qatari ». Cette expression, qui reflète une intimité particulièrement forte entre les deux Etats, n'a jamais été autant employée que durant le mandat de Nicolas Sarkozy à la présidence française, de 2007 à 2012 – d'aucuns n'hésitant d'ailleurs pas à qualifier cette période de véritable « lune de miel » entre les deux Etats¹⁰⁹¹ et à s'interroger sur l'avenir de la relation lorsque l'arrivée de François Hollande menace de représenter une « crise conjugale ». De fait, la relation amicale entre Nicolas Sarkozy et Hamad bin Khalifa est forte. Ce dernier « ne jure que par Sarko. Pour lui, Sarko est le seul homme d'Etat de son pays », confie un vieil ami français de Cheikh Hamad.¹⁰⁹² Quant à François Hollande, malgré les efforts qataris,¹⁰⁹³ nombreux sont ceux qui considèrent qu'il a bel et bien troqué le Qatar contre l'Arabie saoudite comme partenaire stratégique privilégié dans le Golfe. Il faut cependant souligner que la moindre entente personnelle entre les deux dirigeants – et le changement à la tête du Qatar en 2013 – n'a pas éclipsé la relation franco-qatarie durant le mandat de François Hollande.¹⁰⁹⁴

¹⁰⁸⁹ Mansouria Mokhefi, « Qatar : forces et faiblesses d'un activisme », *Politique étrangère*, vol. 77, n° 4, hiver 2012-2013, p. 859.

¹⁰⁹⁰ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 22.

¹⁰⁹¹ Il est intéressant de souligner que celle-ci a par exemple été ponctuée de plus de visites bilatérales que jamais.

¹⁰⁹² Cité dans Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 39.

¹⁰⁹³ « Dès le 6 mai 2012, avant même l'annonce de la victoire de Hollande, le Qatar a témoigné son empressement au nouveau président français. « Ses proches ont été assaillis de coups de fil, raconte un diplomate. Les Qataris souhaitent s'assurer de la continuité des liens ». Un mois après, le 7 juin, François Hollande recevait à l'Elysée le Premier ministre Hamad bin Jassem al-Thani, dit "HBJ", cousin de l'émir. [Au final,] le Qatar compte presque autant d'amis en hollandie qu'il n'en avait en sarkozie » (Sophie Des Deserts, « Qatar : "La France, pour nous, c'est l'amour et les investissements" », *Le Nouvel Observateur*, 26 juin 2013, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130620.OBS3969/qatar-la-france-pour-nous-c-est-l-amour-et-les-investissements.html>, consulté le 28 octobre 2016).

¹⁰⁹⁴ La signature, en mai 2015, d'un contrat de 6,3 milliards d'euros pour l'acquisition de 24 *Rafale* en est la preuve.

Par ailleurs, notons qu'avoir des relations internationales qui reposent largement sur des rapports affinitaires n'est pas l'apanage du Qatar. Ainsi la relation franco-émiratienne passe-t-elle aussi par des amitiés personnelles. Cheikh Zayed bin Sultan était très ami avec Jacques Chirac, qui s'est rendu à ses obsèques en décembre 2004, et le Prince actuel des EAU, Cheikh Mohammed bin Zayed, est lui aussi l'ami de Nicolas Sarkozy, qui est d'ailleurs allé à plusieurs reprises donner des conférences à Abu Dhabi.¹⁰⁹⁵ En réalité, il n'est guère étonnant que les relations internationales d'un Etat, quel qu'il soit, puissent reposer, au-delà ou en parallèle de considérations stratégiques, sur des rapports affinitaires entre les acteurs qui les mettent en place de part et d'autre. Etant donné que « l'*Etat* n'est qu'une abstraction qui n'a aucune capacité d'agir de façon indépendante par rapport aux hommes et aux femmes qui prennent les décisions politiques », ¹⁰⁹⁶ il semble en effet logique que la formation de véritables liens amicaux entre les dirigeants de deux pays puisse favoriser la consolidation de leurs relations bilatérales jusqu'à donner lieu à un « partenariat stratégique ». Concernant les liens privilégiés unissant les Princes du Qatar et des EAU à d'importantes personnalités politiques françaises et ayant, à un moment ou à un autre, porté ou accompagné d'étroites collaborations stratégiques, il faut cependant souligner deux points qui, sans invalider l'affirmation précédente, apportent un éclairage supplémentaire à la rationalité les sous-tendant.

Le premier élément important à noter est qu'il est toujours difficile de démêler ce qui relève d'authentiques affinités personnelles ou, en dépit de tout affichage, d'un calcul stratégique. A cet égard, nous aimerions revenir sur la genèse de la relation privilégiée entre la France et le Qatar, au moment où Cheikh Hamad bin Khalifa accède au pouvoir. Nonobstant ce que nous avons souligné au sujet du soutien politique du nouveau président français Jacques Chirac au nouvel émir, il est important de souligner que l'amitié qui unit dès lors les deux Etats tient également, voire surtout, beaucoup à des questions économiques. En effet, lorsque Cheikh Hamad prend le contrôle de l'Etat en 1995, son père décide de geler ses comptes personnels, c'est-à-dire, peu ou prou, l'ensemble de la trésorerie du petit émirat. En conséquence, le nouvel émir, afin d'asseoir son pouvoir sur l'ensemble de sa population, avait un besoin urgent de liquidités, que ce soit pour financer ses projets de développement nationaux ou tout simplement pour payer le salaire des nombreux fonctionnaires du gouvernement. Malheureusement, à cette même période, Shell choisit d'arrêter ses investissements dans le gaz, ce qui représente une pression financière de plus sur Cheikh Hamad bin Khalifa, au point de compromettre son assise sur le pouvoir. La compagnie pétrolière française Total intervient alors, remplaçant la compagnie pétrolière américaine

¹⁰⁹⁵ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 39.

¹⁰⁹⁶ Alex Macleod et al., « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », p. 24.

et consentant à octroyer une avance de liquidités de plusieurs millions de dollars au nouvel émir. Sans surprise, le Prince du Qatar éprouve, depuis, une authentique reconnaissance envers l'entreprise française qui l'a tiré d'un mauvais pas à cette période, et particulièrement envers Christophe de Margerie, qui dirigeait alors le département Moyen-Orient du groupe avant de prendre la tête de l'entreprise en 2007.¹⁰⁹⁷ Selon de nombreuses analyses, cet événement, qui est un exemple parfait de l'immixtion entre les dimensions personnelles et stratégiques de la relation franco-qatarie, serait une explication bien plus plausible à l'amitié durable entre les deux Etats que le soutien politique de Jacques Chirac à cette même époque.

Notons que l'engagement personnel de l'ex-président envers le Qatar a tout de même joué un rôle important dans la relation bilatérale, en 1995 mais également quelques années plus tard.

« [Ainsi,] la brouille [entre les deux Etats à partir de 1996 a été] complètement apurée lorsque la France [a soutenu] le Qatar devant la Cour internationale de justice (CIJ), qui [a tranché] en 2001 un différend territorial avec son voisin, le royaume de Bahreïn, à propos d'îles que les deux Etats se disputaient. Le forcing de Paris a dû être puissant pour faire changer d'avis la plupart des juges qui, dans un premier temps, avaient rendu un avis défavorable au Qatar. Le président de la République Jacques Chirac, qui s'était personnellement engagé auprès de la CIJ, en sera remercié un an plus tard lorsque Doha passera commande de cinq Airbus pour un montant de 440 millions d'euros ». ¹⁰⁹⁸

Or, cet extrait permet de souligner un second élément important : contrairement à ce que nous avons vu au sujet des hommes de l'ombre conseillant Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani et Cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahyan, les liens privilégiés qui unissent ces derniers à des personnalités politiques françaises de haut rang ne signifient pas nécessairement que celles-ci font partie des réseaux d'influence sur le Prince. En fait, il est possible d'arguer qu'elles feraient plutôt partie de ses réseaux de clientèle. Le passage cité, comme d'autres, confirme en effet les logiques de *quid pro quo* qui régissent la relation franco-qatarie, lesquelles pourraient être le signe d'un rapport d'influence qui serait *a minima* mutuel, voire à l'avantage du Qatar.¹⁰⁹⁹ Cet argument apparaissait d'ailleurs dans notre chapitre I.2.C., qui défendait l'idée que nos petits Etats, d'ores et déjà dans une relation de *co-dépendance* vis-à-vis de leurs grands partenaires, pourraient aujourd'hui être dotés d'un capital d'influence plus important sur eux que l'inverse – ce qui est particulièrement visible lorsque l'on se penche sur leurs marchés d'armement.

¹⁰⁹⁷ Christophe de Margerie trouve la mort en octobre 2014 dans un accident au décollage d'un avion, dans des circonstances jugées étranges par certains commentateurs. L'ancien émir du Qatar s'est rendu à ses obsèques.

¹⁰⁹⁸ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 23.

¹⁰⁹⁹ En fait, les rapports interpersonnels qui interviennent dans les relations entre la France et ces deux pays pourraient faire l'objet d'une classification. Si l'on peut considérer que les affinités entre chefs d'Etat relèvent d'une dynamique de *co-dépendance*, vu l'importance stratégique du soutien d'un président dans l'arène internationale, d'autres relations comme celles qui sont par exemple tissées avec des ministres français pourraient davantage s'apparenter à une dynamique de clientélisme, ceux-ci recevant parfois un soutien financier en échange d'activités proches du lobbying pro-qatari ou pro-émirati (Voir Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*).

2) *Traduction au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel*

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les marchés d'armement sont emblématiques des logiques de l'Etat-Prince non seulement car la perception et la décision du Prince sont au cœur de la définition de la menace et des achats militaires qui y sont associés mais également car ils sont un excellent moyen pour le Prince d'alimenter ses réseaux de clientélisme politique à l'intérieur de ses frontières. Or, nous nous proposons d'observer à présent que ces logiques ont aussi – fort logiquement – un impact sur les dynamiques qui régissent les relations au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité sur lequel reposent ces marchés d'armement. Nous commencerons par nous pencher sur l'exemple des Etats-Unis, dont la forte présence dans les marchés d'armement qataris et émiratis tient en partie à une stratégie efficace de pénétration directe et indirecte des réseaux d'influence sur le Prince. Nous explorerons ensuite différents cas d'étude montrant qu'il ne suffit cependant pas de connaître le mode de fonctionnement de ces deux petits Etats-Princes pour parvenir à obtenir des parts importantes de leurs marchés d'armement. Bien sûr, le moindre succès de pays comme la France et la Grande-Bretagne à se tailler de larges parts de ces marchés aujourd'hui est notamment lié aux moyens plus limités dont ils disposent comparés à ceux qui caractérisent le « rouleau compresseur américain ». ¹¹⁰⁰ Néanmoins, de nombreux exemples de décalages entre « ce qu'il aurait fallu faire » et ce qui a été fait – et n'a pas fonctionné – qui nous ont été relatés par nos interlocuteurs sur place mettent aussi en lumière des obstacles plus structurels, tenant à une tendance des acteurs à privilégier leur intérêt individuel immédiat au détriment de toute autre considération, ce qui se solde souvent par la perte de contrats. Ceci sera l'occasion de souligner que l'opportunisme court-termiste de certains protagonistes français et anglais, qui les inscrit davantage dans les réseaux de clients dépendants du Prince que dans les réseaux d'influence sur lui, n'est pas toujours très apprécié des acteurs locaux, qui prennent parfois le parti d'en jouer.

Nous avons défini l'Etat-Prince comme un Etat au sein duquel il est possible de considérer qu'il y a *in fine* un seul acteur de sécuritisation, qui désigne l'objet référent de la sécurité et les moyens qu'il faut prendre pour le défendre : le Prince. Ceci vaut notamment pour la signature de contrats d'armement dimensionnants, comme nous l'avons noté auparavant.

¹¹⁰⁰ Cette expression, employée par la plupart de nos interlocuteurs sur place, désigne le fait que les Etats-Unis sont extrêmement bien organisés pour pénétrer les marchés d'armement en formant un front uni (de l'administration, des opérationnels de la défense et de l'ensemble des industriels), véritable rouleau compresseur difficilement égalable par des pays disposant de moins de moyens (y compris celui de pouvoir s'organiser davantage sur le long terme en raison de l'importance de leurs marché national), comme nous le verrons plus loin.

Pour les Etat fournisseurs et les industriels de la défense qui en sont issus, il est donc nécessaire, pour convaincre le Prince que leurs solutions sont les meilleures afin de lutter contre les menaces qu'il perçoit, de cerner tous les facteurs et acteurs qui ont une incidence sur sa vision – ou, mieux, de faire directement ou indirectement partie des réseaux d'influence sur lui. Aux Etats-Unis, la multitude d'acteurs qui œuvrent à exporter des armements au Qatar et aux EAU l'a bien compris.

Ainsi, de la même manière que nos interlocuteurs sur place nous ont révélé l'existence d'hommes de l'ombre dans l'entourage des Cheikhs Hamad bin Khalifa et Mohammed bin Zayed ayant une incidence sur la politique étrangère que le Qatar et les EAU ont adoptée face au « Printemps arabe », nous avons appris que ces Princes étaient entourés d'éminences grises originaires des Etats-Unis qui, grâce à leur haut rang dans certaines divisions des forces armées, ont le pouvoir d'influencer leur prise de décision en termes d'acquisitions militaires. A cet égard, l'exemple qui nous a le plus souvent été cité est celui de Steve Thomajan, un Américain qui se trouverait à la tête de la division Recherche et sauvetage (SAR, pour *Search and rescue*) du *Joint Aviation Command* (JAC) des EAU et aurait utilisé sa position pour inciter le Prince à opter pour des matériels américains. Steve Thomajan aurait été l'instructeur de Cheikh Mohammed bin Zayed lors de ses débuts dans les forces armées – l'ayant personnellement formé au pilotage d'hélicoptères – et une véritable amitié les lierait depuis lors.¹¹⁰¹ En conséquence, l'influence de cet homme sur le Prince des EAU serait particulièrement importante. Nos contacts sur le terrain nous ont ainsi relaté un événement qui tend à le démontrer. La Marine émiratie ayant exprimé un intérêt pour l'hélicoptère NH90¹¹⁰² pour effectuer des missions de SAR, un exemplaire de la machine et de nombreux pilotes avaient été dépêchés dans le pays pendant une semaine pour y faire des vols de démonstration. Cependant, le JAC s'y serait opposé, condamnant l'engin et les pilotes à rester au sol durant toute leur visite aux EAU.¹¹⁰³ Or, il est intéressant de noter que le JAC a fini par annoncer en novembre 2015 son choix pour l'hélicoptère AW609, développé par Bell Agusta Aerospace Company.¹¹⁰⁴

¹¹⁰¹ Entretiens avec de hauts fonctionnaires français et des industriels de la défense à Abu Dhabi en octobre 2013. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de donner plus de détails sur cet homme et sa relation avec le Prince des EAU, n'en ayant trouvé aucune mention dans la moindre source ouverte.

¹¹⁰² Cet hélicoptère militaire bi-turbine est produit par NHIndustries, une coentreprise européenne détenue majoritairement par le groupe Airbus Helicopters (qui s'appelait anciennement Eurocopter).

¹¹⁰³ Cet épisode a eu lieu fin 2013 ou début 2014. « Tout le monde – la DGA, la Marine émiratie et les pilotes – était mécontent, tout ça car le chef du JAC a fagocité l'ensemble » (entretien avec un industriel à Abu Dhabi en février 2014).

¹¹⁰⁴ Bell Agusta Aerospace Company est une coentreprise entre les constructeurs Bell Helicopter (Etats-Unis) et AgustaWestland (Italie). Cette annonce a été faite lors du *Dubai Air Show* en dépit du fait qu'un prototype de ce matériel se soit écrasé en Italie moins de deux semaines auparavant, tuant les deux pilotes qui étaient à bord ("UAE Joint Aviation Command selects the tiltrotor for SAR", *AirMed&Rescue Magazine*, 10 novembre 2015, <https://www.airmedandrescue.com/story/uae-joint-aviation-command-selects-tiltrotor-sar1242> (consulté le 2 novembre 2016).

Plus largement, la raison pour laquelle la stratégie américaine de pénétration des marchés d'armement de ces Etats est particulièrement efficace tient à ce qu'elle intervient très en amont des contrats et à travers des canaux multiples dont l'articulation est parfaitement rodée. Parmi les nombreux biais d'influence indirecte sur les choix finaux des acteurs locaux – et, en dernière ligne droite, du Prince – pour les équipements américains, il faut ainsi citer l'extrême représentation d'anciens officiers, civils de la défense et dirigeants industriels américains au sein de sociétés de conseil dans ces deux Etats. A cet égard, l'exemple de Knowledge Point, filiale du groupe Emirates Advanced Investments aux EAU,¹¹⁰⁵ est très régulièrement revenu dans nos entretiens sur le terrain. La forte présence américaine dans ses effectifs expliquerait notamment le partenariat mis en place en 2011 entre cette entreprise et Lockheed Martin dans le domaine de la formation et de l'entraînement militaire – qui est l'un des biais privilégiés par les Etats-Unis mais aussi par tous les autres acteurs présents dans les marchés d'armement qataris et émiratis pour faire pencher la balance décisionnelle en faveur de leurs équipements.¹¹⁰⁶ A ces deux volets du conseil et de la formation, il faut en ajouter un troisième, intervenant encore plus en amont du début d'une quelconque négociation sur un contrat d'armement : les conférences internationales sur la sécurité de la région – qu'il s'agisse des symposiums annuels sur des problématiques sécuritaires élargies, comme le Manama Dialogue, ou de rendez-vous portant sur une thématique plus spécifique comme la sécurité maritime¹¹⁰⁷ ou la cyberdéfense.¹¹⁰⁸ Les experts et opérationnels américains sont en effet surreprésentés à ces événements, auxquels il donnent des présentations qui, de l'avis de nos nombreux interlocuteurs, jouent un rôle déterminant dans la pénétration des marchés d'armement en ceci qu'elles posent les concepts opérationnels américains comme grille d'analyse de référence des acteurs locaux. Ceux-ci étant « nourris » de la vision américaine des enjeux et des meilleurs moyens de faire face aux menaces, ils sont ensuite d'autant plus réceptifs aux conseils des consultants – tout aussi américains – sur les matériels à acquérir, la boucle étant bouclée par la formation et l'entraînement.

¹¹⁰⁵ Cette entreprise, créée en 2006, participe largement à l'effort de diversification économique entrepris sous l'impulsion de Cheikh Mohammed bin Zayed à partir du début des années 2000, ainsi que nous l'observerons plus en détail dans le chapitre 5.

¹¹⁰⁶ Comme l'ont bien compris ces nombreux acteurs, les opérationnels d'un Etat ont toutes les chances de faire du *lobbying* auprès du Prince en faveur d'un matériel pour lequel ils ont reçu une formation spécifique et qu'ils maîtrisent en conséquence davantage que d'autres.

¹¹⁰⁷ On pense ici évidemment à la Doha International Maritime Defence Exhibition & Conference (DIMDEX), mais également à la Qatar Maritime Security - Coastal and Border Surveillance Conference (QMARSEC) à Doha ou à la Gulf Naval Commanders Conference (GNCC) à Abu Dhabi.

¹¹⁰⁸ On pense notamment aux rendez-vous réguliers que sont devenus le Cyber Defence Summit à Doha et l'International Conference on Computer and Information Sciences à Dubaï mais aussi à toutes les conférences organisées sur le Golfe par le SANS Institute (*SysAdmin, Audit, Network, Security*).

Pour finir, soulignons que la culture américaine favorise le bon fonctionnement de ce véritable « rouleau compresseur » grâce à d'importantes passerelles entre les divers milieux – institutionnels, industriels et militaires – qui y participent. Il est ainsi très fréquent que les personnes intervenant dans les différents volets de cette influence sur tous les acteurs ayant le pouvoir d'orienter en dernière ligne droite la décision du Prince aient fait un passage par tous les milieux concernés, ce qui assure une convergence de leurs efforts vers un même but – la cohérence d'ensemble étant en outre assurée par le programme *Foreign Military Sales* (FMS).¹¹⁰⁹ Ce que ceci signifie est que les Etats-Unis infiltrent tous les échelons des réseaux d'influence sur le Prince, ce qui explique leur forte pénétration des marchés d'armement au Qatar et aux EAU.

Il est bien sûr important de souligner que cette stratégie extrêmement efficace est rendue possible par les moyens conséquents dont disposent les Etats-Unis pour la déployer, contrairement à d'autres fournisseurs comme la France ou la Grande-Bretagne. Les divers acteurs de ces Etats qui œuvrent à exporter des armements au Qatar et aux EAU ont beau avoir parfaitement conscience des logiques propres à ces deux petits Etats-Princes, nos interlocuteurs sur place nous ont en effet expliqué à maintes reprises que leur moindre pénétration des marchés d'armements locaux tenait à un manque de moyens. Ainsi, l'un des industriels que nous avons rencontrés au Qatar soulignait qu'il ne fallait pas surestimer le pouvoir d'influence des conseillers étrangers présents dans les boîtes de consultance implantées dans ces pays. Pour preuve, il mentionnait la présence de 20000 Britanniques au Qatar, très représentés dans ces sociétés et pourtant peu ou prou absents des grands projets de défense.¹¹¹⁰ Notre interlocuteur notait que certaines de ces sociétés de conseil ayant tenté de manœuvrer pour pénétrer les marchés d'armements qataris avaient d'ailleurs été tout remerciées. Selon lui, ceci tenait en partie au fait que cet effort britannique au niveau du conseil stratégique ne s'accompagnait pas, faute de moyens, de l'influence à canaux multiples qui est celle des Etats-Unis – une affirmation qui mériterait cependant d'être nuancée.¹¹¹¹ Un autre industriel aux EAU mettait quant à lui l'accent sur l'importance, dans ces Etats, de construire des relations de confiance avec les partenaires locaux. Dans le domaine des marchés d'armements, ceci passe

¹¹⁰⁹ Selon ce mode de fonctionnement original, le client ne noue pas de relation contractuelle avec l'industriel mais avec le département de la Défense américain qui sert d'intermédiaire et passe lui-même la commande aux industriels – ou fait appel aux stocks de l'armée. Comme nous le notions dans le chapitre I.2.A., ces *Foreign Military Sales* « sont un outil politique redoutable : les ventes sont conduites par le Pentagone, et non les industriels, de sorte qu'elles font partie intégrante du dialogue stratégique entretenu par les Etats-Unis avec les monarchies du Golfe (Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 32-33).

¹¹¹⁰ Entretien avec un industriel de la défense à Doha en octobre 2013.

¹¹¹¹ Que ce soit au Qatar ou aux EAU, nous avons en effet noté que le recul britannique dans les ventes d'armes tient aussi beaucoup à une méfiance envers un pays qui les a « abandonnés » en 1971.

notamment par la mise en place de projets non dimensionnants qui permettent d'attester de l'engagement de l'Etat fournisseur et de ses industriels envers l'Etat client indépendamment du montant du contrat signé. Selon lui, sur les bases saines de ces petits projets bien menés qui établissent un climat de confiance, il serait ensuite plus facile de se positionner comme un partenaire de qualité dans des projets plus conséquents et plus lucratifs. Cependant, comme le déplorait cet interlocuteur, il existe un décalage entre les pratiques considérées comme idéales par la plupart de ceux qui connaissent bien le terrain et celles qui sont finalement privilégiées par ceux qui, « dans leurs tours d'ivoire, aux sièges des grandes entreprises et dans les ministères, ne sont intéressés que par les gros contrats dimensionnants et par des questions de réduction des coûts à court terme ». ¹¹¹²

Notons que ce décrochage entre les solutions préconisées par les opérationnels sur place et les décisions finales prises par les acteurs institutionnels et industriels clés, qui a été maintes fois commenté par ceux que nous avons rencontrés tout au long de notre recherche, tiendrait au moins autant à un manque de moyens financiers ¹¹¹³ qu'à un « manque d'adaptabilité » aux spécificités du marché visé. Certes, comme nous l'ont suggéré plusieurs interlocuteurs, ceci peut en partie être relié à un défaut d'informations ou d'intelligence économique :

« Les « couacs » dont certains acteurs déconnectés du terrain sont responsables – ce qui nous a valu de voir de nombreux contrats nous passer sous le nez – auraient pu être évités si nous avions des moyens plus conséquents en termes d'informations pertinentes sur les dynamiques et les subtilités du terrain, y compris dans ses zones d'ombre ». ¹¹¹⁴

Ceci vaut pour certaines règles générales, comme l'importance du grade ou du statut officiel des émissaires dépêchés sur place pour gagner la confiance des acteurs locaux et *in fine* convaincre le Prince de la solidité de l'engagement envers son Etat, ¹¹¹⁵ mais aussi pour des

¹¹¹² Entretien avec un industriel de la défense, qui ajoute : « Nous restons bien trop nombrilistes. A cause de cela, nous perdons beaucoup de temps – et beaucoup de contrats » (Abu Dhabi, février 2014).

¹¹¹³ A cet égard, un autre de nos interlocuteurs qui insistait lui aussi sur le fait que la règle d'or dans ces pays est la patience et l'instauration d'une relation de confiance nous expliquait qu'une attitude tout à fait rédhitoire pour tout acteur impliqué dans une négociation de contrats sur place était de « débarquer pour quelques jours seulement une fois tous les trois mois pour dire « alors, on en est où ? », ce qui a le don d'énervier nos partenaires locaux » (Entretien avec un haut fonctionnaire à Abu Dhabi en novembre 2013). Or, les industriels que nous avons rencontrés nous ont tous expliqué que le choix d'envoyer leurs émissaires en mission courte et régulière plutôt que de les établir de manière plus durable sur le terrain était bien sûr lié à des problématiques de réduction des coûts. C'est notamment en ceci que le manque de moyens financiers s'avère souvent un obstacle à une meilleure pénétration des marchés d'armements de ces Etats.

¹¹¹⁴ Entretien avec un industriel de la défense à Paris en mars 2015.

¹¹¹⁵ Sur ce point, un haut fonctionnaire français nous expliquait ainsi que : « Les Emiratis ne se déplacent qu'à niveau égal ou supérieur. Récemment, lorsque l'ambassadeur a annulé sa présence à un événement et que c'est « seulement » le nouvel amiral commandant les Forces françaises aux EAU qui s'y est rendu, les officiels du pays ont carrément refusé de venir » (Entretien à Abu Dhabi en octobre 2013). Comme nous l'a confié un autre interlocuteur, au-delà d'une déception certaine de voir l'ambassadeur annuler sa venue, ce qu'ils perçoivent comme une

détails plus ciblés, comme ceux permettant d'identifier les partenaires et les modes d'accès à eux les plus pertinents pour donner toutes les chances à une négociation d'aboutir.¹¹¹⁶ Cependant, il nous a été régulièrement argué que ce « manque d'adaptabilité » au contexte local tient aussi beaucoup au fait qu'il n'existe en réalité pas d'« équipe France » comme il existe une véritable « équipe Etats-Unis », de nombreux acteurs français étant trop centrés sur leur intérêt individuel immédiat au détriment de toute autre considération :

« Au grand jeu des marchés d'armement du Golfe, tandis que les Américains jouent collectif et remportent souvent la mise grâce à leur effort coordonné, nous avons une fâcheuse tendance à jouer perso, chacun pour soi, et cela nous fait régulièrement perdre des contrats ».¹¹¹⁷

En effet, les exemples de querelles franco-françaises dans la conquête des marchés d'armement au Qatar et aux EAU – et plus largement dans l'ensemble des pays du Golfe – ne manquent pas.

Ces querelles peuvent assez logiquement opposer des industriels français les uns aux autres mais il arrive également qu'elles opposent des acteurs institutionnels à des acteurs industriels,

marque d'irrespect à leur égard, la réaction des responsables locaux tenait sûrement au fait qu'ils étaient déjà mécontents du changement à la tête des Forces françaises aux EAU. En cause, le passage « d'un amiral trois étoiles qui cherchait sa quatrième à un amiral deux étoiles, qui à leurs yeux n'en valent d'ailleurs qu'une » (Entretien informel avec un Français fin connaisseur des réseaux et des coulisses de la politique émiratie à Abu Dhabi en octobre 2013). Similairement, plusieurs interlocuteurs nous ont mentionné le fait que de nombreux Emiratis avaient contemplé avec beaucoup de méfiance le remplacement d'Alain Azouaou, « arabisant [et] fin connaisseur du Golfe où il [avait] été ambassadeur au Qatar et consul-général à Djeddah en Arabie saoudite » avant d'être ambassadeur aux EAU, par Michel Miraillet, « ancien patron de la Direction des affaires stratégiques au ministère de la Défense, peu familier du Moyen-Orient, et connu pour son tropisme favorable à Israël » (Les citations sont tirées de Georges Malbrunot, « Quai d'Orsay : les ambassadeurs arabisants envoyés en Amérique du sud... », *L'Orient indiscret*, 27 septembre 2013, <http://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2013/09/quai-dorsay-les-ambassadeurs-a.html>, consulté le 2 novembre 2016). Plus largement, le défaut d'influence française aux EAU comme au Qatar a été attribué par plusieurs de nos interlocuteurs « au *turnover* trop régulier des personnes clés dans l'établissement de relations de confiance avec nos partenaires locaux sur le long terme et au manque de présence française dans les colloques et autres événements internationaux qui sont ceux où se lient vraiment les liens interpersonnels si déterminants dans la mise en place des relations stratégiques d'Etat à Etat ». (Entretien avec un haut fonctionnaire français à Abu Dhabi en octobre 2013 – qui ajoute : « Les Américains ont ça dans le sang, ils savent parfaitement comment faire pour établir des contacts solides qui s'inscrivent dans la durée. Pour nous, le renouvellement régulier des effectifs est une règle à laquelle on s'interdit de déroger – notamment parce que l'on craint de donner trop de pouvoir à une personne qui se serait rendue « indispensable » sur le terrain – alors même que l'on sait que cela nous dessert »).

¹¹¹⁶ A cet égard, un autre haut fonctionnaire nous a relaté une histoire qui tend à montrer que « les Français oublient souvent de faire leurs devoirs avant de se rendre sur le terrain ». Durant l'une des phases préliminaires de négociations concernant un contrat particulièrement lucratif, le responsable du comité local en charge d'évaluer les propositions des différents industriels en lice a demandé aux différentes équipes, dont l'équipe française, de venir aux EAU présenter leur projet. Lors de la première réunion avec chacune des équipes, une question apparemment étrange et pourtant loin d'être anodine leur était posée : « A quel hôtel êtes-vous descendus ? » Au final, l'équipe française était la seule à loger dans un hôtel différent des autres équipes – pensant probablement se prémunir ainsi de toute tentative d'espionnage industriel de leur part – et ceci s'est avéré être un impair : tandis que les autres équipes avaient « fait leurs devoirs » et étaient descendues à l'hôtel appartenant à la famille du responsable du comité local, l'équipe française avait opté pour un hôtel appartenant à son rival. « Ce genre de bévues peut coûter très cher », concluait le haut fonctionnaire (entretien à Abu Dhabi en novembre 2013).

¹¹¹⁷ Entretien avec un industriel de la défense à Abu Dhabi en février 2014.

voire des personnalités politiques à d'autres.¹¹¹⁸ Dans tous les cas, ce qui est en jeu est une compétition qui prend parfois des allures à forte dimension personnelle, laquelle finit par desservir l'ensemble des acteurs prenant part à ces « bisbilles », qui ont le don de provoquer au mieux l'incompréhension et au pire l'agacement des partenaires locaux. Il est d'ailleurs assez commun d'entendre, sur le terrain, qu'en matière de marchés d'armement de la région, « les Français sont leurs meilleurs ennemis ». Ceci aboutit à une situation assez paradoxale : alors que la réduction des budgets de défense, qui limite les carnets de commande de l'industrie au niveau national et met potentiellement en danger tout un système économique et politique reposant sur les ventes d'armement,¹¹¹⁹ pourrait pousser tous les acteurs concernés à une plus grande coopération, leur tendance à privilégier leur survie individuelle indépendamment de celle des autres fragilise l'ensemble. En tout état de cause, l'attitude française¹¹²⁰ vis-à-vis des marchés d'armements de ces pays a souvent été interprétée comme le signe d'une certaine détresse (que nous qualifions précédemment de « besoin quasi-existential d'exporter pour maintenir la base industrielle de défense »). Or, comme le souligne Fatiha Dazi-Heni devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale en janvier 2016 :

« Le fait que nous cherchions à tout prix à obtenir des contrats n'est pas perçu comme très respectable : cela se sait dans la région, et la France y est considérée comme un pays faible. Vous n' imaginez pas à quel point les pays du Golfe en jouent, et de manière très humiliante ! Lorsqu'ils voient arriver les Français avec leurs gros sabots à la recherche de contrats, ils se disent qu'ils vont « faire mumuse » avec eux ! S'il y a une chose que respectent ces pays, c'est la puissance ».¹¹²¹

Notons qu'il peut sembler un peu ironique que des Etats qui se caractérisent eux-mêmes par une certaine quête d'un intérêt individuel immédiat en fassent le reproche à leurs partenaires.

¹¹¹⁸ Donner le détail des diverses querelles franco-françaises qui ont pu se jouer dans les sables du Golfe n'est pas le propos ici. Cependant, nous pouvons mentionner la récurrence d'oppositions entre des groupes considérés comme « 100% français » par les autorités politiques (comme Dassault ou Thales) et des groupes européens comportant une forte composante française (comme MBDA ou Airbus). Cette distinction opérée par certains acteurs dans les sphères politiques a pu mener à d'autres tensions, cette fois entre industriels et institutionnels. Enfin, il est arrivé à plusieurs reprises que des rivalités entre ministères (voir Michel Cabirol, « Quai d'Orsay/Défense : le match qui inquiète les industriels », *La Tribune*, 30 juin 2015, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/quai-d-orsay-defense-le-match-qui-inquiete-les-industriels-488041.html>, consulté le 2 novembre 2016) ou même entre personnalités politiques (le meilleur exemple en étant le contrat MIKSA en Arabie saoudite) viennent gêner la bonne conduite des négociations et aboutissent à la perte de contrats d'armement dans la région.

¹¹¹⁹ Comme nous le notions dans le chapitre I.2.A., la frontière entre les enjeux économiques, politiques et stratégiques, notamment dans les marchés d'armement, est devenue de plus en plus ténue au fil du temps. Cet amoindrissement de la frontière entre les différents enjeux a été particulièrement amplifié par le fait que les exportations d'armements soient devenues une nécessité de plus en plus prégnante pour les Etats fournisseurs à mesure que leurs gouvernements opéraient des coupes dans les budgets de défense.

¹¹²⁰ Si nous nous sommes davantage concentrée ici sur le cas de la France par tropisme relativement logique, notons néanmoins que ces remarques valent également pour la Grande-Bretagne.

¹¹²¹ Citée dans Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 291.

Avant d'étayer cette remarque en reprenant les fondements sur lesquels repose le concept d'Etat-Prince dans la sous-partie suivante, il nous semble en outre important de nuancer le tableau assez défaitiste que nous avons dressé jusqu'à présent sur l'incapacité de la France à pénétrer les marchés d'armement du Qatar et des EAU aussi efficacement que les Etats-Unis. Tout d'abord, soulignons que les Français sont loin d'être absents des cercles d'influence qui gravitent autour du Prince dans ces deux Etats. Ainsi avons-nous rencontré ou entendu évoquer plusieurs anciens officiers militaires et/ou dirigeants industriels qui font aujourd'hui partie des réseaux de confiance du Prince et sont en position d'orienter ses choix stratégiques. A cet égard, nous pensons notamment à Luc Vigneron,¹¹²² qui dispose d'un contrat de conseil personnel auprès de Cheikh Mohammed bin Zayed depuis fin 2013 et a été nommé, un an plus tard, président-directeur général de l'Emirates Defence Industries Company (EDIC), un nouveau groupe industriel dédié à la défense qui participe à la stratégie de diversification économique impulsée par le Prince des EAU.¹¹²³ Luc Vigneron serait l'un des proches conseillers de ce dernier dans un projet de mise en place d'une « DGA émiratie » et il n'hésiterait pas à jouer de sa proximité avec lui pour tenter de l'influencer en faveur de son ex-entreprise, Thales.¹¹²⁴ Par ailleurs, il est primordial de ne pas sous-estimer le poids de l'activisme de certaines personnalités politiques françaises dans la conquête – ou reconquête – des marchés d'armement au Qatar et aux EAU. Ainsi notions-nous précédemment l'importance des liens interpersonnels tissés entre plusieurs présidents de la République française successifs et les Princes respectifs de ces deux Etats du Golfe dans les relations stratégiques qui les unissent, lesquelles passent notamment par la signature de contrats significatifs. Récemment, un autre haut fonctionnaire de la République a été pour beaucoup dans les succès de la France à l'export, comme le note le journaliste Michel Cabirol en novembre 2013 :

« Un homme a été la clé dans la réconciliation entre Paris et Abu Dhabi. Cet homme, c'est Jean-Yves Le Drian, qui a su tisser une relation personnelle avec le prince héritier [Mohammed bin Zayed], lui-même séduit par le caractère obstiné de ce pur breton de Lorient. (...) [Le ministre de la Défense] est déjà allé six fois aux Emirats pour entretenir cette "vraie relation de confiance" ». ¹¹²⁵

¹¹²² Luc Vigneron a dirigé l'entreprise GIAT Industries (qu'il fait rebaptiser Nexter en 2006) de 1998 à 2009 et a été président-directeur général de Thales de 2009 à 2012 avant d'ouvrir son propre cabinet de conseil en 2013.

¹¹²³ Nous reviendrons sur l'EDIC et sur l'ensemble des initiatives émiraties visant cette diversification économique à travers l'industrie de la défense au cours du chapitre 5.

¹¹²⁴ Ainsi la rédaction d'*Intelligence Online* note-t-elle dans l'un de ses dossiers « Insiders » paru le 23 octobre 2013 et intitulé « La famille Al Kaabi, bras armé de l'émir d'Abu Dhabi » : « Fin 2013, [Luc Vigneron] tentait de placer Thales sur le contrat de mise en place du système électronique de commandement ECCS » (p. 12).

¹¹²⁵ Michel Cabirol, « La France au Moyen-Orient : Jean-Yves Le Drian, l'homme clé du retour de la France aux Emirats Arabes Unis », *La Tribune*, 27 novembre 2013, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20131126trib000797881/la-france-au-moyen-orient-45-jean-yves-le-drian-l-homme-cle-du-retour-de-la-france-aux-emirats-arabes-unis.html> (consulté le 3 novembre 2016).

Enfin, notons que si la France ne dispose en effet pas de moyens aussi conséquents que les Etats-Unis pour déployer un véritable « rouleau compresseur » sur ces marchés d'armement, la plus grande « souplesse » dont ceci dote l'ensemble des acteurs prenant part aux échanges au sein du triptyque entre le gouvernement français, les industriels de la défense et les régimes locaux est justement ce qui, dans certains cas, séduit ces derniers. Certes, les plus grandes concessions auxquelles sont prêts les Français pour sécuriser leurs ventes d'armement dans la région peuvent être considérées comme le signe qu'ils font partie des réseaux de clientèle du Prince plutôt que des réseaux d'influence sur lui – ce qui peut être assimilé à un défaut de puissance. Cependant, ces concessions peuvent aussi être vues comme les bases solides et nécessaires de relations de confiance réelles entre tous les protagonistes, qui y trouvent leur compte personnel, ce qui pourrait s'avérer particulièrement payant sur le long terme, à condition de mettre un peu d'ordre dans une stratégie de pénétration des marchés plus concertée au sein de l'« équipe France » et de déterminer si la confiance peut bel et bien être accordée dans les deux sens.¹¹²⁶

3) *Personnalisation et centralisation extrêmes du pouvoir : forces et faiblesses*

Tout au long de ce chapitre, la construction et la mobilisation du concept d'Etat-Prince a permis de jeter un éclairage nouveau sur les politiques de défense et les achats d'armement du Qatar et des EAU sans lequel toute analyse de leurs pratiques serait à notre sens incomplète. En soulignant l'importance de la perception et des réseaux du Prince dans leurs processus décisionnels en matière sécuritaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières, nous avons introduit des variables cognitives et relationnelles qui sont trop souvent sous-estimées et qui permettent pourtant de comprendre en profondeur la mise en place de leurs stratégies, au-delà des autres déterminants essentiels que nous avons présentés auparavant. En outre, cet accent sur les dynamiques personnelles et réticulaires qui interviennent tant dans l'élaboration de leurs politiques de défense que dans leurs marchés d'armement permet de mettre au jour une corrélation organisationnelle entre les deux alors que notre chapitre 2 semblait suggérer qu'ils étaient largement déconnectés. Notons que si les acquisitions militaires de ces deux Etats ont longtemps servi d'autres buts que celui d'augmenter leurs capacités à assurer eux-mêmes leur sécurité et stabilité, ceci a d'ailleurs commencé à changer récemment – ce qui est l'un des éléments que nous développerons dans le chapitre suivant. Avant d'observer dans l'ultime partie de notre thèse de quelle manière la redéfinition des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale pourrait remettre en cause le modèle établi par nos deux Etats-Princes,

¹¹²⁶ Ces thématiques feront l'objet de développements dans les chapitres suivants.

nous nous proposons de faire le point sur la personnalisation et la centralisation extrêmes du pouvoir qui les caractérisent. Si celles-ci représentent une force en ceci qu'elles ont notamment permis une édification et un développement rapides du Qatar et des EAU, nous verrons qu'elles pourraient également les fragiliser à plus long terme, notamment à cause de la tendance à placer des intérêts particuliers au-dessus d'intérêts collectifs dont elles s'accompagnent.

L'un des avantages de la forte centralisation du pouvoir au Qatar et aux EAU est la rapidité avec laquelle leurs régimes respectifs ont réussi à édifier l'Etat et à le développer à l'intérieur de leurs frontières mais également sur la scène régionale et internationale :

« Des processus décisionnels rationalisés et un *leadership* plus centralisé peuvent donner aux dirigeants politiques une plus grande agilité et réactivité face à l'émergence de nouvelles circonstances et opportunités tandis qu'ils se développent à niveau régional et international. En particulier dans un pays doté d'une population largement dépolitisée comme le Qatar, où les pressions nationales sur le gouvernement pour que les dirigeants rendent davantage de comptes ou pour une plus grande représentativité citoyenne brillent par leur absence, le déficit démocratique a en réalité représenté un atout dans l'exercice du pouvoir plutôt qu'une entrave ».¹¹²⁷

A cet égard, nos deux Etats-Princes illustrent parfaitement la corrélation mise au jour par certaines analyses entre un pouvoir despotique, c'est-à-dire particulièrement autonome vis-à-vis de la société, d'autant plus important que leur pouvoir infrastructurel se révèle très sévèrement limité.¹¹²⁸

« Ce constat, dont l'analyse sous-tend nombre de travaux sur l'Etat au Moyen-Orient et dans le Golfe, atteste d'un processus de consolidation de régimes dominant des scènes politiques non incorporées. Dans un jeu d'équilibre permanent, les faibles capacités réelles de l'Etat répondent ainsi au besoin de renforcer l'autonomie des dirigeants, perçue comme un gage essentiel de leur stabilité ».¹¹²⁹

Ajoutons qu'au Qatar comme aux EAU, personnalisation et centralisation du pouvoir sont intrinsèquement liées, en ceci que l'édification et le développement de l'Etat sont indissociables de la personne du Prince, comme nous l'avons observé tout au long de ce chapitre. Ainsi Mehran Kamrava note-t-il que Cheikh Hamad bin Khalifa emblématise tout ce que le Qatar et ses ambitions de modernisation rapide représente aujourd'hui, et ce malgré les « multiples accoutrements institutionnels et organisationnels dont l'Etat se pare chaque jour un peu plus ».¹¹³⁰

Le même auteur souligne cependant que cette réalité n'est pas sans risques. En effet, l'élaboration des politiques nationales étant en définitive la prérogative de l'émir, qui les formule tout au plus sur la base des conseils d'une petite poignée d'individus, et l'appareil d'Etat étant

¹¹²⁷ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 67-68.

¹¹²⁸ Voir notamment Michael Mann, "The Autonomous Power of the State: Its Origins, Mechanisms, and Results", *European Journal of Sociology*, vol. 25, n° 2, novembre 1984, p. 188.

¹¹²⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 27.

¹¹³⁰ Mehran Kamrava, *Ibid.*, p. 168.

caractérisé par une pénurie d'experts techniques qui pourraient améliorer ces politiques grâce à leurs commentaires et recommandations éclairées, les décisions ont tendance à être prises sans la moindre étude détaillée des conséquences qu'elles pourraient avoir. Et d'en conclure que, « paradoxalement, le plus grand défi du système qatari dans les années à venir est aussi ce qui a été l'un de ses plus grands atouts dans le passé récent : son personnalisme ». ¹¹³¹ *In fine*, le risque inhérent à ces régimes, caractérisés par « des réseaux personnalisés et des intérêts qui forment une toile de liens politico-économiques consolidée par des relations intra-familiales et tribales » ¹¹³² tient à ce qu'une politique donnée, fortement liée à un individu ou à un groupe particulier au sein de l'Etat à un moment donné, peut rapidement être rendue caduque par un nouveau Prince à une date ultérieure. Cette remarque peut d'ailleurs être reliée à une réflexion plus générale sur les petites sociétés, qui reposent davantage sur les relations et les loyautés interpersonnelles que les plus grandes sociétés. Dans un tel contexte, ainsi que le souligne J. E. Peterson,

« Le réseau de liens personnels et de parenté étroits peut compliquer les affaires publiques, et les désaccords personnels sur la politique peuvent entraîner des frictions personnelles. Un problème associé tient aux contraintes que cela représente pour la bureaucratie, en raison du fait qu'un même fonctionnaire doit assumer plusieurs responsabilités, ce qui induit une dépendance à l'égard d'un éventail très serré de fonctionnaires participant aux processus décisionnels. Ceci a donc des implications négatives pour le renforcement des institutions. Le résultat final peut être soit positif (ceci conduit à une forte stabilité en raison de la loyauté envers le système) soit négatif (ceci encourage la corruption et l'élitisme) ». ¹¹³³

Or, la force de nos deux petits Etats-Princes est justement d'avoir réussi à sécuriser un système hautement personnalisé et centralisé auquel la société ne prend que très peu part en créant des conditions favorables à sa loyauté pleine et entière, au point qu'une partie des citoyens y défend aujourd'hui l'idée que leur Etat est une « vraie démocratie ».

Comme l'explique Victor Gervais, les régimes du Golfe, similairement à la plupart des Etats autoritaires du Moyen-Orient, ont pu s'ancrer dans la durée en ayant recours à une série de procédés visant à rendre l'idée du *statu quo* attrayante aux yeux de la majorité :

« L'architecture politique de ces Etats se compose simultanément de fortes capacités répressives et d'une forte légitimité non démocratique que génèrent la symbolique politique, les réseaux de patronage, et le contrôle des règles du jeu politique et économique, permettant soit d'écarter durablement les élites des intrigues du pouvoir, soit de les incorporer au sein du régime, tout en prenant les mesures nécessaires afin de s'assurer que leur présence ne mettra pas en cause la stabilité de celui-ci ». ¹¹³⁴

¹¹³¹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 172-173.

¹¹³² Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 93.

¹¹³³ J. E. Peterson, "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", p. 738-739.

¹¹³⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 48.

Jusqu'à présent, les efforts déployés par les régimes du Qatar et des EAU pour s'assurer de la loyauté de leurs citoyens ont été couronnés de succès. Non seulement ceux-ci ne semblent pas, pour la plupart, être mus par une quelconque volonté de révolte contre leurs dirigeants, mais certains souscrivent même à l'idée selon laquelle leurs Etats seraient des démocraties – en dépit du peu de représentativité au sein de leurs systèmes politiques. Ainsi Abdullah al-Reyes, directeur du Centre d'archives d'Abu Dhabi, énonce-t-il :

« Nous pratiquons la vraie démocratie, et non pas une démocratie imposée par l'extérieur. Aujourd'hui, si vous demandez à n'importe quel citoyen des EAU quelle est sa conception de la démocratie, il vous répondra que pour lui, la démocratie doit être synonyme de confort, de sécurité, d'emploi, mais aussi de droits et de devoirs. Pour moi c'est le summum de la démocratie ». ¹¹³⁵

Cependant, il faut souligner que la stabilisation et la consolidation du Qatar et des EAU à laquelle sont parvenus leurs Princes respectifs ne sont pas forcément une garantie de leur pérennisation. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que Philippe Droz-Vincent reprenne à l'égard des régimes autoritaires du monde arabe la métaphore formulée par Cornelius Castoriadis dans un autre contexte, qui parle de « quelque chose d'à la fois très dur et très fragile (...) à l'image du verre [:] extrêmement rigide [et] tranchant [mais] qui pourrait craquer brutalement à tout instant ». ¹¹³⁶ Dans le cas de nos deux Etats-Prince, la « brisure » pourrait venir d'un changement inattendu à la tête du régime – une éventualité que bon nombre de nos interlocuteurs sur le terrain considéreraient avec appréhension ¹¹³⁷ – ou d'une évolution du contexte national et/ou régional qui mènerait les citoyens de ces pays à ne plus se satisfaire de la gouvernance actuelle, s'il advenait que le régime ne soit plus en mesure de leur garantir « confort, sécurité et emploi », par exemple. Ceci permet de soulever une question fondamentale, posée en ces termes par Victor Gervais :

« De quelle manière est-il possible de différencier l'effort d'édification de l'Etat d'une volonté de domination du groupe qui en aurait pris le contrôle ? (...) La conception moderne de l'Etat se fonde en effet sur le passage décisif de l'idée du souverain « défendant son état » (c'est-à-dire ni plus ni moins que préservant sa place) à celle de l'existence d'un ordre légal et constitué séparé, celui de l'Etat, que le souverain a le devoir de défendre, en faveur d'un intérêt général dégagé de l'arbitraire individuel ». ¹¹³⁸

Or, c'est bien là que réside l'une des faiblesses essentielles du Qatar et des EAU aujourd'hui.

¹¹³⁵ Frédéric Compain, documentaire « Emirats, les mirages de la puissance », diffusé sur ARTE le 9 décembre 2014. Cet extrait intervient à la 47^e minute de la deuxième partie du documentaire, intitulée « La conquête du monde ».

¹¹³⁶ Cornelius Castoriadis, « Le plus dur et le plus fragile des régimes » (Entretien de Paul Thibaud), *Esprit*, n° 63, mars 1982, p. 140-146, cité dans Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 977.

¹¹³⁷ Ceux-ci s'interrogeaient notamment sur l'incidence du changement de Prince au Qatar en 2013. S'il est trop tôt pour déterminer l'impact de ce dernier sur la politique de défense et sur les stratégies d'acquisitions militaires du petit émirat, nous verrons dans le chapitre 5 que certaines évolutions récentes pourraient tenir à l'arrivée au pouvoir du nouvel émir. Quant aux EAU, ils considéraient que la disparition de Mohammed bin Zayed serait « une véritable catastrophe ».

¹¹³⁸ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 36.

Nous aimerions revenir ici sur le fait, mentionné auparavant, que les choix politiques de nos deux petits Etats-Princes sont fondamentalement liés à des logiques que nous avons qualifié d'*égoïques*. Il est en réalité possible de distinguer deux niveaux d'« égoïsme » dans leurs dynamiques sécuritaires qui, associés à la forte personnalisation et centralisation de leur pouvoir, sont susceptibles de les fragiliser à plus ou moins long terme. Le premier peut être qualifié d'égoïsme rationnel des Etats au sein du système international – ou plus spécifiquement au sein d'un régime sécuritaire donné – et correspond, selon Robert Jervis, à une situation où les acteurs « accordent une priorité à leur propre sécurité et à leur propre confort sans véritablement se soucier du bien-être des autres comme une fin en soi ». ¹¹³⁹ Si cet égoïsme rationnel est loin d'être spécifique aux Etats auxquels nous nous intéressons, ¹¹⁴⁰ il s'y illustre particulièrement bien. Comme le note Michael Barnett dès la fin des années 1990,

« Les Etats arabes donnent à voir de nouveaux schémas d'interactions, s'éloignant de promesses d'antan basées sur une identité partagée et des valeurs communes. A la place, ils se sont mis d'accord sur des « règles du jeu » axées sur la souveraineté et ayant pour vocation d'assurer la sécurité des Etats arabes indépendamment les uns des autres. (...) La région est partagée entre l'impulsion d'accords compétitifs qui célèbrent un développement individuel, procurant la satisfaction d'une sécurité immédiate, et la promesse de la coopération qui repose sur la langue de l'assurance mutuelle et collective plutôt que sur celle de la dissuasion ». ¹¹⁴¹

Ainsi avons-nous vu que les Etats du Golfe ont très rapidement choisi d'agir selon une logique compétitive en augmentant leur sécurité de la manière la plus immédiate possible – les alliances avec les grandes puissances et les importations d'armement – tout en tenant un discours de sécurité coopérative. Cette impulsion peut être rattachée à l'hypothèse d'un égoïsme rationnel des acteurs dans le système international en ceci qu'elle visait à assurer la sécurité de leur Etat dans un contexte très conflictuel auquel ils ne pouvaient certainement pas faire face tous seuls, ni même collectivement au sein du CCG. A l'inverse, il est possible de considérer que l'activisme du Qatar et des EAU pour faire prévaloir leurs intérêts particuliers – et souvent opposés – sur la scène régionale et internationale depuis les années 1990 et de manière croissante dans les décennies suivantes ne répond plus à ce même égoïsme rationnel. A travers la compétition à laquelle ils se livrent hors de leurs frontières, leurs dirigeants ne cherchent en effet pas tant à assurer la survie de leur Etat indépendamment des autres qu'à affirmer la prééminence de leurs intérêts par opposition à ceux des autres, quitte à leur causer du tort.

¹¹³⁹ Robert Jervis, "Security regimes", *International Organization*, vol. 36, n° 2, avril 1982, p. 364.

¹¹⁴⁰ L'égoïsme rationnel des acteurs est, au même titre que l'anarchie du système mondial, l'un des présupposés de départ de la plupart des théoriciens néoréalistes et néolibéraux des relations internationales.

¹¹⁴¹ Michael Barnett, "Regional Security after the Gulf War", p. 597.

Les conséquences de ces réflexes égotiques peuvent effectivement être désastreuses, non seulement pour la sécurité de l'ensemble de la région, mais également pour les acteurs du Golfe eux-mêmes, comme nous l'avons exploré en plusieurs endroits de notre démonstration.¹¹⁴² Or, cette compétition, qui est largement liée au fort degré de personnalisme de leur pouvoir étant donné qu'elle peut être assimilée à une tendance narcissique à vouloir se mettre en avant, permet de souligner un deuxième niveau d'égoïsme dans les politiques de ces petits Etats-Princes.

L'« égoïsme » du Qatar et des EAU dont témoignent certains choix stratégiques de leurs dirigeants ne se traduit pas seulement en termes de priorité donnée à la sécurité immédiate de leur Etat face à celle d'autres acteurs du système régional et international mais aussi en termes de priorité accordée à la sécurité du *régime* davantage qu'à celle de l'Etat, comme nous l'avons vu.¹¹⁴³ Ceci signifie que la dynamique égotique n'intervient pas seulement au niveau de l'Etat mais également au niveau infra-étatique du Prince, qui a tendance à privilégier son intérêt personnel¹¹⁴⁴

¹¹⁴² Nous avons entre autres noté que si cette dynamique compétitive caractérisait déjà les stratégies de rayonnement que le Qatar et les EAU avaient mis en place à partir de 1990, elle prend aujourd'hui une toute autre dimension car leur affirmation d'intérêts qui se révèlent parfois antagonistes dans un environnement qui est lui-même régi par de fortes conflictualités comporte le risque de déstabiliser l'ensemble de la région, ce qui compromet par la même occasion la sécurité de leur propre Etat. Il est intéressant de souligner que plusieurs de nos interlocuteurs sur le terrain avaient tendance à vouloir minimiser l'importance de la compétition qui se joue aujourd'hui entre les différents Etats du Golfe, la qualifiant souvent de « bénigne rivalité fraternelle » – la comparaison des membres du CCG à une fratrie étant très fréquente. Cependant, cet argument nous semble assez fallacieux. Ainsi, l'un des hauts responsables émiratis que nous avons rencontrés avait beau assimiler la relation entre les EAU et le Qatar à une querelle entre frères, ses propos traduisaient une posture bien plus dure à l'encontre du petit émirat : « Le Qatar s'est comporté d'une certaine manière, en s'engageant auprès des Frères musulmans, que nous rejetons. Est-ce que ceci est susceptible de donner lieu à un conflit ou à une guerre avec le Qatar ? Bien sûr que non. D'abord, qu'est-ce que le Qatar ? Regardez, les forces aériennes du Bahreïn sont trois fois plus importantes que celles du Qatar alors que le Bahreïn est plus petit que le Qatar. Si vous retirez *al-Jazeera* du Qatar, il n'y a plus rien. Vous savez, ici, on appelle le Qatar « le nuage d'été ». En été, les nuages sont très haut et très fins, ils n'arrivent même pas à bloquer la lumière du soleil. Eh bien le Qatar, c'est exactement ça, un petit nuage d'été, qui s'en ira comme il est venu, comme un petit nuage poussé par le vent » (Entretien à Abu Dhabi en février 2014). Notons que les EAU n'ont pas lésiné sur les moyens pour nuire à l'image du Qatar, ce qui tend à infirmer l'idée qu'ils ne sont pas du tout inquiets de l'influence de leur petit voisin. A cet égard, la responsabilité de dirigeants émiratis dans le « Qatar bashing » est parlante : « Selon [le *New York Times*], plusieurs pays mènent une intense action de lobbying contre le Qatar avec, à leur tête, les [EAU]. Ces derniers ont engagé une entreprise de relations publiques, Camstoll Group, fondée en novembre 2012 par d'anciens fonctionnaires du Trésor américain. (...) Pour un montant de 400 000 dollars par mois, Camstoll Group a entrepris de « briefer » journalistes et parlementaires à propos du rôle que jouerait le Qatar dans le financement des groupes terroristes dont le Front al-Nosra, réputé proche d'al-Qaïda, en Syrie » (Akram Belkaïd, « Les dessous du Qatar bashing », *ORIENT XXI*, 13 octobre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/les-dessous-du-qatar-bashing,0717>, consulté le 5 novembre 2016).

¹¹⁴³ Ainsi avons-nous notamment souligné que cette priorité était même la raison d'être du CCG.

¹¹⁴⁴ A cet égard, nous pourrions considérer que les deux niveaux d'égoïsme dans les politiques mises en place par le Qatar et les EAU sont l'« égoïsme rationnel » des Etats mobilisé par de nombreux théoriciens pour définir les relations internationales et l'« égoïsme rationnel » de l'individu, également appelé « égoïsme de l'intérêt personnel » par sa théoricienne, Ayn Rand, qui l'érigait comme seul principe moral digne d'être suivi (Voir Alain Laurent, *Ayn Rand ou la passion de l'égoïsme rationnel*, Paris : Les Belles Lettres, 2011). L'importante dimension personnelle de la politique au sein de l'Etat-Prince justifie en effet de mobiliser des concepts « individuels » pour l'analyser.

à toute autre chose, y compris l'intérêt collectif de sa population, ce qui inscrit ces acteurs en faux par rapport à « l'existence d'un ordre légal et constitué séparé, celui de l'Etat, que le souverain a le devoir de défendre, en faveur d'un intérêt général dégagé de l'arbitraire individuel ».¹¹⁴⁵ Pendant longtemps, l'amalgame fait par les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes entre sécurité du régime et sécurité de l'Etat n'a pas posé le moindre problème car les politiques mises en place pour assurer la survie du premier ne compromettait en rien celle du second. Cependant, comme nous l'avons noté dans le chapitre précédent, ceci n'est plus aussi clair aujourd'hui. Etant donné que les mesures prises par les dirigeants du Qatar et des EAU confirment la centralité de la survie du régime dans leurs agendas politiques, le fait que leurs choix stratégiques depuis le début du « Printemps arabe » fassent émerger de nouvelles menaces potentielles sur leur sécurité nationale¹¹⁴⁶ illustre l'opposition qui semble dorénavant pouvoir survenir entre la dimension politique (consistant à assurer la survie du régime) et la dimension militaire (consistant à assurer l'intégrité du territoire et la défense de la population) de leur sécurité.¹¹⁴⁷

Ainsi, tandis que ce deuxième degré d'égoïsme rationnel des acteurs, qui place le curseur de l'*ego* en question non plus au niveau de l'Etat mais au niveau infra-étatique du Prince qui se trouve au cœur des stratégies déployées, n'est guère surprenant au regard des dynamiques inhérentes à l'Etat-Prince que nous avons mis au jour tout au long de ce chapitre, il apparaît qu'il pourrait représenter une faiblesse à plus ou moins long terme. Au-delà du conflit qu'il pourrait provoquer entre la dimension politique et la dimension militaire de leur sécurité, nous verrons que cette approche sécuritaire traditionnelle privilégiée aujourd'hui encore par les Etats du Golfe pourrait – ou devrait – d'ailleurs être remise en cause par l'émergence de nouvelles menaces prégnantes sur les secteurs moins traditionnels de leur sécurité (c'est-à-dire le secteur économique, le secteur sociétal et le secteur environnemental). Plus largement, la troisième partie de notre thèse propose de s'interroger sur la pérennité du modèle de l'Etat-Prince tel que nous l'avons exploré jusqu'à présent dans le contexte d'une importante redéfinition des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale.

¹¹⁴⁵ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 36.

¹¹⁴⁶ A cet égard, on pense surtout à l'exemple du Qatar, dont les dirigeants ont décidé de prendre le contrepied des politiques saoudiennes sur la scène régionale depuis le début du « Printemps arabe » au nom d'une nécessité de contrer toute potentielle visée hégémonique du Royaume saoudien afin de préserver l'autonomie et la survie de leur régime. Cependant, ce choix a conduit l'Arabie saoudite, les EAU et le Bahreïn à rappeler leurs ambassadeurs basés au Qatar en mars 2014 et les dirigeants saoudiens à laisser entendre qu'ils étaient prêts à prendre des mesures qui pouvaient à termes représenter une menace pour la sécurité militaire du Qatar.

¹¹⁴⁷ Voir notamment Michael Barnett et Gregory F. Gause, "Caravans in Opposite Directions: Society, State, and the Development of Community in the GCC", dans Emanuel Adler et Michael Barnett (dir.), *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, p. 161-197 et Scott Cooper, "State-Centric Balance-of-Threat Theory: Explaining the Misunderstood GCC", *Security Studies*, vol. 13, n° 2, hiver 2003-2004, p. 306-349.

PARTIE III – Reconfiguration des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale

Les deux premières parties de notre thèse ont permis de montrer que l'organisation des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU tient à un entrelacement complexe des niveaux d'analyse, étant régie par un ensemble de défis et d'opportunités liées à leur environnement régional et international mais également par des variables intervenant à niveau national et infranational.¹¹⁴⁸ Sur la base de ces acquis, notre troisième partie se propose de mettre le modèle et l'approche traditionnelle de la sécurité de ces deux petits Etats-Princes en perspective. Certaines reconfigurations récentes, à échelle nationale et régionale, invitent en effet à envisager une redéfinition des paradigmes sur lesquels les stratégies de survie du Qatar et des EAU ont reposé jusqu'à présent.

Comme nous l'explorerons dans le chapitre 5, des impulsions de plus en plus marquées de rationalisation et de professionnalisation de la défense au sein de ces deux Etats posent aujourd'hui la question de la pérennité du modèle de l'Etat-Prince tel que nous l'avons défini. Il s'agira de se pencher sur l'articulation entre la personnalisation et la centralisation extrêmes du pouvoir qui caractérisent ces régimes et la modernisation de leurs outils et processus en matière sécuritaire, qui semble notamment impliquer une participation élargie des citoyens à la mise en place de leurs stratégies de sécurité. Les variables infranationales intervenant dans ces dernières – la centralité du Prince et de ses réseaux d'auxiliaires – pourraient donc connaître une évolution, si tant est que l'autonomisation à laquelle nos deux petits Etats-Princes semblent aspirer soit réalisable.

Par ailleurs, nous reviendrons dans le chapitre 6 sur les menaces protéiformes pesant de manière croissante sur l'ensemble de la région, ce qui pourrait inciter les acteurs à repenser leur approche traditionnelle de la sécurité – caractérisée par l'« égoïsme rationnel » des Etats et même par un « égoïsme de l'intérêt personnel » des individus à leur tête. A travers l'étude de leur réaction au cas yéménite, à l'essor du terrorisme mais aussi à l'émergence de risques prégnants sur les autres dimensions de leur sécurité, nous interrogerons les tenants et aboutissants de cette approche traditionnelle, qui semble difficile à dépasser. Ce chapitre sera d'ailleurs l'occasion d'avancer l'hypothèse que le Qatar et les EAU sont, à bien des égards, représentatifs de dynamiques communes à un très large spectre d'acteurs sur la scène internationale contemporaine.

¹¹⁴⁸ Ce faisant, elles ont largement répondu à nos deux questions de recherche principales (les déterminants extérieurs sont-ils le facteur principal d'élaboration des politiques de défense du Qatar et des EAU, et quelle corrélation y a-t-il entre leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires ?). A cet égard, notre troisième partie apporte deux choses : le chapitre 5 permet de montrer une corrélation croissante entre leurs politiques de défense et leurs stratégies d'acquisitions militaires au-delà de la simple corrélation organisationnelle étudiée dans le chapitre 4 ; quant au chapitre 6, il accentue lui aussi les conclusions de notre deuxième partie, qui arguait que les déterminants intérieurs sont au moins autant, sinon plus, importants que les facteurs systémiques dans l'élaboration de leurs stratégies de survie.

Chapitre 5 – La sécurité de l'Etat-Prince à l'épreuve de la modernisation

Ce chapitre porte sur la réorganisation de la sécurité des petits Etats-Princes à l'heure de la modernisation et s'interroge notamment sur la pérennité de leur modèle dans ce contexte. Il s'agit plus précisément d'explorer deux problématiques distinctes quoiqu'interconnectées. La première consiste à déterminer si l'organisation traditionnelle des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU – dont nous avons noté que leurs Princes respectifs ont eu tendance à accroître leurs personnalisation et centralisation – peut être conservée malgré une restructuration des outils de leur défense qui semble promouvoir une rationalisation des processus et la participation d'un plus grand nombre d'acteurs locaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs stratégies sécuritaires. La seconde consiste à déterminer si les efforts de modernisation et de professionnalisation de la défense entrepris par le Qatar et les EAU à partir des années 2000 et de manière encore plus marquée récemment permettent l'autonomisation à laquelle ils semblent aspirer aujourd'hui.

Nous commencerons par observer les différentes dimensions de la modernisation des politiques de défense et stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU. Nous nous attacherons ensuite à souligner les limites qui continuent de compromettre l'autonomisation de ces deux petits Etats-Princes dans le domaine sécuritaire en dépit de ces efforts. Enfin, nous mettrons en lumière plusieurs pistes pour pallier les obstacles identifiés. Notons que ce dernier mouvement est celui qui permet de comprendre l'interconnexion entre les deux problématiques explorées dans l'ensemble du chapitre car il montre que ces acteurs cherchent peut-être moins à pallier ces obstacles qu'à les intérioriser au sein d'un nouveau modèle étatique innovant et pérenne que l'on pourrait appeler « l'Etat-Prince 2.0 ».

A. Rationalisation et professionnalisation des outils de la défense

Ainsi que nous l'avons exploré tout au long de notre démonstration, le Qatar et les EAU défient les présupposés traditionnels sur les petits Etats et leur positionnement incite peut-être à repenser la conception même de la puissance au sein du système mondial, généralement définie en termes de *hard power* ou de *soft power*.¹¹⁴⁹ Nous avons précisé cette idée en suggérant que le concept de *smart power*, synthèse de ces deux derniers, pourrait être le plus approprié pour définir le vecteur de leur essor fulgurant dans l'arène internationale. Toutefois, comme nous l'avons noté,

¹¹⁴⁹ Nous avons ainsi noté que leur seul pouvoir économique semblait avoir suffi à faire émerger nos deux petits Etats sur la scène internationale comme des acteurs majeurs sans réel pouvoir militaire ou rayonnement culturel spécifique.

il semble difficile de parler du *hard power* d'un Etat qui n'est essentiellement doté que de l'une des deux ressources (la puissance militaire et la puissance économique) sur lesquelles celui-ci repose. Malgré leurs efforts pour développer leur appareil de défense et leur crédibilité militaire – à partir du début des années 1990 pour les EAU et depuis la moitié des années 2000 pour le Qatar – ils demeurent en effet, l'un comme l'autre, fortement dépendants d'acteurs extérieurs en matière sécuritaire. Nous avons néanmoins ajouté qu'il était possible de considérer que cette réalité tenait avant tout à la relative jeunesse de ces Etats, ce qui ouvre la perspective d'une évolution à cet égard. C'est ce que nous proposons d'examiner dans cette sous-partie. A travers différentes impulsions récentes de rationalisation et de professionnalisation des outils de leur défense, le Qatar et les EAU semblent dorénavant aspirer à passer d'un « statut approchant celui de puissance » à la puissance réelle et d'une « autonomie relative » à une véritable autonomie.

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'augmentation du nombre d'acteurs locaux dotés d'une formation et de compétences solides au sein d'un appareil de défense qui s'en trouve de plus en plus opérationnel et autonome. En parallèle, et grâce à cela, nous verrons que le Qatar et les EAU ont procédé à une rationalisation et à une professionnalisation de leurs processus, tant dans la mise en place de leurs politiques de défense et dans la formulation de leurs besoins capacitaires que dans les circuits régissant leurs marchés d'armement. Enfin, nous observerons la mise en application de l'autonomisation de nos deux petits Etats-Princes à travers la projection de leurs forces armées et le montage d'une industrie de défense locale.

1) Des acteurs locaux plus performants comme vecteurs d'autonomisation

Tandis que nous avons jusqu'à présent noté que le Qatar et les EAU ont réussi à se ménager une autonomie relative surprenante pour des petits Etats essentiellement grâce à une stratégie d'équilibrage de puissance par truchement d'alliances avec des partenaires extérieurs, ils semblent aujourd'hui déterminés à aller au-delà de cette situation en capitalisant davantage sur leurs ressources intérieures pour tendre vers une autonomie réelle. Ceci est rendu possible par une augmentation du nombre de locaux compétents et performants au sein des agences en charge des questions de défense et dans les forces armées – ce qui est d'ailleurs encouragé par le régime, à travers divers efforts qu'il conviendra d'explorer. Dès lors, nous nous intéresserons à l'articulation de cette plus grande présence de locaux qualifiés dans les agences et dans les forces s'occupant de la défense et de la sécurité du pays avec les fondements de l'Etat-Prince. Il s'agira notamment de déterminer si l'autonomisation visée par le Qatar et les EAU se fait au prix d'une réévaluation de la personnalisation et de la centralisation du pouvoir sur lesquelles reposent ces régimes.

Au cours de nos recherches sur le terrain, nos interlocuteurs étrangers nous ont souvent expliqué qu'ils avaient noté une réelle amélioration des qualités et des compétences opérationnelles des acteurs locaux avec lesquels ils travaillaient depuis le début des années 2000, que ce soit dans la mise en place des relations bilatérales en matière sécuritaire, dans l'organisation des exercices militaires communs ou dans les négociations pour conclure des contrats d'armement. Aux yeux de la grande majorité des observateurs que nous avons rencontrés sur place, cela ne fait aucun doute : nous sommes bien loin de la situation dans laquelle se trouvaient ces deux petits – et jeunes – Etats jusqu'au milieu des années 1990, où « les locaux qui maîtrisaient les dossiers ou les aspects opérationnels intervenant dans nos échanges se comptaient presque sur les doigts de la main ».¹¹⁵⁰ Aujourd'hui, on remarque non seulement un nombre croissant de locaux compétents au sein des institutions qui s'occupent des problématiques sécuritaires mais aussi une plus grande représentation de locaux opérationnels dans les forces armées nationales.

Ici, il est nécessaire de rappeler que la majorité des citoyens qataris et émiratis a toujours été employée dans le secteur public. Nous avons en effet noté que si les locaux n'occupent qu'1% des emplois dans le secteur privé, ils représentent presque 50% des emplois dans le secteur public au Qatar et près de 91% aux EAU.¹¹⁵¹ Cependant, nous avons aussi souligné que ces deux Etats, comme leurs voisins du Golfe, sont depuis longtemps caractérisés par « un secteur public surdéveloppé et *peu productif* ».¹¹⁵² Ceci tient au fait que les postes occupés par la plupart de leurs citoyens remplissent essentiellement une fonction de redistribution de la rente pour « acheter » leur docilité apolitisée, ce qui signifie que les locaux n'ont pendant longtemps pas été vraiment encouragés à « travailler dur », d'autant plus que leur rôle dans l'élaboration des politiques publiques était de toute façon marginal voire inexistant, particulièrement dans le domaine de la défense et de la sécurité. Malgré cette réalité propre au statut d'Etat rentier, le nombre d'acteurs locaux dotés de solides compétences, lesquels représentent des vecteurs d'évolution – et de crédibilité – pour les agences et les forces en charge de ces questions, n'a cessé d'augmenter. Ceci est lié à des dynamiques générationnelles et sociétales ainsi qu'aux efforts que les régimes ont déployés pour encourager cette tendance.

¹¹⁵⁰ Entretien avec un industriel français expatrié de longue date à Abu Dhabi, mars 2014.

¹¹⁵¹ Pascal Devaux, « Diversification économique dans le Golfe : une dynamique à confirmer », p. 24. Le différentiel entre nos deux petits Etats tient au fait que le Qatar est doté d'une population largement inférieure à celle des EAU. Ceci constitue d'ailleurs l'une des limites les plus importantes à son autonomisation, comme nous le verrons plus loin.

¹¹⁵² Silvia Colombo et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, p. v (nous soulignons). A cet égard, bon nombre de nos interlocuteurs étrangers sur le terrain dépeignaient un quotidien de ces fonctionnaires particulièrement improductif, consistant essentiellement à « faire de la présence de 8h à 14h avant de vaquer à des occupations plus ludiques ». Nous reviendrons sur ces aspects dans le chapitre III.5.B.

L'augmentation du nombre de locaux compétents à des postes importants où ils pourraient dorénavant avoir les moyens d'impulser de nouvelles dynamiques au sein des stratégies de défense de leur pays depuis les années 2000 tient tout d'abord à une dynamique générationnelle relativement classique. Ce que nous entendons ici est que ces derniers, formés dans les décennies précédentes, sont progressivement montés dans les échelons jusqu'à parvenir à ces fonctions où ils pourraient à l'avenir peser sur la direction que le régime choisit de donner à l'Etat sur ces questions. Ceci est valable tant dans l'administration que dans les forces armées. Un câble diplomatique de l'ambassade américaine à Doha à la fin des années 2000 note ainsi

« [L'arrivée à des postes de pouvoir d'une] nouvelle génération de Qataris énergiques, formés dans les pays occidentaux et compétents dont nous pouvons nous attendre à voir croître le rôle pour ce qui est d'influencer et de façonner les politiques futures ». ¹¹⁵³

A la même période, Nadim Hasbani souligne au sujet de l'ensemble des pays du Golfe qu'on y assiste à l'arrivée à des fonctions de commandement d'une « nouvelle génération d'officiers et de sous-officiers, formés dans les universités et écoles de guerre occidentales » qui est « très au courant des besoins capacitaires de leurs Etats et de l'éventail d'équipements existant pour y répondre ». ¹¹⁵⁴ Notons que si cette évolution, qui est liée à une dynamique de renouvellement générationnel, pose les bases d'une autonomisation de nos deux Etats que l'on explorera dans le mouvement suivant, la formation dont ont bénéficié les Qataris et Emiratis qui gravissent les échelons des agences et forces locales était cependant assurée par des puissances extérieures, ce qui tend à minimiser l'ampleur de leur autonomisation.

A cette dynamique générationnelle, il faut ajouter une dynamique sociétale qui nous a été révélée par des fonctionnaires et officiers émiratis entreprenant quant à eux des études supérieures dans l'une des universités des EAU afin de monter en compétences et d'avoir de plus grandes chances d'avancement professionnel (les uns dans des agences étatiques en charge des problématiques de défense et de sécurité, les autres au sein des forces armées). Ceux-ci venaient en majorité des émirats du nord et ils nous ont expliqué que ceci les avait poussés à travailler plus dur que quiconque pour se faire leur place dans un système où « l'obtention de hautes fonctions tient souvent plus au nom que l'on porte et à la tribu à laquelle on appartient qu'aux qualités réelles dont on est doté ». ¹¹⁵⁵ Ceci fait écho à ce que nous soulignons dans le chapitre précédent au sujet de l'Etat-Prince où pouvoir et légitimité ont pendant longtemps été davantage « hérités » que « mérités ». Il est intéressant que cette situation inégalitaire ait incité une partie de ceux qui ne pouvaient pas mobiliser leur héritage pour monter en grade à

¹¹⁵³ Wikileaks, "The Move toward an Interagency Synchronization Plan".

¹¹⁵⁴ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 81.

¹¹⁵⁵ Entretien avec des étudiants émiratis à Abu Dhabi, 7 novembre 2013.

redoubler d'efforts pour cultiver et démontrer leurs qualités et compétences opérationnelles.¹¹⁵⁶ Ainsi la conjonction de dynamiques générationnelles et sociétales contribue-t-elle à l'amélioration générale du niveau des agences et des forces en charge des questions de défense et de sécurité dans nos deux petits Etats du Golfe. Il faut cependant souligner que ceci est également favorisé par des politiques mises en place par les régimes pour encourager le développement des compétences et de l'opérationnalité des effectifs nationaux.

Les Princes du Qatar et des EAU ont cherché à augmenter la crédibilité et l'autonomie de leurs appareils de défense respectifs de deux manières : en réformant la formation ainsi que l'entraînement militaire – et plus largement le secteur de l'éducation – et en impulsant un mouvement de professionnalisation au sein de leurs institutions nationales, notamment les forces armées, où pouvoir et légitimité tendent à changer d'appui et à reposer davantage sur des critères de compétence. Il est possible de différencier deux temps ou deux niveaux de réformes ayant contribué à améliorer les performances et la préparation opérationnelle de nos deux petits Etats-Princes. Le premier tient au constat d'un décalage « entre l'introduction progressive de matériels sophistiqués et l'incapacité des militaires à en faire usage », ¹¹⁵⁷ qui a poussé leurs dirigeants à réformer les cursus de formation et d'entraînement militaires pour les adapter à l'utilisation de ces systèmes d'armes de haute technologie. Ainsi Cheikh Mohammed bin Zayed, qui a chapeauté ces efforts aux EAU, souligne-t-il l'importance de l'élément humain :

« L'Etat a équipé les forces armées des derniers systèmes d'armes et de la technologie militaire la plus avancée, les dotant des outils nécessaires pour défendre la patrie et ses intérêts, protéger les réussites nationales, soutenir nos frères et contribuer à préserver la paix et la stabilité dans le monde. Cependant, la pièce centrale de ce processus de modernisation a été l'élément humain. Cet aspect a toujours été considéré comme la base solide sur laquelle nous pourrions bâtir des forces armées fortes, efficaces et modernes capables d'assimiler les préceptes de notre époque et d'interagir de la meilleure manière avec la technologie de pointe. Les écoles, institutions et collèges militaires sont devenus notre priorité afin de rendre possible l'émergence de ce personnel qualifié ». ¹¹⁵⁸

Sur ce point, il faut d'ailleurs noter que les EAU ont eu une longueur d'avance sur le Qatar, ce qui n'est guère étonnant compte tenu du fait que la stratégie de survie émiratie a reposé

¹¹⁵⁶ Notons que cette dynamique est particulièrement observable aux EAU, où il existe de fortes différences socio-économiques entre les émirats du nord et les deux grands émirats de la fédération, Abu Dhabi et Dubaï. S'il ne semble pas y avoir de disparités socio-économiques suffisamment importantes au Qatar pour qu'une population locale plus pauvre redouble d'efforts pour se doter de solides compétences afin de tenter de briser un quelconque « plafond de verre », il est en revanche possible de suggérer que l'inégalité à laquelle sont confrontées les femmes y est à l'origine de leur forte représentation dans les formations universitaires, ce qui pourrait jouer un rôle important à l'avenir – une thématique sur laquelle nous reviendrons en plusieurs endroits au cours de ce chapitre.

¹¹⁵⁷ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 149 : « Comme le soulignait en 2003 le lieutenant colonel Ghadair Rashid al-Dhahiri, alors commandant du 76e escadron de chasseurs multirôles, les seules véritables limites des forces armées résident dans les capacités humaines ».

¹¹⁵⁸ Cité dans Ibid., p. 149-150.

à partir du début des années 1990 sur le développement des capacités de *hard power* tandis que la stratégie qatarie faisait la part belle au *soft power*. Cependant, nos interlocuteurs au Qatar ont souligné une évolution récente à cet égard, qui pourrait être rattachée à l'arrivée au pouvoir de Cheikh Tamim bin Hamad¹¹⁵⁹ et à la nouvelle équipe qu'il entraîne dans son sillage en 2013 et/ou à de nouveaux impératifs liés à l'activisme déployé par le petit émirat sur la scène régionale dans le contexte ouvert par le « Printemps arabe ». En tout état de cause, comme le notait un haut fonctionnaire français à Doha fin 2013, non seulement le nouveau chef d'état-major, Ghanem bin Shaheen al-Ghanem, a appuyé l'importance de faire évoluer les cursus de formation et d'entraînement militaires pour les adapter à l'emploi des forces, mais « il a en outre réalisé que les meilleurs officiers étaient toujours formés à l'étranger et qu'il n'y avait pas d'école de guerre digne de ce nom en local, ce qui devait impérativement changer ».¹¹⁶⁰

Cette remarque nous amène à souligner le deuxième niveau de réformes déployées par les gouvernements de nos deux petits Etats-Princes, qui concerne le secteur de l'éducation au-delà de la seule formation militaire mais pourrait également contribuer de manière significative à l'amélioration des performances générales du Qatar et des EAU dans le domaine de la défense. Nous suggérons plus haut que si la formation dont ont bénéficié les Qataris et les Emiratis qui gravissent les échelons des agences et forces locales pose bien les bases d'une autonomisation de nos deux Etats, celle-ci pouvait sembler partielle – ou superficielle – tant que ces formations étaient prises en charge par des puissances extérieures – et se passaient dans leurs pays. Or, les dirigeants de nos deux petits Etats du Golfe ont démontré une volonté croissante d'internaliser cette dimension en favorisant l'implantation de prestigieuses universités – et, plus récemment, de prestigieuses écoles de guerre – étrangères sur leur sol,¹¹⁶¹ mais également en développant leurs propres campus universitaires et centres de formation militaire.¹¹⁶² Ainsi Kristian Ulrichsen va-t-il jusqu'à écrire qu'une « véritable révolution » semble avoir eu lieu dans l'enseignement supérieur au sein des pays du CCG depuis le début du XXI^{ème} siècle :

¹¹⁵⁹ A cet égard, l'un de nos interlocuteurs avait une formule particulièrement parlante : « 1971 naissance du Qatar, 1995 naissance du Qatar moderne, 2013 naissance de l'*Etat* du Qatar » (Entretien à Doha, 12 mars 2014).

¹¹⁶⁰ Entretien avec un haut responsable militaire français à Doha, octobre 2013.

¹¹⁶¹ En termes d'écoles de guerre, il a longtemps été question de créer une école militaire franco-qatarie, Saint-Cyr Qatar. Cependant, ce projet a été suspendu, l'élite qatarie semblant lui avoir privilégié un partenariat avec la Grande-Bretagne, qui a donné lieu à la création de King's College Doha en 2014, qui forme les officiers qataris au Joaan Bin Jassim Joint Command and Staff College.

¹¹⁶² Pour les EAU, nous pensons notamment au National Defense College (NDC), dont la création a été annoncée par décret présidentiel fin 2012. Ce dernier, ouvert en décembre 2013, relève du GHQ d'Abu Dhabi – où il est basé – et il est vraisemblablement construit sur le modèle de la National Defense University (NDU) américaine. Son doyen, Dr. John R. Ballard, est d'ailleurs l'ancien doyen du National War College (NWC) et la plupart de ses enseignants sont des Américains ayant enseigné au NWC ou à la NDU (<http://www.ndc.ac.ac/en/faculty-en>, consulté le 18 novembre 2016).

« Entre 2003 et 2007, plus de quarante filiales étrangères d'universités occidentales ont ouvert leurs portes aux EAU et au Qatar, et plus de 100 universités et collèges se sont formés en Arabie saoudite. Le CCG a émergé comme le principal acteur universitaire dans l'ensemble de la région MENA, à mesure que l'ampleur des investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche y est devenue évidente. L'ouverture du Masdar Institute of Science and Technology (MIST) à Abu Dhabi et celle de la King Abdullah University of Science and Technology (KAUST) en Arabie Saoudite sont venues couronner cette tendance en 2009. (...) Ailleurs, la Qatar Foundation a montré la voie en créant Education City et le Qatar Science and Technology Park en collaboration avec les meilleures institutions académiques occidentales ».¹¹⁶³

Dès lors, on voit que les régimes de nos deux petits Etats ont investi des efforts conséquents dans les réformes de l'éducation et dans l'acquisition de connaissances comme biais d'autonomisation. Cette autonomisation est d'ailleurs non seulement lisible sur le plan d'une amélioration générale des performances de leurs citoyens qui pourrait à terme permettre une plus grande indépendance à l'égard des puissances étrangères qui ont jusqu'ici assuré la survie de leurs pays mais aussi, voire surtout, sur le plan économique. En effet, cette impulsion participe de l'effort de ces Etats pour diversifier leur économie et élargir leur base de production au-delà du pétrole et de sa rente. Nous avons souligné la place centrale de l'éducation dans les plans stratégiques dévoilés par le Qatar et les EAU sous l'emphatique qualificatif « Vision 2030 ».¹¹⁶⁴ Il s'agit ici de noter que ceci n'est donc pas seulement à rattacher à une stratégie de *state-branding* à retombées immédiates¹¹⁶⁵ mais semble en réalité s'insérer dans un projet plus vaste et de plus long terme visant à doter les citoyens de ces deux petits Etats des moyens de construire un avenir national qui serait de moins en moins dépendant de l'extérieur – y compris dans le domaine de la défense et de la sécurité. A cet égard, il faut également mentionner la récente instauration d'un service militaire obligatoire au Qatar et aux EAU – nous y reviendrons.¹¹⁶⁶ Il a pourtant été noté que

« L'un des traits communs aux monarchies du Golfe est la réticence des familles régnantes à faire participer l'ensemble de la population à l'effort de défense. Il s'agit de ne pas favoriser

¹¹⁶³ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 95.

¹¹⁶⁴ Les rapports « *Abu Dhabi Economic Vision 2030* » et « *Qatar National Vision 2030* » sont respectivement publiés en 2007 et 2008. Notons que « tous les experts le reconnaissent : [il s'agit] d'abord [d'un] instrument de communication à destination de la population, qui s'interroge sur la boulimie d'investissements tous azimuts de ses dirigeants » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 245). En dépit des doutes que ces plans stratégiques suscitent chez bon nombre d'observateurs, ils illustrent la préoccupation réelle de ces Etats quant à se prémunir contre les risques induits par la raréfaction des ressources naturelles qui sont à la base de leur pouvoir, sur lequel repose largement, voire intégralement, le statut international dont ils ont réussi à se doter.

¹¹⁶⁵ Dans le chapitre II.3.A., nous appréhendons le fait que le Qatar et les EAU aient favorisé l'implantation de prestigieuses universités étrangères sur leur sol comme l'un des investissements de ces acteurs dans de nombreux secteurs communs afin de faire rayonner l'image de marque de leur Etat sur la scène internationale.

¹¹⁶⁶ Le projet qatari, annoncé en novembre 2013, prévoit un service militaire obligatoire pour les hommes de 18 à 35 ans, d'une durée de trois mois pour les diplômés et de quatre mois pour les autres. Le projet émirati, annoncé en janvier 2014, vise quant à lui les hommes de 28 à 30 ans, et il est plus long : neuf mois pour les diplômés et deux ans pour les autres.

l'immixtion des gouvernés dans les processus de décision des gouvernants, monopole d'un cercle restreint et héréditaire, et de minimiser toute possibilité de putsch. Cette politique n'a pas été sans conséquence sur leur capacité à assurer leur défense avec un minimum d'indépendance par rapport à leurs protecteurs fournisseurs d'armements ».¹¹⁶⁷

Dans ce contexte, il est possible de s'interroger sur l'articulation d'une plus grande présence de locaux qualifiés dans les agences et dans les forces s'occupant de la défense et de la sécurité du pays, laquelle est d'ailleurs encouragée par certaines politiques mises en place par le régime, avec les logiques traditionnelles de nos deux petits Etats du Golfe. En d'autres termes, on se demande si l'autonomisation visée par le Qatar et les EAU se fait au prix d'une réévaluation de la personnalisation et de la centralisation du pouvoir sur lesquelles leurs régimes reposent.

Afin de répondre à cette question, il nous faut revenir sur la deuxième manière dont les Princes du Qatar et des EAU ont cherché à augmenter la crédibilité et l'autonomie de leurs appareils de défense. Ainsi que nous l'annoncions plus haut, ceux-ci ont impulsé un mouvement de professionnalisation au sein de leurs institutions nationales qui ouvre une situation où pouvoir et légitimité tendent dorénavant à changer d'appui et à reposer davantage sur des critères de compétence – ce qui peut, en soi, être considéré comme antithétique à la configuration politique patrimoniale.¹¹⁶⁸ Or, si cet effort semble à première vue aller à l'encontre des logiques traditionnelles de ces Etats-Princes, il a en réalité contribué à les renforcer. En effet, Victor Gervais explique que l'attribution de hautes fonctions au sein de l'état-major et de ses principales directions – les opérations, les achats, les renseignements, les ressources humaines et la logistique – aux EAU tient dorénavant non seulement aux compétences des acteurs mais aussi à des critères de « solidarité fonctionnelle ».¹¹⁶⁹

« Dans ce cadre, le mouvement de l'institution militaire en direction du modèle wébérien de la bureaucratie moderne ne doit pas apparaître comme une remise en cause des pratiques néo-patrimoniales. Il participe, au contraire, à en renforcer la pénétration dans chaque segment de l'institution, s'insérant dans un jeu où chaque titulaire de rôle s'affronte et se dispute la propriété de cette dernière. [Ceci] favorise l'établissement d'une nouvelle clientèle, autour du chef d'état-major, dont la cohésion s'établit sur ce qu'ils jugent être un pouvoir « mérité », s'opposant au pouvoir « hérité » de l'élite tribale placée aux postes de commande dans les années 1970 et 1980 ».¹¹⁷⁰

¹¹⁶⁷ Marc Cher-Leparrain, « Deux monarchies du Golfe instaurent un service militaire obligatoire », *ORIENT XXI*, 19 février 2014, <http://orientxxi.info/magazine/deux-monarchies-du-golfe,0520> (consulté le 15 novembre 2016).

¹¹⁶⁸ « La configuration politique patrimoniale ne connaît ni la notion de « compétence » ni celle d'« autorité constituée » (*Behörde*) dans leur acception moderne » (Max Weber, *Max Weber-Gesamtausgabe, I/22-4 : Herrschaft*, p. 313).

¹¹⁶⁹ Cette expression décrit une identité de rôles et de fonctions plutôt qu'une fonction sociale, notamment analysée dans les travaux de Merton et Durkheim (Voir Robert K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin, 1997 et Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris : PUF, 2004, cités dans Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 130).

¹¹⁷⁰ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 130.

Ceci fait écho à ce que nous notions dans le chapitre II.4.B., à savoir que la diversification des réseaux du Prince au-delà de la famille et de la tribu à partir des années 1990 au Qatar et aux EAU portait en germe une capacité de modernisation en dépit de la personnalisation et de la centralisation du pouvoir car Cheikh Hamad bin Khalifa et Cheikh Mohammed bin Zayed étaient dorénavant plus libres d'intégrer, au sein de leurs réseaux, des personnes dont pouvoir et légitimité sont « mérités » et non plus « hérités ». En favorisant l'augmentation du nombre de locaux dotés d'une formation et de compétences solides dans les institutions en charge des questions sécuritaires, nos deux Princes contribueraient ainsi à rendre leurs appareils de défense nationaux plus opérationnels et plus indépendants qu'auparavant tout en consolidant leur assise sur le pouvoir à travers de nouveaux réseaux de clientèle. Dès lors, non seulement l'autonomisation qu'ils visent ne semble pas remettre en cause les fondements de leur modèle en tant que petits Etats-Princes, mais il se pourrait que leurs régimes aient trouvé le moyen que ces nouvelles dynamiques les renforcent. Nous reviendrons sur ces questions, en apportant des nuances à leur faculté réelle d'autonomisation (chapitre III.5.B.) et en apportant des précisions sur le nouveau modèle étatique que le Qatar et les EAU cherchent à mettre en place (chapitre III.5.C.). Pour l'heure, nous proposons d'explorer la rationalisation et la professionnalisation des processus à laquelle on assiste dans ces deux pays depuis les années 2000 – dynamiques que l'augmentation du nombre de locaux performants au sein des agences en charge des questions de défense et dans les forces armées a largement favorisées.

2) *Des politiques de défense et des achats d'armement plus structurés et cohérents*

Pendant longtemps, les dirigeants du Qatar et des EAU – tout comme ceux des quatre autres pays du CCG – exprimaient difficilement leur conception propre des enjeux sécuritaires et stratégiques auxquels leurs Etats étaient confrontés. Ils se caractérisaient alors par une certaine absence d'évaluation des capacités, de réflexion sur les besoins de leurs forces armées et de planification dans leurs achats militaires – ce qui, au regard de leur récente indépendance, n'était au demeurant pas étonnant. En conséquence, ainsi que nous l'avons noté précédemment, les industriels de défense et sécurité occidentaux avaient la possibilité d'y vendre virtuellement tout ce qu'ils voulaient, avec une facilité d'autant plus grande que la compétition dans les marchés d'armement internationaux était bien moindre qu'aujourd'hui. Soulignons également que les acteurs locaux avaient tendance, jusqu'au début des années 1990, à acheter des équipements « clés en main », ¹¹⁷¹ ce qui était très avantageux pour les fournisseurs.

¹¹⁷¹ Ceci signifie qu'aucune modification majeure n'est apportée pour correspondre à un besoin spécifique formulé par le client, et qu'aucune moindre portion de la chaîne de production n'est réalisée dans le pays destinataire.

Or, les interlocuteurs institutionnels et industriels que nous avons rencontrés sur le terrain nous ont tous dit que ces affirmations ne reflétaient plus du tout la manière dont les choses se passent dorénavant, tant dans la mise en place de leurs politiques de défense et dans la formulation de leurs besoins capacitaires que dans les circuits régissant leurs marchés d'armement. En effet, le Qatar et les EAU ont progressivement procédé à une rationalisation et à une professionnalisation de leurs processus en la matière avec une détermination dont l'intensité a notamment été accrue par la conviction qu'ils avaient trop longtemps été « floués » par leurs fournisseurs occidentaux et par une ferme intention de ne pas réitérer les erreurs du passé.¹¹⁷² Nous nous proposons donc d'explorer ici les trois dimensions évolutives de leurs pratiques : les efforts faits pour mieux évaluer la menace et les besoins opérationnels associés, la mise en place d'une plus grande cohérence entre une mission identifiée et des matériels militaires adaptés, et la rationalisation opérée dans les négociations de contrats ainsi que dans la mise en œuvre des projets.

En termes de rationalisation et de professionnalisation de la défense de ces deux petits Etats-Princes, le premier point que nous souhaitons aborder est celui de leur meilleure évaluation de la menace évolutive qui pèse sur eux et des besoins opérationnels qui y sont associés.¹¹⁷³ L'effort d'adaptation de la formation et de l'entraînement des personnels militaires à l'utilisation de systèmes d'armes de haute technologie que nous avons décrit dans le mouvement précédent a permis d'améliorer la préparation opérationnelle de leurs forces armées. Toutefois, cette dernière consistait essentiellement à pouvoir répondre à un enjeu identifié dans l'immédiat¹¹⁷⁴ et il continuait de leur manquer un élément essentiel : une réflexion stratégique de long terme reposant sur un solide travail de renseignement combiné à une planification opérationnelle efficace.

« Entre le *back office* – responsable de l'ensemble des tâches administratives et logistiques – et le *front office* qui s'occupe de tout ce qui est opérationnel et auquel on a accordé la priorité, les forces armées n'ont pas mis en place de véritables structures permettant de réfléchir aux questions stratégiques, au-delà des questions du moment. Seule une poignée d'officiers, très compétents, ont élaboré une réflexion sur les besoins de faire évoluer les forces armées pour répondre au défi du monde contemporain ». ¹¹⁷⁵

¹¹⁷² Comme nous l'avons mentionné auparavant, les acteurs locaux ont en effet le sentiment que leurs partenaires ont longtemps eu tendance à leur vendre des équipements dont ils n'avaient en fait pas véritablement besoin et qui pouvaient même être obsolètes.

¹¹⁷³ L'ordre dans lequel nous avons choisi d'explorer les efforts de rationalisation et de professionnalisation de leurs processus en matière de défense et de sécurité n'est pas l'ordre chronologique dans lequel ceux-ci ont été déployés. L'émergence d'une appréciation locale des enjeux – notamment grâce au déploiement de cellules de renseignement – est ainsi bien plus récente que la réorganisation de leurs procédures d'achats. Présenter les aspects de l'autonomisation de leurs pratiques dans l'ordre dans lequel ils apparaissent désormais, de l'identification de la menace à la finalisation de leurs acquisitions militaires dans le cadre d'une stratégie clairement définie, nous semblait cependant plus logique.

¹¹⁷⁴ Ou même juste à savoir se servir de matériels achetés indépendamment de leur adéquation ou non à la menace.

¹¹⁷⁵ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 152.

Dès lors, comme on nous l'a maintes fois expliqué sur le terrain, les acteurs locaux n'étaient pas en mesure d'apprécier, jusqu'à récemment, les menaces pouvant émerger à moyen ou long terme – y compris en conséquence directe ou indirecte de certaines de leurs actions dont seules les visées de court terme étaient appréhendées¹¹⁷⁶ – et encore moins de les hiérarchiser et d'identifier les moyens les plus adaptés pour y répondre. Pourtant, les régimes qataris et émiratis, comme tous les régimes autoritaires, ne manquent pas de services de renseignement (*mukhabarat*).¹¹⁷⁷ En réalité, ces derniers se sont longtemps concentrés essentiellement sur la scène intérieure,¹¹⁷⁸ en adéquation avec la priorité donnée à la stabilité du régime face à une menace qui se trouverait à l'intérieur des frontières – qu'elle se situe au niveau de la population locale ou de l'importante communauté d'expatriés.¹¹⁷⁹ Dans ce contexte, les centres d'études stratégiques existant dans nos deux petits Etats étaient, de l'avis de bon nombre de nos interlocuteurs, d'une efficacité et d'une pertinence relativement limitées.¹¹⁸⁰ Cependant, le tableau ainsi dépeint évolue, particulièrement depuis 2011, en lien avec l'arrivée du « Printemps arabe ». En effet, nous avons noté que la participation du Qatar et des EAU dans l'opération en Libye avait revêtu plusieurs aspects dont l'un des plus utiles pour la coalition avait été l'appui et le renseignement qu'ils ont faits en différents points du territoire libyen. Cette nouvelle dynamique d'envoi de forces spéciales et de cellules de renseignement à l'extérieur participe d'une meilleure appréciation des enjeux et d'une prise de conscience d'un besoin d'ajuster leurs stratégies.

¹¹⁷⁶ A cet égard, nos interlocuteurs faisaient par exemple référence aux financements de groupes armés dans la région correspondant aux intérêts des régimes locaux alors que ceci avait, ou était susceptible d'avoir, un effet profondément déstabilisateur à plus long terme. Il ne faudrait pour autant pas y voir une « malice » de leur part. Ainsi que nous l'ont exprimé de nombreuses personnes qui connaissent bien ces pays, « il y a toujours une donnée fondamentale que l'on oublie lorsque l'on analyse leurs processus décisionnels, notamment en termes de politique étrangère, c'est l'*ignorance* », ou, formulé de manière plus prosaïque, « à choisir entre le machiavélisme et la connerie, il faut toujours prendre la connerie » (entretiens à Paris en février et mars 2013).

¹¹⁷⁷ « L'autoritarisme est un système de contrôle. Apparaissent des régimes qui fonctionnent par l'exclusion politique de ceux qui ne leur font pas allégeance ou n'acceptent pas passivement la situation, et l'inclusion dans les cercles du pouvoir ou dans leurs ramifications tentaculaires d'un certain nombre d'affidés. (...) Les pouvoirs arabes qui se mettent en place dans les années 1950-1960 et qui perdurent jusqu'à nos jours – qualifiés aujourd'hui de « *mukhabarat states* » ou de « *bunker states* » – illustrent ces perspectives de fermeture de la participation et de la contestation institutionnalisée » (Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 947-948).

¹¹⁷⁸ Selon un câble diplomatique datant de 2009 (Wikileaks, "The Move toward an Interagency Synchronization Plan"), la priorité n°1 des services de renseignement qataris est en effet « la protection du régime ». En deuxième position arrive cependant « la menace existentielle venue d'Iran ».

¹¹⁷⁹ Nous reviendrons sur la menace multiforme que représente ou pourrait représenter la communauté d'expatriés dans ces petits Etats à minorité locale au cours des mouvements suivants. Celle-ci est d'ailleurs la troisième priorité des services de renseignement qataris, selon le câble diplomatique cité dans la note précédente.

¹¹⁸⁰ Cette opinion était exprimée au sujet des centres d'études stratégiques locaux comme le *Center for Strategic Studies* des forces armées qataries ou l'*Emirates Center for Strategic Studies and Research* (ECSSR), et non au sujet des nombreux *think tanks* étrangers sur leur sol – ce qui pose cependant une fois de plus la question des limites à une véritable autonomisation stratégique de nos deux petits Etats.

Selon les institutionnels et les industriels que nous avons rencontrés, il y a ainsi fort à parier que la planification opérationnelle des acteurs locaux fasse un bond en avant très rapidement, d'autant plus qu'ils semblent déterminés à accroître leur action sur les théâtres étrangers pour contribuer, aux côtés de leurs grands partenaires occidentaux, à la stabilisation d'une région qui n'en finit plus de s'embraser.¹¹⁸¹ Leur professionnalisme croissant en la matière se traduit notamment dans les demandes de formation qu'ils adressent à leurs interlocuteurs dans le cadre des accords de coopération de défense.¹¹⁸² Or, cette impulsion parachève un mouvement de rationalisation de leur défense qui était déjà sensible à d'autres niveaux, c'est-à-dire en termes de mise en cohérence des matériels militaires achetés avec des besoins opérationnels mieux identifiés et de plus grande rigueur dans les négociations de contrats et la mise en œuvre des projets.

Le second aspect de la crédibilité croissante de nos deux petits Etats-Princes dans le domaine de la défense et de la sécurité – l'évolution de leurs exigences lorsqu'ils achètent des matériels militaires afin que ceux-ci correspondent davantage à leurs besoins réels – émerge dans les années 1990 et se confirme dans les décennies suivantes.¹¹⁸³ Cette tendance est directement liée à l'arrivée de la nouvelle génération d'acteurs locaux à des postes décisionnaires en la matière que nous avons décrite précédemment. Ces jeunes qataris et émiratis ne sont pas seulement au fait des besoins opérationnels de leurs pays – tels que définis alors au sein des écoles de guerre occidentales où ils ont pour la plupart fait leurs classes – et de l'éventail d'équipements pouvant y répondre dans les portfolios des entreprises de défense à l'international. Ils sont en outre tout à fait conscients de leur attractivité grandissante pour ces fournisseurs, ce qui les incite d'autant plus à faire jouer la concurrence que ceux-ci sont de plus en plus nombreux. En effet, le nombre significatif de nouveaux entrants sur les marchés d'armement mondiaux¹¹⁸⁴ pousse assez naturellement les fournisseurs à faire davantage de concessions à leurs clients afin de remporter les contrats, et les acteurs locaux sont déterminés à en tirer le plus grand profit possible.

¹¹⁸¹ La mise en application de leur autonomisation, à travers la projection de leurs forces armées mais aussi à travers le montage d'une industrie de défense locale (particulièrement aux EAU), fait l'objet du mouvement suivant.

¹¹⁸² Ainsi, depuis le début du « Printemps arabe », les demandes de formation de forces de projection terrestre sur des théâtres étrangers se multiplient (entretien avec un militaire français participant à la coopération bilatérale entre le Qatar et la France en octobre 2013 à Doha).

¹¹⁸³ Si les EAU ont entamé la modernisation et la rationalisation de leur appareil sécuritaire avant le Qatar, il nous semblait contre-productif de trop marquer leur différence ici parce que le Qatar prend à partir du milieu des années 2000 le même chemin que celui ouvert par les EAU dans les années 1990 et que le « Printemps arabe » a accéléré ces dynamiques. Dans l'absolu, nous avons veillé à ne pas enfermer notre propos dans une temporalité qui risque d'être vite dépassée.

¹¹⁸⁴ « La nouvelle concurrence s'épanouit sur l'ensemble du globe, en Asie – Chine, Corée du Sud, Inde –, au Proche-Orient – Turquie – mais également en Amérique latine – Brésil –, ou en Afrique – Afrique du Sud –, certaines entreprises ressortissantes de ces Etats concurrençant frontalement les anciens acteurs et se révélant en mesure de remporter des appels d'offres internationaux » (Assemblée nationale, *Rapport d'information n° 2469*, déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées le 17 décembre 2014).

A cet égard, on peut identifier trois étapes marquant leur volontarisme pour insuffler un plus grand professionnalisme dans leurs acquisitions militaires et davantage de cohérence entre ces dernières et leurs besoins réels, y compris dans la relation bien établie avec leurs fournisseurs traditionnels. La première est un éloignement de leur tendance à acheter des équipements « clés en main » qui étaient, ainsi que nous l'avons souligné, particulièrement rentables pour les fournisseurs.¹¹⁸⁵ Aux EAU, l'état-major des armées fait ainsi circuler dès le milieu des années 1990 une note interdisant l'achat de matériels ne pouvant pas être testés dans le pays ou par ses forces armées.

« Cette décision a modifié les pratiques commerciales des industries de défense occidentales, habituées à fixer elles-mêmes les besoins de leurs clients dans la région du Golfe et assura l'introduction de matériels sophistiqués et performants adaptés aux exigences opérationnelles des forces armées émiraties. En témoigne notamment la décision des EAU d'opter pour le char de combat Leclerc au début des années 1990, rendue possible par l'acceptation du constructeur français d'introduire certaines variantes par rapport au modèle d'origine, telles que l'ajout du moteur Diesel MTU MT-883 Ka-500 et de la transmission Renk HSWL 295 TM ». ¹¹⁸⁶

Comme l'explique Victor Gervais, les Etats-Unis ont alors appris à leurs dépens que les règles du jeu avaient changé puisque le fabricant du char américain de combat Abrams n'avait quant à lui pas consenti à ce que des missions d'évaluation soient conduites aux EAU, ce qui a joué contre lui lors du processus de sélection. Il est d'ailleurs possible de considérer que cette nouvelle dynamique dans les relations entre clients et fournisseurs a été rapidement intégrée par les Américains, comme en témoigne leur vente de 80 F-16 E/F aux EAU à la fin des années 1990, en amont de laquelle « les forces armées ont effectué 96 missions d'évaluation, dont 36 aux EAU, avant de donner un avis positif sur l'achat de ce modèle et de proposer une série de modifications liées aux exigences opérationnelles de l'armée de l'air ». ¹¹⁸⁷ Cette remarque permet de faire la jonction avec la seconde étape de l'évolution des acquisitions militaires de nos deux petits « Etats-Princes » – dans la continuité logique de la première. Tandis que les décideurs de ces pays commencent par formuler de plus grandes exigences sur les matériels qu'ils projettent d'acheter essentiellement pour que ceux-ci soient compatibles avec les conditions locales (dont la poussière et la chaleur), leurs demandes en termes de spécificités techniques reflètent de plus en plus une volonté de mise en cohérence de leurs achats avec un *besoin opérationnel* identifié. Or,

¹¹⁸⁵ « En l'absence de capacité industrielle locale intégrée, les équipements sont fournis « clés en main ». Un char est livré en tant que produit fini, complet et donc au prix le plus fort. Cette livraison « sur étagère » est de loin plus rentable pour le fournisseur qui ne doit pas transformer son produit pour l'adapter aux besoins spécifiques du client » (Nadim Hasbani, « Les pays du Golfe : premiers importateurs mondiaux d'armement », site internet de l'Institut français de géopolitique, 3 juillet 2006, <http://www.geopolitique.net/les-pays-du-golfe-premiers-acheteurs-mondiaux-darmements/>, consulté le 15 décembre 2016).

¹¹⁸⁶ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 136.

¹¹⁸⁷ Ibid., p. 137-138.

ceci ne se traduit pas seulement par une augmentation significative des modifications techniques qui doivent être apportées par les fournisseurs aux systèmes qu'ils cherchent à vendre à leurs clients du Golfe pour avoir une chance de remporter les marchés. Cela se traduit également par une importance croissante accordée par ces derniers aux transferts de technologies qui accompagnent les grands contrats d'armement, et notamment à l'acquisition des codes sources des matériels qu'ils achètent. En 1995, un haut responsable militaire émirati explique ainsi :

« Par le passé, les Etats-Unis rechignaient à transmettre les codes sources [de leurs systèmes], ce qui entretenait la dépendance du consommateur envers eux pour toutes les mises à niveau et le soutien technique. Par conséquent, nous mettons un accent particulier sur ces codes sources. (...) Il est primordial que nous nous dotions de capacités locales sans avoir à nous adresser au fournisseur pour chaque modification mineure que nous devons apporter à nos systèmes ». ¹¹⁸⁸

Sur ce point, il faut aussi noter que cette deuxième étape dans la mise en place d'un plus grand professionnalisme dans les stratégies d'acquisitions militaires des EAU et, dans une moindre mesure, du Qatar, correspond à une ambition dépassant la seule autonomisation de leur appareil de défense. Les acteurs locaux semblent désormais chercher à être moins dépendants de l'extérieur mais également à jeter les bases de leur propre participation aux marchés d'armement internationaux en tant que fournisseurs et non en tant que simples clients. Nadim Hasbani mentionne à cet égard les modifications techniques importantes réclamées par les EAU aux industriels français dans le cadre des négociations sur le Rafale :

« [Les Emiratis] considèrent l'avion sous-motorisé et voudraient lui offrir une capacité d'emport du missile air-air longue portée Meteor du fabricant européen MBDA, qui implique des modifications fort coûteuses. Un officiel de la compagnie d'électroniques Thalès explique que « les Emirats veulent simplement transformer leur version du Rafale en avion de 5ème génération » et réclament que la France reprenne à son compte les 62 Mirages 2000-9 pour les revendre. Plus encore, les Emirats désirent non seulement produire une partie des avions sur place, mais aussi pouvoir le produire en vue de l'exporter à une tierce partie ». ¹¹⁸⁹

Nous reviendrons sur cette dimension lorsque nous traiterons de la mise en application de l'autonomisation de nos deux petits Etats-Princes, laquelle passe notamment par le montage d'une industrie de défense locale. Avant cela, nous proposons de nous arrêter sur la troisième étape – en forme de point d'interrogation – de l'évolution de leurs acquisitions militaires, à savoir

¹¹⁸⁸ Général Khaled Al Bu Ainnain (qui était alors colonel), cité dans Michael Knights, *Unfriendly Skies: The Development of GCC Air Forces*, Hasting : Cross-Border Information, 2002, p. 72. Il est à noter que cette autonomie technologique a également vocation à répondre en partie à un problème de manque de personnel au sein des forces armées du pays. Comme le précise le général, « l'accent mis sur le soutien et l'exploitation d'équipements sophistiqués et très exigeants sur le plan logiciel rend la carrière militaire plus attrayante ». Nous reviendrons sur les contraintes liées au facteur humain dans l'autonomisation de la défense de nos deux petits Etats-Princes ainsi que sur les pistes envisagées pour les pallier dans les mouvements suivants.

¹¹⁸⁹ Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis*, p. 124.

l'adoption d'une approche dite « capacitaire » par les acteurs locaux, hypothèse que nous avons testée à travers nos entretiens sur place et au sein des institutions et industries traitant avec ces pays. L'approche capacitaire est une méthode de planification ayant pour vocation d'aider la démarche d'acquisition de défense et de sécurité des Etats en répondant au mieux aux nouveaux défis auxquels ils ont à faire face. Partant de la question « qu'a-t-on besoin de faire concrètement ? » et non « quels équipements a-t-on besoin de remplacer ? », elle est axée sur les objectifs plutôt que sur les produits, ce qui répond plus adéquatement au contexte international contemporain.¹¹⁹⁰ Face au double constat d'une meilleure identification locale des besoins opérationnels et d'une volonté de mettre les achats d'armement en cohérence avec ces besoins, nous avons envisagé que les responsables des acquisitions militaires au Qatar et aux EAU raisonnent de manière croissante selon l'approche capacitaire. Cependant, les avis recueillis sur la question étaient très partagés. Si tous les acteurs institutionnels et industriels que nous avons rencontrés dépeignaient une même réalité où leurs interlocuteurs locaux dans les négociations de contrats continuent à ce jour de formuler leurs besoins en termes de produits et non en termes de capacités, ils n'en tiraient pas les mêmes conclusions. Pour certains, ceci signifiait que l'identification de la mission à laquelle les systèmes achetés pouvaient participer intervenait *après* la manifestation d'un intérêt pour ceux-ci. Cela se traduisait par une demande adressée en aval à des conseillers extérieurs et parfois aux industriels eux-mêmes pour que ces derniers rédigent les concepts d'opérations associés aux matériels en question. A l'inverse, pour d'autres, ceci illustrait simplement les frilosités de ces interlocuteurs à « dévoiler leur jeu dès le départ » :

« Les acteurs locaux nous expriment leurs besoins en termes purement matériels mais, au fur et à mesure des processus itératifs, on constate que la mission à effectuer est bel et bien identifiée. Il semble donc y avoir une approche capacitaire, même si ce n'est pas annoncé comme tel ». ¹¹⁹¹

¹¹⁹⁰ Jusqu'à la fin de la Guerre froide, tournant incontestable des relations internationales, les démarches étaient basées sur les menaces. L'existence d'une menace symétrique clairement identifiée, dont les idéologies, les drivers et les capacités militaires étaient parfaitement connues, permettait de raisonner quantitativement : il s'agissait d'accumuler de nombreuses capacités performantes selon une logique d'équilibre de la menace. La chute de l'URSS et la fin du monde bipolaire a donné lieu à une transformation des logiques selon lesquelles étaient opérées la planification et l'acquisition des matériels de défense. Les démarches se sont appuyées sur des scénarios. D'où pouvait venir la menace et comment pourrait-elle mettre en danger l'Etat ? Ici encore, l'approche se concentrait rapidement sur les moyens militaires à acquérir pour se prémunir au mieux contre la réalisation des scénarios anticipés. Mais un nouveau tournant majeur a poussé les décideurs et planificateurs de la défense nationale à faire évoluer leurs méthodes : les attentats du 11 septembre 2001. Ceux-ci ont vu émerger deux nouvelles données. La menace pesant sur les pays venait dorénavant d'un ennemi dont l'identité, les modes d'actions et les capacités militaires étaient plus ou moins inconnus. En outre, la menace représentée ne venait plus seulement peser sur les Etats mais sur la population. C'est ainsi que sont progressivement apparues des notions nouvelles : *Homeland security*, continuum défense/sécurité, sécurité globale, ... Le défi majeur auquel faisaient dorénavant face les Etats était que l'on était passé d'une menace incertaine à une incertitude menaçante. Il fallait donc repenser les démarches.

¹¹⁹¹ Entretien avec un industriel français à Abu Dhabi, mars 2014.

Enfin, il faut mentionner que plusieurs de nos interlocuteurs rejetaient le concept même d'« approche capacitaire » au titre qu'il s'agissait là de la « dernière invention en date pour refourguer un maximum de came aux clients » au lieu de se pencher sur leurs besoins réels, ce qui supposerait de « prendre le risque d'accepter que ceux-ci sont peu ou prou inexistantes ».¹¹⁹² Un point qui nous semble en tout état de cause intéressant dans l'approche capacitaire est sa valorisation d'une certaine rationalisation financière¹¹⁹³ passant notamment par une réflexion sur les convergences de besoins des différents corps d'armée sur une mission donnée. De l'avis de certaines personnes que nous avons rencontrées sur le terrain, l'évolution des pays du Golfe vers l'approche capacitaire était en quelque sorte inévitable car les besoins de leur armée de l'air, de leur armée de terre et de leur marine étaient nécessairement très poreux les uns avec les autres dans un environnement si étroit. Pour autant, il est possible de considérer qu'il n'est pas primordial de catégoriser l'évolution de leurs stratégies selon la terminologie de l'approche capacitaire qui demeure un concept avant tout occidental n'ayant que peu de sens dans le contexte local.¹¹⁹⁴ Qu'il s'agisse là d'un signe de la mise en place balbutiante d'une approche capacitaire par nos deux petits Etats-Princes ou non, il est intéressant d'évoquer la rationalisation – notamment financière – qu'ils opèrent dans les négociations de contrats et dans la mise en œuvre des projets.

Ce troisième aspect du professionnalisme croissant des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU, qui se traduit par un allongement significatif du temps de négociations,¹¹⁹⁵

¹¹⁹² Entretiens avec plusieurs analystes travaillant dans des centres de recherche implantés aux EAU en octobre 2013. Le « risque d'accepter que les acteurs locaux n'aient en réalité pas de réels besoins objectifs » de défense est une idée qui est très régulièrement apparue au cours de nos entretiens, y compris avec des industriels travaillant dans la région. Pour certains, ceci tenait au fait que la défense de ces pays serait toujours assurée par des puissances extérieures. Pour d'autres, ceci était lié à l'amplification abusive de la menace pour justifier de gros marchés d'armement alors que les véritables risques pesant sur ces Etats se trouveraient ailleurs (au niveau de la sécurité alimentaire, par exemple).

¹¹⁹³ Selon la définition de l'OTAN, « [l'approche capacitaire] implique une analyse fonctionnelle des besoins opérationnels. Des capacités sont identifiées à partir des tâches qui doivent être réalisées. Une fois défini l'inventaire des besoins capacitaires, les options les plus financièrement avantageuses et les plus efficaces pour répondre aux besoins sont recherchées » (NATO Research and Technology Board : Panel On Studies, Analysis and Simulation (SAS), *Handbook in Long Term Defense Planning*, 2001). Dans un contexte incertain, la planification doit veiller à fournir des capacités convenant à un large spectre de circonstances et de défis contemporains tout en travaillant dans un cadre économique nécessitant des choix.

¹¹⁹⁴ L'un de nos interlocuteurs sur le terrain soulignait notamment que les termes d'« approche capacitaire » ne pouvaient pas être traduits en arabe. D'après cet Américain travaillant dans un *think tank* à Dubaï, ceci était peut-être la meilleure preuve qu'il était en définitive assez vain de vouloir à toute force faire entrer les méthodes de planification et d'acquisition des pays du Golfe dans les « cases » de nos propres schémas. A ceci, on peut ajouter que certains fondements de l'adoption de l'approche capacitaire par les pays occidentaux ne sont pas d'actualité pour les pays du Golfe. On pense ainsi à la « disparition de la menace symétrique » qu'a été la chute de l'URSS et la fin de la Guerre froide. Dans le cadre de la Péninsule arabique, la présence de l'Iran et l'opposition chiites/sunnites qui est parfois assimilée à une « Guerre froide du Golfe » continuent d'alimenter une course aux armements centrée sur l'accumulation de matériels au moins autant que sur leur véritable visée opérationnelle.

¹¹⁹⁵ Comme nous le disait un industriel français rencontré à Abu Dhabi en octobre 2013, « quand on se rend dans le Golfe, on pense qu'on va signer dans l'année mais en réalité cela prend dorénavant deux ou trois ans ». Ceci tient

est observable depuis les années 2000. Il prend plusieurs formes. Tout d'abord, les acteurs locaux se plient dorénavant aux règles des appels d'offres internationaux, ce qui implique d'étudier plus rigoureusement les contrats afin de s'assurer que les offres correspondent bien au besoin qui a été plus clairement défini. En pratique, ceci signifie que l'on s'est éloignés d'une situation où les déterminants motivant les achats militaires de ces pays et le déroulement des négociations en interne étaient particulièrement opaques pour aller vers une organisation plus transparente. Ainsi, des comités rassemblant des experts opérationnels et techniques interviennent en amont pour formuler un appel d'offre qui part d'une analyse de l'existant pour établir comment les nouveaux systèmes devront s'interfacer avec ceux que l'on possède déjà. D'autres comités interviennent ensuite pour évaluer la cohérence des offres reçues avec le besoin formulé, les performances techniques des solutions proposées et la pertinence des prix avancés.¹¹⁹⁶

« Des contrats récents indiquent clairement que la situation a complètement évolué. Ainsi, l'acquisition par les EAU, au terme de longues négociations, de F-16 américains fabriqués par Lockheed Martin et de Mirage 2000-9 français fabriqués par Dassault, illustre ce changement. Dorénavant, les offres faites par les industriels de la défense sont observées dans le détail et suivies de longues et scrupuleuses négociations dont le but est d'obtenir les meilleures garanties de sécurité occidentales mais aussi d'obtenir les produits les plus performants et les plus pertinents possibles en termes opérationnels au meilleur prix ». ¹¹⁹⁷

Outre la structuration accrue des procédures d'achats au Qatar comme aux EAU, il est en effet important de souligner les efforts de rationalisation financière des acteurs locaux. L'idée est que ces derniers souhaitent dorénavant acheter uniquement ce dont ils ont besoin, et ce au prix le plus avantageux – un point sur lequel l'augmentation du nombre de fournisseurs potentiels dans les marchés d'armement internationaux les aide grandement. Notons cependant que cette rationalisation financière, motivée par une volonté de faire preuve d'un plus grand professionnalisme dans le domaine sécuritaire et au-delà¹¹⁹⁸ mais aussi par un esprit de revanche sur des fournisseurs qui ont abusé de leurs largesses par le passé, rencontre certaines limites.

à la plus grande rigueur observée par les acteurs locaux mais aussi au fait que ceux-ci prennent le temps de comparer virtuellement *tous les systèmes possibles* à échelle internationale. A cet égard, un autre industriel soulignait : « Dorénavant, quand les pays du Golfe veulent acheter quelque chose, ils font le tour du monde et ils confrontent les solutions ; ce sont des clients de plus en plus compliqués » (Entretien à Abu Dhabi, 24 octobre 2013).

¹¹⁹⁶ Notons que ces comités sont composés d'acteurs locaux mais aussi et surtout d'expatriés, souvent occidentaux. Nous reviendrons sur ce point dans les mouvements suivants. Pour l'heure, il semble important de différencier la situation où les fournisseurs établissaient eux-mêmes le besoin de leurs clients et la situation actuelle, au sein de laquelle les personnes rédigeant les appels d'offres ont beau être issus des mêmes pays, ils sont bel et bien au service de l'Etat client. Ceci donne parfois lieu à des incompréhensions de la part des fournisseurs, d'ailleurs.

¹¹⁹⁷ Nadim Hasbani, "The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States", p. 81.

¹¹⁹⁸ « Au diwan royal [du Qatar], l'efficacité est désormais le maître mot. Fini l'ère dispendieuse de cheikh Hamad où, sur un claquement de doigts, on décidait la mise en œuvre d'un projet coûteux sans vraiment avoir réfléchi à son utilité et sa faisabilité. « Depuis dix ans que je suis au Qatar, je n'ai jamais vu un projet qui ait été bien géré,

La première, sur laquelle de nombreux industriels rencontrés sur place ont attiré notre attention, est que les nouvelles exigences de ces clients en termes de prix « sont parfois délirantes et reflètent une sous-évaluation flagrante des solutions proposées ».¹¹⁹⁹ La seconde, qui fait écho à l'approche capacitaire que nous évoquions précédemment, est que les acteurs locaux ont encore une large marge d'amélioration pour ce qui est de valoriser les convergences de besoins entre leurs différents corps d'armée et même entre les différents départements au sein d'une agence ou institution donnée, ce qui compromet l'objectif de rationalisation budgétaire. Cette difficulté est constatée dans bien des Etats cherchant à adopter une démarche capacitaire¹²⁰⁰ mais elle prend une dimension particulière dans nos deux petits Etats-Princes car les querelles qui opposent alors les différents départements recoupent souvent les problématiques clientélares que nous avons explorées dans le chapitre 4. En dépit de la réorganisation opérée dans leurs processus d'acquisitions militaires, nous avons noté que le Prince demeurait bien souvent le décisionnaire final, au moins sur les projets « dimensionnants ». Or, si cette centralisation peut sembler contribuer à l'amélioration des méthodes de sélection des matériels,¹²⁰¹ pour l'heure elle n'empêche pas – et elle alimente même – les compétitions entre les différents départements ou sponsors locaux qui cherchent à imposer une solution ou un partenaire donné car chacun

constate un expatrié français qui travaille dans le secteur des infrastructures. Aujourd'hui, Tamim veut se démarquer de son père : il exige que les chantiers se terminent dans les délais et le budget impartis au départ ». En bon gestionnaire qu'il veut être, Tamim souhaite mettre fin à la gabegie qui a généré une corruption rampante dans le monde des affaires » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 265). Aux EAU comme au Qatar, « ceux qui décident avec quel partenaire travailler n'apprécient guère lorsqu'ils ont l'impression que leurs interlocuteurs cherchent à leur soutirer un maximum d'argent ou à leur refourguer du matériel inutile » (Entretien avec un Américain travaillant dans un *think tank* à Dubaï, le 21 février 2014).

¹¹⁹⁹ A titre d'exemple, l'un de ces industriels, rencontré en octobre 2013 à Abu Dhabi, citait un contrat dont la valeur était estimée à 300 milliards et dont la partie émiratie avait demandé à ce qu'elle soit abaissée à 175 milliards, « sans que le scope du projet soit particulièrement réduit pour autant ».

¹²⁰⁰ La difficulté de concilier le pluralisme d'intérêts des différentes agences et services en charge d'assurer la défense et la sécurité nationale, y compris au sein des grandes puissances occidentales, ne saurait être sous-estimée. En réalité, plus le nombre de responsables est important, plus la collaboration est complexe – ce qui fait écho à l'idée selon laquelle l'adoption d'une démarche capacitaire pourrait être plus facile dans les petits Etats-Princes que nous étudions qu'en France ou aux Etats-Unis. Lors de nos recherches sur l'approche capacitaire pour l'entreprise Airbus Défense & Space, nous avons également noté que le recoupement des segments capacitaires (le fait qu'un même matériel puisse répondre à plusieurs besoins capacitaires) rendait la planification budgétaire plus difficile. En effet, chaque agence pourrait être tentée de gonfler les moyens nécessaires aux solutions capacitaires prises en charge par elle, ce qui *in fine* avait toutes les chances de compromettre l'objectif de rationalisation budgétaire.

¹²⁰¹ « [Aux EAU,] les programmes d'armement sont aujourd'hui regroupés au sein d'une structure décisionnelle unique, suite à l'intégration (réelle) de la force de défense de Dubaï à la structure de commandement fédéral le 2 décembre 1997. Précédemment, deux structures administratives étaient chargées de l'achat des équipements de défense des diverses composantes des forces armées : le GHQ (*General Headquarter*) des forces armées fédérales basé à Abu Dhabi et le CMC (*Central Military Command*) à Dubaï. Suite au démantèlement de ce dernier, seul le GHQ d'Abu Dhabi, par l'entremise du département de la direction générale des achats, est autorisé à conclure des contrats d'armement avec les industries de défense qu'il aura « pré-qualifiées » et invitées à soumissionner à l'appel d'offre » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 133).

ne fait pas simplement reposer son argumentaire sur la pertinence objective de la proposition qu'il défend mais y mêle aussi des considérations familiales, tribales ou interpersonnelles.¹²⁰² Ces remarques permettent de réactiver l'hypothèse selon laquelle il pourrait y avoir, à terme, une incompatibilité fondamentale entre la rationalisation et la professionnalisation de la défense de nos deux petits Etats-Princes et la centralisation et personnalisation extrêmes du pouvoir qui continuent de caractériser leurs systèmes politiques.¹²⁰³ De l'avis de nombreux interlocuteurs sur place, ces difficultés pourraient être surmontées à moyen terme grâce à la création de « DGA locales », c'est-à-dire des institutions en charge de la centralisation et de la rationalisation des acquisitions militaires à niveau national – un projet à l'ordre du jour tant au Qatar qu'aux EAU, où il est sans surprise piloté par Cheikh Mohammed bin Zayed, ainsi que nous l'avons noté.¹²⁰⁴ Cependant, il est aussi possible de considérer que la création de « DGA locales » ne sera pas non plus à même de résoudre les difficultés rencontrées par nos deux petits Etats-Princes tant que leurs dirigeants n'envisageront pas l'idée que ces évolutions supposent de redéfinir les bases traditionnelles sur lesquelles leur pouvoir repose – un point que nous examinerons ultérieurement. En tout état de cause, ce qui ressort de nos enquêtes sur le terrain est que l'époque où les fournisseurs (Etats et industriels de la défense) fixaient les règles du jeu des marchés d'armement dans ces deux pays est révolue, les clients établissant dorénavant le tempo en la matière. Or, comme nous proposons de le voir à présent, ces nouvelles impulsions se confirment à mesure que nos deux petits Etats-Princes mettent leurs velléités d'autonomisation en pratique à travers des initiatives concrètes qu'il s'agit d'examiner.

¹²⁰² Il est intéressant de souligner que plusieurs de nos interlocuteurs considéraient que la survivance de ces logiques, plus qu'une véritable refonte en profondeur des pratiques d'achats militaires au sein de nos deux Etats-Princes, expliquent les attermoissements que connaissent dorénavant les négociations de tout contrat avec ces clients. Ainsi serait-il fréquent que plusieurs acteurs au sein d'un même département se mettent en avant auprès d'un fournisseur potentiel comme étant « le responsable » du dossier concerné et le motivent à donner une présentation particulièrement convaincante puisqu'ils seraient *in fine* « celui qui murmure à l'oreille » du Prince. Ceci aboutirait à des négociations qui n'en finissent plus simplement car une multitude d'autres personnes au sein de ce département ont en fait vendu le même rêve à d'autres fournisseurs et passent ensuite un temps fou à faire valoir auprès du Prince l'intérêt de les choisir – au nom de questions de réseaux – plutôt que de se référer aux réelles qualités des solutions proposées par le fournisseur auquel ils ont fait miroiter le contrat. L'évolution des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU pourrait donc, selon ces industriels passablement désabusés, se résumer à une bureaucratisation des logiques traditionnelles. Il est possible de nuancer de telles critiques en soulignant que la relative nouveauté de ces pratiques rationalisées est à même d'expliquer la difficulté de transcender les logiques traditionnelles du jour au lendemain. A cet égard, comme nous l'examinerons dans le chapitre III.5.C., un effort d'intégration nationale pourrait aider à changer les choses.

¹²⁰³ La redéfinition des pratiques au sein de nos deux petits Etats-Princes pourrait donc bien remettre en cause leur modèle – et l'un des plus grands défis du système qatari et émirati serait non seulement son personnalisme (comme énoncé dans le chapitre II.4.C.) mais également toute la logique de réseaux de clientèle sur laquelle il repose. Nous y reviendrons dans le chapitre III.5.B.

¹²⁰⁴ Nous avons notamment précisé la participation de Luc Vigneron, ancien dirigeant de Nexter (ex-GIAT Industries) de 1998 à 2009 et de Thales de 2009 à 2012, à la « *task force* » affectée à la mise en place d'une « DGA émiratie ».

3) *Projection des forces armées et montage d'une industrie de défense locale*

Les évolutions des pratiques au Qatar et aux EAU en termes d'acquisitions militaires ont longtemps pu, et peuvent encore parfois, apparaître essentiellement comme une affaire de principe – les acteurs locaux entendant contrebalancer ce qui était perçu comme un manque de respect à leur égard de la part des fournisseurs occidentaux¹²⁰⁵ – ou des modifications plus « cosmétiques » qu'autre chose – car elles ne changent pas nécessairement les logiques traditionnelles sur lesquelles reposent nos deux Etats-Princes. Cependant, leur concrétisation récente de certaines impulsions d'autonomisation, à savoir la projection de leurs forces armées et le montage d'une industrie de défense locale, semble pouvoir changer la donne. Ainsi, la projection accrue de leurs forces armées sur des théâtres extérieurs¹²⁰⁶ représente une avancée remarquable pour nos deux Etats en ceci qu'elle permet à la fois d'entraîner leurs forces à travers une véritable épreuve du feu et de mieux évaluer, grâce au retour d'expérience, leurs besoins opérationnels, mais aussi de consolider leur crédibilité et leur puissance sur la scène internationale. Quant au montage d'une industrie de défense locale, démarche surtout entreprise par les dirigeants des EAU mais que ceux du Qatar n'écartent pas de suivre à leur tour dans un avenir proche, il permet de répondre à des objectifs d'autonomisation de l'appareil de défense et de diversification de l'économie, mais également d'obtenir de nouveaux moyens pour projeter leur influence dans la région et au-delà. Il s'agit ici d'explorer ces différents aspects associés à des initiatives venant parachever la dynamique de prise d'indépendance de nos deux Etats-Princes – tant vis-à-vis de leurs partenaires et protecteurs que vis-à-vis du pétrole comme principale ressource économique. Nous verrons de quelle manière ceci contribue à crédibiliser la modernisation de leurs politiques de défense et de leurs stratégies d'acquisitions militaires. Comme nous l'observerons, ceci contribue également à confirmer leur essor comme des acteurs incontournables de l'échiquier stratégique de la région MENA et des marchés d'armement internationaux, où ils sont de plus en plus à même de redéfinir en profondeur les règles du jeu traditionnelles.

La participation du Qatar et des EAU à un nombre croissant d'opérations extérieures, qui représente une confrontation inédite – à de rares exceptions près depuis leur indépendance –

¹²⁰⁵ La notion de respect est très importante dans le référentiel des dirigeants arabes et prend une dimension essentielle lorsqu'il s'agit de leurs relations avec les pays occidentaux. Nous avons précédemment noté qu'outre une quête d'alimenter la fierté et l'identité nationale pour répondre à des impératifs de construction de l'Etat (*state-building*) et de la nation (*nation-building*), les acquisitions d'armements sophistiqués du Qatar et des EAU cherchaient aussi à éveiller le *respect* des grandes puissances mondiales pour répondre à des impératifs de promotion de l'Etat (*state-branding*). Cette quête est d'autant plus intense qu'ils considèrent avoir été longtemps floués par leurs partenaires occidentaux.

¹²⁰⁶ Comme nous l'avons noté précédemment, ce fait n'est pas nouveau, particulièrement dans le cas des EAU, mais il s'est singulièrement démultiplié depuis 2011.

de leurs forces armées à l'épreuve du feu, joue un rôle extrêmement important dans la professionnalisation réelle de leur appareil de défense. Les politiques mises en place par leurs régimes pour encourager le développement des compétences et de l'opérationnalité des effectifs nationaux que nous avons explorées précédemment ont bien évidemment jeté des bases sans lesquelles de tels engagements militaires n'auraient guère été possibles. Cependant, il est important de faire la distinction entre théorie et pratique : seule l'épreuve du feu, ajoutée à celle du temps, permet en effet d'apprécier et d'éprouver l'efficacité réelle d'un corps militaire. A cet égard, la projection des forces armées qataries et émiraties sur les théâtres libyen et syrien mais aussi sur le théâtre yéménite – qui fera l'objet d'un développement spécifique dans notre chapitre 6 – a montré que ces dernières étaient bien mieux préparées au combat et aux complexités du terrain que ce que de nombreux observateurs supposaient encore avant le début du « Printemps arabe ». Ainsi avons-nous mentionné les commentaires élogieux de plusieurs opérationnels occidentaux ayant pris part aux interventions en Libye et en Syrie au sein desquelles le Qatar et les EAU ont envoyé des forces aériennes et/ou des forces spéciales. Le soutien de ces deux petits Etats du Golfe a maintes fois été jugé particulièrement appréciable et même occasionnellement essentiel pour la réussite globale des opérations.¹²⁰⁷ Par souci de transparence et d'honnêteté intellectuelle, il faut tout de même noter que les engagements militaires de nos deux petits Etats-Princes ont parfois été l'objet de certaines critiques acerbes sur les limites de leurs forces armées.¹²⁰⁸ Cependant, la mise au jour de ces limites elle-même permet justement d'accélérer leur professionnalisme, de deux manières. D'une part, la confrontation à la réalité des opérations, qui contribue à l'entraînement effectif de leurs forces, fait émerger chez eux une conscience particulièrement aigüe des lacunes auxquelles ils doivent remédier pour améliorer l'efficacité de leur corps militaire. Ceci s'est notamment traduit par la formulation de nouvelles demandes de formation dans le cadre des accords de coopération de défense avec leurs partenaires traditionnels, comme nous l'avons mentionné dans la sous-partie précédente. D'autre part, le fait de réellement éprouver leurs forces mais aussi leurs matériels à travers l'exercice de la guerre leur permet d'identifier plus clairement leurs besoins opérationnels,

¹²⁰⁷ Comme nous l'avons noté auparavant, le soutien des forces spéciales qataries et émiraties en Libye a été fortement apprécié, et les opérations aériennes des combattants émiratis contre *Da'ech* en Syrie ont fait l'objet d'une couverture médiatique particulièrement élogieuse.

¹²⁰⁸ A cet égard, nous pensons notamment à des réflexions de militaires français que nous avons rencontrés au cours de notre recherche et qui disaient du Qatar que leur participation aux frappes aériennes en Libye relevait peu ou prou d'une vaste blague : « Nous leur donnions tous les éléments, les coordonnées géographiques précises des cibles, etc., mais nous n'avions jamais la certitude qu'ils s'en sortiraient ! » Si l'efficacité de leurs frappes et de leur participation aux opérations a toujours fait l'objet de moins de critiques, les EAU n'étaient néanmoins pas en reste. Ainsi gardons-nous en mémoire de nombreuses plaisanteries sur le fait que les personnes servant sous uniforme émirati pouvaient être très compétentes mais que l'on n'était jamais sûr qu'il s'agisse bel et bien de locaux. Nous y reviendrons.

gageure d'acquisitions militaires futures qui seront plus que jamais cohérentes et pertinentes. De manière similaire à ce que nous soulignons au sujet de l'emploi de leurs forces, les efforts initiés par nos deux petits Etats-Princes pour rationaliser leurs processus en termes d'acquisitions militaires en amont représentaient des bases nécessaires mais insuffisantes pour réellement professionnaliser de bout en bout leurs pratiques en la matière. Schématiquement, il est possible de considérer que les responsables de la défense au sein du Qatar et des EAU ont dans un premier temps mis en place de nouvelles dynamiques apparemment plus rationnelles et professionnelles qui avaient en fait essentiellement valeur d'affichage et que celles-ci ont commencé à prendre tout leur sens seulement dans un second temps – lorsque la confrontation effective aux combats et aux théâtres d'opérations a impulsé une concrétisation de leurs efforts.¹²⁰⁹ Dès lors, si la perception et la décision du Prince ont longtemps été au cœur de la définition de la menace et des achats militaires qui y sont associés au Qatar et aux EAU, il est envisageable que cette réalité évolue à terme, grâce à l'apport non négligeable que représente à bien des égards la projection de forces armées sur des théâtres extérieurs. Ajoutons que leur participation à ces opérations militaires, notamment aux côtés de grandes puissances internationales, participe à la valorisation de leur image comme petites ou moyennes puissances militaires relativement crédibles aux yeux des autres acteurs au sein du concert des nations¹²¹⁰ mais aussi et surtout aux yeux de leur propre population. Or, cela incite un nombre croissant de Qataris et d'Emiratis à envisager une carrière militaire, dorénavant auréolée d'honneur et de gloire, ce qui est susceptible de renforcer d'autant, à l'avenir, l'efficacité des forces armées locales – nous y reviendrons.

En tout état de cause, il apparaît que la projection de leurs forces armées sur des théâtres étrangers contribue largement à crédibiliser la modernisation des appareils de défense du Qatar et des EAU en même temps qu'elle participe de leur autonomisation vis-à-vis de leurs partenaires et protecteurs traditionnels. A ceci, il faut ajouter une autre dimension. Comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, nos deux petits Etats-Princes ont assez

¹²⁰⁹ Envisager les développements locaux de cette manière vient d'ailleurs nuancer les présupposés de nombreux observateurs de la région qui tirent souvent – hâtivement – comme seule analyse des pratiques de ces acteurs que ces dernières consistent généralement à mettre en place des « coquilles vides ». Si de nombreux efforts du Qatar et des EAU en termes de professionnalisation et d'autonomisation globale de leur défense peuvent au premier abord sembler superficielles, il est crucial de toujours les remettre en perspective en considérant la jeunesse de ces Etats et le fait qu'ils sont en perpétuel développement.

¹²¹⁰ Ainsi que nous l'avons noté, ceci était d'ailleurs l'un des buts de leur acquisition de matériels de guerre à la pointe de la modernité et de la sophistication. Acheter un tel arsenal était entre autres un moyen pour ces deux acteurs d'être considérés comme des partenaires futurs sur lesquels les grandes puissances pourraient compter tant dans la région que sur la scène internationale, ce qui augmentait d'ores et déjà leur statut en tant qu'Etat crédible au sein du concert des nations. L'acquisition d'avions de combat extrêmement performants et modernes pouvait ainsi être justifiée, au-delà du « *glitter factor* », par le fait que cela assurait l'interopérabilité des systèmes en service dans les armées qataries et émiraties avec ceux usités dans les forces armées de leurs grands partenaires.

rapidement cherché à s'assurer une certaine indépendance des multiples puissances avec lesquelles ils avaient mis en place des alliances mais également à se doter eux-mêmes d'une influence croissante sur la scène régionale et internationale. Or, il semble qu'ils aient décidé de faire de la projection de leurs forces armées à l'extérieur l'un des nouveaux vecteurs de cette stratégie d'influence – laquelle permettrait de les faire passer d'un « statut approchant celui de puissance » à la puissance réelle. Ainsi pensons-nous plus particulièrement aux déploiements des forces armées émiraties dans la Corne de l'Afrique et vers l'Océan Indien, avec leur envoi de troupes à Djibouti puis en Erythrée,¹²¹¹ qui s'est concrétisé par l'établissement d'une base militaire qui pourrait bien devenir permanente dans le port d'Assab,¹²¹² ainsi que des prospects pour une nouvelle base aérienne et navale dans la ville côtière de Berbera au Somaliland.¹²¹³ Il est à ce jour trop tôt pour tirer la moindre conclusion probante de ces signaux encore relativement faibles, surtout pour ce qui est d'assurer une sécurité maritime bien au-delà de leurs frontières.¹²¹⁴ Toutefois, bon nombre de nos interlocuteurs en France et sur le terrain ont attiré notre attention sur l'éventualité que les ambitions du Prince des EAU, Cheikh Mohammed bin Zayed, aillent dorénavant plus loin que la « simple » autonomisation relative d'un petit Etat appliquant les principes de la « neutralité armée ».¹²¹⁵ Ces interlocuteurs faisaient d'ailleurs la même lecture à deux niveaux de l'autre concrétisation récente par les EAU d'une certaine impulsion d'autonomisation, à savoir le montage d'une industrie de défense locale.

¹²¹¹ Les EAU avaient originellement choisi Djibouti pour y implanter une base extérieure à des fins de projection de leurs forces armées, notamment vers le Yémen dans le cadre de l'opération « Tempête décisive » à partir de mars 2015. Cependant, une brouille diplomatique fin avril 2015 a mis fin à ces plans, aboutissant à l'éviction des forces émiraties et saoudiennes présentes à Djibouti. L'alternative érythréenne est survenue dans la foulée : « Le 29 avril, c'est-à-dire le jour même de l'éviction des troupes du Golfe hors de Djibouti, le président érythréen Isaias Afewerki a rencontré le roi saoudien Salman bin Abdelaziz et a conclu un accord de partenariat militaire avec les pays du Golfe, leur offrant des droits d'établir leurs bases en Erythrée » (Alex Mello et Michael Knights, "How Eritrea Became a Major UAE Military Base", *TesfaNews*, 2 septembre 2016, <https://www.tesfanews.net/west-of-suez-for-the-united-arab-emirates/>, consulté le 15 janvier 2017).

¹²¹² En 2015, le port d'Assab a ainsi vu émerger une base aérienne moderne, un port en eau profonde et une installation d'entraînement militaire construits par les EAU.

¹²¹³ Voir Hassan Cher, « Somaliland / EAU : La présence militaire des Emirats arabes unis se développe en Afrique », *HCH24*, 21 décembre 2016, <http://www.hch24.com/actualites/12/2016/somaliland-eau-la-presence-militaire-des-emirats-arabes-unis-se-developpe-en-afrique/>, consulté le 15 janvier 2017.

¹²¹⁴ La sécurité maritime dans l'Océan Indien, considéré par les EAU comme leur domaine économique à protéger, est en effet devenue l'une des priorités affichées de cet Etat. Il est possible que ceci fasse suite à l'identification d'un réel besoin de sécurité globale (les besoins opérationnels sont multiples : protéger les lignes de communication et les assets maritimes ainsi que les infrastructures pétrolières et gazières offshore mais aussi identifier et appréhender les bateaux suspects au large des côtes) qui pourrait s'avérer une opportunité de projection d'influence et de puissance dans la région. Cependant, il est également possible que les EAU suivent seulement la « tendance du moment » mise à l'ordre du jour par les pays occidentaux lors des nombreux séminaires sur la sécurité de la région – ce qui compromettrait sensiblement la véritable autonomisation que ce mouvement représente – nous y reviendrons.

¹²¹⁵ L'idée – ou la crainte – généralement exprimée était qu'il avait peut-être bien des ambitions hégémoniques, au moins en termes économiques, à échelle régionale et au-delà, ce qui passe notamment par une stratégie d'emprises portuaires.

L'autonomisation de nos deux Etats-Princes qui se joue à travers l'évolution de leurs acquisitions militaires et l'intériorisation graduelle des différentes dimensions qu'elles recouvrent peut être décomposée en trois étapes successives. La première, d'ores et déjà franchie par le Qatar comme par les EAU et que nous avons mentionnée en plusieurs endroits au cours de notre démonstration est celle de la formulation d'exigences techniques et de demandes de compensations plus conséquentes qu'auparavant – notamment en termes de transferts de compétences ou de technologies et en termes de nécessité d'association des fournisseurs avec des partenaires locaux. Cette première étape correspond à une sorte d'autonomisation de principe vis-à-vis des fournisseurs, c'est-à-dire que les clients du Golfe posent de nouvelles conditions au sein de leurs marchés d'armement avec les partenaires traditionnels qui impulsent une dynamique de moindre dépendance à leur égard sans pour autant gagner une réelle autonomie dans la production même des matériels.¹²¹⁶ Il faut souligner que cette première étape est bien plus institutionnalisée aux EAU qu'au Qatar. En effet, tandis que les responsables des deux Etats suivent le même mouvement d'affirmation vis-à-vis de leurs fournisseurs, ceci ne se traduit pas par la création de nouvelles agences spécifiques au Qatar comme c'est alors le cas aux EAU. Nous faisons ici référence à l'émergence du Bureau des Offsets (*Offset Program Bureau - OPB*), lequel est chargé depuis 1993 de mettre en œuvre les programmes de compensation des contrats d'armement,¹²¹⁷ notamment en assurant l'établissement de partenariats ou de JVs des fournisseurs extérieurs avec des acteurs locaux. L'OPB joue d'ailleurs un rôle déterminant dans la deuxième étape, le développement d'une industrie de défense locale, qui correspond à une double autonomisation, au moins en théorie (les limites de cet affranchissement font l'objet du mouvement suivant). D'une part, la création de ces entreprises locales assurant un nombre croissant de dimensions des marchés d'armement – depuis les services de maintien en condition opérationnelle des matériels militaires (MCO) et la prise en charge de certaines étapes de production jusqu'à l'assurance de l'ensemble de la chaîne au niveau national – permet de rendre de plus en plus effective l'autonomisation vis-à-vis des fournisseurs. D'autre part, cette intériorisation des différentes dimensions des acquisitions militaires permet une autonomisation vis-à-vis du pétrole comme principale ressource économique. En effet, le développement d'une industrie de défense locale est étroitement lié à des problématiques de diversification économique.

¹²¹⁶ Ainsi que nous l'avons noté, l'idée est alors d'envoyer un signal fort aux partenaires : l'ère d'un certain « *diktat* » des termes des contrats par les fournisseurs est finie.

¹²¹⁷ Comme le souligne cependant Victor Gervais, « tous les projets gérés par l'Offset Program Bureau ne font pas partie du programme de compensation. Dans la seconde moitié des années 1990, le groupe entreprend en effet diverses activités commerciales, dans le cadre desquelles il joue le rôle de société de capital-risque » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 183).

« Les accords de partenariats de défense avec des entreprises étrangères doivent permettre de former une main-d'œuvre locale qualifiée et contribuer à l'effort de diversification économique entrepris au sein de l'émirat. Trois compagnies méritent à cet égard de retenir notre attention. La première est le Bureau des Offsets. Suite à sa restructuration au début des années 2000, l'OPB a réinvesti une partie des sommes du programme de compensation dans le développement d'un secteur local de la défense. Cette réorientation du Bureau des Offsets se confirme à l'automne 2007 avec la création de Tawazun Holding, qui se veut le nouveau bras d'investissement commercial de l'OPB¹²¹⁸ et dont le mandat vise précisément à jeter les bases d'une industrie de l'armement aux EAU, dans le cadre des objectifs de diversification de l'économie. (...) La seconde entreprise qui a contribué de manière significative au développement d'un secteur local de la défense à Abu Dhabi est Emirates Advanced Investments (EAI). Etabli officiellement le 14 juin 2006, EAI avait dans un premier temps servi de véhicule commercial à un appel d'offres des forces armées, émis en juillet 2003, pour le développement d'un système C4I (Command, Control, Communications, Computers, and (military) Intelligence). (...) Se positionnant comme interlocuteur privilégié entre les forces armées émiraties et les entreprises étrangères de défense, une troisième entreprise a récemment contribué au développement du secteur local de la défense à Abu Dhabi. Il s'agit du groupe Baynuna, dirigé par le général de division à la retraite Khaled Abdallah Al Bu Ainnain ». ¹²¹⁹

Notons que le Prince des EAU, Cheikh Mohammed bin Zayed, a récemment initié une étape de rationalisation supplémentaire dans le montage de l'industrie de défense émiratie en lançant le nouveau groupe industriel Emirates Defence Industries Company (EDIC) en décembre 2014, qui est présidé par Luc Vigneron et rassemble désormais 16 filiales de Mubadala, Tawazun et EAI. Ici, il est utile de rappeler que le secteur de la défense a été identifié par le Prince émirati comme une niche permettant non seulement de diversifier la base de l'économie et de favoriser la formation d'une main d'œuvre locale qualifiée mais aussi d'asseoir son pouvoir en renouvelant les réseaux de clientèle mis en place par son père, Cheikh Zayed, au début de l'ère pétrolière. Comme nous l'avons exploré au cours du chapitre 4, la modernisation des forces armées entamée au début des années 1990 est associée aux ambitions de Mohammed bin Zayed qui l'a utilisée pour imposer sa prééminence au sein de l'institution militaire face à son demi-frère aîné, Cheikh Khalifa bin Zayed. Le montage d'une industrie de défense de plus en plus rationalisée et performante sous sa houlette répond lui aussi aux objectifs passablement égotiques du puissant Prince des EAU. Or, rappeler l'articulation de ces deux dynamiques permet de proposer une lecture à deux niveaux de l'ultime étape de l'évolution des acquisitions militaires de cet Etat-Prince, à savoir l'essor de capacités de ventes de matériels militaires – en national et à l'export.

¹²¹⁸ Le premier bras d'investissement commercial de l'OPB était le fonds souverain Mubadala, fondé en 2002 par Mohammed bin Zayed. Son actionnaire unique est le gouvernement d'Abu Dhabi, qui en avait fait son principal biais d'investissement et le fer de lance de sa stratégie de diversification de l'économie.

¹²¹⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 196-205. L'auteur expose ces problématiques de manière particulièrement détaillée dans sa thèse.

La troisième étape d'autonomisation de nos deux petits Etats-Princes¹²²⁰ par le biais des marchés d'armement que nous souhaitons appréhender à présent est comparable au dernier volet de l'autonomisation par le biais de la projection de leurs forces armées sur des théâtres extérieurs, que nous avons explorée précédemment, au sens où elle peut *a minima* être considérée comme la consécration d'un statut de nouvelle puissance indépendante et crédible sur la scène internationale mais pourrait également porter en germe des ambitions allant bien au-delà. Cette troisième étape correspond au développement d'une industrie de défense locale suffisamment performante et autonome pour pouvoir non seulement remporter des parts croissantes des marchés d'armement nationaux mais aussi pour faire passer ces acteurs d'importateurs nets à de véritables fournisseurs influents dans l'arène régionale et internationale. Depuis quelques années déjà, l'essor des entreprises locales dans les acquisitions militaires des EAU est en effet à noter. Chaque nouvelle édition de l>IDEX, rendez-vous incontournable en la matière pour tous les fournisseurs cherchant à se maintenir ou à entrer sur les marchés d'armement émiratis et où les entreprises d'armement locales sont représentées de manière croissante, est l'occasion de confirmer cette réalité. Lors de l>IDEX 2013, deux des trois plus importants contrats signés l'ont été avec des compagnies émiraties : Advanced Military Maintenance Repair and Overhaul Centre (AMMROC) et Caracal Light Ammunition, pour un montant représentant près de 20% du total.¹²²¹ Quant à l>IDEX 2015, l'événement a fait l'objet d'une couverture médiatique célébrant le mérite et les performances des industries de la défense du pays :

« Les industries locales ont remporté une bonne part des contrats de l>IDEX tandis que les EAU renforcent leur soutien à l'industrie pour aider à diversifier l'économie et à créer des emplois. (...) "Aujourd'hui, nous espérons atteindre un niveau significatif d'autosuffisance", a déclaré le général al-Ketbi. "Les EAU ont une stratégie claire, initiée à la fin des années 1980 ou au début des années 1990, d'accent sur la production locale. Cela fait aussi un moment que nous mettons en place des JVs avec des industries de défense internationales. Ainsi, ce à quoi nous assistons aujourd'hui est un résultat positif d'une stratégie émiratie qui a été déployée il y a longtemps" ». ¹²²²

¹²²⁰ Notre propos ne concerne à ce jour que les EAU étant donné que le Qatar n'a pas encore franchi la seconde étape de cette autonomisation, à savoir le montage d'une industrie de défense. Néanmoins, comme nous l'avons mentionné, les dirigeants du Qatar n'écarteront pas d'entreprendre pareille démarche dans un avenir proche. Or, sitôt cette étape franchie, non seulement ils ne manqueront pas de se fournir auprès de leurs propres entreprises de défense, mais il ne fait nul doute qu'ils chercheront également à exporter leurs matériels vers des pays tiers – ce qui entrera en cohérence avec leur traditionnelle stratégie de projection. Dès lors, nous avons pensé qu'il était important de laisser cette perspective ouverte dans notre analyse, pour ne pas risquer d'enfermer notre propos dans une temporalité qui pourrait se révéler caduque dans quelques années.

¹²²¹ Shehab Al Makahleh, "IDEX 2013 concludes with Dh14.1b deals", *Gulf News*, 21 février 2013, <http://gulfnews.com/business/economy/idx-2013-concludes-with-dh14-1b-deals-1.1149481>, consulté le 19 janvier 2017. Ces deux entreprises font aujourd'hui partie du nouveau groupement industriel émirati dédié à la défense, EDIC.

¹²²² Dania Saadi et Shereen El Gazzar, "IDEX 2015: Big deals for UAE companies at defence show", *The National*, 23 février 2015, <http://www.thenational.ae/business/technology/idx-2015-big-deals-for-uae-companies-at-defence-show>, consulté le 19 janvier 2017.

Or, ceci ne représente pas seulement le signe évident d'une autonomisation de ce petit Etat-Prince en la matière. Ces achats militaires en national permettent également de poser les jalons d'une conquête du marché régional de l'armement, en capitalisant sur la réputation d'excellence qu'a progressivement gagnée l'institution militaire émiratie au sein des autres Etats du CCG.

« C'est du moins le sentiment d'Hamad Khalifa al-Niyadi, directeur général de Caracal : "S'imposer sur le marché régional ne pose pas de véritables difficultés. Pour nous, le plus difficile a été de remporter l'appel d'offre lancé par les forces armées émiraties. Les autres Etats du CCG suivront cet exemple, car ils savent que si l'armée émiratie achète un produit, c'est qu'il est de qualité. Ainsi, par exemple, les forces armées omanaises auraient attendu de connaître la position et les résultats de l'évaluation des EAU concernant le F-16 américain avant d'en faire eux-mêmes l'acquisition" ». ¹²²³

Suivant cette logique, les ambitions des EAU n'avaient aucune raison de se limiter à leur voisinage direct et, de fait, il apparaît que les entreprises émiraties cherchent de plus en plus à exporter leurs matériels à de nombreux pays au sein de la région MENA et même au-delà. Ainsi peut-on mentionner l'exemple de l'entreprise NIMR, filiale de Tawazun qui a été intégrée au consortium EDIC début 2015 et qui construit des véhicules blindés de transport de troupes. En juillet 2012, cette entreprise émiratie a mis en place une JV, Nimr Algérie SPA, avec le Groupement de la Promotion de l'Industrie Mécanique, qui relève de la Direction des Fabrications Militaires du ministère de la Défense algérien. ¹²²⁴ Cette dernière, dont la capacité de production est relativement modeste (200 véhicules blindés par an sous licence NIMR), permet non seulement aux EAU de pénétrer sur le marché d'armement de l'Algérie mais également de leur ouvrir des perspectives sur le reste du continent africain :

« Tawazun considère que [cette] joint-venture pourrait lui permettre d'ouvrir de nouveaux marchés en Afrique et lui offrir de nouvelles opportunités commerciales sur le continent. C'est ce que confirme Saif Al Hajeri, directeur général de Tawazun Holding : "Les industries de défense deviennent de plus en plus compétitives au niveau mondial, il est vital pour les constructeurs de rechercher de nouvelles façons de développer leurs entreprises, nous avons choisi DFM en tant que partenaire en raison de ses hauts standards qui correspondent aux nôtres mais aussi parce que l'Algérie est une passerelle pour atteindre d'autres marchés africains qui pourraient promouvoir les possibilités de nouveaux partenariats dans un proche avenir". De marché acheteur pour l'ensemble de ses matériels de défense, les EAU souhaitent se transformer en acteur de la compétition globale ». ¹²²⁵

¹²²³ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 213.

¹²²⁴ Emirates News Agency (WAM), "Tawazun signs new JV to manufacture Nimr vehicles in Algeria", *UAEInteract*, 29 juillet 2012, http://www.uaeinteract.com/docs/Tawazun_signs_new_JV_to_manufacture_Nimr_vehicles_in_Algeria_/50513.htm, consulté le 21 janvier 2017.

¹²²⁵ « Pour les Emiratis, Nimr Algérie est une passerelle pour le marché africain », *MaghrebEmergent*, 30 juillet 2012, <http://archives.maghrebemergent.info/entreprises/60-algerie/14628-pour-les-emiratis-nimr-algerie-est-une-passerelle-pour-le-marche-africain.html>, consulté le 21 janvier 2017.

Or, en devenant des acteurs de plus en plus influents dans les marchés d'armement à échelle régionale et internationale, les petits Etats-Princes du Golfe pourraient bien finir par marcher sur les plates-bandes de leurs grands partenaires occidentaux. Cette éventualité est d'ores et déjà envisagée par les industriels de la défense que nous avons rencontrés au cours de notre recherche et ces derniers la considèrent avec une appréhension d'autant plus grande qu'il se pourrait même que leurs clients traditionnels cherchent à terme à exporter leurs armements vers leurs propres marchés nationaux. Ceci semble en tout cas faire partie des ambitions émiraties.

« Le développement d'une relation plus solide entre la Grande-Bretagne et les EAU inclut, du point de vue émirati, la possibilité alléchante de vendre du matériel de défense arabe aux utilisateurs britanniques, européens et autres au sein de l'OTAN. (...) Abu Dhabi est convaincu qu'une relation redynamisée avec la Grande-Bretagne s'avérera être un puissant facilitateur de leurs ambitions en termes d'exportations de défense. Ceci peut se révéler correct, mais il est pour le moment difficile de discerner ce sur quoi cette croyance est véritablement basée ». ¹²²⁶

Notons qu'on retrouve ici la thématique d'un potentiel bouleversement des équilibres de la puissance à échelle internationale et d'une inversion de positions entre ceux qui représentent le « centre » traditionnel de l'ordre mondial et ceux qui en constituent la « périphérie ». ¹²²⁷ Pour l'heure, la concrétisation de tels scénarios rencontre cependant trop d'obstacles pour alimenter autre chose que des fantasmes de prospective plus ou moins alarmiste pour les fournisseurs occidentaux. A y regarder de plus près, l'autonomisation même de nos deux petits Etats-Princes dans le domaine sécuritaire n'est en effet pas si évidente que cela.

B. Une autonomisation en demi-teinte

Ainsi que nous venons de l'explorer, le Qatar et les EAU ne sont résolument plus les jeunes petits Etats qu'ils ont longtemps été, n'échappant à leur statut extrêmement vulnérable sur la scène régionale et internationale qu'à la grâce d'immenses rentes pétrolières et gazières notamment utilisées comme monnaie d'échange contre la protection des puissants de ce monde. Désormais, leurs dirigeants déploient de véritables efforts de rationalisation et de professionnalisation des outils de leur défense qui leur permettent de se ménager une autonomie croissante à cet égard – sans toutefois remettre en cause les dynamiques traditionnelles

¹²²⁶ John Louth et al., *Defence Industry and the Reinvigorated UK-UAE Security Relationship*, p. 8-9. Les auteurs soulignent cependant un élément qui pourrait expliquer la confiance des EAU en la matière : à la mi-2012, l'entreprise NIMR a obtenu un certificat de conformité au niveau III du STANAG 4569 pour son dernier véhicule, le NIMR 6x6 blindé. Désormais, cette entreprise émiratie est donc en mesure de produire des véhicules dotés de solutions de défense anti-mines et balistiques qui répondent aux normes de l'OTAN.

¹²²⁷ « Le 'centre' recouvre le cœur dominant des économies capitalistes, et la 'périphérie' un lot d'Etats industriellement, financièrement et politiquement plus faibles qui opèrent au sein d'un ensemble de relations largement construites par le centre » (Barry Buzan, "New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century", p. 432).

sur lesquelles leur pouvoir repose. Si leur progression en la matière est indéniable, il serait néanmoins erroné ou prématuré de considérer que ces deux petits Etats-Princes ont réellement réussi à s'affranchir – complètement ou même au point qu'ils le revendiquent – de leur dépendance vis-à-vis de leurs grands partenaires / protecteurs et vis-à-vis du pétrole ou du gaz comme principale ressource économique.

Ce mouvement a vocation à mettre en lumière les obstacles qui subsistent encore aujourd'hui à la démarche d'autonomisation qu'ils ont entreprise. Loin de défaire les résultats exposés dans le mouvement précédent, nous cherchons ici à souligner les contraintes internes et externes contrecarrant les ambitions qataries et émiraties afin de mieux appréhender par la suite les pistes pour pallier ces limites à l'indépendance que ces acteurs semblent viser. Nous commencerons donc par aborder la question des limites structurelles à une réelle émancipation de la défense de ces deux petits Etats, observant successivement les obstacles liés à leur démographie et ceux relevant de leurs logiques organisationnelles en tant qu'Etats rentiers. Puis, nous mettrons ces difficultés internes en regard avec la persistance de dépendances envers les partenaires extérieurs, particulièrement les pays occidentaux. Comme nous l'analysons alors, ces dynamiques se perpétuent à cause de la vulnérabilité intrinsèque de nos deux petits Etats du Golfe, malgré certains efforts pour la dépasser, qui rend nécessaire un soutien extérieur, mais aussi à cause de l'activisme de leurs partenaires pour entretenir ces rapports de dépendance.

1) Le facteur démographique, une contrainte intérieure incompressible

Dans toute entreprise d'émancipation étatique, l'élément humain est primordial, ainsi que l'a bien identifié le Prince émirati, Cheikh Mohammed bin Zayed.¹²²⁸ Or, en dépit de l'augmentation du nombre d'acteurs locaux dotés d'une formation et de compétences solides au sein de leur appareil de défense, le Qatar et les EAU demeurent à cet égard confrontés à des obstacles de taille pour ce qui est de s'affranchir de l'extérieur pour défendre leur territoire. En effet, compte tenu de leurs populations locales respectivement inférieures à 350 000 personnes et à un million de personnes, la première réaction de tout observateur de ces Etats est de considérer qu'ils sont et resteront *par définition* dépendants d'une assistance étrangère pour assurer leur sécurité. Fondamentalement, il peut ainsi apparaître que tous les efforts déployés et déployables par ces acteurs pour transcender leur statut de « petits Etats » n'arriveront pour ainsi dire jamais à annihiler une réalité démographique qui les maintient justement dans cette catégorie.

¹²²⁸ Comme nous l'avons cité précédemment, celui-ci note ainsi que « la pièce centrale de [notre] processus de modernisation a été l'élément humain » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 149-150).

Nous avons d'ailleurs noté que les dirigeants du Qatar pourraient avoir décidé de résoudre leur dilemme de survie par des stratégies de projection (logique réticulaire) plutôt que par des stratégies de protection (logique territoriale) parce qu'ils étaient tout à fait conscients que les ressources humaines dans lesquelles ils pouvaient puiser en interne pour assurer la sécurité de l'Etat étaient trop limitées. Nous avons également souligné que le déploiement de la stratégie émiratie à travers leur appareil militaire était rendu possible par leurs ressources humaines relativement plus importantes que celles du Qatar. Dès lors, on pourrait envisager que ce facteur est bel et bien celui qui différencie nos deux petits Etats-Princes et détermine *in fine* leur potentiel d'autonomisation. Suivant cette logique, le Qatar serait condamné à rester un Etat profondément dépendant de l'extérieur pour sa sécurité et sa défense tandis que les EAU seraient véritablement en passe de devenir un Etat indépendant en la matière.¹²²⁹ Ceci était d'ailleurs l'avis de bon nombre de nos interlocuteurs sur le terrain.¹²³⁰ Sans invalider le constat d'une vulnérabilité qatarie particulièrement marquée dans ce domaine, nous souhaitons cependant étoffer la réflexion sur les limites à une réelle émancipation de ces acteurs en termes humains – y compris aux EAU.

Au-delà de la petitesse de leurs populations locales, il est tout d'abord important de souligner des problèmes de répartition des locaux dans les emplois ayant trait à la défense de nos deux petits Etats-Princes. A cet égard, deux déséquilibres sont à noter. Le premier, qui est étroitement lié à leur qualité d'Etats rentiers, est le fossé existant entre le nombre important de locaux travaillant dans le secteur public et leur sous-représentation dans le secteur privé. Cette situation est viable tant que la rente que les régimes tirent des ressources pétrolières et gazières permet de redistribuer la richesse auprès de l'écrasante majorité de leur toute petite population qui reçoit son salaire du gouvernement. Cependant, la conjonction de la croissance démographique et de la réduction des revenus issus de la production d'hydrocarbures est à même de compromettre l'efficacité de ce système. S'il n'y a absolument pas péril en la demeure pour le moment, il est

¹²²⁹ Les événements récents tendent d'ailleurs à valider cette hypothèse. Face à l'embargo imposé par ses voisins depuis le 5 juin 2017, le Qatar a rapidement cherché à s'assurer d'un soutien extérieur grâce à d'importants achats militaires.

¹²³⁰ Ainsi gardons-nous en mémoire l'un de nos entretiens avec un responsable militaire français à Doha expliquant : « Les forces armées qataries...en réalité, cela représente 500 personnels locaux vraiment opérationnels – quelque chose d'assez comparable à l'icônique village d'irréductibles Gaulois résistant encore et toujours à l'envahisseur » (entretien à Doha le 12 mars 2014). Abstraction faite de la référence, qui prête à sourire, cette estimation semble assez crédible. Dans leur ouvrage sur ce pays, Christian Chesnot et Georges Malbrunot qualifient également l'armée du Qatar de « liliputienne », notant qu'elle compte officiellement 14 000 soldats mais qu'elle est en fait plutôt constituée de 10 000 hommes, sachant que « la troupe est composée à 90% d'étrangers, principalement des Pakistanais et des Soudanais » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 152). Compte tenu des nombreux témoignages sur le manque d'efficacité d'une bonne partie des effectifs militaires du Qatar, le nombre de « 500 personnels locaux vraiment opérationnels » apparaît donc vraisemblable.

néanmoins important de souligner que le Qatar et les EAU, en déployant leurs ambitieux plans de diversification économique, cherchent d'ores et déjà à pallier ces risques – avec des résultats mitigés qui feront l'objet de développements ultérieurs. Indépendamment de l'émergence d'un quelconque obstacle à la perpétuation du mode de fonctionnement traditionnel de nos deux petits Etats-Princes, notons que la quête d'une moindre dépendance à l'extérieur et d'une puissance accrue dans l'arène internationale passe nécessairement par une prise en charge d'une majorité des emplois qui concourent à la puissance économique de l'Etat par des locaux et non par une main d'œuvre étrangère. La nationalisation de la force de travail dans le secteur privé apparaît comme une condition *sine qua non* de leur autonomisation réelle – y compris voire surtout dans le domaine hautement stratégique de la défense, qui a été identifié par les EAU et, dans une moindre mesure, par le Qatar, comme un nouveau vecteur d'affirmation de leur crédibilité et de leur puissance au sein du concert des nations. A ceci s'ajoute un deuxième déséquilibre de répartition des locaux dans les emplois liés à l'autonomisation de nos deux petits Etats en matière sécuritaire.

Ce second déséquilibre notable est celui qui existe entre le nombre important de Qataris et Emiratis occupant des fonctions aux échelons supérieurs, notamment au sein des forces armées, et leur relative absence dans les échelons inférieurs et intermédiaires. L'un de nos interlocuteurs français ayant travaillé quotidiennement avec les militaires qataris nous dépeignait ainsi l'image d'une armée « dotée d'une belle hiérarchie et de bons officiers supérieurs mais avec personne derrière, des bataillons quasiment vides – au moins de Qataris ». ¹²³¹ Un constat similaire est fait au sujet de l'armée émiratie :

« On retrouve également, au niveau de la formation, un important décalage entre le niveau des officiers généraux et les corps intermédiaires des forces armées émiraties. L'institution militaire peine en effet à créer un bon corps d'officiers supérieurs. (...) Entre la présence nombreuse de généraux de brigade, d'une part, et de capitaines, de l'autre, les forces armées émiraties souffrent d'un manque de personnels ayant les grades de commandant (major), de lieutenant-colonel ou de colonel ». ¹²³²

Dès lors, ces deux Etats, comme bon nombre de leurs voisins du Golfe, reposent pour partie sur des militaires étrangers, contractuels ou expatriés, pour faire fonctionner leurs forces armées. A cause de leurs lacunes en main d'œuvre locale dotée de certaines compétences nécessaires, ils comptent très largement sur des soldats et conseillers étrangers sous contrat local ou envoyés et rémunérés par des compagnies internationales, y compris des techniciens et des pilotes,

¹²³¹ Entretien à Paris le 7 février 2013. Ajoutons que les officiers supérieurs sont d'ailleurs de plus en plus compétents, ce qui amplifie ces déséquilibres au sein de l'armée.

¹²³² Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 153.

pour leur procurer un certain professionnalisme – ou même des besoins essentiels – et pour maintenir un haut niveau de préparation au combat.¹²³³ Or, comme le souligne Richard Russell, ces contractuels étrangers « sont comparables à des mercenaires qui gagnent bien leur vie en temps de paix mais seraient sûrement les premiers à quitter le navire en cas de conflit militaire majeur ».¹²³⁴ Nous reviendrons sur ces risques ultérieurement. Il apparaît pour l'heure important de souligner que les déséquilibres que nous venons d'exposer ont été identifiés par les dirigeants de nos deux Etats-Princes et que ceux-ci essaient précisément d'y remédier. Il s'agit donc de nous pencher sur les efforts déployés à cet égard – et sur leurs limites.

Pour répondre à ces deux déséquilibres fondamentaux de répartition des locaux dans les emplois ayant trait à la défense de nos deux Etats-Princes, de nombreuses mesures ont été prises – de manière relativement concomitante à partir des années 1990 aux EAU et surtout au cours des années 2000 dans les deux pays – particulièrement en termes de formation et d'incitation à la nationalisation dans le secteur privé. Ainsi pouvons-nous pour commencer rappeler l'identification d'un décalage entre l'introduction de matériels sophistiqués et l'incapacité des militaires à en faire usage. Celle-ci a poussé les responsables de l'institution de défense de nos deux pays du Golfe à réformer les cursus de formation et d'entraînement. De fait, ceci leur permet d'être moins dépendants de l'extérieur que par le passé pour ce qui est de fonctions opérationnelles comme celle du pilotage d'un avion de combat – laquelle était pendant longtemps essentiellement déléguée à des militaires étrangers sous contrat local au sein des armées « nationales ». Néanmoins, ces cursus de formation continuent de louper un autre objectif important pour véritablement s'émanciper en matière de sécurité et de défense : celui de l'autonomisation de leurs institutions militaires dans le domaine de la maintenance des équipements modernes et sophistiqués qu'ils ont acquis. En effet, l'une des principales limites de ces Etats demeure la difficile construction d'un corps de techniciens locaux. Or, si l'on considère le risque inhérent à la délégation d'une partie des activités de défense à des étrangers qui « seraient sûrement les premiers à quitter le navire en cas de conflit militaire majeur », on comprend les difficultés auxquelles un Etat s'expose en ne se dotant pas de capacités locales de maintenance et de maintien en condition opérationnelle de ses équipements de défense. L'un des plus importants facteurs entrant en ligne de compte à cet égard est la déconnection qu'il existe aujourd'hui entre le système éducatif de ces pays et leur marché de l'emploi. Au sujet de ces lacunes éducatives, Kristian Ulrichsen note que :

¹²³³ Simon Henderson, *The New Pillar: Conservative Arab Gulf States and U.S. Strategy*, Washington: the Washington Institute for Near East Policy, 2003, p. 68.

¹²³⁴ Richard Russell, "Future Gulf War: Arab and American Forces against Iranian Capabilities", p. 36.

« Des faiblesses particulières dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et des langues, dont attestent leurs scores particulièrement bas dans des comparatifs internationaux tels que la *Trends in International Mathematical & Science Study* (TIMSS), se traduisent en de faibles niveaux de production de connaissances et en un fossé croissant entre la création de richesse à valeur ajoutée entre les pays développés et les pays en développement. Malgré tous leurs investissements dans les réformes éducatives et leur accent mis sur l'enseignement supérieur, aucune université locale au sein du CCG ne figurait dans le classement mondial des 500 meilleures institutions académiques en 2008 ». ¹²³⁵

Si cette tendance est commune à toutes les pétromonarchies de la Péninsule, l'auteur souligne d'ailleurs qu'elle est particulièrement marquée au sein des pays qu'il qualifie d'« extrêmes rentiers », c'est-à-dire le Koweït, le Qatar et les EAU. ¹²³⁶ Il ajoute également que

« Les solutions de court terme comme le fait d'importer des satellites d'universités occidentales ne réussissent pas à répondre aux problèmes de fond. Les investissements tangibles dans des infrastructures universitaires ne sont en eux-mêmes pas suffisants pour produire des bénéfices intangibles tels que la mise en place d'une culture constructive qui associe directement la réussite éducative à l'avancement professionnel. Ils ne permettent pas non plus de résoudre des problématiques plus profondes que posent les schémas improductifs liés aux comportements rentiers ou les déficiences structurelles sur lesquelles reposent les logiques largement déformées des marchés de l'emploi dans les pays du Golfe ». ¹²³⁷

Avant de revenir sur ces lignes de fond soulignées par Kristian Ulrichsen, il est important de souligner que les dirigeants du Qatar et des EAU semblent avoir bien identifié que l'importation d'institutions étrangères ne pouvait que représenter une solution de court terme. Sans doute est-ce la raison pour laquelle ils ont justement entrepris de créer leurs propres institutions pour éduquer et former leurs populations – comme le montre l'exemple de la *Khalifa University of Science Technology and Research* (KUSTAR) à Abu Dhabi. Pour l'heure, ces efforts n'ont cependant pas abouti aux résultats escomptés. Ainsi pensons-nous au constat désabusé d'un responsable de cursus en sécurité de l'information à la KUSTAR, que nous avons rencontré en mai 2013 et qui nous expliquait qu'en six ans d'existence, ses classes avaient perdu plus de la moitié de leurs effectifs. En ce qui concerne le Qatar, d'autres interlocuteurs tiraient eux aussi des conclusions mitigées vis-à-vis du grand chantier lancé par la *Qatar Foundation*, laquelle « est une très bonne idée qui a notamment servi à émanciper certaines femmes mais a fondamentalement loupé son public principalement visé : les jeunes hommes qataris ». ¹²³⁸

¹²³⁵ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 97.

¹²³⁶ Ces Etats sont qualifiés ainsi car ils sont, au sein du CCG, ceux qui sont caractérisés par la conjonction de très importantes rentes pétrolières ou gazières et d'une très faible population. Nous avons d'ailleurs déjà noté les similitudes entre ces trois pays au sein de l'entité régionale car ils y sont les seuls Etats « à minorité locale ».

¹²³⁷ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 99.

¹²³⁸ Entretien avec de hauts responsables militaires français à Paris en février 2013. La question de l'émancipation des femmes par ce biais fera l'objet d'un développement dans notre chapitre III.5.C. Outre la

Le décalage entre un problème de fond identifié et des solutions court-termistes puis davantage réfléchies dans la durée sans réussite notable pour le moment peut également être constaté dans la manière dont nos deux petits Etats-Princes ont choisi de réagir au déséquilibre entre le nombre de locaux travaillant dans le secteur public et leur sous-représentation dans le secteur privé en matière de défense et de sécurité. En réalité, au moins aux EAU, il est possible de déceler une articulation entre les deux déséquilibres observés. Ceci tient au fait que les premiers éléments concourant à la structuration d'un secteur de la défense y tiennent à l'externalisation de certaines activités jugées non essentielles et non stratégiques, notamment dans le domaine de la maintenance et du maintien en conditions opérationnelles des équipements. Ainsi que le souligne Victor Gervais,

« Motivée par des objectifs de réduction des effectifs au sein de l'institution militaire, cette décision témoigne de l'échec du processus d'émiratization des forces armées, du moins à l'échelon inférieur de l'institution militaire, porté par les autorités militaires et politiques de l'émirat d'Abu Dhabi au cours des années 1990. Les autorités militaires décident notamment d'externaliser l'ensemble des activités de maintenance des appareils de l'armée de l'air, choix qui s'applique désormais non seulement aux avions de transport et d'entraînement mais également aux chasseurs, à l'exemple des F-16, qui sont pris en charge par une équipe de mécaniciens américains. Les contrats des travailleurs expatriés, qui constituaient la cheville ouvrière de l'armée de l'air – à l'exemple des mécaniciens marocains qui ont assuré la maintenance des chasseurs français Mirage – ont ainsi été progressivement transférés au secteur privé ».¹²³⁹

Cette tendance au sein des forces armées émiraties s'insère dans le cadre de transformations plus larges qui concernent de nombreuses forces armées, y compris celles des pays européens et des Etats-Unis. Cependant, elle ne correspond pas à une même réalité. En effet, dans ces Etats, ces fonctions sont quand même assurées par une majorité de locaux. A l'inverse, aux EAU, elles sont transférées d'étrangers travaillant sous contrat local au sein même des forces armées à des étrangers travaillant en tant qu'expatriés au sein de compagnies privées vers lesquelles ces fonctions ont été externalisées – et qui sont d'ailleurs potentiellement les mêmes. Souligner ceci permet de mettre en lumière le court-termisme des premiers efforts déployés par les dirigeants émiratis pour pallier les difficultés qu'ils rencontraient et avaient identifiées.

A ceux-ci se sont ajoutés, en parallèle, des réformes visant à véritablement nationaliser les emplois dans le secteur privé, aux EAU comme au Qatar, ce qui semble au premier abord une solution plus pérenne et plus efficace en termes d'autonomisation de l'Etat. Celles-ci

présence d'un grand nombre de femmes locales, soulignons que la plupart des programmes créés au sein des universités nationales comportent au moins autant d'étudiants issus d'autres pays du Golfe et, surtout, d'étudiants du reste du monde arabe ou de régions orientales, que d'étudiants locaux. Si ceci participe sans doute du rayonnement global de nos deux petits Etats-Princes, dans la région et au-delà, cela ne répond ainsi pas à leur besoin d'augmenter les compétences et performances techniques de leur population active.

¹²³⁹ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 192-193.

consistent généralement à encourager les entreprises à employer une main d'œuvre locale, soit en leur imposant des quotas, soit en implémentant des législations qui offrent aux citoyens une meilleure protection des salariés ou une plus grande flexibilité des horaires que leurs homologues étrangers contractuels ou expatriés. Du point de vue local, ces réformes sont tout à fait bienvenues et gagneraient à être généralisées. Ainsi un rapport rédigé en 2004 par Tanmia, l'autorité émiratie pour l'emploi et le développement des ressources humaines, recommandait-il que « le système de quotas d'emplois pour les locaux introduit par le gouvernement [soit] appliqué à un nombre croissant de secteurs économiques » afin d'assurer « une sécurité de l'emploi pour davantage de locaux ». ¹²⁴⁰ Notons que, dans certains cas, ces réformes ont pu prendre la forme d'un protectionnisme pleinement assumé. On pense ici à l'annonce faite par le gouvernement fédéral des EAU dans le contexte de la crise économique de 2008-2009 ¹²⁴¹ selon laquelle il était désormais illégal pour les employeurs de se séparer de leurs employés émiratis, sauf dans les cas les plus extrêmes. ¹²⁴² Malgré ces efforts, le transfert d'effectifs locaux du public vers le privé est particulièrement lent aux EAU mais aussi au Qatar. Aujourd'hui encore, le différentiel de répartition des nationaux entre les deux secteurs demeure remarquable ¹²⁴³ – et ce malgré la stratégie de développement du secteur de la défense entreprise par le Prince des EAU dans le but de créer des emplois pour les nationaux :

« Force est de constater que le processus d'émiratization se limite bien souvent à la superposition des fonctions où les employés locaux n'ont d'autres tâches que celles "d'encadrer" et "d'accompagner" les travailleurs expatriés dans leurs activités ». ¹²⁴⁴

Cette pratique, rendue nécessaire par l'imposition de quotas d'emploi pour les locaux, est fort coûteuse pour les entreprises – étrangères et locales. En effet, non seulement les nationaux demandent des salaires particulièrement élevés car indexés sur le niveau de salaire proposé dans le secteur public, mais il arrive bien souvent que les entreprises emploient une deuxième personne chargée de « seconder » ces nationaux pour pallier d'hypothétiques fragilités en termes de compétences techniques ou d'efficience. Ainsi l'un de nos interlocuteurs sur le terrain expliquait-il :

¹²⁴⁰ Caren Nelson, "UAE National women at work in the private sector: conditions and constraints", Tanmia Labour Market Study, n° 20, 2004, p. 30, cité dans Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 55.

¹²⁴¹ Celle-ci a peu affecté l'émirat d'Abu Dhabi, encore riche en pétrole, mais elle est loin d'avoir épargné Dubaï.

¹²⁴² Christopher M. Davidson, *Ibid.*

¹²⁴³ Il est généralement considéré que plus des deux tiers de la population locale, au Qatar comme aux EAU, travaillent dans le secteur public. Comme sur bien d'autres sujets, on manque cependant de données chiffrées et actualisées. Certaines sources citent un différentiel de répartition des nationaux encore plus important entre les deux secteurs. Ainsi, en 2004, seuls 4% des Qataris auraient été employés dans le secteur privé et, en 2013, seuls 7% des Emiratis auraient travaillé dans le secteur privé (Caroline Piquet, *Les pays du Golfe. De la perle à l'économie de la connaissance*, Paris : Armand Colin, 2013 et Bachir El Khoury, « Qui a dit que les pays du Golfe étaient à l'abri du chômage ? », *Economies et révolutions*, 25 novembre 2013, <http://economiesarabes.blog.lemonde.fr/2013/11/25/qui-a-dit-que-les-pays-du-golfe-etaient-a-labri-du-chomage/>, consulté le 2 février 2017).

¹²⁴⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 204.

« Afin d'équilibrer les quotas de locaux imposés, les entreprises embauchent davantage une main d'œuvre étrangère plus qualifiée que les locaux et bien moins onéreuse. Dans certains cas, les entreprises payent même les locaux pour qu'ils ne viennent *surtout pas* travailler car ils ne représentent pas juste un manque à gagner mais carrément des pertes potentielles de capital ». ¹²⁴⁵

Si tous les acteurs que nous avons rencontrés sur place n'étaient pas aussi critiques au sujet des processus actuels de qatarisation et d'émiratization, ils étaient de fait nombreux à souligner que les réformes entreprises jusqu'à présent semblaient avoir pour seul but d'assurer une sécurité d'emploi à une majorité de nationaux indépendamment des qualités de ces derniers et du désavantage – voire de la contrainte – qu'ils pouvaient représenter pour les entreprises qui les embauchent.

Dans ces conditions, la nationalisation des effectifs dans le secteur privé ne saurait être considérée comme un indicateur fiable d'une réelle émancipation de ces Etats. En principe, la nationalisation des secteurs public et privé vise à remplacer des effectifs étrangers, avec leur lot de compétences et de connaissances, par des effectifs nationaux dotés des mêmes capacités afin de progressivement rendre l'ensemble de l'appareil de défense moins dépendant de l'extérieur. Or, dans les faits, pour le moment du moins, ce n'est pas ce qu'il se passe. Il s'agit donc de comprendre où est ce que « le bât blesse ». Similairement à ce que nous exposons au sujet des efforts déployés en termes de formation, il ne semble au premier abord pas que le souci ici vienne d'un manque de volontarisme des régimes de nos deux petits Etats-Princes pour faire évoluer les choses. En fait, de l'avis des étrangers travaillant en lien ou au sein de ces pays mais également selon les responsables locaux eux-mêmes, les mesures gouvernementales entreprises pour entraîner le pays sur la voie d'une plus grande indépendance, notamment dans le secteur de la défense, butent contre un déterminant humain particulier qui est souvent décrit comme un « problème de mentalité » et sur lequel il convient de s'arrêter.

Interrogés sur les raisons profondes pouvant expliquer les difficultés d'émancipation de nos deux petits Etats-Princes vis-à-vis de l'extérieur, notamment en ce qui concerne le secteur de la défense, une écrasante majorité de nos interlocuteurs sur le terrain, sans distinction de nationalité ou de fonction, se référait à un « problème de mentalité locale, particulièrement chez les jeunes » vis-à-vis du travail en règle générale – et vis-à-vis de la participation effective à une autonomisation de la défense nationale en particulier. Ainsi avons-nous dès le début de nos recherches rencontré d'anciens ou d'actuels expatriés dans ces pays nous expliquant que « la jeunesse locale n'aspire qu'à avoir une vie facile, elle n'a aucunement envie d'apprendre ou de travailler dur ». ¹²⁴⁶ Alors qu'une telle affirmation semble

¹²⁴⁵ Entretien avec un industriel de la défense à Abu Dhabi en mai 2013.

¹²⁴⁶ Entretien avec un consultant à Dubaï en février 2013.

pouvoir refléter une distorsion du regard porté par les expatriés sur le pays et la culture dans lesquels ils s'immergent, il est intéressant de noter que les dirigeants de ces Etats eux-mêmes ont parfois donné ce son de cloche. Ainsi Cheikh Zayed aurait-il déclaré au milieu des années 1990 :

« Je n'arrive pas à comprendre comment de jeunes hommes en parfaite santé peuvent se contenter de rester assis à ne rien faire et accepter l'humiliation de dépendre d'autres personnes pour subvenir à leurs propres besoins et à leur bien-être ». ¹²⁴⁷

Ce « chômage volontaire » n'est pas non plus pour plaire au prince héritier de Dubaï qui, à la fin des années 1990, s'en serait plaint en ces termes :

« Le chômage est un gâchis de ressources naturelles et une erreur fondamentale à l'heure où les EAU offrent à tous leurs fils et toutes leurs filles des opportunités inouïes qui étaient hors de portée il y a de cela une génération ». ¹²⁴⁸

Sans surprise, cette réalité est d'ailleurs au moins autant valable au Qatar qu'aux EAU. ¹²⁴⁹ Ainsi, les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes semblent d'accord avec bon nombre de nos interlocuteurs étrangers sur le diagnostic expliquant leur manque d'autonomisation réelle, à savoir des limites humaines. Il est toutefois intéressant de noter qu'ils ne semblent pas conscients des causes profondes de cette situation et de la part de responsabilité qui leur revient. Comme nous l'ont dit deux de nos interlocuteurs au début de notre recherche :

« Il est primordial de vivre dans le Golfe pour comprendre à quel point ce désintérêt des locaux pour tout effort intellectuel ou professionnel est répandu, et pour voir comment les Gulfis se demandent « à quoi bon » travailler et/ou étudier *alors qu'ils ont leur argent de poche tous les mois* – particulièrement au Qatar et aux EAU ». ¹²⁵⁰

En effet, le « problème de mentalité » qui nous a maintes fois été expliqué en entretiens n'est pas une particularité culturelle mais bien plutôt le résultat d'une politique spécifique qui est celle de la redistribution de la rente indépendamment des réalisations et des compétences de chacun. Or, un tel système pourrait finir par s'avérer contre-productif car il n'incite pas réellement les locaux à prendre en charge davantage de fonctions concourant à l'économie du pays – ce qui compromet *in fine* leurs velléités d'une plus grande indépendance envers l'extérieur. Afin d'étoffer cette dernière remarque, nous nous proposons d'explorer l'idée que le facteur rentier représente en fait une limite à l'autonomisation du Qatar et des EAU, à plusieurs niveaux.

¹²⁴⁷ Cheikh Zayed, cité dans Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 118.

¹²⁴⁸ Cheikh Mohammed bin Rashid al-Maktoum, cité dans Ibid. L'auteur donne également l'exemple d'un ancien marchand de Dubaï qui, à la même époque, prévoyait dans ses mémoires que « parmi les jeunes Dubaïotes, seuls 20% seront valables et deviendront des universitaires, des professionnels ou des hommes d'affaires ; et 60% ne seront bons à rien – à cause de la facilité à simplement jouir des plaisirs qui leur sont offerts sans avoir le moindre effort à fournir ».

¹²⁴⁹ Ainsi la petite histoire veut-elle que lorsque Cheikh Khalifa bin Hamad est tombé malade dans les années 1990, il aurait été davantage choqué par le fait que son ambulancier soit un Qatari que par la crise cardiaque qu'il venait de vivre.

¹²⁵⁰ Entretien avec deux expatriés français de longue date à Abu Dhabi en février 2013 (nous accentuons).

2) *Le facteur rentier, une opportunité en trompe-l'œil*

Tandis que la rente pétrolière ou gazière dont jouissent le Qatar et les EAU est souvent présentée comme une aubaine qui leur a permis de se développer à une vitesse fulgurante et de partiellement transcender leur qualité de petits Etats, nous explorons ici trois niveaux auxquels ce facteur rentier pourrait bien davantage représenter un frein qu'un tremplin à leur émancipation, particulièrement dans le domaine de la défense. Ainsi reprendrons-nous dans un premier temps l'exploration de ces dynamiques au niveau des individus qataris et émiratis. Dans un second temps, nous observerons son application au niveau industriel – notamment dans les nouvelles entreprises censées participer à la diversification économique aux EAU. Enfin, nous élargirons le propos en nous plaçant au niveau étatique ou plutôt au niveau du régime, dont la survie demeure la priorité politique des décideurs – ce qui explique les difficultés d'évolution hors des logiques rentières sur lesquelles repose leur stabilité depuis plusieurs décennies. Comme nous le verrons, l'éventualité d'un futur sans ou avec moins de richesses directement issues du commerce des hydrocarbures ne semble d'ailleurs pas avoir d'impact sur ces dynamiques, que ce soit au niveau étatique, ou, partant, au niveau organisationnel et individuel.

L'un de nos premiers interlocuteurs, en parlant de l'ensemble des pays du Golfe, jugeait que leur problème principal était qu'ils voulaient « accéder au premier monde sans accepter le prix de la sueur », ¹²⁵¹ ce qui se vérifiait selon lui à tous les échelons de la société. Nous retrouvons ici le propos exposé dans le mouvement précédent au sujet du « problème de mentalité » mis en avant par de nombreux observateurs de la région. Or, nous l'avons vu, la réticence des jeunes Qataris et Emiratis à aller travailler dans le secteur privé tient essentiellement au fait qu'ils savent qu'ils seront mieux payés pour moins d'efforts dans le secteur public :

« Selon un pacte tacite entre les dirigeants et les dirigés, les citoyens du Golfe semblent plus que satisfaits d'occuper des postes luxueux où le salaire est élevé, les horaires fortement réduits et le travail parfois inexistant ». ¹²⁵²

Ceci est d'ailleurs tout à fait assumé, comme le montre l'interview d'un jeune Emirati en 2010 qui déclare qu'il faut se rendre à l'évidence : il est préférable d'attendre un an si nécessaire afin d'obtenir un emploi dans le public plutôt que de prendre un poste dans le privé. Comme il le dit, il pourrait bien sûr travailler dans une banque de 8h à 17h et recevoir la moitié du salaire qu'il gagnerait dans un emploi public où il travaillerait de 8h à 14h, mais « n'importe qui choisirait

¹²⁵¹ Entretien avec un haut responsable militaire français à Paris en février 2013.

¹²⁵² Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 119. Le quotidien de nombreux employés du secteur public dans ces pays consiste à faire du « présentiel » au bureau de 8h à 14h et d'y passer la plupart du temps à discuter avec des collègues, lire les journaux ou « jouer à *Candy Crush* », à en croire les dires de nos nombreux interlocuteurs.

la meilleure option ». ¹²⁵³ A ceci, il faut ajouter un deuxième point jouant un rôle déterminant dans la déconnection des citoyens de nos deux petits Etats-Princes avec les réalités du monde du travail tel que nous l'envisageons en France et ailleurs. ¹²⁵⁴ Nous voulons ici parler de la règle déjà mentionnée au cours de notre recherche selon laquelle toute entreprise étrangère doit généralement, pour s'implanter dans ces pays, s'associer à un partenaire local. En effet, nous avons vu qu'à l'exception de certains grands groupes qui sont directement sponsorisés par le régime, les entrepreneurs ou entreprises ont besoin d'un sponsor avec lequel monter une société commerciale sous la forme d'une JV. Or, ceci signifie que les citoyens du Qatar et des EAU peuvent fondamentalement se « vendre » en tant que sponsors. Tandis qu'ils ne font souvent guère plus que de prêter leur nom à ces entreprises, ils possèdent alors 51% des parts de la société commerciale, l'investisseur étranger en possédant 49%. Ce mécanisme permet de reproduire, à un niveau individuel, les logiques de rentes sur lesquelles reposent les régimes eux-mêmes. Même les membres de la plus modeste famille locale ont ainsi l'opportunité de se transformer en « mini rentiers » à la seule grâce de leur nationalité, et ce indépendamment de leur proximité avec les familles régnantes ou de leur accès à des terres :

« Les locaux bien placés peuvent essentiellement vendre leur statut de citoyen à des partenaires étrangers qui doivent se conformer à la législation existante et chercher un sponsor local. Dans ces situations, il n'est pas rare de constater que le partenaire local est en fait un « partenaire dormant » tandis que l'étranger est celui qui fait la majorité du travail. Ceci permet aux citoyens de profiter d'une autre source de revenus qui est souvent au-dessus et va au-delà des terres ou des biens qu'ils ont pu acquérir avec l'aide de l'Etat ». ¹²⁵⁵

Comme nous l'expliquait un expatrié de longue date dans la région, pour les locaux, un travail représente avant toute chose une carte de visite permettant de « générer la fierté de la famille et d'être le sponsor de sociétés étrangères ». ¹²⁵⁶ On comprend dès lors le très fort taux de « chômage volontaire » dans ces pays, contre lequel viennent buter les nombreuses initiatives lancées par le gouvernement pour nationaliser le travail, notamment dans le secteur privé. ¹²⁵⁷

¹²⁵³ Erika Solomon et Regan E. Doherty, "Special report: Putting the Gulf to work", *REUTERS*, 21 octobre 2010, <http://uk.reuters.com/article/us-gulf-idUSTRE69K2PR20101021>, consulté le 11 février 2017.

¹²⁵⁴ Notons qu'il serait intéressant de comparer la relation au monde du travail des Qataris et Emiratis à celle des populations rentières en France ou ailleurs. Nous en avons discuté de manière informelle avec plusieurs interlocuteurs au cours de notre recherche et il semble qu'une telle comparaison mettrait bel et bien en lumière de nombreuses similitudes comportementales entre ces populations. Si ce n'est pas là le sujet de notre étude, cette remarque permet cependant de confirmer la probable causalité entre facteur rentier et improductivité.

¹²⁵⁵ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 59.

¹²⁵⁶ Entretien avec un industriel de la défense à Abu Dhabi en novembre 2013.

¹²⁵⁷ Notons que « les données officielles [du chômage] sont peu fiables, en premier lieu parce que les Etats ne disposent pas d'appareils statistiques adéquats, ou bien s'en sont dotés tardivement. Seul le Bahreïn dénombre les chercheurs d'emploi sur le modèle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : un chômeur est quelqu'un qui est enregistré comme tel auprès du ministère de Travail, qu'il bénéficie ou pas d'une allocation.

Un autre Emirati interviewé dans l'article cité ci-avant prend ainsi à partie le journaliste – et le lecteur – en commençant par déclarer qu'il recherche un emploi dans le secteur public car il considère qu'il s'agit d'un « devoir envers son pays » avant de demander : « Dites-moi, qui ne serait pas satisfait de simplement rester assis à ne rien faire tout en étant grassement payé ? »¹²⁵⁸ Il est cependant important de souligner que ce phénomène n'est pas valable pour l'ensemble de la population de nos deux petits Etats-Princes. En effet, aux EAU, il semble que les citoyens des plus petits – et plus pauvres – émirats du nord aient un rapport au travail plus similaire à celui qui est envisagé comme la « norme » en France et ailleurs. C'est également le cas des femmes, au Qatar comme aux EAU. Ainsi Mehran Kamrava écrit-il :

« Difficile à quantifier empiriquement, les effets délétères de la richesse massive sont particulièrement observables chez les jeunes hommes de la population, dont la richesse relativement facile sert de facteur démotivant pour ce qui est de travailler de manière acharnée. Les jeunes hommes qataris restent d'ailleurs en retard sur les jeunes femmes dans la plupart des indicateurs éducatifs. Etant donné qu'on leur garantit un emploi dans le public, moins d'hommes sont motivés pour aller à l'université par rapport aux femmes. Par exemple, à *Qatar University*, 75% des étudiants sont des femmes. Selon un rapport du Conseil de planification du gouvernement datant de 2007, les femmes ont fait en moyenne 14,1 années d'études avant d'entrer sur le marché du travail tandis que les hommes ont fait en moyenne 10,7 années d'études ».¹²⁵⁹

Le premier facteur responsable du « problème de mentalité locale » semble donc bien être le facteur rentier puisque la plupart des locaux qui ne se caractérisent pas par ce désintérêt pour tout effort intellectuel ou professionnel sont justement ceux qui n'en bénéficient pas – ou moins.

La prégnance de ce problème donne notamment lieu à une multiplication d'articles cherchant à enseigner les bases de l'économie aux citoyens et à leur faire prendre conscience de l'originalité de leur situation. Ainsi avons-nous été étonnée de lire ces mots dans *The National* :

« Dans des circonstances normales (le CCG n'est pas normal, comme nous l'exposons plus loin), une entreprise accepte de vous payer un salaire pour une seule raison : les tâches que vous effectuez génèrent un revenu pour elle. (...) Ainsi les revenus que vos efforts apportent à l'entreprise déterminent-ils un plafond du salaire auquel celle-ci est prête à vous rémunérer ;

Des soupçons, qui sont formulés publiquement par les oppositions organisées quand elles existent et qui sont largement partagés au sein de la population, pèsent par ailleurs sur la véracité des chiffres. En effet, les régimes sont suspectés de dissimuler l'ampleur du problème du chômage » (Laurence Louër, « Le défi de l'emploi dans le Golfe », p. 90). Quels que soient les véritables chiffres du chômage, il a en tout état de cause été souligné par de nombreux experts qu'une bonne partie des chômeurs au Qatar et aux EAU rentrent dans la catégorie des « chômeurs volontaires ». Ainsi a-t-il été noté que « les derniers rapports officiels affirment que les EAU affichent un taux de chômage de 23%, le gouvernement déclarant simplement que la majorité d'entre eux sont sans emploi "par choix". De façon plus générale, on estime qu'au moins la moitié des locaux bénéficiant de prestations de sécurité sociale généreuses sont aptes au travail et capables de travailler » (Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 119).

¹²⁵⁸ Erika Solomon et Regan E. Doherty, "Special report: Putting the Gulf to work".

¹²⁵⁹ Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 159.

si vous gagniez un salaire plus élevé que cela, vous employer représenterait une perte d'argent pour l'entreprise. Ce plafond peut en outre être abaissé à cause de la présence de travailleurs rivaux : si quelqu'un d'autre a la capacité et le désir de fournir le même travail pour un salaire moindre, alors l'entreprise n'aura aucune raison de vous employer pour un salaire plus élevé. De votre côté, la plupart des tâches que vous proposez de faire pour une entreprise sont fondamentalement désagréables comparé à ce que cela procure de regarder la télévision ou de lire un livre. Dès lors, vous n'accepterez de les faire que si la compensation est suffisamment élevée. En outre, le seuil de vos demandes salariales pour un emploi donné augmentera si une autre entreprise est prête à vous payer plus cher pour le même travail. Le salaire que vous percevrez en définitive se situe en théorie quelque part entre le plafond de l'entreprise, qui est fonction de votre productivité et de la facilité avec laquelle l'entreprise peut trouver quelqu'un d'autre pour faire votre travail, et votre seuil, qui est fonction des alternatives qui s'offrent à vous, y compris les loisirs, et du salaire que d'autres sont prêts à vous verser pour travailler. (...) Le CCG est particulier car le gouvernement emploie plus de locaux que les entreprises. Or, la plupart des organisations du secteur public, comme la police, n'ont pas de grilles de salaires conventionnelles, ce qui signifie que l'employeur a une plus grande latitude pour déterminer le salaire qu'un individu mérite. En outre, l'un des objectifs affichés du gouvernement est d'augmenter le niveau de vie de ses citoyens en leur procurant une sécurité de l'emploi, même si leur salaire peut être supérieur à ce qui serait conforme à la valeur de marché des tâches dont ils s'acquittent ».¹²⁶⁰

Compte tenu de l'importance du contrôle étatique sur la presse dans ces pays, il est possible de voir là une tentative impulsée par le régime de faire évoluer une situation qui lui apparaît contre-productive pour ce qui est de s'émanciper de tout soutien extérieur. Pourtant, il serait erroné de considérer que ce qui se joue au niveau individuel au sein de nos deux petits Etats-Princes représente le seul frein à cette émancipation. De fait, il peut sembler déplacé ou vain de tenter de responsabiliser les citoyens dans un contexte où tout les incite à ne pas le faire. A cet égard, nous souhaitons examiner ce qu'il se passe au niveau industriel, particulièrement pour ce qui est des nouvelles entreprises censées participer à la diversification économique aux EAU.

Ainsi que nous l'avons noté, outre la nationalisation des emplois dans un secteur privé qui était essentiellement constitué d'entreprises étrangères implantées sur le terrain, le principal biais d'autonomisation implémenté par les régimes locaux a été de favoriser l'émergence d'un secteur privé national. Ceci s'est notamment traduit, aux EAU,¹²⁶¹ par le lancement d'une industrie de défense locale dont la finalité était à la fois de marquer une plus grande indépendance vis-à-vis des partenaires étrangers et de rompre avec une tradition de dépendance à l'égard de la rente pétrolière. Si la création de ces entreprises locales semble

¹²⁶⁰ Omar al-Ubaydli, "Economics 101: Wages reflect revenue a job generates, but the GCC is special", *The National*, 26 novembre 2016, <http://www.thenational.ae/business/economy/economics-101-wages-reflect-revenue-a-job-generates-but-the-gcc-is-special>, consulté le 13 février 2017.

¹²⁶¹ Nous ne traitons ici que le cas des EAU car ils sont plus avancés que le Qatar en la matière. Il est entendu que l'autonomisation de ce dernier est encore extrêmement limitée par le facteur rentier « pré-industrialisation » lui-même.

effectivement permettre de réduire la dépendance à l'extérieur et ainsi d'affirmer une autonomie inédite en matière sécuritaire (un point que nous nuancerons néanmoins plus loin), l'émancipation économique qu'elle représente vis-à-vis du pétrole est moins claire. Ainsi faut-il noter que ces processus d'industrialisation sont très dépendants des subventions du gouvernement, alors que les richesses de ce dernier demeurent essentiellement liées à la rente pétrolière. C'est ce qu'a notamment montré le fait qu'Abu Dhabi ait eu besoin de voler au secours de Dubaï lorsque l'émirat a été durement affecté par la crise économique et financière de 2008-2009.

« Les problèmes de « familles politico-économiques » et de mauvaise gouvernance d'entreprise [existent] à des degrés divers dans l'ensemble du Golfe. Leur importance constante est clairement mise en évidence dans la trajectoire de la diversification économique aux EAU. En leur sein, les dirigeants de Dubaï ont très rapidement mis en place un modèle de développement grandiose et mené par le gouvernement qui a repositionné l'émirat comme plaque tournante internationale pour les industries des services et de la logistique. Dans un premier temps, leur approche a permis de réduire la part du secteur pétrolier dans le PIB à 5,1% en 2006. Mais l'implosion spectaculaire du modèle économique de Dubaï en 2008-2009 a représenté un avertissement aux promoteurs de la diversification économique dans les Etats du Golfe. (...) L'incapacité de Dubaï à créer une base économique non pétrolière pérenne a donné un exemple parfait des obstacles empêchant une diversification économique efficace dans les pays du CCG. Ce sont seulement les fonds injectés en urgence par Abu Dhabi, riche en pétrole, qui ont sauvé Dubaï de l'effondrement financier ».¹²⁶²

Quant à l'industrie de la défense plus spécifiquement développée à Abu Dhabi, elle est elle-même, pour le moment, portée à bout de bras par le gouvernement. Outre les incitations à la création de ces entreprises à grand renfort d'injections de capital indépendamment des résultats obtenus,¹²⁶³ il faut rappeler le rôle important des marchés d'armement dans la redistribution de la richesse et l'entretien des réseaux de clientèle du Prince. A mesure que le secteur se développe aux EAU, ceci ne passe plus seulement par l'exigence que les fournisseurs étrangers fassent des appels d'offres incluant un partenaire local, mais également par l'attribution directe de contrats d'armement aux nouvelles entreprises de défense locales. Victor Gervais note bien la perpétuation des logiques rentières en les faisant simplement basculer du niveau individuel au niveau industriel :

« La procédure est la suivante : le GHQ fait l'évaluation des différents besoins des forces armées, puis consulte un fournisseur local qui portera l'appel d'offres aux entreprises étrangères, lesquelles soumettent une offre aux forces armées (à la suite, le plus souvent, de la création d'une coentreprise) qui en évalue la qualité et décide de l'attribution ou non du contrat. En cas de réponse positive, l'intermédiaire local obtient dès lors une part du contrat. Dans ce contexte, force est de constater

¹²⁶² Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 104.

¹²⁶³ Certains interlocuteurs locaux (issus des émirats du nord, ce qui a son importance) nous ont expliqué l'importance du principe du "*hit one's chest*" consistant à faire croire au Prince que l'on est capable de faire quelque chose même lorsque ce n'est pas le cas... « Ainsi, le régime donne de l'argent pour que l'entreprise soit créée ; et si elle échoue, on ferme et on recommence – avec de nouveaux fonds gouvernementaux, mais la même direction et la même équipe » (Entretien avec deux militaires émiratis à Abu Dhabi, 22 février 2014).

que la professionnalisation des mécanismes d'attribution des contrats, même si elle a rendu inexistant le versement direct de commissions à des intermédiaires, n'a en fait contribué qu'à déplacer la pratique vers le secteur privé. Ce ne sont plus les individus, mais les entreprises du secteur de la défense qui servent d'intermédiaires dans les contrats d'armement, avec les avantages et les bénéfices qu'une telle fonction est susceptible de procurer ».¹²⁶⁴

Désormais, certaines de ces entreprises du secteur de la défense sont suffisamment développées pour ne plus simplement servir d'intermédiaires mais être le fournisseur final des contrats d'armement locaux, ainsi que l'a confirmé chaque nouvelle édition de l>IDEX. Bien sûr, ceci peut être vu comme le signe que cette industrie fleurissante est très performante. S'il est possible qu'elle le devienne, ce n'est cependant pas le cas pour le moment, comme l'ont maintes fois souligné nos interlocuteurs.¹²⁶⁵ Dans ces conditions, il semble donc que ces attributions de contrats puissent être interprétées en premier lieu à travers le prisme de la redistribution de la rente qu'ils permettent.

Au demeurant, il est parfaitement logique que la dynamique rentière soit si importante au niveau individuel et industriel au Qatar et aux EAU puisqu'il s'agit du modèle voulu, appliqué et perpétué à niveau étatique par le régime. Ceci tient à ce que la priorité politique de ce dernier demeure sa propre survie. Or, celle-ci reposant en grande partie sur les largesses octroyées à la population locale pour acheter sa docilité apolitisée, on comprend la difficulté d'évolution hors des logiques rentières. Il semble en réalité possible d'envisager que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes soient en quelque sorte coincés entre une authentique volonté d'autonomisation portée par la rationalisation et la professionnalisation de leurs appareils de défense et la constante nécessité de garantir leur propre stabilité grâce à une paix sociale largement *monnayée*.

¹²⁶⁴ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 200-201.

¹²⁶⁵ A cet égard, l'exemple revenant le plus régulièrement était celui de l'entreprise NIMR, filiale de Tawazun qui a été intégrée au consortium EDIC début 2015 et qui construit des véhicules blindés de transport de troupes. L'un de nos interlocuteurs expliquait qu'Abu Dhabi en avait passé une commande conséquente (1 800) que NIMR peinait à honorer car leur chaîne de production était loin d'être au point. Sans surprise, nous avons quant à nous peine à trouver des éléments en source ouverte corroborant ces dires. Mentionnons cependant un article faisant écho aux limites que rencontrent les entreprises émiraties. Celui-ci porte sur la visite, en janvier 2014, du vice-ministre de la Défense algérienne et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire au Qatar et aux EAU : « A Abu Dhabi, Ahmed Gaïd-Salah se serait plaint, vu la tournure que prennent les investissements réalisés en Algérie par les différents groupements émiratis. Car, sans exception, les joint-ventures algéro-émiraties dans le domaine de la défense ont toutes connu des difficultés de lancement. (...) Les pistolets automatiques Caracal du conglomérat Tawazun, qui devaient sortir des lignes de fabrication de l'ECMK de Baghaï, à Khenchela, n'ont non seulement pas été fabriqués, mais en plus les investisseurs auraient, selon nos sources, décidé de manière unilatérale qu'il n'y aurait que du montage et non de la fabrication, ce qui aurait provoqué une colère à la direction des fabrications militaires. Idem pour le blindé léger NIMR, qui devait en principe être produit à Khenchela : non seulement les énormes locaux n'ont pas été complètement aménagés, mais l'engin en lui-même est monté à partir de kits importés. [Ces] projets de coopération justifiaient leur passage par les EAU par deux points : une rapidité de lancement de la machine de production et un transfert intégral de technologie. Le premier point est loin d'avoir été atteint. Quant au second point, pour le moment, la tendance est au forcing pour faire du montage, donc point d'accès aux nouvelles technologies » (Akram Kharief, « Gaïd-Salah en tournée dans le Golfe pour rattraper les projets en retard », *El Watan*, 31 janvier 2014).

Tout en déployant des efforts de modernisation qui sont en eux-mêmes d'excellentes bases pour que leurs pays soient de moins en moins dépendants de toute assistance extérieure pour assurer leur sécurité nationale, ils ont ainsi continué de favoriser un système qui s'avère contre-productif – sans même le réaliser, peut-être, puisqu'ils sont les premiers à régulièrement fustiger l'attitude de la jeunesse locale qui semble se satisfaire d'une certaine oisiveté. Ces remarques trouvent un écho dans ce que nous notions dans le mouvement précédent au sujet des investissements conséquents de ces régimes dans des réformes éducatives rendues inefficaces par la perpétuation du modèle rentier. En faisant le parallèle entre ces deux illustrations d'une même tension entre la mise en place de nouvelles dynamiques et la conservation de logiques traditionnelles, l'hypothèse selon laquelle le régime pourrait ne pas être conscient de cette situation paradoxale apparaît d'ailleurs peu crédible. En effet, comme le souligne Kristian Ulrichsen, tandis que les réformes déployées dans le domaine de l'éducation et de l'acquisition de connaissances s'inscrivent dans les tendances de libéralisation politique et de diversification économique qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans le monde entier, « le risque pour les régimes du CCG est qu'une main-d'œuvre mieux formée et plus qualifiée puisse émerger comme une force de changement ».¹²⁶⁶

En conséquence de ce dilemme irrésolu par les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes, on peut aujourd'hui considérer qu'au moins une génération de locaux a été « sacrifiée », au sens où « elle a grandi avec une cuillère d'argent dans la bouche et ne sera dès lors *jamaïs* à la hauteur du défi de la transition économique que doivent opérer ces Etats ».¹²⁶⁷ Christopher Davidson le note,

« Il y a un danger réel que l'actuelle génération de citoyens abu dhabiens échoue à intégrer la nouvelle économie. *In fine*, toutes choses étant égales par ailleurs, un employeur du privé leur préférera des étrangers avec plus d'expérience professionnelle et moins d'exigences salariales. (...) Le fait le plus honteux à cet égard, au regard des vastes richesses d'Abu Dhabi, est le taux d'illettrisme aux EAU, qui atteignait 22% en 2003 et se situe aujourd'hui entre 10% et 16% ».¹²⁶⁸

Or, il est important de souligner que plus les dirigeants du Golfe repousseront à plus tard la délicate question d'une reformulation du contrat social rentier, plus il leur sera difficile d'éloigner leurs citoyens de tels mécanismes, qui sont de plus en plus considérés comme acquis.

« Une véritable réforme impliquerait une mise à l'écart décisive des notions de privilèges innés des citoyens et aurait de profondes implications sociopolitiques pour l'avenir des Etats redistributifs. Cela nécessiterait aussi un rééquilibrage entre secteurs public et privé, ainsi qu'un remaniement fondamental des relations entre l'Etat et les entreprises. En outre, les mesures devraient inclure une dissociation du lien étroit entre les acteurs politiques et économiques tel qu'incarné par le pouvoir et l'influence des conglomérats de la famille marchande ».¹²⁶⁹

¹²⁶⁶ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 100.

¹²⁶⁷ Entretien avec un cadre supérieur de l'industrie française à Abu Dhabi en mai 2013.

¹²⁶⁸ Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, p. 150.

¹²⁶⁹ Kristian C. Ulrichsen, *Ibid.*, p. 106.

En effet, le dépassement de ces logiques rentières est rendu d'autant plus difficile que le régime est loin d'être le seul acteur au sein de nos deux petits Etats-Princes à avoir tout intérêt au *statu quo* aujourd'hui. Or, si c'est ce qui leur procure une telle stabilité,¹²⁷⁰ c'est également ce qui gêne l'autonomie à laquelle ils semblent aspirer dans le domaine de la défense et de la sécurité. Tandis que le Qatar et les EAU échappent *partiellement* à la taxonomie de petits Etats grâce à leur qualité d'Etats rentiers,¹²⁷¹ il apparaît dès lors que cette dernière est aussi ce qui les maintient dans cette catégorie d'acteurs si vulnérables sur la scène internationale et si dépendants de l'extérieur pour assurer leur survie. Alors que nous avons jusqu'à présent souligné qu'ils pouvaient être considérés comme des petits Etats en dépit de leur important pouvoir économique, il semble que la difficulté ne tienne pas juste à des lacunes de certaines ressources (en termes de démographie et de superficie) nécessaires à l'assurance de leur propre sécurité mais aussi beaucoup à l'*utilisation* d'autres ressources (économiques) dont ils ne manquent en revanche pas.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'éventualité d'un futur sans ou avec moins de richesses directement issues du commerce des hydrocarbures ne semble pas avoir d'impact sur ces dynamiques rentières. Comme nous l'avons examiné dans notre chapitre I.2.C., la situation d'*over-saving* dans laquelle se trouvent le Qatar et les EAU et qui est provoquée par le décalage entre un surplus de capital et une insuffisante puissance de consommation en interne les a conduits à investir massivement à l'étranger selon ce qui est parfois qualifié de « recyclage de leurs pétrodollars ». Or, ces investissements générant eux-mêmes des revenus qui peuvent être considérés comme des « rentes extérieures », il est possible d'envisager que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes cherchent d'autant moins à s'occuper de la délicate question d'une reformulation du contrat social rentier qu'ils considèrent que cela n'est en fait pas nécessaire. *In fine*, peut-être les régimes du Golfe aspirent-ils moins à opérer une transition économique d'une économie de rente à une économie de production qu'un passage de la rente pétrolière aux revenus d'investissements comme principale ressource économique. Le cas échéant, il pourrait s'agir d'un pari risqué, autant parce que leur dépendance au pétrole demeure très importante – comme l'a montré l'incidence de la baisse des cours du brut sur les finances publiques de l'ensemble des Etats du Golfe en 2016 – qu'à cause du court-termisme égo-centré qu'une telle stratégie de survie axée sur le régime représente. Nous reviendrons sur ces questions ultérieurement. Ceci s'oppose en tout cas à la perspective d'une véritable autonomisation du Qatar et des EAU, notamment en matière sécuritaire.

¹²⁷⁰ Voir Mehran Kamrava et al., *Ruling Families and Business Elites in the Gulf Monarchies: Ever Closer?* Londres : Chatham House, novembre 2016.

¹²⁷¹ Voir notre chapitre I.1.A.

3) *La persistance de dépendances envers les partenaires occidentaux*

Les impulsions de plus en plus marquées de rationalisation et de professionnalisation de la défense de nos deux petits Etats-Princes ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir remis en cause les logiques traditionnelles sur lesquelles leur modèle repose. Cependant, la perpétuation – voire la consolidation – de ces dernières en parallèle de ces efforts est justement ce qui gêne la réalisation de l'objectif final visé, ou du moins revendiqué, à savoir leur autonomisation. Tant que les dirigeants du Qatar et des EAU refuseront d'adresser la problématique de fond qu'est la tension intrinsèque entre le fonctionnement rentier, appliqué à de nombreux niveaux de l'Etat et de la société, et leurs aspirations à s'émanciper de tout soutien extérieur pour assurer leur propre sécurité et stabilité, ils demeureront profondément dépendants de leurs partenaires stratégiques – surtout leurs protecteurs et fournisseurs d'armement occidentaux.¹²⁷² Dans cette sous-partie, nous proposons d'explorer l'ampleur de ces dépendances, tant en ce qui concerne la défense de leur territoire contre des attaques extérieures – que nous observerons à travers l'exemple de la défense antimissile déployée et assurée par les Etats-Unis – qu'en ce qui concerne la modernisation de leur appareil de défense et même de leur Etat, à travers la mise en place de leurs vastes plans de réformes économiques. Si ces dépendances se perpétuent largement à cause des faiblesses intrinsèques de nos deux petits Etats du Golfe, nous verrons qu'elles sont d'autant plus difficiles à dépasser que le Prince et ses multiples réseaux de clientèle internes ne sont pas les seuls acteurs à avoir tout intérêt au *statu quo*. Les partenaires occidentaux y trouvent eux aussi tout à fait leur compte.

Depuis l'invasion du Koweït par les troupes de Saddam Hussein en 1990, aucune attaque extérieure sur le territoire de l'une des monarchies du Golfe n'a eu lieu, ce qui ne permet donc pas de vérifier empiriquement le degré de dépendance des acteurs régionaux envers leurs partenaires extérieurs pour assurer leur défense nationale aujourd'hui. S'il est impossible d'établir avec certitude quelle serait l'attitude, la réactivité et le professionnalisme des forces armées du Qatar ou des EAU face à une attaque conventionnelle de la part d'un voisin à l'intérieur du Golfe, nous pouvons cependant avancer l'idée qu'en dépit de leur notables progrès en la matière, nos deux petits Etats-Princes seraient incapables de se défendre sans la moindre assistance extérieure.

¹²⁷² Ainsi, pour reprendre l'hypothèse formulée en exergue de ce chapitre, il apparaît que la persistance de fortes dépendances envers les partenaires occidentaux en matière sécuritaire n'est pas uniquement liée au fait que ce sont des Etats encore relativement jeunes. Le choix des dirigeants qataris et émiratis de ne pas réévaluer le « pacte social rentier » qui les lie à leur population et assure leur stabilité en tenant les citoyens à l'écart de toute participation politique a également pour conséquence de tenir ces derniers à distance d'une participation économique pourtant nécessaire à leur autonomisation. Malgré leurs efforts, ils échouent donc pour le moment à passer d'un « statut approchant celui de puissance » à la puissance réelle et d'une « autonomie relative » à une véritable autonomie.

Ils se sont en tout cas assurés d'un soutien indéfectible de leurs alliés à cet égard, comme le montrent les nombreux accords bilatéraux de défense qu'ils ont signés. Outre ces accords, dont certains sont particulièrement contraignants,¹²⁷³ et une présence militaire directe à travers différentes bases étrangères au sein du CCG, ceci passe largement par les marchés d'armement qui garantissent une présence durable des partenaires occidentaux dans la région.¹²⁷⁴ Ainsi, tandis que les Etats-Unis deviennent la principale garantie de protection de l'ensemble des pays du CCG en 1990, leur implantation accrue dans le Golfe se traduit également par une pénétration remarquable des marchés d'armement au Qatar et aux EAU, auparavant essentiellement acquis à la France et à la Grande-Bretagne, à partir des années 2000.¹²⁷⁵ Or, cette tendance a tout sauf été revue à la baisse depuis, en dépit des nombreuses sources de tensions entre eux que nous avons évoquées au cours de notre chapitre I.1.C. Ceci peut être considéré comme un bon indicateur de la persistance de la dépendance des acteurs régionaux envers leurs partenaires extérieurs, particulièrement les Etats-Unis, pour assurer leur sécurité.

L'absence d'attaque extérieure sur le territoire de l'une des monarchies du Golfe depuis 1990 n'équivaut pas à une absence de *risques*. A cet égard, la principale menace perçue est celle qui viendrait de Téhéran, avec une attention particulière portée au développement de son programme balistique. Ce dernier, qui alimente les craintes des monarques du Golfe et génère des déclarations régulières de leur part accusant l'Iran d'avoir un « rôle déstabilisateur dans la région », a poussé la majorité d'entre eux à acquérir des systèmes de défense antimissile américains. Aujourd'hui, tous les pays du CCG – à l'exception du Bahreïn et d'Oman – ont acheté des batteries de missiles sol-air Patriot.¹²⁷⁶ En 2011, les EAU ont en outre acquis des systèmes THAAD (*Terminal High Altitude Area Defense*) pour lesquels le Qatar a aussi exprimé un intérêt et qui, d'un point de vue opérationnel, complètent le système Patriot en élargissant le champ de couverture des moyens de défense des pays concernés.¹²⁷⁷

¹²⁷³ Nous pensons notamment à celui existant entre la France et les EAU depuis 2009, engageant la France à utiliser « tous les moyens militaires dont elle dispose » en cas d'attaque sur les EAU.

¹²⁷⁴ Nous opérons ici une distinction entre la présence militaire directe et officielle, à travers l'implantation de bases militaires sur le sol des pays du Golfe, et la présence militaire indirecte ou plus officieuse – et pourtant particulièrement développée – à travers les nombreux militaires actifs ou à la retraite issus de pays partenaires qui sont employés dans la région pour assurer des activités de formation ou de conseil ainsi que la maintenance et le maintien en conditions opérationnelles des équipements militaires.

¹²⁷⁵ Voir notre chapitre I.2.B.

¹²⁷⁶ Le Bahreïn ne dispose pas de système de défense antimissile en propre mais les Etats-Unis y ont déployé deux batteries Patriot (PAC-3) pour protéger leurs installations militaires. Quant à Oman, il a en revanche fait l'acquisition de systèmes de défense antiaériens mobiles américains de courte portée (système Avenger) en 2013. Notons que les EAU et le Qatar ont seulement très récemment acheté ces matériels américains de défense antimissile (respectivement en 2008 et 2014), contrairement à l'Arabie saoudite et au Koweït qui les avaient achetés dès les années 1990.

¹²⁷⁷ Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 33.

Nous aimerions mettre en lumière trois points concernant ces acquisitions qataries et émiratis – à l’instar de leurs voisins du CCG – dans le domaine de la défense antiaérienne et antimissile. Le premier est que ces achats d’armements semblent indiquer une bonne santé des relations entre les pays du Golfe et les Etats-Unis malgré certains discours hostiles de dirigeants du CCG à l’encontre de leur allié traditionnel. Plus cyniquement, on peut aussi considérer que ceci prouve la dépendance extrême des acteurs de la région à l’égard de la protection américaine, ce qui signifierait qu’ils n’ont en fait *pas d’autre choix* que de continuer à entretenir ces partenariats bilatéraux indépendamment de leur mécontentement vis-à-vis de certaines décisions de la part de l’administration américaine dans le nouveau contexte régional depuis 2011. A cet égard, nous avons écrit ailleurs qu’un scénario possible pour l’avenir, sur la toile de fond de désaccords entre eux quant à la manière d’adresser les troubles régionaux, pourrait être le développement de relations bilatérales plus pragmatiques que jamais.¹²⁷⁸ Le second point intéressant à souligner est que tous les acteurs de la région et leurs partenaires occidentaux semblent avoir acté que le développement du programme balistique iranien représentait une menace existentielle pour les pays du CCG. Pourtant, à en croire le discours des dirigeants à Téhéran, il s’agit davantage d’une démonstration de force vis-à-vis d’Israël que vis-à-vis des Etats de la Péninsule.¹²⁷⁹ Ainsi la rhétorique du Guide suprême iranien est-elle surtout véhémente à l’encontre d’Israël et est-il souvent rappelé par Téhéran que le développement de son programme balistique a essentiellement pour but de pouvoir se défendre face à Israël. Quelle que soit la réalité de la menace iranienne envers les pays du Golfe, ce qui est au demeurant très surprenant est qu’à force d’organiser leurs discours, leurs politiques et leurs achats d’armements autour d’elle, les membres du CCG (avec des nuances notables que nous avons soulignées précédemment) semblent avoir complètement évacué l’idée qu’Israël elle-même pouvait être une menace¹²⁸⁰ – cette thématique fera l’objet d’un développement spécifique au cours du chapitre 6. Enfin, le troisième point méritant notre attention ici est qu’en fait d’encourager les acteurs du Golfe à

¹²⁷⁸ Emma Soubrier, “Regional Disorder and New Geo-Economic Order: Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East”, p. 15. Notons que ceci pourrait d’ailleurs bel et bien être ce qui se profile aujourd’hui avec l’arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche. S’il est encore trop tôt pour l’affirmer, la nouvelle administration américaine a en effet l’air d’avoir une approche particulièrement pragmatique ou « transactionnelle » de la sécurité dans la région qui n’est pas pour déplaire aux pays du CCG, Arabie saoudite en tête. Le pragmatisme en relations internationales séduit particulièrement les Etats du Golfe, comme nous l’avons noté au sujet de la Chine, dont la politique étrangère avec un accent marqué sur la non-intervention et sur la souveraineté étatique leur convient parfaitement.

¹²⁷⁹ On peut également considérer que cette démonstration de force est une manifestation d’opposition à la très forte présence américaine dans la région. Dans ce cas, les pays du CCG seraient des cibles potentielles de l’Iran surtout au titre de leur trop grande connivence avec les Etats-Unis – mais ceci demeure très peu probable.

¹²⁸⁰ A cet égard, sans doute le fait le plus parlant est-il que les batteries antimissiles des pays du Golfe soient pointées en direction de Téhéran et non en direction de Tel-Aviv – ce qui peut également s’expliquer par le fait que ce sont les Américains, et non les acteurs locaux, qui assurent les fonctions de commandement et de contrôle.

développer des capacités de défense autonomes – ce qui était l’une des hypothèses avancées dans notre chapitre I.1.C. – la vente de ces systèmes aux pays du CCG renforce en réalité l’implantation des Etats-Unis dans la région¹²⁸¹ et la dépendance des acteurs locaux envers eux.

Ainsi avons-nous évoqué la mise en service, début 2001, du système *Belt of Cooperation* dans le cadre du projet américain d’intégration des systèmes de défense (antiaérien et antimissile) des forces du CCG, la *Cooperative Defense Initiative*. Si, ensemble, ces systèmes forment bien un embryon d’architecture régionale de défense antimissile, Jean-Loup Samaan note à juste titre que

« De façon similaire aux dispositifs en cours de déploiement en Europe (intercepteurs, radars, missiles antimissiles, etc.), les systèmes acquis par les pays du Golfe renforcent leurs liens avec Washington [car] le département de la Défense reste le seul à disposer de l’expertise technique pour assurer les fonctions de commandement et de contrôle. La grande différence vis-à-vis du déploiement de la défense antimissile au sein de l’OTAN est qu’au sein du CCG tous les achats sont le résultat d’une coopération bilatérale entre chacune des monarchies arabes et les Etats-Unis. En d’autres termes, il n’y a pas à proprement parler une architecture de défense antimissile du CCG mais un dispositif américain au service des membres du CCG. Malgré de multiples projets tous avortés, le CCG s’est jusqu’ici montré incapable de fédérer autour de lui ces multiples efforts si bien que la dépendance opérationnelle des armées du Golfe envers les Etats-Unis est amenée à croître, non à décroître. (...) Derrière cette problématique technique se cache une réalité politique : les pays du Golfe se reposent de plus en plus sur les capacités des Etats-Unis pour assurer leur sécurité face à une éventuelle menace iranienne ».¹²⁸²

Cet extrait fait apparaître que les acteurs régionaux ne sont pour l’heure pas près de mettre en place une architecture de défense régionale – un point sur lequel nous reviendrons – mais également qu’ils demeurent incapables, individuellement, d’opérer certains systèmes sophistiqués dont ils ont fait l’acquisition. Ceci nous mène au deuxième aspect des dépendances extrêmes de nos deux petits Etats-Princes à l’égard de leurs partenaires occidentaux, encore aujourd’hui, à savoir leur besoin d’accompagnement au sein même de leurs processus d’autonomisation.

¹²⁸¹ Les Etats-Unis sont d’autant moins en plein désengagement de la région comme le craignent les monarques de la Péninsule que c’est avant tout leurs propres intérêts et leur propre accès au Golfe qu’ils sécurisent. A cet égard, il est d’ailleurs intéressant de noter que la portée des systèmes THAAD est telle que ces derniers pourraient protéger la région non seulement contre une menace potentielle venue de Téhéran, mais également de Moscou. Cette remarque, qui nous a été faite par plusieurs interlocuteurs lors de nos enquêtes de terrain, pourrait être bien moins anodine qu’il n’y paraît. Ainsi gardons-nous en mémoire les propos d’un ancien haut fonctionnaire du Pentagone nous expliquant que « les pays du Golfe ont pris peur à cause du fameux "pivot stratégique vers l’Asie" annoncé par les Etats-Unis car ils pensaient que nous allions nous désengager du Moyen-Orient, mais la région dont nous nous désengageons en vérité est l’Europe » (entretien à Washington en novembre 2014). Alors que l’engagement américain dans le Golfe à partir de 1979 se renforce car les Etats-Unis ne cherchaient plus seulement à endiguer l’URSS et ses alliés mais aussi l’Iran, la proposition aurait ainsi eu tendance à s’inverser : la présence américaine dans la région n’aurait plus seulement vocation à endiguer l’Iran mais également la Russie, dont nous avons noté le retour sur l’échiquier stratégique régional, plutôt rangée – schématiquement – du côté de l’Iran tandis que les Etats-Unis se posent en garants de la sécurité des pétromonarchies arabes.

¹²⁸² Jean-Loup Samaan, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique », p. 33-34.

Outre la dépendance continue du Qatar et des EAU envers leurs partenaires occidentaux, Etats-Unis en tête, en termes de *hard power* dissuasif pour assurer l'intégrité de leur territoire en attendant d'être réellement autonome en la matière – proposition encore hypothétique à ce jour –, il est crucial de rappeler l'importance de leur dépendance envers ces mêmes partenaires pour ce qui est justement de moderniser et d'autonomiser leur appareil de défense. Si tant est que les efforts déployés à cet égard traduisent une véritable volonté de parvenir à une gestion de plus en plus indépendante de leur défense nationale,¹²⁸³ nos deux petits Etats-Princes continuent cependant de compter sur un soutien extérieur pour former leurs forces armées et pour assurer la maintenance et le maintien en conditions opérationnelles de leurs matériels. Ainsi avons-nous noté que l'autonomisation du Qatar et des EAU pouvait sembler partielle – ou superficielle – tant que les formations dont bénéficient les citoyens qui gravissent les échelons des agences et forces locales étaient prises en charge par des puissances extérieures. Si, aujourd'hui, les militaires et les fonctionnaires travaillant dans les secteurs de la défense et de la sécurité ne sont pas tous formés par d'autres Etats et/ou dans d'autres Etats, la plupart des formateurs au sein des écoles et universités y compris « locales » sont néanmoins des étrangers, dont une majorité est issue de pays occidentaux. Or, *in fine*, ceci perpétue « une culture de dépendance selon laquelle les pays du Golfe demeurent des consommateurs, plutôt que des producteurs, de connaissances, lesquelles continuent d'être générées à l'extérieur ».¹²⁸⁴ Cette « culture de dépendance » est également perceptible dans le domaine de la maintenance et du maintien en conditions opérationnelles, et nous avons souligné le danger que cela représente.¹²⁸⁵

Au-delà de ces aspects déjà abordés en amont, il est possible d'ajouter une autre dimension à laquelle on pense moins spontanément en ce qui concerne la dépendance de nos deux petits Etats-Princes envers leurs grands partenaires occidentaux. Nous faisons référence au fait que l'organisation même de leurs forces armées et leurs doctrines d'emploi des forces sont nécessairement, par mimétisme, un tant soit peu similaires à celles des Etats dont sont issues les personnes qui les ont aidées à les façonner. David Kinsella a noté l'impact des ventes d'armement sur les schémas protéiformes de dépendance chez les Etats clients, lesquels reproduisent les

¹²⁸³ Le doute est permis à cause de la perpétuation des logiques rentières à divers niveaux que nous avons observée dans le mouvement précédent, laquelle permet d'envisager que le régime n'est pas véritablement disposé à *tout faire* pour autonomiser l'appareil de défense nationale, et que la population locale peut en tout état de cause ne pas être réceptive aux efforts déployés au regard des privilèges dont elle bénéficie sans avoir à lever le petit doigt. Soulignons néanmoins que l'expérience du feu, particulièrement au Yémen, est susceptible de générer de nouvelles vocations chez la jeunesse de nos deux petits Etats-Princes, et ce même dans un contexte où les fondements traditionnels de l'Etat rentier perdureraient. Ce sujet fera l'objet d'un développement dans le chapitre 6.

¹²⁸⁴ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 96.

¹²⁸⁵ On considère ici le risque inhérent à la délégation d'une partie des activités de défense à des étrangers qui seraient sûrement les premiers à quitter le navire en cas de conflit militaire majeur (voir notre sous-partie sur le facteur humain).

modèles de leurs fournisseurs.¹²⁸⁶ Or, ceci pose plusieurs problèmes. Le premier, identifié par Michael Barnett et Alexander Wendt, est que l'importation d'armements et de technologies militaires est l'une des sources systémiques d'une « militarisation dépendante » au sein de laquelle « la dynamique d'accumulation est plus le reflet des forces extérieures que celui d'une autonomie ».¹²⁸⁷ Le second est que les modèles extérieurs que les Etats clients reproduisent alors peuvent ne pas être objectivement les meilleurs pour eux, compte tenu des spécificités locales. Aujourd'hui, ce paradoxe est entretenu à cause de la présence de nombreux étrangers dans les *task forces* de consultants aidant les acteurs locaux à élaborer leurs appels d'offres et dans les équipes techniques chargées de l'évaluation des solutions proposées pour y répondre. Au-delà du fait qu'il peut sembler problématique que ces expatriés soient à la fois juges et parties,¹²⁸⁸ nos interlocuteurs sur le terrain ont attiré notre attention sur le décalage qui existe souvent entre les besoins réels de l'Etat client et les spécificités techniques formulées dans ses appels d'offres.

« Les départements stratégiques en charge du conseil et de l'évaluation de la cohérence entre le besoin du client et les solutions proposées par les différents industriels peuvent être bénéfiques si l'accompagnement du client est constant et si le calibrage du système le plus pertinent pour répondre à ses besoins capacitaires réels est bien fait. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. Un problème qui se pose souvent est que le client peut avoir une compréhension limitée de la problématique des systèmes. En effet, les exigences des appels d'offres étant rédigées par des consultants occidentaux engagés pendant un an ou deux, les spécifications techniques reflètent l'interprétation du besoin du client par des experts qui ont un *background* et des habitudes déterminant leur formulation du besoin, ce qui aboutit parfois à des exigences de systèmes ultra complexes alors que le besoin originel était plutôt basique. Au final, on se retrouve avec des spécifications dignes d'une Ferrari pour une personne qui sait à peine monter à vélo ».¹²⁸⁹

Ce décalage entre ce dont aurait fondamentalement besoin l'Etat compte tenu des réalités locales et le modèle que ses dirigeants développent sur recommandation de conseillers étrangers – ou par mimétisme inhérent à l'achat de systèmes étrangers – est d'ailleurs plus largement perceptible dans l'ensemble de l'entreprise de modernisation de nos deux petits Etats-Princes. En effet,

¹²⁸⁶ David T. Kinsella, "Arms Transfer Dependence and Foreign Policy Conflict", *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 1, janvier 1998, p. 8.

¹²⁸⁷ Michael Barnett et Alexander Wendt, "The Systemic Sources of Dependent Militarization", dans Brian Job (dir.), *The Insecurity Dilemma: National Security of Third World States*, p. 101

¹²⁸⁸ Bien que ces consultants soient alors employés par l'Etat client, ils n'en sont pas moins patriotes, c'est-à-dire qu'ils cherchent bien souvent à donner l'avantage à des solutions proposées par des entreprises de leur pays d'origine. Ainsi avons-nous souligné dans notre chapitre II.4.C. que « la raison pour laquelle la stratégie américaine de pénétration des marchés d'armement de ces Etats est particulièrement efficace tient à ce qu'elle intervient très en amont des contrats et à travers des canaux multiples dont l'articulation est parfaitement rodée. Parmi les nombreux biais d'influence indirecte sur les choix finaux des acteurs locaux – et, en dernière ligne droite, du Prince – pour les équipements américains, il faut ainsi citer l'extrême représentation d'anciens officiers, civils de la défense et dirigeants industriels américains au sein de sociétés de conseil dans ces deux Etats ».

¹²⁸⁹ Entretien avec un industriel de la défense français à Abu Dhabi en octobre 2013.

les vastes plans de réformes économiques annoncés par le Qatar et les EAU (« *Vision 2030* ») ont été mis sur pied par des cabinets de conseil anglo-saxons comme McKinsey.¹²⁹⁰ Or, nous avons souligné dans les deux mouvements précédents à quel point ils butaient pour le moment contre des obstacles liés à la démographie de nos deux petits Etats-Princes ou relevant de leurs logiques organisationnelles en tant qu'Etats rentiers. Enfin, notons que la diversification des partenaires à laquelle le Qatar et, surtout, les EAU procèdent dans le domaine des acquisitions militaires est d'autant plus susceptible de donner lieu à des difficultés d'élaboration d'une doctrine d'emploi des forces cohérente que chaque fournisseur tâche d'entraîner le client vers celle de son Etat afin d'assurer une pérennité et un développement des parts de marchés d'armement allouées aux entreprises de défense et de sécurité de ce dernier.

La mise en lumière de ces points permet de comprendre la difficulté d'envisager une sortie des dynamiques traditionnelles de défense de la part de nos deux petits Etats-Princes, amplifiée par l'intérêt de leurs partenaires à entretenir ces rapports de dépendance.¹²⁹¹ En effet, pour les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, au-delà des avantages économiques évidents que représentent les ventes de matériels militaires, les activités de maintenance et de maintien en conditions opérationnelles¹²⁹² ainsi que la formation des forces armées locales, le fait que les Etats du Golfe utilisent leurs systèmes et adoptent leurs modèles en termes d'organisation des forces armées et de doctrines d'emploi des forces est profitable à plusieurs égards. Cela permet notamment d'assurer une interopérabilité des forces du Golfe avec les leurs, ce qui rend possible des interventions communes à l'avenir – une hypothèse que tend à confirmer la

¹²⁹⁰ « Bien qu'il n'y ait pas deux plans identiques, ils comportent tous un certain nombre de caractéristiques communes. L'une d'entre elles est la claire intention de créer des économies fondées sur la connaissance dans lesquelles la croissance est stimulée par la recherche, le développement et l'innovation ainsi que la création de secteurs économiques à forte valeur ajoutée et concurrentiels sur le plan international. Pour cela, on met toujours l'accent sur le renforcement et l'expansion du secteur privé et la création de nouveaux emplois capables d'absorber les nouveaux entrants, de plus en plus qualifiés, sur les marchés du travail locaux. Une autre caractéristique de nombreux plans économiques des Etats arabes du Golfe établis depuis les années 2000 est qu'ils ont été conçus principalement par des consultants internationaux, tels que McKinsey » (Kristian C. Ulrichsen, *Economic Diversification Plans : Challenges and Prospects for Gulf Policymakers*, Washington : The Arab Gulf States Institute in Washington (AGSIW), septembre 2016, p. 4). Sur cette thématique, voir aussi Salem Saif, "When Consultants Reign", *Jacobin*, 9 mai 2016, <https://www.jacobinmag.com/2016/05/saudi-arabia-aramco-salman-mckinsey-privatization/>, consulté le 5 mars 2017.

¹²⁹¹ Ceci fait d'ailleurs écho à ce que nous notions dans le mouvement précédent au sujet des logiques rentières, dont le dépassement est rendu d'autant plus difficile que le régime est loin d'être le seul acteur au sein de nos deux petits Etats-Princes à avoir tout intérêt *au statu quo* aujourd'hui.

¹²⁹² On pense également aux avantages économiques les moins avouables qui sont liés à ces activités : « Un industriel, qui s'est retiré des négociations lorsque sa société a découvert le pot aux roses, nous a mis sur la voie. Dans le [contrat DONAS], selon lui, « les rétro-commissions se cachent dans un contrat de maintenance d'une valeur initiale d'environ 700 millions d'euros. Elles sont dissimulées dans ce qu'on appelle dans notre jargon un contrat de maintien en conditions opérationnelles (MCO). *C'est en général dans la partie Maintenance que les commissions sont dissimulées*, car on peut toujours être flexible sur le nombre d'heures soi-disant nécessaire à la maintenance d'un équipement » » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 75-76).

participation de nos deux petits Etats-Princes aux opérations en Libye ou en Syrie aux côtés de leurs alliés. Par ailleurs, certains de nos interlocuteurs nous ont expliqué que l'entretien de ces relations privilégiées et la conduite d'exercices communs permettent à nos forces de tester les matériels dans des conditions dont nous ne disposons pas dans nos pays.¹²⁹³ Pour finir, rappelons que les marchés d'armement qataris et émiratis – et, plus largement, la modernisation de leur appareil de défense et de leur Etat – revêtent de multiples enjeux politiques et stratégiques, extérieurs et intérieurs, pour les Etats clients mais également pour les Etats fournisseurs.¹²⁹⁴ Ceci explique qu'il soit plus juste d'envisager leurs relations en termes de *co-dépendance* que selon une dépendance classique des Etats clients vis-à-vis des Etats fournisseurs, et que l'intérêt de ces derniers au *statu quo* représente dès lors un obstacle supplémentaire à toute autonomisation. En gardant ceci à l'esprit, il s'agit à présent d'explorer quelques pistes pour pallier les limites à l'autonomie de défense croissante que le Qatar et les EAU semblent néanmoins viser.

C. Des pistes pour pallier les obstacles identifiés : l'invention d'un nouveau modèle ?

Les dynamiques que nous avons exposées dans ce chapitre jusqu'à présent peuvent apparaître contradictoires à deux égards. D'une part, au regard des nombreux obstacles à une émancipation réelle de nos deux petits Etats-Princes que nous venons de détailler, il peut sembler surprenant ou vain que les dirigeants qataris et émiratis affichent de telles ambitions d'une indépendance aussi marquée que possible, dont nous avons noté qu'elles sont visibles dans l'énergie déployée pour rationaliser et professionnaliser leur appareil de défense, tant en termes de ressources humaines qu'en termes matériels et logistiques. D'autre part, au regard de leurs velléités affichées de s'affranchir autant que faire se peut de tout soutien extérieur, il peut sembler contre-productif que la restructuration des outils de leur défense soit menée de telle manière que les logiques traditionnelles de ces Etats (particulièrement la centralité du Prince et de ses réseaux) soient entretenues¹²⁹⁵ alors que celles-ci sont justement l'un des écueils sur lesquels bute leur projet d'une véritable émancipation dans le domaine sécuritaire – ainsi que dans de nombreux autres, comme nous l'avons souligné au sujet de la diversification économique à laquelle ils aspirent.

¹²⁹³ Ainsi certains militaires que nous avons rencontrés nous vantaient-ils les qualités de ces vastes « terrains de jeu » que représentent les pays du Golfe pour nos forces. D'une part, les conditions difficiles (poussière, chaleur) qu'on y trouve permettent de se préparer à des opérations sur des théâtres autrement plus dangereux caractérisés par des conditions météorologiques et naturelles similaires. D'autre part, « ces pays investissent des sommes conséquentes dans de grands centres d'entraînement que l'on ne pourrait jamais se payer nous-mêmes et qui nous servent largement » (entretien avec un militaire français à Abu Dhabi en février 2014).

¹²⁹⁴ Voir notre chapitre I.2.A.

¹²⁹⁵ Comme nous l'avons noté, elles sont non seulement conservées mais même pérennisées en ceci qu'elles sont associées aux nouveaux réseaux interpersonnels du Prince au-delà des logiques purement familiales et tribales.

Face à ces apparents paradoxes, il est tout d'abord important de faire une distinction entre l'*indépendance* mise en avant par ces acteurs comme objectif final et l'*autonomie* – relative – vers laquelle ils tendent bel et bien, et ce depuis que leurs considérables ressources économiques leur ont permis de conquérir un statut à échelle internationale dépassant largement leur qualité de « petits Etats », à partir du début des années 2000. En outre, et en lien avec cette remarque, nous formulons ici l'hypothèse que les Princes du Qatar et des EAU cherchent peut-être moins à pallier les obstacles (structurels et organisationnels) auxquels ils sont confrontés et dont ils sont bien conscients qu'à les intérioriser au sein d'un nouveau modèle étatique innovant et pérenne qui leur permettrait à la fois de se ménager une marge de manœuvre conséquente vis-à-vis de leurs partenaires / protecteurs et d'assurer leur survie à l'intérieur de leurs frontières en ne remettant pas en cause les logiques traditionnelles sur lesquelles celle-ci repose. Dès lors, les deux problématiques explorées dans l'ensemble de ce chapitre seraient interconnectées, au sens où l'organisation traditionnelle des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU est non seulement bien conservée malgré une restructuration des outils de leur défense mais où c'est justement sa préservation qui fait que le modèle évolutif de nos deux petits Etats-Princes est pérenne et permet une certaine autonomie en matière sécuritaire.

Nous commencerons par explorer plusieurs pistes de consolidation interne que le Qatar et les EAU implémentent ou envisagent pour gagner en crédibilité et en autonomie. Puis, nous verrons que ces deux petits Etats du Golfe semblent cependant avoir davantage cherché à dépasser les limites observées dans le mouvement précédent grâce à la privatisation et à l'externalisation de la sécurité – une tendance qui est d'ailleurs constatée non seulement dans ces pays mais aussi dans de nombreux autres, y compris chez leurs partenaires occidentaux. Enfin, nous présenterons plusieurs alternatives de régionalisation de la défense explorées par les acteurs locaux et/ou les spécialistes de la zone comme biais d'une autonomisation collective, à défaut d'être individuellement indépendants, ce qui pourrait être une troisième voie prometteuse.

1) Une consolidation interne pour gagner en crédibilité et en autonomie

En dépit des obstacles à une réelle indépendance de nos deux petits Etats-Princes dans le domaine de la défense et de la sécurité, quelques pistes pourraient leur permettre d'être plus crédibles et autonomes en la matière. Ainsi proposons-nous de donner ici un aperçu de trois biais d'amélioration à cet égard : une nationalisation accrue de l'ensemble du dispositif de défense, une augmentation des forces vives participant à l'effort de défense nationale, et une adaptation aux spécificités locales selon une stratégie de spécialisation ou de niche qui prendrait davantage en compte les limites humaines auxquelles ils sont confrontés.

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe deux problèmes de répartition des locaux dans les emplois ayant trait à la défense de nos deux petits Etats-Princes qui viennent gêner leur émancipation en la matière : le déséquilibre entre le secteur public et le secteur privé, et le déséquilibre entre les échelons supérieurs et les échelons inférieurs ou intermédiaires, que ce soit dans le secteur public – et particulièrement les forces armées – ou dans le secteur privé. Face au premier déséquilibre, nous avons vu que les seules incitations à employer une main d'œuvre locale dans le secteur privé, que ce soit au sein des entreprises étrangères ou des entreprises locales, ne suffisent pas car elles aboutissent souvent à une situation où les entreprises emploient en fait d'autres personnes – étrangères – chargées de « seconder » ces nationaux pour pallier d'hypothétiques fragilités en termes de compétences techniques ou d'efficience. Quant au second déséquilibre, nous avons vu que la mise en place de nouveaux cursus de formation ne parvenait pour le moment pas à le résoudre en raison de lacunes inhérentes au système d'éducation supérieure de ces Etats¹²⁹⁶ mais aussi à cause du désintérêt de la population locale pour les programmes dans le domaine des sciences et de l'ingénierie qui permettraient de construire un corps de techniciens locaux. Dès lors, afin de gagner en autonomie, les dirigeants du Qatar et des EAU cherchent, ou pourraient chercher, de nouveaux moyens de nationaliser l'ensemble de leur dispositif de défense.

Une première idée à cet égard est que les initiatives de nationalisation des emplois dans le secteur privé auront des résultats mitigés tant qu'elles ne s'accompagneront pas, dans la durée, « de mécanismes permettant de former et d'encadrer le développement d'une élite locale ».¹²⁹⁷ Or, puisque le système d'éducation supérieure ne remplit pour l'heure pas ce rôle de formation dans les domaines techniques, il pourrait être intéressant que le secteur privé s'en charge. Ainsi, au lieu d'employer une main d'œuvre locale qui représente un manque à gagner voire une perte potentielle de capital, les entreprises investiraient dans cette main d'œuvre sur le long terme, en les dotant petit à petit des compétences et des connaissances nécessaires. Cette idée est encouragée dans nos deux petits Etats-Princes mais elle rencontre plusieurs obstacles. Pour les entreprises étrangères, assurer cette formation n'est pas un choix évident à faire car cela suppose d'engager un budget sur des activités dont les retombées se situent à un horizon temporel incertain.¹²⁹⁸ Par ailleurs, ce choix ne leur semble pas forcément judicieux car « on n'est jamais à l'abri que cette main d'œuvre

¹²⁹⁶ Ainsi avons-nous souligné la déconnection qu'il existe aujourd'hui entre le système éducatif de ces pays et leur marché de l'emploi. Il faut cependant rappeler les efforts récents pour y remédier, comme le montrent les exemples de la *Khalifa University of Science Technology and Research* à Abu Dhabi ou de la *Qatar Foundation* à Doha.

¹²⁹⁷ Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 202.

¹²⁹⁸ Comme nous l'a confié un industriel de la défense que nous avons rencontré sur le terrain, « quand bien même cette planification sur la durée semble judicieuse, ce n'est pas dans la politique de la maison d'engager des coûts pareils sans certitude que l'on aura un retour sur investissement » (Entretien à Abu Dhabi en février 2014).

nouvellement formée soit récupérée par d'autres entreprises qui n'auront, elles, pas dépensé un centime dans la formation mais en récolteront les fruits ». ¹²⁹⁹ Notons enfin que, même lorsque les entreprises jouent le jeu, cette initiative peut ne rien donner. Ainsi l'un de nos interlocuteurs nous citait-il l'exemple de Thales Université, qui avait signé un contrat de formation à destination de cent locaux par an, mais avait toutes les peines du monde à trouver des candidats motivés. ¹³⁰⁰ Ce que l'on peut tirer comme enseignement de cet exemple est que même les meilleures idées visant une plus grande autonomie sont susceptibles d'échouer tant que, d'une part, les acteurs continueront de privilégier leur intérêt individuel immédiat et que, d'autre part, rien ne sera fait pour mettre en place une culture constructive associant directement la réussite éducative à l'avancement professionnel – ce qui est très lié à la dimension égotique et au court-termisme centré sur la survie du régime inhérents aux choix politiques dans nos deux petits Etats-Princes.

D'autres idées visant une plus grande autonomie du Qatar et des EAU rencontrent en effet des obstacles similaires. Nous pensons notamment à l'accent mis par plusieurs personnes – y compris des Qataris et des Emiratis – que nous avons rencontrées au cours de notre recherche sur la nécessité de favoriser l'émergence de formateurs nationaux. Ceci semble pertinent, vu la « culture de dépendance » entretenue par le fait que la plupart des formateurs au sein des écoles et universités y compris « locales » soient des étrangers, majoritairement issus de pays occidentaux. Pourtant, à notre grande surprise, nous avons découvert sur le terrain plusieurs cas où, à compétences égales, des candidatures de locaux à des postes de professeur ou de formateur avaient été écartées au profit d'expatriés. Ceci tenait, aux dires des personnes concernées, au fait que « les autorités ne souhaitent pas favoriser d'émulsion intellectuelle entre nationaux qui pourrait aboutir au développement d'une critique envers le système établi ». ¹³⁰¹ Dans d'autres cas, ce n'est pas l'intervention directe d'un pouvoir craignant l'établissement d'un contre-pouvoir qui vient gêner la mise en place de vecteurs efficace d'autonomisation mais la reproduction de logiques égotiques et court-termistes dans les échelons inférieurs du système en place. A cet égard,

¹²⁹⁹ Entretien avec un industriel de la défense à Abu Dhabi en février 2014. A ce sujet, deux militaires émiratis que nous avons rencontrés à la même période nous expliquaient que les agences de défense locales « se mangent entre elles : elles cherchent toujours à débaucher la main d'œuvre qualifiée là où elle se trouve déjà au lieu de former davantage de locaux car tout le monde ne pense qu'à son petit intérêt immédiat ». Au demeurant, cette remarque frappée au coin du bon sens montre à quel point les locaux seraient prêts à essayer de nouvelles formules. Certains étudiants locaux avec lesquels nous avons discuté défendaient des idées aussi « subversives » que celle de baisser les salaires dans le public pour inciter les gens à envisager des carrières dans le privé et ainsi impulser un plus grand dynamisme économique au pays.

¹³⁰⁰ Entretien avec un haut fonctionnaire français à Abu Dhabi en octobre 2013.

¹³⁰¹ Entretien avec un universitaire émirati ayant connu cette situation. Pour des raisons évidentes, il nous est impossible de développer davantage sur ces questions. Notons cependant que les EAU sont particulièrement coutumiers du fait depuis 2011. Ceci participe de ce que bon nombre de nos interlocuteurs sur le terrain ont qualifié de « paranoïa généralisée », laquelle a conduit les dirigeants du pays à prendre de nombreuses mesures inédites de censure et de contrôle de la population depuis le début du « Printemps arabe ».

rappelons qu'une réorganisation des équipements achetés pour les forces armées qui privilégierait l'intégration des systèmes à échelle nationale (notamment à niveau interarmées) serait la gageure d'un appareil de défense plus efficace et autonome mais que cet objectif n'a jusqu'à présent pas été atteint, ce qui tient beaucoup à des compétitions entre départements ou sponsors locaux qui cherchent à imposer une solution ou un partenaire indépendamment de toute logique globale.¹³⁰²

De tous les nouveaux moyens envisagés ou implémentés par nos deux petits Etats-Princes pour nationaliser l'ensemble de leur dispositif de défense, il en est cependant un qui est susceptible de faire figure d'exception et de véritablement œuvrer à une plus grande autonomie nationale. Nous faisons référence ici à la mise en place d'un service militaire obligatoire. Cette initiative est prometteuse à plus d'un titre. Tout d'abord, elle représente un moyen efficace de créer une réserve opérationnelle pour renforcer l'armée en cas de crise, particulièrement aux EAU.¹³⁰³ C'est en tout cas son objectif affiché. En outre, elle pourrait permettre de rétablir un équilibre entre les échelons supérieurs et les échelons inférieurs ou intermédiaires au sein des forces armées, en motivant les locaux à entreprendre une carrière militaire complète, laquelle commencerait « au bas de l'échelle » avant de suivre les règles d'avancement classiques. Ceci supposerait néanmoins que celles-ci soient appliquées jusqu'aux échelons les plus hauts de la hiérarchie.¹³⁰⁴ Enfin, elle pourrait plus largement insuffler à la jeunesse de ces deux pays, en plus d'un sens du devoir et de la discipline, un sentiment d'appartenance nationale¹³⁰⁵ prompt à leur donner davantage envie d'œuvrer à la crédibilité et à l'autonomie de leur pays sur la scène internationale. Si la mise en place d'un service militaire obligatoire au Qatar et aux EAU est encore trop récente pour déterminer son impact sur les mentalités locales et, à terme, sur l'autonomisation de la défense nationale, soulignons que la concomitance d'importantes projections des forces armées de ces deux pays vient renforcer ses effets potentiels de manière particulièrement saillante.

¹³⁰² Voir notre chapitre III.5.A. Comme nous le notions, il s'agit bien là d'une reproduction des logiques traditionnelles au sens où chacun ne fait pas simplement reposer son argumentaire sur la pertinence objective de la proposition qu'il défend mais y mêle aussi des considérations familiales, tribales ou interpersonnelles.

¹³⁰³ « A la différence du Qatar, le service militaire prévu aujourd'hui aux EAU, par sa durée bien supérieure, est davantage susceptible de donner une véritable formation militaire et de créer une réserve à l'armée en cas de crise » (Marc Cher-Leparrain, « Deux monarchies du Golfe instaurent un service militaire obligatoire »). Pour rappel, le projet qatari prévoit un service militaire obligatoire pour les hommes de 18 à 35 ans, d'une durée de trois mois pour les diplômés et de quatre mois pour les autres. Le projet émirati vise quant à lui les hommes de 28 à 30 ans, et il est plus long : neuf mois pour les diplômés et deux ans pour les autres.

¹³⁰⁴ Nous faisons ici référence au « plafond de verre » que rencontrent, aux EAU, certains militaires issus des émirats du Nord, pour lesquels il est très difficile de parvenir à de hautes fonctions car ils ne viennent pas du « bon » émirat (Abu Dhabi ou Dubaï) ou ne possèdent pas le « bon » patronyme.

¹³⁰⁵ Pour reprendre les termes de Cheikh Mohammed bin Rashid al-Maktoum, le service militaire vise à « renforcer le sentiment d'appartenance à la nation chez la jeunesse et à lui inculquer le sens de la discipline et du sacrifice » (« UAE to make military service compulsory: agency », *Space War*, 19 janvier 2014, http://www.spacewar.com/reports/UAE_to_make_military_service_compulsory_agency_999.html, consulté le 14 mars 2017).

Nous reviendrons sur cette question à travers l'étude des conséquences de l'engagement au Yémen sur la population dans notre ultime chapitre. Pour l'heure, nous nous proposons d'examiner un autre biais d'amélioration de nos petits Etats-Princes pour gagner en crédibilité et en autonomie : l'augmentation des forces vives participant à l'effort national.

Avant même le problème de répartition des locaux dans les emplois ayant trait à la défense au Qatar et aux EAU se pose un problème de masse démographique critique qui empêche d'envisager la véritable indépendance de ces Etats. Ainsi avons-nous souligné que tous les efforts déployés et déployables par ces acteurs pour transcender leur statut de « petits Etats » pourraient ne jamais arriver à annihiler une réalité démographique qui les maintient justement dans cette catégorie. Nous aimerions ici revenir sur cette hypothèse en examinant deux pistes qui seraient cependant susceptibles d'amoindrir les obstacles identifiés à cet égard, en augmentant sensiblement la population pouvant être mobilisée pour œuvrer à une plus grande autonomie de l'Etat. La première piste est celle de la féminisation des postes. Ceci entrerait en cohérence avec une dynamique sociétale d'ores et déjà en marche et à laquelle nous avons fait allusion en plusieurs endroits de notre démonstration. Comme nous l'avons noté, les jeunes femmes qataries et émiraties sont en avance sur leurs compatriotes masculins dans la plupart des indicateurs éducatifs. Par ailleurs, similairement à ce qui a été dit des citoyens issus des émirats du nord aux EAU, lesquels travaillent plus dur que quiconque pour se faire leur place dans un système où l'obtention de hautes fonctions tient souvent plus au nom que l'on porte ou à la tribu à laquelle on appartient qu'aux qualités réelles dont on est doté, nos interlocuteurs ont souvent attiré notre attention sur le fait que ces jeunes femmes sont d'autant plus travailleuses et appliquées qu'elles évoluent dans des sociétés caractérisées par de fortes inégalité des sexes. Dès lors, leur plus grande mobilisation pour occuper des postes stratégiques dans le secteur de la défense pourrait être une option pertinente pour gagner en professionnalisme ainsi qu'en crédibilité et, à terme, en autonomie à cet égard. Aujourd'hui, il y a d'ailleurs une ouverture à cela. Aux EAU, une académie militaire pour les femmes a été créée et certaines d'entre elles sont devenues officiers.¹³⁰⁶ Il faut cependant noter que la marge de progression de nos deux petits Etats-Princes sur ce plan est considérable et que cette tendance rencontre de forts obstacles liés au mode de fonctionnement très traditionnel de leurs sociétés. Ainsi, tandis que la *Qatar Foundation* joue un rôle notable dans l'émancipation des femmes en ce qu'elle permet de

¹³⁰⁶ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 155. Ainsi avons-nous vu que les frappes aériennes émiraties en Syrie auraient notamment été menées par une pilote émiratie. Les auteurs opposent d'ailleurs les EAU au Qatar à cet égard, soulignant que « les seules Qatariennes dans l'armée sont employées comme infirmières dans les hôpitaux militaires ou dans les services de santé » (Ibid.).

mettre de nombreuses Qataries sur les bancs de prestigieuses universités et de les doter de solides connaissances et compétences, cette impulsion ne se traduit pour le moment pas par une féminisation conséquente des postes, particulièrement dans le domaine de la défense. Interrogées sur ce sujet, de nombreuses personnes que nous avons rencontrées sur le terrain, expatriés et nationaux, rétorquaient que « les mentalités locales, majoritairement conservatrices, [n'étaient] pas encore mûres pour une telle évolution ».¹³⁰⁷ Nous pouvons cependant souligner que certains emplois se prêteraient bien à une féminisation des forces actives nationales :

« Ainsi, l'armée qatarienne a acheté à la société française Cassidian, une filiale d'EADS, un système de surveillance des côtes et des frontières baptisé *National Security Shield* (Bouclier national de sécurité) ou projet Oryx qui pourrait se prêter à la féminisation puisqu'il s'agit en fait de postes dans des centres de commandement confinés et remplis d'écrans d'ordinateur ».¹³⁰⁸

Avant de revenir sur cette idée, qui relève des adaptations possibles aux spécificités locales, nous souhaitons examiner une autre piste susceptible d'amoindrir les obstacles identifiés en termes démographiques. Cette deuxième piste est celle de la naturalisation de populations étrangères pour augmenter – si artificiellement cela puisse t-il paraître – les forces vives œuvrant à une plus grande autonomie de nos deux petits Etats-Princes. A l'instar de ce que nous avons souligné sur la féminisation des postes, il y a une claire ouverture du Qatar et des EAU à cette pratique vouée à accélérer le processus d'autonomisation et/ou de crédibilisation sur la scène internationale. Nous nous référons ici aux entretiens que nous avons eu sur le terrain avec de nombreuses personnes¹³⁰⁹ qui étaient bien en peine de nous donner la moindre estimation de la proportion d'étrangers présents au sein des forces armées de ces Etats car, au-delà du fait que ces données sont confidentielles, pour des raisons évidentes, « elles ne [donneraient] pas nécessairement une idée juste de la réalité car de nombreux officiers et sous-officiers de ces armées n'ont de local que le nom ».¹³¹⁰

¹³⁰⁷ Au Qatar et aux EAU comme dans d'autres pays de la région, il arrive très souvent que les femmes fassent des études de plus en plus longues mais reviennent à l'issue de ces études à des schémas « classiques » (mariage, enfants, vie de femme au foyer). La plupart de nos interlocuteurs s'accordaient cependant à dire que ceci ne signifiait pas pour autant que ces pays étaient « condamnés » à conserver ces pratiques traditionnelles sur le long terme. A cet égard, il faut rappeler que l'évolution des mentalités à l'échelle d'un pays ou à échelle plus vaste fait partie des tendances qui nécessitent les plus longues périodes d'observation – ce dont nous ne disposons pour l'heure pas dans le cas des sociétés du Golfe. Dès lors, il semble tout à fait possible et pertinent de considérer, à l'instar de beaucoup sur le terrain, que les nouvelles dynamiques impulsées par la *Qatar Foundation* et d'autres universités et centres de formation pourraient se traduire par une montée en puissance des femmes sur le marché du travail et dans l'appareil de défense de nos petits Etats-Princes à un horizon temporel plus long.

¹³⁰⁸ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 154.

¹³⁰⁹ Les personnes que nous avons interrogées à cet égard étaient pourtant celles qui étaient les plus à même d'avoir des estimations à peu près valables sur cette réalité, soit parce qu'elles faisaient elles-mêmes partie des forces armées nationales, soit parce qu'elles travaillaient au contact de ces forces armées depuis longtemps.

¹³¹⁰ Au Qatar comme aux EAU, selon nos interlocuteurs sur le terrain, il arrive en effet souvent que le ministère de la Défense donne des noms locaux à des personnes étrangères intégrées aux forces armées locales – et leur fournisse parfois un passeport local uniquement durant leurs années de service. Ces pratiques ne se cantonnent d'ailleurs pas

Nous nous référons également à l'annonce émiratie, fin 2011, selon laquelle les enfants nés de mères émiraties et de pères étrangers pourraient désormais soumettre une demande de passeport émirati à leur majorité. Ainsi que le note Christopher Davidson, l'annonce ne précise pas à quels avantages ces enfants peuvent prétendre avant cela, et il ne fait nul doute que « les enfants nés de pères émiratis et de mères étrangères – même lorsqu'ils sont nés et élevés dans d'autres pays, ou conçus hors mariage – continuent de bénéficier de droits bien plus importants ».¹³¹¹ Dès lors, il convient de ne pas y accorder une importance démesurée, même si elle témoigne bien d'une volonté de déployer des efforts inédits pour augmenter la démographie locale, laquelle pourrait œuvrer à l'autonomisation de l'Etat. Comme cela a en effet été souligné par de nombreux commentateurs qui connaissent bien ces pays, ce deuxième biais d'augmentation des forces vives pouvant participer à l'effort national rencontre lui aussi des obstacles liés au mode de fonctionnement traditionnel de nos deux petits Etats-Princes. On peut ainsi noter que dans ces sociétés tribales, le lien du sang continue de primer sur toute autre considération.¹³¹² Par ailleurs, il est crucial de souligner les réticences d'une bonne partie de la population locale à ces naturalisations par crainte que ces dernières n'aboutissent à une « dilution de l'identité nationale » sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.¹³¹³

Dans un cas (féminisation des postes) comme dans l'autre (naturalisation d'étrangers), en dépit de leurs objectifs affichés et de leur volonté d'émancipation, nos deux petits Etats-Princes ne semblent donc pas tout à fait prêts à un changement en profondeur des logiques traditionnelles sur lesquelles repose la stabilité de leurs régimes. On retrouve ici l'argument selon lequel les dirigeants qataris et émiratis pourraient être coincés entre un authentique désir d'autonomisation porté par la rationalisation et la professionnalisation de leurs appareils de défense et la nécessité de garantir leur propre stabilité grâce à la reproduction voire la consolidation d'un système dont nous avons observé qu'il s'avère contre-productif. Ceci est peut-être la raison pour laquelle nos deux petits Etats échappent à la comparaison avec d'autres petits Etats comme Singapour ou Israël, alors qu'ils semblent bien chercher, explicitement ou implicitement, à reproduire leur modèle.

seulement aux forces armées. Ainsi avons-nous noté que le Qatar, qui parie sur le sport comme vecteur de rayonnement, met sur pied des équipes « nationales » essentiellement en naturalisant des talents étrangers.

¹³¹¹ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 60. L'auteur ajoute qu'en 2009, un comité émirati a même visité l'Egypte et la Syrie à la recherche d'enfants répondant à ces critères et pouvant dès lors être éligibles à la citoyenneté émiratie. Un programme du ministère de l'Intérieur aurait même été annoncé pour « apprendre à ces citoyens émiratis en puissance les coutumes, les traditions, l'héritage et les valeurs locales afin de faciliter leur intégration dans la société émiratie » (Ibid.).

¹³¹² Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 154.

¹³¹³ Cette question fera l'objet d'un développement dans le chapitre III.6.C., dans la partie concernant les enjeux de la sécurité sociétale. Ajoutons que les réticences de la population locale, outre la question identitaire, pourraient être à rattacher aux problématiques que représentent l'élargissement de la population bénéficiant du « pacte rentier ».

Lors de nos entretiens sur le terrain, nos interlocuteurs y compris locaux ont en effet régulièrement invoqué l'exemple de Singapour et de son implémentation du concept de « défense totale »¹³¹⁴ pour expliquer la stratégie de défense déployée par les EAU. Nous avons par ailleurs souligné que les petits Etats dotés d'une population suffisamment grande pour que celle-ci soit mobilisée pour défendre le pays de manière autonome ont souvent tendance, à l'instar des EAU, à implémenter une logique territoriale, ce qui est particulièrement visible dans le cas de Singapour mais aussi d'Israël. Si le modèle israélien n'était jamais mis en avant, pour des raisons assez évidentes, par les Qataris et les Emiratis que nous avons rencontrés sur place, il est néanmoins important de mettre en lumière les similitudes qui transparaissent dans leurs modes de fonctionnement sécuritaires. Ainsi avons-nous noté que les EAU et le Qatar font partie, avec Israël et Singapour, des pays les plus militarisés au monde au prorata de leur population locale. Par ailleurs, notre attention a régulièrement été attirée sur le fait que la stratégie que nos deux petits Etats-Princes tâchent de plus en plus de mettre en place ressemble à celle que la Suisse a implémentée. Or, s'il existe des différences entre la structure des forces armées suisses et celle des forces armées israéliennes, de nombreuses études montrent que les premières ont probablement servi de modèle aux secondes.¹³¹⁵ Enfin, soulignons que si les locaux ne mentionnent jamais Israël comme modèle, ce tabou n'existe en revanche pas franchement chez les nombreux experts de la région que nous avons interrogés lors de notre recherche. Ainsi Kenneth Katzman, du CRS, affirmait-il :

« Je pense qu'Israël intégrera le CCG avant d'autres acteurs régionaux tels que le Yémen, l'Irak ou la Jordanie. En quelque sorte, Israël est déjà un pays du CCG. Il existe quelques divergences de vue sur la question palestinienne, mais, mis à part ceci (qui relève davantage de l'affichage que de quoi que ce soit d'autre), on peut constater qu'ils ont des manières similaires de façonner leur politique étrangère et leur politique de défense. En termes de défense antimissile, par exemple, les EAU et Israël sont tout à fait raccords. Leur représentation de la menace est peu ou prou la même – et, en réalité, ils coopèrent... ».¹³¹⁶

¹³¹⁴ Le concept de la « défense totale » ajoute aux forces armées « une structure de défense civile bien développée et une tentative de lier explicitement l'économie civile et l'infrastructure politique au sein de la planification de la défense » (Georges J. Stein, "Total Defence", p. 17).

¹³¹⁵ Voir Yitzhak Greenberg, "The Swiss Armed Forces as a Model for the IDF Reserve System—Indeed?", *Israel Studies*, vol. 18, n° 3, automne 2013, p. 95-111. Dans cet article, il est notamment question de la réserve militaire en des termes qui trouvent un certain écho au Qatar et aux EAU : « En 1941, le chef du département de l'entraînement au sein de l'état-major de la Haganah, publie un article dans lequel [il défend l'idée selon laquelle] les petits Etats "doivent, en cas de besoin, recruter toutes les ressources humaines dont ils disposent afin de protéger leurs frontières contre tout risque d'invasion. Compte tenu de leur incapacité à conserver une importante armée de métier, [ces petits Etats] doivent mettre en place un système basé sur le développement d'un service de réserve conséquent car c'est [le seul système sur lequel l'Etat peut compter]". (...) Ce système suppose de "transformer la nation entière en armée", ce qui passe par l'augmentation de l'entraînement militaire et la transformation de la nation en une main d'œuvre potentielle aussi importante que possible » (Ibid., p. 98).

¹³¹⁶ Entretien avec Kenneth Katzman à Washington en novembre 2014. L'épineuse question de la coopération entre nos deux pays du Golfe et Israël fera l'objet d'un développement ultérieur.

In fine, en dépit de ces ressemblances, il est important de rappeler que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes, contrairement à ceux d'Israël, demeurent confrontés à un dilemme de taille qui est de réussir la professionnalisation de leur appareil de défense et plus largement l'autonomisation de leur Etat tout en gardant les aspirations politiques des militaires et plus largement de leur population sous contrôle.¹³¹⁷ Ce dilemme peut être rattaché à la question de la démocratisation, intimement liée à celle de la modernisation :

« Au Moyen-Orient, les monarchies représentent la survie d'institutions politiques d'une allure distinctement traditionnelle. Les expériences parlementaires de certaines d'entre elles suggèrent que ces monarchies sont capables de combiner leurs institutions traditionnelles avec d'autres plus modernes – ou plus libérales – que celles que l'on trouve dans la plupart des autres pays de la région. Ceci soulève des questions sur le rôle des institutions monarchiques dans le développement politique au Moyen-Orient. Comment ces institutions politiques traditionnelles s'adaptent-elles aux exigences du monde moderne ? Est-ce que la révolution, c'est-à-dire la destruction de ces institutions, est une étape nécessaire vers le développement politique au sein de la région ? Ou est-il possible que le développement politique se produise au Moyen-Orient, comme cela a été le cas dans certains endroits en Europe, à travers l'adaptation et l'évolution des institutions traditionnelles plutôt que par leur destruction ? »¹³¹⁸

De fait, les acteurs locaux expliquent souvent que leurs pays ont besoin d'une transition par le biais de « l'évolution et non la révolution ». A cet égard, on se propose d'observer deux exemples de niches adaptées aux spécificités locales permettant d'évoluer et de se moderniser sans prendre le risque de déstabiliser le modèle établi : les drones et la cyberdéfense.

En attendant l'hypothétique mise en place de réformes profondes pour pallier les obstacles structurels et organisationnels à leur émancipation, l'accent que nos deux petits Etats-Princes ont mis sur un développement capacitaire dans ces deux niches, qui font partie du domaine plus large des capacités C4ISR (*Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*),¹³¹⁹ peut être vu comme une stratégie correspondant à la fois à une meilleure prise en compte des spécificités de leurs ressources humaines et à une meilleure identification des menaces réelles pesant sur leur sécurité ou leur stabilité. En effet,

¹³¹⁷ On retrouve ici l'idée selon laquelle « il s'agit de ne pas favoriser l'immixtion des gouvernés dans les processus de décision des gouvernants, monopole d'un cercle restreint et héréditaire, et de minimiser toute possibilité de putsch » (Marc Cher-Leparrain, « Deux monarchies du Golfe instaurent un service militaire obligatoire »).

¹³¹⁸ Michael Herb, *All in the Family*, p. 256. L'auteur souligne en amont que « lorsque la théorie de la modernisation dominait l'étude des pays en développement, la question centrale en politique comparée était de savoir comment les sociétés traditionnelles se modernisent. Cette conception de la problématique centrale est tombée en désuétude mais aujourd'hui on la retrouve en partie reformulée dans la question de la démocratisation » (Ibid., p. 255-256).

¹³¹⁹ Voir Ralph D. Thiele, *Building C4ISR Capabilities in and for the Gulf*, Institut für Strategie- Politik- Sicherheits- und Wirtschaftsberatung (ISPSW) Strategy Series, n° 223, mai 2013. L'intérêt de nos deux pays du Golfe pour ces niches est notamment visible dans l'organisation de conférences et événements internationaux comme le C4ISR Summit ou l'Unmanned Systems Exhibition & Conference (UMEX) à Abu Dhabi. Notons que les EAU développent aujourd'hui leurs propres drones grâce à l'entreprise ADASI.

comparativement à d'autres domaines capacitaires dans l'exercice de la guerre conventionnelle, les capacités C4ISR comme les drones et les outils de cyberdéfense s'accommodent bien de ressources humaines assez limitées. Par ailleurs, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de domaines permettant d'envisager une féminisation des postes qui est, comme nous l'avons vu, une piste prometteuse pour nos deux petits Etats-Princes. L'intérêt croissant de ces derniers pour ces niches, en termes d'acquisition et de production, semble donc être un bon exemple de l'évolution de leurs stratégies vers davantage de cohérence avec leurs déterminants intérieurs. Par ailleurs, il traduit une plus grande cohérence de leurs efforts capacitaires avec leurs besoins réels face à une menace plus pertinemment identifiée. Ceci est particulièrement vrai pour la cyberdéfense, qui correspond à l'un des enjeux les plus critiques de la transformation de la guerre à échelle internationale.¹³²⁰ Il est cependant intéressant d'observer l'approche que certains responsables locaux que nous avons pu rencontrer ont vis-à-vis de la cyberdéfense. Ainsi avons-nous été surprise, lors d'un entretien avec un général émirati à la retraite, de l'entendre nous expliquer que la cybersécurité *et les réseaux sociaux*, compris comme une seule et même chose, étaient désormais la plus importante menace pesant sur le pays.

« Un bon docteur ne cherche pas à intervenir sur les symptômes d'une maladie mais sur ses causes. Il faut donc se demander quelles sont les *causes* des révoltes arabes. A mon sens, il y en a deux. La première est le *z'âl* c'est-à-dire le fait que certains dirigeants arabes n'étaient pas justes avec leur population – des injustices ajoutées à une corruption rampante, des erreurs de gestion, un manque de transparence et une idéologie consistant à décréter : "nous sommes les chefs, nous savons tout mieux que vous qui n'êtes que de pauvres marionnettes, et nous réfléchissons à votre place à ce qui est le mieux pour vous, *khalâss* ' ["un point c'est tout", NDLA]". La seconde tient à ce que les réseaux sociaux soient désormais accessibles au monde entier. (...) Ces révoltes auraient pu avoir lieu il y a vingt ans, personne n'en aurait rien su. A l'inverse, aujourd'hui, la terre entière a accès à la toile, et ces mouvements ne peuvent plus passer inaperçus ».¹³²¹

De là à considérer que le développement de capacités de cyberdéfense au Qatar et aux EAU pourrait aussi servir un objectif de surveillance des réseaux sociaux, il n'y a qu'un pas – qui

¹³²⁰ L'essor de la guerre électronique comme nouvelle frontière est en effet une tendance mondiale, face à laquelle l'ensemble des Etats se dotent de nouvelles capacités. Nos deux petits Etats du Golfe sont directement concernés par l'émergence de ces nouveaux risques. Ainsi avons-nous mentionné la cyber-attaque orchestrée depuis l'Iran en août 2012 qui avait perturbé les ordinateurs de Ras Gas, l'une des principales compagnies de liquéfaction de gaz au Qatar. L'engouement de nos deux pays d'étude pour les drones peut sembler moins rationnel. Ainsi l'un de nos interlocuteurs aux EAU notait-il qu'il s'agit « essentiellement d'un produit très sexy dont la mission et l'intérêt opérationnel dans le cadre de la défense des pays du Golfe ne sont pas véritablement définis » (entretien avec un Américain travaillant dans un *think tank* à Dubaï en février 2014). A cet argument, on peut cependant opposer deux remarques. La première est qu'à mission égale – de surveillance des frontières, par exemple – l'utilisation de drones présente des avantages en termes de mobilisation humaines mais également en termes budgétaires et en termes d'adéquation aux conditions naturelles locales. La seconde est que la pertinence de ces systèmes pourrait augmenter dans le cadre de la nouvelle projection de puissance militaire du Qatar et des EAU.

¹³²¹ Entretien avec un général émirati à la retraite à Abu Dhabi en février 2014.

tendrait à montrer que les régimes de nos deux Etats, malgré l'évolution de leurs processus, se méfient toujours autant – voire plus, à l'ère de l'Internet globalisé – de leur population et du risque de déstabilisation qu'elle peut représenter. Dans ce contexte, on comprend qu'ils semblent rechigner à impulser des changements drastiques dans leurs dynamiques traditionnelles.¹³²² Preuve en est le fait qu'ils semblent en réalité privilégier d'autres ajustements face aux défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui, comme nous nous proposons de le voir à présent.

2) *Privatisation et externalisation de la sécurité : un Etat-Prince 2.0 ?*

Face aux limites structurelles et organisationnelles que nous avons examinées, les pistes de consolidation interne que le Qatar et les EAU implémentent ou envisagent pour gagner en crédibilité et autonomie semblent irrémédiablement buter contre les bases mêmes de l'Etat-Prince. Aux yeux des dirigeants de nos deux pays du Golfe, ceci pourrait cependant n'être pas aussi problématique qu'il n'y paraît. Il est en effet possible de considérer qu'ils ont davantage cherché à dépasser les limites observées grâce à la privatisation et à l'externalisation de leur sécurité et de leur stabilité, ce qui permet d'évacuer la question de leur défiance vis-à-vis de leur population et, plus largement, de ne surtout pas remettre en question leur modèle étatique. *In fine*, les Princes du Qatar et des EAU auraient consolidé leurs logiques traditionnelles au sein d'une sorte d'Etat-Prince 2.0 dont la survie repose sur l'autonomie du régime vis-à-vis de sa société et sur l'entretien de codépendances multiples avec les acteurs extérieurs fournissant la majorité de la main d'œuvre qui fait tourner l'économie du pays.¹³²³ Nous nous proposons ici d'observer comment ceci se traduit dans les forces assurant la sécurité de l'Etat ainsi que la stabilité du régime, mais également dans le modèle économique et industriel de ces acteurs.

¹³²² Nous faisons ici allusion au fait que les ajustements des politiques et des stratégies de nos deux petits Etats que nous avons examinés ne compromettent pas certains fondamentaux de leurs modes de fonctionnement traditionnels, au premier lieu desquels on trouve leur logique rentière. Implémenter des réformes qui amoindrieraient ou annuleraient cette dernière témoignerait d'une confiance accrue dans la stabilité de leur régime car ce dernier choisirait de moins compter sur la logique d'« acheter les loups » pour asseoir son autorité dans le pays.

¹³²³ On retrouve ici des thématiques abordées par Thierry Gongora dans sa thèse (*The Impact of War and War Preparation on State Formation in the Third World : Four Case Studies from the Middle East*, University of Carleton, 1995) portant sur l'impact de la guerre sur la formation de l'Etat, à travers l'examen de quatre pays : l'Egypte, la Syrie, l'Iran et l'Irak. « Postulant l'autonomie de ces Etats vis-à-vis de leur société, l'auteur souligne que les initiatives des leaders politiques doivent constamment être réinterprétées en fonction des impératifs liés à la survie du régime. (...) [Ces leaders] seraient particulièrement vulnérables à deux développements: "1-) An overreliance on his military forces to insure his rule which would make him vulnerable to a palace coup by his own troops. 2-) A decentralization of rule or administration that could lead subordinate officials to develop power bases from which they could challenge the ruler" (Ibid., p. 65). [Dès lors], les dirigeants de ces Etats sont tentés de puiser sur la scène internationale les moyens requis pour faire la guerre, même si cela renforce leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur » (Victor Gervais, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 28). Nous reviendrons sur ces questions dans le chapitre III.6.A., au sujet de l'engagement émirati dans la guerre au Yémen.

Lorsque nous parlons de privatisation et d'externalisation dans les forces assurant la sécurité de l'Etat mais également la stabilité du régime au Qatar et aux EAU, nous pensons à trois dynamiques parallèles. La première, que nous avons précédemment mentionnée en plusieurs endroits, est celle qui consiste à se doter de forces armées dont les rangs sont largement composés d'étrangers. A cet égard, il est important de souligner que ce phénomène n'est pas nouveau.¹³²⁴ Il tient à la fois aux faibles ressources humaines locales que les dirigeants peuvent mobiliser, à la difficulté de mobilisation des locaux pour remplir des fonctions qui manquent à leurs yeux de prestige social ou d'avantages économiques, et à la défiance continue des régimes envers une population qui pourrait se transformer en contrepouvoir :

« Les étrangers ont bel et bien un rôle politique important à un égard principal : ils occupent de nombreux postes dans les forces armées du Golfe. Ces hommes n'ont pas d'influence politique en eux-mêmes – car ce sont des mercenaires, remplaçables – mais leur présence au sein de certaines armées du Golfe a une incidence en ce qui concerne les relations des familles régnantes avec leur propre population. (...) Dans des pays comme le Qatar et les EAU, le recours aux étrangers se développe en partie à cause de la réticence à recruter parmi tous les segments de la population citoyenne, mais aussi beaucoup à cause de la grave pénurie de main d'œuvre locale ». ¹³²⁵

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'il existe plusieurs statuts différents d'étrangers au sein des forces armées « locales ». Ainsi y aurait-il au sein de l'armée qatarie des « militaires d'origine étrangère, qui n'ont pas le passeport qatarien mais qui sont nés à Doha » et des

¹³²⁴ Dès 1980, certains chercheurs expliquent qu'à cause des limites en termes de ressources humaines qualifiées des pays du Golfe, plusieurs possibilités s'ouvrent à eux en lien avec leurs importantes acquisitions militaires : « Tout d'abord, la plupart de cet équipement militaire pourrait être "gâché", au sens où il n'y aura pas assez de personnels militaires pour les opérer efficacement. Une autre option serait que les gouvernements allouent une priorité importante au fait d'attirer une main d'œuvre qualifiée dans les forces armées. Ceci pourrait passer par l'octoi de privilèges économiques. Or, étant donné que le vivier de main d'œuvre qualifiée est très limité, ceci serait dommageable pour les secteurs économiques placés moins haut dans l'ordre des priorités que le secteur militaire. Une troisième option serait d'augmenter la population active avec des étrangers. Ceux-ci pourraient être employés directement à des fonctions militaires ou remplacer les locaux qualifiés dans les secteurs civils. Le recrutement et l'emploi direct de personnels militaires étrangers a d'ailleurs été constaté dans des situations récentes. Les petits Etats du Golfe ont ainsi fait appel aux services d'officiers britanniques y compris après leur indépendance officielle [en 1971]. Un rapport récent estime qu'on compte un "conseiller" américain pour six personnels dans les forces armées saoudiennes. Ces Américains ne sont bien sûr pas directement assignés à des postes de combat, mais ils occupent des fonctions vitales dans l'entraînement et la maintenance des matériels » (John Thomas Cummings, Hossein G. Askari et Michael Skinner, "Military Expenditures and Manpower Requirements in the Arabian Peninsula", *Arab Studies Quarterly*, vol. 2, n° 1, hiver 1980, p. 41-43). En 1985, Olivier Da Lage et Gérard Grzybek écrivent quant à eux : « Que les Omanais fassent d'excellents soldats, les EAU sont bien placés pour le savoir : sur les 25 000 hommes de troupe que compte la Fédération, 85 % sont citoyens omanais, et de nombreux autres sont des Baloutches (de nationalité pakistanaise). Certains des meilleurs pilotes de *Mirage* de l'armée des EAU sont pakistanaïs. L'encadrement, pour sa part, est largement composé d'expatriés jordaniens. Nombre d'entre eux ont été par la suite naturalisés, y compris le premier chef d'état-major, Awwad Al Khalidi. On trouve de même des officiers pakistanaïs sous contrat. Des Britanniques aussi, bien entendu... En fait, la plupart des postes « techniques » sont occupés par des étrangers » (Olivier Da Lage et Gérard Grzybek, *Le Golfe : Le jeu des six familles*, p. 146).

¹³²⁵ Michael Herb, *All in the Family*, p. 64.

étrangers complets, les premiers disposant d'un statut amélioré où « ils peuvent monter en grade et exercer des responsabilités [tandis que les seconds] n'évoluent pas : soldats ils ont été recrutés, soldats ils resteront tout au long de leur carrière ». ¹³²⁶ Rappelons enfin que la présence d'étrangers dans ces forces est un sujet extrêmement tabou au sein de nos deux petits Etats-Princes. ¹³²⁷ Par conséquent, et pour autant qu'il en existe, nous n'avons pas pu nous procurer la moindre donnée chiffrée à cet égard. ¹³²⁸ Cependant, tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés qui avaient pu observer cette tendance de près étaient unanimes sur le fait que de nombreux efforts sont désormais déployés pour réduire ces effectifs – une dynamique que nous avons commentée. Notons que ce phénomène de mercenarisation des armées nationales n'est néanmoins pas le seul moyen dont le Qatar et les EAU privatisent et/ou externalisent leur sécurité et leur stabilité.

La seconde dynamique à cet égard est celle qui consiste à ponctuellement ou durablement externaliser leur sécurité à une puissance étrangère. Ici, on pense bien sûr au fait que la défense de nos deux petits Etats est peu ou prou déléguée aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, à la France et à la Grande-Bretagne, en vertu des accords de défense et des partenariats stratégiques qui les unissent au Qatar et aux EAU. ¹³²⁹ Certes, ces acteurs, et particulièrement les Emiratis, ont beaucoup progressé dans le montage d'un appareil de défense de plus en plus crédible, mais tous les observateurs de la région s'accordent à dire qu'ils demeurent *in fine* dépendants de la protection de grandes puissances extérieures. En cas de guerre ouverte dans le Golfe, qui opposerait l'Iran à tout ou partie du CCG, ce dernier ne tiendrait probablement pas longtemps et aurait rapidement besoin d'un soutien extérieur. A cette

¹³²⁶ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 154.

¹³²⁷ Ceci n'est guère étonnant au regard des constats particulièrement critiques dressés par certains de nos interlocuteurs étrangers à ce sujet. Ainsi gardons-nous en mémoire un entretien avec un ancien haut responsable de l'administration américaine à Washington en novembre 2014 qui affirmait : « Peu importe les quantités astronomiques d'argent que ces pays dépensent pour essayer de le cacher, ils n'ont pour l'heure toujours pas réussi à rassembler tous les attributs de l'Etat. Vous voyez ce qu'il se passe pour leurs équipes "nationales" de foot ? Ils investissent beaucoup de capital pour construire des stades et acheter des joueurs (majoritairement étrangers), et comme il n'y a même pas suffisamment de fans, ils payent des expatriés, leur apprennent l'hymne national, et ils leur demandent de faire l'animation pendant les matchs...eh bien c'est un peu pareil avec les forces armées ».

¹³²⁸ Les estimations en ce qui concerne les forces armées émiraties tournent généralement autour d'un tiers d'étrangers. En 2009, Christopher Davidson écrivait : « Les forces armées des EAU manquent de main d'œuvre : bien qu'elles prétendent compter environ 60 000 personnels, c'est un secret de polichinelle que plusieurs milliers – et probablement la majorité des soldats du rang – sont des expatriés arabes (de nombreux Yéménites et Egyptiens servent dans les forces armées émiraties, peut-être plus de 20 000). De toute évidence, il est difficile de recruter des nationaux à un grade moindre que celui d'officier supérieur. En conséquence, les EAU ont l'une de armées de mercenaires les plus importantes au monde » (Christopher M. Davidson, *Abu Dhabi : Oil and Beyond*, p. 144).

¹³²⁹ De fait, le Qatar et les EAU ont délégué leur sécurité à une puissance extérieure depuis toujours. Jusqu'en 1971, cette puissance était la Grande-Bretagne. Puis, jusqu'en 1990, il s'agissait de l'Arabie saoudite sous parapluie américain avant que nos deux petits Etats-Princes choisissent de diversifier leurs alliances depuis 1990, reposant à la fois sur les Etats-Unis à travers une relation plus directe qu'auparavant et sur la France, essentiellement. C'est ce qui explique que l'on considère souvent que ces pays illustrent parfaitement la théorie des appels d'empire.

externalisation de la défense que nous avons déjà largement analysée au cours de notre recherche, et qui relève en l'état davantage de la théorie que de la pratique,¹³³⁰ il faut ajouter des cas d'externalisation plus ponctuels – et plus concrets – de leur sécurité.

« Pour sécuriser les Jeux asiatiques de 2006, le Qatar a fait appel à la France. Dans la plus grande discrétion, Paris a dépêché une section de radars tactiques RASIT à la frontière entre l'émirat et l'Arabie saoudite pour empêcher toute intrusion saoudienne. Une compagnie du 2^e régiment de dragons spécialisée dans la lutte nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) en cas d'attaque non conventionnelle a été mise à la disposition du Qatar. (...) Quelques avions de surveillance aérienne et des équipes du GIGN ont complété le dispositif qui a été entièrement payé par le Qatar ». ¹³³¹

Outre le fait de ce que cet extrait confirme l'importance de l'Arabie saoudite dans la hiérarchisation de la menace par les responsables qataris, il est intéressant de noter que les personnels militaires français y sont presque décrits comme des acteurs privés de la sécurité.

La troisième dynamique que nous souhaitons examiner est justement celle du recours à des sociétés privées pour assurer la sécurité de l'Etat et la stabilité du régime. En mai 2011, il a ainsi été révélé dans le *New York Times* que le Prince héritier d'Abu Dhabi, Cheikh Mohammed bin Zayed, avait fait appel aux services d'Erik Prince et de son entreprise Blackwater. Pour un montant de plus de 500 millions de dollars, ce dernier lui a fourni un bataillon fort de près de 800 mercenaires (essentiellement des Colombiens et des Sud-Africains) afin de « conduire des opérations spéciales à l'intérieur et à l'extérieur du pays, défendre [les infrastructures] du pays contre des attaques terroristes et mater d'éventuelles révoltes internes ». ¹³³²

« Outre ce dernier objectif, le rapport stipulait que le fondateur de Blackwater avait reçu la ferme instruction de n'employer aucun mercenaire musulman car « on ne peut pas compter sur des soldats musulmans pour tuer des coreligionnaires musulmans », tandis qu'un autre document décrivait "des opérations de contrôle de foule où celle-ci n'est pas armée avec des armes à feu mais pose un risque en utilisant des armes improvisées telles que des bâtons et des pierres" ». ¹³³³

Ainsi cette affaire révèle-t-elle non seulement que les dirigeants des EAU – en l'état, son Prince – sont disposés à recourir à une réelle privatisation de la sécurité de leur Etat et surtout de leur régime s'ils le jugent nécessaire, mais également que cette protection armée de leur stabilité pourrait être déployée contre leur propre population si la situation se présentait. C'est en tout cas la

¹³³⁰ Ce que nous voulons dire ici est que si ces accords de défense et ces partenariats stratégiques, ainsi que l'implantation de bases militaires étrangères qui y est parfois associée, ont indubitablement une valeur dissuasive pour tout acteur extérieur qui aurait pour intention de s'en prendre à nos deux petits Etats-Princes, cette externalisation de leur défense relève davantage de la théorie que de la pratique tant qu'ils ne seront pas confrontés à la menace d'une attaque imminente contre leur territoire – ce qui n'est pas arrivé depuis 1990.

¹³³¹ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 160.

¹³³² Mark Mazzetti et Emily B. Hager, "Secret Desert Force Set Up by Blackwater's Founder", *The New York Times*, 14 mai 2011, <http://www.nytimes.com/2011/05/15/world/middleeast/15prince.html>, consulté le 27 mars 2017.

¹³³³ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 224.

conclusion que tirait la majeure partie des interlocuteurs que nous avons interrogés sur le sujet.¹³³⁴ Notons que si les dirigeants qataris semblent quant à eux « rechigner à mettre en place un système de mercenariat », ¹³³⁵ ceci ne signifie pas qu'ils ont davantage confiance en leur peuple dans un contexte de tensions régionales et politiques particulièrement tendu. Au demeurant, ce n'est pas parce que les dirigeants qataris ne font pas appel à des sociétés militaires privées pour défendre l'Etat et le régime que la survie de ces derniers tient moins à des partis extérieurs que ce n'est le cas aux EAU. En réalité, il est possible de considérer que l'ensemble du modèle de ces pays, y compris en termes économiques et industriels, repose sur un « système de mercenariat ».

Ainsi que nous l'avons observé en plusieurs endroits, l'économie qatarie et émiratie tourne largement grâce à une main d'œuvre étrangère, qualifiée et non qualifiée. Bien sûr, à l'ère de la mondialisation, qui se traduit par une intensité et une étendue des interconnexions mondiales sans précédent, cette réalité est celle de nombreux pays autour du globe, dont une partie des forces productives est composée d'une main d'œuvre immigrée. Cependant, on n'en trouve une telle proportion (plus de 80% de la population totale) nulle part ailleurs que dans ces deux petits Etats du Golfe. Dès lors, l'une des raisons pour lesquelles leur modèle économique peut être apparenté à un système de mercenariat tient au fait que c'est d'une certaine manière la *survie* même de leur Etat, en termes économiques et industriels, qui repose sur cette force de travail importée. A cet égard, notons que si l'économie du Qatar comme celle des EAU (et particulièrement celle de l'émirat d'Abu Dhabi) est extrêmement dépendante de la rente issue des hydrocarbures, les employés (ouvriers et ingénieurs) travaillant au sein du secteur du gaz et du pétrole sont essentiellement des expatriés. Par ailleurs, si l'émirat de Dubaï a aujourd'hui un temps d'avance sur les autres en termes de diversification économique, nous avons également souligné l'ampleur de sa dépendance envers la main d'œuvre étrangère qui occupe la majorité des emplois dans son fleurissant secteur privé, notamment dans le domaine des services. Outre le fait que la survie économique de nos deux petits Etats-Princes tient à ces contractuels étrangers qui

¹³³⁴ Ainsi un spécialiste américain du Golfe expliquait-il le recours émirati à une société privée de sécurité par « un certain degré de frustration envers le ministère de la Défense américain qui porte trop d'attention à la question électorale et aux droits de l'homme – ils avaient besoin de gens avec moins de scrupules, une force de frappe qui serait prête à retirer les gants si nécessaire » (entretien à Wahsington en novembre 2014). Il faut cependant noter que plusieurs de nos interlocuteurs considéraient que la population contre laquelle le régime émirati se prémunit en faisant appel aux services de Blackwater n'est pas la population citoyenne mais les nombreux étrangers non qualifiés qui travaillent notamment sur les chantiers dans des conditions souvent critiquées par les associations humanitaires. Nous reviendrons sur ce facteur de risque, parfois qualifié de « révolte des esclaves », dans notre chapitre III.6.C.

¹³³⁵ « Le Qatar rechigne à mettre en place un système de mercenariat. (...) Les Qatariens sont habitués à un style de commandement classique. Les officiers ne pourraient pas traiter des soldats professionnels aguerris appartenant à de puissantes sociétés militaires privées de la même manière que les recrues arabes ou asiatiques, plus dociles et malléables » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 155).

peuvent dès lors être considérés comme des « mercenaires du secteur civil », un autre point nous incite à utiliser ce vocable : l'importance d'une rémunération attractive généralement indexée à ce que le combattant aurait perçu au sein de l'armée régulière – c'est-à-dire, en l'état, ce que le « petit soldat » de l'économie locale aurait perçu en oeuvrant à l'économie de son propre pays.

Comme nous l'ont expliqué plusieurs de nos interlocuteurs sur le terrain, le « génie » de nos deux petits Etats-Princes est en effet d'avoir généralisé le principe d'une rémunération très légèrement supérieure à celle que les contractuels étrangers travaillant sur leur sol toucheraient dans leur pays d'origine. Dès lors, tous les expatriés, quel que soit leur statut et leur niveau de rémunération, ont un avantage comparatif à travailler au Qatar ou aux EAU, et « leurs conditions de travail parfois objectivement limitées ainsi que les fortes inégalités existant dans ces pays n'ont que très peu de chances de faire l'objet de la moindre revendication ».¹³³⁶ Au regard de ce modèle économique bien huilé, qui semble assurer un flux constant de main d'œuvre qualifiée et non qualifiée vers nos deux petits Etats-Princes, il n'est pas surprenant que certains observateurs des dynamiques locales aillent jusqu'à suggérer que les Princes du Qatar et des EAU ne cherchent en fait pas véritablement à augmenter leur autonomie en reposant davantage sur une prise en charge de la production de capital par les citoyens.

« [Ces observateurs] suggèrent que l'Etat a délibérément évité d'implémenter des politiques qui pourraient favoriser la naissance d'une classe ouvrière dynamique pour la simple et bonne raison qu'il ne s'agirait pas de saper sa propre légitimité par inadvertance. [Il préfère donc] se reposer sur une main d'œuvre importée qui n'a pas la moindre chance d'être un jour naturalisée ».¹³³⁷

Il est d'ailleurs intéressant de noter que, de la même manière que la prise en charge d'importantes activités dans le domaine militaire (conseil, formation, entraînement, etc.) par des ressortissants des Etats-Unis, de France ou de Grande-Bretagne participe des partenariats stratégiques mis en place

¹³³⁶ Entretien avec un industriel français expatrié de longue date à Abu Dhabi en mai 2013. Il faut en effet noter qu'il n'existe pas de salaire minimum fixe aux EAU ou au Qatar. Dès lors, c'est uniquement la loi du marché, dépendant de l'offre et de la demande, qui détermine les salaires des employés étrangers. « Il peut sembler ironique que des travailleurs puissent être mal payés dans un pays aussi riche que les EAU. Pourtant, cela arrive souvent car l'offre de main d'œuvre étrangère, notamment issue d'Inde et d'Asie, est quasiment inépuisable » (mémoire de master d'Ahmed Alsharyani, *The Emirates and the Expatriates : Assessing the UAE's Plans to Reduce its Foreign Worker Program*, San Diego : Alliant International University, 2002, p. 43). Ainsi les ingénieurs travaillant dans le secteur du pétrole peuvent-ils être payés plus de 3 000 dollars par mois tandis qu'un assistant de magasin semi-qualifié est plus susceptible de gagner 200 à 250 dollars par mois, et un employé de maison à peine 100 dollars par mois. Comme le résumait bien l'un de nos interlocuteurs au Qatar, le système mis en place par ces acteurs n'est ni plus ni moins qu'une logique capitaliste poussée à son paroxysme : « Pourquoi s'en priver, d'ailleurs ? Qu'il s'agisse des esclaves "de luxe" comme moi ou des esclaves largement plus défavorisés sur les chantiers, on nous offre à tous un niveau de vie supérieur à celui qui nous est proposé à compétences égales dans nos pays d'origine. Et nous sommes tout à fait conscients que si cela ne nous convient pas, nous pouvons être remplacés en un claquement de doigts » (entretien avec un industriel de la défense à Doha en octobre 2013).

¹³³⁷ Adam Hanich, *Capitalism and Class in the Arab Gulf States*, New York: Palgrave Macmillan, 2011, p. 60-66, cité dans Mehran Kamrava, *Qatar: Small State, Big Politics*, p. 128.

par le Qatar et les EAU avec ces acteurs occidentaux, l'importation de main d'œuvre – essentiellement non qualifiée – de certains pays du sous-continent indien ou d'Asie du Sud (Pakistan, Bangladesh, Indonésie, Philippines, Sri Lanka) semble participer d'accords tacites entre ces derniers et nos deux petits Etats du Golfe :

« Ces travailleurs peuvent être considérés comme le côté obscur d'un système économique tragique reposant sur l'envoi de fonds, au sein duquel les pays d'Asie du Sud et de l'Est vendent leur force de travail en échange de transferts de salaires et d'investissements des pays du Golfe dans leurs communautés appauvries. Lorsque les émeutes éclatent dans les camps ouvriers, les causes profondes ne sont que très occasionnellement politiques et les perturbations ne menacent guère la survie des monarchies du Golfe. (...) Parfois, le gouvernement agit rapidement pour régler le problème et déporter quelques-uns des meneurs. Mais pas toujours, car les ambassades de ces ouvriers restent habituellement silencieuses dans les monarchies du Golfe – ne voulant pas défendre les intérêts de leurs compatriotes de peur que cela mette en péril les flux de richesses que représentent ces envois de fonds ». ¹³³⁸

Non seulement les Princes du Qatar et des EAU ne semblent pour l'heure pas chercher à remettre en cause les logiques traditionnelles sur lesquelles leur modèle et leur survie reposent encore aujourd'hui, mais il apparaît en outre que cette entreprise s'avèrerait en réalité très difficile au regard des multiples codépendances créées et entretenues entre ces petits Etats-Princes et l'extérieur, en termes politiques et sécuritaires autant qu'en termes économiques et industriels.

S'il semble bien que les acteurs locaux aient trouvé une parade aux obstacles structurels et organisationnels auxquels ils sont confrontés grâce à une généralisation du recours à des forces privées et/ou externes pour assurer leur sécurité – au sens large – plutôt qu'à travers une consolidation interne qui est cependant en cours, il est important de souligner deux points. Le premier est que ceci tend à valider l'idée selon laquelle les efforts de modernisation entrepris par le Qatar et les EAU ne permettent en l'état pas l'émancipation réelle à laquelle ils semblent aspirer aujourd'hui car les efforts pour entretenir des codépendances multiples avec de nombreux acteurs extérieurs fournissant la majorité de la main d'œuvre qui œuvre à la survie de l'Etat et du régime continuent de minimiser la portée que pourraient avoir les premiers. Notons cependant que l'application d'une logique de marché à l'ensemble des domaines et à l'ensemble des acteurs – à l'exception de la population locale – est *a minima* un moyen efficace de confirmer l'autonomie relative de ces deux petits Etats sur la scène internationale. Par ailleurs, il est également permis de considérer que les mesures de rationalisation et de professionnalisation des outils de la défense déployées au Qatar et aux EAU sont tout simplement trop récentes pour qu'il soit possible d'en constater les conséquences positives et émancipatrices aujourd'hui. ¹³³⁹

¹³³⁸ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 65.

¹³³⁹ Cet argument est souvent revenu lors de nos entretiens avec des responsables locaux, à Doha comme à Abu Dhabi.

Le deuxième point important à souligner est qu'à supposer que cette « mercenarisation » de la sécurité globale de nos deux petits Etats-Princes soit pensée comme une stratégie durable, ce calcul pourrait s'avérer très risqué. Tout d'abord, nous avons déjà mentionné que des mercenaires gagnant bien leur vie en temps de paix seraient sûrement les premiers à quitter le navire en cas de conflit militaire majeur – et les pays du Golfe sont malheureusement bien placés pour le savoir :

« L'invasion du Koweït par l'armée de Saddam Hussein le 2 août 1990 reste un traumatisme pour le Qatar et les pétro-monarchies du Golfe. Un souvenir cuisant, révélateur de la fragilité de ces Etats, certes immensément riches mais incapables de se défendre eux-mêmes. Les troupes irakiennes n'ont mis que quelques heures pour s'emparer de l'émirat. Dans le Golfe, c'est la panique. Au Qatar en particulier. – Les soldats pakistanais et les Indiens rentrent chez eux, se souvient un expert militaire : ils ne veulent pas mourir pour le Qatar. Les officiers qatariens se retrouvent à la tête d'une armée mexicaine. Ils n'avaient plus de pilote de chasse. Il leur restait un mercenaire français ! (...) Beaucoup d'étrangers incorporés dans l'armée qatarienne refusent de se battre. Seules les unités composées de Jordaniens, de Yéménites, d'Omanais, et surtout de Soudanais, ne se défilent pas et demeurent à leur poste de combat. Ces troupes d'origine arabe encadrées par des officiers qatariens se distinguent lors de la bataille d'Al-Khafji (29 janvier-1^{er} février 1991) en Arabie saoudite, premier grand engagement militaire entre l'armée irakienne et les troupes de la coalition "Tempête du désert" ». ¹³⁴⁰

En outre, il faut rappeler à quel point un Etat qui repose majoritairement sur une main d'œuvre étrangère pour faire tourner son économie avec comme seule contrepartie un léger avantage en termes salariaux sans autre forme de promesses durables est vulnérable à son départ massif, comme l'a montré le cas de Dubaï lors de la crise financière de 2008-2009. En dépit des tentatives des Princes du Qatar et des EAU pour dissocier, au moins en partie, l'autonomisation de leur Etat et celle de leur population comme agents de changement (notion d'*empowerment*), cette dernière apparaît donc comme une donnée cruciale de l'équation. Au demeurant, considérer que la population locale se satisfait de la situation simplement car elle bénéficie de la redistribution des richesses de l'Etat sans avoir besoin d'y concourir est peut-être un présupposé un peu court.

« Le flot d'immigrés pose des problèmes culturels aigus : racisme, [séparation des immigrés] d'avec leurs familles, désir de gagner le maximum d'argent avant que le permis de séjour n'expire sont autant d'éléments inquiétants. *Plus grave encore est la réaction hostile aux immigrés que l'on perçoit de plus en plus clairement dans les milieux d'opposition.* Les travailleurs étrangers y sont accusés, à raison dans une large mesure, "d'être prêts à tout pour continuer à recueillir les miettes du gâteau". Plus généralement, on reproche aux gouvernements, en ayant systématiquement recours aux étrangers, d'avoir *opté pour la voie facile*, celle qui ne consiste pas à payer le prix du développement souhaité par tous : formation de la main d'œuvre locale, recherche de l'efficacité au lieu d'une bureaucratie pléthorique, coopération avec les pays arabes plus évolués même s'il faut [la] payer cher (en termes politiques) ». ¹³⁴¹

¹³⁴⁰ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, p. 151-152.

¹³⁴¹ Ghassan Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe », p. 862.

Nous reviendrons plus amplement sur ces thématiques dans la deuxième partie du chapitre III.6.C., consacrée à l'observation des risques pesant sur la sécurité sociétale de nos petits Etats-Princes. Pour l'heure, nous proposons de rebondir sur la piste évoquée en filigrane à la fin de cet extrait, la coopération avec des pays arabes, et de nous tourner vers l'étude d'une « troisième voie » qui continue d'apparaître comme prometteuse : la régionalisation de la défense comme biais d'une autonomisation collective, à défaut d'être individuellement indépendants.

3) *La régionalisation de la défense en question*

Ainsi que nous l'avons observé dans cette sous-partie, le Qatar et les EAU réussissent à échapper aux contradictions apparentes de leurs stratégies de survie grâce à une combinaison d'efforts équilibrant les risques inhérents à chacun d'entre eux pour la stabilité de leur régime ou pour l'autonomie relative de leur Etat. D'une part, ils déploient une énergie certaine pour rationaliser et professionnaliser leur appareil de défense, tant en termes de ressources humaines qu'en termes matériels et logistiques, ce qui permet de jeter les bases d'une émancipation réelle de tout soutien extérieur. Cependant, ils conservent en même temps les logiques traditionnelles – rentières, surtout – qui assurent l'autonomie de leur régime vis-à-vis de la population et écartent toute possibilité d'émergence d'un contre-pouvoir politique. Par ailleurs, ils continuent de faire surtout appel à une main d'œuvre qualifiée et non qualifiée issue de pays étrangers, ce qui induit que leur survie (militaire mais également économique) dépend essentiellement de l'extérieur. En parallèle, ils ont toutefois généralisé l'application de la loi du marché et poussé la logique capitaliste à son paroxysme, ce qui leur permet de se ménager une certaine autonomie relative, au sens où il est bien compris que tous les mercenaires (civils et militaires) concourant à la sécurité et à la stabilité de leur Etat sont remplaçables en un instant. Dès lors, on peut d'ailleurs formuler l'hypothèse que cette mercenarisation généralisée des forces oeuvrant à la survie de l'Etat ouvre la possibilité que tous ces agents extérieurs soient *in fine* remplacés par des agents locaux lorsque ceux-ci auront acquis les compétences nécessaires pour ce faire. Cette perspective signifie que leur stratégie serait donc bel et bien destinée à une prise en charge majoritairement nationale de la sécurité et de la stabilité de l'Etat sur le long terme.¹³⁴²

Si cette combinaison d'efforts semble fructueuse, nous avons noté qu'elle n'est cependant pas dénuée de risques à court ou moyen terme. En particulier, le fait que l'incitation économique soit le principal, voire le seul, argument majeur de nos deux petits Etats-Princes pour attirer à eux

¹³⁴² Ceci supposerait cependant de s'éloigner, dans le même temps, des schémas improductifs liés aux comportements rentiers. A cet égard, plusieurs impulsions récentes (mise en place d'un service militaire obligatoire, réformes du secteur éducatif et efforts de diversification économiques) pourraient elles aussi porter leurs fruits, à terme.

une main d'œuvre étrangère les rend vulnérables à un départ massif de cette dernière en cas de grave crise militaire ou financière. A cet égard, il est possible d'avancer l'hypothèse que ce scénario est particulièrement crédible en ce qui concerne les acteurs extérieurs qui ont un moindre intérêt direct à assurer la sécurité et la stabilité des Etats du Golfe à tout prix, notamment en raison d'un éloignement géographique ou culturel trop important pour justifier de mettre sa propre sécurité en danger pour eux. A l'inverse, des acteurs extérieurs mais issus de pays de la région ont davantage de raisons de rester à leur poste face à l'adversité, comme l'a montré l'exemple de la seconde Guerre du Golfe. Outre leur intérêt direct à la stabilité de la zone, notons que leur présence au sein de la population locale pose moins de problèmes culturels, ce qui est en soi une autre gageure de stabilité à l'intérieur des frontières. Aussi proposons-nous d'explorer ici plusieurs échelles de régionalisation de la défense.

Nous commencerons par envisager les possibilités de montage d'un système de sécurité régional intégré au niveau du CCG. Il s'agira de repartir de tous les éléments que nous avons d'ores et déjà posés à ce sujet et d'observer des pistes alternatives, davantage axées sur le pragmatisme des acteurs. En réponse aux nombreuses limites que comporte cette échelle de régionalisation, nous examinerons ensuite les possibilités ouvertes par les partenariats – bilatéraux ou multilatéraux – avec des Etats arabes et/ou musulmans hors CCG comme l'Egypte et la Turquie mais également le Maroc et la Jordanie. Enfin, nous poserons la question des avantages éventuels – et pour l'heure purement théoriques – d'une nouvelle stratégie à échelle du Golfe qui incluerait l'Irak, l'Iran et le Yémen.

La problématique d'une stratégie collective de survie à échelle du CCG a fait l'objet de nombreux développements dans notre démonstration. Ainsi avons-nous notamment souligné que la raison d'être de cette entité a davantage été de préserver le système monarchique contre des menaces idéologiques qu'à protéger leur intégrité territoriale contre des menaces matérielles. Par ailleurs, nous avons expliqué en plusieurs endroits que l'échec du CCG à émerger comme une entité régionale forte, notamment d'un point de vue sécuritaire, est dû à la persistance de rivalités entre ses Etats membres et d'approches stato-centrées voire égo-centrées.¹³⁴³ Enfin, nous avons noté que l'un des obstacles les plus prégnants à la consolidation d'une stratégie de survie collective pérenne au sein du CCG a toujours été la crainte des plus petits Etats du Golfe à l'égard de ce qu'ils perçoivent comme des visées hégémoniques saoudiennes dans la Péninsule. Sur ces bases, il est possible d'avancer deux points. Le premier est que s'il a jusqu'ici semblé logique que les petits pays du Golfe éprouvent des réticences à consolider un système de

¹³⁴³ En particulier, voir la troisième sous-partie de notre chapitre II.3.C.

sécurité régional intégré au sein duquel l'Arabie saoudite aurait pu imposer sa prééminence sans peine, non seulement à cause de son évidente supériorité en termes géographiques et démographiques mais également en raison de l'extrême jeunesse des petits Etats du CCG,¹³⁴⁴ ces derniers ont aujourd'hui réussi à se faire une telle place à échelle régionale et internationale qu'ils ont sans doute moins à craindre leur grand voisin à cet égard. Le rapprochement notable et inédit (dans de telles proportions) entre eux depuis 2014 pourrait d'ailleurs en être la manifestation – nous y reviendrons. Le second point est que l'un des écueils les plus importants dans la consolidation d'un système de sécurité intégré au sein du CCG a peut-être été de chercher à mettre en cohérence leurs politiques alors qu'il s'agit en réalité de la tâche la plus ardue de toutes.¹³⁴⁵ Le projet d'une union politique du Golfe avancé en 2012 est un exemple particulièrement parlant à cet égard.¹³⁴⁶ Le grand projet de montage d'un système de commandement commun annoncé l'année suivante a lui aussi éveillé les doutes des experts de la région quant à sa faisabilité¹³⁴⁷ et ceci tient peut-être à l'ambition démesurée qu'il reflétait, à l'heure où les Etats membres du CCG n'arrivent bien souvent pas à mettre en place une cohérence de leurs forces à l'intérieur même de leurs frontières.

¹³⁴⁴ Ainsi avons-nous noté que pendant toute la première Guerre du Golfe, la sécurité du régime des monarchies de la Péninsule n'étant plus directement menacée, les dirigeants de ces Etats ont mis de côté l'idée de stratégies de survie collectives pour se consacrer à leur propre consolidation étatique et nationale d'autant plus logiquement qu'ils venaient tout juste, pour la plupart, d'accéder à l'indépendance.

¹³⁴⁵ En effet, il s'agit de l'un des aspects les plus problématiques en ce qu'il est intrinsèquement lié à des questions de souveraineté et d'indépendance relative dans les choix de positionnement des acteurs. Notons que les pays du Golfe sont d'ailleurs loin d'être les seuls à être confrontés à ces dilemmes, comme en témoigne la difficulté des pays de l'Union européenne à mettre en place une politique de sécurité et de défense commune alors que d'autres domaines (notamment la politique économique, monétaire et financière) fonctionnent relativement bien.

¹³⁴⁶ En avril 2012, le Prince Saud al-Faisal, alors ministre des Affaires étrangères saoudien, le présente en ces termes : « l'existence d'un corps suprême au niveau du CCG coordonnant les décisions de politique étrangère permettra de réorganiser collectivement les priorités de ces pays pour réaliser leurs intérêts communs. Si les six Etats membres du CCG négociaient collectivement, au sein d'une structure fédérale, avec les autres Etats, ceci renforcerait leur pouvoir de négociation d'une manière que ne permettront jamais les actions d'Etats individuels dénués d'outils de pression collective » (Prince Saud al-Faisal, cité dans Shadi Hamid, "Old Friends, New Neighborhood: The US, the GCC, and Their Responses to the Arab Spring", dans Silvia Colombo et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, p. 32-33). Cependant, comme nous l'avons noté, cette idée ne reçoit pas beaucoup de soutien de la part du Qatar, des EAU et du Koweït, et elle est totalement rejetée par Oman.

¹³⁴⁷ En décembre 2013, à l'issue du 34^e sommet du CCG, les dirigeants de ses Etats membres annoncent leur volonté d'établir un centre de commandement militaire et policier commun dont le siège serait à Riyad. Leur annonce mentionnait également leur accord collectif pour mettre en place une « Académie du Golfe pour les études sécuritaires et stratégiques » qui serait quant à elle hébergée par les EAU. Dans la foulée de cette annonce, deux experts du Golfe, Kenneth Katzman et Matteo Legrenzi, faisaient état de leurs réserves à son sujet sur le forum électronique Gulf/2000. Ainsi le premier rappelait-il que c'était la 6^e ou 7^e fois qu'un sommet du CCG appelait de ses vœux un tel centre de commandement commun, ajoutant que ce plan serait sûrement, une fois de plus, « étudié pendant trois ou quatre mois avant d'être discrètement abandonné ». Le second renchérisait en rappelant notamment le scepticisme omanais sur la question, et concluait en disant qu'il serait sage de « ne surtout pas retenir son souffle » en attendant que ce plan se concrétise.

Dès lors, l'adoption d'un plus grand pragmatisme pourrait s'avérer tout à fait bénéfique. Un premier niveau possible pour les dirigeants du Qatar et des EAU serait d'appliquer la stratégie mise en place vis-à-vis de la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée étrangère à leurs voisins du Golfe. Compte tenu du taux de chômage important et de l'apparition d'une classe moyenne relativement pauvre dans certains des pays du CCG comme l'Arabie saoudite, Oman ou le Bahreïn, nos deux petits Etats-Princes pourraient en effet envisager d'employer des ressortissants des Etats voisins qui ne trouvent pas leur place sur le marché du travail national. Ceci a d'ailleurs été le cas par le passé, comme en témoigne la présence de nombreux Omanais dans les rangs des forces armées émiraties jusqu'aux années 2000, et jusqu'à aujourd'hui, ce que montre l'octroi de 1000 places pour les Omanais dans l'armée qatarie en novembre 2013.¹³⁴⁸ Dès lors, cette logique pourrait être généralisée et étendue aux ressortissants saoudiens et bahreïnais. Outre le fait que ceci est susceptible de poser certains problèmes politiques au sein du CCG,¹³⁴⁹ cette solution présente cependant un désavantage qui est que l'ensemble des Etats arabes du Golfe sont en réalité confrontés à des soucis similaires en termes de formation et de qualification de leurs « locaux », ce qui suppose encore aujourd'hui de faire appel à une main d'œuvre extérieure. Un deuxième niveau envisageable serait de consolider l'intégration des matériels – à défaut d'intégrer leurs forces – au sein du CCG. Ceci est *a priori* rendu possible par leur interopérabilité puisque les fournisseurs ayant permis la construction de leurs appareils de défense respectifs sont les mêmes. Il faut cependant rappeler que même lorsque leurs arsenaux sont interopérables et qu'une jonction est donc possible entre leurs systèmes, cette option n'est pas privilégiée car les dirigeants de ces Etats se refusent à déléguer à d'autres une partie de la responsabilité d'assurer la sécurité collective. C'est notamment le cas dans le domaine de la surveillance maritime.¹³⁵⁰ De plus, nous avons noté que si les fournisseurs américains appellent de leurs vœux une intégration régionale des systèmes, l'argument de l'interopérabilité pourrait n'être qu'un moyen parmi d'autres de s'assurer de grosses parts de marchés dans ces pays sur le long terme, même si tous nos interlocuteurs n'étaient pas d'accord sur ce point.¹³⁵¹

¹³⁴⁸ Entretiens avec des interlocuteurs qataris et omanais à Doha et Mascate en 2014.

¹³⁴⁹ Nous pensons ici aux tensions entre Oman et les EAU, qui ont conduit Cheikh Mohammed bin Zayed à renvoyer, en 2004, de nombreux Omanais travaillant au sein des forces armées jusqu'alors. Le fait que le Qatar fasse appel aux Omanais pour venir fournir les rangs de ses forces armées pourrait aggraver les tensions entre les petits Etats du Golfe.

¹³⁵⁰ Ainsi avons-nous rencontré un responsable de Signalis, l'un des leaders mondiaux sur le *coastal surveillance*, qui nous expliquait que son entreprise avait équipé les EAU et le Qatar mais également l'Arabie saoudite, le Koweït et Oman mais qu'aucun projet commun n'émergeait, chacun payant sa part et chaque système s'arrêtant à la frontière alors même que des raccords étaient possibles (entretien à Abu Dhabi en février 2014).

¹³⁵¹ Tandis que certains considéraient que les *Standardisation Agreements* (STANAG) étaient essentiellement une manière pour les Etats-Unis de garder un *leadership* sur ces marchés d'armement (et ceux du reste du monde), d'autres défendaient l'idée que l'intégration régionale encouragée par les Américains avait réellement pour but

En tout état de cause, il est possible de considérer que cette difficulté – consistant à troquer une dépendance individuelle pour une dépendance collective vis-à-vis des Etats-Unis – pourrait bien être contournée un jour si les pays du CCG continuaient de développer leur industrie de défense locale et la « régionalisaient ». L'idée d'une émancipation par le biais d'une industrie de défense régionalisée a en effet été envisagée.¹³⁵² Il faut néanmoins souligner que ceci ne permettrait pas nécessairement, à court terme du moins, une véritable autonomisation collective, au sens où les pays du CCG ont les mêmes lacunes, comme nous l'avons noté plus haut.

Cette remarque nous mène à aborder une autre échelle de régionalisation de la défense, à savoir les partenariats – bilatéraux ou multilatéraux – avec des Etats arabes et/ou musulmans hors CCG comme l'Egypte et la Turquie mais également le Maroc et la Jordanie. Notons que le montage d'une industrie de défense commune entre les pays du CCG et des alliés arabes ne serait pas une option tout à fait inédite. On pense ici à l'Organisation arabe pour l'industrialisation (OAI) instituée au Caire en 1975, une *joint venture* associant l'Egypte, l'Arabie Saoudite, le Qatar et les EAU dont l'objectif était de créer le noyau d'une industrie arabe d'armement afin de limiter la dépendance des Etats arabes envers leurs fournisseurs occidentaux.¹³⁵³ En outre, il apparaît que nos deux petits Etats-Princes du Golfe ont d'ores et déjà commencé à implémenter ce type de pistes à niveau bilatéral. Nous pensons ici au rapprochement entre les EAU et l'Egypte à partir de juillet 2013 et au renforcement de la coopération militaire entre le Qatar et la Turquie, confirmé en décembre 2015 par l'annonce d'un projet de base turque sur le sol qatari. Ces nouveaux partenariats stratégiques bilatéraux représentent des opportunités de régionalisation de la défense à niveau individuel mais aussi, en creux, à niveau collectif.

de pouvoir se désengager de la zone à terme. « Les Etats-Unis ont le même raisonnement vis-à-vis du CCG que les Britanniques avaient vis-à-vis des EAU avant l'indépendance : ils veulent mettre en place un minimum d'intégration avant de se retirer » (entretien avec un Américain travaillant dans un *think tank* à Dubaï en février 2014). Un signe de ceci pourrait être l'autorisation accordée à la mi-décembre 2013 par le département d'Etat américain pour la vente d'un *Flight Management System* au CCG en tant qu'unité régionale et non à des pays individuels en son sein.

¹³⁵² En 2000, les pays du CCG signent un Accord de défense commun qui appelle notamment la standardisation des acquisitions et de l'entraînement militaires de ces pays et l'établissement d'une industrie de la défense du CCG qui serait à même de répondre aux besoins capacitaires de ses Etats membres. Ceci permettrait de réduire progressivement la dépendance des pays du CCG envers des entités extérieures pour leurs besoins capacitaires et attesterait de leur effort stratégique pour se doter d'une défense indépendante sur le long terme. Voir Nasser Ali Qaedi, *The Security Motivated Cooperative Relationship and Development of the Gulf Cooperation Council*, Northeastern University, 2003, p. 190-191.

¹³⁵³ Voir Olivier Da Lage, « L'industrie arabe d'armement : Le monde arabe en ordre dispersé », *Les Cahiers de l'Orient*, premier trimestre 1999, n°53, disponible à l'adresse : <https://odalage.wordpress.com/autres-publications/lindustrie-arabe-darmement-le-monde-arabe-en-ordre-disperse-les-cahiers-de-lorient-premier-trimestre-1999-n%C2%B053/>. En 1978, Cheikh Khalifa bin Zayed déclare que la construction d'une telle industrie est « une nécessité vitale pour que les peuples de la nation arabe puissent subvenir aux besoins de leurs propres forces et briser le monopole des pays les avancés en la matière » (cité dans Andrew J. Pierre, *The Global Politics of Arms Sales*, p. 171). Ce projet est arrêté quelques mois plus tard en raison de la désaffectation des bailleurs de fond après les accords de Camp David.

S'il semble en théorie logique d'envisager que le renforcement de relations bilatérales entre des pays du CCG et de forts alliés régionaux puisse à terme permettre des configurations multilatérales à même d'instaurer une autonomisation collective vis-à-vis des grands partenaires occidentaux, il faut cependant rappeler les fortes divergences d'intérêts et d'approches que reflètent les alliances EAU-Egypte et Qatar-Turquie.¹³⁵⁴ Dès lors, le montage de stratégies multilatérales avec des acteurs régionaux moins directement impliqués dans un fort activisme en faveur d'une approche idéologique ou d'une autre pourrait sembler être un calcul plus réaliste. Au-delà de leur régime monarchique commun, c'est peut-être ce qui a motivé le choix saoudien d'inviter le Maroc et la Jordanie à intégrer le CCG en mai 2011. Malgré l'incongruité géographique de cette proposition, force est de constater qu'une régionalisation de la défense s'appuyant sur ces deux acteurs entrerait en cohérence avec les pratiques de nos deux petits Etats-Princes, qui font déjà largement appel à une main d'œuvre issue de ces deux pays.¹³⁵⁵ Pour autant, il est loin d'être certain que cette relation multilatérale *de facto* puisse se concrétiser en un partenariat stratégique *de jure* dans un avenir proche et ceci pourrait notamment tenir au fait que la proposition était formulée par l'Arabie saoudite, laquelle est, de tous les Etats membres du CCG, le pays qui bénéficie de la relation privilégiée la plus forte de toutes avec ces deux monarchies arabes. Toutes proportions gardées, on constate donc que la prééminence de l'un des pays du CCG dans certains partenariats mis en place avec des acteurs arabes et/musulmans hors CCG apparaît comme un obstacle à la régionalisation de la défense car il serait en quelque sorte tenu pour acquis que celui des membres du CCG qui a noué la relation bilatérale privilégiée la plus forte en amont pourrait durablement compter sur un avantage comparatif au sein de la stratégie multilatérale.¹³⁵⁶ Sur ces bases, nous pouvons avancer l'hypothèse selon laquelle une stratégie combinant les avantages comparatifs – en bilatéral – d'un maximum d'acteurs du CCG grâce à leurs relations préalables avec l'un ou l'autre des acteurs régionaux serait une solution vertueuse. Ceci permet d'interroger la pertinence d'une stratégie qui incluerait l'Irak, l'Iran et le Yémen.

¹³⁵⁴ Dans un cas comme dans l'autre, nous avons observé que ces rapprochements bilatéraux tenaient beaucoup à une lecture similaire, alternativement pour ou contre les Frères musulmans (voir notre chapitre II.3.B.). Dès lors, le passage d'une approche bilatérale à une stratégie multilatérale semble particulièrement compliqué en l'état.

¹³⁵⁵ Bien qu'il soit impossible d'avoir accès à la moindre donnée chiffrée en la matière, le Qatar et les EAU ont de toute évidence, et de tout temps, fait appel à des Marocains et à des Jordaniens pour remplir certaines fonctions au sein de leur appareil militaire qui ne pouvaient pas, ou pas encore, être efficacement prises en charge par des locaux. C'est en tout cas ce qui ressort des entretiens que nous avons pu avoir sur le terrain avec des fins connaisseurs du fonctionnement des armées locales et des rares écrits qui mentionnent la présence étrangère dans ces forces.

¹³⁵⁶ Dans les conditions actuelles, il y a ainsi fort à parier que la concrétisation d'un partenariat avec la Turquie pourrait au moins en partie être interprétée comme un gage accordé à la posture régionale qatarie tandis que toute officialisation d'un partenariat avec l'Egypte pourrait offrir aux dirigeants émiratis la possibilité de présenter leur ligne commune avec cet acteur comme légitime pour l'ensemble des pays du CCG. Il est d'ailleurs intéressant de voir à quel point la crise diplomatique au sein du CCG depuis le 5 juin 2017 a renforcé le partenariat turco-qatari.

Abstraction faite du contexte régional actuel, dont nous avons noté les fortes conflictualités, il est possible d'envisager deux niveaux de régionalisation de la défense de nos deux petits Etats-Princes incluant ces trois voisins qui pourraient s'avérer avantageux pour l'ensemble des acteurs à titre individuel et, plus globalement, pour la sécurité de l'ensemble régional du Golfe. Similairement à ce qui a été avancé au sujet des Etats du CCG, un premier niveau possible pour les dirigeants du Qatar et des EAU serait de formaliser avec le Yémen, l'Irak et/ou l'Iran des relations bilatérales en vertu desquelles ces derniers enverraient une partie de leur main d'œuvre qualifiée et non qualifiée (dont ils possèdent un vivier important sans pouvoir l'employer en local) contre une aide financière substantielle de la part des Etats du Golfe, qui ne possèdent que peu de ressources humaines mais beaucoup de ressources économiques. La mise en place de tels arrangements bilatéraux serait assez logique, compte tenu de l'importante population de ces pays qui travaille déjà au Qatar ou aux EAU. Sur ces bases, il pourrait même être pertinent d'aller au-delà de la mise en place de simples relations relativement asymétriques comme celles que nos deux petits Etats-Princes ont pu nouer avec certains pays d'Asie du Sud et de l'Est.

Ce deuxième niveau serait celui d'une institutionnalisation de relations plus englobantes qui viserait l'établissement d'un système de sécurité régional intégré entre les six Etats membres du CCG et leurs trois voisins du Golfe. Ceci supposerait de passer d'une logique centrée sur l'intérêt individuel immédiat des acteurs à une logique d'intérêt régional de long terme en ceci que la mise en place de cette communauté sécuritaire entraînerait nécessairement une déconfliction au sein du Golfe. En d'autres termes, il s'agirait pour les acteurs de la région de s'éloigner de la situation d'« anarchie immature » dans laquelle ils se trouvent depuis 1979 pour se diriger vers une situation d'« anarchie mature ».¹³⁵⁷ Ceci représenterait un double gage d'autonomisation collective dans le domaine sécuritaire. D'une part, la mise en commun des forces et des compétences des différents Etats du Golfe permettrait de s'affranchir de l'importante dépendance actuelle envers les partenaires extérieurs. D'autre part, ceci assècherait les racines mêmes d'une situation d'instabilité régionale qui a jusqu'à présent largement justifié la présence militaire occidentale dans la région. Ici, il est important de noter en quoi cette régionalisation de la défense serait plus prometteuse que l'échelle actuelle du CCG.

¹³⁵⁷ Nous reprenons ici les termes employés dans Jean-Marc Rickli, "European small states' military policies after the Cold War", p. 315. Ainsi que nous l'avons noté dans notre chapitre I.1.C., les petits Etats du monde étaient avant 1990 confrontés à une alternative entre influence – via une stratégie coopérative selon une logique d'équilibre (*balancing*) ou de ralliement (*bandwagoning*) – et autonomie – via une stratégie neutre et défensive – mais l'avènement de l'unipolarité dans les relations internationales à la fin de la Guerre froide les pousse naturellement à rechercher une alliance avec les Etats-Unis, devenus seule hyperpuissance. Pour les petits Etats européens, toute autre stratégie aurait même été « irréaliste » étant donné que leur environnement régional avait évolué en une situation d'« anarchie mature », au sens où il était devenu plus apaisé et institutionnalisé que jamais.

Ainsi que nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, l'un des obstacles sur lesquels a jusqu'ici buté le projet d'un système de sécurité intégré entre les six membres du CCG tient aux craintes des plus petits Etats du Golfe vis-à-vis d'éventuelles visées hégémoniques de l'Arabie saoudite sur eux compte tenu du différentiel de superficie et de démographie entre elle et ses voisins du CCG. Or, l'inclusion du Yémen, de l'Irak et/ou de l'Iran permettrait de rétablir un certain équilibre au sein de l'entité régionale en « privant » en quelque sorte l'Arabie saoudite de sa suprématie en la matière¹³⁵⁸ – et donc d'un puissant levier d'influence sur le reste de ses membres. En outre, nous avons avancé l'idée qu'une stratégie combinant les avantages comparatifs d'un maximum d'acteurs du CCG grâce à leurs relations préalables avec l'un ou l'autre des acteurs de la région serait une solution vertueuse. Or, les relations privilégiées ou *a minima* mesurées mises en place par Oman et, dans une moindre mesure, le Koweït, le Qatar ou l'émirat de Dubaï avec l'Iran pourraient être autant de gages à un système de sécurité régional plus équilibré que ce que ne peut *a priori* l'être un système caractérisé par la prééminence de l'Arabie saoudite. Enfin, nous avons noté que les pays du CCG étaient confrontés à des limites similaires en termes de marché de l'emploi, à savoir qu'ils connaissent tous – dans des proportions variables – des déséquilibres entre secteur public et secteur privé ainsi qu'entre un nombre important de locaux aux échelons supérieurs et leur relative absence dans les échelons inférieurs et intermédiaires, ce qui est en partie à rattacher à leur fonctionnement rentier. Or, le Yémen, l'Irak et l'Iran disposent quant à eux à la fois d'une importante main d'œuvre non qualifiée qui pourrait en théorie combler les besoins de leurs voisins du CCG à cet égard et d'un remarquable vivier d'ingénieurs compétents dans de multiples domaines dont pourraient bénéficier ces acteurs.¹³⁵⁹

Si cette piste régionale, effleurée en quelques endroits au cours de notre démonstration, semble vertueuse à bien des égards, il faut cependant rappeler qu'elle demeure aujourd'hui relativement irréaliste ou irréalisable pour plusieurs raisons. Au sujet du Yémen, tout d'abord, il a été noté que la simple ouverture des marchés du travail du CCG aux travailleurs de ce pays était « impossible à court ou moyen terme » car une telle mesure « irait à l'encontre des efforts déployés depuis plusieurs décennies par les Etats du Golfe pour dépolitiser et contrôler

¹³⁵⁸ Au sein du Golfe hors CCG, l'Arabie saoudite ne détient au demeurant aucune « suprématie » à cet égard : « En vertu de sa taille, sa position géographique, (...) la taille ainsi que les capacités de ses forces armées et sa profondeur stratégique relative, l'Iran considère qu'elle est la puissance dominante du Golfe. En termes de force brute, il se pourrait d'ailleurs bel et bien qu'elle le soit. Après tout, l'Iran est le pays le plus important de la région pour assurer la sécurité et la stabilité futures du Golfe (Robert E. Hunter, *Building Security in the Persian Gulf*, p. xiii).

¹³⁵⁹ Ceux-ci pourraient occuper des postes qualifiés jusqu'ici pris en charge par des expatriés venus de loin mais aussi servir de formateurs aux locaux. Ainsi, l'idée serait de remplacer autant que possible les étrangers hors Golfe par des ressortissants de cette région, en partant du principe que l'ensemble du dispositif menerait plus efficacement et plus vite à une autonomisation régionale car les pays d'origine de cette main d'œuvre y auraient davantage intérêt que ceux qui, aujourd'hui, trouvent leur compte dans le *statu quo* d'une dépendance des pays du Golfe envers eux.

leurs forces de travail ». ¹³⁶⁰ Comme le souligne Kristian Ulrichsen, une telle ouverture risquerait d'exposer les marchés de l'emploi et les sociétés des Etats du CCG à des migrants hautement politisés, ce qui réactiverait de mauvais souvenirs des années 1950 et 1960, lorsque des travailleurs yéménites, palestiniens et égyptiens avaient servi de relais d'opposition au sein des monarchies du Golfe. Certaines prises de positions plus récentes n'ont pas amélioré les relations entre le Yémen et les pays du CCG. Ainsi plusieurs experts de la région notent-ils l'effet dévastateur du soutien apporté par l'ancien président yéménite, Ali Abdullah Saleh, à Saddam Hussein en 1990 lors de son invasion du Koweït et, en amont, de l'alignement relativement systématique du Yémen sur la position de l'Irak. ¹³⁶¹ La crise yéménite actuelle et la guerre qui se déroule sur ce terrain – à laquelle nous consacrons une partie du chapitre 6 – achèvent d'écarter tout recours au Yémen pour régionaliser et autonomiser la défense du Golfe pour le moment. Quant à l'Irak et à l'Iran, si ces deux Etats étaient à la base même de la création du CCG à cause de la menace qu'ils représentaient aux yeux des monarques de la Péninsule arabique, il a été plusieurs fois défendu par de nombreux spécialistes de la zone qu'il ne saurait y avoir la moindre sécurité et stabilité durable dans le Golfe tant qu'ils ne feront pas partie de l'équation au lieu d'être renvoyés à une alterité génératrice de troubles. En effet, la présence de forces extérieures « n'est pas une formule pérenne ou un substitut viable à un système de sécurité local de long terme qui incluerait l'Irak et l'Iran ». ¹³⁶² La réalisation d'un tel scénario, cependant, supposerait que l'Irak devienne un Etat stable pouvant composer avec ses voisins régionaux, ce qu'il n'est plus depuis 2003. Par ailleurs, elle apparaît difficile tant que l'Iran continuera d'être considéré par tout ou partie du CCG comme la « menace n°1 ». ¹³⁶³

¹³⁶⁰ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 59.

¹³⁶¹ Isobel Coleman (Council on Foreign Relations) et Wayne White (Middle East Institute) ont échangé à ce sujet sur le forum électronique Gulf/2000 en avril 2013. Ainsi la première écrit-elle : « En 1990, Ali Abdullah Saleh prend la décision désastreuse de soutenir Saddam Hussein lors de son invasion du Koweït, et les Saoudiens – furieux – ont renvoyé 800 000 travailleurs yéménites chez eux. L'économie du Yémen ne s'en est jamais remise. Le pays a alors non seulement perdu des envois de fonds essentiels mais également l'opportunité d'être la force de construction durable du Golfe. Pour les énormes projets de construction d'infrastructures au cours des vingt dernières années les pays du Golfe se sont de plus en plus tournés vers les travailleurs du Bangladesh et du Sri Lanka, renvoyant ceux du Yémen, qui était la source de travail traditionnelle pour la région. Ces nouvelles déportations viennent alimenter la crise du Yémen en matière de chômage des jeunes – une réalité déstabilisante pour toute la région ». En réponse à cette remarque, Wayne White précise quant à lui que l'alignement d'Ali Abdullah Saleh avec l'Irak n'est pas un fait nouveau en 1990. En effet, il avait adopté ce positionnement depuis plusieurs années, particulièrement dans le contexte du Conseil de coopération arabe initié en 1989 par l'Irak, lequel regroupait, outre ce dernier, l'Egypte, le Yémen et la Jordanie, et « représentait en grande partie une protestation symbolique de la part de ceux qui ne s'étaient pas vus proposer d'intégrer le CCG ».

¹³⁶² Abdullah K. Alshayji, "Mutual Realities, Perceptions, and Impediments between the GCC States and Iran", p. 218.

¹³⁶³ Comme nous l'avons noté en plusieurs endroits, cette approche est essentiellement celle de l'Arabie saoudite mais aussi du Bahreïn dont la position est peu ou prou identique à celle de son grand voisin. A l'inverse, Oman ne semble guère considérer l'Iran comme une menace et le Koweït n'est pas loin d'adopter une ligne aussi conciliante qu'Oman.

En définitive, il apparaît qu'une régionalisation de la défense à échelle du Golfe telle que nous venons de l'explorer supposerait une profonde refonte de l'approche de la sécurité des pays qui font l'objet de notre étude. Nous nous référons ici à l'idée selon laquelle les situations de conflit, quel que soit leur degré de gravité, répondent au moins autant à la perception que s'en font les décideurs qu'à leur définition objective. Ceci a conduit certains chercheurs à s'interroger sur la possibilité de voir un jour émerger une transformation des attitudes des Etats, seule condition à laquelle les tensions régionales pourraient s'apaiser et une sécurité durable pourrait émerger, car « la nécessité de corriger une longue histoire de misperceptions [est la clé] du succès de toute entreprise de renforcement de la confiance entre les acteurs au sein du Golfe ». ¹³⁶⁴ A ceci, nous pouvons ajouter avec Robert Jervis que l'une des conditions à la formation d'un régime de sécurité (tel que celui qui pourrait être envisagé entre les pays du CCG et l'Iran) tient à ce que la poursuite d'une sécurité individuelle par opposition à une sécurité collective doit être fondamentalement considérée comme coûteuse.

« Si les Etats considèrent que la guerre est un bien en soi, ils n'auront aucune raison de former un régime pour l'empêcher, bien qu'ils puissent encore chercher à en instaurer un qui imposerait certaines limites aux combats. Si les Etats pensent que la production d'armes représente quelque chose de positif (notamment parce que cela soutient l'industrie nationale), ils n'auront pas la moindre incitation à coopérer pour réduire leurs dépenses en termes d'armement. Si les Etats considèrent que les acquisitions militaires et les politiques de sécurité peuvent être conçues assez soigneusement pour qu'il y ait peu de chances que des guerres inutiles surviennent, cela fait disparaître une raison majeure d'éviter l'adoption de politiques individualistes. Si l'on ne pense pas que les hostilités dans le domaine sécuritaire sont susceptibles de se répandre dans le domaine économique, ou qu'une diminution de la coopération peut s'avérer coûteuse, cela fait disparaître une incitation majeure à la coopération. S'il est rare que toutes ces conditions soient remplies, il arrive fréquemment que les principales le soient, réduisant dès lors les pressions pour former des régimes de sécurité ». ¹³⁶⁵

Or, aujourd'hui, une remise en cause des logiques conflictuelles fondamentales qui sous-tendent les stratégies de survie de nos deux petits Etats-Princes – et de leurs voisins de la Péninsule – n'apparaît justement pas à l'ordre du jour, et ce malgré l'essor de problématiques saillantes dans les secteurs traditionnels et non traditionnels de leur sécurité qui pourrait les y pousser.

En témoignent notamment les efforts de médiation que les autorités koweïtiennes ont déployées depuis la rupture des relations diplomatiques entre l'Arabie saoudite et l'Iran en janvier 2016. Quant au Qatar et aux EAU, nous avons souligné tout au long de notre démonstration qu'ils se sont toujours caractérisés par la recherche d'un équilibre relatif vis-à-vis de l'Arabie saoudite et de l'Iran. Depuis 2014, cependant, ils ont tous deux semblé se ranger aux côtés des Saoudiens dans des initiatives (guerre au Yémen et mise en place d'une coalition islamique militaire contre le terrorisme) qui ont, sinon comme visées, comme résultat d'antagoniser l'Iran, plus que jamais érigé comme « menace n° 1 », ainsi que nous nous proposons de l'observer dans le chapitre suivant.

¹³⁶⁴ Lawrence G. Potter & Gary G. Sick (dir.), *Security in the Persian Gulf*, p. 4.

¹³⁶⁵ Robert Jervis, "Security regimes", p. 361-362.

Chapitre 6 – La sécurité du Golfe à l'épreuve d'une menace protéiforme

Le chapitre précédent a montré que la modernisation des appareils de défense de nos deux petits Etats-Princes, qui s'est traduite par des efforts de rationalisation et de professionnalisation, n'a pas remis en cause les logiques traditionnelles sur lesquelles leur modèle étatique repose. Celles-ci ont même été consolidées en dépit des obstacles (structurels et organisationnels) à une émancipation vis-à-vis des protecteurs extérieurs et des éventuels risques qu'elles représentent. Par ailleurs, tandis que la régionalisation de la défense envisagée par plusieurs Etats du Golfe apparaît comme une piste prometteuse pour s'autonomiser collectivement à défaut d'être individuellement indépendants, elle bute contre plusieurs écueils, qui tiennent notamment à des désaccords entre eux sur la forme à lui donner et sur les partenaires avec lesquels s'allier. Ceci est largement à rattacher aux réflexes stato-centrés ou égo-centrés qui continuent de régir leurs stratégies de survie, au sens où les acteurs semblent trop préoccupés par l'imposition par un autre Etat de sa vision régionale et de sa prééminence sur les autres pour entrevoir l'intérêt qu'ils pourraient avoir à coopérer au-delà des frontières du CCG, et ce malgré les limites maintes fois éprouvées de cette entité. Certaines stratégies régionalisées qui incluraient le Yémen, l'Irak et/ou l'Iran semblent quant à elles compromises par le contexte régional actuel, au sein duquel nous avons souligné l'augmentation des conflictualités depuis 2011. Toutefois, la multiplication et l'aggravation des menaces protéiformes pesant sur l'ensemble des pays du Golfe pourraient les pousser à repenser leur approche traditionnelle de la sécurité, qui se caractérise par un « égoïsme rationnel » des Etats et même par un « égoïsme de l'intérêt personnel » des individus à leur tête.

Après l'idée selon laquelle le modèle étatique et l'approche de la sécurité de nos deux petits Etats-Princes pourraient évoluer en conséquence de phénomènes endogènes (les efforts du régime pour moderniser l'appareil de défense), nous nous proposons ici de tester l'hypothèse d'une évolution de leur approche traditionnelle de la sécurité en réponse à des phénomènes exogènes de plus en plus prégnants. A cette fin, ce chapitre étudie la réaction des Etats du Golfe au conflit yéménite, à l'essor du terrorisme et aux risques pesant sur les autres dimensions (économique, sociétale et environnementale) de leur sécurité. Ces analyses font apparaître plusieurs points saillants. Tout d'abord, nos deux petits Etats-Princes ne semblent pas plus prêts à dépasser leur approche traditionnelle de la sécurité en fonction de ces reconfigurations exogènes qu'en fonction des reconfigurations endogènes observées précédemment. Ceci n'est guère étonnant compte tenu de ce que nous observé dans le chapitre 3, à savoir que les initiatives inédites prises par les dirigeants qataris et émiratis dans le contexte ouvert par les événements du « Printemps arabe » à partir de 2011 illustraient particulièrement les différents niveaux d'égoïsme

de leurs stratégies de survie. L'un des apports de ces nouvelles études de cas est de montrer que cette approche traditionnelle est peut-être d'autant plus difficile à dépasser qu'elle caractérise le comportement de nos deux petits Etats-Princes mais également celui des autres Etats du CCG, et surtout celui de l'Arabie saoudite. Que ce soit lorsqu'ils se coordonnent à des degrés divers avec ces autres acteurs régionaux face aux différents défis auxquels ils sont confrontés ou lorsqu'ils adoptent des stratégies en réaction à celles de leurs voisins, ils pourraient ainsi être « condamnés » à reproduire ces schémas traditionnels, selon un effet d'entraînement. Ceci explique d'ailleurs que plusieurs passages de ce chapitre n'analysent pas seulement le positionnement de nos deux petits Etats-Princes mais aussi celui du grand voisin saoudien. Pourtant, comme nous le soulignons dans notre démonstration, l'adoption d'une approche plus englobante de la sécurité, c'est-à-dire au-delà des seuls membres du CCG et au-delà des seuls secteurs politique et militaire,¹³⁶⁶ engendrerait plus de stabilité, ce dont bénéficieraient tous les acteurs à échelle nationale, régionale et internationale.

A. Le Yémen, terrain sur lequel se cristallisent de nombreux facteurs de risques

Le Yémen, seul pays de la Péninsule arabique à ne pas avoir été inclus dans le CCG,¹³⁶⁷ est un cas d'étude intéressant car il concentre à lui seul les trois déterminants alimentant les préoccupations sécuritaires de ses voisins du Golfe aujourd'hui : la « Guerre froide du Golfe », l'essor du terrorisme et le risque de déstabilisation politique associé au « Printemps arabe ». Face aux nombreux facteurs de risques cristallisés sur ce terrain, il semble logique que les membres du CCG aient dès 2011 cherché à stabiliser une situation qui représentait à leurs yeux une trop grande menace pour leur propre sécurité. Ceci passe au départ par un soutien à une solution politique puis, face à l'échec patent de cette dernière et à l'aggravation des combats et des conditions sécuritaires dans le pays, par une intervention militaire (opérations « Tempête décisive » puis « Restaurer l'espoir ») à partir de mars 2015. Cet activisme diplomatique puis militaire des membres du CCG au Yémen marque un tournant dans le positionnement des acteurs à niveau individuel et collectif. Dans un premier temps, il est salué par la communauté internationale – peut-être en partie car la prise en charge de la sécurité et de la stabilité de la région par les Etats de la Péninsule eux-mêmes est un souhait exprimé de longue date par leurs partenaires occidentaux.

¹³⁶⁶ Ceci implique d'adopter une approche « critique » de la sécurité du Golfe au lieu d'une approche « traditionnelle » – comme nous le détaillerons en exergue du chapitre III.6.C.

¹³⁶⁷ Notons que le projet d'inclure le Yémen à l'entité régionale a toutefois été à l'étude au milieu des années 2000. En 2001, le Yémen est devenu membre de quatre comités non politiques du CCG et il a été accepté comme « membre partiel » l'année suivante. Le sommet du CCG de 2005 à Abu Dhabi avait même établi une feuille de route vers l'intégration complète du Yémen dans l'entité régionale, prévue pour 2015. Voir Manuel Almeida, "Yemen's GCC membership is rightly back on the agenda", *al-Arabiya*, 7 mai 2015, <https://english.alarabiya.net/en/views/news/middle-east/2015/05/07/Yemen-s-GCC-membership-is-rightly-back-on-the-agenda.html> (consulté le 23 avril 2017).

Cependant, le déroulé des événements au Yémen, particulièrement la manière dont sont menées les opérations de la coalition, a ensuite rapidement fait apparaître de multiples limites.

Nous proposons un tour d'horizon des différents écueils qu'emblématise l'intervention de nos pays d'étude et de leurs voisins au Yémen. Nous observerons que le désordre qui règne dans le pays, pourtant multi-acteur et multicausal, est aujourd'hui avant tout analysé par les Etats du CCG, Arabie saoudite en tête, à travers le prisme de la « Guerre froide du Golfe » avec l'Iran. Nous présenterons les limites et les dangers de cette lecture. Puis, nous nous attacherons à étudier les opérations menées dans ce contexte, lesquelles sont un indicateur de l'autonomisation croissante des acteurs régionaux en termes de défense mais comportent dans le même temps les signes d'un durcissement des actions de ces Etats qui s'avère parfois contre-productif et semble pouvoir ébrécher certains des partenariats internationaux des pays du Golfe. Enfin, nous nous intéresserons aux sérieux risques qu'alimentent ces opérations, tant en termes de stabilité intérieure des Etats qu'en termes de cohésion et de sécurité régionale.

1) Un avatar de la « Guerre froide du Golfe » largement construit et hasardeux

Les troubles qui agitent le Yémen aujourd'hui sont le résultat d'une multitude de conflits antérieurs à 2011 qui n'ont pas été réglés et dont il est important de présenter succinctement les principaux acteurs et dynamiques, avant d'observer l'attitude évolutive des Etats du Golfe à leur égard depuis le début du « Printemps yéménite ». Il convient tout d'abord de rappeler que la République du Yémen actuelle est née de la fusion, en 1990, de la République arabe du Yémen (nord) et de la République démocratique et populaire du Yémen (sud). Or, cette unification sous la présidence d'Ali Abdallah Saleh s'est heurtée à deux mouvements. Le premier est le mouvement sudiste (*al-Hirak al-Janubi*) qui, se sentant lésé car il considère que le pouvoir central a trop d'acointances avec les intérêts du nord, tente en vain une sécession en 1994. Le second est le mouvement houthi, originaire du gouvernorat de Saada, au nord du pays, dont l'opposition au pouvoir de Sanaa (capitale du Yémen unifié qui était déjà la capitale du Yémen du Nord) s'est illustrée à maintes reprises avant 1990¹³⁶⁸ et a, surtout, donné lieu à la

¹³⁶⁸ Les Houthis inscrivent leur lutte actuelle contre l'Etat central « dans le sillage de celle, bien plus ancienne, des royalistes qui avaient combattu la république dans les années 1960. La révolution du 26 septembre 1962 dans le nord du Yémen avait donné naissance à la République arabe du Yémen – ou Yémen du Nord – et mis fin au règne millénaire de l'imamat zaydite tenu par la « noblesse » des descendants du Prophète, les *sada*, à laquelle appartiennent les membres de la famille Al-Houthi. Pour s'imposer, les républicains avaient initialement reçu le soutien militaire de l'Egypte nassérienne, puis s'étaient engagés dans la voie d'un compromis avec les royalistes qui mettait fin à plus de sept années de guerre civile. Une fois la paix obtenue, les anciens bastions royalistes furent fréquemment discriminés par le régime républicain du Nord et ces zones oubliées des politiques de développement. Tel était indéniablement le cas de la ville de Saada, non loin de la frontière saoudienne. (...) Longtemps après la défaite des royalistes face aux républicains, de nombreuses familles de *sada*, dont les Houthis, continuaient de cultiver un ressentiment particulier à l'égard du pouvoir central. Ils dénonçaient la marginalisation de l'expression zaydite chiite au profit d'une identité islamique dominée par le sunnisme concurrent et volontiers décrite comme "wahhabite". Dans les

Guerre du Saada en 2004.¹³⁶⁹ A ces mouvements d'opposition au pouvoir central, il faut ajouter un troisième acteur : le Congrès yéménite pour la réforme (*al-Islah*), parti affilié aux Frères musulmans qui est créé en 1990 mais trouve en fait ses racines dans le Front islamique, créé en 1979 avec le soutien de l'Arabie saoudite pour combattre les forces socialistes dans les deux Yémens.¹³⁷⁰ Or, ce qu'il est crucial de souligner ici est que lorsque le « Printemps yéménite » a émergé en 2011, ces trois mouvements ont alors pu se présenter comme les initiateurs des révoltes populaires et profiter de ces dernières pour avancer leur propre agenda politique. Autrement dit, les divisions nationales que le président Ali Abdallah Saleh avait échoué à rassembler au cours du processus d'unification entamé en 1990 ont ressurgi de plus belle en 2011, rendant la situation d'autant plus complexe que le désordre régnant dans le pays avait transformé ce dernier en terreau fertile du développement de groupes djihadistes, particulièrement AQPA à partir de 2002.

années 1980, un mouvement de renouveau zaydite émergea autour de Saada. A tous égards marginal, il alterna entre alliance et opposition au pouvoir du président Saleh (lui-même nominalement zaydite, mais qui ne revendiquait nullement cette identité). Ce mouvement [la Jeunesse croyante], emmené par Hussein Al-Houthi, revendiquait l'intégration des marges septentrionales et la valorisation de l'héritage zaydite. En parallèle, il développait une rhétorique anti-impérialiste inspirée par le discours révolutionnaire iranien et dénonçait de plus en plus clairement l'alliance nouée par M. Saleh avec les Etats-Unis dans le cadre de la lutte antiterroriste ». Voir Laurent Bonnefoy, « Les déchirures du Yémen », *Manière de voir (Le Monde diplomatique)*, n° 147, juin-juillet 2016, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/147/BONNEFOY/55659> (consulté le 25 avril 2017).

¹³⁶⁹ En 2004, une tentative d'arrestation de Hussein al-Houthi dégénère et amorce une guerre menée par intermittence qui dure jusqu'en 2010. Voir Christopher Boucek, *War in Saada: From Local Insurrection to National Challenge*, Washington: Carnegie Endowment for International Peace, avril 2010. Au lieu d'affaiblir le mouvement houthi, ce conflit a accentué l'inimitié envers le pouvoir central parmi les populations du nord et ancré le projet de renouveau zaydite : « Hussein Al-Houthi fut tué en septembre 2004, mais son père puis son frère Abdelmalek prirent sa succession. Les dizaines de milliers de victimes, les impressionnantes destructions liées aux bombardements aériens, la question des plus de 200 000 réfugiés restèrent ignorées par la communauté internationale. Le conflit avait pourtant des répercussions très significatives, conduisant par exemple à un affaiblissement des relais tribaux du gouvernement de M. Saleh au nord de Sanaa. Défait sur le plan militaire et symbolique, l'Etat dut se résoudre à laisser les houthistes exercer le pouvoir autour de Saada » (Laurent Bonnefoy, *Ibid.*).

¹³⁷⁰ La République démocratique et populaire du Yémen (RDPY), parfois qualifiée de « Cuba de la péninsule Arabique », était dirigée par un parti unique se revendiquant du socialisme, le Front national de libération (FNL) du Sud-Yémen. Lors du conflit territorial qui oppose les deux Yémens en février-mars 1979, le Front islamique se bat aux côtés d'Ali Abdallah Saleh contre le FNL. Il faut aussi mentionner la présence de groupes socialistes au sein du Yémen du Nord, regroupés en un Front National Démocratique (FND), qui mènent des activités de guérilla contre le gouvernement central jusqu'au début des années 1980. Or, le Front islamique, soutenu par l'Arabie saoudite ainsi que par les Etats-Unis, permettait également de lutter contre leur influence, dans un mouvement similaire à ce qui se jouait en Afghanistan contre l'URSS à la même période. A cet égard, il est intéressant de souligner que des résonances idéologiques et des interconnexions entre le mouvement *al-Islah* créé en 1990 sur les bases du Front islamique et ce qui est plus tard devenu AQPA ont été notées : « Le salafisme a émergé dans la province de Saada au début des années 1980 en tant que mouvement social apolitique mais il a facilité l'émergence d'al-Qaïda des années plus tard, lorsque des clercs saoudiens adoptèrent la rhétorique de ce groupe prônant les actions violentes. Suite à l'unification des deux Yémens en 1990, le régime de Saleh s'est assuré le soutien de groupes djihadistes qui s'engageaient à combattre le mouvement séparatiste du sud du pays. Le Congrès yéménite pour la réforme, *al-Islah*, était quant à lui connu pour héberger et soutenir les djihadistes étrangers arrivant au Yémen. L'organisation du Djihad islamique au Yémen a également aidé le gouvernement à réprimer les mouvements rebelles et a été financée par Oussama ben Laden bien avant qu'al-Qaïda n'existe. Ainsi, tandis que le salafisme était originellement arrivé dans le pays en tant que mouvement apolitique, il a *in fine* fourni la base sur laquelle al-Qaïda a pu s'appuyer pour avancer son violent agenda politique » (Samuel Lindo, Michael Schoder et Tyler Jones, *Al Qaeda in the Arabian Peninsula*, Washington, CSIS, juillet 2011, p. 6). Sur ces différentes questions, voir également Rémy Leveau, Franck Mermier et Udo Steinbach (dir.), *Le Yémen contemporain*, Paris : Karthala, 1999 et Laurent Bonnefoy, Franck Mermier et Marine Poirier (dir.), *Yémen : le tournant révolutionnaire*, Paris : Karthala, 2012.

Dans un premier temps, l'intervention des pays du Golfe dans les affaires yéménites semble bien refléter une prise en compte de ces différentes nuances et enjeux, l'accent étant mis sur une stabilisation qui passe avant tout par la recherche d'un consensus politique. Ainsi ont-ils œuvré à la signature d'un plan de sortie de crise par le président Ali Abdallah Saleh en novembre 2011, lequel remet ses pouvoirs en février 2012 à l'ancien vice-président, Abd Rabbo Mansour Hadi, qui présidait le pays par intérim depuis juin 2011. Rapidement, cependant, cette initiative s'avère un échec, justement car le désordre qui règne au Yémen, multi-acteur et multicausal, est alors trop intense et généralisé.

« Une fois M. Ali Abdallah Saleh déposé de la présidence par l'action conjointe des manifestants et des puissances du Golfe, le processus politique [devait] aboutir à un changement de régime et à l'adoption d'une nouvelle Constitution. La rédaction de cette dernière impliquait en théorie l'ensemble des composantes sociales, politiques et générationnelles du pays à travers ce qui a été nommé la Conférence de dialogue national. Cette dernière, organisée avec l'appui technique de l'Organisation des Nations unies, rassembla en 2013, pendant neuf mois, 565 représentants désignés par les partis politiques et selon une méthode de quotas. Le processus politique s'est toutefois progressivement enlisé, débouchant sur une guerre aux enjeux à la fois locaux et régionaux ».¹³⁷¹

Sur la toile de fond d'une transition institutionnelle rendue laborieuse en grande partie par elles,¹³⁷² ces multiples tensions, sources d'insécurité et d'instabilité, ont en effet continué de rythmer le quotidien du pays de 2012 à 2015. Nous pensons ici à la multiplication d'attentats conduits par AQPA ainsi que par *Da'ech* mais aussi aux âpres combats entre la rébellion houthie et les miliciens fréristes d'*al-Islah* appuyés par l'armée régulière, qui se déroulent notamment à Sanaa durant l'été 2014. Ceux-ci se soldent par l'occupation militaire de la capitale par les Houthis, lesquels occupent également Aden, ancienne capitale du Sud, à partir de mars 2015. Ceci représente alors une ligne rouge pour le président, Abd Rabbo Mansour Hadi, qui a pourtant démissionné en janvier 2015 et s'est réfugié à Riyad, mais également pour ses alliés du Golfe.

En effet, ces événements donnent lieu aux opérations entreprises par la coalition menée par l'Arabie saoudite et essentiellement composée des membres du CCG à partir du printemps 2015. Il est important de noter l'évolution du discours des membres du CCG à l'égard du Yémen qui accompagne ces opérations, passant d'une lecture relativement nuancée sur les tenants et aboutissants du désordre national à une mise en avant d'un besoin impérieux de protéger la région contre l'ingérence supposée de l'Iran sur ce terrain, comme au Bahreïn en 2011.

¹³⁷¹ Laurent Bonnefoy, « Les déchirures du Yémen ».

¹³⁷² « Après avoir soutenu le soulèvement révolutionnaire de 2011, M. Abdelmalek Al-Houthi, leader du mouvement, a habilement su capitaliser sur la frustration née d'une transition trop lente et imparfaite. Contre M. Hadi et ses alliés islamistes sunnites et tribaux du parti Al-Islah, les houthistes ont développé un discours volontiers populiste qui insistait sur les dévoiements du processus révolutionnaire et sur sa faillite économique. Paradoxalement, les houthistes jouèrent cette carte en s'appuyant sur leur ancien ennemi, M. Saleh, bénéficiant de ses réseaux, toujours vivaces, et de sa puissance militaire. La rébellion a aussi profité de la division de ses opposants au niveau local. Ainsi, le président Hadi ne pouvait compter sur le soutien du mouvement sudiste qui, depuis 2007, réclame la sécession des provinces de l'ex-Yémen du Sud » (Ibid.).

« L'objectif affiché (...) était de rétablir – officiellement à sa demande – le pouvoir de M. Hadi. Il s'agissait de repousser les miliciens houthistes hors des villes, dans leur berceau septentrional de Saada. Ce projet avait reçu le blanc-seing de la « communauté internationale » à travers la résolution 2216 votée par le [CSNU]. (...) Sur le plan régional, l'offensive visait à contrer l'influence de l'Iran, accusé d'avancer ses pions par l'intermédiaire des houthistes ». ¹³⁷³

Or, non seulement les conflictualités sur le terrain, liées à l'histoire tourmentée du Yémen en amont et en aval de l'unification en 1990, sont infiniment plus complexes que cela, ainsi que nous l'avons brièvement évoqué, mais nous avons également noté que le recours à une diabolisation de l'Iran comme justification des interventions militaires des pays du CCG pouvait s'avérer un pari périlleux. En effet, la rhétorique employée par ces acteurs est un facteur d'accélération de la polarisation idéologique – entre sunnites et chiites – de l'ensemble de la région, ce qui représente l'un des plus grands dangers pour le monde arabe mais aussi pour la stabilité internationale sur le long terme. Dès lors, il s'agit de s'interroger sur les multiples raisons conduisant les membres de la coalition, particulièrement l'Arabie saoudite qui est à sa tête, à mobiliser avant tout autre argument celui d'une lutte contre un supposé agenda hégémonique de l'Iran au Yémen. Il faudra tout d'abord examiner la réalité du soutien iranien aux rebelles houthis, alliés aux partisans de l'ancien président Ali Abdallah Saleh depuis mai 2015. ¹³⁷⁴ Nous nous intéresserons ensuite à l'impact d'une mise en avant de la menace iranienne sur la consolidation régionale, au sein du CCG. Enfin, nous observerons les motivations internes présidant au durcissement de cette rhétorique.

Souligner la complexité de l'histoire récente et des conflictualités internes du Yémen qui rendent aujourd'hui la situation sur le terrain et la résolution de la crise si difficiles ne saurait en aucun cas éclipser la réalité du soutien de l'Iran, en termes de conseils politiques mais aussi d'appui militaire, aux forces contre lesquelles l'Arabie saoudite et ses alliés se battent depuis 2015. ¹³⁷⁵ En fait, l'intérêt de Téhéran pour ce pays du Golfe n'est pas nouveau

¹³⁷³ Laurent Bonnefoy, « Au Yémen, une année de guerre pour rien », *Le Monde diplomatique*, n° 744, mars 2016, p. 14-15, <http://www.monde-diplomatique.fr/2016/03/BONNEFOY/54923> (consulté le 26 avril 2017).

¹³⁷⁴ L'ancien président a formellement annoncé cette alliance après deux bombardements effectués par la coalition sur sa maison à Sanaa. Voir "Yemen's Saleh declares alliance with Houthis", *al-Jazeera*, 11 mai 2015, <http://www.aljazeera.com/news/2015/05/cloneofcloneofcloneofstrikes-yemen-saada-breach-150510143647004.html> (consulté le 26 avril 2017).

¹³⁷⁵ « L'Arabie saoudite, ses partenaires au sein de la coalition et le gouvernement Hadi [considèrent] les Houthis comme des Zaydis radicalisés dont les chefs politiques sont directement liés à – et dirigés par – Téhéran. (...) Les Houthis nient recevoir un soutien militaire iranien et se défendent même de la moindre importance de Téhéran dans leurs processus décisionnels. Ils admettent que l'Iran et le *Hezbollah* proposent leurs conseils, mais ces derniers sont aussi souvent rejetés qu'acceptés. Ils ne cachent pas leur admiration pour les positions anti-occidentales de l'Iran et du *Hezbollah* et ont pour sûr emprunté certains de leurs slogans politique et tactiques de conflit. Cependant, ils tiennent à souligner les différences religieuses entre le chiisme duodécimain iranien et leurs croyances zaydistes. (...) Les Houthis bénéficient d'un soutien politique, moral et, certainement, d'un peu de soutien militaire et d'entraînement de la part de l'Iran et du *Hezbollah*. Mais ce soutien est largement inférieur à celui que les pays du CCG apportent au bloc opposé, et il n'est pas crucial pour permettre à l'alliance Houthis-Saleh de se battre » (International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* Crisis Group Middle East Report n°167, février 2016, p. 10-11). Les allégations d'envoi d'armes aux rebelles par l'Iran tiennent à ce que des cargaisons d'armes interceptées par des navires occidentaux

– il s’inscrit dans ce que Laurent Amelot et Caroline Gardet qualifient de « stratégie sud » de l’Iran, initiée au cours de la seconde moitié des années 2000 :

« Celle-ci se déploie sur deux axes – la péninsule Arabique et l’Afrique, sur un tracé Est-Ouest – dans le but de développer les relations entre Téhéran et le continent dont les richesses du sous-sol comptent parmi les importantes du monde – l’Afrique –, et plus avant l’Amérique latine – grâce à la communauté commerçante arabo-musulmane locale, originaire bien souvent du Liban et/ou proche du Hezbollah ». ¹³⁷⁶

Cette « stratégie sud » se concrétise en 2009 avec le déploiement de bâtiments de la force navale des Gardiens de la révolution en mer Rouge, en particulier le long des côtes de l’Érythrée – une activité sur mer qui se double, sur terre, d’une « présence physique affirmée avec l’installation de bases où sont stationnées des unités des Gardiens de la révolution et de la Force *al-Qods* (section spéciale des *pâsdârân* consacrée aux missions spéciales) ». ¹³⁷⁷ Ici, il faut noter que la présence iranienne au Yémen est, dès 2009, essentiellement liée au conflit qui oppose les Houthis au pouvoir central depuis 2004 dans le cadre de la Guerre du Saada, dont la violence n’a de cesse d’augmenter. ¹³⁷⁸ Cette analyse ne serait néanmoins pas complète si l’on ne soulignait pas que les immixtions de la part de l’Iran interviennent aussi, voire surtout, en réponse à l’intervention de l’Arabie saoudite dans la guerre à partir de novembre 2009. En effet, le conflit se régionalise alors car le gouvernement de Sanaa cherche à obtenir le soutien des grandes puissances en déclarant que les Houthis bénéficient du soutien de la Libye, d’*al-Qaïda*, du *Hezbollah* et de l’Iran – ce qui conduit l’Arabie saoudite à intervenir alors même que ces allégations sont, sinon infondées, au moins à relativiser. ¹³⁷⁹

à partir de 2015 « comprenaient de grandes quantités d’équipements russes et iraniens dont certains portaient des marques similaires à des munitions utilisées par les Houthis au Yémen ». (Thomas Gibbons-Neff, “How Iranian weapons are ending up in Yemen”, *The Washington Post*, 30 novembre 2016). Le Yémen étant devenu une véritable plaque tournante de la contrebande d’armes (et de trafics en tous genres), rien ne permet cependant d’affirmer avec certitude que ces munitions ont été livrées directement par l’Iran.

¹³⁷⁶ Laurent Amelot et Caroline Gardet, « La péninsule arabique dans la "stratégie sud" de l’Iran : l’enjeu yéménite », *Outre-Terre*, n° 28, avril 2011, p. 447.

¹³⁷⁷ Ibid., p. 450.

¹³⁷⁸ « Le soutien de Téhéran aux rebelles houthis évolue parallèlement à l’escalade dans la violence du conflit. Dans un premier temps, il s’est agi d’envoyer sur zone des agents sous couverture : soit des prédicateurs au sein d’associations caritatives proches du pouvoir iranien, soit des médecins ou infirmiers, dans le but de pénétrer la société zaydite et d’y répandre l’idéologie de la révolution. (...) Dans un deuxième temps, d’autres agents – membres du Hezbollah libanais ou des Gardiens de la révolution – furent déployés dans la province de Saada avec des missions plus opérationnelles : formation à la fabrication d’engins explosifs improvisés (EEI), à la planification/l’exécution d’opérations de guérilla. (...) En parallèle, des armes sont livrées aux rebelles houthis. Pour leur permettre d’atteindre le théâtre d’opérations, l’Iran utilise plusieurs voies maritimes à partir du port érythréen d’Assab vers ceux, yéménites, de Salif et Maydi sur la mer Rouge, avant d’emprunter la voie terrestre pour atteindre Saada » (Ibid., p. 455).

¹³⁷⁹ « L’aide iranienne aux rebelles houthis est à relativiser. Le Yémen est une vaste zone de trafics, en particulier d’armes, et les Houthis ne font pas des livraisons iraniennes une priorité. Ils disposent de réseaux locaux parfaitement rodés grâce à des membres corrompus de l’armée yéménite. ‘Abd al-Malik al-Houthi n’affirme-t-il pas régulièrement que son mouvement est capable de se procurer des armes en grand nombre par le biais de gradés yéménites ? De plus, la contrebande et les nombreux trafics dans le golfe d’Aden et entre la Somalie et le Yémen donnent aux Houthis accès à une filière d’approvisionnement qui reflète plus une volonté d’enrichissement des fournisseurs qu’une réelle forme de complicité avec les rebelles » (Ibid., p. 456).

« [A partir de novembre 2009,] Riyad lance une opération militaire de grande ampleur sur sa frontière sud – la première opération militaire unilatérale saoudienne depuis des décennies. Certains analystes expriment leurs craintes au sujet de l'implication de l'Arabie saoudite dans le conflit yéménite, qui pourrait pousser l'Iran à faire de même, ajoutant une dangereuse dimension internationale à la guerre. Les actions saoudiennes ont aggravé la complexité de la situation et considérablement compliqué les efforts futurs de médiation internationale ».¹³⁸⁰

Poser ces éléments permet d'éclairer ce qui s'est passé au Yémen depuis le printemps 2015. Si l'Iran n'a rien fait pour délégitimer les craintes saoudiennes à l'égard de son implication aux côtés des Houthis,¹³⁸¹ son ingérence dans le pays peut en partie être lue comme une réponse à celle de l'Arabie saoudite et de ses alliés régionaux – avec les opérations « Tempête décisive » puis « Restaurer l'espoir ».¹³⁸² En définitive, il est important de faire la part des choses. Pour les Iraniens, le Yémen semble bien représenter un terrain de choix pour exercer une pression sur leur grand rival saoudien, d'autant que l'investissement nécessaire pour ce faire est assez minime.

« Les responsables iraniens disent que leur influence au Yémen est très exagérée, même s'ils admettent que le progrès des Houthis a représenté une opportunité stratégique : "La réalité, c'est que l'influence de l'Iran au Yémen est minime et que les Saoudiens le savent. Le Yémen est loin de nos rivages. Nous n'avons pas eu besoin d'envoyer des armes au Yémen avant la guerre, et aujourd'hui il est devenu pratiquement impossible de le faire. Mais d'un point de vue stratégique, le conflit au Yémen ne représente aucun coût pour nous et a même des avantages. La réalité, c'est que les Saoudiens sont embourbés là-bas. La guerre leur coûte très cher : ils y perdent leur sang, leur argent et leur réputation, dans un contexte de graves difficultés financières ».¹³⁸³

Cependant, le durcissement de la rhétorique anti-iranienne dictée par Riyad ainsi que les opérations militaires à partir de mars 2015 sont aussi largement responsables de l'enlisement du conflit et de sa transformation croissante en avatar de la « Guerre froide du Golfe ».¹³⁸⁴ Dès lors, il s'agit de comprendre ce qui a pu pousser l'Arabie saoudite à faire ces choix.

La mobilisation de l'argumentaire anti-iranien dans la Guerre au Yémen au détriment des nombreux autres facteurs explicatifs du conflit permet à l'Arabie saoudite de consolider son assise régionale, ou du moins cela peut-il sembler être l'ambition du régime saoudien. Celui-ci n'est en effet pas sans savoir que seule la perception partagée d'une menace existentielle et immédiate a jusqu'alors permis aux membres du CCG d'adopter,

¹³⁸⁰ Christopher Boucek, *War in Saada: From Local Insurrection to National Challenge*, p. 2.

¹³⁸¹ Dès septembre 2014, Ali Reza Zakani, député iranien, vantait par exemple le fait que « avec la chute de Sanaa, l'Iran contrôlait dorénavant quatre capitales du Moyen-Orient – les autres étant Bagdad, Damas et Beyrouth » (International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 11).

¹³⁸² Avant cela, le soutien iranien était essentiellement déclaratoire. Rappelons en effet que les premières saisies de cargaisons d'armes à destination des rebelles datent d'avril 2015. En outre, notons que l'intervention de la coalition menée par l'Arabie saoudite à partir de mars 2015 est également à l'origine de l'alliance Houthis-Saleh.

¹³⁸³ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 11-12.

¹³⁸⁴ Cette situation s'apparente en quelque sorte à une « prophétie auto-réalisatrice ».

ponctuellement, une stratégie de survie collective par souci premier d'assurer la stabilité de leurs régimes respectifs – ce que les événements du « Printemps arabe » ont bien montré. Dans le cas du conflit yéménite, cependant, cette stratégie donne des résultats assez mitigés. Au sein du CCG, les EAU sont les plus engagés aux côtés de l'Arabie saoudite dans la coalition intervenant au Yémen depuis mars 2015. Outre les Emiratis, on y trouve également des Qataris, des Bahreïnais et des Koweïtis mais leur participation aux opérations est bien moindre.¹³⁸⁵ Quant aux Omanais, ils ont non seulement refusé de faire partie de la coalition, enjoignant leurs partenaires du CCG à chercher une solution politique au conflit, mais ils se sont vus suspecter, en octobre 2016, de faciliter le passage d'armes en provenance de l'Iran et à destination des rebelles sur le terrain yéménite.¹³⁸⁶ Si l'on ajoute à cela l'émergence de dissensions de plus en plus marquées entre les deux grands acteurs de la coalition que sont l'Arabie saoudite et les EAU – que nous détaillerons ultérieurement – on constate que mener cette guerre au titre qu'elle permet d'ériger un rempart contre l'influence iranienne dans le Golfe ne porte pas les fruits escomptés en termes de consolidation régionale. Notons en outre que le refus de l'Égypte et du Pakistan de participer activement au conflit a également porté un coup à l'ambition saoudienne de se positionner comme chef de file d'un ensemble de pays sunnites pour lutter contre les immixtions du grand voisin chiite dans la région.¹³⁸⁷ A cet égard, il est important de rappeler à quel point cette nouvelle posture saoudienne tranche avec une diplomatie régionale traditionnellement averse au risque, comme nous l'avons souligné dans notre chapitre II.3.C. Ce revirement tient, entre autres, au changement qui a eu lieu à la tête de l'État saoudien début 2015.

¹³⁸⁵ « Le soutien des autres États du Golfe a été très médiatisé à niveau local et international. *Al-Jazeera* a rapporté que le Qatar avait envoyé près de 1000 soldats, bien que l'exactitude de ce rapport soit discutable. Non seulement 1000 soldats représentent environ 10% de l'armée entière de l'État – une proportion bien trop importante à envoyer à l'étranger – mais le rapport indiquait en outre que ces forces étaient soutenues par 200 véhicules blindés Qataris et 30 hélicoptères d'attaque *Apache*. Or, le Qatar ne possédait pas d'*Apaches* lorsque ce rapport est sorti, et il aurait probablement eu du mal à déployer 200 véhicules blindés d'un seul coup. Bahreïn et le Koweït ont également déployé un nombre plus restreint de soldats, respectivement au Yémen et sur la frontière yéménite avec l'Arabie saoudite. La participation des pays du Golfe a servi à soutenir un récit de solidarité et de fermeté, ce qui a permis de contrer le scepticisme international et les critiques envers les opérations » (Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", *Survival*, vol. 58, n° 6, novembre 2016, p. 170).

¹³⁸⁶ Ces allégations étaient vraisemblablement infondées et ont en tout cas été vivement rejetées par le sultanat. Voir Yara Bayoumy et Phil Stewart, "Exclusive: Iran steps up weapons supply to Yemen's Houthis via Oman - officials", *REUTERS*, 20 octobre 2016, <http://www.reuters.com/article/us-yemen-security-iran-idUSKCN12K0CX> et "Oman denies arms smuggled through border to Houthis", *Middle East Eye*, 21 octobre 2016, <http://www.middleeasteye.net/news/oman-denies-arms-smuggled-through-border-houthis-1610957718> (consultés le 1er mai 2017).

¹³⁸⁷ « L'Égypte a fourni des navires pour le blocus naval, mais pas la force terrestre que l'Arabie espérait. Ce fut un revers incroyable pour l'Arabie et les EAU après leur soutien diplomatique et financier au président al-Sissi depuis 2013. Plus surprenant encore a été le refus du Pakistan. (...) Côté saoudien, on pensait que le Pakistan déploierait des troupes en contrepartie des décennies de soutien saoudien dont il a bénéficié. Cependant, lorsque le Premier ministre pakistanais Nawaz Sharif soumet la demande au Parlement en avril 2015, celle-ci est rejetée. Ce revers a provoqué colère et embarras à Riyad, et a exposé les limites de la diplomatie saoudienne » (Emile Hokayem et David B. Roberts, *Ibid.*, p. 171).

Comme l'ont noté de nombreux commentateurs, l'ascension au trône du Roi Salman bin Abdulaziz al-Saoud en janvier 2015 et la promotion simultanée de son ambitieux fils, le Prince Mohammed bin Salman, au poste de ministre de la Défense, ont joué un rôle important dans la décision d'intervenir au Yémen. Ce dernier est en effet devenu « le visage de la guerre » et beaucoup pensent que « ses fortunes politiques, sinon la stabilité du royaume, sont désormais liées au succès militaire ou à l'échec au Yémen ».¹³⁸⁸ Pour Mohammed bin Salman, qui avait aussi été promu vice-Prince héritier du Royaume, cette intervention militaire engagée à partir de mars 2015 sert à la fois à gagner en légitimité à l'intérieur¹³⁸⁹ et à gagner en crédibilité à l'extérieur des frontières. Quoiqu'importante, cette dimension personnelle n'est bien sûr pas le seul facteur ayant conduit à la décision. Emile Hokayem et David Roberts en avancent un autre.

« L'axe saoudo-émirati naissant dans la région du Golfe est aussi particulièrement important. Alors que les deux pays ont longtemps été en désaccord sur des questions clés, leur rapprochement est aujourd'hui lié à l'érosion de l'ordre régional, à l'impatience du Qatar, à l'essor de l'Iran et à leur inimitié commune envers certaines formes d'islamisme populiste. En leur qualité de plus grandes puissances économiques et militaires du Golfe, ils étaient les seuls à pouvoir ainsi définir l'agenda régional et poursuivre des politiques en tandem, faisant du Yémen un cas type ».¹³⁹⁰

Ajoutons que plusieurs de nos interlocuteurs sur le terrain ont noté la grande entente entre le Prince Mohammed bin Salman et le Prince Mohammed bin Zayed, lequel est parfois décrit comme un modèle dans les pas duquel le premier chercherait aujourd'hui à marcher.¹³⁹¹ Si tout ceci permet d'expliquer la décision d'intervenir militairement, cela n'éclaire cependant pas la raison pour laquelle le conflit mené est dépeint selon des lignes idéologiques, tendant à faire passer la crise yéménite comme l'opposition d'un bloc chiite soutenu par l'Iran et d'un bloc sunnite soutenu par l'Arabie et ses alliés du Golfe – ce qu'elle n'est pas. Ici, en complément, il faut rappeler le pouvoir rassembleur que peut avoir la mobilisation d'une menace existentielle extérieure – en l'état, l'épouvantail irano-chiite – sur la population. Pour le régime saoudien, ceci se révèle en l'occurrence utile pour se prémunir d'une grogne populaire contre les réformes économiques qu'il cherche à mettre en place et qui comportent en elles-mêmes un fort potentiel déstabilisateur.¹³⁹²

¹³⁸⁸ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 3.

¹³⁸⁹ Le jeune Prince cherchait particulièrement à s'imposer face à son cousin, Mohammed bin Nayef, puissant ministre de l'Intérieur et Prince héritier du Royaume. Ses ambitions de renversement de l'ordre dynastique ont d'ailleurs été couronnées de succès lorsqu'il a été nommé Prince héritier du Royaume en lieu et place de son cousin le 21 juin 2017.

¹³⁹⁰ Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 165.

¹³⁹¹ Cette hypothèse, qui demanderait à être étudiée plus avant lorsque le Prince Mohammed bin Salman aura davantage été au pouvoir, trouve en tout cas un écho dans l'accent qu'il a mis sur une stratégie territoriale mais également dans l'annonce d'un plan de diversification économique (*Saudi Vision 2030*) en avril 2016.

¹³⁹² Sur la question du « sectarisme stratégique » et notamment de son utilisation par le régime saoudien pour détourner l'attention de la population de la nouvelle réalité financière du Royaume, voir Justin Gengler, *The Political Economy of Sectarianism in the Gulf*, Washington : Carnegie Endowment for International Peace, août 2016.

On constate que le poids des déterminants intérieurs mais également de la dimension personnelle du Prince et de ses réseaux semble donc tout aussi fort en Arabie saoudite qu'au sein de nos deux petits Etats-Princes. Or, ici encore, comme nous le verrons dans la dernière sous-partie de notre chapitre, cette priorisation de l'intérêt individuel sur l'intérêt collectif – qui consisterait par exemple à véritablement chercher une solution politique au conflit en invitant à la table des négociations l'ensemble des acteurs en présence – a bien des conséquences néfastes. Avant de les observer, nous proposons de nous pencher sur les opérations conduites par la coalition menée par l'Arabie saoudite depuis mars 2015 et d'analyser leur impact sur les relations internationales de ses membres, notamment celles nouées par nos deux petits Etats-Princes depuis le début des années 1990.

2) *Des opérations qui impactent les relations internationales des pays du Golfe*

Tandis que les évolutions des politiques de défense et des acquisitions militaires du Qatar et des EAU ont longtemps pu apparaître essentiellement comme une affaire de principe ou des modifications plus « cosmétiques » qu'autre chose, leur concrétisation récente de certaines impulsions d'émancipation en la matière semble pouvoir changer la donne. En effet, la projection accrue de leurs forces armées sur des théâtres extérieurs représente une avancée remarquable en ceci qu'elle permet à la fois d'entraîner les forces de nos deux petits Etats-Princes à travers une véritable épreuve du feu et de mieux évaluer, grâce au retour d'expérience, leurs besoins opérationnels, mais aussi de consolider leur crédibilité et leur puissance à l'international. De fait, l'engagement militaire du Qatar et, surtout, des EAU au Yémen est un indicateur probant de l'autonomisation croissante de ces acteurs en termes de défense. Les opérations émiraties, dans le contexte plus large de celles de la coalition dont nous exposerons les différentes phases, ont eu des conséquences positives, tant en ce qui concerne l'identification de biais d'amélioration de leurs règles d'engagement que pour ce qui est du renforcement de leur image de nouvel acteur fort et crédible sur l'échiquier régional. Cependant, les actions de la coalition menée par l'Arabie saoudite au Yémen depuis mars 2015 et à laquelle participent nos deux petits Etats-Princes se sont parfois caractérisées par de tels manquements opérationnels qu'elles ont commencé à ébrécher certains partenariats avec des puissances internationales, celles-ci jugeant qu'elles ne pouvaient pas décemment continuer d'exporter des matériels militaires à ces acteurs si l'utilisation qui en était faite sur le terrain menaçait par exemple trop la situation humanitaire. Il faudra toutefois nuancer ce propos. Si certains pays ont réévalué leur coopération bilatérale de défense avec les Etats du Golfe, particulièrement avec l'Arabie saoudite, au nom de ces « bavures », ceci n'a en effet pas été le cas de l'ensemble de leurs partenaires, ce qui permet d'ailleurs de formuler des hypothèses à cet égard.

La guerre au Yémen a connu plusieurs phases depuis que la coalition arabe a commencé à y participer. L'opération « Tempête décisive », lancée le 26 mars 2015 et qui avait pour but de soutenir les forces loyales au président Hadi et d'endiguer la progression des rebelles houthis au Yémen prend fin un mois plus tard, le 21 avril, laissant place à l'opération « Restaurer l'espoir », qui est officiellement « centrée sur la sécurité et le contre-terrorisme ainsi que la recherche d'une solution politique au conflit yéménite ». ¹³⁹³ Dans les faits, cependant, le tournant que marque ce changement de dénomination des opérations de la coalition arabe au Yémen ¹³⁹⁴ tient surtout au fait que celles-ci s'inscrivent dorénavant dans une légalité internationale assurée par l'adoption de la résolution n° 2216 du Conseil de sécurité de l'ONU le 14 avril 2015. Cette dernière exige des miliciens houthis qu'ils mettent fin à la violence dans le pays, qu'ils retirent leurs forces de toutes les zones dont ils ont pris le contrôle, y compris la capitale Sanaa, et « s'abstiennent de toute provocation ou menace envers les Etats voisins ». En outre, elle impose des sanctions, dont un embargo sur les armes, aux rebelles, à leur chef, et au fils de l'ancien Président Saleh. ¹³⁹⁵ Sur le terrain, la coalition cherche à atteindre ces objectifs grâce à un blocus aérien et naval pour empêcher l'envoi de matériel militaire à l'alliance Houthis-Saleh ainsi que par une campagne de bombardements aériens massifs destinée à détruire les défenses côtières et anti-aériennes, les forces aériennes et les capacités balistiques des rebelles.

« Après avoir détruit sa première liste de cibles militaires relativement rapidement, la coalition élargit le spectre de ses cibles durant le deuxième mois de l'opération, visant désormais des routes et des infrastructures pétrolières afin de limiter la mobilité des Houthis. Alors que la coalition annonce, fin avril, que l'opération "Tempête décisive" est terminée et que les objectifs ont été atteints, les bombardements continuent et s'intensifient même ». ¹³⁹⁶

En réalité, la plupart des observateurs du conflit considèrent que ce dernier entre véritablement dans une seconde phase en juillet 2015, lorsque les EAU lancent une offensive terrestre pour reprendre, avec le soutien de combattants yéménites plus ou moins alliés avec le Président Hadi, ¹³⁹⁷ le contrôle de la ville d'Aden et de plusieurs localités du sud du Yémen.

¹³⁹³ « La coalition arabe annonce la fin des frappes au Yémen », *Le Figaro*, 22 avril 2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/22/01003-20150422ARTFIG00115-la-coalition-arabe-annonce-la-fin-des-frappes-au-yemen.php> (consulté le 3 mai 2017).

¹³⁹⁴ Cette dernière est essentiellement composée de l'Arabie saoudite et des EAU – ce qui explique que nous ne traitions pas le rôle très marginal du Qatar dans les opérations – avec un soutien d'ampleur variable des autres membres du CCG (à l'exception notable du sultanat d'Oman) ainsi que du Maroc et de la Jordanie mais également l'Egypte et le Pakistan ou encore le Soudan.

¹³⁹⁵ Le texte intégral de la résolution est consultable à l'adresse : <https://www.un.org/press/fr/2015/cs11859.doc.htm>.

¹³⁹⁶ Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 167.

¹³⁹⁷ Lorsque les Houthis perdent le contrôle de la deuxième ville du pays, la presse des pays coalisés parle du succès de son intervention militaire, qui a vocation à restaurer l'autorité du Président Hadi, mais, à Aden, on y voit surtout la victoire du mouvement sécessionniste sudiste, ce qui illustre la fragilité des alliances au sein des « forces loyalistes »

« Rapidement, ils remportent la victoire à Aden, avec le soutien de combattants yéménites globalement alliés à Hadi, et en quelques semaines ils arrivent à récupérer le contrôle d'autres zones du sud, significativement aidés par une population dont la majeure partie considère les Houthis et l'armée yéménite pro-Saleh comme des envahisseurs du nord. Les dissensions entre ces deux blocs, notamment sur des questions ayant trait au commandement et au contrôle ainsi qu'à la répartition des ravitaillements, ont également joué un rôle important. Malgré ces défaites militaires, y compris dans certaines zones de l'ancien Yémen du Sud, particulièrement celles dont la population est majoritairement chaféiste (sunnite) et où l'opposition aux Houthis est la plus forte, leur alliance a réussi à tenir et à repousser les incursions ennemies, notamment à Taez, troisième plus grande ville du Yémen qui est au sud du pays mais fait politiquement partie du nord ». ¹³⁹⁸

De fait, à partir de septembre 2015, une troisième phase s'ouvre, laquelle se caractérise par un certain immobilisme des forces en présence de part et d'autre – impasse militaire bientôt doublée d'une impasse politique. ¹³⁹⁹ Si certaines avancées sont à noter sur le terrain, notamment sur la bande côtière qui longe la Mer Rouge, où la présence de l'alliance Houthis-Saleh est moindre et où le terrain est plat (ce qui permet aux forces de la coalition d'avancer avec plus de facilités que dans les régions montagneuses qui sont les terres originelles des Houthis), le conflit semble s'enliser, et l'idée que la coalition ne parviendra en tout état de cause pas à honorer l'objectif qu'elle s'est fixé au Yémen s'installe progressivement dans les esprits, des commentateurs comme des belligérants. ¹⁴⁰⁰ Une fois posées ces trois différentes phases du conflit entre mars 2015 et décembre 2016, il s'agit de noter les conséquences positives qu'ont eues les opérations menées par les forces armées émiraties.

De toutes les actions entreprises par les EAU dans le cadre de la coalition arabe intervenant au Yémen, celle qui a particulièrement fait date est l'opération que leurs forces ont menée à Aden en juillet 2015. En effet, de l'avis de nombreux observateurs, cette dernière a merveilleusement bien illustré tant les capacités opérationnelles que l'audace de cet acteur.

dans le conflit yéménite. Voir Philippe Mischkowsky, « Yémen. A qui appartient la victoire contre les houthistes à Aden ? », *Courrier international*, 16 juillet 2015, <http://www.courrierinternational.com/article/yemen-qui-appartient-la-victoire-contre-les-houthistes-aden> (consulté le 7 mai 2017).

¹³⁹⁸ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 4.

¹³⁹⁹ « L'Arabie saoudite et les EAU ont eu des difficultés à traduire leurs gains militaires en levier politique efficace durant les discussions menées par l'ONU au printemps et à l'été 2016, en partie parce que leurs outils politiques et militaires semblent déconnectés les uns des autres et en partie à cause de la complexité de la situation yéménite qui a parfois semblé pétrifier les négociateurs ». (Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 175).

¹⁴⁰⁰ S'il est possible de mentionner l'opération « Lance d'or » lancée en janvier 2017 par les forces gouvernementales et les EAU pour reprendre le contrôle de la région de Dhubab, située à 30 km du détroit stratégique de Bab Al-Mandeb, afin d'ouvrir ensuite la voie vers Hodeida et la ville portuaire de Midi, nous choisissons ici de ne pas la faire entrer dans l'analyse pour deux raisons. La première est qu'il était nécessaire de fixer des bornes chronologiques à notre étude d'un conflit toujours en cours et que nous avons décidé de nous arrêter à la fin de l'année 2016 afin d'avoir un recul (relatif) suffisant sur les événements. La seconde est que cette opération est encore menée à l'heure où nous écrivons ces lignes et que ce pourrait bien être celle qui, illustrant les limites rencontrées par la coalition, sera décisive pour ce qui est de ne pas honorer les objectifs que cette dernière s'est fixés au Yémen.

« Déployées par bateau, une cinquantaine de forces spéciales – membres de la Garde présidentielle des EAU accompagnés de Yéménites servant aux EAU et de forces saoudiennes – ont débarqué à Crater, l’une des régions contrôlées par la coalition à Aden. La demande émiratie d’un soutien logistique pour débarquer du matériel à Aden adressée aux Etats-Unis avait été rejetée, selon le *New York Times*, en partie parce que les Américains ne pensaient pas que les EAU avaient les capacités de mener à bien leur plan de débarquement amphibie. En réponse à ceci, les EAU ont acheté leur propre embarcation auprès d’une entreprise australienne et ont ensuite déployé avec succès environ 25% de leur réserve de chars Leclerc et de véhicules blindés. Grâce à ce succès, ils ont sécurisé le port et l’aéroport d’Aden, facilitant ainsi la logistique des opérations et permettant au gouvernement Hadi d’avoir une base à l’intérieur du pays ».¹⁴⁰¹

A ces remarques générales illustrant la manière dont les opérations menées par les EAU leur ont conféré une image d’acteur à la crédibilité militaire et à la puissance régionale croissantes, il faut ajouter les nombreuses occasions auxquelles leur emploi des chars Leclerc sur le terrain a plus particulièrement été salué. A cet égard, Stéphane Meyer, PDG du groupe Nexter a ainsi affirmé lors d’une audition à l’Assemblée nationale que l’implication des chars Leclerc au Yémen avait « fortement impressionné les militaires de la région », au point que des rumeurs évoquaient le possible achat, par l’Arabie saoudite, d’une « quantité astronomique » de ces chars – et ce en dépit du fait que leur production est désormais arrêtée.¹⁴⁰² Guillaume Paris, instructeur à l’Ecole de cavalerie, a quant à lui offert un retour d’expérience détaillé de ce qui représente « le premier engagement au combat du principal char de bataille français par une armée étrangère » et a notamment souligné que « la préparation opérationnelle des unités déployées [avait] été bien anticipée en amont ».¹⁴⁰³ Notons cependant que son rapport n’est pas intégralement positif :

« Les coalisés alignent des matériels occidentaux et, surtout, appliquent des doctrines issues de "l'école" occidentale du combat en zone urbaine. Ces doctrines semblent cependant avoir été mal appliquées par les coalisés avec des systèmes d’armes qui n’étaient pas toujours adaptés. Les engagements de la coalition en zone urbaine n’ont pas, au début, respecté les principes du combat urbain. Les attaques sur les zones habitées n’avaient pas la préparation requise pour des raids blindés et, une fois sous le feu, les unités paniquaient et rompaient le combat en mauvais ordre ».¹⁴⁰⁴

Ceci nous mène à parler des limites opérationnelles de la coalition et de leurs conséquences.

¹⁴⁰¹ Emile Hokayem et David B. Roberts, “The War in Yemen”, p. 169.

¹⁴⁰² Laurent Lagneau, « Au Yémen, le char Leclerc a fait forte impression », *zone militaire*, 14 mars 2016, <http://www.opex360.com/2016/03/14/au-yemen-le-char-leclerc-fait-forte-impression/>, consulté le 11 mai 2017.

¹⁴⁰³ « Les unités désignées pour rejoindre le Yémen ont pu s’entraîner régulièrement en simulateur ou en manœuvre avant d’être projetées. Les équipages ont par exemple pu se familiariser avec les kits AZUR même si tous les chars ne furent pas équipés. De nombreuses campagnes de tir leur ont également permis de parfaire leur savoir-faire et maîtriser l’emploi des obus explosifs OE F1, nouvellement perçus. Au niveau tactique, les unités ont participé à des entraînements au camp de Hamra et Thouban pour acquérir les fondamentaux de la manœuvre en zones urbaine, désertique et même montagneuse, afin de coller au mieux à la réalité du terrain yéménite ». Voir Guillaume Paris, « Leçons de l’engagement des chars Leclerc au Yémen », *Ultima Ratio*, 2 décembre 2016, <http://ultimaratio-blog.org/archives/8148>, consulté le 11 mai 2017.

¹⁴⁰⁴ Ibid.

En dépit des déclarations triomphantes du porte parole de la coalition dès le début de leurs opérations au Yémen, il est important de noter que ces dernières laissent rapidement apparaître les limites opérationnelles des forces arabes engagées dans le conflit.

« Dans les 24 heures qui ont suivi le lancement de l'opération "Tempête décisive", le porte-parole de la coalition, le général de brigade saoudien Ahmed al-Assiri, a fourni des évaluations optimistes des progrès de la campagne, affirmant que les forces de la coalition contrôlaient le ciel et avaient "dévasté" les missiles balistiques des Houthis et leurs centres de commandement et de contrôle. En réalité, l'imagerie satellitaire a montré que les forces aériennes et de défense anti-aérienne des rebelles yéménites restaient largement intactes, et que les pistes principales restaient utilisables. Plus inquiétant, l'alliance Houthi-Saleh conservait sa capacité de tir de missiles balistiques montés sur des lanceurs mobiles, connus pour être difficiles à tracer, ce qui est devenu évident dans les mois suivants, lorsque les unités militaires pro-Houthi ont tiré des missiles balistiques – un rappel humiliant de la résilience des Houthis qui a poussé les civils saoudiens à chercher un abri et qui a mené au déploiement de systèmes de défense anti-missiles saoudiens à la frontière ».¹⁴⁰⁵

Similairement, le rapport de l'*International Crisis Group* souligne que les opérations de la coalition ne parviennent pas, jusqu'en juin 2015, à arrêter l'expansion territoriale des forces rebelles. En effet, si celles-ci rencontrent quelques poches de résistance locale, particulièrement dans le sud du pays, la combinaison des milices houthies et de larges pans de l'armée loyales à l'ancien président Saleh fait d'elles « l'ensemble de combat le plus fort » et ce dernier n'a dès lors aucune difficulté à « garder l'avantage sur ses ennemis mal entraînés et mal organisés ».¹⁴⁰⁶

A ce rapport de force relativement défavorable sur le terrain, au moins jusqu'à ce que les EAU n'engagent des effectifs au sol en juillet 2015, il faut ajouter les nombreuses critiques dont la campagne aérienne mais également le blocus naval de la coalition ont fait l'objet tout au long des opérations « Tempête décisive » et « Restaurer l'espoir ».

« Si la guerre aérienne a été un élément clé de l'approche de la coalition, elle a eu de sérieux coûts. Les estimations des dommages collatéraux infligés au Yémen varient, mais les victimes civiles se comptent sûrement par milliers. Par ailleurs, l'impact humanitaire plus généralement lié aux pénuries de nourriture, d'eau et de médicaments est très grave. Cela a conduit à une forte condamnation des opérations dans les forums internationaux. La plupart des sorties ont été conduites par les pilotes saoudiens, ce qui a aggravé les dommages collatéraux car ils larguaient les bombes à plus haute altitude que les pilotes émiratis, plus expérimentés. Alors que l'Arabie et les EAU utilisaient des armes de précision et ont tous deux bénéficié du soutien américain et britannique en matière de ciblage, certains rapports ont fait état de l'utilisation de bombes à sous-munitions et de bombardements de zones civiles et d'infrastructures médicales. (...) L'accent mis par la coalition sur les raids aériens a entraîné un nombre important de décès de civils et la destruction généralisée des infrastructures du Yémen au fur et à mesure que le nombre de cibles militaires diminuait ».¹⁴⁰⁷

¹⁴⁰⁵ Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 166-167.

¹⁴⁰⁶ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 3.

¹⁴⁰⁷ Emile Hokayem et David B. Roberts, *Ibid.*, p. 167; 180.

Le rapport de l'*International Crisis Group* note quant à lui que si cette campagne aérienne et le blocus naval ont permis de ralentir l'avancée et de gêner les voies d'approvisionnement des rebelles, ces opérations ont toutefois « davantage terrorisé les civils que causé du tort aux Houthis ».¹⁴⁰⁸ Bien sûr, les manquements opérationnels de la coalition emmenée par l'Arabie saoudite et les EAU ne sont pas seuls responsables de la situation humanitaire dramatique sur le terrain.¹⁴⁰⁹ Cependant, ils semblent pouvoir donner lieu à un ébrèchement de certaines des relations bilatérales de défense de ces pays avec de moyennes et grandes puissances internationales.

Ces éléments particulièrement négatifs pour l'image de la coalition arabe au Yémen ont en effet poussé certains partenaires traditionnels à réévaluer leur soutien aux pays qui la composent, et surtout l'Arabie saoudite. Nous faisons notamment référence à la Suède, qui a suspendu son accord de coopération militaire avec le Royaume saoudien ainsi que ses exportations d'armement vers ce pays dès mars 2015. Par ailleurs, fin février 2016, suite à une pétition signée par 750 000 personnes, le Parlement européen a adopté une résolution – non contraignante – pour demander la mise en place d'un embargo européen sur les armes à destination de l'Arabie saoudite au regard de la situation humanitaire au Yémen et de la gravité des accusations de violations du droit international humanitaire qui pèsent sur elle.¹⁴¹⁰ Cette demande a trouvé un écho aux Pays-Bas, où le Parlement a adopté une résolution – également non contraignante – interdisant l'exportation d'armes vers ce pays en mars 2016.¹⁴¹¹ En Allemagne et en Grande-Bretagne aussi, l'année 2016 a été marquée par des remises en question des ventes de matériels militaires au Royaume saoudien dans le contexte houleux de son engagement au Yémen.

« En Allemagne, le ministre de l'Economie, Sigmar Gabriel, a déclaré début janvier 2016 vouloir adopter une approche plus prudente dans les transferts d'équipements militaires vers [ce pays], mais le gouvernement allemand a néanmoins approuvé la vente de 23 hélicoptères à l'Arabie saoudite. Au Royaume-Uni, à la suite d'une action en justice de l'organisation

¹⁴⁰⁸ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 3-4.

¹⁴⁰⁹ A cet égard, il est important de souligner la logique de concurrence victimaire qui s'est instaurée sur le terrain : « Prise par les houthistes en mars 2015, la troisième ville du pays, Taz, a été à plusieurs reprises proclamée "libérée" par des combattants ayant à leur tête M. Hamoud Al-Mikhlaifi, chef tribal du parti islamiste *al-Islah*. Pourtant, alors même que les houthistes n'y bénéficient que d'un très faible soutien, elle reste le théâtre de combats violents. Les rebelles tiennent la ville avec leurs alliés de l'armée ; ils ont été accusés de bloquer l'arrivée de l'aide humanitaire, mais aussi d'enlever des journalistes et des militants. Le destin de la population de Taz, confrontée à un blocus parfois comparé par ses habitants à celui de Gaza, a été massivement exploité sur les réseaux sociaux pour illustrer les crimes des miliciens houthistes » (Laurent Bonnefoy, « Au Yémen, une année de guerre pour rien »). Or, comme le note l'auteur, ceci empêche *in fine* de voir la complexité du conflit et le partage des responsabilités entre les deux camps.

¹⁴¹⁰ Jean-Jacques Régibier, « Le Parlement européen exige un embargo sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite », *L'Humanité*, 26 février 2016, <http://www.humanite.fr/le-parlement-europeen-exige-un-embargo-sur-les-ventes-darmes-larabie-saoudite-600418>, consulté le 13 mai 2017.

¹⁴¹¹ Matthieu Beigbeder, « Yémen : les Pays-Bas votent l'interdiction de vendre des armes à l'Arabie Saoudite », *CNEWS*, 16 mars 2016, <http://www.cnews.fr/monde/video/yemen-les-pays-bas-votent-linterdiction-de-vendre-des-armes-a-larabie-saoudite-157615>, consulté le 13 mai 2017.

Campaign Against Arms Trade, le gouvernement va devoir expliquer devant la Cour suprême sa décision de poursuivre ses exportations d'armes vers l'Arabie saoudite ». ¹⁴¹²

En dépit de ces sursauts ici et là dans les grands pays exportateurs d'armement, il convient toutefois de ne pas surestimer l'infléchissement des partenariats internationaux des Etats du Golfe que pourraient provoquer leurs opérations sur le terrain yéménite. Au contraire, non seulement certains alliés traditionnels des monarchies de la Péninsule continuent leurs ventes d'armes dans leur direction mais ils ont parfois été d'un soutien essentiel aux actions de la coalition, et ce alors même que ces choix contribuaient à compliquer toute issue rapide au conflit.

En juillet 2016, un article paru dans *The Guardian* dresse un constat particulièrement critique des décisions des gouvernements britannique, français et américain concernant l'aide apportée, de multiples manières, à la coalition arabe intervenant au Yémen depuis mars 2015.

« Il y a quatre-vingt-dix ans, les avions britanniques bombardaient des tribus indisciplinées dans la Péninsule arabique pour renforcer l'assise d'Abdulaziz bin Saoud, fondateur de l'Etat saoudien. Les temps ont peu changé. Aujourd'hui, avec l'Amérique et la France, la Grande-Bretagne fournit, arme et entretient des centaines d'avions saoudiens engagés dans le bombardement du Yémen. Bien qu'elle ait attiré peu d'attention du public ou du Parlement, l'ampleur de cette campagne surpasse celle de la Russie en Syrie, comme le soulignent les analystes surveillant les deux conflits. Avec l'approbation de leurs gouvernements, les industries d'armement occidentales fournissent le renseignement, le soutien logistique et le ravitaillement en vol nécessaire pour faire bien davantage de sorties quotidiennes que ce que la Russie ne peut se permettre. (...) Le moins qu'on puisse dire est que la guerre au Yémen est lucrative. Depuis que le bombardement a commencé en mars 2015, l'Arabie saoudite a dépensé 2,8 milliards de pounds dans les armes britanniques, ce qui en fait le plus grand marché d'armement de la Grande-Bretagne, selon les chiffres du gouvernement analysés par Campaign Against Arms Trade. Les Etats-Unis en fournissent encore plus ». ¹⁴¹³

La France n'est d'ailleurs pas en reste à cet égard, puisqu'elle a signé des contrats pour plusieurs milliards d'euros avec l'Arabie saoudite en 2015¹⁴¹⁴ et a fourni un appui non négligeable aux opérations menées par les Saoudiens et les Emiratis au Yémen depuis mars 2015.¹⁴¹⁵ Pourtant, ceci peut apparaître *a minima* contradictoire avec la posture diplomatique française officielle, qui consiste à appeler de ses vœux une solution politique au conflit, et *a fortiori* problématique compte tenu de l'aggravation de la situation humanitaire sur le terrain, en partie à cause des opérations.

¹⁴¹² Christophe Stiernon, « Les dépenses militaires et ventes d'armes au Moyen-Orient et le conflit au Yémen », *GRIP*, 23 novembre 2016, <https://www.grip.org/fr/node/2148>, consulté le 13 mai 2017.

¹⁴¹³ « The role of the West in Saudi Arabia's war in Yemen », *The Guardian*, 26 juillet 2016, <http://www.economist.com/news/middle-east-africa/21702651-lucrative-devastating-war-role-west-saudi-arabiau2019s-war>, consulté le 14 mai 2017.

¹⁴¹⁴ « La France signe avec l'Arabie saoudite pour 10,3 milliards d'euros de contrats », *Le Parisien*, 24 juin 2015, <http://www.leparisien.fr/economie/rencontre-franco-saoudienne-paris-espere-des-contrats-juteux-24-06-2015-4889365.php>, consulté le 14 mai 2017.

¹⁴¹⁵ « La France de François Hollande [effectue] des vols de reconnaissance au-dessus des positions houthis depuis que l'Arabie les bombarde au Yemen à partir de mars 2015. "Nous leur fournissons également des pods de reconnaissance de cibles", affirme un expert militaire à Paris » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 67).

En réalité, il est important de souligner les choix délicats auxquels sont confrontés, individuellement et collectivement, les alliés traditionnels des pays du Golfe dans le contexte de l'engagement de ces derniers au Yémen. D'une part, leur soutien indéfectible à leurs partenaires de la Péninsule leur apparaît comme une condition *sine qua non* à la continuation de leurs bonnes relations bilatérales. Ceci est particulièrement vrai pour les Etats-Unis, qui cherchent d'autant plus à assurer l'Arabie saoudite et ses voisins de l'importance de leurs liens stratégiques que ceux-ci ont été relativement écornés par le positionnement américain sur certains autres dossiers régionaux depuis le début du « Printemps arabe », surtout celui du nucléaire iranien. D'autre part, ils sont cependant conscients que leur appui militaire multiforme à la coalition arabe menée par les Saoudiens et les Emiratis sur le terrain ne contribue pas, et même bien au contraire, à la résolution de la crise, qui s'éternise et se transforme en situation de plus en plus dramatique.¹⁴¹⁶ Le rapport de l'*International Crisis Group* énonce bien ces contradictions :

« Malgré des réserves concernant la nécessité, la durée et les conséquences inattendues de la guerre, (...) les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont apporté à l'Arabie saoudite et aux EAU un soutien militaire et une couverture politique essentiels, s'en remettant aux sensibilités de Riyad sur la meilleure façon de remédier à la crise politique du Yémen. Tandis qu'ils appellent de leurs vœux la fin de la violence, un accès humanitaire sans entrave à la population et un retour à une transition dirigée par le Yémen, leurs actions et aides militaires ont en effet rendu la guerre possible et retardé la moindre perspective de compromis politique. En avril 2015, la résolution du Conseil de sécurité a essentiellement appelé les Houthis à se rendre et légitimé l'action militaire saoudienne – étant depuis lors été utilisée comme justification pour éviter un accord politique. (...) En fait, les Etats occidentaux ont rechigné à faire pression sur les Saoudiens publiquement, compte tenu de la sensibilité du Yémen pour leur allié. En privé, les responsables américains et britanniques confient que leur influence sur la prise de décision saoudienne est relativement limitée et qu'elle est plus efficace lorsqu'elle s'exerce loin des projecteurs. En attendant, leurs actions, particulièrement l'aide militaire, semblent contredire toute posture visant à mettre fin au conflit ».¹⁴¹⁷

S'il ne fallait tirer qu'une seule conclusion de la manière dont la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne réagissent aujourd'hui au dilemme auquel ils sont confrontés, peut-être serait-ce que la guerre au Yémen est en passe de devenir un cas d'école permettant de tester

¹⁴¹⁶ Depuis le début du conflit, au moins 10 000 personnes ont péri au Yémen. En outre, le conflit a entraîné une crise humanitaire et alimentaire. Le pays compterait trois millions de déplacés et 200 000 exilés, tandis que 14 millions de personnes auraient besoin d'une aide alimentaire (plus de la moitié de la population, de 26 millions). Voir « Le conflit au Yémen a fait au moins 10 000 morts, selon un bilan de l'ONU », *Le Monde*, 30 août 2016, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/08/30/le-conflit-au-yemen-a-fait-au-moins-10-000-morts-selon-un-bilan-de-l-onu_4989995_3218.html, consulté le 15 mai 2017.

¹⁴¹⁷ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 24. Le rapport ajoute qu'à bien des égards, « les alliés occidentaux de l'Arabie saoudite sont dans une situation "perdant-perdant". L'arrêt de leur soutien militaire confirmerait les peurs saoudiennes d'être abandonnée au profit de l'Iran. Mais poursuivre ce soutien contribue à une catastrophe humanitaire, augmente les tensions saoudo-iraniennes, permet à la menace d'AQPA et de *Da'ech* de prospérer et les rend potentiellement complices de crimes de guerre » (Ibid., p. 25).

l'hypothèse selon laquelle les rapports de dépendance entre puissances internationales ont de plus en plus tendance à s'inverser – une thématique évoquée dans notre chapitre I.2.C. – mais aussi celle selon laquelle *tous* les acteurs ont tendance à privilégier leur intérêt individuel immédiat au détriment de toute autre considération, y compris lorsqu'ils sont parfaitement conscients que leurs choix risquent d'entretenir des conflits contraires à l'intérêt collectif à moyen et long terme. A cet égard, nous proposons de nous intéresser à présent aux tensions internes et aux facteurs d'instabilité régionale que le traitement du conflit yéménite par les pays du Golfe alimente.

3) *Un conflit qui alimente les tensions internes et la déstabilisation régionale*

L'intervention de la coalition arabe menée par l'Arabie saoudite au Yémen à partir de mars 2015 portait en germe de nombreuses promesses de consolidations tant au niveau interne des acteurs de la Péninsule impliqués dans le conflit qu'en termes d'ordre régional et international. En effet, pour les Etats membres du CCG – à l'exception du sultanat d'Oman –, l'engagement de leurs forces armées nationales dans les opérations « Tempête décisive » et « Restaurer l'espoir », au-delà de ce qu'il pouvait représenter comme expérience opérationnelle déterminante pour s'affirmer en tant que puissances de plus en plus crédibles sur la scène régionale et internationale, présentait une opportunité inédite de consolidation du sentiment national de leurs populations. En outre, à échelle du CCG, le fait que l'Arabie saoudite et les EAU co-dirigent les opérations apparaissait comme le signe tangible d'une plus grande cohésion au sein de l'entité régionale qui, après des décennies d'attermoiements, pouvait enfin être en passe d'émerger comme une force collective cohérente et déterminante sur l'échiquier stratégique du Golfe. Enfin, cette prise en charge de la sécurité et de la stabilité de la région par les Etats de la Péninsule semblait marquer l'avènement d'un schéma souhaité depuis longtemps par bon nombre de leurs partenaires occidentaux et qui pouvait signifier qu'une nouvelle ère était en train de s'ouvrir, caractérisée par une autonomisation collective des acteurs locaux.

Cependant, s'il est encore trop tôt pour déterminer l'impact que cette intervention aura sur la stabilité intérieure des Etats ainsi que sur la cohésion et la sécurité régionale sur le long terme, il est possible de souligner qu'elle semble pour l'heure davantage les menacer que les favoriser. Dans un premier temps, nous nous proposons en effet d'examiner les difficultés internes que l'engagement des forces armées émiraties a commencé de poser. Nous verrons par ailleurs que, face à la complexité du désordre yéménite, multi-acteur et multicausal, les deux principaux pays engagés dans la coalition – l'Arabie saoudite et les EAU – peinent à se mettre d'accord sur les missions prioritaires qu'ils se fixent et sur les partenaires avec lesquels ils peuvent les réaliser sur le terrain, ce qui menace de compromettre une cohésion déjà fragile au sein du CCG.

Enfin, nous observerons que le conflit yéménite qui s'est de plus en plus enlisé en dépit de l'intervention de la coalition – et peut-être même en partie *à cause* de cette intervention – donne lieu à une situation d'instabilité chronique au sein de laquelle les groupes terroristes, particulièrement AQPA mais également *Da'ech*, prospèrent – ce qui est susceptible d'alimenter l'insécurité au niveau régional et international au lieu de la résorber.

La participation – substantielle – des EAU aux opérations au Yémen peut en théorie apparaître comme une opportunité relativement inédite de consolidation du sentiment national au sein d'une population dont nous avons noté qu'elle demeurerait davantage attachée à ses appartenances familiales ou tribales qu'à une quelconque idée de nation. Il est en effet généralement considéré que l'exercice de la guerre, avec ce qu'il comprend de morts au combat, a un rôle sociologique dans le renforcement du sentiment national. Cependant, aux EAU, la réalité semble plus nuancée. Malgré les efforts déployés par les responsables politiques de la fédération pour rendre un hommage national aux « martyrs » tombés au Yémen, une partie de la population éprouve une défiance croissante envers un conflit dont elle ne comprend pas la nécessité et dont elle déplore le coût humain autant que financier.¹⁴¹⁸ Lorsqu'une cinquantaine de soldats émiratis – ainsi qu'une trentaine de soldats yéménites et cinq soldats bahreïnais – sont tués par un tir de missile rebelle sur une base de la coalition à Safer, dans la province de Marib, le 4 septembre 2015, le régime leur rend ainsi un vibrant hommage tout en associant leur mort à un discours plus assertif sur l'identité nationale qui établit des parallèles avec le rôle de la guerre et la construction de l'Etat dans les sociétés européennes au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle.¹⁴¹⁹ Le 19 août 2015, le Président de la fédération, Cheikh Khalifa bin Zayed, avait en outre déclaré que le 30 novembre de chaque année deviendrait un jour férié et chômé payé en honneur des « martyrs pour la nation » tombés au Yémen. Ici, il faut souligner que c'est la première fois de leur histoire que les EAU connaissent une telle expérience de pertes au combat.

« De manière remarquable, compte tenu de leur longue présence en Afghanistan et dans d'autres zones de conflit depuis 1991, aucun soldat émirati n'est mort en opération extérieure jusqu'à ce que Tariq al-Chehi, de Ras al-Khaimah, soit tué dans une explosion au Bahreïn en mars 2014. Il devint alors le premier soldat à mourir en opération depuis que Salim Suhail bin Khamis – un officier de police lui aussi originaire de Ras al-Khaimah qui dirigeait la force de police sur l'île de Grande Tunb – était mort en défendant l'île contre l'occupation iranienne le 30 novembre 1971 – deux jours avant la création même des EAU ». ¹⁴²⁰

¹⁴¹⁸ Entretiens avec de hauts responsables militaires français à Paris en mai 2016.

¹⁴¹⁹ Kristin Smith Diwan, *Soldiers and the Nation*, Washington: The Arab Gulf States Institute in Washington (AGSIW), 18 septembre 2015, <http://www.agsiw.org/soldiers-and-the-nation/> (consulté le 21 mai 2017)

¹⁴²⁰ Kristian C. Ulrichsen, *The United Arab Emirates: Power, Politics, and Policymaking*, New York: Routledge, 2017, p. 209-210.

Au-delà du choc provoqué par cette expérience inédite pour les Emiratis, la réaction négative d'une partie des citoyens de la fédération à cette dure réalité du terrain pourrait s'expliquer par trois points interconnectés. Le premier est l'ampleur du nombre de leurs pertes au Yémen par rapport à leur faible démographie. S'il n'existe pas de liste officielle des soldats morts au combat depuis mars 2015, ce qui complique considérablement leur décompte, ce dernier est estimé, dès la moitié de l'année 2016, entre 80 et 160.¹⁴²¹ Or, en ramenant ces estimations à la population des EAU (un peu plus de 9 millions au total en 2015 dont à peine un million pour ce qui est de la population locale), l'hémorragie que représente le conflit au Yémen apparaît dans toute son ampleur. A titre de comparaison, les pertes émiraties sur le terrain yéménite équivaldraient, en France, à des pertes de minimum 580 et de maximum 10 600 soldats !¹⁴²² Le second point est qu'une partie de ces morts étaient semble-t-il de jeunes Emiratis effectuant leur service militaire, ce qui aurait provoqué la colère et l'incompréhension de leurs familles.¹⁴²³ Le troisième, qui peut d'ailleurs être relié au second, est que l'immense majorité de ces morts est originaire des émirats les plus pauvres, au nord des EAU.

« Lors des six premiers mois de la campagne au Yémen, le nombre de morts émiratis a grimpé à 76, dont 80% étaient originaires des émirats du nord, relativement plus pauvres, selon un modèle socio-économique du service militaire similaire à celui de bien d'autres forces armées ». ¹⁴²⁴

¹⁴²¹ Kristian C. Ulrichsen écrit que le nombre de soldats émiratis morts au Yémen passe de 76 en septembre 2015 à 157 en décembre 2015 (Kristian C. Ulrichsen, *Ibid.*, p. 210), s'appuyant pour cela sur un article de *Gulf States News* intitulé "Regional Conflicts Stimulate Culture of 'Martyrdom' in the UAE" le 1^{er} octobre 2015 et sur le nombre de victimes auxquelles un hommage est rendu dans l'exposition photo de la première « Journée de la commémoration » du 30 novembre 2015. Un article de Radio France International (RFI) annonce quant à lui en juin 2016 un nombre total de 80 soldats émiratis tués (« Les Emirats Arabes Unis se retirent partiellement de la coalition au Yémen », *RFI*, 16 juin 2016, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20160616-emirats-arabes-unis-retirent-partiellement-coalition-yemen>, consulté le 21 mai 2017).

¹⁴²² Nous établissons ces chiffres sur la base d'une population de 66,8 millions d'habitants français en 2015, à laquelle nous ramenons, pour l'estimation basse, 80 morts sur une population totale de 9,1 millions aux EAU et, pour l'estimation haute, 160 morts sur une population locale d'un million. A titre de comparaison toujours, notons que le rapport Thorette, en octobre 2011, établi que 616 soldats français sont « morts au service de la France » depuis 1963, année qui a suivi la fin de la guerre d'Algérie. « Les conflits le plus meurtriers sont ceux du Tchad et du Liban (158 morts chacun), suivi de celui de l'ex-Yougoslavie (116 morts) et de l'Afghanistan (76 morts) » (Philippe Chapleau, « 616 noms sur un monument place Vauban », *Lignes de défense*, 12 octobre 2011, <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2011/10/11/616-noms-sur-un-monument-place-vauban.html>, consulté le 21 mai 2017).

¹⁴²³ Cette information, peu relayée dans les nombreux documents que nous avons consultés lors de nos recherches, est à prendre avec précaution. « Deux sources émiraties indépendantes l'une de l'autre nous ont confié que de jeunes appelés étaient déployés au Yémen dans le cadre des forces émiraties sur le terrain. "Pour nous, c'est un choc", a déclaré une source, qui a demandé l'anonymat en raison de la sensibilité du problème. "Ces jeunes hommes sont obligés de faire leur service militaire mais ils ne doivent pas être emmenés dans de telles zones de conflit. Ce sont des civils qui sont censés retourner à leur vie et travailler après avoir terminé leur service" » (Rori Donaghy, "Emirati families shocked as UAE sends conscripts into Yemen battle", *Middle East Eye*, 10 août 2015, <http://www.middleeasteye.net/news/uae-sends-conscripts-yemen-battle-leaving-emirati-families-shocked-and-angry-557104176>, consulté le 21 mai 2017).

¹⁴²⁴ Kristian C. Ulrichsen, *The United Arab Emirates: Power, Politics, and Policymaking*, p. 210.

Ceci participe d'une cristallisation des inégalités au sein même de la fédération qui va à contre-courant de l'idée d'une nation unie et solidaire. Soulignons d'ailleurs que les crispations internes auxquelles cela a donné lieu pourraient être à l'origine de la décision des dirigeants émiratis de retirer une partie de leurs troupes du Yémen en août 2016.

« La guerre est partiellement finie pour les EAU au Yémen. (...) Officiellement, Abu Dhabi explique ce désengagement militaire par les récents succès sur le terrain. (...) Mais en réalité derrière ce désengagement se cachent les nombreuses pertes subies par l'armée des EAU. Depuis le début des combats, 80 soldats ont été tués. Ces nombreuses pertes ont engendré des tensions internes aux EAU puisque la majorité des militaires tombés sur le champ de bataille étaient originaires de Ras al-Khaimah, l'un des sept émirats qui constituent la fédération. Ras al-Khaimah aurait clairement fait part de son mécontentement au pouvoir central d'Abu Dhabi ».¹⁴²⁵

Pour l'heure, il faut noter que ces événements sont trop récents pour qu'il nous soit donné d'en tirer toutes les conclusions possibles. *In fine*, il se pourrait que l'engagement au Yémen contribue bel et bien à une profonde évolution de l'Etat et du rapport entre l'Etat et la société aux EAU.¹⁴²⁶ Analyser les écueils qui s'y opposent pour le moment sera en tout état de cause utile à toute appréciation future de ces évolutions. Il en va d'ailleurs de même à échelle régionale.

Tandis que la participation des pays du CCG – à l'exception notable du sultanat d'Oman – dans les opérations « Tempête décisive » puis « Restaurer l'espoir » pourrait sembler marquer le coup d'envoi d'une nouvelle dynamique régionale qui serait définie par l'apparition d'un système de sécurité enfin véritablement intégré au sein du CCG et par l'essor de cette entité comme acteur collectif influent dans les affaires du monde arabe, la réalité est ici aussi bien plus nuancée. Tout d'abord, nous l'avons mentionné, la participation du Qatar, du Bahreïn et du Koweït est pour le moins marginale. En outre, et surtout, l'Arabie saoudite et les EAU peinent à se mettre d'accord

¹⁴²⁵ « Les Emirats Arabes Unis se retirent partiellement de la coalition au Yémen », *RFI*.

¹⁴²⁶ Nous pensons ici aux recherches concernant l'impact de la guerre sur le pouvoir de l'Etat de Michael Barnett. Selon cet auteur, les dirigeants peuvent recourir à trois stratégies différentes de préparation à la guerre : « 1) une stratégie accommodante qui se base sur des politiques déjà existantes ; 2) une stratégie de restructuration qui s'éloigne sensiblement des politiques passées et tente de restructurer la relation entre l'Etat et la société afin d'accroître la contribution sociétale à l'effort de guerre ; et (3) une stratégie internationale reposant sur des sources étrangères de soutien stratégique » (Michael Barnett, *Confronting the Cost of War : Military, State and Society in Egypt and Israel*, Princeton : Princeton University Press, 1992, p. 19-20). En l'état, on peut considérer que les EAU, notamment en instaurant un service militaire obligatoire, ont adopté la seconde – et un peu de la troisième, puisqu'ils ont recours à des mercenaires étrangers. Or, Michael Barnett note que « seule la seconde stratégie (de restructuration) permet d'établir une corrélation entre la guerre et l'Etat, dans la mesure où elle s'accompagne de trois dynamiques – les diverses tentatives des dirigeants visant à restructurer les relations entre l'Etat et la société, l'opposition sociétale aux initiatives du gouvernement, les concessions que le gouvernement doit effectuer pour mobiliser les ressources requises pour la guerre – qui viennent tout à tour modifier le pouvoir de l'Etat (à la fois dans sa composante institutionnelle et sa capacité à appliquer ses décisions (le pouvoir infrastructurel) que dans son autonomie vis-à-vis de la société et sa capacité à définir ses choix sans contrainte (pouvoir « despotique ») » (Ibid., cité dans Victor Gervais, , *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, p. 30).

sur les missions prioritaires qu'ils se fixent, la manière d'y parvenir, et les partenaires avec lesquels ils les réalisent sur le terrain. En termes de missions, l'Arabie saoudite se concentre sur les Houthis, que ses dirigeants considèrent comme une menace iranienne sur leur frontière sud, et opère essentiellement par le biais de frappes aériennes sur les positions des rebelles, surtout dans le nord du pays. Quant aux EAU, s'ils interviennent dans cette campagne aérienne, ils se sont néanmoins davantage concentrés sur le sud du pays – ce qui pourrait tenir, entre autres, aux liens tribaux ancestraux d'Abu Dhabi et notamment de sa famille régnante avec cette région¹⁴²⁷ – et les différences entre leur engagement et celui de l'Arabie saoudite sont triples. Tout d'abord, ils ont fait le choix d'envoyer des troupes au sol, ce qui leur a assuré quelques succès, aux côtés de combattants yéménites. Par ailleurs, ils se sont montrés plus prudents que les Saoudiens et ont mené leurs actions en gardant à l'esprit des préoccupations humanitaires plus larges. Aussi ont-ils souvent mis l'accent sur la reconstruction et le relèvement post-conflit.¹⁴²⁸ Enfin, sans jamais contrer ou même minimiser la rhétorique saoudienne consistant à interpréter l'intervention comme une lutte indirecte contre la puissance et l'influence iraniennes, ils semblent s'être progressivement focalisés plus sur la menace terroriste que sur la « menace iranienne » au Yémen, comme le montre notamment leur rôle déterminant dans la reprise de la ville de Mukalla :

« Au mois d'avril, aux confins de la péninsule Arabique, dans le sud-est du Yémen, s'est déroulée une bataille décisive. En quelques jours de combats, le mini-Etat djihadiste, érigé par Al-Qaida autour de la cité portuaire de Mukalla, s'est évaporé. Confrontés à une offensive de milices tribales et de troupes régulières, les djihadistes se sont repliés dans les reliefs escarpés de l'Hadramaout. Pour la première fois depuis le début de la guerre civile yéménite, en mars 2015, qui a favorisé son expansion, Al-Qaida essuyait une grosse défaite ».¹⁴²⁹

Outre ces trois différences dans l'engagement militaire de l'Arabie saoudite et des EAU, leurs dissensions s'illustrent en termes de partenaires choisis pour mener à bien leurs missions. En effet,

¹⁴²⁷ « La famille al-Nahyan trouve ses racines à Wadi Nahyan, près du célèbre barrage de Marib. En 1977, Cheikh Zayed avait visité ce barrage et promis de construire un nouveau barrage sur ce célèbre site – la libération de la région par les forces émiraties en 2015 trouvait donc un écho historique particulier. Dans les années 1970, de nombreux Yéménites du sud ont migré vers Abu Dhabi et ont occupé des postes dans la police et les services de sécurité et, plus récemment, les dirigeants du sud qui ont quitté le Yémen après la prise de contrôle des Houthis dans une grande partie du pays en 2014 ont également déménagé dans l'émirat à la recherche d'un refuge. Il apparaît donc presque naturel que les EAU aient pris la tête d'un programme entraînement-et-équipement à Aden et dans l'Hadramaout, travaillant en étroite collaboration avec leurs homologues yéménites pour créer une force de combat significative qui comprend près de 12000 hommes afin de reprendre la cinquième plus grande ville du Yémen, Mukalla, et les champs de pétrole de Masila du contrôle d'AQPA ». (Kristian C. Ulrichsen, *The United Arab Emirates: Power, Politics, and Policymaking*, p. 209).

¹⁴²⁸ « Des quantités importantes d'aide émiratie sont arrivées dans le sud du Yémen dans les mois qui ont suivi le déploiement des EAU et des dizaines de projets de reconstruction ont été lancés, y compris la restauration du réseau électrique à Aden et la reconstruction de 154 écoles, ainsi que d'autres initiatives qui ont porté sur la formation de la police locale et la restauration partielle des services de santé dans la ville » (Ibid., p. 208-209).

¹⁴²⁹ Benjamin Barthe, « Les EAU, Sparte du Moyen-Orient », *Le Monde*, 24 juin 2016, http://www.lemonde.fr/international/article/2016/06/24/les-emirats-arabes-unis-sparte-du-moyen-orient_4957670_3210.html, consulté le 21 mai 2017.

comme le soulignent David Roberts et Emile Hokayem, opérer au Yémen a confronté les deux pays à des décisions difficiles quant aux acteurs avec lesquels s'allier sur le terrain :

« Les risques de compromission avec des partenaires désagréables ou peu fiables étaient importants au regard de la grande variété des forces yéménites et de la nature du terrain tribal et politique. Le spectre de partenaires possibles allait des sécessionnistes séculiers du sud et des éléments tribaux aux forces islamistes et salafistes alignées sur les Frères musulmans ». ¹⁴³⁰

Or, tandis que l'arrivée du Roi Salman au pouvoir en 2015 s'est accompagnée d'une position plus flexible du Royaume envers la Confrérie, permettant des alliances ponctuelles avec des groupes issus de cette mouvance, notamment au Yémen, ¹⁴³¹ il en allait tout autrement pour les EAU. Continuant de considérer les Frères musulmans comme une menace politique interne et régionale, ces derniers ont choisi d'apporter leur soutien à d'autres acteurs au sein du bloc hétérogène opposé aux Houthis, notamment aux séparatistes du sud. En outre, ils continuent d'héberger sur leur territoire M. Ahmed Ali Saleh, « qu'ils perçoivent sans doute comme un atout potentiel, même si ce dernier, fils de l'ancien président et autrefois promis aux plus hautes responsabilités, garde la main sur les Forces républicaines, alliées aux Houthis ». ¹⁴³² Toutes ces différences entre l'Arabie saoudite et les EAU dans la hiérarchisation des menaces et les choix de leurs partenaires posent de nombreux problèmes sur le terrain. Ainsi l'opposition viscérale des Emiratis aux Frères musulmans s'est-elle illustrée dans la bataille pour reprendre la ville de Taz en août 2015. En raison de la prééminence d'*al-Islah* au sein de la population, les EAU commencent en effet par demander aux partenaires locaux de renoncer à toute affiliation islamiste en contrepartie de leur soutien avant de devoir tempérer leur position, ¹⁴³³ tout en continuant de se tenir largement en retrait de la bataille. Illustration de ces tensions, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des EAU, Anwar Gargash, poste en novembre 2015 un tweet déclarant que « si ça n'avait pas été pour l'incapacité d'*al-Islah* et des Frères musulmans à agir, Taz aurait déjà été libérée ». ¹⁴³⁴ Plus largement, selon le rapport de l'*International Crisis Group*, leur farouche rejet de la Confrérie pourrait en fait expliquer l'accent politique et militaire des EAU sur le sud du pays,

¹⁴³⁰ Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 172.

¹⁴³¹ « Etant donné que les Yéménites ont souvent des affiliations multiples, une telle flexibilité était essentielle pour établir des partenariats, comme avec Ali Mohsen Al-Ahmar, ancien chef militaire et chef tribal entretenant des liens étroits avec al-Islah. Face à l'insistance saoudienne, Mohsen a fourni un soutien politique et militaire au Président Hadi et il en a été récompensé en devenant le vice-président de Hadi début 2016 » (Ibid., p. 173).

¹⁴³² Laurent Bonnefoy, « Au Yémen, une année de guerre pour rien ».

¹⁴³³ Emile Hokayem et David B. Roberts, Ibid., p. 173. Les auteurs rappellent que Taz est situé à un point hautement stratégique entre Aden et Sanaa. De plus, la ville représente un accès important au détroit de Bab al-Mandeb. Dès lors, elle était trop cruciale à toute reprise de contrôle des villes clés du Yémen.

¹⁴³⁴ "UAE blames Muslim Brotherhood for lack of victory in Yemen", *Middle East Eye*, 24 novembre 2015, <http://www.middleeasteye.net/news/uae-blames-islamists-delay-against-rebels-yemen-province-979771572>, consulté le 23 mai 2017.

où sa présence est faible – tandis que les Saoudiens se concentrent sur le nord, où les composantes anti-Houthis de la population sont souvent affiliées à *al-Islah*.¹⁴³⁵ Or, s'il n'est à court terme pas gênant que les perceptions contrastées de la menace par l'Arabie saoudite et les EAU les poussent à intervenir sur des terrains prioritaires différents, au sens où leurs actions seraient en quelque sorte complémentaires, ces divergences pourraient avoir un impact particulièrement négatif à plus long terme, tant sur la cohésion nationale du Yémen que sur la cohésion au sein de l'entité régionale du CCG. En effet, dans le contexte d'un désordre yéménite qui est depuis longtemps multi-acteur et multicausal, l'appui de certains acteurs aux objectifs distincts les uns des autres par les deux principaux membres de la coalition arabe intervenant dans le pays depuis mars 2015 est susceptible de compliquer toute résolution de la crise politique.¹⁴³⁶ En outre, ces choix divergents les exposent à des tensions croissantes, par acteurs interposés sur le terrain, ce qui pourrait en définitive venir compromettre une cohésion déjà fragile au sein du CCG. Fin 2016 déjà, ces dissensions commençaient de se traduire par des conflits de plus en plus ouverts sur le théâtre yéménite et des crispations de plus en plus flagrantes entre les deux alliés régionaux.¹⁴³⁷ S'il est ici encore difficile de déterminer quelle sera l'issue de ces enjeux à terme, il est en tout cas possible de souligner que le Yémen semble être un terrain supplémentaire où la poursuite d'intérêts individuels immédiats par les pays du Golfe au détriment d'objectifs collectifs inscrits dans le temps long s'avère en définitive un facteur de profonde déstabilisation bien au-delà de leurs frontières.

¹⁴³⁵ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 23.

¹⁴³⁶ « Quels rôles pour M. Hadi et son vice-président Khaled Bahah, quelle forme d'Etat une fois Sanaa "libérée" et les autorités "légitimes" restaurées ? Autant de questions qui restent en suspens en raison des rivalités internes dans la course au pouvoir et des aspirations sécessionnistes du Sud. Le conflit s'inscrit dans une logique locale largement autonome ; dès lors, la fin des ingérences régionales apparaît comme la condition nécessaire, mais aucunement suffisante, d'une pacification durable. Toutefois, à mesure que le conflit se prolonge, les leviers pour atteindre cet objectif se raréfient. La dissolution de l'Etat, la destruction des infrastructures ou l'effacement des partis politiques, autrefois fortement ancrés dans la société, ont de quoi inquiéter. Ils laissent la place à une économie de guerre, à un marché noir lié à la pénurie, aux "seigneurs de la guerre" et aux milices, ainsi qu'à une fragmentation identitaire doublée d'une polarisation violente entre sunnites et chiites » (Laurent Bonnefoy, « Au Yémen, une année de guerre pour rien »).

¹⁴³⁷ En novembre 2016, le journal *al-Akhbar* décrit ainsi « le conflit se déroulant actuellement entre les deux principaux pays formant la coalition, les EAU et l'Arabie saoudite, pour remporter le contrôle et l'autorité sur le sud du Yémen. Par le biais de leurs alliés yéménites, chacun travaille à monopoliser [le pouvoir]. Leurs tentatives pour ce faire ont même été jusqu'à tenter de repousser complètement l'autre. (...) Récemment, la région sud a connu de fortes tensions politiques entre les deux parties : le parti affilié aux EAU et représenté par le gouverneur d'Aden, Aidarous al-Zobeidy, d'une part, et l'alliance de Hadi avec le Parti réformiste, côté saoudien » (« Saudi coup against the UAE in South Yemen », *Mideast Wire*, 16 novembre 2016, <https://mideastwire.com/page/articleFree.php?id=62192>, consulté le 25 mai 2017). A l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes, les tensions saoudo-émiraties continuent de se confirmer sur le terrain, comme le souligne notamment Bruce Riedel, qui mentionne l'opposition des deux par tribus yéménites interposées dans l'Hadramaout, région dont la famille d'Oussama bin Laden est originaire, à l'est du pays. Voir Bruce Riedel, « Saudis trumpet Trump », *Al Monitor*, 21 mai 2017, <http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2017/05/saudi-arabia-trump-visit-distract-iran-gcc-war.html>, consulté le 25 mai 2017.

A cet égard, il est important de noter que le conflit yéménite, à mesure qu'il s'enlise, permet aux groupes terroristes, particulièrement AQPA mais également *Da'ech*, de prospérer – ce qui continue d'alimenter l'insécurité à échelle nationale, régionale et internationale. Certes, la présence d'éléments djihadistes au Yémen n'est pas nouvelle, ceux-ci ayant réussi à se développer grâce à la situation d'instabilité chronique qui règne dans le pays depuis plusieurs décennies. Cependant, l'intervention de la coalition menée par l'Arabie saoudite depuis mars 2015 semble leur avoir donné l'occasion de se déployer encore plus sur le territoire. Ainsi le rapport de l'*International Crisis Group* note-t-il que :

« [Durant la première phase du conflit (de mars à juin 2015),] AQPA s'est facilement emparé de la ville de Mukalla, sur l'océan Indien, capitale de la province de l'Hadramout, qui fait partie de l'ancien Yémen du sud. Une branche naissante de *Da'ech* monte aussi en puissance dans le sud. Les deux groupes ont gagné de nouveaux alliés et de nouvelles recrues en capitalisant sur l'effondrement de l'autorité étatique, sur l'accent exclusif mis par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite sur les Houthis et sur l'avancée des Houthis dans des zones principalement sunnites ».¹⁴³⁸

Il faut en effet rappeler que « bien que les Houthis prônent ouvertement leur hostilité aux Américains et à Israël, [ils sont] un ennemi d'*al-Qaïda* ».¹⁴³⁹ Cette réalité pourrait d'ailleurs avoir donné lieu à de ponctuelles alliances de circonstances entre les membres de la coalition et des éléments d'AQPA et de *Da'ech*.¹⁴⁴⁰ Riyad et Abu Dhabi considèrent néanmoins ces mouvements comme une menace à adresser sitôt les Houthis repoussés, comme le montrent les actions menées par les EAU et des forces yéménites pour reprendre le contrôle de Mukalla des mains d'*al-Qaïda* dès le mois d'avril 2016. S'il serait dès lors exagéré de considérer que l'Arabie saoudite ou les EAU ont activement intrigué avec AQPA, il est toutefois important de souligner que « ce dernier a indéniablement profité du chaos provoqué par la guerre ».¹⁴⁴¹ Or, la problématique terroriste au Yémen représente un enjeu sécuritaire d'autant plus prégnant qu'il dépasse très largement les frontières de ce seul pays ou même de la Péninsule arabique.

¹⁴³⁸ International Crisis Group, *Yemen: Is Peace Possible?* p. 4.

¹⁴³⁹ « Les houthistes sont des rebelles chiïtes alors qu'*al-Qaïda* est un mouvement d'inspiration sunnite fondamentaliste. Les deux groupes luttant pour le contrôle des mêmes territoires, leur opposition donne régulièrement lieu à de nombreux combats. Ces désaccords tendent ainsi à se transformer en une lutte confessionnelle, laissant présager une possible guerre civile entre les populations sunnites et chiïtes » (Simon Blin, « Qui sont les houthis, nouveaux maîtres du Yémen ? », *Le Figaro*, 26 mars 2015, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/01/20/01003-20150120ARTFIG00515-qui-sont-les-houthistes-nouveaux-maitres-du-yemen.php>, consulté le 25 mai 2017)

¹⁴⁴⁰ « Compte tenu de l'approfondissement de la polarisation communautaire et des zones grises entre les groupes de combat, il est difficile de spécifier l'influence relative d'AQPA et de *Da'ech* mais ils constituent une composante importante de l'opposition anti-Houthis, se battant sur plusieurs fronts aux côtés d'autres qui partagent leur but de pousser les Houthis hors de leur territoire. Ainsi, AQPA a combattu à Aden et a participé à la tentative de récupérer Taëz. Il apparaît qu'une telle coopération résulte essentiellement du fait d'avoir un ennemi commun. Après la libération d'Aden, AQPA et *Da'ech* sont entrés en conflit avec les combattants de la résistance du sud et avec le gouvernement Hadi qui avait été rétabli » (International Crisis Group, *Ibid.*, p. 18).

¹⁴⁴¹ Emile Hokayem et David B. Roberts, "The War in Yemen", p. 172.

A ce titre, la coalition intervenant au Yémen pourrait la prendre davantage en compte, et de manière collective. Au-delà de l'urgence que la lutte anti-terroriste représente, ceci montrerait qu'ils ont tiré les leçons de leur incapacité à anticiper le danger du retour des combattants d'Afghanistan – qui avait abouti à la création d'AQPA au début des années 2000 – car ils étaient justement déjà persuadés que tout trouble domestique viendrait d'une opposition chiite et non de groupes radicaux sunnites.¹⁴⁴² Pour les membres de la coalition, surtout les acteurs du CCG, ceci supposerait cependant d'adopter une nouvelle approche de la sécurité qui consisterait à placer l'intérêt commun au moins aussi haut que la défense de leurs intérêts stato-centrés ou même égo-centrés dans leur ordre de priorités. Or, ceci ne semble pas à l'ordre du jour, ce qui s'illustre d'ailleurs y compris dans leur réaction à l'essor du terrorisme.

B. Essor du terrorisme et enjeux liés aux efforts pour le combattre

L'étude de l'intervention de la coalition menée par l'Arabie saoudite et les EAU au Yémen depuis mars 2015 a permis de faire apparaître que les groupes terroristes présents sur le terrain, qu'il s'agisse d'AQPA, dont c'est le berceau historique, ou de *Da'ech*, bénéficient largement de l'instabilité chronique du pays et qu'ils ne représentent pour autant pas une claire priorité dans l'agenda des deux acteurs du Golfe. De fait, les Saoudiens demeurent quasi-exclusivement préoccupés par les Houthis qu'ils considèrent comme une émanation de l'ennemi iranien. Quant aux Emiratis, s'ils ont bien mené plusieurs opérations contre ces groupes à partir d'avril 2016, leur acception particulièrement large de ce qui constitue un mouvement terroriste complique sensiblement toute résolution collective de la crise politique qui déstabilise le pays, ce qui vient dans le même temps alimenter AQPA et *Da'ech*.

Ces difficultés d'approche de la menace terroriste par les monarchies du Golfe ne sont pas spécifiques au cas yéménite. Alors même que le terrorisme représente à de nombreux égards un défi à l'approche traditionnelle de la sécurité de ces acteurs et pourrait les inciter à davantage de coopération, en mettant de côté les particularismes de leur priorisation de la menace, ils continuent en effet de se heurter à plusieurs écueils. La mise en place d'une stratégie collective est compliquée par leurs définitions disparates du terrorisme, et la réussite de récentes initiatives collectives est très incertaine en raison de la bipolarisation idéologique qu'elle risque d'alimenter dans la région.

¹⁴⁴² Le rappel n'est ici pas fortuit, au sens où la dislocation de l'Etat islamique en Irak et en Syrie grâce aux opérations de la coalition internationale contre *Da'ech* pourrait bien, lui aussi, donner lieu à un retour des combattants. Rappelons en effet que *Da'ech* compterait dans ses rangs, selon certaines sources, plus de 5000 combattants originaires des pays du Golfe, dont quelque 4000 Saoudiens (Catherine Gouëset, « Les ambivalences de l'Arabie saoudite dans le combat contre Daech », *L'Express*, 24 septembre 2014, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-ambivalences-de-l-arabie-saoudite-dans-le-combat-contre-daech_1578888.html, consulté le 25 mai 2017).

1) *Le terrorisme, un défi à l'approche traditionnelle de la sécurité des pays du Golfe*

Lorsque l'on parle de lutte anti-terroriste aujourd'hui, nous faisons essentiellement référence à la lutte contre *Da'ech* menée en Irak et en Syrie par une coalition internationale qui comprend notamment les pays du CCG et qui faisait suite à l'annonce, le 29 juin 2014, du rétablissement du califat dans les territoires que le groupe terroriste a conquis depuis l'été 2013. L'essor de *Da'ech* au Levant – et sa dissémination progressive sur d'autres théâtres comme la Libye ou le Yémen – s'inscrit cependant dans une histoire relativement ancienne du terrorisme dans l'ensemble de la région, lequel représente un défi important pour les Etats-nations arabes.

« A la suite de la révolution islamique iranienne de 1979, le pan-islamisme émerge comme un compétiteur puissant fonctionnant selon les mêmes lignes que le pan-arabisme : en qualifiant les Etats arabes d'illégitimes et en appelant à l'établissement d'un Etat islamique uniquement composé de musulmans, le mouvement est devenu une menace immédiate pour tous les Etats arabes. La prise de la Grande mosquée à La Mecque en 1979, l'assassinat d'Anwar Sadat en 1981, l'émergence du *Hezbollah* au Liban et des *mudjahiddins* en Afghanistan étaient autant de préludes à l'islamisation de la question palestinienne, à l'essor du Front islamique du salut en Algérie en 1989 et, finalement, à la création d'*al-Qaïda* en 1996. Alors même que le pan-islamisme et le pan-arabisme sont des concepts rivaux, ils reposent tous les deux sur un même principe : les Etats arabes doivent être abolis et fondus en une entité plus large ».¹⁴⁴³

A cet égard, les pays du Golfe n'ont pas le moins du monde été épargnés par le terrorisme, ainsi que le montrent les attentats islamistes qui ont lieu dans le Royaume saoudien dès 1995-1996 et ceux qui se sont multipliés dans la Péninsule arabique depuis 2011. Rappelons que c'est non seulement leur existence en tant qu'Etats arabes qui est alors défiée mais également le choix fait par leurs régimes de s'allier avec de grandes puissances occidentales pour assurer leur sécurité et leur stabilité. En effet, les attaques visent souvent des ressortissants ou des intérêts européens ou américains dans ces pays.¹⁴⁴⁴ Les combattants du *djihad* cherchent à réaliser leur objectif d'une grande entité islamique autant en repoussant la présence d'étrangers non-musulmans des pays de la région qu'en favorisant le rejet des musulmans dans le reste du monde selon les lignes d'un « choc des civilisations » auto-réalisateur.¹⁴⁴⁵

¹⁴⁴³ Florence Gaub, *The Gulf Moment: Arab Relations since 2011*, p. 11.

¹⁴⁴⁴ Les attentats visent la Mission américaine d'encadrement de la garde nationale saoudienne à Riyad en novembre 1995 et la base américaine de Khobar, en Arabie saoudite, en juin 1996. Plus récemment, au Qatar, un attentat a frappé un théâtre fréquenté par des Occidentaux en mars 2005 et, aux EAU, c'est une enseignante américaine qui se fait poignarder dans un centre commercial d'Abu Dhabi en décembre 2014.

¹⁴⁴⁵ Leur stratégie globale consiste à « rendre l'ensemble du monde islamique haineux vis-à-vis de l'Occident et haïssable par lui. Conduire ces deux univers au rejet mutuel, de façon à ce qu'il devienne possible d'agir dans le monde musulman sans que l'Occident ressente la moindre envie d'y intervenir. Il faut enfermer le monde musulman dans son isolement, boucler les portes, justifier la théorie de Samuel Huntington sur le "choc des civilisations" » (Alain Chouet et Jean Guisnel, *Au cœur des services spéciaux. La menace islamiste : fausses pistes et vrais dangers*, p. 93).

L'essor du terrorisme islamiste représente donc un défi à l'Etat-nation à échelle internationale car il s'oppose en même temps à l'idée de « nation ouverte », fruit d'un désir de vivre ensemble de citoyens partageant un legs de souvenirs communs indépendamment de leur appartenance religieuse, et à celle d'une « nation fermée », fondée sur une communauté de culture, de langue et/ou de religion, qui serait limitée aux frontières d'Etats arabes souverains.¹⁴⁴⁶ Le développement du terrorisme islamiste¹⁴⁴⁷ représente également un défi aux stratégies sécuritaires des acteurs à échelle internationale en ceci qu'il contribue à brouiller les lignes entre ce qui relève de leur sécurité intérieure et ce qui relève de leur défense extérieure, participant dès lors à l'instauration d'un continuum entre les deux qui donne lieu à des concepts tels ceux de « sécurité globale » ou de *homeland security*. Au-delà de ces dynamiques communes à l'ensemble des Etats confrontés à l'essor et à la confirmation de cette nouvelle menace à échelle planétaire, nous nous proposons ici d'explorer les manières dont le terrorisme remet en cause l'approche traditionnelle de la sécurité des pays du Golfe et les nouvelles stratégies auxquelles ceci pourrait – ou aurait pu – donner lieu.

Il est possible de distinguer deux niveaux dans les dynamiques sécuritaires des régimes de la Péninsule arabique qui sont mis à mal par le développement de la menace terroriste. Le premier est celui du rapport entre les dirigeants et leurs citoyens au sein de l'Etat, particulièrement en ce qu'il repose sur l'idée que la redistribution de la rente « achète » la docilité des seconds et, par conséquent, la sécurité et la stabilité des premiers. Or, si cette stratégie a jusqu'ici relativement bien fonctionné pour ce qui est d'assurer l'ordre au l'intérieur des frontières de ces pays, elle a en revanche prouvé ses limites pour ce qui est de veiller à ce que les citoyens

¹⁴⁴⁶ Le rejet de ces Etats arabes souverains par des groupes terroristes qui se caractérisent par leur transnationalité réussit d'autant plus à décrédibiliser ceux-ci qu'ils connaissent d'ores et déjà un échec relatif en tant qu'Etats : « [Da 'ech] est, d'une certaine façon, le produit d'une nouvelle guerre froide au Proche-Orient. La cause de cette crise régionale est à imputer à l'échec des autorités étatiques à contrôler leurs frontières et leurs territoires, à fournir à leurs populations les services qu'elles en attendent et, au bout du compte, à forger une identité politique commune qui pourrait constituer la base d'une communauté politique » (Gregory F. Gause, « Le recul des Etats au Proche-Orient », *ORIENT XXI*, 4 septembre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/le-recul-des-etats-au-proche-orient,0659>, consulté le 30 mai 2017).

¹⁴⁴⁷ Nous adoptons cette qualification englobante à dessein, postulant que si le terrorisme islamiste a pris plusieurs noms et plusieurs formes depuis la fin des années 1970, le défi qu'il représente pour l'idée même de l'Etat-nation ainsi que pour l'agencement des stratégies sécuritaires des acteurs peut être analysé sans se référer à tel ou tel groupe terroriste en particulier. Au sujet des différentes « phases » du djihadisme moderne, voir Gilles Kepel : « La première génération du *djihad* va de l'Afghanistan en 1979, où les *moudjahidine* chassent l'Armée rouge, à l'Algérie en 1997, où les djihadistes échouent parce qu'ils se sont attaqués à plus fort qu'eux et que le recours à l'hyperviolence du Groupe islamique armé dresse la population contre lui. La deuxième génération, celle de Ben Laden, considère qu'il faut passer de l'ennemi proche à l'ennemi lointain, l'Occident : c'est le 11 septembre 2001, opération meurtrière et médiatique, mais qui ne va pas réussir à mobiliser significativement. En 2005, en réaction à l'échec de Ben Laden, Abou Moussab Al-Souri lance la troisième phase du djihadisme, [le djihadisme de réseau] » (Christophe Ayad, « Gilles Kepel : "Le logiciel du djihadisme a changé" », *Le Monde Culture et Idées*, 24 décembre 2015, http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/24/le-logiciel-du-djihadisme-a-change_4837827_3232.html, consulté le 28 mai 2017).

n'entreprennent pas d'actions susceptibles d'alimenter l'instabilité à l'extérieur du territoire, qui représente par ricochet un facteur de risque pour la stabilité des régimes. Nous faisons référence ici aux financements privés partant de leurs Etats vers des groupes terroristes dans l'ensemble de la région et sur lesquels les régimes n'ont pendant longtemps¹⁴⁴⁸ pas réussi, ou pas cherché, à établir un contrôle efficace.

« Entre huit et douze Qatariens financent en fait des organisations terroristes, en particulier la branche syrienne d'al Qaïda – le Front *al-Nosra* (sur pression du Qatar, *al-Nosra* a été rebaptisé à l'été 2016 Front de la conquête du Levant et s'est officiellement désolidarisé d'*al-Qaïda*) – et *Da'ech*. Nous avons rencontré l'un d'eux à Doha, où il vit sans être inquiété par les autorités. Rien de plus facile que d'entrer en contact avec cheikh Abdulrahmane bin Omer al-Nouaimy, même s'il figure depuis 2014 sur une liste noire des Etats-Unis et de l'Union européenne ». ¹⁴⁴⁹

Ce qu'il est important de souligner est que bon nombre de ces « bailleurs de fonds du terrorisme » appartiennent en fait à d'importantes familles ou tribus du petit émirat. Dès lors, il apparaît difficile aux autorités de sortir de leur inertie à cet égard : « S'il s'en prend au membre d'une tribu puissante, le pouvoir se mettra à dos toute la tribu. Le Qatar étant un pays minuscule, cette lutte peut déstabiliser toute la société ». ¹⁴⁵⁰ Il semble donc y avoir une opposition entre l'intérêt immédiat de stabilité du régime qui est sauvegardé par un certain attentisme des autorités envers les financements de groupes terroristes qui se nourrissent d'un climat d'insécurité qu'ils entretiennent et l'intérêt collectif de pacification de la région sur le long terme. Rappelons en outre que, pendant un temps, le Qatar et l'Arabie saoudite ont tous les deux cherché à accroître leur capital de puissance régionale en apportant un soutien – au moins politique – à des groupes rebelles différents en Syrie. D'une certaine manière, en fermant les yeux sur des financements privés de leurs citoyens vers ces derniers, les autorités des ces Etats participaient dès lors à la quête d'influence régionale de leurs régimes alors même que certains de ces groupes avaient des accointances avec *Da'ech* ou *al-Qaïda*. Ceci confirme la continuation d'une opposition entre l'intérêt immédiat du régime et l'intérêt durable de la région, ce qui peut être rattaché aux réflexes stato-centrés ou même égo-centrés qui régissent leurs stratégies de survie bien qu'ils représentent un obstacle à l'essor de nouvelles approches qui seraient susceptibles d'assurer de manière plus efficace leur sécurité nationale. Or, ceci est d'autant plus problématique que la collectivité concernée par la menace terroriste va bien au-delà du Golfe.

¹⁴⁴⁸ Comme nous l'avons déjà noté, l'émirat du Koweït, qui servait de plaque tournante à ces financements « en raison d'un espace politique pluraliste et de dispositions constitutionnelles autorisant la liberté associative », s'est doté au cours de l'été 2013 d'une législation plus contraignante pour exercer un contrôle plus rigoureux sur les flux de financements en vue de mieux lutter contre les sources de financement à des groupes terroristes (Fatiza Dazi-Heni, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », p. 90).

¹⁴⁴⁹ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 113.

¹⁴⁵⁰ Ibid., p. 122.

En effet, le deuxième niveau des dynamiques sécuritaires de ces régimes mis à mal par le développement du terrorisme est celui de la distance que les Etats membres du CCG maintiennent entre eux mais également avec le reste de la région, au sens où leurs stratégies demeurent essentiellement axées sur ce qui se passe à l'intérieur du complexe de sécurité régional du Golfe. Nous faisons référence au fait que les régimes de la Péninsule continuent d'être occupés par leur concurrence les uns avec les autres, surtout l'Arabie saoudite, le Qatar et les EAU, ainsi qu'au fait que la seule menace jugée suffisamment existentielle pour qu'ils mettent – ponctuellement – leurs rivalités de côté est l'Iran. Or, le terrorisme, tout comme les bouleversements politiques survenus dans le monde arabe à partir de 2011, est un facteur de risques qui n'est pas confiné au sein du Golfe mais représente des défis pour les acteurs étatiques dans l'ensemble de la région ANMO – y compris l'Iran.¹⁴⁵¹ Dès lors, on peut considérer que le paysage sécuritaire des pays du CCG a été transformé par l'émergence d'une menace à facettes multiples venant de leur environnement régional élargi, ce qui permet d'envisager que le Golfe n'est peut-être plus, aujourd'hui, le cadre le plus pertinent que les pays du CCG doivent prendre en compte dans leur analyse de la menace et la mise en place de leurs stratégies sécuritaires. Non seulement le Golfe n'apparaît plus aussi isolé du reste de la région qu'avant, mais la position des Etats-Unis comme membre à part entière du CSR du Golfe semble évoluer, ce qui éveille les craintes des régimes locaux sur le fait qu'ils ne sont plus suffisamment fiables pour assurer leur sécurité.¹⁴⁵² Ces deux évolutions pourraient mener les dirigeants des pays du CCG à repenser leur approche de la sécurité politique et militaire, et elles pourraient notamment encourager la mise en place de stratégies plus long-termistes et plus englobantes. La menace terroriste représente en effet un défi sécuritaire auquel il est important de faire face au sein d'un front uni et non en désordre de bataille. Il s'agit dès lors d'évaluer l'éventail de possibilités qui s'ouvrent à eux.

Au niveau national, les dirigeants de la Péninsule sont confrontés à un besoin impérieux de mettre en place des législations plus contraignantes pour lutter contre les effets pervers des

¹⁴⁵¹ Tandis que l'Iran n'a jamais été frappée sur son sol par des attentats islamistes (jusqu'au 7 juin 2017), il est utile de souligner ici que la République islamique se pose en défenseur des « opprimés » du Proche et Moyen-Orient, qu'il s'agisse des Palestiniens face à Israël ou de la minorité chiite. Or, cette dernière est une cible de choix d'*al-Qaïda* et *Da'ech*.

¹⁴⁵² Il ne s'agit pas réellement d'un désengagement américain, qui a été largement fantasmé. Comme nous le notions dans notre chapitre I.1.C., non seulement le Golfe demeure une région stratégique pour les intérêts américains, y compris en ce qui concerne le pétrole, mais le tumulte régional actuel – notamment en termes d'essor du terrorisme et d'instabilité du théâtre yéménite – génère en outre plus de rapprochement et de coopération entre les pays du Golfe et les Etats-Unis que de dissensions. Un indicateur de la bonne santé de leurs relations malgré certains discours hostiles de dirigeants du Golfe à l'encontre de leur allié traditionnel est à trouver dans les marchés d'armement de la région, qui continuent de faire la part belle aux fournisseurs américains. Toutefois, le positionnement des Etats-Unis évolue en effet en ce qu'ils cherchent apparemment à « responsabiliser » davantage les acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité et de la stabilité régionale.

financements privés de citoyens vers des groupes armés extérieurs (ceux-ci contribuent à abattre les cloisons entre ce qui relève de la sécurité intérieure et ce qui relève de la défense extérieure puisqu'ils sont, à terme, susceptibles de représenter une menace pour leur propre Etat). Ils ont d'ailleurs commencé à y répondre, comme en témoignent les réglementations anti-terroristes annoncées en 2014 en Arabie saoudite, au Qatar et aux EAU. Ainsi l'ambassadeur qatari en France explique-t-il dans une interview en novembre 2015 :

« La dernière initiative que le Qatar a prise date de l'an dernier, en 2014, avec une loi interdisant d'envoyer des fonds à des organisations humanitaires à l'étranger suspectées de financer le terrorisme. Nous avons aussi promulgué une loi qui interdit d'utiliser les réseaux sociaux sur Internet pour financer des activités suspectes. Nous avons ainsi fermé cette année le site Madad Ahl Al-Sham, qui servait à financer des factions extrémistes en Syrie. Nous sommes donc déterminés à combattre *Da'ech* et à combler les lacunes qui ont pu exister par le passé. En interne, nous avons également restructuré notre agence antiterroriste ». ¹⁴⁵³

De même, les EAU se dotent, en août 2014, d'une loi antiterroriste particulièrement sévère, dans un contexte d'extension des violences attribuées à des groupes islamistes radicaux :

« La loi prévoit la peine de mort, de sévères peines de prison et des amendes pouvant aller jusqu'à 100 millions de dirhams (27 millions de dollars) pour les auteurs d'actes terroristes. La loi stipule que les personnes reconnues coupables d'une "attaque ou menace" contre les dirigeants du pays, dont le chef de l'Etat, de complot contre l'Etat ou de formation d'un groupe terroriste seront passibles de la prison à vie ou de la peine capitale. Les individus impliqués dans des actes terroristes dans le pays ou leur planification à l'étranger encourent les mêmes peines. Le financement du terrorisme, les prises d'otages à des fins terroristes, le trafic humain et le blanchiment d'argent sont des crimes dont les auteurs risquent des peines allant jusqu'à la perpétuité, selon la loi. Le texte, qui amende une loi datant de 2004, durcit considérablement les sanctions dans le cadre de la répression du terrorisme ». ¹⁴⁵⁴

Il faut cependant souligner deux points importants. Le premier est que ces lois semblent pouvoir servir non seulement à mettre fin aux financements privés vers des groupes terroristes et à la participation des citoyens à l'organisation d'attentats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Etat, mais également à criminaliser toute dissidence vis-à-vis du régime. ¹⁴⁵⁵

¹⁴⁵³ François Clémenceau, « "Les musulmans sont les premières victimes de Daeche", estime l'ambassadeur du Qatar à Paris », 28 novembre 2015, <http://www.lejdd.fr/International/Moyen-Orient/Les-musulmans-sont-les-premieres-victimes-de-Daeche-estime-l-ambassadeur-du-Qatar-a-Paris-761753>, consulté le 3 juin 2017.

¹⁴⁵⁴ AFP, « Emirats : sévère loi antiterroriste dans un contexte de violences régionales », *Le Parisien*, 21 août 2014, <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/emirats-severe-loi-antiterroriste-dans-un-contexte-de-violences-regionales-21-08-2014-4076999.php>, consulté le 3 juin 2017.

¹⁴⁵⁵ A cet égard, la loi qui a le plus fait polémique est celle qui est passée en Arabie saoudite en janvier 2014 : « Quelques jours après que les autorités saoudiennes aient promulgué la "Loi Pénale relative aux crimes terroristes et à leur financement" (dite la "loi sur le terrorisme"), d'autres décrets royaux sont venus renforcer ce "cadre légal qui semble criminaliser quasiment toute pensée ou manifestation dissidentes, assimilées au terrorisme". (...) En plus de l'appel à l'athéisme, la "participation à des conflits en dehors du royaume" (en référence à la guerre en Syrie), tout acte insultant "la réputation de l'Etat", toute personne ayant failli à "sa loyauté envers les dirigeants du pays

Le second est que l'efficacité de ces lois dans la lutte contre le terrorisme est tributaire de la mise en place parallèle d'un effort au niveau régional permettant d'éviter autant que possible les contournements des réglementations nationales.

Au niveau du CCG, les dirigeants sont en effet confrontés au besoin de prendre acte d'une menace face à laquelle leur force ne peut venir que d'une plus grande unité entre eux. Ici encore, il est possible de noter que des efforts ont été entrepris à cette fin. Lors du sommet de l'entité régionale de décembre 2014, ses Etats membres ont ainsi réitéré leur ferme renoncement au terrorisme et à l'extrémisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations, quels que soient ses motifs et ses justifications et quelle que soit sa source, et se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour drainer ses sources de financement.

« Le communiqué final a souligné "l'engagement des pays du CCG à lutter contre l'idéologie sur laquelle les groupes terroristes sont fondés", affirmant que l'islam en tant que religion est "innocent d'une telle idéologie". Les dirigeants du CCG se sont également félicités des résultats de la Conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme, tenue à Manama en novembre, reconnaissant son rôle efficace dans la lutte contre le terrorisme. (...) Dans une étape visant à renforcer la coordination de la sécurité transfrontalière, le communiqué a annoncé le lancement d'une force de police commune du Golfe, GCC-POL, baptisée "l'Interpol du Golfe", dont le siège est à Abu Dhabi. Outre le terrorisme, les médias ont déclaré que la nouvelle organisation policière serait chargée d'adresser des problèmes tels que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et le cybercrime ».¹⁴⁵⁶

Ces initiatives dénotent une prise de conscience sur l'urgence et l'importance de monter un front uni contre une menace transfrontalière qui ne pourra être combattue efficacement que de manière collective, en mettant de côté, au moins sur ces sujets, des réflexes stato-centrés voire égo-centrés qui représentent des écueils à la sécurité du plus grand nombre. Toutefois, il est possible de suggérer que ces efforts pourraient aller plus loin et être plus inclusifs.

Compte tenu du fait que la menace terroriste concerne l'ensemble des Etats de la région ANMO, une coopération sur ces sujets élargie à un niveau régional qui irait jusqu'à inclure l'Iran pourrait en effet sembler pertinente. A cet égard, rappelons le précédent que constitue l'accalmie des relations diplomatiques entre l'Arabie saoudite et l'Iran pendant le

ou qui prête allégeance à n'importe quel parti, organisations, courant (de pensée), groupe, ou individu à l'intérieur et à l'extérieur du royaume", ou encore qui "cherche à fragiliser le tissu social ou la cohésion nationale", peuvent être condamnés à entre 3 et 20 ans de prison » (Rebecca Chaouch, « Arabie Saoudite : Un décret royal criminalise l'appel à l'athéisme », *HuffPost Maghreb*, 3 avril 2014, http://www.huffpostmaghreb.com/2014/04/03/arabie-saoudite-atheisme_n_5084878.html, consulté le 3 juin 2017). Cependant, des zones grises concernant le « terrorisme » ainsi criminalisé existent également dans les nouvelles réglementations au Qatar et aux EAU. Ceci est à rattacher à la problématique d'une définition du terrorisme à géométrie variable que nous explorons dans le mouvement suivant.

¹⁴⁵⁶ Fahd al-Zayabi, "Gulf leaders announce joint naval, police forces", *Asharq al-Awsat*, 10 décembre 2014, <https://english.aawsat.com/fahd-zayabi/news-middle-east/gulf-leaders-announce-formation-of-joint-naval-police-forces>, consulté le 3 juin 2017.

mandat présidentiel de Hachemi Rafsandjani (1989-1997) et plus nettement pendant celui de Mohammed Khatami (1997-2005) en Iran. Ce rapprochement avait donné lieu à la signature d'un accord de sécurité entre les deux Etats en 2001, ce qui laissait entrevoir qu'une coexistence pacifique était possible, et l'Iran avait, en 2002, livré des combattants d'*al-Qaïda* à l'Arabie saoudite.¹⁴⁵⁷ Soulignons aussi qu'une entente entre les deux puissances, prérequis indispensable à une coopération régionale élargie contre le terrorisme, a été envisagée en 2014 :

« Face au risque de chaos et d'éclatement de l'Irak, l'Iran a vite soutenu le nouveau Premier ministre Haïdar Al-Abadi, à l'instar des Etats-Unis et surtout de l'Arabie saoudite qui change ainsi de politique envers l'Irak. Pour confirmer la continuité des relations bilatérales et surtout tenter de définir les modalités de cette nouvelle "coexistence pacifique", le vice-ministre des Affaires étrangères Hossein Amir Abdollahian s'est rendu à Riyad le 24 août [2014] pour tenter de convaincre l'Arabie saoudite d'accepter d'inviter le ministre Mohammad Javad Zarif puis le président Rohani lui-même pour cette « sainte alliance » ». ¹⁴⁵⁸

En dépit de ces impulsions, une coopération à niveau régional incluant l'Iran n'est aujourd'hui pas, ou plus, à l'ordre du jour.¹⁴⁵⁹ Les relations diplomatiques saoudo-iraniennes sont rompues depuis janvier 2016,¹⁴⁶⁰ et le ton n'a eu de cesse de monter entre eux depuis. Faute d'une coopération régionale élargie, il faut noter que d'autres initiatives ont été menées.

¹⁴⁵⁷ « L'Iran a livré 16 combattants d'al-Qaïda à l'Arabie Saoudite », *REUTERS*, 12 août 2002, <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/6979/terrorisme-l-iran-a-livre-16-combattants-d-al-qaïda-a-l-arabie-saoudite>, consulté le 3 juin 2017.

¹⁴⁵⁸ Bernard Hourcade, « L'Iran face à la menace de l'Etat islamique », *ORIENT XXI*, 3 septembre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/l-iran-face-a-la-menace-de-l-etat-islamique,0661>, consulté le 3 juin 2017.

¹⁴⁵⁹ Notons qu'en septembre 2014, l'Iran n'avait pas été invité à la conférence internationale organisée à Paris pour monter une coalition contre *Da'ech* non plus. « L'Iran, qui n'a pas été convié à [cette] conférence, a affirmé qu'il ne souhaitait de toute façon pas y participer. Téhéran aide néanmoins et conseille les Kurdes irakiens. "Dès les premiers jours, les Etats-Unis par la voix de leur ambassadeur en Irak ont demandé une coopération contre *Da'ech*. J'ai refusé car ils ont les mains entachées. Le secrétaire d'Etat américain a également demandé à Mohammad Javad Zarif [chef de la diplomatie iranienne] et il a refusé", a déclaré l'ayatollah Ali Khamenei » (« Qui participe à la coalition contre l'Etat islamique ? », *Le Monde*, 15 septembre 2014, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/09/15/etat-des-lieux-des-participants-a-la-coalition-contre-l-etat-islamique_4487310_3218.html, consulté le 4 juin 2017). A ce sujet, il faut noter deux choses. La première est que les dirigeants iraniens semblent bien davantage disposés à une coopération multilatérale contre le terrorisme qui se ferait entre les acteurs de la région et non sous égide des puissances occidentales, particulièrement les Etats-Unis. La seconde est qu'il a été argué que « la menace djihadiste semble assez forte pour contraindre [l'Arabie saoudite et l'Iran] à la coexistence pacifique [mais que] le principal blocage vient des puissances occidentales qui n'ont pas encore décidé d'un futur équilibre régional incluant l'Iran » (Bernard Hourcade, *Ibid.*). Ajoutons, pour finir, qu'en dépit des discours réfractaires à toute coopération avec l'Iran dans la lutte contre *Da'ech* en Syrie et en Irak, les forces de la coalition articulent bel et bien leurs actions avec les forces iraniennes ainsi que leurs alliés sur le terrain, particulièrement depuis que la Russie – alliée avec le régime de Bachar al-Assad et avec l'Iran – a renforcé son activisme militaire et diplomatique dans la crise au Levant.

¹⁴⁶⁰ « Nouvelle étape dans les tensions entre l'Arabie saoudite et l'Iran : dimanche 3 janvier, le ministre saoudien des affaires étrangères a annoncé la rupture des relations diplomatiques entre son pays et Téhéran. Une décision qui fait suite aux violences ayant gagné l'Iran au lendemain de l'exécution du cheikh chiite Al-Nimr par Riyad » (« L'Arabie saoudite rompt ses relations diplomatiques avec l'Iran », *Le Monde*, 3 janvier 2016, http://www.lemonde.fr/international/article/2016/01/03/l-arabie-saoudite-rompt-ses-relations-diplomatiques-avec-l-iran_4841095_3210.html, consulté le 4 juin 2017). Notons que le président iranien Hassan Rouhani avait dénoncé les violences contre l'ambassade.

Nous faisons notamment référence à l'engagement des pays de la Ligue arabe en ce sens en mars 2015¹⁴⁶¹ mais aussi et surtout à l'annonce de la création de la coalition islamique militaire (CIM) contre le terrorisme en décembre 2015.¹⁴⁶² Il faut toutefois noter que ces initiatives se heurtent à deux écueils majeurs, que nous nous proposons d'explorer dans les deux mouvements suivants : le fait que les Etats n'arrivent pas à s'accorder sur une définition commune du terrorisme, et le fait que la coopération régionale semble partie pour activement isoler l'Iran, ce qui ne présage pas d'un apaisement régional propice à l'éradication durable de la menace terroriste.

2) *Le problème d'une définition du terrorisme à géométrie variable*

Le terrorisme, en ce qu'il représente un défi à l'approche traditionnelle de la sécurité des acteurs internationaux et à l'essence même de l'Etat-nation, incite à davantage de coopération, en mettant de côté les particularismes de chacun dans la priorisation de la menace. C'est d'ailleurs ce que semble illustrer la formation d'une coalition internationale contre *Da'ech* en août 2014, dont nous avons souligné qu'elle avait apparemment permis de suspendre les antagonismes entre les différents pays du Golfe sur le théâtre levantin. Pourtant, leur participation à l'effort collectif visant à l'éradication de ce groupe terroriste en Syrie et en Irak n'a aucunement donné lieu à une harmonisation de leurs définitions disparates du terrorisme. Dans ce mouvement, nous nous proposons de rappeler succinctement les particularismes de perception de ces acteurs sur ce qui constitue ou non une menace terroriste. Sur cette base, nous mettrons en lumière les dissensions que ceci continue d'entraîner entre eux ainsi que les problèmes que posent certains choix des régimes de la Péninsule au nom de la lutte contre le (ou plutôt *leur*) terrorisme, en ce qu'ils contribuent parfois à l'alimenter plutôt qu'à le résorber.

¹⁴⁶¹ « Les pays de la Ligue arabe ont décidé de former une force militaire conjointe contre le terrorisme. (...) Est-ce le début d'un Otan arabe ? Les 22 Etats membres de la Ligue arabe ont décidé dimanche 29 mars de créer une "force arabe commune", lors d'un sommet à Charm El Cheikh en Egypte. Basée sur le volontariat, cette alliance pourrait intervenir à la demande d'un pays arabe dont la sécurité est menacée. Elle est créée pour "défendre notre sécurité collective", a expliqué le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil El Arabi ». (Rémy Pigaglio, « La Ligue arabe crée une force militaire conjointe », *La Croix*, 29 mars 2015, <http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/La-Ligue-arabe-cree-une-force-militaire-conjointe-2015-03-29-1296746>, consulté le 4 juin 2017).

¹⁴⁶² « Coup de pub ou véritable volonté de combattre le terrorisme dont l'Etat islamique est la plus importante organisation ? L'Arabie saoudite dont le rôle financier dans la montée du fondamentalisme est souvent montré du doigt a décidé de former une coalition islamique antiterroriste composée de 34 pays. Cette coalition, placée sous la conduite de l'Arabie saoudite, sera dotée d'un centre de commandement basé à Riyad pour "soutenir les opérations militaires dans la lutte contre le terrorisme". Cette coalition témoigne "du souci du monde islamique à combattre le terrorisme et à être un partenaire dans la lutte mondiale contre ce fléau", a déclaré le futur prince héritier et ministre saoudien de la Défense, Mohammed bin Salman, lors d'une conférence de presse à Riyad. La majeure partie des pays membres sont d'ores et déjà engagés dans la lutte contre l'Etat islamique ou en ont été la cible » (Claude Fouquet, « Ryad forme une vaste coalition islamique pour lutter contre le terrorisme », *Les Echos*, 15 décembre 2015, https://www.lesechos.fr/15/12/2015/lesechos.fr/021559718310_ryad-forme-une-vaste-coalition-islamique-pour-lutter-contre-le-terrorisme.htm, consulté le 4 juin 2017). La CIM fait l'objet du troisième mouvement de cette partie.

En termes de définition du terrorisme à géométrie variable, il est possible de dissocier trois positions distinctes qui sont largement articulées autour de la qualification ou non des Frères musulmans et de l'Iran comme organisation terroriste ou comme source du terrorisme. Ces positions sont respectivement incarnées par les EAU, l'Arabie saoudite et le Qatar au sein du Golfe mais elles correspondent chacune à un ensemble d'Etats dans la région qui ont tendance à avoir peu ou prou la même perception.

Les EAU se caractérisent par une priorisation de la menace que représente la Confrérie aux yeux de leurs dirigeants. Cette posture explique leurs choix tant vis-à-vis de la crise politique en Egypte à partir de 2011 que vis-à-vis des théâtres de conflit en Syrie – où ils interviennent seulement sur un plan humanitaire avant de s'engager militairement dans la lutte contre *Da'ech* à partir de 2014 –, en Libye – où ils combattent des groupes islamiques qui sont par ailleurs soutenus par le Qatar – et au Yémen – où ils s'opposent ardemment au mouvement *al-Islah*. Outre cet accent mis sur les Frères musulmans, les EAU – surtout l'émirat d'Abu Dhabi – semblent de plus en plus enclins à qualifier l'Iran de menace à adresser prioritairement. En effet, leur positionnement vis-à-vis de Téhéran a singulièrement évolué depuis celui qui avait été révélé dans un câble diplomatique de l'ambassade des Etats-Unis à Abu Dhabi datant de 2006, qui expliquait que les EAU considéraient que la menace d'*al-Qaïda* était mineure comparée à celle que représenterait un Iran nucléaire...mais qu'ils se garderaient de la moindre action susceptible de provoquer leur voisin. Le câble expliquait également que les autorités émiraties avaient demandé aux autorités américaines de ne solliciter leur aide qu'en « ultime recours ».¹⁴⁶³

« Lorsque le prince héritier d'Abu Dhabi, Mohammed bin Zayed, et ses cinq frères entiers ont pris le contrôle de la plupart des aspects de la politique étrangère et de la sécurité, les vues de l'émirat ont cependant commencé à correspondre à celles de l'Arabie saoudite et du Bahreïn. (...) A l'été 2010, dans un entretien avec le magazine américain *The Atlantic*, l'ambassadeur des EAU aux Etats-Unis a ouvertement déclaré la préférence de son pays pour la guerre. Lorsqu'on lui a demandé "Voulez-vous que les Etats-Unis mettent un terme au programme nucléaire iranien par la force ?", il a répondu en disant "Absolument, absolument. Je pense que le risque que fait peser sur nous le programme nucléaire iranien est beaucoup plus fort que pour vous... [De] tous les pays de la région, les EAU sont les plus vulnérables à l'Iran. Notre armée, qui a existé depuis quarante ans, se réveille, rêve, respire, mange et dort la menace iranienne. C'est la seule menace militaire conventionnelle pour laquelle notre armée se prépare, s'entraîne, s'équipe...il n'y a pas d'autre menace, pas d'autre pays dans la région qui menace les EAU, seulement l'Iran" ».¹⁴⁶⁴

La position incarnée par les EAU est similaire au positionnement de l'Egypte depuis l'arrivée au pouvoir du président al-Sissi et à celui du maréchal Haftar en Libye, qu'ils soutiennent.

¹⁴⁶³ Wikileaks, "Scenesetter for Homeland Security and Counterterrorism Advisor Townsend's Visit to the UAE", 10 avril 2006, 06ABUDHABI1401_a.

¹⁴⁶⁴ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 172.

La position de l'Arabie saoudite peut en quelque sorte être considérée comme un parfait miroir de celle des EAU, en ce qu'elle met l'accent sur la menace iranienne tout en concédant à ses voisins émiratis et égyptiens une criminalisation des Frères musulmans à partir de 2014 qu'elle a cependant des difficultés à honorer en tout lieu et de tout temps. Ceci se traduit en particulier au Yémen, où son intervention essentiellement axée sur la lutte contre les Houthis marginalise *de facto* sa lutte contre d'autres acteurs (*al-Islah* mais également AQPA et *Da'ech*) et la mène même parfois à s'allier activement ou tacitement avec eux. Ajoutons que lorsque l'Arabie saoudite emboîte le pas de l'Egypte en déclarant officiellement le mouvement des Frères musulmans comme « organisation terroriste », en mars 2014, sa réaction épidermique à la Confrérie était peut-être moins due à l'organisation elle-même qu'aux liens qu'elle avait envisagé de rétablir avec l'Iran lorsqu'elle était au pouvoir en Egypte.¹⁴⁶⁵ Cette posture saoudienne trouve un écho particulièrement fort au Bahreïn ainsi qu'en Israël.¹⁴⁶⁶ Pour le reste des acteurs de la région, particulièrement le Maroc et la Jordanie, auxquels il avait un temps été proposé d'intégrer le CCG, épouser la ligne d'opposition à la Confrérie en plus d'une position extrêmement ferme vis-à-vis de l'Iran et de ses alliés est délicat en ceci que les Frères musulmans font partie de leur jeu politique.¹⁴⁶⁷

¹⁴⁶⁵ Avant que Mohamed Morsi ne soit renversé, l'Iran avait promis de verser des milliards au pays sous cinq conditions : l'ouverture d'une ligne aérienne pour le tourisme iranien en Egypte, l'envoi d'étudiants égyptiens (5000-6000) en échange universitaire en Iran, l'établissement de l'ambassade d'Iran dans le même quartier que l'ambassade américaine au Caire, la construction de mosquées chiites, et des échanges commerciaux de produits du quotidien entre les deux pays.

¹⁴⁶⁶ Outre le fait que l'Iran continue de représenter la principale menace existentielle pour Israël, il est utile de noter que ses deux ennemis les plus importants, plus proches de ses frontières, sont le *Hezbollah*, soutenu par l'Iran, et le Hamas, parti palestinien affilié aux Frères musulmans.

¹⁴⁶⁷ A échelle du CCG, le Bahreïn et le Koweït se trouvent aussi dans une situation délicate à cet égard, puisque les Frères musulmans font partie de leur vie politique. « Contrairement à ses alliés saoudien et émirien unis dans leur rejet des Frères musulmans, le régime bahreïni est parvenu à coopter la version locale des Frères, organisée dans l'association politique de la tribune islamique *Al-Minbar al-watani al-islami*. Certains vont jusqu'à penser que, outre son financement par la banque islamique, l'association du Minbar est soutenue par la Cour royale (*diwan maliki*). (...) L'implantation des Frères musulmans au Koweït commence dès la fin des années 1940 par des activités d'ordre social. Ce rôle social se traduit en termes politiques pour la première fois en 1976 lorsque Youssef Al-Hajji, président de l'association de la réforme sociale (*Al-Islah*) est nommé ministre des Awqaf (jusqu'en 1981). Le renforcement des mouvances islamiques se poursuit dans les années 1980 avec le soutien tacite du régime qui s'efforce de contrebalancer l'influence des « libéraux » issus de la gauche ou du nationalisme arabe et de l'islam politique chiite. (...) Deux premiers députés islamistes font ainsi leur apparition aux élections de 1981 ; il y en aura quatre en 1985. La plateforme politique des Frères musulmans locaux, le Mouvement constitutionnel islamique (Hadas dans son abréviation arabe), voit le jour en 1991 » (« Les Frères musulmans dans la péninsule arabique », *ORIENT XXI*, 18 novembre 2014, <http://orientxxi.info/magazine/les-freres-musulmans-dans-la-peninsule-arabique,0722>, consulté le 7 juin 2017). Ceci n'empêche pas le Royaume bahreïni d'épouser la ligne des EAU et de l'Arabie sur la question en 2014. Lorsque nous avons interrogés nos interlocuteurs sur ce point, l'idée selon laquelle « ces pays ne sont plus à une contradiction près » revenait souvent. Le cas du Liban est lui aussi intéressant à mentionner, en ce que ses dirigeants peuvent difficilement adopter la ligne saoudienne à cause de la participation du *Hezbollah* à la vie institutionnelle du pays. Ceci n'a d'ailleurs pas été sans poser de problèmes, comme l'a montré la remise en cause du contrat DONAS et les tensions entre le Royaume saoudien et le Liban dans le courant de l'année 2016.

Enfin, la définition du terrorisme adoptée par les dirigeants du Qatar est la plus étroite des trois, puisque ni les Frères musulmans ni l'Iran n'y entrent véritablement. Rappelons que les premiers sont perçus comme une mouvance régionale incontournable pouvant représenter un biais d'influence et de puissance pour le petit émirat, ce qui s'est traduit par un soutien de ce dernier pour la Confrérie et ses affiliés dans tous les pays secoués par les révoltes populaires du « Printemps arabe » à partir de 2011. Quant au second, plutôt qu'un véritable allié potentiel, il semble qu'il soit perçu comme un acteur trop puissant pour qu'il soit sage de risquer de provoquer son courroux. Cette posture relativement conciliante – au moins comparée à celle de ses voisins saoudiens et émiratis – à l'égard de l'Iran, outre le réalisme qu'elle illustre, correspond à la stratégie de survie du Qatar, reposant sur une dynamique d'amitié avec le plus grand nombre, initiée par Cheikh Hamad bin Khalifa à partir des années 1990 et finalement conservée par son fils, Cheikh Tamim bin Hamad, arrivé au pouvoir en juin 2013. En effet, tandis que le Qatar semble se ranger derrière l'Arabie saoudite, les EAU et le Bahreïn dans le courant de l'année 2014, après que ceux-ci rappellent leurs ambassadeurs du petit émirat pendant plusieurs mois, la suite des événements confirme la continuité plutôt que la rupture dans la stratégie qatarie. Non seulement l'activisme pro-frériste du Qatar continue de s'illustrer dans certains pays comme la Libye, mais le nouvel émir annonce fin 2015 sa volonté de lancer un dialogue avec l'Iran :

« [Lors de la 70^e session de l'AGNU à New York] l'émir a décrit le clivage entre chiïtes et sunnites comme résultant essentiellement de différences politiques et régionales entre les pays arabes et l'Iran et a avancé que ces disputes pourraient se résoudre à travers le dialogue. Il a ajouté que le Qatar était prêt à accueillir un dialogue entre l'Iran et les pays du CCG : "[Ces tensions] pourraient être résolues en (...) se mettant d'accord sur des règles élémentaires présidant à la relation entre l'Iran et les pays du Golfe sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures des uns et des autres. Il est temps de mettre en place un véritable dialogue entre des pays qui seront à tout jamais voisins et n'ont pas besoin de médiation extérieure". L'émir a décrit l'accord [de Vienne] comme une étape positive et importante. "Nous voulons aller de l'avant dans l'espoir que cet accord sur le nucléaire participe au maintien de la sécurité et de la stabilité dans notre région". L'émir a également décrit l'Iran comme un voisin important et a accentué le fait que la coopération entre Téhéran et [ces pays] était dans l'intérêt de toute la région ».¹⁴⁶⁸

Qu'il s'agisse d'opportunisme, de pragmatisme ou d'une vision stratégique plus nuancée que les autres qui porte en germe les bases d'une pacification régionale propice à une lutte efficace contre le terrorisme sous toutes ses formes, ce positionnement trouve un écho au Koweït et à Oman mais également en Turquie, avec laquelle les dirigeants qataris se sont beaucoup rapprochés dans le nouveau contexte mouvant au Proche et Moyen-Orient depuis 2011.

¹⁴⁶⁸ “‘We’re ready to host dialogue between Iran, GCC states’”, *The Peninsula Qatar*, 9 septembre 2015, <https://www.thepeninsulaqatar.com/article/29/09/2015/%E2%80%98We%E2%80%99re-ready-to-host-dialogue-between-Iran,-GCC-states%E2%80%99>, consulté le 9 juin 2017.

Ces définitions disparates du terrorisme, qui correspondent chacune à une logique propre aux dirigeants des trois Etats du Golfe qui les portent mais également à ceux d'autres acteurs déterminants dans les relations internationales de la région, continuent de faire loi aujourd'hui. Or, ceci peut apparaître comme un facteur d'instabilité à deux égards. D'abord, à cause des dissensions que ceci continue d'entraîner entre eux, ce qui met perpétuellement à distance la perspective d'une prise en charge collective de la menace commune que représente l'essor du terrorisme. Ensuite, pour les problèmes que posent certains choix des régimes de la Péninsule au nom de la lutte contre le (ou plutôt *leur*) terrorisme.

En termes de tensions liées à une définition du terrorisme à géométrie variable, on peut rappeler la crise diplomatique de 2014 entre le Qatar et ses trois voisins du Golfe, lesquels l'accusent de favoriser l'instabilité de la région en soutenant les Frères musulmans, mais également les suspicions saoudiennes à l'endroit du sultanat d'Oman à cause de sa trop grande proximité avec l'Iran,¹⁴⁶⁹ que les dirigeants du Royaume considèrent comme l'une des principales sources du terrorisme dans la région depuis 1979. D'autres tensions ont ponctuellement émergé entre certains acteurs du Golfe et des pays de la région élargie, notamment entre l'Arabie saoudite et le Liban dans le courant de l'année 2016 :

« En suspendant, vendredi 19 février [2016], un important programme de soutien militaire à l'armée libanaise, puis en appelant ses ressortissants à quitter le Liban, l'Arabie saoudite entend contrer l'influence dans le pays de son grand rival, l'Iran. Riyad a expliqué vouloir réviser ses relations avec le Liban à cause de "l'hostilité" manifestée à son encontre. Le royaume accuse le gouvernement de favoriser Téhéran et d'être phagocyté par le mouvement chiite libanais *Hezbollah*. Il entend aussi répondre aux multiples critiques à son encontre, depuis l'automne 2015, du leader du parti armé, Hassan Nasrallah. Officiellement, ce sont deux conférences régionales tenues en janvier qui ont suscité l'ire de Riyad : le Liban avait choisi de se dissocier de condamnations à l'encontre de l'Iran, et avait refusé d'adhérer à une mention qualifiant le *Hezbollah*, qui compte plusieurs ministres au sein du gouvernement, de "terroriste" ». ¹⁴⁷⁰

Ce qui pose problème ici est que les pays du Golfe, surtout l'Arabie saoudite et les EAU, dont les lignes rouges respectives sont particulièrement strictes, entendent imposer leur perception à l'ensemble des acteurs de la région, y compris lorsqu'il semble difficile voire impossible que ceux-ci coupent définitivement leurs liens avec certains groupes soutenus par l'Iran ou affiliés aux Frères musulmans. Leur inflexibilité en la matière devient dès lors source d'instabilité.

¹⁴⁶⁹ Nous pensons notamment au fait que le sultanat d'Oman aurait facilité les négociations secrètes entre Washington et Téhéran sur le dossier nucléaire iranien qui ont débuté en mars 2013 et ont participé à la conclusion de l'accord sur le nucléaire entre l'Iran et les pays du « P 5+1 » en juillet 2015.

¹⁴⁷⁰ Laure Stephan, « Le Liban, otage du conflit entre l'Iran et l'Arabie saoudite », *Le Monde*, 25 février 2016, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/02/25/le-liban-otage-du-conflit-entre-l-iran-et-l-arabie-saoudite_4871613_3218.html, consulté le 10 juin 2017.

Pour autant, elle est logique dans un contexte régional où les vides politiques ont favorisé l'émergence de champs de bataille pour tous « les pouvoirs régionaux qui cherchent à accroître leur propre influence, à prendre le pas sur leurs rivaux et à promouvoir leurs idéologies ».¹⁴⁷¹

Outre les dissensions régionales entraînées par leurs définitions disparates du terrorisme, ceci est particulièrement visible dans certains choix des régimes de la Péninsule, dont beaucoup sont faits au nom même de la lutte contre le terrorisme, qui contribuent davantage à alimenter l'instabilité générale plutôt qu'à la résorber. A cet égard, nous pensons notamment à l'appui de l'Arabie saoudite à des groupes armés sunnites considérés comme un levier qui pourrait être activé dans la lutte contre l'ennemi iranien.¹⁴⁷² Au sujet de ces soutiens financiers et militaires à des mouvances dont il est souvent difficile d'assurer qu'elles ne basculeront pas un jour – ou n'ont pas déjà basculé – dans le terrorisme, choix que le Qatar fait également dans certains autres pays pour avancer ses pions dans les rivalités d'influence et de puissance,¹⁴⁷³ rappelons qu'ils placent les fournisseurs en équipements de défense des Etats de la Péninsule dans une situation potentiellement délicate en ceci qu'il n'est pas toujours évident de s'assurer que les clients auxquels ces matériels sont vendus en seront bien les utilisateurs finaux. En termes de choix de ces régimes pouvant directement ou indirectement contribuer à l'essor du terrorisme, il faut enfin mentionner un prosélytisme religieux qui pourrait être facteur d'instabilité dans de nombreux Etats, y compris dans d'autres régions, comme l'Afrique ou l'Europe. En effet, la promotion d'un islam très conservateur par les prédicateurs de mosquées financées par l'Arabie saoudite ou le Qatar a été identifiée comme un vecteur potentiel de radicalisation des populations qui les fréquentent, sans que ceci soit toutefois une condition suffisante à un basculement vers le terrorisme.

¹⁴⁷¹ Gregory F. Gause, « Le recul des Etats au Proche-Orient ».

¹⁴⁷² « Si les Saoudiens ont fourni beaucoup d'efforts chez eux, en revanche à l'extérieur ils continuent de jouer avec le feu, par exemple en finançant toujours certains groupes armés dans des camps de réfugiés palestiniens au Liban. Il s'agit d'une carte que les services de renseignements pensent utiliser contre leurs ennemis iraniens ou chiites. Le cas de Majed al-Majed en est une illustration claire. Ce Saoudien était l'un des "émirs" du groupe islamiste *Abdallah Azzam*, proche d'al-Qaïda, dans le camp d'Eïn Héloué, au sud de Beyrouth. A l'été 2012, l'islamiste est paru combattre le régime de Bachar el-Assad en Syrie voisine. Le 1^{er} janvier 2013, les autorités libanaises annoncent son arrestation, quatre jours plus tôt, à Beyrouth, grâce à une alerte de l'Agence de renseignement de la défense américaine (DIA) ; celle-ci informe l'armée libanaise que Majed al-Majed vient d'être hospitalisé pour subir une dialyse. L'armée libanaise le localise dans un hôpital, avant de l'arrêter lors de sa fuite en ambulance le 26 décembre vers Ersal, une base arrière des rebelles syriens près de la frontière. Durant près d'une semaine, l'arrestation du leader d'*al-Qaïda* au Liban restera un secret d'Etat. Le Saoudien était officiellement recherché pour terrorisme dans son pays. Mais, officieusement, il était en lien avec le service de renseignement du très audacieux prince Bandar bin Sultan, celui qui avait juré "de faire tomber Bachar par tous les moyens"... » (Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Nos très chers émirs*, p. 141-142).

¹⁴⁷³ Par exemple au nord du Mali, où des équipes mixtes de la DGSE et du Commandement des opérations spéciales qui avaient été déployées en prévision de l'intervention française de janvier 2013 auraient reçu consigne de « ralentir leur arrivée le temps que les Qatariens rembarquent leurs gars. (...) "Cela aurait fait tâche qu'on se retrouve face à face avec des alliés. La présence de Qatariens a beaucoup irrité les militaires français" » (Ibid., p. 159).

En lien avec ces deux dernières remarques, il faut en effet ajouter à l'équation un problème fondamental : les pays occidentaux, qui continuent de fournir l'un des plus gros efforts – au moins militairement – pour lutter contre le « terrorisme », ne semblent pas disposés à statuer sur ce et ceux qu'ils désignent par ce terme au-delà de *Da'ech* et *al-Qaïda*. Si la question est relativement évacuée pour l'heure car les membres de la coalition internationale intervenant au Levant sont engagés dans l'éradication de *Da'ech*, il est tout à fait possible qu'elle refasse surface dès lors que cette organisation sera durablement affaiblie ou démantelée. L'histoire récente tend à corroborer cette hypothèse, si l'on se base sur la survivance d'*al-Qaïda* et son essaimement en de multiples mouvances qui sont pour certaines venues grossir les rangs de *Da'ech*. De ceci, nous pouvons tirer deux idées. La première est qu'il apparaît crucial que cette problématique soit clarifiée entre le plus grand nombre d'acteurs internationaux possibles – et que soient envisagées des solutions plus pérennes que la seule option militaire qui a prouvé son inefficacité sur le long terme. La seconde est qu'en l'absence d'une prise de position commune des grandes puissances qui font pourtant largement les frais de la menace terroriste, il est donné une latitude très importante aux acteurs régionaux pour poser les contours de ce qui est considéré comme terrorisme. En l'état, le consensus qui semble émerger à échelle régionale, illustré par la création de la coalition islamique militaire (CIM) contre le terrorisme, est celui d'une focalisation sur l'Iran qui n'augure aucunement une pacification du Proche et Moyen-Orient.

3) *La coalition islamique militaire contre le terrorisme et le risque d'antagoniser l'Iran*

La création de la coalition islamique militaire (CIM) contre le terrorisme, annoncée par Mohammed bin Salman, alors vice-Prince héritier et ministre de la Défense saoudien, en décembre 2015, peut au premier abord sembler un sursaut prometteur pour pacifier la région. Elle apparaît comme une initiative collective de lutte contre un fléau qui touche l'ensemble des acteurs de la région et comme un premier pas potentiel vers une régionalisation de la défense dont nous avons noté qu'elle serait un gage de sécurité et de stabilité. Cependant, à y regarder de plus près, la réussite de la CIM à cet égard est incertaine, notamment à cause de la bipolarisation idéologique qu'elle risque d'alimenter dans la région. Dans cette sous-partie, nous commencerons par rappeler la genèse de cette initiative dans le contexte particulier de l'arrivée au pouvoir de nouvelles personnalités en Arabie saoudite. Puis, nous confronterons les objectifs affichés de la CIM (avec ce qu'ils comportent de promesses positives dans l'éradication durable du terrorisme à échelle régionale et internationale) et les écueils qu'elle représente en réalité (car elle semble bien davantage viser à isoler l'Iran et ses alliés). Sur ces bases, il s'agira d'envisager des pistes pour enrayer le durcissement des antagonismes régionaux qui est à l'œuvre aujourd'hui.

Le 15 décembre 2015, Mohammed bin Salman annonce la création de la CIM. Cette alliance militaire réunit alors 34 pays du Proche et du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie.¹⁴⁷⁴

« [Elle] aura pour principale mission de combattre le terrorisme sous toutes ses formes. *Da'ech*, *al-Qaïda* et autres sectes qui propagent la mort et la corruption sur Terre, comme l'a précisé dans un communiqué le ministre saoudien de la Défense. Cette initiative répond avant tout à une demande des Etats-Unis qui souhaitent que les pays arabes s'impliquent davantage dans la campagne militaire menée contre l'organisation Etat islamique en Irak et en Syrie ». ¹⁴⁷⁵

Avant de présenter les objectifs affichés et les aspects prometteurs de cette initiative, il faut dire un mot sur le contexte intérieur dans lequel elle s'inscrit et la forte dimension personnelle qui y est associée. Ainsi que nous l'avons mentionné, un changement à la tête de l'Etat survient dans le Royaume saoudien début 2015, le roi Salman bin Abdulaziz succédant sur le trône à son demi-frère Abdallah, mort le 23 janvier. Cette arrivée au pouvoir du Roi Salman s'accompagne de la nomination de son fils, Mohammed bin Salman, au poste de ministre de la Défense et, quelques mois plus tard, d'une sorte de « révolution de palais » qui se traduit notamment par la promotion de ce Prince dans l'ordre de succession (il est désigné vice-Prince héritier).¹⁴⁷⁶ Or, de la même manière que ce dernier est identifié comme le « visage » de la guerre au Yémen,¹⁴⁷⁷ qui lui sert à la fois à gagner en légitimité à l'intérieur, face à son cousin Mohammed bin Nayef, et à gagner en crédibilité à l'extérieur des frontières, Mohammed bin Salman semble s'appuyer sur la création de la CIM pour répondre à cette double finalité.¹⁴⁷⁸ Ceci posé, il s'agit à présent d'observer plus avant ce que cette coalition se propose de réaliser et ses atouts pour ce faire.

¹⁴⁷⁴ L'Arabie saoudite, le Qatar, les EAU, le Koweït, le Bahreïn, le Yémen, le Pakistan, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, la Libye, le Liban, la Palestine, le Bangladesh, le Bénin, la Turquie, le Tchad, le Togo, Djibouti, le Sénégal, le Soudan, la Sierra Leone, la Somalie, le Gabon, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, la Malaisie, les Comores et les Maldives.

¹⁴⁷⁵ Clarence Rodriguez, « L'Arabie saoudite forme une grande coalition islamique antiterroriste », *RFI*, 15 décembre 2015, <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20151215-arabie-saoudite-coalition-etat-islamique-afrique-iran-terrorisme>, consulté le 11 juin 2017.

¹⁴⁷⁶ « Quand il accède au trône, personne n'imagine que, à 79 ans, Salman va bouleverser les équilibres. Au contraire, conservateur et proaméricain, il incarne la continuité de la famille régnante depuis la mort, en 1953, du fondateur du royaume, Abdelaziz al-Saoud. (...) Ancien gouverneur de la province de Riyad, un poste stratégique, il devient ministre de la Défense, héritier en second, puis dauphin. Ce mode de succession horizontal, dit "adelphique", de frère à frère par ordre d'âge décroissant, a fini par paralyser la politique d'un pays géré par une gérontocratie. Salman en a parfaitement conscience lorsque, en avril 2015, il provoque une révolution de palais en plaçant, par décret royal, deux Soudayri : son neveu Mohammed bin Nayef, 55 ans, devient prince héritier, aux dépens du prince Moqrin, le plus jeune fils (69 ans) d'Abdelaziz, n°1 jusque-là dans l'ordre de la succession. Il en profite pour désigner son propre fils Mohammed bin Salman comme vice-prince héritier, malgré sa trentaine d'années » (Romain Rosso, « Arabie saoudite: révolution au palais des Al-Saoud », *L'Express*, 25 janvier 2016, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/arabie-saoudite-revolution-au-palais-des-al-saoud_1755620.html, consulté le 11 juin 2017).

¹⁴⁷⁷ Comme nous l'avons noté dans le chapitre III.6.A., ses fortunes politiques semblent désormais liées au succès militaire ou à l'échec au Yémen.

¹⁴⁷⁸ La troisième initiative qui répond à cette double finalité est l'annonce du plan de diversification économique « Saudi Vision 2030 » en avril 2016, qui montre que ce Prince s'inspire de son homologue émirati, Mohammed bin Zayed.

La création de la CIM fin 2015 apparaît comme une initiative prometteuse car elle semble échapper à deux écueils majeurs auxquels la lutte anti-terroriste – et plus largement les stratégies sécuritaires collectives – des acteurs de la région s’est jusqu’alors heurtée. Les dirigeants du Golfe ont toujours eu tendance à donner la priorité à leur intérêt individuel, ce qui ne les incite que très rarement à adopter à des stratégies collectives. Celles-ci se limitent en outre généralement à l’enceinte du CCG, en réponse à l’immédiateté d’une menace perçue par ses membres, comme en 2011. Or, la CIM rassemble quant à elle un nombre inédit d’acteurs régionaux et extra-régionaux. La coalition compte en effet 34 membres au moment de l’annonce de sa création et 41 membres depuis décembre 2016¹⁴⁷⁹ – à titre de comparaison, la Ligue arabe compte 22 Etats membres. Ceci laisse présager d’une entente collective élargie propice à la pacification, en ce que les membres de la coalition semblent avoir décidé de mettre leurs particularismes de côté pour œuvrer tous ensemble à la lutte contre une menace commune. Ajoutons que la CIM présente l’avantage d’être une réponse concrète au souhait exprimé par leurs partenaires occidentaux d’une prise en charge de la sécurité et de la stabilité de la région par les Etats en faisant eux-mêmes partie. A cet égard, l’accent mis sur l’appartenance des membres de la CIM à l’*islam* plutôt qu’au monde *arabe* est un point particulièrement intéressant. Non seulement cette mise en valeur d’une communauté religieuse élargie plutôt qu’une communauté régionale relativement restreinte permet d’associer un plus grand nombre d’acteurs, notamment des Etats asiatiques et africains,¹⁴⁸⁰ mais elle illustre une conscience que la lutte contre le terrorisme concerne avant tout les nations islamiques et que celles-ci ont un rôle important à jouer pour déconstruire des discours idéologiques utilisant – et dévoyant – l’islam. Le communiqué officiel annonçant la création de la coalition parlait ainsi d’un devoir de « protéger la nation islamique contre les maux de tous les groupes et organisations terroristes, quelle que soit leur secte et leur nom », et le Premier ministre turc, Ahmet Davutoglu, a quant à lui salué une initiative qu’il a qualifié de « meilleure réponse à ceux qui cherchent à associer terreur et islam ».¹⁴⁸¹ Ces remarques permettent d’aborder la deuxième dimension prometteuse de la CIM, à savoir la diversité de ses champs d’action, au-delà des seules opérations militaires.

¹⁴⁷⁹ Le dernier Etat à avoir rejoint la CIM est le sultanat d’Oman. Nous revenons plus loin sur les causes de l’hésitation omanaise à rejoindre la coalition dès son annonce en décembre 2015.

¹⁴⁸⁰ La CIM compte, parmi ses membres qui ne font pas partie de la Ligue arabe, le Bangladesh, le Bénin, la Côte d’Ivoire, l’Érythrée, le Gabon, la Guinée, la Malaisie, les Maldives, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo.

¹⁴⁸¹ “Saudi Arabia announces 34-state military alliance to fight terrorism”, *The Guardian*, 14 décembre 2015, <https://www.theguardian.com/world/2015/dec/14/saudi-arabia-announces-military-alliance-terrorism>; Cassandra Vinograd, “Is Saudi Arabia’s ‘Islamic Military Alliance’ Spin or Gamechanger?”, *NBC News*, 16 décembre 2015, <http://www.nbcnews.com/storyline/isis-uncovered/saudi-arabias-islamic-military-alliance-spin-or-gamechanger-n480886>, consultés le 17 juin 2017.

Face à une constante réorganisation des groupes terroristes témoignant d'une inscription de cette menace dans le temps long, nous avons noté qu'il semblait crucial que soient envisagées des solutions plus pérennes que la seule option militaire. En effet, celle-ci a largement prouvé son inefficacité pour ce qui est d'éradiquer durablement la menace. Or, en dépit de son appellation de coalition islamique *militaire*, c'est justement ce que se propose de réaliser la CIM. Cette dernière aborde la lutte contre le terrorisme selon quatre angles complémentaires. Outre le volet militaire, qui s'illustre pour l'heure par l'établissement d'un centre des opérations de la coalition à Riyad et pourrait à l'avenir se traduire par la mise en place d'une force conjointe de 34 000 hommes déployables pour combattre les groupes terroristes sur divers terrains,¹⁴⁸² la CIM prévoit un volet idéologique, un volet numérique et un volet financier. Le premier s'est traduit par l'établissement d'un centre de recherche et de conseil sur l'idéologie :

« Il vise "non seulement à confronter les idéologies extrémistes, mais aussi à promouvoir une version plus modérée et accueillante de l'islam qui repose sur les principes religieux de tolérance et de coexistence avec les autres, quelle que soit leur religion, leur croyance ou leur nationalité. Le centre vient d'être créé et est actuellement dirigé et supervisé par l'ancien ministre de la Justice et chef du Conseil supérieur de la magistrature, le docteur Mohammed al-Issa. Le vice-Prince héritier [Mohammed bin Salman] a assigné cette responsabilité au docteur al-Issa en raison de son autre poste de Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale (LIM), où il combat aussi les idéologies extrémistes et favorise une version plus modérée de l'islam ».¹⁴⁸³

Un autre centre est consacré à la prise en charge du second volet, à savoir la dimension numérique. Il s'agit de l'Observatoire de l'extrémisme numérique (DEO), créé en 2005 sous la supervision de Mohammed bin Salman. Il vise à surveiller et à suivre tous les contenus en ligne créés par des groupes terroristes, qu'il s'agisse de comptes sur les médias sociaux, de sites d'enquête ou de pages internet créés par ces groupes pour promouvoir leurs idéologies et leurs objectifs.¹⁴⁸⁴ Enfin, tandis que le volet financier est celui dont les contours ont été les moins clairement définis au moment de l'annonce de la création de la CIM,¹⁴⁸⁵ il est important de rappeler qu'il s'agit aussi de

¹⁴⁸² Soulignons que les contours de l'action militaire de la CIM, tant en ce qui concerne le nombre d'hommes envoyés par chaque pays membre qu'en termes de terrains d'action prioritaires, ne sont pas véritablement définis pour le moment. Nous mentionnons le nombre de 34 000 hommes car cet ordre de grandeur a été annoncé lors du grand « sommet arabe-islamique-américain » en présence du Président Trump à Riyad le 21 mai 2017. Il n'est cependant pas certain que l'« OTAN arabe » annoncé lors de ce sommet et la CIM soient une seule et même chose.

¹⁴⁸³ Majid Rafizadeh, "Prince Muhammad Bin Salman Three-Pronged Approach to Counter-Terrorism: AlAnsari", *Huffington Post*, 9 septembre 2016, http://www.huffingtonpost.com/majid-rafizadeh/prince-muhammad-bin-salma_b_11941024.html, consulté le 18 juin 2017.

¹⁴⁸⁴ Ibid.

¹⁴⁸⁵ « Lors de l'une des premières rencontres de la coalition qui a eu lieu à Riyad en mars 2016, il a été décidé qu'il y aurait une tentative de cibler les sources de financement qui parrainent des groupes et des organisations terroristes, bien que les modalités pour réaliser cet objectif d'"assèchement des ressources terroristes" n'aient pas été clarifiées » (Dhrubajyoti Bhattacharjee, *The Saudi Led Islamic Alliance : An Assessment*, New Delhi : Indian Council of World Affairs, 2016, p. 1-2).

la dimension qui est déjà la plus couverte par les législations individuelles de ses Etats membres – notamment les pays du CCG dont les réglementations anti-terroristes ont été renforcées en 2014. Par ailleurs, la visite du Président Trump en Arabie saoudite et le grand Sommet de Riyad qui s’est tenu à cette occasion en mai 2017 ont été marqués par l’annonce de la création d’un centre de lutte contre le financement du terrorisme. Il est dès lors permis d’imaginer qu’il pourrait être rattaché, à l’avenir, à l’architecture générale de la CIM.¹⁴⁸⁶

En dépit de ces deux aspects prometteurs de la CIM (le nombre inédit de ses membres et la diversité d’approches du terrorisme augurant d’une réponse exhaustive et efficace à cette menace), plusieurs points incitent à nuancer les espoirs investis dans cette initiative saoudienne. Premièrement, il est important de souligner la grande confusion qui a entouré son annonce en décembre 2015. Certains pays n’étaient semble-t-il même pas au courant qu’ils étaient membres de cette nouvelle coalition.¹⁴⁸⁷ En outre, il a été noté que la population d’autres Etats membres de la CIM n’était absolument pas majoritairement musulmane, ce qui soulève quelques questions quant à la pertinence de leur appartenance à une coalition *islamique* militaire.¹⁴⁸⁸ Enfin, un certain flou demeure au sujet des théâtres sur lesquels la CIM se propose d’intervenir.¹⁴⁸⁹

¹⁴⁸⁶ Pour des raisons évidentes, tenant au fait que ce sommet potentiellement historique soit extrêmement récent, nous ne l’exploitons pas plus avant dans notre thèse. Au-delà du manque de recul dont nous disposons pour pouvoir présager des conséquences de ce sommet (qui confirme au demeurant qu’il était exact de considérer que les Etats-Unis n’étaient pas prêts de se « désengager » du Golfe, ainsi que le craignaient les monarques de la région), il convient de rester prudent sur le décalage existant souvent entre des effets d’annonce grandiloquents et une réalité qui s’avère régulièrement bien plus nuancée, lorsque les grands projets annoncés ne sont pas simplement abandonnés. Ceci vaut d’ailleurs tant pour les engagements pris lors du Sommet de Riyad que pour la CIM elle-même. Il sera entre autres intéressant de suivre la répartition des tâches et l’articulation entre différents centres dont la création a été annoncée ces dernières années dans le Royaume. Nous pensons notamment à l’inauguration d’un Centre international pour la lutte contre les idéologies extrémistes par le président américain, le roi saoudien et plusieurs dirigeants d’autres pays musulmans en marge du Sommet de Riyad le 21 mai 2017. Le but annoncé de ce centre est le suivi et l’analyse des médias et des ressources en lignes et de s’assurer, comme pour les médias sociaux, qu’ils soient exempts d’idéologies terroristes. Il s’agira dès lors d’observer, outre l’efficacité de ce centre sur le long terme, comment ses attributions s’articulent avec celles de l’Observatoire de l’extrémisme numérique qui semblait jusqu’alors avoir vocation à prendre en charge le volet numérique de la lutte contre le terrorisme au sein de la CIM.

¹⁴⁸⁷ Un responsable du ministère des Affaires étrangères du Pakistan aurait ainsi déclaré que ses autorités avaient appris leur appartenance à la CIM lors de l’annonce de Mohammed bin Salman et qu’elles avaient immédiatement demandé à leur ambassade en Arabie saoudite des détails à ce sujet. Le Pakistan n’était d’ailleurs pas le seul Etat à être pris de court par cette annonce, les gouvernements de la Malaisie et du Liban déclarant qu’ils n’étaient pas vraiment au courant de cette alliance dont ils faisaient supposément partie (Adam Taylor, “Saudi Arabia’s ‘Islamic military alliance’ against terrorism makes no sense”, *The Washington Post*, 17 décembre 2015, https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2015/12/17/saudi-arabias-islamic-military-alliance-against-terrorism-makes-no-sense/?utm_term=.3506b036d3b3, consulté le 18 juin 2017).

¹⁴⁸⁸ Il est notamment intéressant de souligner que 75% de la population du Gabon est chrétienne et que la religion majoritaire au Bénin est le catholicisme. Par ailleurs, au Togo, la majorité de sa population a des croyances indigènes qui n’ont rien à voir avec l’une ou l’autre des trois religions monothéistes.

¹⁴⁸⁹ Si la CIM semble en premier lieu répondre à une demande que les pays arabes s’impliquent plus dans la lutte contre *Da‘ech* en Irak et en Syrie, la priorité envisagée par les Saoudiens pourrait se trouver ailleurs (Yémen, Afrique).

La deuxième raison pour laquelle il est permis d'aborder cette coalition avec prudence est que la CIM contre le terrorisme est loin d'être la première tentative saoudienne de fédérer un large nombre de pays autour d'objectifs communs de sécurité :

« Ce n'est pas la première fois que les nations islamiques de cette région essaient de construire une alliance stratégique depuis la Seconde Guerre mondiale. (...) Qu'il s'agisse du Pacte de défense commune de la Ligue arabe, de l'Organisation de défense du Moyen-Orient, du Pacte de Bagdad ou même du Conseil de coopération du Golfe, nulle alliance passée n'a rempli ses objectifs sécuritaires. (...) La coalition islamique est en fait, depuis le Printemps arabe, le troisième essai saoudien d'institutionnaliser une coopération et une coordination militaire. En 2013, l'Arabie saoudite a milité pour la création d'une structure de commandement intégré semblable à l'OTAN pour les forces armées du CCG, qui aurait compris 100 000 soldats, et cette initiative a été suivie en 2014 par la création d'une structure de police commune (appelée GCC-Pol) et d'une force navale commune. Ces projets, sans avoir été mis à l'écart, n'ont pas réussi à générer une solidarité stratégique significative dans le monde islamique ».¹⁴⁹⁰

Or, il est également important de rappeler que l'annonce de la création de la CIM est très largement liée à des problématiques intérieures au Royaume, qui tiennent à la nécessité, pour le régime, de défendre sa légitimité mais également de détourner l'attention d'une population qui considère l'engagement militaire au Yémen avec une défiance croissante¹⁴⁹¹ et est en outre soumise à des contraintes économiques de plus en plus importantes.¹⁴⁹² Souligner ceci permet d'envisager qu'en dépit de ses apparences d'initiative régionale élargie à fort potentiel fédérateur et pacificateur, la CIM puisse en réalité n'être que le dernier avatar d'une priorisation extrême de l'intérêt personnel des dirigeants du Golfe (en l'état le régime saoudien, particulièrement son jeune Prince héritier Mohammed bin Salman) au détriment de toute autre considération de sécurité et de stabilité régionale. Cette hypothèse, pour pessimiste qu'elle soit, semble corroborée par le risque d'alimentation des antagonismes régionaux que la CIM représente.

La dernière – mais non des moindres – raison pour laquelle la création de la CIM n'est peut-être pas une si bonne nouvelle qu'il n'y paraît au premier abord tient en effet à la bipolarisation idéologique de l'ensemble de la région à laquelle cette initiative pourrait conduire.

¹⁴⁹⁰ Dhruvajyoti Bhattacharjee, *The Saudi Led Islamic Alliance: An Assessment*, p. 2-3.

¹⁴⁹¹ « "Certains Saoudiens commencent à mettre en doute la pertinence de conduire une telle guerre au Yémen, laquelle n'a pas mené à la victoire décisive qui avait été promise", explique Bruce Riedel, un expert de la Brookings Institution qui a passé trente ans au sein de la CIA. "Dans ce contexte, un événement à haut profil diplomatique et militaire est susceptible de faire taire ces doutes, au moins pendant un temps" » (cité dans Cassandra Vinograd, "Is Saudi Arabia's 'Islamic Military Alliance' Spin or Gamechanger?").

¹⁴⁹² Celles-ci tiennent à l'engagement militaire au Yémen, dont il est estimé qu'il pourrait coûter près d'un milliard de dollars par mois à l'Arabie saoudite, mais également à la chute des prix du pétrole, dont nous avons noté qu'elle commençait à avoir une incidence sur les finances publiques des Etats du Golfe. Face à ces nouveaux défis, les dirigeants saoudiens, tout comme leurs voisins, ont mis en place une feuille de route économique consistant notamment à diversifier l'économie (citons à cet égard le plan stratégique *Saudi Vision 2030* porté par Mohammed bin Salman) mais également à implémenter certaines réformes qui pourraient peser sur la population.

Ainsi que l'ont souligné plusieurs commentateurs dès l'annonce de sa création, pour les nombreux membres régionaux et extrarégionaux qu'elle comprend, la CIM compte également de notables absents, dont l'Iran, l'Irak et la Syrie. Ceci a eu pour effet d'alerter leurs dirigeants quant à une finalité non-avouée consistant bien davantage à isoler l'ennemi iranien et ses alliés qu'à combattre le « terrorisme » – selon la définition de ce terme générique adoptée par la plupart des acteurs internationaux, à savoir *Da'ech*, *al-Qaïda* et leurs affiliés. Le président du Parlement irakien a en effet eu tôt fait de dénoncer une coalition « sectaire » dont il a noté qu'elle ne « représentait pas l'islam [dans sa pluralité] » et avait bien plus vocation à soutenir « l'agenda des Etats-Unis et d'Israël [que celui] des Arabes ou des musulmans ». ¹⁴⁹³ Par ailleurs, pendant un temps, le sultanat d'Oman a refusé d'adhérer à cette initiative régionale, ce qui pourrait justement avoir tenu à une volonté de ne surtout pas antagoniser l'Iran.

« Dès avril 1985, [le sultan Qabous] déclarait dans une interview à l'hebdomadaire égyptien *al-Mousawar* : "Pour être franc, je dis qu'ici à Mascate nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt de la sécurité dans le Golfe que l'Iran perçoive de notre part l'intention d'établir un pacte militaire arabe qui lui serait toujours hostile, ou que nous soyons sur le point de constituer une force commune dont le but serait de combattre l'Iran. Il n'y a pas *in fine* d'alternative à une coexistence pacifique entre Arabes et Perses, ni à un minimum d'accord dans la région". Près de trente ans plus tard, c'est toujours au nom de ce principe qu'Oman refuse le projet saoudien d'Union des Etats arabes du Golfe. (...) S'aligner aujourd'hui sur Riyad face à l'Iran serait cautionner la fracture confessionnelle entre sunnites et chiïtes qu'entretient l'antagonisme jusqu'au-boutiste de l'Arabie saoudite à l'égard de l'Iran, avec les conséquences que l'on voit en Irak, en Syrie, au Liban, au Yémen et jusqu'à Bahreïn ». ¹⁴⁹⁴

La volonté du Royaume saoudien de monter un front uni aussi large que possible contre la « menace » iranienne n'est pas nouvelle, comme l'illustre l'histoire du CCG. Toutefois, le durcissement de ses initiatives dans cette perspective depuis 2011 représentent un facteur d'autant plus déstabilisateur qu'elles s'insèrent dans un contexte régional particulièrement tendu qui comporte de nombreux risques d'escalade entre communautés sunnites et communautés chiïtes. ¹⁴⁹⁵

¹⁴⁹³ Hakim al-Zamili, cité dans Cassandra Vinograd, "Is Saudi Arabia's 'Islamic Military Alliance' Spin or Gamechanger?".

¹⁴⁹⁴ Marc Cher-Leparrain, « Fronde d'Oman contre l'Arabie saoudite », *ORIENT XXI*, 22 janvier 2014, <http://orientxxi.info/magazine/fronde-d-oman-contre-l-arabie-saoudite,0494>, consulté le 19 juin 2017. Soulignons qu'entre temps, le sultanat d'Oman a finalement rejoint la CIM, en décembre 2016. Cet événement ne signifie pas pour autant que son régime ne se méfie plus de ce risque inhérent à la coalition d'antagoniser l'Iran. En effet, la décision faisait suite à d'importantes pressions saoudiennes, forçant le sultanat à montrer patte blanche afin de ne pas risquer de se faire exclure du CCG, ce qui l'aurait mis dans une situation au moins aussi délicate que ce que ne représente sa participation à une alliance régionale qui semble de plus en plus avoir vocation à contrer l'influence de l'Iran.

¹⁴⁹⁵ Rappelons à cet égard que la plupart des attentats qui ont eu lieu au Koweït et en Arabie saoudite depuis 2011 visaient la communauté chiïte. Ceci tend à montrer à quel point la mobilisation d'arguments sectaires dans l'opposition saoudienne à l'Iran est contre-productive pour l'ensemble de la région et même pour le Royaume. Ajoutons que l'idée d'un « arc chiïte » brandie en étendard par le régime saoudien est d'autant plus douteuse que les populations chiïtes sont davantage présentes dans certaines poches en Asie (Inde, Pakistan) qu'au Moyen-Orient.

De fait, la CIM semble essentiellement pensée pour contrer l'influence et la puissance de l'Iran, et la majorité chiite d'un pays (Irak) ou la connivence d'intérêts de ses dirigeants avec Téhéran (Syrie) apparaissent comme des critères officieux d'exclusion. Ceci tend à montrer que les dirigeants saoudiens, à travers cette initiative, privilégient la défense de leur intérêt propre – dans la compétition avec l'Iran – au détriment d'une recherche collective d'une véritable sécurité et stabilité régionale, alors même que la finalité affichée de cette initiative est de lutter contre un fléau commun, le terrorisme. En poussant cette logique anti-iranienne et, par extension, anti-chiite, ils font un choix d'autant plus surprenant que les populations du Golfe elles-mêmes ne cautionnent pas nécessairement cette posture.

« Les ressortissants du Golfe s'inquiètent de plus en plus du bellicisme rampant de leurs gouvernements, surtout en ce qui concerne l'Iran. Malgré des histoires économiques communes et des efforts historiques de nombreuses familles régnantes pour activement se positionner comme des acteurs neutres, il semble qu'une nouvelle génération de monarques du Golfe soit maintenant plus disposée que jamais à publiquement antagoniser leur puissant voisin. Nonobstant l'habitude régionale de boycotter et de limiter les contacts avec Israël en soutien à la cause palestinienne, et malgré l'opposition d'une majorité de leurs populations nationales à la reconnaissance d'Israël, de nombreux dirigeants du Golfe semblent en effet disposés à renforcer les relations économiques et politiques avec Israël selon une stratégie dangereuse et à facettes multiples pour apaiser leurs soutiens occidentaux et isoler davantage l'Iran ». ¹⁴⁹⁶

Il est en effet important de noter qu'en l'état, l'un des pays à qui cela poserait sans doute un réel problème qu'une vaste coopération islamique incluant l'Iran voie le jour est Israël. Avant que les négociations sur le nucléaire iranien ne donnent lieu à la conclusion de l'accord de Vienne, les Etats-Unis semblaient également intéressés par la constitution d'une alliance régionale de « pays modérés » pour équilibrer la puissance iranienne. ¹⁴⁹⁷ Pourtant, il est possible de considérer que l'ensemble des acteurs régionaux, y compris Israël, auraient beaucoup à gagner – en particulier dans le contexte actuel, considérablement tendu par le durcissement des antagonismes entre communautés et par l'essor du terrorisme – si leurs efforts portaient davantage sur une entente élargie entre eux plutôt que sur de nouveaux moyens de se combattre les uns les autres.

Notons d'ailleurs que certains chercheurs spécialisés dans l'étude de l'Iran soulignent que si l'on assiste bien à un « retour régional de l'Iran » aujourd'hui, celui-ci se fait bien plus vers l'Asie que vers les pays arabes (Clément Terme lors d'une conférence sur l'Iran organisée à l'IRSEM le 29 novembre 2016. Deux autres chercheurs, Mohammad-Reza Djalili et Pierre Pahlavi, soulignaient quant à eux que l'Iran, prenant comme modèle la Chine, cherche bien à nouer des relations croissantes, essentiellement économiques, avec les Etats de cette région mais que celles-ci ne s'assortissent pas d'une volonté de domination idéologique).

¹⁴⁹⁶ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 156.

¹⁴⁹⁷ « Durant l'été 2007, Washington annonce des ventes d'armes importantes à l'Egypte, Israël et les pays arabes du Golfe et mène une campagne diplomatique pour consolider un front anti-iranien, qui culmine en janvier 2008 avec la visite du Président Bush en Israël, en Cisjordanie, au Koweït, au Bahreïn, aux EAU, en Arabie saoudite et en Egypte » (Gregory F. Gause, *The International Relations of the Persian Gulf*, p. 177).

Pour ce faire, une solution pourrait en réalité être de repenser leur approche de la sécurité en profondeur, comme nous nous proposons de l'explorer dans la dernière sous-partie de notre thèse.

Tandis que l'apparente harmonie renouvelée entre la plupart des membres du CCG depuis 2014 est en phase avec un besoin impérieux de coopération régionale élargie, les initiatives portées par l'Arabie saoudite pour combattre le terrorisme semblent bien plutôt viser à ostraciser l'Iran – ce qui comporte de forts risques de déstabilisation – qu'à déployer une stratégie collective de sécurité qui permettrait de stabiliser la région.¹⁴⁹⁸ Pour contradictoire que cela puisse paraître, ces initiatives ne sont pas surprenantes puisqu'elles sont cohérentes avec la tendance traditionnelle des dirigeants du Golfe à placer leur propre survie et leur influence régionale au-dessus de toute autre considération. Dans ces conditions, le scénario d'une plus grande coopération des pays du CCG avec l'Iran, qui serait pourtant bienvenue, semble irréalisable et irréaliste en l'état. Afin d'y parvenir, les acteurs de la Péninsule pourraient avoir besoin de complètement réévaluer leur discours sécuritaire.

« L'école anglaise s'est penchée sur les options des diplomates pour construire un ordre durable dans la société internationale en développant des intérêts et des valeurs communes qui favorisent les pratiques de sécurité commune. (...) Une nouvelle approche implique de chercher à ouvrir le potentiel de l'agence humaine pour renforcer la coopération et la confiance à tous les niveaux de la communauté politique. Au cœur de cela, on trouve la notion de sensibilité du dilemme de sécurité, qui cherche (...) à surmonter le défi de signaler efficacement une intention pacifique, et donc de transcender les dilemmes d'interprétation et de confiance ». ¹⁴⁹⁹

Rappelons que jusqu'à présent, les pays du CCG ont surtout organisé leurs stratégies autour de la sécurité politique et militaire, et que la priorité donnée à la première compromet parfois la seconde. Or, il est possible d'envisager qu'un moyen d'assurer les deux conjointement serait de capitaliser sur l'élaboration de mesures de confiance à échelle régionale. Par ailleurs, nous savons que si un enjeu est adroitement sécuritisé et accepté comme tel par le public concerné, le décideur principal se sentira le droit et le pouvoir de prendre des mesures extraordinaires pour le combattre.¹⁵⁰⁰ Sur ces bases, nous avançons une hypothèse : une réévaluation des enjeux qui font l'objet d'une sécuritisation dans le discours des dirigeants du CCG pourrait représenter une grande avancée en direction de la pacification et de la stabilisation de l'ensemble de la région. A cet égard, il faut noter que les pays du Golfe ne manquent pas d'objets référents alternatifs de la sécurité, au-delà du régime, auxquels ils pourraient donner une plus grande priorité à l'avenir et, ce faisant, inciter l'ensemble des acteurs à une plus grande coopération.

¹⁴⁹⁸ Cette idée est d'ailleurs corroborée par la crise diplomatique survenue au sein du CCG le 5 juin 2017.

¹⁴⁹⁹ Ken Booth et Nicholas J. Wheeler, "Uncertainty", p. 142; 148.

¹⁵⁰⁰ Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, p. 23.

C. La prégnance de la menace sur les autres dimensions de la sécurité

Ni le conflit yéménite ni l'essor du terrorisme n'ont remis en cause l'approche traditionnelle de la sécurité par le Qatar et les EAU en dépit de ses limites et écueils. Ces deux acteurs pourraient en théorie réévaluer leurs stratégies pour répondre aux enjeux de sécurité politique et militaire que ces deux phénomènes exogènes représentent à travers une coopération multilatérale plus large que ce qui a été envisagé jusqu'à présent. Cependant, ceci s'avère difficile. Premièrement, les récentes initiatives saoudiennes au niveau régional (intervention au Yémen et création de la CIM) traduisent et contribuent à alimenter les différents niveaux d'égoïsme qui fondent justement leur approche traditionnelle de la sécurité. Il est dès lors possible d'avancer qu'il existe un effet d'entraînement entre les pays du Golfe. Par ailleurs, le conflit yéménite et l'essor du terrorisme pèsent directement sur la sécurité politique et militaire de nos petits Etats-Princes. Par conséquent, ceci n'incite peut-être pas leurs régimes à réévaluer les mécanismes de leur approche traditionnelle, axée sur leur propre survie à court terme. Sur ces bases, cette sous-partie formule l'hypothèse que des facteurs exogènes moins immédiatement liés aux dimensions politique et militaire de leur sécurité pourraient inciter le Qatar et les EAU à élargir leur conception même de la sécurité – et ainsi réexaminer leur hiérarchisation de ses objets référents.

En présentant la prégnance et la multitude des menaces qui pèsent sur les trois secteurs non-traditionnels (économique, sociétal et environnemental) de leur sécurité, nous cherchons à montrer que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes font aujourd'hui face à de nombreuses problématiques qui sont susceptibles de leur ouvrir de nouveaux horizons sécuritaires. Ceci permet de replacer au cœur du débat sur la sécurité du Golfe des thématiques qui ont généralement été occultées par la littérature sur la région, laquelle s'est jusqu'à présent bien davantage intéressée aux aspects politiques et militaires de la sécurité de ces acteurs. Ceci est aussi l'occasion d'ouvrir des pistes de réflexions pour apporter une réponse exhaustive aux enjeux de sécurité globale actuels de nos petits Etats-Princes. Enfin, ceci replace leurs problématiques sur l'axe de considérations plus générales sur les interconnexions reliant les différents secteurs de la sécurité des acteurs sur la scène internationale. En effet, les enjeux qui affèrent à ces trois dimensions non-traditionnelles sont eux-mêmes intimement liés à la sécurité politique et militaire des acteurs.

Parmi les enjeux de sécurité non-traditionnels des petits Etats-Princes du Golfe, les défis liés à l'économie politique de la distribution de leurs ressources et leur raréfaction croissante peuvent être considérés comme le facteur de risque le plus prégnant compte tenu du fait que leurs stratégies de survie reposent largement sur leurs importantes ressources économiques. Ceci ne doit pas pour autant occulter d'autres défis sur le plus long terme qui ont « le potentiel, s'ils ne sont pas, ou pas bien, traités, de venir frapper au cœur le contrat social et les mécanismes de redistribution

qui lie l'Etat à la société dans les monarchies pétrolières arabes ». ¹⁵⁰¹ A cet égard, l'importance des facteurs de risques sociétaux et environnementaux est à souligner. Pris ensemble, ces défis sont susceptibles d'avoir un impact profond non seulement sur l'économie politique traditionnelle des Etats du Golfe mais aussi sur leur stabilité et leur sécurité à long terme.

Nous présenterons successivement les défis pesant sur les dimensions économique, sociétale et environnementale de la sécurité des Etats du Golfe. Leur importance permet de comprendre la pertinence qu'il y aurait à ce que ces pays repensent leur approche traditionnelle de la sécurité, selon des lignes que nous exposerons. Cependant, il semble que cette voie ne soit pas privilégiée par les régimes locaux, qui continuent de raisonner selon des logiques égocentrées. Malgré la prégnance de ces défis ayant trait aux dimensions non-traditionnelles de leur sécurité, il sera important de souligner à quel point ces acteurs ne semblent toujours pas enclins à repenser leurs logiques sécuritaires et la manière dont ils font face aux facteurs de risques qui pèsent sur eux – ou sur leur sécurité prise dans un sens bien plus large que la définition très limitée qu'ils en adoptent. Comme le montre leur traitement des problématiques dont nous aurons souligné l'urgence, il apparaît en effet que les acteurs locaux continuent de raisonner selon des logiques privilégiant la survie du régime et la préservation de leurs dynamiques rentières à toute autre alternative.

1) Une sécurité économique en apparence solide mais sujette à quelques vulnérabilités

Au sein de l'approche sectorielle de la sécurité, ¹⁵⁰² la sécurité économique correspond à « la capacité de l'Etat à accéder aux ressources stratégiques et aux marchés nécessaires au maintien de sa puissance et de son bien-être ». ¹⁵⁰³ Dans le cas de nos petits Etats-Princes, il semble au premier abord que ce secteur ne soit pas celui qui pose le plus de problèmes, ou *le moindre* problème, puisque l'importance de leurs ressources énergétiques et économiques leur a justement permis de préserver le bien-être du régime et de la population mais aussi de gagner un statut inédit pour des petits Etats à échelle régionale et internationale – le premier représentant une condition nécessaire au second. En dépit de ces remarques, il est possible de mettre au jour plusieurs vulnérabilités du Qatar et des EAU en termes de sécurité économique. L'une d'elles tient à leur grande dépendance aux hydrocarbures. Malgré la diversification économique depuis les années 1990 aux EAU et plus récemment au Qatar, la dépendance de ces deux Etats à cet égard demeure suffisamment importante pour représenter

¹⁵⁰¹ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 5-6.

¹⁵⁰² Voir Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, mais également Sean M. Lynn-Jones et Steven E. Miller (dir.), *Global Dangers. Changing Dimensions of International Security*, Cambridge : MIT Press, 1995 ainsi que Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

¹⁵⁰³ Thierry Balzacq, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 52, hiver 2003-2004, p. 41.

un facteur de risques pesant sur leur stabilité économique et politique. Par ailleurs, les stratégies de nos petits Etats-Princes face à cette vulnérabilité engendrent elles-mêmes des facteurs de risques – économiques et sociétaux – à long terme. Pourtant, ces acteurs pourraient s'en prémunir, en mettant l'accent sur un modèle économique pérenne qui serait par exemple davantage fondé sur le développement de capacités de production locales diversifiées. Ils pourraient même œuvrer à une plus grande stabilité régionale, à la croisée de plusieurs secteurs de la sécurité, en consolidant des dynamiques de coopération économique élargie. Aussi commencerons-nous par présenter les vulnérabilités inhérentes à la dépendance aux hydrocarbures avant d'explorer le potentiel stabilisateur qu'aurait un changement de logiques – et de pratiques – à niveau national mais aussi régional et d'y confronter les voies privilégiées par les acteurs locaux, qui comportent d'importantes limites.

La chute des cours du pétrole à partir de l'été 2014 a, ainsi que nous l'avons noté, eu une incidence sur les finances publiques des Etats du Golfe. Si le Qatar et les EAU ont mieux absorbé cette baisse de leurs recettes liées aux hydrocarbures que d'autres pays comme l'Arabie saoudite, notamment grâce à leur faible démographie, cet événement a permis de constater qu'ils demeurent aujourd'hui fortement dépendants de ces ressources – quoiqu'inégalement. En effet, il est important de marquer une différence entre le Qatar, dont l'économie « repose toujours en grande partie sur le secteur des hydrocarbures, qui représentait 51% du PIB, 84% des exportations et 70% des recettes budgétaires en 2015 », ¹⁵⁰⁴ et les EAU, pour lesquels le secteur pétrolier représente moins de 30% du PIB. ¹⁵⁰⁵ Au sein même de la fédération, il faut cependant marquer une distinction entre les différents émirats, l'économie d'Abu Dhabi reposant encore fortement sur la production d'hydrocarbures (49% du PIB de l'émirat), ¹⁵⁰⁶ contrairement à celle de Dubaï :

« Contribuant à moins de 6% du PIB, [ses] ressources en hydrocarbures sont extrêmement limitées et devraient être épuisées à l'horizon 2020/2030. La production n'a cessé de diminuer, passant de 410 000 barils par jour en 1991 à un niveau compris entre 50 000 et 70 000 b/j aujourd'hui ». ¹⁵⁰⁷

¹⁵⁰⁴ DG Trésor (ministère de l'Economie), « Situation économique et financière du Qatar », disponible à l'adresse : http://www.tresor.economie.gouv.fr/11417_situation-economique-et-financiere-du-qatar (consulté le 4 juillet 2017). La même source confirme que la chute des prix des hydrocarbures depuis 2014 a pesé sur les performances économiques du Qatar : « Si la croissance en volume du PIB s'est établie à 3,6% en 2015, elle a été ramenée à 2,3% en moyenne en glissement annuel sur les trois premiers trimestres de l'année 2016 (-10,5% pour le PIB nominal). Les exportations se sont contractées de 25% en moyenne en 2016 ».

¹⁵⁰⁵ DG Trésor (ministère de l'Economie), « Situation économique et financière des Emirats arabes unis », juin 2016, disponible à l'adresse : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/425703> (consulté le 4 juillet 2017). L'article précise : « La croissance a probablement été ramenée de 4,6% en 2014 à un niveau voisin de 3% en 2015. D'abord parce que la progression du secteur des hydrocarbures a été proche de 0 (0,3%) en raison de l'effet conjugué de la baisse du prix du pétrole et de la stagnation de la production. Ensuite parce que la croissance des secteurs d'activité non liés aux hydrocarbures est trop "molle" (estimée à un maximum de 4,5% en 2015) pour compenser l'atonie du secteur pétrolier ».

¹⁵⁰⁶ Coface, Emirats arabes unis (fiche pays), disponible à l'adresse : <http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Emirats-arabes-unis> (consulté le 4 juillet 2017).

¹⁵⁰⁷ DG Trésor (ministère de l'Economie), « Situation économique et financière de l'émirat de Dubaï », juin 2016, disponible à l'adresse : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/425706> (consulté le 4 juillet 2017).

Quant aux émirats du nord de la fédération, s'ils ne possèdent pas de ressources en hydrocarbures – à l'exception de Sharjah, qui a été un producteur de gaz et pétrole par le passé mais dont la production est aujourd'hui minimale –, ce qui pourrait laisser entendre qu'ils ne sont pas économiquement dépendants de ce secteur, ils contribuent en fait assez peu à l'économie nationale. A cet égard, ils peuvent dès lors peu ou prou être considérés comme des consommateurs nets. Or, ces déséquilibres viennent lourdement peser sur la stabilité économique du pays, particulièrement dans un contexte d'augmentation continue de la consommation domestique d'énergie.¹⁵⁰⁸ Il faut en effet souligner que l'amoindrissement des recettes de nos deux petits Etats-Princes issues de leurs ressources naturelles pourrait venir d'une chute des cours – comme l'illustre ce qu'il se passe depuis l'été 2014 – ou, à plus long terme, d'une raréfaction de ces ressources, mais également de l'augmentation des demandes nationales, lesquelles peuvent tendre à limiter les possibilités d'exportation des hydrocarbures de ces Etats. Si le Qatar, avec sa faible démographie, semble assez peu impacté par ces problématiques, il en va autrement des EAU.

« Les gouvernements de Dubaï et d'Abu Dhabi ont connu des problèmes en ce qui concerne le subventionnement des compagnies d'essence soutenues par l'Etat telles que Emirates National Oil Company et Emirates Petroleum Products Company (appartenant à Dubaï) ou Emarat (propriété d'Abu Dhabi). En 2010, les stations-services de ces entreprises ont commencé à connaître une pénurie de carburant – une situation qui s'est poursuivie en 2011. Initialement, les pénuries ont été attribuées à des problèmes logistiques, mais il s'est plus tard avéré que les livraisons n'étaient pas réalisées en raison de l'incapacité des entreprises à effectuer les paiements. Malgré la hausse des prix du carburant ces dernières années – une mesure extrêmement impopulaire auprès des ressortissants des EAU –, il apparaissait qu'il n'y avait pas d'autre solution étant donné que les différents gouvernements au niveau des émirats avaient même commencé à supprimer les subventions aux carburants au motif qu'elles coûtaient des centaines de millions de dollars par an au pays. (...) En 2011, cependant, en raison du risque politique qu'auraient pu représenter d'autres hausses des prix dans le contexte du printemps arabe et de la popularité croissante de divers groupes d'opposition aux EAU, les autorités d'Abu Dhabi ont effectué un virage à 360° en fournissant encore plus de capital à Emarat ». ¹⁵⁰⁹

En dépit de leur apparente stabilité économique et des promesses portées par la diversification de leurs sources de revenus au-delà de la production de pétrole et de gaz, on comprend donc que les EAU et le Qatar sont encore très dépendants des hydrocarbures, y compris pour leur rôle dans le contrat social et les mécanismes de redistribution sur lesquels repose leur stabilité politique. Cette problématique se trouvant à la croisée des secteurs économique et politique de leur sécurité, il semble dès lors particulièrement important et urgent d'y apporter une réponse exhaustive.

¹⁵⁰⁸ « Le plus problématique pour Abu Dhabi est l'augmentation de l'énergie qu'il doit fournir aux six autres émirats au sein des EAU, leurs demandes augmentant également » (Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 114).

¹⁵⁰⁹ Ibid., p. 116-117.

Face aux multiples vulnérabilités que représente la dépendance aux hydrocarbures pour la bonne santé de leur économie mais aussi celle des relations entre le régime et la population, nos deux petits Etats-Princes pourraient explorer deux pistes complémentaires en interne : développer des capacités de production locales diversifiées et réévaluer les dynamiques rentières qui continuent d'assurer la stabilité du régime au détriment d'autres problématiques sur le long terme. Certes, il est possible de considérer que les gouvernements locaux ont bien compris ces enjeux et ont d'ailleurs mis en place leurs stratégies de diversification économique à cette fin. Cependant, il apparaît non seulement que l'émancipation économique vis-à-vis des hydrocarbures que représentent leurs récents processus d'industrialisation peut être mise en cause¹⁵¹⁰ mais également que l'efficacité de ces mesures est en réalité indissociable de leur capacité à repenser, en parallèle, le contrat social rentier sur lequel a jusqu'à présent reposé leur régime politique. Nous avons en effet souligné à quel point la perpétuation du système redistributif de nos deux petits Etats-Princes obérait les efforts qu'ils déploient – y compris en termes d'éducation – pour gagner en autonomie tant vis-à-vis des partenaires extérieurs que vis-à-vis des hydrocarbures.

Notons que le contexte actuel de chute des cours du pétrole pourrait justement représenter une fenêtre d'opportunité pour repenser leur approche, bien que l'urgence de mesures telles qu'une pression fiscale accrue sur les citoyens signifie que les décideurs disposent aujourd'hui d'une marge d'erreur particulièrement étroite et ont dès lors « un besoin vital d'absorber rapidement les leçons des échecs du passé en la matière ». ¹⁵¹¹ Parmi les recommandations faites par Kristian Ulrichsen aux dirigeants des pays *de part et d'autre* du Golfe, certaines retiennent particulièrement notre attention, notamment l'idée qu'il est nécessaire pour eux de travailler avec un éventail aussi large que possible de partenaires – tant selon une approche *bottom-up* que selon une approche *top-down* – et celle selon laquelle les aspects économiques et politiques des réformes devront être étroitement liés car « l'introduction de taxes et de redevances, aussi progressive soit-elle, changera inévitablement les rapports entre le citoyen et l'Etat ». ¹⁵¹²

¹⁵¹⁰ Voir notre chapitre III.5.B. où nous avons notamment souligné que les processus d'industrialisation de nos deux petits Etats-Princes demeurent très dépendants des subventions du gouvernement, alors que les richesses de ce dernier restent essentiellement liées à la rente pétrolière (cf. le sauvetage économique de Dubaï par Abu Dhabi au moment de la crise économique et financière de 2008-2009 ou le fait que l'industrie de la défense développée à Abu Dhabi est portée à bout de bras par le gouvernement).

¹⁵¹¹ Kristian C. Ulrichsen, *Economic Diversification Plans: Challenges and Prospects for Gulf Policymakers*, p. 1. L'auteur précise que les dirigeants de ces Etats « doivent profiter de l'opportunité actuelle que représentent les prix bas du pétrole et des budgets qui ont parfois devenus déficitaires pour mettre en place des mesures qui auraient été politiquement beaucoup plus difficiles en période d'abondance » et que « l'urgence des pressions budgétaires auxquelles sont soumis les producteurs de pétrole du Moyen-Orient signifie que les décideurs n'ont plus le luxe de la lenteur du changement progressif qui a caractérisé les épisodes de réforme précédents dans les Etats du CCG » (Ibid.).

¹⁵¹² Ibid.

Ces recommandations font écho à deux aspects essentiels dans la refonte des stratégies adoptées jusqu'à présent par les régimes de nos petits Etats-Princes et de leurs voisins du CCG à laquelle ces acteurs pourraient envisager de procéder. Le premier est celui de l'intérêt qu'ils auraient à consolider des dynamiques de coopération élargie – ce que nous avons exploré en plusieurs endroits de notre thèse au sujet des enjeux sécuritaires sur le plan politique et militaire mais qui vaut également, ou surtout, pour la dimension économique de leur sécurité. En effet, l'incidence positive de la coopération économique et commerciale entre les Etats sur la sécurité globale de l'ensemble des acteurs a largement fait ses preuves, notamment en Europe. Dès lors, en revalorisant les enjeux économiques dans leur hiérarchisation des objets référents de la sécurité, les régimes du Golfe pourraient ouvrir la voie à une véritable pacification de la région – et plusieurs spécialistes du Golfe appellent régulièrement une telle coopération de leurs vœux, y compris avec l'Iran.¹⁵¹³ Il faut cependant ajouter qu'une telle solution ne pourrait fonctionner que si les régimes locaux faisaient sensiblement évoluer leur conception de la sécurité économique. Nous faisons ici référence au fait que si les décideurs de nos deux petits Etats-Princes sont tout à fait conscients des risques qui pèsent sur leur stabilité économique, ils semblent l'analyser essentiellement à travers le prisme de leur propre survie, laquelle passe par des mécanismes rentiers dont nous venons justement de rappeler les limites mais également par un rejet de l'Iran comme menace existentielle sur l'intégrité territoriale et, surtout, sur leur stabilité monarchique. Or, et il s'agit là du second aspect important des stratégies qu'ils pourraient mettre en place à l'avenir, il serait utile voire nécessaire que les dirigeants du Golfe envisagent désormais cette sécurité non plus seulement de manière relativement égo-centrée mais dans une perspective élargie de sécurité humaine – c'est-à-dire le bien-être des individus qui composent la nation.

« Le Rapport sur le développement humain a élucidé pour la première fois le concept de "sécurité humaine", qui concerne la sécurité des individus et des communautés plutôt que celle des Etats, lorsqu'il a souligné que la notion de sécurité avait "trop longtemps été interprétée de manière restrictive...se rapportant davantage aux Etats-nations qu'aux personnes" ». ¹⁵¹⁴

En effet, tant que les régimes du Golfe interprètent les enjeux sécuritaires qui pèsent sur leur Etat au seul prisme de leur propre stabilité et se reposent dès lors sur les formules qui leur ont traditionnellement assuré ce résultat, ils ne pourront aucunement s'aventurer à des réformes s'inscrivant dans l'idée que leur population et leur économie s'épanouiraient peut-être plus

¹⁵¹³ « Les statistiques concernant le commerce bilatéral entre l'Iran et les EAU mettent en lumière l'importance des interactions économiques comme base pour élargir les domaines d'intérêt commun. [Par exemple], la pure logique suggère qu'une solution au conflit irano-émirati au sujet des trois îles serait la création d'une "zone économique mutuelle" sur l'île d'Abu Musa, dont les deux Etats se partagent la souveraineté. Mais la politique dans cette région défie souvent la logique » (Saideh Lotfian, "A Regional Security System in the Persian Gulf", p. 117).

¹⁵¹⁴ Mary Kaldor, *Human Security: Reflections on Globalization and Intervention*, Cambridge: Polity Press, 2007, p. 182, cité dans Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 65.

dans un modèle qui s'éloigne d'un pacte rentier hautement contre-productif et capitalise davantage sur les synergies – notamment économiques – qui pourraient être valorisées à niveau régional. Les stratégies mises en place par nos deux petits Etats-Princes face à la vulnérabilité identifiée que représente leur trop grande dépendance aux hydrocarbures et à leurs cours sont d'ailleurs une excellente illustration de cette hypothèse. Elles permettent en effet de conserver les logiques traditionnelles de ces pays comme garde-fous court-termistes contre toute révolution mais comportent de nombreux facteurs de risques – économiques ainsi que sociétaux – à long terme.

Comme nous l'avons souligné, les dirigeants du Golfe sont tout à fait conscients du défi que représente la préparation de leur avenir si et quand les hydrocarbures viendront à manquer – ou quand la rente issue de ces ressources ne suffira plus à assurer la stabilité de leurs Etats. C'est la raison pour laquelle ils ont notamment placé les réformes éducationnelles et l'économie de la connaissance au cœur de leurs ambitieux projets de diversification économique. Cependant, il est tout d'abord intéressant de noter que le budget consacré à l'éducation au sein de leurs Etats demeure substantiellement moins important que celui qu'ils consacrent à leurs dépenses militaires, ce qui ne laisse aucune équivoque quant aux domaines auxquels les dirigeants du Golfe continuent d'accorder leur priorité.¹⁵¹⁵ Dès lors, il est possible de considérer que l'accent perpétuel mis par les régimes du CCG sur la dimension politique et militaire de leur sécurité représente une menace croissante pour leur sécurité économique. A cet égard, il est par exemple parlant que les dirigeants saoudiens aient décidé de maintenir et même d'augmenter leur production de barils de pétrole dans le courant de l'année 2016 afin de limiter les revenus que l'Iran pouvait tirer de sa production d'hydrocarbures alors que cette décision représentait un risque important pour leur propre sécurité économique et celle de leurs « frères » au sein du CCG.

Au-delà de cette remarque, il faut rappeler à quel point les voies privilégiées par les acteurs locaux pour répondre à leurs défis sur le plan de leur dépendance aux hydrocarbures comportent d'importantes limites. Celles-ci tiennent notamment aux risques économiques que ces choix comportent. Nous pensons ici au fait que les régimes du Golfe semblent aspirer à opérer non pas une transition d'une économie de rente à une économie de production mais plutôt un passage de la rente pétrolière aux revenus d'investissements comme principale ressource économique. Or, ceci ne les met pas nécessairement plus à l'abri de sévères inflexions dans leurs sources de revenus, au sens où leur économie – et notamment leurs importants fonds souverains – demeurent dépendants des flux internationaux, lesquels peuvent connaître des soubresauts dramatiques.

¹⁵¹⁵ Aux EAU, « alors que l'allocation du budget fédéral pour l'éducation dépasse maintenant 2 milliards de dollars, cela ne représente qu'un tiers de l'allocation pour les dépenses militaires et, en termes relatifs, environ le quart des dépenses pour l'éducation de certains autres Etats arabes » (Christopher Davidson, *Abu Dhabi : Oil and Beyond*, p. 151).

En outre, si une partie croissante de leur économie repose bien sur des activités de production en local, nous avons souligné que ces dernières étaient généralement prises en charge par une main d'œuvre étrangère. Or, ceci représente deux facteurs de risques économiques. Le premier est que les Etats du Golfe ne sont pas à l'abri d'un départ soudain et massif de ces expatriés sur lesquels reposent largement leur économie. Le second est que la plupart de ces expatriés ne réinvestissent pas leur salaire en local, préférant l'envoyer à l'extérieur, vers leurs familles qui sont bien souvent restées dans leur pays d'origine.¹⁵¹⁶ On voit donc que les mesures déployées par les régimes du CCG ne garantissent pas forcément leur sécurité économique sur le long terme.

Par ailleurs, il est important de noter que les stratégies adoptées par ces régimes comportent des risques *socio*-économiques non négligeables. Nous pensons ici à la problématique – largement explorée dans notre chapitre 5 – du « chômage volontaire » et du désintérêt d'une partie non négligeable de la population locale pour tout effort intellectuel ou professionnel, ce qui perpétue la logique non productive de l'économie nationale et n'est pas prompt à engendrer quoi que ce soit de nouveau tant qu'un effort particulier ne sera pas déployé par les dirigeants pour sortir des mécanismes rentiers généralisés à tous les échelons de l'Etat. Au-delà de ces questions, le fait que l'économie de ces pays repose essentiellement sur une main d'œuvre étrangère provoque des tensions au niveau sociétal. Cela pourrait représenter de nombreux facteurs de risques pour l'avenir, comme nous proposons de l'étudier plus avant dans le mouvement suivant. Avant de nous y atteler, soulignons que si les dirigeants des pays du Golfe semblent systématiquement privilégier leur intérêt individuel immédiat au détriment de l'intérêt collectif sur le long terme, cette dynamique n'est pas observable seulement chez eux. Ainsi le rapport de la *Commission on Global Governance*¹⁵¹⁷ argue-t-il dès 1995 que « le concept de sécurité mondiale doit être élargi et dépasser l'accent traditionnellement mis sur la sécurité des Etats pour inclure la sécurité des personnes et la sécurité de la planète ».¹⁵¹⁸ Ceci est d'autant plus crucial que, pour les acteurs du Golfe comme pour tous les autres acteurs au sein du concert des nations, élargir ainsi leur conception de la sécurité et valoriser ces problématiques humaines dans leur agenda politique permettrait d'ouvrir de nouveaux horizons de sécurité régionale et internationale.

¹⁵¹⁶ « Etant donné que la plupart des expatriés sont célibataires et vivent dans des logements subventionnés par le gouvernement ou par leur sponsor local, ils ont tendance à ne dépenser qu'un faible pourcentage de leur revenu aux EAU. La majeure partie de leur revenu est transférée dans leur pays d'origine. Ce segment de la main-d'œuvre étrangère élimine une part significative des ressources financières des EAU, ce qui entraîne un effet négatif sur l'économie » (Ahmed Alsharyani, *The Emirates and the Expatriates : Assessing the UAE's Plans to Reduce its Foreign Worker Program*, p. 48-49).

¹⁵¹⁷ La *Commission on Global Governance* a été créée en 1992 à l'initiative de Willy Brandt pour réfléchir à l'organisation du monde après la Guerre froide.

¹⁵¹⁸ Commission on Global Governance, *Our Global Neighbourhood*, Oxford: Oxford University Press, 1995, p. 338.

2) *Une sécurité sociétale fragile au sein d'Etats rentiers « à minorité locale »*

La sécurité sociétale, qui fait son apparition dans la littérature au début des années 1990, correspond selon Barry Buzan au « maintien, au sein de conditions acceptables de progrès, des modes linguistiques traditionnels, de la culture et de la religion, de l'identité nationale et des coutumes ». ¹⁵¹⁹ Tandis qu'elle constitue dans les travaux de cet auteur l'un des cinq secteurs de la sécurité de l'*Etat*, elle connaît une reconceptualisation par Ole Waever deux ans plus tard. Tout en gardant l'idée que la sécurité sociétale représente l'un des pans de l'approche sectorielle de la sécurité étatique, ce dernier défend l'hypothèse que la société peut, en réalité, être considérée comme un objet référent de la sécurité à part entière ¹⁵²⁰ – ce qui introduit la possibilité d'une déconnection entre ce qui relève de la souveraineté de l'Etat et ce qui touche l'identité de sa société. A la fin des années 1990, dans un ouvrage commun, ils s'accordent finalement sur cette formulation :

« [La société] concerne l'identité, la conception de soi de communautés et d'individus s'identifiant comme membres d'une communauté. (...) L'insécurité sociétale existe quand des communautés, de quelque nature que ce soit, définissent un événement ou une situation potentielle comme une menace à leur survie en tant que communauté ». ¹⁵²¹

Les risques pouvant peser sur la sécurité sociétale sont multiples mais ils tournent souvent autour de points de tension similaires tels que l'immigration, les minorités, les droits civiques ou la reconnaissance politique. ¹⁵²² Dans le cas du Qatar et des EAU, il semble que les plus grands défis à leur sécurité sociétale se trouvent à la croisée des deux premières problématiques, puisqu'ils tiennent au fait que les citoyens dotés de la nationalité sont en réalité minoritaires au sein de la population totale du pays. Le déséquilibre démographique entre les citoyens et les expatriés représente de forts enjeux de sécurité sociétale car les « locaux » considèrent l'importante présence étrangère comme une menace à l'identité de leur société. Il faut toutefois ajouter que ce déséquilibre représente aussi un défi pour la sécurité sociétale comprise comme l'un des cinq secteurs de la sécurité de l'*Etat*. L'émergence de revendications en termes de droits civiques et de reconnaissance politique ou l'essor de violences au sein de la majorité expatriée de la population sont en effet susceptibles de déstabiliser le système traditionnel de ces Etats. Enfin, il faudra évoquer les risques sociétaux non négligeables qui tiennent justement à ce système traditionnel, particulièrement en ce qui concerne l'économie rentière.

¹⁵¹⁹ Barry Buzan, *People, States and Fears*, p. 19.

¹⁵²⁰ Pour cet auteur, la sécurité sociétale « concerne la capacité d'une société à conserver ses caractéristiques essentielles en dépit de l'évolution du contexte et d'éventuelles menaces sur elle » (Ole Waever et al., *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Londres : Pinter, 1993, p. 23).

¹⁵²¹ Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, p. 119.

¹⁵²² Thierry Balzacq, « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse », *Fédéralisme Régionalisme*, vol. 4, 2003-2004 - Régions et sécurité, <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=216> (consulté le 11 juillet 2017).

Tandis que l'importante présence d'étrangers au Qatar et aux EAU, où ils représentent l'écrasante majorité de la population totale (estimée entre 85% et 90% de cette dernière), constitue une plus-value – nuancée dans le mouvement précédent – pour la stabilité politique et économique de ces deux petits Etats-Princes, elle constitue dans le même temps une menace potentielle pour leur sécurité sociétale. Lors de nos entretiens avec de nombreux citoyens qataris et émiratis, nous avons en effet été frappée par la récurrence des références aux expatriés comme sérieux facteurs de risques en termes de dilution de l'identité nationale. Les craintes de nos interlocuteurs étaient plus précisément cristallisées autour de trois points. Le premier tient au fait que le développement urbain du Qatar et des EAU tend à faire perdre leur identité culturelle à ces pays. Ainsi le chef de la police de Dubaï, Dahi Khalfan bin Tamim, déclare-t-il en 2008 que « le boom de la construction en cours aux EAU se fera finalement au prix de la perte d'identité du pays ». ¹⁵²³ Les résidents natifs – et citoyens ¹⁵²⁴ – de ces Etats qui souffrent d'un degré variable de perte de repères identitaires ne sont en effet pas aidés par la prolifération de constructions extrêmement modernes et occidentales dans leurs villes, entre autres déterminants.

« L'essor de bâtiments en verre, qui vise à satisfaire des objectifs d'avancement technologique et des buts lucratifs, est le reflet de conceptions occidentales de progrès et de développement. Or, le danger d'absorber de tels concepts occidentaux au sein de la culture locale tient au fait que ces influences sont aujourd'hui dominantes. Au fil du temps, elles ont été de plus en plus considérées comme représentant un choix unique parmi tous les possibles pour résoudre des problématiques dans de nombreux domaines, au lieu d'être examinées à travers le prisme des modes de vie, des besoins spécifiques et des procédés locaux ». ¹⁵²⁵

Le second point qui cristallise les craintes des citoyens qataris et émiratis à cet égard, intimement lié au premier, tient au fait que la forte présence expatriée fait perdre à la société son « visage traditionnel ». Nous faisons ici référence à l'idée, véhiculée par bon nombre de nos interlocuteurs, que les populations du Qatar et les EAU ressemblent aujourd'hui davantage à celles de l'Inde ou du Pakistan qu'à celles d'un quelconque autre Etat de la région ANMO. De fait, les ressortissants asiatiques représentent plus de la moitié des expatriés présents dans nos deux petits Etats-Princes, ¹⁵²⁶ et la raison pour laquelle le premier et le second point sont liés est qu'une large partie de cette main d'œuvre asiatique est employée sur les chantiers de construction.

¹⁵²³ Voir Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 90-91.

¹⁵²⁴ Un nombre croissant de résidents au Qatar et aux EAU sont nés au sein même de ces Etats mais de parents qui sont pour partie ou tous les deux étrangers, ce qui ne leur permet pas de revendiquer le statut de citoyen à part entière. Ceci complique d'ailleurs considérablement ces problématiques.

¹⁵²⁵ Ahmed Alsharyani, *The Emirates and the Expatriates: Assessing the UAE's Plans to Reduce its Foreign Worker Program*, p. 50.

¹⁵²⁶ Les statistiques qui nous ont été plus régulièrement rapportées lors de nos entretiens sur place plaçaient à près de 60% la main d'œuvre issue des pays asiatiques, à près de 30% la main d'œuvre étrangère issue du reste de la région ANMO, et à moins de 10% la main d'œuvre issue de pays occidentaux.

Enfin, le troisième point cristallisant les craintes des citoyens qataris et émiratis tient au fait que les nombreux étrangers, qu'il s'agisse d'expatriés ou de touristes, puissent représenter une menace à la culture et aux valeurs locales, notamment en termes religieux. Il est en effet communément admis, sur place, que l'afflux important d'étrangers, dont la présence et l'introduction de coutumes et d'idées étrangères à celles qui existent dans ces pays constituent des forces de perturbation sociale majeures, engendre une érosion graduelle des valeurs traditionnelles. A terme, « ces phénomènes, s'ils ne sont pas contrôlés, pourraient avoir des conséquences cruciales d'un point de vue politique et sécuritaire et représenter une menace à la stabilité de l'Etat ».¹⁵²⁷ A ces remarques générales sur l'identité sociale et culturelle de ces pays, il faut ajouter un accent particulier sur ce qui relève des défis à leur identité religieuse. En l'état, il semble important de noter que nos interlocuteurs locaux nous ont souvent expliqué à quel point le manque de considération et de respect des étrangers pour les règles morales établies par l'islam à l'intérieur de leurs frontières les heurtaient et dans quelle mesure ce qu'ils percevaient comme une négation même de leur culture les inquiétait quant au devenir de leur société au contact d'une si large proportion d'expatriés. A la croisée de ces deux derniers facteurs d'insécurité sociétale, il est d'ailleurs intéressant de mentionner la recommandation qui est régulièrement faite aux décideurs de privilégier une immigration issue des pays arabes plutôt que d'autres pays occidentaux ou asiatiques.¹⁵²⁸ Au demeurant, ceci permettrait également d'apaiser les populations locales en les mettant au contact de ressortissants d'autres pays qui partagent davantage leurs perceptions du monde que les populations occidentales ou asiatiques :

« Le public arabe évalue toujours les Etats étrangers sur leur attitude à l'égard des questions arabes telles que la Palestine et l'Irak, et non sur leur comportement envers leur propre Etat et, malgré les alliances de leur régime avec les Etats-Unis, une grande majorité des Arabes (72%) considèrent l'Amérique comme une menace – précisément à cause de la Palestine et de l'Irak. A l'inverse, malgré la tentative des régimes sunnites pro-occidentaux de construire une menace chiite/iranienne, seulement 11%, y compris dans le Golfe, craignent l'Iran islamique. Il semble donc que l'arabisme, de plus en plus exclu des calculs des décideurs politiques de l'Etat, s'inscrit désormais au niveau de la société civile, du public et de la "rue arabe", où il s'articule avec l'islam, qui était il y a longtemps reconnu par les théoriciens du nationalisme arabe comme la plus grande réussite des Arabes ».¹⁵²⁹

Face à ces nombreux déterminants, il est en tout état de cause crucial de souligner qu'un nombre croissant de « locaux » ressentent une véritable perte de repères identitaires. Ceci permet

¹⁵²⁷ Ahmed Alsharyani, *The Emirates and the Expatriates: Assessing the UAE's Plans to Reduce its Foreign Worker Program*, p. 5.

¹⁵²⁸ Anwar Elshamy, "Gulf states told to give Arabs job preference", *Gulf Times*, 16 novembre 2008, disponible sur <http://www.qatarliving.com/forum/qatar-living-lounge/posts/gulf-states-told-give-arabs-job-preference> (consulté le 15 juillet 2017).

¹⁵²⁹ Raymond A. Hinnebusch, "The Politics of Identity in Middle Eastern International Relations", dans Louise Fawcett, *International Relations of the Middle East*, p. 154.

entre autres de comprendre leur attachement à se démarquer du reste de la population par des attributs extérieurs, notamment à travers leur mode vestimentaire :

« Dans les monarchies telles que le Qatar ou les Emirats arabes unis, où les avantages matériels de la citoyenneté sont les plus importants et où la composante expatriée de la population totale est la plus élevée, l'adhésion au code vestimentaire est la plus répandue. Comme le note une étude récente, "ce n'est pas simplement la mode qui conduit tous les hommes nationaux du Qatar à porter leur *thob* traditionnel en tout temps...l'émir et son gouvernement ont perpétué ces mythes néo-traditionnels d'authenticité, permettant la création d'une autocratie citoyenne". De toute évidence, il est important de souligner que ce code vestimentaire est principalement un produit de l'ère du pétrole et de l'Etat rentier : bien que parfois appelée "robe traditionnelle" ou même "robe islamique" par les étrangers, le code vestimentaire national actuel au sein de ces monarchies du Golfe ont peu de racines dans la tradition ou la religion, les premières photographies pré-pétrole de la région démontrant que les populations indigènes portaient autrefois une variété de couleurs et de styles ».¹⁵³⁰

Ceci étant posé, il est intéressant de rappeler que les politiques déployées par les régimes de nos petits Etats-Princes visant essentiellement voire exclusivement la satisfaction de leurs citoyens au détriment des autres composantes de la population, les craintes de ces derniers à l'égard des expatriés peuvent sembler démesurées.¹⁵³¹ Cependant, non seulement cet argument ne tient pas véritablement au sens où, qu'il s'agisse des citoyens ou des décideurs, la perception des acteurs sur la réalité – si erronée soit-elle – prend en définitive quasi-systématiquement le pas sur la réalité elle-même, mais il est en outre important de noter que la majorité expatriée de ces Etats pourrait bien vouloir conquérir de nouveaux droits civiques et une certaine reconnaissance politique à terme, comme nous souhaitons l'explorer à présent.

Tandis que le déséquilibre démographique constitue avant tout une source d'inquiétude pour les citoyens qui craignent pour la préservation de leurs codes sociétaux traditionnels et de leur identité culturelle et culturelle, il représente aussi un défi potentiel pour la sécurité sociétale comprise comme l'un des cinq secteurs de la sécurité de l'*Etat* – ou du régime. A cet égard, nous identifions deux manières dont la majorité expatriée des populations qataries et émiraties pourraient venir déstabiliser l'ordre établi au sein de nos deux petits Etats-Princes. La première est liée à l'émergence de revendications en termes de droits civiques et/ou de reconnaissance politique par des individus qui ne sont pas même considérés comme des citoyens de seconde zone. Ici, il faut rappeler que la plupart des expatriés – particulièrement les ouvriers non qualifiés – sont dépendants du bon vouloir de leurs sponsors locaux tant pour leur logement que pour leur salaire.

¹⁵³⁰ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 61.

¹⁵³¹ A cet égard, nous pensons notamment au fait que les autorités du Qatar et des EAU expulsent régulièrement, sans guère de préavis, des expatriés dont les comportements en société contrevenaient trop radicalement à la culture et aux valeurs locales, notamment en termes religieux.

Or, il arrive de temps à autres que ces expatriés manifestent pour demander une amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Ainsi avons-nous mentionné les protestations, en janvier 2011, de 3000 ouvriers d'une firme du bâtiment à Dubaï pour demander une augmentation de salaire. Ceci était loin d'être un événement isolé. En effet, Christopher Davidson note que les épisodes les plus violents au sein des camps de travailleurs se sont déroulés en Arabie saoudite et aux EAU, particulièrement depuis 2009, à la suite de l'effondrement de nombreux promoteurs immobiliers et de sociétés de construction en lien avec la crise économique et financière internationale :

« En mai 2010, au même moment où plus de 500 ouvriers syriens et égyptiens faisaient grève à La Mecque à cause de salaires impayés, plus de 100 ouvriers du bâtiment originaires du Vietnam étaient arrêtés et expulsés de Dubaï. Ayant apparemment été floués de plusieurs mois de salaires, totalisant moins de 1 400 dollars chacun, les hommes avaient manifesté en direction du ministère de l'Emploi des EAU afin de revendiquer leurs droits. Puis, en janvier 2011, ce fut le tour des travailleurs népalais, qui manifestaient pour condamner l'assaut sur l'un des leurs par cinq gardes de sécurité égyptiens – une confrontation qui aurait été déclenchée par des plaintes concernant l'absence d'installations sanitaires. Le même mois, plus de 70 travailleurs bangladais – lesquels faisaient partie d'une grève d'environ 5 000 hommes – étaient expulsés de Dubaï. Les manifestants affirmaient que leurs heures supplémentaires ne leur avaient pas été payées et ils demandaient une augmentation de leur salaire hebdomadaire de seulement 55\$ ». ¹⁵³²

Cet extrait permet de rappeler que, face à une menace qui a régulièrement été qualifiée par nos interlocuteurs sur le terrain de possible « révolte des esclaves », la réponse généralement apportée par les autorités est extrêmement ferme et dissuasive : tout expatrié mettant en péril la stabilité de l'ordre établi au sein des deux petits Etats du Golfe est arrêté et renvoyé dans son pays d'origine. Pour autant, ceci ne permet pas de complètement évacuer le risque que cette majorité expatriée pourrait représenter, non seulement car il n'est pas exclu que ces forces ouvrières parviennent au fil du temps à se fédérer suffisamment pour qu'il devienne difficile d'écarter leurs revendications à grands renforts d'expulsion, ¹⁵³³ mais aussi parce que ces populations pourraient basculer dans des formes de revendications plus violentes qui seraient dès lors plus difficiles à contenir. ¹⁵³⁴

¹⁵³² Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 65.

¹⁵³³ Jusqu'à présent, « [les protestations des expatriés] contre les abus dont ils sont victimes (confiscation des passeports, conditions de travail dangereuses, conditions d'hébergement insalubres, etc.) et pour la défense de leurs droits économiques et sociaux (paiement des salaires, augmentations) [ont tranché] avec les "soulèvements visant à réformer l'Etat et obtenir une reconnaissance de droits politiques » (Ahmed Kanna, "A politics of non-recognition ? Biopolitics of Arab Gulf worker protests in the year of uprisings", *Interface*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 147, cité dans Hélène Thiollot, « Migration et (contre)révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 31 n°3 et 4, 2015, p. 125). Pour autant, cette situation pourrait changer, et certaines personnes défendent déjà aujourd'hui l'idée qu'une intégration sélective de certains expatriés au sein de la population citoyenne de ces Etats pourrait représenter une solution à certains de leurs problèmes liés à leur trop faible démographie locale.

¹⁵³⁴ L'un de nos interlocuteurs mentionnait l'intérêt manifesté à l>IDEX 2013 par les autorités de nos deux petits Etats-Princes pour des 4x4 permettant de dérouler rapidement un grillage métallique autour d'une zone, ce qui signifiait selon lui que ces dernières se préparaient à ce type d'insurrections (entretien à Abu Dhabi en octobre 2013).

Si l'éventualité d'un recours à la violence de la population expatriée envers les autorités locales apparaît peu probable en l'état, celle de violences au sein même de la population expatriée n'est en revanche pas à écarter. Ceci constitue en effet la seconde manière dont cette dernière pourrait venir déstabiliser l'ordre établi au sein de nos deux petits Etats-Princes. Nous faisons référence à un scénario mentionné par plusieurs interlocuteurs lors de nos entretiens : celui de confrontations entre populations expatriées qui seraient exacerbées par les tensions existant entre leurs pays d'origine, notamment entre les Indiens et les Pakistanais, qui sont très nombreux au Qatar et aux EAU. Les autorités semblent bien conscientes de l'existence de tels risques, comme en attestent l'extrême fragmentation du tissu urbain dans ces pays et, plus récemment, la stricte séparation des différentes communautés qui vivent au sein des camps de travailleurs.¹⁵³⁵ Cependant, ces efforts, qui visent à contenir le risque d'un point de vue essentiellement politique, peuvent sembler vains tant qu'une véritable stratégie de long terme afin d'amoindrir la dépendance de l'Etat à la main d'œuvre étrangère n'est pas mise en place. Or, nous avons noté en plusieurs endroits à quel point le fonctionnement rentier de ces régimes, dans lequel un très large éventail d'acteurs trouve son intérêt personnel, gênait l'émergence de telles stratégies. Du point de vue strict de la sécurité sociétale, ce fonctionnement lui-même représente pourtant des risques importants.

Tandis que nous nous sommes largement penchés sur les conséquences du facteur rentier sur la stabilité politique et la sécurité économique du Qatar et des EAU, il convient en effet de ne pas occulter les importantes implications qu'il recouvre aussi d'un point de vue sociétal. Nous avons ainsi souligné à quel point le fort taux de « chômage volontaire » dans ces pays représente un obstacle aux initiatives lancées par leurs gouvernements pour nationaliser le travail et, partant, à l'autonomie à laquelle ils semblent aspirer, particulièrement en termes de défense et sécurité. Or, si cette situation engendre quelques frustrations de la part des dirigeants, notamment car une partie de la population n'est pas à la hauteur du défi de la transition économique que doivent opérer ces Etats, elle engendre également de profondes frustrations au sein même de la population. « Un nombre croissant de citoyens ne se satisfait plus de l'apathie et de l'apolitisme dans laquelle le régime la maintient, que les locaux touchent d'importants subsides de la rente pétrolière ou pas », nous expliquait ainsi l'un de nos interlocuteurs, expatrié de longue date aux EAU, début 2013.¹⁵³⁶

¹⁵³⁵ La presse locale donne parfois des exemples de ceci : « Deux groupes de travailleurs, bangladeshis et pakistanais, se sont battus à coups de batons et de pierres dans le camp, qui héberge 2000 ouvriers, avant que la police ne soit appelée pour contenir la mêlée. Depuis, les Pakistanais ont été déplacés dans un camp de Yas Island pour séparer les deux nationalités et empêcher une répétition de la violence » (Ramola Talwar Badam, "Dozens of workers injured in mass brawl at Abu Dhabi labour camp", *The National*, 22 août 2013, <https://www.thenational.ae/uae/dozens-of-workers-injured-in-mass-brawl-at-abu-dhabi-labour-camp-1.288471>, consulté le 16 juillet 2017).

¹⁵³⁶ Entretien avec un consultant à Dubaï en février 2013.

Au demeurant, cette remarque fait essentiellement écho aux craintes que les régimes du Golfe ont vis-à-vis de leur propre stabilité politique. Néanmoins, en parallèle de l'éventualité – encore largement hypothétique – que de véritables revendications de reconnaissance politique et de participation à la vie de la cité émergent chez les citoyens du Qatar et des EAU, le fonctionnement traditionnel de ces Etats engendre bien un certain nombre de risques sociétaux.

« La nouvelle génération des années 1990 étouffe désormais dans des systèmes politiques répressifs et des économies véritables "usines à chômeurs". L'affaiblissement des solidarités familiales et claniques dans des sociétés marquées par l'urbanisation extrême affaiblit l'amortissement social du chômage sur une large échelle. Les mécanismes du "clanisme politique" (*qabaliyya siyasiyya*) ou de l'Etat providence autoritaire (*al-mansaf* + *al-saif*) à la base de nombreux régimes du Golfe s'affaiblissent, créant des déclassés ou des désespérés, sans canaux d'expression, si ce n'est la violence ou la déviance ».¹⁵³⁷

Dans ce contexte très justement capturé par Philippe Droz-Vincent, il est possible d'identifier deux degrés de risques sociétaux liés au profond désœuvrement ressenti par une partie croissante de la population, particulièrement la jeunesse. Le premier est l'augmentation drastique de comportements dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres constatée chez les citoyens des pays du Golfe, laquelle peut être associée au sentiment d'ennui ou de vacuité de leur vie que tend à augmenter un système qui consiste peu ou prou à leur dire qu'ils peuvent ne rien faire et qu'ils gagneront néanmoins confortablement leur vie.

« Les taux de criminalité chez les ressortissants du Golfe ont significativement augmenté au cours des dernières décennies – principalement liés à des actes de délinquance tels que des courses de voitures extrêmement dangereuses ou le vol à l'étalage. Bien que les statistiques officielles ne soient pas disponibles, compte tenu de la sensibilité qui prévaut dans les sociétés conservatrices, l'abus d'alcool et de drogues a également augmenté considérablement parmi les populations locales, malgré les pénalités sévères associées aux stupéfiants ».¹⁵³⁸

Le second degré de risque sociétal lié à la frustration ressentie par une partie de la population est que celle-ci peut parfois pousser les ressortissants de ces pays à chercher leur « vérité » ailleurs. Nous faisons ici référence à l'intérêt croissant de bon nombre de ces citoyens pour les discours et les miroirs aux alouettes qui sont proposés par les groupes terroristes comme *al-Qaïda* ou *Da'ech* aux « déclassés » et aux « désespérés » du monde entier. Il est en effet possible d'établir des liens de corrélation entre les sentiments de vacuité et d'inutilité que peuvent avoir les individus et leur séduction par de telles idéologies. Sans que ceci se traduise nécessairement par un choix de rejoindre eux-mêmes les rangs de ces groupes, cela n'est sans doute pas étranger à la propension de nombreux citoyens du Golfe à leur envoyer des fonds privés – dont ils ne manquent justement pas.

¹⁵³⁷ Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », p. 966. Voir également Gilles Kepel, *Chronique d'une guerre d'Orient*, Paris : Gallimard, 2002.

¹⁵³⁸ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 121.

Face à ces lignes de fractures sociétales en puissance, qui ne sont pas l'apanage des pays du Golfe, il serait certes possible que les dirigeants et leurs agences officielles véhiculent des messages positifs tels « plutôt que de vous demander ce que votre pays peut faire pour vous, demandez vous ce que vous pouvez faire pour votre pays », pour reprendre les célèbres mots de John F. Kennedy.¹⁵³⁹ Cependant, comme nous le notions au sujet des articles cherchant à faire prendre conscience aux citoyens de l'originalité de leur situation économique afin de les inciter à sortir d'une situation jugée contre-productive, il peut sembler déplacé ou vain de tenter de responsabiliser la population locale dans un contexte où tout l'incite à ne pas le faire. Or, plus les dirigeants du Golfe repousseront à plus tard la délicate question d'une reformulation du contrat social rentier, plus il leur sera difficile de préserver leurs sociétés – et *in fine* leur propre stabilité politique – de tels écueils.

3) *Une sécurité environnementale et alimentaire très incertaine*

La sécurité environnementale concerne « le maintien de la biosphère locale et planétaire comme système de soutien essentiel dont dépendent toutes les autres entreprises humaines ».¹⁵⁴⁰ A cet égard, plusieurs enjeux liés les uns aux autres sont aujourd'hui en train de devenir de véritables problèmes appelant un traitement urgent par les pays du CCG. Le premier est le réchauffement climatique en lui-même. Une étude récemment parue dans la revue scientifique *Nature Climate Change* a ainsi révélé que la combinaison de températures croissantes et de taux d'humidité dramatiques pourrait venir menacer toute vie humaine dans la plupart des pays du Golfe d'ici la fin du siècle.¹⁵⁴¹ En outre, l'association du réchauffement climatique et de la croissance démographique dans ces Etats a mis au jour deux autres problèmes liés à la sécurité environnementale : la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau. Or, ces deux aspects pourraient rapidement se transformer en enjeux potentiellement existentiels, comme l'a d'ailleurs confirmé la crise alimentaire de 2007. Ainsi faudra-t-il mentionner les risques sécuritaires auxquels pourraient mener ces problématiques à l'avenir, notamment en termes de confrontations des acteurs internationaux pour accéder à des ressources qui leur font défaut – alors même que l'on pourrait au contraire imaginer qu'ils axent leurs stratégies sur une recherche collective d'un équilibre et d'un accès de tous aux ressources. Nous nous proposons d'explorer les multiples défis qui pèsent sur la sécurité environnementale du Qatar et des EAU aujourd'hui et d'interroger les tenants et les aboutissants des stratégies adoptées par leurs dirigeants pour y faire face.

¹⁵³⁹ Cette recommandation est formulée par un universitaire émirati (voir Ahmed Alsharyani, *The Emirates and the Expatriates: Assessing the UAE's Plans to Reduce its Foreign Worker Program*, p. 85).

¹⁵⁴⁰ Barry Buzan, "New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century", p. 433.

¹⁵⁴¹ Jeremy S. Pal et Elfatih A. B. Eltahir, "Future temperature in southwest Asia projected to exceed a threshold for human adaptability", *Nature Climate Change*, 26 octobre 2015.

Les pays du Golfe se trouvent dans la situation paradoxale de faire partie des plus grands pollueurs au monde par habitant alors qu'ils sont particulièrement menacés par le réchauffement climatique. Ainsi, selon l'*Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR)* publié en 2015 par la Commission européenne,¹⁵⁴² le Qatar, le Koweït, les EAU et Oman figurent tous dans le top 10 des pays dont l'empreinte carbone par habitant est la plus élevée (l'Arabie saoudite arrivant quant à elle en 11^e position). Dans le même temps, un autre rapport soulignait l'extrême vulnérabilité de ces Etats face au réchauffement climatique :

« Des zones sur la planète pourraient devenir, d'ici la fin du siècle et sans diminution des rejets de CO₂, hostiles à l'installation humaine en raison de pics de températures trop élevés. C'est l'avertissement lancé par des scientifiques du Massachusetts Institute of Technology et de l'université de Marymount dans la revue *Nature Climate Change*. Principales villes visées : Abu Dhabi, Doha, Dubaï, Dhahran et Bandar Abbas, toutes situées dans le Golfe Persique. (...) Pour les auteurs, l'habitabilité de cette région risque d'être remise en cause. Si les pays les plus riches pourront sans doute prendre des mesures pour s'adapter à cette hausse, ce ne sera pas le cas des plus démunis comme le Yemen. Ils notent également que des rituels comme le Hadj, qui rassemblent des millions de musulmans à La Mecque vont "probablement devenir plus dangereux pour les pèlerins les plus âgés" ». ¹⁵⁴³

Il est à noter que les dirigeants du Golfe semblent bien conscients de ces risques importants, comme en témoignent les nombreux projets de développement durable mis en place dans ces pays ainsi que la création d'institutions et de départements d'Etat qui visent non seulement à remédier aux crises environnementales internes mais aussi à promouvoir la R&D à échelle internationale pour transitionner vers des énergies plus propres et protéger l'environnement, en particulier au Qatar et aux EAU. Ainsi pensons-nous à des agences telles que le *Qatar Environment and Energy Research Institute* créé en 2011 sous l'égide de la *Qatar Foundation* ou l'*Environmental Agency – Abu Dhabi* établie dès 1996 afin de « protéger et améliorer la qualité de l'air, les eaux souterraines et la biodiversité de l'écosystème marin et désertique ». ¹⁵⁴⁴ Parmi les projets mis en place par nos deux petits Etats-Princes, l'un des plus impressionnants est sans doute *Masdar City*, à Abu Dhabi.

« Porté [à partir de 2008] par l'*Abu Dhabi Future Energy Company* (ADFEC), filiale de la société de développement Mubadala, qui appartient au Prince héritier, le projet consiste à créer un grand développement bas carbone dans l'arrière-pays de l'émirat. Plus largement, le but est que Masdar offre l'infrastructure d'une zone libre permettant à plus de 1 500 entreprises internationales dans le secteur des énergies renouvelables d'être basées à Abu Dhabi, ou au moins d'y installer

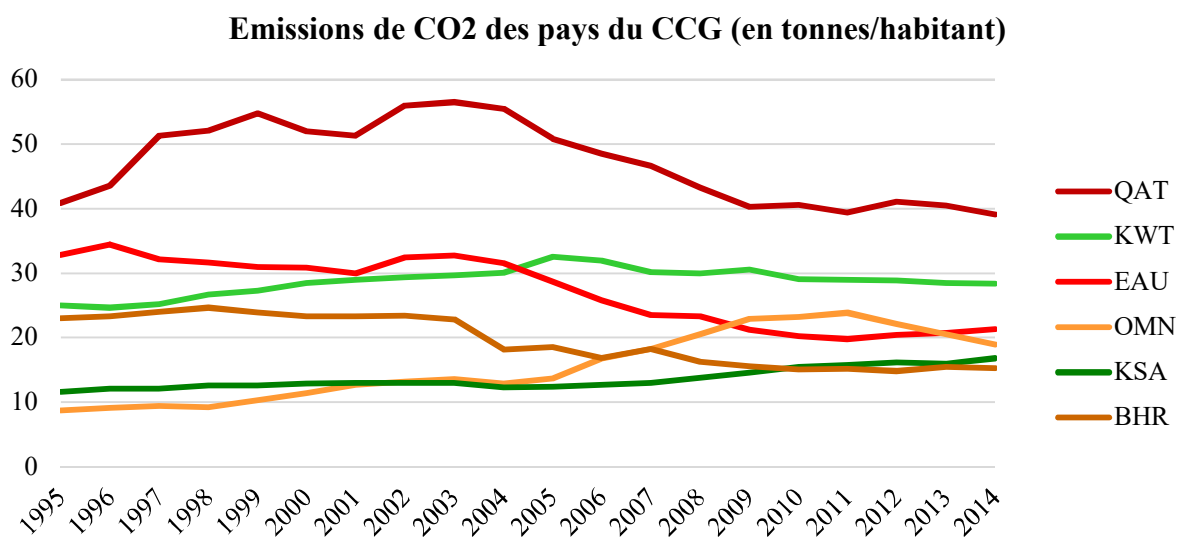
¹⁵⁴² Commission européenne, *EDGAR v4.3*, rapport établi par le Joint Research Centre (JRC) et la PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, 2015, disponible à l'adresse : http://edgar.jrc.ec.europa.eu/overview.php?v=CO2ts_pc1990-2014 (consulté le 17 juillet 2017).

¹⁵⁴³ Joël Ignasse, « Réchauffement : les pays du Golfe en danger », *Sciences et Avenir*, 3 novembre 2015, https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/rechauffement-les-pays-du-golfe-en-danger_101240, consulté le 17 juillet 2017.

¹⁵⁴⁴ Voir le site officiel de l'agence : <https://www.ead.ac/Pages/who-we-are/index.aspx> (consulté le 17 juillet 2017).

leur siège régional. (...) L'ADFEC espère également attirer des entreprises qui axent leur stratégie sur la recherche et le développement à Masdar dans le but de faire d'Abu Dhabi la capitale de la région dans le domaine des technologies vertes ».¹⁵⁴⁵

Au Qatar, qui s'est engagé à organiser une Coupe du Monde à l'empreinte carbone nulle en 2022, d'autres projets de villes durables telles que *Lusail City*¹⁵⁴⁶ sont à signaler. Il est par ailleurs important de souligner qu'au sein de l'économie diversifiée prônée par leurs plans stratégiques (*Vision 2030*), il est prévu que la part du développement durable soit prépondérante. Au regard de ces éléments, il est possible de considérer que les dirigeants du Golfe préparent efficacement leur transition énergétique. L'évolution de leurs émissions de carbone par habitant sur les vingt dernières années semble d'ailleurs corroborer cette hypothèse.



Source : *Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR)* de la Commission européenne

Comme le montre le graphique ci-dessus, le Qatar et les EAU ont réussi à significativement réduire leurs émissions de gazs carboniques par habitant depuis le début des années 2000. Cependant, ces bons résultats apparents sont à nuancer considérablement.

Tout d'abord, une confrontation de ce graphique avec celui de l'évolution de la population du Qatar et des EAU de 1971 à 2015 présent dans le chapitre 1 permet de comprendre que les émissions de CO2 par habitant ont probablement été drastiquement réduites au moins autant grâce à la forte croissance démographique que connaissent ces Etats depuis le début des années 2000 qu'en conséquence des initiatives locales en vue de réduire leur empreinte carbone globale.¹⁵⁴⁷ Cette remarque, qui fait apparaître un décalage fondamental entre les apparences et la réalité,

¹⁵⁴⁵ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 77.

¹⁵⁴⁶ *Lusail City* est une ville nouvelle située à une vingtaine de kilomètres au nord de Doha qui comprendra des zones résidentielles, commerciales et de divertissement et pourrait accueillir jusqu'à 260 000 résidents. Elle sera dotée d'un tramway et son alimentation en électricité fera l'objet d'une gestion centralisée au moyen d'un *smart grid*.

¹⁵⁴⁷ Au demeurant, le fait que ces deux pays figurent toujours à l'heure actuelle parmi les dix plus grands pollueurs au monde est en soi un bon indicateur que leurs efforts en ce sens sont insuffisants – même s'ils reviennent de loin.

appelle en outre un deuxième argument permettant de nuancer les bons résultats de ces deux Etats en termes de transition énergétique. Nous faisons ici référence au fait que le développement durable, comme bien d'autres secteurs, semble être au moins autant considéré par les dirigeants du Golfe comme un biais de rayonnement à échelle nationale, régionale et internationale qu'en tant qu'objectif concret – et crucial – à atteindre pour préserver leur sécurité environnementale.

« De la même manière que les stratégies de distribution de richesse aux citoyens ou le financement d'établissements religieux sont étroitement associés aux membres clés des familles dirigeantes, il en va de même pour ces projets environnementaux. Les médias soutenus par l'Etat en offrent une vaste couverture et relient souvent publiquement un membre spécifique de la famille régnante à ces développements, ce qui permet à ce dernier de figurer dans des articles favorables en interne. En outre, il s'agit d'un domaine politique attirant une large couverture internationale favorable, et plusieurs de ces articles étrangers sont republiés pour les lecteurs nationaux ».¹⁵⁴⁸

Dès lors, il est possible de considérer que le secteur environnemental de la sécurité n'échappe pas à la règle selon laquelle les Princes du Qatar et des EAU choisissent bien souvent des stratégies avant tout en raison de ce qu'elles leur permettent d'assurer leur intérêt individuel ou leur prestige, étant entendu que ceci vise *in fine* à préserver leur stabilité politique. Kristian Ulrichsen note que :

« Les positions régionales sur le réchauffement climatique (telles qu'elles existent) sont dominées par l'impact économique de l'adaptation aux risques et de leur atténuation (...) plutôt que par la science elle-même. Etant donné que les Etats rentiers dépendent de l'extraction du pétrole et de la redistribution de ses revenus, les décideurs politiques des Etats du CCG craignent que les mouvements de l'économie mondiale ne se répercutent de façon disproportionnée sur leurs économies politiques. Dans ce contexte, les dirigeants et l'opinion publique considèrent les problématiques de sécurité environnementale et climatique comme secondaires par rapport au défi principal qui consiste à maintenir intacte leur principale source de revenus ».¹⁵⁴⁹

Cet extrait confirme la propension des régimes du Golfe à privilégier des stratégies pragmatiques mettant l'accent sur la dimension politique de leur sécurité selon des logiques qui semblent quasiment immuables. Dans le même temps, il montre que les habitants de ces Etats eux-mêmes craignent suffisamment de perdre les privilèges économiques qui sont les leurs pour reléguer au second plan de leurs préoccupations les questions environnementales. Ces deux réalités combinées n'augurent aucunement une amélioration des résultats de ces pays à court ou moyen terme.

Malgré un désintérêt pour ces problématiques peu ou prou généralisé au sein de nos deux petits Etats-Princes, il est toutefois intéressant de souligner que leurs dirigeants ne sont pas complètement à l'abri de critiques sur certains choix qu'ils ont pu faire pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Nous pensons ici aux révélations faites dans la presse britannique début 2011 selon lesquelles de nombreux ressortissants des EAU étaient de plus en plus perplexes

¹⁵⁴⁸ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 76.

¹⁵⁴⁹ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 136.

quant à la densité accrue des nuages et à la fréquence croissante des pluies et des orages. Ainsi, les résidents de la ville la plus touchée par le problème, al-Aïn, s'inquiétaient de la violence de certaines tempêtes, souvent accompagnées de foudre, de vents forts et même de grêle. Selon le *London Sunday Times*,¹⁵⁵⁰ ces tempêtes étaient le résultat d'un projet secret qui avait été financé par Mohammed bin Zayed à partir de 2010 et avait été lancé sans consulter les résidents d'al-Aïn.

« Impliquant une société suisse de systèmes météorologiques, le projet controversé avait pour but d'augmenter les précipitations sur cette ville en injectant divers produits chimiques dans les nuages et aurait provoqué plus de cinquante pluies artificielles dans l'année. Un site internet contenant des informations limitées avait été publié plus tard mais il a, depuis, été supprimé, et le coût total du projet reste inconnu. [Le 24 mars 2011,] un projet semblable au Qatar a également été signalé par [*The Guardian*], dévoilant que l'émirat avait acheté de la technologie pour créer des nuages artificiels pour ombrager ses stades de football au cas où la Coupe du Monde 2022 devrait se jouer dans l'extrême chaleur des mois d'été. Si ce système est mis en place, chaque nuage coûtera environ 500 000 dollars à produire et il sera contrôlé à distance par des moteurs à énergie solaire ». ¹⁵⁵¹

Si ces exemples peuvent sembler anecdotiques, ils permettent à tout le moins de souligner que certaines stratégies privilégiées par les autorités de nos deux petits Etats-Princes pour lutter contre les effets du réchauffement climatique – ou contre leur climat déjà chaud et aride – pèchent par excès de court-termisme (au sens où les conséquences à long terme de tels dérèglements artificiels de l'équilibre climatique ne semblent pas avoir été prises en compte). En outre, le fait que les citoyens n'aient pas été consultés avant que ces décisions ne soient prises alors qu'ils sont directement impactés par leurs retombées est symptomatique des crises larvées qui sont susceptibles de survenir entre les régimes et les populations des pays du Golfe si les premiers continuent de considérer le soutien indéfectible des secondes comme acquis. Ces écueils sont également perceptibles dans le traitement de deux autres problématiques indirectement liées au réchauffement climatique, à savoir la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau.

Les pays du Golfe, du fait des contraintes climatiques qui pèsent sur eux, ont toujours fait face à des handicaps majeurs en termes de sécurité alimentaire et de sécurité de l'eau. Ainsi, le Qatar et les EAU importent près de 90% de leurs denrées alimentaires. Par ailleurs, ils sont très handicapés par le manque d'eau – « les pays du Golfe ne disposent par exemple que de 1200 m³ par personne et par an quand la moyenne est de 7000 m³ ailleurs dans le monde ». ¹⁵⁵² Or, ces problématiques s'imposeront à l'avenir comme des défis de plus en plus existentiels, à cause de

¹⁵⁵⁰ Rod Chayto et Jonathan Leake, "Looks Like Rain: Science Creates Downpours", *London Sunday Times*, 2 janvier 2011.

¹⁵⁵¹ Christopher M. Davidson, *After the Sheikhs*, p. 125.

¹⁵⁵² Yassine Khiri, « Qatar : la sécurité alimentaire comme instrument de puissance ? », *L'Express*, 19 août 2013, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/qatar-la-securite-alimentaire-comme-instrument-de-puissance_1273198.html (consulté le 18 juillet 2017).

l'effet conjugué du réchauffement climatique et de la croissance démographique de ces pays. Ainsi Philippe Boulanger souligne-t-il l'ampleur des risques environnementaux pour les générations futures en notant que la croissance démographique conduit à une augmentation de la consommation d'eau et à une accumulation croissante des déchets :

« A Dubaï, à plusieurs reprises à l'automne 2008, en raison de l'absence de tout-à-l'égout, les plages sont polluées par des déversements de déchets et d'eaux usées dans la mer. Certains transporteurs spécialisés, trop pressés pour se rendre dans la seule usine de traitement des eaux usées, située dans le désert, préfèrent s'en débarrasser rapidement que d'effectuer la longue file d'attente (une dizaine d'heures) des camions attendant son accès. Quant à la consommation d'eau, il n'existe encore aucune restriction alors que les prélèvements n'ont jamais cessé d'augmenter depuis vingt ans. Le taux de consommation d'eau, selon le Rapport sur l'état de l'environnement, est l'un des plus élevés au monde, soit le double de celui des pays développés d'Europe. Par exemple, dans l'agriculture, la superficie totale cultivée s'est accrue de 26 % par an depuis 1989, nécessitant une consommation en eau croissante. L'irrigation des arbres, des cultures et des jardins d'agrément représente 82 % de la consommation totale d'eau, le reste étant réservé à l'industrie et à des fins domestiques. 80 % de l'eau utilisée pour l'irrigation provient des nappes phréatiques. On estime ainsi que les réserves d'eau douce et saumâtre pourraient être épuisées en 2050 ». ¹⁵⁵³

Par voie de conséquence, l'insécurité alimentaire de ces pays ne pourra qu'aller croissant. Leurs sols sont en effet déjà incapables d'assurer une production agricole suffisante pour répondre aux besoins de la population et cette situation ne pourra qu'empirer du fait de leur rapide croissance démographique et de conditions climatiques de moins en moins favorables. Or, face à ces problèmes environnementaux particulièrement saillants, il apparaît que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes ne sont pas disposés à mettre en place une politique intérieure réellement adéquate pour en atténuer les effets – ce qui fait écho au court-termisme de leurs stratégies pour lutter contre le réchauffement climatique. L'idée fondamentale sous-tendant leurs choix semble être de répondre aux enjeux des secteurs non-traditionnels de la sécurité en écornant le moins possible les dynamiques traditionnelles qui assurent leur stabilité.

En ce qui concerne la sécurité de l'eau, nous pensons par exemple au nouveau système de hausse des tarifs sur la consommation d'eau mis en place par l'Autorité de l'électricité et de l'eau de Dubaï en mars 2008, lequel illustre selon Kristian Ulrichsen les difficultés liées à la réforme – même progressive – des économies rentières :

« Cette mesure constituait un effort potentiellement novateur pour freiner la consommation inutile et réfléchir plus étroitement au coût réel de l'eau. Néanmoins, sa signification a été sévèrement diluée car elle ne s'appliquait pas aux ressortissants des Emirats arabes unis, alors même qu'il s'agit du groupe avec les habitudes de consommation les plus insoutenables et le moins conscient de la nécessité ou de la valeur de la conservation des ressources ». ¹⁵⁵⁴

¹⁵⁵³ Philippe Boulanger, « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale », p. 83-84.

¹⁵⁵⁴ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 78.

Les régimes semblent en effet enclins à prendre des mesures pour limiter la consommation d'eau mais pas prêts à risquer de contraindre leurs propres citoyens à cet égard car ceci mettrait en cause le fonctionnement traditionnel de leur système rentier. Ajoutons que si d'autres solutions ont bien été déployées pour lutter contre cette problématique du manque d'eau, telles que la modernisation des systèmes d'irrigation, le recyclage des eaux usées (338 millions de mètres cubes par an) ou la moindre utilisation de l'eau issue de la nappe phréatique – à cause de son épuisement progressif –, celles-ci ne permettent pas de résoudre le fond du problème :

« Dans certaines régions agricoles, la salinité des sols augmente sous l'effet de la surexploitation des nappes phréatiques et de l'augmentation de la salinité des eaux souterraines prélevées par pompage. Plus important encore, les usines de dessalement d'eau de mer travaillent à plein régime pour répondre au besoin de la consommation courante et publique. Elles rejettent le sel extrait dans le Golfe. La salinité de la mer augmenterait considérablement depuis quelques années, provoquant des bouleversements importants du milieu naturel ».¹⁵⁵⁵

Ainsi constate-t-on une fois encore un certain court-termisme dans les stratégies mises en place par nos deux petits Etats-Princes face aux dangers auxquels ils sont confrontés. Pourtant, les risques en termes de sécurité de l'eau et de sécurité alimentaires sont susceptibles de s'aggraver avec le réchauffement climatique et la croissance démographique. Ici, il est possible de souligner qu'au regard des limites inhérentes à leurs conditions géologiques et climatiques, les dirigeants considèrent peut-être que leur sort est déjà scellé – ou que leurs richesses leur permettront de pallier artificiellement les effets du réchauffement climatique. Dès lors, la raison pour laquelle leurs efforts en la matière demeurent relativement limités tiendrait à ce qu'ils ne croient pas que la moindre politique implémentée à niveau national ait la capacité de changer la donne. De fait, il est intéressant de noter que les véritables efforts des dirigeants qataris et émiratis pour protéger leur sécurité alimentaire sont à trouver à l'extérieur de leurs frontières.

Les Etats pétroliers du Golfe, tout comme certains pays asiatiques qui sont eux aussi déficitaires en produits alimentaires, s'orientent de plus en plus vers l'acquisition ou la location de terres agricoles dans d'autres régions du monde, utilisant alors leur surplus financier pour sécuriser leur accès à des productions agricoles.¹⁵⁵⁶

« Pour les grands pays asiatiques ou du Moyen-Orient détenteurs d'importantes ressources financières, les fonds d'Etat servent à assurer l'avenir. Un aspect particulièrement important de cette finalité est, pour les gouvernements de nombreux pays émergents ou pétroliers, de se donner les moyens de garantir un approvisionnement en denrées alimentaires. (...) La crise alimentaire de 2007 a servi de révélateur. On a vu les cours des denrées agricoles s'envoler rapidement et nombre de pays émergents ou pétroliers, à la recherche de débouchés pour leurs capitaux, se sont alors lancés dans d'importantes opérations d'achats de terre à l'étranger. (...)

¹⁵⁵⁵ Philippe Boulanger, « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale », p. 84.

¹⁵⁵⁶ Jean-Marie Chevalier, « Les fonds souverains pétroliers », p. 26.

Les pays "nouveaux riches", pays émergents d'Asie ou pays pétroliers du Moyen-Orient, ont perdu confiance dans le marché mondial pour assurer cet approvisionnement en denrées alimentaires dans le futur. Ils cherchent donc le moyen de les produire ailleurs, mais pour eux-mêmes. On a donc assisté, avec la crise alimentaire et l'augmentation des prix du pétrole de 2007, à une forte et brusque accélération des achats de terres par des gouvernements, des fonds souverains ou d'investissement, des entreprises publiques ou privées, par centaines de milliers d'hectares souvent, voire par millions d'hectares. (...) Et ce mouvement a été soutenu par la Banque mondiale ».¹⁵⁵⁷

En ce qui concerne plus particulièrement nos deux petits Etats-Princes, nous pensons notamment à la société Hassad Food, lancée en 2008 par le fonds souverain du Qatar (QIA) pour les achats de terres : « propriétaire de treize grandes fermes en Australie (ovins et production de blé), de 100 000 hectares au Soudan ou encore de 40 000 hectares au Kenya, Hassad Food multiplie les investissements aux quatre coins du monde ».¹⁵⁵⁸ Quant aux EAU, leurs acquisitions de terres concernent des Etats proches d'eux comme le Pakistan, l'Egypte, le Yémen ou le Soudan mais aussi des pays plus lointains comme la Serbie, grâce à l'entremise de Mohammed Dahlan, conseiller sécurité personnel du Prince, Mohammed bin Zayed.¹⁵⁵⁹

« L'ampleur et la fréquence des arrangements recherchés en 2008-2009 a reflété l'urgence du problème perçu par les dirigeants du CCG. Cela a également révélé un alignement croissant entre les intérêts des Etats du Golfe en termes de sécurité alimentaire et les besoins des pays producteurs de denrées alimentaires en Afrique et en Asie en termes de sécurité énergétique. Cette dynamique de "pétrole contre nourriture" a dominé l'agenda de la rencontre entre les ministres des Affaires étrangères des pays du CCG et ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en juin 2009. (...) Ces évolutions dans l'acquisition de terres agricoles étrangères sont en train de remodeler les relations internationales des Etats du CCG, en particulier avec les partenaires émergents en Afrique et en Asie. Ils représentent un aspect de l'internationalisation du Golfe et, plus largement, d'un repositionnement vers l'est et le sud dans l'ordre mondial. Or, ceci introduit une autre dimension dans l'évolution de l'équation de sécurité régionale [:] la concurrence potentielle avec la Chine pour l'accès aux terres agricoles ».¹⁵⁶⁰

Cet extrait est particulièrement intéressant en ce qu'il fait dans le même temps référence aux possibilités d'un nouvel ordre international qui reposerait davantage sur la valorisation de ce que chaque acteur a à apporter aux autres afin que le plus grand nombre réponde à ses enjeux de sécurité globale et aux risques majeurs d'émergence de nouvelles conflictualités à l'avenir.

¹⁵⁵⁷ Pierre Dockès, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », p. 30. Comme le note l'auteur, « des millions d'hectares sont acquis par la Chine (2 090 000 ha), la Corée du Sud (2 306 000 ha), la Libye, l'Arabie saoudite (1 610 000 ha), le Bahreïn, le Koweït, le Qatar, les EAU (1 282 500 ha), et même l'Inde et le Japon. Les achats de (très) grands domaines ont été réalisés en particulier au Pakistan, en Birmanie, au Vietnam, au Cambodge, au Laos, aux Philippines, en Indonésie, en Ouganda, au Soudan, à Madagascar, au Brésil, au Kazakhstan, en Ukraine, en Géorgie ».

¹⁵⁵⁸ Yassine Khiri, « Qatar : la sécurité alimentaire comme instrument de puissance ? ».

¹⁵⁵⁹ Jean-Arnault Derens, « Les Emirats arabes unis trouvent en Serbie une nouvelle terre promise », *Le Temps*, 9 avril 2015, <https://www.letemps.ch/monde/2015/04/09/emirats-arabes-unis-trouvent-serbie-une-nouvelle-terre-promise> (consulté le 22 juillet 2017).

¹⁵⁶⁰ Kristian C. Ulrichsen, *Insecure Gulf*, p. 115.

Le secteur environnemental de la sécurité, qui concerne plus directement que tous les autres la protection vitale des *individus* par contraste avec la défense des intérêts particuliers de l'Etat, est celui qui permet le mieux de confronter les choix de nos deux petits Etats-Princes au champ des possibles pour préserver la – ou leur – sécurité globale. En effet, alors que les risques environnementaux sont aujourd'hui un enjeu *existential* pour les populations, le fait que leurs dirigeants continuent de privilégier des stratégies court-termistes axées avant tout sur leur propre survie politique et militaire est particulièrement parlant. Etant donné que l'humanité toute entière est concernée par ces risques, un nombre croissant d'acteurs internationaux appellent d'ailleurs à une coopération planétaire en la matière. Cependant, les pays du Golfe ne semblent pas prêts à mettre leurs intérêts individuels immédiats de côté pour le moment, comme le montre notamment leur peu d'engagement vis-à-vis de la Cop21.¹⁵⁶¹ Pourtant, les stratégies privilégiées par les régimes de nos deux petits Etats-Princes en termes de sécurité environnementale comportent de nombreux risques pour leur propre stabilité, tant à niveau national (si l'eau ou la nourriture venait à manquer) qu'à échelle régionale (si les populations locales privées de leurs terres se rebellaient) ou internationale (si les acteurs internationaux commençaient à se faire la guerre pour accéder aux ressources qui leur font défaut). Sur ces bases, il convient de ne pas tirer de conclusions hâtives. Pour l'heure, les choix stratégiques des dirigeants du Qatar et des EAU montrent qu'ils continuent de privilégier la dimension politique de leur sécurité à toute autre dimension – y compris lorsque ceci vient menacer les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de leur sécurité. Ils montrent aussi que ces acteurs continuent d'agir – à échelle nationale, régionale et internationale – selon des logiques qui peuvent être rattachées à un certain égocentrisme ou égoïsme de leur part. Compte tenu de l'accélération des interconnexions entre les différentes dimensions de la sécurité, il n'est cependant pas exclu que certains de leurs choix qui leur semblent aujourd'hui pertinents pour assurer leur propre survie à court terme leur apparaissent bientôt sous un autre jour car ils comportent le risque multisectoriel de non seulement menacer la stabilité du régime mais également la sécurité de l'Etat à long terme. Or, une telle onde de choc pourrait s'avérer désastreuse pour eux à titre particulier, et pour la sécurité de la région et du monde à titre collectif.

¹⁵⁶¹ « Malgré le sérieux et l'imminence de la menace, la plupart des Etats du Moyen-Orient tout comme certains membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Venezuela, Nigeria), dont l'essentiel du PIB repose sur les énergies carbonées, peinent à s'impliquer franchement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Signe qui ne trompe pas, rares sont les pays pétroliers à avoir remis la liste de leurs engagements (INDC) pour réduire leurs émissions de GES. Le Koweït, le Qatar, l'Iran, l'Irak et surtout l'Arabie saoudite manquent toujours à l'appel. (...) Les [EAU], l'un des pays du Golfe les moins en retard en matière de transition énergétique, ont quant à eux remis leur copie le 22 octobre dernier avec un plan *a minima* dans lequel le gaz et le pétrole sont mis en avant comme la source d'énergie la plus efficace du monde » (Geoffroy Clavel, « Menacés par le réchauffement climatique, les pays du Golfe freinent (encore) la Cop21 », *Huffington Post*, 8 novembre 2015, http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/08/rechauffement-climatique-cop21-pays-du-golfe_n_8452360.html (consulté le 23 juillet 2017).

CONCLUSION

L'étude de la sécurité d'un Etat suppose de définir aussi clairement que possible le(s) sujet(s), ou objet(s) référent(s), de la sécurité, les menaces – réelles ou perçues – qui pèsent dessus et les stratégies déployées pour y faire face. Notre thèse, centrée sur l'observation des deux petits Etats du Golfe que sont le Qatar et les EAU, a fait apparaître que, pour eux, la sécurité est essentiellement comprise en référence à la stabilité de leur régime, sur laquelle viennent tout à la fois peser des menaces extérieures (matérielles mais aussi idéologiques) et intérieures. Face à ces menaces, ou du moins face à la représentation que s'en font les dirigeants, la politique de défense de ces acteurs consiste avant tout à tirer le meilleur parti de l'articulation entre leurs alliances à échelle régionale, matérialisées par l'existence du CCG, et leurs relations bilatérales à échelle internationale, surtout avec les grandes puissances occidentales – selon une stratégie que nous avons qualifiée d'« équilibrage de puissance par truchement d'alliances ». Cette stratégie leur a permis d'assurer leur survie mais également de se doter au fil du temps d'un statut dépassant amplement ce que leur petite taille – toute relative, à échelle régionale – laissait supposer.

Au-delà de cette dynamique commune, notre thèse a fait apparaître que leurs choix divergeaient en termes de politique étrangère et de défense. Tandis que le Qatar privilégie son rayonnement diplomatique et délègue peu ou prou sa sécurité à ses partenaires extérieurs, les EAU organisent quant à eux leur doctrine militaire autour de la consolidation de leurs outils de sécurité et de défense intérieurs tout en veillant à rayonner à échelle régionale et internationale par divers canaux souvent identiques à ceux choisis par leurs voisins qataris. Renvoyer ces deux petits Etats l'un à l'autre a permis d'établir que la raison pour laquelle leurs choix politiques et stratégiques divergent autant malgré le fait qu'ils soient en apparence si similaires tenait à leur nature de « petits Etats-Princes ». Ce concept que nous développons correspond à un système politique au sein duquel la perception du Prince et l'organisation de ses réseaux de clientèle et d'influence ont un poids primordial dans la définition de la menace et dans l'élaboration des stratégies pour y répondre – en termes de doctrine militaire, de formes d'engagement extérieur et de marchés d'armement. Tandis que l'étude du Qatar et des EAU à travers ce prisme a permis d'éclairer de manière satisfaisante de nombreux pans des dynamiques traditionnelles de ces acteurs, elle a également fait apparaître les limites possibles de leur modèle. En particulier, ceci a été l'occasion de souligner deux niveaux d'« égoïsme » (l'« égoïsme rationnel » des Etats et l'« égoïsme de l'intérêt personnel ») dans leurs dynamiques sécuritaires qui, associés à la forte personnalisation et centralisation de leur pouvoir, sont susceptibles de les fragiliser à plus ou moins long terme.

Dès lors, l'hypothèse avancée est que ce qui a jusqu'ici fait leur force – en ce que cela leur a permis d'accéder rapidement à une autonomie relative en matière de défense tout en se dotant d'une influence importante au sein du concert des nations – pourrait représenter une faiblesse à l'avenir. Cette idée semble corroborée par deux constats quant à la confrontation des régimes locaux à la reconfiguration des règles de la sécurité à échelle nationale et régionale. Le premier est qu'en dépit de la modernisation, de la rationalisation et de la professionnalisation de leurs appareils de défense, les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes ne réussissent pas à impulser des dynamiques internes qui permettraient de véritablement les inscrire dans une autonomie voire une indépendance pérenne, au moins collectivement, à niveau régional. En effet, les logiques traditionnelles sur lesquelles repose leur modèle étatique (notamment le facteur rentier) perdurent, voire ont été consolidées, alors même qu'elles représentent de sérieux obstacles (structurels et organisationnels) à leur émancipation vis-à-vis des protecteurs extérieurs, au point qu'il est possible de s'interroger sur la détermination réelle de ces acteurs à gagner en autonomie. Le second est qu'en dépit de la redéfinition de la menace à échelle régionale à court, moyen ou long terme, comme l'illustrent le conflit au Yémen, l'essor du terrorisme ainsi que la prégnance des risques économiques, sociétaux et environnementaux, les dirigeants qataris et émiratis continuent d'adopter des stratégies qui sont essentiellement axées autour de leur propre stabilité à l'intérieur de leurs frontières et de leur rayonnement le plus important possible à l'extérieur. Or, certaines décisions prises sur cette base représentent des facteurs de risques qui pèsent sur d'autres sujets ou secteurs de la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

Face au constat que ces acteurs ne semblent pas disposés à adopter une nouvelle approche de la sécurité qui consisterait à placer l'intérêt collectif au moins aussi haut que la défense de leurs intérêts stato-centrés ou *égo*-centrés dans leur ordre de priorités, nous formulons deux idées. La première est que les interconnexions multiples entre les différentes dimensions de la sécurité ajoutées à un contexte de mondialisation accrue, qui se traduit par une intensité et une étendue des interconnexions mondiales sans précédent, pourraient pousser les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes à réévaluer leurs choix sécuritaires non pas parce qu'ils changeraient réellement de référentiel mais par conscience des risques indirects que comportent certaines de leurs stratégies pour leur propre stabilité. La seconde est qu'en l'absence d'un tel repositionnement de la part des dirigeants du Golfe eux-mêmes, de nombreux autres Etats qui sont leurs partenaires traditionnels pourraient d'autant plus activement chercher à faire évoluer leur politique que celle-ci a justement un impact sur un très large éventail de sujets et de secteurs de la sécurité à échelle régionale (la « Guerre froide du Golfe » et ses avatars réels ou fantasmés) et à échelle internationale (l'essor du terrorisme ou le réchauffement climatique, par exemple).

Sur la base de ces éléments récapitulatifs de la démonstration menée dans notre thèse, nous proposons d'examiner les apports théoriques et empiriques que cette recherche représente. Nous identifierons ensuite quelques difficultés rencontrées durant notre travail doctoral avant de présenter des pistes d'approfondissement et d'élargissement de notre champ d'étude pour l'avenir.

Apports théoriques et empiriques de la thèse

L'objectif de notre recherche doctorale était d'analyser l'impact des évolutions de l'environnement stratégique sur les processus décisionnels relatifs aux enjeux de sécurité globale du Qatar et des EAU. En particulier, il s'agissait de répondre à deux interrogations majeures : les déterminants extérieurs sont-ils le facteur principal d'élaboration des politiques de défense de ces pays, et quelle corrélation y a-t-il entre leurs politiques de défense et leurs processus d'acquisition d'armements ? Outre la volonté d'éclairer des dynamiques politiques locales dont les ressorts sont généralement considérés comme obscurs, cette recherche était également sous-tendue par un fil rouge : comprendre leur impact sur les règles évolutives régissant les relations au sein du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité sur lequel reposent les marchés d'armement.

Au terme de cette recherche, il apparaît que les éléments de réponse que nous avons apportés à nos deux interrogations principales représentent trois apports fondamentaux à la littérature existante. L'analyse conduite, replacée sur l'axe de ce qui constitue notre fil rouge, permet en outre de tirer des enseignements empiriques ou des pistes opérationnelles en termes de positionnement des acteurs extérieurs qui interagissent avec nos deux pays d'étude. Aussi nous proposons-nous, après avoir présenté les trois contributions de notre thèse aux champs académiques des relations internationales, de la science politique et des *area studies*, d'examiner la manière dont ces clés de compréhension du comportement de ces deux petits Etats du Golfe pourraient servir de base à une réévaluation des dynamiques du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité à court terme, moyen terme et long terme.

Face aux différents courants théoriques existant et qui sont régulièrement mobilisés pour expliquer le comportement des acteurs du Golfe, particulièrement en ce qui concerne leurs politiques étrangères et de défense, le premier apport de notre thèse réside dans l'utilisation du réalisme néoclassique et surtout dans l'élaboration du concept de « petit Etat-Prince » en son sein. Tandis que le réalisme néoclassique met en lumière le fait que les considérations structurelles offrent un point de départ nécessaire mais non suffisant à l'analyse de la politique internationale – en ceci que les dynamiques extérieures doivent être articulées avec les dynamiques intérieures pour

véritablement comprendre le comportement des acteurs, ce qui fait écho aux *linkage politics* théorisées par James Rosenau –, notre concept novateur permet d'ajouter une variable essentielle à l'analyse des politiques de ces acteurs : la centralité de la dimension personnelle et réticulaire de leurs processus décisionnels. En effet, tout en s'appuyant sur de nombreux concepts préexistants qui permettent tous de jeter une certaine lumière sur la rationalité de ces acteurs, notre concept de « petit Etat-Prince » a finalement l'avantage de réconcilier l'intégralité des niveaux d'analyse et de leur donner une cohérence d'ensemble. C'est d'ailleurs ce qu'illustre notre réponse à la question de savoir si les évolutions des déterminants extérieurs du Qatar et des EAU sont le facteur principal d'élaboration de leurs politiques de défense. Notre cadre théorique original a permis d'argumenter que les mutations du contexte régional doivent être articulées avec celles du contexte international pour comprendre l'émergence et la consolidation du CSR du Golfe mais également que ces déterminants structurels ne peuvent expliquer la mise en place de leurs politiques que s'ils sont associés à des variables intervenant au niveau national et infranational. Plus spécifiquement, par rapport à la littérature existante sur les petits Etats, cette approche a notamment permis de comprendre de quelle manière le Qatar et les EAU, tout en restant éminemment mus par un dilemme de survie propre à leur nature de petits Etats, ont réussi à mobiliser de manière efficace les ressources – essentiellement économiques – dont ils disposent pour s'affranchir en partie de la place réservée aux petits Etats dans l'ordre mondial. Cette remarque permet d'introduire le deuxième apport théorique essentiel de notre recherche : la réflexion sur la redéfinition et la réallocation actuelles de la puissance à échelle internationale.

Etudier l'essor du Qatar et des EAU au rang de puissances régionales et internationales alors que leur principal voire leur unique attribut de puissance réside dans leur pouvoir économique représente un apport important de notre recherche car ceci a permis de mettre au jour des dynamiques intéressantes dans la reconfiguration des relations internationales contemporaines. Nous faisons ici référence aux réflexions que nous avons menées au sujet de la nouvelle géopolitique du capital et de l'essor d'un nouvel ordre international où les ressources économiques des acteurs semblent de plus en plus pouvoir déterminer leur influence et leur puissance sur la scène internationale – à elles seules ou en articulation avec la volonté des dirigeants de les utiliser à leur avantage pour gagner un statut plus important au sein du concert des nations, ce qui fait une fois de plus écho à la centralité de la perception dans l'analyse de la politique internationale. Nous avons en effet noté que le choix des dirigeants du Qatar et des EAU de mobiliser leurs conséquentes ressources financières afin de rehausser leur statut régional et international tenait beaucoup au fait qu'ils ne se considéraient d'ores et déjà pas comme des petits acteurs – ce qui rejoint la définition psychologique des petits Etats par les constructivistes, lesquels arguent que

la *petitesse* d'un Etat dépend de la perception qu'il a de lui-même. Notons que ces aspects de notre recherche sont d'autant plus enrichissants pour l'ensemble des réflexions menées sur les relations internationales contemporaines qu'ils permettent d'entrevoir une véritable réallocation de la puissance au sein du système mondial. Ainsi avons-nous souligné que le centre du pouvoir réel semble être en train d'évoluer en faveur des petits acteurs du Golfe que nous étudions car, dans le même temps où leurs ressources financières ont été décuplées, ce qui leur a permis de s'affirmer face à leurs partenaires internationaux, ces derniers ont connu une forte perte de vitesse économique qui les incite à repenser leurs propres approches. Ces observations nous ont conduite à parler d'une inversion des dynamiques de dépendance entre les acteurs à échelle internationale, ce qui est particulièrement visible dans l'évolution des politiques de défense de nos deux petits Etats-Princes, de plus en plus assertives et autonomes, mais aussi dans l'évolution de leurs marchés d'armement. Or, ceci constitue à notre sens le troisième grand apport de notre recherche à la littérature existante.

Le fil rouge qui rythme notre thèse, à savoir la manière dont les jeux et enjeux de pouvoir entre les Etats à échelle régionale et mondiale, mais également à l'intérieur même des Etats, s'illustrent dans les marchés d'armement, est l'une des plus grandes forces de notre recherche. En ce qui concerne les dynamiques internationales, tandis que la plupart des travaux continuent de partir du postulat selon lequel les ventes d'armements à destination du Golfe représentent un moyen d'influence sur les Etats de la région (car ils constituent un soutien politique et stratégique essentiel aux régimes en place), nous avons montré que ces marchés pourraient bien au contraire devenir des outils de puissance pour les dirigeants de la Péninsule (car ceux-ci conditionneraient la signature de contrats à des engagements politiques et stratégiques de la part des Etats fournisseurs qui iraient dans le sens de leurs propres intérêts avec d'autant plus de facilité que les difficultés financières de ces acteurs et la féroce compétition internationale les privent de leurs leviers d'influence traditionnels). En lien avec cette observation, ajoutons que par rapport à la littérature existante sur les marchés d'armement internationaux, qui se concentre essentiellement sur la valeur – politique, économique et stratégique – de ces marchés pour les Etats fournisseurs (ce qui semble logique si l'on part du postulat que ce sont eux qui « mènent la danse »), notre thèse a l'avantage d'explorer les multiples déterminants présidant aux choix des *Etats clients*. Or, il est d'autant plus intéressant d'examiner ces problématiques du point de vue des clients du Golfe que leurs processus décisionnels et de nombreux aspects de leur rationalité spécifique sont rendus particulièrement lisibles par le fonctionnement de leurs marchés d'armement. Ces derniers constituent en effet une illustration parfaite du rôle crucial que jouent la personnalité des dirigeants ainsi que leurs réseaux familiaux et interpersonnels au sein des « petits Etats-Princes ». Cette remarque permet de faire la transition avec les apports empiriques de notre recherche car ces

enseignements théoriques donnent des clés de compréhension essentielles aux acteurs extérieurs (Etats fournisseurs et industriels) qui entretiennent des relations avec nos deux petits Etats-Princes pour envisager de se repositionner vis-à-vis d'eux à court terme, moyen terme et long terme.

Sur la base des éléments d'éclaircissement des logiques régissant les politiques de défense et les stratégies d'acquisitions militaires du Qatar et des EAU apportés tout au long de notre thèse, les dynamiques du triptyque Etat client – Etat fournisseur – industriel de défense et de sécurité pourraient être réévaluées selon des lignes qu'il s'agit de définir. Aussi nous proposons-nous d'examiner la manière dont les relations de coopérations bilatérales et multilatérales entre les Etats du Golfe et leurs partenaires internationaux ainsi que les dynamiques qui régissent le triptyque qui se trouve au cœur de leurs marchés d'armement pourraient être redéfinies à l'avenir.

A court terme, l'analyse que nous avons menée – sur l'agencement spécifique de la prise de décision au sein de nos deux petits Etats-Princes, sur l'essor d'un positionnement de plus en plus assertif et autonome de leur part et sur l'inversion des dynamiques de dépendance entre les acteurs à échelle internationale – pourrait favoriser deux évolutions dans l'approche des industriels de défense et de sécurité vis-à-vis de leurs partenaires du Golfe. La première serait de se départir de manière décisive de tous les comportements teintés d'arrogance dont font si souvent preuve, à en croire la plupart des Qataris et Emiratis rencontrés au cours de notre recherche, leurs nombreux émissaires. Ceci impliquerait de prendre acte du fait que les clients potentiels de la région sont aujourd'hui courtisés par le monde entier et ont donc moins cruellement besoin de leurs fournisseurs traditionnels que ce que ces derniers n'ont besoin d'eux. Cela se traduirait aussi par une prise de conscience du fait que, dans ce contexte, une compréhension erronée de l'environnement local et de ses codes spécifiques peut plus que jamais s'avérer fatale. Ainsi gardons-nous à l'esprit les remarques de plusieurs de nos interlocuteurs locaux soulignant que tout industriel qui cherche à s'implanter dans leur pays ou à y développer ses parts de marché devrait sans doute se montrer plus « humble » vis-à-vis de ses partenaires. Et de nous citer de nombreux exemples d'échecs d'industriels occidentaux, même lorsque leur offre technique se situait en réalité au-dessus de celles de leurs concurrents. Ceux-ci pouvaient tenir à des prix jugés abusifs par le client – ce qui était considéré comme l'illustration que ces fournisseurs pensaient arriver en terrain conquis et pouvoir se permettre de poser des conditions objectivement inacceptables. Ils pouvaient aussi tenir à des défauts dans la stratégie d'intelligence économique des industriels, lesquels consacrent généralement l'essentiel de leurs efforts à la compréhension de la compétition plutôt qu'à celle du fonctionnement des dynamiques locales. La seconde évolution serait de s'éloigner d'une vision court-termiste et

d'une politique quasi-uniquement axée sur l'éventualité de remporter des grands contrats. Ainsi que l'on s'est vu expliquer à plusieurs reprises sur place, ceci fait passer les fournisseurs à côté d'une nécessaire relation de confiance inscrite dans la durée. En particulier, nous avons recueilli deux critiques des stratégies adoptées par de nombreux groupes industriels dans la région. La première est qu'ils ont tendance à moins s'intéresser à la mise en place de petits projets – ce qui tient à des raisons économiques assez évidentes – alors que ces projets sont perçus comme essentiels par les acteurs locaux car ils permettent de jeter les bases de partenariats plus pérennes. La seconde est que certains industriels ont une mauvaise logique d'implantation en local, préférant réduire leurs effectifs sur place et effectuer de ponctuelles visites depuis leur pays d'origine alors que la présence d'importantes équipes locales est généralement perçue comme la marque d'un engagement réel des fournisseurs envers leurs partenaires du Golfe. Notons que ces remarques s'appliquent également aux *Etats* fournisseurs. Comme nous l'avons observé dans le corps de notre thèse, la propension de nombreuses personnalités politiques à organiser leurs visites officielles aux pays de la région autour de la négociation de grands contrats n'est pas perçue comme très respectable. Dès lors, nous arguons que cette deuxième évolution peut plus généralement être rattaché à la nécessité potentielle, à plus long terme, de réévaluer l'articulation des relations entre les Etats fournisseurs et leurs industriels de défense et de sécurité.

A moyen terme, la prise de conscience de la redéfinition des règles régissant les marchés d'armement de nos deux petits Etats-Princes, tant du fait de leur affirmation croissante comme acteurs autonomes qu'en raison de l'accroissement de la compétition internationale pour remporter des contrats auprès d'eux, pourrait mener les Etats fournisseurs et les industriels qui entretiennent des relations avec eux à mieux coordonner leurs stratégies afin de mettre plus de chances de leur côté dans la pénétration de ces marchés – y compris pour y développer des projets qui auraient en temps normal été considérés comme trop peu dimensionnants pour que le politique y apporte son soutien. Ceci supposerait de réfléchir à des moyens de jeter des bases de partenariats plus pérennes qui partent d'un postulat d'égalité entre les parties et cherchent véritablement à cibler et honorer les besoins réels des partenaires du Golfe. A cet égard, une piste pourrait être de se concerter davantage au sein de « l'équipe France » pour ne pas se retrouver dans des situations de concurrence fratricide sur ces marchés encore très fréquentes et qui plongent généralement les acteurs locaux dans des abîmes d'incompréhension. Dans un contexte où la compétition internationale sur ces marchés est plus féroce que jamais, il semble en effet surprenant et contre-productif que des entreprises d'armement issues d'un même pays puissent se quereller entre elles – et il arrive souvent que cela se solde par un échec pour toutes. Compte tenu de ce contexte hautement concurrentiel, une autre piste serait d'identifier des

créneaux novateurs en termes de coopération d'armement avec ces pays – ce que leur tendance à insuffler davantage de cohérence entre leurs acquisitions militaires et leurs besoins réels encourage, autant que l'émergence de risques de plus en plus prégnants sur les dimensions non traditionnelles de leur sécurité. Nous pensons ici aux opportunités que pourraient représenter le développement de solutions de « défense verte », par exemple, mais également au secteur de la cybersécurité qui, sans être tout à fait nouveau, a vraisemblablement de beaux jours devant lui. Ceci supposerait néanmoins de mener des études en amont sur l'existence d'un marché potentiel (nous avons noté le peu d'intérêt des dirigeants de nos petits Etats-Princes pour les questions environnementales) ainsi que sur les dérives potentielles de telles solutions (les solutions cyber pouvant au moins autant servir à surveiller la population qu'à assurer la sécurité informatique des Etats). Souligner ceci permet d'ouvrir un dernier pan d'enseignements opérationnels que notre thèse pourrait venir alimenter, en termes de refonte des dynamiques du triptyque qui constitue notre fil rouge.

A long terme, la combinaison d'une certaine inversion des dynamiques de dépendance entre les acteurs à échelle internationale et des politiques de plus en plus assertives de nos deux petits Etats-Princes sur la scène régionale et internationale pourrait inciter les fournisseurs à interroger la pertinence des termes de leurs relations avec leurs partenaires du Golfe. Nous faisons ici référence à deux aspects susceptibles de représenter des risques sécuritaires ou plus généralement un déséquilibre du ratio coûts/bénéfices des ventes d'armement dans la région. Le premier est la question épineuse de la réexportation des matériels vendus à ces acteurs vers d'autres horizons particulièrement instables comme moyen de gagner en influence au sein de la région au détriment potentiel de la sécurité globale de cette dernière, ce qui a déjà eu lieu à plusieurs reprises depuis 2011. Le second est le décalage croissant entre les garanties sécuritaires données à ces partenaires du Golfe par le biais d'accords de défense particulièrement contraignants et le retour sur investissement décroissant obtenu par la France comme par la Grande-Bretagne, ce qui se traduit en particulier par leur part déclinante dans ces marchés d'armement face au « rouleau compresseur » américain. Ces constats ont mené certains observateurs à remettre en cause le bien fondé même d'une telle coopération militaire et d'armement avec les pays du Golfe.¹⁵⁶²

¹⁵⁶² « Une agression militaire sérieuse contre l'un des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) — et ceux-ci le savent bien — entraînerait une intervention américaine, à l'ombre de laquelle viendrait s'inscrire toute participation française, à l'image de la campagne de libération du Koweït de 1990-1991. Dans ce contexte, où les opérations de rétorsion contre l'agresseur seraient du ressort de la manœuvre d'ensemble dirigée par les Etats-Unis, les accords de défense n'ont de sens que dans le cadre réduit de l'appui aux forces de ces émirats pour la sécurité à l'intérieur de leurs frontières. En quelque sorte, la mission de la France serait celle d'une compagnie privée de sécurité qui aide ses clients à sécuriser leurs maisons, pendant que Washington s'occupe du reste » (Marc Cher-Leparrain, « Le coût prohibitif des ventes d'armes françaises dans le Golfe », *ORIENT XXI*, 17 juin 2014, <http://orientxxi.info/magazine/le-cout-prohibitif-des-ventes-d-armes-francaises-dans-le-golfe,0617>, consulté le 10 août 2017).

Moins dramatiquement, il est possible de considérer que ces réflexions appellent une nécessaire prise de conscience de l'éventualité, liée à la compétition internationale mais aussi aux volontés de rationalisation économique des régimes du Golfe, que les parts de marché remportables par les fournisseurs hors Etats-Unis au sein de ces pays diminuent de plus en plus. Dès lors, il pourrait s'avérer intéressant de repenser les stratégies de pénétration des marchés de la région en les abordant à titre collectif et non plus individuel. Nous faisons référence à une piste évoquée dans plusieurs écrits sur ces problématiques et dans certains de nos entretiens : l'élaboration de partenariats de région à région. Plus précisément, l'idée avancée était celle de la consolidation d'une base industrielle européenne de défense qui permettrait tout à la fois de s'extraire des luttes intestines entre les différents industriels européens cherchant à pénétrer ces marchés et de proposer aux pays du CCG (potentiellement élargi à d'autres acteurs) une coopération multilatérale qui serait la gageure d'une véritable stabilisation régionale. Si cette idée semble prometteuse sur le papier, elle se heurte néanmoins à des obstacles conséquents. Tout d'abord, rationaliser l'offre à niveau européen supposerait que chaque Etat rationalise son propre outil industriel de défense ou que les marchés soient attribués de manière équitable aux différents industriels concernés. Or, ceci semble compliqué car ni les Etats fournisseurs ni les Etats clients ne seraient enclins à accepter une décision supranationale sur des problématiques comportant des enjeux politiques et stratégiques aussi importants que nous l'avons examiné. En outre, et en lien avec cette première remarque, à supposer que les Etats européens parviennent à s'accorder pour consolider une base industrielle commune, il est à noter que les Etats du Golfe semblent considérer que les consortiums industriels ont une valeur politique trop faible.¹⁵⁶³ Enfin, l'hypothèse d'un tel partenariat de région à région semble aujourd'hui d'autant moins crédible que, dans les derniers mois de rédaction de notre thèse, deux événements majeurs sont venus remettre en cause l'organisation même des deux entités régionales concernées (l'UE et le CCG) : le Brexit, et la crise du Golfe. L'évocation de ces deux lignes de rupture permet d'ailleurs de faire la transition avec les limites et difficultés rencontrées au cours de notre recherche.

Limites et difficultés rencontrées durant la recherche

La première difficulté majeure à laquelle nous avons été confrontée lors de notre travail doctoral tient au fait que le sujet que nous avons choisi est extrêmement contemporain. Dès lors, à chaque rebondissement ayant lieu à échelle nationale, régionale ou internationale –

¹⁵⁶³ Au sens où « l'achat d'un [produit] fabriqué par plusieurs pays ne signifie pas simultanément l'achat, comme les pays du Golfe le désirent généralement, d'une garantie de protection politico-militaire du pays vendeur » (Nadim Hasbani, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis*, p. 122). D'après l'auteur, c'est ce qui explique notamment l'abandon de l'Eurofighter, option européenne concurrente du Mirage 2000-9, par les EAU.

qui sont légion, des changements à la tête du Royaume et dans l'ordre de succession en Arabie saoudite à partir de janvier 2015 au début de la guerre au Yémen en mars de la même année ainsi qu'à la crise du Golfe de 2017, réminiscence de celle survenue en 2014, en passant par l'élection de Donald Trump à la présidence américaine en novembre 2016, pour ne citer que quelques uns des bouleversements les plus récents – se posait la question essentielle de la pertinence d'intégrer les tenants et aboutissants de ces événements dans notre analyse. Face à cette interrogation récurrente, nous avons décidé de fixer des bornes chronologiques à notre étude afin d'avoir un recul (relatif) suffisant sur les dynamiques en constante évolution qui font l'objet de notre thèse : à de rares exceptions près figurant ici et là en note de bas de page, nous avons en effet arrêté notre analyse aux événements qui se sont déroulés avant décembre 2016. Ceci étant posé, il nous semble toutefois crucial de noter qu'aucun des bouleversements auxquels nous avons assisté au cours de notre travail doctoral n'est venu perturber l'essence de notre analyse. Bien au contraire, la plupart des changements survenus dans la région au cours de ces cinq dernières années ont même assez parfaitement illustré nos hypothèses de recherche. Ainsi avons-nous notamment souligné à quel point la nouvelle posture saoudienne, tranchant avec une diplomatie traditionnellement averse au risque, semblait tenir pour beaucoup au changement qui a eu lieu à la tête du Royaume – et surtout à l'essor du pouvoir du jeune Cheikh Mohammed bin Salman, nommé ministre de la Défense en janvier 2015 puis vice-Prince héritier en avril 2015 avant de devenir le Prince héritier en titre en juin 2017 (et qui pourrait être sacré Roi d'Arabie saoudite à un horizon temporel relativement proche, à en croire les sources locales avec lesquelles nous entretenons un contact régulier). De même, l'enlèvement des Emiratis et des Saoudiens dans la guerre qu'ils mènent au Yémen ainsi que le bras de fer entamé entre ces acteurs (soutenus par les Bahreïnais et les Egyptiens) et les Qataris depuis début juin 2017 nous semblent – malheureusement pour la stabilité régionale, peut-on avancer – confirmer la validité de notre concept innovant d'Etat-Prince. Nous faisons référence ici à l'hypothèse selon laquelle les politiques (à niveau national, régional et international) menées par les dirigeants de ces pays privilégient de manière assez systématique leur intérêt individuel immédiat au détriment de l'intérêt collectif sur le long terme mais également à celle de l'importance de la perception du Prince et de ses réseaux familiaux, tribaux et interpersonnels dans l'organisation des politiques de défense et des stratégies d'acquisitions militaires de ces Etats.¹⁵⁶⁴ Il faut cependant souligner que le niveau de granularité nécessaire pour analyser ces variables cognitives intervenant dans le comportement des acteurs n'a pas été sans poser de problèmes.

¹⁵⁶⁴ A cet égard, nous pensons notamment à la grande entente entre le Prince Mohammed bin Salman et le Prince Mohammed bin Zayed, qui semble jouer un rôle important dans l'articulation de leurs récentes politiques respectives.

En lien avec cette dernière remarque, il est en effet important de noter la prégnance de la seconde limite que nous avons rencontrée au cours de notre recherche, déjà largement discutée en introduction de cette thèse, à savoir l'opacité du sujet choisi et le manque de sources pour en élucider toutes les subtilités, lui-même lié à la sensibilité des problématiques étudiées. Ainsi que nous le notions alors, ces écueils identifiés dès les premiers mois de notre travail nous ont convaincue qu'il serait utopique et présomptueux de prétendre pouvoir nous livrer à une approche quantitative sur ces thématiques, ce qui explique notre attachement à faire la lumière sur les *tendances* organisationnelles des politiques et stratégies étudiées et non sur le détail de données chiffrées qui, de l'avis collectif, ne pourraient jamais que s'approcher de la réalité sans garantie de l'avoir tout à fait atteinte. De fait, au terme de notre rédaction, il apparaît que cette difficulté ne nous a guère empêchée de tirer des enseignements pertinents sur le fonctionnement général de ce que nous appelons les « petits Etats-Princes », particulièrement en ce qui concerne le rôle crucial de la perception mais aussi des réseaux de clientèle du Prince et d'influence sur lui au sein de leurs processus décisionnels. Cependant, nous regrettons de n'avoir pas eu le temps de mener des recherches plus approfondies sur le détail de ces réseaux. Sans nécessairement faire évoluer nos conclusions sur les logiques propres à ces acteurs, ces informations auraient sans doute permis d'illustrer et d'appuyer davantage notre propos, ce qui représenterait un enrichissement indéniable de notre production finale – mais pour quel public ? Comme nous le soulignons au sujet de ce que nous avons qualifié de troisième cercle important dans les réseaux de clientèle du Prince et d'influence sur lui, celui des « amis », non seulement la difficulté de dresser une liste exhaustive de ces derniers n'empêche pas de dégager les principes fondamentaux sur lesquels repose la prise de décision au Qatar et aux EAU mais une telle entreprise de référencement exhaustif se serait en outre apparentée à un travail de renseignement ou d'intelligence économique plutôt qu'à une recherche doctorale. Dès lors, tout en gardant à l'esprit qu'il pourrait être tout à fait pertinent de creuser cette piste (laquelle représente en réalité un travail à part entière) à l'avenir, nous considérons qu'il s'agirait là d'une tâche qui serait surtout utile pour les acteurs institutionnels et industriels désirant saisir dans ses moindres subtilités le paysage local dans lequel ils cherchent à s'implanter ou à développer leurs parts de marché. Au demeurant, notons qu'il n'est pas surprenant que de telles questions se posent à nous, compte tenu de l'environnement dans lequel nous avons mené notre recherche. Etre co-financée par la DGA et l'entreprise Airbus Defence & Space a en effet aiguisé notre appétence pour l'exploration des conséquences des logiques observées pour les acteurs présents sur le terrain et des moyens adéquats pour s'y repositionner. Les limites identifiées lors de notre travail doctoral ne sont néanmoins pas uniquement liées à ces aspects opérationnels.

Ainsi, la troisième difficulté rencontrée durant notre travail doctoral tient au fait que les dirigeants de nos deux petits Etats-Princes abordent leurs problématiques sécuritaires en se concentrant quasi exclusivement sur les dimensions politique et militaire de leur sécurité, ce qui ne laissait que peu de place à l'analyse des autres différentes dimensions de leur sécurité et de la manière dont les cinq secteurs de la sécurité s'articulent entre eux au sein de ces Etats. Pourtant, comme nous l'avons observé en plusieurs endroits, les dimensions non traditionnelles de la sécurité de ces pays représentent des sujets importants. Non seulement le Qatar et les EAU ne manquent pas de défis en termes de sécurité économique, sociétale et environnementale, mais l'accent quasi-exclusif mis par leurs dirigeants sur les aspects politiques et militaires de leur sécurité peut en outre venir peser sur ces dimensions non-traditionnelles. En réalité, ainsi que nous l'évoquions dans notre troisième chapitre, des tensions peuvent parfois même émerger « entre la dimension politique (assurer la stabilité du régime) et la dimension militaire (assurer l'intégrité du territoire et la défense de la population) ». Ici, nous souhaitons toutefois souligner deux points essentiels. D'abord, étant donné l'approche que nous avons choisi d'adopter dans notre thèse, à savoir de mener notre analyse en partant du point de vue des acteurs locaux (ce qui représente l'un des apports de notre recherche par opposition à une littérature qui a bien souvent cherché à élucider les dynamiques régionales en adoptant la perspective d'acteurs extérieurs), il ne nous a pas semblé pertinent de trop valoriser une terminologie axée sur des problématiques qui ne font justement pas partie du référentiel des dirigeants de nos deux Etats-Princes. En effet, « [le concept même de "sécurité humaine"] se construit précisément par opposition à la sécurité "statocentrée" ».¹⁵⁶⁵ Par ailleurs, tandis que nous avons choisi de ne pas consacrer de longs développements spécifiques à l'impact – potentiel ou constaté – des politiques de nos deux petits Etats-Princes sur la sécurité humaine prise dans un sens élargi, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, cette idée est finalement implicite dans les nombreux passages où nous soulignons que les dirigeants du Qatar et des EAU continuent d'agir selon des réflexes stato-centrés voire égo-centrés qui représentent « des écueils à la sécurité du plus grand nombre ». Ces deux remarques expliquent que nous n'ayons pas cherché à mettre un accent plus important sur ces problématiques, choisissant simplement d'ouvrir la porte vers ces nouveaux horizons académiques dans nos ultimes développements. Consciente de la pertinence de creuser la piste de la prégnance de la menace sur les dimensions non-traditionnelles de la sécurité des pays du Golfe et des interconnexions existant entre ces dernières et les dimensions traditionnelles de la sécurité,

¹⁵⁶⁵ Frédéric Gros, « Désastre humanitaire et sécurité humaine. Le troisième âge de la sécurité », *Esprit*, n° 343, mars-avril 2008, p. 57.

nous jugeons en effet qu'il serait prometteur de leur consacrer une étude spécifique à l'avenir. Ceci nous permet d'ailleurs d'effectuer la transition avec la question des thématiques que nous envisageons d'explorer dans nos futures recherches.

Approfondissement et élargissement du champ d'étude : quelles pistes d'avenir ?

Afin de prolonger et de compléter la réflexion menée tout au long de cette thèse sur les politiques de défense et les stratégies d'achat d'armement mises en place par le Qatar et les EAU pour pallier les menaces – réelles ou perçues – sur leur sécurité, essentiellement comprises dans ses dimensions politique et militaire, nous voudrions consacrer une future recherche aux dimensions non-traditionnelles de leur sécurité. En particulier, nous considérons qu'une étude portant sur les vulnérabilités de ces Etats en termes de sécurité sociétale et environnementale, sur les frictions entre ces deux enjeux de sécurité humaine et les enjeux de sécurité étatique ou plus étroitement de survie du régime que leurs choix ont jusqu'à présent privilégiés mais aussi sur les interactions positives pouvant émerger entre ces différents aspects de leur sécurité globale serait tout à fait intéressante et pertinente dans le contexte actuel. En remettant au cœur de l'analyse sécuritaire de ces pays les enjeux ayant trait au bien-être et à la survie de l'ensemble des individus composant la nation et pas seulement aux intérêts essentiels du Prince et de ses réseaux, une telle recherche permettrait en effet de remplir trois objectifs. Tout d'abord, elle approfondirait l'hypothèse défendue dans notre thèse selon laquelle les politiques de nos deux petits Etats-Princes se sont jusqu'à présent illustrées par un court-termisme directement ou indirectement axé sur les intérêts d'une petite élite au pouvoir plutôt que sur l'intérêt collectif à plus long terme.¹⁵⁶⁶ Ensuite, elle clarifierait la manière dont ces risques sociétaux et environnementaux sont, *in fine*, susceptibles de réciproquement compromettre la sécurité politique – voire militaire – de ces Etats, ce qui incite à remettre en cause l'efficacité et la pérennité de leurs stratégies sécuritaires actuelles. Enfin, en lien avec ce constat, elle permettrait d'envisager des voies de possible réconciliation entre les différentes dimensions de la sécurité de ces Etats. A cet égard, une réflexion sur l'économie politique de nos deux petits Etats-Princes pourrait s'avérer particulièrement utile. Si la sécurité économique n'apparaît pas nommément dans l'énoncé du sujet envisagé, elle n'en serait en effet pas pour autant absente. Compte tenu de l'importance des dynamiques rentières dans l'organisation politique de ces « petits Etats-Princes », nous arguons qu'il pourrait en réalité

¹⁵⁶⁶ Ainsi que nous le notions dans l'ultime développement de notre dernier chapitre, le fait que les dirigeants du Qatar et des EAU rechignent à prendre de véritables mesures (au-delà de grands projets semblant avant tout viser à parfaire leur image de marque à l'international) pour lutter contre les menaces directement et indirectement liées au réchauffement climatique alors que les risques environnementaux représentent aujourd'hui un enjeu *existentiel* pour les populations, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, est particulièrement parlant.

être particulièrement intéressant de confronter les frictions constatées ou anticipées entre sécurité humaine et stabilité de l'élite politique dans le contexte actuel de ces Etats rentiers aux interactions positives susceptibles d'émerger entre ces enjeux sécuritaires dans un contexte de refonte de l'économie politique de ces acteurs. A cette fin, la recherche envisagée pourrait sans doute être enrichie grâce aux apports d'études comparatives, ce que permettrait notamment un élargissement du sujet aux autres petits Etats du Golfe, lesquels correspondent à notre sens tous à la définition que nous faisons des « petits Etats-Princes ». L'inclusion de nouveaux pays dans notre recherche, qu'il s'agisse d'acteurs issus de la même région et directement évaluables au prisme de notre cadre théorique en raison de leurs ressemblances politiques, institutionnelles et organisationnelles avec le Qatar et les EAU ou d'acteurs extérieurs dont les proximités avec nos deux « petits Etats-Princes » sont à première vue moins évidentes, offre d'ailleurs des pistes prometteuses que nous envisageons de creuser à l'issue de notre doctorat.

Tandis que le choix de ne consacrer notre recherche doctorale qu'aux deux Etats du Qatar et des EAU a permis, comme espéré, de faire apparaître l'incidence essentielle de la perception et des intérêts individuels du Prince et de ses réseaux dans l'agencement de leurs stratégies sécuritaires, notamment du fait que ces dernières sont extrêmement différentes en dépit du fait que leurs déterminants extérieurs et intérieurs sont à part cela si similaires, il nous est progressivement apparu que le modèle étatique que nous étions en train d'élucider par ce biais pouvait servir de référence pour analyser le comportement des acteurs (bien) au-delà des deux petits Etats du Golfe qui font l'objet de notre thèse. Aussi, en restant dans l'enceinte du Golfe, il nous semblerait intéressant d'analyser les choix sécuritaires d'autres petits Etats du CCG à travers le cadre théorique du « petit Etat-Prince » et d'observer la manière dont ces logiques s'articulent avec des déterminants intérieurs ou extérieurs fondamentalement différents de ceux qui caractérisent le Qatar et les EAU. Ici, nous pensons particulièrement au Koweït et à Oman. Ainsi envisageons-nous à première vue que les dynamiques sécuritaires du Koweït, en dépit de similitudes démographiques avec ses voisins qataris et émiratis en ceci qu'il s'agit aussi d'un « Etat à minorité locale », sont sûrement impactées par l'originalité de son système politique, à la fois monarchique et parlementaire, et par le fait que ses préoccupations de défense sont plus directement liées à l'Irak. Quant au sultanat d'Oman, nous considérons en première approche que ses dynamiques sécuritaires sont certainement marquées par le fait qu'il a une démographie plus importante et un pouvoir économique moins important que ses deux voisins du CCG mais également par les relations étroites qu'il a toujours entretenues avec l'Iran.

Enfin, il nous semblerait intéressant de dépasser l'enceinte du Golfe et l'idée, peut-être implicite, que notre concept de « petit Etat-Prince » constitue un certain particularisme régional.

L'une de nos sous-questions de recherche ouvertes en introduction envisage en effet que le fonctionnement politique du Qatar et des EAU puisse *in fine* être rattaché à une refonte en profondeur des relations internationales à l'heure de la mondialisation. De fait, nous avons en plusieurs endroits de notre thèse souligné que certains traits caractéristiques de ces deux petits Etats-Princes (comme l'importance de la perception et des réseaux de leur élite dirigeante ou la propension à défendre avant toute autre chose leur intérêt individuel immédiat) n'étaient pas leur seul apanage. D'une certaine manière, le modèle du « petit Etat-Prince » du Golfe peut être vu comme l'illustration poussée à son paroxysme de comportements d'acteurs qui sont visibles dans de nombreuses autres régions et Etats à des degrés moindres et qui sont en tout état de cause accélérés par la mondialisation. Nous envisageons dès lors, à un horizon plus lointain, d'observer l'essor et la consolidation de tels phénomènes dans d'autres pays à échelle internationale. Ceci nous semble d'autant plus important que si ces dynamiques sont rendues possible par une intensité et une étendue des interconnexions mondiales sans précédent (la mondialisation) en ceci que les dirigeants peuvent en partie s'affranchir de leur territoire et de leur population pour prendre des décisions, elles sont aussi rendues particulièrement agressives et égoïstes par un contexte international de raréfaction des ressources. Or, ce phénomène tout comme les enjeux environnementaux et alimentaires qui y sont associés représentent justement des menaces pour les populations dont les dirigeants semblent de plus en plus enclins à se détacher. Face à la multiplication et à la prégnance des risques sécuritaires qui pèsent aujourd'hui non plus seulement sur les Etats ou les individus à leur tête mais sur l'ensemble de l'humanité « comme humanité vivante, souffrante et vulnérable [à] protéger », ¹⁵⁶⁷ il apparaît en réalité que les dirigeants du monde se trouvent à un carrefour. Ils pourraient rapidement avoir à choisir entre préparer les guerres du futur selon les lignes d'un nouveau système international en pleine mutation ou véritablement changer de logique et entrer dans un nouvel âge de la sécurité internationale articulé autour de l'humain.

¹⁵⁶⁷ « La conceptualisation d'une "sécurité humaine" tend à déconnecter la sécurité de son fondement dans un Etat souverain. Comme ne cessent de le répéter ses doctrinaires, la sécurité humaine se comprend comme protection vitale des individus plutôt que défense des intérêts essentiels de l'Etat » (Frédéric Gros, « Désastre humanitaire et sécurité humaine. Le troisième âge de la sécurité », p. 56).

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages

ABDULLA Abdulkhaleq, *Al-nizâm al-'iqlîmî al-khalîjî* [Le système régional du Golfe], Beyrouth: Al-mu'asasa al-jâmi'îya lil-dirâsât w-al-nachr w-al-tawzî', 1998

ABDULLAH Muhammad Morsy, *The United Arab Emirates: A Modern History*, Londres: Croom Helm, 1978

ADAMS John, *Risk*, Londres: Routledge, 1995

ADIB-MOGHADDAM Arshin, *International Politics of the Persian Gulf*, Londres: Routledge, 2006

AL-ALKIM Hassan Hamdan, *The Foreign Policy of the United Arab Emirates*, Londres: Saqi Books, 1989

AL-ALKIM Hassan Hamdan, *The GCC States in an Unstable World: Foreign-Policy Dilemmas of Small States*, Londres: Saqi Books, 1994

ALSHAREKH Alanound, *The Gulf Family: Kinship Policies and Modernity*, Londres: Saqi Books, 2007

ANDERSON Benedict, *Imagined Communities*, Londres : Verso Books, 1991

ANSCOMBE Frederick F., *The Ottoman Gulf: The Creation of Kuwait, Saudi Arabia, and Qatar*, New York: Columbia University Press, 1997

ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris : Calmann-Lévy, 1962

AUSTIN J.L., *How to Do Things with Words*, Cambridge: Harvard University Press, 1962

BADIE Bertrand, *La fin des territoires : Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Fayard, 1995

BARNETT Michael, *Confronting the Cost of War: Military, State and Society in Egypt and Israel*, Princeton: Princeton University Press, 1992

BARNETT Michael et Shibley TELHAMI, *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Ithaca: Cornell University Press, 2002

BARSTON Ronald P., *Modern Diplomacy*, Londres: Pearson Education, 2006

BATTISTELLA Dario (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003

- BEASANT John et Christopher LING, *Sultan in Arabia: A Private Life*, Edimbourg: Mainstream Publishing, 2004
- AL-BEBLAWI Hazem et Giacomo LUCIANI (dir.), *The Rentier State*, New York: Croom Helm, 1987
- BELLAMY Alex J. et al., *Understanding Peacekeeping*, Cambridge: Polity Press, 2004
- BERNER Brad K., *Jihad: Bin Laden in His Own Words*, New Delhi : Peacock Books, 2007
- BERRIDGE Geoff R., *Diplomacy: Theory and Practice*, New York: Palgrave Macmillan, 2010
- BONNEFOY Laurent, Franck MERMIER et Marine POIRIER (dir.), *Yémen : le tournant révolutionnaire*, Paris : Karthala, 2012
- BOULDING Kenneth E., *The Image*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1959
- BURGAT François, *L'islamisme à l'heure d'Al-Qaïda*, Paris : La Découverte, 2005
- BURTON John W., *Conflict and Communication*, Londres : Macmillan, 1969
- BUZAN Barry, *People, States and Fears*, Boulder: Lynne Rienner, 1991
- BUZAN Barry et Eric HERRING, *The Arms Dynamic in World Politics*, Boulder: Lynne Rienner, 1998
- BUZAN Barry et Ole WÆVER, *Regions and Powers, The Structure of International Security*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003
- BUZAN Barry, Ole WAEVER et Jaap DE WILDE, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder: Lynne Rienner, 1998
- BUZAN Barry et al., *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York: Columbia University Press, 1993
- CHARILLON Frédéric (dir.), *Les politiques étrangères : ruptures et continuités*, Paris : La Documentation Française, 2001
- CHARILLON Frédéric et Rémy LEVEAU (dir.), *Les micro-États de la péninsule Arabique*, Paris : La Documentation française, 2005
- CHAUDHRY Kiren Aziz, *The Price of Wealth. Economies and Institutions in the Middle East*, Ithaca: Cornell University Press, 1997
- CHEHABI Houchang E. et Juan J. LINZ (dir.), *Sultanistic Regimes*, Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1998

CHESNAIS François (dir.), *Compétitivité internationale et dépenses militaires*, Paris: Economica, 1990

CHESNOT Christian et Georges MALBRUNOT, *Qatar : Les secrets du coffre-fort*, Paris : Michel Lafon, 2013

CHESNOT Christian et Georges MALBRUNOT, *Nos très chers émirs*, Paris : Michel Lafon, 2016

CHOUET Alain et Jean GUISEL, *Au cœur des services spéciaux : La menace islamiste : Fausses pistes et vrais dangers*, Paris : Editions La Découverte, 2011

CLARKE Colin G. et Anthony PAYNE (dir.), *Politics, Security, and Development in Small States*, Londres: Allen and Unwin, 1987

COHEN Samy, *La défaite des généraux : le pouvoir politique et l'armée sous la Cinquième République*, Paris : Fayard, 1994

Commission on Global Governance, *Our Global Neighbourhood*, Oxford: Oxford University Press, 1995

COOPER Andrew F. et Timothy M. SHAW, *The Diplomacies of Small States : Between Vulnerability and Resilience, International Political Economy*, Palgrave: Macmillan, 2012

CORDESMAN Anthony H., *Bahrain, Oman, Qatar, and the UAE: Challenges of Security*, Boulder: Westview, 1997

COURPASSON David, *L'Action contrainte. Organisations libérales et domination*, Paris : PUF, 2000

CROCKER Chester A. et al. (dir.), *Herding Cats: Multiparty Mediation in a Complex World*, Washington: United States Institute of Peace, 1999

CRYSTAL Jill, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995

DA LAGE Olivier, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Bruxelles : Editions Complexe, 2006

DA LAGE Olivier, *Ces trente ans qui ébranlèrent le golfe Persique*, Paris : Editions du Cygne, 2011

DA LAGE Olivier, *Qatar : Les nouveaux maîtres du jeu*, Paris : Demopolis, 2013

DA LAGE Olivier et Gérard GRZYBEK, *Le Golfe : Le jeu des six familles*, Paris : Autrement/Ciel ouvert, 1985

DAVIDSON Christopher M., *The United Arab Emirates: A Study in Survival*, Boulder: Lynne Rienner, 2005

DAVIDSON Christopher M., *Dubai: The Vulnerability of Success*, Londres: Hurst, 2008

DAVIDSON Christopher M., *Abu Dhabi: Oil and Beyond*, New York: Columbia University Press, 2009

DAVIDSON Christopher M., *The Persian Gulf and Pacific Asia: From Indifference to Interdependence*, New York: Columbia University Press, 2011

DAVIDSON Christopher M., *After the Sheikhs: The Coming Collapse of the Gulf Monarchies*, Londres: Hurst, 2012

DÄNIKER Gustav, *Strategie des Kleinstaates*, Huber: Frauenfeld, 1966

DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006

DEDRING Juergen, *Recent Advances in Peace and Conflict Research*, Beverly Hills: Sage, 1976

DE MESQUITA Bruce Bueno et David LALMAN, *War and Reason: Domestic and International Imperatives*, New Haven: Yale University Press, 1992

DURHAM Robert B., *Supplying the Enemy: The Modern Arms Industry and the Military-Industrial Complex*, Raleigh: Lulu.com, 2015

EHTESHAMI Anoushiravan, *Globalization and Geopolitics in the Middle East: Old Games, New Rules*, New York: Routledge, 2007

EISENSTADT Shmuel N., *Traditional Patrimonialism and Modern Neo-Patrimonialism*, Londres: Sage Publications, 1973

ENGLEBERT Pierre, *State Legitimacy and Development in Africa*, Boulder: Lynne Rienner, 2000

ENNASRI Nabil, *L'énigme du Qatar*, Paris : Armand Colin, 2013

FAWCETT Louise (dir.), *International Relations of the Middle East*, Oxford: Oxford University Press, 2009

FEINSTEIN Andrew, *The Shadow World: Inside the Global Arms Trade*, New York : Farrar, Straus & Giroux, 2011

FICHTE Johann Gottlieb, *Reden an die deutsche Nation*, Berlin : Realschulbuchhandlung, 1808

- FILIU Jean-Pierre, *Les neuf vies d'al-Qaïda*, Paris : Fayard, 2009
- FRANK Lewis A., *The Arms Trade in International Relations*, New York: Praeger, 1969
- FREUD Sigmund, *Civilization and its Discontents*, New York: W. W. Norton, 1961
- FRIEDBERG Aaron L., *The Weary Titan: Britain and the Experience of Relative Decline, 1895-1905*, Princeton: Princeton University Press, 1988
- FROMHERZ Allen J., *Qatar. A Modern History*, Washington: Georgetown University Press, 2012
- GAUSE Gregory F., *The International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge: Cambridge University Press, 2010
- GEERTZ Clifford, *Ici et Là-bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris : Métailié, 1996
- GREY Matthew, *Qatar: Politics and the Challenges of Development*, Boulder: Lynne Rienner, 2013
- GUISNEL Jean, *Armes de corruption massive*, Paris : La Découverte, 2011
- HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie*, Paris: Gallimard, 1997
- HANDEL Michael I., *Weak states in the international system*, Londres : Cass and Company, 1981
- HARDEN Sheila (dir.), *Small Is Dangerous: Micro States in a Macro World*, Londres: Pinter, 1985
- HARDERS Cilja et Matteo LEGRENZI, *Beyond Regionalism? Regional Cooperation, Regionalism and Regionalization in the Middle East*, Londres: Ashgate Publishing Limited, 2008
- HEY Jeanne A. K., *Small States in World Politics: Explaining Foreign Policy Behavior*, Londres: Lynne Rienner, 2003
- HEBERT Jean-Paul, *Stratégie française de l'armement*, Paris : Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1990
- HEARD-BEY Frauke, *From Trucial States to United Arab Emirates*, Dubai: Motivate, 2005
- HELD David et Anthony G. MCGREW (dir.), *Governing Globalization: Power, Autonomy and Global Governance*, Cambridge: Polity Press, 2002
- HELD David et Anthony G. MCGREW (dir.), *The Global Transformations Reader: An Introduction to the Globalization Debate*, Cambridge: Polity Press, 2007

HELD David et Kristian C. ULRICHSEN, *The Transformation of the Gulf: Politics, Economics and the Global Order*, Londres: Routledge, 2012

HERB Michael, *All in the Family: Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern Monarchies*, Albany: State University of New York Press, 1999

HINNEBUSCH Raymond A., *The International Politics of the Middle East*, Manchester: Manchester University Press, 2003

HINNEBUSCH Raymond A. et Anoushiravan EHTESHAMI (dir.), *The Foreign Policies of Middle East States*, Boulder: Lynne Rienner, 2002

HIRSCHMAN Albert, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, Berkeley: University of California Press, 1980

HOBSON John A., *Imperialism: A Study*, New York: James Pott & Co, 1902

HODGSON Marshall G. S., *Rethinking World History: Essays on Europe, Islam, and World History*, Cambridge: Cambridge University Press, 1993

HOERNER Jean-Michel, *Géopolitique du capital*, Paris : Ellipses Marketing, 2007

HOWE Russell Warren, *Weapons: The International Game of Arms, Money and Diplomacy*, Garden City: Doubleday, 1980

HUNTINGTON Samuel P., *Political Order in Changing Societies*, New Haven: Yale University Press, 1968

HUREWITZ Jacob Coleman, *Middle East Politics: The Military Dimension*, New York: Praeger, 1969

IDRIS Muhammad al-Sa'id, *Al-nizâm al-'iqlimî al-khalîj al-'arabî* [Le système régional du Golfe arabe], Beyrouth: Markaz dirâsât al-wih'da al-'arabîya, 2000

INBAR Efraim et Gabriel SHEFFER, *The National Security of Small States in a Changing World*, Londres: Frank Cass, 1997

IRONDELLE Bastien, *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*, Paris : Presses de Sciences Po, 2011

JACKSON Robert H. et Carl Gustav ROSBERG, *Personal Rule in Black Africa: Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant*, Berkeley: University of California Press, 1982

JERVIS Robert, *Perception and Misperceptions in International Politics*, Princeton : Princeton University Press, 1976

JERVIS Robert, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton : Princeton University Press, 1970

JOHNSON John J. (dir.), *The Role of the Military in Underdeveloped Countries*, Princeton: Princeton University Press, 1962

KALDOR Mary, *Human Security: Reflections on Globalization and Intervention*, Cambridge: Polity Press, 2007

KAMRAVA Mehran (dir.), *International Politics of the Persian Gulf*, New York: Syracuse University Press, 2011

KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Ithaca: Cornell University Press, 2013

KANTOROWITCZ Ernst H., *The King's Two Bodies*, Princeton: Princeton University Press, 1957

KARL Terry Lynn, *The Paradox of Plenty. Oil Booms and Petro-States*, Berkeley: California University Press, 1997

KELLY J. B., *Arabia, the Gulf and the West*, Londres: Littlehampton Book Services, 1980

KEOHANE Robert O., *After Hegemony*, Princeton: Princeton University Press, 1984

KEPEL Gilles, *Chronique d'une guerre d'Orient*, Paris : Gallimard, 2002

KEPEL Gilles, *Jihad : expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 2003

KEPEL Gilles et Jean-Pierre MILELLI (dir.), *Al-Qaïda dans le texte : écrits d'Oussama ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, Paris : PUF, 2005

KNIGHTS Michael, *Unfriendly Skies: The Development of GCC Air Forces*, Hasting : Cross-Border Information, 2002

KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris : Fayard, 1996

KRASNER Stephen D., *Defending the National Interest: Raw Materials Investments and U.S. Foreign Policy*, Princeton: Princeton University Press, 1978

KRAUSE Keith, *Arms and the State: Patterns of Military Production and Trade*, Cambridge: Cambridge University Press, 1992

LAZAR Mehdi, *Le Qatar aujourd'hui*, Paris : Michalon, 2013

LAURANCE Edward J., *The International Arms Trade*, New York: Lexington Books, 1992

LEE Raymond M. et Claire M. RENZETTI (dir.), *Researching Sensitive Topics*, Londres: Sage, 1993

LEGRENZI Matteo, *Security in the Gulf: Historical Legacies and Future Prospects*, Londres: Routledge, 2010

LEVEAU Rémy, Franck MERMIER et Udo STEINBACH (dir.), *Le Yémen contemporain*, Paris : Karthala, 1999

LINDSTROM Martin, *Brand Sense: Build Powerful Brands Through Touch, Taste, Smell, Sight, and Sound*, New York: Free Press, 2005

LINZ Juan J., *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder: Lynne Rienner, 2000

LITWAK Robert, *Sources of Inter-State Conflict: Security in the Persian Gulf*, Montclair: Allanheld, Osmun & Co., 1981

LORIMER John Gordon, *Gazetteer of the Persian Gulf, Oman and Central Arabia*, Calcutta: Superintendent Government Printing, 1915

LOUËR Laurence, *Transnational Shia Politics: Religious and Political Networks in the Gulf*, New York: Columbia University Press, 2008

LUCIANI Giacomo (dir.), *The Arab State*, Londres: Routledge, 1990

LUKES Steven, *Power: A Radical View*, Londres: Macmillan, 1974

LUXEMBOURG Rosa, *Die Akkumulation des Kapitals*, Berlin: Buchhandlung Vorwärts Paul Singer, 1913

AL-MAKTOUM Mohammed bin Rashid, *My Vision: Challenges in the Race of Excellence*, Dubai: Motivate, 2012

MATTHIESEN Toby, *Sectarian Gulf: Bahrain, Saudi Arabia, and the Arab Spring That Wasn't*, Stanford: Stanford University Press, 2013

MCNEILL William H., *The Rise of the West: A History of the Human Community*, Chicago: University of Chicago Press, 1963

MELISSEN Jan (dir.), *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations*, New York: Palgrave Macmillan, 2007

MILES Hugh, *Al-Jazeera: The Inside Story of the Arab News Channel that is Challenging the West*, New York: Grove Press, 2005

- DE MONTBRIAL Thierry et Jean KLEIN (dir.), *Dictionnaire de Stratégie*, Paris : PUF, 2000
- MOURITZEN Hans, *External Danger and Democracy: Old Nordic Lessons and New European Challenges*, Aldershot: Ashgate, 1997
- MOURITZEN Hans et Anders WIVEL, *The Geopolitics of Euro-Atlantic Integration*, Londres: Routledge, 2005
- MURPHY John M. (dir.), *Branding: A Key Marketing Tool*, New York: McGraw-Hill, 1987
- NAFF Thomas, *Gulf Security and the Iran-Iraq War*, Washington: NDU Press, 1985
- AL-NAFISSI Abdullah, *'Iirân w-al-Khalîj: Dîyâlikîk al-damj w-al-nabadh* [L'Iran et le Golfe: la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion], Koweït: Dâr Qirtâs, 1999
- AL-NAHYAN Sultan Bin Khalifa bin Zayed, *National Security of the United Arab Emirates: A Perspective in Light of Global Changes to the New World Order*, Londres: Rivermill, 2003
- NAKHLEH Emile, *Bahrain. Political Development in a Modernizing Society*, Lexington: Lexington Books, 1976
- AL-NAQEEB Khaldoun H., *Society and State in the Gulf and Arab Peninsula: A Different Perspective*, Londres: Routledge, 1990
- NEUMAN Stephanie G. et Robert E. HARKAVY, *Arms Transfers in the Modern World*, New York: Praeger, 1980
- NONNEMAN Gerd, *Analyzing Middle East Foreign Policies and the Relationship with Europe*, Londres: Routledge, 2005
- NYE Joseph S., *The Future of Power*, New York: Public Press, 2011
- OLIMAT Muhamad S., *China and the Middle East: From Silk Road to Arab Spring*, New York: Routledge, 2013
- OTT Dana, *Small Is Democratic: An Examination of State Size and Democratic Development*, New York: Garland, 2000
- PEAN Pierre, *Une France sous influence : Quand le Qatar fait de notre pays son terrain de jeu*, Paris : Fayard, 2014
- PETERSON J. E., *Defending Arabia*, New York: St. Martin's Press, 1986
- PIERRE Andrew J., *The Global Politics of Arms Sales*, Princeton: Princeton University Press, 1982

PIQUET Caroline, *Les pays du Golfe. De la perle à l'économie de la connaissance*, Paris : Armand Colin, 2013

POSEN Barry R., *The Sources of Military Doctrine: France, Britain, and Germany Between the World Wars*, Ithaca: Cornell University Press, 1984

POSUSNEY Marsha P. et Michele P. ANGRIST (dir.), *Authoritarianism in the Middle East. Regimes and Resistance*, Boulder: Lynne Rienner, 2005

POTTER Lawrence G. et Gary G. SICK (dir.), *Security in the Persian Gulf: Origins, Obstacles, and the Search for Consensus*, New York: Palgrave, 2001

RAHMAN Habibur, *The Emergence of Qatar*, Londres: Keegan Paul Ltd., 2005

RASMUSSEN Mikkel Vedby, *The Risk Society at War: Terror, Technology and Strategy in the Twenty-First Century*, Cambridge: Cambridge University Press, 2006

REITER Dan, *Crucible of Beliefs: Learning, Alliances, and World Wars*, Cornell: Cornell University Press, 1996

RIGOULET-ROZE David, *Géopolitique de l'Arabie saoudite*, Paris : Armand Colin, 2005

ROTHSTEIN Robert L., *Alliances and Small Powers*, New York: Columbia University Press, 1968

AL-RUMAIHI Mohamed, *Beyond Oil: Unity and Development in the Gulf*, Londres: Al Saqi Books, 1986

SALAME Ghassan, *Appels d'empire : Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris : Fayard, 1996

SAMPSON Anthony, *The Arms Bazaar*, New York: Viking, 1977

SCHLUMBERGER Olivier (dir.), *Debating Arab Authoritarianism. Dynamics and Durability in Non-Democratic Regimes*, Stanford: Stanford University Press, 2007

SEIB Philip, *The Al Jazeera Effect: How the New Global Media are Reshaping World Politics*, Washington: Potomac Books, 2008

SHARABI Hisham, *Neopatriarchy: A Theory of Distorted Change in Arab Society*, Oxford: Oxford University Press, 1992

SINDELAR III H. Richard et J. E. PETERSON (dir.), *Crosscurrents in the Gulf: Arab, Regional and Global Interests*, New York: Routledge, 1988

- SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris : Albin Michel, 2001
- SNYDER Jack, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambitions*, Ithaca: Cornell University Press, 1991
- SOUBRIER Emma, *Re-construire une armée nationale : l'exemple du Liban depuis 1958*, Paris : Ministère de la Défense, 2013
- SOUBRIER Emma (dir.), *Les pays du Conseil de coopération du Golfe, nouvelles puissances du monde arabe ?*, Paris : Editions du Cygne, 2014
- TALON Claire Gabrielle, *Al Jazeera : Liberté d'expression et pétromonarchie*, Paris : PUF, 2011
- TAMAM Hamdi, *Zayid bin Sultan Al Nahayan: al-qa'id wa al-masira*, Tokyo: Dai Nippon, 1981
- TIMMERMAN Kenneth R., *The Death Lobby*, Boston: Houghton Mifflin, 1991
- TWITCHELL James B., *Branded Nation: The Marketing of Megachurch, College, Inc., and Museum World*, New York: Simon and Schuster, 2004
- ULRICHSEN Kristian C., *Insecure Gulf: The End of Certainty and the Transition to the Post-Oil Era*, Londres: Hurst, 2011
- ULRICHSEN Kristian C., *Qatar and the Arab Spring*, Londres: Hurst, 2014
- ULRICHSEN Kristian C., *The United Arab Emirates: Power, Politics, and Policymaking*, New York: Routledge, 2017
- VALERI Marc, *Le sultanat d'Oman : une révolution en trompe-l'œil*, Paris : Karthala, 2007
- VITAL David, *The Inequality of States: A Study of the Small Power in International Relations*, Oxford: Clarendon Press, 1967
- VITAL David, *The Survival of Small States*, Londres: Oxford University Press, 1971
- WAEVER Ole et al., *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Londres: Pinter, 1993
- WALT Stephen M., *The Origins of Alliances*, Londres: Cornell University Press, 1987
- WALTZ Kenneth N., *Man, the State and War: A Theoretical Analysis*, New York: Columbia University Press, 1959
- WALTZ Kenneth N., *Theory of International Politics*, Reading: Addison-Wesley, 1979
- WEBBER Mark et Michael SMITH, *Foreign Policy in a Transformed World*, Harlow: Prentice Hall, 2002

WEBER Max, *Economie et société, Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris : Plon, 1971

WEBER Max, *The Theory of Social and Economic Organization*, New York: Oxford University Press, 1947

WEBER Max, *Max Weber-Gesamtausgabe, I/22-4: Herrschaft*, édité par Edith Hanke et Thomas Kroll, Tübingen: Mohr Siebeck, 2005

WEINBERGER Caspar W., *Fighting for Peace. Seven Critical Years in the Pentagon*, New York : Warner Books, 1990

WILLIAMS Paul D. (dir.), *Security Studies: An Introduction*, Londres: Routledge, 2008

ZAHLAN Rosemarie Said, *The Creation of Qatar*, Londres, New York: Croom Helm, 1979

ZAHLAN Rosemarie Said, *The Making of the Modern Gulf States*, Londres: Unwin Hyman, 1989

ZAHLAN Rosemarie Said, *The Origins of the United Arab Emirates: A Political and Social History of the Trucial States*, Londres : Macmillan, 1978

ZOLBERG Aristide R., *Creating Political Order the Party States in West Africa*, Chicago : Rand McNally & Company, 1966

B. Contributions dans un ouvrage collectif

ABDULLA Abdulkhaleq, “The Gulf Cooperation Council: Nature, Origin and Process”, dans Michael Hudson (dir.), *Middle East Dilemma: The Politics and Economics of Arab Integration*, New York: Columbia University Press, 1999, p. 151-170

ACHARYA Amitav, “Regionalism and Regime Security in the Third World: Comparing the Origins of the ASEAN and the GCC”, dans Brian Job (dir.), *The Insecurity Dilemma: National Security of Third World States*, Boulder: Lynne Rienner, 1992, p. 143-164

ADAMS Julia, “The Rule of the Father: Patriarchy and Patrimonialism in Early Modern Europe”, dans Charles Camic, Philip S. Gorski et David M. Trubek (dir.), *Max Weber's Economy and Society: A Critical Companion*, Stanford: Stanford University Press, 2005, p. 237-266

BACH Daniel C., « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », dans Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo, *L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 37-78

BARNETT Michael et Gregory F. GAUSE, “Caravans in Opposite Directions: Society, State, and the Development of Community in the GCC”, dans Emanuel Adler et Michael Barnett (dir.), *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, p. 161-197

BARNETT Michael et Alexander WENDT, “The Systemic Sources of Dependent Militarization”, dans Brian Job (dir.), *The Insecurity Dilemma: National Security of Third World States*, Boulder: Lynne Rienner, 1992, p. 97-119

BOOTH Ken, “The Concept of Strategic Culture Affirmed”, dans Carl G. JACOBSEN (dir.), *Strategic Power: USA/USSR*, New York: St Martin’s Press, 1990, p. 121-128

CHRISTMAS-MØLLER Wilhem, “Some Thoughts on the Scientific Applicability of the Small State Concept: A Research History and a Discussion”, dans Otmar Höll (dir.), *Small States in Europe and Dependence*, Vienne: Braumüller, 1983, p. 35-53

DÄNIKER Gustav, “Swiss Security Policy in a Changing Strategic Environment” dans Hanspeter NEUHOLD (dir.) *The European Neutrals in the 1990s*, Boulder: Westview Press, 1992, p. 3-16

DOMMEN Edward, “What is a Microstate?”, dans Edward Dommen et Philippe Hein (dir.), *States, Microstates, and Islands*, Londres: Croom Helm, 1985, p. 1-15

GÄRTNER Heinz, “Small States and Alliances”, dans Erich Reiter, et Heinz Gärtner (dir.), *Small States and Alliances*, Heildelberg: Physica-Verlag, 2001, p. 1-10

GAUSE Gregory F., “Gulf Regional Politics: Revolution, War and Rivalry”, dans W. Howard Wriggins (dir.), *Dynamics of Regional Politics: Four Systems on the Indian Ocean Rim*, New York: Columbia University Press, 1992, p. 23-88

GELLNER Ernest, “Tribalism and the State in the Middle East”, dans Philip S. Khoury et Joseph Kostiner (dir.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley: University of California Press, 1990, p. 109-126

GOETSCHER Laurent, “The Foreign and Security Policy Interests of Small States in Today's Europe”, dans Laurent Goetschel (dir.), *Small States inside and Outside the European Union*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1998, p. 13-31

GUPTA Ranjit, “China as a Factor in India’s Relations with the GCC Countries”, dans Inder Pal Khosla (dir.), *India and the Gulf*, New Delhi: Konark Publishers, 2009, p. 72-83

HERMET Guy, « L’authoritarisme », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris : PUF, 1985, p. 269-312

HERVIEU-LEGER Danièle, « De l'utopie à la tradition : retour sur une trajectoire de recherche », dans Yves Lambert, Guy Michelat et Albert Piette (dir.), *Le religieux des sociologues. Trajectoires personnelles et débats scientifiques*, Paris : L'Harmattan, p. 21-31

KELLY J. B., "Saudi Arabia and the Gulf States", dans Abraham L. UDOVITCH, *The Middle East: Oil, Conflict and Hope. Critical Choices for Americans*, Lexington: Lexington Books, 1976, p. 427-462

KORANY Baghat, "National Security in the Arab World: The Persistence of Dualism", dans Dan Tschirgi (dir.), *The Arab World Today*, Boulder: Westview, 1993, p. 161-178

LECA Jean, « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994, p. 35-93

LINZ Juan J., "An Authoritarian Regime: The Case of Spain", dans Erik Allardt et Yrjö Littuney (dir.), *Cleavages, Ideologies, and Party Systems. Contributions to Comparative Political Sociology*, Helsinki: The Academic Bookstore, 1964, p. 175-411, réimprimé dans Erik Allardt et Stein Rokkan, *Mass Politics: Studies in Political Sociology*, New York: Free Press, 1970, p. 251-283

LINZ Juan J., "Between Nations and Disciplines: Personal Experience and Intellectual Understanding of Societies and Political Regimes", dans Hans Daalder (dir.), *Comparative European Politics: The Story of a Profession*, Londres: Pinter, 1997, p. 101-114

LINZ Juan, "Totalitarian and Authoritarian Regimes", dans Fred I. Greenstein et Nelson W. Polsby (dir.), *The Handbook of Political Science*, Readings : Addisons Wesley, 1975, p. 175-411

MAHDAVY Hussein, "The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier State. The Case of Iran", dans M. A. Cook (dir.), *Studies in Economic History of the Middle East*, Londres: Oxford University Press, 1970, p. 428-467

MEDARD Jean-François, « L'Etat sous-développé au Cameroun », dans *L'année africaine*, 1977, Paris : Pedone, 1979, p. 35-84

MEDARD Jean-François, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard (dir.), *Etats d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris : Karthala, 1991, p. 323-353

MEDARD Jean-François, "The Underdeveloped State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neo-Patrimonialism?", dans Christopher Clapham (dir.), *Private Patronage and Public Power: Political Clientelism in the Modern State*, Londres: Frances Printer, 1982, p. 162-192

ROBERTSON Justin, “Introduction: The Research Direction and a Typology of Approaches”, dans Justin ROBERTSON et Maurice A. EAST (dir.), *Diplomacy and Developing Nations: Post-Cold War Policy Making Structures and Processes*, Londres: Routledge, 2005, p. 1-36

ROSENAU James, “Toward the Study of National-International Linkages”, dans James Rosenau, *Linkage Politics: Essays on the Convergence of National and International Systems*, New York: Free Press, 1969, p. 44-63

SOUBRIER Emma, « La diplomatie économique des pays du Golfe à l’aune du Printemps arabe : du rayonnement à la puissance », dans Frédéric Charillon et Alain Dieckhoff (dir.), *Annuaire Afrique du Nord Moyen-Orient 2014-2015*, Paris : La Documentation française, 2014, p. 123-136

SOUBRIER Emma, “Evolving Foreign and Security Policies: A Comparative Study of Qatar and the UAE”, dans Khalid Almezaini et Jean-Marc Rickli (dir.), *The Gulf Small States: Foreign and Security Policies*, Londres: Routledge, 2016, p. 123-143

SOUBRIER Emma, “Mirages of Power? From Sparkly Appearances to Empowered Apparatus, Evolving Trends and Implications of Arms Trade in Qatar and the UAE”, dans David DesRoches et Dania Thafer (dir.), *The Arms Trade, Military Services and the Security Market in the Gulf*, Berlin: Gerlach Press, 2016, p. 135-151

SUNDELIUS Bengt, “National Security Dilemmas and Strategies for the European Neutrals”, dans Michael H. HALTZEL et Joseph KRUZEL (dir.), *Between the Blocs: Problems and Prospects for Europe’s Neutral and Nonaligned States*, Cambridge: Cambridge University Press, 1989, p. 98-121

TONRA Ben, « Les petits pays ont aussi une politique étrangère », dans Frédéric Charillon (dir.), *Politique Etrangère : Nouveaux regards*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002, p. 331-359

TRAUSCH Gilbert, « La place et le rôle des petits pays en Europe », dans Robert Frank, *Les identités européennes au XXe siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, p. 111-124

WÆVER Ole, “Conflicts of Vision – Visions of Conflict”, dans Ole Wæver, Pierre Lemaitre et Elzbieta Tromer (dir.), *European Polyphony: Beyond East–West Confrontation*, Londres : Macmillan, 1989, p. 283-325

WÆVER Ole, “Securitization and Desecuritization”, dans Ronnie D. Lipschutz (dir.), *On Security*, New York: Columbia University Press, 1995, p. 46-86

WATERBURY John, “Democracy without Democrats? The Potential for Political Liberalization in the Middle East”, dans Ghassan Salamé, *Democracy Without Democrats? The Renewal of Politics in the Muslim World*, New York: I.B. Tauris, p. 23-47

WIBERG Hakan, "Security Problems of Small Nations", dans Werner Bauwens, Armand Clesse et Olav Knudsen (dir.), *Small States and the Security Challenge in the New Europe*, Londres: Brassey's, 1996, p. 21-41

C. Articles de périodiques

AKACEM Mohammed, John FAULKNER et Dennis MILLER, « Le principe du juste retour appliqué au pétrole au Moyen-Orient », *Air and Space Power Journal Afrique & Francophonie*, vol. 6, n° 2, été 2015, p. 4-21

ALBARET Mélanie et Delphine PLACIDI-FROT, « Les petits Etats au Conseil de sécurité des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, n° 71, 2016/2, p. 19-38

AMELOT Laurent et Caroline GARDET, « La péninsule arabique dans la "stratégie sud" de l'Iran : l'enjeu yéménite », *Outre-Terre*, n° 28, avril 2011, p. 447-462

ANDERSON Lisa, "The State in the Middle East and North Africa", *Comparative Politics*, vol. 20, n° 1, octobre 1987, p. 1-18

ARMSTRONG Scott, "Eye of the storm", *Mother Jones*, n° 16, novembre 1991, p. 30-35; 75-76

BAABOOD Abdullah et Geoffrey EDWARDS, "Reinforcing Ambivalence: The Interaction of Gulf States and the European Union", *European Foreign Affairs Review*, vol. 12, n° 4, hiver 2007, p. 537-554

BAGHAT Gawdat, "Military Security and Political Stability in the Gulf", *Arab Studies Quarterly*, vol. 17, n° 4, automne 1995, p. 55-70

BALDWIN David A., "Thinking about Threats", *Journal of Conflict Resolution*, vol. 15, mars 1971, p. 71-78

BALDWIN David A., "The Power of Positive Sanctions", *World Politics*, vol. 24, n° 1, octobre 1971, p. 19-38

BALDWIN David A., "Power and Social Exchange", *American Political Science Review*, vol. 72, n° 4, décembre 1978, p. 1229-1242

BALZACQ Thierry, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 52, hiver 2003-2004, p. 33-50

BALZACQ Thierry, « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse », *Fédéralisme Régionalisme*, vol. 4, 2003-2004 – Régions et sécurité (pas de pagination)

<http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=216>

BARNETT Michael N., "Regional Security After the Gulf War", *Political Science Quarterly*, vol. 111, n° 4, 1996/1997, p. 597-618

BEDAR Saïda, « La stratégie des Etats-Unis en Irak et dans la région du Golfe », *NAQD*, n° 31, automne-hiver 2013, p. 95-111

BERAUD-SUDREAU Lucie et al., « Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique », *Politique européenne*, n° 48, 2015/2, p. 82-121

BLANC Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », *Confluences Méditerranée*, n° 74, 2010/3, p. 83-96

BONNEFOY Laurent, « Au Yémen, une année de guerre pour rien », *Le Monde diplomatique*, n° 744, mars 2016, p. 14-15

BONNEFOY Laurent, « Les déchirures du Yémen », *Manière de voir (Le Monde diplomatique)*, n° 147, juin-juillet 2016, p. 36

<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/147/BONNEFOY/55659>

BOULANGER Philippe, « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale : les Emirats arabes unis », *Herodote*, n° 133, 2^e trimestre 2009, p. 58-91

BRATTON Michael et Nicolas VAN DE WALLE, "Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa", *World Politics*, vol. 46, n° 4, juillet 1994, p. 453-489

BROWNING Christopher S., "Small, Smart and Salient? Rethinking Identity in the Small States Literature", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 19, n° 4, 2006, p. 669-684

BRZOSKA Michael et Frederic PEARSON, "Developments in the Global Supply of Arms: Opportunity and Motivation", *Annals of the American Academy of Political and Social Science (AAPSS)*, vol. 535, septembre 1994, p. 58-72

BUISSON Marie-Laure, « Légitimité et sciences de gestion : état des lieux et perspectives », *Humanisme et Entreprise*, n° 289, octobre 2008, p. 29-57

BUZAN Barry, "New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century", *International Affairs*, vol. 67, n° 3, juillet 1991, p. 431-451

CALABRESE John, "Peaceful or Dangerous Collaborators? China's Relations with the Gulf Countries", *Pacific Affairs*, vol. 65, n° 4, hiver 1992-1993, p. 471-485

CAMAU Michel, « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, vol. 30, n° 1, janvier 2006, p. 59-81

CEFAÏ Daniel et Valérie AMIRAUX, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures & Conflits*, n° 47, automne 2002, p. 14-48

CHALIAND Gérard, « Les jeux de l'échiquier au Proche et Moyen-Orient. Un état des lieux », *NAQD*, n° 31, automne-hiver 2013, p. 83-93

CHAZEL François, « Communauté politique, Etat et droit dans la sociologie wébérienne : grandeur et limites de l'entreprise », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 2, octobre 2009, p. 275-301

CHENG-CHWEE Kuik, "The Essence of Hedging", *Contemporary Southeast Asia*, vol. 30, n° 2, 2008, p. 159-185

CHEVALIER Jean-Marie, « Les fonds souverains pétroliers », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 21-26

CHOUET Alain, « Révoltes arabes – L'envers du décor », *Outre-Terre*, n° 29, juillet 2011, p. 23-33

COHEN Benjamin J., "Sovereign Wealth Funds and National Security: The Great Tradeoff", *International Affairs*, vol. 85, n° 4, juillet 2009, p. 713-731

COOPER Andrew et Bessma MOMANI, "Qatar and Expanded Contours of Small State Diplomacy", *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*, vol. 46, n° 3, septembre 2011, p. 113-128

COOPER Scott, "State-Centric Balance-of-Threat Theory: Explaining the Misunderstood GCC", *Security Studies*, vol. 13, n° 2, hiver 2003-2004, p. 306-349

COUSTILLIERE Jean-François, « Qatar : chance ou menace pour les intérêts français ? », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 87-100

COX Robert, "Ideologies and the New International Economic Order: Reflections on Some Recent Literature", *International Organization*, vol. 33, n° 2, printemps 1979, p. 257-302

CUMMINGS John Thomas, Hossein G. ASKARI et Michael SKINNER, "Military Expenditures and Manpower Requirements in the Arabian Peninsula", *Arab Studies Quarterly*, vol. 2, n° 1, hiver 1980, p. 38-49

DA LAGE Olivier, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », *Outre-Terre*, n° 14, janvier 2006, p. 295-305

DA LAGE Olivier, « La vie politique en Péninsule arabique : Oman, Qatar, Emirats arabes unis, Bahreïn », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 81, n° 1, 1996, p. 319-329

DA LAGE Olivier, « L'industrie arabe d'armement : Le monde arabe en ordre dispersé », *Les Cahiers de l'Orient*, premier trimestre 1999, n°53

<https://odalage.wordpress.com/autres-publications/lindustrie-arabe-darmement-le-monde-arabe-en-ordre-disperse-les-cahiers-de-lorient-premier-trimestre-1999-n%C2%B053/>

DALOUZ Jean-Pascal, « Au-delà de l'Etat néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, n° 4, 2006, p. 617-623

DAZI-HENI Fatiha, « Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne », *Confluences Méditerranée*, n° 89, 2014/2, p. 81-93

DE LUCA Anne, « Diplomatie de défense et printemps arabe. Les nouveaux enjeux de la présence française dans le Golfe persique », *Air and Space Power Journal Afrique & Francophonie*, vol. 4, n° 2, été 2013, p. 13-24

DE MESQUITA Bruce Bueno, "Domestic Politics and International Relations", *International Studies Quarterly*, vol. 46, n° 1, mars 2002, p. 1-9

DEVORE Marc R. et Moritz WEISS, "Who's in the cockpit? The political economy of collaborative aircraft decisions", *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 2, mars 2014, p. 497-533

DOCKES Pierre, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 27-38

DROZ-VINCENT Philippe, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, décembre 2004, p. 945-979

EAST Maurice A., "Size and Foreign Policy Behavior: A Test of Two Models", *World Politics*, vol. 25, n° 4, juillet 1973, p. 556-576

ELMAN Miriam Fendius, "The Foreign Policies of Small States: Challenging Neorealism in Its Own Backyard", *British Journal of Political Science*, vol. 25, n° 2, avril 1995, p. 171-217

FAKSH Mahmud A. et Ramzi F. FARIS, "The Saudi conundrum: squaring the security-stability circle", *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 2, 1993, p. 277-293

FEARON James D., "Domestic Politics, Foreign Policy, and Theories of International Relations", *Annual Review of Political Science*, vol. 1, juin 1998, p. 289-313

GAUSE Gregory F., "Balancing What? Threat Perception and Alliance Choice in the Gulf", *Security Studies*, vol. 13, n° 2, hiver 2003-2004, p. 273-305

DE GOEDE Marieke, "Underground Money", *Cultural Critique*, n° 65, hiver 2007, p. 140-163

GRETHER Jean-Marie et Nicole MATHYS, “Is the World’s Economic Centre of Gravity Already in Asia ?” *Area*, vol. 42, n° 1, mars 2010, p. 47-50

GROS Frédéric, « Désastre humanitaire et sécurité humaine. Le troisième âge de la sécurité », *Esprit*, n° 343, mars-avril 2008, p. 51-66

HACHEMAOUI Mohammed, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l’État rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 2, avril 2012, p. 207-230

HARKAVY Robert E., “The Changing International System and the Arms Trade”, *AAAPSS*, vol. 535, septembre 1994, p. 11-28

HASBANI Nadim, “The Geopolitics of Weapons Procurement in the Gulf States”, *Defense & Security Analysis*, vol. 22, n° 1, mars 2006, p. 73-88

HEARN Michael, « La perception », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 3, juin 1986, p. 317-324

HERZ John H., “Idealist Institutionalism and the Security Dilemma”, *World Politics*, vol. 2, n° 1, janvier 1950, p. 157-180

HEYDEMANN Steven, « La question de la démocratie dans les travaux sur le monde arabe », *Critique internationale*, vol. 17, n° 4, octobre 2002, p. 54-62

HINNEBUSCH Raymond, “Toward a Historical Sociology of State Formation in the Middle East”, *Middle East Critique*, vol. 19, n° 3, automne 2010, p. 201-216

HOKAYEM Emile et David B. ROBERTS, “The War in Yemen”, *Survival*, vol. 58, n° 6, novembre 2016, p. 157-186

HORINUKI Koji, “Controversies over Labour Naturalisation Policy and its Dilemmas: 40 Years of Emiratisation in the United Arab Emirates”, *Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies*, vol. 4, n° 1-2, 2011, p. 41-61

JERVIS Robert, “Security regimes”, *International Organization*, vol. 36, n° 2, avril 1982, p. 357-378

KAMRAVA Mehran, “The Arab Spring and the Saudi-Led Counterrevolution”, *Orbis*, vol. 56, n° 1, hiver 2012, p. 96-104

KAMRAVA Mehran, “Mediation and Qatari Foreign Policy”, *Middle East Journal*, vol. 65, n° 4, automne 2011, p. 539-556

KAMRAVA Mehran, “Mediation and Saudi Foreign Policy”, *Orbis*, vol. 57, n°1, hiver 2013, p. 1-19

KANNA Ahmed, "A politics of non-recognition? Biopolitics of Arab Gulf worker protests in the year of uprisings", *Interface*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 146-164

KATEB Alexandre, « La diplomatie économique des nouvelles puissances », *Géoéconomie*, n° 56, hiver 2010-2011, p. 87-96

KATZENSTEIN Peter J., "International Relations and Domestic Structures: Foreign Economic Policies of Advanced Industrial States", *International Organization*, vol. 30, n° 1, hiver 1976, p. 1-45

KEOHANE Robert O., "Lilliputians' Dilemmas : Small States in International Politics", *International Organization*, vol. 23, n° 2, printemps 1969, p. 291-310

KEPEL Gilles, « Le nœud gordien des Etats arabes du Golfe », *Pouvoirs*, n° 152, « Emirats et monarchies du Golfe », janvier 2015, p. 9-24

KINSELLA David T., "Conflict in Context: Arms Transfers and Third World Rivalries during the Cold War", *American Journal of Political Science*, vol. 38, n° 3, août 1994, p. 557-581

KINSELLA David T., "Arms Transfer Dependence and Foreign Policy Conflict", *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 1, janvier 1998, p. 7-23

KINSELLA David T., "Rivalry, Reaction, and Weapons Proliferation: A Time-Series Analysis of Global Arms Transfers", *International Studies Quarterly*, vol. 46, n° 2, juin 2002, p. 209-230

KLARE Michael T., "The Arms Trade in the 1990s: Changing Patterns, Rising Dangers", *Third World Quarterly*, vol. 17, n° 5, décembre 1996, p. 857-874

KODMANI Hala, « L'implication du Qatar dans les révolutions arabes : stratégie d'influence ou OPA ? », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 77-85

KRAUSE Keith, "Military Statecraft: Power and Influence in Soviet and American Arms Transfer Relationships", *International Studies Quarterly*, vol. 35, septembre 1991, p. 313-336

LABEVIERE Richard, « Printemps, été et automne arabes. Révolutions et contre-révolutions post-globales », *Revue internationale et stratégique*, n° 83, automne 2011, p. 75-83

LAURANCE Edward J., "Political Implications of Illegal Arms Exports from the United States", *Political Science Quarterly*, vol. 107, n° 3, automne 1992, p. 501-533

LAWSON Fred H., "Economic Liberalization and the Reconfiguration of Authoritarianism in the Arab Gulf States", *Orient*, vol. 46, n° 1, janvier 2005, p. 19-43

LAZAR Mehdi, « L'émirat « hyperactif » : une analyse de la politique d'internationalisation du Qatar », *Confluences Méditerranée*, n° 84, 2013/1, p. 59-76

LECA Jean et Yves SCHEMEIL, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n° 4, octobre 1983, p. 455-494

LONG William J., “Trade and Technology Incentives and Bilateral Cooperation”, *International Studies Quarterly*, vol. 40, n° 1, mars 1996, p. 77-106

LOUËR Laurence, « Le soulèvement au Bahreïn », *Tumultes*, n° 38-39, septembre 2012, p. 213-227

MACLEOD Alex, Isabelle MASSON et David MORIN, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Etudes internationales*, vol. 35, n° 1, mars 2004, p. 7-24

MANN Michael, “The Autonomous Power of the State: Its Origins, Mechanisms, and Results”, *European Journal of Sociology*, vol. 25, n° 2, novembre 1984, p. 185-213

MASSICARD Elise, « Etre pris dans le mouvement. Savoir et engagement sur le terrain », *Cultures & Conflits*, n° 47, automne 2002, p. 117-143

MEDARD Jean-François, « L’Etat et le politique en Afrique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4, août 2000, p. 849-854

MEDEIROS Evan, “Strategic Hedging and the Future of Asia-Pacific Stability”, *Washington Quarterly*, vol. 29, n° 1, 2005-2006, p. 145-167

MILLER Benjamin, “Explaining Great Power Cooperation in Conflict Management”, *World Politics*, vol. 45, octobre 1992, p. 1-46

MOKHEFI Mansouria, « Qatar : forces et faiblesses d'un activisme », *Politique étrangère*, vol. 77, n° 4, hiver 2012-2013, p. 849-861

MONTERO José R., traduit de l’espagnol par Jacques FONTAINE, « Juan Linz (1926-2013) : des Obras monumentales », *Pôle Sud*, n°41, novembre 2014, p. 133-149

MORAVCSIK Andrew, “Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach”, *Journal of Common Market Studies*, vol. 31, n° 4, mai 1993, p. 473-524

MOURITZEN Hans, “Tensions between the Strong, and the Strategies of the Weak”, *Journal of Peace Research*, vol. 28, n° 2, 1991, p. 217-230

NEUMAN Stephanie G., “Coproduction, Barter and Countertrade: Offsets in the International Arms Market”, *Orbis*, vol. 29, n° 1, printemps 1985, p. 183-213

NONNEMAN Gerd, “Saudi-European Relations 1902-2001: A Pragmatic Quest for Relative Autonomy”, *International Affairs*, vol. 77, n° 3, juillet 2001, p. 631-661

NOSSEL Suzanne, "Smart Power. Reclaiming Liberal Internationalism", *Foreign Policy*, vol. 83, n° 2, mars/avril 2004, p. 131-142

NYE Joseph S., "The Changing Nature of World Power", *Political Science Quarterly*, vol. 105, n° 2, été 1990, p. 177-192

PAL Jeremy S. et Elfatih A. B. ELTAHIR, "Future temperature in southwest Asia projected to exceed a threshold for human adaptability", *Nature Climate Change*, 26 octobre 2015
<http://eltahir.mit.edu/wp-content/uploads/2015/08/Paper.pdf>

PAUL T. V., "Influence through Arms Transfers: Lessons from the U.S.-Pakistani Relationship", *Asian Survey*, vol. 32, n° 12, décembre 1992, p. 1078-1092

PEAUCELLE Jean-Christophe, « Paris-Doha, une « relation spéciale » », *Géoéconomie*, n° 62, été 2012, p. 7-14

PETERSON J. E., "Qatar and the World: Branding for a Micro-State", *Middle East Journal*, vol. 60, n° 4, automne 2006, p. 732-748

PUTNAM Robert D., "Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Game", *International Organization*, vol. 42, n° 3, été 1988, p. 427-460

QUAH Danny, "The Global Economy's Shifting Centre of Gravity", *Global Policy*, vol. 2, n° 1, janvier 2011, p. 3-9

REVEL Claude, « Diplomatie économique multilatérale et influence », *Géoéconomie*, n° 56, hiver 2010-2011, p. 59-67

RICKLI Jean-Marc, "European small states' military policies after the Cold War: from territorial to niche strategies", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 21, n° 3, septembre 2008, p. 307-325

ROBERTS David B., "Qatar and the Muslim Brotherhood: Pragmatism or Preference?", *Middle East Policy*, vol. 21, n° 3, automne 2014, p. 84-94

ROGERS F. Michael, "The Impact of Foreign Military Sales on the National Industrial Base", *Strategic Review*, vol. 5, printemps 1977, p. 15-22

ROSE Gideon, "Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy", *World Politics*, vol. 51, n° 1, octobre 1998, p. 144-172

ROTH Guenther, "Personal Rulership, Patrimonialism and Empire Building in the New States", *World Politics*, vol. 20, n° 2, janvier 1968, p. 194-206

RUSSELL Richard L., "Future Gulf War: Arab and American Forces against Iranian Capabilities", *Joint Force Quarterly*, n° 55, octobre 2009, p. 35-40

RUSSELL Richard L., "The Persian Gulf's Collective Security Mirage", *Middle East Policy*, vol. 12, n° 4, hiver 2005, p. 77-88

SAADANE Houda et Nasredine SEMMAR, « Transcription des noms arabes en écriture latine », *Revue RIST*, vol. 20, n° 2, 2013, p. 57-68

SALAME Ghassan, « Les monarchies arabes du Golfe », *Politique étrangère*, vol. 45, n° 4, 1980, p. 849-865

SAMAAN Jean-Loup, « Les Etats-Unis dans le golfe Persique : la Realpolitik d'Obama en action ? », *Hérodote*, n° 149, 2^e trimestre 2013, p. 22-36

SAMAAN Jean-Loup, « Les monarchies du Golfe : un marché d'armement sans armées ? », *Moyen-Orient*, n° 17, janvier-mars 2013, p. 48-53

SANTISO Javier, « Les fonds souverains : des acteurs clés dans la nouvelle géographie des richesses », *Revue d'économie financière*, vol. 9, n° 1, 2009, p. 315-342

AL-SAYEGH Fatma, "The UAE and Oman: opportunities and challenges in the twenty-first century", *Middle East Policy*, vol. 9, n° 3, septembre 2002, p. 124-137

SEZNEC Jean-François, "The Gulf Sovereign Funds: Myths and Realities", *Middle East Policy*, vol. 15, n° 2, été 2008, p. 97-110

SINGER J. David, "The Level of Analysis Problem in International Relations", *World Politics*, vol. 14, octobre 1961, p. 77-92

SINIVER Asaf, "Power, Impartiality, and Timing: Three Hypotheses on Third Party Mediation in the Middle East", *Political Studies*, vol. 54, n° 4, décembre 2006, p. 806-826

SORENSEN Georg, "War and State-making: Why Doesn't it Work in the Third World", *Security Dialogue*, vol. 32, n° 3, 2001, p. 341-354

SOUBRIER Emma, « Sécurité des monarchies du Golfe : de nouvelles règles du jeu ? », *Moyen-Orient*, n° 23, juillet-septembre 2014, p. 67-71

SOUBRIER Emma, « Les monarchies du Golfe face aux terrorismes islamiques », *Questions internationales*, n° 75, septembre-octobre 2015, p. 62-64

STEIN Georges J., "Total Defence: A Comparative Overview of the Security Policies of Switzerland and Austria", *Defense Analysis*, vol. 6, n° 1, 1990, p. 17-33

STORK Joe et Jim PAUL, "Arms Sales and the Militarization of the Middle East", *MERIP Reports*, n° 112, janvier/février 1983, p. 5-15

AL-TAMAMY Saud M., "Hegemonic or Defensive? Patterns of Saudi Foreign Policy in the Era of the Arab Spring", *ORIENT*, n° IV, 2012, p. 14-21

TACKNEY Cathy, "Dealing Arms in the Middle East. Part I: History and Strategic Considerations", *MERIP Reports*, n° 8, mars-avril 1972, p. 3-14

THIOLLET Hélène, « Migration et (contre)révolution dans le Golfe : politiques migratoires et politiques de l'emploi en Arabie saoudite », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 31 n°3 et 4, 2015, p. 121-143

TUSELL Javier, « Entrevista con Juan J. Linz », *Cuenta y Razón*, n° 32, décembre 1987, p. 91-105

VALERI Marc, « Autoritarisme et stratégies de légitimation dans le golfe Persique à l'heure du « Printemps arabe » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 4, 2012, p. 111-133

VAN HAM Peter, "The Rise of the Brand State: The Postmodern Political Image and Reputation", *Foreign Affairs*, vol. 80, n° 5, septembre-octobre 2001, p. 2-6

VETSCHERA Heinz, "Neutrality and Defense: Legal Theory and Military Practice in the European Neutrals' Defense Policies", *Defense Analysis*, vol. 1, n° 1, 1985, p. 51-64

WIVEL Anders, "The Security Challenge of Small EU Member States: Interests, Identity and the Development of the EU as a Security Actor", *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, n° 2, mai 2005, p. 393-412

WIVEL Anders, "Small States and Alliances", *International Affairs*, vol. 79, n° 1, janvier 2003, p. 176-177

ZIPPER DE FABIANI Henry, « Diplomatie de défense et diplomatie préventive. Vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense », *Annuaire Français de Relations Internationales (AFRI)*, vol. III, 2002, p. 614-629

D. Thèses

ALI Abdul-Jaleel Kassim, *The Gulf Cooperation Council and regional integration: An analysis of cultural origins, political evolution, and collective security*, The Catholic University of America, 1988

AL-DHAHERI Khalid, *An Arabian approach to politics : environment, tradition and leadership in the United Arab Emirates*, University of Exeter, 2007

DOMINIC-SAVIO Rasquinha Joseph, *The integration of the Gulf Co-operation Council: problems and prospects*, University of St Andrews, 1992

ETAIBI Ghalib Tulhab, *The Gulf Cooperation Council: Arabia's Model of Integration*, Boston College, 1984

GONGORA Thierry, *The Impact of War and War Preparation on State Formation in the Third World: Four Case Studies from the Middle East*, University of Carleton, 1995

HASBANI Nadim, *La politique de défense des Emirats Arabes Unis au sein des enjeux géopolitiques du Golfe arabo-persique*, Université Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII), 2011

KECHICHIAN Joseph A., *The Gulf Cooperation Council: Search for Security in the Persian Gulf*, University of Virginia, 1985

KINSELLA David T., *In the Shadow of Giants: Superpower Arms Transfers and Third World Conflict during the Cold War*, Yale University, 1993

LEGRENZI Matteo, *The gulf cooperation council: Diplomacy, security and economic coordination in the gulf*, Oxford University, 2008

LESNA Anne-Emmanuelle, *La diplomatie de défense française et les monarchies du Golfe : diplomatie économique ou repositionnement géostratégique ?* Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand 1), thèse en preparation

AL-MEHAIMEED Ali M., *The Gulf Co-operation Council, law and institutions: implications for the member states*, Durham University, 1991

AL-MOHANADI Mohammed Essa, *The Gulf Cooperation Council: a Mecanism for the Security of the Citizens of its Members States*, Pacific Lutheran University, 1982

AL-MOSAED Mishel, *USSR-Gulf States relations since the British withdrawal from east of Suez*, University of Denver, 1990

MUSTAFA S. A. (M-Khair), *The Gulf Co-operation Council, the Iraq-Iran War and the Doctrine of Regionality*, Lancaster University, 1989

AL-OTAIBY Sirhan Dobail Mohammad, *The Gulf Cooperation Council: A Study of the Political Elites' Perceptions of the Need for Cooperation among the Arab Gulf States, 1975-1981*, University of Exeter, 1990

QAEDI Nasser Ali, *The Security Motivated Cooperative Relationship and Development of the Gulf Cooperation Council*, Northeastern University, 2003

ROBERTS David B., *QatarTM and a Changing Conception of Security*, Durham University, 2013

SAGER Abdulaziz Othman, *Gulf security: dynamics, perception and policies 1968-2003: a comparative study of the GCC states*, Lancaster University, 2010

VAN DER MEULEN Hendrik, *The Role of Tribal and Kinship Ties in the Politics of the United Arab Emirates*, Tufts University, 1997

E. Publications de centres de recherche, documents officiels et ressources électroniques

ABDULLA Abdulkhaleq, *Al-nizâm al-'iqlîmî al-khalijî* [Le système régional du Golfe], Cambridge : GRC, 2006

ABDULLA Abdulkhaleq, *Contemporary Sociopolitical Issues of the Arab Gulf Moment*, Research Paper n° 11, Londres: LSE Kuwait Programme, septembre 2010
<http://www.lse.ac.uk/middleEastCentre/kuwait/documents/paperabdulla.pdf>

ABO ALABASS Bassem, “Empty promises? Ahram Online investigates aid pledges made to Egypt since uprising”, *Ahram Online*, 20 août 2012
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/3/12/50807/Business/Economy/Empty-promises-Ahram-Online-investigates-aid-pledg.aspx>

Agence Anadolu, « L'industrie de la défense turque a connu une importante transformation », 29 décembre 2015
<http://aa.com.tr/fr/turquie/lindustrie-de-la-d%C3%A9fense-turque-a-connu-une-importante-transformation-d%C3%A9put%C3%A9-turc/497903>

Agence internationale de l'énergie, *Rapport sur les perspectives énergétiques mondiales*, 2014
https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2014_French_ES.pdf

Amnesty International, communiqué du 2 juillet 2014
<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiques-de-presse/Emirats-arabes-unis-Condamnes-il-y-un-pour-avoir-critique-le-gouvernement-ils-sont-toujours-en-priso-12077>

Assemblée nationale, *Rapport d'information n° 2469*, déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le dispositif de soutien aux exportations d'armement, 17 décembre 2014
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i2469.pdf>

AYDIN-DÜZGİT Senem, “The Seesaw Friendship between Turkey’s AKP and Egypt’s Muslim Brotherhood”, site web de la Carnegie Endowment for International Peace, 24 juillet 2014
<http://carnegieendowment.org/2014/07/24/seesaw-friendship-between-turkey-s-akp-and-egypt-s-muslim-brotherhood>

BARABANOV Mikhail, “Russian Arms Deliveries to Arab Countries of the Persian Gulf Region”, *Moscow Defense Brief*, Moscou: Centre for Analysis of Strategies and Technologies, avril 2008
<http://mdb.cast.ru/mdb/4-2008/item4/article1/?form=print>

BEAUGRAND Claire, « Escalade de la violence au Bahreïn », *ORIENT XXI*, 13 mars 2014
<http://orientxxi.info/magazine/escalade-de-la-violence-au-bahrein,0539>

BELAN Guillaume, « Les Emirats annoncent l'achat d'appareils de surveillance pour plus d'1 Md \$ », *Air&Cosmos*, 9 novembre 2015
<http://www.air-cosmos.com/les-emirats-annoncent-l-achat-d-appareils-de-surveillance-pour-plus-d-1-md-50961>

BELKAÏD Akram, « Les dessous du Qatar bashing », *ORIENT XXI*, 13 octobre 2014
<http://orientxxi.info/magazine/les-dessous-du-qatar-bashing,0717>

BHATTACHARJEE Dhrubajyoti, *The Saudi Led Islamic Alliance : An Assessment*, New Delhi : Indian Council of World Affairs, 2016
<http://icwa.in/pdfs/IB/2014/TheSaudiLedIslamicAllianceIB13052016.pdf>

BOUCEK Christopher, *War in Saada: From Local Insurrection to National Challenge*, Washington: Carnegie Endowment for International Peace, avril 2010
http://carnegieendowment.org/files/war_in_saada.pdf

BP Global, *BP Statistical Review of World Energy*, 2017
<https://www.bp.com/content/dam/bp/en/corporate/pdf/energy-economics/statistical-review-2017/bp-statistical-review-of-world-energy-2017-full-report.pdf>

BUCAILLE Lætitia, *Palestine : de l'Etat introuvable à la nation en déroute*, Etudes du CERI, n° 224, Paris : CERI de Sciences Po, octobre 2016
http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/Etude_224.pdf

CARRIERI Marcos, "Brazil and Emirates sign defense agreement", *Agência de Notícias Brasil-Árabe (ANBA)*, 22 avril 2014
<http://www2.anba.com.br/noticia/21863541/diplomacy/brazil-and-emirates-sign-defense-agreement/>

CARRIERI Marcos, "Rousseff, Qatari emir discuss partnerships", *ANBA*, 12 novembre 2014
<http://www2.anba.com.br/noticia/21865851/diplomacy/rousseff-qatari-emir-discuss-partnerships/>

CHAOUCH Rebecca, « Arabie Saoudite : Un décret royal criminalise l'appel à l'athéisme », *HuffPost Maghreb*, 3 avril 2014
http://www.huffpostmaghreb.com/2014/04/03/arabie-saoudite-atheisme_n_5084878.html

CHAPLEAU Philippe, « 616 noms sur un monument place Vauban », *Lignes de défense*, 12 octobre 2011
<http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2011/10/11/616-noms-sur-un-monument-place-vauban.html>

CHER-LEPARRAIN Marc, « Deux monarchies du Golfe instaurent un service militaire obligatoire », *ORIENT XXI*, 19 février 2014
<http://orientxxi.info/magazine/deux-monarchies-du-golfe,0520>

CHER-LEPARRAIN Marc, « En silence, les armes allemandes à la conquête du Proche-Orient », *ORIENT XXI*, 19 septembre 2014

<http://orientxxi.info/magazine/en-silence-les-armes-allemandes-a-la-conquete-du-proche-orient,0672>

CHER-LEPARRAIN Marc, « Fronde d'Oman contre l'Arabie saoudite », *ORIENT XXI*, 22 janvier 2014

<http://orientxxi.info/magazine/fronde-d-oman-contre-l-arabie-saoudite,0494>

CHER-LEPARRAIN Marc, « Le coût prohibitif des ventes d'armes françaises dans le Golfe », *ORIENT XXI*, 17 juin 2014

<http://orientxxi.info/magazine/le-cout-prohibitif-des-ventes-d-armes-francaises-dans-le-golfe,0617>

CLAVEL Geoffroy, « Menacés par le réchauffement climatique, les pays du Golfe freinent (encore) la Cop21 », *Huffington Post*, 8 novembre 2015

http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/08/rechauffement-climatique-cop21-pays-du-golfe_n_8452360.html

COCHRANE Paul, “Revealed: Secret details of Turkey's new military pact with Qatar”, *Middle East Eye*, 27 janvier 2016

<http://www.middleeasteye.net/news/turkey-qatar-military-agreement-940298365>

Coface, Emirats arabes unis (fiche pays)

<http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Emirats-arabes-unis>

COLOMBO Silvia et al., *The GCC in the Mediterranean in Light of the Arab Spring*, Washington: The German Marshall Fund of the United States (GMF), décembre 2012

<http://www.gmfus.org/file/2846/download>

Commission européenne, *EDGAR v4.3*, rapport établi par le Joint Research Centre (JRC) et la PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, 2015

http://edgar.jrc.ec.europa.eu/overview.php?v=CO2ts_pc1990-2014

CORDESMAN Anthony H., *The Gulf Military Forces in an Era of Asymmetric War*, Washington: CSIS, 2006

CORDESMAN Anthony H., *Securing the Gulf: Key Threats and Options for Enhanced Cooperation*, Washington: CSIS, 2013

http://csis.org/files/publication/130219_Securing_the_Gulf.pdf

CORDESMAN Anthony, *Military Spending and Arms Sales in the Gulf*, Washington: CSIS, 2015

https://csis-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/legacy_files/files/publication/150428_military_spending.pdf

CORDESMAN Anthony, *Saudi Stability in a Time of Change*, Washington: CSIS, 2011

https://csis-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/legacy_files/files/publication/110421_saudi_stabilty_change.pdf

CORDESMAN Anthony, *Stability in the Middle East: The Other Side of Security*, Washington, CSIS, April 2011

http://csis.org/files/publication/110304_MENA_Stability.pdf

DA LAGE Olivier, « Les monarchies du Golfe se déchirent en public », *Institut MEDEA*, 17 mars 2014

<http://www.medeabe/2014/03/les-monarchies-du-golfe-se-dechirent-en-public/>

DAVIDSON Christopher M., “The United Arab Emirates: Frontiers of the Arab Spring”, *Open Democracy*, 8 septembre 2012

<https://www.opendemocracy.net/christopher-m-davidson/united-arab-emirates-frontiers-of-arab-spring>

“Denel and Tawazun win R5 billion missile contract from UAE”, *defenceWeb*, 21 novembre 2013

http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=32761:denel-and-tawazun-win-r5-billion-missile-contract-from-uae&catid=90:science-a-defence-technology&Itemid=204

DEVAUX Pascal, « Diversification économique dans le Golfe : une dynamique à confirmer », *Conjoncture*, n° 7-8, Paris : BNP Paribas, juillet-août 2013

<http://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=22555>

DG Trésor (ministère de l'Economie), « Situation économique et financière des EAU », juin 2016

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/425703>

DG Trésor, « Situation économique et financière de l'émirat de Dubaï », juin 2016

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/425706>

DG Trésor, « Situation économique et financière du Qatar »

http://www.tresor.economie.gouv.fr/11417_situation-economique-et-financiere-du-qatar

DICKINSON Elizabeth, “Follow the money: How Syrian Salafis are funded from the Gulf”, site web de la Carnegie Endowment for International Peace, 23 décembre 2013

<http://carnegieendowment.org/syriaincrisis/?fa=54011>

DIWAN Kristin Smith, *Soldiers and the Nation*, Washington: The Arab Gulf States Institute in Washington (AGSIW), 18 septembre 2015

<http://www.agsiw.org/soldiers-and-the-nation/>

DONAGHY Rori, « Les transactions obscures des Emirats arabes unis en Serbie », *Middle East Eye*, 15 janvier 2015

<http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/les-transactions-obscures-des-emirats-arabes-unis-en-serbie-1204951114>

DONAGHY Rori, “Emirati families shocked as UAE sends conscripts into Yemen battle”, *Middle East Eye*, 10 août 2015

<http://www.middleeasteye.net/news/uae-sends-conscripts-yemen-battle-leaving-emirati-families-shocked-and-angry-557104176>

ECFR, *What does the Gulf think about the Arab Awakening?* Londres: ECFR, avril 2013

http://www.ecfr.eu/page/-/ECFR75_GULF_ANALYSIS_AW.pdf

ECSSR, *Arabian Gulf Security: Internal and External Challenges*, Abu Dhabi: ECSSR, 2008

ECSSR, *The Gulf: Challenges of the Future*, Abu Dhabi: ECSSR, 2005

ECSSR, *The Arabian Gulf: Between Conservatism and Change*, Abu Dhabi: ECSSR, 2009

EL KHOURY Bachir, « Qui a dit que les pays du Golfe étaient à l'abri du chômage ? », *Economies et révolutions*, 25 novembre 2013

<http://economiesarabes.blog.lemonde.fr/2013/11/25/qui-a-dit-que-les-pays-du-golfe-etaient-a-labri-du-chomage/>

Emirates News Agency (WAM), "Tawazun signs new JV to manufacture Nimr vehicles in Algeria", *UAEInteract*, 29 juillet 2012

http://www.uaeinteract.com/docs/Tawazun_signs_new_JV_to_manufacture_Nimr_vehicles_in_Algeria_/50513.htm

FREER Courtney, "The Muslim Brotherhood in the Emirates: Anatomy of a crackdown", *Midde East Eye*, 17 décembre 2015

<http://www.middleeasteye.net/essays/muslim-brotherhood-emirates-anatomy-crackdown-1009823835>

GAUB Florence, *The Gulf Moment: Arab Relations since 2011*, Carlisle : United States Army War College, Strategic Studies Institute, 2015

<https://ssi.armywarcollege.edu/pdffiles/PUB1267.pdf>

GAUSE Gregory F., *Oil Monarchies. Domestic and Security Challenges in the Arab Gulf States*, New York: Council on Foreign Relations Press, 1994

GAUSE Gregory F., "What Saudis Really Think about Iran", *Foreign Policy*, 6 mai 2010

<http://foreignpolicy.com/2010/05/06/what-saudis-really-think-about-iran/>

Gregory F. Gause, « Le recul des Etats au Proche-Orient », *ORIENT XXI*, 4 septembre 2014

<http://orientxxi.info/magazine/le-recul-des-etats-au-proche-orient.0659>

GEHIN Léo, *Conseil de Coopération du Golfe : Une politique de puissance en trompe-l'œil*, Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2016

<https://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2016/2016-1.pdf>

GENGLER Justin, *The Political Economy of Sectarianism in the Gulf*, Washington: Carnegie Endowment for International Peace, août 2016

http://carnegieendowment.org/files/Gengler_Sectarianism_Final.pdf

GERVAIS Victor, *Du pétrole à l'armée : les stratégies de construction de l'Etat aux Emirats arabes unis*, Paris : IRSEM, 2011

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/153075/1551194/file/Etudes%20n%C2%B08%20%20StratConstructEAI.pdf>

GRAPPO Gary A., *In the Shadow of Qaboos: Contemplating Leadership Change in Oman*, Washington: Arab Gulf States Institute in Washington, 2015

http://www.agsiw.org/wp-content/uploads/2015/06/Grappo_Oman.pdf

GREEN R., "Solving the Darfur Crisis: The U.S. Prefers Qatar to Egypt as Mediator," *The Middle East Media Research Institute*, 19 août 2009
<http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/3572.htm>

GUAPO COSTA Carla, *New Frontiers for Economic Diplomacy*, Lisbonne: Instituto Superior de Ciencias Socias e Politicas, 2009

HANDY Howard, *Tracking GCC Foreign Investments: How the Strategies are Changing with Markets in Turmoil*, Riyad: SAMBA Financial Group, 2008
https://www.samba.com/GblDocs/Tracking_GCC_Foreign_Investments_Nov08_Eng.pdf

HASBANI Nadim, « Les pays du Golfe : premiers importateurs mondiaux d'armement », site internet de l'Institut français de géopolitique, 3 juillet 2006
<http://www.geopolitique.net/les-pays-du-golfe-premiers-acheteurs-mondiaux-darmements/>

HAYKEL Bernard, *Saudi Arabia and Qatar in a Time of Revolution*, Washington: CSIS, 2013
http://csis.org/files/publication/130219_Haykel_SaudiQatar_GulfAnalysis.pdf

HEARST David, "EXCLUSIVE: UAE 'funnelled money to Turkish coup plotters'", *Middle East Eye*, 29 juillet 2016
<http://www.middleeasteye.net/news/exclusive-uae-funnelled-money-turkish-coup-plotters-21441671?platform=hootsuite>

HENDERSON Simon, "Map Wars: The UAE Reclaims Lost Territory from Saudi Arabia", *The Washington Institute for Near East Policy*, 19 janvier 2006
<http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/map-wars-the-uae-reclaims-lost-territory-from-saudi-arabia>

HENDERSON Simon, *The New Pillar: Conservative Arab Gulf States and U.S. Strategy*, Washington: the Washington Institute for Near East Policy, 2003
http://www.washingtoninstitute.org/uploads/Documents/pubs/PP_58_THE_NEW_PILLAR.pdf

HENDERSON Simon, "Oman Ruler's Failing Health Could Affect U.S. Iran Policy", *The Washington Institute for Near East Policy*, 7 novembre 2014
<http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/oman-rulers-failing-health-could-affect-u.s.-iran-policy>

HOURCADE Bernard, « L'Iran face à la menace de l'Etat islamique », *ORIENT XXI*, 3 septembre 2014
<http://orientxxi.info/magazine/l-iran-face-a-la-menace-de-l-etat-islamique,0661>

HUNTER Robert E., *Building Security in the Persian Gulf*, Santa Monica: RAND Corporation, 2010
http://www.rand.org/pubs/monographs/2010/RAND_MG944.pdf

IGNASSE Joël, « Réchauffement : les pays du Golfe en danger », *Sciences et Avenir*, 3 novembre 2015
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/climat/rechauffement-les-pays-du-golfe-en-danger_101240

ING David, "Spain, Qatar to sign defence MoU", *IHS Jane's Defence Industry*, 25 avril 2015
<http://www.janes.com/article/50961/spain-qatar-to-sign-defence-mou>

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Yemen: Is Peace Possible?* Crisis Group Middle East Report n°167, février 2016

<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/167-yemen-is-peace-possible.pdf>

KAMRAVA Mehran et al., *Ruling Families and Business Elites in the Gulf Monarchies: Ever Closer?* Londres: Chatham House, novembre 2016

<https://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/publications/research/2016-11-03-ruling-families-business-gulf-kamrava-nonneman-nosova-valeri.pdf>

KAPLAN Robert D., "Oman's Renaissance Man", *Foreign Policy*, 1^{er} mars 2011

<http://foreignpolicy.com/2011/03/01/omans-renaissance-man-2/>

KATZMAN Kenneth, *The Persian Gulf States: Issues for U.S. Policy*, Washington: CRS, août 2006

<http://www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a476192.pdf>

KATZMAN Kenneth, *The United Arab Emirates (UAE): Issues for U.S. Policy*, Washington: CRS, août 2016

<https://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS21852.pdf>

KECHICHIAN Joseph A. (dir.), *A Century in Thirty Years: Shaykh Zayed and the United Arab Emirates*, Washington: Middle East Policy Council, 2000

KECHICHIAN Joseph A., *Oman and the World: The Emergence of an Independent Foreign Policy*, Santa Monica: RAND Corporation, 1995

https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monograph_reports/2007/MR680.pdf

LAGNEAU Laurent, « Des chars Leclerc envoyés au Yémen ? », *zone militaire*, 3 août 2015

<http://www.opex360.com/2015/08/03/des-chars-leclerc-envoyes-au-yemen/>

LAGNEAU Laurent, « Au Yémen, le char Leclerc a fait forte impression », *zone militaire*, 14 mars 2016

<http://www.opex360.com/2016/03/14/au-yemen-le-char-leclerc-fait-forte-impression/>

LARRABEE Stephen F., Richard SOKOLSKY et Stuart JOHNSON, *Persian Gulf Security: Improving Allied Military Contributions*, Santa Monica: RAND Corporation, 2001

http://www.rand.org/pubs/monograph_reports/MR1245.html#toc

« Les Frères musulmans dans la péninsule arabique », *ORIENT XXI*, 18 novembre 2014

<http://orientxxi.info/magazine/les-freres-musulmans-dans-la-peninsule-arabique.0722>

Livre Blanc sur la défense et la sécurité, Paris : La Documentation française, 2008

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/084000341.pdf

LINDO Samuel, Michael SCHODER et Tyler JONES, *Al Qaeda in the Arabian Peninsula*, Washington, CSIS, juillet 2011

http://csis.org/files/publication/110722_Lindo_AQAP_AQAMCaseStudy3.pdf

LOUTH John et al., *Defence Industry and the Reinvigorated UK-UAE Security Relationship*, Londres: RUSI, juin 2013

https://rusi.org/sites/default/files/201306_op_defence_industry_and_uk-uae.pdf

MALBRUNOT Georges, « Quai d'Orsay : les ambassadeurs arabisants envoyés en Amérique du sud... », *L'Orient indiscret*, 27 septembre 2013

<http://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2013/09/quai-dorsay-les-ambassadeurs-a.html>

MALBRUNOT Georges, « Iran : pourquoi la France est aussi intransigeante ? », *L'Orient indiscret*, 10 novembre 2013

<http://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2013/11/iran-pourquoi-la-france-est-au.html>

MALONEY Suzanne, *Thinking the Unthinkable: The Gulf States and The Prospect of a Nuclear Iran*, Washington: Brookings Saban Center, 2013

http://www.brookings.edu/~media/Research/Files/Papers/2013/1/25%20iran%20maloney/0125_iran_maloney.pdf

MARKUSEN Ann R. et Sean S. COSTIGAN, *Arming the Future: A Defense Industry for the 21st Century*, New York: Council on Foreign Relations, 1999

MAZZEO Antonio, « Des armes et des soldats italiens pour l'Emir du Qatar », blog personnel, 27 décembre 2012, article traduit sur le site Tlaxcala

<http://www.tlaxcala-int.org/article.asp?reference=8894>

MCKNIGHT Sean, Neil PARTRICK et Francis TOASE (dir.), *Gulf Security: Opportunities and Challenges for the New Generation*, Londres : RUSI, Whitehall Paper n°51, 2000

MERCHET Jean-Dominique, « Le Figaro révèle l'accord de défense avec les Emirats arabes unis », *Secret Défense*, 15 juin 2009

<http://secretdefense.blogs.liberation.fr/defense/2009/06/le-figaro-revele-laccord-de-defense-avec-les-emirats-arabes-unis.html>

MERCHET Jean-Dominique, « L'Arabie saoudite s'intéresse au char Leclerc », *Secret Défense*, 16 décembre 2015

<http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/l-arabie-saoudite-s-interesse-char-leclerc-93099>

MERCHET Jean-Dominique, « Ventes d'armes : en 2015, la France a battu tous ses records », *Secret Défense*, 24 janvier 2016

<http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/ventes-d-armes-en-2015-france-a-battu-tous-records-95335>

Ministère de la Défense, Rapport au Parlement 2015 sur les exportations d'armement de la France

<http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/dossiers-de-presse/rapport-au-parlement-2015-sur-les-exportations-d-armement-de-la-france>

Ministère des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, "Bilateral agreements signed by South Africa between 01 01 1994 until 15 04 2011"

www.dfa.gov.za/foreign/bilateral0415.rtf

MOKHEFI Mansouria, « Le Qatar, acteur des recompositions géopolitiques au Maghreb ? », *Note de l'Ifri*, mai 2014

<https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/noteifriocpmmokhefiqatarmaghreb2.pdf>

MUSTAFA Awad, “Russia and UAE Discuss Terrorism in Libya and Intelligence Ties”, *DefenseNews*, 4 février 2016

<http://www.defensenews.com/story/defense/international/mideast-africa/2016/02/04/uae-russia-military-intelligence-ties-libya/79805834/>

AL-NAHYAN Abdullah bin Zayed, Discours devant l’AGNU, 26 septembre 2011

http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/66/AE_en.pdf

“New Options: Denel & Tawazun’s Precision Weapons Partnership”, *Defense Industry Daily*, 18 août 2015

<http://www.defenseindustrydaily.com/new-options-denel-tawazuns-precision-weapons-partnership-07551/>

NIXON Patrick, “Qatar: Annual Review for 1987”, Londres: Foreign and Commonwealth Office, décembre 1988

OBEID Nayef Ali, *Duwal majlis al-ta’âwun al-khalijî fî ‘âlam mutaghayir : dirâsa fî al-tat’awurât al-dâkhilîya wa al-‘alâqât al-khârijîya 1990-2005* [Les pays du CCG dans un monde changeant : développements internes et politiques étrangères, 1990-2005], Cambridge : GRC, 2007

O’DWYER Gerard et Awad MUSTAFA, “Sweden May Lose Gulf Allies Over Saudi Spat”, *DefenseNews*, 15 mars 2015

<http://www.defensenews.com/story/defense/international/europe/2015/03/15/sweden-may-lose-gulf-allies-over-saudi-spat/70222682/>

OTTAWAY Marina, *Evaluating Middle East Reform. How Do We Know When It Is Significant?*, Washington: Carnegie Endowment for International Peace, février 2005

<http://carnegieendowment.org/files/CP56.Ottaway.FINAL.pdf>

PARIS Guillaume, « Leçons de l’engagement des chars Leclerc au Yémen », *Ultima Ratio*, 2 décembre 2016

<http://ultimaratio-blog.org/archives/8148>

PARTRICK Neil, “The GCC: Gulf state integration or leadership cooperation?”, *LSE Kuwait Programme Research Papers*, n° 19, novembre 2011

<http://www.lse.ac.uk/middleEastCentre/kuwait/documents/Partrick%20%20paper.pdf>

PEARSON Frederic et Edward KOLODZIEJ, *The Political Economy of Making and Marketing Arms: A Test for the Systemic Parameters of Order and Welfare*, Occasional Paper 4/89, St. Louis: University of Missouri, 1989

PETERSON J. E., *Saudi Arabia and the Illusion of Security*, Londres : IISS, Adelphi Paper n°348, 2002

PLOQUIN Jean-Christophe, « Le combat d'un leader palestinien contre les Frères musulmans », *Blog Paris planète*, 22 février 2015

<http://paris-international.blogs.la-croix.com/le-combat-dun-leader-palestinien-contre-les-freres-musulmans/2015/02/22/>

POLLACK Kenneth M., *Security in the Persian Gulf: New Frameworks for the Twenty-First Century*, Washington: Brookings Saban Center, 2012

<http://www.brookings.edu/~media/research/files/papers/2012/6/middle-east-pollack/middle-east-pollack>

“Qatar to Buy Tunisia’s backing for NTC?” *Maghreb Confidential*, 7 July 2011

<https://www.africaintelligence.com/MCE/corridors-of-power/2011/07/07/qatar-to-buy-tunisia-s-backing-for-ntc,91186011-ART>

QUANDT William B., *Saudi Arabia in the 1980s: Foreign Policy, Security and Oil*, Washington: The Brookings Institution, 1981

<http://www.vuntero.com/saudi-arabia-in-the-1980s-foreign-policy-security-and-oil.pdf>

RAFIZADEH Majid, “Prince Muhammad Bin Salman Three-Pronged Approach to Counter-Terrorism: AlAnsari”, *Huffington Post*, 9 septembre 2016

http://www.huffingtonpost.com/majid-rafizadeh/prince-muhammad-bin-salma_b_11941024.html

RATHMELL Andrew, Theodore KARASIK et David GOMPert, *A New Persian Gulf Security System*, Santa Monica: RAND Corporation, 2003

http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/issue_papers/2005/IP248.pdf

RIEDEL Bruce, “Saudis trumpet Trump”, *Al Monitor*, 21 mai 2017

<http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2017/05/saudi-arabia-trump-visit-distract-iran-gcc-war.html>

ROBERTS David B., “Qatar’s Search for Security”, *Proceedings of the Post-Graduate Symposium*, University of Plymouth, 2009, p. 245-255

https://www.academia.edu/attachments/969823/download_file

ROBERTS David B., “Mosque and State: The United Arab Emirates’ Secular Foreign Policy”, *Foreign Affairs*, 18 mars 2016

<https://www.foreignaffairs.com/articles/united-arab-emirates/2016-03-18/mosque-and-state>

“Saab Radar Deal with UAE Criticized”, *Defense Aerospace*, 17 février 2016

<http://www.defense-aerospace.com/cgi-bin/client/modele.pl?shop=dae&modele=release&prod=171430&cat=3>

SACHS Jeffrey D. et Andrew M. WARNER, “Natural Resource Abundance and Economic Growth”, National Bureau of Economic Research (NBER), Working Paper n° 5398, 1995

<http://www.nber.org/papers/w5398.pdf>

SAIF Salem, “When Consultants Reign”, *Jacobin*, 9 mai 2016

<https://www.jacobinmag.com/2016/05/saudi-arabia-aramco-salman-mckinsey-privatization/>

SALINGUE Julien, « Onze ans après la mort de Yasser Arafat : doutes scientifiques, certitudes politiques », *Middle East Eye*, 11 novembre 2015

<http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/onze-ans-apr-s-la-mort-de-yasser-arafat-doutes-scientifiques-certitudes-politiques-46239851>

SCHENKER David et Eric TRAGER, “Egypt’s Arms Deal with Russia: Potential Strategic Costs”, *The Washington Institute Policy Analysis*, 4 mars 2014,

<http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/egypts-arms-deal-with-russia-potential-strategic-costs>

SEDDIQ Ramin, “Border Disputes on the Arabian Peninsula”, *The Washington Institute for Near East Policy*, 15 mars 2001

<http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/border-disputes-on-the-arabian-peninsula>

SHAPIR Yiftah et al., “MiG-35s for Egypt: A Veritable Change of Direction?”, *INSS Insight*, 1^{er} mai 2014

<http://www.inss.org.il/index.aspx?id=4538&articleid=6946>

SIPRI, *Military Expenditure Database 2015*, Stockholm : SIPRI, 2015

<https://www.sipri.org/databases/milex>

SOUBRIER Emma, « Golfe-Egypte : une *riyal politik* au service d’une plus grande autonomie stratégique ? », *Lettre de l’IRSEM n°2 : La diplomatie proactive des pays du Conseil de Coopération du Golfe au Moyen-Orient*, Paris : IRSEM, 2015

http://www.defense.gouv.fr/content/download/367589/5345685/file/La_Lettre_IRSEM_n2_2015_dossier_strat%C3%A9gique.pdf

SOUBRIER Emma, “Regional Disorder and New Geo-Economic Order: Saudi Security Strategies in a Reshaped Middle East”, *GRM Papers*, Cambridge: Gulf Research Center, septembre 2014

http://www.grc.net/data/contents/uploads/GRM_Emma_paper_new_2120.pdf

STEUER Guillaume, « Le Qatar choisit l’A330 MRTT d’Airbus et l’hélicoptère NH90 de NHIndustries », *Air&Cosmos*, 27 mars 2014

<http://www.air-cosmos.com/le-qatar-choisit-l-a330-mr-tt-d-airbus-et-l-helicoptere-nh90-de-nhindustries-21336>

STIERNON Christophe, « Les dépenses militaires et ventes d’armes au Moyen-Orient et le conflit au Yémen », *GRIP*, 23 novembre 2016

<https://www.grip.org/fr/node/2148>

TAMIMI Azzam, « Le honteux virage à 180° de David Cameron au sujet des Frères musulmans », *Middle East Eye*, 31 décembre 2015

<http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/le-honteux-virage-180-de-david-cameron-au-sujet-des-fr-res-musulmans-1013548255>

AL-THANI Tamim bin Hamad, Discours devant l’AGNU, 24 septembre 2013

http://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/68/QA_en.pdf

THIELE Ralph D., *Building C4ISR Capabilities in and for the Gulf*, Institut für Strategie-Politik- Sicherheits- und Wirtschaftsberatung (ISPSW) Strategy Series, n° 223, mai 2013
https://www.files.ethz.ch/isn/164095/227_Thiele.pdf

“Turkey-UAE diplomatic relations in crisis”, *Middle East Monitor*, 21 novembre 2015
<https://www.middleeastmonitor.com/news/europe/22406-turkey-uae-diplomatic-relations-in-crisis>

“UAE, China and cooperation on military industry”, *Tactical Report*, 15 décembre 2015
http://www.tacticalreport.com/view_news/UAE-China-and-cooperation-on-military-industry/4839

ULRICHSEN Kristian C., “Small States with a Big Role: Qatar and the United Arab Emirates in the Wake of the Arab Spring”, *HH Sheikh Nasser al Mohammad al Sabah Publication Series*, n° 3, Durham: Durham University, 2012
<https://www.dur.ac.uk/resources/alsabah/al-SabahPaperUlrichsenno3.pdf>

ULRICHSEN Kristian C., “The GCC States and the Shifting Balance of Global Power”, *Occasional Papers*, n° 6, Doha: Center for International and Regional Studies, 2010
<https://repository.library.georgetown.edu/bitstream/handle/10822/558292/CIRSOccasionalPaper6KristianCoatesUlrichsen2010.pdf>

ULRICHSEN Kristian C., *Economic Diversification Plans: Challenges and Prospects for Gulf Policymakers*, Washington: AGSIW, septembre 2016
http://www.agsiw.org/wp-content/uploads/2016/09/Ulrichsen_ONLINE-3.pdf

ULRICHSEN Kristian C., “Libya and the Gulf: Revolution and Counter-revolution”, *Hurst Publishers*, 16 décembre 2011
<http://www.hurstpublishers.com/libya-and-the-gulf-revolution-and-counter-revolution/>

ULRICHSEN Kristian C., “Egypt-Gulf Ties and a Changing Balance of Regional Security”, *The Cairo Review of Global Affairs*, 12 janvier 2015
<http://www.aucegypt.edu/gapp/cairoreview/pages/articleDetails.aspx?aid=728>

United States Senate Committee on Foreign Relations, “The Gulf Security Architecture”, Majority Staff Report, 19 juin 2012
<https://www.foreign.senate.gov/imo/media/doc/746031.pdf>

VALÉRI Marc, “Oman and the Succession of Sultan Qaboos”, *Hurst Publishers*, 3 décembre 2014
<http://www.hurstpublishers.com/oman-succession-sultan-qaboos/>

Wikileaks, “UAE Defense Spending”, 2 octobre 2006, 06ABUDHABI3851
https://archive.org/stream/06ABUDHABI3851/06ABUDHABI3851_djvu.txt

Wikileaks, “The Move toward an Interagency Synchronization Plan”, 19 novembre 2009, 09DOHA677_a
https://wikileaks.org/plusd/cables/09DOHA677_a.html

Wikileaks, “Scenesetter for U.S.-Qatari Military Consultative Commission”, 7 janvier 2010, 10DOHA8

https://wikileaks.org/plusd/cables/10DOHA8_a.html

Wikileaks, “Scenesetter for Homeland Security and Counterterrorism Advisor Townsend’s Visit to the UAE”, 10 avril 2006, 06ABUDHABI1401_a

https://wikileaks.org/plusd/cables/06ABUDHABI1401_a.html

World Nuclear Association, “Korea extends nuclear cooperation to Qatar”, 9 mars 2015

<http://www.world-nuclear-news.org/NP-Korea-extends-nuclear-cooperation-to-Qatar-0903155.html>

World Nuclear Association, “Emerging Nuclear Energy Countries”, mis à jour en février 2016

<http://www.world-nuclear.org/information-library/country-profiles/others/emerging-nuclear-energy-countries.aspx>

YOUNGS Richard, *The Gulf Region in the Global Economic Context*, Cambridge: GRC, 2011

YOUNGS Richard, “Impasse in Euro-Gulf Relations”, *Working Papers*, n° 80, Madrid: FRIDE, 2009

http://fride.org/descarga/WP80_Impasse_in_euro_ENG_abr09.pdf

F. Articles de presse

ABOUZEID Rania, “Syria’s Secular and Islamist Rebels: Who are the Saudis and Qataris Arming?”, *Time Magazine*, 18 septembre 2012

AFP, « Emirats : sévère loi antiterroriste dans un contexte de violences régionales », *Le Parisien*, 21 août 2014

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/emirats-severe-loi-antiterroriste-dans-un-contexte-de-violences-regionales-21-08-2014-4076999.php>

AJOURY Antoine, « A Bahreïn, l’Arabie saoudite réaffirme son leadership sur les monarchies du Golfe », *L’Orient-Le Jour*, 21 mars 2011

ALMEIDA Manuel, “Yemen’s GCC membership is rightly back on the agenda”, *al-Arabiya*, 7 mai 2015

<https://english.alarabiya.net/en/views/news/middle-east/2015/05/07/Yemen-s-GCC-membership-is-rightly-back-on-the-agenda.html>

« L’Arabie saoudite rompt ses relations diplomatiques avec l’Iran », *Le Monde*, 3 janvier 2016

http://www.lemonde.fr/international/article/2016/01/03/l-arabie-saoudite-rompt-ses-relations-diplomatiques-avec-l-iran_4841095_3210.html

AREFI Armin, « Comment le Qatar et l’Arabie Saoudite s’affrontent en Egypte », *Le Point*, 21 août 2013

http://www.lepoint.fr/monde/comment-le-qatar-et-arabie-saoudite-s-affrontent-en-egypte-21-08-2013-1716008_24.php

AYAD Christophe et al., « Le “grand jeu” de Riyad pour étouffer les “printemps arabes” », *Le Monde*, 13 janvier 2014

http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/01/13/le-grand-jeu-de-riyad-pour-etouffer-les-printemps-arabes_4346993_1496980.html

AYAD Christophe, « Gilles Kepel : "Le logiciel du djihadisme a changé" », *Le Monde Culture et Idées*, 24 décembre 2015

http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/12/24/le-logiciel-du-djihadisme-a-change_4837827_3232.html

BARTHE Benjamin, « Au Qatar, une transition en douceur qui ringardise les vieux autocrates du Golfe », *Le Monde*, 25 juin 2013

http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/06/25/une-transition-en-douceur-qui-ringardise-les-vieux-autocrates-du-golfe_3436052_3218.html

BARTHE Benjamin et al., « L’été où la France a presque fait la guerre en Syrie », *Le Monde*, 15 février 2014

http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/13/chroniques-syriennes-1-3-a-l-ete-2013-le-choc-de-l-attaque-chimique-en-banlieue-de-damas_4365000_3210.html

BARTHE Benjamin, « Les EAU, Sparte du Moyen-Orient », *Le Monde*, 24 juin 2016

http://www.lemonde.fr/international/article/2016/06/24/les-emirats-arabes-unis-sparte-du-moyen-orient_4957670_3210.html

BAYOUMY Yara et Phil STEWART, “Exclusive: Iran steps up weapons supply to Yemen’s Houthis via Oman - officials”, *REUTERS*, 20 octobre 2016

<http://www.reuters.com/article/us-yemen-security-iran-idUSKCN12K0CX>

BEAUMONT Peter, “How Qatar is taking on the world”, *The Guardian*, 7 juillet 2012

<http://www.guardian.co.uk/world/2012/jul/07/qatar-takes-on-the-world>

BEIGBEDER Matthieu, « Yémen : les Pays-Bas votent l’interdiction de vendre des armes à l’Arabie Saoudite », *CNEWS*, 16 mars 2016

<http://www.cnews.fr/monde/video/yemen-les-pays-bas-votent-linterdiction-de-vendre-des-armes-a-larabie-saoudite-157615>

BELHASSINE Hedy, « Le Qatar, un confetti puissant », *Mediapart*, 16 juin 2015

<https://blogs.mediapart.fr/hedy-belhassine/blog/160615/le-qatar-un-confetti-puissant>

BELLON Tina et Paul CARREL, “Germany defends export of tanks to Qatar”, *REUTERS*, 23 octobre 2015

<http://www.reuters.com/article/us-germany-qatar-tanks-idUSKCN0SH1M720151023>

BLACK Ian, “Bahrain protests to Qatar over al-Jazeera film”, *The Guardian*, 7 août 2011

<http://www.theguardian.com/world/2011/aug/07/bahrain-protests-qatar-aljazeera-film>

BLACK Ian, “UAE’s leading role against Isis reveals its wider ambitions”, *The Guardian*, 30 octobre 2014

<http://www.theguardian.com/world/2014/oct/30/uae-united-arab-emirates-leading-player-opposition-isis-middle-east>

BLIN Simon, « Qui sont les houthis, nouveaux maîtres du Yémen ? », *Le Figaro*, 26 mars 2015
<http://www.lefigaro.fr/international/2015/01/20/01003-20150120ARTFIG00515-qui-sont-les-houthistes-nouveaux-maitres-du-yemen.php>

BONZON Ariane, « Qu'est-ce qui différencie le Qatar de l'Arabie saoudite ? », *State.fr*, 27 septembre 2013
<http://www.slate.fr/story/77082/qatar-arabie-saoudite>

BRONNER Ethan et Michael SLACKMAN, "Saudi Troops Enter Bahrain to Help Put Down Unrest", *The New York Times*, 14 mars 2011
<http://www.nytimes.com/2011/03/15/world/middleeast/15bahrain.html>

CABIROL Michel, « La France au Moyen-Orient : quand la diplomatie va, tout va... mieux », *La Tribune*, 22 novembre 2013
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20131122trib000797116/la-france-au-moyen-orient-15-quand-la-diplomatie-va-tout-va-mieux.html>

CABIROL Michel, « Armement : quand Berlin trahit l'esprit de la coopération franco-allemande », *La Tribune*, 11 septembre 2014
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20140911tribeddb22a34/armement-quand-berlin-trahit-l-esprit-de-la-cooperation-franco-allemande.html>

CABIROL Michel, « Quai d'Orsay/Défense : le match qui inquiète les industriels », *La Tribune*, 30 juin 2015
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/quai-d-orsay-defense-le-match-qui-inquiete-les-industriels-488041.html>

CABIROL Michel, « Armement : les dix mégacontrats que la France peut signer en 2016 », *La Tribune*, 8 février 2016
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/armement-les-dix-megacontrats-que-la-france-peut-signer-en-2016-549138.html>

CASTAIGNET Arnaud, « Le jeu trouble du Qatar en Libye », *Slate Afrique*, 28 décembre 2011
<http://www.slateafrique.com/75989/le-role-du-qatar-dans-la-guerre-libyenne>

CHANDRASEKARAN Rajiv, "In the UAE, the United States has a quiet, potent ally nicknamed 'Little Sparta'", 9 novembre 2014
https://www.washingtonpost.com/world/national-security/in-the-uae-the-united-states-has-a-quiet-potent-ally-nicknamed-little-sparta/2014/11/08/3fc6a50c-643a-11e4-836c-83bc4f26eb67_story.html

CHAYTO Rod et Jonathan LEAKE, "Looks Like Rain: Science Creates Downpours", *London Sunday Times*, 2 janvier 2011

CHER Hassan, « Somaliland / EAU : La présence militaire des Emirats arabes unis se développe en Afrique », *HCH24*, 21 décembre 2016
<http://www.hch24.com/actualites/12/2016/somaliland-eau-la-presence-militaire-des-emirats-arabes-unis-se-developpe-en-afrique/>

CLEMENCEAU François, « "Les musulmans sont les premières victimes de Daech", estime l'ambassadeur du Qatar à Paris », 28 novembre 2015

<http://www.lejdd.fr/International/Moyen-Orient/Les-musulmans-sont-les-premieres-victimes-de-Daech-estime-l-ambassadeur-du-Qatar-a-Paris-761753>

COOPER Helene et Robert WORTH, "In Arab Spring, Obama Finds a Sharp Test", *New York Times*, 24 septembre 2012

<http://www.nytimes.com/2012/09/25/us/politics/arab-spring-proves-a-harsh-test-for-obamas-diplomatic-skill.html?ref=topics&r=0>

DAALDER Ivo et Philip GORDON, "Talking to Iran is our best option", *Washington Post*, 29 juin 2008

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2008/06/27/AR2008062703099.html>

DERENS Jean-Arnault, « Les Emirats arabes unis trouvent en Serbie une nouvelle terre promise », *Le Temps*, 9 avril 2015

<https://www.letemps.ch/monde/2015/04/09/emirats-arabes-unis-trouvent-serbie-une-nouvelle-terre-promise>

DES DESERTS Sophie, « Qatar : "La France, pour nous, c'est l'amour et les investissements" », *Le Nouvel Observateur*, 26 juin 2013

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130620.OBS3969/qatar-la-france-pour-nous-c-est-l-amour-et-les-investissements.html>

DIAA Sarah, "Spain eyes stronger bilateral relations with UAE", *Gulf News*, 14 avril 2014

<http://gulfnews.com/business/sectors/general/spain-eyes-stronger-bilateral-relations-with-uae-1.1319380>

DICKINSON Elizabeth, "Sire, How Much Would You Spend to Stop the Next Arab Spring?", *New Republic*, 2 septembre 2013

DICKINSON Elizabeth, "US Looks to Allies to Secure the Arabian Gulf", *The National*, 24 avril 2013

"Deceased Emirati officer part of Bahrain police", *Daily Tribune News*, 6 mars 2014

"Dubai's Downfall Exposes the Political Ties that Bind as a Tangled Web", *The Daily Telegraph*, 3 décembre 2009

ELSHAMY Anwar, "Gulf states told to give Arabs job preference", *Gulf Times*, 16 novembre 2008

<http://www.qatarliving.com/forum/qatar-living-lounge/posts/gulf-states-told-give-arabs-job-preference>

"Emir says the interest of Qatar will be at the top of priorities", *Gulf Times*, 27 juin 2013

<http://www.gulf-times.com/story/357599/Emir-says-the-interest-of-Qatar-will-be-at-the-top>

« Exclusif : Mezri Haddad humilie l'ambassadeur du Qatar », *Blog Tunisie Secret*, 16 mars 2012

<http://tunisie-secret.over-blog.com/article-exclusif-mezri-haddad-humilie-l-ambassadeur-du-qatar-101655889.html>

FOUQUET Claude, « Ryad forme une vaste coalition islamique pour lutter contre le terrorisme », *Les Echos*, 15 décembre 2015

https://www.lesechos.fr/15/12/2015/lesechos.fr/021559718310_ryad-forme-une-vaste-coalition-islamique-pour-lutter-contre-le-terrorisme.htm

GARA Tom, "UAE expels Syrian protesters", *Financial Times*, 2 mars 2012

<http://www.ft.com/cms/s/0/d9a58dc0-648b-11e1-9aa1-00144feabdc0.html>

GELFAND Lauren, "Cash machines", *Jane's Defence Weekly*, 9 février 2011

AL-GHALIB Essam, "Peninsula Shield Has 'No Direct Link' With Invading Forces", *Arab News*, 26 mars 2003

<http://www.arabnews.com/node/229797>

GIBBONS-NEFF Thomas, "How Iranian weapons are ending up in Yemen", *The Washington Post*, 30 novembre 2016

https://www.washingtonpost.com/news/checkpoint/wp/2016/11/30/how-iranian-weapons-are-ending-up-in-yemen/?utm_term=.b1dbfd02497f

GODON Pierre, « Sportif, pour un million de dollars, deviens qatari », *France TV Info*, 12 janvier 2012

http://www.francetvinfo.fr/sports/foot/sportif-pour-un-million-d-euros-deviens-qatari_49537.html

GORDON Michael, "U.S. Sends Force as Iraqi Soldiers Threatens Kuwait", *The New York Times*, 8 octobre 1994

GOUËSET Catherine, « Les ambivalences de l'Arabie saoudite dans le combat contre Daech », *L'Express*, 24 septembre 2014

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-ambivalences-de-l-arabie-saoudite-dans-le-combat-contre-daech_1578888.html

GRESH Alain, « Séisme géopolitique au Proche-Orient », *Le Monde diplomatique*, décembre 2011, p. 8

<https://www.monde-diplomatique.fr/2011/12/GRESH/47064>

"Gulf Should Get More Voice for Extra IMF Funds", *Gulf Times*, 22 novembre 2008

IGNATIUS David, "Saudi Arabia Expands its Power as US Influence Diminishes", *The Washington Post*, 18 novembre 2011

https://www.washingtonpost.com/opinions/saudi-arabia-expands-its-power-as-us-influence-diminishes/2011/11/18/gIQAX8wwZN_story.html

« L'Iran a livré 16 combattants d'al-Qaïda à l'Arabie Saoudite », *REUTERS*, 12 août 2002

<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/6979/terrorisme-l-iran-a-livre-16-combattants-d-al-qaida-a-l-arabie-saoudite>

ISSA Wafa, "Police chief defends criticism of US policies", *The National*, 20 janvier 2012

<https://www.thenational.ae/uae/police-chief-defends-criticism-of-us-policies-1.602687>

JOSCA Giuseppe, "Sei Emiri in cerca di un generale" [Six émirats en quête d'un général], *Corriere Della Sera*, 3 janvier 1993

KANE Frank, "UAE and Saudi Arabia send forces to Bahrain", *The National*, 15 mars 2011
<http://www.thenational.ae/news/world/middle-east/uae-and-saudi-arabia-send-forces-to-bahrain>

KARASIK Theodore, "People & Politics: UAE and Russia have a bond that will only grow stronger", *The National*, 4 juin 2015
<http://www.thenational.ae/uae/government/people--politics-uae-and-russia-have-a-bond-that-will-only-grow-stronger>

KHARIEF Akram, « Gaïd-Salah en tournée dans le Golfe pour rattraper les projets en retard », *El Watan*, 31 janvier 2014
<https://www.menadefense.net/2014/01/31/gaid-salah-en-tournee-dans-le-golfe-pour-rattraper-les-projets-en-retard/>

KHIRI Yassine, « Qatar : la sécurité alimentaire comme instrument de puissance ? », *L'Express*, 19 août 2013
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/qatar-la-securite-alimentaire-comme-instrument-de-puissance_1273198.html

KIRKPATRICK David D. et Eric SCHMITT, "Arab Nations Strike in Libya, Surprising U.S.", *The New York Times*, 25 août 2014
http://www.nytimes.com/2014/08/26/world/africa/egypt-and-united-arab-emirates-said-to-have-secretly-carried-out-libya-airstrikes.html?_r=0&module=ArrowsNav&contentCollection=Africa&action=keypress&region=FixedLeft&pgtype=article

KOVESY Peter, "China eyes deeper defense relationship with Qatar", *Doha News*, 30 mars 2014
<http://dohanews.co/ambassador-china-eyes-deeper-defense-relationship-qatar/>

KRAUSS Clifford, "For Qatar, Libyan Intervention May Be a Turning Point", *New York Times*, 3 avril 2011
<http://www.nytimes.com/2011/04/04/world/middleeast/04qatar.html>

"Kuwaitis cheer U.S. air muscle", *The Victoria Advocate*, 27 février 1992

« La coalition arabe annonce la fin des frappes au Yémen », *Le Figaro*, 22 avril 2015
<http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/22/01003-20150422ARTFIG00115-la-coalition-arabe-annonce-la-fin-des-frappes-au-yemen.php>

LANDER Mark, "Amid Unrest in Bahrain, U.S. Tends a Friendship", *International Herald Tribune*, 11 juin 2011

AL-LAWATI Abbas, "UAE and Brazil to sign defence agreement", *Gulf News*, 23 septembre 2010
<http://gulfnews.com/news/uae/government/uae-and-brazil-to-sign-defence-agreement-1.686015>

LEBLANC Maxime, « Le sport à l'épreuve des naturalisations. Le Qatar : cas isolé ou vraie tendance ? », *Mediapart*, 5 février 2015
<https://blogs.mediapart.fr/sport-and-citizenship/blog/050215/le-sport-l-epreuve-des-naturalisations-le-qatar-cas-isole-ou-vraie-tendance>

« Le conflit au Yémen a fait au moins 10 000 morts, selon un bilan de l'ONU », *Le Monde*, 30 août 2016

http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/08/30/le-conflit-au-yemen-a-fait-au-moins-10-000-morts-selon-un-bilan-de-l-onu_4989995_3218.html

« Le Qatar devient le premier actionnaire de Lagardère », *Le Point*, 29 décembre 2011

http://www.lepoint.fr/economie/le-qatar-devient-le-premier-actionnaire-de-lagardere-29-12-2011-1413487_28.php

« Les investissements en 'pétrodollars' risquent de souffrir », *Capital*, 20 janvier 2016

<http://www.capital.fr/bourse/actualites/les-investissements-en-petrodollars-risquent-de-souffrir-1005713>

LEVEAU Rémy, « Incertitudes du nouvel ordre international », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 31

<https://www.monde-diplomatique.fr/1996/10/LEVEAU/5804>

LYON Alistair, "Qatar Pulls off Mediation Coup in Lebanon Crisis", *REUTERS*, 22 mai 2008

<http://uk.reuters.com/article/idUKL2274043520080522>

MAIERBRUGGER Arno, "Qatar, Singapore move closer with a reason", *Gulf Times*, 30 juin 2013

<http://www.gulf-times.com/story/357888/Qatar-Singapore-move-closer-with-a-reason>

AL MAKAHLEH Shehab, "Idex 2013 concludes with Dh14.1b deals", *Gulf News*, 21 février 2013

<http://gulfnews.com/business/economy/idex-2013-concludes-with-dh14-1b-deals-1.1149481>

MAZZETTI Mark et Emily B. HAGER, "Secret Desert Force Set Up by Blackwater's Founder", *The New York Times*, 14 mai 2011

<http://www.nytimes.com/2011/05/15/world/middleeast/15prince.html>

MELLO Alex et Michael KNIGHTS, "How Eritrea Became a Major UAE Military Base", *TesfaNews*, 2 septembre 2016

<https://www.tesfanews.net/west-of-suez-for-the-united-arab-emirates/>

MOHAMMEDI Adlene, « De Paris à Raqqa : lecture géopolitique profane », *CRESUS*, n° 11, 13 décembre 2015

<https://www.legrandsoir.info/de-paris-a-raqqa-lecture-geopolitique-profane.html>

MONIN Jacques, « Aux origines de Daech : la guerre du pétrole », *France Info*, 19 novembre 2015

<http://www.franceinfo.fr/actu/monde/article/aux-origines-de-daesh-la-guerre-du-petrole-746383>

MOURAD Hicham, « Quel rapprochement entre l'Égypte et la Russie ? », *al-Ahram*, 24 avril 2013

<http://hebdo.ahram.org.eg/NewsContent/971/4/132/2419/Quel-rapprochement-entre-l%E2%80%99Egypte-et-la-Russie.aspx>

MUBARAK Maisoon, "UAE, South Africa want stronger ties", *Gulf News*, 3 septembre 2015

<http://gulfnews.com/news/uae/government/uae-south-africa-want-stronger-ties-1.1578039>

MUBARAK Maisoon, "UAE and Germany enjoy a strategic partnership, envoy says", *Gulf News*, 10 novembre 2015

<http://gulfnews.com/news/uae/culture/uae-and-germany-enjoy-a-strategic-partnership-envoy-says-1.1617128>

« Nouvelles aides des Emirats à l’Egypte », *Le Figaro*, 27 octobre 2013

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/10/27/97002-20131027FILWWW00090-nouvelle-aide-des-emirats-a-legypte.php>

« Nucléaire : plusieurs mois de négociations secrètes entre les Etats-Unis et l’Iran », *Le Monde*, 24 novembre 2013

http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/11/24/nucleaire-plusieurs-mois-de-negociations-secretes-entre-les-etats-unis-et-l-iran_3519399_3218.html

OBERLE Thierry, « Le conflit en Libye se régionalise », *Le Figaro*, 27 août 2014

<http://www.lefigaro.fr/international/2014/08/26/01003-20140826ARTFIG00316-le-conflit-en-libye-se-regionalise.php>

“Oman denies arms smuggled through border to Houthis”, *Middle East Eye*, 21 octobre 2016

<http://www.middleeasteye.net/news/oman-denies-arms-smuggled-through-border-houthis-1610957718>

PARAMESWARAN Prashanth, “Indonesia Weapons Firm Inks New Defense Deal with UAE”, *The Diplomat*, 18 septembre 2015

<http://thediplomat.com/2015/09/indonesia-weapons-firm-inks-new-defense-deal-with-uae/>

PIGAGLIO Rémy, « La Ligue arabe crée une force militaire conjointe », *La Croix*, 29 mars 2015

<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/La-Ligue-arabe-cree-une-force-militaire-conjointe-2015-03-29-1296746>

PINCUS Walter, “Secret US presidential pledges over years erected US shield for Saudis”, *Washington Post*, 9 février 1992

<https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1992/02/09/secret-presidential-pledges-over-years-erected-us-shield-for-saudis/8252af1b-f6f6-43c1-985b-5385b59f90c2/>

POLLARD Niklas et Daniel DICKSON, “United Arab Emirates recalls envoy to Sweden”, *REUTERS*, 18 mars 2015

<http://www.reuters.com/article/us-sweden-emirates-idUSKBN0ME26820150318>

PRIER Pierre, « Syrie : l’Arabie saoudite à la manœuvre face à la Russie », *Le Figaro*, 13 août 2013

<http://www.lefigaro.fr/international/2013/08/13/01003-20130813ARTFIG00416-syrie-l-arabie-saoudite-a-la-manoeuvre-face-a-la-russie.php>

“Qatar’s Gas Income Exceeds its Oil Revenue”, *Emirates 24/7 Business*, 27 octobre 2011

“Qatar and Singapore discuss security ties”, *Gulf Times*, 12 janvier 2016

<http://www.gulf-times.com/story/474672/Qatar-and-Singapore-discuss-security-ties>

“Qatari PM Stresses Rule of Law to Face Challenges”, *Gulf Times*, 31 mai 2009

<http://www.gulfintimedia.com/index.php?m=politics&id=472421&lim=40>

« Qui participe à la coalition contre l’Etat islamique ? », *Le Monde*, 15 septembre 2014

http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/09/15/etat-des-lieux-des-participants-a-la-coalition-contre-l-etat-islamique_4487310_3218.html

RAMACHANDRAN Sudha, "China's Pearl in Pakistan's Waters", *Asia Time*, 4 mars 2005
http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/GC04Df06.html

RAMESH Randeep, "UAE told UK: crack down on Muslim Brotherhood or lose arms deals", *The Guardian*, 6 novembre 2015
<http://www.theguardian.com/world/2015/nov/06/uae-told-uk-crack-down-on-muslim-brotherhood-or-lose-arms-deals>

REGIBIER Jean-Jacques, « Le Parlement européen exige un embargo sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite », *L'Humanité*, 26 février 2016
<http://www.humanite.fr/le-parlement-europeen-exige-un-embargo-sur-les-ventes-darmes-larabie-saoudite-600418>

RODRIGUEZ Clarence, « L'Arabie saoudite forme une grande coalition islamique antiterroriste », *RFI*, 15 décembre 2015
<http://www.rfi.fr/moyen-orient/20151215-arabie-saoudite-coalition-etat-islamique-afrique-iran-terrorisme>

"The role of the West in Saudi Arabia's war in Yemen", *The Guardian*, 26 juillet 2016
<http://www.economist.com/news/middle-east-africa/21702651-lucrative-devastating-war-role-west-saudi-arabia2019s-war>

ROSSO Romain, « Arabie saoudite : révolution au palais des Al-Saoud », *L'Express*, 25 janvier 2016
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/arabie-saoudite-revolution-au-palais-des-al-saoud_1755620.html

SAADI Dania et Shereen EL GAZZAR, "Idex 2015: Big deals for UAE companies at defence show", *The National*, 23 février 2015
<http://www.thenational.ae/business/technology/idex-2015-big-deals-for-uae-companies-at-defence-show>

SAINT-MARC Jean, « Malgré ses millions, le foot qatari ne vaut toujours pas grand-chose », *Rue 89*, 23 août 2013
<http://rue89.nouvelobs.com/rue89-sport/2013/08/23/malgre-millions-foot-qatari-vaut-toujours-grand-chose-245108>

DE SAINT PERIER Laurent, « Opposition syrienne : guerre d'influence entre Qatar et Arabie saoudite », *Jeune Afrique*, 18 juillet 2013
<http://www.jeuneafrique.com/136821/politique/opposition-syrienne-guerre-d-influence-entre-qatar-et-arabie-saoudite/>

SALIBY Hoda, « Libye. Le double jeu des Emirats arabes unis », *Courrier International*, 12 novembre 2015
<http://www.courrierinternational.com/article/libye-le-double-jeu-des-emirats-arabes-unis>

SALLON Hélène, « Le Qatar tire son épingle du jeu libyen », *Le Monde*, 2 septembre 2011
http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/09/02/le-qatar-tire-son-epingle-du-jeu-libyen_1564056_3218.html

SALMAN Talal, "An Old Dialogue with the Emir of Qatar in the Context of: Israel Being a Gatekeeper of Arab Affiliation with Washington", *As-Safir*, 21 octobre 2009

"Saudi Arabia announces 34-state military alliance to fight terrorism", *The Guardian*, 14 décembre 2015
<https://www.theguardian.com/world/2015/dec/14/saudi-arabia-announces-military-alliance-terrorism>

“Saudi coup against the UAE in South Yemen”, *Mideast Wire*, 16 novembre 2016

<https://mideastwire.com/page/articleFree.php?id=62192>

SEETHARAMAN Dr R, “Growing synergies have contributed to surge in GCC-China bilateral trade”, *Gulf Times*, 30 septembre 2015

<http://www.gulf-times.com/story/456952/Growing-synergies-have-contributed-to-surge-in-GCC>

“Sheikh Saif tells troops UAE is proud of their work in Bahrain”, *The National*, 6 avril 2014

<http://www.thenational.ae/uae/sheikh-saif-tells-troops-uae-is-proud-of-their-work-in-bahrain>

AL SHOUK Ali, “Dubai security chief says UAE should cut ties with Iran”, *7 Days UAE*, 7 mars 2016

<http://7days.ae/dubai-security-chief-says-uae-cut-ties-iran>

SOLOMON Erika et Regan E. DOHERTY, “Special report: Putting the Gulf to work”, *REUTERS*, 21 octobre 2010

<http://uk.reuters.com/article/us-gulf-idUSTRE69K2PR20101021>

“South Korean troops in UAE mark 5 years of stationing”, *The Korea Times*, 22 janvier 2016

http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2016/01/120_196085.html

SPENCER Richard, “Naval Battle Between UAE and Saudi Arabia Raises Fears for Gulf Security”, *The Telegraph*, 26 mars 2010

<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/unitedarabemirates/7521219/Naval-battle-between-UAE-and-Saudi-Arabia-raises-fears-for-Gulf-security.html>

STEPHAN Laure, « Le Liban, otage du conflit entre l’Iran et l’Arabie saoudite », *Le Monde*, 25 février 2016

http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/02/25/le-liban-otage-du-conflit-entre-l-iran-et-l-arabie-saoudite_4871613_3218.html

TAYLOR Adam, “Saudi Arabia’s ‘Islamic military alliance’ against terrorism makes no sense”, *The Washington Post*, 17 décembre 2015

https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2015/12/17/saudi-arabias-islamic-military-alliance-against-terrorism-makes-no-sense/?utm_term=.3506b036d3b3

TALWAR BADAM Ramola, “Dozens of workers injured in mass brawl at Abu Dhabi labour camp”, *The National*, 22 août 2013

<https://www.thenational.ae/uae/dozens-of-workers-injured-in-mass-brawl-at-abu-dhabi-labour-camp-1.288471>

TOMLINSON Hugh, “Power Broker Never Loses Sight of Goals”, *Times*, 25 juin 2011, p. 25

“Turkey to boost defense ties with Oman, UAE”, *Hürriyet Daily News*, 26 mars 2012

<http://www.hurriyetaidailynews.com/turkey-to-boost-defense-ties-with-oman-uae.aspx?pageID=238&nID=16822&NewsCatID=344>

“UAE Joint Aviation Command selects the tiltrotor for SAR”, *AirMed&Rescue Magazine*, 10 novembre 2015

<https://www.airmedandrescue.com/story/uae-joint-aviation-command-selects-tiltrotor-sar1242>

“UAE President hails the nation’s achievements in National Day speech”, *The National*, 3 décembre 2013

<https://www.thenational.ae/uae/government/uae-president-hails-the-nation-s-achievements-in-national-day-speech-1.598589>

“UAE reaffirms support for Syria”, *Gulf News*, 25 septembre 2013

<http://gulfnnews.com/news/uae/government/uae-reaffirms-support-for-syria-1.1235296>

AL-UBAYDLI Omar, “Economics 101: Wages reflect revenue a job generates, but the GCC is special”, *The National*, 26 novembre 2016

<http://www.thenational.ae/business/economy/economics-101-wages-reflect-revenue-a-job-generates-but-the-gcc-is-special>

“US Seeks \$300bn from Gulf States to Tackle Turmoil”, Agence France Presse, 21 novembre 2008

VINOGRAD Cassandra, “Is Saudi Arabia’s ‘Islamic Military Alliance’ Spin or Gamechanger?”, *NBC News*, 16 décembre 2015

<http://www.nbcnews.com/storyline/isis-uncovered/saudi-arabias-islamic-military-alliance-spin-or-gamechanger-n480886>

“‘We’re ready to host dialogue between Iran, GCC states’”, *The Peninsula Qatar*, 9 septembre 2015

<https://www.thepeninsulaqatar.com/article/29/09/2015/%E2%80%98We%E2%80%99re-ready-to-host-dialogue-between-Iran,-GCC-states%E2%80%99>

WONG Edward et Nicola CLARK, “China’s Arms Industry Makes Global Inroads”, *The New York Times*, 20 octobre 2013

http://www.nytimes.com/2013/10/21/world/asia/chinas-arms-industry-makes-global-inroads.html?_r=1

“Yemen’s Saleh declares alliance with Houthis”, *al-Jazeera*, 11 mai 2015

<http://www.aljazeera.com/news/2015/05/cloneofcloneofcloneofstrikes-yemen-saada-breach--150510143647004.html>

AL-ZAYABI Fahd, “Gulf leaders announce joint naval, police forces”, *Asharq al-Awsat*, 10 décembre 2014

<https://english.aawsat.com/fahd-zayabi/news-middle-east/gulf-leaders-announce-formation-of-joint-naval-police-forces>